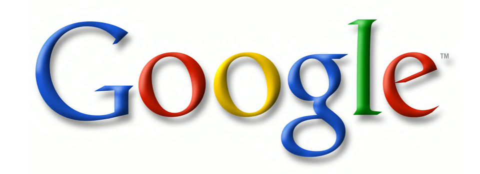
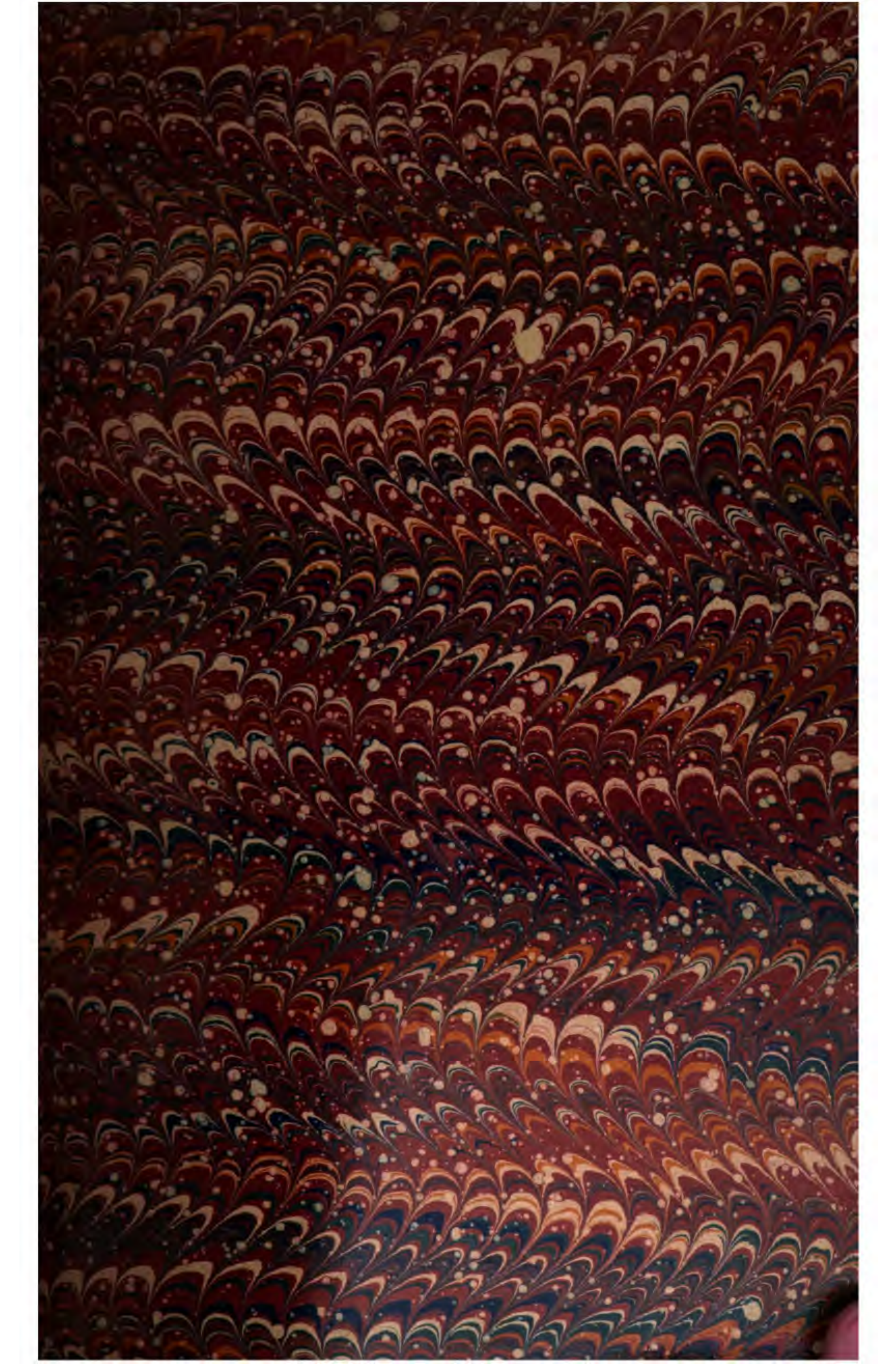





SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH THE INCOME
FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER, LL. D.,
OF BOSTON,
(Class of 1830,)
FOR
"BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS."
19 Sept., 1884.



POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ERSTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

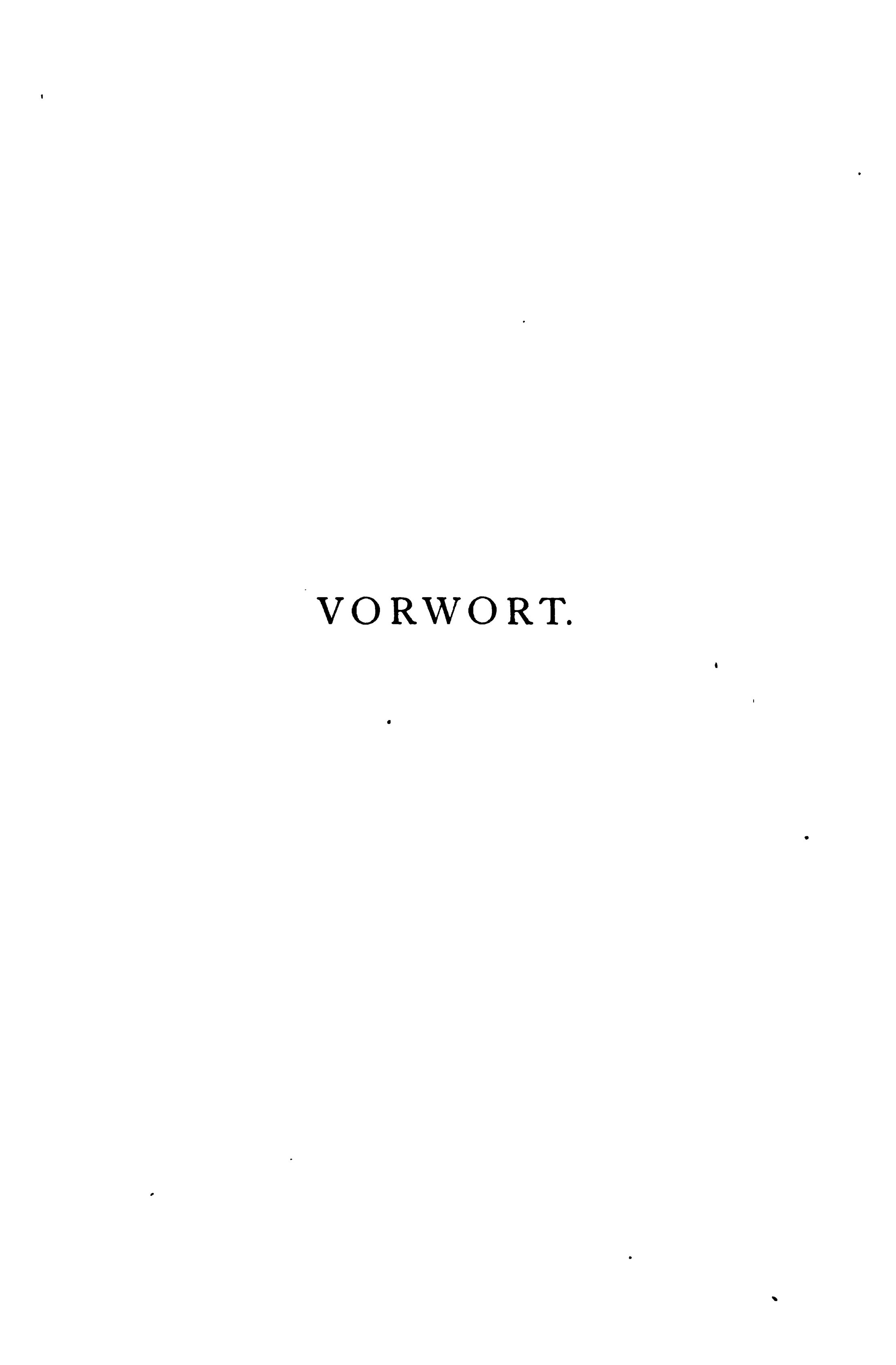
ERSTER BAND.



BERLIN,

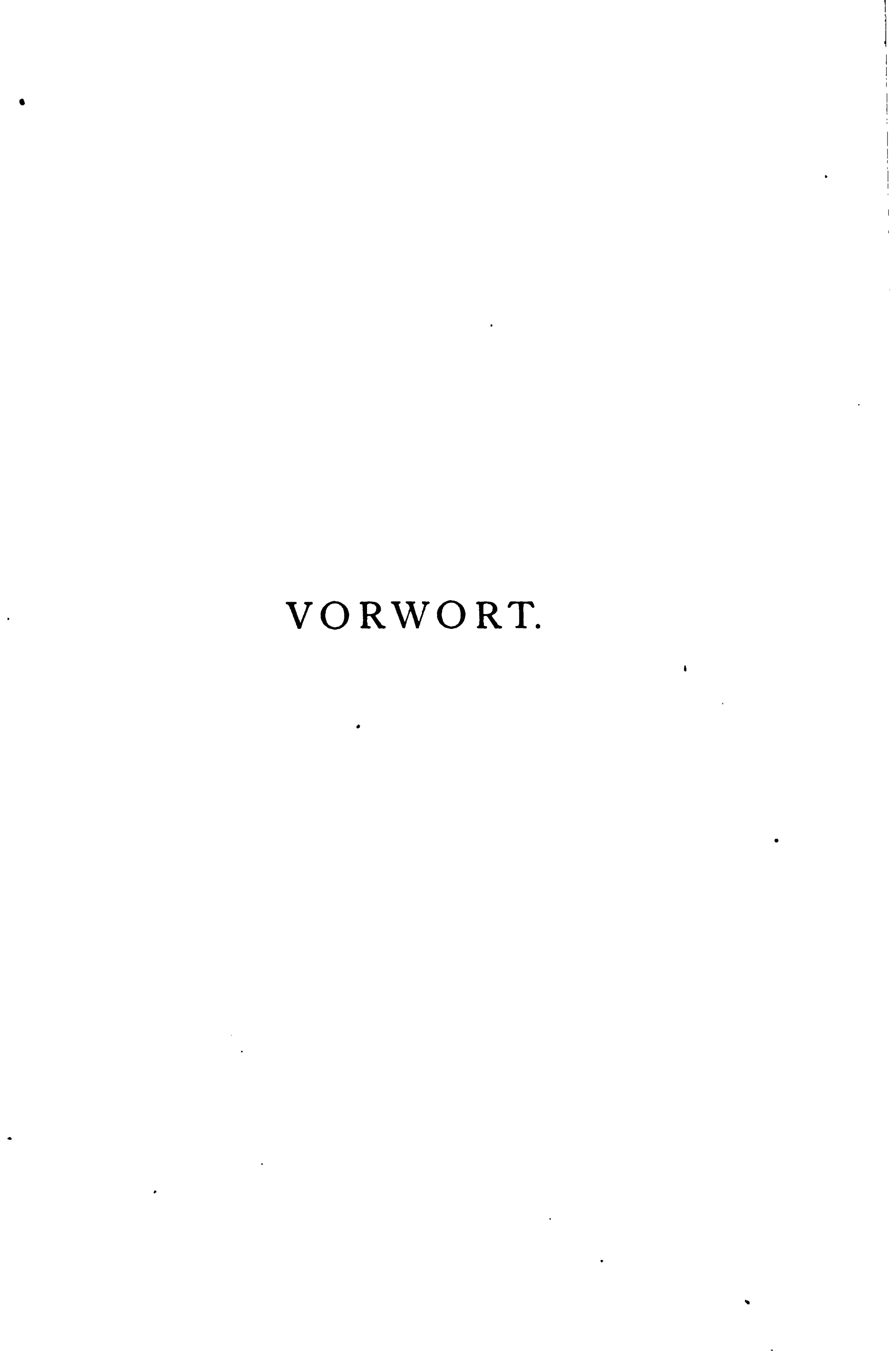
VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1879.



VORWORT.

Sumner Fund.
(I–X.)
in
5 vols.



VORWORT.

Enger mit den Geschicken des Herrscherhauses und des Staates verwachsen als die Akademieen anderer Staaten, hat die Akademie von Berlin König Friedrich II., der nicht nur ihr Protector, der ihr Mitarbeiter war, besonders nahe gestanden. Es war seine Vorschrift, dass die von ihm neugegründete philosophische Classe neben der Förderung der Metaphysik, der Moral und des natürlichen Rechts sich der Pflege der Geschichte zu unterziehen habe. Friedrich fand, dass die deutschen Historiker sich in schwerfällige Gelehrsamkeit verirrten, dass sie Unwesentliches von Wesentlichem nicht gebührend unterschieden, dass ihre Kritik unausreichend, ihre Erzählung zu breit sei, und dass ihr Urtheil die Ursachen der Ereignisse nicht aufzudecken wisse. Diesen seinen Gesichtspunkten Anerkennung zu schaffen, liess er sein erstes historisches Werk, die „Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg" in der Akademie lesen. Seine Anregung und sein Vorbild blieben nicht ohne Wirkung; sie haben der deutschen Geschichtsforschung und Geschichtsschreibung einen höheren Standpunkt zu ersteigen geholfen.

Als der Akademie vor nunmehr fast vierzig Jahren (am 5. October 1840) der Auftrag zu Theil wurde, die Schriften König Friedrichs vollständig zu sammeln und nach den authentischen Texten zu publiciren, fand sie in dieser Aufgabe, die sie aus eigenem Antriebe ergriffen haben würde, „wenn ihr Quellen und Mittel zu Gebote gestanden hätten (24. Januar 1841)", willkommenen Anlass, einen Theil ihrer Schuld dem Fürsten, dem sie ihre Bedeutung verdankte, abzutragen.

Einen Theil dieser Schuld. Der Anstoss, den die deutsche Historiographie durch Friedrich empfangen, hatte inzwischen weiter geführt. Es war immer einleuchtender geworden, dass, wenn jene Ziele: kritische Feststellung der Thatsachen und Klarstellung ihrer Ursachen, erreicht werden sollten, von den abgeleiteten Quellen zu den ursprünglichen, zu den ersten Niederschlägen der Ereignisse vorgedrungen werden müsse, ja dass selbst bei diesen noch nicht Halt gemacht werden dürfe. Auch die Anzeichen, Spuren und Zeugnisse waren zu suchen, zu sammeln, zu sichten, welche Einblicke in den Ursprung der Ereignisse, in ihre Motive geben konnten. Emsiger Verfolgung dieses Weges schien es vorbehalten, die Hergänge präcis und sicher zu umschreiben, ihren Zusammenhang aufzuhellen, ihre wahren Ursachen zu ermitteln, ihren Gehalt zu verstehen. Auch auf Friedrichs historische Arbeiten diese Methode in Anwendung zu bringen, ist nicht unterlassen worden. Unerwartet zeigte sich, dass nicht nur der „Geschichte Brandenburgs" ernste Vorarbeiten zu Grunde lagen, dass auch die Schriften, in welchen Friedrich seine eigenen Thaten erzählt, nicht aus frischerer oder erblassterer Erinnerung allein niedergeschrieben, dass sorgfältige Prüfung und Erwägung dem rasch bewegten Zuge ihrer Darstellung voraufgegangen sind, dass der König die markanten Urkunden seiner Politik unmittelbar oder mittelbar zu Rath gezogen hat.

Wie treu und wohl begründet diesen kritischen Untersuchungen das einfach edle Denkmal sich erwies, das Friedrich in der Geschichte seiner Zeit, in der Geschichte des siebenjährigen Krieges, in den Memoiren der fünfzehn Jahre von 1763 bis 1778, in der Erzählung des baierischen Erbfolgekrieges seinen Thaten gesetzt hat, es sind nur die grossen Züge der Politik und des Krieges, die Ergebnisse der Verwaltung, die sie zum Besten der Nachkommen hervorheben; vollen Einblick in seine Regentenarbeit erschliessen sie nicht. König Friedrichs Regierung ist in diesen Schriften nicht erschöpft. Die Commentare seiner Thaten, seine philosophischen Abhandlungen, seine poetischen Versuche, sein reicher literarischer Briefwechsel waren doch nur die Frucht seiner Musse oder vielmehr die Erzeugnisse einer unvergleichlichen Activität, die nur in dem Wechsel der

Spannung Erholung suchte und fand. Hoch überragt sind die Früchte dieser Stunden von den Früchten seines Tages, die Arbeiten des Schriftstellers von der Arbeit des Regenten. Das volle Bild dieses Fürsten, der vor Allem König zu sein wusste, der vor Allem der Erste, Eifrigste und Unermüdlichste im Dienst seines Staats sein wollte und war, das volle Bild seiner Kraft und seiner Wirkungen ist erst gegeben, wenn dem Historiker der Staatsmann, dem Dichter der Diplomat, dem Philosophen der Feldherr, wenn den Schriften Friedrichs die Thaten Friedrichs zur Seite gestellt werden. War es unausführbar, die letzteren selbst reden zu lassen? Musste nicht der Staatsmann, der Diplomat und Feldherr, der König im ganzen Umfange seiner Arbeit, in jedem Momente seiner Action hervortreten, wenn die Urkunden, in denen diese Action ihren Ausdruck erhalten hatte, den Archiven des Staates entnommen, vereinigt und veröffentlicht werden konnten? War nicht hier in Friedrichs Anordnungen, Weisungen und Befehlen für die Verwaltung des Landes, für die Ordnung und den Unterhalt des Heeres, für das Verhalten zum Ausland in Krieg und Frieden, erschöpfende Vervollständigung seiner Schriften, der unverfälschte, treueste Ausdruck seines Wirkens zu finden; und boten diese Urkunden nicht zugleich der Forschung jene ursprünglichen und wichtigsten Quellen, welche sie suchte? Friedrichs eigenen Commentaren seiner Thaten geschah sicher kein Abbruch, wenn deren Unterlagen vollständig an's Licht traten.

Der ihr hinterlassenen Verpflichtung, die vaterländische Geschichte zu fördern, glaubte die Akademie eben so sehr nachzukommen als der Dankespflicht gegen ihren Regenerator zu gehorchen, wenn sie das Ideal einer würdigen Biographie Friedrichs II., dessen Grundlinien einst Johannes von Müller vorgezeichnet hatte, in der Gestalt zu verwirklichen suchte, dass das volle Bild seiner Regierung in deren unmittelbaren Zeugnissen entrollt würde. So kam sie zu dem Entschlusse, der Herausgabe der literarischen Werke Friedrichs die Zusammenstellung der Urkunden seiner Staatslenkung folgen zu lassen.

Indem die Akademie sich dieses Ziel steckte, durfte sie sich doch nicht verhehlen, dass eine gleichzeitig alle Aufgaben, alle Zweige

und alle Sorgen der Regierung umfassende Sammlung der Urkunden eine kaum zu bewältigende Aufgabe bilden, dass die Vereinigung der Documente in diesem Umfange erdrückend, deren Verschiedenartigkeit verwirrend wirken würde. Es schien danach geboten, zunächst nur das Feld ins Auge zu fassen, auf welchem Friedrichs Genius Bahn brechend neue Wege eingeschlagen und seinen Staat in unablässiger Spannung und hartem Ringen glänzend emporgeführt hatte. Die Akademie erbat und erhielt in dem freien und grossen Sinn, welcher die Regierung König Wilhelms kennzeichnet, die allerhöchste Ermächtigung, die politische Correspondenz Friedrichs des Grossen zu publiciren.

Mit der Leitung der Herausgabe seitens der Akademie betraut, haben die Unterzeichneten die überreiche Zahl der in den Archiven des Staats bewahrten Schriftstücke durchmustert, in denen die Politik Friedrichs II. während und in ihrer Ausführung niedergelegt worden ist. Diese Urkunden, viele tausende, liessen in ihrer Folge nur wenige Lücken erkennen, deren Ergänzung aus auswärtigen Archiven unschwer bewerkstelligt werden konnte. Eingedenk jenes Wortes Friedrichs: „die Geschichte soll nur aufnehmen, was autbehalten zu werden verdient“ wie im Sinne der uns gestellten Aufgabe, konnte nicht in Frage kommen, alle die auswärtigen Beziehungen des Königs angehenden Schriftstücke, welche seine oder seiner Gehülfen Unterschrift tragen, dieser Publication einzureihen. Aber ebenso wenig durfte eines der Documente, welche die Politik des Königs für irgend einen ihrer Momente, für irgend eine ihrer Richtungen und Abwandlungen kennzeichnen, übergangen werden, wenn das Ziel erreicht, der Gang seiner Politik zusammenhängend und erschöpfend erschlossen werden sollte. Diese waren vollständig aufzunehmen und ohne Ausnahme. Die unmittelbarsten und bezeichnendsten Urkunden der Action des Königs sind seine eigenhändigen Denkschriften, Erwägungen, Instructionen, Entwürfe und Weisungen, seine Marginalien und Resolutionen auf die Berichte seiner Minister und Gesandten. Diesen zur Seite steht die eigenhändige Correspondenz des Königs mit seinen Vertrauten, mit leitenden Staatsmännern des Auslandes, mit den Souveränen. Weiter

waren alle Schriftstücke zu geben, die unter seinem Dictate entstanden, nach seinen Directiven entworfen sind: die Cabinetsordres, welche die auswärtige Politik angehen, die Befehle und Weisungen, welche nach seinen Resolutionen in seinem unmittelbaren oder mittelbaren Auftrage von seinen Ministern und seinen Cabinetssecretären entworfen, von ihm vollzogen sind. Von militärischen Weisungen waren diejenigen einzureihen, die in unmittelbarem Zusammenhange mit der auswärtigen Politik stehen. Auch dieser Documente Fülle ist so gross, dass wir ohne Bedenken sich lediglich wiederholende Weisungen bei Seite lassen zu sollen glaubten, und mittelbar ergehende Weisungen zum Theil nur im Auszuge der wesentlichen Stellen, diese jedoch stets in wörtlicher Wiedergabe, aufzunehmen uns begnügen konnten.

Für die Anordnung mochte es zweifelhaft erscheinen, ob die Documente nach den jeweiligen besonderen Aufgaben der Politik, nach ihrer Beziehung zu diesem oder jenem Staate zu gruppiren oder nach der Zeitfolge aufzureihen seien. Aber da in jedem Momente Verhandlungen nach verschiedenen Seiten hin schweben, da dieselben Schriftstücke oft mehr als eine Verhandlung betreffen, zeigte es sich ausserordentlich schwierig, wenn nicht unmöglich, eine sachliche Scheidung dieser Art durchzuführen, während die Anordnung nach der Zeitfolge den unbestreitbaren Vortheil darbot, dem Könige auf jedem Schritte, in jeder Wendung seiner Politik von Stunde zu Stunde folgen zu können, und den weiteren Vorzug ergab, vollen Ueberblick über die von den verschiedenen Seiten her zusammenwirkenden Motive, über die Situation jedes Moments zu gewähren.

Diese Reihenfolge aller irgend bedeutsamen Documente erschliesst der Forschung die innerste Werkstatt. Die Entstehung der politischen Gedanken des Königs, die Combinationen, zu denen sie führten, die Abwandlungen, die sie erfuhren, treten im Augenblicke ihrer Conception hervor. Die Hindernisse, auf welche seine Absichten treffen, die Mittel, jene zu beseitigen oder zu überwinden, die Anstrengungen, welche zum Ziele führen, zeigen sich im Lichte des Tages, an welchem die Hinderung eintrat, der Gegenzug ein-

setzte, die Anstrengung begann. Friedrichs Ruhm erbleicht in dieser Beleuchtung nicht; helles Licht überglänzt Wolken und Schatten des Augenblicks. Die Intensität seiner Antriebe, die durchdringende Klarheit und Weite seines Blicks, die unermüdliche Wachsamkeit und Schärfe, mit der er den Gang der Dinge und die Ausführung seiner Weisungen verfolgt, die Spannung und Thatkraft, die von ihm auf seine Gehülfen, auf sein Heer und seinen Staat übergehen, die Raschheit seiner Jugend und die umsichtige Bedachtsamkeit seines Alters offenbaren sich im Zuge des Handelns, in jedem Momente der Action selbst. Vergleichende Prüfung dieser Documente wird die Unterlagen zum abschliessenden Urtheil über Friedrichs Motive und Intentionen gewinnen lassen, wird den sicheren Werthmesser für seine Einsicht und seine Kraft, für die Nachhaltigkeit seines Ringens, wird die richtige Schätzung seiner Erfolge ergeben, während anderer Seits diese Urkunden zugleich den Verlauf der Geschicke Preussens wie die Constellationen des europäischen Staatensystems zu Friedrichs Zeit durch ihr unanfechtbares Zeugniss nach allen Seiten hin aufhellen. Nicht geringer als die Erndte, welche die Wissenschaft aus diesen Papieren heimzuführen hat, wird der Ertrag an Belehrung und Anregung sein, welchen die Staatskunst und der vaterländische Sinn aus ihnen gewinnen mögen. Waren uns Friedrichs Thaten einst in trüber Zeit die mächtigsten Hebel der Aufrichtung — je näher wir sie kennen lernen, um so lebendiger werden sie in uns fortwirken. Mit ihm werden wir dabei bleiben, in guten Tagen unserer Erfolge uns nicht zu überheben; in bösen Tagen werden wir uns stärken an seinem wagenden Muthe, an seiner unerschütterlichen Ausdauer, die den Staat mehr als ein Mal aus tiefster Noth gerettet haben; in guten und bösen an seiner Pflichttreue bis zum letzten Athemzuge.

König Friedrich II. führte die Leitung seines Staats mit eigener Hand. Die Minister der auswärtigen Angelegenheiten waren seine Räthe, die er nach Gefallen hörte oder nicht hörte, die auf seine Weisungen hin zu entwerfen und zu verfügen hatten. Die Berichte der Gesandten gelangten an den König allein oder an den König zuerst oder in zwei Ausfertigungen zugleich an den König und an die Minister. Friedrich arbeitete in seinem Cabinet und hatte hier

einen Gehülfen an dem Cabinetssecretär. Die Correspondenz mit den Souveränen führte der König, sobald es sich um wichtigere und intimere Dinge handelte, eigenhändig oder er gab dem Cabinetssecretär die zur Abfassung des Schreibens erforderlichen Gesichtspunkte und vollzog dann dasselbe; nur ausnahmsweise liess er auch andere als Schreiben der Courtoisie und Ceremonie an souveräne Fürsten im auswärtigen Ministerium entwerfen. Jene sind aufgenommen, von den letzteren nur die, deren Inhalt ein politisches Interesse bietet.

Die Verbindung mit den Ministern des Auswärtigen unterhielt der König überwiegend auf schriftlichem Wege: theils durch eigenhändige Weisungen, theils durch Verfügungen am Rande ihrer Anfragen und Berichte oder der der Gesandten, deren Erledigung damit den Ministern überwiesen wird; ferner durch Cabinetsordres, die der Cabinetssecretär nach Weisung des Königs aufgesetzt hat, oder durch Vermerk der mündlich ertheilten Resolution des Königs am Rande des Berichts seitens des Cabinetssecretärs, endlich durch besondere Schreiben des Cabinetssecretärs, mittelst welcher dieser die mündlich ertheilten Befehle des Königs den Ministern übermittelt.

Nach diesen Weisungen waren die Gesandten von den Ministern zu bescheiden, die betreffenden Erlasse wurden dann dem Könige zur Unterschrift vorgelegt; nur in unwichtigeren, den gewöhnlichen Geschäftsverkehr mit dem Auslande betreffenden Dingen verfügten die Minister ohne Unterschrift des Königs „ad mandatum". War der König im Felde, so gingen sonst vom Könige zu vollziehende eilige Erlasse zunächst wohl ohne Unterschrift ab; die vollzogene Ausfertigung folgte dann nach. Bei allen eingreifenden oder auf der Stelle zu erledigenden Berichten der Gesandten zog es der König vor, wie er die Instructionen bei Absendung der Gesandten häufig selbst abfasste, unmittelbar aus dem Cabinet zu verfügen, die Bescheidung direct ergehen zu lassen. Von diesen Immediaterlassen erhielten die Minister durch Abschriften der Cabinetskanzlei oder kurze Angaben des Cabinetssecretärs Kunde. In den geheimsten Sachen unterblieb die Mittheilung, und der Gesandte wurde veranlasst, nur dem Könige zu berichten. Bei etwaigem Widerspruch

zwischen Cabinetsverfügungen und Ministerialerlassen hatten die Gesandten nach Weisung des Königs vom 16. Juni 1741 den ersteren zu gehorchen.

Für unsere Sammlung genügte es in der Regel, die schriftlichen oder die durch das Organ des Cabinetssecretärs übermittelten Weisungen des Königs für die Bescheidung der Gesandten aufzunehmen. Nur da, wo die Resolutionen des Königs in ihrer Kürze nicht ausreichend verständlich waren, haben die auf Grund derselben im Ministerium entworfenen Erlasse neben den ersteren Platz gefunden. Weiter aber sind von diesen im Ministerium ausgearbeiteten Erlassen die nicht zahlreichen aufgenommen, deren Concepte ausnahmsweise dem Könige vor der Ausfertigung vorgelegen haben und von ihm revidirt worden sind. Auf persönlichen Vortrag der Minister ertheilte mündliche Weisungen des Königs, welche im Ministerium entworfenen, vom Könige vollzogenen Erlassen zu Grunde liegen, sind nur dann nachweisbar, wenn sich der Minister in schriftlicher Verfügung an den concipirenden Rath auf mündlich gegebene Befehle des Königs bezieht, oder auf Worte des Königs, die aufzunehmen seien. Beschäftigt sich aber die Conferenz der Minister mit Feststellung der Bescheidung auf eingegangene Berichte, lässt der eine Minister dem anderen über die Gesichtspunkte der Bescheidung ein schriftliches Votum zugehen, so ist evident, dass der König hier dem Ministerium die Initiative, den Vorschlag der Bescheidung überlassen hat. Die aus dem Cabinet an die Gesandten ergehenden Weisungen sind lediglich vom Könige gezeichnet. Die im Ministerium entworfenen Weisungen tragen ausser der Unterschrift des Königs die eines oder mehrerer Minister. Diesen unterschiedenen Ursprung kenntlich zu machen, geben wir im Text die jedesmalige Unterschrift oder ergänzen dieselbe, wo solche in Concepten oder Abschriften nicht vermerkt ist.

Bei dem Regierungsantritt des Königs waren Adrian Bernhard von Borcke, Heinrich von Podewils und Heinrich von Thulemeier Minister des Departements der auswärtigen Angelegenheiten und Cabinetsminister. Thulemeier starb schon am 4. August 1740; am 7. Februar 1741 trat der bisher in Wien bevollmächtigte Minister Caspar Wilhelm von Borcke an seine Stelle. Wenige Monate darauf, am

25. Mai 1741, endete Adrian Bernhard von Borcke. Das Departement wurde nun von Podewils und dem jüngeren Borcke (Caspar Wilhelm) verwaltet, dessen Antheil an den politischen Fragen keine hervorragende Bedeutung erlangte. Seine Thätigkeit galt vornehmlich den Geschäften des internationalen Verkehrs in der Vertretung privater Rechte. Nach Borcke's Tode (8. März 1747) erhielt Axel von Mardefeld, bis dahin Gesandter in Petersburg, dessen Stelle. Er starb bereits am 8. December 1748 und wurde durch den Grafen Carl Wilhelm Finck von Finckenstein ersetzt. Für die Reichs-Justiz- und Grenzangelegenheiten fungirte von 1746 bis 1755 als dritter Minister im auswärtigen Departement zuerst Friedrich Wilhelm von Danckelmann und nach ihm Ernst Wilhelm Graf von Bredow; nach dessen Tode (7. Juni 1755) wurde diese Stelle nicht wieder besetzt. Nachdem Podewils am 29. Juli 1760 dem Könige entrissen worden, führte Finckenstein allein die auswärtigen Geschäfte, bis ihm der König am 5. April 1763 den geheimen Legationsrath Ewald Friedrich von Hertzberg zur Seite stellte.

Die Expedition der die auswärtige Politik angehenden Erlasse des Cabinets, welche zunächst dem geheimen Kriegsrathe Elias Schumacher obgelegen hatte, übergab der König Ende Mai 1741 dem geheimen Kriegsrathe August Wilhelm Eichel. Nach Eichels Ableben (3. Februar 1768) versah Ludwig Ernst Heinrich Cöper und nach dessen Tode (28. Januar 1782) Theodor Stephan Laspeyres Eichels Functionen.

Die Urkunden unserer Sammlung sind überall, wo die Ausfertigungen vorliegen, nach diesen, wo sie in den Händen der Adressaten geblieben sind, nach den den Ausfertigungen zu Grunde liegenden Concepten oder den in den Kanzleien des Cabinets und des auswärtigen Ministeriums vor der Aushändigung genommenen Abschriften gegeben. Den Gewahrsam der dem Abdrucke zu Grunde liegenden Originale war nur bei den Schriftstücken zu vermerken nöthig, die nicht dem geheimen Staatsarchive zu Berlin entnommen sind.

König Friedrich handhabte die französische Sprache nach seiner Weise; anders in seinen Werken, anders im Drange der That und der Entscheidungen, wo seine Worte auf dem kürzesten Wege zum

Ziele eilen. An diesem charakteristischen Geschäftsstil des Königs zu bessern, konnte uns nicht in den Sinn kommen. Nach dem Vorgange unserer Ausgabe der Werke Friedrichs sind nur diejenigen Germanismen geändert, welche den Sinn des Königs nicht erkennen lassen würden. Den Abweichungen gegenüber, welche die Orthographie des Königs, der Minister, der Cabinetssecretäre und der Kanzlisten in den Urkunden aufweist, blieb nur der Ausweg übrig, in dem Abdruck der französischen wie der deutschen Schriftstücke die heute übliche Schreibweise unter Festhaltung der älteren Sprachformen zu durchgehender Anwendung zu bringen.

Die Redaction der Sammlung, die Hinzufügung der erforderlichen Erläuterungen und Nachweisungen, die Zusammenstellung der Personen- und Sachregister hat Dr. Reinhold Koser übernommen, der in seiner Bearbeitung der preussischen Staatsschriften aus der Zeit Friedrichs II. den Beruf zur Lösung dieser umfassenden und schwierigen Aufgabe sowohl durch genaue Vertrautheit mit der Geschichte der fridericianischen Zeit als durch Sorgfalt der Arbeit, durch Umsicht und Besonnenheit des Urtheils erwiesen hat.

BERLIN, December 1878.

JOH. GUST. DROYSEN. MAX DUNCKER. HEINRICH v. SYBEL.

1. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Berlin, 3 juin 1740.

Très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher et très amé bon Frère. Nous avons résolu de recevoir en personne l'hommage des États et sujets de notre royaume de Prusse. C'est le 20 juillet prochain que nous avons nommé et fixé pour cela, des affaires très importantes ne nous permettant pas de choisir un terme plus éloigné.

Nous n'avons pas voulu manquer d'en faire part à Votre Majesté, afin qu'Elle puisse ordonner les arrangements nécessaires en cette occasion pour Ses droits et ceux de la république de Pologne. Mais nous nous flattons à juste titre que les députés qui se rendront à Königsberg pour y recevoir, au nom de Votre Majesté et de la république de Pologne, l'hommage éventuel, seront munis d'instructions et pleins-pouvoirs convenables à notre dignité royale, puisque un défaut dans cette formalité essentielle mettrait absolument des obstacles invincibles à la réception et admission desdits députés.

Au reste nous assurons Votre Majesté que nous tâcherons de vivre toujours en parfaite amitié avec Elle et la république de Pologne, que nous serons véritablement charmés des occasions où nous pourrons Leur donner des marques de la considération très distinguée que nous avons pour Elles, et que nous remplirons avec plaisir, et en bon et fidèle allié, tous les devoirs où le traité d'alliance conclu à Bydgost[1] nous appelle.

Nous nous promettons que Votre Majesté et la république de Pologne auront les mêmes sentiments pour nous, et, sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très haut, très excellent et très puissant Prince, dans Sa digne et sainte garde.

Federic.

A. B. Borcke. H. de Podewils. Thulemeier.

Nach dem Concept.

---

[1] Vertrag von Wehlau und Bromberg (Bydgost) 19. Sept.—6. Nov. 1657, vergl. Ch. v. Mörner, Kurbrandenburgs Staatsverträge von 1601 — 1700, Berlin 1867, S. 220.

2. AN DEN MAJOR VON KALKREUTH UND DEN RATH HOMFELD IN EMBDEN.

Berlin, 7. Juni 1740.

„Wir haben allergnädigst resolviret und gut gefunden, dass die Arrangements und Einrichtungen, welche Unseres in Gott ruhenden Herrn Vaters Majestät wegen der ostfriesischen eventuellen Possessionsergreifung hiebevor gemachet haben, subsistiren und, wann nach Gottes Willen der Fall des fürstlich ostfriesischen Mannesstammes sich begiebet, durch Euch bewerkstelliget und ausgeführet werden sollen."

Kalkreuth und Homfeld erhalten eine neue Vollmacht; Patente für den Fall der Besitzergreifung werden ihnen demnächst zugehen.

„Es wird Euch hiebei das Secretum nochmals recommandiret und eingebunden; und damit Wir von Eurer Treue, Fleiss und Verschwiegenheit desto mehr versichert sein mögen, so habt Ihr an Uns ebendenselben Eid, welchen Ihr an Unsers Hochseligen Herrn Vaters Majestät geleistet, abzustatten und denselben von Eurer Hand geschrieben und unterschrieben, auch mit Eurem Insiegel bestärket, allerunterthänigst einzusenden."

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Auszug aus der Ausfertigung.

3. INSTRUCTION FÜR DEN OBERSTEN VON MÜNCHOW FÜR SEINE SENDUNG AN DEN KAISERLICHEN HOF.

Berlin, 7. Juni 1740.

1. „Es soll gedachter der von Münchow sich mit dem fordersamsten von hier nach Wien begeben, um daselbst bei Ihro Majestät dem Kaiser wie auch der regierenden Kaiserin, ingleichen der verwittibten Kaiserin von Unsertwegen die gewöhnlichen Notificationes von Unsers in Gott ruhenden Herrn Vatern Majestät jüngst erfolgtem Absterben und dem Antritt Unserer königlichen Regierung abzulegen."

2. „Bei dieser Schickung haben wir dem Obristen von Münchow den Character von Envoyé Extraordinaire beigeleget, jedoch ihm zugleich Creditive als Ambassadeur mitzugeben gut gefunden, inmassen er selbige hierbei empfänget, solche aber nicht eher zu übergeben, als wann er absonderlich dazu von Uns befehliget werden wird; jedoch kann er an ein und anderen Orten, wiewohl nur discursive und ohne Affectation, blicken lassen, dass er ein Creditivschreiben als Ambassadeur bei sich hätte, umb selbiges, nachdem es die Gelegenheit und Umbstände der Sachen erfordern würden, zu überliefern und sich mit dem Character von Ambassadeur in das Publicum zu stellen."

3. Die Creditive hat der Gesandte bei seiner Ankunft „gewöhnlicher Massen zu übergeben".

4. „So viel das Ceremoniel anbetrifft, da hat er sich bei Unserm Ministro zu Wien, dem von Borcke, genau zu erkundigen, wie es darunter mit anderer Könige am Kaiserlichen Hofe sich befindenden Ministris von selbigem Rang gehalten wird, und muss er, der Obriste von Münchow, dahin sehen, dass ihm kein geringeres Ceremoniel . . . gegeben werde."

5. 6. Weisungen für die Freundschaftsversicherungen, die der Gesandte bei den Audienzen im Namen des Königs abgeben soll.

7. Ob er bei dem Grossherzog und der Grossherzogin von Toskana und der Erzherzogin Maria Anna Audienz zu nehmen hat, soll der Gesandte von der wiener Etikette abhängen lassen, „es sei aber damit Herkommens wie es wolle, so wird er doch hochgedachtem Herzoge die Cour zu machen und ihm von Unserer ihm zutragenden Freundschaft und besonderen Hochachtung alle gute Versicherung zu thun haben".

8. „Die vornehmste kaiserliche Ministros hat der Obriste von Münchow in Begleitung des von Borcke auch zu besuchen" etc.

9. „Im Übrigen und vor allen Dingen muss der Obriste von Münchow sich nach der geheimen Instruction, welche er immediate von Unserer höchsten Person empfangen wird,[1] accurat und auf das sorgfältigste richten, wie er dann auch wegen der Trauer und Equipage, mit welcher er seine Audienzien am Kaiserlichen Hofe nehmen soll, absonderliche Befehle von Uns zu erwarten hat."

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Auszug aus dem Concept.

---

4. INSTRUCTION SECRÈTE POUR LE COLONEL DE CAMAS, ALLANT A LA COUR DE FRANCE EN QUALITÉ D'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE.

Ruppin, 11 juin 1740.

Le prétexte de votre voyage à la cour de France est de faire un compliment au Roi comme allié du défunt mon père et de lui notifier sa mort, en assurant le roi de France que je suis très porté à lui témoigner les mêmes sentiments que mon père, pourvu que mes véritables intérêts s'y puissent prêter.

J'envoie Truchsess à Hanovre. Il doit tenir en échec la politique du Cardinal, et vous parlerez de Truchsess comme d'un homme que j'estime beaucoup, et qui a le secret, afin que, pour ne me point laisser échapper des mains, on me fasse de meilleures offres qu'à feu le Roi mon père. L'Angleterre me recherche, cela est sûr; on me fera des propositions avantageuses, cela est certain. Ainsi plus les Anglais

[1] Im K. Geh. Staatsarchiv nicht aufgefunden.

renchériront, et plus je vous donnerai commission de parler haut sur l'affaire de la grande succession; et il faut faire accroire aux Français que je leur fais grande grâce, si je me relâche en leur faveur sur le duché de Juliers, et que je me contente de celui de Bergue.

S'ils entrent en négociation, il faut insister sur la démolition de la forteresse de Dusseldorf et appuyer beaucoup sur ce qu'elle soit remise *in statu quo* de l'année 1730. Vous pouvez prouver que nous n'avons point fait du mouvement de ce côté-là, sinon que de ces cinq escadrons que nous avons fait marcher; ce qui n'est assurément point comparable avec tous les mouvements que les Palatins se sont donnés.

S'ils vous parlent du traité secret,[1] vous n'avez qu'à vous retrancher sur l'article 4, dont voici la teneur,[2] et qui est fécond en ressources pour se justifier, si l'on veut rompre; en un mot, il faut leur faire envisager que, si la France veut entrer en liaison avec la Prusse, il faut absolument que ce soit sur des fondements solides; que je suis dans la ferme intention de remplir scrupuleusement mes engagements, mais que je n'entrerai point en accommodement qu'après avoir pris toutes mes sûretés; en un mot, que si l'on voulait que je fusse bon Français, il fallait me faire des conditions que je puisse raisonnablement accepter.

Pour faciliter la négociation, promettez, comme en vous relâchant, qu'on ne fortifiera jamais Dusseldorf, et qu'on ne chargera jamais le cours du Rhin de nouveaux péages, et qu'on renoncera à Juliers pour jamais.

L'augmentation qui se fera dans mes troupes, pendant votre séjour de Versailles, vous fournira l'occasion de parler de ma façon de penser vive et impétueuse; vous pouvez dire qu'il était à craindre que cette augmentation ne produisît un feu qui mît l'incendie dans toute l'Europe, que le caractère des jeunes gens était d'être entreprenant, et que les idées d'héroïsme troublaient et avaient troublé dans le monde le repos d'une infinité de peuples. Vous pouvez dire que naturellement j'aime la France, mais que si l'on me négligeait à présent, ce serait peut-être pour toujours et sans retour; mais qu'au contraire, si l'on me gagnait, je serais en état de rendre à la monarchie française des services plus importants que Gustave-Adolphe ne leur a jamais rendus.

Vous ferez mille amitiés et civilités au Cardinal, vous payerez paroles veloutées de paroles veloutées, et les réalités d'autres réalités.

[1] Der Haager Vertrag vom 5. April 1739. — [2] Article 4: Comme l'importance du secret que l'on promet de continuer à observer de part et d'autre sur le présent traité, n'a pas permis de sonder encore quelles pourraient être les dispositions du sérénissime Électeur palatin sur les conditions d'un accommodement, Sa Majesté Très Chrétienne, immédiatement après la ratification du présent traité, et sans cependant en compromettre le secret, agirà par toutes les voies les plus capables d'engager le sérénissime Électeur palatin à accepter le plan d'accommodement ci-dessus stipulé et à en donner son acte d'acceptation avec les renonciations réciproques en bonne et due forme.

Approfondissez les desseins du ministère, je suis dans le sentiment que tous leurs projets sont tournés pour profiter de la mort de l'Empereur. Tâchez de pressentir si l'affaire de la succession serait capable de leur faire entreprendre une guerre, ou si vous croyez qu'ils temporiseront. Excitez, autant qu'il sera en vous, l'envie qu'ils ont contre l'Angleterre, approfondissez Maurepas et ceux que vous croyez qu'ils pourront succéder au Cardinal, et faites ce qui sera en vous pour le savoir par cœur.

Voilà, mon cher Camas, les instructions que je vous donne. Je n'aurais pu choisir ni un plus honnête ni un plus digne homme pour la commission la plus importante qu'on eût pu donner dans les conjonctures présentes. Je me repose sur votre fidélité et sur votre habileté dans l'exécution de mes ordres, et je suis votre fidèle Roi

Federic.

Nach der Ausfertigung. Das Concept eigenhändig.

---

5. AN DEN ETATSMINISTER VON ROCHOW, GENERALMAJOR VON DOSSOW UND GEH. RATH VON AUSSEM IN CLEVE.

Berlin, 11. Juni 1740.

„Uns ist ausführlich allerunterthänigst vorgestellet worden, was vor Arrangements und eventuale Einrichtungen Unseres nun in Gott ruhenden Herrn Vatern Maj. hiebevor gemachet, um die Possession in einem gewissen Euch bekannten District des Herzogthums Berge, wie auch in der Herrschaft Ravenstein zu ergreifen.

Wann wir nun dem ganzen Plan, so Unseres hochseligen Herrn Vatern Maj. desfalls gemachet, in allen und jeden Punkten zu folgen entschlossen sind, als fügen Wir Euch solches hiedurch zu wissen, umb Euch darnach zu achten, und werdet Ihr hiedurch auf die Instructiones verwiesen, welche mehrhochbesagter Unser Herr Vater Euch hiebevor ertheilet hat, umb denselben von Punkt zu Punkt accurat nachzuleben, nicht anders, als wann sie von Wort zu Wort in diesem Unsern Rescript wiederholet wären."

Die Mitglieder der Commission erhalten neue Vollmachten und Weisungen in Betreff einiger Einzelheiten.

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Auszug aus dem Concept.

---

6. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 14 juin 1740.

Je vois par votre post-scriptum 2 du 1er de ce mois que la cour impériale souhaite que je lui donne à certaines conditions un nombre

de recrues, et qu'elle est disposée d'accorder à ce prix-là les enrôlements dans les pays héréditaires aussi bien que dans le reste de l'Empire, pour le service de mes armées. Je suis bien aise de vous dire là-dessus que l'article des recrues qu'on demande de moi, est une chose qui ne me convient nullement, et dans laquelle je n'entrerai jamais. Mais quant aux levées que je voudrais faire dans l'Empire, et surtout dans les villes impériales, je ne crois pas que j'en doive demander le consentement de l'Empereur, ou l'acheter à des conditions onéreuses. C'est un droit que je puis prétendre, non comme roi de Prusse, mais en qualité d'électeur, et que mes ancêtres ont exercé sans opposition de temps immémorial, et qu'on n'a disputé au feu Roi mon père que depuis peu d'années. Vous ne manquerez pas de le représenter à Vienne en toutes occasions et partout où il appartiendra, en faisant des instances vives et pressantes, afin que la cour impériale lève incessamment les défenses mal fondées qu'elle a faites sur ce sujet depuis peu à plusieurs villes de l'Empire, et qu'à cet égard toutes les choses soient au plus tôt rétablies sur l'ancien pied. Sur ce, je prie Dieu de vous avoir en Sa garde.

Federic.

A. B. Borcke. H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

---

7. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 14 juin 1740.

Vous aurez remarqué par mes précédentes[1] que je suis résolu d'entretenir et de cultiver avec tout le soin imaginable l'amitié avec la Russie. Celle-ci est pour vous le confirmer, et pour vous dire que je serais ravi de raffermir la bonne et étroite intelligence qui a subsisté depuis tant d'années entre ma maison royale et les souverains de la Russie, et de la remettre sur le même pied où elle a été sous le règne de Pierre Ier et de ses successeurs. C'est de quoi vous pouvez assurer en toute occasion, de la manière la plus polie et la plus engageante, le duc de Courlande, aussi bien que les ministres du cabinet.

Je suis aussi tout-à-fait disposé de renouveler les anciennes alliances avec la Russie et même d'entrer dans de nouvelles liaisons avec elle, et de prendre, sur nos intérêts communs, toutes les mesures qui conviendront à la situation présente des affaires. Mais ne sachant pas quelles sont à cet égard les dispositions de la cour de Russie, je ne trouve pas à propos de lui faire là-dessus des avances. Ainsi, en lui donnant les assurances susmentionnées, vous vous tiendrez dans des

[1] Ein Erlass vom 7. Juni mit Freundschaftsversicherungen allgemeiner Art für Russland.

termes généraux, et vous tâcherez de diriger la chose de telle façon que si la cour de Russie a envie d'entrer avec moi dans une liaison étroite, elle en fasse les premières propositions.

C'est ce que je vous recommande plus particulièrement, ne doutant point que vous n'employiez tout votre possible pour faire réussir la chose selon mes intentions.

Federic.

A. B. Borcke. H. de Podewils. Thulemeier.

Nach dem Concept.

---

8. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Die Minister berichten, Berlin, 14. Juni: Der zur Beglückwünschung des Königs eingetroffene churbraunschweigische Geheimrathspraesident v. Münchhausen bringt eine Erneuerung des ewigen Bündnisses zwischen Brandenburg und Hannover von 1693 in Anregung.

Envoyez-moi la minute de ce traité, dont je n'ai aucune idée. Il faut beaucoup caresser Münchhausen, faire mille protestations d'amitié, et lorsque j'aurai lu le contenu du traité, je donnerai ma résolution là-dessus d'une manière plus positive. En attendant il faut amuser le tapis et se retrancher sans cesse sur la multitude d'affaires internes qui m'ôtent le temps jusqu'à présent de penser aux étrangères.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

9. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Die Minister berichten, Berlin, 16. Juni, dass sie, zu einem Gutachten über die herstaller Angelegenheit[1] aufgefordert, zwei Möglichkeiten sehen:

„ou d'employer la force pour réduire les révoltés,

ou bien de renouer la négociation pour la vente de la baronie.

Au premier cas, il y faudra employer pour le moins deux ou trois mille hommes, et Votre Majesté risquera en même temps de se brouiller avec l'Empereur et avec l'évêque de Liège, et peut-être même avec la France."

Lorsque les ministres raisonnent des négociations, ils sont d'habiles gens, mais lorsqu'ils parlent de la guerre, c'est comme quand un Iroquois parle de l'astronomie.

J'irai cette année dans le pays de Clèves, je tenterai la voie de la douceur, et si l'on me refuse, je saurai me faire justice. L'Empereur est le vieux fantôme d'un idole qui avait du pouvoir autrefois et qui était puissant, mais qui n'est

[1] Vergl. Droysen V, 1, 87 ff. und unten No. 49, 12. August 1740.

plus rien à présent; c'était un homme robuste, mais les Français et les Turcs lui ont donné la vérole, et il est énervé à présent.

Il faut donc que ces choses dorment jusqu'à ce que j'aille à Wésel, et que je puisse me régler sur les conjonctures quel parti il y aura à prendre.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

10. INSTRUCTION SECRÈTE POUR LE COLONEL COMTE TRUCHSESS DE WALDBOURG ALLANT A LA COUR D'HANOVRE EN QUALITÉ D'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE.

Charlottenbourg, 18 juin 1740.

J'ai résolu de vous envoyer à Hanovre pour faire le compliment usité au roi d'Angleterre touchant la mort du feu Roi mon père. Vous ferez des assurances d'amitié personnelle à l'infini; il faut affecter devant les ministres ou les créatures françaises beaucoup de cordialité avec les ministres anglais, quand même il y en aurait très peu; il faut tirer les vers du nez des ministres pour savoir leurs véritables intentions. Si l'on vous parle du bien de l'Europe et d'alliances, dites que je suis plus porté pour le bien de l'Europe que qui que ce soit, que je ne demande pas mieux que d'entrer, mais qu'il me faut de bonnes conditions et des choses solides, qui puissent constater l'union des deux maisons.

Vous ferez beaucoup valoir l'envoi de Camas en France; vous direz avec un air de jalousie que c'est un de mes intimes, qu'il possède ma confiance et qu'il ne va pas en France pour enfiler des perles. Si l'on veut vous parler d'affaires, dites toujours que vous ne désespérez pas de réussir, pourvu que l'on vous fasse des conditions qui vaillent mieux que celles que les Français me font; enfin, il faut toujours les renvoyer à des réalités touchant Juliers, Bergue, la Frise et le Mecklembourg. Si l'on parle de l'augmentation, dites que je n'en vivrais pas moins bien avec mes voisins, et que je cherche plutôt ma sûreté que leur déprédation; en un mot, approfondissez les replis de leurs intentions, parlez beaucoup de l'inclination que j'ai pour eux, n'avancez rien de positif, faites tout espérer et tout craindre. Gardez inviolablement le secret et dites-leur que la conduite du roi d'Angleterre serait le thermomètre de notre union.

C'est ma volonté expresse que vous suiviez de point en point cette instruction; je vous donnerai moi-même le chiffre; vos rapports ne se

feront qu'à moi, et pour que je fusse sûr de mon fait, je vous ai choisi comme un honnête homme, en qui je peux avoir confiance; je m'assure donc sur votre fidélité et sur votre dextérité, vous assurant en revanche que je suis votre très affectionné Roi

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept „Instruction pour le Colonel de Trucs".

---

11. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Die Minister stellen anheim, Berlin, 18. Juni, dem hannöver'schen Minister v. Münchhausen, der um seine Abschiedsaudienz bittet, ein Geschenk im Werthe von 1000 Dukaten zu machen, wofern der König ihm nicht den schwarzen Adlerorden verleihen will, durch den er sich sehr geschmeichelt fühlen würde.

Il me semble qu'il s'en va d'une manière bien précipitée; il aurait dû attendre que je puisse lui répondre sur ses propositions, ce qui ne se peut que jeudi.

Je lui donnerai une tapisserie, et j'en ai déjà donné l'ordre. L'aigle noir n'est pas un ordre pour des . . . . comme Münchhausen.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

12. AN DEN CHURFÜRSTEN ZU MAINZ.[1]

Berlin, 19. Juni 1740.

Es haben Uns des Herrn Landgrafen Wilhelm zu Hessen-Cassel Liebden unvermuthet zu vernehmen gegeben, welcher Gestalt Ew. Churfürstliche Würden und Liebden zu Behauptung der ganz neuerlich prätendierten Landeshoheit über den hanau-münzenburgischen Ort, Rumpenheim solche militärischen Anstalten vorgekehret, welche auf offenbare Thätlichkeiten angesehen zu sein schienen, indem fast die ganze Garnison aus Mainz nebst acht Canons und einer starken Anzahl bewaffneter Bauern dahin commandieret worden, also dass das auf unstreitigem hanauischen Grund und Boden stehende waldenheimische Regiment sich stündlich eines Angriffs zu besorgen habe.

Ew. Churfürstliche Würden und Liebden werden nach Dero hohen Begabniss von Selbst ermessen, was dergleichen gegen einen benachbarten evangelischen Fürsten vorhabende Vergewaltigung, wann solche ins Werk gesetzet werden sollen, für ein grosses Aufsehen im Reich erwecken würde, und wie leicht dadurch gefährliche Unruhe und Weiterung in dortiger Gegend entstehen könnte, welche aber zu verhüten und Friede

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 1 ff.

und Ruhe im Reich aufrecht erhalten zu helfen, die heilsame Reichsgesetze Uns und andere Stände anweisen und verbinden. Wir haben Uns dahero nicht entbrechen können, Ew. Churfürstliche Würden und Liebden zuforderst dieses hierdurch wohlmeinend zu Gemüth zu führen, und tragen zu dero bekannten Liebe zu Recht und Billigkeit das gute Vertrauen, Sie werden als ein vornehmer Churfürst in vorerwähnter Dero nachbarlichen Irrung mit des Herrn Landgrafen zu Cassel Liebden vielmehr einer gütlichen Handlung oder allenfalls der ordentlichen Justizpflege Platz zu geben geneigt, als Dero etwa zu haben vermeinende Befugniss sofort durch Gewalt der Waffen auszuführen und solcher Gestalt ein landverderbliches Kriegsfeuer anzuzünden gesinnet sein, welches vielleicht zu Dero eignem grössesten Schaden ausschlagen möchte, wann zumalen auch andere Stände, nach Massgab der Handhabung des Landfriedens, dazu mitbeitreten sollten. Wie Wir dann Unseres Orts, nach Verordnung solcher Reichssatzung, und als ein Erbverbrüderter des fürstlichen Hauses Hessen, auf bedürfenden Fall Uns nicht würden entziehen können, vorher ermeldtem Sr. Liebden dem Herrn Landgrafen Wilhelm gegen unrechtmässige Gewalt und Beunruhigung den nöthigen Schutz und Hülfe zu leisten.

Wir wünschen aber, dass es zu solcher äussersten Weitläuftigkeit nicht kommen, sondern Ew. Churfürstliche Würden und Liebden Dero Truppen und Landmiliz fordersamst von denen hessen-hanauischen Grenzen zurückzuziehen und den obwaltenden Streit in Güte oder durch den Weg Rechtens abzuthun sich entschliessen möge, als welches Wir Deroselben hierdurch freundlich und wohlmeinend anrathen, im übrigen aber Ew. Churfürstliche Würden und Liebden zu Erweisung angenehmer Gefälligkeiten jederzeit bereit und geflissen verbleiben.

Friderich.

Nach dem Concept. A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

---

13. AN DEN LANDGRAFEN WILHELM ZU HESSEN-CASSEL.

Berlin, 19. Juni 1740.

Empfangsbestätigung eines Briefes des Landgrafen vom 13. Juni. „Sowohl der Sachen Bewandniss an und vor sich selbst, und Meine beständige Neigung den Ruhestand im Reich handhaben und alle unrechtmässige Gewalt abkehren zu helfen, als auch Meine vor Ew. Liebden tragende besondere Consideration, haben Mir nicht den geringsten Anstand übrig gelassen, Churmainz von dergleichen gewaltthätiger Unternehmung Inhalts des abschriftlichen Beischlusses abzumahnen.“

Friderich.

Auszug aus dem Concept. A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

---

14. AN DEN GEH. FINANZRATH VON BORCKE UND DEN RATH V. GRAEVE IN WIEN.[1]

Berlin, 19. Juni 1740.

Mittheilung von den Schreiben an den Churfürsten von Mainz und den Landgrafen von Hessen. „Wie Wir nun mit der Euch vorhin bekannten Intention Unseres hochseligen Herrn Vaters Majestät sowohl in Ansehung derer zwischen obgedachtem Herrn Landgrafen und Churmainz, wie auch dem fürstlichen Hause Hessen-Darmstadt obschwebenden Streitigkeiten überhaupt, als auch der bei dem böhmischen Lehnhof in der babenhausischen Sache incompetenter gefällten Urthel und deren Vollstreckung besonders, ganz conforme Sentiments führen, und in Sonderheit nicht zugeben werden, dass mit Hintansetzung des ordentlichen Rechts unrechtmässige Gewalt im Reich, zumalen wider evangelische Fürsten und Stände verübet und Friede und Ruhe in demselben gestöret werde: also habt Ihr solches auch in gegenwärtigem Vorfall, da es allerdings scheinet, als ob mehrermeldter Churfürst zu Mainz sich recht geflissentlich zu dem Herrn Landgrafen nöthigen wolle, von Unsertwegen zu erkennen zu geben, anbei gehörigen Orts vorzustellen, was für eine äusserste Zerrüttung daraus im Teutschen Reich entstehen würde, wann in denen zwischen desselben Ständen sich ereignenden Zwistigkeiten sofort wider die heilsame Verordnung der Reichsgrundgesetze zu den Waffen gegriffen und solcher Gestalt das ehemalige Faustrecht wieder eingeführet werden wollte, und wie dahero die Nothdurft erfordere, dass Churmainz durch ein ernstliches kaiserliches Schreiben davon abgemahnet und zu Gleich und Recht gewiesen werde" . . .

Friderich.

Auszug aus dem Concept. A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

---

15. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 22 juin 1740.

Monsieur mon Cousin. Le colonel de Camas qui vous rendra cette lettre de ma part vous informera de la perte que je viens de faire en la personne du Roi mon père. La France y perd un bon allié, et vous un prince qui estimait votre mérite par connaissance de cause. J'ai hérité de cette estime qu'il avait pour vous, et mon ministre pourra vous en rendre compte. Je ne demande pas mieux que de cultiver l'amitié du Roi très chrétien, et de faire mon cours politique, éclairé par un ministre qui a donné plus d'une fois des exemples de prudence et de sagesse à l'Europe. Ce m'est une consolation infinie dans ma juste affliction que de me dire contemporain du plus habile

[1] In simili m. m. an den Justizrath Pollmann in Regensburg.

ministre que la France ait jamais eu. Je ne demanderais pas mieux que d'admirer ses qualités et ses talents de près, comme j'en suis charmé de loin, et de vous embrasser tendrement. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné et bon ami

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig. Federic.

---

16. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Charlottenbourg, 23 juin 1740.

On m'a assuré que le ministre anglais Finch n'a point été trop content de son séjour à Dresde, ni du succès dont il a pu se flatter. On prétend que cette cour paraît plus portée pour la France que pour l'Angleterre. Vous chercherez à pénétrer ce mystère et m'en informer exactement. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

17. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 24 juin 1740.

J'ai été bien charmé d'apprendre par votre post-scriptum 2 du 15 de ce mois que les sentiments de Sa Majesté Impériale sont tels envers moi que j'ai lieu d'en être infiniment content. Je vous avoue que j'en suis sensiblement touché, et il n'y a rien de si poli et de si engageant que vous ne puissiez dire sur le réciproque, et que je ne veuille avouer d'avance et l'avoir pour bien agréable.

Vous le témoignerez en toute occasion aux ministres de l'Empereur, mais bien particulièrement au chancelier de la cour, comte de Sinzendorff, et au baron de Bartenstein. Il me semble que je ne me trompe pas, si je crois que ces deux dignes ministres ont pour moi quelque amitié, et qu'ils sont persuadés que rien au monde ne saurait être plus convenable, plus glorieux et plus utile à l'Empereur, qu'une bonne et solide liaison entre Sa Majesté et moi.

Il faut que vous profitiez avec soin des bonnes dispositions où vous trouverez les deux ministres susdits à mon égard, et je me flatte qu'ils se prêteront avec d'autant plus de facilité aux empressements que vous leur témoignerez d'une façon digne de moi, qu'ils verront bien eux-mêmes qu'ils ne sauraient jamais faire mieux pour les intérêts de l'Empereur leur maître et pour le bien de la cause commune, que de cimenter et cultiver soigneusement une si belle et si puissante liaison.

Federic.

Nach der Ausfertigung. A. B. Borcke. H. de Podewils.

---

18. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 juin 1740.

Votre relation du 7 de ce mois m'a été rendue, aussi bien que le post-scriptum de même date.

Les assurances que vous me donnez de la bonne volonté du duc de Courlande et du comte d'Ostermann, pour rentrer avec moi en des liaisons plus étroites, me sont bien agréables. Je vous ai déjà instruit de mes intentions là-dessus. Si celles de ces messieurs sont sincères, ils peuvent être persuadés que les miennes ne le sont pas moins, et qu'ils trouveront de ma part toute la facilité imaginable.

Mais comme c'est la cour de Russie qui, dans les affaires de la Pologne et sur d'autres articles, s'est écartée des engagements où elle était entrée avec le feu Roi mon père, et qui a donné par là occasion au refroidissement de l'amitié, il est naturel que ce soit elle aussi qui fasse les premières ouvertures pour le rétablissement de la bonne harmonie et le renouvellement de l'ancienne alliance.

C'est ce que vous pourrez insinuer dans l'occasion aux ministres susmentionnés, sans faire paraître pourtant que je vous en aie chargé.

En attendant, vous continuerez de m'informer exactement de tout ce qui se passe, tant par rapport à l'intérieur de la Russie, qu'à l'égard de ses différends avec la Suède.

Federic.

Nach dem Concept. A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

---

19. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 28 juin 1740.

L'envoi de troupes impériales dans l'île de Corse cache sans doute quelque mystère, et peut-être l'exécution prochaine d'un dessein dont les cours de Vienne et de Versailles sont convenues ensemble.

On débite qu'on veut donner la Corse au grand-duc de Toscane avec le titre de roi, et qu'en échange l'Empereur assurera à l'infant Don Philippe la succession aux duchés de Parme et de Plaisance.

Cet arrangement paraît à la vérité assez problématique, mais quoi qu'il en soit, les Génois pourront toujours compter que la Corse leur sera enlevée, et que la France et l'Espagne en disposeront à leur gré sous l'approbation de l'Empereur, qui selon toute apparence y consentira d'autant plus volontiers qu'il n'est guère en état de s'y pouvoir opposer.

P. S.

Ce qui se passe présentement entre la cour impériale et l'électeur de Bavière, selon le contenu de votre post-scriptum 2 du 18 du courant,

prouve assez qu'on ne s'est point du tout trompé, si l'on a cru jusqu'ici qu'il n'y aurait jamais une sincère amitié, et bien moins encore une parfaite harmonie et bonne intelligence entre ladite cour impériale et celle de Munich; aussi les prétentions de l'électeur de Bavière sont si grandes et ses vues si vastes et en même temps si fort opposées aux intérêts de la maison d'Autriche et du grand-duc de Toscane, que la haine et la jalousie ne cesseront jamais entre eux, à moins que le bon Dieu ne veuille faire un miracle tout exprès pour cet effet. Cependant, vous ne manquerez pas de ménager votre commerce avec le comte de Perusa d'une façon que personne et bien moins encore les ministres impériaux n'en puissent tirer de fâcheuses conséquences, quoique ce ne serait que sans raison et fondement, puisque je n'ai aucune liaison avec l'électeur de Bavière, et n'ai non plus nulle envie d'en contracter avec lui, surtout de celles qui pourraient ombrager la cour impériale.

Federic.

A. B. Borcke. H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

---

20. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Charlottenbourg, 1er juillet 1740.

Je viens de recevoir votre relation du 24 de ce mois, et j'en suis satisfait. Vous devez témoigner au comte de Brühl combien j'ai été sensible à l'obligeante attention que Sa Majesté Polonaise a eue pour moi en relâchant tous ceux qui avaient été arrêtés pour cause d'enrôlement. J'ai ordonné déjà de mettre en liberté le Munier dont vous me parlez,[1] et je saurais répondre aux égards qu'on me marque. Cependant, vous assurerez à ceux qui veulent s'établir à Berlin que je leur accorderai les franchises de l'excise du service pendant les premiers deux ans, pourvu que ce soient des gens à leur aise. Au reste vous distinguerez vos relations ordinaires de celles qui ne sont destinées que pour moi seul, en y mettant le mot *soli*. Quant au placet du nommé de Haacke,[2] vous lui direz, que je ne veux pas des déserteurs. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 In Preussen festgenommen als verdächtig, Werbungen in Sachsen verrathen zu haben. — 2 v. Haacke war 1725 als Portepée-Fähndrich von seinem Regiment desertiert und bat jetzt um Pardon.

21. AU MINISTRE D'ÉTAT DE MÜNCHHAUSEN A HANOVRE.

Ruppin, 3 juillet 1740.

Monsieur. J'ai été ravi de voir par votre lettre du 26 juin que vous êtes satisfait de votre séjour de Berlin, et que vous avez trouvé Sa Majesté le Roi votre maître dans de très favorables dispositions à mon égard. Rien ne me saurait être plus agréable que cette nouvelle, et je vous prie de lui en faire connaître l'étendue de ma sensibilité et la sincérité de mes sentiments d'amitié et d'estime pour sa personne. Quant au renouvellement de l'ancien traité d'union entre nos maisons, vous jugerez vous-même que mon voyage de Prusse et les occupations qui m'y attendent, ne me laisseront pas le loisir d'y travailler d'abord. Ainsi vous n'oublierez pas de remettre cette affaire sur le tapis, quand je serai de retour. Je suis avec une estime très particulière votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

22. AU MINISTRE D'ÉTAT DE THULEMEIER A BERLIN.

Charlottenbourg, 5 juillet 1740.

Monsieur de Thulemeier. J'ai bien appris par la vôtre du 3 de ce mois, aussi bien que par celle du sieur de Münchhausen qu'il a écrite à vous et à M. de Podewils, avec quelle vivacité il commence à presser le renouvellement désiré de l'alliance de 1693. Il m'en a écrit dans le même ton, et la copie ci-jointe vous montrera ce que j'ai trouvé à propos de lui répondre, croyant en effet qu'il ne faudra rien précipiter, d'autant plus que le traité mentionné étant regardé comme perpétuel et obligatoire, il suffira jusques à ce que le temps nous éclaircisse sur les vues et les véritables dispositions des Français et des Anglais. Vous répondrez au susdit ministre de la même manière, mais avec toute la politesse imaginable. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

23. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 5 juillet 1740.

Je suis bien aise d'apprendre par votre post-scriptum du 25 juin dernier que vous êtes persuadé que la cour de Vienne ne me contestera plus le droit de pouvoir faire des levées dans les villes impériales. Mais il sera toujours bon et nécessaire que vous preniez occasion d'en parler aux ministres de l'Empereur comme d'une chose que je ne saurais mettre aucunement en doute, me flattant, à juste titre, que Sa Majesté Impériale

ne voudrait jamais souffrir que je fusse chagriné dans un point si délicat et en même temps si essentiel par rapport à mes droits.

Vous ne manquerez pas de m'informer de la réponse qu'on vous fera là-dessus.

Federic.

A. B. Borcke. Thulemeier.

Nach der Ausfertigung.

---

24. AN DEN LEGATIONSSECRETÄR HECHT IN MANNHEIM.

Berlin, 5. Juli 1740.

Soll nach wie vor mit dem Generalmajor v. Dossow zu Wesel correspondiren. „Gestalt Ihr denn auch, sobald nach Gottes Willen des Churfürsten zu Pfalz tödtlicher Hintritt aus dieser Welt sich begiebet, und Ihr dass der Casus würklich existant sei ganz gewiss und zuverlässig erfahren werdet, nicht allein recta an Uns, sondern auch an ermeldten Generalmajor von Dossow davon durch expresse und zwar, damit man hier und zu Wesel des Événements genugsam versichert sein möge, wiederholte Couriers und Estafetten Euren Bericht zu erstatten habet" . . .

Friderich.

A. B. Borcke. H. v. Podewils. Thulemeier.

Auszug aus dem Concept.

---

25. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Charlottenbourg, 7 juillet 1740.

Mon Colonel. J'ai bien reçu votre ample lettre du 2 de ce mois, et j'en suis satisfait. Vous répondrez convenablement aux honnêtetés qu'on me marque; mais quant à l'entrevue, c'est presque toujours l'écueil d'amitié entre de grands princes. Parlez et agissez par tout avec solidité pour ce qui regarde Keith,[1] faites lui écrire par votre canal connu qu'il doit venir ici. Je suis toujours etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Peter Christoph Carl von Keith, 1730 als Lieutenant aus seiner Garnison Wesel nach England geflüchtet. Truchsess meldet über seinen dortigen Aufenhalt am 6. Juli: „qu'il avait eu une pension, depuis le premier moment qu'il était arrivé, et que pour sa propre sûreté on l'avait envoyé en Irlande, mais que depuis trois ans Keith était venu à Londres." König Georg habe ihm zu seiner Sicherheit den Charakter eines portugiesischen Majors verschafft. Friedrich II. ernannte ihn bei seiner nunmehr erfolgenden Rückkehr zum Stallmeister und zum Oberstlieutenant, vergl. Berlinische Nachrichten vom 20. Dec. 1740.

26. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Stargard, 9 juillet 1740.

Mon Colonel de Truchsess. Votre lettre du 2 de ce mois m'est bien parvenue. Quant au lieutenant de Lœben que vous me recommandez, j'ai déjà pensé à son avancement. J'ai répondu à la lettre du marquis de La Chétardie,[1] l'ayant adressée à Mardefeld. Cependant vous pouvez aller un couple de jours à Herford, pour faire votre cour à la margrave. Mais j'espère que mes affaires n'en souffriront pas. Je suis etc.

Federic.

Vous cacherez l'affaire de Keith, et d'ailleurs vous ferez ce que vous pourrez pour faire parler ferme et d'une façon précise les ministres, car jusqu'à présent ils ne veulent que battre la campagne.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

27. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 9 juillet 1740.

La relation que vous m'avez faite en date du 29 juin dernier m'est bien parvenue.

Je suis fort curieux d'apprendre à quoi aboutiront toutes ces conférences qu'on a tenues à Vienne sur le droit des États de l'Empire, en vertu de quoi ils peuvent prendre leur recours à la Diète, lorsqu'ils ont à se plaindre de l'injustice des décrets du conseil aulique ou de la chambre impériale de Wetzlar.

L'affaire est des plus épineuses et des plus délicates, et il ne faut pas s'étonner, si la cour impériale en est bien embarrassée. Il est presque impossible de trouver un *mezzo termino* pour concilier sur ce chapitre les intérêts de l'Empereur avec ceux des États de l'Empire.

Après que les ministres de l'Empereur seront de retour à Ratisbonne, la bombe fondue à Vienne crêvera sans doute et causera peut-être plus de fracas qu'on ne pense présentement.

Il serait fort intéressant, si l'on pouvait être informé d'avance des résolutions que la cour impériale a prises sur ce sujet, puisque cela servirait à prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour prévenir et détourner tout préjudice.

La chose est pour moi en particulier d'assez grande importance, pour m'obliger d'y apporter toute l'attention possible.

Federic.

A. B. Borcke. Thulemeier.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Französischer Botschafter in Petersburg, zuvor als Frankreichs Vertreter in Berlin zu dem Kronprinzen Friedrich in persönliche Beziehungen getreten. Die im Text erwähnte Antwort Friedrichs auf seinen Glückwunsch zur Thronbesteigung liegt nicht vor.

28. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 12 juillet 1740.

Rien ne m'a pu être plus agréable que d'apprendre par votre post-scriptum 1er du 2 de ce mois que le chancelier de la cour, comte de Sinzendorff, aussi bien que le secrétaire d'État, baron de Bartenstein, vous ont paru également touchés et flattés de ce que vous leur avez dit de ma part, en conformité des ordres que je vous en avais donnés par un rescrit du 24 de juin passé.

Vous ne manquerez pas de cultiver au dernier possible les bonnes intentions où ces deux ministres se trouvent à mon égard, et j'espère qu'ils m'en donneront des preuves réelles dans les occasions qu'ils rencontreront pour cela. La succession de Juliers et de Bergue sera la pierre de touche où je pourrai connaître la sincérité de leurs sentiments envers moi, et ce que je puis ou dois espérer de l'Empereur même, pour le soutien de la justice de ma cause et pour l'avancement de mes intérêts.

Si vous pouvez pénétrer ce que la cour impériale pense présentement sur ladite succession, aussi bien que sur celle d'Ostfrise, vous me rendrez par là un service bien agréable, et c'est pourquoi je m'assure que vous y employerez tout votre savoir-faire.

P. S.

Il est fâcheux qu'on tarde si longtemps à remettre en liberté le sergent du régiment du prince Henri, nommé Rostock, qu'on a détenu pendant plusieurs mois aux arrêts à Raab.

Si la cour impériale ne me veut satisfaire en des choses de si peu de conséquence, je ne sais ce que j'en dois espérer à l'égard de celles qui peuvent importer beaucoup.

Cependant, comme votre post-scriptum 3 du 2 courant fait présumer que ledit sergent sera mis bientôt en liberté, je veux croire que cela arrivera au premier jour, et j'attendrai là-dessus votre rapport ultérieur.

Federic.

Nach der Ausfertigung. A. B. Borcke. Thulemeier.

---

29. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Gumbinnen, 14 juillet 1740.

Monsieur de Chambrier. Je n'aurais pas cru que M. le Cardinal penserait de la manière qu'il a fait au sujet de l'envoi du colonel de Camas, qui ne lui paraît pas assez titré pour la fin de son ambassade. Encore que je n'aie été nullement obligé de faire avec solennité la notification de la mort du Roi mon père à la cour de France, n'y

ayant aucune proche parenté entre nous, je l'ai pourtant voulu faire par un motif de considération et de civilité. Le susdit envoyé étant d'ailleurs noble et colonel effectif, j'ai cru qu'on m'en saurait gré, n'ayant même envoyé à Vienne qu'une personne d'un caractère égal. Quant à l'idée de l'apparence d'une prédilection envers la cour d'Angleterre, la véritable raison pourquoi je lui ai envoyé le colonel de Truchsess se trouve dans la proximité du sang, qui demande ces sortes d'égards suivant le cérémoniel de l'Allemagne. Vous direz ces raisons plus que suffisantes au Cardinal, qui est trop clairvoyant et trop juste pour y trouver à redire. Ajoutez-y les assurances de la pureté et de la solidité de mes sentiments pour le Roi son maître et pour lui. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

30. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A KŒNIGSBERG.

Gumbinnen, 14 juillet 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu la vôtre du 8 de ce mois et la copie de celle de Chambrier, qui m'a donné à penser sur la frivole prétention du Cardinal. Je vous adresse une lettre pour le susdit résident, ayant cru nécessaire de lui faire connaître les raisons de mon procédé. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

31. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Kœnigsberg, 18 juillet 1740.

Mon Colonel de Truchsess. J'ai reçu vos relations n° 2 et 3, et j'ai été bien aise de voir la favorable disposition que la cour et les ministres marquent à mon égard. Mais comme ce qu'on vous a insinué a plutôt la mine de sincérations générales et de compliments vagues que d'offres solides, vous trouverez vous-même qu'il serait peu sûr de bâtir sur un fondement si léger. Ainsi vous représenterez aux ministres qu'ayant fait de leur côté le premier pas, afin de me détacher de la France, qui a épousé mes intérêts, il leur conviendra aussi de poursuivre et de me faire des propositions du plan sur lequel on voudra former nos liaisons, en me découvrant avec franchise ce qu'on fera pour moi dans l'affaire de Juliers et de Bergue, d'Ostfrise et de Mécklembourg, comme aussi ce qu'on souhaite de moi en revanche par rapport à leurs convenances. Il me paraît presque superflu de penser si tôt au renouvellement de l'ancienne alliance, qui, étant perpétuelle, n'en a pas besoin; et s'il la faut changer selon les intérêts présents

des deux maisons, il vaudrait mieux d'en faire une nouvelle. Vous chercherez à pénétrer leurs véritables sentiments, dont vous m'informerez au plus tôt. Quant aux deux recrues arrêtées à Brême, il dépendra d'eux de les relâcher ou non, n'étant pas d'humeur de me donner plus de mouvements pour une bagatelle. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

32. AU CHANCELIER DE RAESFELDT A LA HAYE.

Berlin, 19 juillet 1740.

Le discours que le pensionnaire de Dortrecht, Alewyn, vous a tenu, selon votre post-scriptum du 12 de ce mois, au sujet de la succession de Juliers et de Bergue, est très vague et ne signifie pas grand chose.

Je sais assez ce que je dois penser de la conduite que la république de Hollande a tenue jusques ici à l'égard de la susdite succession, et je suis bien persuadé que cette République m'enviera constamment cette succession, et même à un tel point qu'elle fera tout ce qu'elle pourra entreprendre sans courir trop de risque, pour m'embarrasser dans la poursuite de mes droits.

Cependant vous ne donnerez à connaître à qui que ce soit que ce sont mes idées. Vous témoignerez au contraire, en toute occasion, que je me flatte que messieurs les États-Généraux me donneront des marques de leur amitié et affection, lorsque la succession dont il s'agit s'ouvrira à moi.[1]

Federic.

Nach dem Concept. Thulemeier.

---

33. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Kœnigsberg, 20 juillet 1740.

Très haut etc. Nous avons eu l'honneur d'informer Votre Majesté par notre lettre du 3 du mois de juin passé que nous avions résolu de recevoir en personne l'hommage des États et sujets de notre royaume de Prusse, et que plusieurs circonstances nous obligeaient de fixer le terme du 20 de ce mois-ci, en invitant en même temps amiablement Votre Majesté et la République de vouloir bien envoyer ici Leurs députés pour cet effet, munis d'instructions et pleins-pouvoirs convenables à notre dignité royale, pour pouvoir recevoir à cette occasion, au nom de Votre Majesté et de la république de Pologne, l'hommage éventuel de notre royaume, suivant les anciens traités qui subsistent entre nous

[1] In Betreff Alewyn's persönlich ertheilt der König am 25. Juli noch die mündliche Resolution: (Räsfeldt) „soll sich bemühen, den Mann an unser Interesse zu ziehen, und vorschlagen, wodurch er gewonnen werden kann. Soll ihn auch ferner über die Sache und der République Intention sondiren."

et Votre Majesté et la République. Sur quoi il a plu à Votre Majesté de nous répondre, en date du 16 du mois de juin passé, qu'Elle était sensible à cette attention amiable, et qu'Elle allait communiquer incessamment notre intention aux principaux du sénat et du ministère polonais. Et comme nous nous sommes rendus dans la capitale de notre royaume, pour y recevoir, au terme marqué à Votre Majesté, l'hommage solennel par les États, assemblés pour cet effet-là, ils nous l'ont prêté avec toutes les démonstrations possibles de joie, de zèle et de fidélité.

Nous aurions souhaité de voir à cette occasion et de trouver ici les députés de Votre Majesté et de la République, selon l'invitation que nous avions faite expressément pour cela. Mais, quoiqu'ils ne se soient point rendus ici, nous avons l'honneur d'assurer, de la manière la plus forte et la plus cordiale, Votre Majesté et la République, par celle-ci, que l'absence de leurs députés de cet acte de cérémonie de l'hommage de notre royaume ne portera jamais ni pour le présent ni pour l'avenir aucun préjudice aux droits de Votre Majesté et de la République, en tout ce qui concerne la succession éventuelle de notre royaume suivant la teneur du traité de Wehlau, qui sera toujours inviolablement observé par nous et par nos successeurs, et qui restera dans son entier, tout comme si les députés de Votre Majesté et de la République se fussent trouvés présents à l'hommage que nous venons de recevoir des États de notre royaume. C'est pour cela qu'à l'exemple de feu le Roi, notre très honoré seigneur et père de glorieuse mémoire, nous avons eu soin que dans les formulaires du serment que nos susdits États et sujets nous ont prêté aujourd'hui, la succession éventuelle de ce royaume ait été de nouveau établie pour jamais sur le pied des pactes et du traité de Wehlau, d'une manière que les droits de Votre Majesté et de la république de Polbgne à cet égard se trouvent entièrement rassurés par là.

Nous nous flattons à juste titre que Votre Majesté et la République regarderont cette marque d'affection et d'amitié de notre part non seulement comme un nouveau gage de notre désir inviolable d'observer, autant qu'il dépendra de nous, religieusement les traités qui subsistent entre nous et Votre Majesté et la République, mais qu'Elles seront persuadées aussi qu'une des plus agréables occupations de notre règne sera de cultiver et de resserrer encore davantage ces liens indissolubles, et la bonne intelligence et harmonie si nécessaire pour le bien et la prospérité de nos deux royaumes, et de donner à Votre Majesté et à la République, dans toutes les occasions qui se présenteront, des marques essentielles de notre véritable et sincère amitié. Et, sur ce, nous prions Dieu etc.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

34. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 23 juillet 1740.

Je suis informé de bonne main que l'électeur de Cologne vient de recevoir, par le canal de divers banquiers tant à Cologne qu'à Francfort, des sommes très considérables, qu'on fait monter à 500,000 florins d'Allemagne; que ces payements se sont faits avec beaucoup de mystère, non pas directement à l'Électeur, ni à sa caisse, mais à son conseiller privé Giovanni, et au nommé Hœsch, qui est son secrétaire de cabinet; que malgré ces précautions on a découvert que cet argent est effectivement entré dans la caisse électorale, et a été employé à payer ses dettes, et que de plus une bonne partie des lettres de change qui ont servi à retirer ces payements, vient d'un trésorier de France, nommé Montmartel; que cet argent a mis l'Électeur en état de faire le voyage de Hollande, et que l'on présume qu'il aura une entrevue avec le marquis de Fénelon, soit à Amsterdam ou à Aix-la-Chapelle.

Toutes ces circonstances annoncent un traité secret entre la France et l'électeur de Cologne, et il est très vraisemblable que ce traité est non seulement entamé, mais encore conclu, quoiqu'à l'insu du chapitre de Cologne.

Vous concevrez aisément qu'il m'est de la dernière importance d'être instruit au juste de ce qui en est, et en quoi consistent les engagements que l'Électeur a pris avec la France. Aussi n'épargnerez-vous aucun soin ni peine pour découvrir ce mystère, afin que j'en sois informé pleinement, et d'une manière à pouvoir faire fond là-dessus.

Connaissant, comme je fais, votre habileté et votre zèle pour mon service, je ne doute nullement que vous n'y réussissiez, et j'attends avec impatience le rapport que vous me ferez sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept. Thulemeier.

---

35. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 2. Juli, dass er dem Herzog von Kurland den Wunsch des Königs ausgedrückt, die Allianz mit Russland zu erneuern. Der Herzog bezeugt seinen Eifer für die Interessen Preussens und bittet im Namen der Kaiserin, der König möge seine Gedanken über die zu vereinbarenden Allianzartikel mittheilen.

Charlottenburg, 24. Juli 1740.

Gut. Ministerium soll durch Mardefeld unsere Propositiones mündlich thun lassen. Mit dem Herzog soll à part wegen seines Interesse, und was wir von ihm verlangen können, negociiret werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

36. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Legationssecretär Hecht berichtet aus Mannheim (8. Juli): Der Vertreter Frankreichs in Mannheim hat einen weitläufigen Discurs über die jülich-bergsche Angelegenheit geführt: „allemassen, wann es desfalls zu Thätlichkeiten kommen sollte, zu befürchten sei, dass ein sehr schwerer Krieg, worinnen ganz Europa verwickelt werden könnte, daraus entstehen dürfte." Man wolle hoffen, „es würde nunmehro noch ein Expediens gefunden werden, wonach diese Sache endlich applaniret werden könnte."

Charlottenburg, 25. Juli 1740.

Soll sagen, er könne davon nicht sprechen sonder Ordre, wüsste auch Meine Willensmeinung nicht.

(15. Juli): Der Hofkanzler von Halberg hat „fast aus gleichem Tone" geredet. „Vor allen Dingen aber wünschet er, dass Ew. Königl. Majestät von der ganzen Sache Sich eine richtige Information möchte geben lassen."

Soll sagen, Ich würde Mir Mein Recht nicht nehmen lassen, denn es zu klar wäre.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

37. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Charlottenbourg, 25 juillet 1740.

Monsieur mon Cousin. Il n'y aucune occupation que je ne suspende volontiers pour avoir le plaisir de lire vos lettres et d'y répondre, mais quelque empressement que j'aie eu de vous satisfaire, touchant le mariage du prince de Deux-Ponts avec une de mes sœurs, je me suis vu arrêté par les oppositions de la Reine ma mère, qui m'a allégué tant de bonnes raisons que je n'ai pu les combattre.

Je souhaite, Monsieur, que vous ayez été content de la personne de Monsieur de Camas; c'est un homme auquel vous pouvez parler avec confiance et qui est parfaitement informé de mes volontés. Je lui envie beaucoup la satisfaction de voir un ministre que je ne puis qu'admirer de loin. Je voudrais que vous fussiez ou moins grand ou moins aimable, car quelque plaisir que j'aie de connaître le pacificateur de l'Europe par ses lettres et par ses actions, je voudrais volontiers le connaître par une vision béatifique.

Je puis toutefois vous assurer très sincèrement que le Roi mon père n'a pu avoir plus de sentiments d'estime et d'amitié que ceux avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné et bien bon ami

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères in Paris. Eigenhändig.

38. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Charlottenbourg, 26 juillet 1740.

Monsieur de Truchsess. J'ai bien reçu vos relations du 13, 16 et 20 de ce mois. Les nouvelles assurances que vous m'y donnez des favorables sentiments que le roi d'Angleterre, son ministère et la nation anglaise continuent à témoigner pour moi, m'ont été fort agréables, et vous devez faire connaître aux ministres combien j'en suis touché, et que de mon côté je m'efforcerai toujours de marquer dans toutes les occasions le sincère désir que j'ai de cultiver l'harmonie et l'amitié entre ce prince et moi, y étant porté d'inclination depuis longtemps. Mais il faut que je me rapporte à ce que je vous ai écrit en date du 18 de ce mois, touchant le peu de fond que je puis faire sur des protestations et offres générales et vagues, ne souhaitant que de voir clair et net ce qu'on prétend de moi, et ce qu'on se trouvera en état de faire en ma faveur dans l'affaire de Juliers et de Bergue et celles de la succession d'Ostfrise et de Mécklembourg, et quelle sûrété je pourrais m'y promettre de la part de l'Angleterre, en me liant avec elle. Ainsi j'attends votre réponse, qui me donnera lieu de me déterminer sur cette matière. Cependant je suis satisfait de ce que vous avez répondu aux ministres de Holstein et de Gotha, me souciant fort peu des droits prétendus de leurs maîtres.[1] Au reste vous ferez deux espèces de relations, les unes pour moi seul avec la rubrique *soli*, et les autres, remplies de nouvelles, pour le ministère. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

39. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Charlottenbourg, 26 juillet 1740.

Monsieur de Camas. Je viens d'apprendre par votre lettre du 14 de ce mois votre arrivée à Paris, et l'obligeant accueil que le Cardinal vient de vous faire. J'en suis bien aise, comme aussi de la manière dont on cherche à vous distinguer. A présent, je crois que vous aurez pu commencer votre négociation, et j'espère d'en apprendre bientôt quelque chose d'intéressant. Je ne veux pas vous cacher qu'on se donne tous les mouvements imaginables, à Hanovre, pour m'attirer par des offres brillantes, qui surpassent de beaucoup celles que la France

[1] Bericht des Gesandten vom 13. Juli: „Le maréchal de la cour de l'évêque d'Eutin de Plessen m'a parlé sur les droits que la maison de Holstein prétend avoir sur la succession de Juliers et de Bergue. Le conseiller privé Uffeln de la part du duc de Saxe-Gotha en fait autant" Sie sind geneigt, sich von Preussen für ihre angeblichen Ansprüche abfinden zu lassen „afin de rendre les prétentions de Votre Majesté d'autant plus fortes."

m'a destinées; on me presse fort d'entrer dans ces liaisons, de renouer avant tout l'ancienne alliance, et de profiter de leur bonne volonté. On m'invite même à des entrevues, dont on me marque une flatteuse perspective. Mais j'ai résisté fermement à toutes ces tentations, et si la France veut sincèrement se prêter à mes intérêts et m'obliger, comme elle en a le pouvoir, je serai son allié du monde le plus fidèle et le plus zélé et reconnaissant. Vous insinuerez tout cela au Cardinal, en l'assurant de mes amitiés. Au reste, ayant appris qu'il y doit avoir un traité secret entre cette cour et celle de l'électeur de Cologne, vous chercherez à l'approfondir, et à m'en informer. Je suis etc.

Federic.

On ne fait que chanter vos louanges, j'espère que l'on goûtera vos arguments avec la même facilité qu'on goûte votre personne.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

40. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Charlottenbourg, 27 juillet 1740.

Monsieur de Valory. C'est avec plaisir que j'ai reçu la vôtre du 16 de ce mois et celle que M. le Cardinal m'a voulu écrire. Je vous envoie ma réponse, que vous lui adresserez, s'il vous plaît, en l'assurant de ma parfaite estime. Je ne manquerai pas de faire reprendre la négociation commencée par feu le Roi mon père; et pour Sa Majesté Très Chrétienne, je mettrai tout en œuvre pour lui en donner des preuves. Mais quant à l'idée d'un mariage d'une de mes sœurs avec le brave prince de Deux-Ponts, il faut que je vous dise avec franchise que cette alliance me paraît être de nature qu'on ne saurait s'empêcher d'y penser plus d'une fois, y voyant des difficultés presque insurmontables. Je suis avec beaucoup de considération votre très affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

41. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Charlottenburg, 31. Iuli 1740.

Se. Königliche Majestät in Preussen, unser allergnädigster Herr, haben die allerunterthänigste Vorstellung Dero Departements der auswärtigen Affairen vom 29. dieses, nebst dem beigefügten vormaligen Project eines Defensivallianztractats mit Russland, wohl erhalten.

Höchstdieselben finden auch den Inhalt des Hauptrecesses Dero Absicht und Interesse ganz gemäss, und wollen also, dass derselbe nur in eine neue Form gebracht und nach denen itzigen Umständen geändert und eingerichtet werden, die Substantialia aber bleiben sollen.

Was aber den ersten secreten Artikul anbetrifft, so ist zwar zu versuchen, ob die russische Garantie über die jülich-bergensche Succession gegen die Garantirung von Kurland zu erhalten stehe, woran Sie aber noch zweifeln, doch müsste wenigstens dieses obteniret werden, dass Russland Ihro Königl. Majestät bei einem über diese Succession erfolgenden Marsch oder Kriege den Rücken gegen Sachsen, Polen und Schweden frei und sicher zu halten sich verpflichtet, auch sich zu der angeführten Stellung der 4000 Kosacken und Kalmücken in königlichen Sold und zu Dero Disposition engagirte, da dann Se. Königl. Majestät die zwölf Bataillons russischer Truppen[1] nicht weiter verlangen wollen.

Anlangend den zweiten secreten Artikul, wegen Polen, so ist solcher im Anfang zu weitläuftig, und nicht nöthig der generalen Expressionen von Erhaltung der vormaligen Verfassungen, Freiheiten u. s. w. sich zu bedienen, weil es genug sein kann, wenn beide Puissancen sich verbinden, Polen bei der freien Wahlgerechtigkeit zu mainteniren und zu verhindern, dass dieses Reich nicht zum Erbreich gemacht oder die Souveränität darinnen eingeführet werde.

Den articulum separatum[2] halten übrigens Se. Königl. Majestät völlig genehm und befehlen denen obgedachten Ministris allergnädigst, das nöthige dieserwegen mit gehöriger Präcaution zu besorgen, auch den v. Mardefeld zu instruiren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

42. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Berlin, 2 août 1740.

Monsieur de Camas. J'ai bien reçu votre relation du 21 de juillet, et l'apostille y jointe, et j'y ai vu avec plaisir tout ce qui s'est passé à votre arrivée à Compiègne, et aux audiences que le Roi, la Reine, le Dauphin et le Cardinal vous ont accordées, dont j'ai lieu d'être fort satisfait.

J'ai été bien aise d'apprendre que vous êtes entré en matière touchant ce qui m'a paru mériter une réforme de la convention en question, et comment le ministre y à répondu. J'approuve votre conduite, et vous devez pousser votre pointe, suivant votre instruction, en évitant avec soin qu'on ne nous amuse point par des longueurs ordinaires.

Il m'importe de savoir à quoi me tenir, et vous devez faire connaître, avec toute la politesse imaginable, que, si la France veut sin-

[1] Das im Haupttractat zu stipulirende Hülfscontingent. — [2] Betrifft die Verhältnisse der Dissidenten in Polen.

cèrement me lier à ses intérêts, il faudrait ménager les miens, sans perdre du temps; que la cour d'Angleterre me presse fort d'accepter le parti avantageux qu'elle m'offre, mais que je tiens ferme par un principe de l'amitié et de l'attachement que j'ai pour la France; que, si celle-ci ne veut faire rien de plus pour moi que ce qu'elle a offert par le traité secret, qui même n'a pas été accepté par l'Électeur palatin, nonobstant la promesse de la France de l'y porter efficacement, on ne saurait prendre en mauvaise part, si je me trouvais forcé par là à me donner à l'Angleterre; mais que je me flatte que l'amitié et la sagesse du Cardinal embrasseront l'occasion présente, pour m'obliger réellement dans cette affaire et dans mes autres intérêts, ce qui m'attacherait pour toujours à ceux de la France, en lui vouant toute mon amitié et une reconnaissance éternelle. Je verrai par la réponse qu'on vous donnera ce que j'aurai à attendre, et je suis etc.

Tâchez de savoir quelque chose de positif touchant les volontés de messieurs les Français et éclaircissez les ténèbres de leur politique.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

---

43. AU COLONEL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Berlin, 2 août 1740.

Monsieur de Truchsess. J'ai reçu votre relation nº 8 du 27 de ce mois,[1] par laquelle vous me mandez de quelle manière ma lettre de félicitation a été reçue par le roi d'Angleterre, et combien de compliments vous avez essuyés à cette occasion. Je ne vois encore rien de positif par rapport à l'alliance qu'on a tant pressée, quoique je vous aie marqué plusieurs fois mes sentiments là-dessus, et il me semble même qu'on se flatte toujours que je me prêterai à leurs idées, en donnant le premier mes demandes. Vous n'ignorez pas combien j'en suis éloigné, et j'ai été surpris d'apprendre de vous-même que vous avez donné dans ces piéges, en délivrant au Milord[2] un pro-memoria sur les articles dont vous l'aviez entretenu. Mais, mes ordres ne vous autorisant aucunement à faire une telle démarche, je ne comprends pas par quelle raison vous sauriez l'excuser.

S'il est vrai que la cour d'Angleterre souhaite sincèrement de m'attacher à ses intérêts, il est naturel que j'attende d'elle les propositions sur ce qu'elle voudra faire pour l'amour de moi dans l'affaire de Juliers et de Bergue, et dans celles qui regardent mes prétentions sur l'Ostfrise et sur le Mécklembourg, et il faudrait s'expliquer sur les moyens de m'assister dans la poursuite de ces droits, et quel plan on en voudrait faire. Car sachant que la France a épousé mes intérêts à l'égard du

[1] Sic. — [2] Harrington.

premier article, on ne saurait prétendre avec raison à m'en détacher, si l'on ne s'avise pas de m'offrir de plus grands avantages, au lieu d'attendre de moi des avances. Je vous ordonne donc de ne vous pas laisser amuser par des compliments et de générales assurances, mais d'exiger des propositions claires et précises, qui me pourraient mettre en état de m'expliquer aussi rondement avant mon départ pour Wésel. Je vous adresse exprès le porteur de celle-ci, afin de m'envoyer avec plus de sûreté votre réponse, qui m'informera en détail de la véritable situation de cette affaire, et de tous les secrets qu'on ne pourra point confier à la poste. Je joins ici un autre chiffre, trouvant le vôtre trop difficile, la moindre émission d'une lettre causant un grand embarras; c'est pourquoi vous vous servirez du nouveau, qui est plus clair et plus facile. Au reste n'oubliez pas de faire mes amitiés au prince de Hesse et à la princesse, et de remercier le de Münchhausen de la délivrance des deux recrues, arrêtées si longtemps à Brême. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

44. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Charlottenbourg, 3 août 1740.

Mon cher Camas. J'ai lu votre lettre avec beaucoup d'attention, et j'en ai conclu qu'autant que je pouvais y comprendre, la France est résolue à se ménager Dusseldorf pour elle-même, afin d'avoir le passage du Rhin libre. Indépendamment de ce soupçon, il faut continuer à négocier, afin de nous assurer de ce que nous avons lieu de présumer.

Je vous envoie pour cet effet les deux pièces que vous souhaitez;[1] il faut faire encore un essai touchant l'accord proposé avec la maison de Sulzbach, et faire bien valoir la dernière condition de démolir Dusseldorf, en cas qu'on l'obtienne. Si nous n'avançons point par ce moyen, il ne nous reste qu'à les amuser et à chercher parti ailleurs. Je regarde la conversation de Pecquet comme les paroles sacramentales de la négociation; l'emportement et la prévention de ce commis nous donnent le signal de leurs menées et de leurs intentions.[2]

Parlez un peu de l'Angleterre, voyez ce qu'ils diront. Voyez si la jalousie ne serait pas un ressort capable de les faire agir en notre faveur, mettez en mouvement toutes les machines de la rhétorique. La France

[1] „Propositiones, welche des Höchstseligen Königs Majestät dem churpfälzischen Hofe in der jülich- und bergschen Successionssache pro Ultimato zu thun befohlen," sowie die Abschrift des Vertrages vom 5. April 1739. — [2] Bericht Camas', 26. Juli: „Hier, au soir, j'ai été voir M. Pecquet, premier commis pour les affaires étrangères; c'est proprement l'oracle .... Dès que je fus entré en matière, je trouvai un homme fort prévenu contre les droits de Votre Majesté touchant la succession de Juliers et de Bergue" etc.

veut gagner temps que le roi d'Angleterre soit reparti d'Hanovre, pour nous amuser; il faut les frustrer de cet avantage, et les faire expliquer encore plus clair, afin que nous sachions précisement à quoi nous en tenir. Parlez de la nullité de l'article 4, auquel la France n'avait point satisfait, et serrez-leur le bouton, car il est absolument nécessaire de terminer cette négociation avant la mort du vieux bonhomme.[1]

Tâchez aussi de pénétrer ce que le ministère pense de notre augmentation, s'ils en prennent ombrage ou s'ils considèrent ce phénomène comme une chose qui ne saurait causer des scrupules au très scrupuleux Cardinal.

En un mot, mon avis est qu'après les avoir pris de toutes les manières pour réussir, et après avoir tout tenté, il faut se retirer sans bruit et sans les ombrager, et prendre parti ailleurs; mais j'avoue que si nous pouvons réussir à Versailles, cela vaudra mieux qu'à Londres.

Quand vous aurez appris quelque chose de plus positif, je vous prie de m'en avertir par courrier, car il faut que mon hémisphère se débrouille, et que dans peu nous voyions clair tout alentour de nous. Adieu, cher et digne Camas, secondez toujours mes intentions par vos soins et votre habileté, et je serai sûr de ne pouvoir remettre mes affaires en de meilleures mains. Adieu, je suis à jamais votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

45. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 août 1740.

J'aurais fort souhaité que la cour de Russie eût voulu s'ouvrir la première sur les engagements où elle souhaite d'entrer avec moi, à l'occasion du renouvellement des alliances qu'elle paraît désirer. Il était même naturel qu'elle m'en fît les premières propositions, puisque c'est elle qui s'est départie la première de l'ancien système qu'elle avait établi avec le feu Roi mon père par rapport aux affaires de Pologne. Mais voyant, par le récit de l'entretien que vous avez eu à ce sujet avec le duc de Courlande, qu'il y a peu d'espérance d'y porter les ministres de l'Impératrice, et étant d'ailleurs sincèrement intentionné de renouveler les liaisons qui ont subsisté ci-devant entre ma couronne et celle de Russie, et de les resserrer par de nouveaux nœuds, j'ai passé par dessus ces formalités pour presser d'autant plus la conclusion d'un ouvrage aussi salutaire, en vous chargeant par celle-ci d'en faire les premières avances, conformément au conseil que le duc de Courlande m'en donne, espérant que par le crédit supérieur qu'il a auprès de l'Impératrice, il fera en sorte que je n'aie pas lieu de me repentir de cette démarche.

[1] Der Churfürst von der Pfalz.

Je vous envoie donc ci-joint le projet du traité d'alliance et de trois articles séparés, que vous offrirez tant au duc de Courlande qu'au comte d'Ostermann, en faisant tous vos efforts, pour les leur faire agréer simplement de la manière qu'ils sont couchés.

Quant au traité principal, de même qu'à l'égard des articles séparés qui regardent les affaires de Pologne, j'espère qu'ils ne trouveront pas beaucoup de difficulté, le contenu des uns et des autres étant entièrement conforme à ce qui est disposé sur ce sujet dans les alliances que le feu Roi mon père a faites avec la Russie.

Mais je doute que la cour de Pétersbourg donne si facilement les mains à l'engagement que je lui demande par le premier article secret, pour me garantir la succession de Juliers et de Bergue. Cependant, comme c'est le principal et presque l'unique objet qui me détermine à conclure cette alliance, je me promets de votre dextérité que les représentations que vous ferez sur ce sujet aux ministres de Russie ne seront pas infructueuses, et je ne désespère pas que vous ne leur fassiez accepter simplement l'article en question, sans m'engager réciproquement à des garanties onéreuses. C'est à quoi vous travaillerez d'abord avec toute l'application imaginable, en remontrant aux ministres russiens que c'est-là l'unique avantage que je puis tirer pour le présent de cette alliance, qui d'ailleurs ne pourra que déplaire infiniment à la France et à la Suède, et me faire regarder de mauvais œil par ces deux puissances; de sorte que mon alliance étant à certains égards d'une plus grande importance à Sa Majesté l'Impératrice que ne m'était la sienne dans la conjoncture présente, j'espére que, pour rendre les choses plus égales, elle ne me refuserait pas le seul bien qui pourrait m'en revenir: considération que vous ne manquerez pas d'appuyer par d'autres réflexions, que vous suggérera la connaissance que vous avez de la situation des affaires de là-bas, et de la disposition où se trouvent les principaux seigneurs de la cour.

Cependant, si toutes ces remontrances et tentatives sont inutiles, et que vous voyiez clairement qu'il est absolument impossible de faire agréer sur ce pied-là aux ministres de Russie l'article en question, je vous permets d'offrir de ma part réciproquement au duc de Courlande la garantie de ce duché, pour lui et pour sa famille. Vous ne lui proposerez pourtant la chose d'abord qu'en secret, et avec toute la circonspection requise, afin qu'il ne puisse en faire un mauvais usage, en cas qu'il ait déjà pris sur ce sujet des liaisons opposées à mes intérêts. Mais si vous remarquez qu'il en goûte la proposition, et qu'il pourrait en faveur de cette garantie me faire obtenir celle de l'Impératrice pour la succession de Juliers et de Bergue, vous n'oublierez rien pour l'affermir dans ces bons sentiments, et vous lui ferez sentir que c'est là le moyen le plus efficace, et pour ainsi dire l'unique, de transmettre sûrement à ses héritiers l'acquisition qu'il a faite du duché de Courlande. En un mot, vous employerez, pour parvenir au but que je me propose,

tous les arguments que la nature de la chose vous fournira et que, connaissant comme vous faites la situation des affaires du Duc, il serait superflu de vous suggérer.

Je juge pourtant nécessaire de vous avertir derechef d'aller par degré et de ménager le terrain, autant qu'il est possible, pour m'épargner, si faire se peut, une garantie dont je serais bien aise de n'être pas chargé. Je me promets, au reste, que vous conduirez cette négociation avec toute la prudence et tout le ménagement requis, et que d'un côté vous ne négligerez aucun moyen dont vous puissiez vous aviser, pour la faire réussir, et que de l'autre vous ne ferez non plus aucune démarche dont l'Impératrice et ses ministres aient lieu de s'offenser.

Vous ne manquerez point de m'informer exactement du progrès que vous ferez dans cette négociation, et de me demander incessamment de nouveaux ordres, en cas que vous y rencontriez quelque difficulté imprévue: sur quoi j'aurai soin de vous faire savoir sans délai mes intentions.

Enfin, je compte entièrement sur votre zèle et fidélité, et que vous n'épargnerez rien pour faire réussir l'affaire en question: et comme je connais parfaitement l'importance du service que vous me rendrez dans cette affaire-là, je saurai y proportionner la récompense.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

46. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Ruppin, 8 août 1740.

Monsieur de Truchsess. Je viens de recevoir vos relations du 3 et 4 de ce mois, aussi bien que votre pro-memoria du 29 juillet, et les deux réponses que milord Harrington et le ministère d'Hanovre ont trouvé à propos d'y faire. Mais je m'aperçois que nous ne sommes guère plus avancés qu'auparavant, ces déclarations ne contenant que des assurances générales et peu positives, sur lesquelles on ne pourrait faire aucun fond. Je vous ordonne donc de les presser plus vivement à s'ouvrir avec cordialité à quelles conditions ils voudraient faire parti avec moi. Faites-leur comprendre que, ma situation étant telle que je n'ai pas eu besoin de rechercher leur alliance, ils avaient voulu faire le premier pas pour tenter à me détacher de la France, dont je n'ai pas lieu de me plaindre: que pour venir à cette fin, il serait absolument nécessaire de me montrer plus de confiance et de sincérité, en me découvrant les intérêts réels qu'ils voudraient me procurer par cette alliance, dans l'affaire de Juliers et de Bergue, et comment on m'en garantirait la possession prochaine contre les malintentionnés; que sans ces sortes de démonstrations solides d'une bonne volonté, je ne saurais être porté à de nouveaux engagements; que mon départ pour le pays de Clèves

étant fort proche, leur lenteur à me gagner m'avait déterminé à préférer la route de Baireuth à celle d'Hanovre, ayant cru que celle-ci leur paraissait un peu indifférente; mais qu'à mon retour, je pourrais changer de route, si l'on voudrait me convaincre de la sincérité des sentiments de leur cour. Vous y ajouterez qu'en cas que le roi d'Angleterre fasse son retour pendant mon séjour de Clèves, la ville de Wésel ne semble pas trop éloignée pour y avoir une entrevue. Au reste, vous pouvez aussi insinuer au ministère que l'alliance faite avec Hesse-Cassel n'a de quoi me causer aucun ombrage par rapport à mes intérêts, me fiant à l'amitié du Roi leur maître. Cependant vous aurez l'œil sur toutes leurs démarches, et sur ce qui s'y passe à mon égard. Je verrai par les succès de vos efforts ce que j'aurais à attendre, et je suis etc.

Federic.

Insistez surtout sur ces points, et dites que j'aurais fait le voyage d'Hanovre, si l'on m'avait répondu positivement; mais, puisque l'on biaisait, que je ne pouvais pas non plus passer par chez eux. Mais qu'en cas que le Roi voulût se déclarer, je pourrais le voir à Wésel, lorsqu'il retournera en Angleterre, ou que je pourrais passer par chez lui, s'il reste en Allemagne jusqu'à mon retour. Plus de voyages d'Herford, je vous prie.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

47. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Ruppin, 11 août 1740.

Monsieur de Truchsess. Votre relation du 6 de ce mois m'a été rendue, et comme elle n'est qu'une répétition de vos précédentes, je me rapporte à mes réponses. Je vous ai écrit vingt fois que je ne me contentais pas de simples protestations, mais qu'il me fallait des réalités. Je vous ai même mille fois répété que j'étais très peu content de voir que vous ne pressez pas davantage les Anglais pour tirer d'eux les propositions qu'ils ont à me faire, que je ne parlerais pas le premier et que, s'ils ne me proposaient rien, nous ne conclurions assurément rien ensemble, ce que je vous ai déclaré en termes exprès. Au reste je vous ai déjà informé du temps et de la route de mon voyage. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

48. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Ruppin, 11 août 1740.

Monsieur de Camas. Espérant de recevoir dans peu de vous une réponse claire et précise sur le contenu de ma précédente, j'ai cru à propos de vous avertir que, si mes affaires vont là-bas selon mes souhaits connus, je pourrai faire un petit tour en France pendant l'espace de quinze jours, pour avoir la satisfaction de connaître personnellement le Cardinal et pour profiter de ses entretiens. Cependant, vous comprendrez aisément que c'est un secret qu'il ne faut révéler à personne, outre que vous sonderez avec adresse ce ministre là-dessus, comme d'un cas qui pourrait arriver, sans pourtant lui dire que je vous en aie écrit. Je compte d'être à Wésel le 24 de ce mois, où j'espère d'avoir de vos nouvelles. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

49. AUX MINISTRES DU ROI A BRUXELLES, A LA HAYE, A PARIS ET A VIENNE.

Berlin, 12 août 1740.

Les peuples de ma libre baronie de Herstal, n'ayant pour la plus grande partie abusé jusqu'ici que trop de la patience qu'on a eue déjà du temps de feu le Roi mon père avec eux et leur esprit de révolte, l'ont poussé si loin qu'ils ont non seulement commis plusieurs attentats énormes contre l'autorité légitime de leur seigneur et maître, mais maltraité aussi mes officiers de justice, emprisonné sans aucun sujet légitime des officiers et soldats de mes troupes, méprisé mes ordonnances, refusé de payer ce qu'ils ont toujours donné librement autrefois et qu'ils doivent contribuer à leur seigneur légitime, renversé l'ordre et la police, et enfin arboré dans toutes les formes, depuis plus de deux ans, l'étendard de la rebellion.

Il n'y a point de voie de douceur qu'on n'ait tentée pour les ramener à leur devoir, mais la clémence dont on s'est servi envers eux jusqu'ici n'a fait que les enhardir et fortifier davantage dans leur détestable conduite, jusqu'à me refuser tout net toute sorte d'obéissance et de me prêter, comme cela s'est pratiqué toujours du temps de mes prédécesseurs dans la possession de cette baronie, le serment de fidélité qu'ils me doivent. Comme tant de forfaits ne sauraient rester plus longtemps impunis, je me vois obligé, quoiqu'à mon grand regret, d'employer enfin la force, et de faire marcher un nombre suffisant d'infanterie et de cavalerie de mes troupes, pour mettre à la raison ce peuple rebelle, et faire repentir les mutins de leur insolence, en protégeant ceux d'entre mes fidèles sujets de la susdite baronie qui ont été exposés jusqu'ici à la fureur de leurs indignes concitoyens, parce qu'on n'a pu les détacher

de leur devoir. Vous ne manquerez pas d'exposer, là où vous êtes, les motifs qui m'ont obligé d'en agir de la sorte, en ajoutant que je ne prétends point faire du tort en cela aux droits que l'évêque et prince de Liège prétend avoir sur Herstal, et que je suis toujours prêt, comme j'ai déjà offert tant de fois, de m'entendre et de m'accommoder là-dessus avec lui d'une manière convenable, soit par des conférences entre nos ministres et députés de part et d'autre, soit par la voie de la médiation ou de l'arbitrage, par l'entremise d'autres puissances non interessées, à mon choix et à celui du susdit évêque et prince de Liège. Je suis encore plus éloigné de faire à cette occasion la moindre démarche qui puisse donner de l'ombrage ou des justes sujets de plainte à Sa Majesté Impériale et Catholique, la partie de Herstal qui a relevé d'elle, étant restée jusqu'ici, pour la plus grande partie, dans l'obéissance qu'elle me doit, n'ayant point pris de part aux crimes de leurs concitoyens, ainsi que le châtiment que ces derniers ont justement mérité, ne les touchera point. De sorte que je me flatte que tout le monde raisonnable, et surtout la cour de Vienne, ne saurait qu'approuver entièrement ce qu'une nécessité absolue m'a obligé de faire en ceci, quoique bien malgré moi.

[1] Au reste, j'ai ordonné[2] au sieur de Kreytzen, mon colonel d'infanterie et drossard de Herstal, qu'en cas que les troupes que j'envoie devraient se trouver obligées de passer par les États de la République,[3] de vous faire tenir incessamment les lettres réquisitoriales dont il est muni de ma part, pour avoir un libre passage, et, dès que vous les aurez reçues, les remettre là où elles appartiennent, en exposant en même temps le cas et ses circonstances, telles que je viens de vous les détailler, et comme elles vous sont d'ailleurs connues du reste.

J'ai jugé à propos de vous informer de tout ceci, pour que vous soyez en état de pouvoir, le cas existant, et quand on vous en parlera, ou que vous en serez informé par mon colonel de Kreytzen, désabuser ceux qui pourraient être prévenus contre la justice de ma cause et la droiture de mes sentiments dans cette affaire-là. Mais comme j'ai des raisons pour tenir encore secret ce que j'ai résolu de faire là-dedans, vous n'en parlerez à personne, avant que vous n'appreniez que mes troupes se soient actuellement mises en marche pour cette expédition. Vous ne manquerez pas d'exécuter mes ordres en tout ceci, et de me mander ensuite l'effet que vos insinuations auront produit là où vous êtes.[4]

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

[1] In den nach Paris und nach Wien abgehenden Erlassen blieb der folgende Absatz fort. — [2] Unter dem 13. August. — [3] Dafür in dem Erlass an Borckenfeld in Brüssel: les États de l'Empereur. — [4] Der König änderte in der Folge seinen Entschluss und liess seine Truppen nicht in die Herrschaft Herstall, sondern in die zum Gebiet des Bischofs von Lüttich gehörige Grafschaft Hoorn einrücken. Vergl. unten S. 39 ff.

50. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Potsdam, 14 août 1740.

Monsieur de Truchsess. Au lieu de recevoir de vous une réponse positive et claire de la part de la cour sur votre affaire, ce que je vous ai enjoint par mes dernières lettres du 8 et 11, je viens de voir, par votre relation du 10 de ce mois, que vous ne vous acquittez pas comme je désire de cette commission. Vous ne faites que de remplir la lettre de nouvelles inutiles, sans me mander si vous avez poussé de nouveau le ministère sur les propositions que j'attends de leur côté, s'ils me veulent attirer à une liaison étroite. Comme j'ai raison d'être fort peu content de cette conduite, je vous ordonne encore une fois pour toutes d'exécuter ma volonté, si vous ne voulez pas risquer mes bonnes grâces. J'attends votre réponse le 24 à Wésel, étant etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

51. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Potsdam, 15 août 1740.

Monsieur de Camas. Je viens de recevoir votre lettre du 1er de ce mois avec l'apostille intéressante. Étant fort pressé et sur le point de partir, je remets à la première occasion de vous répondre plus amplement. Comme je souhaite de vous parler, vous n'avez qu'à faire un tour d'excursion à Wésel, où je serai vers le 25 de ce mois. Voici la réponse[1] à la lettre du prince de Liechtenstein, que vous lui présenterez de ma part. Je suis toujours etc.

Federic.

Après avoir lu avec attention votre apostille, je ne trouve rien à ajouter, sinon que je suis satisfait de votre conduite, et que vous continuerez avec la même fermeté de soutenir mes intérêts.

Nach der Ausfertigung.

---

52. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 22 août 1740.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 13 de ce mois, touchant les dispositions de la cour impériale par rapport à la succession de Juliers et de Bergue et celle d'Ostfrise. J'approuve que vous attendiez une occasion favorable pour mettre tout en œuvre, afin de pouvoir pénétrer, autant qu'il est possible, ce que je dois attendre

[1] Antwort auf den Glückwunsch des Fürsten zu der Thronbesteigung des Königs.

de la cour impériale sur deux articles de cette importance; et comme vous mandez que le comte de Kinsky vous a dit qu'à présent il se trouverait bien un moyen de faire gagner une autre face à l'affaire de Juliers et de Bergue, vous pouvez le sonder, comme de vous même, sur ce qu'il entend par ce moyen-là, et comment il croit que l'Empereur pourrait se dégager des mesures et liaisons qu'il a prises avec la France sur cette affaire-là. Vous savez le langage qu'on a tenu jusqu'ici à Vienne par rapport au traité secret de l'an 1728, et combien on a biaisé de s'expliquer nettement si on se croyait obligé de la remplir ou non, le cas existant. Il faudra donc, à la première occasion qui se présentera, serrer le bouton là-dessus au chancelier, comte de Sinzendorff, et au baron de Bartenstein. La réponse que l'un et l'autre vous donneront, fera voir plus clairement ce que la cour de Vienne est en état de faire ou non. Tant qu'elle craindra pour ses États d'Italie, elle se portera très difficilement à une démarche qui pourrait irriter la France, sachant bien que celle-ci n'aurait qu'à lâcher la bride à l'Espagne, pour rafler les provinces qui appartiennent à la maison d'Autriche en Italie, et qui sont, comme tout le monde le sait, dans un si mauvais état de défense que la conquête n'en serait guère difficile aux Espagnols. Cette considération subsistera tant et aussi longtemps que l'Empereur ne se sera pas remis de l'état délabré où il se trouve, et il lui faudra des ressources très considérables, en bons et gros subsides de la part des Puissances maritimes, pour le remettre, à quoi pourtant jusqu'ici il n'y a guère d'apparence.

Au reste, je ne sais si ce que le chancelier, comte de Sinzendorff, doit avoir dit à l'occasion de la prétendue grossesse de la princesse d'Ostfrise, qu'il n'importait plus à présent tant qu'elle fût bien avérée, a été bien sincère, et si la cour impériale m'envie moins cette succession qu'elle n'a fait à feu le Roi mon père. Peut-être s'imagine-t'on que je ne me soucie pas beaucoup de la poursuite de mes justes droits là-dessus, mais en ce cas-là, on se tromperait terriblement, et on ne saurait avoir cette affaire plus à cœur que je ne l'ai. Car pour croire que la maison d'Autriche dût avoir changé de principe et de système, pour l'amour de moi, et qu'elle voulût se prêter plus facilement à mon agrandissement qu'elle n'a fait à l'égard de mes ancêtres, voilà ce que j'ai bien de la peine à me persuader. Mais en tout cas, il ne tiendra jamais à moi que la cour impériale ne ressente l'effet des bonnes dispositions d'un prince qui lui est aussi attaché et si fort porté pour une bonne union et harmonie avec elle, que je le suis; dont vous pouvez assurer les ministres de l'Empereur, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

Federic.
H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

53. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wésel, 31 août 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu votre lettre et le post-scriptum du 20, et votre relation du 22 de ce mois, et je suis satisfait de ce que vous m'avez mandé des sentiments et des idées des ministres étrangers,[1] avec lesquels vous continuerez de vivre avec politesse. Vous traiterez surtout le comte de Batthyany avec beaucoup de civilité, parlant seulement en gros des affaires et le cajolant par des sincérations générales. Vous chercherez aussi à bien vivre avec Brackel, et vous lui insinuerez les raisons qui devraient porter la Russie à conclure sans délai notre alliance. Quant au comte de Törring, vous devez mettre toutes les honnêtetés en œuvre pour le gagner, en lui faisant connaître que, s'il restait à Berlin, je ne manquerais pas d'envoyer un ministre à Munich. Cependant, vous pouvez raisonner en gros avec lui sur les affaires, mais sans entrer dans aucune négociation jusqu'à mon retour. Pour ce qui regarde le marquis de Valory, vous continuerez de parler avec lui sur le même ton, en lui disant que vous êtes persuadé de mon parfait attachement aux intérêts de la France et que je me tiendrais sans doute aux engagements contractés avec elle, me flattant de sa part qu'elle voudra les affermir de plus en plus. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

54. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wésel, 1er septembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je viens de voir par votre lettre du 22 d'août le précis du discours que le marquis de Valory vous a tenu;[2] vous l'assurerez de la fausseté de la prétendue nouvelle en lui insinuant qu'il ferait mieux de se fier à ma conduite toujours sincère qu'aux frivoles spargements des gazetiers. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

55. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wésel, 1er septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par votre représentation du 27 du mois passé ce que vous me dites au sujet du testament prétendu de feu le roi de la Grande-Bretagne.[3] Comme j'entre là-dessus dans vos idées, il faudra songer à des moyens pour découvrir la vérité du

[1] Vergl. Droysen I, 1, 87. — [2] Das. V, 1, 92. — [3] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 620.

fait, et vous instruirez là-dessus le major général de Truchsess, afin qu'il y emploie ses peines de la manière la plus circonspecte et la plus convenable. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

56. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Wésel, 1er septembre 1740.

Mon cher comte de Truchsess. J'ai reçu vos lettres du 19, 22 et 26 d'août, aussi bien que toutes les précédentes. Je suis satisfait de vous et du compte que vous m'avez rendu de la favorable disposition où la cour paraît être à mon égard, et des déclarations que le ministre vous a faites là-dessus, quoique elles restent toujours dans des termes généraux. Ainsi vous devez employer tout votre savoir-faire pour convaincre le Roi et les ministres de la sincérité de mon attachement et de l'amitié que j'ai pour Sa Majesté. Vous ne cesserez pas de leur insinuer qu'encore que la distraction de mon voyage et mes occupations continuelles ne me laissent pas le loisir de travailler si tôt à une négociation formelle et au plan d'une alliance, je répondrai toujours en ami à ce que la liaison du sang et les véritables intérêts demanderaient de moi, faisant plus de fond sur l'amitié de ce prince que sur des traités solennels. Je m'assure donc que vous travaillerez efficacement à gagner de plus en plus sa faveur et celle de ses ministres. Au reste, vous recevrez dans peu des instructions touchant le testament du feu roi d'Angleterre, qu'on cache jusqu'ici, quoiqu'il y ait grande apparence que la Reine ma mère y doive avoir part, par rapport à un certain legs. Vous chercherez d'éclaircir cette affaire sous main et avec beaucoup de circonspection, sans en rien faire paraître aux ministres.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

57. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Wésel, 3 septembre 1740.

Le caractère du père Guarini mérite mon attention. Si vous pouvez trouver des moyens sûrs et permis d'éclaircir ses vues et desseins, sans risquer votre honneur, vous en pourrez faire une tentative. Mandez-moi surtout:

1° Les desseins que la cour a formés par rapport à la mort de l'Empereur.

2° Si elle a contracté pour cela des liaisons certaines avec la Russie, et quel concert on aura fait là-dessus.

3° Ce que Guarini pense de moi et de mes desseins.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

58. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 3 septembre 1740.

Quoique vous sachiez vous-même combien il est nécessaire de ménager soigneusement le secret de l'alliance que je viens de proposer à la Russie, je vous avertis cependant par celle-ci d'être surtout extrêmement sur vos gardes là-dessus par rapport à l'ambassadeur de France et au ministre de Suède, puisqu'il m'importe extrêmement qu'ils n'en découvrent rien. J'espère que la cour de Russie en agira de même à l'egard de ces deux ministres, aussi bien qu'à tous les autres qui s'y trouvent.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

59. A L'ÉVÊQUE DE LIÈGE A SERAING.

Wésel, 4 septembre 1740.

Mon Cousin. Connaissant toutes les atteintes que vous avez données à mes droits incontestables sur ma libre baronie de Herstal, et de quelle manière les séditieux de Herstal ont été soutenus depuis quelques années dans leur désobéissance détestable à mon égard, j'ai ordonné à mon conseiller privé Rambonnet de se rendre de ma part auprès de vous, pour vous demander en mon nom une explication sincère et catégorique, dans l'espace de deux jours, si vous êtes encore résolu de soutenir votre prétendue souveraineté sur Herstal, et si vous voulez protéger les mutins de Herstal dans leur désordre et désobéissance abominables. Au cas que vous me refusiez ou retardiez cette juste réponse, que je demande avec raison, vous vous rendrez seul responsable devant toute la terre des suites que votre refus entraînera infalliblement après soi. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

60. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER RAMBONNET.

Wésel, 4 septembre 1740.

Sa Majesté le Roi de Prusse ayant jugé à propos d'envoyer son conseiller privé Rambonnet vers l'évêque prince de Liège, Elle lui ordonne de se rendre en toute diligence et sans délai auprès de lui et de lui demander d'abord une audience au nom de Sa Majesté.

Quand il l'aura obtenue, il lui doit présenter la lettre incluse du Roi, et déclarer de bouche à l'Évêque que Sa Majesté demande une réponse

catégorique dans l'espace de deux jours, en lui représentant que Sa Majesté souhaite de savoir de lui s'il veut soutenir sa prétendue souveraineté sur Herstal, et s'il prétend protéger encore les séditieux de cette baronie dans leur désobéissance envers Sa Majesté. Au cas que le susdit Prince Évêque ne donne pas, dans le terme de deux jours, une réponse positive et nette, le susdit mentionné conseiller doit d'abord prendre congé de lui, en lui faisant connaître que, faute de cette réponse, Sa Majesté prendrait les mesures convenables, et que l'Évêque se rendrait responsable devant toute la terre des suites fâcheuses qui en résulteraient. Alors ledit Rambonnet partira sans délai, et se rendra ici auprès de Sa Majesté, pour Lui faire un fidèle rapport de l'issue de sa commission.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

61. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wésel, 5 septembre 1740.

Votre lettre du 30 d'août m'a été rendue, et le récit des occupations inquiètes des ministres étrangers m'a diverti. Il ne faudra pas leur envier les belles et sublimes spéculations dont ils trouvent plaisir de s'amuser. Je vous tiens compte des sentiments de dévotion que vous avez pour moi.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

62. AU COLONEL DE KALNEIN.

Wésel, 5 septembre 1740.

Mon Colonel de Kalnein. Votre lettre du 2 de ce mois m'a été rendue, et j'ai été bien aise d'apprendre quelle bonne étoile vous a mis en mains quelques pièces originales touchant mes droits sur la souveraineté de Herstal. Je vous tiendrai compte de cette attention à mes intérêts, et vous n'avez qu'à m'envoyer ces documents, si les volumes ne sont pas trop vastes. En ce cas vous devez les adresser à mon ministre d'État de Podewils.

Federic.

Nach dem Concept.

---

63. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 septembre 1740.

J'ai vu par votre apostille du 20 du mois passé, que la cour de Russie a agréé purement et simplement le projet du traité d'alliance que je vous ai envoyé le 6 du mois passé, aussi bien que l'article séparé et le second article secret; mais qu'il n'en est pas de même du premier article secret, et qu'il rencontre des obstacles insurmontables, le duc de Courlande et le comte d'Ostermann vous ayant dit que l'impératrice de Russie était hors d'état de pouvoir se mêler dans les affaires de succession qui dépendent de la décision de l'Empire, qu'elle l'avait refusé à l'Empereur et à la cour de Saxe, et que les noms des duchés de Juliers et de Bergue ne se trouvaient nulle part dans ces deux traités.

Je ne sais si je ne dois regarder comme une pure défaite tout ce que le comte d'Ostermann vous a dit là-dessus, et comme une marque certaine que la cour de Russie a pris des engagements secrets en faveur de la cour de Saxe par rapport à cette succession, malgré les assurances du comte d'Ostermann, qui se contredit en quelque façon lui-même en avançant que les noms des duchés de Juliers et de Bergue ne se trouvent nulle part dans les traités conclus entre la Russie et l'Empereur et la Saxe, tandis que de l'autre côté il dit qu'on ne pourra que tout au plus promettre ses bons offices dans une affaire de cette nature, et que, selon toutes les apparences raisonnables, on aura au moins accordé cette faveur, quoiqu'assez triviale et chétive, à la cour de Saxe, et par conséquent nommé les deux duchés en question, d'autant plus que vous vous souviendrez qu'il n'y a pas longtemps que ce ministre, dans une explication que vous eûtes avec lui sur le bruit qui courait, comme quoi la cour de Russie avait pris des engagements avec celle de Saxe, en faveur de ses prétendus droits sur cette succession, n'a point nié qu'on n'ait promis les bons offices de l'Impératrice au roi de Pologne dans cette affaire. Mais voici encore une raison qui me fait soupçonner qu'on ne chemine pas droit sur ce sujet à Pétersbourg. C'est que, si on ne voulait absolument pas se mêler de tout ce qui regarde cet article, on n'aurait point refusé la déclaration que vous aviez demandée, il n'y a pas longtemps, à la cour de Russie par ordre de feu le Roi mon père, et qu'on vous avait déjà promise plus d'une fois, que l'Impératrice ne se mêlerait point de cette affaire, et qu'elle ne prendrait point parti contre moi là-dedans ni directement ni indirectement. Comment accorder le refus d'une pareille déclaration avec ce que le comte d'Ostermann vous a dit de l'impossibilité où l'Impératrice se trouvait de se mêler de cette affaire? Au reste, la Russie, en m'accordant cette garantie, comme je l'attends encore de son amitié, ne ferait rien pour moi qu'elle n'ait déjà fait en faveur de l'Empereur par rapport à la garantie de la

Sanction Pragmatique, au roi de Suède sur la succession de la maison de Hesse dans ce royaume, quoiqu'elle le tienne fort secret, et que tant d'autres puissances font tous les jours en faveur de successions qui d'ailleurs ne sont nullement de leur ressort, ni pour en connaître et encore moins pour en décider. Tout le monde sait ce que tant de respectables puissances ont fait autrefois par rapport au fameux traité de la partage de la monarchie d'Espagne, aussi bien que dans celui de la quadruple alliance, et que, dans le cas dont il s'agit maintenant, le roi d'Angleterre, Charles II, a garanti, par un traité solennel de l'an 1660, à feu mon bisayeul, l'électeur Frédéric-Guillaume, la succession de Juliers et de Bergue. Ces exemples, et tant d'autres qu'on pourrait alléguer, autoriseraient du reste la bonne volonté d'une cour amie et portée à faire plaisir, de passer une garantie en faveur d'un prince dont elle peut attendre des marques d'une reconnaissance bien réelle, si on avait seulement les mains libres là-dessus. J'espère que vous ne manquerez pas de faire valoir toutes ces raisons et d'autres, que la connaissance que vous avez des affaires de ce pays-là vous suggèrera, pour porter le duc de Courlande et le comte d'Ostermann à faire agréer à l'Impératrice le premier article secret, tel qu'il est couché dans le projet d'alliance.

Mais je me flatte surtout que, quand vous aurez lâché ce que j'ai promis réciproquement au duc de Courlande, il changera de langage, et qu'il ne voudra point perdre une si belle occasion pour s'assurer, pour lui et pour toute sa maison, à jamais la possession d'une dignité et d'un pays, sujette à bien des revers et des révolutions sans l'appui d'une puissance limitrophe, et en état de l'y maintenir *contra quoscunque.* Aussi n'est-ce qu'à ce prix-là que je puis accorder cette garantie, ce que vous ferez bien sentir au duc de Courlande, et j'attends avec impatience le succès de vos nouvelles remontrances.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

64. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Wésel, 9 septembre 1740.

Monsieur mon Cousin. Il ne fallait pas moins à Camas pour être bien reçu qu'une lettre de votre part. Je sens un véritable plaisir en les recevant, et je les lis avec la satisfaction qu'elles doivent causer naturellement, d'autant plus qu'elles me servent de gages de votre bonne santé, à laquelle toute l'Europe doit s'intéresser.

J'ai lu le mémoire que vous m'avez adressé. Quoique les raisons ne m'aient pas paru toutes alléguées dans leur force qu'on pouvait employer en ma faveur, je me flatte cependant qu'un temps viendra où elles vous paraîtront dans toute leur évidence. Il ne se peut point que vous ne trouviez une grande différence entre l'alliance de l'Électeur

palatin et la mienne. Les intérêts de la France et les miens sont les mêmes, tout semble nous unir; un peu plus de bonne volonté de la part du roi de France resserrerait ces liens à jamais. Je suis persuadé que cela viendra, d'autant plus que vous ne sauriez trouver d'allié plus ferme ni plus résolu que je ne le suis. Gustave-Adolphe servit la France autrefois; mais la Suède n'est plus de nos jours ce qu'elle était alors, et ce qu'il y a de pire, c'est qu'il ne s'y trouve plus de Gustaves-Adolphes. En un mot, mon cher Cardinal, je suis plein de confiance en l'amitié de votre Roi, je prends à l'affirmative l'assurance que vous me donnez à la fin du mémoire sur les bonnes intentions du Roi, et j'espère qu'elles augmenteront à vue d'œil en ma faveur.

Vous trouverez peut-être ma lettre longue et bavarde; mais je vous écris avec la même sincérité que vous m'avez écrit: une ouverture de cœur exige l'autre. Je souhaiterais que vous puissiez voir dans le fond du mien, vous y liriez tous les sentiments d'estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

65. NOUVELLE INSTRUCTION POUR LE COLONEL DE CAMAS.

Wésel, 9 septembre 1740.

Monsieur de Camas. M'étant expliqué avec vous sur tout ce qui regarde votre négociation à la cour de France, et sur les vues que j'ai par rapport à mes intérêts, je trouve nécessaire que vous y retourniez au plus tôt pour continuer votre fonction. Voici une lettre de réponse au Cardinal, que vous lui présenterez de ma part, en l'accompagnant des protestations du monde les plus fortes et les plus polies de l'amitié et de l'estime que j'ai pour lui. Lisez sur son visage la mine qu'il fera, et quelle pourra être l'impression de ma lettre. Vous mettrez tout en œuvre pour le cajoler et le gagner, et vous lui déclarerez positivement en mon nom qu'encore que mes raisons alléguées et solides n'eussent pas pu le déterminer, dans l'affaire de Juliers et de Bergue, d'ajouter quelque chose aux conditions contenues dans la convention secrète, j'ai trop d'amitié pour le roi très chrétien et pour lui, le Cardinal, pour me départir du susdit traité, que j'observerai, me flattant que la France le fera de même et fera quelque réflexion de plus, lorsqu'il s'agira effectivement du fait.

Cependant, le Cardinal m'ayant fait connaître par son mémoire que le roi de France me voudra promettre de porter le prince de Sulzbach, quand il succédera à l'Électeur palatin, de s'accommoder avec moi de tout le pays que je souhaite qu'il me soit cédé, vous devez travailler à me procurer par écrit une telle déclaration formelle, s'il se peut, ou quelque chose sur quoi l'on puisse se fonder, le cas venant à exister.

Insistez, autant que vous le pouvez, pour que j'aie une pièce signée du Roi, où il y ait les mêmes termes qu'à la fin de la convention; il ne m'en faut pas davantage.

Quant à l'affaire de la succession de l'Ostfrise, j'ai été bien aise d'apprendre la favorable disposition où vous avez trouvé le Cardinal à cet égard, m'ayant marqué par vous la facilité d'obtenir la garantie de sa cour. Mais cet objet étant encore éloigné, et la princesse d'Ostfrise se déclarant enceinte, je ne trouve pas à propos que vous entriez dans cette matière, toute éblouissante qu'elle peut paraître, et vous ne manquerez pas de moyens plausibles de l'éviter sans affectation et sans désobliger le Cardinal.

Il s'entend de soi-même que vous devez cacher avec un soin extrême ce que vous savez de mes desseins, et des vues que j'ai par rapport aux conjonctures qui se présenteront. Mais vous vous appliquerez plutôt à découvrir ceux de la France, à flatter le Cardinal par la perspective de l'utilité de nos liaisons, et à le mettre sincèrement dans mes intérêts. Je vous y laisserai jusqu'au départ du roi d'Angleterre, et quand je vous aurai envoyé votre rappel, vous vous en retournerez par la route de Metz. Vous savez au reste mes sentiments sur ce que je souhaite de vous, et je suis persuadé de votre fidélité et zèle, étant toujours etc.

(L. S.) Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

66. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Wésel, 10 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par le récit de la conversation que vous avez eue avec le marquis de Valory, et dont vous m'informez en date du 3 de ce mois, ce que pense la France sur ma situation présente et sur mes vues par rapport à la succession de Juliers et de Bergue. Comme je suis persuadé de la justesse de votre raisonnement sur la manière de se comporter envers cette couronne, en cultivant avec prudence les liaisons que j'ai avec elle, sans se laisser trop engager, je continuerai de suivre ce plan. Je suis etc. Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

67. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Wesel, 10. September 1740.

Se. K. Maj. in Preussen, unser allergnädigster Herr, machen Dero Departement der ausswärtigen Affairen hiedurch in Gnaden bekannt welcher Gestalt Sie endlich Sich gemüssiget gesehen, wegen der herstallischen fortdauernden Rebellion und des Bischofs von Lüttich bis-

herigen gottlosen und unleidlichen Verfahrens, vigoureuse Mittel vorzukehren und ein Corps von zwölf Grenadiercompagnien und einer Escadron Dragoner zur Occupirung der Grafschaft Hoorn marschiren zu lassen, nachdem Sie noch aus überflüssigem Ménagement Dero Geh. Rath Rambonnet mit dem abschriftlich beikommenden Schreiben und Instruction an den gedachten Bischof abgeschicket, aber gar keine Antwort darauf erhalten. Wie Sie nun für nöthig erachtet, der Welt durch angeschlossene kurze Manifeste[1] die Gerechtigkeit und Nothwendigkeit dieser genommenen Mesures vorläufig in einem kurzen Abriss zu erkennen zu geben, so befehlen Sie besagtem Dero Departement allergnädigst, nicht allein die erforderte umständige historische Ausführung aller begangenen Insolentien des Bischofs per modum der Beilagen anzuhängen[2], sondern auch cito zuförderst Dero zu Wien subsistirenden Minister v. Borcke von allen Umständen gehörig zu instruiren, damit derselbige im Stande sei, dem kaiserl. Hofe mit Grunde die wahre Beschaffenheit vorzustellen, dass dieses gar nicht als eine Reichssache, sondern als eine Affaire de prince à prince anzusehen, indem der Bischof auf indigne Art Ihre K. Maj. so vielfältig beleidigt, die herstallsche Sedition geheget und befördert, sich eine chimerique Souveränität arrogiret, Dero Abgesandten dem Obristen v. Kreytzen sehr unanständig und wider alles Gesandtenrecht begegnet, auch zuletzt den König keiner Antwort gewürdiget. Wannenhero S. K. Maj. wegen Dero Honneur obige Entschliessung zu fassen gezwungen worden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

68. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Wésel, 10 septembre 1740.

Monsieur de Truchsess. J'ai reçu vos deux lettres du 5 et 7 de ce mois, par lesquelles j'ai appris la situation de nos affaires à la cour où vous êtes, et le précis de l'audience reçue du Roi, et de la conversation que vous avez eue avec le ministre. Comme je partirai d'ici dans 4 où 5 jours, je souhaite de vous parler à Herford, à mon passage, où j'espère d'être le 15 ou le 16. La raison pourquoi je ne saurais avoir cette fois le plaisir de faire ma visite au roi de la Grande-Bretagne, est la fièvre qui m'a pris, et qui est l'excuse du monde la plus vraie, la plus naturelle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] „Exposition des raisons qui ont porté le Roi de Prusse aux justes représailles contre le prince évêque de Liège" und „Factum". Preussische Staatschriften I, 13.

[2] Die demgemäss veröffentlichte Schrift ist die Exposition fidèle et succincte, siehe Preussische Staatsschriften I, 20.

69. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Wesel, 12 September 1740.

Podewils berichtet, Berlin 6. September: „Il s'agit de savoir pour notre direction si la volonté de Votre Majesté est qu'on instruise Mardefeld qu'en cas qu'il n'eût pas moyen d'obtenir dans les formes la garantie de la succession de Juliers et de Bergue, la Russie s'engage au moins de tenir le dos libre à Votre Majesté contre la Suède, la Pologne et la Saxe, en cas qu'elle fût engagée dans une guerre à l'égard de cet événement."

Bon, c'est assez.

(Berlin 10. September): Der russische Gesandte v. Brackel hat ihm erklärt, seine Kaiserin könne die preussische Erbfolge in Jülich und Berg nicht garantiren, weil die Herzogthümer zu weit von Russland abgelegen. Man muss abwarten, ob nicht Mardefeld durch den Herzog von Kurland die Garantie auswirken wird.

Fort bien, mais l'alliance doit se conclure avec Mardefeld.

Mündliche Resolution nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs, bez. eigenhändiges Marginal des Königs; das letztere undatirt.

---

70. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.[1]

Moyland, 13 septembre 1740.

Monsieur de Borcke. Le procédé inoui du prince évêque de Liège m'ayant forcé à des mesures convenables pour le ramener à la raison, je vous envoie quelques exemplaires de l'imprimé qui contient en abrégé les motifs qui m'y ont porté.[2] C'est une affaire de prince à prince qu'il ne faut pas regarder comme une de l'Empire, ne s'agissant que de me procurer une satisfaction des injures que ce prince m'a faites. Vous vous servirez de ces pièces, qui seront bientôt suivies des preuves et des éclaircissements nécessaires, pour informer la cour où vous êtes et le public de la justice de ma cause. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

71. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 13 septembre 1740.[3]

Votre dépêche du 27 du mois passé m'a été rendue, et j'ai vu qu'on fait toujours des difficultés d'agréer le premier article secret du

[1] In simili an den Legationsrath v. Ammon in Dresden; in kürzerer Form an den Oberst v. Camas in Paris und den Residenten v. Borckenfeld in Brüssel. — [2] Vergl. oben S. 45 Anm. 1. — [3] Abgegangen am 24 September, nach der Rückkehr des Königs vom Rhein.

projet d'alliance que je vous ai envoyé; et quoique je puisse avec raison insister sur une pure et simple garantie de mes droits sur Juliers et Bergue, d'autant plus que le traité même porte en substance que les parties contractantes se doivent garantir réciproquement leurs possessions et droits, je suis pourtant bien aise de vous dire que s'il n'y a pas moyen d'obtenir la garantie telle que je la demande dans le premier article secret, je veux bien, pour faciliter la conclusion de cet ouvrage salutaire, et en rendre les conditions d'autant moins onéreuses à la cour de Russie, me désister en sa faveur d'une garantie formelle de la susdite succession, pourvu que l'impératrice de Russie s'engage, pour elle et pour ses héritiers, ainsi que le reste de cet article le porte, qu'en cas de guerre, et si après la mort de l'Électeur palatin on voulait me faire des diversions dans mes États, elle me tiendra le dos libre contre tous ceux qui voudraient m'attaquer, mais principalement contre la Saxe, la Pologne et la Suède, et me fournira outre cela les quatre mille Cosaques et Kalmouks que je lui ai demandés dans le susdit article secret.

C'est le seul tempérament et modification que je puis admettre dans cet article, et tous les autres expédients, de quelque nature qu'ils puissent être, ne m'accommoderaient certainement pas, puisque c'est le moins qu'on me peut accorder, comme étant une suite nécessaire et naturelle d'une alliance défensive, en vertu de laquelle la Russie est toujours obligée, quand même une pareille stipulation n'aurait pas été faite expressément, de m'assister efficacement contre tous ceux qui voudraient m'attaquer. Comme il n'y a rien d'injuste dans tout ce que je demande sur ce sujet, je me flatte que vous ne trouverez point de difficulté de faire agréer cette modification, de laquelle je ne saurais me désister, et dont le refus me priverait du profit le plus clair de toute cette alliance, puisque c'est peut-être le seul cas où je pourrais avoir besoin de l'assistance de la Russie. Enfin, ce sera la pierre de touche qui me fera connaître si on veut de mon amitié sincèrement, et faire pour moi ce qu'en conséquence je pourrais me promettre d'un bon et fidèle allié. Vous ne manquerez pas de faire valoir la facilité avec laquelle je me prête, dans cette affaire-ci, à tout ce qu'on peut raisonnablement désirer de moi, pour conclure promptement un traité qui doit rétablir sur un pied solide l'ancienne amitié et étroite correspondance, qui a subsisté si heureusement autrefois entre nos deux états, et qui est si nécessaire et si avantageuse pour la conservation et la prospérité de l'un et de l'autre, et j'attends avec impatience ce qu'on vous aura répondu là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

72. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Herford, 16 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je vous adresse la lettre tardive de l'évêque de Liège, que j'ai reçue trop tard et pendant mon retour. Comme il a besoin d'être réfuté solidement au sujet de sa souveraineté chimérique, vous en ferez la réponse dans des termes forts et convenables.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

73. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 17 septembre 1740.

Voyant par le contenu de votre premier post-scriptum en date du 7 de ce mois que les ministres de l'Empereur, malgré les promesses réitérées qu'ils vous en ont données, ne se pressent pas trop de révoquer les défenses que la cour impériale a faites ci-devant aux villes de l'Empire, contre les enrôlements étrangers, j'approuve que vous les en fassiez ressouvenir, en leur présentant à ce sujet un mémoire.

Mais il en faudra mesurer les termes avec beaucoup de circonspection, et surtout éviter avec un soin extrême de n'y faire rien glisser qui puisse être interprété comme si je demandais en guise de faveur la révocation des défenses susdites, ou que pour être en droit de faire faire des levées dans les villes de l'empire, la permission de la cour impériale me fût nécessaire, d'autant plus que vous n'ignorez pas que ce droit m'appartient incontestablement en qualité d'électeur, et en vertu de la capitulation impériale, des constitutions et usages de l'Empire, et d'une possession immémoriale. Et afin que je sois d'autant plus assuré que ce mémoire ne contienne rien qui puisse porter préjudice à mes droits, vous aurez soin d'en faire dresser un projet et de l'envoyer à ma cour, pour y être examiné, avant que de le présenter aux ministres de l'Empereur. Federic.

Nach der Ausfertigung. H. de Podewils.

74. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE ET AU CONSEILLER DE GRAEVE A VIENNE.

Berlin, 17 septembre 1740.

Vous savez avec combien de patience feu le Roi mon père a sollicité et attendu, pendant près de dix ans et davantage, une résolution

1 Die demgemäss von Podewils entworfene Antwort ist vom 24 September. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 21.

favorable de la cour de Vienne pour ce qui regarde sa concurrence au payement de la rente de 80,000 et de celle de 20,000 florins par an sur la Meuse[1], dette liquide et juste s'il jamais en fut, puisqu'elle a été solennellement reconnue pour telle par le traité de barrière, même sans notre intervention.

Malgré tout cela, on nous a renvoyé d'une manière inouïe, comme vous savez vous-même, d'un temps à l'autre, sous toutes sortes de prétextes les plus frivoles, sans qu'il y ait eu moyen d'obtenir l'ouverture des conférences, proposées pour cet effet à la Haye.

La cour de Vienne a su fort habilement en faire tomber la faute sur la république de Hollande, et celle-ci en a renvoyé la balle à la première, de sorte que cela paraît un jeu concerté ensemble pour éviter d'entrer dans une liquidation où l'on sait bien qu'il faudra me satisfaire au bout du compte.

Mais comme, avec tous les égards et tous les ménagements possibles que j'ai pour l'Empereur, il serait pourtant criant qu'on veuille continuer avec moi le même train sur cela, vous devez déclarer que je me flatte à juste titre de l'amitié et de l'équité de Sa Majesté Impériale qu'elle voudra bien, à mon avénement au trône, me donner cette marque de son attention et ordonner qu'on procède sans plus de délai et de détour au règlement de cette affaire, qui sans cela ira comme une boule de neige à la fin, en grossissant toujours des considérables sommes d'argent qui me sont légitimement dues là-dessus, à mesure qu'on en veut reculer ou différer la liquidation. Qu'il faudra tôt ou tard en venir-là, puisqu'on ne saurait me frustrer pour toujours d'une prétention de cette importance.

Que je laisse à considérer à la cour impériale si tout autre à ma place aurait attendu si longtemps à se laisser renvoyer d'une année à l'autre, sans voir jamais une fin à tout cela.

Vous ne manquerez point d'en parler sérieusement aux ministres entre les mains desquels est cette affaire maintenant, et de solliciter qu'on vous donne au plus tôt une réponse favorable là-dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. de Podewils.

---

75. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Magdebourg, 22 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai appris, par votre mémoire secret du 10 de ce mois, ce que le marquis de Valory vous a insinué touchant la disposition de sa cour de conclure avec moi une étroite alliance, et d'y faire accéder la Suède et le Danemark. Quoique il ne faille pas le rebuter par un refus précipité, vous connaissez mes sentiments sur ce

[1] Vergl. Droysen IV, 2, 29. 30.

chapitre, et que je crois de mes intérêts d'éviter avec soin une nouvelle alliance avec la France, qui en retirerait seule tous les fruits, en m'en laissant les inconvénients. Ainsi il me conviendra de me tenir au traité secret, et d'attendre tranquillement le dénouement de la crise présente, ét ce qu'il plaira à la couronne de France de m'offrir pour me convaincre de sa prédilection promise. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

76. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Magdebourg, 22 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu la vôtre par laquelle vous m'informez de la disette d'argent qui règne à Vienne, et de l'envoi de l'émissaire juif qui a commission d'en chercher chez nous. J'approuve la manière dont vous avez répondu à l'ouverture qu'il vous en a faite [1]; sans de bonnes hypothèques et des possessions réelles, où je pourrais avoir des garnisons, il n'y aura rien à faire. Mais si l'Empereur me veut engager un district de Silésie, limitrophe de mes États, pour la sûreté du payement, nous en pourrions devenir d'accord, ce que vous ferez connaître au susdit émissaire.

Federic.

Nach dem Concept.

77. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 24 septembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu la vôtre du 17 de ce mois, et j'attends d'apprendre de vous ce que les ministres étrangers pensent sur les mesures prises contre l'évêque de Liège. Si la cour d'Hanovre pouvait adopter les sentiments de Guy Dickens par rapport au testament du feu roi d'Angleterre, la Reine ma mère ne manquerait pas d'obtenir ce qui lui est dû. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

78. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 24 septembre 1740.

Votre relation du 14 de ce mois m'a été bien rendue.

Ce n'est plus un simple soupçon que la France a conclu un nouveau traité de subsides avec la cour de Bavière. La nouvelle en est confirmée de divers endroits et elle est accompagnée de tant de circonstances qu'on n'en saurait presque pas douter.

1 Der Emissär sagt nach dem Bericht des Ministers vom 10. September: „Qu'on engagerait en tout cas une partie de la Silésie, limitrophe aux États de Votre Majesté".

Il est naturel que cet événement, qui dérange furieusement le système de la cour de Vienne, lui donne beaucoup d'inquiétude. Elle devait néanmoins s'y attendre, et tant qu'elle se tient au système de la Pragmatique, elle aurait tort de se flatter de s'attacher la maison de Bavière, ou même de l'empêcher de ne pas se donner à la France.

Reste à savoir quel parti la cour impériale prendra sur cette nouvelle, et si, outre le mécontentement qu'elle lui inspirera contre la cour de Bavière, elle n'affaiblira point l'étroite liaison que les ministres de l'Empereur ont paru entretenir jusqu'ici avec la France.

Je suis fort curieux d'apprendre quelles en seront les suites, et vous ne manquerez point d'y prêter toute l'attention possible, et de me rendre un compte exact de ce que vous en pourrez découvrir.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. de Podewils.

79. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 24. September, dass Valory soeben eine Schrift übergeben „par laquelle il souhaite que Votre Majesté soit informée des motifs qui ont porté sa cour d'envoyer une escadre en Amérique .... Selon toutes les apparences l'Angleterre regardera cette démarche comme une espèce d'hostilité, et comme une marque que cette couronne veut assister efficacement l'Espagne dans la guerre présente."

Il faut dire à Valory que je remercie le Cardinal de la nouvelle, que je lui communique,[1] et apparemment que c'était pour faire paroli à celle de Maaseyck que je lui avais fait savoir.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

80. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Der Resident Hoffmann bittet, Warschau 17. September, um Verhaltungsmassregeln für den bevorstehenden Zusammentritt des polnischen Reichstages.

Potsdam, 25. September.

Soll de concert mit dem russischen Minister gehen.[2] Wenn der König die Truppen vermehren will, soll suchen den Reichstag zu zerreissen.[3] Die Dissidenten souteniren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Sic. — [2] Das gemeinsame Vorgehen wurde von russischer Seite angeregt. Bericht Mardefeld's, Petersburg, 6. Sept. — [3] Am 24. Oct. resolvirt der König auf einen Bericht Hoffmann's vom 8. Oct.: Es bleibt dabei, dass er die Augmentation auf alle Weise contrecarriren soll.

81. AN DEN LEGATIONSSECRETÄR HECHT IN MANNHEIM.

Charlottenburg, 27. September 1740.

Lieber Getreuer. Da Ich aus Eurem Schreiben vom 16. dieses vernehme, wie wenig man dorten einen billigen Vergleich in der bekannten Sache goutire, so sollet Ihr Euch nur ganz geschlossen halten. Wann sie nicht wollen, so können sie thun, was ihnen gut dünket.

Friderich.

Nach dem Concept.

82. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Berlin, 27 septembre 1740.

Vos relations du 12 et 21 de ce mois me sont bien parvenues, et j'en ai trouvé le contenu fort intéressant, surtout par rapport à l'affaire de l'audience gracieuse que le roi de la Grande-Bretagne vous a accordée. J'approuve tout ce que vous lui avez déclaré de ma part, et comme ses sentiments d'amitié répondent à ceux que j'ai et j'aurai toujours pour lui, vous n'oublierez pas de l'en assurer le plus positivement, quand vous en trouverez l'occasion. Cependant, j'ai été bien aise d'apprendre l'intention du Roi de m'envoyer un homme de distinction et de confiance pour résider ici comme ministre plénipotentiaire, et vous déclarerez de ma part, de bouche, que j'en serai charmé, et que je lui envoierai aussi une personne de mérite et confiance, pour cultiver notre harmonie et les intérêts réciproques.

Quant au jeune gentilhomme Becquer, vous pouvez l'engager pour mon service.

Au reste, vous reviendrez immédiatement après le départ du Roi pour l'Angleterre. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

83. AU CONSEILLER DE ROHD A COLOGNE.

Berlin, 27 septembre 1740.

Je suis bien aise d'apprendre les particularités que vous me mandez en date du 16 de ce mois, touchant la destination des sommes qui sont entrées depuis peu dans les coffres de l'Électeur, et les artifices qu'on emploie pour en cacher les sources au public.

L'électeur de Bavière ayant conclu tout récemment un traité de subsides avec la France, il est très vraisemblable que celui de Cologne en aura fait un pareil avec cette couronne, et que c'est en conséquence de ce traité que l'argent en question lui a été payé.

Il est à présumer qu'on prendra toutes les précautions imaginables pour en dérober la connaissance au public.

Il sera pourtant bien difficile d'empêcher qu'il n'en transpire rien, vu le grand nombre de personnes qui, à cause des payements qu'il y aura à faire, en doivent être instruites, et je ne doute pas que la cour de Vienne ne se donne tous les mouvements imaginables pour savoir au juste ce qui en est, de sorte que j'espère que vous trouverez aisément moyen de vous mettre au fait de cette affaire, et de découvrir quel est l'objet principal du traité dont il s'agit, en quel temps il a été conclu, à quoi l'électeur de Cologne s'y est engagé, à quelles conditions, et pour quel terme.

Vous n'épargnerez aucun soin pour approfondir cette matière, et pour obtenir, si faire se peut, une copie du traité en question. Vous ne ferez pourtant ces recherches que sous main, et sans faire paraître le moindre empressement ni inquiétude. Vous vous informerez aussi avec toute l'exactitude possible, et vous me ferez un rapport détaillé et sur lequel je puisse faire fond, de l'état des troupes que l'électeur de Cologne entretient à l'heure qu'il est dans l'électorat, aussi bien que dans les évêchés dont il est pourvu, à combien se montent celles qu'il a effectivement sur pied, comment elles sont entretenues et disciplinées, et jusqu'à quel point l'Électeur en pourrait augmenter le nombre dans ses différents États, en cas que la France voulût en fournir les frais.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

84. AN DEN GENERALMAJOR VON BORCKE IN MAASEYCK.

Charlottenburg, 29. September 1740.

Mein lieber Generalmajor von Borcke. Ich habe Euer Schreiben vom 22. d. nebst der Einlage von denen Deputirten von Herstall erhalten. Es ist mir lieb, zu vernehmen, dass alles dorten noch gut ist, und zweifle nicht, Ihr werdet Euch nach Meiner Instruction verhalten. Das Manifest des Bischofs von Luyck wird nicht viel zur Sache thun, und wenn die Deputirten ankommen, so werde schon wissen, was zu thun sei. Ich bin etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

85. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Charlottenbourg, 30 septembre 1740.

J'ai reçu votre relation du 24 de ce mois, et les nouvelles m'ont été agréables, hormis celle du peu de succès que l'affaire de la Reine ma mère, touchant le testament du feu roi d'Angleterre, a eu jusqu'ici, nonobstant toutes les peines que vous vous êtes données pour cela.

Vous aurez encore des instructions là-dessus, et il faudra faire encore une représentation par écrit, afin de tirer du ministère une réponse claire.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

86. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 30 septembre 1740.

J'ai vu par votre dépêche du 21 de ce mois ce que vous m'avez mandé touchant les dispositions de la cour de Vienne à l'égard de mes différends avec l'évêque de Liège.

Vous verrez par la ci-jointe ce que j'ai répondu à ce prince en dernier lieu,[1] sur la lettre qu'il m'a écrite du 11 de ce mois, et qui ne m'a été rendue que bien longtemps après qu'il avait renvoyé mon conseiller privé Rambonnet sans daigner lui donner la moindre réponse. C'est aussi dans le sens de la susdite lettre que vous devez vous expliquer envers les ministres de l'Empereur et surtout le comte de Sinzendorff et le baron de Bartenstein, en leur faisant voir que je n'ai pu en agir autrement, et que le seul bénéfice qui m'est resté, après tant de plaintes inutiles, n'a pu être que le droit de rétorsion ou *retorsio juris iniqui,* remède auquel chaque État de l'Empire peut avoir recours, dans un cas de violence, commencée par celui contre lequel on est obligé de l'employer; puisqu'on serait bien à plaindre, si on devait se laisser insulter impunément par chaque voisin, sans oser repousser la violence par la violence, sous prétexte qu'il n'est pas permis d'entrer dans le territoire d'autrui à main armée, comme le chancelier de la cour vous a dit, tandis que ce même voisin n'a pas discontinué d'exercer, à la vue de toute l'Europe (et malgré les plaintes que j'en ai fait porter si souvent et pendant tant d'années, quoique sans le moindre succès, à la cour impériale, comme vous le savez vous-même) les injustices les plus criantes, et les attentats les plus énormes contre mes droits les plus incontestables, que les prédécesseurs de l'évêque de Liège d'aujourd'hui n'ont jamais osé enfreindre. Voilà ce qu'il faut représenter vivement au ministère de la cour où vous êtes, en cas qu'elle veuille se mêler de cette affaire-là. Vous vous souviendrez sans doute des ordres réitérés qui vous ont été donnés là-dessus du temps de feu le Roi mon père, de remontrer les suites et les inconvénients dont ces démêlés seraient suivis infailliblement, si la cour impériale ne tâchait pas de détourner l'évêque de Liège de tous ses mauvais procédés dans cette affaire. On a offert d'entrer en conférence là-dessus avec ce prince, soit par les ministres de part et d'autre directement, soit par des arbitres et des médiateurs. La cour de Vienne même a été pressentie là-dessus, comme vous vous souviendrez, mais on n'y a jamais voulu faire la moindre

attention. Maintenant, les choses sont allées trop loin, et on peut compter et vous pouvez assurer que je ne reculerai pas, avant que l'évêque et prince de Liège ne me donne satisfaction d'une ou d'autre manière.

Mais pour peu qu'il fasse les démarches nécessaires pour cela, je lui ferai voir que l'on trouvera autant et plus de facilité même à s'accommoder avec moi, que je n'en ai eu à pouvoir me résoudre de tirer raison de toutes les insultes qu'on m'a faites et à feu le Roi mon père sur ce sujet.

Au reste, je suis bien aise d'apprendre qu'on convient à Vienne que ce turbulent évêque mérite qu'on lui donne un peu sur les doigts, et vous pouvez insinuer aux ministres de l'Empereur que, si l'on veut faire cause commune avec moi, dans ce qui regarde les atteintes que ce prince a données au commerce de la Meuse, et généralement à celui de tous les Pays-Bas catholiques, nous le mettrons bientôt à la raison, et j'aiderai du meilleur de mon cœur la cour impériale à se faire rendre justice là-dessus de la manière qu'elle croira pouvoir convenir à nos intérêts réciproques, puisqu'il n'y a pas moyen de le ramener dans le bon chemin, sans employer les remèdes auxquels j'ai eu recours. J'espère que vous tâcherez de tirer bon parti pour mes intérêts dans cette affaire de ce petit levain qui reste encore dans l'esprit de la cour impériale contre le prince de Liège, à qui il faudra apprendre de respecter davantage l'amitié des voisins aussi considérables que sont l'Empereur et moi.

Je ne doute pas qu'on ne réfléchisse là-dessus à Vienne, et que ces considérations ne servent d'antidote pour ne point laisser se prévenir par les plaintes malfondées de la cour de Liège.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. de Podewils.

---

87. AN DEN GENERALMAJOR VON BORCKE IN MAASEYCK.

Charlottenburg, 3. October 1740.

Ich habe sehr gern aus Eurem Rapport vom 27. September ersehen, dass bei Eurem Commando noch alles gut ist, und sich der Bischof und die Stände von Luyck endlich resolviret, die 20,000 Thlr. zu bezahlen, welche Ihr auch nach dortigem Fuss 1 Louisd'or zu 7 Stüber Aufgeld empfangen. Es ist solches gut und approbire Ich es, weil man es nicht zu genau zu nehmen hat. Ihr sollet aber diese Gelder baar anhero schicken.

Friderich.

Nach dem Concept.

88. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Charlottenbourg, 4 octobre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par votre relation du 3 de ce mois ce qui s'est passé à la conférence que vous avez eue avec les envoyés de l'évêque de Liège, et sous quelles conditions ils ont pris *ad referendum* ma demande de 200,000 écus pour la vente et cession de Herstal.

Comme je ne suis pas éloigné d'un accommodement raisonnable, j'accepte

1° de faire rabattre de cette somme les 20,000 écus qu'on a payés déjà au major général de Borcke, me contentant de 180,000 écus, à payer par de bonnes lettres de change sur Amsterdam, à 8 ou 15 jours de vue.

2° je céderai, moyennant cette somme, au prince évêque de Liège ma baronie de Herstal et mes prétentions par rapport aux arrérages.

3° dès que le susdit prince et évêque aura accepté cet accord, et donné les lettres de change, j'ordonnerai positivement au général de Borcke d'évacuer sans délai le comté de Hoorn.

Voilà ma résolution, que vous ferez connaître à ces messieurs, en leur insinuant que je suppose en tout que le payement se fasse de bonne foi, n'étant pas d'humeur de me laisser chicaner. Au reste, vous penserez là-dessus s'il ne serait pas nécessaire que les États de Liège donnassent leur consentement à cet accord.

Federic.

Nach dem Concept.

---

89. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Charlottenbourg, 4 octobre 1740.

Monsieur de Camas. J'ai appris, par votre relation du 21 septembre, votre arrivée à Paris et le précis de l'audience que le Cardinal vous a donnée. J'approuve tout ce que vous lui avez dit, et quoique vous ne l'ayez pas encore pu porter à se déclarer pour mes intérêts dans l'affaire en question, en exécutant sa promesse, j'espère pourtant que sa candeur et ses lumières le mèneront à ce but tout-à-fait juste. C'est pourquoi vous reviendrez à la charge, en y employant toute votre éloquence. Au reste je ne comprends rien à la terreur panique du de Chambrier, n'ayant pas pensé même à le vouloir disgrâcier; ainsi vous lui ôterez cette chimère, vous croyant sur votre parole qu'il me sert fidèlement.[1] Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Im gleichen Sinne schreibt der König an demselben Tage an Chambrier selbst.

90. A L'ÉVÊQUE DE LIÈGE A LIÈGE.

Berlin, 4 octobre 1740.

Mon Cousin. J'ai reçu celle que vous m'avez bien voulu écrire du 16 du mois passé, et je suis véritablement fâché que les choses en soient venues entre nous à l'extrémité où elles se trouvent maintenant. Mais comme c'est votre procédé contre le Roi mon père et mes droits les plus incontestables sur ma libre et franche baronie de Herstal qui m'a réduit à la dure nécessité d'avoir enfin recours aux moyens usités entre les souverains pour me faire rendre justice, c'est à vous-même, et à ceux qui vous ont si mal consulté, que vous devez vous en prendre uniquement de la fâcheuse situation dans laquelle vous vous trouvez.

Cependant, après avoir satisfait à ce que je devais à moi-même et à mon honneur insulté, je ne suis point éloigné de vous rendre mon amitié et de finir une bonne fois pour toutes les différends qui ont fait naître tous ces inconvénients, et je me suis expliqué plus au long, sur les conditions d'un accomodement à faire, aux ministres que vous m'avez envoyés, et qui vous en feront leur rapport. Ce sera donc à vous à vous décider là-dessus, et à faire cesser les raisons qui ont interrompu la bonne harmonie et correspondance entre nos États.

Au reste, il serait assez inutile d'entrer dans un grand détail de réfutation des arguments spécieux que vous alléguez dans votre susdite lettre, par lesquels vous pourriez éblouir pour un temps les yeux d'un public peu au fait de la véritable situation de votre affaire, mais vous ne réussirez jamais à persuader ceux qui sont plus éclairés, et qui savent en juger plus sainement et avec connaissance de cause.

Cependant, pour ne point rester sans réplique, je ne saurais jamais mieux y répondre qu'en vous renvoyant aux pièces ci-jointes,[1] qui vous traceront un fidèle tableau de votre conduite passée, et du peu de solidité de vos prétendus droits. Mais si vous êtes aussi sincèrement porté pour un accommodement que je le suis, il faudra renoncer à la guerre de plume, à laquelle vous gagnerez tout aussi peu qu'aux mauvais procédés envers vos voisins, et pour peu que vous soyez rendu à vous-même et dépouillé de tout préjugé, vous verrez que le meilleur parti à prendre pour vous sera celui de porter le plus de facilité que vous pourrez à un bon et prompt accommodement, tel que je l'ai fait proposer aux ministres que vous m'avez envoyés, ce qui me mettra en état de pouvoir vous donner des marques de l'estime et de la considération avec laquelle je souhaite toujours d'être etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] „Exposition fidèle et succincte des procédés irréguliers et des attentats du prince et évêque de Liège" und „Mémoire historique et juridique, où l'on fait voir que le prince de Liège n'a aucun droit sur Herstal". Preussische Staatsschriften I, 20.

91. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 4 octobre 1740.

Je suis extrêmement surpris que depuis quelques ordinaires vous ne disiez pas un seul mot touchant le traité d'alliance que vous êtes chargé de négocier, et l'apparence que vous voyez d'y réussir. Votre silence me fait d'autant plus de peine que vous ne pouvez pas ignorer que, dans la situation critique où se trouvent les affaires de l'Europe, il m'est d'une conséquence infinie de savoir où j'en suis avec la Russie, et de ne me pas laisser prévenir par les Anglais, qui paraissent faire tous leurs efforts pour mettre cette puissance entièrement dans leurs intérêts. Aussi espéré-je que vous aurez soin de me donner au plus tôt sur ce sujet des éclaircissements sûrs, et sur lesquels je puisse faire fond.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

92. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ruppin, 5 octobre 1740.

Monsieur de Podewils. Le prince évêque de Liège ayant fait mettre dans les gazettes de Hollande et de Cologne ses pièces justificatoires touchant notre démêlé, je trouve convenable, pour en anéantir ou affaiblir l'impression, que vous fassiez aussi insérer dans les susdites gazettes un court extrait bien tourné des pièces imprimées pour soutenir ma cause. Vous y devez employer une bonne plume, capable de s'expliquer avec ordre et précision.[1] Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

93. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Ruppin, 5 octobre 1740.

Monsieur de Camas. On m'avertit de Vienne et d'autres endroits l'intéressante nouvelle des mouvements présents des troupes françaises du côté de Luxembourg, où elles doivent prendre des quartiers. Je vous ordonne donc de vous en éclaircir exactement, et de me dire si cette nouvelle est véritable, comme aussi tout ce que vous apprendrez des mouvements de ces troupes, et des vues de cette entreprise, si elle est fondée. J'attends votre réponse par le porteur de la présente, qui pourrait aussi m'apporter ce que vous aurez à me mander au sujet de notre affaire principale. Je suis toujours etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 21.

94. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON DOSSOW IN WESEL.

Ruppin, 5. October 1740.

Ich überschicke Euch per Estafetta ein Schreiben an den Obristen von Camas. Ihr sollet solches demselben durch einen verschwiegenen und zum Reiten tüchtigen Officier in Geheim übersenden, und es so incaminiren, dass dieser unter anderm Prätext weggehe, und man dorten in denen Posthäusern nicht wissen könne, wohin.

Ausserdem sollet Ihr noch einen andern raffinirten und verschwiegenen Officier unter verstelltem Namen und Kleidung nach Luxemburg und der dortigen französischen Grenze mit aller Praecaution abschicken, dass er sich ganz genau erkundige, was die darherumb liegende französische Truppen für Mouvements machen, ob sie aufbrechen, wo ihre Magazins sind, und ob es wahr sei, dass sie die Quartiere im Luxemburgischen oder darherumb nehmen wollen. Wann die beiden Officiers zurück sind, sollet Ihr Mir die mitbringende Briefe und Nachrichten nur durch eine ordinaire Staffette nach Berlin senden. Ich bin etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Friderich.

---

95. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ruppin, 6 octobre 1740.

Votre mémoire du 5 de ce mois m'a trouvé, à 10 heures, au lit, dans l'accès de la fièvre, et vous auriez pu vous dispenser de l'envoyer par une estafette extraordinaire, n'y ayant rien qui presse. Quant à la demande du baron de Horion, elle me paraît ambiguë et sujette à caution, vu qu'il propose l'évacuation précipitée de mes troupes sans que les lettres d'échange soient extradées auparavant. Ainsi, tout ce que je saurais faire, c'est de vous envoyer l'ordre au général de Borcke d'évacuer Maaseyck et le comté de Hoorn, aussitôt qu'on aura consigné entre ses mains l'acceptation formelle du prince de Liège et de ses États, touchant le payement des 180,000 écus pour la cession de Herstal, et outre cela les lettres de change de cette valeur, acceptées par les banquiers Peltz d'Amsterdam ou d'autres bons marchands, comme vous verrez par le contenu de la copie ci-jointe.[1] Vous en devez informer le susdit ministre de Liège, en faisant une réponse convenable à sa lettre, que je vous renvoie, et vous pouvez travailler avec lui à l'acte d'accommodement et de la cession en question. Je suis etc.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Enthält nichts ausser dem Inhalt des Obigen.

96. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. October, über das von den Gesandten des Bischofs von Lüttich vorgelegte Contreproject für einen Vergleich wegen Herstall. „Le sixième article est une espèce de protestation du prince de Liège, par laquelle il ne veut point déroger par ce traité à ses prétendus droits de souveraineté sur Herstal. Triste ressource, qu'on peut bien lui laisser, dans un temps où Votre Majesté se défait de l'objet de cette contestation.“

Qu'il pourra posséder la seigneurie de Herstal à titre de souveraineté, sans que jamais on la lui conteste.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

97. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 10 octobre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai vu par votre mémoire du 8 de ce mois et l'incluse des ministres de Liège, que je vous renvoie, la proposition qu'ils ont faite de vouloir porter leur maître à payer toute la somme de 180,000 écus, partie en vieux louis d'or, et partie en bons ducats, au major général de Borcke. Comme je crois avec vous que ce serait le moyen le plus court de finir sans plus de délai cette affaire, je l'accepte et je vous adresse un autre ordre au susdit général etc.

Federic.

Nach dem Concept.

98. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Rheinsberg, 11 octobre 1740.

Monsieur de Camas. La poste passée ne m'a rien apporté de vous, et je n'ai reçu qu'une seule lettre après votre départ de Wésel. Cependant je ne puis pas m'empêcher de vous faire lire un avis que j'ai reçu de Mannheim, et qui marque assez combien peu on y ménage l'affaire de l'accommodement, que nous cachons si soigneusement. Vous pouvez en faire confidence au Cardinal, afin de lui faire connaître les maximes de la cour palatine, qui ne me paraissent rien moins que sincères et mesurées. Je suis toujours etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

99. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 12 octobre 1740.

Monsieur de Podewils. Je vous envoie la relation du Mardefeld dont il a accompagné le contre-projet de l'alliance à faire avec la Russie, que je vous ai déjà fait adresser hier. Quoique je croie de mes intérêts d'y acquiescer, vous devez pourtant examiner cette pièce, et m'envoyer un précis des points qui auront besoin d'être décidés ou changés. L'affaire paraît pressante, dans la crise où nous sommes, et je souhaite que Mardefeld puisse recevoir son instruction là-dessus le plus tôt qu'il sera possible. Je suis toujours etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

100. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Ruppin, 13 octobre 1740.

J'ai vu par votre relation du 8 de ce mois ce qui s'est passé à l'audience que le roi d'Angleterre vous a accordée, et ce que Milord vous a dit dans les entretiens que vous avez eus avec lui.

Pour vous mettre en état d'y répondre, vous lui ferez connaître, de bouche, que j'ai été très charmé d'apprendre que Sa Majesté Britannique me voulait continuer son amitié; que celle que j'ai pour lui serait toujours très parfaite, et que j'embrasserai toutes les occasions où il s'agira de lui faire plaisir; mais que l'Angleterre n'ayant encore aucun allié, la Hollande, l'Empereur et le Danemark ne voulant pas encore se déclarer, il me paraît de peu d'utilité d'entrer seul dans les engagements; qu'il faut travailler à attirer auparavant ces puissances, pour faire après un solide concert; qu'alors je pourrai prendre mes mesures, et me prêter à ce que mes intérêts demanderaient; que jusqu'ici je ne suis nullement embarrassé des miens: ainsi, si on souhaite de m'avoir pour allié, et de se servir de moi pour les intérêts des autres, qu'il faudrait me montrer des avantages réels et proportionnés pour me porter à m'y prêter; que jusqu'ici je n'ai vu que des protestations générales d'amitié sans aucun plan ni arrangement; c'est ce qui m'a empêché d'entrer plus avant dans cette délicate affaire; que, si le Roi m'envoyait un ministre de poids et de confiance, je trouverais plus d'une occasion de travailler à une union plus étroite, conservant toujours les mêmes sentiments pour ce prince.

Federic.

Vous ferez connaître tout ceci à Harrington, et lui ferez sentir que, comme ils n'ont aucun plan ni aucun dessein, ce serait travailler sur le vide que de s'engager avec eux.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

101. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. October: Russland will, laut seines Gegenentwurfes für die abzuschliessende Allianz, statt der von Preussen geforderten 3000 Mann Fussvolk und 2000 Reiter die doppelte Anzahl Hülfstruppen stellen, und zwar je nach Wunsch 6000 zu Fuss, 4000 zu Pferde, oder 7000 zu Fuss, 3000 zu Pferde.

Je ne voudrais point tant de troupes auxiliaires, car je n'en ai pas besoin, et je me contente de 3,000 dragons russiens; et mieux encore, s'ils me promettent, en cas que la succession vienne à arriver, de me garantir simplement la Prusse et la Poméranie contre les Suédois et les Polonais.

Russland wünscht die Bestimmung beseitigt, dass der Verbündete, der dem andern Hülfstruppen schickt, dieselben im eigenen Lande recrutiren soll, weil russische Hülfstruppen in Gebieten von Preussen zur Verwendung kommen könnten, deren Entfernung von Russland die Zuführung nationalrussischer Recruten unmöglich machen würde.

Bon.

Russland schlägt statt einer ewigen Allianz eine auf zwanzig Jahre vor.

Faisons l'alliance pour 12 années ou 20, car alors on peut la tenir. Les alliances éternelles ne sont que des chimères.

Eine Sendung von Kosacken für den Fall der Erledigung der Herzogthümer Jülich und Berg will Russland nicht stipuliren.

Bon.

Eine förmliche Garantie der preussischen Erbfolge ablehnend, ist Russland zu der Declaration geneigt, überall seine guten Dienste für Preussen in dieser Angelegenheit verwenden zu wollen, unter der ausdrücklichen Versicherung, eine mit den Interessen des Königs unverträgliche Verpflichtung weder eingegangen zu sein, noch eingehen zu wollen.[1]

Cela suffit, car il est hors de son pouvoir de me garantir une succession aussi éloignée de son pays comme celle-là; c'est une marque de la bonne foi de l'Impératrice qu'elle ne s'engage que dans ce qu'elle peut et veut accomplir.

Den Artikel wegen der von Preussen zu leistenden Garantie von Kurland nimmt Russland mit unwesentlichen Aenderungen an.

Bon, comme ils voudront.

Mais on doit ajouter encore un article qui porte que les deux cours se seconderont mutuellement dans tous leurs desseins et se prêteront toujours les mains, en tout ce qui peut être de leurs intérêts communs.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

[1] Der Wortlaut der Declaration bei Droysen V, 1, 113.

102. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Ruppin, 14 octobre 1740.

Monsieur de Camas. Vos relations du 30 septembre et 2 octobre me sont bien parvenues, par lesquelles j'ai appris votre arrivée à la cour, et de quelle manière vous y avez été reçu, et ce qu'on y pense de mes différends avec l'évêque prince de Liège. Vous avez bien fait d'assurer le Cardinal de ma modération, et il en verra peut-être dans peu des épreuves. Quant aux insinuations du ministre de Bavière, j'approuve la conduite que vous avez tenue; vous pouvez aussi cultiver cette connaissance, et le persuader de la favorable disposition où je me trouve par rapport aux intérêts de son maître. Mais pour ce qui regarde l'affaire de Juliers et de Bergue, vous devez prendre garde de ne faire aucune avance ni ouverture, parcequ'il suffira de l'attendre d'eux, et de les faire parler les premiers. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

103. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 15 octobre 1740.

Les dispositions que la cour de France fait présentement en Flandre, et surtout aux environs de Dunquerque, faisant craindre aux États-Généraux que la guerre ne s'y allume plus tôt qu'on ne pense, ils ont envoyé des ordres secrets à leurs ministres à Vienne et à Bruxelles de faire des instances pressantes, afin que l'Empereur songe de bonne heure à mettre les Pays-Bas en état de défense, et à fournir les troupes qui manquent dans les places de la barrière, conformément au traité, et les mettre en état de faire une vigoureuse résistance.

Il m'importe de savoir de quelle manière la cour impériale y répondra. Quelque pressant que soit le danger qui menace les Pays-Bas, et quelque justes que soient les représentations des États-Généraux, je doute qu'elle y fasse l'attention requise. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que j'apprends d'ailleurs qu'elle est extrêmement piquée contre les Puissances Maritimes, et se plaint amèrement et avec des menaces du peu de facilité qu'elles ont apporté pour terminer les différends qui font l'objet des conférences d'Anvers. Il est vrai que de si faibles sujets de plainte devraient céder à des considérations plus importantes, et ne pas empêcher la cour impériale de concourir à des mesures dont paraît dépendre le maintien de l'équilibre d'Europe et la sûreté et conservation de son propre État. Mais je doute fort que, dans l'épuisement total des finances où l'on se trouve à Vienne, on soit en état de pourvoir à temps à ces sortes de besoins pressants.

En attendant, vous veillerez avec attention sur ce qui se passera à cet égard, et vous ne négligerez rien pour vous mettre au fait des

résolutions que les ministres de l'Empereur prendront par rapport à la crise présente, et pour être en état de m'en faire de bonne heure un rapport juste et exact.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

104. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 16 octobre 1740.

J'ai reçu votre dépêche du 30 du mois passé, avec le contre-projet de l'alliance à conclure entre moi et la cour de Russie, tel que le comte d'Ostermann vous l'a remis.

Sur quoi je vous dirai d'abord que pour ce qui regarde le contingent auxiliaire qu'on doit se fournir réciproquement en vertu de l'article 5, et les 6,000 hommes à pied et 4,000 hommes de cavalerie que la Russie offre, je ne voudrais point tant de troupes auxiliaires, car je n'en ai pas besoin, et je me contenterai de trois mille dragons russiens en tout;[1] et mieux encore, si l'on me promet, comme je l'espère, le cas de la succession de Juliers et de Bergue venant à exister, de me garantir et couvrir simplement la Prusse et la Poméranie contre les Suédois et Polonais, sur quoi vous devez insister aussi fermement.

Mon contingent auxiliaire pourrait, en attendant et à cette condition-là, rester sur le pied qui se trouve stipulé dans le susdit cinquième article du projet que je vous ai envoyé le 6 d'août, et je ne veux insister non plus sur le secours et contingent de Cosaques que j'ai demandé par le premier article secret de mon susdit projet.[2]

Je suis content aussi que l'article 6, par rapport aux recrues du contingent auxiliaire, reste comme il est couché dans le contre-projet que le comte d'Ostermann vous a fourni. Pour ce qui est de l'article 17, qui règle la durée de cette alliance et le temps qu'elle doit subsister, je suis d'accord qu'on le fixe à douze ou vingt ans, au choix de la cour de Russie.[3]

[1] In dem Vertrage, wie er am 27. December 1740 (n. St.) zu Petersburg von den Unterhändlern gezeichnet wurde, (Haupttractat Artikel 5) findet sich die Stärke des gegenseitigen Auxiliarcontingents auf 4000 Mann zu Pferde, 8000 Mann zu Fuss festgesetzt, weil, wie Graf Münnich dem preussischen Gesandten im letzten Augenblicke erklärte, es gegen die Würde zweier grossen Mächte sei, eine geringere Anzahl zu stipuliren. In Betreff dieser und einer Reihe anderer Aenderungen, auf welche von russischer Seite bestanden wurde, bemerkt Mardefeld in seinem Bericht vom 27. Dec.: „Le traité serait subsisté tel qu'on en était convenu du vivant de l'Impératrice († 28. October 1740), si les comtes de Lœwenwolde et d'Ostermann avaient été seuls. Pour le feld-maréchal (Münnich), il aurait aussi été plus raisonnable sans son frère, qui est un pater difficultatum, et qu'il écoute pour son malheur." Die preussische Ratification erfolgte am 17. Jan., die russische am 26. Febr. (a. St.) 1741. — [2] Vergl. unten S. 72 Nr. 116. — [3] Artikel 17 des Haupttractats fixirt die Dauer der Allianz auf zwanzig Jahre.

Quant au contre-projet de l'article secret touchant la Courlande, je vous dirai que pour donner une marque essentielle de mon amitié à l'impératrice de Russie et de ma bienveillance et considération au duc de Courlande, je veux bien passer par-dessus toutes les considérations qui pourraient m'arrêter, pour plus d'une raison, d'accorder ce qu'on me demande là-dessus, et agréer l'article secret de la garantie de la Courlande, tel qu'il est couché dans le contre-projet que vous m'avez envoyé.[1]

Mais en revanche, le moins qu'on peut faire de la part de la cour de Russie pour un service de cette importance et qui rassure pour jamais le duc de Courlande et sa postérité dans la possession tranquille de ce duché, est qu'on admette et accepte également le ci-joint article secrétissime, tel qu'il est couché ici.[2]

On en fera, à ce que je me flatte, d'autant moins de difficulté que cet article ne contient d'abord que mot pour mot, à peu près, la déclaration que l'Impératrice offre de me donner touchant la succession de Juliers et de Bergue, et dont le comte d'Ostermann vous a remis le projet que vous m'avez envoyé; et pour ce qui est de la garantie de la Prusse et de la Poméranie que j'y demande, en cas de la mort de l'Électeur palatin, contre les Suédois et les Polonais, vous m'avez assuré vous-même, par votre dépêche du 30 de septembre, que vous aviez lieu de croire que l'Impératrice donnerait les mains à la garantie de la Prusse en ce cas-là; ainsi je ne doute nullement qu'elle ne me l'accorde de même pour la Poméranie.

Vous sentez bien vous-même que de simples déclarations, telles qu'on offre de donner séparément du traité d'alliance, n'ont pas, à beaucoup près, la même force que si l'on en fait un article séparé, conclu, signé et ratifié dans les formes, comme cela se doit.

Vous pouvez promettre aussi en mon nom à l'Impératrice et à ses ministres que je garderai le secret le plus inviolable là-dessus, et que ce n'est point dans les chancelleries où l'on met ces sortes de traités et d'articles secrets, mais bien dans les archives du cabinet, où l'on garde

1 Nach dem Sturze des Herzogs Biron im November 1740 wurde dieser Artikel gegenstandslos. Statt dessen wird dem Vertrag als Articulus secretus I eine allgemein gefasste Verabredung für die bevorstehende Herzogswahl in Kurland hinzugefügt. — 2 Der Articulus secretissimus wird, wie er von preussischer Seite vorgeschlagen, mit geringfügigen Abänderungen in Petersburg angenommen und besagt: „... declariren Allerhöchstdieselbe (Ihre Kais. Majestät von allen Reussen) hierdurch nicht allein, weder einig Engagement zu haben, so Ihre Königl. Majestät in Preussen in dieser (der jülich-bergschen) Affaire nachtheilig oder zuwider sein könnte, auch niemals mit Jemand dergleichen nehmen zu wollen gemeinet seind (sic), sondern höchstgedachte Ihre Kais. Majestät von allen Reussen verbinden sich auch hierdurch aufs kräftigste, Ihrer Königl. Majestät in Preussen nach erfolgtem Absterben des Churfürsten von der Pfalz Dero Königreich Preussen und Dero pommersche Lande gegen einen feindlichen Anfall zu decken und mit der in dem heute dato errichteten Haupttractat stipulirten Hülfe, auch allenfalls mit mehrerem, wie man alsdann darüber conveniren wird, an Hand zu gehen."

des pièces d'une bien plus grande importance que celle-là, sans qu'il en transpire jamais rien, et dont l'accès est fermé à tout autre qu'à mes ministres chargés du département des affaires étrangères, de la fidélité et de la discrétion desquels je dois être assuré, ou je serais fort à plaindre.

Mais si, contre toute attente, on devait s'opiniâtrer à refuser l'article secrétissime ci-joint, tel qu'il est couché ici, vous devez vous contenter de la déclaration dont vous m'avez envoyé le projet, signée de la propre main de l'Impératrice, et contresignée par le comte d'Ostermann, quoique j'aie trop bonne opinion de votre zèle pour mon service et de votre savoir-faire, pour ne pas me flatter que vous puissiez obtenir pour moi une si légère marque de complaisance, dont le refus, je vous l'avoue, me donnerait bien à penser, remettant à votre propre jugement les réflexions qu'il y aurait à faire sur une délicatesse si mal placée.

Au reste, il serait superflu de vous faire souvenir que pour le cérémoniel il faudra observer une exacte égalité dans le traité à conclure entre moi et l'Impératrice, c'est-à-dire que, comme le nom de cette princesse est mis le premier dans un exemplaire du traité d'alliance et de ses articles séparés,[1] il faut que dans l'autre le mien le soit partout aussi. Vous savez ce qui s'est pratiqué là-dessus autrefois, et vous serez, à ce que je me persuade, trop attentif à ces sortes de distinctions pour vouloir permettre qu'on porte la moindre atteinte à ma dignité là-dedans.

Vous voilà donc entièrement en état, par le plein-pouvoir que vous aurez reçu déjà, et par tout ce que je vous ai mandé ci-dessus, de signer promptement et sans délai, avec les ministres que l'Impératrice nommera pour cet effet, le susdit traité avec les articles séparés et secrets, et dès que cela sera fait, vous me l'enverrez sans délai par une estafette, me flattant qu'on gardera à la cour où vous êtes, tout comme on le fera ici, un secret inviolable là-dessus.

P. S.[2]

Comme je ne demande que 3,000 dragons pour tout contingent auxiliaire de la Russie, je n'en saurais fournir davantage de mon côté,

[1] Der am 27. Dec. gezeichnete Vertrag hat ihrer vier: Art. secretus I vergl. oben S. 65 Anm. 1; Art. secretus II betrifft die Aufrechterhaltung der polnischen Verfassung; Art. separatus betrifft die Verhältnisse der polnischen Dissidenten; Art. secretissimus vergl. oben S. 65 Anm. 2. — [2] Podewils schreibt dem Könige am 15. October, indem er den oben stehenden Erlass noch ohne das P. S. zur Unterschrift vorlegt: „Comme la Russie demandera que le contingent de Votre Majesté reste le même qu'il a été d'abord proposé, c'est-à-dire de 3,000 hommes d'infanterie et de 2,000 de cavalerie (ohne Rücksicht darauf, dass Preussen von Russland weniger beansprucht) on a enjoint à Mardefeld, sous l'approbation de Votre Majesté de le promettre à condition etc.“ Der König schreibt an den Rand: „Non, il faut que mon contingent ne surpasse pas celui de la Russie.“ — Wegen des Artikels, den das

et il faut insister sur une exacte égalité; au reste, vous devez tâcher de faire ajouter encore un article qui porte que les deux cours se seconderont mutuellement dans tous leurs desseins, et se prêteront toujours les mains, en tout ce qui peut être de leur intérêt commun.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

105. AN DEN LEGATIONSSECRETÄR HECHT IN MANNHEIM.

Berlin, 17. October 1740.

Lieber Getreuer. Ich befehle Euch hiedurch, dass, wann Gott über das Leben des Churfürsten von der Pfalz disponiren möchte,[1] Ihr dann nicht allein sogleich dem Generallieutenant von Dossow, sondern auch dem Generalmajor von Leps und Prinz Dietrich,[2] auch Obrist Beaufort schleunige Nachricht ertheilen sollet. Ich bin etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

106. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 19 octobre 1740.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre mémoire du 17 de ce mois que les envoyés de Liège sont autorisés d'accepter l'accord projeté touchant la vente de ma baronie de Herstal, sous les conditions que vous m'avez indiquées. Pour finir cette affaire, je l'accepte aussi de ma part, en approuvant le traité ci-joint avec vos modifications. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

107. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 21 octobre 1740.

J'ai vu par votre premier post-scriptum du 12 de ce mois les sentiments où l'on est à la cour impériale, au sujet des liaisons des électeurs de Bavière et de Cologne avec la France.

Marginal des Königs zu dem Bericht vom 13. October (oben Nr. 101) in den Vertrag noch aufgenommen wissen will, bemerkt Podewils: „Il est à craindre que la cour de Russie, soupçonneuse comme elle est, n'y cherche midi à quatorze heures etc.“ Der König durchstreicht diese Bemerkung. Podewils fügt darauf das obige P. S. zu dem Erlasse an Mardefeld hinzu.

Die von dem Könige gewünschte Bestimmung wurde in der Folge in den Tenor des Artikels 1 des Haupttractats aufgenommen.

1 Es hatte sich das Gerücht verbreitet, der Churfürst spüre „einen starken Ansatz von der Wassersucht.“ — 2 Dietrich von Anhalt. Die Regimenter der Genannten standen in den westphälischen Provinzen.

Il n'est pas, à la vérité, tout-à-fait certain que la cour de Bavière ait déjà conclu son traité avec la France, bien que plusieurs circonstances rendent la chose très vraisemblable. Cependant, comme on ne saurait douter que l'électeur de Cologne n'ait conclu le sien, il est à présumer que celui de Bavière ne tardera guère de suivre l'exemple de son frère. Jusqu'ici, il ne m'a pas été possible de découvrir le but et les conditions de ce traité, la cour de Bonn ayant pris des précautions extraordinaires pour en assurer le secret. Il ne me paraît pourtant pas vraisemblable que la succession de Juliers et de Bergue en soit l'objet unique, ni même le principal, la France étant assez puissante pour se mêler efficacement de cette affaire, si elle le juge à propos, sans être obligée d'acheter par des subsides l'assistance de l'électeur de Cologne, et la coutume du cardinal de Fleury n'étant pas de prodiguer sans nécessité les deniers de son maître. Il est bien plus probable que la France ne fait cette dépense que dans la vue de se conserver un puissant parti dans l'Empire, en s'attachant par des liens plus étroits ces deux électeurs, aussi bien que le Palatin, et dont elle puisse se servir pour parvenir d'autant plus sûrement au but qu'elle se propose, à la future élection d'un roi des Romains.

Comme les vues de cette couronne à cet égard sont diamétralement opposées à celles de l'Empereur, et que par conséquent personne n'est plus intéressée que ce prince à les traverser, je ne doute pas que la cour impériale ne fasse tout son possible pour être sûrement instruite du but et du succès de ces négociations, et qu'elle ne prenne de bonne heure des mesures pour les faire échouer, ou du moins pour en empêcher l'effet et pour détourner le préjudice qu'elles pourraient apporter à ses desseins.

D'ailleurs, son jeu n'étant pas de cacher ce qu'elle pourra découvrir, touchant le contenu des traités en question, je compte qu'il ne vous sera pas difficile d'obtenir des lumières sûres sur ce sujet, aussi bien que sur les résolutions que ladite cour jugera à propos de prendre là-dessus, et vous ne manquerez pas de me rendre de temps en temps un compte exact de tout ce qui parviendra à votre connaissance, sur l'un et l'autre de ces points.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. de Podewils.

---

108. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Ruppin, 21 octobre 1740.

Monsieur de Camas. J'ai bien appris par votre relation du 9 de ce mois les raisons qui vous ont empêché de terminer l'affaire dont vous êtes chargé. S'il n'y a pas d'autre obstacle que l'assurance qu'on demande que je tiendrai religieusement la convention, je vous autorise d'en signer la promesse, pourvu que vous puissiez obtenir la signature

de la déclaration du roi très chrétien que le Cardinal m'a promise au sujet de la succession de Juliers et de Bergue. Quant à l'affaire que j'ai avec le prince et évêque de Liège, elle est sur le point d'être terminée amiablement, ce dont vous pouvez assurer le ministère. Au reste, comme je ne veux pas vous séparer plus longtemps de votre régiment, je vous ferai tenir votre rappel; ainsi vous n'aurez qu'à prendre votre congé de la manière usitée. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

109. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 22. October, einen Bericht des Comitialgesandten von Pollmann vor, Regensburg 13. October, mit einem gegen den König gerichteten kaiserlichen Commissionsdecret in der herstaller Angelegenheit.[1].

„Cette démarche peu amiable fait voir de quel bois on se chauffe à Vienne à l'égard de Votre Majesté, et à quoi il faudra s'attendre de la part de cette cour dans des affaires de plus grande importance."

Il faut leur dire leur fait, et faire sentir à Demeradt qu'on peut juger de leurs bonnes intentions par ces bagatelles. Il faut aussi que Borcke leur dise grossièrement leurs vérités, et qu'on tâche à les chagriner en ce que l'on pourra. Ceci ne nous fait ni bien ni mal.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

110. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE ET AU CONSEILLER DE GRAEVE A VIENNE.

Berlin, 22 octobre 1740.

Vous verrez par la relation ci-jointe de mon ministre à Ratisbonne et le décret de commission de l'Empereur à la Diète, avec quelle précipitation la cour de Vienne s'est laissée aller de porter l'affaire de Herstal, et les différends que j'ai eus avec l'évêque et prince de Liège, à la diète de l'Empire par un décret de commission, conçu dans des termes fort aigres et peu mesurés contre moi, et cela avant que l'Empereur se soit donné la peine de m'écrire et de s'éclaircir là-dessus avec moi, et d'attendre ma réponse, puisque jusqu'ici je n'ai ni reçu les soi-disantes lettres déhortatoires dont le décret de commission parle, ni les ministres de l'Empereur à Vienne ni ceux qu'il a eus et qu'il a encore à ma cour n'ont jamais fait, de la part de leur maître, la moindre démarche auprès de moi pour entendre mes raisons ou s'expliquer sur cette affaire avec moi, comme cela s'est pratiqué jusqu'ici avec le moindre des États de l'Empire, dont on se plaint et contre lequel on a recours à l'Empereur.

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 30 f.

J'avoue que cette démarche peu amiable et inouie même jusqu'ici dans l'Empire, de sonner le tocsin publiquement contre un de ses principaux membres, sans l'en avoir averti auparavant amiablement, m'a également frappé et scandalisé, et je me serais attendu à un peu plus de ménagement et d'amitié de la part de la cour impériale dans mon commencement de règne, où j'ai recherché avec empressement toutes les occasions pour convaincre l'Empereur de mon zèle, de mes bonnes intentions, et de mon attachement sincère à ses intérêts. Mais je vois bien qu'on débute fort mal avec moi, et cet échantillon me doit servir d'avis à quoi je dois m'attendre dans des choses de plus grande importance de la part de la cour impériale.

Vous ne devez point dissimuler tout cela au ministère de l'Empereur, et vous en plaindre hautement, comme d'une démarche qui m'a été d'autant plus sensible que je ne crois pas l'avoir méritée envers l'Empereur, et d'une irrégularité dont il n'y a peut-être point d'exemple dans toute l'histoire, de faire publier un décret de commission contre un électeur et prince de l'Empire, avant d'avoir, par des lettres déhortatoires, essayé de le faire désister de ce dont on croit avoir raison de se plaindre, et dans le temps où on sait que l'affaire dont il a été question est en termes d'accommodement.

Mais cette démarche ne peut que tourner à la confusion de ceux qui ont donné ces conseils violents à l'Empereur, et qui ont surpris la religion de ce prince, en l'engageant mal à propos et avec tant de précipitation dans une affaire qui fait, si j'ose le dire, fort peu d'honneur à la modération et au jugement d'un ministère aussi éclairé que celui de la cour de Vienne. Heureusement que ces mauvaises intentions contre moi ont porté à faux cette fois-ci; et le traité d'accommodement entre moi et l'évêque et prince de Liège a été conclu et signé ici le 20 de ce mois, avec les ministres de ce prince, chargés de ses pleins-pouvoirs et de ceux des États de la principauté de Liège, le tout étant par là fini avec une satisfaction réciproque des deux parties. De sorte que la cour impériale aurait bien pu se passer de la précipitation avec laquelle elle s'est déclarée d'une manière si peu amiable contre moi, et dont je me souviendrai en temps et lieu.

Mais cela fait voir en même temps que vous avez été fort mal instruit jusqu'ici des véritables sentiments de cette cour à mon égard, et surtout que vous avez été la dupe de sa modération affectée sur ce sujet.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. de Podewils.

111. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ruppin, 23 octobre 1740.

Ayant vu par la vôtre du 22 de ce mois que vous avez choisi une tabatière d'or de Gozkowski de la valeur de 230 écus avec mon

portrait, j'en suis satisfait et vous n'avez qu'à l'envoyer. Comme j'apprends aussi que tout sera fini jeudi avec les députés de Liège, je suis d'avis qu'ils viennent vendredi prochain à Rheinsberg pour avoir leur audience de congé. Mais ils ne pourraient pas y demeurer longtemps, vu le nombre des personnes qui y séjournent.

Federic.

Nach dem Concept.

112. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Ruppin, 23 octobre 1740.

Monsieur mon Cousin. M. de Beauveau est arrivé, il m'a rendu votre lettre et m'a assuré que votre santé est des meilleures, ce qui m'a fait un plaisir infini.

Je ne doute point que vous ne preniez des mesures très justes[1] par rapport à la guerre des Anglais et des Espagnols, et je crois que l'Europe peut s'en rapporter à votre prudence. Les affaires de Camas m'intéressent à la vérité davantage, et je suis étonné de voir que jusqu'ici je n'ai rien pu avancer chez vous, d'autant plus que de mon côté je n'ai rien négligé pour vous montrer les bonnes intentions que j'avais, et le désir personel qui me portait à m'unir de la façon la plus étroite avec le roi de France. Le temps et les conjonctures vous feront peut-être changer d'avis, mais il sera bien fâcheux pour moi qu'en ce cas je ne dusse qu'aux combinaisons différentes de la politique ce que j'aurais voulu devoir à la bonne volonté du Roi votre maître. Je me renferme cependant toujours dans les sentiments d'estime et de confiance avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, votre très parfait ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

113. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Rheinsberg, 25 octobre 1740.

Monsieur de Camas. J'ai été ravi d'apprendre par la vôtre du 13 de ce mois que l'affaire dont je vous avais chargé vient d'être heureusement terminée, suivant mes intentions, et que vous m'enverrez le tout[2] par la personne indiquée. Comme je suis très satisfait de votre dextérité et savoir-faire, que vous avez marqué pendant cette négociation, vous ne manquerez pas de témoigner à M. le Cardinal combien je suis sensible à ce qu'il a fait à cette occasion pour mes intérêts, en l'assurant de ma reconnaissance et de l'amitié inviolable que j'aurais toujours

[1] Die Absendung der Flotte nach Westindien. Vergl. oben Nr. 79. — [2] Eine von Fleury gezeichnete Declaration im Sinne der Instruction oben Nr. 65.

pour le Roi son maître. Cependant, les nouvelles dont vous m'avez régalé sont intéressantes, et je crois avec vous la guerre entre la France et l'Angleterre presque inévitable. J'attends la suite de vos récits et je suis toujours etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

114. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A HANOVRE.

Rheinsberg, 25 octobre 1740.

J'ai appris par votre relation et post-scriptum du 18 de ce mois le détail de votre audience de congé, du départ du roi de la Grande-Bretagne et de votre voyage à Berlin. Vous devez venir ici, mais il ne faut pas mener avec vous un grand train, parce que vous resterez quelque temps avec moi.

Federic.

Nach dem Concept.

115. AU BARON DE HORION, MINISTRE DE LIÈGE, A BERLIN.

Rheinsberg, 25 octobre 1740.

Je vous sais bon gré du compliment que vous m'avez fait en date du 23 de ce mois sur la conclusion de notre traité d'accommodement, qui tournera sans doute à l'avantage des deux parties. Comme votre prudence et dextérité y a beaucoup contribué, je n'oublierai pas de vous marquer ma reconnaissance et l'estime que j'ai pour vous, espérant de vous voir bientôt ici. Les occasions ne me manqueront pas non plus de témoigner au prince de Liège, votre maître, et à votre patrie que j'aime à être de leurs amis, et que leurs intérêts me seront toujours chers.

Federic.

Nach dem Concept.

116. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 octobre 1740.

J'ai reçu votre apostille du 8 d'octobre, par lequel vous me mandez que le duc de Courlande et le comte d'Ostermann vous ont assuré que l'impératrice de Russie se fera un plaisir de m'envoyer les 4,000 Cosaques, quand je les demanderai, et qu'ainsi on le pourra insérer dans le traité d'alliance[1], et qu'ils soutiennent au reste constamment qu'en vertu de

[1] Durch den Erlass vom 16. Oct., oben Nr. 104, war Mardefeld inzwischen bereits gewiesen, auf die Sendung von Kosacken nicht zu bestehen, und da russischer Seits das im Text erwähnte Versprechen nach dem Tode der Kaiserin an eine Gegenbedingung geknüpft wurde, so wurde in den Vertrag eine Bestimmung über diesen Punkt nicht aufgenommen.

l'alliance même l'Impératrice est obligée à me tenir le dos libre en cas de rupture, mais qu'ils déclinent toujours d'en faire un article à part. Je vous dirai donc là-dessus qu'en cas qu'il ne soit pas possible d'obtenir ce que j'ai demandé[1] par ma dépêche du 16 de ce mois, que je vous ai fait envoyer par une estafette, je suis content de ce que vous me mandez par la susdite apostille du 8 de ce mois, et vous assurerez le duc de Courlande et le comte d'Ostermann de ma considération et de ma reconnaissance pour les bonnes intentions qu'ils ont témoignées l'un et l'autre dans cette affaire.

Je m'attends que vous signerez à présent promptement et sans plus de délai notre alliance.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

117. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Rheinsberg, 27 octobre 1740.

Monsieur de Borcke. J'ai bien voulu vous avertir que vous aurez bientôt votre rappel, et que vous ne continuerez votre poste présent qu'environ trois ou quatre semaines. Vous vous y préparerez donc, et vous direz au conseiller aulique de Bredow que je le destine pour être votre successeur pendant quelque temps, s'il veut l'accepter de bon gré et se dégager de sa place présente. Ainsi, en cas qu'il veuille s'y conformer, vous devez l'instruire successivement de la situation de mes affaires que vous avez eu à négocier, afin de le mettre au fait. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

118. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Rheinsberg, 28 octobre 1740.

Prenez bien garde à la conduite des Bavarois, et ne négligez aucunes estafettes et courriers pour m'avertir de tout ce qui se passe, et j'aurai sûrement soin de vous.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung, unter einem Cabinetsschreiben mit der Weisung, protestantische Familien in Wien zur Ansiedelung in Preussen aufzufordern.

---

[1] Der Erfolg der weiteren Bemühungen Mardefelds der article secrétissime: oben S. 65 Anm. 2.

119. „DRESSÉ ET CONCERTÉ AVEC SON EXCELLENCE LE FELD-MARÉCHAL GÉNÉRAL COMTE DE SCHWERIN, A RHEINSBERG LE 29 D'OCTOBRE 1740, PAR ORDRE DU ROI."

Votre Majesté nous ayant fait la grâce de S'ouvrir confidemment à nous sur Ses idées par rapport aux conjonctures présentes et au grand événement de la mort de l'Empereur, Son plan principal se réduit que, pour tirer bon parti de la situation heureuse où se trouvent Ses affaires, il faut en profiter pour faire l'acquisition de la Silésie, comme l'objet le plus considérable qui s'est présenté depuis longtemps pour l'agrandissement le plûs solide, et le plus convenable à Sa gloire et à la grandeur de Sa maison, quand même on n'y pourrait parvenir qu'en sacrifiant la succession de Juliers et de Bergue, comme étant d'une bien moindre importance que toute la Silésie, qui concentrerait Ses forces par la contiguité avec Ses autres États, et les grandes ressources d'un pays riche, abondant, plein de commerce et peuplé, tel qu'est la Silésie.

Nous avons, suivant les ordres sacrés de Votre Majesté, songé à mâcher et à digérer cette affaire avec toute l'attention qu'elle mérite, et à examiner le plan qu'on pourrait, selon nos faibles lumières, observer pour parvenir au but que Votre Majesté se propose.

Voici nos idées. Il y a, selon nous, deux routes principales pour réussir dans un projet également digne du grand prince qui l'a formé, et avantageux à Sa maison et à Sa postérité la plus reculée.

La première route, et celle qui nous paraît la plus sûre et la moins sujette aux inconvénients et aux revers auxquels on est ordinairement exposé, quand on veut faire de grandes acquisitions, c'est d'abord de tâcher de porter la cour de Vienne à se prêter de bonne grâce à un projet qui, dans le fond, est presque le seul capable de la sauver et de la garantir de sa ruine totale, à laquelle elle touche maintenant.

Il s'agit donc de lui faire entendre, soit que la susdite cour vienne elle-même faire des propositions, soit que, pour gagner du temps, on rompe la glace de notre côté, que Votre Majesté veut bien, pour la conservation de l'équilibre de l'Europe et de la maison d'Autriche, telle qu'elle est maintenant, préférer le parti de soutenir ses intérêts à tous les offres avantageuses qu'on pourrait lui faire ailleurs, et lui accorder Sa protection et Son assistance, dans toute l'étendue où cette maison pourrait le souhaiter, tant pour contribuer de toutes Ses forces à l'élection du grand-duc de Toscane pour empereur, que pour prendre la défense des États de la maison d'Autriche, situés soit en Allemagne, soit dans les Pays-Bas, *contra quoscunque*.

Mais, comme il est juste qu'un service aussi important et aussi signalé que celui-ci soit récompensé d'une façon qui puisse dédommager Votre Majesté du risque qu'Elle court, et du refus des offres avantageuses qu'on pourrait Lui faire ailleurs, il est nécessaire et raisonnable que la cour de Vienne songe d'abord à remettre entre les mains de Votre

Majesté un gage assuré de sa reconnaissance, et un équivalent proportionné des peines, des dépenses et du hasard dont Elle veut bien se charger.

Cet équivalent ne saurait être trouvé que dans le voisinage et à portée pour s'en assurer d'abord la possession. En un mot, c'est la Silésie dont Votre Majesté demande à juste titre d'être d'abord, et sans aucun délai ou renvoi, mise en possession totale et entière, moyennant quoi on pourrait offrir à la cour de Vienne:

1° d'employer tout son crédit et toutes ses forces à faire élire le grand-duc de Toscane empereur des Romains;

2° de prendre sous sa protection spéciale tous les États que la maison d'Autriche possède en Allemagne et dans les Pays-Bas, et de les garantir *contra quoscunque*.

Et pour faire voir Son désintéressement total, Elle pourrait offrir

3° de céder à la maison d'Autriche tous Ses droits sur la succession de Juliers et de Bergue, pour le moins aussi considérable qu'est la Silésie, et dont cette maison ne serait que trop dédommagée de la cession de cette dernière province, quand même Votre Majesté ne ferait rien de plus pour elle, quoique, dans les deux premiers articles précédents, Elle offre à se prêter à des engagements bien plus considérables encore.

Voilà quelle pourrait être la proposition de Votre Majesté à faire à la cour de Vienne, soit en guise de réponse aux premières ouvertures de cette cour-là, soit pour lui mettre le marché à la main, dans un temps où on n'a point de moment à perdre.

Le meilleur véhicule, qu'il faudra pourtant réserver jusqu'à la dernière extrémité, pour faire agréer ce plan à la cour de Vienne, naturellement difficile à céder un morceau d'aussi grande importance qu'est la Silésie, serait, selon nous, de lui lâcher une couple de millions pour subvenir à ses besoins les plus pressants.

S'il y a quelque chose au monde qui peut déterminer la cour de Vienne à y donner les mains, c'est l'argent, dont elle a un besoin extrême, et sans lequel elle ne saurait fournir au courant des dépenses les plus pressées. Ce moyen seul franchirait plus tous les obstacles, comme un objet présent et qui frappe d'abord, que toutes les autres promesses, garanties et offres qu'on pourrait faire. Car il est certain que la cour de Vienne se tournera d'abord du côté où elle peut attraper cette ressource indispensablement nécessaire; et quand elle devrait se jeter entre les bras de la France, elle le ferait peut-être par bigoterie, pour se sauver dès le commencement d'un naufrage où elle ne saurait manquer de périr, à moins qu'on ne l'assiste promptement avec de l'argent. En quoi il est à remarquer que la garantie susmentionnée pourrait devenir plus coûteuse à Votre Majesté, en étant obligée d'agir seule, qu'en mettant par là la cour de Vienne en état de se relever et d'agir de concert par ses propres forces. Sans compter que

ce titre donnerait une nouvelle force au droit de possession de la Silésie à Votre Majesté.

Il s'agit enfin de savoir si, pour produire ce plan, on veut attendre et voir venir la cour de Vienne d'elle-même, ou si, pour savoir où l'on est, le ministre de Votre Majesté à Vienne doit pressentir naturellement là-dessus le duc de Lorraine, ou tel autre à qui le pouvoir suprême est remis dans la conjoncture présente, et dont il faudrait en même temps demander, sans lui laisser le temps de biaiser, une réponse catégorique, et mettre *pro conditione sine qua non* la prise de possession, dès à présent, de toute la Silésie, ajoutant qu'en refusant cette offre, Votre Majesté se trouverait obligée d'écouter et d'accepter les propositions qu'on pourrait Lui faire d'un autre côté.

Si l'on accepte à Vienne, et même avant que l'on le fasse positivement, on pourra leur laisser entrevoir qu'en cas d'acceptation, Votre Majesté se concerterait avec les Puissances Maritimes et la Russie, aussi bien qu'avec le collége électoral, pour consolider le plan de relever la maison d'Autriche de sa chûte, de faire tomber sur la tête du grand-duc de Lorraine la dignité impériale, et de conserver le reste de tous les États de l'Allemagne à la famille impériale, et que ce serait le seul et unique moyen de conserver en quelque façon la maison d'Autriche, de lui procurer la continuation de la dignité impériale, et d'empêcher le démembrement de tous ses États, dont elle est menacée, surtout en Allemagne.

Dès que le plan sera goûté, il faudra le faire agréer aux Puissances Maritimes et à la Russie, faire valoir à l'une et l'autre le grand et important service que Votre Majesté rendra par là à la cause commune, au salut de l'Europe et à la conservation de son équilibre, dans celle d'une maison qu'on a opposée seule jusqu'ici contre celle de Bourbon.

Et au cas que la cour de Vienne ne voulût point écouter raison là-dessus, il faudrait encore travailler à faire goûter ce plan aux Puissances Maritimes, et tâcher de porter la première par les dernières à s'y rendre, sans commencer par aucune voie de fait.

Il faudra surtout faire sonner bien haut auprès des Puissances Maritimes le grand sacrifice que Votre Majesté fait de Ses droits de succession sur Juliers et de Bergue, en faveur de la maison d'Autriche, droits qui ont causé tant de jalousie et d'ombrage à la république de Hollande, et qui dans la maison d'Autriche ne peuvent que fortifier la possession de celle-ci dans les Pays-Bas, et rendre, par conséquent, la barrière de l'État d'autant plus forte contre la France.

Et comme, selon toutes les apparences, la dernière fera une levée de boucliers pour déconcerter ces mesures, et pour se venger surtout de Votre Majesté, en appuyant en même temps les droits de la maison de Bavière et ses vues pour la dignité impériale, il faudra faire comprendre à la cour de Vienne, à celle de Russie et aux Puissances Maritimes la nécessité d'une étroite alliance offensive et défensive, pour

perfectionner et soutenir ce système, se mettre à l'abri des lunettes de la France, et conserver dans le dedans de l'Empire, contre tous les esprits brouillons, le repos intérieur, et de prendre de concert surtout avec la Russie des mesures convenables, en cas que la Suède et le Danemark, aussi bien que la Saxe et la Pologne, suscitées par la France, veuillent faire une diversion à Votre Majesté, en haine de ce plan le mieux digéré qu'il se puisse pour l'équilibre de l'Europe.

Il faudra surtout songer, tant pour la dignité de Votre Majesté que pour la promptitude et la commodité des négociations, d'en fixer le centre dans Sa capitale; alors Elle en sera plus le maître, et y donnera le plus ou le moins d'activité qu'Elle trouvera à propos, rien n'étant au reste plus glorieux pour Elle que de se rendre l'arbitre d'une si grande affaire, qui règle la destinée de l'Europe en quelque façon.

Mais s'il n'y a pas moyen de réussir par cette route-là, soit par une obstination et éloignement invincible ou bigoterie de la part de la cour de Vienne, soit par des dispositions contraires des Puissances Maritimes, soit par d'autres difficultés, qu'on ne saurait prévoir d'abord, il en faudra choisir une toute opposée, qui consisterait, selon nos faibles idées:

1° à se concerter avec la cour de Dresde et celle de Bavière, pour soutenir leurs prétentions, et pour faire céder, en guise d'équivalent pour l'assistance de Votre Majesté, la possession de toute la Silésie dans un traité de partage à faire sous la garantie et l'assistance de la France.

2° à porter cette couronne à entrer dans ce concert de toutes ses forces, pour garantir à Votre Majesté la possession de toute la Silésie, par les diversions qu'elle peut faire par ses alliés dans l'Empire et dans le Nord, et par l'échec dans lequel elle peut tenir les Puissances Maritimes et la maison d'Autriche.

3° à remettre, à ce prix-là, et aux conditions d'une assistance réelle de la part de la France, par un ultimatum à la disposition de cette couronne les droits de succession de Votre Majesté sur les duchés de Juliers et de Bergue, bien entendu que cela soit en faveur de la maison palatine ou en celle de la Bavière, moyennant que la France garantisse à perpétuité, de la manière la plus solennelle, à Votre Majesté par tous les moyens les plus efficaces et les plus forts la possession entière et tranquille de la Silésie *contra quoscunque*.

4° On ne pourrait en ce cas-là guère se dispenser de se prêter aux vues de la France pour élever l'électeur de Bavière à la dignité impériale, qui en lui-même ne saurait donner de l'ombrage à Votre Majesté, et pour la facilité duquel il faudrait tâcher de gagner la pluralité des suffrages dans le collége électoral, dont la voix que l'électeur de ce nom peut se donner de lui-même, celles de l'électeur de Cologne son frère, de Votre Majesté, du Palatin, et d'un des électeurs ecclésiastiques, qu'il faudra intimider ou gagner à force d'argent, feraient l'affaire quant au nombre.

5° Et pour n'avoir rien à craindre alors de la Russie, il faudra se lier étroitement avec la Suède, et y faire entrer le Danemark, et faire même, par le canal de la France, agir la Porte Ottomane, s'il fallait, pour tenir la Russie en échec et l'empêcher de faire une diversion a Votre Majesté.

Ce sont là les deux seuls plans sur lesquels Votre Majesté nous a fait l'honneur de nous entretenir hier.

Nous parlâmes encore d'un troisième, qui roula sur ce qu'en cas que la Saxe dût faire une levée de bouclier pour entrer soit en Bohême soit en Silésie à main armée, pour s'en emparer en partie ou en tout, Votre Majesté serait alors autorisée d'en faire autant par rapport à la Silésie, pour ne point souffrir qu'on la barre ainsi dans Ses États de tout côté, ou qu'on transporte le théâtre de la guerre sur Ses frontières.

Mais nous avouons franchement que, si la première route nous paraît la plus naturelle, la plus solide et la moins dangereuse pour les suites, la seconde ne laisse pas d'être d'autant plus rabatteuse, sujette à de grands inconvénients et revers de fortune, surtout la France se trouvant fort éloignée de porter tous ses secours qu'il fallait en cas de révolutions imprévues: la troisième pourra toujours être justifiée en quelque façon, et si l'on se trouve une fois en possession d'un pays, on traite beaucoup mieux par rapport à sa cession que si on la doit obtenir par la voie d'une négociation ordinaire.

C'est maintenant à Votre Majesté à Se déterminer et nous donner Ses ordres finalement sur tout ce qu'Elle trouvera à propos d'approuver ou de corriger de ce plan et de ces idées, pour qu'on puisse, dans la suite du temps, y travailler conséquemment.

Nach der Aufzeichnung von Podewils.

---

120. AU COLONEL DE CAMAS ET AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 29 octobre 1740.

Comme on aura été déjà informé avant celle-ci de la mort de l'Empereur, cette grande nouvelle et événement, arrivé précisément dans une crise où les affaires de l'Europe se trouvent dans une terrible fermentation, fixera surtout l'attention de la cour de France et découvrira sans doute bientôt les desseins et projets que cette cour paraît s'être ménagés de longue main déjà, et pour lesquels elle a pris, il y a longtemps, des engagements secrets avec les trois électeurs de la maison de Bavière et de la palatine.

On a assez remarqué, par plusieurs démarches, et même par les discours des ministres de France à ma cour, que cette cour n'épargnera rien pour frustrer le duc de Lorraine de son attente de parvenir à la dignité impériale. La perte que ce prince a faite, contre son gré et

d'une manière forcée, de son ancien patrimoine, lui tient trop à cœur pour qu'il ne doive songer un jour à s'en venger, et à y rentrer s'il est possible. Cette idée seule suffit pour lui donner à jamais l'exclusion au trône impérial auprès de la France, qui en tout cas fera, selon toutes les apparences, une levée de boucliers, pour empêcher cette élévation. Mais par le même motif cette couronne s'emploiera vivement pour l'électeur de Bavière en cette occasion, comme étant le candidat à qui elle destine depuis longtemps son suffrage pour la dignité impériale, et dont elle se promet beaucoup plus de reconnaissance et de bons services que de la maison de Lorraine.

Il est aussi fort probable qu'en cas que la France ne veuille pas risquer le paquet pour faire la guerre en faveur de l'électeur de Bavière, elle changera de batterie et travaillera à la dissolution du système d'à présent de l'Empire, pour renverser la Sanction Pragmatique, et anéantir le reste des forces de la maison d'Autriche, qu'elle a de tout temps regardée comme le seul obstacle à ses vues.

Il y a encore une autre idée que bien des gens attribuent à la France, quoique, si j'ose le dire, elle me paraisse sinon chimérique du moins fort téméraire, c'est de faire revivre l'ancien projet de François Ier, et se porter hautement pour un des aspirants et candidats à la couronne impériale. On prétend que, pour y parvenir, elle compte en quelque façon sur les suffrages des trois électeurs ecclésiastiques, dont celui de Cologne lui est déjà attaché, et dont les deux autres seraient ou intimidés ou gagnés à force d'argent. Les électeurs de Bavière et le Palatin, au cas que l'élection du premier trouvât trop d'obstacle, s'y livreraient par les convenances qu'on pourrait leur faire, et, par là, cette couronne trouverait la supériorité dans le collége électoral pour elle, et suppléerait au reste par ses forces et par son argent.

Ce serait de tous les projets le plus dangereux pour la liberté de l'Allemagne et de toute l'Europe, et j'ai de la peine à m'imaginer qu'un ministre aussi sage et aussi éclairé que le cardinal de Fleury s'y puisse livrer, quelque flatteuse que cette idée puisse paraître à son ambition et à celle du Roi son maître.

Enfin, quoi qu'il en puisse être de ces plans différents, il est constant que la France en choisira un, et qu'elle ne négligera rien pour le mettre à exécution, à moins que la guerre dans laquelle elle est à la veille d'entrer avec l'Angleterre ne fasse une grande diversion à ses projets de ce côté-là.

En attendant, vous comprenez bien de quelle importance il est pour mon service, dans la crise présente des affaires, que je sois informé, au plus tôt et au plus juste que cela se pourra, des véritables idées de cette cour sur cet événement, et des arrangements et mesures qu'elle pourrait prendre conséquemment, et vous ne devez rien négliger pour les approfondir, sans faire semblant que j'en appréhende aucune, et

j'attends votre rapport exact et détaillé là-dessus avec la dernière impatience.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

121. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Rheinsberg, 31. October 1740.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Es ist Mir Ew. Liebden freundvetterliches Schreiben vom 26. d. wohl behändigt, und bin Ich durch die darin bezeugte ausnehmende Merkmale Dero Mir zutragender besondern Affection und den wohlgemeinten Wunsch bei den itzigen Conjuncturen nicht wenig gerühret worden. Ew. Liebden werden indessen von Mir die geneigte Meinung hegen, dass Ich jederzeit billige, gerechte und dem guten Teutschland erspriessliche Absichten hege, auch wohl einsehe, was practicable sei. Ich wünsche dabei insonderheit, dass nur Ew. Liebden, als der grösseste General Unserer Zeiten, noch viele Jahre bei vollkommener Gesundheit und vergnügtem Wohlsein leben und das allgemeine beste befördern mögen. Uebrigens erinnere Mir, wie Dieselben vor einiger Zeit geneigt gewesen, Dero Sohn, des Prinzen Moritz Liebden, das dritte Bataillon des Regiments abzugeben und zu Formirung eines neuen noch mehr Leute auf ....[1] Kosten anzuwerben. Wenn solches anitzo am besten angehen könnte, so erwarte Ich Ew. Liebden endliche Meinung und Intention darüber zu vernehmen und verharre mit treuer Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

122. AU CONSEILLER PRIVÉ DE BORCKE A VIENNE.

Rheinsberg, 31 octobre 1740.

Monsieur de Borcke. J'ai reçu votre troisième post-scriptum du 22 de ce mois, avec la lettre du duc de Lorraine. Voici la réponse,[2] que vous lui rendrez en l'accompagnant d'un compliment convenable. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Lücke in der Vorlage. — 2 Ist weder im K. Geh. Staatsarchiv zu Berlin im Concept oder abschriftlich, noch im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien in der Ausfertigung aufgefunden worden.

123. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 31 octobre 1740.

Je suis touché au vif d'apprendre par vos dépêches du 17 et du 19 de ce mois, comme aussi par le rapport que le courrier que vous m'avez envoyé m'a fait de bouche, les circonstances de la maladie et de la mort de l'Empereur, dont je regrette sincèrement la perte, ayant toujours rendu justice à son digne caractère et à ses sentiments de droiture et de probité.

Vous pouvez aussi témoigner au duc de Lorraine combien je partage sa juste douleur, et combien j'entre dans la triste situation où toute la famille impériale se doit trouver par la perte de son auguste chef et de tout son soutien. Le duc de Lorraine ne se trompe pas, quand il met son espérance sur mon amitié et sur mon assistance, qui ne lui manquera pas, dès qu'on me mettra en état de ce côté-là de faire quelque chose pour lui; mais vous jugez bien vous-même que cela ne saurait être que d'une manière que j'y trouve mon compte, et qui puisse contrebalancer le risque que je courrais en prenant son parti dans la crise présente, où nous ne sommes pas menacés de moins que d'une guerre générale, et où l'on sait à Vienne toutes les dispositions de ses voisins. C'est pour cela qu'il sera temps qu'on parle et qu'on s'explique clairement, avant qu'on s'engage ailleurs, les conjonctures présentes étant d'une nature où il faudra saisir l'occasion aux cheveux et ne point biaiser longtemps sur le parti qu'il y aura à prendre. Et on peut compter que, si l'on ne renonce pas à la lenteur ordinaire avec laquelle on a traité les affaires jusqu'ici à Vienne, et qu'on n'agisse pas avec plus d'activité et plus de vigueur que par le passé, on courra grand risque de venir trop tard et de rester sans ressource.

On ne se trompe point à Vienne, si l'on appréhende les mauvais desseins de la Saxe et de la Bavière. Il y a même beaucoup d'apparence que leurs flûtes sont déjà toutes ajustées, et que les tristes suites de l'événement qui vient de frapper les débris de la maison d'Autriche, ne se borneront pas à cela, mais qu'on pourrait bien être entamé, en peu de temps, en Italie et en Hongrie à la fois, si on ne tâche pas à temps à se procurer des amis et des ressources capables de prévenir la ruine totale de la famille impériale.

Mais je voudrais bien savoir quelles sont ces ressources sur lesquelles on compte le plus dans la détresse présente, et quels sont les amis auxquels on veut avoir recours, et ce qu'on voudra faire pour eux. Les 24,000 hommes que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, on veut faire venir de la Hongrie ne suffiront pas certainement, à beaucoup près, pour faire face à tout, et on sait ce que c'est que les troupes impériales à l'heure qu'il est, à qui tout manque, et qui sont ordinairement un tiers, sinon la moitié, moindres que le nombre dont on les prône. Mais je suis curieux surtout d'apprendre les arrangements domestiques qu'on a faits

depuis la mort de l'Empereur, pour l'union de la famille impériale, pour le soutien de la Pragmatique, et pour les droits de la grande-duchesse de Toscane, comme aussi pour la succession future, quel rôle on prétend faire jouer au Grand-Duc, et les mesures qu'on voudra prendre en cas que l'Archiduchesse son épouse, qu'on dit être grosse, vienne à mourir en couche, sans laisser un enfant mâle, et comment on dépouillerait alors le Grand-Duc de toutes les dignités qu'on pourrait lui avoir destinées, ou dont il est peut-être déjà revêtu à l'heure qu'il est, et comment on prétend conserver à la seconde archiduchesse, Caroline,[1] et à sa postérité mâle la succession des États de l'Empereur, quand le duc de Lorraine se trouverait une fois le maître. Voilà pourtant des cas qui peuvent arriver avant qu'on y pense, et dont dépendent en quelque façon le repos de l'Europe et le salut du reste de la maison d'Autriche.

Vous ne manquerez pas de me faire sur tout cela un rapport exact et bien détaillé, comme aussi de quelle manière on prétend gagner, en cas qu'on voulût travailler à faire élire le Grand-Duc empereur, les électeurs de Cologne, de Bavière, de Saxe et le Palatin, qui tous quatre se cabreront le plus contre une telle élection, et qui ne se rendront certainement qu'à bonnes enseignes, et à moins qu'ils n'y soient obligés par des forces supérieures.

Vous me manderez aussi les démarches qu'on voudra faire pour gagner la France, cet article demandant surtout que vous y ayez un œil fort attentif, puisqu'il y a bien de l'apparence qu'on pourra se porter à Vienne à des extrémités fort dangereuses pour la liberté de l'Europe, afin de se sauver pour un temps, et de mettre cette couronne dans ses intérêts aux dépens de tout ce qui en pourrait arriver de funeste dans la suite. Il y a tout à craindre que ce système, quoiqu'il ait perdu jusqu'ici la maison d'Autriche, ne prévale préférablement à d'autres, si ceux qui ont eu jusqu'ici le maniement des affaires, restent en place, et en qui, je vous l'avoue franchement, je ne pourrais jamais prendre une certaine confiance, si tant il y a qu'on veuille se lier avec moi sur un certain pied.

C'est pourquoi j'attends avec la dernière impatience d'apprendre quels sont les ministres à qui l'on donne sa confiance maintenant, et les généraux qu'on pourra destiner pour diriger le militaire et prendre le commandement des troupes; s'il y a apparence qu'on rappelle les disgrâciés, surtout le comte de Neipperg.

Au reste, je suis fort content de la promptitude avec laquelle vous m'avez informé de cet événement important, et je me flatte que vous continuerez à m'informer avec la même exactitude dans la suite de tout ce qui peut regarder mes intérêts dans la crise présente ou intéresser tant soit peu ma curiosité.

Federic.
H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Scil. Maria Anna.

124. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Berlin, 31 octobre 1740.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de ce mois sur la mort de l'Empereur et les grands mouvements qu'on se donne à Dresde pour profiter des conjonctures présentes, quoiqu'on n'y ait point été préparé. Le roi de Pologne sera sans doute de retour à Dresde avant l'arrivée de celle-ci, et vous avez fort bien fait d'être resté dans votre poste, et de n'en point bouger jusqu'à nouvel ordre, la situation présente des affaires demandant plus que jamais que vous m'informiez avec toute l'exactitude et tout le détail possible, comme vous l'avez fait jusqu'ici à ma grande satisfaction, des mesures qu'on pourrait prendre à la cour où vous êtes, après un événement de cette nature.

On saura peut-être déjà à Dresde que la cour de Vienne fait défiler en grande diligence 24,000 hommes[1] vers la Moravie, pour tenir la Saxe et la Bavière en bride, à ce que l'on prétend, et pour les empêcher l'une et l'autre d'entreprendre quelque chose contre la Bohême et l'Autriche. Ainsi je suis curieux de voir et d'apprendre quel parti la cour de Saxe choisira maintenant, et si elle voudra aller à la sappe ou bien ouvertement, pour se procurer les avantages auxquels elle a visé il y a longtemps, et dont elle ne croquera que d'une dent, sans le secours ou un concert préalable avec ses voisins.

Il y a de l'apparence qu'elle s'entend avec la Bavière sous main, leurs prétentions et leurs vues étant d'une même nature, et j'espère que vous serez en état de me mander, avec autant de certitude que cela se peut, les arrangements qu'on a commencé de faire, soit en faisant défiler des troupes vers la Bohême et la Silésie, soit pour dresser des magasins ou d'autres dispositions qui pourraient dénoter une levée de boucliers, et comment on prétend la soutenir en cas qu'on s'y porte.

Vous vous informerez aussi soigneusement sous main des intentions de la cour où vous êtes à l'égard de l'élection future d'un empereur, si elle couche elle-même en vue cette dignité, ou pour quel candidat elle penche le plus.

Vous ne manquerez pas de m'informer tous les ordinaires de tout cela, en vous servant pour les choses secrètes de votre chiffre; mais en cas que la cour de Dresde dût faire entrer ses troupes soit en Bohême, soit en Silésie, et que vous en soyez informé à n'en pouvoir pas douter, vous me le manderez incessamment par une estafette ou par un courrier sur la fidélité duquel vous pouvez vous reposer entièrement.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

[1] Dass man demnächst 24,000 Mann zur Verfügung zu haben hoffe, meldet Borcke am 22. October aus Wien. Vergl. auch die vorige Nummer.

125. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 1er novembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je vous ai déjà fait savoir qu'on doit porter le deuil pour la mort de l'Empereur de la manière usitée et autant de semaines qu'on l'a fait à Vienne pour le décès du feu Roi de glorieuse mémoire, ce que vous ne manquerez pas de faire publier.

Au reste, vous voyez, par la copie ci-jointe de l'ordre que je viens de donner, ce que j'ai ajouté à vos appointements. Je suis etc.

Je vous donne un problème à résoudre. Quand on est dans l'avantage, faut-il s'en prévaloir ou non? Je suis prêt avec mes troupes et tout; si je ne m'en prévaux pas, je tiens entre mes mains un bien dont je méconnais l'usage; si je m'en prévaux, on dira que j'ai l'habileté de me servir de la supériorité que j'ai sur mes voisins.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Federic.

---

126. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je viens d'apprendre, par votre mémoire du 1er de ce mois et l'incluse du ministère d'Hanovre, ce que celui-ci a trouvé à propos de représenter au sujet de sa mort de l'Empereur, et ce que vous jugez nécessaire d'y répondre en termes généraux. J'approuve fort votre sentiment, et vous n'avez qu'à faire expédier cette lettre dans le sens que vous m'avez indiqué.[1] Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

127. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

Votre lettre du 1er de ce mois, concernant les pièces que le baron de Brackel vous a communiquées, m'a été rendue. J'ai été ravi d'apprendre que l'Impératrice est hors de danger, et personne ne lui souhaite plus cordialement que moi un prompt et parfait rétablissement de

1 Die Antwort „an die Geheimte Räthe zu Hannover" auf den von denselben unter dem 26. October geäusserten Wunsch „mit Sr. Königl. Majestät von Preussen gemeinschaftliche Mesures in denen Vorfallenheiten (welche der Tod des Kaisers nach sich ziehen wird) zu nehmen", ergeht „nomine ministerii status" am 5. November und spricht die Meinung aus, dass es bei der Ungewissheit, worin man zur Zeit noch stehet, vor der Hand nicht wohl möglich sei, wegen desjenigen, so bei gegenwärtiger Crise zu beobachten sein möchte, einige ferme mesures zu nehmen oder auch nur den geringsten Plan zu formiren.

sa précieuse santé, ce dont vous pouvez assurer le susdit ministre. Je suis etc.

Federic.

On est tout orgueilleux à Vienne, on se flatte de maintenir soi-même ses pays héréditaires, on croit déjà le Duc devenu empereur. Vanité, folie, ridicule illusion; nous y ferons un petit changement, mais cet échantillon pourra vous faire voir que je n'ai pas eu tort de juger que nous nous blâmerions,[1] si nous voulions négocier à Vienne.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

128. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

Je viens d'être informé par la vôtre du 1er de ce mois quels sont les desseins qu'on me prête par rapport aux conjonctures présentes. Je suis satisfait de la manière dont vous avez répondu au discours du ministre russien.[2] Si le roi de Pologne arrive aujourd'hui à Dresde, comme vous le croyez, nous verrons bientôt à quoi il se déterminera.

Nach dem Concept. Federic.

---

129. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

Mon cher Podewils. Vous devez demander à Brackel s'il a eu ordre de sa cour de vous parler sur le ton qu'il l'a fait,[3] et lui dire que, comme il n'en avait point eu ni ne pouvait en avoir, il ferait bien de ne se point mêler de ce qui ne le regarde pas. Je n'ai point de lettres de Russie, je soupçonne les avis de Brackel touchant l'Impératrice d'être forgés à Berlin, et sa déclaration d'être l'ouvrage de Demeradt et de Manteuffel; approfondissez l'affaire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Sic. — 2 Podewils hat den Gesandten wegen seiner Befürchtung beruhigt, dass der König sich entweder zum Kaiser wählen zu lassen oder sich vom Nexus Imperii loszusagen beabsichtige. — 3 Brackel sagt zu Podewils: Die Kaiserin von Russland schmeichle sich der Hoffnung, dass Preussen in jedem Falle nichts gewaltsames vornehmen werde. Vergl. Droysen V, 1, 145.

130. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. November, das Ministerium zu Hannover wünsche Abrede zu nehmen, wie lange man um den Tod des Kaisers trauern und die Glocken läuten lassen wird.

Deuil six semaines, et rien de plus.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

131. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. November: „Le baron de Groschlag, ministre d'État de l'électeur de Mayence, m'est venu voir ce matin, pour me dire que sa maladie l'avait empêché jusqu'ici de se mettre aux pieds de Votre Majesté et de s'acquitter des ordres de son maître pour Elle. Mais il compte d'avoir cet honneur le dimanche ou mardi prochain ... C'est un homme qui n'est pas neuf dans les affaires ... Je crois qu'en cajolant un peu ce ministre on pourra s'en servir habilement dans la suite, l'électeur de Mayence étant le doyen du collége électoral."

Rheinsberg, 3 novembre 1740.

Bon, il faut l'envoyer ici un jour où je n'aurai point de fièvre.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

132. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. November: Durch Pollmann in Regensburg sei auf den dortigen Vertreter Baierns zu wirken „pour que l'Électeur fasse quelque levée de boucliers."

Bon, envoyez-lui ordre d'agir en conséquence de vos idées. Guarini est allé à Vienne; ils veulent négocier le mariage de la seconde Archiduchesse avec le Prince électoral. J'ai envie de donner ordre à Borcke de semer la zizanie entre le Lorrain et les Saxons.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

133. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 4 de novembre 1740.

Mon cher Podewils. Vous manderez incessamment à Pollmann[1] qu'il doit de concert avec Keyserlingk[2] rompre la diète de Varsovie, et envoyez-lui 2,000 écus.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1 Gemeint ist der Resident Hoffmann. — 2 Vergl. oben Nr. 80, 25. Sept.

134. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Rheinsberg, den 5. November 1740.

Mein lieber Wirklicher Geheimter Etatsminister von Podewils. Weil Mir der Graf von Manteuffel sehr verdächtig ist, so sollet Ihr ihm ganz höflich andeuten, er würde Mir einen Gefallen thun, wenn er sich nicht zu Berlin, sondern auf seinen Gütern aufhielte. Ihr sollet also, doch sonder Bruit, machen, dass er in Zeit von acht Tagen von Berlin weggehe. Ich bin etc.

Friderich.

Ihr müsset aber von der Sache nicht den geringsten Éclat machen.

Nach der Ausfertigung.

---

135. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Rheinsberg, 5 novembre 1740.

Monsieur de Borcke. Comme je viens de pénétrer les vues cachées de la cour de Saxe, qui ne tendent qu'à endormir la cour de Vienne par le dehors de sentiments d'affection et d'un désir sincère d'affermir les nœuds de l'union, mais en travaillant en même temps à exécuter leur plan favori de s'emparer du royaume de Bohême, vous devez adroitement insinuer ces idées au duc de Lorraine et au ministère, en leur faisant comprendre que je suis trop bien informé de ces dangereuses intentions des Saxons,[1] et trop bon ami du Duc et de la maison d'Autriche, pour ne les pas en avertir confidemment; que je sais avec certitude que c'est dans ces vues que Guarini est allé à Vienne, sous prétexte de négocier le mariage de la seconde Archiduchesse avec le Prince électoral, mais en effet pour travailler à la réussite des desseins susmentionnés, pour fortifier le parti saxon dans les pays héréditaires, et pour mener les choses à leur but principal. Vous devez donc travailler avec beaucoup de soin et de circonspection à faire goûter au Duc et au public ces nouvelles, qui ne me paraissent que trop fondées, et vous n'omettrez rien de ce qui sera nécessaire pour mettre la méfiance entre les deux cours et pour traverser la négociation de Guarini. Mandez-moi par une voie sûre les effets de ces ouvertures, et tout ce qui méritera mon attention. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Am 2. Nov. berichtet Podewils dem Könige von der ihm durch den sächsischen Residenten v. Siepmann gemachten Eröffnung: „que le Roi son maître resterait tranquille, tant que la cour de Bavière n'entreprendrait rien, mais dès que celle-ci remuerait pour faire valoir ses droits, le roi de Pologne ne saurait s'empêcher d'en faire autant."

136. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 5 novembre 1740.

J'ai vu par la vôtre du 26 du mois passé comme quoi on est assez présomptueux à la cour où vous êtes, de croire pouvoir se maintenir en possession de tous les États héréditaires, contre quiconque voudra les envahir.

L'événement fera voir si on ne se laisse pas séduire par une vaine illusion dans cette espérance flatteuse. L'Empereur étant mort, l'Empire et la maison d'Autriche sans chef, ses finances épuisées, son armée ruinée, ses provinces maltraitées par la guerre, la peste et la famine, aussi bien que les terribles charges qu'elles ont portées jusqu'ici, les prétentions de la Bavière assez connues, celles de la Saxe cuvant sous la cendre d'un feu prêt à éclore, les desseins secrets de la France, de l'Espagne et de la Savoie sur le point de se manifester: comment est-il possible qu'on puisse vivre dans une espèce de sécurité dangereuse à Vienne, sans faire attention à tous ces maux qui vont fondre en foule sur cette maison infortunée, peut-être avant qu'elle s'y attende; et tant de bonnes têtes que celles qui restent encore dans le conseil de cette cour, et qui n'ont point eu de part à la corruption du temps passé, peuvent-elles se faire des illusions assez fortes aux dépens du salut des tristes débris de cette vaste puissance, pour vouloir croire que tout ira si fort à plein pied par rapport à la conservation de la totalité de cette succession? A-t-on oublié le dessein formé depuis longtemps par plusieurs cours électorales, épaulées par les plus grandes puissances, de frustrer pour jamais la maison d'Autriche de la dignité impériale?

Qu'est-ce qu'on opposera aux vues de la Bavière, de la Saxe, de la cour palatine, et de quelques autres qui pourront se ranger de leur côté? Où sont les ressources sur lesquels on compte tant? Est-ce la France? il me semble qu'on ne la connaît que trop pour en attendre quelque chose de fort avantageux. Est-ce l'Angleterre, qui a assez d'affaires sur les bras avec sa guerre contre l'Espagne? Serait-ce la Hollande, qui à peine veut remplir ses engagements avec l'Angleterre dans les conjonctures présentes? Ou croit-on que la Russie fera de grands efforts, elle qui est en garde et en défiance continuelle contre la Suède et la Porte Ottomane? Et qui sont les princes de l'Empire qui se voudraient exposer ou perdre, pour l'amour d'une maison trop faible pour les soutenir, et trop peu reconnaissante pour récompenser leurs peines et leurs dépenses?

Le pire de toute l'affaire est qu'on reste toujours dans la fausse supposition à Vienne qu'il faut de toute nécessité qu'on s'intéresse gratis à leur conservation, ou qu'on croie en être quitte pour des compliments ou des perspectives de faveur qui ne leur coûtent rien. On se blousera terriblement par rapport à l'un et l'autre, et si on ne tâche pas de faire incessamment des convenances bien solides et réelles

à ceux qui sont le plus en état de les retirer des bords du précipice où ils se trouvent, on courra risque à Vienne d'être planté là, et que ceux qui étaient bien intentionnés prendront parti ailleurs, où ils trouvent leur convenance.

J'ai cru qu'il était nécessaire de toucher toutes ces réflexions-là, parceque je vois bien que l'ardeur avec laquelle vous avez cru qu'on me rechercherait, paraît s'être ralentie beaucoup, et que je commence à croire qu'il faudra songer à d'autres moyens pour tirer bon parti des conjonctures présentes, sans se morfondre à voir venir des gens qui paraissent encore fort irrésolus s'ils doivent faire les premières avances ou non.

Federic.
H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

---

137. AN DEN KANZLER VON LUDEWIG IN HALLE a. S.

Rheinsberg, 6. November 1740.

Weil Ich aus Eurem Schreiben vom 1. dieses ersehe, dass Ihr nützliche Nachrichten von denen Prätensionen Meines Königlichen Hauses auf die vier benennte schlesische Fürstenthümer gesammlet habet,[1] so sollet Ihr davon einen kurzen und deutlichen Auszug und Entwurf zu Papier bringen und Mir einsenden. Ihr müsset diese Arbeit ganz geheim halten und wohl menagiren, damit nichts davon transpiriren möge.

Die Nachrichten und Berichte von dem Vicariat habt Ihr an das Departement der auswärtigen Affairen einzusenden.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

138. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 6 novembre 1740.

Monsieur de Podewils. Je veux que vous me fassiez avoir un abrégé clair de la dernière disposition de quelle manière on veut prendre la possession de notre portion du duché de Bergue, combien de troupes y seront employées, et si elles doivent rester dans les postes occupés, ou s'en retirer après avoir soutenu les cérémonies de l'acte de possession.

Il m'importe aussi de savoir si la Silésie est un fief masculin, ou si les deux sexes y peuvent succéder suivant le droit public, ce dont j'attends de voir votre sentiment. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Seit vierzig Jahren, schreibt Ludewig, sei er von dem seligen Minister von Ilgen in auswärtigen Angelegenheiten verwendet worden und habe viele Nachrichten über die preussischen Gerechtsame auf Schlesien gesammelt, „weil der von Ilgen dafür gehalten, dass bei Verlöschung des Mannsstammes von dem Hause Oesterreich, über kurz oder lang, noch ein Gebrauch davon gemacht werden würde."

139. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 6 novembre 1740.

Mon cher Podewils. Je vous envoie un écrit, auquel je vous prie de faire des oppositions avec toute la liberté possible. Vous aurez vu par la relation de Borcke que la Bavière veut en découdre pour moi;[1] je crois être fortifié par là dans mes projets: enfin je ne crois presque plus rien voir qui puisse m'arrêter. Donnez-moi, je vous prie, prompte réponse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

140. IDÉES SUR LES PROJETS POLITIQUES A FORMER AU SUJET DE LA MORT DE L'EMPEREUR.

La Silésie est de toute la succession impériale le morceau sur lequel nous avons le plus de droit, et qui convient le mieux à la maison de Brandebourg; il est juste de maintenir ses droits, et de saisir l'occasion de la mort de l'Empereur pour s'en mettre en possession.

La supériorité de nos troupes sur celle de nos voisins, la promptitude avec laquelle nous les pouvons faire agir, et en gros l'avantage que nous avons sur nos voisins, est entier, et nous donne, dans une occasion imprévue comme celle-ci, une supériorité infinie sur toutes les autres puissances de l'Europe. Si nous voulons attendre pour agir que la Saxe et la Bavière fassent les premières hostilités, nous ne saurions empêcher la Saxe de s'agrandir, ce qui est cependant entièrement contraire à nos intérêts, et nous n'avons, en ce cas, aucun bon prétexte. Mais si nous agissons à présent, nous tenons la Saxe dans l'abaissement, et l'empêchant d'avoir les chevaux de remonte, nous la mettons hors d'état de pouvoir rien entreprendre.

L'Angleterre et la France sont brouillées; si la France se mêle des affaires de l'Empire, l'Angleterre ne le pourra jamais souffrir, et de cette façon, les deux parties opposées m'offriront toujours une bonne alliance. L'Angleterre ne saurait être jalouse de mon acquisition de la Silésie, puisque cela ne lui saurait faire du mal, et qu'au contraire elle s'en peut attendre des avantages dans la situation présente de ses affaires, qui exigent des alliances.

La Hollande le regardera d'un œil indifférent, et cela d'autant plus qu'on garantit aux négociants d'Amsterdam les capitaux qu'ils ont prêtés sur la Silésie.

Si l'on ne trouve pas son compte avec l'Angleterre et la Hollande, on le trouvera sûrement avec la France, qui d'ailleurs ne saurait traverser

[1] Am 27. Oct. machte der bairische Gesandte Graf Perusa die Erbansprüche Baierns in Wien geltend.

nos desseins, et qui regardera d'un œil satisfait l'abaissement de la maison impériale.

Reste la Russie. Toutes les autres puissances dont je viens de parler ne sont point en état de nous troubler; il ne reste que la Russie seule capable de nous donner de l'ombrage.

Le printemps prochain nous ne pouvons trouver qui que ce soit dans notre chemin; ainsi, si la Russie veut nous attaquer, elle peut être sûre qu'elle aura les Suédois sur les bras, de sorte qu'elle se mettrait entre l'enclume et le marteau. Si l'Impératrice vit, le duc de Courlande, qui a de très riches terres en Silésie,[1] me ménagera pour se les conserver; et de plus, il faut faire tomber parmi les principaux du conseil de la pluie de Danaë, qui les fera penser comme on voudra. Si l'Impératrice est morte, les Russiens seront si occupés de l'intérieur de leurs affaires qu'ils n'auront pas le temps de penser aux étrangères; et, en tout cas, faire entrer un âne chargé d'or à Pétersbourg n'est pas une affaire impossible.

Je conclus de tout ce raisonnement qu'il faut avant l'hiver se mettre en possession de la Silésie, et négocier l'hiver; alors on trouvera toujours parti à faire, et nous négocierons avec succès, lorsque nous serons en possession, au lieu qu'agissant autrement, nous nous mettons hors de nos avantages, et nous n'aurons jamais rien par une simple négociation, ou bien on nous fera des conditions très onéreuses, pour nous accorder des bagatelles.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

---

141. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 7 novembre 1740.

L'article de droit est l'affaire des ministres, c'est la vôtre; il est temps d'y travailler en secret, car les ordres aux troupes sont donnés.

Podewils antwortet auf die „Idées" des Königs:

„Pour la question de droit, il faut que je dise avec un profond respect à Votre Majesté que, quelques prétentions bien fondées que la maison de Brandebourg ait eues autrefois sur les duchés de Liegnitz, de Brieg et de Wohlau, sur Ratibor et Oppeln, sur la principauté de Jaegerndorff et le cercle de Schwiebus en Silésie, il y a des traités solennels que la maison d'Autriche réclamera, et par lesquels la maison de Brandebourg s'est laissée induire, quoique frauduleusement, à renoncer pour des bagatelles à des prétentions si considérables. Cependant on trouvera toujours moyen de faire revivre ces anciens droits et de se récrier sur la

[1] Die Herrschaft Wartenberg.

lésion énorme, en y ajoutant les prétentions pécuniaires que Votre Majesté a à la charge de la maison d'Autriche, et qui font des sommes assez considérables."

„Mais, pour ce qui est de la question de fait, voici, Sire, les objections et les obstacles qui se sont présentés à mon imagination contre le dessein de Votre Majesté:

1° „Si l'Électeur palatin venait à mourir...." Elle se pourrait trouver fort embarrassée à deux si grandes et si différentes entreprises à la fois." Die Erwerbung von Schlesien scheine dem König zwar der von Berg vorzuziehen: „mais ne serait-ce pas ... quitter une conquête quasi assurée ... contre une autre, à la vérité aussi facile à faire, mais plus difficile à maintenir à la longue."

2° Von allen Seiten bedrängt, könnte sich der wiener Hof unter Preisgabe seiner Niederlande in Frankreichs Arme werfen.

3° Wenn der König vor der Schilderhebung Baierns in Schlesien einrücke, so könnte der Wiener Hof in seiner Verzweiflung Baiern durch ein Opfer sich erkaufen. „Et la seule crainte que la Saxe concevrait contre Votre Majesté par la conquête de la Silésie, qui lui met le couteau sur la gorge, serait capable de la porter sans autre gain ou avantage de tourner conjointement avec la maison d'Autriche ses armes contre Votre Majesté. Et comme la cour d'Hanovre n'est pas moins jalouse de son agrandissement que la Saxe, elle pourrait s'amasser facilement, avec

Quant à l'article du fait, je vous réponds pas à pas.

1° Je me tiendrai à la convention[1], si le Palatin meurt, et j'entrerai avec les dragons de Sonsfeldt, tous les grenadiers de la Westphalie et un bataillon de la garnison de Wésel, du reste me tenant étroitement à la convention.

2° L'Angleterre et la Hollande ne souffriront jamais que le Lorrain se jette entre les bras de la France en lui sacrifiant le Brabant, cela est contraire à leur politique. D'ailleurs, les Autrichiens se voyant attaqués par les Bavarois, les Savoyards et nous, ne penseront pas assurément à donner des provinces gratuiment, lors même qu'ils en perdent tant de force; ensuite, la France ne saurait secourir l'Autriche, car si tous ceux qui l'attaquent se joignent ensemble avec les Puissances maritimes, vous concevez que la force serait supérieure.

3° Vous oubliez toujours le roi de Sardaigne, qui agira en Italie; ensuite la Bavière a dressé son plan de conquête; si les Autrichiens lui cèdent ce qu'il veut avoir, ils s'affaibliront beaucoup, s'ils ne lui cèdent pas, ils seront entre deux feux. Quant à la Saxe, elle n'a ni magasins ni cavalerie, et c'est le droit du jeu de l'écraser, avant qu'elle puisse entreprendre la moindre

1 Die Convention mit Frankreich vom 5. April 1739.

les troupes auxiliaires de Hesse et de Danemark et plusieurs autres États de l'Empire, intéressés à la conservation de la maison d'Autriche, une armée de 30,000 hommes et tenir Votre Majesté entre deux feux, ou se jeter sur ses provinces, pour Lui faire des diversions."

chose, si elle nous est contraire; quant aux Hanovriens et aux Hessois, ils ont besoin de nous contre la France, et la nécessité étouffera leur jalousie, et en tout cas, on pourrait faire agir le Danemark sur Brême et Verden. D'ailleurs, je lève tant de nouvelles troupes que je remplace toutes celles qui vont en Silésie.

4° Russland sei verpflichtet, dem Wiener Hof 30,000 Mann zu stellen.

4° Quant à la Russie, si dans les circonstances présentes ils veulent nous attaquer, ils trouvent 55 escadrons, et je puis faire défiler facilement 10 bataillons pour les renforcer; en cas donc de cet inconvénient, il faut ruiner la Finlande, la Courlande, et brûler tout à 20 lieues alentour du voisinage de Prusse afin qu'ils ne puissent point y subsister; et la Saxe écrasée et la Silésie conquise me fourniront encore des fonds.

5° Polen sei gleichfalls mit dem Wiener Hof verbündet; die preussische Herrschaft in Schlesien werde in Polen als grosse Gefahr angesehen werden. „Par conséquent, la République soufflée par la cour de Dresde et celle de Russie, pourra se laisser porter, quelque méprisables que soient d'ailleurs ses forces, à envahir les provinces de Votre Majesté, depuis la Prusse jusqu'à la Nouvelle-Marche."

5° Je ne réponds rien à l'article de Pologne, vous en sentez vous-même la faiblesse.

Comme donc rien ne m'arrête, j'ai expédié aujourd'hui les ordres aux régiments, et cela

1° à cause de la déclaration de la Bavière.

2° à cause des ordres donnés aux troupes d'Hanovre.

3° à cause de l'armement du roi de Sardaigne, qui fait acheter des cheveaux à haut prix et en nombre. S'il plaît à Dieu, mes troupes seront en marche au commencement de décembre, et j'espère que tout réussira selon nos souhaits. Mandez-moi quel effet causera l'ordre d'armer sur l'esprit des ministres, ce qu'on dit, et, s'il se peut, ce qu'on pense. Adieu.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung „Réponse à M. Podewils".

142. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

[Rheinsberg] ce 8 [novembre 1740.]

Mon cher Podewils. J'ai donné ordre aux régiments de l'expédition d'acheter chevaux et de se tenir prêts à la marche, et en même temps je fais payer toutes les sommes qu'il faut pour les équipages. Débitez à Berlin que j'ai reçu nouvelles que le Palatin a évanouissements, et que l'on craint pour sa vie; je vous prie, faites bien mon charlatan et prenez du meilleur orviétan et du bon or pour dorer vos pillules. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

143. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 8 novembre 1740.

Votre dépêche du 29 d'octobre, touchant la prétention de la cour de Bavière sur la succession d'Autriche, et la déclaration que le comte de Perusa, ministre de l'électeur de ce nom, a faite de la part de son maître, m'est bien revenue.

Cela vérifie entièrement ce que je vous ai mandé déjà par mes précédentes, et on peut compter à Vienne que la cour de Bavière ne se serait pas portée à cette levée de boucliers, si elle n'avait pas pris ses mesures là-dessus avec la France, et que, pour se soutenir, elle ne fût moralement assurée de son secours et de son assistance.

Il ne faut pas douter que l'électeur de Bavière ne tâche de prendre possession, là où il pourra et où il croira trouver le moins de résistance; puisqu'il sera impossible que la cour de Vienne puisse d'abord tout d'un coup tellement garnir toutes ses provinces limitrophes de la Bavière qu'il n'en reste toujours de dégarnies et assez ouvertes pour donner beau jeu aux Bavarois, qui ont, outre leurs troupes régulières, une excellente milice de 15,000 hommes sur pied, et qui sont assurés d'avance de l'affection des peuples de ces provinces, las de la domination d'Autriche.

La cour de Dresde n'attend que ce commencement de branle pour se jeter sur la Silésie et sur la Bohême, et elle ne fait point la petite bouche, ainsi que je vous l'ai mandé déjà, de lever la masque, dès que la maison de Bavière le fera.

Je suis curieux de quel bois on se chauffera maintenant à Vienne, et ce qu'on voudra faire pour ceux qui doivent la sauver, comme aussi quelle contenance tient le marquis de Mirepoix en tout cela, et s'il ne rit pas sous cape de l'embarras où l'on se trouve.

Au reste, vous avez fort bien répondu au comte de Perusa, et, s'il revient à la charge, vous pouvez continuer à lui dire que vous

n'êtes pas informé de mes intentions à cet égard, et que l'Électeur son maître ferait bien de s'adresser immédiatement à moi. J'attends avec beaucoup d'impatience d'apprendre de vous les suites que tout cela pourra avoir. Vous me manderez aussi exactement sur quelles provinces l'électeur de Bavière forme proprement ses prétentions, en faveur du testament de l'empereur Ferdinand I[er], et si la Bohême et la Silésie y sont comprises.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. de Podewils.

144. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai reçu vos lettres du 6 et du 7 de ce mois, avec celles du comte de Manteuffel. Vous lui direz que je ne puis pas changer ma résolution, par rapport à son départ dans huit jours; ainsi il fera bien de s'y soumettre. Mais je veux bien agréer qu'il puisse revenir à Berlin le printemps prochain. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

145. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

Monsieur de Raesfeld. Votre dépêche du 1[er] de ce mois m'a été bien rendue, et j'ai réfléchi avec attention sur les insinuations que le Grand-Pensionnaire[1] vous a voulu faire pour vous sonder sur le parti que je prendrai dans les conjonctures présentes.

Vous devez lui répondre qu'il faudrait de toute nécessité qu'avant toute chose la République fasse un concert ferme et solide avec l'Angleterre, et qu'elle travaille actuellement à une augmentation suffisante de ses troupes, et aux arrangements qui en dépendent; qu'alors je pourrais m'expliquer avec eux sur ce que le bien public demandera, et que j'espère que de cette manière tout ira bien. Mais faites en sorte que cette ouverture et le secret soient ménagés.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

146. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

Comme j'ai jugé nécessaire de donner les ordres à quelques régiments de Berlin de se préparer à une marche prochaine, il est aisé à

[1] Van der Heim.

comprendre qu'on fera des raisonnements, de plus d'une façon, sur le but de cette disposition. Vous devez donc dire, partout où vous le jugerez convenable, qu'on n'en doit pas être surpris, la mort prochaine de l'Électeur ne me donnant que trop de sujets et de motifs de me mettre en état de soutenir mes droits, connus de toute la terre, sur la succession de Juliers et de Bergue, et que la mort de l'Empereur et l'interrègn ene demandent pas moins que de songer à sa sûreté et à celle de l'Allemagne. Je suis etc.

Federic.

Je vous communique la copie de la réponse que j'ai donnée au de Raesfeld.

Nach der Ausfertigung.

147. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 9 novembre 1740.

L'impératrice de Russie va mourir, Dieu nous favorise et le destin nous seconde.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung, unter einem Cabinetsschreiben betreffend das Ceremoniell für den Empfang des churmainzischen Gesandten.

148. AU BARON DE BRACKEL, ENVOYÉ DE RUSSIE, A BERLIN.

Rheinsberg, 10 novembre 1740.

Monsieur le Baron de Brackel. Ayant appris par mon ministre d'État de Podewils la triste nouvelle que vous avez reçue de la mort de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, je ne saurais m'empêcher de vous en témoigner ma douleur, et combien je suis sensible à cette grande perte, qui doit intéresser toute l'Europe. On ne saurait trop regretter celle d'une si grande princesse, douée de tant de vertus héroïques, le délice de son peuple et de tous ses véritables amis, parmi lesquels je prétends de n'avoir pas le moindre rang. Cependant, comme le de Podewils m'a fait part en même temps de la déclaration favorable que vous lui avez insinuée, au nom de Monsieur le Duc-Régent et de la Régente, de l'envie qu'ils ont de cultiver mon amitié, je vous prie de les assurer à quel point je suis sensible à cette protestation, étant porté de cœur et d'inclination à y répondre parfaitement; qu'encore que pendant la vie de l'Impératrice je n'aie pu trouver des occasions de lui marquer l'envie que j'ai eue toujours de la convaincre de mon attachement et d'augmenter sa gloire et sa puissance, j'espère que le temps de minorité, où selon toutes les apparences les troubles ne manqueront pas, m'en fournira des favorables, où je pourrais rendre des services

essentiels à la Régence et affermir de plus en plus l'amitié étroite et l'alliance qui subsiste depuis si longtemps entre nous. Car mon cœur étant tout porté pour leurs intérêts et gloire, et mes troupes l'étant aussi par conséquent, ils me trouveraient toujours prêt où il s'agira de leur être utile; que, selon ma manière de penser, les intérêts de la Russie et les miens sont étroitement liés et inséparables, et qu'il faudrait se prêter un mutuel secours, ce qui contribuerait à la gloire et à la sûreté des uns et des autres, ainsi que je ne demande pas mieux que de reserrer les nœuds d'une amitié éternelle et d'une alliance à toute épreuve avec la Régence. Vous ne manquerez pas d'en informer Monsieur le Duc et la Régence, en les assurant de la sincérité de ces sentiments. Je suis avec beaucoup d'estime votre bien affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

149. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 10 novembre 1740.

Monsieur de Podewils. Pour répondre à la vôtre d'hier, je vous dirai que j'ai déjà projeté tout ce qui sera nécessaire à l'exécution de mon plan. La lettre déchiffrée ci-jointe du colonel Camas montrera que la France ne se doute encore de rien, ni de mes intentions, ni de la fermentation présente des affaires de l'Allemagne; ainsi, le plus sûr sera de faire son coup à l'improviste, et que je commence le branle au commencement du mois de décembre. En attendant, vous tâcherez d'amuser les ministres étrangers à Berlin, et de leur donner le change; au reste, comme les Saxons, les Hanovriens et d'autres font des levées de leurs troupes, le temps nous éclairera sur ce qu'il y aura à espérer ou à craindre. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

150. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Rheinsberg, 11. November 1740.

Mein lieber Wirklicher Geheimter Etatsminister v. Podewils. Ich habe Euren abgestatteten Bericht vom 6. d. nebst dem hiebei wieder zurückkommenden Originalprotokoll von der damals entworfenen Disposition, wie die künftige Possessionsergreifung Unseres Antheils des Herzogthums Bergen eingerichtet werden solle, wohl erhalten. Da Ich nun erachte, dass das Detachement von denen Officiers, Unterofficiers und 350 Gemeinen nicht zulänglich ist, die Possession gehörig zu behaupten, so habe Ich resolviret, solches dergestalt einzurichten, dass das ganze Sonsfeldische Regiment eine halbe Meile ungefähr bei Düssel-

dorf anrücken und stehen bleiben, drei Grenadier-Bataillons, die westphälische Grenadier-Compagnieen nebst dem zweiten Bataillon vom Regiment von Jung-Borck aus Wesel, in die Städte Unseres bergischen Antheils geleget werden sollen, um den ergriffenen Besitz zu mainteniren; wornach Ihr also, wenn nichts erhebliches deshalb vorzustellen ist, die geheime Commission instruiren sollet. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

151. AU COLONEL DE CAMAS A PARIS.

Rheinsberg, 11 novembre 1740.

Monsieur de Camas. J'ai bien reçu vos deux lettres du 27 et 30 d'octobre, et j'ai été satisfait des nouvelles intéressantes que vous m'avez mandées. Supposant que vous serez déjà sur votre départ, ayant reçu votre rappel il y a quelques semaines, je remets jusqu'à votre retour de m'entretenir avec vous sur ces matières, et j'espère que vous vous rendrez bientôt ici. En attendant, je ne suis point surpris de ce que le Cardinal fait à présent parade d'un dehors de modestie et de désintéressement, au sujet des affaires de l'Allemagne, mais la suite nous prouvera si les effets répondront à ces beaux sentiments d'équité et de modération. Je vous souhaite un heureux voyage, étant etc.

Federic.

Je m'étonne beaucoup que vous ne soyez pas encore sur le chemin pour revenir à votre régiment, votre commission est finie, et d'ailleurs, il n'y a aucun parti à tirer de ces gens.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

152. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. November: Da alles fertig sein muss, um beim Einmarsch in Schlesien an die fremden Höfe Stafetten schicken zu können, so bittet er im Voraus um Weisungen über folgende Punkte:

1° Ob Borcke die Motive des Einmarsches in Wien mündlich vortragen soll.

Oui, et il doit dire que c'est par amitié, et proposer d'abord qu'on doit se remettre à moi.

2° „Si, en cas qu'on veuille se prêter de bonne grâce à Vienne à céder la Silésie à Votre Majesté, il doit, en Son nom, leur promettre une garantie efficace, avec toutes les forces de Votre Majesté, de tous les États que la maison d'Au-

Bon, en y faisant entrer les Maritimes.

triche possède en Allemagne, contra quoscunque?"

3° „Et que Votre Majesté est prête à entrer là-dessus dans une étroite alliance avec les Puissances maritimes et la Russie."

Bon.

4° Ob Borcke die Unterstützung der Candidatur des Herzogs von Lothringen für die Kaiserwahl versprechen soll.

Bon, et qu'on se fait fort de réussir.

5° Wie viel Geld er dem wiener Hofe für die Zwecke der Rüstung anbieten soll, um ihn zur Abtretung von Schlesien um so geneigter zu machen.

Il faut marchander jusqu'à deux millions tout au plus.

6° Ob nicht mit dem Anerbieten, für Schlesien auf Berg zu verzichten, einstweilen noch zurückzuhalten sei, für ein späteres Ultimatum.

C'est l'ultimatum.

7° Ob Borcke zugleich erklären soll, dass der König im Fall der Verwerfung seiner Anträge sich auf die Gegenseite stellen werde, und dass der wiener Hof sich nicht eine Gelegenheit entgehen lassen dürfe, die niemals wiederkehren werde.

Oui, et qu'il ne dépendra que d'eux d'avoir tout ce qu'ils veulent.

8° Ob in Petersburg, im Haag und in London von den in Wien gemachten Anträgen durch mündliche Eröffnungen der Gesandten Kenntniss zu geben sei, „pour les leur faire agréer et pour les porter à presser la cour de Vienne d'y donner les mains, comme au seul salut qui lui reste."

Oui, mais à chaque cour d'une façon différente; à Londres il faut dire que, sachant sûrement que le duc de Lorraine veut conclure avec la France, je m'approche de Vienne pour le forcer en quelque façon à se mettre du parti des marins et de la religion.

9° Ob nicht in London und im Haag die Versicherung zu geben sei, dass die Capitalisten, die Gelder auf Schlesien stehen haben, für die Sicherheit derselben nicht zu fürchten brauchen; im andern Falle: „on crierait furieusement contre Votre Majesté, et on remuerait ciel et terre pour L'empêcher de garder la Silésie."

Bon, aux Hollandais il faut ajouter qu'on ne veut point troubler le repos de l'Europe, que leurs capitaux leur seraient assurés, et qu'enfin cette démarche ne tend qu'au bien public; que Frédéric-Guillaume a servi l'Empereur Léopold et qu'il en a été récompensé d'ingratitude, et que je me dédommage d'avance et le servirai après.

Bon, il faut faire la patte de velours avec ces bougres.

10° Ob der Gesandte in Paris „en faisant part en gros au ministère français des motifs qui ont porté Votre Majesté d'entrer en Silésie, ne doit pas leur laisser entrevoir à mots couverts que cette entreprise pourrait tourner au plus grand avantage de la France — pour se ménager une porte avec cette couronne, en cas que

A Hanovre, Mayence et Ratisbonne, il faut parler du cœur patriote qu'il faut et que je veux soutenir l'Empire; que je veux pro-

la cour de Vienne et les Puissances maritimes refusassent d'entrer dans les vues de Votre Majesté par rapport à la Silésie."

téger les débris d'une maison faible, et les tirer dans le bon chemin, pourvu qu'ils veuillent le suivre, qu'il faut soutenir l'Empire et exterminer ceux de ses membres qui tendent à le détruire.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

153. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 12 novembre 1740.

Mon cher Podewils. Je crois que, comme le bruit de nos arrangements éclate, il sera bon de prendre les mesures, et d'écrire tout le projet à Borcke à Vienne en chiffre. Si l'on commence à en parler là-bas, il n'avouera rien que lorsqu'il en sera temps; alors il parlera au Duc, (s'entend lorsque nos troupes auront marché); je chargerai un courrier de cette commission. A présent, le bruit va s'augmenter, car l'artillerie que je prépare sera obligée d'acheter des chevaux, et cela ne peut être secret.

Il faut aussi faire dresser une lettre au roi d'Angleterre,[1] selon ma marginale, et lui marquer que je n'ai d'autre but que le bien de l'Empire, et que pour y engager la cour de Vienne, c'est le seul moyen; qu'à présent il faut se concerter et s'entendre, que je presse les Hollandais, et qu'il ne déprendra que du roi d'Angleterre de conclure avec la Hollande, le Lorrain et la Russie.

Il faut parler de Juliers et de Bergue en termes généraux et de façon qu'ils voient qu'on ne veut point leur donner de l'ombrage, et faire le tout avec le plus de dignité qu'il est possible; il faut écrire aussi aux Hollandais, les rassurer sur leurs capitaux en Silésie, et d'ailleurs leur marquer combien on est porté pour le bien public et pour le leur, et qu'on est même capable de se désister de toute prétention qui pourrait leur donner de la jalousie.

Adieu, mon cher charlatan, tenez bonne contenance et ne faites semblant de rien, la bombe crèvera au 1er de décembre 1740.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

---

154. AN DEN ETATSMINISTER VON ROCHOW IN CLEVE.

Rheinsberg, 12. November 1740.

Ich habe aus Eurem Schreiben vom 1. d. ersehen, was Ihr wegen eines, Mir bekannten, Aufsatzes des hochseligen Churfürsten Friedrich

[1] Unten Nr. 182, 4. Dec.

Wilhelms[1] von denen bei Abgang der männlichen Linie von Oesterreich zu nehmenden Mesures erinnern wollen. Ich bin Euch für Eure darunter führende wohlgemeinte Intention obligiret.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

155. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 12 novembre 1740.

J'apprends par votre 2e post-scriptum du 2 de ce mois que vous voyez peu de jour à obtenir dans la crise présente quelque révolution avantageuse par rapport aux rentes sur la Meuse,[2] et que vous croyez qu'il faut remettre cette affaire à un autre temps.

Sur quoi je vous dirai que j'en pense tout-à-fait différemment, et que je doute qu'on trouve de longtemps un temps plus favorable pour faire entendre raison à la cour de Vienne que celui d'à présent. Ainsi, loin de perdre de vue la prétention dont il s'agit, et qui se monte déjà au delà d'un million et demi de florins, vous devez la solliciter bien vivement, et vous pouvez bien insinuer aux ministres de la cour, si l'occasion s'en présente, que las des longueurs qu'on a apportées jusqu'ici à cette affaire, je ne suis pas en humeur de me laisser amuser davantage, et qu'il faudra songer à me satisfaire d'une ou d'autre façon d'une dette aussi juste et liquide qu'importante.

Federic.
H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

156. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 13 novembre 1740.

J'ai bien reçu les vôtres du 11 et 12 de ce mois, aussi bien que la réponse du de Brackel. Vous lui direz que j'ai été charmé d'apprendre ses bons sentiments, et l'empressement qu'il a de faire connaître les miens au Duc-Régent et à la Régence de l'empire russien. Au reste, vous réflexions sur le contenu de la lettre du colonel de Camas me paraissent justes.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Gedruckt bei v. Ranke, Sämmtl. Werke XXV—XXVI, 499. — [2] Vergl. oben Nr. 74, 17. Sept. — [3] Bericht des Ministers vom 11. Nov.: „Je regarde, si j'ose le dire, le discours que le Cardinal lui a tenu sur la mort de l'Empereur comme préparatoire au parti que la France souhaiterait de faire prendre à Votre Majesté en faveur de l'électeur de Bavière. Tout leur système roule sur cela en France, et il sera bon de leur laisser toujours entrevoir quelque espérance de ce côté-là, sans s'engager à rien formellement, jusqu'à ce qu'on soit d'accord avec la cour de Vienne et les Puissances maritimes, pour pouvoir, en tout cas, se jeter entre les bras de la France, si les autres nous tournent le dos.“ Die Unterredung des Cardinals mit Camas fand am 29. Oct. zu Fontainebleau statt. Vergl. Droysen V, 1, 155.

157. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. November: Wenn der König unter dem 12. befohlen hat, auch den Holländern eine schriftliche Mittheilung von dem nach Wien zu sendenden Plane zu machen, so hat die Sendung von Briefen an den Greffier der Republik und an den Pensionär von Holland doch seine grosse Bedenken: „Si l'on écrit à ces messieurs, la lettre est d'abord communiquée à toutes les provinces, et par conséquent la France sera informée sur le champ des propositions." Podewils giebt anheim, die Mittheilung durch den Mund des Gesandten zu machen.

Bon, vous avez raison.[1]

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

158. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 15 novembre 1740.

Mon cher Podewils. J'ai envoyé un faux ordre aux régiments de Berlin, avec une route pour Halberstadt; j'espère que cela trompera les politiques, ou du moins qu'ils seront déroutés.

Il faut user de toute sorte de moyens pour les rendre incertains, et pour les dérouter dans toutes leurs conjectures; ceci, j'espère, n'y contribuera pas peu. En attendant, nous travaillons ici au sérieux, et si le ciel ne nous est pas tout-à-fait contraire, nous aurons le plus beau jeu de l'univers. Jouez au guet de votre côté, pour épier tout ce qui se peut passer dans les cervelles de vos lynx; l'ordre d'aujourd'hui, j'espère, va donner du mouvement à bien des courriers; je compte de frapper mon coup le 8 de décembre, et de commencer l'entreprise la plus hardie, la plus prompte et la plus grande dont jamais prince de ma maison se soit chargé. Adieu, mon cœur me promet de bons augures et mes troupes d'heureux succès.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

159. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 15 novembre 1740.

La situation des affaires de l'Europe étant telle présentement qu'il faut de toute nécessité prendre son parti, si on ne veut pas laisser

[1] Demgemäss ergeht in der Folge (10. December) an die Generalstaaten nur das allgemein gehaltene deutsche Rundschreiben über den Einmarsch in Schlesien, das unter dem 13. Dec. an die deutschen Reichsstände erlassen wird. Gedruckt Preussische Staatsschriften I, 64.

tomber les choses dans un état désespéré, dont toute la prudence humaine et les efforts les plus considérables ne sauraient les retirer dans la suite, je me suis vu forcé d'avoir recours à des remèdes qui, quelque violents qu'ils puissent paraître au premier coup d'œil, n'ont en vue que le véritable bien public, l'équilibre de l'Europe, la conservation du système de l'Empire, la liberté de l'Allemagne, et le seul et véritable salut des tristes débris de la maison d'Autriche.

C'est dans cette vue-là, et pour d'autres raisons très valables que je manifesterai en son temps, que j'ai pris la résolution de faire entrer un corps de troupes en Silésie, non seulement pour empêcher que d'autres dans les conjonctures présentes ne s'emparent d'une province qui fait la barrière et la sûreté de mes États, mais aussi pour être par là plus à portée de secourir la maison d'Autriche et de la sauver de la ruine dont elle est menacée.

Si on veut reconnaître en cela la pureté de mes sentiments et intentions à Vienne, en réfléchissant sur la fâcheuse situation où l'on s'y trouve, et qui ne lui laisse d'autre ressource que celle d'opter entre le parti désespéré de se jeter entre les bras de la France et celui de s'en remettre à moi, on conviendra facilement qu'on ne saurait trouver nulle part son compte mieux qu'avec moi, et voici ce que j'offre de faire pour le bien de la reine de Hongrie et de Bohême et du duc de Lorraine, son époux:

1° Je suis prêt de garantir de toutes mes forces tous les États que la maison d'Autriche possède en Allemagne, contre quiconque voudra les envahir.

2° J'entrerai là-dessus dans une alliance étroite avec la cour de Vienne, celle de la Russie et les Puissances maritimes.

3° J'emploierai tout mon crédit à faire parvenir le duc de Lorraine à la dignité impériale et à soutenir son élection *contra quoscunque*. Je pourrais même dire, sans risquer trop, que je me fais fort d'y réussir.

4° Pour mettre la cour de Vienne en état et bonne posture de défense, je lui fournirai d'abord en argent comptant deux millions de florins; et je pourrai même aller jusqu'à trois, ce qu'il faudra pourtant ménager dans le commencement, et marchander là-dessus le plus qu'il est possible.

Vous sentez bien que pour des services aussi essentiels que ceux auxquels je m'engage par les conditions très onéreuses, marquées ci-dessus, il me faut une récompense proportionnée, et une sûreté convenable pour un dédommagement de tous les risques que je cours, et du rôle dont je veux bien me charger. En un mot, c'est la cession entière et totale de toute la Silésie que je demande d'abord pour prix de mes peines et des dangers que je vais courir dans la carrière où j'entre pour le service de la maison d'Autriche.

[1] Les services considérables que mes ancêtres ont rendus à cette maison, et qui n'ont point été récompensés, et même payés d'ingratitude, demandent absolument que je m'assure d'avance d'un gage de reconnaissance de la part d'une cour pour laquelle je suis prêt de tout sacrifier, et de garantir la succession de toutes mes forces.

Mon intention est donc que, dès que vous aurez appris que mes troupes sont entrées en Silésie, vous demandiez d'abord une audience particulière au duc de Lorraine et que vous lui exposiez de bouche fidèlement tout le contenu de cette dépêche, en l'assurant de ma part que, connaissant par l'expérience que mes ancêtres en ont faite, l'irrésolution de la cour de Vienne, il a fallu, sans la consulter auparavant, prendre cette route, pour son propre bien et surtout celui, du duc de Lorraine, que je chéris et estime infiniment, et pour l'amour duquel je me suis porté à cette démarche hardie, en coupant court à tous les délais d'une négociation longue et infructueuse, dans une affaire où il ne s'agit pas moins que du salut de l'Europe, de celui de la maison d'Autriche, et de la fortune du duc de Lorraine.

Si l'on veut de moi à ce prix-là, on pourra s'attendre sincèrement aux plus grands efforts que je ferai pour la conservation des tristes débris de cette maison, et pour mettre la couronne impériale sur la tête de ce prince.

Mais si on ne m'accorde pas purement et simplement ce que je demande, je m en lave les mains et je me verrai forcé, quoiqu'à regret, de prendre parti ailleurs, et nous verrons comment la cour de Vienne se tirera d'affaire, et comment elle pourra se conserver malgré moi, et encore moins parvenir au but qu'elle se propose.

Car de quelque côté qu'elle se tourne, elle n'en sera jamais quitte sans faire quelque sacrifice, et si elle prend le parti désespéré de se jeter entre les bras de la France, aux dépens de la liberté de l'Europe, elle peut être assurée qu'il y a déjà un plan tout dressé pour l'empêcher d'une manière qui pourrait entraîner sa destruction totale.

Il faudra bien faire sentir ce dernier article au duc de Lorraine, puisque je prévois que ceux qui ont possédé la confidence de feu l'Empereur, et qui sont capables des conseils les plus désespérés et les plus violents, ne manqueront pas de remuer ciel et terre pour précipiter la cour de Vienne dans un précipice où elle se perdra sans retour.

Il s'agit donc de prendre promptement un parti à Vienne, sans vouloir m'amuser, ou sans se faire de fausses illusions, puisqu'il faut absolument que je sache où j'en suis avec ces gens-là.

Si le duc de Lorraine le trouve à propos, vous pouvez vous expliquer sur le même ton envers les ministres de la conférence et ceux

[1] Dieser Absatz ist von Podewils in dem Concept hinzugefügt auf folgende eigenhändige Randbemerkung des Königs: Il faut ajouter ici les services que mes ancêtres leur ont rendus, et qui n'ont point été récompensés.

qui sont au timon des affaires présentement, en leur déclarant distinctement, et même à plusieurs reprises s'ils le souhaitent, mes intentions là-dessus.[1] J'avoue cependant que je ne saurais me fier au baron de Bartenstein, qui s'est toujours montré ennemi de ma maison. C'est pour cela que je souhaiterais fort que la négociation ne passât point par ses mains, ce que vous devez insinuer adroitement au duc de Lorraine.

Je ne crois pas non plus qu'il conviendrait à mes intérêts que vous leur donniez mes propositions par écrit, quoique vous puissiez fort bien permettre qu'ils les minutassent en votre présence, et conformément à la communication que vous leur en ferez.

J'attends avec beaucoup d'impatience ce qu'on vous aura répondu sur tout cela, mais je n'en pousserai pas moins ma pointe pour prendre possession de toute la Silésie, afin d'être en état de m'y maintenir d'autant mieux et de secourir la cour de Vienne d'autant plus facilement, si elle le trouve à propos, ou de prendre mon parti ailleurs, si elle m'y force par un refus mal placé d'offres si considérables.

Peut-être que le dessein pourra éclater ou être soupçonné à Vienne avant qu'on frappe le coup, puisqu'il est impossible que cela se puisse faire sans quelques prèparatifs, qui sautent d'abord aux yeux de tout le monde. Mais en cas qu'on vous en parle, vous n'avez qu'à feindre de l'ignorer entièrement, en contestant en gros que vous étiez informé de mes bonnes intentions pour la cour de Vienne, mais que vous ignoriez les routes que je prendrais pour leur en témoigner les effets.

Voilà une occasion qui vous donne un vaste champ pour continuer à mériter ma bienveillance et une récompense proportionnée au service que vous me rendrez dans une affaire de cette importance, et pour la réussite de laquelle je me persuade que vous n'oublierez ni soin ni peine, en m'informant, aussi souvent que la nécessité le demande, par des estaffettes de ce qui pourrait exiger une prompte résolution ou des instructions ultérieures.

Federic.
H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.[2]

---

160. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 15 novembre 1740.

J'ai vu par votre dépêche du 5 du courant l'entretien que vous avez eu avec l'ambassadeur de France au sujet de l'élection d'un empereur.[3]

[1] Der nächste Satz in Gemässheit folgender Randbemerkung des Königs zu dem Concept: „Je ne veux point que la négociation passe par les mains de Bartenstein." — [2] Der König schreibt eigenhändig unter das Concept: „Ceci est très bon, mais il faut encore plus appuyer sur la bonne intention et le dessein dans lequel je suis de leur garantir la Pragmatique. Faites-le expédier alors et j'enverrai un courrier." Die Ausfertigung enthält indess keinen dem entsprechenden Zusatz. — [3] Le marquis de Mirepoix „me tira à côté et me dit à l'oreille: On m'a dit que le Roi votre maître

J'espère que vous tâcherez d'approfondir le système que la France s'est fait sur les conjonctures présentes, tant par rapport à la succession des pays héréditaires de la maison d'Autriche qu'à celle de l'Empire, et pour quel prétendant elle se déclarera à l'égard de l'une et l'autre. Cependant vous aurez soin de vous tenir extrêmement serré envers lui et d'user de toute la circonspection imaginable pour ne pas lui laisser entrevoir mes sentiments sur ces matières, lui donnant au reste en toute occasion les assurances les plus fortes de mon intention sincère et inaltérable d'entretenir avec soin et sans interruption la bonne et parfaite intelligence dans laquelle j'ai le plaisir de vivre avec la France.

Au surplus, j'ai bien de la peine à me persuader que la cour de Dresde soit si bien disposée en faveur de la nouvelle reine de Hongrie et du Grand-Duc son époux, comme celle de Vienne paraît s'en flatter Les Saxons n'ont pas su si bien déguiser leurs vues secrètes qu'on n'en ait entrevu une partie, et l'on sait à ne pas douter que le roi de Pologne souhaite avec passion de monter sur le trône impérial, de sorte qu'il n'y a nulle apparence qu'il y renonce en faveur du Grand-Duc, à moins que celui-ci ne lui fasse d'ailleurs sa convenance.

Il n'est pas vraisemblable que ces deux princes conviennent si aisément de leurs faits, au moins sans qu'il n'en transpire quelque chose; ainsi je compte qu'il ne vous sera pas difficile de découvrir ce qui se négociera à ce sujet, et c'est à quoi vous apporterez une attention particulière, pour m'en pouvoir donner de bonne heure des informations.

Federic.
H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

161. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. November: Mardefeld in Petersburg erbittet Weisungen

1. wie er es mit der Trauer für die verstorbene Kaiserin halten soll,

2. ob er der Mutter des Kaisers den Titel „Kaiserliche Hoheit", und dem Herzog und der Herzogin von Kurland den Titel „Hoheit" geben darf.

Comme les autres ministres.

Qu'il doit s'empresser pour tout ce qui peut être agréable au père et à la mère de l'Empereur, et à tout le conseil, et qu'il doit leur donner tous les titres qui leur peuvent faire plaisir.

Fr.[1]

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

a donné sa voix au grand-duc de Toscane pour le faire élire empereur. — Je répondis: Comment le Roi mon maître lui l'aurait-il donnée? à peine sait-il que l'Empereur est mort. — Il poursuivit: Mais le Grand-Duc ne pourrait pas l'être, n'ayant aucune possession en Allemagne. — Je répliquai que cependant son épouse en avait. — Sur quoi il répartit: C'est à savoir si elle les garde — sans vouloir continuer le discours davantage." — 1 Am Rande des Berichts von Mardefeld steht als „Mündliche Re-

162. AU CAPITAINE ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 19 novembre 1740.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été rendue, et m'a appris ce que milord Harrington vous a dit, touchant l'événement arrivé par la mort de l'Empereur, que le Roi son maître était et serait toujours prêt d'entrer de concert avec moi dans toutes les mesures convenables dans cette circonstance, ne doutant pas que de ma part elles ne soient toujours conformes au bien public et à la cause protestante en Europe. Vous pouvez lui répondre que mes sentiments se rencontrent entièrement sur cet article avec ceux de Sa Majesté Britannique, avec laquelle je communiquerais au premier jour confidentiellement sur les mesures à prendre dans la situation présente, souhaitant passionnément d'aller de concert avec elle en tout ce qui peut affermir l'équilibre de l'Europe, le système de l'Empire, et le bien général de la cause protestante, qui feront toujours le seul et véritable but de toutes mes actions. Et comme le roi de Grande-Bretagne y vise également, à ce que le lord Harrington vous a assuré, et que les intérêts de ce monarque me seront toujours aussi chers que les miens propres, il ne faut pas douter que nous ne tombions bientôt d'accord sur un ouvrage si salutaire.

Vous devez vous informer aussi adroitement de ce qu'on pense de la contenance de la France et du langage pacifique qu'elle tient par rapport à la garantie de la Sanction Pragmatique, et si l'on s'y fie en Angleterre.

Je suis surtout curieux d'apprendre si la mort de l'Empereur, comme l'on assure, fera assez d'impression sur l'esprit de la nation, pour ne point prendre le parti de déclarer la guerre à la France, par rapport à l'assistance qu'elle a donnée à l'Espagne.

Il y a apparence que le cardinal de Fleury ne tient des propos si modérés au sujet de la garantie de la succession de feu l'Empereur que pour empêcher la nation britannique, et même la cour, de prendre un parti vigoureux à l'ouverture prochaine du parlement, et pour éviter qu'on ne lui déclare la guerre; afin qu'on ait le temps en France de préparer à petit bruit tout ce qu'il faut pour frapper son coup d'autant plus sûrement. Vous pouvez bien insinuer ceci de vous-même au ministère d'Angleterre, pour voir comment on s'expliquera là-dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. de Podewils.

---

solution" des Königs: „Man muss nicht viel Difficultäten machen mit Titels." Durch einen im Ministerium aufgesetzten Erlass vom 29. Nov. wird Mardefeld indess gewiesen: „Quelque porté que je sois d'accorder au Duc toute sorte de marques d'honneur, la chose ne laisserait pas de rencontrer des difficultés, ne pouvant point, sans déroger de ma dignité, m'écarter de ce qui se pratique à cet égard par les autres têtes couronnées."

163. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 19 novembre 1740.

J'ai de la peine à me persuader que la cour de France, ainsi que vous le croyez selon votre dépêche du 6 de ce mois, ne fera aucun mouvement à l'occasion de l'événement qui est arrivé de la mort de l'Empereur, mais que le tout se passera de la part de cette couronne vraisemblablement en négociations.

On connaît assez le langage du Cardinal ministre dans ces sortes de rencontres, qui affecte d'abord de grands sentiments de modération et de désintéressement, pour endormir les autres, les empêcher de prendre des mesures, et pour gagner du temps à préparer des matériaux à petit bruit, afin de frapper plus sûrement son coup avant qu'on s'y attende.

Quelle apparence a-t-il que la France veuille abandonner les intérêts de la cour de Bavière, qui certainement par la voie de la négociation ne tirera jamais ni pied ni aile de la maison d'Autriche, qui n'est point accoutumée à faire des cessions, à moins qu'elle n'y soit forcée.

Et la France, laisserait-elle échapper cette occasion pour arracher la dignité impériale au duc de Lorraine, qui y vise, et pour ne point vouloir affaiblir ce qui reste encore de forces à la maison d'Autriche, et qui, sous un prince jeune, actif, économe, et extrêmement appliqué aux affaires, tel que le duc de Lorraine, pourra avec le temps reprendre son ancienne vigueur, et devenir après quelques années de repos aussi formidable à la France, moyennant de bonnes alliances, qu'elle a été autrefois.

Mais comment empêcher tout cela par la voie de la négociation seule? J'avoue que je n'y comprends rien, et que je suis fort tenté de croire que la cour de Vienne a su mettre la France dans ses intérêts par le moyen de quelque sacrifice considérable qu'elle lui a stipulé, et qui n'éclatera que quand on croira le tout pacifié et tranquille. A ce prix-là, je crois la France assez portée d'abandonner la Bavière et de concourir à la défense de la maison d'Autriche, et même à son élévation à la dignité impériale.

Ainsi vous ferez bien de ne vous point laisser endormir par les apparences, mais de tâcher de pénétrer, autant qu'il est possible, le dessous des cartes.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

164. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Berlin, 19 novembre 1740.

J'ai vu par votre dépêche du 11 de ce mois l'entretien que vous avez eu avec le sieur Trevor, et ce qu'il vous a dit des sentiments du Roi son maître touchant l'empressement qu'il témoigne d'entrer immédiate-

ment en négociation avec moi, pour concerter les mesures nécessaires et convenables dans les conjonctures présentes à nos intérêts réciproques.

Vous pouvez assurer ce ministre que mes intentions sont toujours les mêmes que vous avez été chargé de lui témoigner déjà, et que je ne demande pas mieux que d'entrer dans des liaisons les plus étroites avec le roi de la Grande-Bretagne, à qui je m'ouvrirai en peu sur mes véritables sentiments par rapport aux affaires présentes et sur le parti à prendre dans la situation critique où l'on se trouve.

En attendant, on fera bien, de part et d'autre, de presser l'État de prendre des mesures vigoureuses, et d'augmenter considérablement ses forces de mer et de terre, ce que vous ferez de votre côté de bouche seulement, et avec tant de circonspection que cela ne puisse point donner de l'ombrage au marquis de Fénelon.

Il faudra insinuer aussi adroitement aux ministres de l'État qu'on ne doit point se fier aux apparences trompeuses de la modération affectée avec laquelle on s'explique en France sur la garantie de la Sanction Pragmatique, puisqu'il est très certain que le France ne tient ce langage pacifique que pour mieux endormir les autres et cacher ses véritables vues, à moins qu'elle ne soit secrètement convenue avec la cour de Vienne du sacrifice que celle-ci lui doit faire, ce qui, selon moi, serait tout ce qui pourrait arriver du plus funeste au salut de l'Europe et surtout aux Puissances maritimes.; car de croire que la France, par un simple motif de générosité, veuille soutenir et conserver le reste de la maison d'Autriche — il faudrait connaître bien mal l'esprit de cette couronne, si on s'y laissait prendre, et on peut compter que la maison d'Autriche n'en sera jamais quitte, à moins qu'elle ne fasse quelque sacrifice, soit pour l'un ou pour l'autre qui doit la soutenir. C'est à l'Angleterre et à l'État à s'examiner s'il leur convient que ce sacrifice se fasse en faveur de la France, et que la dernière grande liaison entre les maisons d'Autriche et de Bourbon se perpétue de nouveau.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

165. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. November: Valory hat ihm ein Schreiben an den König übergeben, das Freundschaftsbetheuerungen des französischen Hofes enthalte und einen Meinungsaustausch über die Ruhe des Corps Germanique anrege. Podewils hat sich auf allgemeine Verbindlichkeiten beschränkt.

Très sagement; nous les verrons bientôt venir d'une façon plus claire, et comme ils ne sont pas en état d'agir, ils voudraient nous endormir d'un sommeil léthargique jusqu'au moment qu'ils auraient pris toutes leurs mesures pour exécuter leurs desseins; mais pour le coup, ils en seront la dupe.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

166. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. November: „Le résident du roi de Pologne, Siepmann, est venu me dire par ordre de sa cour que le Roi son maître avait dessein d'envoyer au premier jour un ministre à Votre Majesté pour Lui faire de certaines propositions ... Ainsi la cour de Dresde commence à rechercher Votre Majesté tout de bon, et je crois qu'on en pourrait tirer bon parti dans les conjonctures présentes, d'autant plus qu'on prétend que le roi de Pologne n'a pas encore reconnu jusqu'ici la reine de Hongrie et de Bohême en cette qualité."

Voyons-les venir, rien ne nous convenant mieux que de recevoir des propositions de tous côtés et de choisir. Les lettres de Russie me font grand plaisir, celles de Paris nous sont favorables. Les Anglais font les sots, et les Hollandais les gilles; profitons en attendant des conjectures et leurrons-les tous ensemble. Valory croit pour sûr que nous allons à Dusseldorf, sans quoi il ne m'aurait point écrit la dernière lettre. Cela est bon.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

167. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Rheinsberg, 21 novembre 1740.

Monsieur de Valory. J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois, aussi bien que l'obligeante réponse de Sa Majesté le Roi votre maître à ma notification des fiançailles du prince Guillaume mon frère. Comme j'ai été fort charmé de recevoir en même temps de vous de nouvelles assurances des sentiments d'affection et de confiance que Sa Majesté veut bien me continuer, je vous prie de l'assurer de ma part combien j'y suis sensible, et que rien au monde ne me saurait être plus agréable que de pouvoir la convaincre du désir que j'ai de lui marquer la sincérité de mon amitié et de mon attachement.

Quant à l'intérêt et au repos du Corps Germanique, personne n'y pouvant être plus intéressé que moi, je me flatte que Sa Majesté Très Chrétienne me rendra la justice de croire que je n'aurai jamais d'autres vues que celles qui pourront tendre à conserver le véritable bonheur de l'Allemagne, et, comme je suis persuadé que la couronne de France est dans les mêmes sentiments, elle peut compter que les miens y répondront toujours. Au reste, j'attends avec impatience le retour du colonel de Camas, pour apprendre de lui ce que monsieur le Cardinal pense sur les conjonctures présentes. Je suis avec beaucoup d'estime votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

168. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. November: Valory harrt voll Ungeduld der Beantwortung seines Briefes an den König und argwöhnt ein Einverständniss zwischen Preussen und England. Er lässt durchblicken, dass sein Hof die Wahl des Churfürsten von Baiern zum Kaiser wünscht. Podewils hat ihm ausweichend geantwortet.

Il est fort bon de leurrer Valory; je ne suis engagé à rien vers le Cardinal, et je peux faire ce que je veux. D'ailleurs, ils ne peuvent rien faire contre moi, car avant le printemps il faut que je sois d'accord avec le Lorrain; alors ils n'ont aucun prétexte de rompre avec moi, et je trouverai toujours le moyen de m'accommoder avec l'Angleterre et l'Empire, ainsi que cela ne vous embarrasse rien.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

169. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Rheinsberg, 24. November 1740.

Ich habe Ihre Durchlaucht Ihren Brief gekriegt, und gesehen mit was vor Inquiétude Sie den bevorstehenden Marsch meiner Truppen ansehen. Ich hoffe, dass Sie Sich darüber beruhigen werden und erwarten mit Geduld, zu was ich Sie destinire. Ich habe meine Dispositions alle gemacht, und werden Ihre Durchlaucht schon zeitig genung erfahren, was ich befohlen habe, ohne Sich weiter darum zu inquietiren, indem nichts vergessen noch versäumt, und hoffe ich übrigens, dass Sie versichert sein werden, wie ich mit vieler Estime bin Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

---

170. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 26 novembre 1740.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été fidèlement remise. Je me suis bien douté qu'on commencerait à la fin à se réveiller de la fatale léthargie et sécurité à Vienne, dans laquelle on paraissait être tombé, en se berçant dans les espérances les plus frivoles, sans se mettre en peine de conjurer l'orage qui menace la maison d'Autriche de tous côtés et sans vouloir travailler à se faire des puissants amis.

En vérité, le danger presse plus que jamais, et on n'a point de temps à perdre, si on le veut prévenir. La contenance mal assurée du

marquis de Mirepoix[1] ne me surprend pas, et il me semble qu'on devrait assez connaître la France à Vienne pour ne point se laisser amuser par les belles déclarations qu'elle fait uniquement dans la vue de jeter de la poudre aux yeux des autres, et d'empêcher surtout qu'à l'ouverture prochaine du parlement en Angleterre on ne prenne de parti vigoureux, et qu'on ne fasse de nouvelles augmentations en Hollande, tandis que la France fait ses préparatifs en secret et à petit bruit, ayant ordonné sous main à tous les officiers d'infanterie d'augmenter de cinq hommes leurs compagnies sans qu'il y paraisse, et on fera autant de la cavalerie. La France ne se cache pas non plus envers ses confidents de vouloir procurer la couronne impériale à la cour de Bavière, et à en frustrer pour jamais le duc de Lorraine.[2] Les trois électeurs n'agissent que par les ressorts secrets de la cour de Versailles, l'électeur de Cologne et le Palatin font faire des levées considérables, et leur plan est de faire joindre leurs troupes à celles de Bavière le printemps qui vient. La cour de Dresde fait actuellement acheter 5,000 chevaux, pour augmenter et remonter la cavalerie, et elle continue de faire dresser de gros magasins vers les frontières de la Silésie et de la Bohême. Ainsi on tâchera de fondre de tous côtés sur la maison d'Autriche, et si elle ne se dépêche pas à prévenir ceux qui recherchent les puissances qui seules sont en état et à portée de l'assister efficacement et promptement, elle pourrait trouver visage de bois.

Vous faites parfaitement bien de continuer à leur insinuer tout cela à Vienne, et cette cour est perdue sans ressource, si elle ne peut se résoudre à faire quelque sacrifice en faveur de ceux qui sont en état de lui sauver le reste et de la faire revenir sur l'eau.

Je verrai ce que le marquis de Botta me proposera là-dessus. Vous lui avez parlé on ne saurait mieux.[3] Si l'on croit me pouvoir payer de compliments et de belles protestations, je leur en rendrai le double et tâcherai en attendant de faire ce que mes intérêts et ma convenance demandent dans les conjonctures présentes, où l'on ferait la plus haute folie de s'exposer de gaieté de cœur, sans y trouver un profit bien réel et solide, de quoi vous pouvez continuer d'assurer sans déguisement la cour où vous êtes.

Federic.
H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] „Le marquis ne sort pas de chez lui et ne tient point une contenance bien composée. Il me demanda l'autre jour s'il était vrai que Votre Majesté avait offert à la Reine de l'argent et 40,000 hommes de troupes, comme l'on s'en vantait ici." Auf Borcke's verneinende Antwort erwidert Mirepoix: „Je l'ai bien cru aussi que ce n'était qu'une nouvelle avanturée." (Bericht Borcke's 16. Nov.) — [2] Vergl. oben Nr. 168. — [3] „Je lui ai dit naïvement qu'il faudra dire tout net et sans biaiser ce que l'on est intentionné de faire, que sans cela il ne ferait que de l'eau claire. Il m'a promis de suivre ces avis, sans vouloir s'en ouvrir davantage, en y ajoutant les protestations les plus belles et les plus fortes." (Bericht Borcke's 16. Nov.)

171. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 novembre 1740.

Je suis fort satisfait du compte que vous m'avez rendu par votre post-scriptum du 5 de ce mois, touchant les ressorts secrets que le duc de Courlande a fait jouer pour s'emparer de la régence de l'empire, ainsi que des autres anecdotes que vous m'y mandez.

De la manière que vous me faites concevoir les choses, l'autorité du nouveau Duc-Régent est encore fort chancelante, et il ne sera jamais sûr de son fait, tant qu'il ne trouvera pas le secret de gagner les gardes, qui sont déjà en possession de donner le ton au reste de l'armée. Je doute fort qu'il puisse faire fond sur l'attachement des seigneurs russes qui ont paru concourir à son élévation. Ce sont pour la plupart des gens connus pour être doubles et traîtres, et d'ailleurs ennemis mortels de tout gouvernement étranger, et pour peu qu'ils voient jour de le pouvoir renverser sans risque, il est sûr qu'ils tourneront casaque.

Pour ce qui est des comtes d'Ostermann et de Lœwenwolde, je les tiens trop circonspects pour en attendre des efforts extraordinaires en faveur du Duc-Régent. Ils n'ont, d'ailleurs, aucune raison de se sacrifier pour lui. Du moins la conduite qu'il a tenue envers eux, sous le règne précédent, ne leur en fournira aucun motif.

Il n'y a donc que le seul comte de Münnich sur l'attachement de qui il paraît pouvoir compter. Haï qu'il est des troupes, et surtout des officiers, il ne peut trouver sa propre sûreté ni se garantir d'une chûte certaine que par la protection du Duc. Mais cette même haine universelle l'empêche d'être d'un grand secours au patron, et s'il est du caractère que vous dites, fera-t-il scrupule de l'abandonner, et même de le trahir, si le parti contraire lui fait ses sûretés et sa convenance?

Il y a apparence que le Duc fera venir auprès de sa personne le général Bismarck, dont la fidélité lui doit être, en effet, moins suspecte que celle de tous les autres, à raison de l'alliance qui est entre eux, et que, pour le mettre en état de le secourir plus efficacement, il l'élèvera aux premiers emplois, et lui donnera part au commandement des gardes. Mais de l'humeur que l'on connaît à ce général, il ne s'accordera jamais avec le comte de Münnich, qui, d'ailleurs, nourrit depuis longtemps une terrible jalousie contre lui; de sorte que son élévation ne servira vraisemblablement qu'à brouiller davantage les cartes, sans que l'autorité du Duc en soit plus affermie.

Il n'est pourtant pas impossible qu'il se maintienne dans son poste, supposé que la nation soit telle que vous me l'avez souvent dépeinte, rampante, craintive, capable de trahir pour l'intérêt parents et patrie, et incapable de risquer la moindre chose pour elle, et que le Duc, dispensateur souverain de tout ce qui peut exciter ses désirs et ses craintes, sache se prévaloir de ces avantages et s'en serve comme il faut, sans

s'arrêter à aucun scrupule. En effet, la situation est telle qu'il faut qu'il se soutienne à tout prix, et même qu'il aille en avant, ou qu'il périsse. Au moindre pas qu'il ferait en arrière, il essuyerait, à coup sûr, une catastrophe des plus funestes. La haine de la nation étant portée au comble par cette dernière entreprise, elle ne se bornerait sûrement pas à le dépouiller et à le renvoyer en Courlande, en cas qu'elle en fût la maîtresse.

Ainsi, le sort du Duc étant encore incertain, vous vous observerez, avec un soin extrême, pour ne lui pas déplaire et pour ne pas perdre sa confiance, d'autant que je suis informé qu'il est naturellement soupçonneux et qu'il prend facilement ombrage, ce qui ne pourrait manquer de faire beaucoup de tort à mes affaires, en cas qu'il vienne à bout de ses desseins. Que cela ne vous empêche pourtant pas de ménager avec beaucoup d'attention les principaux parmi les factions contraires, afin que, quoi qu'il en arrive, je conserve toujours dans le parti dominant des gens qui soient affectionnés à mes intérêts.

Vous vous appliquerez surtout à approfondir les menées et intrigues secrètes qui se font de part et d'autre, et les véritables dispositions où se trouvent, tant à l'égard du duc de Courlande qu'à celui de Brunswick et de son épouse, ainsi qu'à la princesse Élisabeth, les comtes d'Ostermann et de Lœwenwolde, et le reste de ceux qui ont eu quelque crédit sous le règne précédent, aussi bien que les généraux Uschakow et Soltikow, qu'on dit être fort accrédités parmi les gardes, et vous m'informerez exactement et à chaque ordinaire de tout ce que vous pouvez en découvrir.

Vous ne négligerez non plus d'être attentif à ce qui se passe dans l'intérieur du pays, et s'il s'y fait des mouvements en faveur de l'une ou l'autre princesse. En cas que ce fût pour la princesse Élisabeth, le prince de Hombourg, aimé qu'il est des troupes, y pourrait jouer un grand rôle, qui le serait bien davantage, s'il n'était pas marié.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

172. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. November: „Les ministres de France qui sont ici continuent d'être extrêmement intrigués sur la véritable destination des armements de Votre Majesté. Quoiqu'ils croient assez généralement que cela vise la Silésie, ils ne sont pourtant pas sans inquiétude pour le pays de Juliers et de Bergue. On m'a assuré que le marquis de Beauveau a été s'informer l'autre jour chez Brackel de ce qu'il croyait de tous

Tout cela est bon, Brackel parle sans ordre, et assure ce qu'il ne sait pas, Beauveau n'apprendra rien que lorsqu'il en sera temps, et nous réussirons malgré les jaloux et les ambitieux.

Fr.

les préparatifs qu'on faisait ici. Il a ajouté que, si cela regardait l'Électeur palatin, sa cour ne souffrirait point qu'on l'écrase, ou qu'on lui tombe sur le corps de son vivant dans le duché de Bergue."

Die französischen Gesandten fürchten ein Einverständniss des Königs mit den Seemächten; die Ankunft der Gesandten des dresdner und wiener Hofes wird ihre Verwirrung noch vermehren.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

173. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. November: „On m'a voulu assurer hier que le roi de Pologne, tourmenté par l'ambition démesurée de la Reine son épouse, avait formé le projet d'aspirer à la couronne impériale; que la cour de Dresde travaillait à gagner la France et à se procurer son assistance, moyennant quoi le Roi abdiquerait la couronne de Pologne en faveur du roi Stanislas, et qu'on s'ouvrirait sur ce dessein aussi à Votre Majesté, en Lui faisant des propositions là-dessus, par le nouveau ministre de Saxe, qui doit arriver au premier jour ... Je crois qu'il ne pourrait nuire aux desseins de Votre Majesté, si on roulait actuellement à Dresde ces idées chimériques, puisqu'il est certain que plus il y aura de compétiteurs à la dignite impériale, plus Votre Majesté sera recherchée, ce dont la cour de Vienne commence enfin à sentir la nécessité, selon les dernières dépêches de M. de Borcke, qui ne sauraient être plus favorables."

Admirable, mon cher ami; j'ai le cœur gros de vous revoir, nous parlerons deux heures ensemble, et je serai charmé de vous dire tout ce que j'ai projeté.[1]

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

174. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 28. November: Die geheime Commission in Wesel fragt an, wie sich im Falle der Besitz-

Sans hostilités.

Je regarde cette affaire comme une bagatelle, et cet ordre ici n'aura

[1] Am Rande eines gesandtschaftlichen Berichts, der unter dem 27. November aus dem Cabinet an das Ministerium übersandt wird, stehen von des Königs Hand die an Podewils gerichteten Worte: „Je serai vendredi (= 2 déc.) à Berlin, et vous m'attendrez dans ma chambre l'après-midi à 4 ou 5 heures."

ergreifung im Bergischen die Truppen gegen pfälzische Garnisonen zu verhalten haben, die ihnen den Eintritt in die Städte streitig machen könnten?

„Les ordres de feu Sa Majesté de glorieuse mémoire, donnés à cet égard, portent qu'on devait éviter les villes où se trouverait garnison palatine, et se contenter d'afficher les patentes qui prouvent la prise de possession, aux environs de ces sortes de places."

valeur que l'espace de trois mois, après quoi nous saurons s'il n'est pas nécessaire de prendre d'autres engagements.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

175. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 28. November, die anlässlich des Einmarsches in Schlesien zu veröffentlichende Declaration[1] vor und fragt, ob bez. wann sie den fremden Ministern schriftlich zu überreichen sei.

Oui, il la faut délivrer à tous les ministres, mais il faut attendre que mes troupes soient en marche; ainsi ce sera le 12, jour avant mon départ, que vous le leur insinuerez et qu'on pourra le faire mettre dans les gazettes.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

176. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Berlin, 1er décembre 1740.

Votre dépêche du 26 du mois passé m'a été remise, et vous pouvez marquer au comte de Brühl que le choix que le roi de Pologne a fait de la personne du conseiller privé de Bülow pour l'envoyer en qualité de son ministre à ma cour, m'a été fort agréable, et que je ne demande pas mieux que de cultiver une bonne amitié et intelligence avec ce prince, pour lequel je me suis senti toujours beaucoup d'estime et de considération. En attendant, comme je vous ai mis en état de pouvoir pénétrer les vues secrètes de la cour où vous êtes, et que vous me dites qu'on a formé le dessein d'arracher quelque partie de la succession de la maison d'Autriche, vous devez tâcher de découvrir si c'est sur la Bohême ou sur la Silésie qu'on a jeté les yeux, et sous quel prétexte ou de quelle manière on croit y pouvoir réussir.

Il faut bien prendre garde de démêler le vrai du faux, et de ne me point donner de simples bruits ou soupçons pour des vérités réelles.

Federic.
H. de Podewils.

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 61.

Je suis très content de vous, et si vous continuez, vous ferez votre fortune. Je vous enverrai des secours de temps en temps, mais soyez actif, vigilant, et ayez des yeux de lynx.

Nach dem Concept; der Zusatz nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

---

177. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Potsdam, 2 décembre 1740.

Sachant combien les États-Généraux sont intrigués touchant la situation présente des affaires d'Allemagne et l'élection d'un empereur, je trouve convenable que vous insinuiez au Grand-Pensionnaire, et à ceux qui sont du secret, que je ne donnerai ma voix qu'au duc de Lorraine. Mais quand on vous parlera de la Sanction Pragmatique, vous devez vous en expliquer en termes vagues et peu significants, sans toucher le fond de cette affaire délicate.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

178. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Berlin, 2. December 1740.

Ihre Durchlaucht können versichert sein, dass ich Ihre Mérite und Capacität ehre und venerire, als wie ein junger Officier einen alten ehren muss, der der Welt viele Proben von seiner Dexterität gegeben hat, und werde also Ihre Durchlaucht in keinen Gelegenheiten vorbeigehen, wo Sie mir guten Rath und an der Hand gehen können; alleine die Expedition, die ich anjetzo vorhabe, ist eine Bagatelle, und eigentlich eine Prise de possession zu nennen.

Künftig Frühjahr aber möchte es zum Ernst kommen und alsdann mehr auf sich haben, und dar ich überdem an Sachsen einen Nachbar habe, von dessen Intentionen ich nicht sicher bin, so kann ich in meiner Abwesenheit solchene importante Aufsicht und in allem Fall darauf folgende serieusere Expedition wie die jetzige keinem Besseren als Ihre Durchlaucht anvertrauen. Ich hoffe, Sie werden also daraus die Aufrichtigkeit meiner Sentiments ersehen und wie ich, weit entfernt Ihrer Gloire contrür zu sein, vielmehr auf eine ungezweifelte Art darzu anjetzo und alle Zeit contribuiren werde. Meine eigene Wohlfahrt ist dran gelegen, und werde ich gewiss niemalen so unsinnig sein und experimentirte Officiers in importanten Gelegenheiten negligiren; allein diese Expedition reservire ich mir alleine, auf dass die Welt nicht glaube, der König in Preussen marschire mit einem Hofmeister zu Felde.

Ich bin jederzeit mit aller ersinnlichen Estime Ihrer Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

---

179. AU BARON DE GROSCHLAG, ENVOYÉ DE L'ÉLECTEUR DE MAYENCE, A BERLIN.

Berlin, 3 décembre 1740.

Monsieur de Groschlag. C'est avec plaisir que j'ai reçu votre lettre du 28 novembre et l'extrait y joint de celle que M. l'Électeur votre maître vous a écrite, par laquelle j'ai vu ce qu'il pense sur la situation présente des affaires troublées d'Allemagne et sur les expédients qu'il croit les plus propres et les plus efficaces pour en maintenir le bonheur et la conservation.[1]

Comme je suis obligé à ce prince de cette nouvelle marque de sa confiance et de son affection, je vous prie de vouloir lui en témoigner ma satisfaction, et de l'assurer que mes sentiments et mes vues ne manquent pas d'y être conformes, ayant les meilleures intentions du monde pour les maisons d'Autriche et de Toscane, et le véritable but de leur être utile et de conserver en même temps le repos et le salut du Corps Germanique. C'est pourquoi je serais toujours prêt de concerter avec M. l'Électeur et mes autres amis les mesures les plus solides et les plus efficaces pour obtenir une fin si salutaire. Au reste, je vous souhaite un bon voyage, étant etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

180. AU CAPITAINE ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 3 décembre 1740.

J'ai vu entre autre, par votre relation du 18 de novembre, que le roi d'Angleterre vous a dit dans l'audience que vous avez eue de lui, qu'il avait quelques différends avec moi, et qu'il ne demandait pas mieux que de les accommoder.

Mais comme je ne me souviens pas d'avoir des différends avec Sa Majesté Britannique, dont je recherche l'amitié, qui me sera toujours infiniment chère, vous devez vous informer par milord Harrington de ce que le roi d'Angleterre a voulu dire par cela, puisque je serais bien

1 Der Extract Churfürstl. Rescripti vom 23. Nov. erinnert an die Mitwirkung des preussischen Hauses beim Zustandekommen der Reichsgarantie für die pragmatische Sanction, befürwortet die Wahl des Grossherzogs von Toskana und bedauert die „unfriedsame" Haltung des brandenburgischen Comitialgesandten. — Groschlag's Bericht nach Mainz, Berlin 13. Nov., bei Heigel, Der österr. Erbfolgestreit etc. S. 55. 56.

aise de m'accommoder avec lui en tout ce qui est juste et raisonnable, étant persuadé que ce prince a les mêmes sentiments, et qu'il comprend comme moi que notre union dans les circonstances présentes est plus nécessaire que jamais.

Vous pouvez aussi assurer milord Harrington que j'écrirai moi-même là-dessus au premier jour à Sa Majesté Britannique, en lui ouvrant mon cœur d'une manière qu'elle en sera entièrement satisfaite et contente.

Federic.
H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

---

181. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 3 décembre 1740.

J'ai vu par votre relation du 21 de ce mois passé que le cardinal de Fleury n'a pas paru répondre à l'empressement de l'ambassadeur d'Espagne, qui voulait le porter à tirer parti de la mort de l'Empereur. Mais comme les apparences sont souvent trompeuses, ce n'est qu'en remarquant exactement tout ce qui se passe, qu'on peut découvrir la vérité. Vous continuerez à vous informer soigneusement tant des propositions que la cour d'Espagne pourrait faire dans la suite à celle de France, que des espérances que cette dernière pourrait donner aux Espagnols. Les allures du ministre de Sardaigne ne méritent pas moins d'attention. Il est apparent que toutes ces cours ne négligeront point leurs vues, mais le cardinal de Fleury a jusqu'ici très finement caché les siennes, et il paraît qu'il voudrait que ce fût la France seule, à l'exclusion des autres, qui profitât de ces conjonctures, et qu'une contenance modeste lui procurât par la voie de la négociation un morceau à sa bienséance, comme Luxembourg ou quelque autre acquisition convenable, en faisant toujours semblant de s'intéresser pour la reine de Hongrie et de vouloir écarter tout prétendant à la succession d'Autriche. Mais quoi que la France en dise, il n'est pas apparent qu'elle abandonne entièrement la Bavière, ni qu'elle pousse la modestie jusqu'à renoncer à tous les avantages que les conjonctures présentes semblent lui offrir. Ainsi, s'il ne paraît que la France fasse à l'heure qu'il est de nouvelles levées ni de préparatifs pour agir par terre, il faut considérer qu'elle est toujours armée, et qu'elle se trouve actuellement en état de commencer la guerre, ses forces étant plus considérables que celles des autres puissances.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

---

182. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 3 décembre 1740.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois avec l'importante nouvelle de la catastrophe et de la manière terrible dont la régence du duc de Courlande a fini, et de la nomination de la princesse Anne de Brunswick à la régence de l'empire de Russie.

Si j'ai été préparé à la première, ayant bien prévu que les manières brusques et les airs de violence et de hauteur avec lesquelles le duc de Courlande s'y prenait, ne sauraient que hâter sa perte, l'avénement de la princesse ma belle-sœur à la régence de cette monarchie m'a fait un plaisir infini; et quoiqu'elle ne me l'ait pas encore notifié dans les formes, vous tâcherez pourtant en particulier de lui témoigner, aussi bien qu'à mon beau-frère, le duc Antoine-Ulric de Brunswick, la joie que j'en ressens et avec laquelle je partage une satisfaction que l'une et l'autre ont méritée, à juste titre, depuis si longtemps. Vous leur direz que nous sommes trop liés par le sang et par les intérêts les plus essentiels de nos deux maisons en particulier et de nos États en général, pour que notre union n'en doive devenir d'autant plus indissoluble, que de mon côté je ferais tout au monde pour la rendre telle, étant bien persuadé qu'on voudra me payer d'un retour sincère d'amitié, et être aussi cordialement porté pour l'avancement de mes intérêts que je le serai pour les leurs et pour ceux de la Russie, tant que je vivrai.

Vous ferez aussi un compliment convenable au maréchal comte de Münnich de ma part, en l'assurant de toute ma considération et de tout mon estime, et en lui disant que je regarde avec admiration le coup d'État qu'il a su faire si fort à propos pour le salut de son souverain, celui des personnes qui lui appartiennent le plus près, et pour la gloire de la Russie. Que je crois ne me tromper point en le regardant, avec justice et raison, comme le meilleur instrument d'une étroite et solide union entre moi et l'Empereur son maître, que je me persuade de sa pénétration et de son expérience qu'il trouvera lui-même que nos intérêts devraient toujours être inséparables, et qu'il continue, pendant le grand poste que ses mérites et ses grands services lui ont acquis, de contribuer, en tout ce qu'il pourra, à l'affermissement de la bonne intelligence et de l'union la plus étroite dans laquelle je souhaite de vivre avec la Russie.

Le comte de Münnich peut être persuadé qu'il n'obligera pas un ingrat, et que je lui donnerai, dans toutes les occasions qui se présenteront, des marques réelles de ma reconnaissance et de mon estime.

Je vous chargerai bientôt d'une certaine commission secrète, et si vous y pouvez réussir par le canal du comte de Münnich, je lui donnerai et à sa postérité le bailliage de Biegen, que le duc de Courlande a

eu jusqu'ici, et vous me manderez si vous croyez que cela l'accommodera.

Je suis extrêmement impatient d'apprendre les suites de cet événement, et si la faveur et le crédit du comte de Münnich seront de durée, ou si l'on ne se méfiera pas avec le temps de son caractère trop violent et hardi; comment il est venu avec le comte d'Ostermann, si celui-ci a perdu la direction des affaires depuis la nomination du Maréchal à la place du premier ministre, et si le dernier ne tâchera pas de lui substituer son frère ou un autre de ses créatures dans le maniement des affaires; si la nouvelle cour est portée pour l'ancien système par rapport aux liaisons étroites avec la maison d'Autriche et le roi de Pologne; comment le comte de Münnich pense sur la situation d'à présent des affaires de l'Europe, et quel parti il croit que la Russie doit prendre.

Il y a des gens qui soutiennent que la nouvelle régente n'aime pas du tout les étrangers, qu'elle est portée pour les nationaux, que le tout pourrait reprendre l'ancien pli, et que le Duc son époux n'est pas assez aimé d'elle pour qu'il puisse se flatter d'avoir grande voix au chapitre.

Je suis curieux aussi d'apprendre ce qu'on veut faire de la Courlande, si on la laissera aux enfants du malheureux duc de ce nom, ou si on veut l'incorporer à la Russie, sous prétexte du droit de rétention, jusqu'à ce qu'on soit dédommagé des sommes immenses dont le duc de Courlande est redevable à la Russie, et qu'il ne saurait jamais payer.

Je vous sais un gré tout particulier de l'exactitude avec laquelle vous m'avez informé jusqu'ici de toutes les anecdotes et des autres nouvelles intéressantes de la cour où vous êtes. J'espère que vous continuerez toujours de même, et je vous en tiendrai compte en temps et lieu.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

183. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 4 décembre 1740.

Monsieur mon Frère. La grande confiance que j'ai dans l'amitié de Votre Majesté, et nos intérêts communs dans les conjonctures critiques d'à présent, m'obligent à Lui communiquer sans réserve mes sentiments sur les mesures à prendre dans la situation épineuse des affaires où l'Europe se trouve maintenant, et à Lui faire part en même temps de la démarche à laquelle j'ai été obligé de recourir, pour remédier promptement au danger dont l'Europe entière, la liberté de l'Allemagne, et le système de l'Empire sont menacés également.

La maison d'Autriche, en butte à tous ses ennemis, depuis la perte de son chef et le délabrement total de ses affaires, est sur le point de

succomber sous les efforts de ceux qui font ouvertement des prétentions sur la succession, ou qui méditent en secret d'en arracher une partie; et comme par la situation de mes États je me trouve le plus intéressé à en empêcher les suites et à prévenir surtout ceux qui pourraient avoir formé le dessein de s'emparer de la Silésie, qui fait la sûreté et la barrière de mes provinces limitrophes, je n'ai pu me dispenser de faire entrer mes troupes dans ce duché, pour empêcher que d'autres, dans les conjonctures présentes, ne s'en emparent à mon grand préjudice et à celui des droits incontestables que ma maison a eus de tout temps sur la plus grande partie de ce pays-là, comme je ne manquerai pas de le manifester en temps et lieu.

Mon intention en cela n'a d'autre but que la conservation et le véritable bien de la maison d'Autriche.

Je me suis même expliqué sur cela par mon ministre à la cour de Vienne d'une manière que, si elle entend ses véritables intérêts, elle ne balancera pas un moment à y donner les mains.

Pour cet effet-là, je suis prêt d'entrer avec Votre Majesté, la cour de Vienne, la Russie, et les États-Généraux, dans toutes les mesures qu'on pourra trouver convenables, et dans une alliance des plus étroites, pour maintenir l'équilibre de l'Europe, conserver le système de l'Empire, garantir les États de la maison d'Autriche en Allemagne contre quiconque voudra les envahir, et faire tomber l'élection d'un empereur sur la tête du duc de Lorraine, pour rétablir l'ancien système.

Mais comme j'ai des avis certains, à n'en pouvoir douter, que la cour de Vienne, conseillée par des gens qui jusqu'ici se sont portés à toutes les extrémités les plus fâcheuses, est prête à se jeter entre les bras de la France, pour renverser ce qui pourrait rester encore d'espérance de sauver l'Empire et la liberté de l'Europe, j'ai cru qu'il ne fallait point perdre le temps en négociations inutiles, mais se servir des moyens les plus efficaces pour déterminer l'irrésolution de cette cour, et pour l'obliger bon gré mal gré de prendre un parti convenable au bien de l'Europe, au sien propre et aux intérêts de la religion protestante, aussi bien qu'à ceux de Votre Majesté et de la république de Hollande.

Ce parti ne saurait être, selon moi, que celui que je viens d'indiquer ci-dessus à Votre Majesté, et pour y parvenir plus facilement, j'ai pressé les États-Généraux de se mettre, le plus tôt qu'il se pourra, en bonne position de défense, par une augmentation considérable de leurs forces de mer et de terre.

Moyennant quoi et les liaisons étroites entre Votre Majesté, moi, la cour de Vienne, celle de Russie, et la République, dans lesquelles il serait bon aussi de faire entrer le roi de Danemark, nous pourrions, à ce qu'il me semble, nous mettre à l'abri de toute insulte, et maintenir la paix et l'équilibre de l'Europe.

Mais comme les plus grands efforts, surtout pour ce qui regarde l'Allemagne et la maison d'Autriche, tomberont sur moi, je me persuade

de l'équité de Votre Majesté qu'Elle trouvera juste et raisonnable que j'en sois dédommagé par un équivalent convenable et proportionné aux dépenses que je ferai, au risque que je cours, et aux services que je rends par là à la cause commune et surtout à la maison d'Autriche, qui, trop heureuse d'en être quitte par le sacrifice de la Silésie, sauvera par là tout le reste de ses États et pourra attendre tout de moi et de mon assistance.

Votre Majesté, selon Sa grande prudence, jugera bien Elle-même combien il sera nécessaire de porter la cour de Vienne à se déterminer, le plus vite qu'il est possible, sur le parti qu'elle voudra prendre, pour que je puisse me concerter là-dessus avec Votre Majesté et la République, dont les intérêts combinés me seront toujours aussi chers que les miens propres, et dont je ne me séparerai jamais, si l'on veut entrer dans le plan que j'ai eu l'honneur de proposer à Votre Majesté.

Pour ce qui est de la succession de Juliers et de Bergue, j'entrerai dans tous les tempéraments qu'on pourra juger convenables aux intérêts de la république de Hollande, et même à ceux de la maison d'Autriche.

Comme tout cela demande un secret absolu, je me flatte de l'amitié de Votre Majesté qu'Elle ne souffrira point qu'on fasse un mauvais usage de la manière cordiale et pleine de confiance avec laquelle je viens de m'expliquer avec Elle sur un sujet de cette importance.

Je supplie Votre Majesté d'être entièrement persuadée de l'amitié sincère et de l'attachement inviolable avec lequel je ne cesserai jamais d'être etc.

Federic.

J'aurais écrit de main propre à Votre Majesté, si je n'avais été chargé d'affaires. L'expédition que je vais entreprendre est vive, mais c'est le seul moyen de sauver l'Allemagne, prête à périr par les nouveaux engagements que la cour de Vienne est prête à prendre avec la France. J'espère que Votre Majesté me donnera dans cette occasion des marques de Son amitié, dont Elle m'a fait tant d'assurances, et que l'union parfaite des deux maisons se prêtera en tout les mains pour leurs communs intérêts.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

---

184. A LA REINE DE HONGRIE ET DE BOHÊME A VIENNE.

Berlin, 6 décembre 1740.

Madame ma Sœur. Le marquis de Botta m'a remis la lettre de Votre Majesté, et j'ai été charmé de voir une personne à qui je pouvais confirmer les sentiments de la haute estime que j'ai pour la personne de Votre Majesté. J'ai donné les ordres nécessaires à mon ministre

de Borcke d'instruire Votre Majesté de la pureté de mes intentions. Je me flatte qu'Elle sera contente de ma façon d'agir, et qu'Elle verra par là que je me ferai un vrai plaisir d'entrer dans Ses vues, espérant que cela sera réciproque de son côté.

Je suis avec tous les sentiments de la plus parfaite estime, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Ein buchstäblicher Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung im K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien bei A. v. Arneth, Maria Theresia's erste Regierungsjahre, I, 374.

185. AU GRAND-DUC DE TOSCANE A VIENNE.

Berlin, 6 décembre 1740.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait le plaisir de m'écrire. Vous verrez que la pureté de mes bonnes intentions se rapporte entièrement à vos idées, et j'ai donné des ordres très précis à mon ministre de Borcke d'instruire Votre Altesse Royale du projet que j'ai formé pour vous. Je suis sûr que, lorsque vous l'aurez bien pesé, vous conviendrez que c'est l'unique praticable dans les conjonctures présentes, et vous verrez par là que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous prouver que mon amitié et la haute estime que j'ai pour Votre Altesse Royale ne lui sera pas inutile. Mais je vous conjure de ne point précipiter vos jugements et de ne les déterminer qu'après avoir bien approfondi les causes pures et indispensables qui m'ont fait agir d'une façon convenable à ce que vous désirez de moi.

Je suis avec la plus parfaite estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le très parfait ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Ein buchstäblicher Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung im K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien bei A. v. Arneth a. a. O. 375.

186. AU CAPITAINE ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 6 décembre 1740.

Vos dépêches du 22 et du 25 du mois passé mon été rendues.

Vous pouvez assurer tous ceux qui vous parlent, touchant mes sentiments sur les conjonctures présentes, qu'ils ne sauraient être plus avantageux qu'ils le sont réellement pour le maintien du système de l'Empire et de l'équilibre de l'Europe, aussi bien que la conservation de la maison d'Autriche, et même le véritable intérêt de la Grande-Bretagne et de la religion protestante; je suis prêt de contracter là-dessus avec l'Angleterre, la Hollande et la Russie tels engagements qu'on trouvera à propos pour parvenir à ce but salutaire, ainsi que vous l'apprendrez en détail peut-être avant l'arrivée de celle-ci.

Mais on ne saurait prétendre que je sacrifie mes États, mes forces, et mon argent, pour le service d'une cour qui se trouve embourbée par-dessus les oreilles, sans en retirer le moindre avantage, et sans faire valoir en même temps les droits incontestables de ma maison.

Il est certain que dans l'Empire je puis faire pencher la balance où je veux, mais il est certain aussi qu'en le faisant, je m'expose au ressentiment de la France et de tous ses alliés, tant dans l'Empire même que dans le Nord, et si on croit qu'on veut se servir de moi comme des pattes du chat pour tirer les marons du feu, on se trompe furieusement. Ainsi il me faut de tout nécessité la convenance que je propose dans une lettre ample que j'ai écrite là dessus au roi d'Angleterre, et et que vous recevrez peut-être avant l'arrivée de celle-ci.

Je m'y suis référé dans la réponse que j'ai donnée de bouche au sieur Guy Dickens sur les discours qu'il m'a tenus l'autre jour,[1] et j'espère qu'on y fera une attention sérieuse, d'autant plus qu'elle décidera du parti que je prendrai et du salut de l'Allemagne et principalement de celui de la maison d'Autriche.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. de Podewils.

---

187. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 6 décembre 1740.

Je suis fort content du détail que vous me faites, par vos relations et post-scriptum du 26 du mois passé, de la continuation de l'assiette où l'on se trouve présentement à la cour de Vienne, et qui est peut-être plus disgracieuse et mauvaise qu'on ne se l'imagine.

La Saxe commence à faire sentir de plus en plus ses desseins, formés sur la dignité impériale, et même sur la succession de la maison d'Autriche.

Le résident de la cour de Dresde a insinué ici que le roi de Pologne ne saurait regarder d'un œil indifférent que la reine de Hongrie et de Bohême prît le duc de Lorraine *in consortium regni*, que c'est une brèche à la Sanction Pragmatique, et un préjudice trop considérable pour les droits des filles de feu l'empereur Joseph, pour pouvoir souffrir cela. On s'est informé de même temps de ce que je pensais là-dessus. Vous en ferez part dans la plus grande confidence au duc de Lorraine, pour qu'il sache ce qu'il doit attendre des belles promesses de la Saxe.

D'un autre côté, la France m'a fait entendre sous main quelles sont ses vues par rapport à l'électeur de Bavière, et qu'elle compte de lui gagner la pluralité des suffrages dans le collége électoral; que les trois électeurs, unis depuis longtemps, comme celui de Cologne, de Bavière et le Palatin, tireraient la même corde, sans se laisser séparer,

[1] Vergl. v. Raumer, Beiträge zur neueren Gesch. II, 82.

que la France compte d'y faire accéder, de gré ou de force, les électeurs de Mayence et de Trèves, et qu'ainsi, la plus grande partie des voix tombant sur l'électeur de Bavière, la France soutiendrait cette élection de toutes ses forces, sous prétexte de maintenir la liberté de suffrage et la tranquillité du Corps Germanique, en qualité de garante de la paix de Westphalie.

On me fait entrevoir, si j'y veux entrer, les plus grands avantages du monde.

Il ne faut pas manquer d'informer de bouche le duc de Lorraine, vous-même, de tout ce détail, mais sous le sceau du secret le plus absolu, et il verra par là combien l'on compte sans son hôte à Vienne, si on croit que les choses iront si fort à plein pied, que l'on s'imagine.

Je suis curieux d'apprendre ce qu'il vous aura répondu là-dessus, et il y a de l'apparence que le marquis de Mirepoix ne va à Ratisbonne que pour sonder et pour préparer les esprits en faveur de l'électeur de Bavière.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

188. AU CONSEILLER PRIVÉ DE JUSTICE DE POLLMANN A RATISBONNE.

Berlin, 6 décembre 1740.

On m'avait déjà envoyé de Vienne la protestation que le comte de Perusa, ministre de Bavière, avant son départ de cette cour y a laissée, et que vous m'avez adressée par votre dépêche du 28 du mois passé. Vous ne manquerez pas de me mander quelle impression cette démarche fait sur les esprits des ministres des États de l'Empire qui sont à Ratisbonne, et ce qu'on en raisonne. Dès que le manifeste de l'électeur de Bavière paraîtra, vous m'en enverrez incessament un exemplaire, et vous ferez bien de continuer sous main d'éperonner un peu ces messieurs, et de les encourager à quelque démarche vigoureuse, mais avec tant de circonspection que je n'y sois pas commis. Vous pouvez aussi assurer le vice-chancelier de Bavière, le sieur de Braidlohn, de mon estime et de ma considération pour l'Électeur son maître, et entretenir une bonne intelligence et communication avec lui, mais pourtant avec tout le ménagement nécessaire, afin que ni les ministres de Vienne ni les autres n'en prennent de l'ombrage. Je voudrais bien savoir sur quel pied ce ministre vit avec celui de Saxe.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

189. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 décembre 1740.

Mittheilung von dem bevorstehenden Einmarsch in Schlesien, seinen Motiven und den nach Wien geschickten Anerbietungen ..... „Vous détaillerez donc soigneusement tout ce qui est dessus à la Princesse-Régente, au duc de Brunswick, au feldmaréchal, comte de Münnich, au comte d'Ostermann, aussi bien qu'aux autres ministres du cabinet, en leur exposant les motifs qui m'ont fait agir, et le but salutaire que je me propose .... Je me promets surtout de la pénétration et de l'amitié de la Princesse-Régente, aussi bien que des liens du sang, qu'elle voudra bien entrer dans ces vues pour l'intérêt réciproque de nos deux États, et qu'elle employera son crédit et son autorité à la cour de Vienne pour la porter à y consentir également.

Il faut que vous employiez tout votre savoir-faire à mettre le feld-maréchal comte de Münnich dans mes intérêts dans cette importante affaire, et vous n'épargnerez ni protestations ni reconnaissance ni caresses pour me le rendre favorable. Vous pouvez l'assurer que, si par son autorité et son crédit il m'assiste dans les conjonctures présentes, et qu'il porte la Régente à se porter à mes vues, qui dans le fond ne tendent qu'aux véritables intérêts de la maison d'Autriche aussi bien que de la Russie, je disposerai non seulement en faveur du susdit feld-maréchal et de toute sa postérité mâle et femelle du bailliage de Biegen, que j'ai déjà donné ordre de confisquer et qui rapporte plus de 5000 écus, mais que j'en ferai autant du comté de Wartenberg en Silésie, pour le transporter sur le feldmaréchal de Münnich et à sa postérité à perpétuité.

Vous tâcherez aussi de faire goûter au comte d'Ostermann et aux autres ministres du cabinet tout ce que je viens de vous dire ci-dessus, en les portant à faire agir efficacement leur ministre à la cour de Vienne pour la porter à conclure sans délai avec moi sur le pied proposé.

Les arguments pour fair voir à ces ministres le solide intérêt que la Russie trouvera dans ce plan ne vous manqueront pas, et, en effet, quelle alliance pourrait être plus avantageuse et plus formidable pour la Russie que celle que je viens de proposer entre elle et moi, conjointement avec la cour de Vienne et les Puissances maritimes, puisque cela nous mettrait en état les uns et les autres de ne plus craindre personne, mais de donner la loi à tout le reste de l'Europe.

Vous pouvez leur laisser entrevoir également à quels terribles inconvénients on s'exposerait, si l'on me voulait pousser à bout et me forcer à me ranger d'un autre côté et à prêter l'oreille à des propositions les plus flatteuses qu'on m'a déjà faites, mais que je refuserai constamment, tant que je verrai encore un brin d'espérance solide de faire agréer mes idées.

Il faudra surtout faire valoir au duc de Brunswick quel service il rendrait à toute sa maison en Allemagne et même à celle d'Autriche, si, par ses bons offices et par le crédit de la Régente à la cour de Vienne, il pouvait faire goûter mon plan, l'unique peut-être dans son espèce pour conserver le sytème de l'Empire et empêcher un bouleversement général, qui ne laisserait pas d'entraîner la ruine totale de tous les petits princes, trop faibles pour se défendre seuls" . . . .

Federic.

Auszug aus dem Concept. H. de Podewils.

---

190. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Berlin, 6 décembre 1740.

Mittheilung von dem bevorstehenden Einmarsch in Schlesien, seinen Motiven und den nach Wien geschickten Anerbietungen. . . . . „Vous pouvez ajouter à cela pour la république de Hollande que non seulement ceux de ses sujets qui ont placé de l'argent sur les fonds publics de la Silésie ne doivent avoir rien à craindre par rapport à la sûreté de leurs capitaux et intérêts, mais que, si la République de concert avec l'Angleterre trouve à propos d'entrer dans les mesures que j'ai proposées avec moi, je donnerai les mains à tous les tempéraments qu'on pourrait juger convenables aux intérêts de la République par rapport à la succession de Juliers et de Bergue, outre que je suis prêt de prendre avec la République et l'Angleterre telles mesures qu'elles trouveront à propos pour leur sûreté, pour l'équilibre de l'Europe et le bien général de la cause protestante . . . . J'espère de l'équité et des bonnes intentions de la République pour la cause commune qu'elle entrera non seulement dans mes idées sur cela, mais qu'elle se concertera aussi avec la cour de Londres pour les faire agréer à la maison d'Autriche . . . . Une seule considération bien examinée déterminera bientôt la République. C'est que dans la situation présente la maison d'Autriche n'en saurait jamais être quitte sans faire quelque sacrifice, et que celui qu'elle fera en cette occasion en faveur de moi et pour ses propres intérêts lui sera aussi bien qu'à toute l'Europe moins nuisible que celui qu'elle pourrait être forcée de faire à d'autres, où certainement elle n'en saurait être quitte à aussi bon marché qu'avec moi.

Vous pouvez hardiment lire toute cette dépêche d'un bout à l'autre au Pensionnaire, au Greffier et à quelques autres matadors de la République, en les conjurant de vouloir bien ne point abuser de la cordialité avec laquelle je m'en explique envers eux, et qui ne pourrait que m'attirer bien du chagrin, si cela venait à éclore. Aussi vous ne donnerez à âme qui vive, sous peine de ma disgrâce, des copies de celle-ci ou quelque chose par écrit, sans que vous n'en soyez expressément autorisé par mes ordres.

Votre prudence et savoir-faire, aussi bien que l'affection avec laquelle vous m'avez servi jusqu'ici, me font espérer que vous vous conduirez dans cette grande affaire avec tant de circonspection et de ménagement que, tandis que d'un côté vous tâcherez d'écarter entièrement les ombrages qu'on pourrait mal à propos concevoir contre moi, par rapport à la démarche que je viens de faire, vous éviterez de l'autre d'en donner au marquis de Fénelon ou aux autres clairvoyants qui me soupçonnent que je commence à pencher pour une liaison étroite avec les Puissances maritimes, et à travailler en secret pour l'élévation du duc de Lorraine sur le trône de l'Empire ..... Vous devez vous renfermer avec ces messieurs-là dans des explications générales, sans entrer dans aucun détail avec eux, mais vous me manderez comment ils pensent et comment ils s'expliquent là-dessus" .....

Federic.

Auszug aus dem Concept. H. de Podewils.

191. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 7 décembre 1740.

Votre dépêche du 29 du mois passé m'a été fidèlement remise, et j'ai vu ce que vous me dites sur le contenu des ordres secrets que je vous ai donnés le 15 du mois passé.

Mais je vous avoue que je m'étais attendu à une réponse bien plus détaillée de votre part, sur une affaire de cette importance, que celle que vous venez de me faire fort en racourci.

Vous dites, entre autres, que si je ne suspends pas l'entreprise que je médite, jusqu'à ce que la Bavière ait commencé son attaque, toutes les troupes de Moravie se jetteront en Silésie pour la défendre tant qu'elles pourront.

Mais vous auriez dû ajouter au moins combien de troupes la cour de Vienne a donc dans ces cantons-là pour pouvoir les jeter dans la Silésie, sans dégarnir ses frontières contre la Bavière, et vous paraissez vous contredire vous-même, quand dans l'une de vos dernières relations vous assurez qu'on a à peine assez de troupes pour s'opposer aux Bavarois, et que vous soutenez à présent qu'on pourrait jeter en Silésie toutes les troupes qu'on a en Moravie, tout comme si l'électeur de Bavière n'existait plus, ou qu'il n'eût témoigné jamais la moindre mauvaise volonté.

Ainsi, quand d'un côté vous m'avez dépeint la cour de Vienne dans un si grand abattement de forces, et dénuée de tout, pour pouvoir à peine résister dans le centre de ses États contre les moindres entreprises, vous la croyez tout d'un coup assez formidable pour commencer d'abord par chasser le ministre d'une puissance, chargé de lui faire des propositions et d'entrer dans des éclaircissements des motifs qui obligent à des certaines démarches.

Vous conviendrez aisément que c'est tout ce que la maison d'Autriche pourrait faire dans sa plus haute prospérité que de refuser d'écouter au moins ce qu'en pleine guerre on veut bien entendre et recevoir d'un héraut, et même d'un trompette ou d'un tambour. Ainsi, il me semble que vous avez tort de croire qu'on y irait avec tant de précipitation que de vous chasser, sans vouloir vous laisser le temps de vous expliquer sur les ordres que vous avez.

On pourrait se repentir furieusement d'une démarche si précipitée, et qui me mettrait dans la dure nécessité de les traiter à mon tour en ennemis, et de m'associer à tous ceux qui m'invitent sans cesse de faire cause commune avec eux, pour tomber sur le corps à la maison d'Autriche.

Mais pour vous rassurer et pour remédier à cet inconvénient, si tant il y a qu'il est effectivement à craindre, je veux bien que, dès que vous aurez reçu celle-ci, vous preniez sans perte de temps audience du duc de Lorraine, pour l'informer exactement du contenu des ordres dont je vous ai chargé par ma susdite dépêche du 15 du mois passé. Et comme mes troupes n'entreront guère en Silésie avant le 17 ou le 18 de ce mois au plus tôt, vous recevrez celle-ci assez à temps pour pouvoir faire usage de vos instructions, avant qu'on ait à Vienne la nouvelle que j'aie franchi le pas.

Mais si dans la suite, contre toutes apparences raisonnables, on voulait se laisser aller à l'extrémité de vous défendre la cour, vous resterez en ville jusqu'à nouvel ordre, en continuant à me mander tout ce que l'on fait, et si l'on passe outre et qu'on veuille vous obliger de sortir de Vienne et des États de la cour où vous êtes, vous viendrez me trouver en Silésie, pour me rendre un rapport juste et exact de la véritable situation des affaires de là-bas.

Mais avant que de le faire, vous devez tâcher de faire encore un dernier effort pour parler au duc de Lorraine ou à son secrétaire, le sieur Toussaint, et même au chancelier, comte de Sinzendorff, pour leur faire comprendre les suites que pourrait avoir une pareille conduite, et à quoi on doit naturellement s'attendre, si l'on me pousse à bout dans les conjonctures présentes.

J'espère que vous vous donnerez toutes les peines et tous les soins imaginables pour mettre dans mes intérêts le grand-chancelier de la cour, comte de Sinzendorff, et le secrétaire d'État du grand-duc de Toscane, le sieur Toussaint. Et comme rien n'est à l'épreuve auprès des gens accoutumés de longue main à prendre de bonnes aubaines,[1] je me flatte que vous n'épargnerez aucun de tous les ressorts qu'il soit possible de faire jouer pour les gagner, et vous leur pouvez offrir, vous-même ou par d'autres, avec lesquels vous ne risquez rien, jusqu'à deux

1 Vergl. Arneth I, 65: „Sogar für die damalige Zeit war der Grad, in welchem Sinzendorff sich käuflich zeigte, ein ganz ungewöhnlicher."

cent mille écus pour le comte de Sinzendorff, et cent mille au secrétaire Toussaint, s'ils veulent se charger de porter la cour de Vienne à accepter le plan que je lui propose, et me faire avoir la Silésie.

Vous me manderez au plus vite et de la manière la plus détaillée tout ce que l'on vous aura répondu sur vos propositions, les mesures qu'on prend et les efforts qu'on est en état de faire.

Au reste, vous n'avez que faire d'être embarrassé de vos dettes; je les payerai toutes, pourvu que vous preniez de bons biais pour faire réussir l'affaire en question.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem von dem Könige eigenhändig corrigirten Concept.

---

192. INSTRUCTION POUR LE COMTE DE GOTTER, GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR, ALLANT A LA COUR DE VIENNE EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Berlin, 8 décembre 1740.

1° Le comte de Gotter partira incessamment d'ici pour Vienne, dès qu'il aura reçu celle-ci avec les lettres de créance ci-jointes pour la reine de Hongrie et de Bohême et pour le grand-duc de Toscane, dans lesquelles il est qualifié de ministre plénipotentiaire.

2° La copie ci-jointe sub Lit. A. des amples instructions que le Roi a données à son ministre à Vienne, le sieur de Borcke, en date du 15 du mois passé, et celles cotées sub Lit. B., qui ont été envoyées à ce ministre le 7 de ce mois, mettront le comte de Gotter entièrement au fait des propositions dont le sieur de Borcke a été chargé auprès de la cour de Vienne. Et comme

3° Sa Majesté, par une confiance entière qu'elle a dans la capacité, la droiture et le savoir-faire du comte de Gotter, aussi bien que dans son crédit, ses connaissances, et ses lumières, pour tout ce qui regarde la cour de Vienne, l'a choisi pour appuyer la négociation importante dont le ministre ordinaire du Roi est déjà chargé, et dont probablement il aura déjà fait ouverture, selon ses dernières ordres du 7 de ce mois, avant l'arrivée du comte de Gotter, au duc de Lorraine et au ministère de la cour de Vienne, si ce prince le trouve à propos,

4° En attendant, dès que le comte de Gotter sera arrivé à Vienne, il descendra chez l'envoyé de Borcke et s'informera soigneusement de la situation dans laquelle se trouve la négociation en question. Cela étant fait, il se fera annoncer par le sieur de Borcke auprès du duc de Lorraine, avant que de prendre son audience de la reine de Hongrie. Il remettra d'abord à ce prince la lettre de créance dont il est chargé pour lui, et lui dira de bouche que je l'ai choisi pour assurer ce prince de ma plus parfaite estime et considération, et que je suis disposé de tout faire pour lui et pour la Reine son épouse, s'il veut la porter

à se prêter au plan que j'ai fait proposer par l'envoyé de Borcke; que mes intentions sont bonnes et sincères, qu'elles tendent à sauver la maison d'Autriche de la ruine totale dont elle était menacée, à écarter tous les rivaux qui paraissent aspirer à la couronne impériale, et à la faire tomber en partage au duc de Lorraine, en lui garantissant en même temps la possession tranquille de tous les États de la Reine son épouse en Allemagne. Mais, comme cela ne se peut faire sans que je m'expose, moi, mes États et mes forces, à de très grands hasards, et à des risques qui me pourraient coûter cher, surtout la France paraissant déterminée de favoriser non seulement les prétentions de la maison de Bavière sur la succession de feu l'Empereur, quelque grimace qu'elle fasse à présent de ses idées pacifiques, mais que cette couronne s'est ouverte assez confidemment envers moi déjà de vouloir aider de toutes ses forces et de tout son crédit à faire élire l'électeur de Bavière empereur; qu'elle se fait fort d'intimider tellement les électeurs de Mayence et de Trèves qu'ils seraient obligés de donner aussi leurs voix à l'électeur de Bavière; que d'un autre côté la Saxe témoigne aussi secrètement avoir envie d'en vouloir non seulement à la dignité impériale, mais même à la Bohême; qu'on m'a déjà fait sonder là-dessus, et qu'il ne tient qu'à moi d'entrer dans un plan qui ne va pas à moins qu'à dépouiller la maison d'Autriche de ses plus belles provinces en Allemagne et de la frustrer pour jamais de la dignité impériale —

Que je suis prêt d'employer toutes mes forces et tout mon crédit pour faire avoir la dernière au duc de Lorraine, et garantir les États de la maison d'Autriche en Allemagne *contra quoscunque;* mais qu'il me faut une récompense proportionnée pour le grand service que je rendrais par là à la cour de Vienne et surtout au duc de Lorraine; que je courrais grand risque de m'attirer par là tellement la colère de la France que cela me coûterait la succession de Juliers et de Bergue, dont sans cela, par l'assistance de cette couronne, je suis en quelque façon assuré;

Qu'il serait impardonable à moi de hasarder une si belle succession pour l'amour d'autrui, sans savoir comment et où m'en dédommager;

Que cela ne saurait être que par la Silésie, sur la plus grande partie de laquelle ma maison a eu de tout temps des prétentions bien fondées, ainsi que je le ferai voir par des déductions qui paraîtront bientôt; que les Rois mes prédécesseurs n'ont pu renoncer au préjudice de leur postérité à des droits si bien acquis, les lois fondamentales de ma maison défendant à l'infini toute aliénation de pareils droits;

Que défunt l'Empereur avait par un traité garanti Bergue ou un équivalent; que j'avais rempli mon traité mais qu'ils m'ont été contraires, et qu'ainsi en entrant en Silésie, ce me peut être comme

un équivalent. NB. il faut donner copie de ce traité et en même temps de ce qui regarde la Pragmatique à Gotter.[1]

Que dans les conjonctures présentes j'ai été obligé de commencer par me saisir d'un pays sur lequel j'ai de si justes prétentions, de crainte qu'un autre ne s'en emparât.

Mais ques si la reine de Hongrie peut se résoudre de m'en faire la cession, je remplira fidèlement tous les engagements et conditions que j'ai fait proposer par le sieur de Borcke. Que c'est maintenant au duc de Lorraine à s'examiner si l'on trouverait mieux son compte à s'accomoder là-dessus de bonne grâce avec moi, en s'attachant un ami et allié en état et à portée, comme je le suis Dieu merci, de faire tout pour eux, de les sauver et de leur procurer, avec la possession tranquille du reste de leurs États, la couronne impériale.

Mais que, si l'on prend malheureusement un autre parti, je me verrais réduit à la dure nécessité de faire valoir mes droits sur la Silésie malgré eux, et de profiter des offres considérables que l'on me fait d'un autre côté, en poussant ma pointe contre eux de toutes mes forces, aussi bien que je pourrais.

Que je laisse à examiner au duc de Lorraine si cela ne pourrait pas entraîner le démembrement et la ruine totale de toute la succession de la maison d'Autriche, au lieu qu'on la préviendrait à coup sûr, en parvenant même au comble de ses vœux, par le sacrifice de la Silésie.

Mais que le temps presse, et qu'il faut se déclarer incessamment, pour que je puisse savoir où j'en suis.

5° Vous pouvez dire au duc de Lorraine que vous vous laisseriez entièrement guider par ses conseils, et qu'il dépendrait de lui de vous indiquer les ministres auxquels vous devriez vous adresser pour cela, mais que je n'ai aucune confiance dans le baron de Bartenstein, qui de tout temps s'était montré ennemi de ma maison.

6° Dès que vous vous serez ouvert de cette façon au duc de Lorraine, il faudra demander audience à la reine de Hongrie, lui présenter vos lettres de créance et vous renfermer dans des compliments généraux sur son avénement à la couronne, en vous rapportant pour le reste à tout ce que vous aviez dit et proposé de ma part au Duc son époux. Mais, si ce prince devrait trouver à propos que vous fissiez à la Reine les mêmes ouvertures que vous lui ferez, il faut s'y conformer, et y ajouter toutes les protestations d'amitié imaginables de ma part.

7° Le comte de Gotter reçoit ci-joint un plein-pouvoir pour entrer en négociation et conférence avec ceux qui pourraient être autorisés pour cela de la reine de Hongrie, mais il ne donnera absolument rien par écrit ni conclura rien, avant que de m'en avoir averti, et après en avoir reçu mes ordres ultérieurs.

[1] Der ganze Absatz ist von der Hand des Königs in den Entwurf eingefügt. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 53.

8° Si par des libéralités on peut mettre dans mes intérêts le ministère de Vienne, il verra par les ordres que j'ai donnés au sieur de Borcke en date du 7 de ce mois que je l'ai autorisé d'offrir jusqu'à 200,000 écus au grand-chancelier, comte de Sinzendorff, et 100,000 écus au secrétaire d'État du duc de Lorraine, le sieur Toussaint, et s'il en fallait encore gagner d'autres, le comte de Gotter n'a qu'à me le mander et attendre mes ordres là-dessus.

9° On lui parlera sans doute de la garantie que feu mon père a donnée, par le traité secret de 1728 et sa voix à la diète de l'Empire, de la Sanction Pragmatique. Mais il y répondra qu'on a fort mauvaise grâce de réclamer l'exécution des engagements d'un traité, et de ce qui en a été la suite,[1] qu'on a violé de la plus mauvaise foi du monde de la part de la cour de Vienne. Qu'on doit se souvenir que par ce traité on avait promis à feu mon père la garantie de la succession du duché de Bergue, et que l'on a fait, il y a deux ans, d'une manière diamétralement opposée à la lettre de cet engagement solennel, une convention secrète avec la France, par laquelle on garantissait la possession provisionnelle de Juliers et de Bergue au prince de Sulzbach; que si l'on me poussait à bout, j'exposerais aux yeux de tout l'univers combien on a abusé indignement de la confiance de feu mon père, et de quelle ingratitude on a payé toute ma maison depuis 1679 et la paix de Nimègue jusqu'ici. Mais qu'il faut tirer un rideau sur le passé, et qu'il ne tient qu'à la cour de Vienne de m'avoir désormais pour son appui le plus ferme et le plus solide.

Si contre toute attente on refusait d'admettre le comte de Gotter à l'audience de la Reine, il doit faire tout au monde pour parler au moins au duc de Lorraine, et j'espère qu'on ne lui refusera pas une chose qu'on accorde en pleine guerre à un trompette ou à un simple porteur de lettres.

11° Le comte de Gotter se servira du chiffre du sieur de Borcke pour les choses secrètes, et il m'enverra des courriers et des estaffettes, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire.

Au reste, en me référant aux instructions que je pourrais donner encore immédiatement soit de bouche ou par écrit au comte de Gotter, je me repose entièrement sur la droiture et sur le zèle qu'il a témoignés jusqu'ici pour mon service, et dont je me tiens assuré surtout pour l'importante négociation que je lui confie maintenant, et dont le succès lui servira d'un mérite auprès de moi que je ne manquerai pas de récompenser d'une manière proportionnée au grand service qu'il me rendra dans cette occasion.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Preussische Staatsschriften I, 50, Anm. 1.

193. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 8 décembre 1740.

Il faut encore une instruction ostensible pour Gotter, qu'il puisse montrer aux ministres de là bas, où il faut un peu brailler et insister sur le traité de Prague,[1] indignement et lâchement rompu. Podewils s'abouchera avec Gotter pour dresser cette instruction,[2] que je peux signer en même temps que celle-ci.

Eigenhändig.

---

194. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE MÜNNICH A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 10 décembre 1740.

Monsieur. Je prends une véritable part à toutes les grandes choses que vous avez exécutées par le passé, et à celles que vous venez de finir si glorieusement pour votre réputation. Vous pouvez être persuadé que je vous estime, sans vous connaître personellement, autant que vous admirent ceux qui sont les heureux témoins de toutes vos belles actions. Je vous prie d'être persuadé que j'ai et ressens une véritable satisfaction de savoir la Russie dans les bonnes mains où elle est à présent. Vous me trouverez votre ami dans toutes les occasions, et je n'en négligerai jamais pour témoigner à un grand homme toute l'étendue des sentiments pleins d'estime et d'amitié avec lesquels je suis, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

195. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Berlin, 11. December 1740.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden Schreiben vom 9. d. wohl erhalten und gerne daraus ersehen, dass Sie Sich wegen der Unmöglichkeit itzo mit zu Felde zu gehen, aus Erwägung derer Umstände in etwas beruhigen wollen. Ew. Liebden können fest versichert sein, dass Dero vieljährige nützliche Dienste, so Sie Meinen in Gott ruhenden Vorfahren und Mir erwiesen, Mir allezeit in dankbarem Andenken ruhen, Ich auch solches jederzeit thätlich dar-

[1] Gemeint ist der Vertrag von Berlin vom 23. December 1728. Die Zusammenkunft zu Prag zwischen Karl VI. und Friedrich Wilhelm I. im August 1732 war eine Folge des durch den berliner Vertrag geschaffenen Einvernehmens zwischen beiden Fürsten. — [2] Bei den Acten nicht befindlich. Die Ausfertigungen der anlässlich seiner Sendung an Gotter gerichteten Schriftstücke sind nicht an das K. Geh. Staatsarchiv gekommen.

legen werde. Dass Ich aber Meine übrige im Lande bleibende Regimenter an Ew. Liebden verweisen sollte, solches werden Dieselben leicht ermessen, dass es sich nicht thun lassen werde, inmassen es die Natur und Art der Regierung zu erfordern scheinet, dass alle Regimenter Mir allein angewiesen sind und bleiben. Wiewohl Ich Mich allezeit gerne, so oft es nöthig, Ew. Liebden Raths und Dienste bedienen werde. Wegen des Prinz Moritzen habe Ich bereits unter dem gestrigen Dato Deroselben die triftigen Ursachen eröffnet, warum derselbe vor diesmal nicht bei dem Corps Grenadiers gehen könne. Ich bin übrigens mit treuer Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

196. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Berlin, 11 décembre 1740.

Le sieur de Bülow, ministre de Saxe, est arrivé, mais à en juger par son premier début, il n'est chargé que de propositions générales pour une bonne union entre moi et le roi de Pologne, et pour agir de concert en ce qui pourrait avoir rapport à l'élection future d'un Empereur, à la capitulation prochaine, et aux autres affaires qui regardent l'Empire.

On lui a serré le bouton pour voir s'il ne cachait rien au fond du sac, par rapport aux vues que vous avez dit que l'on avait en Saxe sur la succession de la maison l'Autriche, et nommément sur la Bohême.

Mais il a protesté fortement, jusqu'ici, qu'il n'est chargé d'aucune proposition sur tout cela, et que sa cour veut savoir comment on pense là-dessus ici.

Vous devez donc dire au comte de Brühl que les assurances d'amitié que le susdit ministre m'a données de la part du Roi son maître me sont infiniment agréables et que je ne demande pas mieux que d'entrer dans la plus étroite union avec lui pour les intérêts réciproques de nos deux maisons. Mais comme je suis sur le point de faire valoir mes droits sur la Silésie, et même d'y entrer avec un corps de troupes, ce que je veux bien lui confier, j'espère qu'il voudra sonder le Roi son maître et vous faire savoir ce qu'il pense là-dessus, et quel parti il est intentionné de prendre en pareil cas, si ce sera celui de neutralité, ou bien s'il veut se concerter avec moi pour les convenances qu'il pourrait souhaiter qu'on lui fît, et si en ce cas-là il ne serait pas porté à faire quelque démarche vigoureuse, ne fût-ce que faire entrer un ou deux régiments en Bohême, sous prétexte qu'on a fait une brèche à la Sanction Pragmatique à Vienne au préjudice des droits de la reine de Pologne, en associant le duc de Lorraine à la possession et au gouvernement des États de la maison d'Autriche.

Vous pouvez insinuer au comte de Brühl que s'il voulait faire donner des instructions secrètes au sieur de Bülow pour traiter là-dessus, on serait en état, en tirant la même corde, de faire nos affaires réciproquement et d'obtenir de la maison d'Autriche une juste satisfaction pour nos droits respectifs. Qu'en tout cas, il faut savoir ou j'en suis avec la Saxe, et ce que j'en dois craindre ou espérer pour prendre mes mesures là-dessus. Il faudra tourner le comte de Brühl de toute sorte de façon pour savoir quels sont les véritables sentiments de la cour de Dresde sur la démarche que je vais faire; mais gardez-vous bien de donner la moindre chose par écrit, et répondez-moi au plus vite de la façon la plus détaillée.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.[1]

197. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

[prs. 12 décembre 1740.]

Il faut que vous preniez tous nos Silésiens à qui j'ai donné des charges en serment relativement à leurs postes, pour les tenir par là d'autant plus fermes dans nos intérêts.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

198. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 12 décembre 1740.

Les ministres des cours étrangères peuvent parler à Monsieur de Podewils en pleine confiance, et lui dire, pendant que je serai absent, tout ce de quoi ils ont été chargés de leurs maîtres. Il ne dira rien qui ne sera par mes ordres, et ils pourront ajouter foi à ses paroles comme aux miennes.

Federic.

(L. S.)

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

199. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER ET AU CONSEILLER PRIVÉ DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 12 décembre 1740.

Vous savez maintenant de quoi il s'agit par rapport à la marche de mes troupes, et comme je ne doute pas que vous n'ayez fait in-

[1] Podewils berichtet an den König, 10. Dec.: „J'ai dressé suivant les ordres que Votre Majesté m'a donnés ce soir de bouche, la dépêche ci-jointe pour le résident Ammon."

cessamment usage de mes ordres et instructions là-dessus, aussi bien que vous, comte de Gotter, on verra à présent assèz clairement que mon intention n'a jamais été de faire la guerre à la reine de Hongrie et de Bohême, mais que je suis prêt plutôt de la secourir et de l'assister de toutes mes forces en cas de besoin, et de faire même parvenir le duc de Lorraine au comble de ses vœux, si l'on veut se prêter de la part de la maison d'Autriche à mes idées, et m'accorder ce que je crois être fondé par plus d'une raison à lui demander.

Il ne tiendra donc pas à moi, mais uniquement à la cour de Vienne, de profiter des bonnes dispositions dans lesquelles je me trouve pour elle, mais, si malheureusement elle devait prendre un autre parti, le mien sera bientôt pris aussi, et exécuté avec autant de promptitude que l'on a de lenteur à Vienne à se résoudre.

C'est même cette lenteur et l'embarras de la cour de Vienne, causé par la crainte qu'elle a de la France, comme vous dites, de s'allier avec moi et les Puissances maritimes, qui m'ont déterminé de prendre un parti vigoureux, pour l'obliger bon gré mal gré d'ouvrir les yeux sur la situation dangereuse où son incertitude et sa sécurité la jettent.

Et comme elle ne saurait jamais sortir de tous ses embarras sans faire quelque sacrifice, soit en faveur de la Bavière, soit en celle de la France, que balancera-t-elle de conclure vite avec moi, sur le pied que je lui ai proposé?

En attendant, vous pouvez informer confidemment le sieur Robinson de tout, et lui dire que je me suis expliqué d'une telle façon envers le Roi son maître que s'il n'accepte pas mes offres, ce serait le plus grand malheur qui pourrait arriver à la maison d'Autriche et à toute l'Allemagne, puisqu'on peut compter que je ne démordrai point de mon entreprise, et que je trouverai des ressources ailleurs, plus que l'on ne pense.

Je pars demain pour me mettre à la tête de 30,000 hommes, destinés pour l'expédition et le maintien de la possession de la Silésie, et j'aurai dans quatre semaines aux environs de ma capitale une autre armée de 40,000 hommes prête, pour soutenir cette entreprise contre tous ceux qui m'y voudraient traverser, ce que vous ne devez point dissimuler.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

200. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN, ALLANT A LA COUR DE BAVIÈRE EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Berlin, 12 décembre 1740.

Article 6: „Le principal but que je me propose, en envoyant le conseiller privé de Klinggræffen à Munich, étant d'animer sous main, et

sans m'exposer en vue, la cour de Bavière à pousser avec vigueur ses prétentions à la succession de la maison d'Autriche et à commencer la levée de boucliers, la conjoncture y paraissant aussi favorable que la cour de Bavière pourrait le souhaiter, il n'épargnera rien de tout ce qui lui paraîtra propre à remplir mon intention. Mais il faut qu'en tout ceci, il manœuvre bien finement, et avec tant de circonspection qu'il ne paraisse point que j'aie dessein d'épouser ouvertement le parti de la cour de Bavière contre celle de Vienne : précaution d'autant plus nécessaire que celle-ci paraît avoir plusieurs partisans secrets à la cour de Bavière, et parmi les ministres mêmes."

Article 7 : „Ainsi, quand on lui demandera si Son Altesse Électorale pourrait se promettre de ma part une assistance réelle, en cas qu'elle jugeât à propos de poursuivre ses desseins, soit par rapport à la dignité impériale ou à la succession d'Autriche, il tâchera d'éluder cette sorte de questions par des réponses ambiguës, se contentant de faire des protestations générales d'amitié, et cherchant toute sorte de biais et de détours pour ne promettre rien de positif, sans ôter, néanmoins, aux Bavarois toute l'espérance, mais aussi sans s'engager sur ce sujet dans une négociation formelle, qu'il évitera aussi longtemps qu'il peut, et jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions ultérieures là-dessus."

Article 9: „Pour mieux cacher son jeu, il fera semblant que le principal objet de sa commission soit de concerter avec les ministres de Bavière ce qu'il y aura à observer, à la prochaine élection, par rapport à la capitulation qu'on proposera au nouvel empereur. Il sondera effectivement ces ministres sur les articles qu'il faudra insérer de nouveau dans cette capitulation, et il tâchera d'en obtenir les sentiments par écrit."

Article 10: „Il fera toute sorte de politesses au ministre de France, et ne sera pas moins attentif à pénétrer le sujet de ses négociations, et de quelle manière il y réussit, qu'à gagner son amitié et sa confiance, en lui faisant les protestations les plus fortes de la sincérité de mon attachement aux intérêts de la France. Mais il lui cachera avec tout le soin imaginable le vrai sujet de sa commission, et il tâchera de le persuader que l'unique but en est de renouveler et de resserrer par de nouveaux nœuds l'ancienne amitié et harmonie qui a régné de tout temps entre ma maison et celle de Bavière, et de communiquer avec Son Altesse Électorale sur divers points qui regardent l'élection prochaine de l'empereur, et d'autres matières du ressort du collége électoral."

Article 12: „Il fréquentera de même librement, supposé que d'autres considérations ne l'empêchent, le ministre de la cour de Vienne, s'il en trouve un à Munich, sans pourtant s'empresser pour lui. Je serais même bien aise qu'il lui insinuât, si l'occasion s'en présente, que je me trouve dans des dispositions aussi favorables pour la maison d'Autriche qu'elle le pourrait souhaiter, qu'il ne dépend que de celle-ci de me mettre entièrement dans ses intérêts, en me satisfaisant sur les justes

prétentions que j'ai au duché de Silésie, et que, si elle acceptait le plan que j'ai fait tenir au duc de Lorraine sur ce sujet, elle ne tarderait guère à sentir l'effet de mes bonnes intentions à son égard. Mais ces sortes d'insinuations ne doivent se faire qu'avec un ménagement infini, pour ne pas donner lieu aux ministres de Vienne d'en faire un mauvais usage à la cour de Bavière et de lui inspirer de la méfiance contre moi. Ainsi le conseiller privé de Klinggræffen aura besoin dans ces rencontres de toute sa prévoyance et circonspection, et mesurera avec tant d'exactitude toutes les expressions qu'il soit impossible de leur donner un sens opposé à mes intérêts."

Federic.

Auszug aus dem Concept. H. de Podewils.

201. INSTRUCTION POUR LE MAJOR GÉNÉRAL COMTE TRUCHSESS DE WALDBOURG, ALLANT A LA COUR DE LA GRANDE-BRETAGNE EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Berlin, 12 décembre 1740.

Article 3: „Le comte de Truchsess doit demander qu'il plaise au roi de la Grande-Bretagne de faire dresser un plan d'une alliance ... et de le communiquer en confidence à Sa Majesté."

Article 4: „Le comte de Truchsess peut insinuer au roi d'Angleterre et à son ministère allemand, quoique dans le plus grand secret, que si ce prince me veut faire avoir la paisible possession de la Silésie, je veux bien donner les mains qu'il garde en toute propriété les bailliages considérables qu'il tient maintenant en hypothèque dans le pays de Mécklembourg, et que l'évêché d'Osnabrück, après la mort de l'électeur de Cologne d'aujourd'hui, soit sécularisé et donné, en titre de principauté, pour toujours à la maison d'Hanovre."

Article 6: „Comme l'on ne manquera pas d'objecter d'abord au comte de Truchsess que feu le Roi a garanti la Sanction Pragmatique de la maison d'Autriche, non seulement par un traité mais aussi en donnant sa voix à la garantie de l'Empire à cette succession, et que par conséquent le Roi est dans l'obligation de remplir ses engagements à cet égard: le comte de Truchsess peut répondre que Sa Majesté se souvient fort bien à quoi feu le Roi son père s'était engagé sur cet article, mais qu'il est à souhaiter pour le propre honneur de la cour de Vienne de n'insister jamais sur cette garantie; que sans cela, le Roi se trouverait obligé de se justifier là-dessus, et d'exposer aux yeux de tout l'univers la manière indigne et la plus mauvaise foi du monde dont la cour de Vienne a agi dans cette affaire envers feu le Roi.

Et pour cela, il est nécessaire que le comte de Truchsess sache que l'Empereur défunt, Charles VI, fit un traité secret, l'an 1728, avec feu le Roi, par lequel il lui garantit la possession actuelle du duché de Bergue, aussitôt que l'Électeur palatin et ses frères d'alors, viendraient

à manquer sans laisser de postérité mâle; en revanche, feu le Roi promit de garantir à l'Empereur la Sanction Pragmatique, et la garantie que feu Sa Majesté en donna à la diète de Ratisbone n'en fut qu'une suite, et faite dans le même sens que celle du traité secret, ainsi qu'on le peut prouver.

Or la cour de Vienne, en concluant contre ses engagements solennels, pris avec feu le Roi sur le duché de Bergue, une convention avec la France l'an 1739, par laquelle l'Empereur garantissait au prince de Sulzbach la possession provisionnelle du duché de Bergue après la mort de l'Électeur palatin, le Roi laisse à juger à tout le monde impartial si une duplicité de cette nature, et une mauvaise foi si manifestement marquée, ne le dégagent pas à son tour des engagements qui, après une pareille infraction de la garantie promise à sa maison, ne sauraient plus subsister, ce que du vivant de feu l'Empereur il a fait déclarer plusieurs fois déjà par ses ministres à Vienne."

Federic.

Auszug aus dem Concept. H. de Podewils.

---

202. INSTRUCTION POUR LE COLONEL ET AIDE-DE-CAMP-GÉNÉRAL DU ROI COMTE DE FINCKENSTEIN, ALLANT A LA COUR DE DRESDE EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Berlin, 13 décembre 1740.[1]

Article 1er: „Dès qu'il sera arrivé à Dresde, il fera demander par le comte de Brühl une audience au Roi, pour lequel il trouve la ci-jointe lettre de créance, qu'il présentera à ce prince, en l'accompagnant de toutes les protestations imaginables de ma parfaite considération et estime pour lui, et en l'assurant de l'envie extrême que j'ai de cultiver son amitié, et d'entrer même dans une union étroite avec Sa Majesté Polonaise dans les conjonctures présentes, pour l'avancement de nos intérêts réciproques et pour concerter ensemble les convenances que nous pourrions nous faire de part et d'autre, en agissant d'un accord parfait ensemble; que mes intentions sont droites et sincères, et que je ne doute nullement que celles du roi de Pologne n'y répondent de même. Mais, comme ce prince aurait sans doute appris déjà, par son ministre à ma cour, le sieur de Bülow, de quelle façon je me suis confidemment ouvert et expliqué envers lui, j'attends de l'amitié de Sa Majesté Polonaise qu'elle veuille bien à son tour s'ouvrir envers moi, sur ce qu'elle est intentionnée de faire, et sur le parti qu'elle croit devoir prendre dans la situation présente des affaires, surtout par rapport à l'entrée de mes troupes en Silésie, Si c'est celui d'un commun concert pour agir ensemble selon nos intérêts et nos convenances, ou pour rester

[1] Das Rundschreiben an die deutschen Stände von diesem Tage siehe Preussische Staatsschriften I, 64.

neutre et ne s'en mêler du tout ni pour ni contre; que l'occasion est favorable et qu'elle ne reviendrait pas si tôt; que mon intention n'est point d'opprimer la maison d'Autriche, mais seulement de me faire rendre justice sur mes justes prétentions, et que, si le roi de Pologne en avait de son côté, je serais charmé de lui aider à les faire valoir et à nous accommoder ensuite de concert ensemble avec la maison d'Autriche, pour prendre en sa faveur telles mesures que l'exigence du cas et les conjonctures d'alors le demanderaient. Mais que le temps presse, et que je serais bien aise d'être instruit sans délai là-dessus des véritables sentiments de Sa Majesté Polonaise."

Article 2: „Le comte de Finckenstein s'expliquera de la même façon envers le comte de Brühl, et le pressera tant qu'il est possible sur une réponse positive . . . . Que je connais les bons sentiments du comte de Brühl pour une étroite union entre nos deux États, que ce serait un ouvrage digne d'un ministre comme lui, qui s'est attiré l'approbation et l'estime de toutes les puissances, qu'il peut compter sur la mienne et sur la reconnaissance parfaite que je lui marquerai pour les services qu'il rendrait là-dedans à moi non seulement, mais à son propre maître en même temps."

Article 3: „Il faut tâcher de pénétrer, autant qu'il est possible, si la cour de Dresde est déjà gagnée par celle de Vienne, si elle penche de ce côté, ou si elle a encore les mains entièrement libres."

Article 4: „Le père Guarini, confesseur du roi et de la reine de Pologne, est tout-puissant à cette cour, comme le comte de Finckenstein l'apprendra par mon résident Ammon, fort au fait des intrigues de la cour de Dresde. S'il était possible de mettre cet homme-là dans mes intérêts, soit par des présents ou par des cajoleries et des promesses de favoriser en tout la religion catholique sur le pied qu'elle est établie en Silésie, le comte de Finckenstein n'épargnera ni soin ni peine pour le gagner et pour me le rendre favorable."

Article 8:[1] „Le comte de Finckenstein doit tâcher d'approfondir, autant qu'il est humainement possible, quelles sont les véritables vues de la cour de Dresde, si l'ambition de la reine de Pologne, comme on le prétend, vise au trône impérial pour le Roi son époux, ou si l'on veut seulement faire peur par cette concurrence à la cour de Vienne, pour escamoter quelque morceau soit de la Bohême ou de la Silésie."

Article 9: „Il est vrai que le roi de Pologne a envoyé le comte de Poniatowski avec un certain conseiller privé de guerre, Fritsch, homme fort intrigant et fort entendu, à Paris et que l'on prétend qu'ils sont chargés l'un et l'autre d'une négociation secrète pour attirer la France dans les intérêts de la Saxe, en la flattant d'une abdication du roi de Pologne de son royaume en faveur du roi Stanislas, moyennant quoi

[1] Article 6 erörtert das Verhältniss des Königs zu der pragmatischen Sanction in dem Sinne des Article 6 der Instruction für Truchsess oben Nr. 201.

la France tâcherait de lui procurer par ses amis en Allemagne la couronne impériale. Mais ce plan paraît trop chimérique et d'une trop difficile exécution, surtout du côté de la Pologne, où la Russie ne souffrirait jamais le retour de Stanislas. Cependant, si le comte de Finckenstein devrait remarquer par les discours du comte de Brühl que telle est véritablement l'intention du Roi son maître, il ne lui doit pas tout-à-fois ôter l'espérance de mon consentement et de mon assistance, pour entretenir la bonne volonté de ces gens-là, et les faire entrer dans nos vues, quoique la chose en elle-même ne m'accommode nullement; mais elle rencontrerait toujours tant de difficultés qu'elle tomberait bientôt d'elle-même."

Federic.

Auszug aus dem Concept. H. de Podewils.

---

203. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 13 décembre 1740.

Vous verrez par la déclaration ci-jointe,[1] que j'ai fait faire aux ministres étrangers qui sont ici, et que vous pouvez communiquer au ministère de la cour où vous êtes, les motifs en gros qui m'ont déterminé de faire entrer mes troupes en Silésie; vous y ajouterez de bouche à M. le Cardinal et au sieur Amelot en détail ce qui suit.

Dans la fermentation présente des affaires, depuis la mort de l'Empereur, mes soins sont allés constamment à conserver le repos de l'Allemagne, le système de l'Empire, et le véritable bien du Corps Germanique.

Personne ne saurait être plus intéressé que je le suis à des vues si conformes à la tranquillité publique.

La situation de mes États et le rang que je tiens dans l'Empire m'en doivent rendre les intérêts plus chers qu'à qui que ce soit. Mais voyant l'orage qui menace les pays héréditaires de la maison d'Autriche, par les prétentions que différents princes font ouvertement ou en secret sur la succession de feu l'Empereur, et la Silésie se trouvant plus exposée et plus dégarnie que tout le reste, ma propre sûreté et la prudence ont exigé indispensablement de moi de ne point souffrir qu'on s'établît dans une province limitrophe de mes États comme la Silésie, sur laquelle, par des anciens pactes de famille entre mes ancêtres et les princes de Silésie, que je ne manquerai pas de produire en son temps, ma maison a eu des droits incontestables.

Je n'ai donc fait, par cette démarche, que prévenir les autres, dont les arrangements et mesures ne se bornent pas à armer puisamment sur les frontières, mais qui attendent aussi un corps auxiliaire de douze mille hommes de troupes étrangères, pour lesquelles les quartiers sont

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 61.

déjà assignés,[1] afin de s'en servir dans l'exécution de leurs projets, dont la saisie de la Silésie aurait été un des premiers et des plus préjudiciables pour moi et pour mes droits.

Ainsi, je me flatte de l'amitié de Sa Majesté Très Chrétienne et de l'équité de M. le Cardinal qu'ils ne désapprouveront point une démarche, hardie et prompte à la vérité, mais dont l'exécution ne souffrait point de délai, étant devenue nécessaire et indispensable pour ma propre sûreté et celle de mes États.

Mon intention n'est point d'envahir la succession de la maison d'Autriche, et encore moins de troubler la tranquillité de l'Europe et le repos du Corps Germanique.

Mais j'espère que l'on fera attention à mes droits, et qu'on ne trouvera pas injuste, si je me suis pressé à prévenir un troisième dans la possession de ce qui m'appartient préférablement à tout autre.

Vous pouvez en même temps insinuer adroitement à M. le Cardinal que, la France ne perdant rien dans cette affaire, qui peut plutôt convenir à ses véritables intérêts, dans les conjonctures présentes, mieux que quoi que ce puisse être, j'ai tout lieu d'espérer de l'affection de Sa Majesté Très Chrétienne pour moi et pour ma maison, aussi bien que des marques que M. le Cardinal m'a voulu donner, jusqu'ici, de son amitié, qu'on ne voudra point me contrarier dans la poursuite de mes prétentions légitimes. Je me flatte même que la cour de Vienne se rendra flexible et traitable là-dessus, et qu'elle ne se plaindra point d'une démarche à laquelle j'ai été forcé, et qui, au bout de compte, ne lui fait pas plus de mal que ce qu'un autre à ma place était prêt de faire sans avoir les mêmes droits de son côté que j'en ai.

Vous vous servirez de toutes les protestations les plus flatteuses de mon attachement pour le roi de France, et pour le Cardinal ministre, afin d'empêcher qu'on ne se précipite à prendre des résolutions désavantageuses à mon égard, et à vouloir me susciter des embarras, ou même à agir ouvertement contre moi en faveur de la maison d'Autriche, ce qui serait diametralement contraire à la politique et aux véritables intérêts de la France, sur quoi il faut appuyer, autant que vous le trouverez nécessaire, et avoir, en attendant, l'œil au guet sur le parti que la France pourrait prendre contre moi, et les mesures qu'elle voudra concerter avec d'autres puissances pour me barrer ou pour me faire des diversions. Quoique j'aie de la peine à m'imaginer qu'on veuille renoncer en France au vieux système, et laisser perdre une si belle occasion pour affaiblir une maison qui a été, depuis tant de siècles, la rivale la plus formidable de celle de Bourbon. Vous ne manquerez pas de glisser toutes ces réflexions dans les entretiens que vous aurez là-dessus avec le Cardinal, en tâchant de pénétrer comment il pense sur

[1] Einem Gerücht zu Folge sollten 12,000 Russen auf dem Marsch nach Sachsen sein.

ce sujet, et ce que je pourrais avoir, en tout cas, à espérer ou à craindre de la France dans l'affaire que j'ai entamée.

J'attends, comme vous pouvez croire, avec beaucoup d'impatience votre rapport fidèle et circonstancié là-dessus.

P. S.

En cas que le Cardinal vous dût parler des engagements qui obligent la France de garantir la Sanction Pragmatique, vous devez lui répondre que, comme le Roi Très Chrétien a déclaré, en différentes occasions, et surtout à l'égard des prétentions de la maison de Bavière sur la succession de feu l'Empereur, que la France avait promis cette garantie sauf les droits d'autrui[1], j'espère qu'elle l'entendra sur le même pied par rapport à mes droits sur la Silésie, et que ce qui est juste pour l'électeur de Bavière, le sera aussi pour moi, ce que je me promets, indubitablement, de l'amitié de Sa Majesté Très Chrétienne et de l'équité de M. le Cardinal, de sorte que, si la cour de Vienne devait réclamer la garantie de la France dans le cas dont il s'agit présentement, elle aurait toujours une raison suffisante pour s'en défendre, et elle ne saurait se dispenser d'avoir égard à mes droits sur la Silésie, puisqu'elle n'a promis sa garantie que sous la restriction qu'elle ne doit pas déroger aux droits d'autrui; ce que vous ne manquerez pas de faire valoir.[2]

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

204. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Berlin, 13 décembre 1740.

Le ministre de France qui réside en ma cour ayant porté par ordre du Roi son maître des plaintes fort amères contre vous, et vous ayant accusé que vous déclamiez hautement à la Haye contre la France, je ne les trouve que trop fondées, voyant par le contenu de votre postscriptum du 6 de ce mois que, pour donner du crédit aux insinuations que je vous n'avais chargé de faire sur ce sujet qu'avec un ménagement extrême et dans le dernier secret, et pour détruire des bruits qui m'attribuaient des intentions contraires, vous avez pris la résolution aussi étrange qu'imprudente de produire en original les ordres que vous avez reçus de moi sur cet article. Comme, selon votre rapport, ceux à qui vous les avez montrés vous ont protesté qu'ils n'avaient jamais entendu parler de ces bruits, il est visible qu'on ne les a semés que pour vous tirer les vers du nez, et pour s'assurer si c'était par ordre que vous aviez fait des insinuations qui, imprudemment dispersées, n'auront pas

[1] Am 29. Oct. sagt Fleury zu Camas: „Nous y avons accédé mais avec cette clause: sauf le droit d'autrui." — [2] Ein Brief an Valory vom 13. Dec. verweist ganz allgemein auf das, was Chambrier in Paris eröffnen werde. Mémoires de Valory II, 225.

manqué de parvenir aux oreilles du marquis de Fénelon. Est-il possible que vous ayez donné si grossièrement dans le panneau, et qu'après des avertissements si souvent réiterés, vous soyez si peu capable de ménager le secret, que de fortifier le soupcon qu'on en a pu avoir, par la production des originaux qu'il ne faut jamais faire voir à moins que d'une nécessité indispensable? Et quand vous l'auriez cru telle en cette occasion, ne fallait-il pas demander et attendre là-dessus mes ordres exprès?

Il m'est bien douleureux de me voir exposé à des explications désagréables par l'imprudence de mes propres ministres, et je crains fort que, pour ne pas me brouiller à contretemps avec la France, je ne sois obligé de vous rappeler de votre place.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

205. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Crossen, 15 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Croyant de mes intérêts d'être informé au juste des vues et des desseins du roi de Sardaigne dans la crise où nous sommes, j'ai résolu d'envoyer le sieur Algarotti pour sonder le terrain.[1] Il ne doit prendre aucun caractère public, se disant simple passager qui est allé en Italie pour ses affaires. Vous devez faire expédier pour lui une lettre de recommandation au Roi, et une autre au premier ministre, le marquis d'Ormea,[2] et outre cela une instruction comment il doit s'y comporter. En rendant ma lettre au Roi, il lui fera les protestations les plus polies et les plus fortes de mes sentiments d'amitié et d'estime pour sa personne, et de l'envie que j'ai de lui en donner des marques réelles dans toutes les occasions qui se présenteront. Comme il cherchera à gagner la confiance et les bonnes grâces de ce prince, il doit employer son savoir-faire pour pénétrer si ses intérêts ne le porteront point à lever le bouclier dans la conjoncture présente, qui ne saurait être plus favorable, et, s'il y voit du jour, il n'oubliera rien pour le confirmer dans ces sentiments. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

206. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Crossen, 16 décembre 1740.

Monsieur de Raesfeld. J'ai bien reçu vos dernières relations sur les affaires générales et sur votre entretien avec Fénelon au sujet de l'ombrage qu'il a conçu du conseil que j'ai fait insinuer au premier

[1] Vergl. die Briefe an Algarotti, Œuvres XVIII, 19. 27. 28. — [2] Unten Nr. 211. Das an den König von Sardinien gerichtete Schreiben ist ein farbloses Creditiv.

membre de la République, touchant la nécessité d'augmenter leurs forces. Comme je m'aperçois que les Hollandais commencent à s'éveiller, et m'imaginant combien grande sera leur susprise à cause de ma marche en Silésie, et de mon plan qui m'y a déterminé, vous devez employer tout votre savoir-faire pour persuader ces messieurs de la solidité de mes motifs et de la pureté de mes intentions, qui n'ont aucun autre but que d'employer les moyens les plus efficaces pour conserver la maison d'Autriche, exposée à une ruine totale, et pour travailler aux intérêts et à l'élection du duc de Lorraine, pour lequel je suis plus porté que pour aucun de ses concurrants. Au reste, vous aurez l'oeil sur les menées du Marquis de Fénelon, qui ne manquera pas de chercher à brouiller le jeu, et à donner de sinistres impressions de mon entreprise. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

207. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Crossen, 16 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Comme je vous ai adressé hier les relations du de Raesfeld, je vous envoie la copie de ma réponse touchant certains points. Cela ne doit pas vous empêcher d'y répondre plus amplement, suivant mes intentions, dont vous êtes informé. Au reste, voyant par la vôtre du 13 de ce mois que les ministres étrangers ont reçu ma déclaration touchant les motifs de mon expédition,[1] nous verrons bientôt les effets qui en résulteront. J'ai répondu au comte de Seckendorff par des compliments et sincérations vagues.[2] Je suis etc.

Federic.

Il faut presser Bülow de conclure avec nous; ils ont envie de se battre et d'avoir la Bohême; tant mieux. Adieu, mon cher, dans deux heures je passerai le Rubicon. A 6 heures du matin.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

208. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweinitz, 16 décembre 1740.[3]

Mon cher Podewils. J'ai passé le Rubicon enseignes déployés et tambour battant; mes troupes sont pleines de bonne volonté, les officiers d'ambition, et nos généraux affamés de gloire, tout ira selon nos souhaits, et j'ai lieu de présumer tout le bien possible de cette entreprise.

[1] Preussische Staatsschriften I, 61. — [2] Das Schreiben liegt nicht vor. — [3] Das beim Einmarsch in Schlesien veröffentlichte Patent siehe Staatsschriften I, 67.

Envoyez-moi Bülow, caressez-le beaucoup, et faites-lui voir le propre intérêt de son maître; enfin, usons de la connaissance du cœur humain, faisons agir en notre faveur l'intérêt, l'ambition, l'amour, la gloire, et tous les ressorts qui peuvent émouvoir l'âme. Ou je veux périr ou je veux avoir honneur de cette entreprise.

Mon cœur me présage tout le bien du monde: enfin un certain instinct, dont la cause nous est inconnue, me prédit du bonheur et de la fortune, et je ne paraîtrai pas à Berlin sans m'être rendu digne du sang dont je suis issu, et des braves soldats que j'ai l'honneur de commander. Adieu, je vous recommande à la garde de Dieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. **Federic.**

209. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 15. December, über seine Unterhaltungen mit dem sächsischen Minister von Bülow und mit dem französischen Gesandten Marquis Valory. Valory drückt ihm die Hand und sagt: „Mon cher maître, vous ne le savez peut-être pas, mais je suis informé que le Roi votre maître est dans une correspondance secrète avec le duc de Lorraine, et qu'ils s'entendent."[1]

Schweinitz, 16. December 1740.

Ad 1. L'espérance est belle, il faut voir si on pourrait s'y fier. Si Bülow veut se rendre auprès de moi, il sera le bien venu.

ad 2. Recht gut. Soll ihn cajoliren so gut als möglich, und ihm die Hoffnung geben, dass Ich alle Zeit das Interesse von Frankreich mit dem Meinigen verbinden und mit dieser Krone ins Concert zu treten suchen würde.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

210. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Schweinitz, 16 décembre 1740.

Monsieur Ammon. J'ai bien reçu votre relation du 14 de ce mois, qui contient la réponse que le comte de Brühl vous a faite[2] sur ce que vous lui avez demandé. Je suis bien aise d'apprendre que le roi de Pologne souhaite d'entrer avec moi dans une étroite union et d'agir de concert pour nos droits respectifs sur la cour de Vienne. Comme je suis fort bien avec la cour de Russie, je suis assuré que celle-ci ne s'opposera pas à nos liaisons; ainsi je ne saurais désapprouver qu'on ait

[1] Vergl. Valory's Berichte bei Ranke, Bd. 27/28, S. 571—573. — [2] Sein König wünsche sehr eine enge Union mit Preussen, habe sich aber in Betreff der österreichischen Erbfolge durch einen Vertrag gegen Russland verpflichtet, ohne Vorwissen Russlands keine andere Allianz einzugehen. Vergl. Droysen V, 1, 166. Anm.

au devoir communiquer l'affaire avec cette cour. Cependant, je serai bien aise de parler au ministre de Bülow, à qui j'ai fait savoir qu'il pourra se rendre ici et qu'il sera le bien venu. Il pourrait donc être instruit pour me faire connaître le plan et les conditions d'un traité à faire. Quant à moi, j'y apporterai toutes les facilités et de bonne foi, et je me flatte que de leur côté on y agira de même. Vous devez déclarer tout cela au comte de Brühl, en l'assurant de mon estime très distinguée et de ma reconnaissance royale, s'il veut cimenter une véritable et sincère union avec le roi de Pologne son maître.

Federic.

Faites tous vos efforts pour mettre Brühl dans mes intérêts, et vous pouvez l'assurer d'ailleurs que nous sommes parfaitement amis et alliés avec la Russie.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

211. AU MARQUIS D'ORMEA, PREMIER MINISTRE DU ROI DE SARDAIGNE, A TURIN.

Berlin, 17 décembre 1740.

Monsieur le Marquis d'Ormea. Comme je crois que dans la crise présente des affaires de l'Europe il serait également avantageux pour les intérêts du Roi votre maître et pour les miens d'avoir une correspondance directe entre nos cours, je me suis prévalu du voyage que le sieur comte d'Algarotti a souhaité de faire en sa patrie, pour le charger de se rendre à Turin et de s'y arrêter quelque temps, pour être à portée de recevoir les ouvertures que Sa Majesté le Roi de Sardaigne pourrait juger à propos de me faire touchant les conjonctures présentes, et de lui rapporter mes réponses, qui seront toujours telles que la parfaite intelligence qui a régné de tout temps entre nos maisons, et la liaison naturelle de nos intérêts, pourraient le demander. Je suis persuadé que vous concourrez avec plaisir à un œuvre aussi salutaire, et j'espère que vous voudriez bien accorder votre protection au dit sieur comte d'Algarotti, durant le séjour qu'il fera à Turin, en l'assistant de vos avis et conseils, auxquels je lui ai ordonné de déférer entièrement. Je vous en aurai une obligation particulière, et je me saisirai avec empressement de toutes les occasions qui se présenteront pour vous donner des marques de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur le marquis d'Ormea, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

212. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 17 décembre 1740.

J'ai bien reçu votre dépêche du 7 de ce mois, et j'approuve entièrement la conduite que vous me dites, dans votre quatrième post-scriptum, d'avoir tenue envers les ministres de France et d'Angleterre. Vous continuerez d'entretenir le dernier dans les sentiments qu'il vous a fait paraître jusqu'ici, en l'assurant de la manière la plus forte, en conformité de vos dernières instructions,[1] de mon désir sincère et ardent d'affermir par de nouveaux nœuds la bonne intelligence où j'ai le plaisir de vivre avec Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, et de m'unir avec elle de la manière la plus étroite. Vous lui insinuerez en même temps que, pour y parvenir, le moyen le plus efficace serait que la cour d'Angleterre tâchât d'engager celle de Vienne à accepter, sans délai ni perte, le plan avantageux que je lui avais fait proposer; faute de quoi il est aisé de concevoir que je me verrais forcé de prendre une route opposée et de profiter des offres favorables que m'ont faites plusieurs puissances, qui me pressent de les accepter. Vous observerez avec attention de quelle façon il reçoit ces sortes d'insinuations, et comment il y répond, pour m'en rendre un compte exact.

P. S.

Durant le règne de feu l'Empereur on m'a donné à Vienne tant de protestations semblables à celles que, suivant votre deuxième post-scriptum du 7 de ce mois, les ministres du conseil des Pays-Bas vous ont faites touchant l'affaire des rentes sur la Meuse,[2] et toutes également sans effet, que je ne sais que trop quel fond faire là-dessus.

L'unique moyen de tirer raison de cette cour, est de se la faire soi-même, et j'espère que les conjonctures présentes me donneront occasion de terminer avantageusement, d'une ou d'autre façon, cette affaire, aussi bien que les autres sur lesquelles la cour de Vienne m'a refusé jusqu'ici constamment justice.

En attendant, vous ne négligerez pas de vous informer si l'on a effectivement envoyé aux Pays-Bas les ordres que l'on vous a fait espérer.

Federic.
H. de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

---

213. AU GÉNÉRAL MARQUIS BOTTA D'ADORNO, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE LA REINE DE HONGRIE ET DE BOHÊME, A BERLIN.

Milkau, 20 décembre 1740.

Monsieur. J'ai appris par votre lettre du 18 de ce mois que vous avez reçu des ordres précis de vous rendre à Pétersbourg. Quoique

[1] Oben Nr. 199. — [2] Vergl. oben Nr. 74 und 155.

j'eusse souhaité de profiter plus longtemps de votre séjour de Berlin, vos raisons sont trop valables pour n'y pas acquiescer.[1] Cependant, je vous souhaite un heureux voyage, accompagné d'une parfaite santé, étant avec une estime très distinguée, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Je suis bien fâché que vous soyez venu à ma cour dans un temps ou il paraît que la Reine votre maîtresse ne soit pas intentionnée de se prêter à mes idées et d'accéder à mes bonnes intentions. Cela ne diminuera cependant en rien de l'estime et de la considération que j'ai et que j'aurai toujours pour votre personne.

Nach einer Abschrift im K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

214. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Milkau, 20 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu vos deux mémoires du 18 de ce mois, touchant le voyage précipité que le marquis de Botta médite, et la course que le ministre saxon fera pour me parler. Quant au premier, on aurait fort mauvaise grâce de l'empêcher, et il faudra le laisser partir. C'est pourquoi je vous adresse ma réponse à sa lettre.

Pour ce qui regarde la nouvelle que la reine de Pologne sera escortée par 2500 chevaux, je la crois vraisemblable, parce que la Saxe en pourra tirer plus de services dans le pays qu'en Pologne. Au reste, nous pénétrerons bientôt si ces messieurs veulent aller rondement dans l'affaire dont il s'agit. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

215. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Milkau, 20 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Pour répondre à votre représentation du 17 de ce mois, je vous dirai que vous devez communiquer au prince d'Anhalt toutes les nouvelles que vous pourriez recevoir des mouvements des troupes saxonnes. Je suis etc.

Federic.

[1] Als Veranlassung seiner Abreise aus Berlin nennt Botta in seinem Brief an den König vom 18. Dec. den Befehl seiner Königin, den Kaiser von Russland und die russische Regentin anlässlich des Thronwechsels zu beglückwünschen.

J'ai reçu vos deux dépêches, et je me flatte que par la Russie et la Saxe nous réussirons.[1] Les premières nouvelles de Londres nous sont également favorables.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

216. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Quartier général Milkau, 20 décembre 1740.

Monsieur de Borcke. J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois par laquelle vous me rendez compte de la première audience que le duc de Toscane vous a voulu accorder au sujet de ma marche en Silésie.[2] J'ai prévu quelles en seraient les premières impressions, et que ce prince et la cour où vous êtes en seraient peu édifiés au commencement. Mais comme vous avez jugé de mes intérêts de remettre à une seconde audience la déclaration de mes motifs et la proposition de mon plan, accompagnée des offres raisonnables que je vous ai ordonné de faire, j'en attends la réponse avec impatience, pour prendre là-dessus mes mesures. Vous devez donc faire tout au monde pour écarter dans l'esprit du susdit prince et du ministère toutes sinistres couleurs qu'on voudra peut-être donner à mon plan, et pour les persuader de son utilité et de la pureté de mes intentions, qui n'ont pour objet que leur véritable bonheur et conservation. Mes précédentes vous ont fourni des arguments assez solides qui vous ont mis en état de travailler utilement pour les intérêts réciproques, et j'espère que vous ne négligerez rien de ce qu'il faut employer pour mener cette négociation à une heureuse fin. Au reste, vous auriez pu retenir encore un ou deux jours votre courrier pourqu'il m'ait apporté la réponse du Duc. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

217. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Milkau, 21 décembre 1740.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été rendue, et j'y ferai répondre plus amplement. En attendant, il me semble qu'il y a dans vos récits une espèce de contradiction. D'un côté, vous soutenez que

[1] Podewils schreibt am 16. Dec.: „Brackel lui (à Botta) a répondu, à ce qu'il m'a assuré, que la Russie avait plus besoin de l'amitié de Votre Majesté que de celle de la cour de Vienne, trop éloignée pour aider la Russie, et trop affaiblie pour lui être d'un grand secours en cas de nécessité. Qu'on est toujours imbu de l'erreur ancienne à Vienne que tout le monde doit se battre pour elle et voler à son secours, tandis qu'elle veut rester les bras croisés ... Bülow m'a protesté toujours que sa cour a pour le moins autant d'appétit que nous pour avoir part au gâteau, mais il dit qu'on n'a pas les reins aussi forts que nous.“ — [2] Vergl. Droysen V, 1, 176. 177.

l'intention du roi de Pologne est de se joindre avec moi, pour participer à la succession de la maison d'Autriche, en tombant sur la Bohême. De l'autre côté, ce que vous me marquez du départ du comte Poniatowski pour la France, où il travaillera à une alliance, lequel voyage selon vos précédentes relations avait été rompu, me fait connaître qu'on ne saurait se fier aux sincérations de cette cour; et, si l'on réfléchit sur la reconnaissance de la reine de Hongrie et la déclaration effective de vouloir maintenir la Sanction Pragmatique, il résulte de tout cela qu'on peut supposer avec fondement que les prétendus sentiments favorables pour mes intérêts, dont la cour de Pologne vous a voulu éblouir, sont forts sujets à caution. Ce que vous aurez donc à faire, c'est de travailler à pénétrer les véritables vues du Roi et le plan de ses desseins, et de m'en informer avec fondement, sans donner aucunement dans le panneau. C'est pourquoi il faudra y apporter beaucoup de prévoyance et de jugement, avant que d'assurer une chose dont il m'importe de savoir au juste la réalité. Je suis etc.

Federic.

Ne vous trompez point, Brühl vous dupe. Incrédule, incrédule, que ce soit votre devise.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

218. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Herrndorf, 22 décembre 1740.

Mon cher Podewils. J'ai bien reçu vos relations, et autant que j'en puis juger d'ici, vous êtes très bien au fait des sentiments des cours étrangères; il faudra voir (ce qui s'éclaircira dans peu) lequel nous aura, et en ce cas il faut choisir celui d'eux qui nous est le plus favorable et le moins suspecte. La France et l'Angleterre seraient bonnes à ménager toutes les deux, mais en cas que faire ne se peut, il faudrait choisir la moins jalouse de notre agrandissement. Favoriser Bavière dans son agrandissement et dans la dignité impériale, et sacrifier Bergue, c'est gagner France; lâcher la Frise et quelques bailliages de Méklembourg, ce serait pour avoir les suffrages d'Angleterre; laisser agir Russie sur Courlande, ce serait peut-être aussi la gagner; laisser agir Saxe en Bohême ne manquerait pas de nous les concilier; enfin, que les intérêts de nos voisins marchent de pair avec les nôtres, et ne craignons pas de rater.

Adieu mon cher ami, je suis las, et demain je vous reconnaîtrai la place de Glogau. *Vale.*

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

219. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

König August III. von Polen antwortet, Dresden 17. December, auf des Königs Rundschreiben vom 13. December[1] mit der Mittheilung von dem Einmarsch in Schlesien: „.... Wir können aber nicht bergen, dass Wir nach derjenigen Vorsorge, die Uns als dermaligem Reichsvicario vor Erhaltung eines ungestörten Frieden- und Ruhestands Amts halber mit obliegt, sehnlich wünschen, dass Ew. Maj. zu Occupirung und Besitznehmung besagten Herzogthums oder auch nur eines und des andern Orts nicht zu verschreiten sich gefallen lassen wollten.“[2]

Herrndorf, 23. Dec. 1740.

Die Vicariatsqualität muss dem offerirten gemeinsamen Concert nicht widersprechen, sonsten wird eine Contradiction daraus.

Mündliche Resolution.[3] Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

220. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Quartier général d'Herrndorf, 23 décembre 1740.

Monsieur de Chambrier. Je vous ai déjà mis au fait touchant les motifs que j'ai eus d'entrer en Silésie avec une partie de mes troupes, et je m'assure que vous n'aurez rien négligé pour les faire goûter au Cardinal. Cependant, comme je suppose que vous y aurez trouvé des difficultés, vous continuerez à lui représenter d'une manière convenable combien la France gagnera par mon entreprise, soit par rapport à ses propres intérêts, soit à l'égard de ceux de l'électeur de Bavière. Car celui-ci trouvera, à l'heure qu'il est, une occasion du monde la plus favorable de se faire avoir raison de ses prétentions sur l'héritage de feu l'Empereur, dont il ne pourrait manquer d'acquérir une bonne portion, si l'on se prête à mes desseins. D'ailleurs, cette crise lui frayera le chemin de parvenir avec plus de facilité à la couronne impériale, ce dont celle de France me devrait savoir bon gré et me favoriser de toute la manière. Outre cela, je sais par expérience ce que le Cardinal pense sur la succession de Juliers et Bergue; c'est pourquoi il serait facile de me porter à une ultérieure complaisance dans cette affaire, en me prêtant aux vues de la France, si elle voudra entrer dans les miennes, par rapport à mon agrandissement du côté de la Silésie. Mais vous ménagerez ce dernier article avec toute la prudence imaginable, pour ne rien risquer sans être assuré de son fait. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. oben S. 141 Anm. — [2] Gedruckt Heldengeschichte Friedrichs II, I. 506. — [3] Ein Kanzleischreiben an König August III. vom 27. Dec., das demgemäss im Ministerium für den König entworfen wird, bezieht sich lediglich und ganz allgemein auf die in dem Schreiben vom 13. Dec. enthaltenen Motive, während die Befremdung über Chursachsens Hinweis auf seine Vicariatspflichten in einem Erlass an Graf Finckenstein vom 27. December Ausdruck findet.

221. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MAGDEBURG.

Hauptquartier Herrndorf, 23. December 1740.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden hierdurch im Vertrauen eröffnen wollen, dass zwar der König von Polen Mir Hoffnung gemacht, wie er mit Mir wider das Haus Oesterreich in ein Concert treten und seine Praetensiones auf Böhmen ausführen, auch ehestens einige Regimenter nach dasige Grenzen marschiren lassen wollte; indessen habe Ich sichere Nachricht, dass er demohngeachtet mit Frankreich tractiren wolle, und zu dem Ende den Grafen von Poniatowski dahin bereits schleunigst abgeschicket; wie er denn auch drittens itzo ohne Noth die bisher difficultirte Erkennung der Königin von Ungarn accordiret und versprochen, die pragmatische Sanction zu mainteniren. Gleichwie Mir nun dieses widersprechende Verfahren bedenklich vorkommen muss, also ersuche Ich Ew. Liebden durch Dero in Dresden habende Correspondenz zuverlässige Nachricht einzuziehen, ob die Sachsen wirklich armiren und im Ernst auf Böhmen losgehen wollen, auch wie bald solches etwa geschehen möchte, oder ob was anders darunter verborgen sei, worüber Mir denn Ew. Liebden Dero Meinung aufrichtig zu entdecken belieben wollen. Ich bin mit unänderlicher Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

222. AN DEN FELDMARSCHALLLIEUTENANT GRAF VON WALLIS IN GLOGAU.

Hauptquartier Herrndorf, 24. December 1740.

Hochwohlgeborner, besonders lieber Herr General Graf von Wallis. Nachdem Ich aus Dessen durch den Hauptmann von Baumbach anhero gebrachten Schreiben mit mehrerm ersehen, was Derselbe wegen eines geschehenen Vorfalls, da einige Meiner Husaren sich nächst den Festungswerken von Glogau eines Soldaten von dasiger Garnison bemächtiget und hierher gebracht, vorstellen wollen, so habe nicht nur aus besonderer Estime vor des Herrn General Person, sondern auch in Erwägung, dass solcher Vorfall sonder dazu gegebene Ordre geschehen, ermeldten Soldaten hiermit wieder zurückschicken wollen. Wie Mir dann ferner alle Gelegenheiten angenehm sein werden, wenn dem Herrn General von Meiner gegen Ihn habenden Consideration wirkliche Proben geben kann. Ich bin etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

223. AU SIEUR DE RUDENSCHŒLD, MINISTRE DE SUÈDE, A BERLIN.

Quartier général Herrndorf, 24 décembre 1740.

Votre lettre en date du 21 de ce mois m'a été rendue. J'ai été bien aise d'y voir les sentiments de dévotion que vous me marquez au sujet de mon absence, et je me réjouis de la bonne nouvelle de votre reconvalescence, dont je vous félicite de bon cœur. Au reste, vous pouvez être persuadé que votre présence me sera toujours agréable, et en cas que vos instructions la demandent, vous n'aurez qu'à vous adresser à mon ministre d'État de Podewils, qui vous informera du temps et du lieu où vous pourriez me voir.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

224. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Herrndorf, 24 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Vous verrez par la copie ci-jointe l'envie que le ministre de Suède paraît avoir de me suivre, et ce que je lui ai répondu là-dessus. Encore qu'on ne saurait lui donner un refus, il me conviendra pourtant d'éloigner avec politesse sa venue et celle des autres ministres étrangers, autant qu'il sera possible. Ainsi, quand il insistera sur sa demande, vous lui ferez connaître que je ne pourrais le voir qu'à Breslau, où je compte d'être vers le 20 janvier prochain.

Vous n'oublierez point d'assaisonner cet avis de compliments convenables. Je suis toujours etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

225. AU CHANCELIER DE RAESFELD A LA HAYE.

Quartier général Herrndorf, 24 décembre 1740.

J'ai reçu votre relation du 16 de ce mois, par laquelle vous me donnez avis des premières impressions que le contenu de mon rescrit du 6 de ce mois a fait auprès des matadors. Je l'ai prévu, et la surprise est le sort et l'effet des nouvelles qu'on n'a pas attendues. Cependant vous continuerez toujours à convaincre ces messieurs de la solidité de mon plan, et de la pureté de mes intentions dans cette entreprise. C'est à vous à veiller sans cesse sur les sentiments des principaux de la République, comme aussi sur les diverses insinuations que les cours de Vienne, de France et d'Angleterre y feront faire, et sur les résolutions qu'on pourra prendre là-dessus en Hollande, ce dont vous me rendrez un fidèle rapport.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

226. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Der Regierungspräsident v. Rochow berichtet, Cleve 16. December: „Ob bei jetzigen Conjuncturen nicht durch Tractaten Roermond unter Ew. Maj. Scepter zu bringen? . . . Das Haus Oesterreich hat wenig oder gar keinen Nutzen davon und braucht Geld; Ew. Maj. bekämen hingegen hierdurch nicht allein eine freie Communication mit Montfort, sondern würden zugleich mit Meister von der Maass."

Herrndorf, 24. December 1740.

Kann wohl gut sein, ist aber itzo nicht Zeit davon.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

227. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER A VIENNE.

Herrndorf, 26 décembre 1740.

J'ai appris par votre relation du 20 de ce mois, que Kircheysen vient de m'apporter, de quelle façon vous avez été reçu du duc de Lorraine, et dans quels termes il a jugé à propos de répondre à vos propositions.[2]

Quoique cette réponse, pleine de marques d'aigreur et de duretés, semble couper tout chemin aux voies d'accommodement, vous devez pourtant faire tout au monde pour porter le susdit prince à envisager d'un œil moins prévenu mon plan et mes vues, qui tendent assurément au bien et à la conservation du Duc et de la maison d'Autriche, que j'assisterai de toutes mes forces, si l'on me veut faire avoir raison par rapport à mes justes prétentions sur la Silésie. Vous pouvez même insinuer au Duc qu'encore que j'aie demandé l'entière cession de cette province, je saurais apporter de la modération et me contenter d'une bonne partie de ce pays, pourvu qu'il plaise à la reine de Hongrie d'entrer avec moi dans un accommodement raisonnable et sincère, et de faire des liaisons étroites et convenables à nos intérêts réciproques.

Comme j'attends là-dessus votre réponse claire, que vous me ferez tenir par Kircheysen, vous vous efforcerez, en attendant, de me conserver une voie libre à la négociation, pour pouvoir la reprendre après votre départ et celui du de Borcke, et quand il ne sera plus permis d'y avoir un ministre. C'est pourquoi vous chercherez quelqu'un parmi les autres

[1] Podewils schreibt an den König, 26. Dec.: „L'idée du président du Rochow... est bonne à la vérité, et on l'a eue souvent déjà du temps de feu le Roi." Aber Oesterreich werde nie seinen einzigen Etappenplatz nach den Niederlanden abtreten, und sei ausserdem durch die Bestimmungen des Barrièretractats daran verhindert. — [2] Vergl. Droysen V, 1, 179.

ministres, par exemple celui de Mayence, ou qui que ce soit, par le canal duquel on pourrait travailler à une sincère union.

Outre cela, vous songerez à me faire avoir sous main un correspondant sûr et secret, qui m'informera, pendant que je n'y aurai aucun ministre, de tout ce qui s'y passe et des mesures qu'on prendra contre moi. Vous me manderez là-dessus vos idées et ce qu'il faudra dépenser.

Quant aux Saxons et leurs menées à Vienne, il faut que vous y apportiez une attention très sérieuse, en éclaircissant au fond les mouvements qu'ils se donnent, les moyens qu'ils mettent en œuvre, et les propositions qu'ils y feront peut-être à cette cour pour couvrir leurs desseins.

Mais je suis surpris de ce que vous ne me dites rien touchant le comte de Sinzendorff et Toussaint, auxquels je vous ai ordonné de parler sur notre affaire, ce qui me fait croire que vous n'avez pas encore éprouvé ces canaux et ce qu'il y en a à espérer.

Au reste, j'approuve que vous n'ayez point cherché d'obtenir une audience de la Reine, le Duc ayant été de l'opinion qu'elle ne ferait pas un bon effet.

Pour ce qui regarde l'armement et les préparatifs qu'on fait contre moi, et la situation et le détail de leurs régiments, vous en informerez exactement Kircheysen, pour pouvoir m'en rendre compte à son retour auprès de moi. Je suis etc.

Federic.

Si le Duc veut se perdre malgré mes bonnes intentions, qu'il se perde.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

228. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Herrndorf, 26 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. En vous communiquant la dépêche intéressante que le comte de Gotter m'a envoyée, et celle du de Borcke, j'ai cru nécessaire de joindre aussi les copies de mes réponses,[1] pour vous mettre en état de travailler dans cette affaire conformément à mes idées. Le contenu de la réponse du duc de Lorraine me fait croire que le marquis de Botta sera déjà parti. Mais il faut voir si la hauteur qu'on semble affecter ne sera pas démentie ensuite, et en attendant je continuerai à suivre mon plan. Je suis etc.

L'on est revêche à Vienne, il faudra voir si c'est du commencement, et comment le choses changeront. Ils se flattent beaucoup et il sera

[1] Die Antwort an Borcke betrifft persönliche Verhältnisse des Gesandten.

difficile de savoir, avant que nous n'ayons des nouvelles des cours étrangères, s'ils ont lieu de se flatter ou non.

Je vous envoie ici une minute[1] que j'ai faite de nos droits, qu'il serait bon de communiquer à Chambrier. Je crois qu'il faudra se tourner vers la France; parlez à Valory, sondez et tâtez-les tous, afin de voir où nous trouverons le mieux nos convenances.

Federic.

Voici ce que Gotter et Borcke mandent.

Nach der Ausfertigung. Die Zusätze eigenhändig.

---

229. RAISONS QUI ONT PORTÉ LE ROI A FAIRE ENTRER SES TROUPES EN SILÉSIE.[2]

Les droits du Roi sur la plupart des duchés et principautés de la Silésie sont incontestables.

Les possesseurs de ce duché en sont même si bien convenus qu'ils on fait un traité avec l'électeur Frédéric-Guillaume par lequel cet électeur renoncerait, en faveur du cercle de Schwiebus, à ses droits sur les autres principautés et duchés de la Silésie; cette renonciation serait valable si, par la plus noire perfidie, l'empereur Léopold n'avait arraché le cercle de Schwiebus à Federic Ier.

L'équivalent qui constituait la renonciation étant donc rendu, nos droits reviennent en entier, et tout l'acte fait avec l'électeur Frédéric-Guillaume devient nul.

C'est donc en vertu de ces droits, et d'une prétention de quelques millions d'écus, que le Roi est entré en Silésie, pour maintenir son bien et pour étayer ses droits. Il n'aurait point été convenable de faire une pareille démarche du vivant de l'Empereur, car l'Empereur étant le chef de l'Empire, c'est agir contre les constitutions de l'Empire, si un de ses membres voulait l'attaquer.

De plus, cette démarche n'est point contraire à la Pragmatique Sanction, puisque le Roi ne prétend point hériter, mais soutenir ses droits particuliers, et l'Empereur n'ayant lui-même aucun droit sur ces duchés en Silésie qu'on lui conteste, de quelle justice sa fille en peut-elle donc prétendre? D'autant plus qu'on ne saurait hériter de ce qui n'appartient pas à ses parents.

Mais supposons, pour mettre les choses au pire, qu'on regardât l'action du Roi contraire à la Pragmatique Sanction, il est bon de dire que, par le traité de 1732,[3] le Roi garantit la Pragmatique Sanction à l'Empereur à condition de la garantie du duché de Bergue; or la maison d'Autriche a manqué à son traité, en garantissant l'année 1738 ou 1739[4]

[1] Die folgende Nummer. — [2] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 74. — [3] 1728. Vergl. oben S. 135 Anm. 1. — [4] 13. Januar 1739.

à la maison de Sulzbach la possession provisionelle des duchés de Juliers et Bergue, de sorte que le Roi rentre par là dans la pleinitude de ses droits, d'autant plus qu'on lui avait promis un équivalent des propres biens de l'Empereur.[1]

Toutes ces raisons, prises ensemble, ont occasionné l'entreprise du Roi; il ne demande pas mieux que de s'accommoder avec la maison d'Autriche, pourvu que l'on veuille avoir quelque considération pour la justice de ses droits.

N. J'ai oublié d'ajouter que la Silésie ayant toujours été un fief masculin,[2] elle n'est devenue féminin que par la Pragmatique Sanction: or, comme ma garantie en est nulle, je rentre à présent dans l'entier de mes droits, puisqu'il n'y a plus de descendants mâles de la famille impériale. C'est ce qu'on peut ajouter aux autres raisons ci-dessus mentionnées.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

---

230. AU COLONEL COMTE DE FINCKENSTEIN A DRESDE.

Herrndorf, 26 décembre 1740.

Monsieur de Finckenstein. Je viens d'apprendre, par votre relation du 23 décembre, ce que vous m'avez mandé au sujet de votre audience, et de la bonne et favorable disposition que le roi de Pologne et le comte de Brühl ont fait paraître à mon égard. J'en suis satisfait, comme aussi des nouvelles intéressantes que vous y avez jointes.[3]

Cependant comme on a raison de se méfier, vous devez veiller sans cesse sur les menées des ministres de Vienne,[4] et chercher à pénétrer, s'il est possible, le précis de leurs instructions, les mouvements qu'ils se donnent, les insinuations qu'ils font, et les canaux dont ils se servent, et si leurs démarches trouvent ingrès auprès du ministère. C'est pourquoi vous ne ménagerez ni peine ni argent pour dévoiler le mystère, dont vous me ferez de fidèles rapports.

Au reste, vous excuserez le mieux que vous pouvez l'accident que quelques compagnies ont passé par le territoire saxon, sans avoir des lettres de réquisition, ce que la hâte a causé. J'espère que le Roi n'y regardera pas de si près, n'y ayant eu de notre part aucune mauvaise volonté, et le petit excès envers deux oies ayant été redressé. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. oben S. 133 Anm. 1. — [2] Vergl. oben Nr. 138, 6. Nov. — [3] Die Streitkräfte Sachsens betreffend. — [4] Graf Wratislaw und Graf Khevenhüller.

231. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Herrndorf, 26 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Voici la première relation du comte de Finckenstein avec la copie de ma réponse. La conduite de cette cour me paraissant fort sujette à caution, il faut employer tout ce qui sera humainement possible pour pénétrer le fond, et les menées du ministre de Vienne, qui mettra tout en œuvre pour attirer le ministère dans ses filets et pour nous traverser. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

232. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. December: Marquis Botta wird, falls er keine neuen Weisungen aus Wien erhält, am 26. nach Petersburg gehen.

„J'ai cru entrevoir que le Marquis, bien intentionné comme il est, souhaite beaucoup de recevoir de nouvelles instructions pour traiter avec Votre Majesté."

Herrndorf, 26. Dec. 1740.

Il faut les attendre.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

233. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Herrndorf, 27 décembre 1740.

Vous aurez vu par mes précédentes ce que je vous ai ordonné de représenter au ministère au sujet de mon entrée en Silésie, et j'en attends impatiemment la réponse. En attendant, n'oubliez pas de parler au ministre bavarois, le prince de Grimberghen, sur cet événement, et faites-lui connaître le plus clairement de quelle conséquence cette entreprise est pour les intérêts de son maître, auquel je fraye le chemin de faire valoir et de pousser hardiment ses prétentions contre l'Autriche; que j'espère que l'Électeur, pour lequel j'ai une considération très distinguée, ne laisserait pas échapper cette favorable occasion pour venir à bout de ses desseins, que j'ai un grand empressement de m'unir avec lui et la France, par les engagements les plus étroits, pour faire cause commune dans ces conjonctures, et que je lui donnerais ma voix pour son élection et élévation à l'Empire; que j'attendrai là-dessus des ouvertures sincères, auxquelles je répondrai avec toute la sincérité.

Au reste, je me rapporte au contenu de ma lettre du 23 de ce mois, et vous pouvez-vous expliquer, sur l'article de la succession de Juliers et de Bergue, qu'en cas que la France voulût entrer dans mon

système touchant la Silésie, en m'y garantissant la possession, je laisserais à sa disposition les duchés susmentionnés par une cession légale.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

234. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Herrndorf, 27 décembre 1740.

Monsieur de Podewils. Pour ne vous laisser rien ignorer de ce que j'ordonne à mes ministres, je vous communique ci-joint les lettres que j'ai écrites au sieur de Chambrier sur ce qu'il doit insinuer au Cardinal et au ministre bavarois. Il convient à mes intérêts de les gagner par toute sorte d'appas. Je suis etc.

Federic.

C'est par le prince de Grimberghen que nous pouvons gagner Versailles.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

235. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER ET AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE BORCKE A VIENNE.

Berlin, 30 décembre 1740.

Les dépêches et relations du 17 et du 19 de ce mois, que vous m'avez envoyées l'une et l'autre par Kircheysen, m'ont été fidèlement rendues. Vous aurez reçu depuis la réponse préalable que je vous ai faite là-dessus en date du 26 de ce mois, par le même courrier, et je ne doute pas que vous n'y ayez agi conformément.

J'avoue que je ne me serais point attendu qu'on répondrait aux propositions avantageuses dont je vous ai chargé l'un et l'autre, avec autant d'animosité, d'aigreur et d'acharnement comme l'on a fait, en refusant à plat toute voie de négociation, et même des conférences avec les ministres de la reine de Hongrie, tandis que les parties belligérantes au plus fort de la guerre ne refusent point d'entrer en pourparlers pour trouver des tempéraments et des expédients à concilier les différents intérêts, et qu'il me semble que la chose vaut assez la peine pour la maison d'Autriche qu'on écoute et qu'on digère mûrement et sans vivacité et prévention une affaire qui en quelque façon doit décider de son salut ou de sa perte, selon qu'elle s'y prendra. Sauf au duc de Lorraine et à la reine de Hongrie de faire ce qui bon leur semblerait, après avoir écouté au moins les sentiments de leurs ministres, avec lesquels les personnes chargées d'une négociation peuvent s'expliquer

plus librement, et même tâcher à se prêter de part et d'autre à des idées réciproques pour moyenner un accommodement, que quand on est obligé de traiter avec le souverain même, qui souvent, faute de connaissance suffisante, ou par trop de vivacité, se laisse aller à des emportements qui ne valent rien dans des choses aussi sérieuses que celle-ci.

Si on avait donc jugé à propos de vous écouter l'un et l'autre, avec un sang plus rassis et avec moins de prévention, on aurait trouvé qu'il s'agit de deux objets différents, mais également importants.

Le premier est la juste poursuite de mes droits sur une grande partie de la Silésie.

Je ne veux pas entrer à présent dans un grand détail des fondements de mes prétentions J'en instruirai le public par une ample déduction,[1] qui paraîtra incessamment, et dont je vous enverrai des exemplaires, si vous restez encore assez longtemps à Vienne pour les y recevoir.

Je me souviens fort bien de la teneur du traité de 1686, par lequel on a voulu traiter sur ces droits. Il est certain que j'aurais été fort embarrassé de les réclamer à l'heure qu'il est, avec autant de force et d'évidence que je le puis faire à présent, si la cour de Vienne avait agi alors avec la probité et la bonne foi requises entre des puissances qui veulent, tant soit peu, en sauver au moins les apparences.

Mais la manière indigne dont on s'y est pris alors fait assez voir que tout ce traité n'a été, pour ainsi dire, qu'un contrat simulé, puisque, par une supercherie inouïe jusqu'alors entre de grands princes, on extorqua secrètement au fils ce qu'on avait cédé en public au père.

On sentait dès ce temps-là qu'il fallait nécessairement donner un équivalent à ma maison pour ses prétentions en Silésie, et on lui en donna un qui, à la vérité, portait avec lui une lésion des plus énormes; c'est-à-dire qu'on stipula à feu l'électeur Frédéric-Guillaume, pour la renonciation à plusieurs duchés et principautés en Silésie, un seul cercle, qui était celui de Schwiebus; mais non content de cela, pour en frustrer sa postérité, on extorqua en même temps de son fils, feu le Roi mon grand-père, alors prince électoral, un revers de rendre tout, jusqu'à ce mince équivalent, dès que son auguste père aurait fermé les yeux.

Je laisse à considérer à toute l'Europe si une manœuvre aussi indigne ne révolte pas tout homme de probité et de bon sens contre un pareil procédé, et si, un équivalent rendu en faveur duquel on a fait une renonciation, la dernière peut jamais subsister en droit et en justice.

Le reste de cette trame d'iniquité se trouve détaillé, d'une manière assez claire, dans la déduction susmentionnée, à laquelle je vous renvoie.

[1] „Rechtsgegründetes Eigenthum" etc., siehe Preussische Staatsschriften I, 96 ff.

Mais il s'agit maintenant de voir comment j'aurais pu m'y prendre autrement pour faire rendre justice à ma maison des prétentions et des droits dont elle a été si longtemps frustrée.

Il suffit qu'elle ait attendu avec patience, pendant tout le temps que la postérité mâle de la maison d'Autriche a subsisté; cette complaisance aurait été poussée trop loin, si on l'avait voulu étendre jusqu'aux descendants de la branche femelle de cette maison, qui par là-même ne sauraient succéder dans les principautés de la Silésie, puisque la maison d'Autriche, à l'extinction des derniers mâles des princes de Silésie, a prétendu que leurs pays ne sauraient tomber en quenouille, et par cet argument s'en est saisie.

A qui aurais-je dû m'adresser pour obtenir une justice qu'on a refusée si longtemps à ma maison? Le chef de l'Empire ne subsistait plus; la cour de Vienne n'a pu être juge et partie, et je n'en aurais jamais tiré raison par la voie de négociation, puisque, de son propre aveu et déclaration qu'elle vous a faits, elle n'est pas d'humeur de céder une pouce de terre de toute la succession de feu l'Empereur à qui que ce soit, et encore nommément moins à moi qu'à d'autres.

Si j'avais donc attendu plus longtemps à prendre le parti auquel j'ai été obligé d'avoir recours, il serait arrivé de deux choses l'une: ou la négociation avec la cour de Vienne aurait été, ainsi que l'événement l'a fait voir, entièrement infructueuse, ou d'autres, qui forment des prétentions sur la totalité de cette succession, se seraient emparés d'une province si fort à leur bienséance.

Il fallait pour cela nécessairement que dans la situation présente des affaires j'eusse recours à un remède prompt et efficace, pour ne point tomber dans l'inconvénient de mes prédécesseurs, qui n'ont jamais pu obtenir quelque chose de bonne grâce de la maison d'Autriche; sans compter que j'ai quelque millions de florins à demander à la charge de cette maison, tant pour des arrérages de subsides qui me sont dus encore depuis la dernière guerre de la succession d'Espagne, que des rentes sur la Meuse, du supplément des revenus de Turnhout etc., et d'autres prétentions sur lesquelles il n'y a jamais eu moyen d'avoir satisfaction de la cour de Vienne.

Mais toutes ces justes prétentions à part, il faut considérer le second objet qui m'a fait agir, plus considérable encore que le premier.

Ce sont les conditions avantageuses que j'ai fait offrir à la maison d'Autriche, comme vous le savez, et dont, si j'ose le dire, elle ne saurait se passer, si elle ne veut manquer la couronne impériale et rester exposée tôt ou tard à se voir entamée de tout côté.

On me reproche que l'on ne demande pas mon assistance, et que je dois avoir patience jusque là.

Je réponds que les choses par rapport à la future élection d'un empereur sont allées trop loin pour que je ne me trouve obligé de

choisir entre les deux partis, et de me déclarer ou pour la maison d'Autriche ou pour ses rivaux.

Si je fais le dernier, je dois moins espérer que jamais que cette maison me rendra justice sur mes droits en Silésie.

Mais si je me déclare pour elle, qu'y a-t-il de plus juste et de plus raisonnable, aussi bien que de plus avantageux pour la cour de Vienne, que de faire d'une pierre deux coups, l'une de me satisfaire sur mes droits, et l'autre de pouvoir être assurée de mon assistance et de toutes mes forces, pour parvenir à son but.

Si la justice demande le premier, la prudence conseille le second.

Mais quand, par un juste retour de reconnaissance, il s'agit de faire des convenances pour moi qui sont proportionnées à mes prétentions et aux conditions avantageuses que j'offre, il ne faut pas me renvoyer à des perspectives, ou me vouloir avantager d'un bien dont on ne saurait disposer, et s'opiniâtrer à ne vouloir jamais rien céder du sien.

Je range avec raison au nombre des premiers, qu'on vous a insinué qu'on pourrait faire ma convenance dans l'affaire de Juliers et de Bergue.

Je m'étonne qu'après la trahison qu'on a faite à feu le Roi mon père, de contracter, contre la foi d'un traité solemnellement ratifié,[1] un engagement diamétralement opposé et contraire sur ce sujet,[2] on veuille encore prétendre que ma maison soit pour la seconde fois la dupe du ministère de Vienne.

Mais ce qui met le comble à ma surprise, et qui me doit faire rejeter avec indignation une proposition si extraordinaire, c'est qu'on a eu le front de vous assurer que le traité, fait l'an 1739 avec la France en dépit du nôtre et en faveur de la possession provisionelle de la maison de Sulzbach des pays de Juliers et de Bergue, expirera le mois de janvier qui vient?[3]

Peut-on imposer si grossièrement, quand on sait la teneur de l'article 2 de ce même traité? Le voici mot pour mot:

> „*Quod praedictus terminus duorum annorum censendus sit initium capere a die mortis praesentis electoris palatini, si eundem, quod Deus avertat, antequam partes inter se conveniant, supremum diem obire contingeret.*"

Ne voit-on pas assez clairement par là que le terme de deux ans n'expire qu'à compter du jour de la mort de l'Électeur palatin, en cas que les parties intéressées ne soient pas convenues ensemble entre elles, ce qui est précisément la situation où je me trouve à cet égard avec la maison de Sulzbach.

[1] Der Berliner Vertrag vom 23. December 1728. — [2] Die Convention von Versailles vom 13. Januar 1739. — [3] So versichert der Grossherzog von Toskana dem v. Borcke in der Audienz vom 17., dem Grafen Gotter in der vom 18. December.

Comment prétend-on donc avoir les mains libres à Vienne, après un pareil engagement, pour faire quelque chose pour moi dans cette affaire, l'Électeur palatin venant à mourir? A moins qu'on ne veuille, par une double perfidie, manquer au traité fait avec la France, comme on a manqué à celui qu'on a conclu avec feu le Roi mon père sur cette matière.

C'est ici que je pourrais m'écrier à mon tour: où est la bonne foi? où est la sûreté qu'on me promet? où sont les convenances qu'on veut me faire? Pourra-t-on, après cela, trouver à redire que je refuse d'entrer en négociation avec une cour qui veut m'en imposer d'une manière qui n'est pas permise, à moins que je ne prenne préalablement des sûretés et des garanties réelles, tant pour ce qui m'est dû sur mes droits que pour ce qu'on me promet pour les conditions que j'offre.

Je fais juges toutes les puissances désintéressées si on peut blâmer ma conduite dans ces circonstances, et les justes précautions que la prudence exige de prendre.

Mais que puis-je attendre sur l'un et l'autre après un refus si formel qu'on ne peut ni ne veut du grand jamais céder une pouce de terre des États de la maison d'Autriche? A quoi aboutirait une négociation avec de pareils principes, si je voulais me déssaisir des avantages que j'ai en mains?

Quand on allègue la Sanction Pragmatique et la défense qu'elle contient de ne rien aliéner, c'est une pure défaite et un dessein marqué de ne vouloir jamais me rendre justice sur mes droits ni faire mes convenances pour ce que je dois et ce que j'offre de faire pour la maison d'Autriche.

On sait que la nécessité n'a jamais de loi, et, si la Sanction Pragmatique a permis à feu l'Empereur de céder et d'aliéner des royaumes entiers, comme les Deux-Siciles et une partie du Milanais, et à la reine de Hongrie d'aujourd'hui d'offrir le marquisat de Burgau à la maison de Bavière, ainsi que tout le monde le sait, cette convention de famille, dis-je, ne doit ni ne peut jamais empêcher cette princesse d'entrer avec moi en négociation et accommodement pour une partie de la Silésie, pour me satisfaire de mes droits et me payer des services que je suis prêt de rendre, d'autant plus que les derniers, étant bien évalués, valent infiniment davantage que ce que je demande.

Si après toutes ces réflexions, que vous devez faire valoir autant qu'il vous sera permis et humainement possible, on refuse encore opiniâtrement d'entrer en négociation avec moi, et qu'on continue de dire qu'on voudra plutôt sacrifier tout et à la France et à la Bavière et à la Saxe, que de me céder un pouce de terre en Silésie, en me menaçant au reste de me tomber sur le corps avec toutes les puissances qu'on pourra révolter contre moi: il faut que je prenne mon parti, et que j'attende de la providence et de la justice de ma cause les ressources qui pourraient se présenter ailleurs, pour tâcher de me tirer d'affaire le mieux et le plus honorablement que je pourrais. Car comme le duc

de Lorraine a reconnu lui-même que le point d'honneur ne me permettait plus de reculer ni de sortir de la Silésie, il serait aussi injuste à la cour de Vienne d'insister sur une condition si dure, qu'indigne à moi de l'accepter. Je n'ai commis jusqu'ici aucune hostilité. Je ne demande pas mieux non plus que d'entrer en négociation et en accommodement, pourvu que cela soit d'une manière raisonnable et compatible avec mes intérêts, mon honneur et ma gloire.

J'espère qu'en cas que celle-ci vous trouve encore à Vienne, vous ferez un dernier effort d'employer toutes ces raisons, et d'autres que votre prudence pourrait vous suggérer, pour porter la reine de Hongrie et le duc de Lorraine à un accommodement raisonnable et également avantageux aux deux parties.

Federic.

H. de Podewils.

Nach dem Concept.

236. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

ce 31, sur le point de marcher.

Mon cher Charlatan. Vous faites votre métier à merveille, et je crois qu'une couple de conversations avec Guy Dickens de la nature de celles que vous avez eues avec Ginkel[1] ne feront point de tort à nos affaires. J'avance ici et je compte d'entrer demain, 1er de janvier, à Breslau, et d'être en quinze jours maître de tout le cours de la Neisse.

Nos affaires vont très bien ici, et si votre galbanum se débite bien d'un autre côté, vous pouvez compter que l'affaire est faite. Adieu, mon cher charlatan, soyez le plus habile charlatan du monde, et moi le plus heureux enfant de la fortune, et nos noms ne seront jamais mis en oubli.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

237. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général auprès de Breslau, 2 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Votre lettre du 29 décembre m'a fait connaître ce que vous pensez sur les prétendues découvertes de la cour de Würtemberg d'une ligue catholique, qui me paraît aussi peu vraisemblable

[1] Podewils zeigt dem holländischen Gesandten das Original des Vertrages zwischen Preussen und dem wiener Hofe von 1728, nachdem der Gesandte das Vorhandensein eines solchen Vertrages bezweifelt hat, welcher den wiener Hof hätte verhindern müssen, sich 1738 an dem gemeinsamen Vorgehen der Grossmächte gegen Preussen in der jülich-bergschen Angelegenheit zu betheiligen. Als Ginkel sich durch Augenschein überzeugt, ruft er aus: „Cela est fort, je n'aurais jamais cru la cour de Vienne capable d'une pareille conduite" (Bericht Podewils', 27. Dec.).

qu'à vous. Quant à l'idée qui vous est venue d'envoyer secrètement le sieur de Keller à Vienne, pour sonder le terrain, je l'approuve, et vous pourrez me l'envoyer ici, en me mandant la somme d'argent qu'il nous faudra employer à cette fin. Je suis etc.

Federic.

Après avoir mûrement réfléchi sur cet expédient, je trouve convenable qu'il ne vienne pas ici, mais que vous le dépêchiez à Berlin, d'où il se rendra en droiture à Vienne.

Nach der Ausfertigung.

238. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général auprès de Breslau, 2 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien appris par la vôtre du 29 décembre ce que le de Rudenschöld vous a déclaré, et ses sentiments sur les raisons qui doivent m'empêcher de dégarnir la Prusse de troupes. Quoiqu'il ne raisonne pas mal, il ne sera peut-être pas informé que j'y laisserai les dragons, que je saurais mettre sur le pied de 40 escadrons. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

239. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 29. December 1740: Die Deduction der preussischen Ansprüche auf Schlesien befindet sich unter der Presse, die französische Uebersetzung wird nachfolgen.[1]

Cela est bien. Mais que le français ne soit que la moëlle de l'allemand; il faut que tout au plus la déduction soit de 6 pages, c'est conforme au génie de la langue.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

240. AU COLONEL COMTE DE FINCKENSTEIN A DRESDE.

Quartier général devant Breslau, 2 janvier 1741.

J'ai bien reçu votre dépêche et celle d'Ammon du 26 décembre, par laquelle vous me rendez compte de l'entretien que vous avez eu avec le comte de Brühl au sujet de mon entrée en Silésie et d'un concert à faire entre nous, et de l'ombrage qu'on a conçu de l'envoi de Gotter à Vienne. Comme je vous ferai une ample réponse sur ces

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 100.

articles, je veux bien vous dire préalablement que c'est à tort qu'on me reproche le dernier, étant visible que dans le temps du départ de Gotter je n'ai pas pu avoir une assurance certaine d'une liaison avec Sa Majesté Polonaise, dont il ne lui a pas plu de me faire une ouverture, ce qui a empêché la confiance requise, et qui m'a porté à la susdite démarche. Mais vous pouvez donner des assurances les plus fortes au comte de Brühl que, si sa cour veut mettre à part toute défiance et entrer de bonne foi dans des engagements étroits avec moi sur nos prétentions, j'y montrerai autant de sincérité que de fermeté, et que je ferai d'abord rappeler le de Gotter. Au reste, vous direz à ce ministre que, si la reine de Pologne veut choisir la route de Crossen, elle y recevra tous les honneurs et toutes les civilités imaginables. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

241. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Breslau, 2 janvier 1741.

Mon cher Podewils. Breslau est à moi, depuis aujourd'hui, mes troupes sont joyeuses et en bon état, nous allons à présent nous emparer de la Neisse, de cette ville, et de Glatz.

J'ai écrit à Gotter[1] de présenter le dernier mémoire et de se retirer en cas de froide réception, de même que Borcke. Cela ôtera tout soupçon, et dès que nous aurons réponse de Londres, je prendrai mon parti.

Je penche beaucoup pour la France; en cas qu'elle veuille de moi, ce parti est le plus sûr.

Gotter revenu, nous rompons toute cause de soupçon, et rendons en même temps les autres négociations plus aisées; il faut que vous expédiiez votre émissaire de Würtemberg;[2] s'il venait ici, tout serait découvert.

Parlez aux ministres du traité de Wusterhausen, pour qu'on sache la façon infame dont Vienne nous a trompés.

Adieu, cher Podewils, il fait tard, j'ai pris aujourd'hui le dôme d'emblée, et je suis fatigué. Ne m'oubliez pas.

Federic.

Nouvelle année, mille bénédictions et prospérités.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Nicht bei den Acten des K. Geh. Staatsarchivs über die Sendung Gotters. — [2] Keller. Vergl. oben Nr. 237.

242. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Breslau, 4 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Je viens d'apprendre par les relations ci-jointes du de Mardefeld que la cour de Russie ne paraît pas encore favorable à mes desseins touchant l'acquisition de la Silésie, et qu'elle reste éblouie par l'intérêt prétendu qu'on suppose de trouver dans l'alliance perpétuelle de la maison d'Autriche. Il faut donc que Mardefeld travaille efficacement pour en désabuser le ministère prévenu, auquel il donnera les assurances du monde les plus fortes que la Russie ne doit rien perdre par mon entreprise, et qu'elle y gagnera plutôt, parce que je m'engagerai de procurer à cet empire les mêmes et plus de secours et d'assistance qu'il a pu attendre de la cour de Vienne, trop affaiblie pour pouvoir être utile à ses alliés. Je suis etc.

Federic.

J'ai Breslau, demain j'irai à l'ennemi, et j'espère de l'avoir ruiné en partis avant l'approche du printemps qui vient.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

243. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE A BERLIN.

Breslau, 5 janvier 1741.

Monsieur le Marquis. J'ai bien reçu la vôtre, et je vous suis très obligé des avis sincères que vous m'avez donnés. Comme je désapprouve entièrement la conduite que Raesfeld a tenue, vous pouvez compter que j'effectuerai ce que je vous ai déclaré à Berlin et que je le ferai rappeler.

Quant à ce que vous m'avez voulu mander du contenu de la lettre de M. le Cardinal, vous me ferez le plaisir de l'assurer fortement de la sincérité de mes sentiments, et que je tiendrai tout ce que j'ai fait proposer en dernier lieu par Chambrier, par rapport aux convenances que j'offre à la France et à la Bavière. C'est pourquoi il conviendra de s'en ouvrir confidemment, et de se concerter sur le plan de l'affaire. Je ne demande pas mieux que de m'unir étroitement avec Sa Majesté Très Chrétienne, dont les intérêts me seront toujours chers, et je me flatte qu'elle n'aura pas moins d'égard pour les miens. Je suis etc.

Federic.

Touchant Raesfeld, vous pouvez compter qu'on vous donnera satisfaction entière. Il dépend de vous de venir ici ou non, mais je compte d'avoir bientôt les mains libres ici et de pouvoir par conséquent faire un tour à Berlin pour quinze jours.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

244. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

[Breslau, 5 janvier 1741.]

Mon cher Podewils. J'ai reçu toutes vos lettres, vous raisonnez très juste sur les idées du Cardinal et de la Russie; j'écrirai au Cardinal que je m'en rapporte entièrement à ce que Chambrier a ordre de lui dire, mais que, si l'électeur de Bavière désire ma voix, et que la France le souhaite, je la leur accorderai, à condition que la Bavière agisse de concert avec nous, et que la Suède tienne le Russe en respect, et que Danemark entre avec nous. Nous n'avons rien à espérer d'Angleterre, et je suis sur le point de conclure avec le Cardinal, mais que j'aie préalablement réponse sur les points susmentionnés.

Dès que nous aurons reçu des lettres d'Angleterre, je crois que nous pourrons prendre un parti positif et nous y tenir. Parlez beaucoup de la Russie, augmentez sa force et sa puissance, et tournez les choses de façon qu'on nous dise quelque chose de positif pour nous rassurer: enfin faites tout ce que vous pourrez pour tirer quelque chose d'avantageux de leur côté. Adieu, cher Podewils, donnez l'incluse à Valory.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

245. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Breslau, 5 janvier 1741.]

Mon cher Cardinal. Je n'ai pu vous répondre plus tôt, à la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire par Camas, qu'à présent; le mauvais chemin et le nouvel éloignement de distance y ont le plus contribué. Cependant, je puis vous dire que je suis pénétré de toutes les assurances d'amitié que vous me faites; j'y répondrai toujours avec la même sincérité.

Je crois que M. de Chambrier vous doit avoir fait part, de même que M. de Valory, des dispositions dans lesquelles je me trouve à l'égard des intérêts du Roi votre maître. Il ne dépendra que de vous de rendre éternels les liens qui nous uniront, en favorisant, selon que Chambrier vous en instruira, la justice de mes prétentions sur la Silésie. Si je ne vous ai pas d'abord fait part de mes desseins, c'était plutôt par oubli que par toute autre raison; tout le monde n'a pas l'esprit aussi libre dans le travail que vous l'avez, et il n'est guère permis qu'au cardinal de Fleury de penser et de pourvoir à tout.

Comme Chambrier est instruit de tout ce qui me regarde, et qu'il sait et a ordre de vous faire connaître le penchant que j'ai d'entrer dans vos vues, j'y attends votre réponse, dont la mienne ne sera que la suite. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig.

---

246. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 6 janvier 1741.

Vous savez combien il m'importe d'avoir à Pétersbourg quelques-uns des plus huppés des ministres à ma disposition et dans mes intérêts. pour pouvoir me concilier la faveur de la cour dans la crise présente.

Comme j'ai lieu de présumer que nous trouverons en notre chemin une faction contraire, infatuée d'une prédilection aveugle pour la maison d'Autriche, je vous enjoins d'employer toutes sortes d'effort et le vert et le sec pour gagner autant de personnes de poids qu'il sera possible, pour en former un parti capable de soutenir notre système, et assez fort pour contrebalancer le crédit et les voix du parti contraire. Ainsi vous jetterez adroitement parmi les ministres la pomme de la discorde, afin de jouer bon jeu et de mener les affaires à notre but principal, et je vous laisse la liberté d'employer, outre les cajoleries et les promesses, autant d'argent que vous le jugerez à propos, le major de Winterfeld pouvant disposer du comptoir de la compagnie. J'espère que vous ne travaillerez point en vain, pourvu que vous vous y preniez comme il faut, en offrant toujours plus que le marquis Botta ne voudra promettre. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

247. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rothsürben, 7 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par la vôtre du 2 de ce mois l'abrégé de l'entretien que vous avez eu avec Brackel, et je suis de votre sentiment sur le peu d'apparence qu'il y a que la Russie puisse goûter notre système. Quant aux réponses pour Mardefeld, j'y joins le post-scriptum, dont vous verrez le sens par la copie. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

248. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier auprès d'Ohlau, 7 janvier 1741.

Mon cher Podewils. Tout ce que prouvent les nouvelles de Russie, c'est qu'Ostermann n'est pas de nos amis; voyons premièrement ce que dira Münnich, et quel effet fera l'explication de l'énigme chez ces messieurs; il faudra voir ce qu'ils feront, mais je ne saurais présumer qu'ils voudraient rompre avec nous pour si peu de chose.

Le parti qu'il nous faudra prendre sera de nous accommoder avec la France et d'ajuster nos flûtes avec les siennes, car l'Angleterre ne

voudra jamais nous aider ni même nous paraître favorable. Mes affaires vont très bien ici; je vais prendre tout à la fois Ohlau, Neisse, Glatz et Namslau, quatre forteresses dont Ohlau est la meilleure. Glogau est aux abois, et je l'aurai dans quinze jours, car ils n'ont presque plus à vivre. Ne vous embarrassez pas de nous, mais raffinez sur les moyens de faire semér la dissension dans les conseillers en Russie, entre les ministres de Vienne, et parmi toutes les cours qui nous ne sont pas favorables.

Adieu, je pars pour accomplir l'acte que j'ai commencé, et pour faire voir aux autres cours que nos projets, bien loin d'être chimériques, seront exécutés le plus glorieusement du monde.

Ne m'oubliez pas. Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

249. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

[9 janvier 1741.]

Behufs Anfertigung der Instruction für den nach Wien gehenden württembergischen Minister v. Keller fragt Podewils, Berlin 4. Januar:	
1° „Jusqu'où Votre Majesté voudra se relâcher, et de quelle portion de la Silésie Elle se contentera?"	Pas moins que leur lâcher la Haute-Silésie, et garder la basse.
2° „S'il doit proposer quelque somme d'argent capable de tenter la cour de Vienne, si elle veut céder une portion de la Silésie?"	2,000,000 de florins ou 3,000,000 tout ou plus.
3° „S'il doit se référer en gros pour le reste à toutes les autres propositions que les sieurs de Gotter et de Borcke ont déjà faites?"	Oui.
4° „Quelle récompense il doit offrir aux ministres les plus accrédités, quand même ils ne pourraient faire avoir qu'une portion de la Silésie à Votre Majesté?"[1]	300,000 écus.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

250. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Marschwitz, 9 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous renvoie votre mémoire du 4 de ce mois, touchant la commission que le sieur Keller veut prendre sur lui. Comme j'y ai mis à côté mon ultimatum sur les articles d'un

[1] Vergl. oben S. 130.

accommodement à faire, je veux que la caisse d'ambassade lui paie 1,500 écus pour les frais de son voyage. Mais je suis persuadé qu'il travaillera en vain, et que les peines et les dépenses seront perdues. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

251. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Hauptquartier Klein-Oels, 9. Januar 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlicher geliebter Vetter. Ew. Liebden werden aus der abschriftlichen Anlage[1] mit mehrerem ersehen, dass Meine Apprehension nicht ohne Grund gewesen, wann Ich dem Churhause Sachsen nicht getrauet, vielmehr Mich von solchem alle Duplicité vermuthet, und dass dieses die wahrhafte Ursach gewesen, warum Ew. Liebden vor dieses Mal der Orten zurück gelassen. Ich will zwar noch zur Zeit nicht glauben, dass der Tractat zwischen dem wienerischen und sächsischen Hof in dermassen zur Consistenz gediehen, als in obermeldtem Bericht angeführt werden wollen. Da es aber doch nöthig ist, bei so delicaten Conjuncturen seine Mesures in Zeiten zu nehmen, als habe Ew. Liebden hierdurch ersuchen wollen, einen Plan zu formiren, welchergestalt man allenfalls ein Corps von 24,000 Mann aufbringen und nöthigen Falls damit in Sachsen gehen könne, bevor solcher Hof seine böse Intentiones in das Werk zu setzen im Stande kommet. Wie dann Ew. Liebden überdies zu überlegen und Mir zu melden haben, auf was Art man alsdann den Sachsen wehe thun, auch verhindern könne, dass solche keine Remontepferde bekommen können. Übrigens werden Ew. Liebden von allen diesen Sachen mit Niemanden als mit Mir communiciren, und bin Ich Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Ohlau hat gestern capitulirt und übermorgen hoffe bei Neisse etwas zu entrepreniren.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

1 Ein Bericht Gotter's und Borcke's aus Wien, 5. Januar, mit der Nachricht von der Ankunft eines Couriers aus Dresden, der den Abschluss eines Vertrages zwischen den Höfen von Dresden und Wien mitgebracht habe. Der Abschluss erfolgte erst am 11. April 1741.

252. AU COLONEL COMTE DE FINCKENSTEIN A DRESDE.

Quartier général Klein-Oels, 10 janvier 1741.

Monsieur de Finckenstein. Ayant reçu des avis intéressants touchant certaines menées, je n'ai pu m'empêcher de vous les communiquer. Vous ne manquerez point d'en faire un bon usage et de me dire votre sentiment là-dessus. Je suis etc.

Federic.

La Saxe joue le rôle de fourbe, prenez y bien garde, et, s'il se peut, mandez-moi quelque chose de certain sur ce sujet.[1]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

253. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Klein-Oels, 10 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu la vôtre du 6 de ce mois et les exemplaires de la déduction allemande de mes droits sur une partie de la Silésie, dont j'attends aussi la traduction française, avec l'abrégé.[2]

Quant au de Ludewig, qui y a travaillé, j'approuve vos idées touchant la manière de le récompenser par le titre dé chancelier de la régence de Magdebourg, que je lui accorde gratis, et vous n'avez qu'à faire expédier les pièces nécessaires. Je suis etc.

Attendez ce qu'aura effectué Winterfeld,[3] et ne nous pressons pas de juger; après tout, nos affaires vont très bien ici, et je me flatte dans peu de temps de vous apprendre de grandes choses.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

254. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. Januar: „Si j'ose le dire, Votre Majesté doit avoir plus que jamais l'œil sur la Prusse, et

[1] Zu einem im Ministerium aufgesetzten Erlass an Finckenstein und Ammon in Dresden, d. d. Berlin 7. Januar, der ungefähr am 10. zur königlichen Unterschrift kam, setzt der König eigenhändig hinzu:

„Je soupçonne beaucoup la Saxe de duplicité, mes lettres de Vienne m'y confirment; ils promettent secours à la Reine, et veulent entrer en alliance avec moi; examinez, sondez, et mandez-moi ce que vous jugez, mais approfondissez la chose."

Und zu einem andern Erlass von demselben Datum: „*Ventus flat,* Saxe joue à trompeur et demi, dupons-les plutôt que d'être leur dupe, examinez bien."

[2] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 100. — [3] Zur Beglückwünschung der Regentin nach Petersburg geschickt; Schwiegersohn Münnichs. Erlasse an ihn liegen nicht vor.

la dégarnir le moins qu'Elle pourra d'infanterie et de cavalerie, puisqu'il faudra se défier de la Russie pour n'en être point pris au dépourvu, car moins on aura de troupes en Prusse, plus ces gens-là feront les mutins, et moins la Suède fera-t-elle réflexion sur Votre Majesté, et, selon Rudenschöld, les 40 escadrons ne suffiront point, s'il n'y a pas d'infanterie à proportion."	Piano!

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

255. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Quartier général Grottkau, 10 janvier 1741.

Monsieur de Mardefeld. Ayant reçu de Vienne l'avis important du traité conclu entre cette cour et celle de Dresde, apparemment à l'insu de la Russie, j'ai bien voulu vous en faire part, en vous ordonnant d'en faire un bon usage auprès du ministère, auquel vous représenterez les suites d'une telle demarche du roi de Pologne, qui, dans le même temps qu'il m'offre une alliance étraite, en forme une diametralement opposée à mes intérêts et à ceux de Russie. Car m'ayant confié l'article de son alliance avec cet empire qui lui défend tout autre engagement, sans agrément de la cour de Pétersbourg,[1] il est à croire que celle-ci ne lui saurait pas bon gré d'avoir fait ce pas sans sa participation, conduite qui bien loin de mener nos différends à un accommodement raisonnable, ne servira, selon toutes les apparences, qu'à jeter de l'huile dans le feu.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

256. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Grottkau, 10 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. La nouvelle de la liaison que la cour de Dresde vient de faire avec celle de Vienne, dans le temps que celle-là recherchait mon alliance, me paraît trop intéressante pour ne pas en faire part au de Mardefeld par une lettre dont voici la copie. Vous en informerez aussi Truchsess et Chambrier, pour qu'ils puissent être en état d'en faire un bon usage, en représentant au plus vif les suites de ces démarches. Je suis etc.

Nous avons reçu l'alliance de Russie,[2] je la contresignerai dès que vous aurez fait expédier les grands écrits.

[1] Vergl. oben S. 148. — [2] Gezeichnet in Petersburg am 27. December. Vergl. oben S. 64.

La Saxe, dit-on, se mêle de faire la méchante, je m'en f . . . ., et j'ai sur l'instant pris des mesures là-dessus. L'expédition va si bien qu'avant-hier j'ai fait partir la garnison d'Ohlau, et Schwerin a pris Ottmachau avec 500 grenadiers, qu'il a fait prisonniers de guerre. Bravo Podewils!

Federic.

Nach der Ausfertigung. Die Zusätze eigenhändig.

---

257. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Nowag, 11 janvier 1741.

Monsieur de Mardefeld. J'ai été bien aise de recevoir vos relations en date du 20, 24, 27 et 28, accompagnées des lettres très agréables de Sa Majesté Impériale[1] et du premier ministre, aussi bien que du traité d'alliance signé. Vous en témoignerez à la cour et au ministère ma grande satisfaction et la sincère envie que j'ai d'accomplir religieusement ces engagements, lesquels je ratifierai sans délai.

Quoique je voie avec regret que la Grand-Duchesse régnante, le prince Antoine-Ulric et les deux ministres ont paru surpris et embarrassés de mon entreprise et entrée en Silésie, j'espère pourtant que vous leur en ferez avoir des idées plus justes et plus conformes à l'amitié et aux idées réciproques des deux cours. [C'est pourquoi vous représenterez au général-feldmaréchal et au comte d'Ostermann les raisons qui m'ont porté à cette expédition, et le but salutaire que je me suis proposé, de soutenir non seulement mes prétentions sur la plus grande partie de cette province, mais surtout de maintenir la maison d'Autriche et le système et la liberté d'Allemagne, comme aussi d'assister le duc de Lorraine dans l'affaire de l'élection; que de si grands services méritent quelque reconnaissance solide; que je me flatte que la cour de Russie, au lieu de s'y opposer, voudra employer ses bons offices auprès de la cour de Vienne, et la disposer à un accommodement raisonnable, moyennant la cession d'une partie de la Silésie contre un juste équivalent; que comme j'en aurais à cet empire des obligations infinies, je ne balancerais point d'entrer dans ses vues par rapport à la Courlande, qu'elle destine au prince Louis de Brunswick, auquel je ferais épouser une princesse de mon sang. Je donnerai même les mains, en considération de la Grande-Duchesse, au rétablissement du duc de Mécklembourg, son père.

[1] Antwort auf das Rundschreiben vom 13. December (vergl. oben S. 141 Anm.), d. d. Petersburg 16. Dec. a. St. 1740, gedruckt Heldengeschichte Friedrichs II, I, 503. Der König antwortete durch ein deutsches Kanzleischreiben, Berlin 21. Januar, auf das russischer Seits das in der Heldengeschichte I, 750 abgedruckte Schreiben Petersburg 21. Febr. a. St. erfolgte. Eine letzte Antwort des Königs, gleichfalls ein Kanzleischreiben, datirt aus Breslau 14. April 1741. Vergl. unten S. 225.

Au reste, vous ferez tous vos efforts pour gagner entièrement le feld-maréchal et les autres personnes de poids, et Winterfeld pourra disposer au comptoir connu de la somme de 100,000 écus. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

258. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Nowag, 11 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. En vous adressant les relations du de Mardefeld, je veux bien y joindre la copie de la lettre que je lui ai écrite en réponse préliminaire. Car m'étant aperçu que le ministère pourrait se prêter à mes idées, quant à une partie de Silésie, il faudra forger le fer pendant qu'il est chaud. Cependant, vous instruirez le de Mardefeld de nos raisons qui ont occasionné notre entreprise, et vous le mettrez au fait de celles par où se pourrait persuader le feld-maréchal que la cession d'une bonne partie de ce duché n'est pas incompatible avec l'esprit de la Sanction Pragmatique, et que les intérêts de la Russie n'y sauraient perdre la moindre chose. Je suis etc.

Federic.

Vous ferez en sorte que Splittgerber envoie par cette estafette un ordre au comptoir de faire toucher au de Winterfeld les sommes dont il pourrait avoir besoin.

Nach der Ausfertigung.

---

259. AU GRAND-DUC DE TOSCANE A VIENNE.

Woitz, 12 janvier 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu avec un véritable chagrin que Votre Altesse Royale avait pris si mal les contestations d'amitié que je lui ai faites, et que, malgré la justice de mes droits, la Reine votre épouse ne voulait avoir aucun égard à l'évidence de mes prétentions sur la Silésie; j'avoue que je suis au désespoir d'être dans la nécessité d'agir en annemi envers un prince dont je me faisais gloire d'être le plus ferme appui; je veux être innocent de tout ce qui s'en pourra suivre; mais puisque vous interprétez si mal mes intentions, il ne sera plus à moi de garder des mesures, et ce qui me fait le plus de peine, est de voir que je serai obligé de faire malgré moi du mal à un prince que j'aime et que j'estime, et pour lequel mon cœur sera toujours porté, quand même mon bras serait obligé d'agir contre lui.

Je suis avec une très parfaite estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le très affectionné ami et cousin

Federic.

Nach dem Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung (im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien) bei A. v. Arneth a. a. O. I, 380.

---

260. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 14 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Votre mémoire du 8 de ce mois m'a été rendu, et j'y ai trouvé vos réflexions sur la situation présente de mes affaires, et sur les expédients qu'il nous faudra employer pour en tirer des avantages solides. Quoique j'aie cru nécessaire de nous concilier la faveur de la France et de ses alliés, par la perspective de leurs intérêts, j'ai toujours regardé une liaison avec ces puissances comme un pis aller, s'il n'y avait pas de meilleurs moyens de venir à notre but. Ainsi il faut mettre tout en œuvre pour nous procurer par la médiation de la Russie et de l'Angleterre la possession d'une bonne partie de la Silésie, contre un équivalent raisonnable en argent et autrement; et pour les y mener, employons les amorces de l'Ostfrise, des bailliages de Mécklembourg, de la Courlande, et du rétablissement du duc de Mécklembourg. Mais en cas que ces deux cours, au lieu de s'y prêter, voulussent s'aviser de prendre hautement le parti de Vienne, et de m'attaquer sous le prétexte de la Sanction Pragmatique, il n'y aura pas d'autre ressource que de se jeter dans les bras de la France, et de forcer, pour ainsi dire, son destin. Je suis etc.

Federic.

Il faut adresser l'incluse par la poste de Dresde.
Vous recevrez encore une lettre de ma part.

Nach der Ausfertigung. Der zweite Zusatz eigenhändig.

---

261. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 14 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Vous aurez compris par ma lettre d'aujourd'hui combien j'entre dans vos idées touchant les expédients de finir glorieusement l'entreprise sur la Silésie. Comme j'espère de pouvoir l'achever dans peu de jours par la prise de Neisse, vous devez travailler le plus fortement du monde à porter la Russie à la médiation, et à y joindre, s'il est possible, l'Angleterre, ces deux puissances étant en état de faire entendre raison à la cour de Vienne et de la mener à un accommodement raisonnable et utile aux deux parties. Vous savez que je ne m'obstine pas de demander l'entière Silésie, et pour vous mettre pleinement au fait de mes vues, je vous dirai en confiance que je me contenterai de la Basse-Silésie, et dans tout cas[1] d'un peu moins. Si nous pouvions acquérir la ville de Breslau, j'en serais fort satisfait, encore que cette possession me dût coûter quelque dépense extraordinaire. Mais en cas qu'il y eût de l'impossibilité de l'obtenir, il faudrait chercher un tempérament convenable pour sauver cette bonne ville de

[1] Sic.

la fureur catholique. Faites donc tout ce qui sera humainement possible, pour accélerer cette médiation nécessaire, mais ménagez cet ultimatum jusqu'à ce qu'il soit convenable de s'en servir. Il faut absolument mettre dans nos intérêts le feld-maréchal et son frère, et Mardefeld ne doit rien épargner pour me les rendre favorables, aussi bien que les autres ministres de conséquence. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

262. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils schreibt, Berlin 10. Januar: Den König müsse das Beispiel des grossen Churfürsten warnen „qui, après avoir fait la conquête de toute la Poméranie suédoise, n'en garda rien pour avoir voulu conserver tout."

Je ne veux point insister sur la totalité, comme vous aurez vu par mes résolutions.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

263. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 17 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous communique en copie quelques lettres du ministre Hohenholz qui me sont tombées en main; c'est pour vous faire voir la façon dont on pense à Pétersbourg sur mon sujet, et que mon entrée en Silésie n'y est guère approuvée. Mais peut-être en jugera-t-on plus sainement, après avoir vu ma déclaration modérée; et si l'on veut accepter la médiation conjointement avec l'Angleterre, qui me. paraît plus équitable et moins irritée, j'espère que tout ira bien. Je suis etc.

Federic.

Je compte de vous revoir le 6 ou 7 de février.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

264. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 17 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Comme je viens de vous adresser les diverses dépêches de Chambrier, de Finckenstein et d'Andrié, vous travaillerez à y faire expédier des réponses convenables et conformes à mes intentions. Pour ce qui est des manœuvres de la France et de la Saxe, vous les payerez de la même monnaie, surtout la dernière,

qui me paraît trop suspecte pour s'y fier. Quant à l'Angleterre, il sera nécessaire de répondre avec la plus grande obligeance à la manière honnête dont le Roi semble prendre à cœur notre entreprise, en lui inspirant des sentiments convenables et l'envie de se charger de la médiation, conjointement avec la Russie. Vous y employerez des raisons les plus fortes, tirées des motifs de gloire, de l'intérêt commun, de la religion, de l'amitié, et du salut d'Allemagne, en lui faisant envisager les heureuses suites d'un accommodement à faire. Il faudra y ajouter qu'encore que mes intentions en entrant en Silésie n'eussent eu pour but que la conservation de la maison d'Autriche et du duc de Lorraine, outre celle de mes justes droits et prétentions, la fierté et l'aigreur insupportable avec laquelle on s'est avisé à Vienne de rejeter mes offres, m'ont mis dans la nécessité de pousser vivement ma pointe. Mais s'il plaisait au roi de la Grande-Bretagne de rectifier par ses offices cette cour et de la porter à la cession pacifique d'une partie proportionnée de ce duché, je donnerais des preuves réelles de ma modération et de ma haute considération pour le Roi, et de mon amour de la paix et de l'union, et j'entrerais dans toutes les mesures nécessaires au bien commun. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

265. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 20 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. En vous envoyant la dépêche du de Chambrier, je vous dirai qu'il ne nous conviendrait pas, à l'heure qu'il est, et vu les négociations avec la Russie et l'Angleterre, de pousser celles avec la France. Vous chercherez donc de la tenir en suspens, et de l'amuser autant qu'il sera possible, jusqu'à ce que nous voyions un peu clair s'il y aura moyen de venir à notre but par l'assistance de la médiation des deux premières puissances, avec lesquelles il faudrait faire dans ce cas des liaisons solides, si même on devrait sacrifier à la maison d'Autriche la succession de Juliers et de Bergue, qui ne vaut point le quart de la Silésie. Mais vous comprendrez bien avec quelle circonspection il nous faut agir, dans ces circonstances délicates, pour ne pas donner à gauche ni de l'un ni de l'autre côté. J'attends vos réflexions là-dessus et je suis etc.

Federic.

Tout va merveilleusement bien en Russie, Winterfeld a très bien réussi.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

266. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 21 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai appris par la vôtre du 17 de ce mois ce que vous me mandez touchant le contenu de la dépêche que le marquis de Valory a reçue de sa cour. Comme son voyage m'embarrasserait, vous lui direz, en le flattant par de grands compliments, que je compte d'être de retour à Berlin le 6 ou 8 de février, et qu'ainsi je lui donnerai vers ce temps-là audience, où il pourrait s'expliquer ouvertement sur les matières en question. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

267. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

[Ottmachau], 21 janvier.

Mon cher Podewils. Il faut insinuer à Demeradt de sortir de Berlin. Veillez avec toute la vigilance possible pour apprendre qui peuvent être les nouvellistes qui écrivent à Vienne. Vous aurez vu que nos affaires vont en merveille en Russie et en Angleterre, remettons à présent la médiation entre leurs mains, et laissez-moi agir jusqu'au mois d'avril, et vous verrez que la Silésie sera expédiée.

La Basse-Silésie fait mon objet, si nous pouvons la gagner, c'est un coup de parti, et nous pouvons nous en contenter. A Vienne l'on est piqué contre nous à outrance; Don Carlos entame l'Italie, il est en marche avec 12,000 hommes; les Bavarois, je pense, ne tarderont guère de leur côté, ainsi que nous n'aurons rien à appréhender.

Adieu, cher Podewils, je compte de vous joindre en peu, mais pas pour longtemps.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

268. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Ottmachau, 22 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu votre mémoire du 19 de ce mois, et les dépêches projetées pour mes ministres aux cours de Londres et de Pétersbourg, par rapport à la base de l'accommodement à faire avec la cour de Vienne. Mais quoique je vous eusse fait connaître les termes de mon ultimatum, il ne faudra pas si tôt manifester que je me contenterais de la Basse-Silésie inclusivement la ville de Breslau, moyennant un équivalent raisonnable en argent. Ce sont des articles secrets qu'il convient de réserver pour la négociation, quand elle sera commencée, et quand on nous disputera le terrain; et ce sera alors le temps propre de relâcher peu à peu quelque chose de nos

prétentions, et d'offrir un équivalent. Mais à l'heure qu'il est, où nous ne savons pas même si l'on acceptera la médiation, il me paraît nécessaire d'insister simplement sur la cession de la Silésie, en faisant valoir ma bonne intention pour la paix et la conservation de la maison d'Autriche et le bien du duc de Lorraine, s'ils voulaient se prêter à cette condition pour me contenter sur mes justes prétentions. Vous ferez donc changer les susmentionnées dépêches suivant ces idées, et comme les *duplicata* sont déjà partis, il faudra défendre à mes ministres d'en faire usage et leur enjoindre d'attendre les nouveaux ordres, sans en faire rien connaître avant qu'ils les eussent reçus. Quant à la France, je suis de votre avis qu'il faudra lui cacher cette affaire quelque temps, et l'excuser après par des raisons spécieuses, sans faire paraître trop de crainte. Il suffira de témoigner combien je suis charmé des offres de cette couronne, dont l'amitié me sera toujours d'un grand prix; mais qu'elle ferait réflexion sur le peu de forces de la Bavière, et sur le risque qu'il y aurait de s'engager avec celle-ci, si la France ne l'assistait vigoureusement, avec de l'argent et des troupes, et la porterait à des entreprises convenables aux conjonctures présentes; que dès que je verrais l'Electeur sur ce pied, je ne manquerais pas d'entrer dans un engagement étroit avec la France sur ses intérêts, ce que je ne saurais faire autrement, sans m'exposer mal à propos et à l'aventure, vu les circonstances du temps et les forces de la Russie et de ses alliés. Pour ce qui est du nouveau traité d'alliance avec la Russie, comme ce n'est qu'un renouvellement de l'ancienne, les excuses ne nous manqueront point. Je suis etc.

Federic.

Vous ferez bien de rectifier aussi l'instruction du de Keller, par rapport à l'ultimatum.

Vous vous pressez trop et vous prenez peur au moindre discours qu'on vous fait. Agissez plus hardiment, et ne vous jetez pas à la tête des autres. Voyons-les venir, et en attendant, tirons d'eux ce que nous pourrons.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der zweite Zusatz eigenhändig.

---

269. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MAGDEBURG.

Hauptquartier Ottmachau, 22. Januar 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe aus Ew. Liebden Schreiben vom 15. d. vernommen, was Dieselben aus Sachsen für Nachrichten von dem Zustande der Truppen, und dass solche marschfertig gemacht werden, erhalten. Die meinigen stimmen vollständig damit überein, und scheinet es, dass sie Lust anzubeissen haben. Dass Seckendorff und Manteuffel nicht viel gutes im Sinn haben,

davon bin Ich überzeuget, wir wollen aber hoffen, dass sie nicht viel schaden sollen. Ich bin alle Zeit mit treuer Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

270. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MAGDEBURG.

Hauptquartier Ottmachau, 22. Januar 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 16. d. benebst dem Plan der zu machenden Disposition, auf den Fall das Churhaus Sachsen etwas wider Mich unternehmen wollte, habe wohl erhalten und bin Deroselben vor die darunter genommene Bemühung recht sehr verbunden. Ich würde auch nicht ermangelt haben, nach solchem die erforderliche Veranstaltung zu machen, woferne Ich nicht nachhero verschiedentlich erfahren, auch selbst von Meinen Leuten aus Wien Mir gemeldet worden, dass dergleichen Tractat, wie sie berichtet zwischen denen Häusern Oesterreich und Chursachsen geschlossen zu sein, noch nicht zu seiner wirklichen Consistenz gekommen sei;[1] zwar werde zwischen beiden Häusern negociiret, noch zur Zeit aber sei alles ungewiss. Dahero Ich dann diesen Bruit vor der Hand fast nicht anders nehmen kann, als ob solcher von denen Wienern malicieusement spargiret worden, um die Meinigen daselbst zu embarrassiren. Da Ich also noch zur Zeit Bedenken trage, wider solches Churhaus wirkliche Mesures zu nehmen, inzwischen aber doch auch nöthig finde, wider alle und jede Surprisen auf Meiner Hut zu sein, so bin Ich resolviret, erfordernden Falls im kommenden Frühjahr ein Corps d'observation bei Berlin herum zusammen zu ziehen, und werden Ew. Liebden aus der Anlage ersehen, was vor Regimenter Ich dazu destiniret habe. Sollte das Churhaus Sachsen noch etwas wider Mich unternehmen wollen, so kann dasselbe doch über 17 Bataillons und 26 Escadrons nicht zusammenbringen, gegen welche aber Mich durch vorgedachtes Corps d'observation zu souteniren und selbige zu rembarriren versichert bin. Da Ich auch nächstens Meine Reise nach Berlin von hier antreten werde, so hoffe das Vergnügen zu haben, Ew. Liebden daselbst in allem Wohlsein zu finden und Mich alsdann mit Deroselben weiter zu unterreden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

1 Vergl. oben S. 174 Anm.

271. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Langenbielau, 26 janvier 1741.

Monsieur de Podewils. Les dépêches du de Mardefeld vous marqueront la bonne disposition où se trouve la cour et les principaux ministres à mon égard. Voyant entre autre qu'on y pense assez juste sur la manière de me contenter sur mes prétentions connues, Mardefeld pourra y faire connaître que, si la Russie me veut procurer effectivement toute la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, j'en voudrais me contenter et entrer dans une parfaite union avec la maison d'Autriche, le duc de Lorraine, et ses alliés, en faisant cause commune avec eux. Ainsi vous en instruirez le de Mardefeld, en lui ordonnant de se servir de beaucoup de prudence, et de n'exposer aucunement mon ultimatum, s'il ne voit clair d'obtenir certainement ce que je souhaite. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

272. AU COLONEL COMTE DE FINCKENSTEIN A DRESDE.

Neustädtel, 28 janvier 1741.

Monsieur de Finckenstein. J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois. Le contenu en est intéressant, et je vois de plus en plus la manière dont on pense là où vous êtes.[1] Quoi qu'il en soit, vous veillerez sur tous les mouvements qu'on fera, et surtout sur les magasins qu'on voudra établir et les lieux où l'on les pourra placer. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

273. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 30 janvier 1741.

Monsieur mon Frère. Je suis charmé de voir par la lettre que Votre Majesté vient de m'écrire que je ne me suis trompé dans la confiance que j'ai mise en Elle, par la façon favorable dont Elle s'explique au sujet de mon entreprise sur la Silésie. N'ayant eu alliance avec personne, je n'ai pu m'en ouvrir avec personne; mais voyant les bonnes intentions de Votre Majesté, je La regarde comme étant déjà mon allié, et comme devant à l'avenir n'avoir plus rien de caché ni de secret pour Elle.

Je dois donc l'informer que je me suis emparé de toute la Silésie (excepté deux mauvaises bicoques, où les officiers de la reine de Hongrie ont jeté du monde très imprudemment et qui ne sauraient tenir), que

[1] Aus dem Bericht Finckenstein's und Ammon's: „Les comtes de Wratislaw et de Khevenhüller se sont principalement attachés aux prêtres et surtout au Père Guarini; ceux-ci ont remué la conscience de la Reine et lui ont représenté les renonciations qu'elle a jurées et les dangers auxquels la religion catholique se trouve exposée en Silésie."

j'ai chassé M. de Browne en Moravie, et que, si j'avais eu le moindre dessein d'abattre la maison d'Autriche, il n'aurait tenu qu'à moi de pénétrer jusqu'à Vienne, mais n'ayant des droits que sur une partie de la Silésie, je me suis arrêté où finissent ses frontières.

Bien loin de vouloir troubler l'Europe, je ne prétends rien, sinon que l'on ait égard à la justesse de mes droits incontestables et que justice me soit faite, sans quoi je me verrais obligé de pousser les choses jusqu'à l'extrémité et de ne garder désormais aucuns ménagements avec la cour de Vienne.

Je fais un fond infini sur l'amitié de Votre Majesté et sur les intérêts communs des princes protestants, qui demandent qu'on soutienne ceux qui sont opprimés pour la religion. Le gouvernement tyrannique sous lequel les Silésiens ont gémi est affreux, et la barbarie des catholiques envers eux inexprimable; si ces protestants me perdent, il n'y a plus de ressource pour eux.

Je crois que les raisons que je viens d'alléguer à Votre Majesté sont suffisantes, mais je crois en voir de plus fortes encore dans les intérêts de Votre Majesté. Car si jamais Elle veut s'attacher un allié fidèle et d'une fermeté inviolable, c'en est le moment; nos intérêts, notre religion, notre sang est le même, et il serait triste de nous voir agir d'une façon contraire les uns aux autres, de quoi d'autres voisins jaloux ne manqueraient pas de profiter. Il serait encore plus fâcheux de m'obliger à concourir aux grands desseins de la France, ce que je n'ai cependant intention de faire que si l'on me force, au lieu qu'à présent, Votre Majesté me trouve dans les dispositions les plus avantageuses pour Ses intérêts, et prêt à entrer dans Ses vues et à agir en tout de concert avec Elle.

Je suis avec la plus parfaite estime, Monsieur mon Frère, le très bon et très fidèle frère et ami

Federic.

J'ai oublié de L'informer que j'ai conclu une alliance défensive avec la Russie.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig.

---

274. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE MÜNNICH A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 30 janvier 1741.

Monsieur. J'ai toujours regardé M. de Münnich comme un héros, et je l'ai estimé comme tel, mais à présent je suis pénétré de joie de voir que cet homme que j'estimais si fort est mon ami intime.

Je mets toute ma confiance en vous, Monsieur, et je suis persuadé de vous trouver toujours aussi fidèle ami que vous me trouverez indissolublement attaché aux intérêts de l'Empereur et aux vôtres.

Autrefois, j'étais sans alliance, et j'ai agi sans m'ouvrir à personne. À présent, j'ai des alliés, et je veux les informer de tous mes desseins, pour agir de concert avec eux. Vous saurez donc, Monsieur, que je me suis mis en possession de toute la Silésie, et que depuis mes États jusqu'à la Jablunka, il n'y a plus de troupes de la reine de Hongrie que celles qui se trouvent dans deux misérables bicoques, où leurs généraux les ont jetées imprudemment.

Je reviens aujourd'hui des frontières de Moravie, où j'ai forcé M. de Browne d'entrer. Son corps ne consistait qu'en trois mille hommes, et il n'y a eu que ma modération qui m'a empêché de le poursuivre en Moravie et le pousser, si j'avais voulu, jusqu'à Vienne, mais je ne prétends point détruire la maison d'Autriche, et je ne veux simplement que soutenir mes droits incontestables sur une partie de la Silésie. J'espère que, si la cour de Vienne veut avoir égard aux conseils et à la médiation dont vous voudriez bien vous charger, ils auront égard à mes droits, et qu'ils me mettront par là en état d'employer pour leur service les mêmes armes qu'ils m'obligeront, s'ils ne font attention à mes droits, de tourner, malgré que j'en aie, contre eux. L'on verra par toute ma conduite que je ne prétends rien d'irraisonnable, mais que, si l'on me pousse à bout à Vienne, je serai forcé de défendre mes droits avec vigueur, et de ne plus garder de ménagement avec eux.

Vous voyez que je vous ouvre mon cœur avec toute la sincérité possible. C'est sur ce pied que j'en agirai toujours envers vous, et que vous et votre maître me trouveront dans toutes les occasions. Je suis avec la plus parfaite estime et considération, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig.

---

275. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 2 février 1741.

Monsieur de Podewils. Vous verrez par la copie ci-jointe ce que j'ai répondu préalablement au de Mardefeld.[1] Il m'a paru nécessaire d'avertir le feld-maréchal comte de Münnich de la tentative que je fais faire par le de Keller, pour empêcher la cour de Vienne d'en faire un mauvais usage. Au reste, comme vous avez vu par les dépêches de Klinggraeffen l'ardeur avec laquelle la cour de Bavière presse notre concert, ce qui me semble contraire à la situation présente, vous empêcherez le susdit envoyé d'entrer plus avant dans cette affaire, en amusant toujours le tapis, sans me commetre aucunement. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Enthält Freundschaftsversicherungen für die einflussreichen Personen am russischen Hofe und eine Mittheilung über die Sendung Keller's nach Wien.

276. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 2 février 1741.

Monsieur de Podewils. Dans la crise des affaires où je suis avec la Saxe, je m'imagine qu'il faudra lui tâter le pouls, en demandant par des lettres de réquisition le libre passage du régiment Anhalt, qui marchera en Silésie. S'ils l'accordent, à la bonne heure! mais s'ils se refusent, ils se découvriront, et nous serons en état de leur rendre la pareille au sujet des troupes saxonnes qui viennent de Pologne. Vous ferez là-dessus vos réflexions et vous m'en direz vos pensées.

Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

277. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. Februar: „Je ferai dresser suivant les ordres de Votre Majesté les instructions nécessaires pour le sieur de Suhm[1] et son envoi à Hanovre. Mais je supplie Votre Majesté . . . de me dire positivement	
Si Elle veut qu'on offre de renouveler l'ancien traité perpétuel entre les maisons de Brandebourg et d'Hanovre, ainsi que M. de Münchhausen l'a proposé l'été passé?	Bon.
Si on doit laisser entrevoir certains avantages et convenances à stipuler pour la cour d'Hanovre, en cas que celle-ci en voulût faire autant par rapport à l'affaire de Silésie?	Oui, Mécklembourg, les bailliages.
Si Votre Majesté veut demander en revanche la garantie de la Basse-Silesie?“..	Bon.[2]

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

[1] Statt des Legationsraths von Suhm ging in Folge anderweitiger Entschliessung des Königs der Oberappellationsgerichtsrath von Plotho nach Hannover. — [2] Auf Grund der obigen Weisungen entwirft Podewils die Instruction (6. Febr.), in deren § 6 es heisst: „Que le Roi avait fait proposer en secret au roi de la Grande-Bretagne par son ministre à Londres que, si Sa Majesté Britannique voulait par sa médiation ou par une bonne garantie lui faire obtenir la cession et possession tranquille de la Basse-Silésie inclusivement la ville de Breslau, Sa Majesté consentirait en échange à la possession perpétuelle de la maison d'Hanovre des bailliages de Mécklembourg que la cour d'Hanovre tient maintenant en hypothèque.“ Vergl. oben Nr. 201, article 4.

278. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER D'AMBASSADE DE KORFF, ALLANT A LA COUR DE HESSE-CASSEL EN QUALITÉ DE MINISTRE ACCRÉDITÉ.

Berlin, 4 février 1741.

Article 5: Étant admis à l'audience du landgrave Guillaume, . . . il lui dira que c'est pour marquer à son Altesse Sérénissime ma considération et mon estime particulières pour sa personne, que j'ai résolu de le lui envoyer, ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que de renouveler et de reserrer par de nouveaux nœuds les liens d'amitié et de l'intelligence aussi étroite que parfaite qui depuis un temps immémorial ont subsisté sans altération entre ma maison et celle de Hesse-Cassel; que je ne doute nullement de trouver Son Altesse Sérénissime dans les mêmes dispositions à mon égard, et que je contribuerais avec une satisfaction infinie, tout ce qui dépendrait de moi, pour cultiver ces sentiments, et pour rendre indissoluble l'union entre nos deux maisons; que j'ai lieu de croire que Son Altesse Sérénissime n'en aurait aucun de douter de ces assurances, et que l'empressement que nous avons toujours marqué, le feu Roi mon père et moi,[1] à favoriser et à avancer en toutes occasions les intérêts de la maison de Hesse-Cassel, lui peuvent être un garant irréprochable, et que je me ferai une étude de l'en convaincre davantage, toutes les fois que je me trouverai en état de contribuer à la prospérité et aux avantages de sa maison."

Article 6: „Il y ajoutera que, la crise présente exigeant plus que jamais une union étroite entre nos maisons, et étant prêt de me concerter avec Son Altesse Sérénissime sur les mesures qu'on jugera convenir à nos intérêts communs, je m'en rapporte à sa prudence s'il ne serait pas à propos, et même nécessaire, de rafraîchir l'ancienne alliance, conclue entre les maisons de Brandebourg et de Hesse-Cassel en 1688, et renouvelée en 1714, et de l'accommoder aux conjonctures d'à présent."

Article 8: „Comme je serais bien aise de prendre à ma solde quelques régiments de troupes de Hesse à des conditions raisonnables, le conseiller de Korff ne négligera pas de sonder le terrain là-dessus; et en cas qu'il y ait apparence que la cour de Cassel y puisse donner les mains, il en fera la proposition comme de soi-même, et en évitant avec soin de ne pas faire paraître que c'est par mon ordre; et sur la réponse qu'on lui donnera, il m'en fera un rapport circonstancié, où il me marquera exactement combien de troupes on voudra me remettre, de quelle qualité elles seront, à quel terme et sous quelles conditions, enfin tout ce qui concerne le détail de cette affaire, afin que, sur ce rapport,

[1] Vergl. oben Nr. 12 und 13.

je puisse lui donner des ordres précis et positifs, et le mettre en état de la terminer sans délai."[1]

Federic.

Auszug aus der Ausfertigung. H. de Podewils.

279. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Ruppin, 5. Februar 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich habe Euch hiedurch bekannt machen wollen, dass Ich vor nöthig befunden, das Sonsfeldische Regiment Dragoner von Duisburg aus anhero marschiren zu lassen, wiewohl der Generallieutenant v. Sonsfeld für seine Person daselbst bleibet, umb bei der künftigen Possessionsergreifung bei der Hand zu sein. Zugleich habe Ich den Generallieutenant v. Dossow beordert, den Oberstlieutenant seines Regimentes v. Finck mit dem zu Hamm bisher gestandenen Bataillon Grenadiers nach Duisburg zu marschiren zu beordern, um daselbst zu bleiben und auf den erfolgenden Todesfall des Churfürsten von der Pfalz zur Possessionsergreifung im Bergischen statt des Sonsfeldischen Regiments gebrauchet zu werden. Mein Wille ist also, dass Ihr mit dem Generallieutenant v. Dossow einen anderweitigen Plan der Possessionsergreifung hiernach concertiren und was deshalb nöthig ist gehörig besorgen sollet. Ich bin etc.

Fr.

Nach der Ausfertigung.

280. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Rheinsberg, 6 février 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu avec bien du plaisir les dispositions favorables dans lesquelles se trouve le Roi votre maître à mon égard; je désire passionnément de m'unir plus étroitement avec lui, et de coopérer à ses intérêts, mais j'ai prié préalablement le marquis de Valory de me faire avoir quelques éclaircissements, sur des points que je crois indispensablement nécessaires, avant que d'entrer en alliance.

Je suis d'opinion qu'il faut bien examiner et peser les raisons, avant que d'entrer en alliance, mais lorsqu'on a tant fait que d'y entrer, il ne s'agit alors que de satisfaire efficacement à tous ses engagements. Vous verrez par ma conduite que je ne démentirai jamais les sentiments que je fais paraître etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig.

[1] Die Sendung verlief ohne Ergebniss. Nach Abschluss der preussisch-französischen Allianz vom 5. Juni wurde Korff unter dem 24. Juni aus Cassel abberufen.

281. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Ruppin, 7 février 1741.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 5 de ce mois, accompagnée de celle que M. le Cardinal m'a bien voulu écrire. Comme j'en ai été charmé, je n'ai pas voulu différer d'y répondre, et je vous prie de lui faire tenir l'incluse, en l'assurant de mon amitié et de la haute estime que j'ai pour sa personne.

Quant à ce que vous m'avez voulu dire, touchant le projet du traité à faire avec la France, vous connaissez trop mes véritables inclinations pour cette couronne et le cas infini que je fais de l'amitié de Sa Majesté Très Chrétienne, pour douter en aucune manière de la droiture de mes sentiments et de la sincère envie que j'ai d'unir nos intérêts réciproques. Mais comme j'ai déjà instruit mon ministre d'État de Podewils de ce que je pense là-dessus, je vous prie de vouloir conférer avec lui, et d'ajouter foi à ce qu'il vous dira de ma part. Vous me rendrez aussi la justice de croire que je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

282. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ruppin, 7 février 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai reçu votre représentation du 5 de ce mois par laquelle vous me faites part de la conversation que vous avez eue avec le marquis Valory. J'approuve la manière dont vous avez répondu à ses attaques, et je vois par vos réflexions sur la façon de traiter que vous êtes au fait des maximes et de l'intention de sa cour, contre laquelle nous avons sujet de nous mettre en garde. Au reste, ce ministre m'ayant écrit sur le même ton, je vous envoie sa lettre et ma réponse avec la copie, qui vous ouvrira le champ de lui détailler les raisons que j'ai de n'aller pas si vite dans l'affaire en question. Je me fie à votre savoir-faire et dextérité et je suis etc.

Federic.

P. S.

Vous éviterez soigneusement de donner de l'ombrage au marquis de Valory, parce qu'il convient à mes intérêts de conserver la France, en cas que les Maritimes et la Russie voulussent faire les méchantes. C'est pourquoi vous devez fortifier l'espérance du susdit ministre que je suis véritablement porté pour une alliance avec le Roi son maître, en lui faisant comprendre que les éclaircissements demandés sur les points en question étant fondés sur la raison et tendant au même but, on aurait tort de s'en alarmer; que, quoique je me trouve de l'inclination pour une liaison avec l'électeur de Bavière, auquel je souhaite de donner ma

voix, il me faudrait pourtant quelque lumières sur la nature de l'assistance que la France prêtera à ce prince pour le mettre en état de poursuivre avec vigueur ses desseins; que je me souviens que dans la négociation sur l'affaire de Juliers et de Bergue, la France s'est toujours excusée de pouvoir rendre notre portion plus grande, parce qu'elle n'oserait pas désobliger la maison de Bavière, anciennement liée à cette couronne; ainsi on en doit conclure avec fondement qu'elle s'efforcerait à la soutenir fortement, quand il s'agira d'appuyer ses intérêts les plus solides et les plus chéris; que cette conduite me ferait juger, par ce qu'on fera pour le nouveau allié, de ce que moi, comme le nouvel allié, s'en pourrait promettre.

Quant à ce qui regarde la cour de Dresde, vous pouvez lui dire que mes intérêts ne souffriraient guère de lui donner ma voix pour la couronne impériale; que, ses menées m'étant connues, il est juste de me démontrer comment on s'y prendrait pour l'empêcher de m'être contraire dans l'affaire de Silésie, et porter ce prince à s'unir avec la France et avec moi. Vous assaisonnerez toutes ces raisons le mieux qu'il vous sera possible. Je suis etc. Federic.

Nach der Ausfertigung.

283. AN DEN GRAFEN CHRISTIAN ERNST VON STOLBERG-WERNIGERODE IN BERLIN.

Ruppin, 7. Februar 1741.

Hochwohlgeborner etc. Ich habe Dessen Schreiben vom 4. d. erhalten, und daraus nebst der projectirten Einlage ersehen, in was Terminis Er an des Königes von Dänemark Majestät wegen derer Ihm anvertrauten Propositionen den Antrag zu thun gemeinet ist.[1] Wie Ich nun davon völlig zufrieden bin, also erwarte Ich von der erfolgenden Antwort gefällige Communication, und versichere Denselben Meiner beständigen gnädigen Erkenntlichkeit. Es wird Mir auch lieb sein, Ihm bei Meiner Retour annoch mündlich zu bezeugen, mit wie vieler Estime Ich sei Dessen sehr affectionnirter König Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] In einem Bericht vom 24. Januar bezeichnet Podewils den Grafen Stolberg als die geeignetste Persönlichkeit „pour conserver la cour de Danemark dans de bonnes dispositions"; der Graf sei dort „le tout puissant, et intéressé comme vassal de Votre Majesté à la continuation d'une bonne harmonie". Graf K. W. Finckenstein, den der König am 9. Nov. 1740 als bevollm. Minister nach Kopenhagen zu entsenden beschloss, war mit keinen Anerbietungen betraut. Stolberg's Schreiben an den König von Dänemark (Berlin 8. Febr.) bringt in Vorschlag, entweder einen preussisch-dänischen Subsidientractat gegen „Ueberlassung einiger Truppen", oder „einen anderen convenablen Alliancetractat", oder endlich „ein Neutralitätsverbündniss in jetzigen Conjuncturen". Christian VI. antwortet (28. Febr.) ausweichend: Was der König Ihnen für drei Propositiones gethan, darüber habe bereits meinem Minister in Berlin, dem Generallieutenant Praetorius, hinlängliche Ordre beigelegt sich zu expliciren."

284. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 12 février 1741.

Monsieur Le Chambrier. Je vous ai déjà instruit de mes sentiments sur le projet d'un traité d'alliance que le marquis de Valory m'a insinué. Comme j'ai eu l'occasion de l'en entretenir hier, je lui ai fait connaître mes véritables intentions, et que je ne suis aucunement éloigné d'entrer dans cet engagement, attendant seulement que les points qui doivent faire les articles secrets, soient éclairés et minutés.[1] Vous en assurerez le Cardinal, en lui faisant des protestations les plus fortes de ma sincérité et de mon attachement inviolable.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

285. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Berlin, 12 février 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai voulu vous communiquer la lettre que j'ai écrite au de Chambrier, au sujet du traité que Valory presse si vivement. Il me semble fort convenable à mes intérêts de ne pas rebuter la France, dont nous aurons apparemment besoin. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

286. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 15 février 1741.

Monsieur de Podewils. Quand vous ferez réponse à Klinggræffen sur ses différentes dépêches, vous lui ferez connaître qu'il doit faire espérer au comte de Törring[2] que la négociation sur le traité d'alliance avec le Roi Très' Chrétien va en avançant, et que nous espérons de l'achever bientôt, n'y ayant que quelques points qui demandent quelques éclaircissements. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

287. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 18 février 1741.

J'ai vu ce que vous m'avez mandé par votre dépêche du 31 du mois passé, touchant les sentiments du duc Antoine-Ulric de Brunswick

[1] Durch ein Cabinetsschreiben vom 11. Febr. war Podewils ermächtigt worden, dem französischen Gesandten auf seinen Wunsch eine schriftliche Formulirung der preussischen Forderungen zuzustellen, ohne Datum und Unterschrift. Das Schriftstück ist ganz im Sinne des Schreibens an Podewils oben Nr. 282 gehalten. — [2] Der den Abschluss einer Allianz zwischen Preussen und Baiern beschleunigt wünschte.

par rapport à la préférence qu'il donne à son frère, le prince Ferdinand, pour lui procurer le duché de Courlande. Mais je vous dirai que je crois qu'il vaudrait mieux qu'on s'en tînt à la première idée, qui était d'y faire parvenir le prince Louis de Brunswick. Vous pouvez donc insinuer cela de bonne grâce au duc Antoine-Ulric, et l'assurer de ma parfaite amitié et de la continuation de mon attachement pour tout ce qui peut lui faire plaisir et servir à l'avantage et à l'agrandissement de sa maison.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils. C. W. Borcke.

---

288. GEHEIME INSTRUCTION FÜR DIE ZU DER KAISERWAHL NACH FRANKFURT A. M. ABGEORDNETEN BEVOLLMÄCHTIGTEN GESANDTEN, DEN OBERSTALLMEISTER VON SCHWERIN UND DEN WIRKLICHEN GEHEIMEN ETATSRATH VON BROICH.

Berlin, 18. Februar 1741.

§ 1. Die Gesandten werden im Allgemeinen und in Betreff der Wahlcapitulation auf ihre „ausführliche Instruction" verwiesen.

§ 2. „Gleichwie aber in gedachter Instruction der Hauptpunkt, nämlich was eigentlich vor einen Candidaten Wir vor andern zu Erlangung der kaiserlichen Dignität beforderlich sein wollten, von deswegen nicht berührt werden mögen, weilen Wir bei denen gegenwärtigen Conjuncturen dieseshalb noch zur Zeit keinen festen Entschluss fassen können, auch ehe Wir hierzu schreiten von der Disposition Unserer Herren Mitchurfürsten über diese Materie, und welcher von denen Candidaten die meiste Apparenz zu reussiren habe, zuverlässig informiret sein müssen, damit Wir Unsere Mesures hierunter desto sicherer nehmen und nicht etwa durch fruchtlose Bemühungen Uns ein vergebenes Odium zuziehen mögen, so haben bemeldte Gesandten . . . . zu erforschen, welchem von denen Candidatis die mehresten Stimmen im churfürstlichen Collegio wahrscheinlicher Weise beifallen möchten" . . . .

§ 3. Die Gesandten haben zu observiren „dass sie vors erste und bis Wir ihnen desfalls nähere Verhaltungsbefehle zu ertheilen gut finden werden, nicht die geringste Parteilichkeit oder Praedilection vor einen oder den andern Theil an den Tag legen, sondern allen und jeden, sowohl denen dort persönlich anwesenden Herren Churfürsten, als auch denen churfürstlichen Gesandtschaften und denen Ministris auswärtiger Puissancen mit gleicher Politesse und angenommener Cordialität begegnen"; besonders den Gesandten von Frankreich und England.

§ 4. Weisung „sich durch keinen Antrag, so ihnen etwa gemacht werden möchte, bewegen zu lassen, sich Unserer Intention halber eines

weiteren zu äussern, sondern alles, was dieserwegen an sie gebracht werden möchte, lediglich ad referendum zu nehmen."

§ 5. Drei Candidaten sind bisher aufgetreten: „Baiern, welches von Frankreich portiret wird, scheinet von dem kölnischen und pfälzischen, der Herzog von Lothringen hingegen von dem mainzischen und trierischen, auch von dem churbraunschweigischen Voto versichert zu sein. Von Sachsens Bewerbung kann man „nicht anders urtheilen, als dass es entweder in der Parität derer Stimmen, welche denen übrigen Candidatis beifallen, eine Ressource zu finden vermeinet, umb ein und andres Votum vor sich selbst zu gewinnen, oder durch die von dem Grafen v. Poniatowski in Frankreich entamirte secrete Negociation den fransösischen Beitritt dergestalt zu erhalten suchet, dass diese Kron . . ., wenn selbige mit der Promotion von Churbaiern nicht durchdringen sollte, dem Könige in Polen die zu Frankreichs Disposition, dem Verlaut nach, stehende drei Churstimmen von Köln, Baiern und Pfalz zuzuwenden suchen möge" . . . .

§ 6. „Bekannter Massen es zwischen Uns und dem wienerischen Hofe zu einem offenbaren Kriege gediehen, und es bei solcher Bewandniss, und so lange sothane Differenzien nicht durch einen gütlichen Vergleich beigeleget sind, Unser Interesse allerdings erfordert, das Haus Oesterreich von der kaiserlichen Dignität auf alle nur erdenkliche Weise zurückzuhalten, bei denen übrigen Candidaten aber sich ebenfalls allerhand Bedenklichkeiten finden, weswegen Wir derselben Erhebung auf den kaiserlichen Thron befordern zu helfen noch zur Zeit Anstand nehmen, so haben mehrerwähnte Gesandte alle ersinnliche Mittel anzuwenden und sich äussersten Fleisses zu bemühen, dass das ganze Wahlnegotium durch allerhand Incidentia solange als immer möglich protrahiret werde und zu keiner Consistenz gerathen könne" . . . .

§ 7. Was den Anspruch des wiener Hofes auf das böhmische Votum anbetrifft, so sollen die Gesandten „denenjenigen Churfürsten, welche dem auf die eine oder andere Weise vorhabenden Exercitio des churböhmischen Voti widersprechen und die sonder Zweifel zu Frankfurt eintreffende churböhmische Gesandtschaft weder agnosciren noch zu denen churfürstlichen Zusammenkünften und Berathschlagungen admittiren werden, in alle Wege accediren."

§ 9. „Nichtsdestoweniger müssen die Gesandten sich . . . . in dem ganzen die böhmische Churstimme angehenden Negotio mit solcher Behutsamkeit nehmen, dass Uns allezeit eine Pforte zum Rücktritt offen bleibe, umb hierunter von System ändern und unter dem Vorwand einer deshalb eingezogenen näheren Information die Absichten des wienerischen Hofes favorisiren zu können, woferne derselbe währender dieser Handlung sich zur Billigkeit bequemen und mit Uns der schlesischen Differenzien halber auf eine annehmliche Weise setzen wollte."

§ 11. Die Gesandten haben zu verhindern, dass in den Präliminarverhandlungen aus der schlesischen Sache ein objectum deliberandi gemacht wird.

§ 12. „Ob auch wohl bei gegenwärtigen Umständen das Commercium zwischen Unsern Gesandten und denen Ministris des wienerischen Hofes sich von selbst verbietet, so können sie dennoch denen letzteren, wann sie dieselbigen in loco tertio rencontriren, mit aller Politesse begegnen, ihnen auch wohl mit guter Manier insinuiren, wasmassen Wir von Herzen bedauerten, dass es mit denen Differenzien zwischen Uns und der Königin in Ungarn Majestät zu solchen Weitläuftigkeiten gediehen wäre; es dependirte aber lediglich von ihrem Hofe, denenselben ein schleuniges Ende zu machen, und schiene dessen eigenes Interesse zu erfordern, das favorable Tempo, so annoch vorhanden wäre, um sich aus allen seinen Embarras zu reissen, nicht zu versäumen."

Friderich.

Auszug aus dem Concept. H. de Podewils. C. W. Borcke.

289. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Rauschwitz, 22 février 1741.

Comme il m'importe de pénétrer la véritable intention de la cour de Saxe par rapport à moi et aux desseins qu'elle couve, je crois nécessaire d'ordonner par rescrit au comte de Finckenstein de demander en mon nom une prompte et catégorique déclaration si le roi de Pologne veut s'unir sincèrement avec moi pour la poursuite de mes prétentions, ou s'il trouve mieux d'embrasser le parti de la reine de Hongrie. En cas qu'il se déclare pour moi, Finckenstein lui prodiguera les assurances les plus fortes de mon amitié et de l'attachement inviolable que j'aurai pour lui et pour ses intérêts, en lui offrant que non seulement je lui laisserais gagner le royaume de Bohême, mais que je lui procurerais la possession de Sagan et même ce qu'il jugera de sa convenance par rapport à la Haute-Silésie. Mais si ce prince fait mine de vouloir préférer l'alliance et les intérêts de l'Autriche aux miens, ou s'il s'avise de répondre par des ambiguïtés et de vagues compliments, le susdit ministre doit demander, le lendemain de sa proposition, son audience de congé, en prétextant la nécessité de son départ à cause de son emploi à l'armée.[1] Vous l'instruirez donc convenablement de ce qu'il aura à faire, en le munissant des expéditions dont il aura besoin au dernier cas. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Auf Erlass aus Berlin vom 28. Februar hat Finckenstein am 12. März die Unterredung mit Brühl, erhält am 13. eine ausweichende Antwort und nimmt am 14. seine Abschiedsaudienz.

290. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. Februar: Die vorläufige Antwort des Königs von England auf das Anbringen des Grafen Truchsess „n'est pas fort satisfaisante jusqu'ici, et on se retranche toujours sur l'obligation où l'on est en Angleterre de remplir ses engagements pour le soutien de la Pragmatique. En attendant, comme on offre toujours les bons offices en Angleterre, en soutenant que la cour de Vienne ne saurait les refuser, quoiqu'elle n'accepte point une médiation dans les formes, nous croyons qu'il sera indifférent à Votre Majesté si la cour de Londres veut travailler à un accommodement sous le nom de bons offices ou sous celui d'une médiation, pourvu qu'elle ne prenne pas ouvertement le parti de la maison d'Autriche."

[Schweidnitz, 24 février 1741.]

Endormons-les, et tâchons de leur faire accroire qu'on se prêterait à tout; qu'on parle d'Ostfrise, peut-être que cela réussira; et réfutez donc une fois bien comme il faut l'erreur dans laquelle on est de mêler mon affaire avec la garantie de la Pragmatique, vu que ce sont des choses de nature tout différente.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 26. Febr.) am Rande des Berichts.

---

291. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 24 février 1741.

Monsieur de Podewils. Vous devez publier partout, soit par mes ministres, résidants aux cours étrangères, soit par les gazettes, que mon intention n'a jamais été, dans l'expédition en Silésie, de déroger à la Sanction Pragmatique, la regardant comme une disposition qui ne me regarde ni en blanc ni en noir, mais que je n'ai d'autre but que de poursuivre par des voies légitimes et usitées entre les princes mes justes droits sur cette province, et qu'ainsi je ne fais que me procurer mon bien, dont on a privé si longtemps ma maison contre toutes les règles de la justice.[1] Vous instruirez aussi le résident Hoffmann de la manière dont il doit s'y prendre, pour insinuer aux Polonais que le bruit, qu'on cherche à semer en Pologne, d'une prétendue oppression des catholiques en Silésie et de leurs droits, est un mensonge des plus grossiers; que je soutiendrai cette religion dans la pleine jouissance de ses possessions et priviléges, et que j'ai trop de considération et d'égards pour la république de Pologne et pour sa liberté et conservation de son système pour ne pas la soutenir efficacement dans toutes les circonstances qui se présenteront.[2] Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 26. Febr.).

---

[1] Demgemäss Circularerlass vom 28. Februar, abgedruckt Preussische Staatsschriften I, 92. — [2] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 279 ff.

292. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, München 11. Februar, dass er fortfährt, zur Rüstung zu treiben, ohne bindende Versprechungen zu geben; er besorgt, dass der Churfürst von Baiern und sein Minister Graf Törring anfangen werden, Misstrauen zu fassen.

Schweidnitz, 24. Februar 1741.

Die ganze Sache gehet darauf hinaus, dass Frankreich rechten Ernst thue, so wird das Concert zwischen uns leicht zum Stande kommen. Man muss also jene Krone recht pressiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

293. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, München 12. Februar, dass der Churfürst ihm am Morgen gesagt „que la France souhaitait que Votre Majesté fût liée avec l'Électeur, et qu'elle était du sentiment qu'il fallait passer bientôt à l'élection, parce que, quand le duc de Lorraine ne pourrait plus se flatter d'être empereur, Votre Majesté, étroitement liée avec l'Électeur, pourrait plus aisément soutenir leurs droits."

Der Churfürst hat ihm weiter gesagt, dass der König den Churfürsten von Köln sich verpflichten könne, wenn er die deutschen Ordensgüter in Schlesien schonen wolle.

Schweidnitz, 25. Februar 1741.

Sie müssen nur machen, dass Frankreich sich ihrer schleunig und recht annehme, alsdann ist unser Concert leicht gemacht. Ich thue auch schon alles, was ihnen diensam ist, ihre Sache zu facilitiren, weil sie so viel weniger Gegenstand finden werden.

Bon, autant qu'il sera possible.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

294. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Algarotti berichtet, Turin 1. Februar: . . . „Je crains, Sire, que, sans quelque ouverture de la part de Votre Majesté, les choses n'en restent aux simples émoignages d'amitié . . . Les mystères de la Bonne Déesse n'étaient pas plus cachés aux hommes que l'est la politique de cette cour."

Schweidnitz, 25. Februar 1741.

Es wird nicht viel herauskommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

295. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 25 février 1741.

Monsieur de Podewils. Vous aurez déjà vu par la relation du de Chambrier en date du 3 de ce mois ce qu'il me mande de la situation où l'on est à mon égard. Il doit dire au Cardinal que, mes sentiments n'étant pas moins sincères, je n'attends que les éclaircissements demandés sur le fond de l'affaire, pour mettre la dernière main à la conclusion du traité en question. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

296. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Strehlen, 1. März 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Nachdem Mir die Nachricht zugekommen, ob intriguire der wienerische Hof in Polen, wo nicht die République gegen Mich aufzubringen, doch wenigstens durch allerhand falsche und erdichtete Zeitungen ein und andere vornehme Polen aufzuwiegeln, damit solche durch zusammengebrachtes Gesindel hier und da Meine Grenzen anzufallen und zu verheeren suchen möchten: so habe Ich darauf den in Polen viele Connaissance habenden Obristlieutenant v. Goltz dahin geschicket, um zuverlässig zu erfahren, wie weit solcher Nachricht Glauben beizumessen oder nicht. Was Mir nun derselbe darauf schriftlich gemeldet, werdet Ihr aus der Anlage mit mehrerem ersehen und habt Ihr also allen Fleiss zu thun und den p. Hoffmann citissime zu instruiren, damit die ausgesprengete boshafte Zeitung, als intendire Mein Einmarsch in die Schlesie einen Religionskrieg, desabusiret, und die dadurch wider Mich intendirete schädliche Absicht des wienerischen Hofes rompiret und hintertrieben werden möge. Es muss der p. Hoffmann zugleich bestens bemühet sein, den Kronfeldherrn und dessen Frau durch alle Mittel vor Mich zu gewinnen, um durch dessen Autorité die böse Intention einiger Polen zu verhindern. Wie Ihr dann auch zu Petersburg deshalb gebührende Vorstellungen thun lassen sollet. Alles was deshalb zu expediren erfordert wird, müsset Ihr vorerst nur sogleich ad speciale mandatum abgehen lassen, weil ich in Begriff bin nach Jägerndorf zu gehen, und den p. Schumacher inzwischen nach Breslau geschickt habe, um bis zu Meiner Ankunft dahin, so in Zeit von acht Tagen geschehen wird, alle Dépêches so lange an sich zu nehmen und zu asserviren, bis ich komme, damit nicht etwa auf der Route, wohin Ich jetzo reise, ein oder andere Pièce von Importance interceptiret werden möge, und habet Ihr also alle an Mich zu schickende Sachen an Mich nach Breslau zu adressiren und bei dem p. Schumacher abgeben zu lassen, diejenigen Sachen aber, bei welchen

periculum in mora ist, ad speciale mandatum abzufertigen. Ich bin etc.

Fr.

Nach der Ausfertigung.

297. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.[1]

Monsieur mon Cousin. Le comte Törring m'a remis la lettre de Votre Altesse Électorale, qui m'a fait grand plaisir par rapport aux sentiments d'amitié qu'Elle me témoigne. Elle me trouvera toujours prêt à y répondre, et entièrement disposé à lui donner des marques réelles de ces sentiments. La seule chose qui manque pour rendre ces sentiments plus efficaces, est de rendre le roi de France le lien de cette union.

Votre Altesse Électorale a vu, par les démarches que j'ai faites, que je suis Son allié le plus naturel qu'Elle puisse trouver dans les conjonctures présentes; il ne dépend plus d'Elle de profiter de l'occasion la plus favorable, autant qu'il me paraît, pour faire valoir Ses droits et Ses justes prétentions sur les États d'Autriche, Bohême etc.: ce sont de ces moments qui, lorsqu'on les manque, ne se retrouvent plus de vie d'homme. Mon sentiment serait d'en profiter, et ce serait le moyen le plus sûr pour vous frayer le chemin à la dignité impériale; car l'Empire veut avoir un prince puissant pour soutenir avec dignité le caractère de chef de la chrétienneté; de plus, si Votre Altesse Électorale attend à être élue empereur, pour agir, Elle peut compter que le duc de Lorraine gagnera la pluralité des voix, après quoi il Lui sera impossible d'obtenir à jamais la dignité impériale dans Sa maison ni de trouver des combinaisons aussi heureuses et favorables que les présentes pour en profiter. Je suppose même, pour un moment, que Votre Altesse Électorale pût être élue empereur malgré toutes les objections que je viens de Lui faire: en ce cas, Elle ne pourrait pas Se mettre d'abord en possession des États d'Autriche, et l'Empire prendrait ce commencement de règne comme un effet dangereux de l'exercice de son autorité suprême.

Mon avis donc se réduirait à s'unir étroitement avec la France, à se mettre en possession des pays sur lesquels vous avez des droits, et à demander ensuite, avec l'assistance de vos fidèles alliés, la couronne impériale, qui me paraîtrait alors immanquable.

Si Votre Altesse Électorale veut faire réflexion à ce que je Lui écris ici en véritable ami, Elle trouvera que je n'ai pas tort, et qu'il est temps à présent, ou qu'il ne le sera jamais, d'agir vigoureusement, et, en ce cas, Elle peut entièrement compter sur moi. Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im K. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

[1] Undatirt. Der Cabinetssecretär sendet den Brief an Podewils zur Beförderung am 2. März.

298. AU GRAND-AMIRAL COMTE D'OSTERMANN A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schweidnitz, 4 mars 1741.

Monsieur. Les peines que vous vous êtes données pour terminer le traité d'alliance que je viens de conclure avec l'Empereur votre maître, me sont trop connues pour que je manque de vous en témoigner ma parfaite reconnaissance. Les intérêts de nos cours sont si communs que je ne doute nullement que vous ne contribuiez toujours à en cimenter à jamais les liens. Vous me trouverez toujours porté à concourir en tout et partout à ce qui peut être de l'intérêt de l'Empereur, et en particulier, je ne négligerai aucune occasion de vous témoigner les sentiments d'estime et de confiance avec lesquels je suis, Monsieur, votre parfait ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Hauptarchiv des Kais. Russ. Ministeriums der auswärtigen Angelegenheiten zu Moscau. Eigenhändig.

---

299. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils,

Truchsess avance, Mardefeld va son chemin, Chambrier fait à merveille, Klinggræffen est adoré.

Ainsi, *cara anima mia, non disperar.*

Ræsfeld va à pieds de tortue, Finck danois se gratte les c . . . . ., Finck saxon est de contrebande.

Mais vainquons ces difficultés, et nous triompherons. Il n'y a point de lauriers pour les paresseux, la gloire les donne aux plus laborieux et aux plus intrépides.

Par parenthèse, j'ai échappé deux fois aux desseins des hussards d'Autriche. Si malheur m'arrivait d'être pris vif, je vous ordonne absolument, et vous m'en répondrez de votre tête, qu'en mon absence vous ne respecterez point mes ordres, que vous servirez de conseil à mon frère, et que l'État ne fera aucune action indigne pour ma liberté. Au contraire, en ce cas, je veux et j'ordonne qu'on agisse plus vivement que jamais. Je ne suis roi que lorsque je suis libre.

Si l'on me tue, je veux qu'on brûle mon corps à la romaine, et qu'on m'enterre de même dans une urne à Rheinsberg. Knobelsdorff doit en ce cas me faire un monument comme celui d'Horace à Tusculum.

Je vous enverrai un ample écrit de mes idées sur les conjonctures présentes, et sur ce que je juge de mieux à faire dans le cas présent et à l'avenir. Ce sera le successeur qui pourra ensuite, selon qu'il l'entend ou que les choses changent, faire ce que bon lui semblera.

Peut-être ce sera un ouvrage inutile que je ferai, mais toujours est-il bon de prendre des précautions superflues, et de ne pas commettre au hasard ce que la prévoyance ne saurait pénétrer.

Adieu, cher ami, ne m'oubliez pas. Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 7. März). Eigenhändig.

---

300. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Mollwitz, 5. März 1741.

Mein lieber Etatsminister von Podewils. Auf was vor eine unanständige und impolie Art der wienerische Hof und dessen an auswärtige Höfe gesandte Ministres sich gegen Mich in Reden und Schreiben betragen, ist Euch zur Genüge bekannt. Alles dieses aber hat Mich wegen gedachtes Hofes Mir genugsam bekannter Hauteur so sehr nicht befremdet, als dass Ich jüngsthin vernehme, wie einige von diesem Hofe ausgeschickte, von den Meinigen aber attrapirte Espions selbsten ausgesaget, wie sie in Commission gehabt hätten, sich an den Orten, wo Ich Mich befände, aufzuhalten, alle Meine Wege und Stege zu epüiren, und Mich sodann, wo es immer möglich, denen österreichischen Truppen zu verrathen, ja selbst einer von diesen Banditen sich freiwillig bekannt, dass er deshalb einen besondern Eid in dem Hofkriegesrathe, und, welches jedoch kaum zu glauben stehet, in Gegenwart des Grossherzogs von Toscana, ablegen müssen. Es werden diese unglückliche Menschen den Lohn, so sie meritiren, empfangen; inzwischen halte Ich doch vor nöthig, der Welt obgedachte indigne Proceduren des wienerischen Hofes gelegentlich, ohnerachtet Ich Mich gegen solchen so modéré bezeiget und Meine Neigung zum Accommodement declariret habe, bekannt zu machen; dahero Ihr dann nicht nur Meinen Ministris am russischen, englischen, holländischen und französischen Hofe, auch wo es sonsten nöthig sein wird, davon gehörige Kenntniss geben, sondern auch denen publiquen Zeitungen das Nöthige davon mit behörigen Couleurs inseriren lassen sollet.[1] Ich bin etc.

Fr.

Nach der Ausfertigung (praes. 10. März).

---

301. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Ohlau, 6 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Je n'ai encore rien reçu du marquis de Valory, touchant sa dépêche dont vous m'avez informé, et il faudra voir ce qu'il aura à dire. Cependant, je trouve nécessaire que le de

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 295.

Chambrier fasse connaître au Cardinal que je ne demande que cette unique marque d'amitié, que la France veuille faire agir l'Espagne comme il faut, sans perte de temps, et mettre la Bavière en état d'agir de même avec vigueur; qu'en ce cas, j'entrerais avec plaisir dans les liaisons les plus étroites et telles qu'on pourrait souhaiter. Mais si l'on y trouvait à redire, que je me flatte que le Cardinal jugera lui-même de ma situation, qu'elle demanderait beaucoup de ménagement, vu qu'une telle alliance sans de bonnes enseignes répondrait peu à mes intérêts. Vous l'instruirez donc là-dessus, et je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

302. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schweidnitz, 9 mars 1741.

J'ai de bonne main l'avis que les ministres russiens, résidants à Londres et à la Haye, s'efforcent d'animer contre moi les Maritimes, en protestant d'avoir reçu des ordres d'appuyer à toute occasion les intérêts de la reine de Hongrie, et d'assurer que la Russie ne demande pas mieux que de remplir, conjointement avec ses alliés, ses engagements de la garantie de la Pragmatique Sanction. Quoique j'aie de la peine à y ajouter foi, vu les assurances réiterées de la cour et du ministère de Russie d'être à mon égard dans la disposition la plus favorable, vous mettrez pourtant tout en œuvre pour pénétrer cette affaire, et vous parlerez même, avec une modération convenable, au premier ministre, et, s'il est besoin, au comte d'Ostermann, en lui faisant connaître combien peu cette conduite me paraîtrait compatible avec les susdites assurances et avec notre alliance contractée. Vous ne manquerez point de me rendre compte de ce qu'on vous répondra là-dessus.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

303. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Schweidnitz, 11 mars 1741.

J'ai appris par votre lettre du 10 de ce mois que, suivant vos ordres, vous êtes venu à Breslau pour me parler. Comme mes affaires m'ont empêché de m'y rendre, il dépendra de vous, quand il vous plaira, de venir ici, où vous serez le bien venu. Au reste, votre compliment sur la conquête de Glogau est trop obligeant pour ne pas vous marquer ma sensibilité. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

304. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schweidnitz, 11 mars 1741.

Monsieur de Mardefeld. J'ai bien reçu la vôtre du 18 février, par laquelle vous me mettez au fait de ce qui mérite mon attention; j'ai été ravi d'apprendre la favorable disposition où le ministère et principalement le premier ministre se trouvent à mon égard, et que vous travaillez efficacement pour l'affermir. Comme vous êtes instruit et autorisé des moyens propres pour cette fin, je remets le tout à votre discernement, et je me flatte que vous porterez le ministère à me donner dans la crise présente des preuves essentielles de sa bonne volonté et candeur. Rien ne m'en convaincrait plus fortement que si l'on voulait mettre la main à l'œuvre et inspirer à la cour de Vienne l'envie de s'accommoder avec moi, en lui ôtant l'espérance d'un secours russien. C'est pourquoi vous assurerez les ministres d'une éternelle reconnaissance; que je me ferais plaisir dans toutes les occasions où il s'agira de l'intérêt de la Russie et de ces grands génies qui sont au timon des affaires; mais n'oubliez rien pour faire valoir auprès du Feld-maréchal la parfaite considération et l'amitié que je me sens pour lui, et la déférence que j'ai et j'aurai toujours pour ses sages conseils.

Quant aux deux croix de l'ordre pour le mérite, j'approuve vos idées et la précaution que vous avez prise, et je vous laisse la liberté d'en disposer, quand et comment vous le jugerez convenable à mes intérêts. Pour ce qui regarde la proposition du général Lœwenwolde, vous pouvez lui faire connaître que je lui en sais très bon gré, et que je souhaite que je puisse acquérir un si brave et expérimenté général, que cependant il trouverait lui-même les difficultés insurmontables qu'il y aurait à vaincre, surtout dans les circonstances présentes, où il me faut beaucoup de ménagement.

Au reste, je vous mande que mes troupes ont emporté d'emblée la ville de Glogau hier matin entre 12 et 1 heures; toute la garnison a été faite prisonnière et je n'y ai perdu que quarante hommes de tués. J'espère que la cour où vous êtes et le ministère y prendront quelque part, parce que cet événement pourra faciliter le chemin pour venir à l'accommodement en question.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

305. AU CONSEILLER PRIVÉ DE MÜNCHOW A BRESLAU.

Schweidnitz, 13 mars 1741.

J'ai appris par votre lettre du 11 de ce mois ce que vous m'avez mandé du comte de Solms et du contenu de la lettre de son beau-

père,[1] dont j'ai lieu d'être satisfait si elle est vérifiée par l'expérience. Quant à la seigneurie de Wartenberg, je veux qu'elle soit exemptée des contributions, comme vous le verrez par l'ordre que vous recevrez ci-joint. Vous le marquerez audit comte en faisant valoir cette complaisance.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

306. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 28. Februar, von einer Mittheilung des dänischen Gesandten Praetorius, wonach der englische Hof in Kopenhagen die Stellung der im englischen Solde befindlichen Dänen angesucht habe. Der König von Dänemark habe in London und Petersburg sich erboten, seine guten Dienste zur Beilegung des Conflicts zwischen den Höfen von Berlin und Wien mit denen Englands und Russlands zu vereinigen: „dès qu'on en aurait reçu la réponse, on s'expliquerait ultérieurement sur cela de la part de la cour de Danemark, qui ne demande pas mieux que de donner dans cette occurence des marques de son amitié à Votre Majesté."

Fort bien. Bravo!

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. März) am Rande des Berichts.

---

307. AU ROI DE SARDAIGNE A TURIN.

Berlin, 14 mars 1741.

Monsieur mon Frère. Il n'est pas possible de rien ajouter à la satisfaction que me donnent les témoignages d'amitié que je trouve dans la lettre de Votre Majesté du 3 février passé. Aussi peut-Elle se tenir fortement assurée que les dispositions où je suis à Son égard répondent parfaitement aux Siennes, et ne sont ni moins constantes ni moins sincères. Également rempli d'estime pour les hautes vertus qui brillent dans la personne de Votre Majesté, et persuadé de l'utilité et de la nécessité de cultiver et d'affermir, par toute sorte de moyens, la bonne et parfaite harmonie qui a subsisté de tout temps entre nos cours, je ne négligerai aucune occasion qui pourra se présenter, pour cimenter cette

[1] Graf Münnich. Der Brief, den Graf Solms, der nach Dresden bestimmte russische Gesandte, dem Geh. Rath v. Münchow gezeigt hat, besagt, dass Russland neutral bleiben würde; zugleich erkundigt sich Münnich „si l'on a des ménagements pour la seigneurie de Wartenberg" (die Besitzung Münnichs in Schlesien, vergl. oben S. 127).

union et pour la reserrer davantage. C'est ce que le sieur comte d'Algarotti, que j'ai jugé à propos de faire revenir auprès de ma personne, est chargé de représenter plus amplement à Votre Majesté avant que de quitter le séjour de Turin. Cependant, tout ce qu'il Lui pourra témoigner sur cet article, ne saurait égaler les sentiments d'estime et d'amitié parfaite avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

308.* AU COMTE D'ALGAROTTI A TURIN.

Berlin, 14 mars 1741.

Je suis très satisfait du détail que vous me faites par votre rapport du 8 février de la disposition où vous avez trouvé la cour de Turin, par rapport aux conjonctures présentes. Comme dans cette situation d'affaires votre séjour à ladite cour ne pourrait plus être d'aucune utilité pour mon service, mon intention est que vous retourniez auprès de ma personne, le plus tôt que vous pourrez.

Avant votre départ, vous n'oublierez pas de renouveler au roi de Sardaigne et à son premier ministre les protestations de mon amitié et de mon désir sincère et constant d'entretenir et de cultiver par toute sorte de moyens la bonne et parfaite intelligence avec sa cour, en remettant à Sa Majesté la lettre dont vous recevrez ci-joint l'original et la copie.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils. C. W. Borcke.

---

309. AN DEN GEHEIMEN RATH FREIHERRN VON DANCKELMANN IN MAINZ.

Berlin, 14. März 1741.

Wir ersehen aus Eurem gehorsamsten Berichte vom 7. d. M. und der sub volanti angefügten französischen Relation, dass das am dortigen Hofe entworfene Plan zum Accommodement Unserer mit dem Hause Oesterreich habenden Differenzien darinne bestehe, dass Uns dasselbige zu Tilgung Unserer schlesischen Forderungen die Stadt Roermonde mit ihrem District abtreten solle.

Nun ist zwar leicht zu erachten dass Wir Uns auf solches Plan zu entriren keineswegs entschliessen können, indem die Uns dadurch zugedachte Satisfaction mit denen considerablen Praetensionen, so Wir an das grösste Theil des Herzogthums Schlesien haben, nicht die geringste Proportion hat, zu geschweigen, dass darauf auch deswegen keine Reflexion zu machen ist, weilen vermöge des Barrièretractats das Haus

Oesterreich von denen niederländischen Provinzien nicht das allergeringste an einige andere benachbarte Puissance eigenmächtig cediren kann,[1] und der zu solcher Cession erforderte Consens der Seepuissancen aus bekannten Ursachen wohl schwerlich zu erhalten sein dürfte.

Weilen Euch aber von sothanem Project keine förmliche Communication vom dortigen Hofe geschehen, sondern dasjenige, was Ihr davon in Erfahrung gebracht, Euch nur unter der Hand und im Vertrauen eröffnet worden,[2] so finden Wir unnöthig, dass Ihr Euch deshalb das Geringste äussert, sondern Ihr habt von der Sache gänzlich zu abstrahiren und selbige auf ihrem Unwerth ersitzen zu lassen. Sind Euch mit Gnaden gewogen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. H. v. Podewils. C. W. v. Borcke.

---

310. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 16 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Votre lettre et la dépêche du de Mardefeld, envoyée par un courrier à Memel, me sont bien parvenues. Comme je n'en sais pas encore le contenu, la faisant déchiffrer, je vous en dirai demain mon sentiment. Au reste, j'entre dans le vôtre, par rapport à la nécessité qu'il y a d'avoir un habile et intrigant ministre à la cour de Dresde, qui pourrait avoir l'œil au guet. Ainsi vous n'avez qu'à me proposer un sujet qui possède les qualités nécessaires et propres pour l'affaire dont il s'agit. Je suis etc.

Federic.

Je suis fort surpris de la nouvelle de Russie,[3] j'avoue que c'est un coup de traître, mais il faudra voir si les chosés en resteront-là, ou s'il n'y aura pas moyen de faire revirer la girouette; sinon, la Saxe en payera les pots cassés.

Ce 17 mars.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

311. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 17 mars 1741.

Mon cher Podewils. La trahison de la Russie est épouvantable. La malice et l'envie des Saxons l'ont couvée, et la faiblesse du prince

[1] Vergl. oben S. 157. — [2] Durch den mainzischen Minister Erthal „animal de la cour de Vienne à cause du présent magnifique qu'il a reçu de la reine de Hongrie." (Danckelmanns Bericht, Mainz 7. März.) — [3] Mardefeld meldet, Petersburg 2. März, dass die Gesandten Oesterreichs, Englands, Sachsens dem russischen Hofe ein. Project zur Theilung Preussens vorgelegt. Vergl. Droysen, V, 1, 223—226. Ueber die Eroberungsabsichten Georgs II., vergl. Arneth, Maria Theresia's erste Regierungsjahre I, 201. 392.

Antoine l'a fait éclore. Si les nouvelles ultérieures répondent à celles que je viens de recevoir, il faudra conclure au plus vite avec la France, et ce ne sera plus moi, mais la Russie et l'Angleterre qui bouleversent l'Europe.

Il faut s'armer de fermeté, combattre en héros, vaincre avec prudence, et soutenir l'adversité avec des yeux stoïques. J'ai fait ce que j'ai pu pour la tranquillité publique, et c'est mes envieux qui la troublent. Mais quoi qu'il en arrive, j'aurais au moins la satisfaction de bouleverser la maison d'Autriche et d'ensevelir la Saxe. Peut-être que les conjonctures se changeront, mais je regarde le concert de mes ennemis comme une chose sûre et certaine; ce feu s'est couvé sous les cendres, et à présent, nous en apercevons les premières étincelles.

Adieu, cher ami, défendez-moi de la plume, comme je vous défendrai de l'épée, et tout ira bien, en dépit de nos envieux.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

312. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Schweidnitz, 17. März 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden haben Mir und Meinem Hause in allen Gelegenheiten so viele Proben von einer treuen Freundschaft und wahren Neigung gegeben, dass Ich nicht umhin kann, Deroselben, jedoch noch zur Zeit in höchstem Vertrauen und als das grösseste Secret, anliegend zu communiciren, was Ich vor Nachrichten von Petersburg aus erhalten, betreffend ein detestables Project, so der sächsische Hof nebst dem wienerischen wider Mich geschmiedet, und wie diese sowohl die Russen wie die Seepuissancen in solches zu ziehen suchen. Es werden Ew. Liebden zugleich ersehen, dass zu Meiner grössesten Surprise, und sonder dass Ich das geringste davon soupçonniren können, der russische Hof fast geneiget ist, in solches Project zu entriren, und auf einmal die Casaque gegen Mich zu tourniren, ob Ich schon von Meiner Seiten alles menschmögliche gethan, solchen Hof in der Neutralité gegen Mich zu erhalten. Ich will zwar noch zur Zeit nicht alle Hoffnung fallen lassen, dass nurermeldeter Hof vielleicht noch rectificiret werden möchte, und ist dieses die Ursache warum Ew. Liebden ersuche, alles dieses sorgfältigst zu menagiren. Nach der jetzigen Apparence aber finde Ich doch nöthig, Mich auf alle Fälle fertig zu halten und habe dahero Ew. Liebden Meine erste Idée, so Ich Mir deshalb gemachet, und was Ich auf den Fall, dass gedachtes detestable Project wirklich goutiret werden sollte, vor Mesures zu nehmen, hierdurch eröffnen wollen, in dem festen Vertrauen, Ew. Liebden werden Mir Dero Gedanken darüber aufrichtigst zu melden nicht anstehen. Und

zwar wäre Ich gesonnen, wenn es mit solcher Ligue gegen Mich zu Stande kommen sollte, zuvorderst die in Preussen annoch gebliebenen zwei Dragonerregimenter nebst denen beiden Husarenregimentern sogleich herauszuziehen und mit solchen Ew. Liebden unterhabendes Corps d'armée zu verstärken, um sowohl solche Regimenter einer überwiegenden Macht nicht zu exponiren, als auch Meine Forces soviel nur thunlich zusammen zu haben. Inzwischen Ew. Liebden Corps d'armée in das concertirte Campement rücken und sich in solchem fertigen Stande halten müsste, damit Dieselbe mit solchem auf den allerersten Wink und sogleich wie es nöthig ist denen Sachsen zu Halse gehen und diese desarmiren, auch ohnkräftig machen könnte, Mir weiter zu schaden, wobei vor allen Dingen verhindert werden müsste, dass die Sachsen mit denen Hannoveranern sich nicht conjungiren könnten. Ich glaube auch, dass Ew. Liebden mit Dero Corps den Sachsen genugsam supérieur sein werden, wenn zumalen der Renfort von oberwähnten beiden Dragonerregimentern etc. dazu käme. Ich Meines Ortes wollte währender Zeit dass dieses geschähe Mich nichts abhalten lassen, alle Meine Operationes allhier fortzusetzen und Mich von Brieg und Neisse Meister zu machen. Was Hannover etc. anlanget, so sehe Ich zwar zur Zeit noch keine sonderliche Anstalten, um die benöthigte Magazins vor ein Corps Truppen zu machen; sollte aber dieses Haus gegen Mich mit entriren, so würde wohl kein Anstand zu nehmen sein, nach geschehenem Coup in Sachsen auch solchen zu Halse zu gehen und zu thun was die Umstände erforderten. Sollten die Russen inzwischen nach Preussen gehen und solches wegnehmen, so würde Mich wegen solches Verlustes in Sachsen dedommagiren müssen. Da Ich auch zuverlässig weiss, dass im bevorstehenden Frühjahre sowohl das Haus Baiern, unter Assistance von Frankreich, gegen Oesterreich agiren, als auch diese Krone überdem ein besonderes Observationscorps formiren lassen will, zu geschweigen des Coups, so die Spanier in denen italienischen Provinzien von Oesterreich thun wollen, so würde Mich dieses insoweit soulagiren, dass einestheils die Oesterreicher den grössten Theil ihrer Force gegen Baiern und nach Italien ziehen, die Hannoveraner etc. und Hessen aber obligiret werden würden, sich gegen Frankreich zu wenden; da Ich dann, sobald solches geschähe, wenn Ich mit Neisse und Brieg fertig, einen Theil Meiner hiesigen Armée hier in der Schlesie nur defensive agiren lassen, mit dem andern Theil derselben aber durch die Lausnitz marschiren und mit Ew. Liebden Corps Mich conjungiren könnte, um sodann mit vereinigten Kräften denen Russen entgegen zu gehen.

Dieses seind die ersteren Gedanken, so Ich von denen zu nehmenden Mesures gehabt habe, welchergestalt Ich Meinen Feinden, wenn Ich dazu genöthiget werde, begegnen könnte. Ew. Liebden aber werden Mir gewiss eine besondere Marque von Dero Freundschaft geben, wenn Dieselbe solchen Plan näher überlegen und Mir Dero Gedanken hierüber sowohl, als was etwa sonsten vor Mesures zu nehmen, ganz

frei und offenherzig zu erkennen geben werden, ohne Mir das geringste zu cachiren, wie ich denn Dero Antwort hierüber, sobald es nur möglich sein wird, durch einen Expressen erwarten werde. Uebrigens wollen Ew. Liebden das dortige Corps d'armée dergestalt fertig halten, damit alles im Stande und bei der Hand sei, ohne einen Moment zu verlieren dahin wo es nöthig sein wird agiren und Meinen Feinden das Praevenire spielen zu können. Der Ich mit aller Hochachtung beharre Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ihro Durchlaucht werden wohl mit vieler Verwunderung hören was sich in Russland zutraget; wenige Tage werden die grosse Sache völlig am Tage legen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

313. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 18 mars 1741.

J'attends votre sentiment sur cette diablerie. Mardefeld employera le vert et le sec pour rectifier la cour et le prince.

Mündliche Resolution auf Podewils' Begleitschreiben vom 14. März zu den aus Petersburg eingelaufenen Depeschen vom 2. März. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

314. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 18 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous adresse les incluses,[1] dont celle à la Reine la portera d'écrire une lettre touchante à son frère, le prince Antoine-Ulric, pour le détourner du complot en question. Dès que vous aurez cette lettre, vous l'enverrez par une estafette au de Mardefeld, avec ordre *ad mandatum* de s'en servir, s'il y a quelque espérance de fléchir le prince.

Dans celle au comte de Truchsess, je lui ordonne de parler au Roi de ce détestable concert, et de sonder si son ministre agit par ordre ou non. Vous la lui ferez tenir le plus sûrement qu'il sera possible, et nous verrons bientôt la vérité nue. Je suis etc.

Federic.

Je n'ai rien détaillé à mon épouse de l'affaire, dont il n'est pas besoin de l'informer.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Im K. Geh. Staatsarchiv nicht aufgefunden. In Betreff eines früheren Briefes der Königin an Herzog Anton Ulrich vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, XXVI, 19.

315. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 18 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Le marquis de Valory vient de partir[1], après m'avoir entretenu tout au long des offres de sa cour, et montré le projet ci-joint d'un traité secret. Dans la situation où je me trouve, il me paraît nécessaire d'entrer dans cet engagement, d'autant plus que Valory m'a promis qu'il sera tenu secret. Vous devez donc conférer là-dessus avec lui, et ajuster le tout de manière que tous les passages et expressions qui regardent mes intérêts y soient mis dans une clarté évidente, par des termes propres et clairs. Outre cela, je souhaite un article séparé par lequel la France s'engage formellement qu'en cas que je serais attaqué par la Russie, elle voudra obliger la Suède d'épouser ma cause, et de faire la guerre à cet empire. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

316. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST ZU ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Schweidnitz, 20. März 1741.

Ich habe Ihre Durchlaucht bei jetzigen importanten Conjoncturen meine Meinung eröffnen wollen, damit Sie bei Zeiten Ihre Mesuren darnach nehmen können. Erstlich habe Ordre gestellet an die beiden Dragonerregimenter und an die Husaren sich marschfertig zu machen, um auf der ersten Ordre zu Ihr Durchlaucht Ihrem Corps zu stossen, und ohngeachtet die Regimenter durch die Augmentation halb neu seind, so muss man dagegen rechnen, dass die feindliche Truppen nicht besser seind. Preussen mit so wenig Cavallerie gegen einen ordentlichen Feind zu besetzen, ist viel zu wenig. Also glaube dass wohr Russland bricht, kein ander Mittel vor das erste ist, als es platt zu abandonniren, und je ehr je lieber eine Querelle d'Allemands an die Sachsen zu suchen und die zu stürzen, ehe die Hannoveraner ins Feld kommen können. Von meine Seiten, so meine, dass ich suchen will, wohr die Oesterreicher aus denen Bergen kommen, sie sogleich auf den Hals gehen und sie schlagen, und dar von Seiten Baiern eine Diversion ganz gewisse geschehen wird, so muss man sehen, ob sie dorten hin was von dem mährischen Corps detachiren werden, in welchem Fall oder dem andren ich von Seiten Schlesien und Lausnitz mit einem nach denen Conjoncturen starken Corps auch eindringen wollte, um das Garaus dorten geschwinder zu machen, und mir nachgehends mit Ihnen conjongiren, umb uns nachgehends zu wenden, wohr es die Noth erfordert.

[1] Valory's Bericht, Schweidnitz 15. März, bei Ranke, Sämmtliche Werke XXVII. XXVIII, 576.

Wegen des Tresores, solchen nach Magdeburg zu transportiren, hielte vor nöthig; nur muss die Sache bis zur Execution sehr secretiret werden, darmit es keinen Schreck unter das berlinische Volk bringe.

Was mir hier anlanget, so habe Schwerin Ordre gegeben, sich mit seinem Corps bis zur Neisse zu repliiren, dieweil ich selber vor nöthig halte, dass sich nachgerade mein Corps zusammenziehe. Also hoffe in acht Tage ganz zusammen zu sein, bis auf die zwei letzten Cavallerieregimenter.

Hierbei überkommen die Zeitungen. Ich bin mit vieler Estime Ew. Durchlaucht sehr wohl affectionnirter Freund und Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

---

317. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.[1]

Schweidnitz, 21. März 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Welchergestalt der wienersche Hof noch immer fortfähret, das Publicum mit offenbaren und recht groben Unwahrheiten zu amusiren, werdet Ihr aus dem beiliegenden, zu Wien gedruckten und mit denen dortigen Zeitungen ausgegebenen sogenannten Diario[2] mit mehrerem ersehen. Meine Sache ist es gar nicht, gleiches mit gleichem zu vergelten und dem Publico zu imposiren, glaube aber doch dass es gut sein werde, dieses von solchen groben und kaum glaublichen Rodomontaden zu desabusiren und der Welt zu zeigen, wie wenig selbige alle dem, so von Wien aus publiciret wird, trauen könne. Und da Euch das Journal von allen denen wahrhaften Umständen, so bei Neisse und Ottmachau vorgefallen, genugsam instruiret, so werdet Ihr das nöthige deshalb besorgen. Was inzwischen der Obriste Graf Haacke vor ein Rencontre mit denen feindlichen Husaren jüngsthin gehabt und was unter Commando des Generalmajor von Jeetz, als derselbige den Feind aus Zuckmantel delogiren müssen, vorgefallen, solches werdet Ihr aus den Anlagen mit mehrerm ersehen, wovon Ihr das erforderliche denen öffentlichen Zeitungen überall inseriren lassen könnet. Ich zweifle auch nicht, Ihr werdet bereits dasjenige, so Euch in Meinem vorigen wegen Rasirung und Verlassung des Passes Jablunka gemeldet, denen Zeitungen haben inseriren lassen, damit die Wiener nicht dem Publico glauben machen, als ob solches eine forcirte Retraite wäre. Meine auswärts subsistirende Ministres müssen auch von allen solchen vorfallenden Sachen instruiret

1 Vergl. Droysen, Die preussischen Kriegsberichte der beiden schlesischen Kriege. Beiheft zum Militärwochenblatt, Berlin 1876, Nr. 9, S. 326. — 2 Wienerisches Diarium Nr. 17 vom 1. März 1741.

werden, damit solche denen wienerischen Unwahrheiten zu contradiciren im Stande sein. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

318. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Bärsdorf, 22. März 1741.

Die Minister berichten, Berlin 16. März: „Votre Majesté aura vu par la relation de Ræsfeld, de la Haye du 10 de ce mois, que le pensionnaire de Rotterdam, van Neck non seulement, mais l'ambassadeur de Russie à la Haye, et le sieur Trevor, ministre d'Angleterre, lui avaient proposé comme une idée qui leur était venue en particulier, mais qui, à ce qu'il nous paraît, pourrait bien être le génie du plan d'accommodement qu'on voudra proposer aux deux parties:

Que Votre Majesté garderait une bonne partie de la Silésie, en guise d'hypothèque, et qu'elle fournirait une bonne somme d'argent à la reine de Hongrie, qui en a grand besoin, en faisant un traité secret, sous la garantie des puissances amies, que le capital ne serait jamais rendu, et que Votre Majesté resterait le maître de la partie hypothéquée."

Bon. Il faut entretenir la République dans ces idées, qui ne répugnent pas à mes intérêts.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

319. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Nimptsch, 24 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Dans la situation présente il me paraît conforme à mes intérêts de m'unir avec la Bavière. Il faudra donc entretenir l'espérance que l'Électeur en a conçue, et lui insinuer que je ne donnerai ma voix, dans l'élection d'un empereur, qu'à lui, mais que je me flatte qu'il voudra consentir à mon acquisition d'une grande partie de la Silésie, et à me la garantir étant devenu empereur. Secondement, j'espère qu'il ne me refusera pas, dans ce cas, la permission de lever des recrues dans ses provinces. Je souhaite aussi de faire avec lui un cartel, de sorte que je lui renverrais les déserteurs qui viendront ici, et qu'il ferait la même chose par rapport à mes déserteurs qui s'engageraient ou qu'on atrapperait dans ses troupes. Vous munirez là-dessus le de Klinggræffen des instructions nécessaires, et je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

320. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général Nimptsch, 24 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Vous déclarerez aux ministres étrangers que ceux qui ont envie de me suivre n'auront qu'à se rendre à Breslau, où je leur ferai savoir le temps et le lieu de me parler. Il s'entend que vous viendrez aussi. Cependant, les Hanovriens méritent notre attention dans la crise présente, pour les détacher de la faction russienne. Il faut les cajoler et éblouir autant qu'il sera possible, en leur promettant, en cas d'une véritable complaisance dans l'affaire de Silésie, que je me ferais fort d'appuyer l'acquisition de l'évêché d'Osnabrück, et que je cèderais au roi d'Angleterre mes droits sur l'Ostfrise, mais il faudrait me procurer la possession de la Basse-Silésie, avec Breslau, s'il est possible d'obtenir ce dernier article. Vous y travaillerez de toutes vos forces, afin d'inspirer à ce prince de bons sentiments, qui pourraient rectifier ceux de la Russie et de Vienne. Je suis etc.

Federic.

Voici dans quels termes j'écris là-dessus au général de Truchsess.

Nach der Ausfertigung.

321. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A LONDRES.

Nimptsch, 24 mars 1741.

Monsieur de Truchsess. Ma précédente[1] vous aura mis au fil d'une affaire fort intéressante, et j'espère que vous exécuterez mes ordres. Vous travaillerez donc de toutes vos forces pour détacher le roi de la Grande-Bretagne de la cabale en question, et pour l'attacher véritablement à mes intérêts, qui ne sauraient être contraires aux siens. Si les offres d'une étroite alliance et de ce que j'ai promis ne suffisent pas, faites-lui une belle perspective de l'acquisition prochaine de l'évêché d'Osnabrück, à laquelle je travaillerai conjointement avec lui. Vous pouvez aussi lui donner assurance d'une cession de mes droits sur l'Ostfrise, s'il veut agir efficacement pour me faire avoir ma satisfaction ici, par la cession de la Silésie inférieure, inclusivement la ville de Breslau. Vous pouvez protester que, jusqu'ici, j'ai encore les mains libres, n'ayant conclu aucune alliance avec la France, nonobstant les avantages qu'elle m'offre; ainsi qu'il dépend du Roi de s'unir avec moi pour notre bien réciproque et pour celui de l'Allemagne et de la religion protestante. J'attends une réponse claire et décisive, pour en régler mes mesures, et je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Vergl. oben S. 210 Anm.

322. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Generalfeldmarschall v. Roeder berichtet, Königsberg i. Pr. 14. März, dass er, durch Mardefeld von der feindlichen Haltung des russischen Hofes in Kenntniss gesetzt, die Grenzorte durch Dragoner und Husaren besetzen zu lassen beabsichtigt.

Nimptsch, 24. März 1741.

Man muss keinen Lärm davon zur Zeit machen; der Gegenstand würde auch weder möglich noch rathsam sein.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

323. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet. Berlin 20. März, dass die Königin von Ungarn von einem Erzherzoge[1] entbunden ist, ein Ereigniss, das der österreichischen Sache sehr zu Gute kommen werde.

Strehlen, 25. März 1741.

Cet événement ne me paraît pas d'une si grande conséquence. Car ceux qui s'opposent au duc de Lorraine travailleront d'autant plus pour l'éloigner de l'Empire.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

324. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke erörtern die angesichts der Meldungen Mardefelds zu ergreifenden Massregeln (Berlin 21. März): Nachdrückliche und ernste Vorstellungen in Petersburg, wobei Mardefeld, um Münnich, der offenbar sein Gewährsmann ist, nicht blosszustellen, sich auf eine dresdener Quelle zu berufen hat; im Haag und in London vertraulicher Hinweis auf die gefährlichen Consequenzen des in Anregung gebrachten Bündnisses gegen Preussen; dem sächsischen Gesandten in Berlin gegenüber eine Sprache, die ihn sehen lässt, dass man von allem weiss; Offenhaltung der Möglichkeit, schlimmsten Falles sich mit Frankreich, Schweden und Baiern zu vereinigen.

Cela est très sensé, et je l'approuve; quant à la France, il faut faire une alliance secrète avec elle, céder nos prétentions sur la Frise à l'Angleterre, et les contenter tous.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

[1] Nachmals Kaiser Joseph II., geb. 13. März 1741.

325. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. März: „Il paraît qu'on balance encore à Pétersbourg, qu'on craint, qu'on espère, qu'on a honte tour à tour, et qu'on souhaite d'intimider Votre Majesté, mais qu'on ne L'osera entamer si facilement. Peut-être qu'une ferme contenance et la découverte du pot aux roses les désorienteront. Enfin, le pire est qu'on ne saurait compter sur ces gens du jour au lendemain."

Strehlen, 26. März 1741.

Je suis fort de votre sentiment. Il faut faire flèche de tout, et se soutenir avec fermeté.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

326. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Strehlen, 26 mars 1741.

Monsieur de Podewils. Vos deux lettres du 20 et 21 de ce mois me sont bien parvenues. Vous avez bien fait de tâter le pouls au de Schwicheldt par l'amorce de l'évêché d'Osnabrück et de la cession de l'expectance d'Ostfrise.[1] Il en faut enivrer ces messieurs, le mieux qu'il sera possible, pour les détacher de la bande, s'il y a encore moyen de le faire. En attendant, vous continuerez à veiller partout, et à informer mes ministres aux cours étrangères des trames pernicieuses de la cour de Dresde, afin d'en faire usage, en cas que je sois obligé d'en prendre revanche. Quant à votre voyage de Breslau, j'entre en vos idées, et vous pourrez le retarder d'une quinzaine de jours, en amusant ceux des ministres étrangers qui voudront venir en même temps. Au reste, le de Linde doit se comporter avec toute la prudence requise, pendant le vacarme qu'il y a à Stockholm, et il poussera sous main la négociation touchant les 16,000 hommes à recevoir dans mon service comme troupes auxiliaires, moyennant des subsides. Mais il prendra garde de ne point m'exposer mal à propos. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

327. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Strehlen, 26. März 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 20. d. ist Mir wohl einbehändiget worden, und habe Ich

[1] Nachdem der hannöverische Gesandte den Wunsch ausgedrückt „que Votre Majesté, avec les grandes acquisitions qu'Elle méditait, voudrait bien que les autres profitassent quelque chose avec Elle, si l'on devrait entrer dans Ses vues, et: dass man sie möchte mitessen lassen." Die Pfandämter in Mecklenburg bezeichnet Schwicheldt als eine zu entlegene und zu problematische Erwerbung für Hannover (Bericht von Podewils, 18. März).

daraus mit mehrern erfahren, wohin Deroselben Gedanken wegen des schändlichen Projectes, so der wienerische Hof, besonders aber der dresdensche, wider Mich an verschiedenen andern Höfen geltend machen wollen, gehen. Ich bin auch vollkommen von Ew. Liebden Sentiment, doch halte davor, wie es die Nothwendigkeit erfordert, dass bevor die Operationes wider das Churhaus Sachsen zur Execution gebracht werden, zuforderst die Zeit abgewartet werden müsste, dass die Regimenter, welche zu dem unter Ew. Commando stehenden Corps d'armée [*gehören*], völlig zusammen sein, hiernächst aber, dass bevor Ich mit den Sachsen breche, Ich noch ein paar Relationen von Petersburg aus abwarte, um zu sehen, ob der russische Hof in ein dergleichen detestables Complot entriren oder sich annoch rectificiren lassen werde. Dass die Hessen einige Ordres bekommen haben, hat zwar, wie Ew. Liebden solches Mir Selbsten letzthin gemeldet haben, insoweit wohl seine Richtigkeit, noch zur Zeit aber bleibet es ohngewiss, wohin selbige, wenn der Marsch wirklich geschehen sollte, sich wenden werden; hannoverscher Seiten hält man sich noch stille, und da der p. v. Schwicheldt ohnlängst zu Berlin angekommen und sich von einigen geheimen Propositionen äussert, so werde Ich hoffentlich im Stande sein, nächstens von denen wahren Umständen der Sache mit Zuverlässigkeit urtheilen zu können. Sollten alsdann die Umstände erfordern, mit Sachsen zur Ruptur zu kommen, so bin vollenkommen von Ew. Liebden Sentiment, dass nämlich mit Eroberung von Wittenberg die Operation anzufangen sei, indem wann ohne diesen Ort zu haben die Regimenter nach der Saale marschiren sollten, solche, wie Ew. Liebden sehr gegründet urtheilen, von Berlin zu weit abkommen und dieses zu sehr exponiret sein würde. Ich hoffe, dass alsdann Ew. Liebden doch mit Wittenberg ehe fertig sein werden, bevor Hannover nebst Hessen zusammen kommen, und dass Ew. Liebden mit denen Sachsen schon fertig sein werden, bevor letztere mit erstern sich combiniren können.

Ich werde nicht ermangeln, sobald Ich nur die geringste, doch zuverlässige und ferme Nachrichten erhalte, Ew. Liebden solche alsofort zu communiciren, um alsdann Dero weitere Mesures darnach zu nehmen; auch werden Ew. Liebden zum öftern mit dem Etatsminister v. Podewils zu sprechen belieben, damit derselbe Ew. Liebden von allen inzwischen einlaufenden neuen Nachrichten behörige Ouvertures geben könne; noch zur Zeit ist wohl nicht alle Hoffnung verloren, sowohl Russland zu besseren Gedanken zu bringen, als auch Hannover von dem ehrlosen Complot zu detourniren; auch ist die Apparence, dass Holland nie darin toppiren werde; in 2 à 3 Posttagen wird sich das Geheimniss der Bosheit näher developpiren und zeigen, ob solches in der ersten Geburt ersticket, oder Ich nöthig haben werde, hierwider hinlängliche Mesures zu nehmen. Inzwischen habe Ich dem Generaldirectorio Befehl gegeben, sogleich das gehörige zu besorgen, damit das magdeburgische und stettinsche Garnisonregiment sowohl, als das zu Berlin, zusammen kommen soll. Wegen

derjenigen Generalunterstabespersonen, so zu Ew. Liebden Corps der Armee nöthig sein, erwarte Deroselben Vorschläge, was vor Leute Dieselbe am liebsten dazu haben wollen. Was übrigens Meine hiesige Umstände betrifft, so ziehe Ich Mich nach der Neisse zu; der Generalfeldmarschall Schwerin aber muss Meine Ordres, ob Ich ihm schon solche durch sichere Leute zugesandt, nicht erhalten haben, da er Ratibor und Troppau noch nicht verlassen hat, welches doch hoffentlich, da ihm deshalb ganz positive reiterirte Ordre geschicket, nächstens geschehen soll. Der Ich stets mit besonderer Estime verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

328. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.[1]

Ottmachau, 29. März 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Da der zeitige Commandant von Neisse, der Obriste Baron v. Roth, seithero einige hier herum wohnende von Adel, welche sich gegen Mich und die Meinigen nicht ganz übelgesinnet erweisen wollen, auf die gewaltsamste Art von ihren Gütern aufheben und zum Theil durch Schnapphahne, theils mit Zuziehung ihrer eignen Bedienten und Bauern an Händen und Füssen gebunden nach Neisse zum gefänglichen Arrest schleppen, andern aber, so nicht zu Hause gefunden worden, die Häuser durch dergleichen Schnapphahne plündern lassen, danebst durch eigenmächtige und in gar ohnanständigen Terminis abgefasste Ausschreiben die auf dem Lande wohnende Unterthanen soviel an ihm gewesen gegen die Meinigen aufgewiegelt und selbigen unter den härtesten Bedrohungen alle Lieferungen an Meine Truppen untersaget; in alles dieses aber der Cardinal v. Sinzendorff, Meinen sichern Nachrichten zu Folge, mit entriret, auch danebst seinen Unterthanen verboten, an die Meinigen nichts zu liefern, hingegen solchen befehliget, ihren Vorrath nach Neisse zu liefern, auch zum Schanzen und Arbeiten dahin zu gehen des vielen Tramirens durch Correspondance gegen Mich anjetzo zu geschweigen: so habe Ich Mich endlich genöthiget gesehen, Mich der Person ermeldeten Cardinals zu versichern und selbigen von dem bisherigen Orte seines Aufenthalts, Freiwalde, anhero auf das hier belegene, ihm zuständige Schloss bringen zu lassen. Wobei demselben doch nicht der allergeringste Affront widerfahren, vielmehr solcher seinem Character und Geburt nach mit aller Considération und Politesse tractiret worden, auch ihm ferner dergestalt begegnet werden soll. Ich Meines Ortes habe hierbei keine andere Absicht als nur allein dessen beständigen Tramirens gegen Mich überhoben

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 298.

zu sein; im übrigen aber auch denen unschuldigen Leuten, welche obgedachter Massen aufgehoben und zur gefänglichen Haft gebracht worden, einige Sicherheit zu verschaffen, dass solche ohne alle Schuld und Verbrechen nicht noch härter tractiret, wohl aber wieder auf freien Fuss gestellet werden möchten.

Damit nun diese Begebenheit von Meinen Feinden und Mir übel wollenden nicht anders ausgebracht und vorgestellet werden möge, als die Sache in der That beschaffen ist, so habe ich Euch davon zu informiren für nöthig erachtet, um Meine an denen auswärtigen Hofen subsistirende Ministers deshalb gehörig zu instruiren; insonderheit aber will Ich, dass Ihr dem v. Klinggräffen vorerst nur unter Eurer Unterschrift durch eine besondere Estafette alsofort davon informiren sollet, um seines Ortes die Sache ihrer wahren Beschaffenheit nach vorzustellen. Mein bisheriges Betragen gegen mehrgedachten Cardinal hat genugsam gezeiget, dass Ich zu diesem Pas nicht geschritten sein würde, woferne derselbe Mich nicht durch sein ohnerträgliches Betragen dazu gezwungen hätte; wovon Ihr das Publikum zu überzeugen Euch bestens angelegen sein lassen sollet. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

329. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BERLIN.

Neustädtel, 1. April 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Sobald der englische Gesandte Mylord Hyndford zu Berlin ankommen wird, so habt Ihr selbigen zu ersuchen, dass er sonder sich aufzuhalten anhero nach der Schlesie zu Mir kommen möge. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

330. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A LONDRES.

Quartier général Friedland, 6 avril 1741.

Monsieur de Truchsess. Quelques jours après ma dernière lettre, au sujet de mes offres pour la convenance de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, votre courrier m'a apporté bien à propos votre relation N° 16 du 17 de mars, par laquelle vous me faites part de la favorable résolution que le ministre d'État de Steinberg vous a donnée, de la part de ce prince, sur mes propositions faites au ministère d'Hanovre par le de Plotho, par rapport à l'alliance à faire entre moi et le roi d'Angleterre pour nos intérêts communs. Comme je m'aperçois avec plaisir que cette réponse dictée, et l'explication que vous y ajoutez dans votre dépêche, sont conformes au plan que j'ai fait insinuer au Roi et à son ministère par vous et par le de Plotho, je vous ordonne de déclarer, avec le même secret qu'on me demande, à ce prince et au ministre d'État de Steinberg:

1° Qu'ayant les mains entièrement libres d'entrer dans des engagements étroits sur ces matières, j'accepte avec un sensible plaisir l'offre de sa médiation ou de ses bons offices pour l'affaire de Silésie, moyennant lesquels le roi de la Grande-Bretagne veut bien porter la reine de Hongrie à consentir que je garde la Basse-Silésie, la ville de Breslau y comprise, sur le pied d'une hypothèque, pour la sûreté de mes droits et prétentions à la charge de la maison d'Autriche; et qu'elle s'engagerait en même temps, par un acte obligatoire et secret, de me céder en toute propriété cette province, la ville de Breslau y comprise: mais que j'espère aussi que le roi d'Angleterre voudra employer ses soins obligeants auprès de la cour de Russie pour la disposer efficacement d'entrer dans les mêmes vues pacifiques, et d'accélerer par ses bons offices cet accommodement salutaire, en s'abstenant des voies de fait contre moi, ce que je reconnaîtrais éternellement.

2° Que, de cette manière, j'épouserais les intérêts de la maison d'Autriche, en prenant avec le roi d'Angleterre de justes mesures, et en concertant les arrangements nécessaires pour la conservation de cette maison, et pour les avantages du prince de Lorraine.

3° Que pour ce qui regarde ceux du roi de la Grande-Bretagne, j'apporterais tous mes soins pour lui faire garder et obtenir la propriété des huit bailliages qu'il possède sous le titre d'hypothèque en Mécklembourg, pourvu que mon droit de succession éventuelle sur le reste du pays soit reconnu.

4° Que je concourrais sincèrement aux moyens de faire avoir à ce prince l'évêché d'Osnabrück, après la mort de l'évêque présent.

5° Que je me conformerais de bon cœur aux idées du Roi touchant la convenance que le roi de Pologne pourra souhaiter; mais que j'attends de ce prince des explications claires sur ce point.

6° Qu'au reste, je cultiverais de tout mon cœur une amitié très sincère avec le roi de la Grande-Bretagne, étant prêt de faire avec lui une alliance des plus étroites et conforme à la situation présente des affaires, par laquelle ce prince voudra garantir toutes mes provinces inclusivement la Prusse, et je lui garantirais toutes celles qu'il possède en Allemagne.

Vous ne manquerez pas de vous en acquitter de toute la dextérité imaginable, en proposant le tout de bouche; et je vous autorise, en attendant un nouveau plein-pouvoir, d'entrer là-dessus en négociation avec le ministère, auquel vous pouvez assurer que le milord Hyndford sera le bienvenu ici.

Je vous recommande surtout un grand secret et un soin extrême pour pénétrer si l'on agit avec une véritable candeur. Car sans cette conviction, il faudrait aller bride en main. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

331. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BERLIN.

Friedland, 6 avril 1741.

Monsieur de Podewils. En vous adressant la dépêche du major général, comte de Truchsess, contenant la réponse du roi d'Angleterre sur mes propositions, j'ai trouvé nécessaire d'accepter, sous la répétition expresse de mes *postulata*, les offres de ce prince, et de lui faire déclarer préalablement ma résolution, comme vous le verrez par la copie ci-jointe. Vous travaillerez donc sur ce plan, pour voir s'il serait possible de venir à notre but, et vous munirez le comte de Truchsess d'un nouveau plein-pouvoir, conformément à ces idées. Cependant, il sera nécessaire de ménager cette négociation d'un secret impénétrable, et il est besoin de traîner un peu celle avec la France et la Bavière, sans que Valory se puisse douter de quelque chose. Au reste, vous instruirez le de Plotho de cajoler extrêmement le de Münchhausen, en lui faisant espérer l'aigle noire et toutes les marques imaginables de ma générosité. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

332. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hauptquartier Ohlau, 12. April 1741.

Meine liebe Wirkliche Geheimte Etatsministri v. Podewils und v. Borcke. Da es Gott gefallen, Meine Waffen dergestalt zu segnen, dass Ich den 10. d. auf dem Marsch nach Ohlau bei dem anderthalb Meilen davon gelegenen Dorfe Mollwitz nach einer vierstündigen hitzigen Bataille die Armée des Feldmarschalls v. Neipperg, ohnerachtet dieselbe an die 6000 Mann wenigstens stärker gewesen und fast dreimal so viel Cavallerie gehabt als die meinige, gänzlich in die Flucht zu schlagen, sodass sie sich mit Confusion und Hinterlassung 4 Canonen, vieler Equipage der Cavallerie und des Champ de bataille nach der Gegend von Neisse retiriren müssen, so sollet Ihr von diesem glücklichen Événement Meinen an denen auswärtigen Höfen subsistirenden Ministris Part geben, und werde Ich Euch von dem ganzen wahren Detail informiren; übrigens bin ich etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

333. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Hauptquartier Ohlau, 12. April 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Nachdem Ich Ew. Liebden bereits von dem vorgestern erhaltenen schweren, doch

glücklichem Treffen und Siege wider die kaiserliche Armée benachrichtiget,[1] so melde noch hierdurch, dass der Feind sich nach der Gegend von Neisse retiriret, und muss man abwarten, was er weiter anfangen werde. Indessen wollen Ew. Liebden Mir Dero Meinung eröffnen, ob Sie glauben, dass die Sachsen durch dieses Événement von ihrem Dessein abgeschrecket, oder vielleicht noch mehr dazu poussiret werden möchten. Wir werden gegen dieselben noch laviren müssen, bis zur Ankunft des Hyndford, um zu penetriren, was Engelland im Schilde führet; wird er gute und acceptable Propositiones bringen, so ist es gut und wird man gegen jene Nachbarn piano gehen müssen; sollte aber das Gegentheil sein und er sich hautain bezeugen, und Ich daraus sehen, dass Engelland in Ernst wider Mich mit Meinen Feinden in Concert stehe, so wird das beste sein, das Praevenire zu spielen und auf Sachsen loszubrechen, ehe es sich mit denen Hannoveranern conjungiren könne. Ich erwarte also über alles Ew. Liebden Sentiment zu vernehmen, weil Ich versichert bin, dass solches allemal Meinem wahren Interesse conform sei; Ich bin dagegen mit treuer Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Ob ich gleich Sachsen ganz nicht traue, so werde Ich doch nichts praecipitiren, sondern noch etwas Meine Absichten, und dass Ich von denen Intriguen wisse, dissimuliren.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

334. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Quartier général Ohlau, 12 avril 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu vos dernières représentations au sujet de la dépêche du général comte de Truchsess No 16, contenant la réponse du ministre de Steinberg à nos propositions comme aussi touchant la vivacité dont le marquis de Valory presse la conclusion du traité. Comme j'ai déjà répondu au susdit général par son courrier, en acceptant la proposition du roi d'Angleterre concernant la forme d'un accommodement à faire entre moi et la maison d'Autriche, et la convenance du susdit roi et de celui de Pologne, qui s'expliquera pourtant sur ce qu'il aura à demander, je m'y réfère, et vous travaillerez sur ce plan, en faisant avoir au comte de Truchsess de nouveaux pleins-pouvoirs. Peut-être que la victoire signalée, remportée avant-hier par la grâce de Dieu et la bravoure de mon infanterie contre l'armée autrichienne, et dont vous saurez bientôt le détail, donnera du poids à cette négociation. Quant à ce qui regarde celle avec la France,

[1] D. d. Ohlau, 11. April. Siehe Orlich, Gesch. der schles. Kriege I, 324.

j'approuve vos idées, et il faudra la traîner sans affectation, en cajolant plus que jamais le de Valory. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

335. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Ohlau, 12. April 1741.

Podewils berichtet (s. d.): „Comme il faut chasser le diable avec de l'eau bénite, je crois que Mardefeld doit employer toute son étude à gagner le comte d'Ostermann, parce que c'est lui maintenant qui est le maître-ressort de toute cette machine, et que le duc Antoine-Ulric n'agit que par ses inspirations.

Fort bien, il faut employer tout ce qui sera seulement possible pour le rendre traitable.

Votre Majesté a écrit déjà une lettre de sa propre main au comte d'Ostermann, qui aura flatté sa vanité; et comme ce ministre a souhaité, à la place du présent de 8,000 écus en argent, un portrait de Votre Majesté garni de diamants, je crois qu'on pourra fort bien retirer cette somme et l'employer pour faire faire un portrait, pour le moins aussi magnifique que celui que Münnich a eu, et même plus beau.

Bon, je l'approuve, vous le devez faire faire au plus tôt.

Il faudra aussi gagner les parents de ce ministre qui sont en Westphalie, et leur prodiguer des patentes de baron, de noblesse et de titres qui ne coûtent rien, et qui ne laisseront pas que de flatter la vanité de ce Richelieu russien."

Bon.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

336. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 27. März: ...„Le parti du roi d'Angleterre, et celui de la France et de la Bavière, sont incompatibles ensemble comme l'eau et le feu. La cour d'Angleterre, en travaillant à un accommodement entre celle de Vienne et Votre Majesté pour l'affaire de Silésie, veut qu'Elle concoure à faire élire le duc de Lorraine empereur, et à conserver le reste des États de la maison d'Autriche dans leur entier .... Si l'on donne des assurances trop positives à l'Électeur de vouloir lui donner la voix de Votre Majesté, et si l'on tombe en attendant

d'accord avec l'Angleterre ainsi que cela paroît être l'intention de Votre Majesté, on aura de la peine à reculer . . . La conclusion en est, selon moi, qu'il faudra continuer de ménager tout le monde tant qu'il est possible, mais de se garder de s'engager trop en avant, pour pouvoir reculer toujours dans la suite."

Bon! pourvu que l'Angleterre agisse de bonne foi.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

337. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 31. März: „Je travaille de mon mieux pour détacher le roi d'Angleterre du concert dans lequel la Russie et la Saxe voudraient le retenir contre Votre Majesté . . . . Il faut garder . . . . les mains libres avec la France, tant qu'il est possible. Dès que Votre Majesté est liée avec cette couronne, il n'y a plus rien à faire avec l'Angleterre."

Bon. Mais si l'Angleterre veut nous jouer, il faudra se jeter dans les bras de la France.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

338. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 6. April: . . . „Je commence à croire qu'on médite à Pétersbourg et à Dresde, et peut-être aussi à Londres, de proposer une médiation armée à Votre Majesté, de Lui offrir certaines conditions d'accommodement et d'agir de concert contre Elle, en attaquant ses États, si Elle refuse de les accepter."

Ohlau, 12. April 1741.

Je suis de votre avis. Man muss warten bis sie den Antrag thun. Wenn England im Ernst seine Officia anwenden will, gut; sonsten muss man mit Frankreich schliessen, um nicht zwischen zweien Stühlen sich zu setzen.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

339. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 6. April: Sie haben zu dem sächsischen Gesandten von der in Petersburg vorgeschlagenen Theilung Preussens gesprochen. Bülow leugnet den Plan, aber scheint verwirrt.

Bon. Mais dès que nous verrons que l'on veut nous amuser, il faudra en finir avec la France.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

340. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 8. April: Nach den Aeusserungen des Fürsten von Anhalt-Dessau glauben sie annehmen zu müssen, dass der König sich zu einem Angriff gegen Sachsen entschlossen habe.

Il faut encore temporiser jusqu'à ce que nous voyions plus clairement l'intention de l'Angleterre. Vous en écrirez au prince d'Anhalt.

Mündliche Resolution (praes. 16. April). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

341. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Quartier général Ohlau, 12 avril 1741.

Messieurs de Podewils et de Borcke. J'ai bien reçu votre représentation du 25 de mars, touchant la lettre de l'empereur des Russies sur l'affaire de la Silésie,[1] que je vous renvoie en original. Elle me paraît, comme à vous, fort significative, et les expressions polies ne m'empêchent point d'en pénétrer le véritable sens. Cependant, il y faut répondre avec toute la civilité imaginable sans faire connaître la moindre aigreur, et vous devez employer tout votre savoir-faire pour insinuer à cette cour que, loin de la soupçonner d'aucune mauvaise volonté, je me repose entièrement sur la solidité et la sincérité de son amitié et alliance, qui a subsisté depuis longtemps entre nous à l'avantage commun, et qui heureusement vient d'être renouvelée; que — l'affaire de Silésie ne regardant pas la succession de feu l'Empereur en général, mais plutôt mes prétentions sur ce pays, sur lesquelles j'ai si souvent offert un accommodement raisonnable, ayant sincèrement à cœur la conservation de la maison d'Autriche et le bien du duc de Lorraine, qui pourrait arriver avec plus de facilité à son but, s'il lui plaisait d'entrer dans ces idées — je n'espère pas moins de la bonté de l'Empereur que de vouloir, par ses bons offices plutôt que par des voies de fait, procurer la réunion et la paix entre moi et la reine de Hongrie, ce qui serait le moyen le plus propre à remplir les engagements contractés avec cette cour pour sa prospérité et conservation, parce que je serais prêt à tout faire pour cette fin, moyennant une satisfaction juste et compatible avec ma gloire; que sachant la bonne volonté du roi de la Grande-Bretagne pour cet accommodement si salutaire aux parties et à toute l'Europe, je me flatte que la cour de Russie y donnerait les mains, avant que de venir à des menaces et aux extrémités, qui ne sauraient qu'avoir des suites funestes à la susdite maison d'Autriche; qu'ainsi je ne doute nullement que l'empereur des Russies et son ministère n'embrassent avec plaisir cette occasion de marquer une égale affection pour les deux parties, en procurant à chacune sa convenance, par les moyens pacifiques et conformes

[1] Vergl. oben S. 177 Anm.

à nos intérêts réciproques et à ceux de l'Europe, où la Russie a une si grande part. Enfin, vous y ajouterez les arguments les plus persuasifs et les plus propres à venir à notre but. Au reste, il faut que Mardefeld travaille avec force pour gagner le comte d'Ostermann, auquel il peut promettre tout ce qu'il jugera convenable, soit pour lui, soit pour ses parents. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

342. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 31. März: „J'ai appris[1] que le véritable objet que l'on couche en joue à Hanovre, c'est l'évêché de Hildesheim plutôt que celui d'Osnabrück et le bailliage de Mécklembourg."

Ohlau, 13 avril 1741.

S'il n'y a point de moyens de le détourner, il faut y donner les mains. Mais il nous conviendrait mieux de leur faire espérer Osnabrück.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

343. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER A BERLIN.

Ohlau, 13 avril 1741.

J'ai été bien aise de voir par votre lettre du 4 de ce mois, et par les expressions obligeantes dont celle de Münchhausen est remplie, que ce ministre travaille sans discontinuer pour concilier nos intérêts réciproques et pour cimenter l'union tant désirée. Mais comme je ne suis pas encore bien instruit de la véritable intention de cette cour et du plan qu'elle pourra former, il m'en faut attendre le développement, avant que de pouvoir prendre une résolution fixe et stable, sachant combien ces sortes d'affaires et d'insinuations sont sujettes à caution, dans un siècle où la sincérité est si rare. Cependant, vous assurerez le susdit ministre de ma tendre et parfaite amitié pour le Roi son maître, et de l'estime particulière que j'ai pour le de Münchhausen, qui ne manquera pas de s'ouvrir à moi ou au département des affaires étrangères sur les points qui lui paraîtront nécessaires à éplucher.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

---

[1] Aus Unterredungen mit dem hannöverischen Gesandten von Schwicheldt.

344. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Quartier général Ohlau, 13 avril 1741.

Monsieur le Marquis. Ce n'est qu'hier que j'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre du 7 de ce mois, qui a été arrêtée ici à cause de ma marche et de la bataille gagnée par la grâce de l'Éternel le 10 de ce mois. Cependant je vous sais tout le gré imaginable de votre obligeante impatience de terminer avec mon ministre l'affaire du traité en question, et de vous rendre pour cette fin à Breslau, et je me flatte que ce qui demande encore quelque changement sera bientôt ajusté. J'ai été surtout charmé d'apprendre la prochaine arrivée du maréchal de Belle-Isle, espérant que sa présence en facilitera la conclusion. Au reste, rien ne me saurait être plus agréable que de vous convaincre de la sincérité de mon amitié et attachement pour Sa Majesté Très Chrétienne, et de l'estime distinguée avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

345. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS.

Quartier général Ohlau, 13 avril 1741.

Monsieur de Podewils. Ayant reçu une lettre très pressante de M. de Valory, au sujet de la conclusion du traité en question, je vous adresse la réponse et la copie, espérant que vous vous trouverez ensemble à Breslau. Vous savez déjà mes intentions, et combien il m'importe de traîner l'affaire et de ménager soigneusement la France jusqu'à l'arrivée de milord Hyndford. En attendant, vous continuerez de négocier secrètement avec l'Angleterre et la Russie, afin de pouvoir prendre le parti le plus convenable selon les circonstances présentes. Au reste, le comte de Gotter vient de me communiquer une lettre que le de Münchhausen lui a écrite, touchant notre affaire secrète. Gotter me parle aussi des vues sur Hildesheim, ce qui me surprend, vu qu'il ne me paraît pas convenable à mes intérêts que cette délicate affaire soit exposée à être sue de personnes qui n'en sont pas chargées. C'est pourquoi j'ai jugé à propos de répondre au comte de Gotter par des généralités vagues et peu signifiantes, et vous ferez bien de détourner le ministre hanovrien de se servir d'un autre canal que du vôtre. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

346. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Ohlau, 15 avril 1741.

Monsieur de Podewils. Vous ayant fait espérer une relation exacte de la bataille gagnée le 10 de ce mois, j'ai bien voulu vous l'adresser,[1] pour en faire un bon usage. A présent il faudra voir quelle impression cet événement fera à Vienne et partout ailleurs, et s'il contribuera à faciliter l'accommodement ou à le retarder. Pour ce qui est des autres ennemis, je ne m'en mettrais point en peine, pourvu que j'en puisse détacher la Russie; c'est pourquoi vous ferez tous vos efforts, en instruisant le de Mardefeld sur ce qu'il aura à faire. Comme je vous crois sur le point d'arriver à Breslau, j'en attends de vos nouvelles. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

347. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp d'Ohlau, 16 avril 1741.

Monsieur de Podewils. J'espère que celle-ci vous trouvera déjà à Breslau, et que vous aurez reçu toutes les expéditions et mes lettres. Comme je crains que celle pour le comte de Truchsess ne puisse être perdue, aussi bien que le courrier qui s'est éclipsé après le 8, vous ne manquerez point d'envoyer *cito* des ordres au susdit ministre d'entrer en négociation avec ceux de l'Angleterre. Vous savez mes résolutions, et il faut se prêter à la demande qu'on a faite de l'évêché de Hildesheim, si l'affaire ne s'accroche qu'à cet article. Pour Valory et Rudenschöld, il faut les cajoler, sans nous lier encore. Au reste, Fredersdorf vous payera les 99 écus 22 gros pour les fraix de votre correspondance. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

348. AU MINISTRE DE SUÈDE DE RUDENSCHÖLD A BRESLAU.

Ohlau, 16 avril 1741.

J'ai bien reçu votre lettre du 15 de ce mois, par laquelle vous me marquez combien vous vous intéressez à la victoire remportée par mes troupes sur les ennemis. Je vous en suis obligé, et je me flatte que l'amitié de Sa Majesté Suédoise lui fera prendre quelque part à cet heureux événement. Au reste, je suis bien aise de vous savoir si près de moi, et comme je cultive avec soin une parfaite union avec le Roi votre maître, j'espère de trouver plus d'une occasion de vous en convaincre.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 Siehe Droysen, Die Kriegsberichte der beiden schlesischen Kriege, Beiheft zum Militärwochenblatt 1876, Nr. 9, S. 327.

349. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 16. April: Valory drängt auf den Abschluss des Vertrages. „Il sera fort difficile, pour ne pas dire impossible, de traîner cette négociation sans affectation .... Je me retrancherai d'abord sur la nécessité de trouver des moyens pour tenir le dos libre à Votre Majesté contre la Russie, et qu'il faut absolument faire agir la Suède, le Danemark, et même la Porte Ottomane, pour tenir la Russie en échec. Ç'a été toujours mon cheval de bataille dans les conversations ... Autant que j'ai compris de ses discours, le maréchal de Belle-Isle aura de la répugnance de se rendre auprès de Votre Majesté, s'il n'est pas moralement persuadé que le traité en question sera signé ou avant son arrivée ou pendant son séjour."

La Saxe doit nous déterminer, car si elle rompt avec nous, concluez qu'elle n'est pas seule; si elle se tient en repos, ne nous hâtons pas avec la France. C'est à quoi se réduit mon avis.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

350. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 16. April: Da der König von Polen in seinem Schreiben vom 6. April die Besorgniss äussert, die an der sächsischen Grenze aufgestellten preussischen Truppen, zumal die Husaren, möchten der Oertlichkeit nicht kundig auf das sächsische Gebiet streifen, so giebt der Minister anheim, dem Fürsten von Anhalt gemessene Befehle zu ertheilen, damit jede Grenzverletzung vermieden werde.

Bon. On ne commencera pas la guerre.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

351. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Ohlau, 17. April 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Weilen es Meinem Interesse gemäss ist, bei den gegenwärtigen Conjuncturen mit den Sachsen an denen Gränzen und sonsten alle Ménagements zu gebrauchen, so wollen Ew. Liebden dafür rechtschaffen besorget sein, dass bei Meinen dortigen sämmtlichen Truppen eine rechte genaue und scharfe Disciplin gehalten und alle Excesse in denen sächsischen Örtern

verhütet werden, damit sie gar keine Ursache oder Anlass haben, über einige Violation des Territorii oder dergleichen Klage zu führen, weswegen Ew. Liebden bei allen Regimentern stricte Ordres zu geben haben. Ich bin mit aufrichtiger Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Friderich.

---

352. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Ohlau, 18 avril 1741.

Monsieur Ammon. J'ai appris par votre relation No 7 du 15 de ce mois le sujet de la conférence que vous avez eue avec le comte de Brühl, touchant la manière dont on envisage la bataille du 16 de ce mois, et ce que ce ministre vous a déclaré, par ordre, des offres de la médiation du Roi son maître pour moyenner un juste accommodement sur l'affaire de Silésie. C'est surquoi vous aurez bientôt des instructions suffisantes.

N'étant aucunement surpris des fausses idées que mes ennemis répandent du succès de ce combat, il suffit que le public sache à cette heure la déroute totale de l'armée ennemie et sa fuite précipitée.

Cependant vous remercierez en mon nom le susdit ministre de la confiance que Sa Majesté Polonaise et lui-même m'ont voulu marquer par ces ouvertures, et vous lui répéterez les protestations les plus fortes de mon amitié pour ce prince, et de l'envie que j'ai témoignée si souvent de m'unir inséparablement avec lui; que rien ne me serait plus agréable que d'obtenir par sa médiation un accommodement raisonnable et conforme à ma gloire et à mes prétentions, et que, la médiation du roi de la Grande-Bretagne me paraissant, aussi, utile et nécessaire pour faciliter l'ouvrage de la paix, je me flatte que le roi de Pologne y voudra combiner ses bons offices, afin de travailler conjointement pour effectuer amiablement un but si salutaire; qu'ayant déjà fait connaître mes pretentions et la portion que je demandais de la Silésie, j'espère que les deux rois médiateurs s'efforceraient d'inspirer à la reine de Hongrie les mêmes sentiments pacifiques et la volonté de s'y prêter, ce qui me mettrait en état d'effectuer mes offres, et de travailler de concert avec les susdits rois à sa conservation et prospérité et à celle de sa maison, comme aussi au bonheur de l'Empire; que chérissant surtout les intérêts de Sa Majesté Polonaise et sa convenance, je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour l'en convaincre, dès qu'elle voudra s'ouvrir confidemment là-dessus; que jugeant pour cette fin nécessaire d'avoir par écrit la déclaration et les offres et demandes de ce prince, j'espère que le comte de Brühl voudra vous en munir, le plus tôt qu'il sera possible, et que je lui promettrais un secret inviolable.

Voilà la réponse préliminaire que vous donnerez le plus poliment au susdit ministre, en attendant une instruction plus détaillée, que vous aurez au premier jour. J'attends la suite de cette affaire, étant etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

353. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Ohlau, 18 avril 1741.

Monsieur de Podewils. La dépêche ci-jointe du résident Ammon m'a paru intéressante, de sorte que je n'ai pas voulu différer à lui faire connaître en abrégé mes sentiments sur la proposition qu'on vient de lui faire, comme vous le verrez par la copie de ma lettre, que vous lui dépêcherez par une estafette. Vous pourriez y joindre *ad manus* une ultérieure instruction conforme à mes idées, dont vous êtes informé à fond. Ce serait un coup de parti si nous savions amuser les Saxons jusqu'à l'arrivée de milord Hyndford, dont les propositions nous mettront au fait de toute cette intrigue. C'est pourquoi j'ai évité de déclarer les offres de la médiation du roi d'Angleterre, en ayant seulement indiqué l'utilité pour faciliter l'accommodement en question. Enfin, vous savez de quoi il s'agit, et vous agirez conformément à mes intérêts. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

354. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Ohlau, 19 avril 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu votre lettre du 18 de ce mois, et la relation du même date, touchant les instances du marquis de Valory, et ce que vous lui avez dit pour arrêter son impatience. J'en suis fort satisfait, et nous continuerons sur ce pied jusqu'à ce qu'il faille prendre la dernière résolution. Quant au baron de Schwicheldt, je vous ferai savoir quand j'aurai le loisir de lui donner audience. Nous attendrons la réponse du résident Ammon, qui nous fera voir un peu plus clair. Je suis etc.

Federic.

Comme je marche de ce pas au camp, il dépendra du de Schwicheldt de s'y rendre demain pour me parler.

Nach der Ausfertigung.

---

355. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Truchsess berichtet, London 4. April: „Si d'un côté les avis qu'on a donnés à Votre Majesté des démarches du ministre de cette cour à celle de Russie, étaient véritables, je serais obligé de convenir que Sa Majesté Britannique, aussi bien que son ministère, m'en auraient imposé d'une manière incroyable et inouïe; et d'un autre côté, si j'envisage, comme je le dois, tant les lettres de Sa Majesté Britannique à Votre Majesté, que tout ce que ce prince m'a déclaré et répété lui-même en des termes les plus forts et les plus expressifs de sincérité . . . ., je croirais faire la plus grande injure à Sa Majesté Britannique et à son ministère, si j'ajoutais foi aux avis qu'on a donnés à Votre Majesté."

Ohlau, 20. April 1741.

Wenn Truchsess findet, dass es Ernst sei, so muss er die Sache beschleunigen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

356. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 23 avril 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien appris, par la vôtre du 22 de ce mois, l'arrivée du maréchal de Belle-Isle et l'impatience qu'il marque de me voir. Vous lui ferez en mon nom un grand compliment sur son heureux voyage, et sur l'envie que j'ai de lui parler. Mais pour l'arrêter encore deux ou trois jours à Breslau, vous prendrez le prétexte que les chemins ne sont pas encore trop sûrs, et qu'il faudrait envoyer une bonne escorte, à laquelle je ne manquerais pas de songer. Mais il faudra agir finement, pour qu'il ne puisse s'apercevoir de rien. Quant à la sûreté qu'il faut pour l'envoi des papiers, il ne faut pas les risquer, mais les envoyer quand les convois et escortes partent. On pourrait aussi voir si les chemins de l'autre côté de l'Oder ne sont pas plus assurés jusqu'à Ohlau. Je suis etc.

Federic.

Vous devez venir ici, quand le de Belle-Isle s'y rendra. Vous le cajolerez à merveille.

Nach der Ausfertigung.

---

357. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Mollwitz, 23. April 1741.

Mein lieber Wirklicher Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich finde nöthig, dass Ihr in Meinem Namen dem Magistrat und der Stadt

Breslau vorstellet, wie Ich sehr ungerne vernommen, dass diese gute Stadt durch eine Partei Oesterreicher Husaren, so in der Nähe gewesen, in Allarm und Bewegung gesetzet worden. Ich hätte aber zu der Stadt das zuversichtlichste und gnädige Vertrauen, sie würde sich nach wie vor auf Meinen mächtigen Schutz verlassen und bei ihren bisherigen guten und devoten Sentiments verbleiben, auch von Meiner mit ihr getroffenen Capitulation[1] im geringsten nicht abgehen, wogegen Ich ihnen durch Euch die bündigste Versicherung geben liesse, dass Ich sie nicht abandonniren wollte, und dass sie von Seiten des Feindes nichts zu besorgen hätten. Daferne die Stadt aber, unverhofften Falles, bösen Rathschlägen Gehör geben und anderes Sinnes werden sollte, so würde Ich wider Meinen Willen genöthiget werden, solche Mesures zu nehmen, welche der guten Stadt nicht anders als unangenehm und nachtheilig sein könnten. Ich hoffete aber ganz sicher, es würde selbige ihre wahre Wohlfahrt vielmehr bedenken und mit Fermeté bei denen guten Sentiments, so sie zu Mir gehabt, ungeändert beharren, dermassen Ich sie dagegen nochmals Meiner Gnade, Hülfe und Protection kräftigst versicherte. Ich zweifle übrigens nicht, Ihr werdet alles dieses mit so guter Art ausrichten, damit wir die Stadt in unserm Interesse behalten mögen. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

358. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 24 avril 1741.

Mon cher Podewils. De la façon que disent vos nouvelles que s'est conduit le maréchal de Belle-Isle à Cologne, Mayence et Trèves, je le crois impérieux et absolu dans ses sentiments.

Il voudra à toute force conclure, et moi, je voudrais attendre l'arrivée du charlatan anglais pour me déterminer; mais en tout cas, il faut voir comment, en flattant M. de Belle-Isle au suprême degré et lui faisant entrevoir toute l'envie du monde de conclure, on pourra différer cet acte jusqu'au moment qu'on ait arrangé ses flûtes avec les Anglais.

Enfin, il n'y a pas d'autre moyen que d'insister sur le secours de la Suède, sur l'alliance du Danemark, et de faire les peureux pour la Russie.

Si Belle-Isle veut venir après-demain, il faut m'en avertir, pour que les escortes et que tout soit prêt. Adieu, cher Podewils, vous connaissez mes sentiments etc.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Vom 2. Januar 1741. Vergl. Droysen, V, 1, 196. — [2] Sic.

359. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 24. April: „Bülow m'a prié de le mettre aux pieds de Votre Majesté et de L'assurer que le Roi son maître ne demandait pas mieux que de s'assurer de l'amitié de Votre Majesté."

Il faut le cajoler en arrêtant son impatience jusqu'à l'arrivée de milord Hyndford.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

360. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 2 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous adresse, parmi quelques autres relations, celles de M. le comte de Truchsess, que j'ai reçues par une estafette. Quoique tout ce qu'il me mande, et surtout le contenu de la harangue du roi d'Angleterre,[1] me semble fournir de justes sujets de soupçon qu'on n'agit pas avec la droiture et sincérité promise, nous verrons pourtant par les propositions de Schwicheldt et de Hyndford ce que nous en aurons à attendre. Quant à ma résolution, vous en êtes déjà informé, et comme je suis prêt d'entrer pleinement dans les vues du roi de la Grande-Bretagne, par rapport à la convenance du Mécklembourg et d'Osnabrück, pour prix d'un accommodement raisonnable, ce prince jugera bien lui-même que, pour y parvenir, il faudrait s'abstenir de donner des secours à la reine de Hongrie pendant la négociation, ce qui en rendrait le succès absolument impossible. Ainsi vous ferez de votre mieux d'inspirer à la cour d'Hanovre des sentiments pacifiques et des moyens convenables au grand but, et vous instruirez le comte de Truchsess sur ce qu'il aura à faire.

Federic.

P. S. Il faut avertir le comte de Truchsess qu'il doit ménager de conserver trop familièrement avec le comte d'Ostein, qui en abusera sans faute.

Nach der Ausfertigung.

---

361. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE TRUCHSESS A LONDRES.

Camp de Mollwitz, 3 mai 1741.

J'ai bien reçu vos dépêches du 18 et 21 d'avril, par lesquelles vous me rendez compte des entretiens que vous avez eus avec le ministère, au sujet de notre affaire en question, et ce sera avec la première poste que je vous ferai connaître ce que je pense là-dessus.

1 Die Thronrede vom 19. April, vergl. Droysen V, 1, 253; Arneth I, 211.

En attendant, j'ai été charmé d'apprendre les protestations réiterées qu'on vous a faites de la bonne et favorable disposition où le roi de la Grande-Bretagne se trouve à mon égard; et, quoique certaines expressions de sa harangue n'y paraissent pas tout-à-fait conformes, je me fie trop à l'assurance et à la droiture de ce prince, dont l'amitié m'est si chère, pour en douter aucunement. C'est ce qui me confirme dans la bonne opinion que j'ai qu'il travaille efficacement pour terminer amiablement l'affaire de Silésie, sans plus de délai. Car, comme je veux me conformer à ses vues par rapport à sa convenance, je me flatte qu'il ne voudra pas rendre inflexible la cour de Vienne par l'espoir d'un secours qui rendrait l'accommodement tout-à-fait impossible. Au reste, voyant que vous parlez quelquefois avec le comte d'Ostein, je vous conseille de vous ménager tellement qu'il n'en puisse abuser.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

362. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 3 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Vous aurez reçu hier les dépêches du comte de Truchsess parmi les autres relations, et ma lettre que je vous ai envoyée après-midi vous a fait connaître ce que je pense sur la conduite équivoque de la cour de Londres. Je vous adresse maintenant une petite réponse, que vous joindrez aux instructions plus détaillées que vous lui ferez avoir. Voici aussi une lettre du de Münchhausen au comte de Gotter. Les paroles en sont très belles, mais vous saurez bientôt, par les propositions des deux ministres, ce que nous en devons croire. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

363. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 3. Mai: Schwicheldt hat den Entwurf zu einem geheimen Vertrage zwischen Preussen und Hannover vorgelegt.

„On promet beaucoup, mais on ne demande pas moins[1]... Si l'on veut rabattre quelque chose de la Basse-Silésie, il faudra aussi qu'on se contentât de moins à Hanovre... Par rapport à Hildesheim, il faudra se ménager une libre communi-

Lager bei Mollwitz, 4. Mai 1741.

Gut, Ich werde Alles accordiren, aber auf den Fall, wenn Ich durch Englands Vermittelung Niederschlesien inclusive Breslau kriege.

[1] Niederschlesien mit Breslau für Preussen durch englische Vermittelung; Hildesheim, die verpfändeten Aemter in Mecklenburg und zwei Aemter in der Grafschaft Hohenstein für Hannover.

cation avec les États de Votre Majesté au delà du Weser. Les bailliages qu'on demande du comté d'Hohenstein, ne sont qu'en cas que Votre Majesté entre dans la possession d'Ostfrise."

„Je dois encore répéter à Votre Majesté, sur la demande réitérée de M. de Schwicheldt, qu'on ne dise mot à milord Hyndford des demandes et des convenances du roi d'Angleterre comme électeur d'Hanovre, puisqu'on craint extrêmement que la nation ne reproche à ce prince d'avoir plus à cœur ses intérêts particuliers que ceux du public."

L'affaire me paraît délicate, et je vous en parlerai demain.

„Il dépendra de Votre Majesté jusqu'où Elle veut S'ouvrir envers Hyndford; car si l'on veut insister sur la totalité de la Basse-Silésie, je crois remarquer, par les discours de milord Hyndford, qu'il n'y aura rien à espérer pour un accommodement, ce qui revient à ce que le comte de Truchsess en a mandé."

Alles gut. Ihr sollet morgen mit Hyndford und Schwicheldt heraus kommen und das nöthige deswegen veranstalten. Indessen muss Ich Euch eher als sie sprechen, weil Mich diese doppelte Negociation, da der Hyndford nicht vom Secret sein soll, etwas befremden muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

364. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp devant Brieg, 4 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Je vous ai fait connaître ma résolution sur vos représentations du 3 de ce mois, au sujet des ministres de Hyndford et de Schwicheldt, en vous ordonnant de les faire venir ici demain et de les accompagner. Je vous parlerai avant que de leur donner audience, ne pouvant pas comprendre cette double façon de négocier. Voici ma résolution dictée touchant le présent pour le maréchal comte de Belle-Isle, et l'ordre au ministre d'État de Marschall de vous l'envoyer. J'y joins aussi la relation du résident Ammon, et la réponse que j'ai donnée au feld-maréchal de Schmettau[1], que vous adresserez sûrement au susdit Ammon. Je suis etc.

Federic.

[1] An den österreichischen Feldmarschall Samuel v. Schmettau schreibt schon am 18. Febr. 1741 C. W. v. Borcke: „J'ai rendu compte au Roi de l'entretien que nous eûmes ensemble, le jour de mon départ de Vienne. Sa Majesté en a été fort contente, mais Elle est impatiente de vous voir." Vergl. auch Arneth I, 320 ff.; Droysen V, 1, 325. Die im Texte erwähnten Beilagen für Marschall und Schmettau liegen nicht vor.

P. S. Je suis fâché de ne pas pouvoir accorder à ces messieurs une escorte particulière, à cause de l'armée ennemie qui se trouve à Grottkau. D'ailleurs, je crois les chemins entre Breslau et ici sûrs, le de Rudenschöld l'ayant éprouvé hier. En tous cas, ils pourraient sortir, en même temps que l'escorte que Münchow envoie à Ohlau avec des chariots. Au reste, le quartier de ces messieurs sera à Hermsdorf, où le général de Kleist a logé, puisqu'on a trouvé nécessaire d'établir à Hühnern, dans la maison où vous avez séjourné, le lazaret de l'armée. Vous leur indiquerez tout cela d'une manière convenable. J'ai fait mettre la lettre pour Schmettau sous l'adresse d'un banquier de Leipzig, suivant son propre avis.

Nach der Ausfertigung.

---

365. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.[1]

Breslau, 6 mai 1741.

J'ai reçu votre dépêche du 21 du mois passé, et j'espère que le maréchal de Belle-Isle aura rendu à sa cour un compte fidèle et exact de mes sentiments pour Sa Majesté Très Chrétienne et de mon attachement zélé pour ses intérêts, aussi bien que des motifs qui m'ont empêché jusqu'ici, à mon grand regret, de mettre la dernière main au traité qui était sur le tapis entre moi et le Roi son maître.

J'ai communiqué audit maréchal la relation que je venais justement de recevoir de mon ministre à Pétersbourg[2] dans le temps qu'il était auprès de moi au camp, et par laquelle il a vu lui-même l'orage qui est prêt à fondre sur moi, si je refuse d'accepter un accommodement avec la maison d'Autriche, et le concert dans lequel les cours de Russie, d'Angleterre et de Saxe sont entrées pour me tomber de tous côtés sur le corps, dès que je ne voudrais point accepter la médiation de ces puissances et me contenter de certains avantages modiques qu'on veut m'offrir. En vertu de ce concert, la Russie assemble actuellement son contingent auxiliaire de 30,000 hommes en Livonie, pour s'emparer de mon royaume de Prusse, qui aurait été riflé dans quatre semaines, puisqu'il est tout-à-fait dégarni de troupes, n'ayant, outre les deux petites forteresses de Pillau et de Memel, aucune place tenable dans le pays.

D'un autre côté, la Saxe forme un camp de 20,000 hommes sur les frontières de mes États, la cour d'Hanovre est sur le point d'en faire autant, et de le renforcer même de 6,000 Danois et autant de troupes de Hesse à la solde de la Grande-Bretagne, sans compter qu'on croit être sûr que le roi de Danemark agira encore avec plus de troupes contre moi.

1 Vergl. die Berichte Belle-Isle's an Amelot, 27., 30. April, 1. Mai bei Ranke XXVII. XXVIII, 578 ff. — 2 D. d. 10. April, nach der Entlassung Münnichs.

Tout cela ensemble est prêt d'envahir et d'entamer mes États, et je puis être écrasé en Prusse et dans le cœur de mes provinces d'Allemagne, avant que la France soit assez à portée pour me secourir et pour me sauver, et avant que la Suède soit en état de faire une puissante diversion en ma faveur; puisque, dans le temps que la Russie m'aurait attaqué, elle avait fait des dispositions pour faire agir une armée de 40,000 hommes contre la Suède, tandis que l'Angleterre s'est engagée d'envoyer une flotte dans la mer Baltique et d'y embarquer même des troupes pour le secours de la Russie, et qu'on est actuellement en négociation avec le Danemark pour le porter à faire une diversion en Scanie, en cas que la Suède rompe avec la Russie.

Voilà le tableau fidèle de ma situation et des embarras où je me trouve, tel que je l'ai expliqué au maréchal de Belle-Isle. La signature de mon traité avec la France n'aurait fait que hâter l'exécution du susdit concert, qui reste suspendu en quelque façon, tant qu'on a l'espérance de me réduire à un accommodement, mais qu'on précipiterait dès qu'on me croirait lié avec la France.

Je laisse à juger aux grandes lumières du cardinal de Fleury et au sieur Amelot si dans les circonstances embarrassantes et dangereuses où je me trouve, je puis faire autrement que céder pour un temps au torrent qui menace de m'accabler, quoique, jusqu'ici, il n'y ait rien d'arrêté encore entre moi et la cour de Vienne, et que j'aie encore les mains entièrement libres, ce dont vous pouvez assurer le Cardinal sur ma parole, et lui insinuer en même temps que, ces conjontures fâcheuses venant à changer, je pourrais fort bien encore revenir à notre grand ouvrage, ce que je ferais de cœur et d'âme, dès que je le pourrais sans courir le risque d'un bouleversement général dans mes affaires.

Mais qu'on se mette à ma place et qu'on entre dans ma situation un moment, et on verra que, si jamais un prince a été obligé d'aller bride en main, c'est moi, si je ne veux jouer le tout pour le tout. Au reste, vous donnerez au Cardinal les plus fortes assurances de mon amitié et de mon attachement pour le Roi son maître, et vous ferez tous les efforts imaginables pour calmer son esprit, guérir ses soupçons, et l'empêcher, autant qu'il est humainement possible, qu'il ne prenne un parti qui pourrait être contraire à mes intérêts dans les conjonctures présentes.

Vous direz aussi à ce ministre que j'ai été charmé et content, au delà de l'imagination, du maréchal de Belle-Isle, dont le caractère, l'esprit et le mérite distingué lui ont tellement attaché mon amitié que j'aurais fort souhaité de conserver ce grand homme plus longtemps chez moi.

Je me figure, au reste, que vous aurez de rudes assaults et des reproches amères à essuyer de la part du ministère de France, de ce que j'ai balancé à signer le traité en question, mais je me flatte que votre savoir-faire et votre zèle pour mes intérêts sauront adoucir tellement

les esprits qu'on ne me voudra point du mal de la triste et malheureuse nécessité qui arrête toute ma bonne volonté et mon inclination de me lier aussi étroitement que je l'aurais souhaité avec la France.

Vous leur insinuerez que tout n'est pas rompu encore, et que, le marquis de Valory ayant ses pleins-pouvoirs, on pourrait toujours reprendre la négociation, dès que l'orage se dissipera tant soit peu, et que la Russie serait entamée vigoureusement par la Suède, et la maison d'Autriche par l'Espagne, la Sardaigne et le roi des Deux-Siciles.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

---

366. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A MOLLWITZ.

Camp de Mollwitz, 7 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Ne sachant pas dans quels termes je suis avec la cour de Saxe, il me paraît nécessaire d'ordonner au résident Ammon de presser, conjointement avec le ministre de la France, le comte de Brühl sur cette situation équivoque, et de demander une déclaration catégorique s'ils veulent la paix ou la guerre. Il fera connaître en même temps que je suis fort bien informé de ce qu'on trâme contre moi, et qu'on fait actuellement lever en Pologne quatre régiments pour un certain dessein; mais que, quoi qu'il en puisse arriver, je déclare par avance que, si ces troupes faisaient quelques invasions dans mon pays, je le ressentirais comme si celles de la Saxe l'avaient fait. Vous dresserez donc les ordres nécessaires d'une manière convenable, et je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

367. PRÉCIS DE L'AUDIENCE QUE MILORD HYNDFORD A EUE DU ROI, ET DE SON ENTRETIEN AVEC SA MAJESTÉ.[1]

Camp de Mollwitz, 7 mai 1741.

Milord Hyndford en remettant ses lettres de créance au Roi, lui fit les compliments convenables et les protestations d'amitié les plus fortes de la part du roi d'Angleterre.

Le Roi lui répliqua qu'il était bien sensible aux marques d'amitié et aux assurances que Sa Majesté Britannique venait de lui donner de son intention sincère de procurer un accommodement avantageux au Roi dans l'affaire de Silésie, mais qu'il ne pouvait pas concilier ces belles promesses et protestations avec la harangue que le roi d'Angleterre a tenue à son parlement, avec la lettre déhortatoire qu'il veut écrire à

[1] Vergl. Hyndfords Bericht über diese Audienz bei Raumer, Beiträge zur neueren Gesch. II, 131; Th. Carlyle, History of Frederick II, London 1858 ff., Buch XIII, Cp. II.

Sa Majesté, et avec la conduite que les ministres d'Angleterre tiennent à la Haye, à Dresde et à Pétersbourg, où ils ne cessent pas d'animer ces différentes puissances d'entrer dans un concert contre Sa Majesté et de se déclarer ouvertement pour la reine de Hongrie.

Sa Majesté ajouta qu'elle voulait voir clair dans les véritables intentions du roi d'Angleterre; qu'on se trouvait dans une crise où il fallait prendre son parti; que le Roi ne se laisserait intimider par qui que ce soit, ni détourner de la juste poursuite de ses droits, et qu'il trouverait des amis et de l'assistance ailleurs; qu'il serait raisonnable de son côté, si on voulait l'être à Vienne, et que le duc de Lorraine et la maison d'Autriche devraient se féliciter de trouver tant de modération dans l'esprit du Roi, et de ce qu'il ne profitait point des avantages qu'il avait en main pour pousser ses conquêtes. Que si l'on voulait faire quelque chose pour un bon accommodement et pour la conservation de l'équilibre de l'Europe, il en était temps; que sans cela, on ne devrait point reprocher le renversement au Roi.

Milord Hyndford répondit, à tout cela, que le Roi son maître était sincèrement intentionné et porté de travailler tout de bon à un accommodement de l'affaire de Silésie; qu'il ignorait absolument que le Roi son maître écrirait une lettre déhortatoire au Roi, ni que ses ministres aux autres cours, comme le sieur Trevor à la Haye, le sieur Villiers à Dresde et le sieur Finch à Pétersbourg, tinssent un autre langage, ou qu'ils animassent les susdites cours contre le Roi dans l'affaire de Silésie, soit pour entrer dans un concert contre le Roi, soit pour agir autrement; que la harangue du Roi son maître au parlement s'était faite depuis son départ, mais qu'il écrirait sur tout cela à sa cour, et qu'il était persuadé de la sincérité avec laquelle le Roi son maître travaillerait à un accommodement; qu'il enverrait même un courrier au sieur Robinson à Vienne pour presser cette cour à s'expliquer, et pour mander au plus vite où l'on en était; mais qu'il espérait que Sa Majesté voudrait s'expliquer sur son dernier ultimatum.

Le Roi répondit qu'il s'était expliqué tant de fois déjà là-dessus, et qu'il y restait ferme; que c'était la Basse-Silésie qu'il lui fallait, avec la ville de Breslau.

Sur quoi Milord répliqua qu'il espérait que ce serait sur les conditions que le comte de Gotter avait été chargé d'offrir à la cour de Vienne, au commencement de l'affaire de Silésie, demandant quelle somme d'argent le Roi voulait y mettre.

Sa Majesté répliqua qu'elle avait fait offrir jusqu'à trois millions de florins, mais qu'en tout cela le plus ou le moins ne rencontrerait point de difficulté, qu'on s'entendrait facilement là-dessus et qu'il agréait les conditions, offertes ci-devant, suivant ses ordres, par le comte de Gotter à la cour de Vienne.

Milord Hyndford sonda le Roi sur un armistice, et Sa Majesté répondit qu'il n'en pouvait pas admettre d'autre que de six mois.

Sur quoi milord Hyndford promit d'envoyer sans perte de temps un messager d'État qu'il avait avec lui, au sieur Robinson à Vienne, pour proposer à cette cour de se déclarer nettement sur l'ultimatum du Roi, et si elle voulait céder la Basse-Silésie, aux conditions que Sa Majesté avait fait offrir ci-devant par le comte de Gotter. Il promit aussi de sonder comme de lui-même, et sans commettre le Roi, la cour de Vienne sur un armistice de six mois, et de donner à connaître qu'il espérait qu'il y porterait Sa Majesté.

Le Roi fit mention aussi des sommes hypothéquées sur la Silésie, et Sa Majesté dit qu'elle se souvenait qu'elle avait promis de pourvoir à la sûreté du capital et de l'intérêt, mais qu'il était raisonnable que, quand on ferait un accommodement, on rabattît sur la partie de la Silésie qui resterait à la maison d'Autriche la portion qui, selon une juste répartition, lui tomberait à charge, ce que milord Hyndford trouva équitable.

Nach der Aufzeichnung von Podewils.

---

368. ACTUM IM HAUPTQUARTIER DES LAGERS BEI MOLLWITZ.

7. Mai 1741.

Se. Königl. Majestät liessen nach der an den Königl. grossbritannischen Gesandten Mylord Hyndford den 7. hujus in dem Lager bei Mollwitz in Höchstderoselben Schlafgezelt gegebenen Audienz den churbraunschweigischen Abgesandten Herrn von Schwicheldt herein rufen und sagten demselben, wie Sie zwar von demselben die stärkesten Freundschaftsversicherungen von der Aufrichtigkeit Sr. Königl. Majestät in Grossbritannien Intention und Vorsatz, in der schlesischen Affaire vor Se. Königl. Majestät ein avantageuses Accommodement mit dem wienerischen Hofe zu moyenniren, empfangen: es hätte aber die Anrede des Königs in Grossbritannien an sein Parlament und das Betragen der englischen Ministrorum in dem Haag, zu Dresden und zu Petersburg, die Oel ins Feuer gössen, überall die obgedachte Höfe wider Se. Königl. Majestät in den Harnisch brächten und zu einem Concert wider Dieselbe disponiret, Sr. Königl. Majestät nicht anders als den gegründeten Argwohn und Verdacht beibringen müssen, dass man von Seiten des englischen Hofes nichts weniger als aufrichtig mit Höchstderoselben zu Werke ginge, sondern dass sich diese zweideutige Conduite einander dergestalt contradicirte, und eine so wahrscheinliche Duplicität daraus hervorblickte, dass Se. Königl. Majestät solches gedachtem churbraunschweigischen Gesandten nicht verbergen könnten.

Letzterer antwortete darauf, dass ihm die Instructiones der englischen Ministrorum an obgemeldeten Höfen nicht bekannt wären, er könnte aber sich nimmer vorstellen, dass der König, sein Herr, hierunter

Se. Königl. Majestät von Preussen hintergehe, sondern vielmehr aufrichtig an einem avantageusen Accommodement zwischen Höchstderoselben und dem wienerischen Hofe arbeiten liesse, in der Hoffnung, dass man préalablement auch die Convenienz des churbraunschweigischen Hofes versprochenermassen bei dieser Gelegenheit zu befördern suchen würde.

Worauf Se. Königl. Majestät replicirte, dass, dafern der König von Engelland Ihm Niederschlesien nebst der Stadt Breslau durch Ihre gute Officia verschaffen würde, Se. Königl. Majestät in alle die von dem hannöverischen Gesandten Herrn von Schwicheldt verlangte Desideria entriren wollte, mit der Condition, dass vor die Sicherheit einer freien Passage zu der Communication Ihrer Provinzen durch das Hildesheimische, es sei auf Märschen Dero Truppen oder sonsten, das benöthigte mitausbedungen und festgesetzet werden müsste. Desgleichen, dass wenn Se. Königl. Majestät durch die gute Officia des englischen und churbraunschweigischen Hofes nicht ganz Niederschlesien, inclusive Breslau, erhalten sollte, sodann nach Proportion, so viel als Se. Königl. Majestät fahren lassen müsste, von den churbraunschweigischen Postulatis gleichfalls abgehen und rabattiret werden müsste.

Wovon der Herr von Schwicheldt die Billigkeit zugestand, und darüber unverzüglich nach Hannover zu referiren versprach.

Nach der Aufzeichnung von Podewils.

---

369. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, [10 mai 1741].

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 9 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec plaisir les marques des bonnes intentions de Sa Majesté le Roi votre maître pour accélérer l'accommodement de l'affaire de Silésie. Je vous prie de lui témoigner mes remercîments, en l'assurant de mon sincère désir de faciliter un ouvrage si salutaire; mais comme ce n'était pas à moi de faire plus d'avances que je n'ai fait, sans être assuré des sentiments de la cour de Vienne, j'attendrai ici tranquillement ce qu'elle y voudra répondre. Je suis avec beaucoup d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach der Ausfertigung im Record-Office zu London.

---

370. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 10 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Le comte de Truchsess m'ayant supplié avec instance de le faire venir ici, j'ai pris la résolution de lui accorder

son rappel, que vous ne manquerez pas de faire expédier d'une manière convenable. La cour de la Grande-Bretagne n'en saurait être surprise, si elle veut réfléchir que j'ai besoin ici d'un officier de sa capacité, après en avoir perdu beaucoup dans la dernière bataille. Je suis etc.

Federic.

Voici ma réponse à la lettre du de Hyndford, et celle que j'ai écrite au comte de Truchsess[1] sur son rappel.

Nach der Ausfertigung.

371. AU CONSEILLER HOFFMANN A VARSOVIE.

Breslau, 10 mai 1741.

J'ai vu avec beaucoup de satisfaction, par votre rapport en date du 29 avril dernier, les propositions qui vous ont été faites par les bien intentionnés parmi les Polonais, touchant la confédération que l'on prétend faire dans ce royaume, tant pour barrer les desseins de la cour contre le système présent de la République, que pour empêcher les Russes de passer au travers de la Pologne, en cas qu'ils voulussent attaquer mes États, ou aller au secours de la reine de Hongrie.

Bien qu'on ne puisse pas pour l'ordinaire compter infiniment sur des offres de cette nature, tant à cause de la légèreté de la nation polonaise, qu'à raison des difficultés qui se rencontreront dans l'exécution d'un pareil-projet, la chose ne me paraît pourtant pas à négliger, et je serais bien aise qu'on pût entretenir constamment dans ces idées ceux qui vous ont fait les propositions susmentionnées, ne fût-ce que pour les opposer aux partisans de la maison d'Autriche, que la cour de Dresde, appuyée peut-être de celle de Pétersbourg, ne manquera apparemment pas d'animer sous main à porter la République à des démarches préjudiciables à mes intérêts.

Je souhaiterais néanmoins par plusieurs raisons d'aller bride en main, et de ne pas m'engager trop avec eux, avant que je sois bien assuré qu'il sont en état de remplir leurs promesses, et qu'ils en ont véritablement la volonté. Pour cet effet, il sera absolument nécessaire que je sois informé plus particulièrement des mesures qu'ils voudront prendre pour exécuter le plan projeté, et qui sont les principaux chefs qui doivent concourir à cette entreprise, ceux que vous m'avez nommés ne suffisant pas pour la faire réussir, et pour former une confédération assez puissante pour résister au parti de la cour, surtout si ceux de la Russie et de la maison d'Autriche venaient y joindre leurs forces et leur crédit.

En attendant que je reçoive les éclaircissements requis sur ces points, et que je puisse porter un jugement solide sur la réussite du

[1] Das Schreiben an Truchsess liegt nicht vor.

plan susdit, il suffira que vous tâchiez de tenir en haleine le parti républicain, en lui renouvelant les protestations de mes intentions sincères pour le bien et la conservation de la République; que je n'épargnerai rien pour en maintenir la liberté et le système présent, en favorisant d'abord sous main les mesures qu'ils jugeraient à propos de prendre pour cet effet, et en les appuyant ensuite, s'il était besoin, de toutes mes forces, autant que les conjonctures voudraient me le permettre; mais que, comme il m'importe de savoir quels efforts ils sont en état de faire pour parvenir au but qu'ils se proposent, et quelle sorte d'assistance ils demandent de moi, il faut qui'ls me donnent des informations plus amples et plus détaillées sur l'un et l'autre point, ensuite de quoi je ne manquerai pas de m'expliquer là-dessus d'une manière qu'ils auront lieu d'en être entièrement satisfaits.

Ce dernier article vous fournira, j'espère, un moyen aisé et naturel de tirer la négociation en longueur, sans rebuter les intéressés, et sans m'engager envers eux à rien dont je ne puisse aisément revenir, en cas que les conjonctures l'exigent, à quoi vous devez donner une attention tout particulière.

Vous pouvez même, si vous le jugez convenable à mes intérêts, et que d'autres affaires importantes ne demandent pas votre présence à Varsovie, faire sous quelque autre prétexte un petit voyage dans le pays, pour conférer avec les chefs du parti sur les moyens de faire réussir leur entreprise, et pour les entretenir dans les bonnes dispositions où ils paraissent être à mon égard: l'extraordinaire que je viens de vous accorder vous mettra suffisamment en état de fournir aux fraix de ce voyage.

En cas que vous ayez besoin pour cet effet d'un plein-pouvoir particulier, je ne manquerai point de vous en pourvoir, et vous aurez soin de m'en envoyer le projet.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

---

372. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 12 mai 1741.

Je vous envoie en très mauvais français la lettre d'un très bon allemand;[1] il y a du raisonnement d'un patriote outré, mais je crois que ce sera une pièce capable de faire impression sur un plénipotentiaire.[2] Enfin, nous avons à faire d'un côté aux gens les plus têtus de l'Europe, et de l'autre aux plus ambitieux. Conserver le rôle d'honnête homme avec des fourbes, est chose bien périlleuse; être fin avec des

[1] Eine Denkschrift Schmettau's über die Lage Europa's. — [2] Lord Hyndford.

trompeurs, est un parti désespéré, dont la réussite est fort équivoque. Que faire donc? La guerre et la négociation: voilà justement ce que fait votre très humble serviteur et son ministre. S'il y a à gagner à être honnête homme, nous le serons, et s'il faut duper, soyons donc fourbes. Je suis avec bien d'estime, mon cher Podewils, votre très fidèle ami

Federic.

Nach einer Abschrift im Record-Office zu London Vergl. Grünhagen, Ein denkwürdiger Brief Friedrichs des Grossen und seine Schicksale (Preussische Jahrbücher 1877. Bd. XL.).

---

373. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 8. Mai: Die Generallieutenants v. Dossow und v. Sonsfeld fragen an, ob sie nicht nach erfolgter Besitzergreifung im Bergischen sofort mit ihren Grenadieren nach Duisburg zurückmarschiren dürfen, da sie einem etwaigen Angriff der pfälzischen Garnison in Düsseldorf nicht gewachsen sein würden.

Lager bei Mollwitz, 15. Mai 1741.

Gut. Es ist aber noch nicht die Rede davon. Es siehet noch gar nicht danach aus.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

374. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 18 mai 1741.

Valory[1] a raison. Hé bien, mon ami, hé bien, combien attendrons-nous encore pour être les dupes de Vienne et de Londres?

Nach dem eigenhändigen Zusatz zu einem Cabinetsschreiben über eine Lehnsangelegenheit.

---

375. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

[Camp de Mollwitz,] 21 mai 1741.

J'ai vu par votre lettre que vous demandez mes sentiments touchant l'Angleterre.[2] J'ai à vous dire que ces gens nous trompent à coup sûr, que la réponse de Robinson à milord Hyndford sera remplie d'un verbiage obscur et qui ne contiendra aucune substance, et qu'alors vous serez obligé de convenir avec moi que le seul bon parti à prendre est celui de France.

[1] Unter dem 10. Mai hatte der König den französischen Gesandten in das Hauptquartier beschieden. Vergl. Mémoires des négociations du marquis de Valory II. 231. Valory's Bericht an Fleury, 16. Mai, bei Ranke XXVII. XXVIII, 588. — [2] Ueber Hyndfords Verhandlungen mit Podewils nach der Audienz vom 7. Mai vergl. Droysen V, 1, 262. 263.

Vous souhaitez un accommodement, et vous croyez ce que vous souhaitez. Voilà le cas. Mais si d'un autre côté vous examinez de sangfroid la conduite du *Cäpten*, vous trouverez qu'il nous croit abuser en Westphalien, s'entend avec toute la grossièreté possible: pour moi qui aurais honte d'être la dupe d'un Italien, je me renierais moi-même, si je devenais le jouet d'un homme d'Hanovre. A présent, mitonnez tout ceci, et vous en conclurez que les sentiments que vous attribuez au roi d'Angleterre sont métaphysiques, et que ses actions, dont je vous parle, sont vraies. Vous verrez que les intérêts de la France et les nôtres sont les mêmes, et que ceux du parti anglican y sont tout-à-fait opposés, et vous pourrez conclure de là ce qu'il nous convient de faire.

Si tout ce que vous supposez de la négociation anglaise était vrai, je me rangerais de votre parti, mais si cela n'est qu'opinion et chose problématique et fausse, le parti français nous doit incontestablement mieux convenir. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

376. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 22. Mai: „Le courrier d'hier m'a fidèlement remis ce que Votre Majesté a bien voulu daigner m'écrire de Sa propre main, du 21 de ce mois, au sujet de la préférence qu'Elle donne au parti à prendre avec la France, dans les conjonctures présentes, sur celui avec l'Angleterre.

Je souscris avec un profond respect aux sentiments de Votre Majesté sur le peu de bonne foi que la cour de Vienne a fait voir jusqu'ici dans la négociation d'un accommodement.

Je crois de même comme Votre Majesté que la réponse que nous attendons, avec le courrier de milord Hyndford, de Vienne ne sera pas satisfaisante. Mais je me suis imaginé toujours que Votre Majesté, pour n'avoir point à se reprocher d'avoir rejeté un accommodement et prolongé une guerre dont l'issue nous pourra devenir funeste, aurait bien voulu:

Ce courrier sera semblable à celui de Saxe en Russie, qui resta trois mois en chemin; conte borgne.

1° Attendre le peu de jours qu'il faudra encore pour savoir la réponse de la cour de Vienne.

1° Pour faire plaisir à M. Podewils.

2° S'expliquer sur Son dernier ultimatum, que les cours de Londres et de Pétersbourg Lui demandent avec tant d'instance, faute de quoi on s'imagine que

2° C'est au vaincu à parler, le vainqueur accorde.

Votre Majesté ne veut point d'accommodement sincèrement.

3° Lier les mains au roi d'Angleterre, par la convention dont j'ai remis par ordre de Votre Majesté le projet à Schwicheldt, de ne rien entreprendre en faveur de la maison d'Autriche pendant tout le temps que la négociation durera, puisqu'on a ordonné à Plotho d'insister là-dessus comme sur une condition *sine qua non;* et si l'on obtenait, ni la Russie ni la Saxe n'oseraient grouiller sans la concurrence de l'Angleterre.

3° On vous joue en petit garçon, vous croyez ce que vous souhaitez, mais vous n'examinez pas ce qui est vrai, et vous voulez vous persuader qu'une maîtresse putain vous est fidèle; moi je suis le témoin de sa coquetterie et je vois de mes yeux comme elle fabrique des cornes.

Je me suis méfié toujours de la cour de Londres, après la harangue au parlement, et si Votre Majesté avait jeté les yeux sur les dernières instructions qu'on a données à Truchsess, Elle aurait vu avec combien de force et de vivacité on s'est expliqué là-dessus. Je crois de même que ce n'est pas pour l'amour de nos beaux yeux que l'on voudra procurer à Hanovre un accommodement raisonnable. Mais ce qui m'a fait juger jusqu'ici qu'on y était obligé de le faire, sont

1° Les convenances que la maison d'Hanovre y trouve par rapport à ses intérêts domestiques, et auxquelles elle ne saurait jamais parvenir malgré Votre Majesté, quelque traité secret qu'elle pût avoir fait là-dessus avec la cour de Vienne.

1° On veut nous amuser, comme on a fait jusqu'à présent, pour nous empêcher de nous lier avec la France, et pour faire de nous ensuite tout ce que l'on voudra. Si nous avons des alliés, l'on nous respectera; si nous n'en avons point, chacun nous bafouera.

2° Que la cour de Vienne risque beaucoup pour ses États d'Allemagne en cas de la continuation d'une guerre.

2° Hanovre ne risque rien, si nous sommes ses alliés.

3° Que l'Angleterre craint de s'exposer à une guerre générale, qui sans le secours de Votre Majesté lui deviendrait extrêmement onéreuse.

3° L'Angleterre évite une guerre générale, si elle nous amuse; mais je pense que'lle croit la guerre générale inévitable, mais le *Cäpten* veut donner des lois.

4° Qu'on sait bien qu'en poussant Votre Majesté à bout, on La force de Se jeter entre les bras de la France, ce qui ne saurait jamais convenir aux intérêts du roi d'Angleterre, ni comme tel ni comme électeur d'Hanovre.

4° Lorsqu'on me poussera à bout, la France ne sera plus en état d'agir; ainsi, il faut prévenir leurs desseins et nous faire des alliés.

Pour ce qui est des inconvénients que j'ai prévus dans le parti de France, ils sont:

1o Qu'il nous lie absolument les mains d'en venir à un accommodement, puisqu'ayant fait le traité que la France nous a proposé, Votre Majesté est obligée de passer par où elle voudra, sans pouvoir désormais S'accommoder sans le consentement de la France.

2o Que ce parti nous plonge dans une guerre dont on ne verra point la fin dans bien des années, et dont les pertes et les risques sont toujours pour le plus faible, qui est Votre Majesté en comparaison de la France, et les profits et avantages pour la dernière, comme le plus fort.

3o Que ni la France ni la Bavière, ainsi que le maréchal de Belle-Isle nous l'a dit par rapport à la première, et Klinggræffen dans ses relations quant à la seconde, ne seront si tôt prêtes d'agir, de sorte que tout le fardeau de la guerre et toutes les forces des alliés de la maison d'Autriche tomberont, en attendant, sur Votre Majesté et pourront Lui porter des coups décisifs, avant que la France soit à portée de la secourir.

4o Que la plus grande partie des États de Votre Majesté serviront probablement de nappe et à l'ami et à l'ennemi, et qu'Elle verra le théâtre de la guerre établi en Prusse, dans les provinces de Westphalie, et peut-être aussi dans le Magdebourg, tandis que la France, faisant la guerre aux dépens d'autrui, n'y risque rien, éloignée comme elle est de ses États, et nous, tout, ce qui s'appelle jouer à un jeu fort inégal.

5o Ou la guerre ira bien, ou elle sera malheureuse. Au premier cas, la France en tirera le gros lot, et pour l'attraper, elle sera la première à nous forcer à un accommodement tel qu'il puisse être. Mais au second, nous y jouerons de tout notre reste, et quand nos provinces seront ruinées et notre trésor épuisé, la France nous regardera comme un allié qui lui devient à charge, et ne voudr a passe perdre elle-même pour l'amour de nous.

Je pourrais alléguer quantité d'autres motifs de cette force, qui devraient nous faire balancer de nous jeter entre les bras de la France. Mais comme je vois que le parti de Votre Majesté est tout pris, et qu'Elle a une aversion marquée et un éloignement extrême de Se lier avec l'Angleterre, il ne me reste que de demander

1° Notre parti est alors le plus fort et par conséquent le meilleur.

2° Une guerre avec un fort parti ne saurait être longue, raisonnement faux s'il en fut jamais; à partie égale la guerre dure, mais non, lorsqu'on est supérieur.

3° Bavière peut agir dans trois semaines avec les deniers français, et si Louis campe, on sera bien obligé d'assembler un corps tudesque vers les frontières; alors je serai débarrassé de toutes mes canailles d'ennemi.

4° Six semaines, mais nous gagnerons au centuple ce que nous perdons.

Si la France ne risque rien, ce'st un signe que son parti est le plus fort.

5° La France en tirera le premier lot, Bavière le second, et nous le troisième, pourquoi envier aux autres leurs avantages, s'ils ne nous envient les nôtres?

Agir sans allié, c'est se perdre, mais trouver un très fort parti qui vous secoure, c'est, ça me semble, se conserver.

Federic.

Ses ordres positifs si je dois entrer avec Valory en négociation, et en ce cas-là, j'enverrai incessamment le projet du traité avec la France à l'approbation de Votre Majesté."

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

377. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Mollwitz, 24. Mai 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich schicke Euch hierbei ein Schreiben von Luiscius, welches einiger Attention werth ist. Sonsten will Ich, dass Ihr den Mylord Hyndford wegen seines nach Wien geschickten Couriers äusserst pressiren sollet, ob er Hoffnung habe, solchen zurück zu bekommen oder nicht; ersteren Falls müsset Ihr ihm sehr anliegen, dass er alles in der Welt thun möchte, um solchen baldig zurück zu haben. An Valory könnet Ihr sagen, wie Ich hoffete, mit ihm bald schlüssig zu werden, wie Ich Euch denn nicht verhalten will, dass zugleich nach der Zurückkunft gedachten Couriers Ich nicht eine Stunde mehr warten werde, Meine Partie zu nehmen. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. (Von der Hand des Cabinetssecretärs Eichel.)[1]

378. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Mollwitz, 25 mai 1741.

Monsieur de Podewils. Sur la représentation du 24 de ce mois que je viens de recevoir de votre part au sujet de l'incluse,[2] je vous dirai que tout est bien, et vous pouvez expédier les pleins-pouvoirs nécessaires à cette affaire. En attendant, vous ne conclurez pas avant le retour du courrier de Vienne. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung. (Von der Hand des Cabinetssecretärs Schumacher.)

379. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 25. Mai: Hyndfords Courier ist noch nicht aus Wien zurückgekehrt. „J'ai dit à milord Hyndford que Votre Majesté n'était pas d'humeur à Se laisser amuser plus longtemps, et qu'il fallait parler bientôt, et clair et net, sans quoi Votre Majesté serait obligée de prendre Son parti."

Lager bei Grottkau, 30. Mai 1741.

Bon. Il faut attendre le dénouement. D'où vient que, le courrier étant de retour,[3] je n'aie encore rien entendu de la réponse qu'il doit avoir apportée?

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Schumacher.)

[1] Vergl. die Einleitung. — [2] Der Entwurf zu dem Vertrage mit Frankreich. — [3] Am 28. Juni war der Courier aus Wien in Breslau eingetroffen.

380. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai bien reçu votre représentation du 25 de ce mois. Pour y répondre je vous dirai en général que vous devez chipoter avec Valory, jusqu'à ce que le courrier de Vienne nous ait apporté une réponse, qui manquant d'être favorable, vous pouvez alors conclure avec la France, et je vous munirai de mes résolutions sur chaque point qui en aura besoin. En attendant, quant aux deux projets du troisième article, il n'importe pas qu'on adopte celui du marquis de Valory,[1] et je ne ferai pas le difficile là-dessus. Le terme de la durée de l'alliance peut être de 10 ou de 20 ans, ce qui ne fait rien à l'affaire, et pour ce qui regarde la possession provisionelle à prendre dans le duché de Bergue,[2] vous ne devez pas insister là-dessus. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. (Schumacher.) Federic.

---

381. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Grottkau, 30. Mai 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Eure letztere Dépêches[3] sind Mir wohl eingeliefert worden, und gebe Ich Euch in Antwort, dass Ihr mit dem Valory schliessen sollet. Es muss aber dieses mit dem grössesten Secret von der Welt geschehen, zu dem Ende gedachter Valory nicht herkommen, Ihr auch solchen auf das geheimeste an einem dritten Ort sprechen sollet, damit kein Mensch das geringste davon erfahre noch soupçonnire. Damit auch hierunter das Secret um so mehr observiret werde, und Niemand von dem Tractat etwas zu sehen bekomme, so erachte Ich vor nothwendig zu sein, dass Ihr solchen selbst und mit eigener Hand abschreibet und in das Reine bringet, allermassen Ihr Mir mit Eurem Kopf davor repondiren müsset, dass kein Mensch, es sei auch wer es wolle, das geringste davon merke noch erfahre. Wegen des Couriers, welchen der Valory deshalb wegschicken wird, muss gleichfalls solche Précaution genommen werden, damit solcher

1 Das französische Project des Artikel 3 wurde demnach festgehalten; der Text bei Droysen V, 1, 274 Anm. Das preussische Project wollte eine bestimmte Anzahl Hülfstruppen für den Fall eines Angriffs auf eine der beiden abschliessenden Mächte festgesetzt wissen. — 2 Im Fall der Churfürst von der Pfalz vor dem Abschluss eines Friedens mit dem wiener Hofe gestorben wäre, hätte Preussen berechtigt sein sollen, von dem ihm in dem Vertrag vom 5. April 1739 zugestandenen Theile von Berg vorläufig Besitz zu ergreifen. „Belle-Isle et Valory soutiennent que la France ne l'accordera jamais, et que Votre Majesté s'en était déjà désisté Elle-même." (Podewils' Bericht vom 25. Mai.) — 3 Mit dem Bericht über die unbefriedigende Antwort des wiener Hofes auf die durch Hyndford übermittelten Vorschläge. Vergl. Droysen V, 1, 267; Arneth I, 225. Die ablehnende Mittheilung des wiener Hofes an den englischen Gesandten in Wien ist vom 24. Mai, siehe Arneth I, 394; Ranke XXVII. XXVIII, 424, Anm. 1.

nicht zu dem geringsten Soupçon Anlass gebe noch Jemand etwas davon erfahre, kurz, es muss in allen und jeden Umständen das Secret auf das höchste menagiret werden, als wovor Mir Euer Leben, Ehre und Reputation responsabel bleiben sollen. Der Mylord Hyndford und die übrigen Gesandten, so sich von der Sache interessiren, sollet Ihr inzwischen amusiren und ihnen die Hoffnung machen, dass Ich mit einigen Herzogthümern, als Schweidnitz, Liegnitz, Jauer zufrieden sein würde, wie Ich Euch dann die Art und Weise überlasse, auf was Art Ihr mit ihnen am besten biaisiren könnet. Ihr sollet auch den Mylord Hyndford sowohl als den p. Ginkel auf das obligeanteste tractiren und ihnen sagen, wie sie beiderseits herkommen könnten. Das anliegende Schreiben kann Valory an den Maréchal de Belle-Isle schicken, durch einen Expressen, und ihn dabei avertiren, dass alles richtig wäre, jedoch zugleich solchen ersuchen, es auf das höchste zu secretiren und keinem Menschen etwas davon zu sagen. Ich verlasse Mich hierunter in allem auf Eure Treue und Savoir-faire, und bin übrigens etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. (Eichel.)

382. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

Monsieur mon Cousin. Je viens de signer l'alliance avec le Roi votre maître; ma fidélité à cet engagement vous fera oublier mes délais, et je vous réponds que jamais de votre côté vous n'aurez de plaintes àme faire, ni lieu de vous repentir de cette alliance; je vous dispute à présent, M. le Cardinal, d'être meilleur Français que je le suis. Je vous prie d'assurer au Roi votre maître que jamais personne l'a plus estimé que je le fais, et que je lui en donnerai des preuves dans toutes les occasions.

Soyez sûr d'ailleurs de l'estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères in Paris. Eigenhändig.

383. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A MUNICH.

Camp de Grottkau, 30 mai 1741.

Monsieur. C'est sur la foi de vos promesses, sur les choses que vous avez eu ordre de me dire, au nom du Roi votre maître, et sur l'estime infinie que je fais de votre habileté dans le métier de la guerre, que je viens de signer l'alliance dans laquelle vous m'avez invité; me

voilà désormais meilleur Français que le maréchal de Belle-Isle, et aussi fidèle à la France qu'aucun de ses alliés ne l'a jamais été.

Je compte que, de ce jour en deux mois, je verrai vos drapeaux déployés sur les rives citérieures du Rhin; je me réjouis d'avance d'admirer les manœuvres que vous ferez, et des opérations qui, devenant des leçons pour tout homme de guerre, me serviront de secours et d'appui; votre nom m'engage, autant que les forces du Roi votre maître, à m'allier avec un prince qui ne peut qu'être bien secondé par vos services.

Bavière aura ma voix; comptez en tout sur la Prusse comme sur la France; qu'on ne les distingue plus, et que le roi de France soit persuadé que, si j'ai demandé du temps pour me déterminer, ce délai ne servira qu'à rendre ma fidélité plus inviolable.

Adieu, cher ami, que je brûle d'impatience de voir victorieux devant les portes de Vienne et d'embrasser à la tête de ses troupes, comme je l'ai embrassé à la tête des miennes; ne doutez jamais des sentiments de la plus parfaite estime et de l'amitié la plus sincère avec laquelle je suis, mon cher Maréchal, votre très fidèle et inviolable ami

Federic.

Nach einer Abschrift im Dépôt des affaires étrangères in Paris.

---

384. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Grottkau, 31 mai 1741.

Mon cher Podewils. Hé bien, vous voyez qui de nous deux s'est trompé, et si je n'ai pas eu raison de vous dire que les Anglais étaient des fourbes? Il ne s'agit pas à présent de le faire paraître, mais de le dissimuler; dites à Valory que je lui recommande le secret plus que toute autre chose.

Faites accroire à votre milord j...-f..... que je n'étais nullement fâché de la réponse de Vienne, endormez-le sur l'armée d'observation et dites-lui que je la ferais cantonner pour éviter par là la jalousie qu'il paraissait qu'elle donnait contre moi; enfin, remuez le vert et le sec pour tromper et duper l'Anglais, je lui ferai très bon accueil et j'espère de le duper. Gagnons du temps, car de trois semaines de mystère dépend notre salut. Je ne veux pas que Schumacher soit informé de quoi que ce puisse être, et je vous défends sous peine de la vie d'en parler avec d'autres qu'avec Valory.

Adieu, j'attends avec impatience la signature du traité.

Federic.

Que Valory fasse le mécontent, qu'il affecte d'être intrigué, sur la paix qu'il croit faite avec le Lorrain et moi, et qu'enfin il paraisse tout

différent de ce qu'il est. Parlez-lui pour mettre la dernière main à l'alliance de la Suède.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

385. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 23. Mai: Der Staatsminister v. Grumbckow meldet aus Stettin (15. Mai), dass sich eine polnische Truppenmacht von 50 Fahnen und zwei regulären Regimentern der Grenze von Lauenburg nähere.

Lager bei Grottkau, 31. Mai 1741.

Die beiden Husarenregimenter v. Bandemer und v. Bronikowski sollen sogleich aus Preussen aufbrechen und dahin marschiren, um sich längst denen pommerschen, lauenburgschen und bütowschen Grenzen zur Sicherheit des Landes zu verlegen. Die desfalls nöthige Ordres an den Generallieutenant v. Buddenbrock und an die Obersten v. Bandemer und v. Bronikowski, nebst einer Notification davon an des Generalfeldmarschalls Fürsten von Anhalt Durchlaucht, ingleichen an den Etatsminister und Oberpräsidenten v. Grumbckow seind sämmtlich dato schon par estaffette von hier abgegangen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Eichel.)

---

386. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Grottkau, 1er juin 1741.

Monsieur de Podewils. J'ai été bien aise de voir par la vôtre du 28 mai ce que le général Prætorius vous a insinué, touchant la réponse du Roi son maître à la demande de la cour de Vienne.[1] Comme je regarde cette déclaration comme une marque d'amitié de ce prince, à laquelle je répondrai toujours avec plaisir, vous ferez là-dessus au susdit général un compliment convenable, en lui disant qu'il serait toujours le bien venu, s'il voulait se rendre ici. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung. (Schumacher.)

---

[1] Betreffend die dänische Garantie der Pragmatischen Sanction.

387. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Truchsess berichtet, London 16. Mai: „Milord Harrington m'a confirmé tout ce dont il m'avait déjà assuré précédemment et dont j'ai fait mon rapport, du zèle avec lequel Sa Majesté Britannique et son ministère travaillent par ses bons offices pour porter la cour de Vienne à un accommodement raisonnable" etc.

Lager bei Grottkau, 1. Juni 1741.

Soll wieder versichern, dass es mir sehr angenehm sei, die gute Sentiments und Disposition des Königs zu vernehmen, und hoffete, man würde aufrichtig continuiren, das Accommodement wegen Schlesien und die Harmonie zu befördern.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Schumacher.)

388. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Grottkau, 1er juin 1741.

Votre relation du 13 du mois passé m'est bien parvenue. Comme j'y vois que le comte d'Ostermann continue d'insister à vouloir savoir mon ultimatum sur ce que je prétends de la Silésie, vous devez lui déclarer qu'outre le cercle de Schwiebus je me contenterai des duchés de Glogau, Wohlau, Liegnitz, Schweidnitz et Jauer. Quant à la ville de Breslau et son territoire, je veux bien y renoncer, à condition néanmoins que cette ville ne rentre jamais sous la domination de la maison d'Autriche, mais qu'elle soit déclarée ville libre du Saint-Empire ou ville franche. Voilà de quelle manière vous devez vous expliquer sur mon ultimatum, tant au comte d'Ostermann qu'autre part où vous le trouverez nécessaire. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

389. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 31. Mai: Schwicheldt hat ihm auf Weisungen aus Hannover erklärt, dass der König von England als solcher einen Vertrag über die Convenienzen seiner deutschen Länder nicht ohne sein britisches Ministerium abschliessen könne. Schwicheldt fragt, ob eine geheime Declaration seines Königs genügen würde, durch die derselbe sich zu binden hätte, die Königin von Ungarn, sollte dieselbe seine Vermittelung zurückweisen, nicht zu unterstützen. „Il m'a

dit expressément qu'il me faisait cette insinuation comme de lui-même, quoique j'aie remarqué assez que c'est par ordre qu'il l'a faite."

„Il m'a dit, de plus, en confidence que milord Hyndford a envoyé un courrier à Hanovre pour demander les ordres de sa cour s'il doit encore avec le général Ginkel tenir à Votre Majesté le langage dont la résolution de l'État du 24 d'avril parle,[1] et, à en juger par le discours qu'il m'a tenu, je crois qu'on y pensera plus d'une fois, si l'on ne laisse pas tomber tout-à-fait la proposition de retirer les troupes de Votre Majesté de Silésie, ce qui montre assez qu'on commence d'avoir peur, ou que l'on ne voudra pas tromper moins la reine de Hongrie, qu'on a fait dans le commencement Votre Majesté."

Trompez les trompeurs.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

390. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Grottkau, 2. Juni 1741.

Podewils berichtet, Breslau 31. Mai: Si Votre Majesté veut ôter jusqu'aux soupçons la connaissance de Son traité futur avec la France, il faut de toute nécessité qu'Elle tienne encore un ministre à Hanovre pendant le séjour que le roi d'Angleterre y fait. Truchsess étant rappelé, si Plotho revient aussi, comment pourra-t-on ôter au public l'idée que Votre Majesté veut rompre tout commerce avec le roi d'Angleterre par ce double rappel, tandis que ce prince a deux ministres ici?"

Gut, und sollen an den p. v. Plotho noch 600 Rthlr. aus der Legationskasse gezahlet werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Eichel.)

391. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Grottkau, 3. Juni 1741.

Podewils berichtet, Breslau 1. Juni: ... „Il est certain que, si quelque chose peut tromper les Argus, ce sera de faire cantonner l'armée d'observation du prince d'Anhalt, puisqu'alors on croira que nous serons pacifiques comme des agneaux"...

Gut, die Ordre ist schon ergangen, dass die dortige Cavallerie cantonniren soll.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Eichel.)

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 305 und unten Nr. 398.

392. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 1. Juni: Valory wünscht noch einige Punkte in dem Vertrage geändert.

„L'un roule sur la conservation de la religion catholique romaine dans la Basse-Silésie." . . .

Très bien.

„L'autre regarde la garantie réciproque que Votre Majesté doit donner à la maison de Sulzbach de la cession de Ses droits sur Juliers et Bergue, contre celle que la maison palatine doit donner à Votre Majesté de la Basse-Silésie. . . . Le prétendant le plus formidable à la succession de Juliers et de Bergue est la maison de Saxe, mais si Votre Majesté Se charge conjointement avec la France de cette garantie, Elle ne courra pas grand risque."

Bon, sous la garantie de la France, l'Espagne, la Suède et la Bavière.

„Par rapport à la durée de ce traité, Valory a prié que le terme en soit de quatorze ans." . . .

Bon.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 4. Juni) am Rande des Berichts.

---

393. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Grottkau, 3. Juni 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Auf Eure hiermit zurückkommende beide Anfragen vom 31. v. gebe Ich Euch hierdurch in Antwort, dass soviel den Tractat und dessen geheime Articles anlanget, Ich lieber sehen werde, wenn Ihr solches selbst machet, jedoch überlasse Ich Euch darunter, und was die Ratifications auch was sonsten deshalb weiter auszufertigen sein wird, Eure Freiheit, und dass Ihr solches abschreiben lassen könnet von wem Ihr wollet, nur allein mit der expressen Condition, dass Ihr Mir mit Eurem Kopf vor das Secret stehen sollet. Anlangend die zweite Anfrage wegen der Titulaturen und wegen der Ueberschrift, so sollet Ihr Euch mit Kleinigkeiten nicht aufhalten.[1] Und da Ich Euch in denen gleichfalls hierbei zurückkommenden Anfragen vom 1. d. über alles eigenhändig beschieden, so werdet Ihr dadurch im Stande sein, alles nach Meiner Intention weiter zu besorgen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung. (Eichel.)

---

[1] Vergl. Droysen V, 1, 273.

394. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Grottkau, 4. Juni 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Es ist Mir Ew. Liebden Rapport vom 30. Mai wohl zu Händen gekommen, und sind mir die beigefügte zuverlässige Nachrichten von demjenigen, was in Sachsen nach der geschehenen Revue mit denen dortigen Truppen vorgenommen worden, auch was man wegen der Mundprovisions zu Leipzig veranstaltet hat, angenehm gewesen. Man siehet aus diesen und denen übrigen Umständen, wie wenig man diesem Nachbarn trauen könne, welches sich aber in kurzem, wegen des Königes von Engelland Gegenwart zu Hannover, deutlicher developpiren dürfte. Dass sonsten bei der unter Ew. Liebden Commando stehenden Armee noch alles gut ist und fleissig exerciret werde, ist Mir lieb, und will Ich hoffen, dass es sich mit denen Kranken bald bessern werde. Ich bin allezeit mit aufrichtiger Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung (von Schumachers Hand) im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

395. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Grottkau, 5. Juni 1741.

Der König würde „gerne sehen, wenn die Sache wegen des bewussten Tractats baldigst zu ihrer Endschaft käme, indem ein weiterer Aufenthalt nicht nützlich sein dürfte.“[1] . . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

396. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Camp de Grottkau, 6 juin 1741.

Vous n'ignorez pas qu'un des premiers articles de l'alliance est que le roi de France mettra incessamment l'électeur de Bavière en état d'agir, qu'il agira lui-même, et que, par des puissantes diversions, il me débarrassera d'une partie de mes ennemis.

J'ai donné ordre à Podewils de m'envoyer le traité, et je compte qu'au plus tard dans quatre jours on vous le donnera.[2] Écrivez donc, je vous prie, pour hâter les opérations de l'électeur de Bavière, mais que rien ne transpire de notre alliance que lorsque le maréchal de

[1] Der Vertrag war inzwischen am 4. Juni Abends von Podewils und Valory unterzeichnet worden. Das Datum ist Breslau, 5. Juni. — [2] Mit der Ratification des Königs.

Belle-Isle sera au Rhin, à la tête de 60,000 Français. Soyez persuadé de la parfaite estime que j'ai pour vous etc. Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

397. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A MUNICH.

Camp de Grottkau, 6 juin 1741.

Souvenez-vous, je vous prie, que c'est sur votre bonne foi et sur votre candeur que j'entre en alliance avec le Roi votre maître; n'oubliez point quelles sont les promesses que vous m'avez faites; j'en attends l'accomplissement avec toute l'ardeur et toute l'impatience imaginables, tant par rapport à la Bavière que par rapport aux deux corps de Français qui doivent agir, l'un en Bohême, et l'autre en ma faveur. N'oubliez pas l'alliance de Suède, la parole que je tiens de la rendre mobile et au moins de la faire agir en Courlande et en Finlande. Ce sont tous ces points différents dont je vous demande la confirmation, et pour lesquels j'ai reçu votre garantie. Vos assurances me tiendront lieu de plus grandes sûretés, tant est grande la confiance et l'estime que j'ai pour vous. Je suis ici à Grottkau dans un camp inattaquable, mais le pis est que le poste de l'ennemi est presque plus fort encore que le mien. J'attends ce que vous ferez, et j'espère qu'en trois semaines la Bavière sera mobile; ne privez plus l'Europe du fruit de vos études militaires, et ouvrez au plus tôt une campagne qui doit être, par rapport aux conjonctures et à votre expérience et habileté, une des plus belles qui se soient jamais faites dans le monde. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

398. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Grottkau, 8. Juni 1740.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Beiliegend empfanget Ihr die beiden abgeschmackten Vorstellungen, welche der Hyndford und Ginkel bei ihrer letzteren Anwesenheit im Lager übergeben haben.[1] Ihr sollet solche in denen Sentiments eines Accommodements unterhalten, auch mit ihnen tractiren, ohne Euch dabei zu übereilen, jedoch nichts concludiren und schliessen, sonder meine Ordre dazu zu haben. Ich bin etc. F.

P. S. Ihr sollet mit dem Hyndford chipotiren und soviel als möglich ist Zeit zu gewinnen suchen, inzwischen denselben bei dem Gedanken von einem guten Frieden unterhalten.

Nach der Ausfertigung. (Eichel.)

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 305.

399. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 5. Juni: „J'ai écrit de ma propre main, d'un bout à l'autre, l'exemplaire du traité et des articles séparés et secrets que j'ai échangé avec celui de Valory, écrit par son secrétaire. Votre Majesté peut être persuadée que j'en garderai religieusement le secret. Je souhaite que la France en fasse autant, mais j'en doute, et alors toutes nos précautions seraient inutiles. Je suppose aussi que Votre Majesté n'en aura parlé au camp à âme qui vive."

Fort bien. Soyez sûr du secret de ma part.

Mündliche Resolution (praes. 14. Juni). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. (Eichel.)[1]

400. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 8. Juni: Schwicheldt hat den Gegenentwurf der mit Hannover abzuschliessenden geheimen Convention vorgelegt. „Cette pièce est dans les choses les plus essentielles fort différente de la nôtre. On y demande beaucoup et on y promet fort peu."[2]

Négociez comme vous le voudrez, mais je veux signer dans trois jours au plus tard avec la France. Mais amusez Hanovre, la Saxe et l'Angleterre.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

401. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 12. Juni: Hyndford „me paraît fort content de son début et de la façon dont Votre Majesté l'a reçu, ajoutant que par ordre de sa cour il Lui avait offert le duché de Glogau, Schwiebus et Grüneberg y compris, mais que Votre Majesté lui avait dit qu'il Lui fallait pour le moins quatre duchés, mais qu'il ne se souvenait pas précisement du nom de ces duchés, et qu'il conjurait encore une fois Votre Majesté de lui confier son dernier ultimatum, pour qu'il puisse le mander à sa cour et à Robinson. Il dépendra de Votre Majesté si, pour amuser le tapis, on lui doit dire ce qu'Elle a écrit en dernier lieu à Mardefeld."[3]

Camp de Hermsdorf, 14 juin 1741.

Bon. Vous les amuserez autant qu'il est possible, sans pourtant conclure quoi que ce soit sans mon ordre positif.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Die weiteren Expeditionen des Cabinets sind fast ausnahmslos von Eichel ausgefertigt. — [2] Der Inhalt des Gegenentwurfs bei Droysen V, 1, 209. — [3] Vergl. oben Nr. 388.

402. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 12. Juni: „Un certain ministre étranger, que Votre Majesté connaît bien, m'a demandé à différentes reprises si je n'avais point de réponse de Votre Majesté sur la nouvelle que le traité secret était signé. Et comme je n'ai rien pu lui dire là-dessus, Votre Majesté ne m'ayant point répondu sur cet article, il paraît fort inquiet, le bruit de la paix s'augmentant de plus en plus, et ce ministre sachant bien que, tant qu'un traité n'est pas ratifié de part et d'autre par les parties contractantes, il n'est point parvenu à son degré de solidité et de perfection nécessaire."

Camp de Hermsdorf, 14 juin 1741.

Vous devez rassurer ce ministre et préparer les pièces nécessaires, afin d'avoir tout prêt au retour du courrier.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

403. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Truchsess berichtet, Hannover 3. Juni: Lord Harrington giebt ihm beschwichtigende Erklärungen wegen der Forderung der Räumung Schlesiens in den Noten der Gesandten Englands und Hollands,[2] sowie wegen der Thronrede Georgs II. „J'ose me flatter que Votre Majesté approuvera que, voyant milord Harrington si bien disposé, je n'aie pas voulu d'abord lui dire que Votre Majesté m'avait déjà accordé mon rappel."

Lager bei Hermsdorf, 15. Juni 1741.

Gut, er soll aber zurückkommen, wie er Ordre dazu hat.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

404. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Hermsdorf, 15. Juni 1741.

Podewils soll „sofort die gehörige Veranstaltung machen, damit Sr. Königl. Majestät der bewusste Tractat zugeschicket werde, um noch morgen Abend, ehe die Armee von hier aufbricht, solchen hier zu haben und solchen zeichnen zu können."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

[1] Der von Valory zur Einholung der Ratification Ludwigs XV. nach Paris geschickte Courier. — [2] Vergl. oben Nr. 398.

405. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Hermsdorf, 15. Juni 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Es ist Mir aus der hierbei kommenden Relation des v. Linden sehr unangenehm und empfindlich zu ersehen gewesen, dass Ihr diesen v. Linden von der Negociation, welche zwischen dem Rudenschöld und Euch auf das secreteste tractiret werden sollen, Communication gethan, da doch weder Ich noch Ihr von dieses Linden Discretion versichert seid, und folglich dieses eben der Weg ist, eine secrete Negotiation echouiren und bekannt zu machen. Ihr sollet also dieses Versehen sogleich bestmöglichst redressiren und dem p. v. Linden glaubend machen, wie Mir an der ganzen Sache nichts gelegen, und alles nur in der Absicht geschehen wäre, um nur die Sentiments des dortigen Ministerii zu wissen, daher er davon gänzlich abstrahiren, was ihm aber davon bewusst wäre, höchstens secretiren sollte, so lieb ihm seine Ehre und sein Leben sei. Die Sache selbst anlangend, so soll solche nur einig und allein mit dem Rudenschöld tractiret werden, diesen aber sollet Ihr avertiren, dass weil Ich von der Discretion des Linden in einer so importanten und das grösseste Secret erfordernden Affaire nicht zureichend versichert sei, Ich solche lediglich und allein durch seinen Canal tractiren lassen würde. Was die dechiffrirte Relation angehet, so könnet Ihr solche dem Marquis de Valory in Confidence zeigen und vernehmen, wie er sich darüber expliciren wird. Ich bin übrigens etc.

F.

Si vous manquez dans la moindre chose à exécuter ponctuellement mes ordres, vous êtes un homme perdu pour jamais.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

406. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

[Hermsdorf] 16 juin 1741.

Vous m'inspirerez à la fin des soupçons, et je vous croirai gagé par l'Angleterre, si vous n'exécutez mes ordres et si vous ne concluez avec Valory; c'est très mal et très vilainement agi de vous que vous n'ayez pas détrompé Valory des bruits ridicules et faux d'accommodement qu'on a publiés. Je vous avertis, ne vous jouez pas à moi, et exécutez au pied de la lettre ce que je vous ordonne, ou votre tête sautera sans aucune façon. Allez d'abord chez Valory et rassurez-le en plein.

Racommodez la chose, j'ai lieu d'être très mal satisfait de vous, et si vous ne réparez vos fautes grossières, sachez qu'il y a suffisamment

de forteresses dans mon pays, pour y mettre des ministres qui agissent contre la volonté de leur maître.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

407. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Hermsdorf, 16. Juni 1741.

. . . . „Es sind Se. Königl. Majestät mit denen von Ew. Excellenz angeführten Ursachen, warum die Einsendung des bewussten Tractats zu Dero Unterschrift nicht geschehen können, vollenkommen zufrieden auch nun mehro wiederum völlig beruhiget;[2] da Sie sonst sehr inquiet und besorget waren, es möchte die von dem Generalmajor Praetorius ausgebrachte Nachricht bei dem bewussten Gesandten allerhand Soupçons gemachet und selbigen dahin gebracht haben, seinen Hof davon zu avertiren, und dieses Sr. Königl. Majestät Intention sehr traversiret haben. Es hat gedachte Nachricht Se. Königl. Majestät sehr beunruhiget und zu allem darauf bezeigten Empressement und darauf erfolgeten Chagrin Gelegenheit gegeben, so aber, nachdem Se. Königl. Majestät Dero Freunde davon abusiret zu sein glauben, sich wieder geleget hat. Des Königs Majestät haben bei dieser Gelegenheit mir befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, dass dieselbe sowohl dem Marquis de Valory als den von Rudenschöld von dem Ungrunde mehrgedachter malitioser Weise ausgesprengeten Zeitung wohl abusiren möchten, wegen der übrigen aber sich keine sonderliche Bewegung geben dörften, um ihnen ein anderes zu überreden. Wegen des von Rudenschöld soll Ew. Excellenz gleichfalls melden, dass Se. Majestät ihn übermorgen in Dero neuem Lager bei Wansen selbst zu sprechen verlangeten, um aber andern dadurch keine Ombrage zu geben, so würde es Sr. Königl. Majestät angenehm sein, wann derselbe vor seiner Abreise einiges Mécontentement gegen des Königs Majestät simulirten und dass er gleichsam par dépit nach Deroselben reisete" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

1 Podewils erwidert am 17. Juni u. A.: „Ma pauvreté et ma réputation parlent également pour moi, Dieu merci, et me mettent à l'abri de tout soupçon. Les menaces de Votre Majesté n'effrayent pas un homme qui préfère l'honneur à la vie, et qui peut marcher le front levé avec la bonne confiance qu'il a" etc. Dem Gesandten v. d. Linde habe er die Absicht des Königs, mit Schweden wegen eines Vertrages zu unterhandeln, in Gemässheit einer Weisung mitgetheilt, die der König ihm am 29. April mündlich ertheilt. „Je suis à plaindre que Votre Majesté ne se souvienne point des ordres qu'elle me donne sur ces sortes de sujets." Darauf die mündliche Resolution (18. Juni): „Alles sehr gut, und Ich bin von ihm zufrieden." — 2 Eichel versichert dem Minister »aus treu devotestem Gemüth« auch am 27. Juni: „dass, was dermalen geschehen ist, aus einer kleinen Uebereilung geschehen und nunmehro nach reiferer Ueberlegung regrettiret worden und vergessen ist."

408. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Wansen, 18. Juni 1741.

Linden soll rappelliret,[1] dagegen aber eine andere capable Person, welcher man Confidence machen und eine Sache vor gewiss anvertrauen kann, dazu vorgeschlagen und cito dahin geschicket werden. Von dieser Veränderung kann überdem ein guter Gebrauch gemachet werden, dass an den p. v. Mardefeld geschrieben werde, er könne gegen den Graf Ostermann sich dahin auslassen, dass nachdem Ich von ohngefähr gehöret als ob er von des p. v. Linden Betragen zu Stockholm nicht allerdings zufrieden, ich resolviret hätte, denselben zu rappelliren.

Mündliche Resolution auf einen Bericht v. d. Linde's, Stockholm 2. Juni. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

409. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Camp de Strehlen, 18 juin 1741.

J'ai été extrêmement surpris de voir par le mémoire de M. de Rudenschöld la résolution des États de Suède, si différente de ce à quoi je devais m'attendre.[2] M. de Belle-Isle ne saurait disconvenir de m'avoir promis que la Suède agirait en Finlande, dès que j'aurais signé le traité; à présent, que je suis sur le point de le faire, la Suède me manque. Je vous déclare donc ici d'avance que tout votre traité est nul, si la Suède n'agit par la France, et si l'électeur de Bavière n'agit, et si Belle-Isle n'entre en Allemagne pour agir encore cet automne en Bohême et Autriche. Ne croyez pas que je sois allié du Roi votre maître à d'autres conditions, et ne comptez pas plus sur moi que vous ne remplissiez vos engagements, comme je suis résolu de remplir religieusement les miens.

Mandez ceci au Cardinal, et à M. de Belle-Isle, car si l'on s'imagine en France de m'abuser, l'on se trompe.

J'espère que vous ferez bon usage de tout ceci, vous assurant que je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift des Cabinetssecretärs.

---

1 Durch Erlass vom 20. Juni wird v. d. Linde in Kenntniss gesetzt, dass er demnächst zurückberufen werden wird. Er verblieb indess noch bis Ausgang des Jahres auf seinem Posten. — 2 Der Reichstag hatte beschlossen, dass Schweden erst nach Abschluss eines Vertrages mit Preussen die Action beginnen werde.

410. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

[Camp de Strehlen] 21 juin 1741.

Je serai charmé de vous voir agir le plus vivement du monde à la tête des armées du Roi votre maître, mais je souhaiterais beaucoup que la Bavière voulût commencer le branle, et que la Suède, selon vos promesses, se mît bientôt en état d'agir. Vous savez que ce sont les points sur lesquels roule notre alliance, et que vous en êtes le garant. Faites mille assurances, s'il vous plaît, de ma plus parfaite estime à l'électeur de Bavière, je désire beaucoup de le voir devant ses troupes, et cela pour bonne raison. Ne m'oubliez pas, mon cher Maréchal, et donnez-moi un rendez-vous avec votre grande suite, le plus promptement qu'il vous sera possible. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

411. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Strehlen, 22 juin 1741.

Monsieur mon Cousin. Je suis bien aise que Votre Altesse Electorale ait vu avec satisfaction la façon dont je pense à Son égard; je puis L'assurer que l'inclination m'attache à Ses intérêts autant et plus que la politique, et je puis Lui protester qu'Elle aura en moi un ami inviolable. Ce ne sont pas de ces liens qu'un matin voit éclore et qu'un soir voit flétrir, mais des engagements qui n'auront pour borne que le cours de ma vie, terme le moins limité que les hommes puissent prescrire.

Je vous prie en un mot d'être persuadé que vous avez en moi un ami à toute épreuve, qui ne se démentira jamais, et qui se fait un point d'honneur de vous secourir de toutes ses forces; ce sont les sentiments avec lesquels je serai toujours, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

412. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 24 juin 1741.[1]

Monsieur mon Cousin. Je me crois obligé de vous faire souvenir que les points principaux sur lesquels se fonde l'alliance que je viens de

[1] Ueber die Audienz, die der Marquis Valory am 24. Juni bei dem Könige hatte, liegt sein Bericht, Breslau 1. juli, vor: „Le roi de Prusse m'appela et je le suivis dans la tente où il couche. Il commença par me dire avec assez de véhémence qu'il

conclure avec le Roi votre maître, sont les assurances que vous m'avez fait faire par le maréchal de Belle-Isle d'engager la Suède d'agir avec force contre la Russie, de faire mettre à l'électeur de Bavière incessamment un corps de troupes de 20,000 hommes, en état d'opérer, et d'agir vous-même, avec un corps plus considérable encore, en Allemagne. J'espère, Monsieur, que vous n'oublierez aucun de ces points, qui sont essentiels au traité que nous venons de faire, et que vous concevrez mieux que je ne pourrais vous le dire la nécessité dans laquelle se trouve le roi de France de jouer dans le monde un rôle convenable à sa grandeur et à ses engagements. Ne pensez pas qu'il soit temps d'agir par ses alliés et d'attendre tranquillement les extrémités: il y a des moments dans la politique qui, s'ils nous échappent, ne se retrouvent jamais.. Saisissez donc celui-ci, qui est des plus heureux pour immortaliser votre ministère et pour rendre la gloire et la puissance de la France respectable à jamais, mettez la dernière main à l'abaissement de la maison d'Autriche, et secondez avec vigueur et de toutes vos forces deux de vos fidèles et meilleurs alliés. Vous concevez, Monsieur, que les délais ou les lenteurs ne sont pas de saison dans ces occasions, et que la façon prompte de remplir ses engagements en rehausse infiniment le prix. Je serai inviolable dans mes engagements, autant que vous remplirez les vôtres, et je vous serai d'autant plus attaché que l'inclination me lie particulièrement au Roi votre maître et à la nation française. Mon estime et mon amitié ne cesseront pour vous qu'avec la vie, étant à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

avait différé de prendre des engagements avec le Roi pour en être d'autant plus religieux observateur; mais qu'il m'avertissait que, si la Suède n'agissait pas incessamment contre les Russes, que l'électeur de Bavière ne fît pas très promptement une diversion et ne fût pas mis en état, de la part du Roi, d'agir avec supériorité, et que les troupes françaises ne fussent pas dans le mois prochain en état d'entrer en Allemagne et le suivant dans le cœur du pays, on ne devait pas plus compter sur lui que sur les feuilles de novembre; qu'il ne voulait se perdre et prolonger une guerre qui par ses suites ne pourrait tendre qu'à sa ruine et à celle de l'Allemagne: il n'est plus question de porter des coups à la sourdine. Le véritable intérêt du Roi est d'accabler tout d'un coup cette maison d'Autriche et de lui porter en six mois de temps des coups qu'elle ne pourra point parer et dont elle ne pourra aussi jamais se relever: si vous laissez le temps aux ligues de se former, ce sera une guerre qui par sa longueur nous consommera plus d'hommes et plus d'argent sans comparaison que celui que vous dépenseriez à présent. C'est à ce prix-là que le Roi votre maître peut compter sur un allié inébranlable. Une longue guerre ne peut me convenir" (bei Ranke, XXVII. XXVIII, 590).

413. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 25. Juni 1741.

Podewils berichtet, Breslau 23. Juni, dass er für den von schwedischer Seite angeregten Vertrag zwischen Preussen und Schweden einen geheimen Artikel formulirt hat, „qui ne tend qu'à une inaction de la part de Votre Majesté dans la guerre entre la Suède et la Russie. C'est tout au plus à quoi il faudra se borner, et j'avoue franchement que, si l'on n'était pas bien sûr que la Suède voulût rompre, tout ceci n'aboutirait à rien qu'à fournir peut-être un jour à la Suède le moyen de nous brouiller avec la Russie. Le seul fruit qu'on en peut tirer à présent, serait d'ôter à la France le prétexte de renvoyer la ruption de la Suède, puisque Votre Majesté ne l'a pas rassurée encore selon le traité avec la France."

Ganz recht, und Ich sehe gar nicht ab, was uns dieses helfen soll, vielmehr bin Ich von seinem Sentiment.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

414. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Strehlen, 30 juin 1741.

Monsieur mon Cousin. Je prends la liberté d'envoyer à Votre Altesse Électorale quelques réflexions que j'ai faites sur la situation présente où Elle Se trouve, par rapport aux conjonctures du temps. J'espère qu'Elle voudra les interpréter comme une marque de la sincère amitié que j'ai pour Sa personne, et de la véritable part que je prends à Ses intérêts. J'attends avec bien de l'impatience d'apprendre d'agréables nouvelles des heureux succès qu'auront les entreprises de Votre Altesse; vous pouvez être persuadé que je serai le premier à m'en réjouir, étant avec l'estime et l'amitié la plus parfaite, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très affectionné ami et cousin

Federic.

Raisons qui doivent engager l'électeur de Bavière d'agir le plus tôt possible en Autriche.

L'alliance du roi de Prusse débarrasse l'électeur de Bavière d'une grande partie des forces autrichiennes, il ne peut donc jamais agir d'une façon qui lui soit plus avantageuse, qu'en attaquant ses ennemis lorsqu'ils sont faibles. Pour faire donc un grand coup, il faudrait qu'il prît

[1] Der Abschluss eines Vertrages mit Schweden unterblieb.

Passau, Linz et que, côtoyant le Danube, il marchât droit à Vienne. S'il trouve les ennemis en son chemin, il lui sera facile de les défaire, et en marchant à la capitale, il coupe la racine à l'arbre autrichien, dont la chute par conséquent doit s'en suivre. De plus, il sépare la Bohême d'avec l'Autriche, ce qui leur ôte leur dernière ressource et les met hors d'état d'agir l'année qui vient, au lieu que, si l'Électeur différait encore longtemps les opérations, les Autrichiens détacheraient un corps puissant vers les frontières, ce qui lui rendrait la guerre bien plus difficile et le succès incertain, et ce qui pourrait même changer le théâtre de la guerre, qui, au lieu de devoir être en Autriche, pourrait se transporter malheureusement en Bavière.

Mon avis serait donc d'entamer cette grande et glorieuse entreprise le plus tôt possible, et de profiter du bénéfice du temps.

Il faudrait aussi faire une alliance avec le roi de Prusse et se garantir réciproquement ses conquêtes, avec une clause de ne jamais faire, arrive ce qui pourra, de paix séparée.

Dies Schreiben nach der eigenhändigen Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept; mit einigen Abweichungen mitgetheilt in der Histoire de mon temps, Œuvres II, 104.

---

415. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 30 juin 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai été bien charmé de la lettre que vous venez de m'écrire, et flatté au possible de l'amitié du Roi votre maître, dont vous me donnez des assurances aussi fortes que positives. Le secret que vous me demandez ne s'éventera pas ici, ni par ma faute. M. Valory, qui est un très digne sujet, et qui sert son maître en fort honnête homme, joue son rôle on ne saurait mieux au monde, et exécute très religieusement les commissions dont il est chargé. Je profite de cette occasion pour vous envoyer, Monsieur, les réflexions que j'ai faites sur l'état présent de l'Europe; c'est un tableau vrai des opérations qui me paraissent être les plus convenables pour les intérêts de la France et de ses alliés. Vous pouvez à présent compter sur moi pour toute ma vie, comme étant le plus fidèle ami que le Roi votre maître puisse jamais avoir. Je vous prie d'être persuadé en votre particulier de la parfaite estime et de l'affection particulière avec laquelle je suis à jamais etc.

Federic.

Précis des raisons qui obligent le roi de France d'agir incontinent avec une partie de ses armées en Allemagne.

1° Le dessein du roi de France est d'abaisser la maison d'Autriche et de seconder pour cette fin le roi de Prusse et l'électeur de Bavière, qui se sont déclarés ennemis de la reine de Hongrie.

Voici le tableau du temps.

Le roi de Prusse est vivement pressé par les Anglais pour qu'il s'accommode avec la Reine, et l'on ajoute la menace aux sollicitations. L'alliance nouvellement faite, que le roi de Prusse regarde comme sacrée, l'empêche d'entrer dans aucun accommodement au préjudice de ses alliés; mais pour éviter les effets de la mauvaise intention de ses voisins, il les amuse et leur fait naître des espérances, pour donner le temps à l'électeur de Bavière d'entrer dans l'Autriche, et à l'armée française d'entrer en Allemagne. Si l'électeur de Bavière diffère plus d'un mois ses opérations, il met le roi de Prusse dans le cas de se voir attaqué par les Saxons et les Hanovriens.

2° Si donc la France n'entre pas à présent en Allemagne, elle doit s'attendre à voir entamé le roi de Prusse, son allié, ou l'électeur de Bavière, ce qui lui fera manquer son dessein sur les maisons d'Autriche et d'Angleterre.

3° Si la France entre au mois d'août avec 40,000 hommes en Souabe, elle empêche premièrement que les princes d'Allemagne et les cinq cercles confédérés ne puissent lui opposer des troupes l'année qui vient; en second lieu, elle prend ses quartiers d'hiver en pays ennemi; en troisième lieu, elle peut finir cette année l'affaire de la maison d'Autriche, puis qu'il ne s'agit plus que du gain d'une bataille par l'électeur de Bavière pour que cette maison soit aux abois, principalement si les Bavarois marchent droit à Vienne. De plus, si 40,000 Français entrent ou en Autriche ou en Bohême, et qu'une autre armée française prenne Philippsbourg, il est évident que les maisons de Saxe et d'Hanovre avec leurs Hessois et Danois ne pourront jamais s'opposer à si forte partie.

Mon avis est donc de faire à présent un puissant effort, et de terminer en un coup ce qui peut être terminé aisément, au lieu qu'en ne faisant que des efforts successifs l'on remet au hasard des événements qui dépendent, à présent, de la France, si elle prend une bonne et vigoureuse résolution, sans différer.

Qu'on se resouvienne de l'apologue de la queue de cheval, que l'on n'arrache pas entière, mais dont on vient à bout si on en tire crin par crin; c'est pourquoi il faut agir avec toute sa force, tandis que les alliés en font de même, et alors la France a tout lieu de s'attendre à une heureuse réussité de ses desseins, et c'est l'unique moyen d'abaisser la maison d'Autriche et de rabattre l'arrogance et la fierté des Anglais.

Das Schreiben nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

---

416. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 1. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Da Ich die Nachricht habe, dass die bewusste Ratificationes nunmehro zu Breslau

angekommen, so will Ich, dass Ihr nun auch die Meinige Mir zur Unterschrift einsenden und dadurch das ganze Werk berichtigen sollet. Ihr müsset aber die Einsendung derselben so einrichten, dass solche nicht den geringsten Eclat mache, sondern das Secret so wie in allen Stücken also auch in diesem sorgfältigst in Acht genommen, auch nicht einmal zu einigen Soupçons Gelegenheit gegeben werde.

Mit dem Mylord Hyndford müsset Ihr eine feine Rolle spielen, und denselben in der Hoffnung eines Accommodements und Friedens bestens unterhalten, dergleichen Ihr dann auch gegen diejenigen Ministres, wo Ihr es nöthig zu sein erachtet, observiren müsset. Indessen Ihr auch die Negociation mit dem p. Hyndford continuiren, selbige aber, soviel nur irgend möglich ist, trainiren sollet. Ihr könnet auch demselben sagen, dass wenn er Lust hätte, einstens zu Mir anhero zu kommen, Mir seine Person recht angenehm sein würde. Was dasjenige anlanget, so Ihr wegen seiner gegen Euch gethanen Erklärung gemeldet, da weiss Ich nicht, was demselben anders darauf zu antworten, als dass man zuvorderst des wienerischen Hofes Erklärung auf Meine Postulata durch den p. Robinson erwarten müsste, indessen Ich bei Meinem Propos verbliebe, ein raisonnables Accommodement nicht auszuschlagen.

An den Marquis de Valory habt Ihr zu sagen, er würde Mir eine besondere Gefälligkeit erweisen, an den Maréchal de Belle-Isle zu schreiben, dass wenn eine französische Armée in das Reich oder nach Böhmen marschiren würde, alsdann man die Länder und Unterthanen der beiden Markgrafen zu Baireuth und Ansbach auf alle Art und Weise menagiren möchte. Da Ich auch nöthig finde, Euch selbst zu sprechen, so sollet Ihr mit Nächstem anhero zu Mir kommen. In denen von Euch an Mich gestern geschickten Nouvellen ist unter andern ein Blatt vom 20. Juni c. befindlich, dessen Einhalt nebst der ohngewöhnlichen Hand, welche solches geschrieben, Mir die Curiosität erreget, dass Ich gerne wissen möchte, von wem Euch solche zugeschicket und wer solche geschrieben, worüber Ich eine Explication erwarte.[1] Ich bin etc.

Friderich.

Le gazetier de cette pièce est à Breslau. *Magari.*

P. S. Weil Ich Euch gerne je eher je lieber sprechen möchte, so könnet Ihr Eure Anstalten so machen, dass Ihr morgen früh von Breslau abgehet, um Nachmittag hier bei Mir zu sein. Ihr könnet alsdann die bewusste Ratification und was Ihr sonsten nöthig findet mitbringen. Wenn Ihr Mylord Hyndford disponiren könnet, mit anher zu reisen, wird Mir solches angenehm sein. Wegen der Sicherheit auf dem Wege anhero habet Ihr keine Sorge zu tragen, weil Ich ein Commando nach

[1] Vergl. Droysen, Die Zeitungen im ersten Jahrzehnt Friedrichs des Grossen, Zeitschrift für preuss. Gesch. Bd. XIII, 1876, S. 14.

Grossburg geschicket habe, um die Communication zwischen der Armee und zwischen Breslau zu versichern.

Nach der Ausfertigung. Der französische Zusatz eigenhändig.

---

417. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A VERSAILLES.

Camp de Strehlen, 4 juillet 1741.

Monsieur. J'ai eu le plaisir de recevoir deux de vos lettres à la fois, et je répondrai à tout ce que vous y mandez, de même qu'à la lettre de Valory. J'ai premièrement jugé nécessaire d'informer Valory que les discours du sieur de Rudenschöld étaient bien différents de ce que vous m'avez dit, et sans accuser la France de manquer de parole, l'on peut cependant dire qu'un chacun doit remplir réciproquement ses engagements; ce n'est point un trait de vicacité, comme il paraît qu'il vous le semble, mais une maxime que dicte la justice, que, lorsqu'on fait une alliance, les engagements doivent être respectivement observés par les parties contractantes. Mais il ne s'agit pas à présent de faire les avocats, il s'agit de faire les capitaines; je dois donc, préalablement à tout, vous mettre au fait de nos opérations.

Les Autrichiens, avec tout leur renfort, composent 10,000 hommes d'infanterie, 11,000 de cavalerie, 5,000 hussards et 3,000 milices hongroises, c'est là toute leur force. Mon armée, à présent complétée, depuis votre départ, et renforcée de quelques régiments, est composée de 28,000 hommes d'infanterie, faisant 35 bataillons, de 12,008 hommes de cavalerie, et de 3,000 hussards, outre 4 bataillons qui servent à garder les magasins; ce qui fait en tout 46,252 hommes, outre 600 canoniers et une compagnie franche de 200 hommes et une compagnie de chasseurs de 100. Les Autrichiens campent sous le canon de la ville de Neisse, et moi, je suis à Strehlen, dans un camp où ma cavalerie s'est totalement remise et complétée, et où je tire ma subsistance avec beaucoup de facilité.

Lorsque la Bavière, qui n'a devant elle que deux régiments de cavalerie, savoir Savoie et Khevenhüller, aura commencé ses opérations, de trois choses il en arrivera une. Ou les Autrichiens détacheront une partie de leurs troupes vers l'Autriche, ou ils abandonneront la Silésie pour courir à leurs pénates, ou le désespoir leur inspirera le dessein d'une bataille.

Dans le premier cas, j'attendrai quinze jours qu'ils aient détaché, et je passerai la Neisse près d'Ottmachau, pour me camper entre eux et leurs magasins, qui sont en Moravie et en Bohême, et la nécessité les obligera alors de venir à moi ou de quitter leur camp, et je les battrai. S'ils quittent totalement la Silésie, je fais le siége de Neisse, ce qui est

l'affaire de quinze jours, et je fais celui de Glatz, qui pourra nous procurer la communication par la Bohême et assurer, moyennant une légère chaîne, la liberté de la correspondance. S'ils viennent à moi, j'en ferai marché, et en ce cas, l'électeur de Bavière peut aller sans trouver nulle opposition à Vienne, et vous feriez bien alors de vous tourner vers là Bohême pour vous opposer aux troupes que la ligue d'Hanovre ne manquera pas de vouloir faire marcher, ou du côté de la Bavière par l'Empire, ou dans mes États. Par votre entré een Bohême, vous couvririez alors l'électeur de Bavière, qui, ne trouvant point d'ennemis, n'aurait besoin d'aucun secours; vous détermineriez peut-être la Saxe de s'unir à nous, et vous approcheriez si fort des États d'Hanovre que vos troupes d'un côté, d'un autre celles du prince d'Anhalt, et du troisième les palatines, pourraient les accabler au premier coup de sifflet.

Je serais cependant d'avis que vous vous joigniez à l'électeur de Bavière, dès que les Autrichiens détachent de ce côté ici pour l'Autriche.

Voilà en gros mon plan sur les opérations. Il y aurait encore toutes sortes d'idées qui me sont venues à y ajouter, dont peut-être vous pourrez faire usage. Premièrement, celui de la correspondance par la Bohême me semble absolument nécessaire, et doit s'exécuter ainsi que, si les Autrichiens viennent à moi, les Français prendront Glatz; et s'ils vont aux Bavarois, ce sera moi qui le prendrai. L'électeur de Bavière pourrait peut-être, en payant quelques sommes, prendre des troupes de Baireuth et Ansbach. Il faut penser à prendre toutes les troupes pour des subsides, comme celles de Würtemberg et de Darmstadt, c'est-à-savoir si la France en veut ou la Bavière. Sinon, j'en prendrai volontiers, car c'est nous renforcer et affaiblir nos ennemis de ce secours. C'est à vous à voir qui pourra les prendre. Il sera bon d'intimider les petits princes d'Allemagne, lorsque les troupes du roi de France y entreront, pour empêcher ces petits princes, Bamberg principalement, de s'unir aux Hanovriens, Darmstadt de même; peut-être pourrait-on porter la terreur jusqu'à Cassel. Je ne vous donne ceci que pour des idées ou *concetti*, vous en prendrez ce que vous trouverez bon et praticable. Je vous prie cependant d'une chose, qui est de ménager, vous et les Bavarois, les petits États de Baireuth et d'Ansbach avec vos armées, car je répondrai toujours de leur conduite. Je serai bien aise de savoir vos sentiments sur tout ce que je viens de vous écrire, afin de pouvoir prendre des mesures convenables ensemble. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

418. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 5. Juli: „L'échange des ratifications s'est fait ce matin à dix heures ... Il sera cependant plus nécessaire que jamais d'en garder le secret, aussi longtemps qu'il est humainement possible."

.... „On m'a voulu assurer aujourd'hui que les troupes d'Hanovre, de Danemark, et de Cassel, s'assembleraient incessamment, et que le roi d'Angleterre enverrait le major général d'Ilten en Saxe, pour concerter avec la cour de Dresde la jonction du contingent de Saxe, afin de former de tout cela une armée d'observation."

Lager bei Strehlen, 6. Juli 1741.

Sehr gut, ist absolut nothwendig.

Plotho schreibet nach Harburg; es muss an ihn deshalb cito geschrieben werden, und er sehr attent sein. An Valory weisen, und hören, was er dazu saget. Aus dem, so der p. Plotho berichtet, sehe Ich keine Apparence, dass solches wider Mich abgezielet sein könnte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

419. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 6. Juli 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden werden aus der abschriftlichen Anlage mit mehrerem ersehen, was Mein zu Hannover subsistirender Ministre plénipotentiaire v. Plotho wegen der von dem König von Engelland gegebenen Ordre, dass dessen Truppen sich nunmehro zusammenziehen, auch die 6000 Dänen dazu stossen sollten, berichtet hat. Ob Ich nun noch zur Zeit nicht glauben will, dass solches in einiger Absicht, gegen Meine Lande etwas zu tentiren, geschehe, so habe Ew. Liebden doch alsofort davon durch eine expresse Estafette avertiren wollen, mit dem Vermelden wie es dennoch nöthig sein dörfte, auf guter Hut zu sein und genau zu observiren, was die hannoverschen Truppen vor Bewegung machen und wohin solche sich ziehen und ihr Lager formiren. Es wird zu dem Ende nöthig sein, dass Ew. Liebden sogleich einige vernünftige Officiers ausschicken, um vorstehendes alles wohl zu observiren, von allem genau Erkundigung einzuziehen und Ew. Liebden davon zuverlässigen Bericht erstatten. Es dörfte auch gut sein, wann Dieselbe einige Officiers nach Hamburg und derer Orten sendeten, um daselbst die Mouvements derer Dänen zu beobachten, und gewiss sei, dass vorgedachte 6000 Mann zu Harburg übernommen werden, auch wohin sich selbige alsdann weiter ziehen. Der Ich mit vieler Hochachtung verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

420. AN DEN ETATSMINISTER VON ROCHOW, DEN GENERAL-LIEUTENANT VON DOSSOW UND DEN GEHEIMEN RATH VON AUSSEM IN CLEVE.

Breslau, 7. Juli 1741.

Nachdem Wir aus höchst eigner Bewegniss und verschiedenen wichtigen Ursachen, absonderlich aber bei denen itzigen Conjoncturen, allergnädigst resolviret, bei dem in Gottes Händen stehenden tödtlichen Hintritt des Churfürsten zu Pfalz Liebden mit der Euch sonst anbefohlenen Possessionsergreifung in dem Herzogthum Berge vors erste anzustehen und darunter bis auf Unsern anderweitigen gnädigsten Befehl nichts vorgehen zu lassen: als haben wir nöthig gefunden, Euch davon zu benachrichtigen, damit Ihr Euch existente casu gebührend danach verhalten könnet, und mit der Possessionsergreifung, so lange bis Wir desfalls ein anderes zu disponiren gut befunden, stille zu stehen und desfalls nichts zu veranlassen habt.

Ihr werdet dahero Euch darnach eigentlich zu richten, auch Eure Subdelegirte bei diesem Negotio darnach zu instruiren wissen und welchergestalt solches geschehen unterthänigst berichten, im übrigen aber dieses wie alles andre, so diese Sache concerniret, auf das sorgfältigste secretiren.

Friderich.
H. v. Podewils.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine dem Minister am 3. Juli im Lager bei Strehlen von dem Könige persönlich gegebene Weisung.

---

421. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 7. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Der Soupçon welchen Ihr in Eurem Schreiben vom 7. d. wegen des von dem v. Keller erhaltenen Schreibens habet, wird bei Mir durch anliegende Relation des v. Plotho bestärket.[1] Ihr sollet deshalb den Valory über dieses Sujet besprechen, und ihm davon soviel als Ihr es nöthig findet eröffnen, auch vernehmen, welchergestalt er sich darüber expliciren wird. Es wird auch nöthig sein, dass gedachter Valory sofort an den Maréchal von Belle-Isle sowohl als an den Churfürsten von Bayern schicke und vernehme, warum dieselbe nach denen von ersterem gegebenen Versicherungen noch nicht agiren, und dass solches auf das schleunigste geschehen möchte. Da aber bei obermeldten Umständen es nicht fehlen kann, dass man nicht jeden Schritt des Valory observire, so habt Ihr denselben zu ersuchen, solche Briefe nicht anders als

[1] Plotho berichtet, Hannover 2. Juli, dass der würtembergische Gesandte v. Keller ihm gesagt, man glaube die Gewissheit vom Abschluss eines Vertrages zwischen Preussen und Frankreich zu haben. Vergl. Droysen V, 1, 291.

durch einen zwar recht affidirten, aber verkleideten Menschen von Breslau in aller Stille weg zu senden, und solchen zu instruiren, dass er erst etliche Meilen davon Postpferde nehme und seine Depeschen dann schleunig bestelle. Ich bin etc.

Friderich.

P. S. Was des v. Keller Schreiben anbetrifft, so könnet Ihr demselben in generalen Terminis antworten, dass Mir von keiner Alliance etwas bekannt, und Ich nie ein redliches Accommodement refusiren würde, wenn man nur mit Mir aufrichtig zu Werke ginge. Ohnerachtet Mir ein gewisser Hof Alles angeboten, was Ich nur verlangen mögen, so hätte Ich doch alles bisher aus Liebe vor ein baldiges Accommodement ausgeschlagen. Wenn Mir aber auf der einen Seite alles, auf der andern aber gar nichts angeboten würde, vielmehr verschiedenes geschähe, so den österreichischen Hof in seiner Caprice, Mir auf meine gerechteste Forderungen nichts zu bewilligen, stärkete, Mich aber nothwendig ombragiren müsste, so wäre es nicht zu bewundern, noch ohnrecht, wenn Ich endlich dasjenige annähme, so Mir gleichsam nachgetragen würde. Ihr werdet übrigens die Antwort so zu fassen wissen, damit solche Mir nichts praejudicirliches enthalte, dabei aber doch Meinen Sinn exprimirte.

Nach der Ausfertigung.

---

422. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Strehlen, 9 juillet 1741.

Vous montrerez incontinent la lettre ci-jointe à Valory, vous lui presserez le bouton et lui direz en même temps que Ilten est allé en Saxe pour demander 6,000 auxiliaires.

C'est à présent qu'il faut voir si la France veut agir ou non.[1] Adieu.

Qu'il envoie des estafettes etc.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

423. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Bei Strehlen, 9. Juli 1741.

Weilen Ich unzweifelbare Nachricht habe, dass die Hannöverschen, Hessen, Dänen und 6000 Sachsen zusammenstossen sollen, so gebe Ihrer Durchlaucht hiervon Nachricht; im Fall dass es zum Ernst kömmt,

[1] Ueber das Schreiben, das darauf Valory an den Churfürsten von Baiern richtet, vergl. Droysen V, 1, 293. — [2] Sic.

so soll das Braunschweig Regiment von Stettin nach Berlin und das Dohnaische soll zu Ihnen stossen, ingleichen das Henrichsche aus Magdeburg; denn nach der Gegend möchte wohl alsdann Ihr Marsch hingehen.

Der ich jeder Zeit mit vieler Estime verbleibe Ihre Durchlaucht sehr wohl affectionnirter Freund und Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

---

424. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 10. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich habe das mit Eurem Schreiben vom 8. d. übersandte Paquet vom Marquis de Valory wohl erhalten, aus diesem aber nicht diejenige Satisfaction gehabt, welche Ich daraus zu bekommen verhoffet. Die Originalanlagen werden Euch solches mit mehrerm zeigen, und weiss Ich nicht zu conciliiren dasjenige, so Mir der Maréchal de Belle-Isle schreibet, mit dem, so er an den Marquis de Valory meldet. Ersteres spricht von wirklichen Operationen, in dem andern aber wird eine Negociation zur Kaiserwahl voraus gesetzet, und hat es das Ansehen, als ob aus solcher, wann sie nicht prompt reussirte, die Operationes allererst erfolgen sollten. Wie weit Meine Situation dergleichen Verzögerung leidet, werdet Ihr eines Theils am besten beurtheilen, andern Theils stehet es dahin, was Ich zu gewärtigen haben würde, wenn Frankreich seinen Coup mit der Kaiserwahl gemachet haben sollte. Ich habe Mich also deshalb in beiliegenden Schreiben an den Cardinal sowohl als an den Maréchal de Belle-Isle etwas positif declariret, von welchen beiden Schreiben Ihr zu Eurer um so besseren Direction die Abschrift hierbei erhaltet. Die eigentliche Bewandtniss mit den praetendirten Subsidien von Schweden ist Euch bekannt, und sehe Ich nicht ab, warum man dergleichen von Mir fordert. Ihr sollet demnach den v. Broich dahin instruiren, sich noch zur Zeit wegen Meiner Stimme zur Kaiserwahl geschlossen zu halten und sich ohne Meine expresse Ordre zu nichts herauszulassen. Soviel aber die Wiederherstellung der Activité des Reichstags zu Regensburg anbetrifft, da muss derselbe sowohl als der p. Pollmann und den übrigen Ministris dahin bestens arbeiten, dass der Reichstag auf keine Weise währendem Interregno zu einiger Activité gelange, ingleichen dass die Association der Kreise durch alle nur mögliche Mittel traversiret und behindert werde.

Mit dem Mylord Hyndford sollet Ihr inzwischen zu negociiren und zu chipotiren fortfahren, ihm auch auf eine gute ohnaffectirte Art alle Soupçons zu benehmen suchen und Meine Inclination zu einem Accommodement bezeigen, mit dem Beifügen, dass er sich an alle

widrige Bruits nicht kehren nach solchen einigen Glauben beilegen möge. Wohin dann auch der v. Plotho zu instruiren und dem v. Keller zu antworten ist. Ihr sollet übrigens dieses Mein Schreiben höchstens secretiren und nur allein den Gebrauch vor Euch davon zu machen, den Ihr nach Meiner Euch bekannten Intention vor Meinen Dienst convenabel erachtet, worüber Ich allenfalls Eure Gedanken erwarten werde. Ich bin etc.

Friderich.

P. S. Was Ihr dem Marquis Valory gesaget von den Soupçons, welche dessen Anherokunft anjetzo geben dürfte, solches finde Ich gegründet. Ich sähe auch nicht ab, warum er sich herzubemühen Ursach hätte, wenn er Mir keine andre Nouvelles als die überschriebene zu geben hat, und werdet Ihr demnach solches mit bester Manier gelten machen.

Nach der Ausfertigung.

425. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 10 juillet 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu par une longue lettre du maréchal de Belle-Isle qu'il me presse beaucoup pour accélérer l'élection impériale, et qu'il traîne en longueur les opérations de la guerre. Vous devez savoir, Monsieur, que ce n'est pas ainsi que je l'attends, et que je ne prétends donner ma voix à l'électeur de Bavière que du moment où il agira, et que vos troupes entreront en Allemagne. Ne vous attendez à rien de moi avant que d'avoir agi, et soyez persuadé que, pour que je concoure à l'élection de l'électeur de Bavière, il faut que je sache de science certaine qu'il a commencé ses opérations, et que vos troupes volent à son secours en Allemagne. Voilà sur quoi vous pourrez prendre vos mesures. Je vous avertis en même temps que la Suède n'agit point, et que jusqu'à présent vous n'avez pas satisfait au moindre point de l'alliance. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

426. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A VERSAILLES.

Camp de Strehlen, 10 juillet 1741.

Monsieur. Je m'attendais à trouver dans votre lettre quelque plan d'opération de guerre, mais j'ai été fort surpris de n'y trouver que des négociations. Je vous déclare donc ici, une fois comme toujours, que vous ne devez vous attendre à rien du tout de ma part, avant que

l'électeur de Bavière, ainsi que le roi de France, n'entrent en action, et que vous devez être persuadé qu'il n'y a rien à faire chez moi qu'en agissant. Dès que les Français auront passé le Rhin, dès que l'électeur de Bavière aura commencé ses opérations, je donnerai ma voix de mon côté, mais pas autrement, et ne vous donnez aucune peine de me faire changer d'avis, car ce serait inutile. J'espère donc, Monsieur, que vous penserez à remplir vos engagements, après quoi vous serez convaincu que je sais satisfaire aux miens. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

427. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 12. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ihr werdet aus der Anlage ersehen, was der Marquis de Valory über die Execution des Tractates an Mich geschrieben. Ihr sollet demselben aber in Meinem Namen, und zwar mit guter Art, jedoch dabei ganz sec, sagen, dass wie Ich Meines Ortes gesonnen wäre, Meinen Engagements ohnverbrüchlich nachzukommen, also Ich auch dagegen forderte, dass von ihnen ein gleiches geschehe, und dass dasjenige, so Mir versprochen worden, und welches die Base des ganzen Tractats wäre, heilig gehalten und zur bestimmten Zeit zur Execution gebracht werden müsste, widrigen Falls der Vertrag vergebens sei und Mich zu nichts verbinden könnte noch würde. Wie Ich dann Meine Stimme an Churbayern nicht eher geben würde, so Ich die reelle und nachdrückliche Execution dessen, so Mir davor versprochen worden, sähe. Was die Schweden anlanget, so hätte Ich Mich zu keinen Subsidien verstanden, als wenn solche mit einer gewissen Anzahl Truppen in Kurland agireten. Könnte nun solches in diesem Jahre nicht geschehen, so wäre Ich auch zu keinen Subsidien verbunden, und wann Schweden nur in Finnland agirete, so wäre dies eine Affaire des französischen Hofes; wann aber Schweden im kommenden Jahre in Kurland agiren würde, so würde Ich alsdann auch die versprochenen Subsidien zahlen. Ich bin etc.

Friderich.

Dites à Valory que je ne me laisserai pas leurrer par un ecclésiastique, et que, si le Cardinal n'a pas envie de faire la guerre, il doit se désister de mon alliance; en un mot qu'il faut qu'il en passe par là ou par la fenêtre.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

428. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 11. Juli: „Milord Hyndford m'a dit qu'il avait appris par un bruit de ville que Votre Majesté avait donné ordre au prince d'Anhalt de marcher avec son armée d'observation et d'exécuter certains ordres secrets."

Lager bei Strehlen, 12. Juli 1741.

Ihr sollet ihm sagen, Ich wäre sehr surpreniret, wie Mylord Hyndford, den Ich allemal vor einen vernünftigen Mann estimiret hätte, sich über dergleichen Bruits inquietirte, und könnte Ich nicht begreifen, wie es möglich ist, dass er dergleichen ganz abgeschmackten Zeitung einigen Glauben beimässe. Wenn Ich dergleichen, wie er befürchtet, intendirte, so würde es der Fischmarkt zu Breslau gewiss nicht zum ersten erfahren, und wäre solche Entreprise schon eher geschehen. Ich müsste aber daraus fast urtheilen, dass man mit Zusammenziehung der hannöverschen Truppen etwas intendire, so dergleichen Zeitung ähnlich, und nun besorgete, es wäre decouvriret worden, mithin befürchtete, Ich würde ein rechtmässiges Praevenire spielen. Man sucht keinen hinter der Thüre, man habe dann dahinter gestecket. Man handle aber nur redlich, als Ich es zu thun intentioniret bin, so wird keiner was zu besorgen haben. Dieu et mon droit. Dieses sollet Ihr ihm sagen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

429. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Plotho berichtet, Hannover 7. Juli: Harrington hat ihm mitgetheilt, dass Robinson in Wien von der Königin von Ungarn ihr Ultimatum einholen und dasselbe alsdann persönlich in das preussische Hauptquartier überbringen werde. Münchhausen hat ihm den Wunsch Georgs II. zu erkennen gegeben, das Ultimatum des Königs von Preussen zu erfahren.

Lager bei Strehlen, 13. Juli 1741.

Ich begreife nicht, was vor ein Ultimatum Ich ferner von Mir geben soll, da Ich noch nicht das geringste vernehme, dass der wiener Hof sich wozu ausgelassen. Ich habe die ganze Niederschlesie inclusive Breslau praetendiret, aus

Liebe zum Accommodement habe Ich darauf Mein Ultimatum gegeben, der wienerische Hof refusiret alles, so muss Ich bei Meiner ersteren Praetension auf solche Art bleiben. Man spricht beständig von relachiren auf Meiner Seite, und Ich soll gleichsam den Oesterreichern den Frieden abbitten, die doch klar genug zu verstehen geben, dass sie eher Europa an allen vier Ecken in Brand sehen, als Mir die gebührende Satisfaction wegen Meiner offenbar rechtlichen Forderungen geben wollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

430. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 15. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Es ist Mir angenehm gewesen, dass Mich der v. Mardefeld durch Euch von der bewussten Anecdote benachrichtigen wollen[1] und werde Ich solche bestens menagiren. Diese Sache dörfte sich vor den Champion schlecht endigen, auch wohl gar noch grössere Suiten nach sich ziehen. Inzwischen besorge Ich doch, dass ein bekannter Hof durch denselben Gelegenheit suchen wird, seine heimliche Machinationes und feindselige Intriguen gegen Mich noch weiter zu poussiren, wenigstens den russischen Hof von Mir zu alieniren, weshalb dann der v. Mardefeld mit aller Vorsicht auf seiner Hut sein muss.

Der Verlust, welchen die Engelländer bei Carthagene erlitten,[2] wird den englischen Hof in seinen Desseins sehr derangiren und solchen etwas pliabler machen; Ich besorge jedoch, dass Ich durch einen Contrecoup darunter mit leiden dörfte, weil dieser Echec nicht nur die

1 Mardefeld an Podewils, Petersburg, 24. Juni: „Le comte de Lynar a loué une maison tout près du jardin impérial. Depuis ce temps, la Grande-Duchesse Régente s'y va promener souvent, contre son ordinaire. Ce comte fait semblant de rechercher avec beaucoup d'empressement la favorite de la Régente (Julie von Mengden), mais ses vues vont beaucoup plus loin, et s'il réussit, ce sera quant à sa fonction future un second Biron, mais alors il donnera sûrement du nez contre terre: la Régente commence de mener le même genre de vie que sa mère faisait, étant extrêmement paresseuse, et cela va si loin qu'elle est pour la plupart en déshabillé, sans panier, un mouchoir de mousseline autour du front, et en tout décorée à la russienne. Ses dames, excepté la favorite, ne la voient souvent pas en trois heures." — 2 26. April 1741.

Jalousie der Holländer gegen Engelland verminderen, sondern auch selbst den Cardinal, welcher durch die Entreprise derer Engelländer auf Carthagene sehr animiret worden, nunmehro wiederum sehr ralentiren dörfte. Ihr sollet inzwischen dem Valory über gedachten Echec von Engelland in Meinem Namen ein Compliment machen. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung. F.

431. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 15. Juli 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Um wegen der hannöverschen Mouvements auf guter Hut zu sein, so finde nöthig, dass Ew. Liebden den Etatsminister v. Boden dahin instruiren, dass derselbe den Tresor in aller Stille einpacken lasse und nebst der Argenterie zu Berlin alles dergestalt fertig halte, dass solches zusammen, auf die erste Ordre von Mir und sobald es nöthig sein wird, sicher nach Stettin transportiret und daselbsten auf dem Schlosse asserviret werden könne. Meine Nachrichten, welche Ich von Hannover habe und welche Ew. Liebden hierbei communicire, lauten noch zur Zeit, als ob die Operation der dortigen Armee noch so schleunig nicht geschehen würde, daher Ich glaube, dass es gut sein wird, wenn Ew. Liebden mit der Armee noch stehen bleiben, bis man näher siehet, wohin jene heraus wollen, wovon Ew. Liebden in Zeiten zu avertiren verhoffe. Inzwischen wird es Mir angenehm sein, wann dieselbe einen Operationsplan, auf was Art zu agiren sein würde, wenn Hannover die Maske abziehen wollte, entwerfen und Mir solchen zusenden wollen. Sollten Ew. Liebden noch etwas von Artillerie, als etwa ein zwölf Stück Dreipfünder gebrauchen, so können Dieselbe, falls so viel noch vorhanden sein, aus dem Zeughause zu Berlin kommen lassen, wie dann auch rathen will, einige Zwölfpfünder daher kommen zu lassen, um sich deren auf denen Flügels zu bedienen. Ich bin auch resolviret, das zu Berlin stehende Jung-Dohnaische Regiment zu Ew. Liebden Corps d'armée stossen zu lassen, dahergegen das Braunschweigsche Regiment nach Berlin marschiren und die beiden Grenadiercompagnieen desselben die vom Jung-Dohnaischen Regiment zu Crossen ablösen sollen. Sollte dem Jung-Dohnaischen Regiment noch etwas an der Feldequipage fehlen, muss solches auf das schleunigste gemachet und angeschaffet werden. Ew. Liebden werden desfalls auch das gehörige zu besorgen belieben, Ich aber bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

432. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 16 juillet 1741.

Monsieur mon Cousin. Rien ne pourrait être plus agréable que la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire. Sensible à l'amitié du roi de France comme je le suis, les marques qu'il m'en donne par l'acomplissement de l'alliance, est tout ce qui pourrait m'arriver de plus flatteur.

Depuis ma dernière lettre, le roi d'Angleterre travaille à rassembler un corps considérable de troupes sur les confins de ses États; il a eu vent par la Saxe, et celle-ci par la Bavière, de nos engagements, de façon qu'il est temps, Monsieur, que vous songiez sérieusement à moi. Je n'ai rien tant à cœur que de remplir religieusement tous les engagements que j'ai pris avec le Roi votre maître, et tant que je vivrai, vous ne pourrez me reprocher la moindre tergiversation; mais vous vous souviendrez de tout ce que j'ai dit au maréchal de Belle-Isle, et de ce que je vous ai fait envisager, des suites qu'aurait l'alliance que je viens de signer. Faites donc, je vous prie, que vos ennemis et les miens ne deviennent pas les plus puissants par votre inaction; profitez du bénifice du temps et faites cette année les grandes choses que vous n'acheverez pas en dix, si vous ne profitez de vos avantages présents. Pour moi, je me fais une religion de mes engagements et une gloire de servir et de concourir à la grandeur et puissance du Roi votre maître, le seul allié que j'aurai de ma vie, pourvu qu'il ne m'abandonne point. Il serait superflu de vous dire, Monsieur, tout ce que je pense sur votre sujet; mon cœur est plein d'estime et d'admiration, ce seront les sentiments avec lesquels je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

433. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A VERSAILLES.

Camp de Strehlen, 16 juillet 1741.

Monsieur. Nous sommes à la veille de voir éclore une grande partie des événements que je vous avais annoncés à Mollwitz, comme étant une suite de l'alliance que je ferais avec le roi de France. L'indiscrétion de la Bavière a trahi notre secret de quelques mois trop tôt, ce qui a fait résoudre le roi d'Angleterre, par l'instigation de la Saxe, de former un camp sur l'Eichsfeld, composé d'Hanovriens, de Hessois, Danois et Saxons, le tout composant un corps de 36,000 hommes. Ce campement peut avoir trois objets en vue: ou de m'attaquer en cas que je refuse d'entrer dans leur alliance et d'accepter les conditions d'accommodement qu'ils me proposent, ce que je ne crains guère, si la

France veut, en remplissant ses engagements, agir en ma faveur au Rhin conjointement avec les Palatins et ceux de Cologne. Son second objet peut être d'attaquer l'électeur de Bavière ou de faire passer ce corps au secours des Autrichiens par la Saxe et la Bohême, ce qui n'est point à craindre, puisque, dans ce cas, je pourrais entrer dans leur pays et leur prendre jusqu'à leurs trésors d'Hanovre. Leur troisième dessein pourrait être d'opposer une armée aux Français du côté de la Moselle, ce qui, je pense, ne vous arrêtera pas. De ces trois desseins celui de m'attaquer me paraît le plus raisonnable.

Vous concevrez donc, sans que j'appuie davantage là-dessus, la nécessité qu'il y a de vous hâter de remplir vos engagements. Il ne s'agit pas ici de voir tranquillement battre une flotte espagnole ou anglaise, mais il s'agit de secourir les fidèles alliés ou de n'en avoir jamais. La France peut frapper à présent le plus grand coup qu'elle ait donné de sa vie; au lieu de ramper à sa puissance, elle y arrivera à pas d'Homère, et vous avez devant vous la plus belle moisson de lauriers que jamais général en France ait pu faire. Les événements ont assez bien justifié mes conjectures; vous verrez par la suite que je me ne trompe non plus à present. Peut-être me trouvez-vous importun, si c'est l'être que de vous presser de faire ce que jamais la France a pu imaginer de plus grand et de plus glorieux. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

434. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 18. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Auf dasjenige, so Ihr Mir unterm gestrigen Dato meldet, gebe Ich Euch in Antwort, wie es Mir lieb sein wird, wann sowohl Mylord Hyndford als der v. Schwicheldt übermorgen nach Strehlen kommen wollen, da Ich dann selbige hier im Lager sprechen werde.[1] Ihr sollet gleichfalls mit anhero kommen, woselbst Ich Euch, wann es sonsten sonder Ombrage zu geben geschehen kann, vorher gerne sprechen werde. Die Propositiones des v. Schwicheldt anlangend, so finde, dass bei denen epineusen Conjoncturen, worinnen Ich jetzo stehe, man solche nicht gänzlich refusiren, sondern darüber in Negociation treten müsste, jedoch dergestalt, damit man allemal entweder eine Thür offen behielte, um sich mit bonne grâce darauszuziehen, oder aber, wenn von Seiten Frankreichs mehr versprochen worden, als es zu halten gesonnen oder zu praestiren im Stande ist, seine Liaisons mit Hannover machen zu können, so dass derjenige, so Mich zu dupiren gedenket, sich am Ende

[1] Protokolle der Audienzen, welche die Gesandten am 21. Juli hatten, liegen nicht vor. Hyndford's Bericht an seinen Hof vom 24. Juli bei v. Raumer, Beiträge zur neueren Gesch. II, 137. Vergl. auch unten Nr. 454, S. 298.

selbst dupiret finde. Dem Marquis de Valory sollet Ihr von der Ueberkunft des Hyndford und des Schwicheldt Nachricht geben, und ihn sonder Affectation desfalls rassuriren, jedennoch von der Convenienz, so man hannöverischerseits mit mir zu machen intendiret, keine Ouverture thun noch Euch deshalb etwas merken lassen, wie denn auch der Schwicheldt sich desfalls sehr geschlossen halten würde, da derselbe sowohl als Ihr erkennen werdet, dass seine Negociation ein impenetrables Secret erfordert. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

435. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 23. Juli 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 16. und 19. d. seind Mir wohl überbracht worden, und bin Ich von dem darin gemeldeten Plan, welcher Gestalt Ew. Liebden mit Dero unterhabenden Armee Dero Operationes vorzunehmen vermeinen, wenn es die Umstände erfordern sollten, gegen Hannover oder gegen Sachsen zu agiren, gar sehr zufrieden, habe auch Ew. Liebden besondere Obligation, wegen der hierunter genommenen prompten Bemühung, und dass Dieselbe auf alle Fälle das nöthige deshalb vorläufig disponiren wollen. Es gewinnet aber das Ansehen, als ob sowohl durch den Echec, welchen die Engelländer bei Carthagene erlitten, als auch durch die Mouvements, welche allen Nachrichten nach von Frankreich und Baiern gemachet werden, die Sachen eine andere Face bekämen, und der hannöversche Hof noch wohl bedenken haben dörfte, vor der Hand gegen Mich öffentlich etwas feindseliges zu tentiren. Es hat Mir solches nicht nur der p. v. Plotho zu Hannover nicht nur melden, sondern Mich auch dabei versichern wollen, wie er Ursach habe zu glauben, dass, ob zwar die 6000 Hessen zum Marsch bereit ständen, dennoch der Prinz Wilhelm von Hessen declariret haben sollte, dass man hessischerseits nicht gewillet sei, solche Truppen gegen Mich employiren zu lassen. So schreibet Mir auch der p. Destinon aus Hamburg, dass die dänische Auxiliairtruppen noch zur Zeit sich nicht movirten; aus Sachsen aber meldet der p. Ammon, dass die dortigen Regimenter nicht nur in ihren Cantonnirungsquartieren ruhig wären, sondern dass auch der dortige Hof den hannöverischen die Ueberlassung derer verlangeten 6000 Mann weigere, auch wiederholentlich declariret habe, dass man dorten neutral bleiben und an Hannover keine Truppen überlassen würde. Ob Ich nun schon allem diesen nicht traue und persuadiret bin, dass Ich Ursache habe, sehr wohl auf Meiner Hut zu sein und die Menées des hannöverschen Hofes sowohl als des sächsischen zu beobachten, so halte doch davor, wie Meine Umstände erfordern,

dass Wir dorten noch zur Zeit ruhig bleiben, bis man näher einsehen kann, wohin vorgedachte beide Höfe eigentlich hinaus wollen. Dahero dann vor der Hand es auch noch nicht von Nöthen sein wird, dass Ew. Liebden die beiden Regimenter von Jung-Dohna und Prinz Heinrich zur Armee kommen lassen, vielmehr zur Evitirung aller Ombrage es besser sein wird, dass solche noch in ihren Garnisonen stehen bleiben. Sollten es die Umstände hiernächst erfordern, dass Ew. Liebden diese Regimenter an Sich zögen, so kann solches in wenig Zeit geschehen, und ist Meine Intention, dass solche alsdann nicht mit eignen Pferden, sondern mit Vorspann marchiren sollen; Ew. Liebden aber haben dahin zu sehen, dass indessen der Obriste von Massow ihm die völlige Feldequipage fertig schaffe, damit es darunter an nichts fehle, bis auf die Pferde, welche sie vorgedachtermassen nicht nöthig haben. Das Braunschweigische Regiment aber kann inzwischen nach Berlin marschiren und daselbst seine Dienste thun, da Ich es in Stettin so nöthig nicht finde. Die Verstärkung derer Magazine für Halle und Magdeburg kann also auch noch etwas Anstand haben, wegen aller vorstehenden Umstände dann Ew. Liebden den p. Deutsch zu instruiren haben werden. Mit des Obristen Prinz Moritz Liebden werde auch wegen der eigentlichen Situation von Wittenberg sprechen; was aber die Sachsen von Canons und Ammunition dahin schaffen, sehe noch zur Zeit nicht anders an, als sich dorten nur in Defensionstande zu setzen. Die von dem Jung-Dohnaschen, Prinz-Heinrichschen und Braunschweigschen Regiment auf Werbung commandirte Officiers wollen Ew. Liebden inzwischen nur dahin abgehen lassen, und approbire Ich, dass der Obriste von Massow ihnen die dazu accordirte 6000 Thaler auszahlen lassen. Die nach Berlin aus der Armee commandirte 200 Mann können Ew. Liebden, wenn es zum Marsch kommet, einziehen, gleichfalls alsdann auch die Dero Armée noch fehlende 60 Canoniers daher kommen lassen; zur Bedeckung derer sodann in Brandenburg zurückbleibenden Kranken wird es genug sein, wenn von dem berlinischen Garnisonregiment ein Commando von etwa 60 bis 70 Mann dahin beordert wird, um daselbsten nur die Thore zu besetzen. Wegen der zwei Grenadiercompagnien von Jung-Dohna ist Meine Intention, dass solche auch noch zur Zeit zu Crossen stehen bleiben, die zwei Grenadiercompagnien von Braunschweig aber demohnerachtet dahin marchiren sollen. Dass der sächsische Hof die zu Torgau arretirt gewesenen Husaren auf eine so obligeante Art losgegeben, ist Mir sehr angenehm gewesen, welches Ew. Liebden, dass Ich in allen Fällen gleiche Attention vor gedachten Hof haben würde, gehöriges Ortes versicheren können, zu welchem Ende die Mir communicirte Briefe des Grafen v. Brühl und General v. Baudissin hierbei zurück erfolgen. Uebrigens werde von Ew. Liebden ferner erwarten, was die von Deroselben ausgesandte Officiers berichten werden, und wird sich daraus mit zeigen, was zu thun und zu lassen seie. Wann auch schliesslich Ew. Liebden Meine Ueberkunft nach dem dortigen

Lager wünschen, so versichere, dass es Mir eine wahrhafte Freude sein würde, Dieselben daselbst zu embrassiren, um das nöthige mündlich zu concertiren, die hiesigen Umstände aber wollen Mir dieses Vergnügen noch nicht erlauben, da Ich noch nicht versichert bin, ob nicht der Feind, aller darwider seienden Apparence ohnerachtet, dennoch einen Coup de désespoir tentiren dörfte, dass also dieser und anderer Umstände halber Meine Gegenwart allhier annoch nothwendig erfordert wird. Ich beharre mit beständig wahrer Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

436. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Strehlen, 26 juillet 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu avec bien de la satisfaction, par la lettre que Votre Altesse Électorale m'a fait le plaisir de m'écrire, qu'Elle se dispose de plus en plus à Se faire rendre raison de Ses prétentions sur l'héritage de feu l'Empereur. Personne au monde ne verra Ses succès avec plus de plaisir que moi, et j'y contribuerai volontiers de mon côté. Je Lui envoie incessamment mon maréchal de Schmettau, qui est au fait des affaires autrichiennes plus que qui que ce soit, et qui lui démontrera combien sont vaines les appréhensions que pourrait Lui causer le fantôme d'une armée autrichienne; je l'appelle de ce nom, puisque de toutes ces troupes, spécifiées sur la liste, il ne se peut assembler en Bohême qu'un corps tout au plus de 6,000 hommes; le reste est si éloigné que tout au plus cela pourrait arriver au rendez-vous dans deux mois; ainsi il faut que Votre Altesse Électorale presse la France, et qu'Elle se hâte Elle-même d'agir, pour prévenir les autres.

Je vous conjure, par tout ce qui vous est le plus au cœur, pour l'amour de vos intérêts et de la cause commune, écoutez toutes mes raisons que le maréchal de Schmettau a ordre de vous dire, et au lieu de marcher en Bohême, portez toutes vos forces à Vienne: c'est le moyen de finir la guerre par un, au lieu que vous la traînez en longueur en entrant en Bohême, et que vous ne faites que blesser la cour de Vienne, au lieu de lui porter le coup mortel; je vous conjure encore une fois d'y penser mûrement.

Je suis avec toute l'estime et tout l'attachement imaginable, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami et cousin

Federic.

P. S. Je vous prie de ne point ajouter foi aux faux bruits que l'on fait courir à Vienne sur mon sujet.

Si le comte Törring était muni de pleins-pouvoirs, le jour qu'Elle commencera Ses opérations sera celui de notre alliance.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

437. INSTRUCTION VOR DEN GRAND-MAÎTRE DE L'ARTILLERIE FREIHERRN VON SCHMETTAU WEGEN SEINER SENDUNG NACH MÜNCHEN.

[Lager bei Strehlen, Juli 1741.][1]

1. Es soll derselbe von hier sogleich nach München gehen, bei seiner Ankunft daselbst aber sich bei des Churfürsten von Baiern Durchlaucht melden und um eine besondere Audienz, jedoch sonder einigen Eclat noch Ceremoniell, anhalten.

2. Sobald er solche erhält, hat er des Churfürsten Durchlaucht das ihm mitgegebene Schreiben nebst einem convenablen Compliment von Mir zu überreichen und des Churfürsten Durchlaucht von Meiner wahren und ohnveränderlichen Freundschaft und besonderen Hochachtung in verbindlichsten Terminis zu versichern.

3. Der Hauptgrund seiner Commission daselbst bestehet darin, dass, da des Churfürsten Durchlaucht im Begriff stehen, gegen das Haus Oesterreich zu agiren und Dero Rechte auf solche Succession zu verfolgen, er alle nur ersinnliche Persuasiones brauchen soll, um des Churfürsten Durchlaucht dahin zu disponiren, damit Dieselbe, statt Dero Operationes in Böhmen vorzunehmen, solche auf die österreichische Lande richten, mit der Armee dahin und gerade auf Wien marschiren und daselbsten agiren, als wodurch der ganzen Sache in kurzem und auf einmal ein Ende gemachet werden kann, des Churfürsten Durchlaucht aber nicht nöthig haben dörften, ihre Forces dermassen zu theilen, als wie Dieselben genöthiget sein möchten, wann Sie in Böhmen agirten und Dero Lande jeglicher Zeit gegen die Oesterreicher decken müssten.

4. Muss derselbe zugleich des Churfürsten Durchlaucht äusserst animiren, Dero operationes nicht länger auszusetzen, sondern je ehe je besser zu poussiren, damit das favorable Tempo nicht vorbei gehen dörfe.

5. Diese ganze Commission muss derselbe mit dem grössten Secret von der Welt tractiren, und sich davon gegen keinen, als nur allein gegen des Churfürsten Durchlaucht heraus lassen, sonsten aber Niemanden, auch selbst Meinem dort subsistirenden Minister, dem Geheimen Rath von Klinggräffen, nichts davon eröffnen.

[1] In der Vorlage undatirt. Schmettau hatte am 26. Juli seine Abschiedsaudienz bei dem Könige; in einer Eingabe von demselben Tage bittet er um seine Instruction. Er verlässt Strehlen am 27. Juli.

6. Welcher Gestalt die dortigen Kriegesverfassungen sein und wie darunter zu Werke gegangen werde, ingleichen wie die Armee und deren Generalität ist, auch was vor Anstalten wegen der Artillerie, desgleichen wegen der Magazins gemachet werden, darnach hat sich derselbe genau zu erkundigen, um Mir davon ausführlichen und zuverlässigen Rapport erstatten zu können; wie dann derselbe überhaupt auf alles dasjenige, so Meine Attention meritiret, genau Acht zu haben und seinen Rapport davon zu erstatten hat.

7. Sollte er an Mich schreiben, so hat er vor die richtige und sichere Beförderung seiner Briefe alle Vorsorge zu tragen, und falls solches Sachen von Secret sein, selbige zu chiffriren, sich auch alsdann dazu des Chiffres, welchen obermeldeter der p. v. Klinggräffen hat, zu bedienen.

8. Soll er auf die Oesterreicher ihre Demarchen sehr vigiliren und Mir, nach exigence du cas, prompte informiren, und zurücke kommen, entweder wenn er siehet, dass seine Commission infructueuse ist, oder dass er vollkommen reussiret hat. Bei seiner Zurückekunft werde Ich, wie Ich hoffe, von ihm Ursache haben zufrieden zu sein, ihm den Orden geben.

(L. S.) Friderich.

Nach der Ausfertigung. Absatz 8 eigenhändig.

---

438. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 19. Juli: Graf Brühl hat ihm unter dem Siegel der Verschwiegenheit neue Vermittelungsvorschläge für den Conflict zwischen Preussen und Oesterreich mitgetheilt: Gegen Abtretung eines Theiles von Geldern (oder von Glogau mit Grüneberg) Zahlung von zwei Millionen, Garantie der jülich-bergschen Succession, soll Preussen seine Stimme für die Kaiserwahl dem Herzog von Lothringen geben und dem Hause Oesterreich Hülfstruppen senden. — Heute hat Brühl, als Ammon ihm, um Missverständnissen zuvorzukommen, seinen Bericht über diese Vorschläge vorgelesen, allerhand Clauseln hinzugefügt.

Er soll sich mit denen dortigen Ministers gar nicht über dieses Sujet einlassen, und zwar wohl anhören, was sie davon sagen, auch solches berichten, ihnen aber nicht darauf antworten, und falls nach der Antwort gefraget wird, sagen, er habe noch keine Resolution noch Antwort bekommen, oder ihm manquirte der Posttag noch, und was dergleichen Defaiten mehr sein, ohne darüber sich einzulassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

439. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 29. Juli: „Le marquis de Valory insiste par ordre de se cour pour qu'il plaise à Votre Majesté de donner à Son ministre à la diète d'élection des ordres positifs et minutés de se conformer en tout aux démarches du maréchal de Belle-Isle, conjointement avec les ministres de Bavière, palatin et autres qui peuvent avoir les mêmes intérêts à ménager avec la France que Votre Majesté." Podewils schlägt dagegen vor: „Votre Majesté, ayant ci-devant déclaré qu'Elle ne ferait faire aucune démarche en faveur de l'électeur de Bavière, à moins que ce prince, de concert avec la France, n'ait commencé les opérations, on pourra, à ce qu'il me semble, ordonner au sieur Broich en termes généraux d'aller en tout de concert avec le maréchal de Belle-Isle ...., mais que, dans des cas d'importance, il prie le susdit maréchal de vouloir bien de bonne heure lui communiquer ses idées sur ce qu'il y aura à faire, pour que, quand les affaires sont de trop de conséquence, il en puisse faire part à Votre Majesté."

Lager bei Strehlen, 29. Juli 1741.

Ganz recht! und ist die Sache sehr wohl zu fassen, damit man uns nicht imposire, denn die Stimme zur Kaiserwahl dasjenige ist, womit wir uns helfen und unsere Sache im Stande halten müssen, sonsten wir plantiren und zwischen zwei Stühle zu sitzen kommen können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

440. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 30. Juli 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich habe Euch über dasjenige so der Marquis de Valory wegen dem v. Broich zu ertheilenden indeterminirten Instructionen verlangen wollen, Meine Intention zu Eurer Direction bekannt machen lassen, und wiederhole dasselbe hierdurch dahin, dass zwar der von Broich in allen ordinären Sachen de concert mit dem Maréchal de Belle-Isle gehen und sich in allen Stücken in solchen fügen soll, was aber die Hauptsachen anlanget, und was sonsten Sachen von besonderer Importance und Folgerungen seind, davon muss derselbe jedesmal zuvor durch expresse Couriers oder Estafetten an Mich berichten, seine Briefe auch wohl chiffriren und Meine Resolution darauf gewärtigen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

441. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Camp de Strehlen, 30 juillet 1741.

Monsieur. Charmé de vos dépêches, que je viens de recevoir, j'ai d'abord donné ordre que mon ministre à Francfort se conforme à ce que le maréchal de Belle-Isle jugera à propos de faire, mais j'espère aussi qu'en bon allié on voudra bien me communiquer de quoi il s'agit, et le plan qu'on s'est formé pour l'élection impériale. Quant à la Saxe, il faut que vous sachiez que ses intérêts sont pour le présent étroitement liés avec l'Hanovre, et qu'ils ne veulent que vous tirer les vers du nez, pour en faire des ouvertures à leurs alliés, ce qui accélèrerait simplement les préparatifs de guerre de leur côté. Ainsi je crois que le meilleur serait d'attendre l'entrée des troupes de France en Allemagne, pour lui en parler alors sur un ton positif.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

442. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Strehlen, 30 juillet 1741.

Monsieur mon Cousin. Vous pourrez être persuadé que ma satisfaction est pleine, de voir par les lettres que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, combien le Roi a la bonté de penser à moi et d'agir en ma faveur. Vous pouvez l'assurer, Monsieur, que ma reconnaissance sera éternelle, et que je remplirai toujours à la rigueur tous les engagements d'un fidèle allié. J'ai donné des ordres à mes ministres à Francfort et à mes généraux d'agir en tout en conséquence de ce que M. de Belle-Isle pourra désirer d'eux, et vous pouvez vous reposer sur moi dans toutes les occasions, où vous verrez avec quelle vivacité je me porterai à tout ce qui peut faire plaisir et être avantageux au roi de France. Ce sont des sentiments inaltérables en moi, et qui vont de pair avec la parfaite estime et la haute considération avec laquelle je suis à jamais etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

443. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE.[1]

Camp de Strehlen, 30 juillet 1741.

Mon cher Ami. J'ai reçu avec toute la satisfaction imaginable les deux lettres que vous me faites le plaisir de m'écrire. Ce qui me charme le plus, est de voir les bonnes dispositions que le roi de France

[1] Nach Chambriers Bericht, Paris 31. Juli, verliess Belle-Isle am 25. Juli Paris, um sich nach Frankfurt a. M. zu begeben.

vient de faire pour la gloire de son règne et pour le secours de ses alliés. Il n'y a, je crois, rien à ajouter aux mesures qu'on a prises, et je suis dans la persuasion que rien au monde ne pourra mettre d'obstacle à la sagacité de ces arrangements. Je vous ai mille obligations, en particulier, des peines et des soins que vous avez pris dans cette affaire, qui ne pourra que vous faire une réputation immortelle. J'ai donné ordre à mon ministre à Francfort de se conformer en tout à vos volontés, et de coopérer, autant qu'il est en lui, à toutes les fins que vous vous proposez. J'ai donné des ordres au lieutenant-général Dossow, gouverneur de Wésel, de ne vendre de mes magasins à qui que ce soit qu'au Roi votre maître. Quant aux munitions de guerre, cela ne souffre aucune difficulté, et vous pouvez être pleinement persuadé que vos troupes trouveront, passant par mes États, tout le secours qu'il sera en mon pouvoir de leur administrer, et qu'elles y seront reçues comme elles le pourraient être en France. En un mot, je suis inébranlable dans la résolution de remplir en tout et partout mes engagements à la rigueur, et de ne manquer jamais aux devoirs d'un bon et fidèle allié du Roi votre maître. Il n'y a rien à désirer au plan que vous vous êtes proposé, touchant les opérations de la campagne, sinon que j'ai des scrupules non mal fondés sur l'accession que vous espérez de la Saxe. Vous pouvez leur révéler notre mystère, dès que vos troupes auront franchi les barrières du Rhin, mais en cas que vous les trouviez irrésolus, ne serait-il pas nécessaire que les 50 bataillons et les 10,000 chevaux vinssent tous en Bohême? C'est ce qu'il faut laisser à votre prudence à considérer, pour que vos troupes de la tête ne se trouvent pas trop faibles, au cas que le Roi, électeur de Saxe, ne se joignît point à nous, mais à nos ennemis. Je vous embrasse mille fois, mon cher Maréchal, et je vous prie d'être persuadé que personne n'est avec plus d'estime et de considération que je le suis etc.

Federic.

Je félicite le Roi de France de ce qu'il a déclaré le maréchal de Belle-Isle généralissime des ses armées en Allemagne.

Le marquis de Valory vous remettra, Monsieur, le chiffre dont vous pourrez vous servir, s'il vous plaît. Notre correspondance, en attendant, ne peut aller que par la Saxe, et moyennant le ministère de vos courriers.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

444. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF VON SCHWERIN IN BRESLAU.[1]

Mein lieber Generalfeldmarschall von Schwerin. Ich habe Euch hierdurch eine Sache eröffnen wollen, deren Importance, und wie höchst

[1] Ohne Datum. Die Antwort Schwerins ist vom 2. August.

nöthig es sei das Secret davon zu menagiren, Ihr bei der ersteren Ansicht ermessen werdet. Euch ist nämlich bekannt, in was vor Umständen Ich von Anfang Meiner hiesigen Expedition und bis jetzo zu mit der Stadt Breslau gestanden, und dass, ohnerachtet Ich dieser Stadt eine sehr genereuse Capitulation zugestanden und dieselbe in allen Gelegenheiten äusserst menagiret habe, dennoch das Betragen des dortigen Magistrats und eines Theils der dortigen Bürgerschaft gegen Mir sehr équivoque gewesen. Ihr wisset von selbsten, was es vor Mühe gekostet um zu verhindern, dass anfänglich diese Stadt keine österreichische Garnison eingenommen, und dass dieselbe sich endlich zu der Mir in vielen Stücken gewiss praejudicirlichen Capitulation accommodiret hat. Die Menées des dortigen Magistrats und das heimliche Verständniss mit denen Oesterreichern ist inzwischen beständig fortgegangen, wovon Ich genug Proben habe, und bin Ich versichert, dass nicht nur, falls es mit der Action bei Mollwitz anders ausgeschlagen wäre, der Magistrat nebst denen Katholischen denen Oesterreichern Thür und Thore eröffnet und alles, was von Mir in und vor der Stadt gewesen wäre, letzteren sacrificirt haben würden, sondern auch dass noch beständig intriguiret wird, die ihnen so liebe Oesterreicher dahin zu ziehen, um vielleicht durch eine Surprise dieselbe in die Stadt zu bringen oder wenigstens Meine dasige Magazins zu ruiniren. Es ist auch ausser allem Zweifel, dass die Occupation von Breslau noch beständig das But derer Oesterreicher ist, und dass dieselbe Mich damit bei allen Gelegenheiten zu allarmiren, auch Mich in allen andern Entreprisen damit zu behindern suchen, zu geschweigen derer Cabales, welche die Magistratspersonen bei denen auswärtigen Höfen und deren Ministres wider Mich machen; wie Ich denn noch ohnlängst benachrichtiget worden, dass der Magistrat an einem gewissen Hofe über Mich und Meine Armee Beschwerden geführet und so viel an ihm gewesen auswärtige Protection suchen wollen. Ich bin also dieses beständigen Cabalirens müde und daher determiniret, solchem ein Ende zu machen, Meinen Feinden das Praevenire zu spielen und durch eine Surprise und Coup de main Mich der Stadt Breslau zu bemächtigen. Wie aber dieses an sich eine so delicate und importante Sache ist, so habe Ich hierunter mein Vertrauen lediglich auf Euch gerichtet und bin von Eurer Treue und Dextérité persuadiret, Ihr werdet solches so verschwiegen als mit aller Geschicklichkeit glücklich ausführen und indessen alles dazu mit so vieler Vorsicht praepariren, dass Niemand das geringste von Meinen Absichten soupçonnire, indessen aber alles dazu parat sei.

Mein Plan dazu ist folgender. Ich lasse das Jung-Dohnasche Regiment von Berlin anhero marschiren und werde vorgeben, dass Ich selbiges oder die beiden zu Breslau befindliche Bataillons nach Brieg und Ohlau in Garnison verlegen werde.

Gegen den Tag nun, dass solches zu Breslau ankommet, werde den Obristen Prinz Moritz mit einem Bataillon seines Regiments über

die Oder gehen lassen, um auf der anderen Seite von Breslau bei der Hand zu sein, von hier aus aber werde noch ein Paar Grenadierbataillons detachiren, um solche zur Surprise bei der Hand zu haben. Diese Bataillons nebst denen, welche bereits in denen dortigen Vorstädten sein, müssen alsdann suchen, wenn es Zeit sein wird, sich zuvorderst derer Thore von Breslau, darauf sogleich des Arsenals zu bemeistern, auch den Wall zu bekommen und die Stücken auf solchem umzukehren und gegen die Stadt zu pointiren, zugleich muss gesuchet werden, sich der Person des Commandanten und derer sämmtlichen Magistratspersonen zu versichern, der erstere indess höflich tractiret, durch alle Promessen zu gewinnen gesuchet, letztere aber sämmtlich in Arrest und in Sicherheit gebracht werden. Die Nassauischen Dragoner müssen zu gleicher Zeit in die Stadt einrücken und nichts thun, als überall die Strassen und Carrefours patrouilliren, um, wenn sich etwa einige Leute sammlen wollten, solche sogleich auseinander zu jagen und alles Attroupement zu verhindern. Was aber sodann weiter zu thun, werde Ich vorkommenden Umständen nach Eurer Dextérité überlassen. Der Bürgerschaft muss alle Gnade, und dass sie weder sammt noch sonders das Geringste verlieren sollten, versichert werden, woferne sie sich nur ruhig halten würden, wie dann alle Désordres und das Plündern auf das äusserste verhütet werden und kein Soldat bei Todesstrafe aus Reih und Gliedern gehen soll. So viel es möglich ist, muss die Güte gebrauchet, wo aber solche nicht verfangen oder Gewalt gebrauchet werden will, solche wieder mit Gegengewalt vertrieben werden. Meine in den Vorstädten befindliche Magazins müssen wohl besetzet werden, damit gegen solche nicht etwas schädliches tentiret werden kann. Wenn wir von der Stadt Meister sein, sollet Ihr überall eine vollkommne Amnestie ausrufen, und Jedermann, soviel immer möglich, rassuriret werden. Ich aber werde darauf bedacht sein, die auswärtige Ministres aus der Stadt anhero kommen zu lassen, wie Ich dann auch einige derer vornehmsten aus denen Magistratspersonen, so Mir am verdächtigsten sein, de bonne manière anher zu bringen suchen werde. So wenig das Feldcommissariat als den von Podewils müsset Ihr von dieser Entreprise nicht das geringste merken lassen, jedennoch ist auf Mittel zu denken, wie vorher sowohl die Feldkriegeskasse als die importantesten Papiere des von Podewils, auch des Feldcommissariats, gesichert werden. Da Ich auch eine grosse Partie wohlgesinneter Bürger in der Stadt habe, so sollet Ihr Euch des p. Morgensterns bedienen, damit derselbe in seinem bisherigen Tramiren continuire und unter dem Namen des Dr. Freyers die Mir affectionnirte Bürger in guten Gedanken und Neigung gegen Mich conservire, von Meiner Intention aber müsset Ihr demselben nicht das Geringste eröffnen.

Ihr habt also von der ganzen Entreprise einen ordentlichen Plan und Disposition zu machen und Mir solchen zu Meiner Approbation in Zeiten einzusenden, wobei aber die Wichtigkeit der Sache erfordert,

dass Ihr, um das Secret äusserst zu menagiren, alles eigenhändig schreibet, auch sogar alle Soupçons verhütet. Ich bin von Eurer Treue und Capacität versichert, Ihr werdet alles wohl überlegen und so einrichten, damit an einem glücklichen Ausschlag der Sache nicht zu zweifeln. Wohergegen Ihr versichert sein könnet, dass Ich dieses Mir so grossen und importanten Diensts lebenslang ohnvergessen sein und Euch in allen Gelegenheiten marquiren werde, mit was vor Estime und Verbindlichkeit Ich bin etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

445. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 1. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ihr sollet den Marquis de Valory zugleich avertiren, dass der österreichische General Browne zu Dresden sei, um daselbst einen Renfort von 10,000 Mann zu sollicitiren. Er möchte also den p. Desalleurs davon sofort avertiren, damit derselbe solchem äusserst contrecarrire, wie er, der p. Valory, dann auch seinem Hofe davon Nachricht geben möchte. Ich bin etc.

Fr.

Nach der Ausfertigung.

446. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 2. August 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden werden aus der anliegenden Zeichnung mit mehrerm zu ersehen belieben, welchergestalt die Regimenter hinfüro in der Armee campiren sollen, und zweifele Ich nicht, Ew. Liebden werden in der dortigen Armee hiernach alles disponiren. Da auch ohnlängst von des Generalmajor Prinz Dieterich Liebden das zwischen Mir und den Oesterreichern errichtete Cartell zu Stande gebracht worden, so haben Ew. Liebden davon einige Exemplaria hierbei zu empfangen und bin Ich von gedachtes Prinzen Liebden und dessen Betragen sehr zufrieden. Was bei der Armée seither wieder vorgefallen, werden Ew. Liebden aus der Anlage[1] zu ersehen belieben; noch zur Zeit ist wenig besonderes weiter vorgefallen, doch will durch die ausgewechselte Officiers verlauten, ob wolle der Feind sich moviren und habe seine Bagage nach Jägerndorf geschicket, lasse auch an Brücken über die Neisse arbeiten, welches, in wie weit solches gegründet und was der Feind solchenfalls intendiret,

[1] Lettre d'un officier prussien, du camp de Strehlen 1er août 1741; bei Droysen, Die preuss. Kriegsberichte der beiden schlesischen Kriege, Beiheft zum Militärwochenblatt, 1876, Nr. 9, S. 344.

erwarten werde.[1] Da Ich auch vernommen, dass Ew. Liebden gerne sähen, wenn dem dortigen Kriegscommissario Schmidt das Praedicat eines Kriegsrathes beigeleget würde, so habe Ich solches gerne accordiret und, um Ew. Liebden Meine Gefälligkeit zu bezeigen, die in Abschrift anliegende Ordre ergehen lassen. Ich bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

447. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 3. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister v. Podewils. Ihr sollet den Capitän, welcher bei dem baierschen Gesandten Graf Törring ist, fragen, ob er keine Pleinpouvoirs[2] mitgebracht habe. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

448. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLLU.

Lager bei Strehlen, 3. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister v. Podewils. Es thut Mir leid aus Eurem Schreiben vom 2. d. zu ersehen, dass die Estafette mit der chiffrirten Depesche an den v. Broich[3] durch eine feindliche Partei aufgehoben worden. Ich hoffe aber, es werde alles dergestalt wohl chiffriret sein, dass der Feind davon keinen Gebrauch machen kann, wie es Mir dann auch lieb sein wird, wenn keine andere Sachen von Importance dabei gewesen, als welches Ihr Mir allenfalls nur frei melden sollet. Wegen der Sicherheit der Correspondance werde Ich sonsten die erforderliche Anstalten machen, und müsset Ihr nur in ein Paar Tagen nichts abgehen lassen, alsdann die obermeldete Partie hoffentlich nicht nur zurückgeschlagen sein wird, sondern Ich auch andere Veranstaltung machen werde.

Da sich auch besage Eures gestrigen Schreibens wieder eine neue Scene wegen der von Hyndford gemeldeten Ankunft des Robinson aufthun will, so habe Ich bereits diesen Morgen den verlangeten Passeport an den Generalmajor Prinzen Dieterich nach Grottkau gesandt, um solchen daselbst an den Generalmajor Lentulus zu geben. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Droysen V, 1, 304. — [2] Für die Allianzverhandlungen zwischen Preussen und Baiern. — [3] Vergl. oben S. 288.

449. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 4. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister v. Podewils. Da der englische Gesandte Robinson zu Breslau angekommen sein wird, so werde Ich gerne sehen, dass Ihr mit demselben herkommet. Ich bin etc.

Vous direz à Valory qu'il peut compter que je n'entrerai en aucune négociation sérieuse avec Robinson, et que je me moquerai de lui après l'avoir amusé. A présent il est temps de faire alliance avec Bavière. Et dites à Valory que les passe-ports qu'il me demande n'auront aucune difficulté.

Federic.

Que Valory envoie un exprès de l'autre côté de l'Oder, avec les dépêches de Broich.

Nach der Ausfertigung. Die beiden Zusätze eigenhändig.

450. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 3. August: Der Generallieutenant v. Dossow bittet um Verhaltungsmassregeln in Betreff der eventuellen Besitzergreifung von Ravenstein. „Il est vrai que Votre Majesté souhaite d'avoir en échange et en guise d'équivalent pour cette seigneurie, par manière de composition avec l'électeur de Bavière, le château et le district de Glatz en Bohême. J'ai parlé aussi à différentes reprises au marquis de Valory, ... mais j'ai remarqué ... que l'on ne pourra jamais se résoudre de laisser cette place comme la clef de la Bohême ... entre les mains de Votre Majesté. De sorte que dans cette incertitude il me paraît ... qu'on pourra laisser subsister dans son entier les ordres et dispositions faites autrefois par rapport à la prise de possession du château et de la seigneurie de Ravenstein.“

Lager bei Strehlen, 4. August 1741.

Gut, man kann aber deshalb gelegentlich wieder nach Frankreich schreiben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

451. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 5. August 1741.

[Podewils] soll an Valory sagen, dass er an den Churfürsten von Baiern einen Courier schicken und schreiben möchte, dass der Churfürst

seine Pleinpouvoirs an Törring schicken könnte. Uebrigens, da der Churfürst sich zeithero wegen eines Accommodements jedesmal sehr ombragiret hätte, so möchte Valory denselben durch solchen Courier zugleich rassuriren und ihm versichern, dass Ich durch die Ankunft von Robinson in Meinen Sentiments nicht changiren, sondern bei Meinen Engagements bleiben würde, zu dem Ende Ich die Pleinpouvoirs verlangete, und möchte der Churfürst allen den Bruits, welche der österreichische Hof bei dieser Gelegenheit wieder ausstreuen würde, nicht den geringsten Glauben beilegen. Diesen Courier möchte Valory sogleich depechiren, und jenseits der Oder en cachet wegschicken.

Mündliche Resolution auf Bericht Podewils', Breslau 4. August. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

452. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Strehlen, 6. August 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Es ist Mir Ew. Liebden Schreiben vom letzten Julii nebst der aus Halle erhaltenen Nachricht wohl zu Händen gekommen, und bin Ich Deroselben für die Communication obligiret. Ich halte indessen noch nicht dafür, dass die Sachsen durch die pressirte Verfertigung der Stiefeln mehr intendiren, als ihre Cavallerie zum Stande zu bringen. Sonsten wäre der Graf v. Seckendorff wohl etwas ingeheim zu observiren, was für Leute bei ihm kommen und was er vor Allures habe. Sollten Ew. Liebden davon etwas interessantes in Erfahrung bringen, so erwarte solches, und bin mit beharrlicher Amitié Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

453. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE.

Camp de Strehlen, 6 août 1741.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre avec toute la satisfaction possible; je suis ravi de voir les bonnes dispositions dans lesquelles se trouve le Roi votre maître. Je ferai de mon côté tout ce qui convient à un fidèle et bon allié; mes sentiments sont intarissables et invariables sur ce sujet, et dans cette occasion présente, et dans toutes celles qui pourront la suivre, le roi de France me trouvera toujours dans les mêmes dispositions pour coopérer à tout ce qui lui peut être agréable. J'ai donné des ordres relatifs à ce que vous me demandez à mon ministre à la Diète, mais j'espère aussi que vous voudrez me communiquer vos desseins, comme c'est l'usage parmi les bons alliés. Vous aurez actu-

ellement reçu, Monsieur, le chiffre que vous me demandez, et vous pouvez être persuadé que de mon côté je ne négligerai rien de ce que je croirai nécessaire à l'accomplissement de nos desseins. Pour vous mettre au fait de ma situation, vous saurez que l'on m'affuble de M. de Robinson, lequel j'amuserai jusqu'au moment que vous aurez passé le Rhin, après quoi je l'enverrai promener. J'ai cependant trouvé à propos de m'emparer de Breslau, comme m'étant de trop grande importance, du moment que je veux aller en avant. Je compte de passer la Neisse entre Brieg et la ville de Neisse, le 12 ou 15 du mois, et d'attaquer en suite l'ennemi, qui est sorti de son camp à cause des eaux, où je le trouverai, puis, de faire le siége de Neisse, ensuite de quoi je me tournerai vers Glatz. C'est-là, à peu près, le plan de l'opération que je me propose; je compte d'être le 10 maître de Breslau, et le reste comme je viens de vous marquer plus haut.

Ne serait-il pas bon de faire un cartel entre les deux armées pour les déserteurs, ce qui nous fera du bien infini aux uns et aux autres. Ne vous fiez pas à la Saxe, elle me donne de grands soupçons. Je crains qu'elle ne donne des secours à la reine de Bohême contre la Bavière. Il sera bon d'avoir l'œil bien attentif à ses démarches.

Aimez-moi toujours, mon cher Maréchal, et soyez sûr de l'estime entière et de la considération avec laquelle je suis à jamais etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

454. PRÉCIS DES PROPOSITIONS DU SIEUR ROBINSON, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LA COUR DE VIENNE, FAITES AU ROI DANS L'AUDIENCE QU'IL EUT DE SA MAJESTÉ, AU CAMP DE STREHLEN LE 7 D'AOUT 1741, ET DE LA RÉPONSE QUE LE ROI LUI FIT.[1]

Le sieur Robinson, en remettant au Roi une lettre du Roi son maître, datée du 21 de juin, lui expliqua en général le sujet de sa commission, et que le roi d'Angleterre, ayant travaillé sans relâche à porter la reine de Hongrie de s'accommoder au plus tôt à l'amiable avec Sa Majesté le roi de Prusse, l'avait chargé d'être lui-même le porteur de l'ultimatum de la cour de Vienne, qui consistait dans les propositions suivantes.

1° La reine de Hongrie demande que le roi de Prusse fasse sortir toutes ses troupes de la Silésie, au plus tôt.

2° Cette princesse se désiste de toutes ses prétentions de dédommagement des pertes qu'elle prétend avoir souffertes en Silésie, par l'entrée de l'armée du Roi dans ce pays-là, et elle offre

[1] Vergl. Robinsons Bericht an seinen Hof bei v. Raumer, Beiträge zur neueren Gesch. II, 139; Carlyle, Frederick II, Buch XIII, Cap. II. — Robinson's Denkschrift für den wiener Hof benutzt Droysen V, 1, 303, und andere Berichte Robinsons Grünhagen, Die Sendung Robinsons, Preussische Jahrbücher XXVII, 1875.

3° De payer deux millions d'écus au Roi, pour évacuer au plus tôt la Silésie.

4° La Reine veut céder en équivalent au roi de Prusse, pour les prétentions qu'il fait sur une partie de la Silésie, la partie du duché de Gueldre que la maison d'Autriche possède, avec le duché de Limbourg.

A quoi milord Hyndford ajouta que, quoique la cour de Vienne eût témoigné une répugnance invincible de ne rien céder du tout de la Silésie, Sa Majesté Britannique se flattait pourtant de pouvoir la porter d'ajouter aux offres spécifiées ci-dessus le duché de Glogau, quoiqu'on aurait bien de la peine d'y faire consentir la reine de Hongrie.

Le Roi répondit au sieur Robinson qu'il était bien obligé au roi d'Angleterre de toutes les peines qu'il s'était données pour porter la cour de Vienne à un accommodement raisonnable, mais qu'il était fâché de lui dire qu'il ne trouvait pas les conditions qu'on lui offrait telles qu'il pourrait les accepter, sans blesser sa gloire et ses intérêts les plus considérables. Que

1° L'offre d'évacuer la Silésie, contre deux millions d'écus, lui paraissait insultante, tout comme s'il avait fait la guerre pour attraper de l'argent; qu'il n'était pas d'humeur de vendre ni sa gloire ni les intérêts de sa maison; qu'on pouvait bien faire de pareilles offres à un petit prince, comme au duc de Gotha, qui avait besoin d'argent, mais que pour lui, plus sensible à la gloire et aux droits de sa maison, il aimait mieux en donner, s'il fallait, qu'à en prendre aux dépenses de l'une et des autres de qui que ce soit, et qu'on se trompait beaucoup si l'on croyait le pouvoir faire sortir de la Silésie à force d'argent; qu'une cour aussi dérangée dans ses finances que celle de Vienne pouvait à peine trouver de quoi fournir à ses besoins les plus pressants, et qu'on voyait bien que cet esprit de hauteur n'abandonnait point la maison d'Autriche, qui avait eu l'effronterie de dire dans le premier écrit que milord Hyndford avait lu, il y a quinze jours,[1] au Roi, que la cour de Vienne, en considération du roi d'Angleterre, voulait bien pardonner au Roi le passé, expression que Sa Majesté releva extrêmement.

Pour ce qui regarde

2° Les offres d'un équivalent dans le duché de Gueldre, et par la cession de celui de Limbourg, le Roi répondit qu'il n'y avait point de proportion entre ces petits objets et ses prétentions, et que d'ailleurs il ne prendrait pas le change, n'ayant rien à prétendre dans les Pays-Bas, mais bien en Silésie; qu'il rougirait de honte devant ses ancêtres et sa postérité d'abandonner si lâchement ses droits sur la Silésie, après avoir commencé à les faire valoir avec tant de vigueur, et qu'il serait blâmé de tout l'univers, s'il abandonnait un pays protestant qui l'avait

[1] Vergl. oben S. 282 Anm.

reçu à bras ouverts, pour ainsi dire, à la fureur d'une domination catholique, qui se vengerait le plus cruellement du monde envers les pauvres peuples protestants de Silésie des bonnes dispositions qu'ils avaient témoignées pour le Roi; que sa réputation souffrirait, pour le reste de ses jours et de son règne, s'il devait passer pour avoir trop légèrement commencé une affaire, en jeune homme, sans la soutenir.

Que d'ailleurs le traité de barrière liant absolument les mains à la maison d'Autriche pour disposer de la moindre partie des Pays-Bas, en faveur de qui que ce puisse être, et sous quelque prétexte que cela soit, on commettrait par de pareilles cessions le Roi avec les Hollandais et avec la France, que Sa Majesté voulait ménager les uns et l'autre, puisque la République de tout temps avait témoigné de l'amitié et de l'attachement pour la maison de Brandebourg; qu'il ne voulait non plus se commettre avec la France pour cela, à qui, outre cela, on fournirait, en enfreignant une fois le traité de barrière, un prétexte de demander, aussi, des cessions et des sacrifices dans les Pays-Bas; qu'on voyait bien que la cour de Vienne voulait éluder les prétentions du Roi sur la Silésie, le détourner de cet objet, et lui faire prendre le change aux dépens d'autrui, en excitant la jalousie de ses voisins contre lui.

Sa Majesté ajouta qu'elle s'était assez relâchée jusqu'ici, qu'elle avait, depuis le commencement de l'affaire de la Silésie jusqu'à présent, fait les offres les plus avantageuses à la cour de Vienne, et que, pour prouver sa modération, elle avait déclaré en dernier lieu à milord Hyndford de quelle portion de la Basse-Silésie elle voudrait se contenter. Mais comme la cour de Vienne avait rejeté entièrement cet ultimatum, le Roi dit qu'il n'y était tenu non plus, et qu'il revenait à sa première demande, qui était la cession de la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, qu'il n'en démordrait plus désormais, au prix de tout ce qui en pourrait arriver; qu'il avait pris une fois son parti là-dessus, et qu'il se laisserait écraser avec toute son armée, et qu'il périrait en Silésie plutôt — ce qui étaient les propres termes de Sa Majesté — que de se désister de cette demande, et qu'il ne saurait jamais s'accommoder sur un autre pied que celui-là avec la reine de Hongrie.

Le sieur Robinson répondit que la cour de Vienne n'y donnerait jamais les mains, et qu'on aurait assez de peine de la porter à la cession du seul duché de Glogau; qu'il espérait que le Roi ferait des réflexions sur le danger où toute l'Europe se trouvait, par la perte de la maison d'Autriche, les Français étant sur le point de passer le Rhin, et les Bavarois d'entrer en Bohême; que le salut de l'Empire et la balance de l'Europe étaient entre les mains du Roi, et que le roi d'Angleterre se flattait que Sa Majesté n'abandonnerait ni l'un ni l'autre.

Le Roi répondit que, si le danger pour la maison d'Autriche était aussi grand que le sieur Robinson le disait, il était incompréhensible que la cour de Vienne fît tant la difficile de lui accorder ce qu'il

demandait en Silésie, pour sauver le reste; que c'était au caprice et à l'opiniâtreté de cette cour même qu'il fallait s'en prendre, si la balance de l'Europe et le salut de l'Empire en souffraient; qu'on ne saurait jamais exiger du Roi qu'il dût sauver l'une et l'autre par des sacrifices et aux dépens de ses intérêts; que c'était à la reine de Hongrie, en tout cas, de conjurer l'orage et de faire des sacrifices; que le Roi avait plusieurs devoirs à remplir; que ce qu'il devait comme roi de Prusse à sa maison et à sa postérité et aux droits de ses ancêtres, était le premier soin qui devait naturellement l'occuper; que les autres considérations ne faisaient que suivre; que comme roi de Prusse et électeur de l'Empire il concourrait également à tout ce qui pouvait servir au maintien du repos de l'Europe et à la conservation de l'Empire, mais qu'il ne pouvait faire l'un et l'autre aux dépens de ses intérêts; qu'il ne connaissait point de puissance dans et hors de l'Empire qui le voulût faire à ce prix-là.

Le sieur Robinson insista qu'on fît dresser une espèce de préliminaire, et que le Roi déclarât qu'il voulait en tout cas, et s'il y avait moyen d'obtenir la cession de Glogau de la reine de Hongrie, s'en contenter avec les autres offres que le sieur Robinson avait faites au nom de cette princesse.

Mais le Roi répondit qu'il ne pouvait se départir de sa demande de la cession totale et absolue de toute la Basse-Silésie, la ville de Breslau y comprise, et que c'était une illusion que de se flatter qu'il manquerait de fermeté pour soutenir cette demande.

Le sieur Robinson répondit qu'il ne lui restait qu'à faire rapport au Roi son maître et à la reine de Hongrie du succès de sa commission et de la réponse qu'on lui avait donnée, et qu'il était à craindre qu'elle ne jetât la cour de Vienne au désespoir, et qu'elle ne se mît entre les bras de la France.

Le Roi répliqua qu'il n'y saurait que faire, et qu'il faudrait voir alors comment se tirer d'affaire; que la providence et les conjonctures lui fourniraient toujours des ressources; que c'était à la cour de Vienne de bien considérer ses véritables intérêts, et de faire des propositions plus acceptables; qu'il en avait assez fait de son côté, et que le cœur lui soulevait comme à une femme grosse, quand on lui parlait toujours de nouveaux ultimatum; qu'il en avait tant donné déjà, sans que cela ait produit autre chose que de rendre son ennemi plus fier et plus opiniâtre, et qu'au bout de compte, c'était au vainqueur de donner la loi et point au vaincu; qu'il avait gagné une bataille et pris deux villes; qu'étant dans l'avantage, il serait honteux à lui d'abandonner ses droits et un peuple protestant; que, si le zèle pour la religion pouvait animer les puissances protestantes, cela devrait être dans cette occasion-ci, à concourir plutôt à conserver un pauvre pays protestant, opprimé par le clergé catholique, sous la domination d'un prince protestant, que de le replonger dans ses premiers malheurs, qui deviendraient beaucoup plus

grands; qu'il se flattait que Sa Majesté Britannique, comme prince protestant, lui conseillerait et l'aiderait plutôt à conserver la Silésie qu'à l'abandonner.

Nach der Aufzeichnung von Podewils.

---

455. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Strehlen, 11 août 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai été dans la joie de mon cœur d'apprendre par la lettre de Votre Altesse Électorale l'heureux succès de Ses armes dans l'entreprise de Passau; Elle peut être persuadée que j'y prends la part la plus sincère, et que Son bonheur est inséparable de mon contentement. Je La regarde dès ce jour comme un allié auquel tout me lie, et surtout le penchant et l'inclination. Les pleins-pouvoirs du comte de Törring arrivés, rien ne m'arrêtera plus.

Pour garantir Votre Altesse Électorale des diversions qu'Elle appréhende du comte de Neipperg, je me suis emparé hier de la ville de Breslau, ce qui me facilite à présent le moyen de me porter en avant, et de diriger mes opérations tant à l'égard de la prise de Neisse que de celle de Glatz. Pour cet effet, je me porterai dans peu de jours vers la rivière de la Neisse, et je ferai mes derniers efforts pour vous délivrer de nos ennemis communs.

Votre Altesse Électorale peut être persuadée que mon attachement pour Sa personne ne finira qu'avec ma vie, et que directement ou indirectement je me ferai un véritable devoir de coopérer à tout ce qu'Elle peut désirer. Je La prie, en attendant, pour Ses propres intérêts, de ne pas négliger la ville de Linz et de pousser Sa pointe autant qu'Elle pourra, avant que les ennemis soient en force et en état de s'opposer à Ses desseins; Son pays, d'ailleurs, me paraît suffisamment couvert par les nombreuses milices dont il est pourvu.

Si je vous parais importun, je vous prie de vous persuader que c'est l'amitié que j'ai pour Votre Altesse Électorale qui me rend tel, et que vous n'aurez jamais d'ami au monde qui soit plus fidèlement et avec plus de considération et d'estime que je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale, le très fidèle et inviolable ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

456. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A HANOVRE.

Camp de Strehlen, 12 août 1741.

Monsieur mon Frère. Le sieur Robinson, ministre plénipotentiaire de Votre Majesté à la cour de Vienne, m'a remis la lettre qu'Elle m'a fait le plaisir de m'écrire du 21 de juin.

Rien ne m'est plus précieux que les assurances et les marques d'amitié que Votre Majesté a daigné me donner, et je La remercie très sincèrement des soins qu'Elle a pris pour ménager mon accommodement avec la reine de Hongrie.

Quelque inclination que j'aie pour la paix, il m'a été impossible d'entrer sur les propositions de la cour de Vienne en aucune négociation, la nature de ces propositions étant directement contraire au traité de barrière, et me voyant obligé, en les acceptant, de me commettre avec des voisins dont l'amitié m'est plus précieuse que toutes les acquisitions que je pourrais faire.

D'ailleurs, les avances que j'ai faites à la reine de Hongrie, ont été plus que suffisantes pour la porter à la paix, si son intention avait été sincère, de sorte qu'on ne peut m'imputer en aucune façon l'obstination extrême avec laquelle cette princesse en a éloigné jusqu'à présent la conclusion.

La liberté de l'Europe et le bien de l'Allemagne doivent être tout aussi précieux à la reine de Hongrie qu'à tous les princes de l'Empire, et je ne conçois point ce que mes droits sur la Silésie peuvent avoir de commun avec la cause de la religion protestante et du bien public. Ce que je dois à la Prusse, ce que je dois à mes ancêtres et à ma maison, ce que je dois à mes nouveaux sujets silésiens, en un mot, mon honneur m'oblige de ne jamais entrer dans des propositions qui y sont incompatibles, et je me repose sur l'équité de Votre Majesté qu'Elle m'approuvera d'autant plus qu'en suivant les sentiments de l'honneur, je ne fais qu'imiter Son exemple. J'espère, au reste, que M. Robinson Lui aura fait un fidèle rapport des sentiments invariables etc.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Die Ausfertigung nur vollzogen.

---

457. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF VON SCHWERIN IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 12. August 1741.

Ich habe aus Eurem Rapport vom 11. d. ersehen, was Ihr von dem ferneren Verlauf der dortigen Sachen und der Huldigung des Magistrats, der Garnison und der Bürgerschaft gemeldet. Ich bin auch mit allem, was Ihr gethan und vorgeschlagen, völlig zufrieden und approbire solches. Indessen sind noch zwei Arrangements zu machen; denn was den alten Magistrat betrifft, dem Ich zu trauen nicht Ursach habe, so sollet Ihr denselben absetzen, und diejenigen Stände und Ordnungen, so mit dem Stadtwesen zu thun haben, zusammenfordern und von ihnen andere tüchtige, redliche und wohlgesinnete Subjecta

zum Magistrat wählen lassen, die Ich dann confirmiren werde. Wegen der zu wählenden Bürgermeister ist insonderheit darauf zu sehen, dass sie gut preussisch gesinnet sind, worüber Ihr mit dem Morgenstern, welcher die Leute kennet, sprechen und seinen Vorschlag vernehmen müsset. Wegen der Gehälter soll es noch in statu quo bleiben, bis alles recht in Ordnung gebracht und reguliret sein wird.

Das Stadtbataillon anlangend, so soll solches so lange da bleiben, bis das Regiment von Dohna dort einrücket, welches den 17. oder 18. d. geschehen dürfte; alsdann sollet Ihr alle Leute, so davon Bürger sind, verabscheiden, von denen ledigen aber und so keine Bürger sind soll ein Garnisonbataillon formiret und selbiges, nachdem Ich es mit Officiers versehen, und wenn das gedachte Münchowsche[1] Regiment dorten angekommen, nach Glogau in Garnison geleget werden.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

---

458. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 13. August: Schwicheldt hat ein neues Memoire überreicht. Podewils fragt, ob er, um ihn weiter hinzuhalten, die Verhandlungen fortsetzen, oder ob er erklären soll, die Verhandlungen mit Hannover seien nicht zu trennen von denen mit dem wiener Hofe.

Lager bei Strehlen, 14. August 1741.

Alles sehr gut, und thäte er sehr wohl, dass er Mir dergleichen schickte. Woferne er es auch vor Meinen Dienst convenabel findet, soll er mit dem p. v. Schwicheldt noch ferner desfalls chipotiren, auch überlegen, ob man nicht etwa ein Auxiliaircorps von 6000 Mann mit verlangen, oder auch dahin mit antragen könne, dass Hannover mit übernimmt, bei Russland es dahin zu bringen, dass solches Mir die Niederschlesie garantire.

Inzwischen soll er dem p. Valory von dem Discours, welchen Ich mit Robinson und Hyndford gehabt, Nachricht geben und Valory sagen, dass Ich die beiden Engelländer nicht amusiren wollen, sondern gegen ihnen kurz und grade heraus gesprochen hätte, um der Krone Frankreich sowohl als Baiern keine Ombrage noch Méfiance zu

[1] Sic.

machen, dahergegen Ich auch hoffe, beide letzteren würden gegen Mir mit gleicher Candeur umgehen, und Mir von allem Vorfallenden Ouverture geben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

459. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Chambrier berichtet, Paris 31. Juli, über Fleury's unzuverlässige Haltung und sein Zerwürfniss mit der Maitresse Ludwigs XV.: „Aussi dit-on, quoiqu'il eût avant tout ceci beaucoup d'inclination pour le maréchal de Belle-Isle, cela est un peu diminué depuis les engagements qu'il lui a fait prendre, et que si le Cardinal peut vivre encore quelque temps, on n'évite nullement qu'il ne profite de la première ouverture qu'il pourra suivre pour sortir des embarras dans lesquels on l'a fait entrer malgré lui."

Lager bei Strehlen, 14. August 1741.

An Chambrier schreiben, ob die Mailly sich von Affairen melire und so viel Ascendant habe, dass, wenn man sie gewönne, man durch sie den Cardinal en échec halten könnte, damit derselbe nicht, wie Chambrier besorget, einen heimlichen Frieden mit Abandonnirung der Alliirten von Frankreich machen könne.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

460. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 12. August: Er hat Hyndford gesagt „qu'il était naturel qu'on fût toujours des amis des ennemis de nos ennemis, sans avoir besoin de traité pour cela, mais qu'il pouvait compter que Votre Majesté n'avait contracté aucun engagement pour attaquer le roi d'Angleterre, et qu'on n'y songeait point, quoiqu'on fût bien informé que ce prince avait passé une nouvelle convention, pendant le mois de juin,[1] avec la cour de Vienne, ce qui ne saurait avoir été qu'à notre préjudice."

Lager bei Strehlen, 14. August 1741.

Sehr gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

461. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Strehlen, 16. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ihr werdet aus der letzteren Depesche des Pollmann mit mehrerem ersehen haben, was

[1] 24. Juni 1741. Vergl. Arneth I, 231.

derselbe von einem Antrag des churmainzischen Gesandten, um die Activité des Reichstages zu Regensburg indirectement wiederherzustellen, berichtet. Es will auch verlauten, als ob Churmainz auch zu Frankfurt a. M. dergleichen Project gelten zu machen intendire, auch dass man suche, unter denen Fürsten eine dahin abzielende Convention zu machen. Ihr sollet mit dem p. v. Valory daraus sprechen, den Pollmann aber sowohl als den p. v. Broich dahin instruiren, dass sie auf keine Weise in dergleichen Plan entriren, vielmehr alle dergleichen Conventiones zu hintertreiben sich äusserst bearbeiten sollen. Den p. v. Broich sollet Ihr dahin instruiren, dass er in allen Sachen, welche Rapport haben auf die Wahl des Churfürsten von Baiern zum Kaiser, mit dem Maréchal de Belle-Isle de concert gehen und mit ihm solche Mesures nehmen soll, um gedachte Wahl des Churfürsten reussiren zu machen. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

---

462. AU MINISTRE DE SUÈDE DE RUDENSCHÖLD A BRESLAU.

Camp de Strehlen, 18 août 1741.

Monsieur. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai vu par la vôtre du 16 la résolution que votre cour vient de prendre.[1] Les intérêts du Roi votre maître et de la nation me sont trop chers pour que je n'y dusse prendre beaucoup de part, et si le succès de cette affaire répond à mes vœux, comme je le suis persuadé, la satisfaction que votre cour en tirera sera parfaite. En attendant, vous pourrez compter que le secret[2] sera bien ménagé de ma part, et je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

---

463. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Klinggräffen berichtet, Nymphenburg 5. August, über die Besetzung von Passau durch die Baiern (31. Juli): „Lorsque j'eus l'honneur de féliciter l'Électeur sur cette expédition, il me répondit qu'il espérait que Votre Majesté l'approuverait, m'assurant qu'il ferait toujours en sorte qu'Elle soit contente de sa conduite. On s'en tiendra là, à ce qu'il me paraît, jusqu'à l'arrivée des Français. . . . . Au reste on ne fait plus de mystère du passage des Français, le

Lager bei Strehlen, 18. August 1741

An Klinggräffen cito zu schreiben, er möchte den Churfürsten bestens pressiren, seine Operationes baldigst anzufangen und mit Vigueur zu poussiren, denn sonsten nicht nur die Saison zur Campagne verstreichen, sondern auch der Feind sich recolliren, folglich der Churfürst alsdann überall Résistance finden

[1] Der Entschluss, Russland den Krieg zu erklären. — [2] Podewils berichtet 16. Aug.: „Comme on veut frapper en même temps le coup et empêcher qu'on n'en soit averti avant le temps, tous les ports de Suède sont fermés et les postes arrêtées."

jour en est fixé au 15 de ce mois, suivant ce que l'Électeur m'a assuré lui-même."

würde, woselbst ihm jetzo niemand resistiren könnte, wann er auch nur allein mit seinen Truppen, ohne das Auxiliair-Corps zu erwarten, agirte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

464. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 19. August: Valory hat die Nachricht erhalten, dass die Franzosen am 15. August den Rhein überschritten. Ein Mémoire Belle-Isle's bittet den König, seinem Wahlgesandten den Befehl zu ertheilen „qu'il ne doit rien faire sans la participation du maréchal de Belle-Isle et de se conformer à tout ce qu'il lui prescrira, dans ce qui concerne la diète de l'élection."

Lager bei Reichenbach, 22. August 1741.

Recht gut, soll an den p. Broich deshalb citissime die positive Ordre schicken und ihm darinnen aufgeben, dass nicht nur er ohne Participation mit dem Maréchal de Belle-Isle in denen dortigen Affairen nichts thun, sondern auch in allen Stücken mit dem Maréchal de concert gehen und sich ihm conformiren soll. Es soll auch der p. v. Broich dem Maréchal Belle-Isle die Ordre weisen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

465. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 16. August: „Tandis que l'on ignorera les intentions de Votre Majesté, la cour de Saxe ne se déterminera à rien, et si Votre Majesté s'accommode avec la cour de Vienne, on ne balancera pas un moment ici à en faire autant ... Il n'y a qu'un seul cas où je pense que la Saxe pourrait se déterminer: c'est si Votre Majesté voulait partager avec elle Ses conquêtes en Silésie." ... Ammon glaubt „que, si Votre Majesté S'allie avec la France, la Saxe restera coite et ne voudra pas contribuer à des choses qui lui sont si désagréables. ... Quant à la crainte, elle engagera sans doute la Saxe à ne pas se déclarer pour la cour de Vienne, mais je ne crois pas qu'elle la détermine à se lier avec la France"...

Lager bei Reichenbach, 22. August 1741.

Er soll mit dem französischen Gesandten de concert gehen. Uebrigens sehe Ich nicht ab, warum man sich so grosse Mouvements endlich um Sachsen geben sollte, und glaube Ich, man wird nichts verlieren, wenn man es mit Indifférence tractiret. Etatsminister v. Podewils soll mit Valory davon sprechen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

466. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Lager bei Reichenbach, 24. August 1741.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden letzteres Schreiben ist Mir durch den anhero abgeschickten Lieutenant von Proeck wohl eingeliefert worden, und reservire Ich Mich, Deroselben auf den Einhalt desselben besonders zu antworten. So viel aber das Postscriptum dessen, die Aenderung des dortigen Lagers betreffend, angehet, da finde Ich, dass solche zur Conservation derer Leute nothwendig sei, und werde Deroselben darunter weder Ziel noch Masse vorschreiben, sondren alles lediglich Ew. Liebden Gutfinden überlassen. Nur allein habe Ich wegen der Situation von Gröningen dies einige Bedenken, dass wenn das Mouvement der Armée dahin geschehen sollte, dieses Meinen guten Freunden und Nachbaren vielleicht neuen Allarm erregen und Gelegenheit geben würde, sich allerhand intendirende Absichten dadurch in die Köpfe zu setzen. Dass selbige vor Ew. Liebden und Dero unterhabenden Armée in allerhand fürchterlichen Gedanken stehen, ist Mir bekannt, Meine Wohlfahrt und Interesse erfordert auch, dieselben de bonne manière darunter zu unterhalten; nur allein ist es noch nicht von der Zeit, dieses Wespennest zu regen, dahero, obschon Ich vor hochnöthig erachte, dass die dortige Armee ihr bisheriges Lager je eher je lieber verändere, so würde Ich jedoch gerne sehen, wenn solches sondern Meinen Nachbaren neue Ombrage zu machen geschehen, und also das Lager sich entweder eine viertel oder halbe Meile näher oder zur Seite von Brandenburg wieder setzen und hinziehen könnte, damit auf solche Weise Meine Intention auf alle Art erhalten würde. Ich stelle dieses alles zu Ew. Liebden Gefallen, und können Dieselbe das Lager hiernach verändern, jedoch muss alsdann die Ursache dieser Veränderung sogleich eclatiren.

Damit auch Ew. Liebden von Meinen jetzigen Umständen um so mehr eclairciret sein und Dero Mesures darnach nehmen mögen, so habe nicht länger Anstand nehmen wollen, Deroselben ein Secret zu eröffnen, welche bisher vor das höchste gehalten und noch bis zu seiner Zeit vor das grösseste halten werde, in der versicherten Persuasion, Ew. Liebden werden solches gleichfalls annoch vor Sich behalten und niemanden auf der Welt, es sei auch wer es wolle, davon das geringste äussern noch merken lassen.

Es hat Mich nämlich die ohnbegreifliche Opiniâtreté des wienerschen Hofes, sammt dessen ohnerträglicher Hauteur und kaum zu glaubender Impertinence dahin gebracht, dass, da die Feinde Meiner Feinde natürlicher Weise Meine Freunde sein müssen, Ich endlich mit der Kron Frankreich und der Chur Baiern gewisse geheime Mesures genommen, um unseren gemeinsamen und höchst orgueilleusen Feind zur Raison zu bringen. Das Churhaus Sachsen, so sehr es auch vor das

Haus Oesterreich portiret zu sein scheinet, dörfte endlich so genöthigt als geneigt sein, in solche gemeinschaftliche Mesures zu treten, obschon solches davon noch nicht informiret ist; wenigstens ist Hoffnung, dass sich selbiges vielleicht noch auf die Partie gegen Oesterreich rangire, dahero Ich dann selbiges bei Gelegenheit der Veränderung des Lagers der dortigen Armee nicht in Alteration setzen und solchen missliche Gedanken erregen möchte. Ew. Liebden werden dannenhero nach Dero Prudence Dero Mesures hiernach nehmen, und wird der fernere Erfolg der Sachen ein mehreres an die Hand geben. Woferne auch das Haus Hannover in seiner bisherigen Jalousie und Duplicité gegen Mich, obschon unter sehr verdeckten Gerichten, continuiren wollte, wie es fast das Ansehen hat, so dörfte es leicht geschehen, dass Ew. Liebden Armee noch in diesem Jahre zur Operation käme. Bis dahin ist Meine Sache, denen Häusern Sachsen und Hannover zwar keine befugte Ursache zu Ombrage zu geben, solche aber dennoch durch die dortige Armee in Respect zu erhalten. Dieses seind Meine geheimste Gedanken, so Ew. Liebden in besonderem Vertrauen decouvrire, der festen Hoffnung lebend, Dieselbe werden in Fassung Dero Mesures davon Gebrauch machen, sonsten aber alles sorgfältigst menagiren und dasjenige, so etwa Dieselbe Mir darauf zu eröffnen nöthig finden, Sich bemühen eigenhändig an Mich zu schreiben, um des Secrets so viel versicherter zu sein. Der Ich übrigens mit vieler Estime aufrichtigst bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

ich sage Ihro Durchlaucht tausend Dank vor alle gute Sachen, so Sie mir geschrieben haben, ich werde sie mir gewisse zu Nutzen machen und zur gehörigen Zeit an den Mann bringen. Ihro Durchlaucht werde noch einmal weitläuftig schreiben, wie ich grosse Ursache habe den Feind zu attaquiren. Diersfordt ist ein dummer Teufel, der die Situation nicht kennt,[1] mir ist sie besser bekannt, es gehet sehr wohl an und wird ganz gewiss gut gehen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

467. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 24. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Da Ich vermuthe, dass der churbairische Gesandte Graf v. Törring mit nächstem seine Pleinpouvoirs zu Schliessung des Allianztractates erhalten werde, so habe Ich Euch von Meiner Intention deshalb vorläufig dahin instruiren wollen, dass solcher bestehen soll: 1) in einer Off- und Defensivallianz auf zwanzig Jahr; 2) in einer reciproquen Garantie unserer Länder und

[1] Vergl. L. v. Orlich, Gesch. der schles. Kriege I, 138.

Provinzien; 3) in einem secreten Articul wegen der Garantie Meines ostfriesischen Successionsrechtes und 4) in dergleichen Articul wegen der mecklenburgischen Succession, in Sonderheit aber, dass die bishero Hannover aufgetragene Commission in denen dortigen Landen cessiren, und Mir nöthigen Falls aufgetragen werde, die hannöverischen Truppen daselbst zu delogiren. Was Ihr sonsten zu Meinem Interesse hierbei noch dienlich findet, wird Euch bekannt sein und Ihr einzubringen nicht vergessen, inzwischen Ihr zu Gewinnung der Zeit und damit hiernächst alles um so eher zu Stande kommen möge, ein Project dieses Tractates vorläufig fertigen könnet, und wird sich der p. Graf Törring dann schon expliciren, was man churbairischerseits dagegen verlanget. Ihr könnet auch mit dem Marquis de Valory aus dieser Sache sprechen, und werde Ich hiernächst Eure fernere Berichte deshalb mit sicherer Gelegenheit erwarten. Ich bleibe etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

468. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A NYMPHENBOURG.

Camp de Reichenbach, 24 août 1741.

Monsieur mon Cousin. Je remercie de tout mon cœur Votre Altesse Électorale de la lettre cordiale et remplie d'amitié qu'Elle vient de m'écrire; Elle peut être persuadée qu'Elle n'a pas dans le monde d'ami plus fidèle et plus attaché que je le serai toute ma vie, et que toutes les marques que vous me donnez de votre amitié ne sont pas semées en terre ingrate.

J'attends que le comte de Törring ait reçu ses pleins-pouvoirs, pour conclure avec Votre Altesse Électorale l'alliance la plus naturelle, la plus stable, et où l'inclination a le plus de part qu'il y ait dans l'univers; vous pouvez compter, non seulement à présent, mais toujours, sur moi, et Votre Altesse Électorale verra que je ne m'intéresse pas médiocrement à Ses intérêts; je Lui donnerai dans toutes les occasions des marques de ces mêmes sentiments, et même, je suis actuellement occupé à porter le coup mortel à Ses ennemis. Nous ne sommes campés qu'à une mille et demie les uns des autres, j'ai reconnu moi-même ce matin le camp des Autrichiens, et je l'ai jugé très attaquable et M. de Neipperg très susceptible d'être battu; j'attends encore à prendre quelques arrangements préliminaires, après quoi il faudra les attaquer, et nous les battrons avec l'aide de Dieu.

J'espère d'apprendre bientôt de bonnes nouvelles de la Bohême et de l'Autriche, soumises à votre domination; je ne puis me résoudre à aimer ces peuples que du moment qu'ils seront devenus vos sujets, ni de soutenir le trône impérial que lorsque vous le possèderez.

Je vous embrasse mille fois, mon cher Électeur, je vous prie excuser cette familiarité d'un inconnu en faveur des sentiments d'estime, de

considération et de l'amitié inviolable avec laquelle je suis jusqu'au tombeau, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèlement affectionné ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

469. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Reichenbach, 24 août 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous venez de m'écrire, et je vous réitère encore par celle-ci les assurances de la fidélité la plus inviolable à mes engagements. Il est bon de demander quelque fois des éclaircissements, et je ne crois pas que l'amitié en souffre.

Vous apprendrez, Monsieur, par tous les détails que vous aura faits M. de Valory, la façon vive et fervente dont j'embrasse les intérêts du roi de France. J'ai donné des ordres à mes ministres à Francfort d'agir en tout de concert avec le maréchal de Belle-Isle et de suivre au pied de la lettre ses directions. J'ai refusé nettement toute la négociation du sieur Robinson, ne trouvant plus convenable de continuer à la longue un jeu qui ne pouvait être susceptible que d'interprétations malignes auprès de mes alliés et auprès de mes ennemis. Il ne dépendra donc plus que de vous de faire éventer le mystère de notre alliance, et je me verrai flatté bien agréablement de pouvoir me dire désormais à la face de toute la terre l'allié du roi de France; c'est un titre qui me tiendra toujours à cœur, et que je ne troquerai contre aucun avantage du monde.

Quant aux opérations de guerre, je vous dirai que je viens de me rendre maître de la ville de Breslau, où les Autrichiens avaient force intelligences. Assuré de mes derrières par ce poste si avantageux, je me suis avancé sur M. de Neipperg, tant pour l'observer que pour lui porter le coup mortel. Vous verrez pas mes opérations que je ne suis pas médiocrement ami, et que j'agirai avec toute la vigueur possible pour favoriser notre cher Électeur.

Pour ce qui regarde le roi de Pologne, je suis de l'avis qu'on peut en quelque façon le considérer dans ces circonstances comme les acteurs muets de la comédie; dès que nous serons tous en mouvement, ce prince se trouvera trop heureux de ce que la générosité du roi de France voudra lui distribuer des États de Bohême, Silésie ou Moravie, ainsi que je crois hors d'œuvre de s'embarrasser beaucoup de lui; je suis même du sentiment que, moins on s'empresse pour l'avoir, plus tôt il viendra s'offrir lui-même.

Je vous prie d'assurer le Roi votre maître de la sincérité de mes sentiments et de la haute estime que j'ai pour sa personne. Vous me

trouverez toujours invariable et dans la ferme résolution de témoigner à la France et à son sage Mentor la considération, l'amitié et tous les sentiments avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

470. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 25. August: Schwicheldt hat um eine Erklärung gebeten, ob Preussen im Falle eines französischen Angriffs gegen Hannover die in dem ewigen Bündniss von 1693 übernommenen Verpflichtungen erfüllen wird. Podewils hat ihm vorläufig gesagt, so lange der König von England die Freunde Frankreichs nicht angreife, dürfte Frankreich sich ruhig verhalten, während im andern Falle das nur defensive Bündniss von 1693 für Preussen nicht in Betracht komme. Für eine officielle Antwort legt Podewils einen in demselben Sinne gehaltenen Entwurf vor.

Lager bei Reichenbach, 27. August 1741.

Sehr, sehr gut, und kann man keine bessere und vernünftigere Antwort wie diese ist geben, weshalb Ich solche vollenkommen approbire.

Hyndford hat von Robinson Nachricht, dass der letztere demnächst günstige Anerbietungen aus Wien zu überbringen hoffe. Podewils sagt ihm, „que Votre Majesté ne l'avait (Robinson) pas fort goûté, que selon moi il ferait mieux de rester où il était, et que, si l'on avait des propositions à faire, on pourrait les faire passer par lui, milord Hyndford, dont Votre Majesté était fort contente.“ Hyndford fühlt sich sehr geschmeichelt, betheuert seinen Eifer für das preussische Interesse und will in einem seiner letzten Berichte an die englische Regierung die Worte gebraucht haben: „Est-il possible que pour le caprice d'une femme, on veuille mettre toute l'Europe en feu et en flammes.“

Alles sehr gut,[1] und soll er an Plotho nach Hannover schreiben, damit Robinson nicht selbst komme, sondern alles durch Hyndford gehen müsste.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

471. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

[Camp de Reichenbach, 27 août 1741.]

Monsieur. Mon ministre à Francfort à reçu tous les ordres nécessaires, en conséquence de ce que vous me mandez, et j'espère

[1] Vergl. unten Nr. 478, S. 318.

qu'à présent vous aurez lieu d'être entièrement satisfait. Je le suis au possible de votre passage du Rhin, souhaitant à ces troupes, à leur maître, et à celui qui les commande, toute la prospérité possible. Quant aux opérations, je dois vous avertir que je suis ici, au camp de Reichenbach, tant pour couvrir le pays contre les partis ennemis, que pour observer M. de Neipperg. Le siége de Neisse m'est d'une nécessité indispensable, et dès que vous commencerez à agir avec les Bavarois, j'attaquerai l'ennemi où il se retire. Je prétends faire les siéges de Neisse et Glatz en même temps, après quoi vous pourrez disposer de mon artillerie pesante, en cas que vous en ayez besoin. Notre alliance ne sera plus secrète qu'autant que la France le voudra, et les soupçons sont déjà trop forts pour que la chose reste longtemps cachée. Tous mes officiers en Clèves et en Westphalie ont les ordres nécessaires pour favoriser en tout les troupes françaises, ce que je leur réitérerai encore d'une façon plus positive, lorsque vous avancerez.

Je vous embrasse mille fois, mon cher Maréchal, vous priant de me croire avec toute l'estime et l'amitié possible etc.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum ergiebt die Antwort Belle-Isle's.

---

472. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI GÖTTIN.

Reichenbach, 28. August 1741.

Ich habe Ihr Durchlaucht noch nicht ausführlich über Meine Kriegsoperationes schreiben können, jetzunder aber muss Ihnen sagen, dass ich bis Reichenbach angerücket bin und von Niederschlesien dem Feind die Subsistance so knapp mache, wie ich nur immer kann, und warte ab, dass meine Alliirten, die Franzosen und Baiern, nach Böhmen marschiren, alsdann ich den 6. September, wohr der Feind noch stehen bleibet, ihn angreifen werde, und ich Ihnen versichern kann, dass alles Uebel, das die menschliche Vorsichtigkeit vorkehren kann, abgewandt ist, und ich in solcher Situation bin, mir einen vollkommenen guten Success zu versprechen, indem meine Infanterie complet ist, meine Cavallerie desgleichens und anjetzo in solcher Ordnung als ich sie wünsche, und dass übrigens die Dispositions, die ich nach Beschaffenheit des mir sehr wohl bekannten Terrains gemacht habe, es mir nicht leicht missglücken soll.

Mit die Sachsen werden und können Sie nichts zu thun kriegen, es könnte aber wohl kommen, dass die Franzosen auf die Hannovraner anrücketen, und dass Ihr Durchlaucht von unsererseits alsdann nach Hannover zu marschiren müssten; alsdann sie sich wohl darwärts meisten Theils zu schicken haben, und würde wohl solchen Falls das hannövrische Trésor zu occupiren vor die Franzosen das grösste Object

sein. Adieu, lieber Fürst, vergessen Sie Ihre gute Freunde nicht und sein Sie versichert, dass man nicht mehr Estime haben kann als mit welcher ich bin Ew. Durchlaucht freundwilliger getreuer Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

---

473. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 28 août 1741.

Je viens de recevoir votre lettre du 15 du courant, dont j'ai été fort satisfait. On ne peut mieux juger des circonstances, ni parler mieux de la manière qu'on dût faire la guerre de la part des Bavarois, que vous n'y faites. J'espère que cela fera impression sur l'Électeur, dont je reconnais la bonne volonté, mais qui peut-être se trouve arrêté par les mesures qu'on lui prèscrit. En attendant, cela ne vous arrêtera pas de faire de votre mieux afin de convaincre l'Électeur de la solidité de vos raisons. Vous devez en même temps parler au comte de Mortagne, et tâcher de le faire entrer au concert. Vos raisons sont trop convainquantes pour qu'elles ne dussent frapper qui que ce soit qui entend le métier de guerre. J'attends le plus souvent vos relations et vous pouvez être persuadé que je suis etc.

Federic.

Je vous envoie la relation de Pollmann, dont vous pouvez faire bon usage.[1]

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

474. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 28 août 1741.

J'ai reçu la vôtre du 12 du courant, touchant l'arrivée du grand-maître de l'artillerie, baron de Schmettau. Je suis fort satisfait de la manière dont vous agissez avec lui, et je ne doute nullement qu'il n'agisse

[1] Pollmann berichtet, Regensburg 17. August: „La cour de Vienne, à ce qu'on apprend avec la dernière, est fort embarrassée sur les mouvements que la Bavière fait aux frontières de la Haute-Autriche; la populace de cette ville (Vienne) s'est révoltée à cette occasion, et a insulté dernièrement le chancelier de Sinzendorff avec son gendre, le comte de Perglas, venant de Presbourg, criant que lui avec Bartenstein était la cause qu'on ne finit pas la malheureuse guerre par un accommodement avec Votre Majesté; qu'on voudrait ouvrir les portes de Vienne à l'électeur de Bavière, pourvu qu'il se déclarât d'y faire sa résidence."

de la même manière envers vous. Comme ses commissions ne roulent que sur des affaires qui demandent absolument un homme d'épée et très entendu du métier de guerre, vous n'en prendrez pas le moindre ombrage et vous pourrez être persuadé que je suis très satisfait de votre conduite et de vos fidèles et zélés services, que vous m'avez rendus pendant votre séjour à Munich, dont je vous tiendrai compte. Vous n'avez qu'à continuer et à prêter votre assistance audit de Schmettau, autant qu'il en aura besoin, sans vous ombrager de ses manières réservées. Au reste je suis très satisfait etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

475. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Reichenbach, 29 août 1741.

Monsieur mon Cousin. Je vois que notre alliance sera éternelle, et je suis au comble de la joie d'avoir contracté ces engagements. Rien ne me reste à désirer que la continuation de l'amitié du roi de France, dont je fais un cas infini.

Je vous fais l'arbitre, Monsieur, du secret de notre alliance, pourvu qu'elle puisse être utile et agréable au roi de France. C'est tout ce que je désire. Je me suis expliqué tout au long à M. Valory, touchant les Saxons; vous pouvez être sûr de moi que j'entrerai toujours dans les vues du Roi, et que, bien loin de m'opposer à ce qu'il peut désirer, je m'y prêterai volontiers. La seule chose que je vous prie, c'est de partager mieux l'électeur de Bavière que celui de Saxe, et j'ose dire que vous le devez, par la fidélité et l'attachement que sa maison a toujours témoignés pour la France.

Je fais des vœux ardents et sincères pour la conservation de vos jours précieux. On ne saurait être, d'ailleurs, avec plus d'estime, d'amitié et de considération que je suis, Monsieur mon Cousin, votre inviolable ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

476. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 29 août 1741.

Monsieur. Je vous suis bien obligé de la lettre du maréchal de Belle-Isle que vous venez de me communiquer. Vous aurez vu par les ordres que j'ai donnés à mon ministre à Francfort que tout y est spécifié de la façon que le désire le maréchal de Belle-Isle.

Quant aux armées françaises qui vont en Bavière, ne pourriez-vous point disposer les choses de façon que la tête de ces troupes, jointe

aux Bavarois, commençât d'abord ses opérations, immédiatement après son arrivée, sans attendre le dernier? car vous devez marquer au maréchal de Belle-Isle que mon armée, ayant tenu la campagne depuis le mois de novembre de l'année passée, ne pourra camper que jusqu'à la fin d'octobre, et que, passé ce mois, il lui faut de nécessité des quartiers d'hiver; ainsi, en commençant vers le 10 de septembre, je pourrais faire la clôture de la campagne par les siéges de Neisse et de Glatz, faire entrer une partie de mon armée par Glatz en quartiers dans la Bohême, et par Neisse dans la Haute-Silésie et Moravie.

Quant aux Saxons, je me conforme entièrement aux désirs du Cardinal, et, bien loin de m'opposer à ses vues, je m'y conformerai toujours. Que le Cardinal fasse tel usage de mon alliance qu'il le trouvera utile à la France, je serai content; mais quant au partage de la Saxe, il me semble qu'en lui donnant une partie de la Bohême, avec la Haute-Silésie jusqu'à la ville de Neisse, pourrait lui suffire; qu'on laisse à mon cher Électeur la Bohême de l'autre côté de l'Elbe et NB. la Moravie, si l'on me laisse Glatz pour me couvrir des Saxons et Neisse pour me garantir contre leurs mauvais desseins, je passerai par tout ce que vous jugerez à propos. Notez que Glatz et Neisse ont toujours appartenu à la Basse-Silésie. Cette affaire pourrait même applanir les difficultés touchant Ravenstein, à quoi je m'engage de renoncer, si vous arrangez les choses de cette façon.

Adieu, cher Valory, les doigts me démangent furieusement, mais j'attendrai encore quelques jours, après quoi il faudra pourtant en venir au dénouement de la pièce. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach dem Facsimile in den Mémoires des négociations du marquis de Valory, Bd. II. Eigenhändig, das Datum von Eichels Hand.

---

477. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 29. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Das hierbei zurückkommende Project des mit dem Churfürsten von Baiern zu errichtenden Allianztractates, nebst den separirten und secreten Articlen,[1] habe Selbsten von Worte zu Worte durchgelesen, und habe Ich nichts dabei zu erinnern, vielmehr alles und jedes Meiner Intention völlig conform gefunden; insbesondere habet Ihr wohl gethan, die Stadt und Dépendance von Neisse darin namentlich zu benennen, welches dann wohl wegen der Stadt und Schloss Glatz auch noch zu beobachten sein würde, und habt Ihr ferner alles zu Meinem Dienst und Interesse zu

[1] Die vier Articles secrets et séparés des Vertragsprojects betreffen die gegenseitige Garantie der neuen Erwerbungen, die Kaiserwahl, die Garantie der preussischen Nachfolge in Ostfriesland, die mecklenburgische Frage. Vergl. oben Nr. 467.

besorgen. Was die Punkte anlanget, so wegen der Kaiserwahl zu begehren sein möchten, so approbire Ich solche sämmtlich, ausser denen, so in § 7 und 11 angeführet worden, von welchen Ich des Sentiments bin, dass solche Mir nicht helfen, wohl aber die katholische Partei beunruhigen und aigriren würden,[1] folglich es besser sein werde, alles darunter nur in statu quo zu lassen. Ich bin etc.

F.

P. S. Da Ich Euch auch hierbei ein Schreiben an den Cardinal und an den p. Valory adressire, so sende Ich Euch zugleich die Abschrift von beiden, welche Euch mit zur Instruction dienen kann. Das Originalschreiben des Cardinals folget gleichfalls hierbei.

Nach der Ausfertigung.

---

478. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 29. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich sende an Euch hierbei dasjenige, so der v. Plotho wegen der von des Königs von Engelland Majestät und dem hannöverischen Ministerio an ihn gethanen Proposition an Mich durch einen expressen Courier gelangen lassen. Da es nun nöthig sein wird, darauf zu antworten, so will Ich, dass Ihr solche Antwort in sehr polien, modesten und verbindlichen Terminis nachstehender Massen aufsetzen und Mir sodann solche zur Unterschrift einsenden sollet:

Dass nämlich Mir des Königs Versicherung von seiner Freundschaft und die dabei gebrauchte recht tendre Ausdrücke höchst werth und angenehm wären, und Ich solche auf alle nur möglichste Weise hochschätzen und cultiviren, dabei auch die Verwandtschaft, wodurch Wir auf so viele Art mit einander verbunden wären, nie aus dem Gemüthe lassen würde. Ich nähme es auch mit vieler Dankersinnigkeit an, dass des Königs von Engelland Majestät Mir den ruhigen Besitz von der ganzen Niederschlesie inclusive Breslau so nachdrücklich und mit Dero ganzen Force zu garantiren übernehmen wollten. Soviel aber Dero Propositiones betreffen, so hätte solche sehr ernstlich überleget, hätte aber gefunden, dass wenn des Königs Majestät die Beschaffenheit Meiner jetzigen Umstände recht einzusehen geruhen wollten, Sie nach Dero Penetration selbsten einsehen können, dass wegen der Umstände, worin

[1] § 7 der von Podewils vorgelegten „Specification derjenigen Punkte, so von einem Candidaten zur kaiserlichen Dignität begehret werden können": „dass bei der dem Königl. Churhause zugestandenen Praesentation eines reformirten Reichshofrathes die Restriction abzustellen, dass er in den Angelegenheiten des Königl. Hauses nicht abtreten dürfe." — § 11: „Denen Reformirten in der Stadt Frankfurt am Main und in Hamburg das freie Religionsexercitium, wie in andern Reichsstädten evangelischer Nation geschiehet, zu verstatten, und beide Städte dahin durch kaiserliche Autorität anzuhalten, dass selbige sich solchem nicht ferner widersetzen mögen."

Ich wegen der unbegreiflichen Fierté und Hartnäckigkeit derer Oesterreicher Mich befände, Ich nicht im Stande wäre, mit Deroselben vorjetzo eine Defensiv-Allianz zu machen, indem bei den jetzigen so sehr durch Schuld des österreichischen Hofes verworrenen Conjoncturen Ich Meine Truppen gegen die Königin von Böhmen dergestalt nöthig hätte, dass nichts davon detachiren könnte, ja es sich vielleicht ereignen dörfte, dass selbsten von denen Truppen, welche der Fürst von Anhalt commandirte, Ich einige davon anhero kommen zu lassen gemüssiget sein dörfte. Sodann könnte Ich sonder grosse Vorsicht und Behutsamkeit das Corps vom Fürsten, welches des Königs von Engelland Majestät verlangeten, nicht marchiren lassen, aus Ursachen dass 1) solche Meine Lande gegen das Churhaus Sachsen decken müssten, 2) dass das Geld, so Mir solche zu unterhalten kostete, in Meinen Landen verzehret werden müsste, 3) dass solange Ich Mich mit diesem Corps nicht regen würde, Ich keinen Feind wider Mich und dasselbe zu besorgen haben würde, dahergegen, wenn solche Mouvements damit machte, wie es der König zu verlangen schiene, Ich dadurch den gerechten Hass und Ressentiment derer Franzosen auf Mich ziehen würde, welche mit deren überwiegenden Macht Meine clevische und westphälische Länder sogleich gänzlich ruiniren und devastiren würden.

Aus allen diesen Umständen würden des Königs Majestät zu ermessen geruhen, dass Meine Defension allein Deroselben von keinem Nutzen sein könnte. Ich wäre aber in Mir selber ganz versichert, dass des Königs Majestät alles solches gewiss würden entbehren können, woferne Dieselben von derer Fürsten Händel, welche sich um die österreichische Succession stritten oder daran Antheil nähmen, sich nicht meliren und das Haus Oesterreich weder mit englischem Gelde noch mit teutschen Truppen assistiren würden, in dem gegengesetzten Fall des Königs Majestät selbst erkennen würden, wie wenig Ich befugt wäre, diejenigen zu defendiren, welche durch ihre Assistance Meine Feinde in ihrer Halsstarrigkeit stärketen und unterhielten.

Es würde vielmehr zu des Königs Majestät selbsteigener Beruhigung und Sicherheit seiner Lande dienen, wann Dieselbe das Römische Reich bei seiner wohlhergebrachten Freiheit liesse und nicht durch den Terreur Dero Waffen die Reichsfürsten obligiren wollte, ihre Vota zur Kaiserwahl einem andern zu geben, als demjenigen, zu welchem sie das grösste Vertrauen und Inclination hätten. Wollten also des Königs Majestät von diesen Stücken sich keineswegs meliren, so würden Dieselbe aus solcher Vorsichtigkeit mehrern Profit ziehen als von allen übrigen Alliancen. Uebrigens möchte des Königs Majestät von Mir fest versichert sein, dass Ich gegen Dieselbe und Dero Erblande nichts auf der Welt intendirte, noch desfalls etwas unternehmen, vielmehr Deroselben Convenienz in allen Stücken, soviel es nur die Umstände und Conjoncturen leiden wollten, die Hand bieten würde. Des Königs Majestät hätten von Mir alle Freundschaft zu gewärtigen; Ich aber

würde Mir die ihrige gerne conserviren und auf alle Weise hochschätzen.

Alles dieses habt Ihr in den verbindlichsten Ausdrücken in das französische zu setzen[1] und dergestalt zu fassen, dass der König von Engelland keine Ursache habe, deshalb wider Mich aigriret zu sein, sondern dass Uns alle Mal die Gelegenheit offen bleibe, wenn es die Umstände dereinsten erfordern möchten, mit demselben wieder zu renouiren. Ihr habt auch endlich zu erwägen, ob es nicht gut und nöthig sei, dem Cardinal von diesen englischen Propositionen und der darauf erfolgeten Antwort, soviel ihm davon zu wissen nöthig ist, Confidence zu machen, damit derselbe dadurch sehen möge, wie eines Theils wir gerade und aufrichtig gehen, andern Theils aber selbst erkennen möge, dass es uns an mächtigen Liaisons nicht fehlen dörfte, woferne derselbe, wie Ich doch nicht hoffen noch glauben will, uns einen faux bond machen wollte. Ich bin etc.

Il faut bien faire valoir à Valory la façon cordiale dont nous en agissons avec la France; il faut encore mettre dans le traité de Bavière la ville de Glatz. Dès que les cartels seront faits, envoyez-les-moi. Dites aux Français les transes mortelles des Hanovriens, et mandez-moi comment vous trouvez ma réponse au monarque des trois royaumes. Vous avez répondu comme un ange à Hyndford sur le sujet de Robinson.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

479. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 28. August: „La cour de Dresde paraît aussi se vouloir ranger, à la fin, du côté de Votre Majesté" Bülow bittet um eine Audienz, sein König wünsche mit Preussen in eine enge Verbindung zu treten. Podewils glaubt, dass Sachsen im Einverständniss mit Hannover handelt.

Lager bei Strehlen, 29. August 1741.

Wenn er kommen will, so muss er hieher nach dem Lager kommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

480. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 31. August 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Nachdem Ich aus Eurem Schreiben vom 29. dieses ersehen, was Ihr von der Ankunft des Robinson und dessen mitgebrachten Propositionen melden wollen:[2]

[1] Der Erlass an Plotho auf Grund des obigen ist vom 2. Sept. — [2] Vergl. Droysen V, 1, 313.

so gebe Ich Euch darauf in Antwort, dass Ihr demselben nur sofort und ganz sec antworten und sagen sollet: Ich beklagte sehr, dass er sich mit dergleichen Propositionen chargiren wollen; Mein Ultimatum wäre längsten bekannt, Ich würde niemalen andere Propositiones anhören; auch da Ich sähe, dass der wienerische Hof nichts thue als Mich nur zu amüsiren, so würde Ich in keine weitere Negociation mit selbigem entriren. Er, der Robinson, möchte also nur je eher je lieber zurückgehen und sich nicht weiter aufhalten, da Meine Zeit ohnedem nicht litte, ihn selbst zu sprechen, weil Ich auf dem Point stünde, mit der Armee zu marschiren. Ihr habt also Eure Antwort dergestalt ganz kurz und trocken einzurichten, und würde es Mir übrigens sehr lieb sein, wenn es so incaminiret werden könnte, dass indem Ihr den Robinson sprächet und antwortet, der Marquis de Valory dabei sein könnte. Ich bin etc.

Faites partir ce faquin d'Anglais, et dites-lui pour toute réponse que je croyais qu'il se moquait de moi, qu'il savait ce que je lui avais dit en partant, et qu'en un mot, je ne lui parlerais pas, et que je vous avais défendu de négocier avec lui. Dites-lui tout cela d'un air piqué des propositions impertinentes qu'il me fait, et qu'il parte dans 24 heures de Breslau.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

481. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Reichenbach, 31. August 1741.

.... „Ich muss gestehen, dass des Königs Majestät über des Robinson Propositiones sehr piquiret gewesen und es fast als eine Insulte ansehen, dass, nachdem des Königs von Engelland Majestät, der v. Münchhausen zu Hannover und selbst Mylord Hyndford gar andere Declarationes gethan, dennoch der Robinson sich mit solchen Propositionen chargiren wollen, welche Se. Majestät in sich geringer halten, als die, so er bei seiner ersteren Reise gethan und mit welchen er doch so wenig Ingress gefunden.

Se. Königl. Majestät haben mir hiebei befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, ob es nicht gut und nöthig sein würde, Dero Ministres an auswärtigen Höfen von dem mit Robinson jetzt vorgefallenen zu avertiren und dadurch alle übele Insinuationes, welche der österreichische Hof dieserwegen tentiren dörfte, zu praeveniren.[1]

Uebrigens erwarten Se. Königl. Majestät mit nächstem sowohl die verlangete Antwort von M. de Valory, als auch den p. v. Bülow selbst,

[1] Vergl. den Circularerlass vom 4. September, Preussische Staatsschriften I, 310.

und verlangen zugleich Ew. Excellenz Sentiment, ob Dieselbe es vor gut fänden, dass der p. Valory zu gleicher Zeit, wenn der p. v. Bülow her käme, auch anhero reisete, auf welchen Fall ich aber glaube, dass Ew. Excellenz Gegenwart allhier gleichfalls nothwendig sein dörfte."

P. S. „In der hierbei zurückkommenden Karte haben Se. Königl. Majestät höchsteigenhändig eine Gegenlinie[1] gezogen, wornach Sie wollen dass Mr. Robinson seine Negociationes einrichten und ohne solche zum Fundament zu setzen nicht wieder mit Sr. Königl. Majestät hier negotiiren sollte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

482. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich erhalte sogleich Euer Schreiben vom 30. dieses, und nachdem Ich den Einhalt dessen und derer angefügten Beilagen[2] mit mehrem ersehen, so dienet Euch darauf zur Antwort, dass Euch Meine jetzige Umstände am besten bekannt, und Ihr aus solchen gar leicht beurtheilen werdet, dass sonder Meine Honneur und Gloire zum höchsten zu blessiren, es Mir jetzo ohnmöglich ist, auf einmal vom weissen zum schwarzen zu changiren und Mich dabei in die äusserste Gefahr zu setzen, Mir und Meinen Landen die ganze Last des Krieges auf dem Halse zu laden, mithin dem Hause Oesterreich den Dorn auszuziehen, um Mir solchen einzustecken, nachdem es Mich vorhin und auch noch so hautain und dédaigneux refusiret hat. Was Ihr in Eurem Schreiben anführet dem Robinson geantwortet zu haben, ist so solide, dass ich solchem nichts weiter zuzufügen weiss; überdies hat der Robinson durch sein wunderbares Betragen und durch seinen vorgewiesenen Strich in seiner Karte so übel debutiret, dass, wann auch alles obige nicht wäre, dieses allein Mich rebutiren und ihn Mir odieux machen müsste. Das beigefügte Projet eines Tractates ist überdem mit so vielen Clausuln und Restrictionen angefüllet, dass solches nicht anders als eine Mutter von einer langwierigen und difficilen Negotiation und eines onereusen Friedens sein würde, so dass, wann Ich auch alles thun könnte, was man dagegen von Mir verlangete, dennoch das Haus Oesterreich nebst Mir abimiret sein würde, bevor ein Concert zu Stande käme; zu geschweigen ob die von dem Robinson gezeigete schöne Perspective Mich nicht zwischen zwei Stühle niedersetzte und Mich in die Situation brächte, dass Ich Meine jetzige Freunde und Alliirte verlöre, Meine Feinde aber auf dem Halse behielte.

1 Robinson hatte eine Karte überreicht, in der durch eine Linie von Greifenberg bis Adelnau bezeichnet war, was die Königin von Ungarn abtreten wollte. — 2 „Projet que la cour de Vienne a remis au sieur Robinson pour servir à un traité à faire avec elle et le Roi de Prusse, à Presbourg 24 août 1741." Vergl. Arneth I, 242. 396. Droysen V, 1, 314.

Bei solchen Umständen, und da durch des Robinson Negociation, wenn sie auch nach seinem Wunsch und Verlangen völlig einschlüge, dennoch nichts anderes erfolgen könnte, als dass Ich einen durch göttlichen Beistand halb geendigten Krieg los würde, und Mich dagegen in einen weit grösseren und onereuseren verwickelte, so sollet Ihr den Robinson nur auf eine zwar obligeante, aber doch nachdrückliche Art abweisen und ihm die Ohnmöglichkeit auf solche Propositiones zu entriren bedeuten, wobei Ihr dasjenige, was Ihr wegen der fehlenden Vollmacht meldet, mit gebrauchen, dem Robinson aber bedeuten könnet, dass Meine jetzige Situation allhier nicht litte, ihn Selbst zu sprechen. Ihr müsset auch alles so einrichten, damit er nur je eher je lieber nach Wien zurück gehe, denn Ich nicht eher ruhig sein werde, bevor er nicht wieder von Breslau weg ist.

An Valory sollet Ihr alsdann communiciren, dass Mir der wienerische Hof Niederschlesien mit Breslau angetragen hätte, um Mich von Frankreich zu detachiren. Ich wäre aber inalterabel, und nichts in der Welt fähig, Mich von Meiner Allianz mit Frankreich abzuführen. Ich würde ihnen jedesmal alle dergleichen Anträge communiciren, in der festen Hoffnung, man würde eine gleiche inviolable Treue und Confidence gegen Mich haben. Von der auf der Karte gezogenen Linie brauchet Ihr an Valory nichts zu sagen, sondern ihm nur einen Extract des Projets zu geben, damit die Kron Frankreich von solchen Vues und der fortwährenden Liaison des sächsischen Hofes mit dem zu Wien und Hannover überzeuget sein möge. Ich erwarte Eure Antwort und bin etc.

Faites-moi partir ce coquin de négociateur que je ne puis souffrir, il serait infâme à moi d'entrer en négociation avec l'Autriche et l'Angleterre, et je risquerais même beaucoup, et, après tout, la guerre que nous faisons est avec une partie bien forte, au lieu que l'autre serait guerre également, avec une partie faible, avec mes ennemis, sans sûreté pour moi, sans honneur, et avec le risque de toutes mes provinces de Westphalie. Chassez-moi ce coquin de Robinson, et comptez que, s'il reste plus de 24 heures à Breslau, je prends l'apoplexie. Envoyez-moi un courrier, quand vous l'aurez chassé, que je le sache dehors; si je le rencontre ou si je le trouve dans mon chemin, je le dévisagerai; et sa . . . . . reine de Hongrie et son fol de roi d'Angleterre n'ont qu'à être la dupe, l'une de son orgueil et l'autre de sa sottise. Adieu, sans plus de délai, exécutez mes ordres, et s'il vous demandait encore une audience, refusez-la-lui tout plat.

Federic.

P. S.

Ihr habt auch den Valory zu disponiren, dass er dem Cardinal von dieser Sache sofort gebührende Ouverture giebet, wie Ihr dann auch wohl selbsten an den Cardinal ein Schreiben aufsetzen und ihn darin

überzeugen könnet, wie dass wir alles thun um die Freundschaft und Confidence der Kron Frankreich gegen uns zu vermehren, dagegen auch von ihm eine gleiche Sincérité und Droiture vermuthen.

Nach der undatirten Ausfertigung (praes. 1. Sept.). Der französische Zusatz eigenhändig.

483. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 31. August 1741.

Ammon berichtet, Dresden 26. August: „Le père Guarini m'aborda à la cour, et me pria de le mettre aux pieds de Votre Majesté, et de Lui marquer qu'il La remerciait très humblement de la protection qu'Elle avait accordée aux jésuites de Breslau, qu'il suppliait Votre Majesté de la leur continuer, qu'il répondrait corps pour corps que ces bons pères ne se mêleraient de rien, et qu'il leur ferait réitérer là-dessus les ordres de leur général."

Er soll dem Pater Guarini sagen, der jetzige Krieg betreffe gewiss keine Religionssachen, sondern Affaires d'État.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

484. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 1. September 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Ich habe Euren Bericht vom 31. voriges, nebst des Marquis de Valory Schreiben den p. v. Bülow betreffend, erhalten. Ihr sollet ersterem darauf in Meinem Namen sagen, wie Ich von seinen darin gethanen Vorschlag sehr wohl zufrieden wäre, auch dem p. v. Bülow nichts weiter sagen und nur alleine Meine gute Officia versprechen würde; Ich hoffe hergegen aber, man würde Mir von allem, so zu Frankfurt am Main wegen der sächsischen Accession tractiret würde, vertrauliche Confidence machen, auch solche Accession nicht anders annehmen, als dass der König von Polen-Sachsen sich engagirete, Mir die ganze Niederschlesie und Breslau, nebst Glatz, Münsterberg und Neisse nebst seinem District, so wie Ich Euch solches auf der gestern zurückgeschicketen Karte eigenhändig marquiret habe, garantiren, und dergestalt Meine Convenienz gemachet werde. Wohin sonsten Meine Sentiments wegen der Partage zwischen Baiern und Sachsen gehen, solches werdet Ihr aus den jüngstens Euch zugesandten Abschriften Meiner Briefe an den Cardinal und an den Marquis de Valory mit mehrerem ersehen haben. Ich bin etc.

Priez Valory de faire que leur ministre à Stuttgart insinue qu'il serait agréable à la France qu'on me cédât le régiment de dragons dont le marché est presque conclu. Rassurez les Français, fortifiez les

Bavarois, intimidez les Saxons, flàttez les Hollandais, donnez l'encens aux Danois, jouez-vous des Hanovriens, et f . . . .-vous des Autrichiens.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

---

485. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 2 septembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Rien ne peut m'être plus flatteur que de découvrir dans les sentiments de Votre Altesse Électorale à mon égard le réciproque des miens pour Elle. Je L'assure que je ne Lui manquerai jamais, et que toutes les ruses dont on voudra se servir pour nous désunir, ne seront inventées qu'à la confusion de ceux qui les veulent mettre en œuvre.

Témoin de ce que j'avance, c'est que la cour de Vienne, peu rebutée du renvoi de Robinson, vient de m'affubler de nouveau de ce négociateur infatigable. Mais je n'ai pas seulement voulu le voir, et j'ai donné des ordres très précis de se retirer de Breslau dans les vingt et quatre heures, quoique les propositions dont il était chargé ne laissassent pas d'être avantageuses; mais je ne veux ni d'autre ami ni d'autre empereur que mon cher électeur de Bavière, et, tant que je vivrai, mes intérêts seront inséparables des siens.

L'affaire de la Saxe, dont vous avez la bonté de m'écrire, ne m'intrigue pas moins que Votre Altesse Électorale: je L'assure que je fais tout ce que je puis chez les Français pour contrecarrer ces méchants voisins et faux amis, mais je ne sais quelle fantaisie les Français ont prise de les rechercher, car nous pouvons très bien nous en passer. Ce qui m'embarrasse le plus dans cette négociation, est la prédilection des Français, pour lesquels il nous faut cependant garder des ménagements infinis.

Bülow vient aujourd'hui au camp, me témoigner l'envie de son maître de s'unir avec nous. Je lui répondrai simplement que j'en suis bien aise, et que je ne serai point contraire aux convenances que le roi de France et Votre Altesse Électorale voudraient lui faire, sans entrer dans un plus ample détail, mais lui faisant sentir en même temps qu'ils s'avisaient bien tard de prendre un parti raisonnable.

Je n'ai point douté que Votre Altesse Électorale ne fût contente de Schmettau; je ne le Lui aurais point envoyé, si je n'avais pas été persuadé que par la grande connaissance du pays d'Autriche et de Bohême qu'il a, jointe à l'expérience de guerre qu'il possède, il pourrait Lui être d'une grande utilité. Quant à mes opérations, je projette un coup qui fera périr ou enfuir l'armée de Neipperg, et qui me rendra le dos encore plus libre; il dépend de l'exécution et du secret.

Je suis avec toute la tendresse, toute l'estime et toute la considé-

ration imaginables, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

486. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 2 septembre 1741.

Mon Grand-Maître de l'Artillerie Baron de Schmettau. J'ai reçu la vôtre du 22 du passé, et ma satisfaction a été extrême, en y voyant l'heureux succès de votre négociation, et qu'on a résolu d'agir comme il faut. J'en suis charmé, et, pour vous marquer ma reconnaissance d'un service si signalé que vous venez de me rendre, je ne saurais plus me dispenser de vous conférer l'ordre de l'aigle noire de Prusse, que vous trouverez ci-joint. Vous serez persuadé que je tâcherai de vous donner encore d'autres marques de ma bienveillance, mais vous continuerez de faire tout au monde afin que l'Électeur reste dans de si bons sentiments, et que les opérations commencent au plus tôt, d'une manière vigoureuse. Au reste, votre relation du 20, envoyée par un courrier à Dresde, que vous accusez, ne m'est pas encore parvenue; j'espère pourtant la recevoir au premier jour. Je suis etc.

Federic.

Je suis extrêmement content de la façon dont vous vous acquittez de votre commission; je vous prie d'assister de toute votre connaissance et expérience de guerre l'électeur de Bavière, pour que, faute de connaître le pays et les forces autrichiennes, il ne lui arrive malheur, et qu'il se hâte de commencer.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

487. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Reichenbach, 2. September 1741.

Des Königs Majestät befehlen mir sogleich an Ew. Excellenz vorläufig zu melden, wie Sie heute den p. v. Bülow gesprochen, und nachdem derselbe sehr grosse Contestationes von der Freundschaft und Neigung des Königs von Polen gegen Se. Königl. Majestät gethan, ihm weiter nichts geantwortet, noch Sich zu etwas mehrem herausgelassen, als dass Deroselben des Königs von Polen Freundschaft höchst schätzbar wäre, Sie auch demselben seine Convenienz gerne gönnen und dazu Dero bona Officia beitragen wollten, dergestalt dass dem p. v. Bülow nichts weiter geantwortet sei, als was deshalb mit dem Marquis de

Valory concertiret worden. Jedoch hätten des Königs Majestät, so wie Sie mir sagten, aus guten Ursachen Sich zuweilen des Ausdrucks bedient: mes alliés le roi de France et l'électeur de Bavière; wie Sie dann auch nicht in Abrede gewesen, mit der Kron Frankreich und Churbaiern gewisse Mesures genommen zu haben; da auch der p. v. Bülow gefraget, ob Sr. Königl. Majestät Stimme zur Kaiserwahl noch frei wäre, hätten Sie demselben mit Nein! geantwortet, und gesaget, wie Dero Inclination hierunter auf Churbaiern ginge, worüber der p. v. Bülow seine Surprise nicht bergen können. Zugleich endlich hätten des Königs Majestät declariret, wie Sie Sich mit dem König von Polen wegen der Accession nicht anders einlassen könnten, als dass Deroselben die Niederschlesie und Breslau, sammt Glatz, Münsterberg und Neisse, nebst deren Districtis, garantiret würde, und dass Deroselben Armee die bevorstehenden Winterquartiere zum Theil in Böhmen bekäme. Der p. v. Bülow habe sonsten sehr grosse Contestationes gethan, wie der König von Polen von allen den Liaisons, Concerts und dergleichen, welche man ihm wider Se. Königl. Majestät machen zu wollen aufbürden wollen, nichts wüsste, und alles nur Inventiones von Leuten wären, welchen die Freundschaft zwischen Preussen und Sachsen ein Stachel sei; des Königs Majestät hätten aber darauf nichts geantwortet, als dass Sie dergleichen Sachen weder wissen, glauben noch berühren wollen, wobei Sie endlich Sich doch des französischen Sprichwortes erinnert: tant pue l'o ..... quant on la remue.

Hiernächst haben des Königs Majestät mir noch befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, dass Dieselbe mit dem Marquis de Valory sprechen und selbigen dahin zu disponiren suchen möchten, an den Maréchal de Belle-Isle zu schreiben und sich in allewege vor den Churfürsten von Baiern zu interessiren, damit derselbe durch die Accession von Sachsen in keinem Stück leiden, noch jener diesem nachgesetzet werden möchte. Die ganze Accession von Sachsen erachteten Sie als ein Opus supererogatorium, so zwar nicht zu verwerfen, aber auch nicht zum Nachtheil der alten Freunde und Alliirten von Frankreich zu erkaufen wäre. Und da Se. Königl. Majestät den Marquis de Valory nunmehro gerne selbst zu sprechen verlangeten, so möchten Ew. Excellenz von demselben vernehmen, ob es seine Umstände nicht leiden wollten, dass er übermorgen zu Deroselben nach dem Lager anhero kommen wolle.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

---

488. AU COMTE DE TÖRRING, MINISTRE DE BAVIÈRE, A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 2 septembre 1741.

Monsieur. J'ai été charmé de voir par la vôtre du 31 du passé que vous venez de recevoir le projet du traité à faire entre Son Altesse

Électorale votre maître et moi, avec les pleins-pouvoirs nécessaires pour le signer. Mon ministre d'État de Podewils étant autorisé de vous communiquer le contreprojet de ma part, j'espère, Monsieur, que vous le ferez partir au plus tôt, et que vous contribuerez de votre possible pour accélérer un ouvrage si salutaire, qui me comblera de joie, pour me lier d'autant plus près avec un prince auquel j'ai voué toute mon estime et mon amitié. Quant à vous, Monsieur, je vous prie d'être persuadé que je suis avec la considération la plus parfaite etc.

Federic.

Nach dem Concept.

489. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Reichenbach, 3. September 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Daferne der Marquis de Valory, wie Ich Euch gestern schreiben lassen, zu Mir anhero kommen wollte, so würde solches wohl zwischen heute und dem 6. d. geschehen müssen, denn bis dahin die Passage hieher noch sicher ist, alsdann aber es einige mehrere Schwierigkeit haben dörfte, mit völliger Sicherheit anhero zu kommen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

490. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Mardefeld berichtet, Petersburg 15. August: Der Herzog Anton Ulrich sagt ihm anlässlich der Haltung des wiener Hofes: „Wer keinen Rath annimmt, dem ist auch nicht zu helfen"; wenn der Angriff von Frankreichs Seite erfolgt sei, so „möchte es wohl zu spät sein, zumalen es eine grosse Frage ist, ob es zu der Zeit Ihro Majestät dem Könige gelegen sein wird, sich zu vergleichen."

Camp de Reichenbach, 3 septembre 1741.

Il faut ménager et cajoler la Russie autant que les circonstances le permettent, pour ne pas l'aigrir contre nous et nous attirer leurs forces, en cas que la guerre des Suédois contre elle n'eût pas le succès espéré. C'est une porte de derrière qu'il se faut ménager.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

491. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Räsfeld berichtet, Haag 25. August: Sir Trevor verbreitet, dass die Franzosen im Einverständniss mit Preussen in Hannover einrücken wollten, um Bremen und Verden für Schweden in Besitz zu nehmen.

Lager bei Reichenbach, 3. September 1741.

Räsfeld muss sie von solchen Calomnien und Unwahrheiten so die englische Clique erdichtet hat, bestens desabusiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

492. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 3 septembre 1741.

Mon cher Podewils. Je suis bien aise que votre négociateur importun soit parti, ce n'en vaudra que mieux, car l'unique dessein de la cour de Vienne est de semer la méfiance parmi mes alliés, et de profiter de cet ombrage mutuel.

Faisons ce que nous pourrons pour rendre petite la portion que l'on destine à la Saxe; ce sont de méchantes gens, qu'il faut tenir aussi bas qu'il est possible. J'ai dit à Eichel de vous mander tout le discours que j'ai tenu à Bülow; vous pouvez en rendre compte à Valory, autant qu'il lui convient; montrez-lui aussi la relation que nous avons reçue aujourd'hui d'Ammon, et dites à Bülow que la cour de Saxe devrait avoir honte de faire tant la difficile sur le cartel, qui n'est qu'une bagatelle, et qu'il se présenterait peut-être des occasions plus importantes que celle-là, où je pourrais faire le revêche et le rétif à mon tour.

Il faut surtout faire comprendre à Valory et aux Saxons que jamais je ne consentirai à les voir accéder à moins de la portion de la Silésie que je vous ai marquée.

Adieu, cher Podewils, nous ferons bientôt une marche qui pourrait bien causer quelque interruption à notre correspondance. Mais je vous en avertirai à temps. Le jour que je décampe, entre nous *secretissime*, est le 8 de ce mois.

Je suis tout à vous

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

493. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 2. September: Graf Törring hat den bairischen Entwurf des abzuschliessenden Vertrages vorgelegt. „Je lui ai remis notre projet, beaucoup plus circonstancié et détaillé que le sien, qui est trop vague, ne pouvant passer que pour une première ébauche ... Je prévois déjà que bien des articles de notre projet rencontreront de grandes difficultés."

Lager bei Reichenbach, 4. September 1741.

Recht sehr gut. Dieses Project ist zu general. Was sie bei Meinem Contreproject erinnern dörften, muss die Zeit lehren. Ich hoffe, es werde nicht viel sein, und wenn der eine es so gut meinet wie der andere, wie Ich persuadiret bin, wir alsdann bald conveniren werden. Ueber die Reichssachen werde Mich so sehr nicht beschäftigen; wenn die Hauptsache richtig werde, so gehe der Rest wie er kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

494. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A MUNICH.

Camp de Reichenbach, 4 septembre 1741.

Une estafette de Dresde m'a apporté hier les dépêches du 20 du passé, que vous y aviez envoyées par un courrier à Ammon. Je suis extrêmement satisfait de leur contenu, voyant que vous agissez en tout selon mes intentions, et que tout va à souhait; et vous pouvez compter qu'en continuant de cette manière, vous ne travaillerez pas pour un maître ingrat. J'attends à présent avec quelque impatience vos relations, et si l'on a commencé à mettre en œuvre ce qu'on a concerté touchant les opérations à faire contre l'ennemi commun; et, si c'est comme vous m'avez fait espérer, il faut qu'on soit aux prises à l'heure qu'il est.[1]

Quant à mes opérations à faire, il faut que je vous dise qu'il m'est d'une nécessité absolue que, pour être en état d'assister d'autant plus efficacement Son Altesse Électorale de Bavière, il faut[2] qu'avant tout j'aie le dos franc en assiégant et prenant la ville de Neisse, dont autrement l'ennemi m'incommoderait infiniment, et m'empêcherait absolument de faire les dépôts de magasins absolument nécessaires pour la subsistance de mon armée. Comme j'espère emporter Neisse par un siége de quinze jours, je marcherai alors tout droit vers Glatz, qui, selon que je pense, ne pourra tenir longtemps, et, après m'en être rendu le maître, toute mon artillerie sera alors aux services de Son Altesse Électorale, s'il lui plaira d'envoyer alors un détachement de son armée pour l'emmener là où elle lui pourra être de quelque utilité. Je vous sais trop entendu du métier, et vous connaissez trop bien la carte du pays, pour que vous disconviendriez que, quoi que je veuille faire, la situation de mes magasins, de mon artillerie pesante, et la situation du pays m'obligent à commencer par Neisse pour prendre Glatz; ainsi vous l'expliquerez à Son Altesse Électorale d'une manière qu'elle en soit contente. Vous donnerez en même temps à Son Altesse Électorale les assurances les plus fortes de ma part que, quoi que la maison d'Autriche et ses amis puissent faire ou intriguer pour me détacher des intérêts de l'Électeur, je n'y donnerai jamais les mains, et que je m'acquitterai envers lui en tout et partout des devoirs d'un ami et allié constant, fidèle et inaltérable. Mes opérations ne dérangeront, en attendant, celles de Son Altesse Électorale en aucune manière, et vous pousserez à la roue autant qu'il sera possible, afin qu'on agisse, sans perdre le temps, avec vigueur. Si Neipperg et son armée restent en Silésie, comme ils font jusqu'ici actuellement, Son Altesse Électorale aura le loisir de prendre toute la Haute-Autriche et les gorges des montagnes de Bohême à son aise, selon le plan concerté. Si Neipperg détache de son armée, j'espère de venir encore à temps pour être à ses trousses.

[1] Der Aufbruch des Churfürsten von Baiern in das Lager bei Schärding erfolgte am 7. September; am 12. überschritt das bairische Heer die Grenze von Oesterreich. — [2] Sic.

Quant au plan d'une citadelle à faire à Breslau, je vous en suis obligé, et j'en ferai mon usage en son temps. Au reste, j'ai mis des courriers selon votre désir à Baireuth, Dresde et Bunzlau, ainsi que dorénavant vous n'avez qu'à vous en servir et d'envoyer vos lettres sous l'enveloppe du résident Ammon. Je suis etc.

Vous faites des merveilles, continuez de même, et assurez-vous que je n'oublierai pas les services que vous me rendez. Nous allons faire le siége de Neisse; si Neipperg f... le camp, l'armée d'observation ira incontinent à Glatz, et, cela fait, elle prendra ses quartiers en Bohême, celle de Neisse à Olmütz et Moravie, et de là elle détachera de l'artillerie pour l'Électeur, qui aura soin d'en assurer le convoi.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Fr.

---

495. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 4 septembre 1741.

Monsieur. Je viens de recevoir la vôtre du 2 du courant, sur laquelle je n'ai voulu manquer de vous dire que, pour être en état d'aider d'autant plus efficacement l'Électeur, il m'importe extrêmement de me franchir[1] le dos, et que par cette raison il m'est d'une nécessité absolue d'avoir la ville de Neisse, sans quoi l'ennemi me fatiguerait sans cesse et m'empêcherait d'établir des dépôts de magasins pour la subsistance de mon armée. Ainsi je me vois obligé d'entreprendre avant tout le siége de Neisse, et, comme cela ne durera tout au plus que quinze jours, j'entamerai alors Glatz, place qui ne pourra tenir longtemps et dont la prise me mettra en état d'assister l'Électeur tant de mon artillerie que de mes forces, là où les circonstances les demanderont. Ce petit délai ne pourra guère empêcher l'Électeur d'agir vigoureusement contre notre ennemi commun, et comme, selon mes dernières lettres de Munich, Son Altesse Électorale de Bavière, après des concerts pris avec MM. de Beauveau et de Mortagne, a pris la résolution de pousser vers l'Autriche, dont on a averti en même temps M. le maréchal de Belle-Isle, il est encore incertain si Neipperg se remuera, ce qu'il ne saura faire sans craindre que je ne sois à ses trousses, pourvu que je sois maître de Neisse. J'attends, au reste, avec bien d'impatience votre arrivée, pour vous dire le reste, étant avec bien d'estime votre bien affectionné

Federic.

[1] In dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 236 steht sinnlos: trancher. Das unvollständige Concept im Königl. Geh. Staatsarchiv hat wie oben (= affranchir).

Quoi que je veuille faire, la situation de mes magasins, de mon artillerie pesante et du pays m'obligent à commencer par Neisse pour prendre Glatz. Si j'avais le plaisir de vous voir, je pourrais vous faire une démonstration sur ce sujet-là.

Nach dem Abdruck der Ausfertigung in den Mémoires des négociations du Marquis de Valory II, 236.

496. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 5 septembre 1741.

Mon cher Podewils. Je ne puis voir Schwicheldt ici, il faut lui dire pour excuse que nous décampions, et qu'il n'y aurait aucune sûreté pour lui, mais qu'il pourrait vous remettre ses dépêches et vous communiquer ses ordres; cela gagne du temps, et nous n'avons pas lieu de nous presser. Il m'est venu une idée: comme la cour d'Hanovre montre des transes si furieuses et des apréhensions mortelles pour la guerre, ne pourrions-nous lui faire acheter par un bon sacrifice notre neutralité? Tâtez le pouls à Schwicheldt, et faites-lui simplement naître cette idée, pour qu'en suite de cela, leur ministère me fasse des propositions pour me tenir tranquille. Les Bavarois doivent déjà être entrés en Autriche, selon mes supputations, et je crois qu'actuellement l'alarme doit être bien chaudement donnée à Vienne. Je marche après-demain pour les inquiéter d'un autre côté, et pour leur causer tout le mal que je pourrai. La Saxe, que je compte rangée de notre parti, ne laissera pas d'un autre côté d'abattre l'orgueil de la maison d'Autriche.

Cela ne peut durer, et selon ce que la pénétration la plus forte fait envisager, cette maison si fière et si hautaine est au période de sa destruction. Je crois que les premières nouvelles de Vienne que nous recevrons, contiendront bien des lamentations de Jérémie; il est seulement triste que l'on ne soit pas plus informé de tout ce qui se passe dans leur cabinet.

J'approuve beaucoup l'idée des Français touchant les Saxons; ils auront un autre mérite d'ailleurs, qui sera que leur possession de la Haute-Silésie sera comme un boulevard qui me couvrira contre la maison d'Autriche, ce qui fait que j'ai un voisin de moins.

Adieu, cher Podewils, soyez circonspect avec les premières dépêches que vous m'enverrez, car je ne sais point si les chemins pourront être trop assurés au commencement, et je vous prie de prendre toutes les précautions imaginables pour éviter quelque pertes de papiers d'importance. Mandez aussi, s'il vous plaît, à la Reine mère que l'armée marche, et qu'elle n'ait point à s'inquiéter, si elle ne recevait pas de mes lettres; que la communication mal assurée en est la cause. Je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

497. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Reichenbach, 6. September 1741.

. . . . „M. de Valory ist heute Abend um 5 Uhr hier angekommen und hat sogleich darauf bei Sr. Königl. Majestät Audienz gehabt. Des Königs Majestät, welche ich kurz darauf die Gnade gehabt zu sprechen, schienen von dem Mitbringen gedachten Marquis de Valory sehr vergnüget zu sein und sagten unter anderm zu mir, die Sache wegen Glatz und Neisse habe ihre Richtigkeit, ingleichen wie M. de Valory habe sich dahin ausgelassen, dass die Kron Frankreich des Königs von Engelland teutschen Landen die Neutralité accordiren wollten, woferne unsers Königs Majestät deshalb intercediren wollten. Welche beide letztere Umstände Ew. Excellenz doch nur en confidence zu eröffnen mir die Ehre gebe" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

498. AN DEN ETATSMINISTER VON BROICH IN FRANKFURT AM MAIN.

Lager bei Reichenbach, 6. September 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Broich. Die jetzigen Conjoncturen erfordern, dass Ich Euch dahin instruire und auf das positiveste anbefehle, dass Ihr in allen und jeden die Kaiserwahl angehenden Sachen demjenigen schlechterdings nachkommen sollet, was Euch der Maréchal de Belle-Isle wegen der Kaiserwahl en faveur des Churfürsten von Baiern an die Hand geben und von Euch verlangen wird. Ihr sollet hierunter in allen und jeden Stücken mit gedachtem Maréchal de concert gehen und allen Mesures, so derselbe zu Erreichung unsers gemeinsamen Zweckes dienlich finden wird, sonder einigen Anstand völlig beitreten, wie Ihr dann selbst zur Hauptsache gehen könnet, sobald erwähnter Maréchal de Belle-Isle es dienlich und nöthig finden wird, sonder dass Ihr nöthig habet, wie Ich sonsten vorhin befohlen,[1] durch eine besondere Estafette vorher deshalb bei Mir Rückfrage zu thun, und habt Ihr von Mir keine andere und weitere Instruction zu gewärtigen, als dasjenige, so der Maréchal de Belle-Isle diensam und nöthig finden wird. Ihr habt Euch hiernach auf das stricteste und genaueste zu achten, Mir aber inzwischen von allem vorgefallenen prompt Nachricht zu geben, diese Meine Ordre übrigens Niemandem zu communiciren, noch Euch davon etwas äussern zu lassen, als nur einzig und allein gegen den Maréchal de Belle-Isle, welchem Ihr sofort von dieser Meiner Instruction und positivem Befehl Eröffnung thun sollet. Der Oberstallmeister von Schwerin ist befehliget worden,[2] nunmehro seine

[1] Vergl. oben S. 288. — [2] Unter demselben Datum.

Reise nach Frankfurt ohnverzüglich anzutreten, welchen Ihr bei seiner Ankunft von allem, insbesondere aber von dieser Meiner Ordre Information geben müsset. Ich bin etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

499. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Reichenbach, 7 septembre 1741.

Mon cher Podewils. Valory m'a parlé d'un ton à me faire juger qu'on accepterait à Paris la neutralité d'Hanovre, si je m'intéressais pour eux. Cela m'a fait venir l'idée que, ne fût-ce qu'un million de livres sterling, nous les pouvions tirer des Anglais, ce qui ne laisserait pas d'être bon, car ils ont si peur qu'ils donneront tout à présent pour qu'on les épargne. Pensez-y; car, quelque petit avantage qu'il nous en revienne, cela ne laisse pas d'être bon.

Je crois que nous aurons une bataille en deux ou trois jours; n'en dites rien, car cela ferait du bruit, et peut-être cela causerait-il de la terreur panique à Berlin. Vous ne serez pas longtemps dans l'incertitude, et j'espère que dans peu je pourrai vous apprendre de bonnes nouvelles. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

500. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 8. September, über die Frage der hannöverischen Neutralität, und weist auf die heimlichen Verhandlungen zwischen Hannover und Frankreich hin; eine Vertrauensperson der hannöverischen Regierung (Hardenberg) hat sich nach Paris begeben.

Faisons-nous un mérite auprès du roi d'Angleterre de la neutralité qu'on lui procurera, de même qu'il faut nous faire un mérite chez les Français de la voix d'Hanovre que nous gagnerons pour Bavière.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

501. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 13. September: „Le baron de Keyserlingk, ministre de Russie, m'a demandé si je connaissais les intentions de Votre Majesté sur les affaires de Courlande; que pour

Er soll an Keyserlingk, wenn er fräget, nur auf eine polie Art antworten, er habe noch keine Antwort erhalten.

lui, il croyait que Votre Majesté ne s'opposerait pas à l'élection du prince de Brunswick, et qu'en tout cas il me priait d'en écrire à Votre Majesté."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

502. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Riemersheide, 14. September 1741.

.... „Der Courier, welchen Mylord Hyndford an des Königs Majestät gesandt, ist gestern früh, als eben die Armee in Procinctu gestanden, aus dem vorigen Lager bei Woitz anhero aufzubrechen, angekommen und hat seine Dépêches an den König, als eben Monsieur Valory zugegen gewesen, überliefert, welches dann verursachet, dass des Königs Majestät Sich nicht entbrechen können, diesem davon Part zu geben .... Hierbei kann nicht umhin, Ew. Excellenz zu melden, dass gestern früh, als eben die Armée in völliger Bewegung war, ein österreichischer Trompeter aus Neisse kam und ein eigenhändiges Schreiben von der letztverwittibten Kaiserin an den Prinz Ferdinand von Braunschweig überbrachte.[1] Ich habe solches gelesen und gefunden, dass selbiges, die Wahrheit zu sagen, viele Amertumes, aber auch zugleich grosse Angoisses marquiret, und gehet der Einhalt kurz dahin, der Prinz möchte des Königs Majestät dahin disponiren, dass, da Dieselben zuerst mit dem Hause Oesterreich gebrochen, Dieselbe auch zuerst mit demselben Frieden machen und selbiges wider seine so sehr überwiegende Feinde assistiren möchte. Des Königs Majestät wollen die Antwort auf sothanes Schreiben selbst aufsetzen"[2] ....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

503. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.

Camp auprès de la Neisse, 14 septembre 1741.

Milord. J'ai reçu le nouveau projet d'alliance que l'infatigable Robinson vous envoie,[3] je le trouve aussi chimérique que le premier, et vous n'avez qu'à répondre à la cour de Vienne que l'électeur de Bavière sera empereur, et que mes engagements avec le Roi Très Chrétien et l'électeur de Bavière sont si solennels, si indissolubles et

1 D. d. Wien 11. September. Gedruckt bei Arneth I, 397. — 2 Die Antwort des Prinzen Ferdinand, Camp de Gross-Neuendorf près de la Neisse, au mois de septembre 1741, ist gedruckt bei Arneth I, 398. Das Concept im Königl. Geh. Staatsarchiv ist von der Hand des Königs. — 3 Vergl. Arneth I, 245. 396. Droysen V, 1, 317.

si inviolables que je ne quitterai pas ces fidèles alliés, pour entrer en liaison avec une cour qui ne peut être et ne sera jamais qu'irréconciliable envers moi; qu'il n'est plus temps de les secourir, et qu'ils doivent se résoudre à subir toute la rigueur de leur destinée. Ces gens sont-ils fols, Milord, de s'imaginer que je commette la trahison de tourner en leur faveur mes armes contre mes amis, et ne voyez-vous pas vous même combien est grossière l'amorce qu'il me tendent?

Je vous prie de ne me plus fatiguer avec de pareilles propositions, et de me croire assez honnête homme pour ne point violer mes engagements.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

504. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A LINZ].

Camp de la Neisse, 15 septembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Votre Altesse Électorale verra par les incluses[1] que je lui envoie combien les artifices de nos ennemis sont inutiles, et jusqu'à quel point je Lui suis fidèle. Elle me trouvera le même dans toutes les occasions, rien ne pouvant ralentir le désir que j'ai de lui prouver les sentiments de la haute estime et de l'amitié la plus intime avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

505. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 11. September: Bülow hat dem Könige eine Reihe von Aufträgen seitens des dresdner Hofes auszurichten. Unter andern verwendet sich Sachsen angesichts des Anmarsches des Marschall Maillebois für die Neutralität von Hannover. „Il me semble qu'on pourrait lui dire en général que Votre Majesté consultera là-dessus Ses autres alliés et tâchera d'employer Ses bons offices auprès de la France, autant que la situation présente des affaires et les conjonctures où l'on se trouvait le veulent permettre."

Lager bei Neisse, 16. Sept. 1741.

Alles sehr gut, und hat er wohl geantwortet, wir müssen suchen bei dieser Gelegenheit Uns eine Mérite sowohl bei Bayern als bei Hannover zu machen, mit ersterem wegen eines zu Wege gebrachten hannöverischen Voti, mit den andern durch die zu verhelfende Neutralité. Der p. v. Bülow kann herkommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Nr. 503 und ein „Extrait de la lettre du lord Hyndford du 11 septembre."

506. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 14. September, über die bevorstehende Ankunft des russischen Gesandten v. Brackel in Breslau. „Il sera sans doute chargé principalement de deux commissions, dont l'une regarde le contingent auxiliaire que la Russie réclamera (gegen Schweden) en vertu de son alliance avec Votre Majesté, et l'autre de L'exhorter de faire Sa paix avec la cour de Vienne."

Il faut lui dire sur le premier article que j'avais si fort besoin de mes troupes que je n'en pouvais point donner ailleurs.[1]

Sur le second, que l'alliance que j'avais avec le Roi Très Chrétien m'empêchait de faire ma paix avant mes alliés.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 17. Sept.) am Rande des Berichts.

507. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 14. September: Schwicheldt hat den Entwurf zu einem Neutralitätsvertrage zwischen Preussen und Hannover vorgelegt. „Il contient que le roi d'Angleterre et le roi Pologne s'obligent de n'assister ni directement ni indirectement la reine de Hongrie contre Votre Majesté, ni de faire une démarche qui pourrait tendre au préjudice de Votre Majesté et en faveur et à l'avantage de la cour de Vienne." Die Gegenforderung ist „que Votre Majesté doit S'obliger de ne les point inquiéter, ou faire du tort à leurs pays, États et sujets, et qu'en cas qu'ils fussent attaqués, Votre Majesté Se devrait tenir entièrement neutre."

On peut leur assurer que, moyennant les conditions qu'ils ne se mêlent de rien, je leur promets de les laisser en repos et tranquilles, et assaisonner cela des paroles les plus flatteuses et les plus obligeantes.

J'ai déjà sondé Valory: il dit que l'on est prêt d'accorder la neutralité à Hanovre, et de plus par mon canal; ainsi je vais écrire une lettre fort obligeante au roi d'Angleterre, par laquelle je le rassurerai, et nous verrons ensuite si nous en pourrons tirer ou pied ou aile.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 17. Sept.) am Rande des Berichts.

[1] In demselben Sinne antwortet der König auf ein Schreiben des russischen Kaisers, d. d. Petersburg, 15. August a. St., durch ein Kanzleischreiben d. d. Breslau, 11. October: „ . . . tragen wir zu Ew. Kaiserl. Majestät Freundschaft und hohen Gemüthsbilligkeit das zuversichtliche Vertrauen, dass Sie hierunter . . . . Uns von der ponctuellen Erfüllung desjenigen, was obbemeldete Tractaten desfalls im Munde führen, entbinden werden, nachdemmalen Ew. Kaiserl. Majestät nicht verborgen sein kann, in was vor einer embarrassanten Situation Wir anjetzo mit dem wiener Hofe stehen . . ., so dass Wir keinen Theil Unserer Kriegsvölker entübrigen können" etc.

508. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Neisse, 16. September 1741.

. . . . „Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz melden, wie Dieselbe an Mylord Hyndford Namens Sr. Königl. Majestät sagen möchten, dass, wenn er zu Deroselben anhero kommen möchte, er nicht nur allemal angenehm sein würde, sondern auch dass es Deroselben ein Vergnügen machen werde, wenn er übermorgen anher reisen wollte, indem Se. Königl. Majestät ein besonderes Verlangen haben, ihn bei Sich zu sehen[1] . . . . Mit der hannöverischen Neutralität wird es, wie aus allem verstehe, Ew. Excellenz auch aus den heutigen Resolutionen ersehen werden, hoffentlich keine Schwierigkeiten haben, und muss ich bekennen, dass Se. Königl. Majestät jetzo gewiss überall von sehr guten Sentiments sind. Gott erhalte Dieselbe und führe Selbige glücklich aus denen jetzigen recht sehr epineusen Umständen."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

509. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A LINZ].

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Le mouvement que je viens de faire avec mon armée du camp de Reichenbach jusqu'ici, auprès de la Neisse, a été cause que je n'ai pu recevoir qu'hier là vôtre en date du 27 du passé. J'y ai vu avec une satisfaction extrême ce que Son Altesse Électorale a bien voulu vous assurer de nouveau sur mon sujet, et j'espère que, quand vous recevrez la présente, elle sera déjà informée de ce que je viens de faire sur de nouvelles tentatives que la cour de Vienne a faites par le canal du lord Hyndford pour me séparer des intérêts de l'Électeur, ce qui le convaincra sans doute de mon amitié constante et inébranlable envers lui, et que ni offres ni intrigues ne me feront jamais départir de lui. Je suis charmé d'apprendre qu'on ait suivi vos bons conseils touchant les opérations à faire, et je ne doute pas qu'à l'heure qu'il est, on n'ait déjà commencé

[1] Am 9. September hatte der Adjutant Oberst von Goltz in Breslau dem grossbritannischen Gesandten folgende Forderungen des Königs behufs Mittheilung an den wiener Hof dictirt: „Toute la Basse-Silésie. La rivière de Neisse pour limite. La ville de Neisse aussi bien que Glatz. De l'autre côté de l'Oder les anciens limites entre les duchés de Brieg et d'Oppeln. Namslau à nous. Les affaires de religion *in statu quo*. Point de dépendance de la Bohême. Cession éternelle. En échange nous n'irons pas plus loin; nous assiégerons Neisse *pro forma*. Le commandant se rendra et sortira. Nous prendrons les quartiers tranquillement, et ils pourront mener leur armée où ils voudront. Que tout cela soit fini en douze jours." Vergl. Hyndford's Bericht, Breslau 9. Sept., an Harrington, bei Carlyle, Frederick II, Buch XIII, Cap. IV. Ebendaselbst ein Billet von Goltz an Hyndford, 16. Sept.

à agir avec vigueur, selon votre plan, comme l'unique bonne chose pour rendre raisonnable la cour de Vienne. C'est dont j'attends de bonnes nouvelles avec impatience, pour régler mes mesures là-dessus. Quant au voyage prétendu que le maréchal de Belle-Isle doit faire à Vienne, vous ferez tout votre possible pour en approfondir le vrai ou le faux; je ne saurais m'imaginer que ce bruit soit fondé, mais nonobstant cela, la chose mérite trop mon attention pourque vous ne dussiez faire de votre mieux pour approfondir ce qui en est, et pour m'en faire part au plus tôt possible. Comme j'ai déjà tout réglé touchant les trois doubles courriers, selon que vous me l'avez proposé, j'espère qu'à l'heure qu'il est, toutes mes lettres et dépêches vous seront parvenues, et je trouve absolument nécessaire que vous accompagniez l'Électeur dans tous ses voyages, afin que je sois exactement informé de tout ce qu'on fait. Au reste, j'approuve fort ce que vous venez de faire par rapport aux deux émissaires dont vous faites mention, et je vous tiendrai compte des dépenses que vous faites pour cela. J'attends le plus souvent de vos nouvelles et je suis etc.

Vous faites des merveilles, poussez, poussez votre pointe en avant.

J'ai voulu gagner le vieux camp de la Neisse, où était Neipperg avant-hier, Kalkstein a eu l'avant-garde, mais sa lenteur a fait manquer le coup, et le b . . . . autrichien m'a prévenu; je veux à présent passer la Neisse et chasser ces gueux d'Autrichiens jusqu'en Hongrie; Dieu nous en fasse la grâce: c'est ainsi que finissent les sermons français.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Fr.

---

510. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Mon cher Maréchal. M. de Valory m'a parlé beaucoup des soins que vous vous donniez pour attirer la Saxe dans nos intérêts; je vous loue infiniment de vos bonnes et salutaires intentions. Je trouve que vous avez grande raison de gagner le roi de Pologne, mais je dois vous dire, avec ma franchise ordinaire, que vous leur offrez trop, d'un autre côté.

L'électeur de Bavière a des prétentions solennelles sur toute la Bohême, vous voulez la démembrer en faveur du roi de Pologne; vous voulez plus, vous lui destinez encore la Haute-Silésie et la Moravie.

J'ai renoncé à mes droits sur Juliers et Bergue, j'ai soutenu moi seul tout le fardeau de la guerre, toute cette année, je me suis déclaré dès le commencement pour le roi de France, j'agis dans toutes les

occasions de tout mon pouvoir pour soutenir et favoriser ses desseins, et vous faites tomber sur la tête du roi de Pologne, qui vous a témoigné tout l'éloignement et toute la mauvaise volonté possibles, et qui ne vous sacrifie aucune de ses prétentions, une portion plus considérable qu'à l'électeur de Bavière et à moi des débris de la maison d'Autriche. Faut-il donc être l'ennemi des Français pour en être le plus favorisé? Faut-il vous être contraire pour acheter, par ce moyen, des provinces entières, sans tirer l'épée?

J'ai cru, en faisant la guerre, travailler pour le roi de France, pour l'électeur de Bavière, et pour moi; mais, tout au contraire, le fruit de mes travaux va grossir la puissance de notre ennemi commun. D'ailleurs, en cédant la Moravie au roi de Pologne, vous rendez la portion de l'électeur de Bavière très mince et très petite, et il me semble que, dans le plan d'abaisser la Russie, vous n'avez peut-être pas réfléchi que vous la releviez dans la personne de l'électeur de Saxe et lui donniez par son agrandissement le moyen de pénétrer en Allemagne, toutes les fois et quand il en aura envie, et de me séparer par conséquent entièrement de l'électeur de Bavière. Ce n'est point que je forme de nouvelles prétentions, je me contente des bords de la Neisse, cette ville et Glatz y comprises; mais j'écris principalement pour l'électeur de Bavière, et je suis du sentiment que la Moravie doit du moins le dédommager de la cession qu'il doit faire à la Saxe d'une partie de la Bohême et de la Haute-Silésie. Je suis persuadé que, lorsque vous aurez bien réfléchi sur ce que je viens de vous écrire, vous conviendrez avec moi qu'il n'est pas nécessaire de rendre la portion du roi de Pologne la plus grande des trois.

Quant à nos opérations militaires, M. de Valory pourra vous en faire rapport. Je me contente de vous dire en gros que j'ai marché à M. de Neipperg vers Frankenstein, que de là, j'ai fait une marche forcée pour gagner son camp de Neisse avant lui, mais qu'il m'a prévenu d'une demi-heure; qu'à présent il fait mine de me disputer le passage de la Neisse, mais que je la passerai malgré lui, après quoi je le crois hors de portée d'éviter la bataille.

J'espère que tous mes soins seront pour l'électeur de Bavière, et que vous ne me mortifierez pas au point d'enricher mon plus cruel ennemi d'un bien acquis au prix de mon sang. Je suis avec l'estime la plus parfaite, mon cher Maréchal, votre très fidèlement affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

511. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A HANOVRE.

Camp de la Neisse, 16 septembre 1741.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le sieur Schwicheldt m'a fait l'ouverture du traité de neutralité dont Votre Majesté a tracé le plan.

Je L'assure que je ferai mon possible pour faire accepter ce plan par le roi de France, et Elle verra que je suis plus de Ses amis qu'Elle ne le pense, et que ce que je Lui écris s'accordera parfaitement avec ma façon d'agir. Je ne chercherai jamais que la continuation de la bonne intelligence dans laquelle nous avons été jusqu'ici, et Votre Majesté ne me trouvera de Sa vie dans des sentiments contraires; mais j'espère aussi qu'en revanche Elle voudra ne point oublier la manière cordiale et amiable dont j'en agis envers Elle, et me rendre la pareille avec la même sincérité, si l'occasion s'en présente. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

512. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Chambrier berichtet, Paris 1. September: der Cardinal Fleury hat ihm mitgetheilt, dass der österreichische Gesandte v. Wasner ihn vor Baiern gewarnt, welches im geheimen mit dem wiener Hofe unterhandle.[1]

Lager bei Neisse, 17. Sept. 1741.

Man muss dieses an Klinggräffen schreiben, um es gelegentlich bei dem Churfürsten anzubringen und ihm die Duplicité des österreichischen Hofes noch mehr zu zeigen. Chambrier muss inzwischen den Cardinal sowohl als des Wasner und des Stainville Menées[2] ohnverwandt sehr genau observiren. An Mardefeld ist auch in generalen Terminis davon Nachricht zu geben, damit er den russischen Hof überzeugen könne, wie double der österreichische Hof verfahre, und dass deshalb auf alle seine Offerten, so spécieux sie auch sein mögen, kein Staat zu machen, noch mit ihm zu negociiren sei.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1 Die durch den päpstlichen Nuntius Doria und den Bankier Werthheimber im Juni und Juli 1741 zwischen den Höfen von München und Wien geführten Verhandlungen gingen von letzterem aus; ebenso der Briefwechsel zwischen der verwittweten Kaiserin Amalie und der Churfürstin und dem Churfürsten von Baiern (vergl. Heigel S. 154—156; Arneth I, 236—239). — 2 Vergl. die Mittheilungen aus Chambrier's Bericht vom 25. August bei Droysen V, 1, 319 und Fleury's Schreiben an den Grossherzog von Toscana, 2. September, bei Arneth II, 489.

513. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Andrié berichtet, London 29. August: ... „Depuis hier au matin, que les dernières postes de France et de Flandre sont arrivées, le ministre du Grand-Duc, le secrétaire d'ambassade de la reine de Hongrie, avec le chargé des affaires de l'archi-duchesse de Bruxelles, et en général tous les partisans de la cour de Vienne, publient partout pour certain que Votre Majesté a conclu une alliance avec la France, et que le traité en a déjà été signé le 17 du juin" . . .

Il doit tout rejeter sur la hauteur et l'inflexibilité de la cour de Vienne.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 18. Sept.) am Rande des Berichts.

---

514. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON DOSSOW IN WESEL.

Lager bei Neisse, 18. September 1741.

Ich gebe Euch auf Euer Schreiben vom 11. d. in Antwort, dass Ihr gar keine französische Deserteurs, sie mögen zu Hause gehören, wo sie wollen, engagiren, vielmehr solche arretiren sollet, denn Ich mit Frankreich ein Cartel wegen reciproquer Auslieferung geschlossen habe, welches nächstens publiciret wird. Dass Ihr wegen der Euch anvertrauten Festung Eure Praecautiones nehmet, ist Mir lieb, und sollet Ihr ferner vor deren Sicherheit in allen Stücken sorgen, dass auf solche nichts tentiret werden könne, noch es derselben am benöthigten fehle. Die von Euch unterm 6. eingesandte Nachrichten habe Ich erhalten, und müsset Ihr bei den jetzigen Umständen keinen Posttag verabsäumen, um Mir von allen dortigen und benachbarten Landen zuverlässige Nachrichten zu ertheilen. Ich reposire Mich auf Eure Treue, Dextérité und Erfahrung.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

515. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON DOSSOW IN WESEL.

Lager bei Neisse, 18. September 1741.

Ich habe aus Eurem Schreiben ersehen, was Ihr wegen des Begehrens des zu Duisburg angekommenen französischen Commissarii anfragen wollen. Ihr werdet Euch erinnern, was Ich Euch überhaupt schon befohlen habe; dahero gedachtem Commissario zu gestatten, das Magazinkorn vor die Armée abzumahlen, sondern ihm auch die Fuhren vor baare Bezahlung zu gestatten. Wann es auch den französischen Truppen an Mehl gebräche, und selbige solches aus den dortigen

Magazinen verlangen, so habt Ihr ihnen solches nach Meiner vorigen Ordre gegen Bezahlung zu überlassen. Den Preis des Mehls müsset Ihr nach den dortigen Umständen billigmässig reguliren, sodass weder Schaden noch Vortheil davon haben. Uebrigens sollet der dortigen französischen Truppen Operationes in allem favorisiren, von allem aber posttäglich berichten.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

516. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Im Lager, 19. September 1741.

Se. Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe sehr gerne wissen möchten, worinne eigentlich das Mitbringen des von Wien hier durchpassirten Couriers an den Milord Hyndford bestanden;[1] und da gedachter Courier bei seiner Durchreise zugleich mündlich erzählet, dass die baierischen Truppen nicht nur sich bereits von der Stadt Linz Meister gemachet, sondern auch weiter in Oesterreich eingedrungen und nur noch vier Märsche von Wien wären, worüber dann der Hof sowohl als alles von Distinction sich von dar in grössester Consternation nach Ofen retiriret hätte, so vermeinen Se. Majestät, dass dieses den österreichischen Hof wohl zu moderaten Sentiments bringen möchte.

Diese Rose aber hat einen starken Dorn bekommen durch den erlittenen Echec derer Schweden,[2] welchen Mardefeld in seinen hierbeikommenden Relationen meldet, und weshalb der Hofpostmeister Jordan einliegende Nachricht anhero gesandt. Se. Majestät erwarten hierüber Ew. Excellenz Sentiment,[3] was dieser Echec vor Effect in denen Gemüthern der Schweden thun, und ob dieselbe im Stande bleiben möchten, den Krieg gegen Russland zu poussiren? Auch ob nicht die Russen dadurch im Stande kommen dörften, sich von den Affairen des österreichischen Hofes mehr als bishero geschehen, zu meliren? Ingleichen was solches bei dem sächsischen Hofe vor Impression machen dörfte? Die Ankunft des v. Schwicheldt und des v. Bülow vermuthen

1 Der Courier brachte die Antwort des der Königin von Ungarn auf die Hyndford durch Goltz mitgetheilten Forderungen (oben S. 336, Anm.). Vergl. Arneth I, 332. Neipperg sendet die Antwort am 18. aus Neunz an Schwerin nach Breslau, indem er die Erwartung ausspricht, „dass, ob auch schon Lord Hyndford sterblich darniederliegen oder allenfalls vielleicht unterdessen gar mit dem Tod abgangen sein möchte, derselbe doch einen Legationssecretarium bei sich haben würde, der anstatt seiner mehrbesagte Depeschen öffnen und ihren Inhalt besorgen könne." — 2 Bei Willmanstrand, 23. August. — 3 Vergl. unten S. 345, Anm. 2.

Se. Majestät heute und bedauern sehr, dass Milord Hyndford jetzo bettlägerig geworden.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

517. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de la Neisse, 20 septembre 1741.

J'ai parlé aujourd'hui à Valory, qui m'a communiqué les ordres de sa cour, dont Eichel vous enverra une copie.[2] J'ai parlé à Bülow, qui a pris chaudement le parti d'Hanovre. Je lui ai dit que le roi de France me pressait l'épée aux reins de les forcer à se déclarer en notre faveur, et qu'il était las des retardements qu'ils apportaient à la conclusion de leur traité. Il m'a répondu qu'il tâcherait de porter sa cour à accepter les bonnes conditions qu'on voulait bien lui faire. De cette façon, les Français se trouvent seuls chargés de tout ce que cette affaire a d'odieux, et je suis disculpé.

J'ai ensuite parlé à Schwicheldt, qui m'a donc beaucoup prié de lui promettre au moins ma neutralité, si je ne pouvais lui procurer celle de la France. Je lui ai premièrement dit que j'avais très bien senti la mauvaise foi avec laquelle sa cour avait jusqu'ici agi envers moi: 1° la reception de Truchsess à Londres; 2° la harangue au parlement;[3] 3° la déclaration des Hollandais provoquée par Trevor;[4] 4° la conduite de Finch en Russie;[5] 5° la somme de 1,500,000 écus payés à la reine de Hongrie; mais qu'indépendamment de toute cette mauvaise foi, je resterais neutre et porterais, s'il était possible, les Français à l'être, s'ils voulaient me procurer par les Russiens la garantie de mes conquêtes, et faire d'ailleurs mes convenances. Je n'ai pas voulu m'expliquer sur mes convenances, mais de l'argent et quelques bailliages en Mécklembourg pourraient m'accommoder.

Voilà les termes où nous en sommes. C'est à vous à sonder l'Hanovrien plus profondement, et à voir ce que nous en pourrons tirer, de même que des secondes intentions des Saxons.

Quant aux quartiers d'hiver des Français dans le pays d'Hanovre, c'est un cas assez embarrassant, et j'avoue que je ne sais pas trop comment leur accorder ce point, ni comment l'éluder. Mandez-moi *cito* vos idées. Adieu. J'attends votre réponse, avec les nouvelles que le courrier de Hyndford lui a apportées. Je suis votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

1 Vergl. das Schreiben von Goltz an Hyndford, 18. September bei Carlyle, Frederick II, Buch XIII, Cap. IV. Nach einem Schreiben von Schwerin an Neipperg vom 16. September lag Hyndford „an innerlicher Inflammation sterblich darnieder." Am 23. trifft der Gesandte bereits im preussischen Hauptquartier ein. — 2 Vergl. Nr. 521. — 3 Vergl. oben S. 234. 239. 241. 247. 260. — 4 Vergl. oben S. 255. 258. 260. — 5 Vergl. oben S. 207. 240. 241.

518. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A LINZ].

Camp de la Neisse, 20 septembre 1741.

Je viens de recevoir la vôtre du 27 du passé, du contenu de laquelle j'ai tout lieu d'être satisfait. Ma dernière, où je vous ai ordonné de rester auprès de la personne de Son Altesse Électorale, vous sera parvenue, et j'attends avec impatience de vos nouvelles, pour être informé du progès qu'on a fait dans les opérations de l'Électeur. Si un courrier, qui passa il y a trois jours par notre camp, a accusé juste, elles doivent être considérables; c'est pour cela que vos nouvelles me tardent à venir. Mon intention est que vous continuiez à pousser à la roue, afin qu'on batte le fer pendant qu'il est chaud, comme le seul moyen de mettre la cour de Vienne à la raison. Vous pouvez assurer à l'Électeur que je fais tout mon possible pour que la part que la Saxe désire d'avoir au gâteau, lui soit assignée sans préjudice de l'Électeur, les intérêts d'un si digne prince m'étant aussi chers que les miens propres. Jusqu'à présent, il n'y a point de changement ici, et l'on ne sait pas encore avec certitude si et quand l'armée de l'ennemi pourra détacher vers l'Autriche ou vers la Bohême. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN [A LINZ].

Breslau, 20 septembre 1741.

Comme il est nécessaire de vous mettre au fait de la situation où je me trouve maintenant avec la cour de Bavière, je suis bien aise de vous dire qu'ayant résolu d'entrer dans une alliance étroite avec l'Électeur, sur les pressantes instances que ce prince, aussi bien que la France, m'ont faites là-dessus, le comte de Törring, son ministre à ma cour, m'a présenté un projet de traité d'alliance offensive et défensive; mais, comme je l'ai trouvé trop vague, je lui ai fait remettre un contre-projet plus étendu et plus détaillé, qu'il a envoyé à sa cour, il y a plus de quinze jours. Les intérêts de l'Électeur y sont tellement ménagés que je me flatte que ce prince ne balancera pas un moment de m'accorder à son tour les avantages et les conditions que je lui ai demandés, d'autant plus qu'il n'y met rien du sien, et qu'elles ne lui coûteront rien. Le principal objet auquel je me suis attaché, est la garantie de toute la Basse-Silésie, avec la ville de Breslau, la principauté et ville de Neisse, avec toutes ses dépendances et appartenances, et la ville et château de Glatz avec sa banlieue. J'en ai demandé la possession indépendante de la couronne de Bohême, et même de l'Empire, en plein titre de souveraineté de tout ce pays-là, comme, avant son incorporation avec la Bohême, il a été entièrement indépendant sous ses propres princes et souverains.

J'ai insisté, de plus, dans un article séparé, sur la garantie de la succession de Mécklembourg, qui ne m'est contestée de personne, et sur celle d'Ostfrise. Voilà ce que j'ai demandé à l'Électeur comme tel. On a remis outre cela de ma part au comte de Törring une pièce allemande, qui contient les avantages et petites faveurs que j'ai demandés à l'Électeur comme Empereur, et qu'à l'exemple des autres Empereurs, ses prédécesseurs, il peut m'accorder sans que cela ne lui coûte rien, moyennant quoi je lui promets non seulement mes bons offices et ma voix pour l'élection future, mais aussi mon assistance pour la soutenir *contra quoscunque*, avec une garantie efficace de toutes les conquêtes que l'Électeur fera sur la maison d'Autriche.

Vous voilà maintenant au fait et informé des liaisons que je suis sur le point de contracter avec l'électeur de Bavière. Il faut donc que vous pressiez ce prince et son premier ministre de renvoyer au plus vite mon susdit contre-projet, avec les instructions et ordres nécessaires au comte de Törring de mettre la dernière main à l'œuvre, avec celui que j'autoriserai pour cet effet-là.

Comme l'Électeur, ainsi qu'il en est souvent convenu lui-même, me doit tout, si j'ose le dire, et que sans mon assistance et concurrence il n'aurait jamais pu aspirer à la dignité impériale et à la poursuite de ses droits sur la succession de la maison d'Autriche, j'attends à juste titre, pour marque d'une reconnaissance dont il vous a donné tant de fois les assurances les plus fortes, qu'il acceptera simplement et purement le plan tel que je le lui ai offert dans le contre-projet remis à son ministre, d'autant plus qu'il ne renferme rien qui puisse préjudicier aux intérêts particuliers de ce prince et de sa maison, et surtout quand il considère que, pour l'amour de lui, et peut-être par un attachement à ses intérêts et une amitié sans exemple, j'ai refusé en dernier lieu la proposition avantageuse que la cour de Vienne m'a fait faire par milord Hyndford de me céder en toute propriété toute la Basse-Silésie avec la ville de Breslau, ainsi que je l'ai mandé moi-même à l'Électeur: sacrifice qui mérite bien un juste retour de reconnaissance, et qu'on ne saurait jamais payer assez chèrement.

L'Électeur n'ignore apparemment pas qu'on doit uniquement à ma fermeté et à la déclaration que j'ai fait faire, par mon ministre à la diète d'élection de Francfort, que l'électeur de Mayence a changé de parti en sa faveur, et qu'il est prêt d'accéder à celui que j'ai pris pour mettre la couronne impériale sur la tête de ce prince.

Je ne travaille pas moins sans relâche à la cour d'Hanovre, pour rendre le roi d'Angleterre, comme électeur, favorable à l'élection de Son Altesse Électorale de Bavière, et j'ai bonne espérance d'y réussir.

Vous ne manquerez pas de faire valoir tout cela, le mieux que vous pourrez, auprès de l'Électeur et de ses ministres qui sont du secret, pour les porter à donner incessamment les mains au traité, tel que je l'ai fait proposer. Vous y pouvez ajouter que j'ai écrit de ma propre

main, il y a deux jours, au maréchal de Belle-Isle, pour le conjurer de faire en sorte que dans les convenances qu'on voudra accorder à la cour de Dresde, pour la faire entrer dans notre commun concert, on ait préférablement égard aux intérêts de l'électeur de Bavière, d'une manière qu'il puisse avoir lieu d'être entièrement satisfait et content.

Nach dem Concept.[1] Federic. H. de Podewils.

---

520. AU MINISTRE D'ÉTAT DE PODEWILS A BRESLAU.

Au camp, 21 septembre 1741.

Mon cher Podewils. Il faudrait porter les Hanovriens à me céder leurs hypothèques sur le Mécklembourg, en faveur et considération de ma neutralité, et pour me tranquilliser sur la somme de 1,500,000 écus qu'ils ont payés à la reine de Hongrie, moyennant quoi je travaillerai à leur procurer la neutralité de la France.

Le voyage de Hyndford sera infructueux, selon toutes les apparences, et ne tendra qu'à un chipotage inutile.

Je détourne la France de son invasion en Hanovre, sur trois considérations:

1° que cela ruinerait mon pays en le constituant le théâtre de la guerre

2° qu'il fallait avant que de rien faire, être sûr de la neutralité de la Hollande

3° qu'on devait aussi préalablement terminer l'alliance de la Saxe, et

4° que, si l'on tirait du roi d'Angleterre toute satisfaction désirable, on aurait lieu d'être content.

Quant à l'article de la Russie, quelque fâcheux qu'il me paraisse à présent, je crois que ce sera plutôt le printemps prochain qu'il causera des effets que pour le présent.[2]

Neipperg est encore ici, mais il sera pourtant obligé de voler au secours de Vienne, et alors je ferai tranquillement les siéges de Neisse et de Glatz.

Il faut qu'à Hanovre on ait la peur tout du long. Assurez Bülow que malgré l'envie qu'ont les Français de me brouiller avec les Saxons, ils n'y réussiront pas, mais qu'il faut de nécessité que les Saxons prennent parti. Adieu, je suis tout à vous. Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Zu Grunde liegt eine von Eichel dem Minister am 16. September übersandte Weisung des Königs, dass der v. Klinggräffen nunmehro von der ganzen und eigentlichen Situation, in welcher Se. Königl. Majestät mit dem churbairischen Hofe stünde, völlig informiret und instruiret werden sollte. — 2 Die von dem Könige am 19. (vergl. oben Nr. 516) eingeforderte Denkschrift des Ministers (d. d. Breslau, 20. September) hatte Befürchtungen wegen der Haltung Russlands geäussert.

521. RESOLUTIONEN FÜR DEN MARQUIS VON VALORY.

[Camp de la Neisse, 21 septembre 1741].

Promemoria des Marquis Valory: Der Marschall v. Belle-Isle ist der Stimme des Churfürsten von Mainz für die Wahl des Churfürsten von Baiern durch einen formellen Vertrag[1] versichert; auch Trier hat seine Stimme zugesagt, will aber, dass dies geheim bleibt.

Der König von England hat durch seinen Wahlbotschafter v. Hugo dem Marschall eröffnet: Frankreich möge über den Marschbefehl an die im englischen Solde stehenden Hessen und Dänen sich nicht beunruhigen; wolle Frankreich erklären, dass die Armee des Marschall Maillebois nicht über Düsseldorf hinausgehen werde, so werde England der Königin von Ungarn keinen Mann zu Hülfe senden und auf die Absichten Frankreichs zu Gunsten Baierns eingehen.

„Le Maréchal a répondu en termes généraux, en disant que, comme roi d'Angleterre, le Roi avait beaucoup de griefs contre ce prince, et que c'était à Versailles qu'il fallait que le Roi son maître s'adressât" . . .

J'ai répondu de même à Schwicheldt, sans lui dire ni oui ni non.

„Poniatowski a fait entendre que, si l'on voulait accorder quelque petit avantage de plus au Roi son maître, il était disposé à donner sa voix à l'électeur de Bavière. Le Maréchal demande qu'il plaise à Sa Majesté Prussienne que le dernier ordre qu'Elle a donné à M. de Broich devienne commun avec M. de Schwerin, sans quoi il se trouverait à l'arrivée du premier ambassadeur dans le même embarras où il a été lorsque mon dit sieur de Broich n'était pas aussi pleinement autorisé."

Cela est déjà fait, et Schwerin, au plus tard, part, en dix jours.

„Mon dit sieur Maréchal est chargé de savoir de Sa Majesté Prussienne:

„1° Si Elle ne consent pas que l'armée de M. de Maillebois, qui, pour avancer dans la Westphalie, sera obligée de passer et de camper dans des lieux du comte de la Marche qui Lui appartient, savoir, dit-il, si Sa Majesté ne l'approuve pas?

1° Considération: Cela ferait mon comté de la Marche et Minden théâtre de la guerre.

2° Un préalable nécessaire avant que de faire pareille chose est d'avoir en main le traité de neutralité des Hollandais.

[1] D. d. Mainz 4. Sept. 1741. Nach einer Abschrift im K. bair. Staatsarchiv veröffentlicht bei Heigel S. 362—370.

2° ,,Si Elle ne fera pas fournir le fourrage, paille et bois, en payant de la même manière qu'on en use sur les terres de Cologne et palatines.

Le Maréchal demande sur ces deux articles non seulement la réponse du Roi, mais aussi ses ordres pour qu'il sache à qui il faut s'adresser, et avec qui il faut traiter. Que cela me fût remis, pour être envoyé avec la plus grande diligence à M. de Maillebois, qui est campé depuis le 14 de ce mois à Neuss et passera le Rhin à Kaiserswerth le 18."

,,On demande aussi provisionellement des ordres aux généraux et gouverneurs pour Sa Majesté Prussienne dans les pays de Clèves, la Mark, Lippstadt et Minden, pour que suivant les besoins il soit fourni à l'armée française des munitions de bouche et de guerre, le tout en payant, ou à charge de remplacement en nature, comme il plaira à Sa Majesté."

,,Monsieur le Maréchal n'est point du tout instruit des résolutions du Roi sur ce qui regarde l'entrée de ses troupes dans le pays d'Hanovre; mais il est sûr qu'il ne veut rien faire que de concert avec Sa Majesté Prussienne; c'est dans le cas qu'Elle approuverait que le Roi mon maître tirât vengeance des affronts réitérés que les Anglais nous ont fait sur mer depuis deux ans, qu'il demande si Sa Majesté ne jugerait pas à propos de donner des ordres au prince d'Anhalt de s'avancer avec son armée sur les frontières d'Hanovre, pour faciliter par cette diverson le passage du Weser à l'armée française et lui procurer des quartiers d'hiver d'un côté, pendant que celle du roi de Prusse en prendrait de l'autre; il paraît que ce serait le moyen de mettre le roi d'Angleterre à la raison et de le forcer à faire la paix en Amérique avec l'Espagne."

,,Il est encore une autre réflexion de la cour de France qui pouvait bien forti-

3° Il faut auparavant être sûr de l'alliance de la Saxe, car je ne m'y fierais pas d'ailleurs.

4° Il faut pourtant que l'Hanovre rende raison aux Français, la terreur de leur approche suffira peut-être.

Je donnerai des ordres aux présidents des finances de Clèves, au général Dossow, et à Minden au colonel Beaufort; mais à Lippstadt et Minden ils trouveront peu de secours, puisqu'il n'y a qu'à Minden un très modique magasin de farine.

Ce n'est qu'à Wésel où il y a des magasins, mais ils ne sont pas forts; je donnerai cependant des ordres en conséquence et selon les forces des magasins.

Il faut que le roi de France tire vengeance des torts qu'on lui fait, cela est juste, mais si je fais entrer mes troupes dans l'Hanovre, je me tire indubitablement la Russie à dos. Grande considération, et qui redouble après la bataille qu'ils ont gagnée sur les Suédois.

Tout cela est très beau pour l'Espagne et la Suède, mais très

fier la nécessité de prendre ce parti, c'est que, si le roi d'Angleterre pouvait compter sur la tranquillité de ses États en Allemagne, et que cette sûreté lui vînt de la part de Sa Majesté Prussienne, le système actuel en serait ébranlé, et le courage abattu des partisans de la cour de Vienne relevé, et les conséquences n'en seraient pas moins funestes pour les affaires du Nord et pour l'entreprise que la Suède a soumise. Le succès n'en peut être assuré qu'autant que cette puissance ne sera pas troublée par les amis de l'Angleterre et de la Russie, affaiblis et divisés. C'est sur quoi j'ai ordre de consulter le Roi et de lui dire qu'on voudrait savoir ce qu'il pense".

peu pour le roi de Prusse, qui aurait la Russie à dos. Si alors les Russiens demandaient le passage par la Prusse pour seconder l'Hanovre, les Prussiens seraient entre l'enclume et le marteau, le pays désolé, et le succès incertain.

„Poniatowski a été envoyé à Francfort avec pleins-pouvoirs pour traiter avec le Maréchal; que dans la vue de tirer quelque chose de plus du Cardinal, il était allé à Paris, ou il ne resterait que trois jours."

Je regarde dans les conjonctures présentes l'accession de la Saxe comme le coup de parti qui détermine tout. Il faut les flatter, les intimider et les corrompre, mais il ne faut absolument pas se rebuter et les avoir à quel prix que ce soit.

„On a offert à Francfort la Haute-Silésie et la Moravie; l'Électeur préfère de céder cela à démembrer davantage le royaume de Bohême.

Dans la conjoncture présente il faut leur donner tout ce qu'on ne saurait leur refuser de bonne grâce.

„Condition mise de la part du Maréchal, condition principale et *sine qua non*, que le roi de Pologne agirait offensivement contre la reine de Hongrie et marcherait avec un corps de 16,000 Saxons. Les ministres saxons en sont convenus."

Avec 16,000 hommes. Qu'ils soient aux prises le plus tôt possible avec le prince Lobkowitz, et qu'ils se battent, s'il se peut, dans trois semaines avec les Autrichiens.

„Il a été déclaré aux susdits Saxons que le Roi et l'Électeur n'admettraient pas de neutralité. La même chose à dire de la part de Sa Majesté Prussienne à M. de Bülow."

C'est ce que j'ai dit hier à Bülow. Le propos des quartiers d'hiver était un argument *ad hominem*, qui a fait impression; ensuite de cela, patte de velours. Faites hurler le diable dans l'enfer et chanter les serafins au ciel, et présentez-leur l'alternative.

„Savoir l'intention du roi de Prusse sur les quartiers d'hiver en Haute-Silésie et Moravie, en cas que 16,000 Saxons, après le traité fait, entrent pour en prendre possession."

J'ai agi toute une année de suite avec mes troupes selon l'allure des choses; elles doivent entrer en quartier d'hiver après les siéges de Neisse et Glatz, et j'espère bien qu'on laissera à ces troupes, qui

„Demander au Roi qu'il lui plaise de renouveler sa renonciation sur Bergue et Juliers dans son traité avec l'électeur de Bavière."

ont porté jusqu'ici le fardeau tout seules, les quartiers d'hiver qu'elles ont pris, et à celui qui les commande les contributions déjà établies.

Bon, cela se fera, et même Ravensberg en faveur de Neisse et Glatz avec leur territoire.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Promemoria von Valory. Das Datum aus einer Abschrift des Cabinetssecretärs.

---

522. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A LINZ.

Camp de la Neisse, 22. septembre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec une très grande satisfaction la lettre que Votre Altesse Électorale vient de m'écrire. Je prends toute la part imaginable à la moisson de gloire qu'Elle va faire, et je suis sûr que Ses armes prospèreront au gré de Ses désirs.

J'ai voulu marcher droit à M. de Neipperg, alors campé à Frankenstein, mais sa prudence m'a prévenu, car il s'est retiré derrière la Neisse; pour lors, j'ai fait des marches forcées pour le couper de la ville de Neisse, mais il m'a prévenu d'une demi-heure. Son armée cependant commence à manquer de tout, je passerai la Neisse en peu de jours, et, si M. de Neipperg ne me cède le terrain, je serai obligé de l'y forcer.

Valory vient de recevoir un courrier du maréchal de Belle-Isle, qui lui envoie les préliminaires du traité avec la Saxe, dont les conditions sont l'acquisition de la Moravie et de la Haute-Silésie, avec le titre de roi. Je crois que cet accord est conforme aux intérêts et aux idées de Votre Altesse Électorale, l'accession de la Saxe étant pour nous un coup de parti, depuis la malheureuse bataille que les Suédois ont perdue contre les Russes.

Je prie d'ailleurs Votre Altesse Électorale d'être persuadé que mon cœur est inséparable du Sien, que je n'aurai jamais d'ami qui soit plus de mon choix — si je puis m'exprimer ainsi — qu'Elle: en un mot, je regarde nos liaisons comme indissolubles et éternelles. J'attends avec une grande impatience le moment de la signature du traité. Votre Altesse Électorale n'a qu'à stipuler de Son côté ce qu'Elle jugera à propos, rien ne rencontrera de difficulté chez moi.

Les Autrichiens ne se rebutent point de négocier ici, mais Votre Altesse Électorale peut être sûre qu'ils n'avanceront pas plus qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Neipperg a grande envie de copier en Silésie ses négociations de Hongrie. Il s'en est avisé trop tard, et mes engagements sont trop sacrés pour que je les rompe de ma vie.

Je suis avec les sentiments de la plus parfaite estime et de la plus vive tendresse, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, allié, cousin et frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im K. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

523. AN DEN KÖNIG VON GROSSBRITANNIEN IN HANNOVER.

Breslau, 22. September 1741.

Ew. Majestät freundbrüderliche beide Schreiben vom 30. letztverwichenen Monats und vom 9. des itztlaufenden sind Mir, obgleich etwas späte, wegen des mit Meiner Armee vorgenommenen letzteren Marsches, wohl zu Handen gekommen.

Gleichwie Mir nun die darin zu Meiner besonderen Consolation und Vergnügen von Ew. Majestät gegebene gütige Versicherungen von Deroselben beständigen werthen Freundschaft und Affection nicht anders als höchst angenehm und erfreulich fallen können, als wollen Ew. Majestät auch von Mir vollenkommen persuadiret zu sein geruhen, dass Ich keine Gelegenheit aus Händen gehen lassen werde, wann Deroselben Ich aufrichtige Proben und Merkmale Meiner gegen Ew. Majestät tragenden, unveränderlichen Hochachtung und Ergebenheit darthun und zu Deroselben Vergnügen und Satisfaction etwas contribuiren kann.

Dass Meine Intention und Meinung nimmer dahin gegangen, zu einigen Demarchen zu schreiten, welche Ew. Majestät auch nur im geringsten beunruhigen oder einigen gegründeten Argwohn wider Mich beibringen können, davon werden Ew. Majestät ohnedem versichert zu sein Mir umb so viel mehr die Justiz erweisen, als seit dem Anfang Meiner Königlichen Regierung eine Meiner angenehmsten Bemühungen gewesen, das durch so mannigfaltige Blutsfreundschaft verknüpfte Band eines engen Vernehmens mehr und mehr unauflöslich zu machen. Und da es Ew. Majestät gefallen, in Dero letztem freundbrüderlichen Schreiben vom 9. hujus Sich gütigst dahin zu erklären, dass Dieselbe in Absicht der österreichischen Successionsstreitigkeiten eine genaue Neutralität zu halten entschlossen, so werden auch die von der Annäherung der königl. französischen Truppen bei Ew. Majestät entstandenen Besorgnüsse umb so viel ehender von selbst wegfallen, als Ich durch Deroselben freundbrüderliche Declaration in den Stand gesetzet werde, Mich bei der Kron Frankreich kräftigst dahin zu employiren, damit alles widrige abgekehret und der Ruhestand in den westphälischen und niedersächsischen Kreisen so viel möglich erhalten und befestigt werden möge.

Wie Ich denn mit Ew. Majestät gütigen Erlaubniss Mich dieserhalb und sonsten auf dasjenige beziehe, was Ich eigenhändig Deroselben

unter dem 16. dieses Monats zu eröffnen die Ehre und das Vergnügen gehabt, und was Ich Ew. Majestät an Meinem Hoflager subsistirendem Ministro, dem Geheimen Kriegsrath von Schwicheldt, bei der ihm verstatteten Audienz mit mehrerem zu erkennen gegeben, der Ich übrigens mit vollenkommenster Hochachtung unveränderlich verharre etc.

Nach dem Concept. Friderich.
H. v. Podewils.

---

524. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.[1]

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Neisse, 23. September 1741.

. . . . „Bei Gelegenheit der Depesche, welche M. de Valory von dem Maréchal de Belle-Isle erhalten, arrivirte ein besonderer Vorfall. M. de Valory, nachdem er seine Briefe dechiffriren lassen, benachrichtiget des Königs Majestät sofort von oberwähnter Alliance[2] und übergiebet Deroselben das Projet der Préliminairarticles, anstatt aber dieses Projet zu ergreifen, übergiebt er des Königs Majestät den dechiffrirten Brief vom Maréchal, Welche (des Königs Majestät) dann solchen, ohne zu lesen, mir kurz drauf geben"... Valory hat sich den Brief nachher von Eichel zurückgeben lassen; was Eichel von dem Inhalt behalten hat, theilt er Podewils mit: „Bei dem Schluss meldet er (Belle-Isle), wie der Churfürst von Baiern ihm das projet du traité mit des Königs von Preussen Majestät communiciret und ihm dabei geschrieben habe, dass er in allen Stücken in Sr. Königlichen Majestät Verlangen condescendiren würde, und da ihm das Königreich Böhmen unzertheilet zufallen sollte, so würde es ihm sehr nahe gehen, wann er die Stadt Glatz an Se. Königl. Majestät abtreten müsste, obschon er aus besonderer Reconnaissance gegen Se. Königl. Majestät sich endlich solches auch gefallen lassen würde. Der Maréchal schreibet deshalb an M. de Valory, einen Versuch zu thun, ob des Königs Majestät diesen Articul nachgeben wollten, im Fall aber (wie er schreibet) le Roi se cabrerait, so müsste man ihm auch dieses nachgeben und ihm die Stadt Glatz überlassen."

„Des Königs Majestät haben die Gnade gehabt, Sich gegen mich über diesen Articul dahin zu expliciren, dass woferne das Haus Sachsen einen Theil von Böhmen bekommen hätte, Sie aldann auf den Besitz von Glatz, um den Rücken von der Seite gegen Sachsen sicher zu haben, durchaus bestanden haben würden, nachdem aber Baiern ganz Böhmen bekommen sollte, so wollen sie condescendiren, diesen Ort zurückzulassen, und davor die Lisière an dem Neissefluss nehmen". . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Vergl. Droysen V, 1, 334, Anm. 3. — [2] Zwischen Sachsen und Baiern, d. d. Frankfurt, 19. Sept. Siehe Aretin, Verzeichniss der bayr. Staatsverträge, Passau 1838, S. 396.

525. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A LINZ.

Camp de la Neisse, 23 septembre 1741.

Mon cher Schmettau. Vous avez fait des merveilles jusqu'ici, et il n'y a rien plus à désirer. Mais marquez-moi, à présent, pourquoi l'Électeur ne se détermine pas plutôt en faveur de l'expédition de Vienne que pour celle de Prague? Il me semble qu'en prenant Vienne, la guerre serait terminée tout d'un coup, au lieu qu'à présent vous prendrez Prague, et aurez, le printemps qui vient, sûrement les troupes d'Italie et les Hongrois à combattre.

Neipperg reste toujours tranquillement dans son camp, tandis que sa cour me fait les offres les plus avantageuses pour ma neutralité, mais à quoi leur servirait-elle? Le grand article serait à présent de disposer l'Électeur, puisqu'il veut entrer en Bohême, qu'il dirige ses marches de façon qu'il recogne avec moi Neipperg; je crois même qu'on pourrait le bloquer, et le réduire, lui et son armée, à se rendre prisonniers de guerre.

Adieu, cher Schmettau, faites dans toutes les occasions mille assurances d'amitié et d'estime à l'Électeur. Je suis votre fidèle ami

Federic.

On n'a rien détaché d'ici que Pestvarmagai et Szchaqui, même vers la Bohême.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

526. AN DEN ETATSMINISTER VON BROICH IN FRANKFURT AM MAIN.

Lager bei der Neisse, 23. September 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Broich. Nachdem Ich durch den bei Mir subsistirenden Minister der Kron Frankreich, Marquis de Valory, benachrichtiget worden bin, wie und welchergestalt durch die Negociation des Maréchal de Belle-Isle zwischen des Königs von Polen Majestät als Churfürsten von Sachsen an einem, und zwischen des Churfürsten von Baiern Durchlaucht am andern Theile, durch die von beiden Seiten dazu Bevollmächtigte zu Frankfurt am Main ein Allianztractat verabredet, auch die Préliminairarticles dessen, nebst einem Article séparé, geschlossen und zur Richtigkeit gebracht worden, deren Einhalt Ich aus den von gedachtem Marquis de Valory Mir communicirten Abschrift mit mehrerm ersehen: so habe Ich resolviret, nurgedachtem Tractat und solchen Articlen dergestalt zu accediren und die Garantie davon zu übernehmen, dass dahergegen Mir von beiden Paciscenten die Possessiones aller Meiner Lande, insbesondere aber das ganze Nieder-

schlesien, benebst dem Fürstenthum Münsterberg, auch dem Fürstenthum und der Stadt Neisse bis an den Neissfluss und der dazu zu legenden auf beiliegender Karte sub A von Mir Selbst gezeichneten Lisière réciproquement auf das bündigste und wider Jedermann garantiret werde, sodass solcher Gestalt auf jener Seite der Oder der kleine Fluss die Brinnitz genannt, auf dieser Seite der Oder aber, von dem Orte Schurgast und seiner Feldflur an (als welcher Ort Mir verbleiben muss) und so weiter längst der Neisse herunter bis an die münsterbergische Grenze, der Neissfluss inclusive der von Mir gezeichneten Lisière hinfüro die Grenze zwischen Nieder- und Oberschlesien constituiren müsse.

Von dem Tractat und denen geschlossenen Préliminair-Articuln nebst dem Article séparé et secret wird Euch der Maréchal de Belle-Isle Communication thun; Euch aber befehle Ich, dass Ihr solchem Tractat in Meinem Namen accediren und die Accessionsacte bis zu Meiner Ratification unterschreiben sollet, zu welchem Ende Ihr, um die Sache im geringsten nicht aufzuhalten, vorläufig anliegendes Pleinpouvoir erhaltet, welches hiernächst und wann es desideriret werden sollte, mit einer andern Euch fördersamst zuzusendenden solennen Vollmacht ausgewechselt werden kann. Mein Wille ist auch, dass Ihr in dieser Sache in allen und jeden Stücken mit dem Maréchal de Belle-Isle de concert gehen, und Euch, insoweit solches dieser Meiner Ordre nicht entgegen laufet, dessen Gutfinden conformiren sollet. Ihr müsset auch gedachtem Maréchal von dieser Ordre sogleich Communication thun, Mir aber von allem Euren Bericht demnächst erstatten. Ich bin etc.

F.

P. S.

Da Ich auch aus verschiedenen Umständen urtheilen muss, ob stehe der Maréchal de Belle-Isle in den Gedanken, als gehöre eigentlich das Münsterbergische nebst dem Grottkauischen oder Neissischen nicht zu Niederschlesien, und dass man dahero ein übriges thäte, wenn man Mir das Münsterbergische nebst dem District vom Neissischen bis an den Neissefluss zustände, so habe Ich nicht anstehen wollen, Euch zu Eurer Information anliegendes Promemoria von dem eigentlichen und wahren Unterschiede des Niederschlesiens von Oberschlesien, und was wirklich zu einem jeden gehöret, zuzusenden. Es ist dieses Promemoria um so viel gegründeter als solches aus den Actis, Landescatastris und andern Nachrichten des schlesischen Obersteueramtes genommen worden, und wenn es erfordert wird, jedesmal daraus unumstösslich erwiesen und vereficiret werden kann. Ihr werdet dem Maréchal de Belle-Isle sowohl, als wo es sonsten nöthig ist, daraus zu überzeugen suchen, dass wenn Ich mit dem District bis an der Neisse, inclusive der Stadt Neisse und der von Mir marquirten Lisière zufrieden bin, Ich solches lediglich aus Moderation und um die gemeine Sache nicht aufzuhalten thue, sonsten Ich nach allen Rechten und Umständen das ge-

sammte Fürstenthum Neisse fordern könnte und bekommen müsste; dahero Ich dann um so weniger zweifelte, man werde wegen mehr erwähnter Lisière und dem kleinen District von dem Orte Schurgast keine Schwierigkeiten machen, da Ich dagegen den übrigen Theil des Fürstenthum Neisse sacrificirte, zumalen es nothwendig sei, dass Ich zu der Stadt Neisse einen gewissen District oder Banlieue haben müsste.

Ihr sollet Mir von allem, so dorten vorfallen wird, auf das umständlichste und fleissigste Eure Berichte erstatten.

Die Stadt Glatz betreffend, so könnet Ihr dem Maréchal de Belle-Isle eröffnen, dass, wenn der Churfürst von Baiern das ganze Böhmen unzertheilet bekäme, Ich keinen Anstand nehmen würde, auf Glatz zu renonciren, welche Meine abermalige Sacrifice Ihr dann gehörig gelten zu machen wissen werdet. Uebrigens, und da auch bisher die in der Churmark belegene Districte von Storkow, Beeskow etc., bishero bei der Kron Böhmen noch Lehen gegangen, so habt Ihr Euch dahin zu bearbeiten, dass wenn der Churfürst von Baiern Durchlaucht die Kron Böhmen erhalten, Ich von dieser Lehnschaft freigesprochen und solche gänzlich aufgehoben werden möge. Es ist solches eine Kleinigkeit, welche der Kron Böhmen nichts importiret, und welches Mir hoffentlich, in Consideration dass ich auf Glatz gänzlich renoncire, sonder Bedenklichkeit wird gestattet werden können.

Nach der Ausfertigung.

---

527. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de la Neisse, 23 septembre 1741.

Mon cher Maréchal. Vous recevrez, cette ordinaire présente, tout le détail par le marquis de Valory, tant des négociations infructueuses des Anglais que de mes réponses sur les points que vous m'avez marqués, et mes ordres en conséquence à M. zum Broich, à mes officiers et présidents des provinces de Westphalie, pour assister en tout les troupes françaises. Je crois même que M. Valory vous aura instruit de mes opérations, et de la façon honteuse dont les Autrichiens perdent leur temps dans leur camp de Neisse.

Je n'ai qu'à vous dire encore deux mots, l'un sur la nécessité d'accélérer à présent l'élection d'un empereur, et l'autre touchant la neutralité des Hollandais. Le premier point est à présent de si grande conséquence que je regarde comme le plus grand service que vous puissiez rendre au Corps Germanique, de pousser l'élection de façon qu'elle soit faite immanquablement avant l'hiver.

Quant à la neutralité des Hollandais, cet objet vous doit intéresser d'autant plus que votre armée en Westphalie n'y peut être à son aise, à moins que l'on ne soit sûr que les Anglais ne transportent aucunes troupes sur le continent pour se joindre aux Hollandais; une pareille

démarche pourrait déterminer le Danemark à se joindre à ce nouveau parti, dont la première lueur de supériorité relèverait entièrement le cœur des partisans de Vienne et ne manquerait pas d'attirer les Russiens en Allemagne. Il ne me reste plus qu'à vous parler des Saxons, dont je crois qu'il sera bon de faire marcher avec promptitude les auxiliaires et de les mettre encore cet automne aux mains avec les Autrichiens, un pareil acte étant le seul moyen par lequel on pourra s'assurer de la fidélité des Saxons. Vous qui aurez approfondi le caractère de cette cour, par les négociations que nous ont passé par les mains, vous aurez remarqué sans doute qu'on ne saurait prendre assez de précautions pour s'assurer de leur bonne foi.

Je vous envoie en même temps une pièce, Monsieur, par laquelle vous verrez, Monsieur, que je ne demande pas trop aux Saxons, et que c'est même moi qui leur cède quelques langues de terre de la Basse-Silésie, qui s'étendent assez loin au delà des rives de la Neisse.

Je vous prie de me croire avec tous les sentiments de la plus parfaite estime et avec beaucoup d'impatience de vous embrasser etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

528. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.[1]

[25 septembre 1741.]

Je suis bien fâché, Milord, de vous dire qu'il n'y a rien à faire. Pour Glatz, je crois qu'on n'en parlera plus, mais la ville de Neisse

[1] Ueber eine Verhandlung zwischen Oberst Goltz und Marschall Neipperg am 18. September berichtet der letztere an diesem Tage an seine Königin: Goltz, „der, wie man sagt, ein Favorit des Königs", habe ihm am Morgen wissen lassen, dass er ihm im Namen des Königs etwas mitzutheilen habe. Neipperg ist spät am Abend mit Goltz in dem Dorfe Rieglitz zusammengekommen. „Worauf auch nach abgelegten Complimenten sogleich der Obriste v. Goltz . . . . die Frage an mich thate, ob ich zu Treffung eines Accommodements mit einer Vollmacht versehen sei, welche Frage ich platterdings mit Ja beantwortete. Er fragte weiters, ob sothane meine Vollmacht auch dahin sich extendirte, dem König seinem Herrn wie ers verlangete nebst ganz Unterschlesien auch beide Plätze Neisse und Glatz, jedoch die beide Oerter ganz allein, und ohne weitern Bezirk als nur insoweit ein Stückschuss um und um reichen mag, überlassen und abtreten zu können" — was Neipperg verneint. Wegen der von österreichischer Seite gewünschten Hülfsleistung sagt ihm Goltz, „dass sein König zwar ohnfehlbar neutral bleiben, zu wirklicher Hülfsleistung aber sich nicht verstehen würde". — „Soviel ich aber abgemerket, dürfte sothane Hülfsleistung gleichwohlen, obschon nicht gleich jetzo, doch seiner Zeit und vielleicht wohl in dem künftigen Frühjahr erfolgen, absonderlich, wie er mir klar zu erkennen gegeben, dass sein König nimmermehr leiden würde, dass Frankreich und Baiern Ew. Königl. Majestät einen so grossen und empfindlichen Schaden, als sie sich vornehmen, beibringen sollen. . . . Das

nous tient à cœur. Je puis vous assurer que, si le Roi jouait seul, nous aurions bientôt fait, puisqu'il ne demandera certainement jamais que ce que vous offrez, excepté la ville; mais nos alliés méritent des égards: Tout ce que nous pourrions faire pour le bien de la Reine, qui ne nous est nullement indifférent, c'est de laisser aller son armée d'ici, sans faire aucun traité; de nous amuser ici en Silésie et de n'agir autre part contre qui que ce soit au monde. Si cela vous convient, M. le maréchal Neipperg peut partir demain s'il veut, ma tête lui serait garante de ce que j'ai l'honneur de vous dire. J'ai celui de vous assurer de mes respects, et d'être parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur. A lundi, au soir.

Nach einer von Neipperg eingesandten Abschrift im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

529. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.

Camp de Kalteck, 28 septembre 1741.

Vous voyez, Milord, que les affaires ont un peu changé de face.[1] Malgré cela, le Roi voudrait pouvoir donner des marques de sa bonne volonté à Sa Majesté la reine de Hongrie. Mais vous comprendrez vous-même sans peine que les circonstances présentes, nos engagements, l'honneur et l'intérêt du Roi ne lui permettent pas de faire une paix particulière avec la cour de Vienne. L'armée française qui est en Westphalie aurait raison de nous en faire repentir, ce qui éloignerait la paix générale au lieu de l'approcher, et, par conséquent, nous ferait manquer notre but commun. J'ai ordre de vous dire que, si vous pouvez faire traîner la négociation jusqu'à l'hiver, on trouvera moyen d'ajuster les choses. En attendant, il faut nous laisser prendre la ville de Neisse sans délai, et aller avec votre armée où vous voudrez. Si cela vous convient, nos prétentions se borneront à ce que vous savez, c'est-à-dire à la Basse-Silésie avec la ville de Neisse. Nous ne demanderons jamais plus, et nous ne ferons point de mal ni à la Reine ni à ses alliés. Vous me demanderez, Milord, quelles assurances vous aurez de tout cela, puisque le Roi ne veut pas faire de traité. Tout ce qu'on peut faire pour accélérer la paix générale, c'est que le Roi vous donnerait cette assurance par écrit, à vous, sous la condition d'un secret

Secretum dieser Sache hat der Obriste v. Goltz im Namen seines Königs mir zu wiederholten Malen mit Nachdruck recommandirt, und verlanget, dass es nur zwischen Ew. Königl. Majestät, dem Grossherzogen, ihme und mir noch zur Zeit bleiben sollte, vorgebend, wie ihme gar wohl bekannt, dass sothanes Secretum zu Wien nicht allemal wie sichs gebührte gehalten würde" (im K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien). — 1 Ueber die ungünstige militärische Position Neippergs vergl. unten S. 362. 364 und Droysen V, 1, 344.

inviolable. Si cela vous accommode, j'attends votre réponse; sinon, Dieu pourverra. Ce qu'il a de plus sûr, c'est qu'on ne peut vous honorer et estimer plus que je ne fais.

Nach einer von Neipperg eingesandten Abschrift im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

530. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 25. September: Wie Sachsen sich beim Abschluss seines Vertrages mit Baiern für seine sämmtlichen böhmischen Lehen die Lösung des Lehnsverhältnisses ausbedungen, so trage der König ausser Beeskow und Storkow[1] noch andre Gebiete von der Krone Böhmen zu Lehen, Krossen, Kottbus, Peitz, Sommerfeld etc., in Betreff derer dieselbe Forderung an Baiern zu stellen sei.

Lager bei Lammsdorf, 29. September 1741.

Sehr gut, und verstehe Ich solches en général von allen in Meinen Landen belegenen Lehnen, welche von der Kron Böhmen bishero releviret, sonder Ausnahme, sie heissen wie sie wollen. Die churmärkische Kammer muss solche hiernächst specificiren, oder der p. v. Arnim.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

531. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 28. September: Schwicheldt ist nach Rückkehr seines Couriers aus Hannover beauftragt zu erklären:

Sein König will in dem vorgeschlagenen Neutralitätsvertrage auch die Alliirten Preussens eingeschlossen wissen, mit Preussen eine Defensivallianz schliessen und gegen eine preussische Garantie eines entsprechenden hannöverischen Landestheiles Niederschlesien mit Breslau garantiren, sich seiner Absichten auf Hildesheim begeben und seine Forderungen in Betreff Ostfrieslands zurückziehen; er verlangt nur, dass Osnabrück nach dem Tode des hannöverischen Prinzen, welcher der Alternative nach auf den derzeitigen Inhaber des Bisthums zu folgen hat, dauernd bei Hannover bleiben soll. In Betreff der durch England zu erwirkenden russischen Garantie Schlesiens erwartet Schwicheldt noch seine Instructionen. Auf die mecklenburgischen Pfandämter will Hannover unter keinen Umständen verzichten. Podewils

Tout ce projet de traité est la plus belle chose du monde; mais c'est un édifice sans fondement, car je ne saurais rien faire sans la France; d'ailleurs, je ne serais pas fâché qu'on forçât le roi d'Angleterre à perdre entièrement ses vues d'acquisition; et quant au Mécklembourg, je ne saurais souffrir de ma vie qu'ils restent en possession des bailliages qu'ils ont en Mécklembourg. Ainsi payez Schwicheldt de belles paroles, mais n'affirmez rien, et repliez toujours sur les soins que je me donnerais pour leur procurer la neutralité de la France.

J'ai le Mécklembourg extrêmement en vue, et, si le cas d'Ostfrise devait exister, dites-moi si, par une permutation, l'on ne pourrait pas

[1] Vergl. Nr. 526, S. 354.

räth zur Nachgiebigkeit in diesem Punkt: Preussen hat von der Neutralität Hannovers eigene Vortheile, auch ist zu fürchten, dass Hannover die Neutralität, ohne Preussens Vermittelung, durch Baiern erhält „et qu'ainsi un autre emportera le mérite et la reconnaissance".

transporter les ducs de Mécklembourg en Frise, et me mettre en revanche en possession de Strelitz, Rostock, la ville de Schwerin y comprise, laissant le reste du pays à ses ducs et au roi d'Angleterre.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

532. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

30. September 1741.

Valory hat den zwischen Sachsen und Baiern abgeschlossenen Vertrag[1] überreicht, sowie ein Schreiben des Cardinal Fleury.

„Des Königs Majestät scheinen aber von den Propositiones, welche der Marquis de Valory dabei gethan, nicht allerdings satisfait zu sein, da selbiger Sr. Königl. Majestät hinterbracht, dass dem König von Engelland die Neutralité wegen dessen Landen von der Kron Frankreich bereits accordiret worden, nachdem doch der Marquis de Valory gegen Se. Majestät so ofte declariret, dass solches nicht anders als durch Interposition des Königs Majestät geschehen würde, um Dero Convenienze dabei machen zu können. Anderer Umstände zu geschweigen, woraus man urtheilen muss, als gehe die Intention dahin, des Königs Majestät die grösseste Last des Krieges über dem Hals zu lassen und durch dieselbe den andern die Maronen aus dem Feuer zu langen. Ich wünsche nur von Herzen, dass des Königs Majestät dabei nicht zu prompt sein und sich der erforderlichen Dissimulation darunter bedienen mögen."

Es sei zu bedauern, dass man sich durch Broich nicht einen Entwurf für die Accessionsacte zu dem Tractat zwischen Baiern und Sachsen habe einsenden lassen.

„Des Königs Majestät haben mir sonsten befohlen Ew. Excellenz zu melden, dass da Höchstdieselbe .... Sich eine Lisière längst der Neisse und eine Banlieue um die Stadt Neisse vorbehalten haben, Sie zu Abschneidung aller Weitläuftigkeiten, welche sich sonsten bei Regulirung der Grenze zwischen Nieder- und Oberschlesien leicht ereignen könnten, davor hielten, dass es am besten sein würde, ein gewisses darunter festzusetzen und also solche Lisière längst der Neisse herunter von der münsterbergischen Grenze an bis an die Oder, auch um die Stadt Neisse herum, bis auf eine teutsche Meile breit zu determiniren ... Se. Königl. Majestät überlassen hierbei Ew. Excellenz Savoir-faire, auf was Art dieselbe solche Lisière dergestalt zu reguliren am convenablesten finden werden, und ob Ew. Excellenz vor gut finden, des Herrn v. Broich

[1] Vergl. oben S. 351.

Excellenz alsofort durch ein Handschreiben und auf Specialbefehl davon zu informiren, oder ob solches füglicher, bis zur Ratification des Tractats auszustellen“ . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

533. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.

ce 30 septembre, à 6 heures du soir.

Milord. J'espère que vous serez content de nous. Le Roi veut bien avoir patience jusqu'au retour de vos courriers,[1] pour vous convaincre d'autant mieux qu'il agit de bonne foi, et qu'il fera tout ce qui dépendra de lui. Aussitôt que vous me donnerez bonne nouvelle, je vous apporterai l'écrit en question, contenant trois points:

1° que nous ne demanderons jamais que la Basse-Silésie, jusqu'à la rivière de Neisse, la ville inclusivement,

2° que nous n'agirons plus contre la Reine, ni contre aucun de ses alliés, et

3° que nous ne tirerons pas de contributions des États de la Reine.

En échange, le maréchal comte de Neipperg et vous, Milord, me donnerez un écrit que la Reine nous cède ledit pays pour jamais, de quelque manière que les choses puissent tourner.

Nous voilà donc d'accord! Car je ne crois pas qu'à Presbourg on connaisse assez peu ses véritables intérêts pour vouloir disputer sur la ville de Neisse. Mais, Milord, il faut que vous ne m'ayez pas bien compris, puisque vous ne voulez pas que nous prenions des quartiers hiver dans la Haute-Silésie. Nous ne pouvons faire autrement, quand même nous voudrions. J'ai eu l'honneur de vous dire que nous voulons bien cesser de faire la guerre, mais que nous ne voulons pas paraître d'avoir cessé de la faire. Or, ne point prendre de quartiers dans la Haute-Silésie, ne serait-ce pas déclarer à tout le monde que nous en sommes convenus ou que nous sommes des imbécilles? Vous comprenez vous-même que nous ne pouvons faire autrement, quand même nous pourrions loger notre armée autre part, ce qui ne se peut absolument pas. Qu'importera-t-il à la Reine qu'une partie de notre armée ait le couvert et les fourrages ici, puisque nous promettrons de ne point demander des contributions? Et, au bout du compte, on ne saurait nous empêcher de prendre quartiers et contributions, à moins de nous battre

[1] Die Rückkehr des von Hyndford nach Pressburg geschickten Couriers erfolgte am 4. October.

deux ou trois fois, ce qui n'arrivera sûrement point. C'est un article sur lequel nous ne pouvons nous relâcher pour couvrir nos bonnes intentions, et, par conséquent, pour le propre bien de la Reine. Je vous dirai bien plus: c'est que, quand nous serons tout d'accord, il ne faut pas pour cela cesser de tirer de temps en temps quelques coups de pistolet. Nous serons tout tranquilles sans faire un seul pas en avant, mais de votre côté, il faut que vos hussards viennent quelques fois nous inquiéter, enlever quelques chariots et faire de petites hostilités pareilles. Bref, pourvu que la ville de Neisse soit accordée de la manière que vous savez, tout sera fait, car pour ces misérables quartiers, j'espère que vous ne m'en parlerez plus. Nous ferons quelques mouvements, mais que cela n'inquiète M. le Maréchal; il verra bien lui-même que ce n'est rien. Suffit que je vous dise que nous attendrons le retour de vos courriers. J'ai l'honneur d'être plus que personne au monde votre très humble et très obéissant serviteur

Goltz.

Nach einer von Neipperg eingesandten Abschrift im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

534. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A LINZ].

[Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.]

Le courrier m'a apporté à la fin vos relations datées du 22 et 24 du mois passé, lesquelles j'attendais avec quelque impatience, n'ayant eu depuis quelque temps la moindre nouvelle des opérations de l'Electeur. J'ai été extrêmement surpris de voir quo'n va avec tant de lenteur et d'irrésolution à la besogne, pendant que je fais tout mon possible pour tenir en échec le comte de Neipperg. Vous ne cacherez point à Son Altesse Électorale ma surprise de ce qu'on laisse passer un temps si précieux à ne rien faire, au lieu qu'on devrait pousser les opérations avec toute la vivacité, tant pour la saison où nous venons d'entrer, que pour ne pas donner lieu à l'ennemi de se reconnaître. Vous êtes assez informé de ce que j'ai fait jusqu'à présent pour la cause commune; j'ai pressé et presse encore l'ennemi autant qu'il a été possible, mais vous jugerez en même temps qu'après avoir agi avec mon armée dix mois de suite, il n'est pas possible de la fatiguer encore longtemps sans m'exposer absolument à la ruiner de fond en comble, surtout la cavalerie, qui souffre extrêmement de la rude saison où nous venons d'entrer. L'on me laisse morfondre devant une armée ennemie qui se poste toujours dans des camps inattaquables, qui se moque de moi, pendant qu'elle a le dos libre et tout le pays derrière soi à sa disposition.

Ainsi, si dans vos quartiers on tarde plus longtemps d'agir avec vigueur, je serai obligé malgré moi de mettre mon armée dans les

quartiers d'hiver et de laisser aller les choses comme elles peuvent, ayant la conscience nette que j'ai fait de ma part tout ce qui humainement a été possible. C'est ce que vous ne manquerez pas de représenter à l'Électeur, dans des termes polis et d'une manière convenable. Je trouve le plan d'opération que vous avez proposé si solide et d'une réussite immanquable que je m'étonne qu'on tarde un moment à le mettre en exécution, et que la seconde colonne des troupes françaises ne soit pas déjà entrée en Bohême, afin d'empêcher à jamais la conjonction de Lobkowitz avec Neipperg. Je me flatte pourtant que les premières nouvelles que j'aurai de vous seront plus favorables que jusqu'à présent.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment par rapport à Glatz et ses dépendances, et j'en connais l'importance; mais comme l'Électeur a témoigné de la difficulté à le céder, j'en ai été ébranlé pour témoigner en tout l'amitié que je porte à l'Électeur. Vous me rendriez pourtant un service considérable, si vous pouviez disposer l'Électeur de me céder Glatz avec son district, lui représentant que, comme j'ai fait tout au monde pour ses intérêts, et que peut-être la France ne se serait pas mise en mouvement, si je n'avais pas accédé, et que même on aurait donné une partie considérable de la Bohême à la Saxe, si je n'avais remué ciel et terre pour faire avoir à l'Électeur toute la Bohême, je suis persuadé de son amitié envers moi qu'il me cédera Glatz avec son district, qui, par rapport aux grandes conquêtes qu'il fait, serait une bagatelle pour lui. J'attends votre rapport là-dessus, et je suis persuadé que vous employerez tout votre savoir-faire pour disposer l'Électeur à me céder Glatz avec ses environs.

Quant aux courriers qui portent nos dépêches, j'ai ordonné qu'ils soient placés de la manière que vous me l'avez proposé; mais je trouve nécessaire qu'à l'avenir vous numérotiez vos relations, comme je ferai faire mes réponses, afin qu'on soit en état de savoir s'il y en a de perdues.

Touchant la proposition que vous me faites par rapport au régiment de dragons de Würtemberg que je viens de prendre en mon service, je serais charmé de le pouvoir employer pour les intérêts de l'Électeur, si je n'en étais empêché par ce que ce régiment n'est à présent que de 240 hommes, et qu'il faut qu'il cherche ses recrues au plus tôt possible pour passer encore, avant que les chemins soient impraticables, dans mes États et que 2° on ne me l'a voulu céder que sous la condition expresse que ce régiment ne servirait pas directement contre la maison d'Autriche. Vous ferez bien de laisser tomber cette affaire et de n'en parler point.

J'attends les comptes de la somme que je vous ai fait payer pour votre voyage, et je disposerai alors le nécessaire. Si l'on agit dans vos quartiers de manière que je puisse entrer bientôt dans la Moravie, vous aurez des contributions que j'en tirerai tout ce que vous pourriez

désirer. Au reste, vous continuerez de pousser à la roue autant qu'il est possible, et de me donner le plus souvent de vos nouvelles, afin de pouvoir prendre mes mesures là-dessus. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei, s. d. Das Datum ergiebt Schmettau's Antwort.

---

535. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.

Monsieur. Je viens de recevoir une lettre du Cardinal, qui paraît désirer beaucoup que je tienne mes troupes en campagne le plus longtemps possible. J'ai agi jusqu'à présent avec toute la vigueur imaginable, mes troupes sont en campagne le dixième mois, indépendamment de quoi j'agirai encore volontiers avec la même force; mais pour vous ouvrir mon cœur naturellement, il y a quelque points qui me réfroidiraient beaucoup, si je n'y voyais pas de changement.

L'un, c'est la lenteur des opérations bavaroises, qui, me laissant porter tout le fardeau de la guerre, ne profitent point de l'absence de l'ennemi pour agir.

L'autre est que, croyant l'électeur de Bavière susceptible de reconnaissance, je me suis vu trompé dans mon attente, par les difficultés qu'il fait de me céder la seigneurie de Glatz. Vous savez que la France n'aurait pas agi sans moi, et que, par conséquent, la conquête du royaume de Bohême, de la Haute-Silésie et des pays de Souabe et de Tirol, n'auraient pas été aussi faciles qu'elles le sont actuellement à l'Électeur. Vous savez que les voix de Mayence, de Saxe, et d'Hanovre lui ont été gagnées par mon assistance. Dans le temps que je devais présumer que la gratitude de ce prince serait la plus vive, je vois qu'il me conteste une misérable seigneurie, à moi qui lui gagne des royaumes, et qui en faveur de sa maison renonce à mes droits sur Juliers et Bergue. Si vous envisagez les choses impartialement, vous trouverez que la conduite qu'on tient envers moi est bien dure, et je vous laisse à juger de ce qui conviendrait à l'Électeur de faire.

Un article que je ne dois pas oublier regarde les quartiers d'hiver; il m'est de toute impossibilité de les prendre autrement qu'en Moravie, et il me semble que mes troupes les ont bien autant mérités que les Saxons, vu nos longues et pénibles opérations.

Quant aux opérations présentes, je dois vous informer que j'ai passé la Neisse, malgré M. de Neipperg, que j'ai rejeté la guerre en Haute-Silésie, et que je ferai ce que je pourrai pour les pousser en Moravie, et de là plus outre.

J'attends sur tous les points ci-dessus mentionnés votre réponse, étant persuadé que vous ne pouvez trouver que très simples, justes et naturelles les choses que je désire.

Adieu, mon cher Maréchal, je brûle d'envie de vous voir à la tête de ces Français que vous mènerez en maître, au lieu qu'on les conduit actuellement en écolier. L'estime, l'amitié et la considération que j'ai pour vous sont immortelles. Je suis, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

Valory, qui est ici, et qui voit tout, vous écrira tout.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

536. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Friedland, 2 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu, par les deux courriers qui viennent d'arriver, les lettres, Monsieur, que vous me faites le plaisir de m'écrire. Il ne me reste rien à désirer sur la confiance que le Roi votre maître me témoigne; il peut compter que je n'en ferai jamais mauvais usage, et que j'en agis avec lui avec toute la sincérité et fidélité possible.

J'ai également communiqué à M. Valory toutes les pièces originales des propositions qu'on m'a faites et qu'on ne se lasse pas de me faire. Milord Hyndford même est encore actuellement à Neisse, pour y négocier au nom du roi d'Angleterre. Il m'a offert, au nom de la reine de Hongrie, toute la Basse-Silésie, avec une lisière d'une mille de ce côté ici de la Neisse, et la principauté de Glatz, pour obtenir ma neutralité. J'ai refusé constamment d'entrer dans de pareils engagements, et j'en agirai toujours de même, me flattant que les électeurs de Bavière et de Saxe ne feront pas les difficiles sur les choses que la Reine même m'accorde. D'ailleurs, j'ai pu remarquer, par les offres du lord Hyndford et de la cour de Vienne, que vous avez lieu de vous méfier de la sincérité du roi d'Angleterre. Il cède à la conjoncture, mais il n'en conserve pas moins la vengeance au fond de son cœur.

Les retardements de l'électeur de Mayence pour l'élection impériale m'ont semblé de même être couverts d'un si frivole prétexte qu'on a lieu de soupçonner qu'il a dessein de gagner du temps.

La façon déterminée dont je me suis expliqué au ministre de Saxe, touchant l'incertitude de son maître, l'a enfin faire résoudre à conclure avec le roi de France. Je regarde, ainsi que vous, Monsieur, son accession dans la conjoncture présente comme donnant du poids à l'accomplissement des desseins du Roi. Le principal effet de cette alliance sera qu'elle achevera de tenir la Russie dans l'inaction, vu les intimes liaisons de ces deux cours respectives. Quant au sujet des opérations, il serait fort à désirer que l'électeur de Bavière y apportât moins de lenteur, et qu'il ne perdît point un temps précieux à des hommages qui pourraient lui être rendus en des saisons moins propres à la guerre.

J'ai porté jusqu'ici tout le fardeau sur moi, les autres en retirent les fruits; et, non contents de ces avantages, ils paraissent désirer que je fasse tout seul la guerre pour eux. C'est ce qui me semble injuste, et je vous prie, Monsieur, de faire que l'Électeur agisse avec plus de vigueur, dans un temps où il le peut, et où il ne rencontre aucune opposition devant lui.

J'ai dérobé à M. de Neipperg le passage de la Neisse, et je l'ai rejeté dans la Haute-Silésie, où je le resserre journellement. Si les Bavarois avançaient par derrière, cette armée, se trouvant environnée de tous côtés, et manquant de subsistance, périrait immanquablement en peu de semaines. En un mot, il y a cent bonnes choses à faire, qu'on néglige toutes, pour perdre le temps d'une façon impitoyable, et, quelque bonne volonté que j'aie, je ne ruinerai point mon armée, campée dans le dixième mois, pour que les autres mangent en attendant des noisettes. Vous ne trouverez rien d'injuste en ce que je vous écris, et par ma façon d'agir envers l'Électeur je pense de mériter le réciproque.

Quant au roi de France, je ne souhaite autre chose sinon que son amitié ne se ralentisse jamais pour moi; il me trouvera toujours le même, j'entends, prêt à contribuer en tout ce qui peut lui être agréable, et d'une sincérité et fidélité à toute épreuve.

Je me flatte, Monsieur, que vous êtes persuadé que rien n'égale la haute estime et la considération avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami

Federic.

Je vous envoie ci-joint une copie de la lettre que le roi d'Angleterre m'a écrite.[1]

Valory a vu en original la plus grande partie des pièces qu'on m'a envoyées d'Hanovre et de Vienne.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

537. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A HANOVRE.

Camp de Kalteck, 2 octobre 1741.

Monsieur mon Frère. J'espère que Votre Majesté sera contente de la façon dont je L'ai servie, et que la neutralité que Lui accorda la France ne laissera pas que de Lui être agréable. Je ne vanterai pas les soins que je me suis donnés, ni les peines que j'ai eues à faire consentir le Cardinal à cette neutralité; suffit que Votre Majesté en jouisse. J'espère que vous n'oublierez pas le service que je viens de vous rendre, qu'il augmentera les égards mutuels et le bon voisinage, et que Votre Majesté me rendra la pareille, si un cas semblable me mettait un jour dans une situation de cette nature. Pour lui ôter tout

[1] D. d. Linsburg 22. September.

sujet d'inquiétude, j'ai donné des ordres[1] pour faire séparer l'armée sous les ordres du prince d'Anhalt, et je La prie de me croire autant qu'on peut l'être, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

538. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils bemerkt, nach Empfang der Nachricht von dem Abschluss des französisch-hannöverschen Neutralitätsvertrages, Breslau 1. October: er habe lange vorausgesehen,[2] „que pareille chose arriverait, et que l'Angleterre obtiendrait la neutralité malgré nous."

Je m'en ferai un mérite tant bien que mal. Mais pour attraper la France d'une autre côté, je sépare l'armée du prince d'Anhalt.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

539. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 1. October: Graf Törring hat die Ermächtigung erhalten, den preussisch-bairischen Vertrag nach dem preussischen Project zu zeichnen, wofern

1. Der König auf die Ueberlassung von Glatz verzichtet;

Ou Glatz ou un équivalent de la même force.

2. Die Theile der österreichischen Erbschaft, die nach Massgabe des sächsisch-bairischen Theilungsvertrages vom 19. Sept. an Baiern fallen sollen, in dem Vertrage namhaft gemacht werden;

Bon, selon le traité de partage.

3. Der König die Verzichtleistung auf die jülich-bergsche Erbschaft wiederholt, wie sie in seinem Vertrage mit Frankreich ausgesprochen ist.

Bon, à condition de Glatz pour Ravenstein.

Podewils bemerkt, die Herrschaft Ravenstein werde von dem Verzicht auszunehmen sein, „parce qu'elle n'a rien de commun avec les États de Juliers et de Bergue, et qu'en vertu de la convention de l'an 1670[3] elle doit revenir à la maison de Brandebourg après l'extinction des mâles de la maison de Neubourg. Ceci est d'autant plus juste que Votre Majesté avait demandé pour Ravenstein la ville de Glatz avec son district, pour

[1] Unter dem 2. October. — [2] Vergl. oben No. 500. — [3] Vergl. Mörner, Kurbrandenburgs Staatsverträge von 1600—1701, S. 337.

équivalent." Auch sei von dem Hause Sulzbach der Verzicht auf die jetzt im preussischen Besitze befindlichen Theile der clevischen Erbschaft (Cleve, Mark, Ravensberg) zu verlangen.

Bon.

„Cela est d'autant plus indispensablement nécessaire que la maison de Sulzbach n'a jamais voulu reconnaître le traité de partage de 1666".

Bon.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

540. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Friedland, 4. October 1741.

Wegen Glatz soll Eichel noch melden „dass als ich Gelegenheit genommen bei Sr. Königl. Majestät zu fragen, ob nicht Deroselben Intention sei, bei Erhaltung der Stadt und Herrschaft Glatz sodann auf Ravenstein zu renuntiiren, Höchstdieselben mir zur Antwort gaben, es wäre zu versuchen ob man ersteres erhalten könne, sonder die Praetension auf Letzteres dran zu zu geben; könnte es aber nicht anders sein, so würden Se. Königl. Majestät darunter nachgeben" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

541. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Plotho berichtet, Hannover 28. September: Der hessische Minister v. Alten hat ihm einen Entwurf für die Erneuerung des Vertrags zwischen Preussen und Hessen-Cassel überreicht.

Lager bei Friedland, 5. October 1741.

Man muss sehr obligeant sein, die Sache an sich aber beständig trainiren, bis man siehet, wie die Conjoncturen gehen werden.

Dem Minister v. Haus hat der österreichische Gesandte Graf Ostein anvertraut, dass seine Königin „enverrait une carte blanche à Votre Majesté touchant ses prétentions sur la Silésie".

Es ist nicht an dem und habe Ich noch nie von einer Carte blanche gehöret noch gesehen.

Soeben erhält man in Hannover die Nachricht, dass Frankreich die Neutralität für Hannover zugestanden.

Er soll davon einen guten Gebrauch gegen das hannöverische Ministerium machen, und solchem zu vernehmen geben, dass wie der König von Engelland diese Neutralität Mir lediglich zu danken hätte, also Ich auch hoffete, es würde

selbiger sich gegen Mich gelegentlich hinwiederum erkenntlich betragen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

542. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 3. October: Bülow versichert „qu'on souhaite toujours, indépendamment de l'affaire de l'accession de Votre Majesté, de faire une alliance défensive avec Elle, pour la garantie réciproque de l'une et de l'autre partie".

Lager bei Friedland, 6. October 1741.

Alles sehr gut, aber sie müssen erst marchiren und agiren, alsdann Ich die verlangete Defensivalliance sehr gerne entriren werde, welches Ich verspreche; sie müssen agiren, dann werde Ich gerne thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

543. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 5. October: Schwicheldt betreibt den Abschluss des Neutralitätsvertrages zwischen Preussen und Hannover. In Betreff der in hannöverischem Pfandbesitz befindlichen mecklenburgischen Aemter votirt Podewils: „Il faudra aller à la sape et ne point agir trop ouvertement sur une chose qui tient si fort à cœur au roi d'Angleterre qu'il risquera la guerre plutôt que de se laisser chasser de ses possessions de Mécklembourg". Die Executionskosten, für welche die Aemter als Pfand angewiesen sind, belaufen sich auf fast zwei Millionen Thaler.[1] „Il faut espérer que dans la suite du temps il se présentera des occasions pour faire accepter de gré ou de force ce remboursement au roi d'Angleterre."

Je sais bien que ce n'est pas une chose à faire aujourd'hui ou demain, mais *colla sputta*.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

[1] Ueber die Schätzung der Kosten der hannöverischen Execution in Mecklenburg seit 1719) vergl. Droysen IV, 3. 11. 12. 52. 219. 351.

544. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils fragt an, Breslau 6. October, ob Plotho dem Könige von England nach London folgen soll. „Il paraît être vu de très bon œil de Sa Majesté Britannique et il est en fort bonne odeur auprès de son ministère, dont il est parfaitement bien connu.“

Lager bei Friedland, 6. October 1741.

Andrié ist ja schon da. Mit der Zeit.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

545. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A YBBS].

Camp de Friedland, 7 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu, par la lettre que Votre Altesse Électorale me fait le plaisir de m'écrire, qu'Elle n'avait pas avancé davantage qu'à la rivière d'Enns; j'avais espéré que la tête de Son armée occuperait déjà les faubourgs de Vienne, et je me flatte du moins qu'elle y arrivera bientôt. Autant que je voudrais Lui prêter mon artillerie pour faire le siége de Prague, autant la chose est impossible à présent, non seulement par rapport aux passages que les Autrichiens occupent, savoir Glatz et Braunau, mais puisque cette artillerie ne peut être envoyée que par un gros détachement, et que je ne saurais détacher, ayant l'ennemi vis-à-vis de moi.

L'artillerie saxonne, ce me semble, serait plus à portée de remonter l'Elbe et par conséquent d'arriver avec bien plus de facilité à Prague. Il me semble, d'ailleurs, que le grand but de Votre Altesse Électorale devrait être de détruire le corps du prince Lobkowitz, et d'avancer avec toute la promptitude imaginable vers Vienne; par là, Elle couperait Neipperg de toute communication, et, si Elle avançait alors vers la Moravie, dans les cantons de Mannhardsberg vers Brünn, que les Saxons en fissent autant par la Bohême, et que je fisse un mouvement semblable par la Haute-Silésie, Neipperg, trop faible pour faire tête partout, serait sûrement accablé par ces trois armées, et il ne resterait plus de ressource à la Reine qu'en des vagabonds de Hongrie, des Cravates et des hussards.

Je regarde le siége de Prague comme un accessoire dans la totalité du projet; car, si nous terrassons le corps du prince Lobkowitz, et que nous bloquions l'armée de Neipperg, je demande à Votre Altesse Électorale qui défendra Prague, et si Elle ne juge pas Elle-même que la dernière division française, assistée de l'artillerie saxonne, sera forte pour cette opération? Par ce moyen, nous agissons par des principes, et nos mouvements, correspondant les uns aux autres, concourent au grand but que nous devons nous proposer, de ruiner les forces de la Reine et de lui ôter cet hiver toutes ses ressources; alors je Lui répond du succès

de la paix, et de la satisfaction qu'Elle aura d'avoir conduit cette entreprise à une heureuse issue; mais, si Elle donne de l'air à M. de Neipperg, en lui laissant Vienne et ses derrières libres, il se renforcera, l'hiver, de 30 à 40,000 Hongrois, et il faudra le printemps prochain commettre au hasard une chose dont à présent Elle tient la décision entre Ses mains.

Votre Altesse Électorale fera tout ce qu'Elle jugera à propos, mais Elle aura sûrement lieu de regretter le parti qu'Elle prend d'aller à Prague, et les effets Lui montreront que je ne me trompe pas dans mon prognostique; d'ailleurs, si Elle agit avec lenteur, à présent qu'Elle n'a point d'ennemi à tête, Elle perd tout l'avantage qu'Elle pouvait tenir du bénéfice du temps, et la différence des opérations est totale lorsqu'on a l'ennemi vis-à-vis de soi, ou lorsque l'on est maître de diriger ses mouvements sans opposition. Je dois ajouter à tout ceci que Votre Altesse Électorale ne peut assez bien faire garder tous les débouchés de l'Italie qui conduisent en Bavière ou en Basse-Autriche, sans quoi une diversion de cette nature bouleverserait tout Son plan.

Les marches que j'ai faites jusqu'ici m'ont éloigné assez considérablement de Breslau pour en rendre la communication difficile, ce qui a empêché jusqu'à présent le comte Törring de se rendre au camp.

Je suis avec beaucoup d'estime et de considération, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami et cousin

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig. Federic.

---

546. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A COPENHAGUE.

Breslau, 7 octobre 1741.

Je me suis bien attendu que le ministre d'Angleterre à la cour de Danemark se donnerait tous les mouvements imaginables, ainsi que je le vois par votre dépêche du 26 septembre dernier, non seulement pour renouveler avec cette couronne le traité de subsides qui va expirer dans peu de mois, mais encore d'obtenir une augmentation considérable du corps de troupes qu'elle doit fournir en vertu dudit traité au Roi son maître. Il est très sûr que Sa Majesté Britannique se voit avec regret déchue de cette espèce de dictature qu'elle prétendait exercer ci-devant dans les affaires d'Europe, et qu'elle prend de loin des mesures pour remonter sur sa bête et pour recouvrer son ancienne supériorité. Vous jugerez aisément qu'il m'est d'une grande importance que ce dessein ne réussisse point, et qu'il est de mon intérêt de voir traverser les négociations que la cour britannique entame de tous côtés, pour se faire des alliés à la tête desquels elle puisse rétablir son autorité de jadis, et se rendre derechef arbitre de l'Europe. Ainsi vous employerez tout votre savoir-faire, et vous n'épargnerez rien de tout ce qui dépend de vous, pour contrecarrer de bonne grâce, par le ministre de France, l'abbé

Le Maire, la négociation du sieur Titley, et faire rejeter par la cour de Danemark les nouvelles propositions anglaises.

Cependant, comme je suis encore en termes amiables avec Sa Majesté Britannique, et qu'elle affecte même de rechercher mon amitié, vous mesurerez vos démarches avec tant de circonspection que je n'y sois pas mêlé directement, et que vous ne paraissiez point travailler contre les intérêts de la cour d'Angleterre, surtout si le sieur Le Maire devait échouer dans sa négociation, afin que le sieur Titley ne trouve point de juste sujet de se plaindre de vous à sa cour, et de lui rendre par là suspectes mes intentions.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils.

---

547. AU COMTE DE TÖRRING, MINISTRE DE BAVIÈRE, A BRESLAU.

Camp de Friedland, 8 octobre 1741.

Monsieur. Je viens de voir ce que vous a plu de me mander dans la vôtre du 6 de ce mois.[1] Comme j'ai déjà donné mes commissions là-dessus à mon ministre d'État de Podewils, j'espère que vous voudriez bien conférer sur ce sujet avec mon dit ministre. Je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

---

548. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.

Ce 8 octobre 1741.

Milord. Je serai demain, dimanche, vers midi à Kleinschnellendorf, château appartenant au comte de Sternberg, à la vue du camp de M. le maréchal de Neipperg. Son Excellence n'aura pas besoin de passeport, mais, en tout cas, en voici un. J'ai l'honneur d'être avec toute la considération possible, Milord, votre etc.

Goltz.

Nach der Ausfertigung im Record-Office zu London.

---

549. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A NEISSE.

Von dem Obersten von Goltz.

8 octobre.

Tout est bien, on vous laisse Troppau. Nous ne pourrons nous voir avant-midi; on n'y sera qu'à trois heures après-midi. Vous y

[1] In Betreff der Verhandlung wegen Glatz.

arriverez donc à trois heures, personne ne se montrera ni dans la maison ni dans la cour, suivant que nous sommes convenus. Adieu, jusqu'à demain.

Goltz.

Nach der Ausfertigung im Record-Office zu London.

---

550. PROTOKOLL DES GROSSBRITANNISCHEN MINISTERS LORD HYNDFORD ÜBER DIE VEREINBARUNGEN VON KLEIN-SCHNELLENDORF, 9. OCTOBER 1741.[1]

Je, le soussigné, comte de Hyndford, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, ayant été témoin de ce que Sa Majesté le roi de Prusse a eu la bonté de déclarer de sa propre bouche et sur sa parole royale au maréchal comte de Neipperg, en présence du major général de Lentulus, et de ce que ledit maréchal comte de Neipperg a déclaré au nom de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, atteste par ces présentes, sur la foi publique et les devoirs de mon ministère, que de part et d'autre on est convenu

1° Qu'il est libre au roi de Prusse de prendre la ville de Neisse par manière de siége.

2° Que le commandant de la ville de Neisse aura ordre de soutenir un siége de quinze jours, et de remettre alors ladite place aux troupes de Sa Majesté Prussienne.

3° Que la garnison de Neisse et tout ce que lui appartient sortira avec tous les honneurs militaires; qu'on lui fournira les charrois nécessaires jusqu'aux frontières de la Moravie; qu'on ne persuadera ni forcera personne de la garnison à prendre service dans les troupes de Sa Majesté Prussienne, et qu'il sera permis aux personnes civiles qui voudront se retirer de suivre ladite garnison dans toute sûreté.

4° L'artillerie de fonte qui se trouve dans la ville de Neisse et sur les remparts, restera à Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême et lui sera fidèlement rendue au traité ou à la paix future.

5° Qu'après la prise de la ville de Neisse, Sa Majesté le roi de Prusse n'agira plus offensivement ni contre Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, ni contre le roi d'Angleterre comme électeur d'Hanovre, ni contre aucun des alliés présents de la Reine, jusqu'à la paix générale.

6° Que le roi de Prusse ne demandera jamais plus de Sa Majesté Hongroise que la Basse-Silésie avec la ville de Neisse.

7° Qu'on tâchera de faire un traité définitif vers la fin du mois de décembre qui vient.

1 Ueber die erste Veröffentlichung des Protokolls vergl. Preussische Staatsschriften I, 478.

8° Le maréchal comte de Neipperg a déclaré, au nom de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême, que Sa Majesté Hongroise cèdera sans aucune difficulté à Sa Majesté Prussienne, par le traité à faire vers la fin du mois de décembre prochain, toute la Basse-Silésie jusqu'à la rivière de Neisse, la ville de Neisse inclusivement, et, de l'autre côté de l'Oder, jusqu'aux limites ordinaires du duché d'Oppeln, avec toute souveraineté et indépendance de qui que ce soit.

9° Que le 16 de ce mois courant, ledit maréchal comte de Neipperg se retirera avec toute son armée vers la Moravie, et de là où il voudra.

10° Que le château d'Ottmachau sera vidé, en même temps que l'armée de la Reine se retirera.

11° Qu'il sera permis au maréchal de Neipperg de retirer en Moravie où ailleurs les magasins qu'il a établis aux pieds des montagnes, jusqu'au 26 de mois d'octobre courant.

12° Qu'une partie de l'armée du roi de Prusse prendra les quartiers d'hiver dans la Haute-Silésie, jusqu'à la fin du mois d'avril 1742.

13° Que la principauté de Teschen, la ville de Troppau et ce qui est au delà de la rivière d'Oppau, ni les hautes montagnes ailleurs dans la Haute-Silésie, aussi bien que la seigneurie de Hennersdorf, ne seront comprises dans ces quartiers. Et que le maréchal comte de Neipperg laissera un bataillon et quelques hussards pour garnison dans ladite ville de Troppau.

14° Que les troupes de Sa Majesté Prussienne ne demanderont des habitants du pays que le couvert et les fourrages.

15° Que les troupes du roi de Prusse ne tireront point de contributions ni argent d'aucuns des États de la reine de Hongrie.

16° Qu'on n'enrôlera personne contre son gré, sous quelque prétexte que ce soit.

17° Que de part et d'autre on fera sortir quelques petits partis, pour continuer les hostilités *pro forma*, et qu'on conviendra pendant l'hiver de quelle manière s'y prendre le printemps futur, en cas que le traité ou la paix générale n'ait pu se faire avant ce temps-là.

18° Que ces présents articles, dont on est convenu, seront gardés comme un secret inviolable[1], que je, le soussigné, comte de Hyndford, le maréchal comte de Neipperg, et le général major de Lentulus, avons promis sur notre parole d'honneur au roi de Prusse, sur la demande de Sa Majesté.

En foi de quoi, j'ai signé ces présents dix-huit articles, et j'y ai apposé le cachet de mes armes, à la réquisition de Sa Majesté le roi de Prusse et dudit maréchal comte de Neipperg. Au château de Klein-schnellendorf, ce neuvième d'octobre 1741.

(L. S.) Hyndford.

Nach dem Original.

---

1 Vergl. oben S. 356 Anm.

551. AU MARGRAVE D'ANSPACH A ANSPACH

Camp de Friedland, 9 octobre 1741.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai reçu votre lettre du 24 septembre, par laquelle vous me faites connaître combien la sincérité de vos sentiments d'amitié et de confiance répondent à ceux que j'ai pour vous, et que vous avez éprouvés dernièrement dans les ménagements que les troupes françaises ont marqués pour votre pays. J'y suis très sensible, et je mettrai tout en œuvre pour que vous ayez aussi peu à craindre pour l'avenir de cette couronne et de ses alliés, pourvu que vous continuiez à suivre les maximes de la douceur et de la modération. Quant aux mesures que vous aurez à prendre par rapport à la possession du comté de Sayn, dont je vous félicite de tout mon cœur, vous verrez par le contenu de ma réponse à votre lettre allemande avec quelle sincérité j'entre dans vos intérêts, qui seront toujours inséparables des miens, étant résolu de faire tout au monde pour vous convaincre de ma tendre amitié, et de l'ardeur avec laquelle je chercherai la conservation de vos pays et de vos droits. Mais je me flatte aussi que vous voudrez favoriser en revanche mes levées dans vos quartiers, ce que je reconnaîtrai avec autant de gratitude que d'affection, étant avec tout l'attachement imaginable etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

552. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Friedland,[1] 9 octobre 1741.

Monsieur mon cher Maréchal. J'ai vu, par la lettre que vous venez de m'écrire, que vous souhaitiez beaucoup mes pleins-pouvoirs pour conclure avec la Saxe. Je les ai tous expédiés; vous devez savoir que M. de Valory m'a déclaré plus d'une fois que l'on ne donnerait à la Saxe que ce que je ne voudrais pas de la Haute-Silésie. Je ne demande qu'une petite lisière d'une lieue d'Allemagne du côté de la Haute-Silésie, et cela pour éviter toutes les chicanes que feraient naître entre la Saxe et moi les fréquentes inondations de la Neisse et le changement de ses cours. Ces conditions sont si modérées que je ne vois pas comment je pourrais m'en désister, et sous quel prétexte la Saxe pourrait me le refuser. D'ailleurs, le territoire de la Basse-Silésie, la seigneurie de Grottkau, Brieg et Münsterberg, débordent de beaucoup les rives de la Neisse. Quant à l'électeur de Bavière, il y aurait plutôt moyen de m'accommoder, et c'est à lui de décider la question de la seigneurie de Ravenstein.

[1] In dem Abdruck Mémoires de Valory II, 241 steht Cuilanitz.

D'ailleurs, j'ai le plaisir d'admirer ici le grand rôle que joue le roi de France, de soutenir l'Électeur, de confondre les mauvais desseins du roi d'Angleterre, de désunir les Hollandais, et de porter la guerre jusqu'aux portes de Pétersbourg. Il était réservé à Louis XV d'être l'arbitre des rois, et à M. de Belle-Isle d'être l'organe de sa puissance et de sa sagesse. Je suis avec toute l'estime et l'amitie imaginables, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

M. de Valory vous informera des nos opérations. J'ai toujours l'ennemi devant moi, et 6,000 hussards par derrière.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

553. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 9. October: „Bülow m'a dit que sa cour, voyant qu'il n'y a rien de solide avec le roi d'Angleterre, se détachera entièrement et se veut jeter à corps perdu entre les bras de Votre Majesté, avec Laquelle elle est prête d'entrer en tout ce qu' Elle trouvera à propos, de sorte que, s'il plaît à Dieu, on regardera désormais Votre Majesté comme la seule grande puissance en Allemagne, et qu'on préfèrera d'être bien avec Elle à toute autre liaison."

Wegen der preussischer Seits geforderten Lisière südlich der Neisse und wegen Glatz macht Bülow noch Schwierigkeiten.

Lager bei Friedland, 12. October 1741.

Sehr gut, ist mir sehr lieb zu vernehmen.

Recht sehr gut, was er wegen der Garantie, wegen der Lisière und wegen Glatz gethan, und soll er darauf bestehen und dem v. Bülow gelegentlich mit zu verstehen geben, dass die begehrte Lisière keine Domainen, wohl aber einige adelige und Bauerndörfer in sich fassete. Ich hoffte auch, dass durch Regulirung dieser Kleinigkeiten der Marsch derer Sachsen nicht aufgehalten werden würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

554. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Breslau, 12 octobre 1741.

Mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez écrite du 18 du mois passé,[1] et j'en suis sensible, autant qu'on peut l'être, aux marques d'amitié et d'attachement pour mes intérêts que vous venez de me donner. Vous pouvez être assuré d'un parfait retour de reconnaissance de ma part, et que j'embrasserai avec plaisir toutes les occasions qui se

[1] Prinz Wilhelm verwendet sich für die preussische Vermittelung zum Schutz Hannovers gegen Frankreich.

présenteront pour contribuer quelque chose à votre satisfaction et aux avantages de votre maison.

L'amitié de Sa Majesté Britannique m'a été de tout temps très chère, et comme je n'ai jamais manqué de mon côté de la cultiver au possible, vous pouvez l'assurer que rien ne sera jamais capable de me faire changer de sentiment à cet égard, comme j'ai eu le plaisir de lui en donner des marques essentielles par mon interposition et mes bons offices dans la convention de neutralité qui vient d'être conclue heureusement entre Sadite Majesté et Sa Majesté Très Chrétienne, ce qui ne manquera pas de rassurer entièrement les États du cercle du Bas-Rhin et de celui de la Basse-Saxe, et d'y maintenir la tranquillité publique.

Je ne m'intéresse pas moins au rétablissement du repos dans le reste de l'Empire, et j'espère que par la prochaine et unanime élection d'un digne chef, à laquelle j'ai travaillé avec autant de zèle que de succès jusqu'ici, nous aurons bientôt la satisfaction de voir succéder le calme à l'orage, et que les esprits se rapprocheront insensiblement, pour pouvoir parvenir peu à peu à une pacification générale en Allemagne. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

555. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

13. October 1741.

.... „Befehlen des Königs Majestät an Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe nunmehro, wie heute, noch einen Marsch thun würden, um zu versuchen, ob Sie der feindlichen Armée, welche durchaus nicht schlagen wolle, die Communication nach Mähren coupiren könnten; sollten aber des Königs Majestät in dieser Dero Absicht nicht reussiren können, so würden Sie alsdann mit Dero Armee gerade auf Neisse werfen und solches belagern; welches alles Ew. Excellenz gelegentlich denen zu Breslau befindlichen auswärtigen Ministris eröffnen könnten .... Von den von Ew. Excellenz eingesandten Contreprojet der Accessionsacte mit Sachsen und Baiern seind seine Majestät sehr zufrieden .... Die gestrigen Briefe von Schmettauen haben uns keine erfreuliche Zeitungen gebracht, indem die Baiern sich wenig oder nichts rühren und wegen Ohneinigkeit unter sich und den französischen Generals alles mit der grössesten Lenteur und Confusion thun .... Ich vor meine Wenigkeit befürchte, dass endlich die magnifiquen Plans auf die Fabel des schwangeren Berges hinauslaufen und einer oder ander dabei lernen wird, das Fell des Bären nicht eher zu verkaufen bis er gefangen. Ich wünschte, dass es hier besser ginge, die Zeit leidet aber heute nicht Mich hierüber zu expliciren. Zu der Vermehrung von Ew. Excellenz Familie gratulire

devotest und melde noch vorläufig, dass Se. Königl. Majestät die angetragene Gevatterschaft sehr gracieux aufgenommen."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

556. AN DEN ETATSMINISTER VON BROICH IN FRANKFURT AM MAIN.

Lager bei Friedland, 13. October 1741.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Broich. Ihr werdet hoffentlich bereits erhalten haben, was Ich Euch jüngsthin über die von Mir desiderirte Accession zu dem zwischen Chursachsen und Churbaiern geschlossenen Allianztractat rescribiren lassen und was Ich darinnen wegen der Lisière von Neisse sowohl, als wegen Glatz zu declariren befohlen habe.

Damit nun diese Sache wegen Meiner Accession nicht aufgehalten werde, so schicke Ich Euch hierbei ein Contreprojet der Acte d'accession et de garantie, nach welchem Ihr Euch ponctuellement achten und Euch folglich dahin bearbeiten sollet, dass nach diesem Contreproject gedachte Accession reguliret werde. Ihr könnt den Maréchal de Belle-Isle gelegentlich, jedoch auf eine convenable Art, insinuiren, wie Ich nicht glaubete, dass man die geringste Schwierigkeit machen würde, Mir alles dasjenige, so Ich besage dieser Acte d'accession verlange, zu bewilligen. Die Engagements, welche Ich solcher zu Folge übernähme, wären vor Mich allerdings höchst onéreux, und die Partie zwischen Mir und den Contractanten ganz nicht egal. Ich hätte durch Meine Waffen, Gott Lob, bereits alles dasjenige, so man Mir garantiren wollte, bis auf Glatz und Neisse mit seiner kleinen Lisière, conqueriret und erworben, und wäre unter göttlichem Beistand im Stande Mich darinnen zu mainteniren, sonder dass solches diesen Meinen Garants im geringsten zur Last fiele noch einige Mühe machete. Dahergegen dieselben noch nicht einen Fuss breit Landes erobert hätten, ausser was Churbaiern in Oberösterreich gethan; folglich sei diese Accession, in Consideration Meiner, dergestalt wichtig und onéreux, dass Ich persuadiret sei, wie gedachte beide Häuser Mir diese Accession und Garantie nicht genug bezahlen könnten, vor welche sie jedennoch Mich, eigentlich zu sagen, aus fremden Vermögen befriedigten und Mir etwas überliessen, so selbst noch nicht in ihren Händen wäre, und welches die jetzigen Besitzer Mir sehr gerne und willig cediren würden, falls Ich ihre offerirte Conditiones annehmen wollte.

Da Ihr auch in Eurem Berichte vom 30. voriges Monats erwähnet, wie dass der Maréchal de Belle-Isle bei Meiner Unterschrift des Euch bereits zugesandten Pleinpouvoirs einige Bedenklichkeit fände und Ich Mich zurückerinnere, wie dass es von ohngefähr und in der Eil geschehen, dass Ich selbiges mit Meinem teutschen Character unterschrieben

habe: als erhaltet Ihr hierbei in Platz des ersteren ein anderes von Mir vollenzogenes Pleinpouvoir,[1] um davon Gebrauch zu machen.

Ich werde Euren weiteren ausführlichen Bericht von dieser Sache baldmöglichst erwarten und bin übrigens etc.

F.

Nach der Ausfertigung.*

---

557. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE.

Camp de Lauchnitz[2] auprès de Zülz, 14 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai eu le plaisir de recevoir deux lettres que Votre Altesse Électorale a eu la bonté de m'écrire à la fois, par les courriers du comte Törring et de Schmettau. Je manque de termes pour répondre à toutes les choses obligeantes qu'il plaît à Votre Altesse Électorale de m'y dire; je puis L'assurer en attendant que rien ne peut augmenter l'estime et l'attachement que j'ai pour Sa personne.

Je suis fâché de ne savoir Votre Altesse Électorale avancée que jusqu'à Ybbs; je prévois et je crains qu'en allant si lentement, Elle ne parviendra pas à l'exécution de Ses projets aussi promptement qu'il serait à désirer.

Quant à ce qui me regarde, j'ai informé Votre Altesse Électorale que j'avais passé la Neisse; et comme il m'a fallu établir des magasins à Oppeln et Krappitz, villes où les ennemis avaient garnison, le temps qu'a consumé cette petite expédition, joint aux transports de farine, m'a arrêté jusqu'à présent, mais dans deux jours, que mes cuissons seront arrangées, je partirai d'ici pour donner à M. de Neipperg des jalousies sur la Moravie, où il a ses magasins. S'il prend le parti de couvrir la Moravie, je le couperai de Neisse et en ferai le siége incontinent; s'il prend celui de défendre la ville de Neisse, j'entrerai en Moravie, et le couperai par cette marche de Vienne, de ses vivres et de toute communication; si je le rencontre en mon chemin, je le battrai, mais s'il me devance en Moravie, il ne dépend pas de moi de le suivre, par deux très fortes raisons: puisque les gorges des montagnes par lesquelles M. de Neipperg doit faire sa retraite, sont de nature qu'avec peu de monde il peut en défendre le débouché à toute une armée; mais supposé qu'on trouvât le moyen de le forcer dans ces défilés, je ne pourrais aucunement profiter de cet avantage, puisque je ne puis mener que pour six jours de pain avec moi, que mes magasins sont sur l'Oder, que les montagnes en sont éloignées de huit lieues, que je ne saurais compter sur le magasin d'Olmütz, si l'ennemi me devance, et que, par conséquent, cette imprudente démarche risquerait le salut de toute mon armée, sans que je puisse prévoir le fruit qui en reviendrait.

[1] Broich berichtet 30. Sept.: „Touchant le plein-pouvoir, le Maréchal me fit une question si Votre Majesté l'avait signé, parce qu'il n'y trouva pas Son auguste nom, mais seulement un caractère ou trait. — [2] Sic. Vielleicht Lonczník.

Votre Altesse Électorale voit par toutes ces raisons que mes opérations sont subordonnées au parti que prendra l'ennemi, que la nature du pays gêne mes desseins, que l'article de vivres m'arrête très souvent, et qu'après tout une campagne de onze mois doit être suffisante pour une armée qui, sortie de la mollesse et de l'inaction d'une longue paix, débute par là.

J'espère de pouvoir féliciter bientôt Votre Altesse Électorale sur les prises de Vienne et de Prague, sur l'heureux succès de Ses armes, auxquelles je prendrai toujours la plus grande part, et sur l'élection unanime du plus digne Empereur qu'ait eu notre patrie depuis Charlemagne.

Je suis avec les sentiments de la plus haute considération et de la plus parfaite estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale, le très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

558. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Klinggräffen berichtet, Enns 28. September: Ein Vertrauter des Churfürsten von Baiern hat die Frage fallen lassen, ob der König von Preussen geneigt sein möchte, gegen ein Unterpfand von Juwelen im Werth von 900,000 fl. dem Churfürsten 5—600,000 fl. zu leihen. „Si, au lieu des bijoux, Votre Majesté aimait mieux des terres à hypothèque, j'ai assez pu comprendre par le discours de ce confident que l'Électeur lui en hypothèquerait en Bohême telles que Votre Majesté trouverait le plus à sa convenance."

Lager bei Lauchnitz, 14. October 1741.

Wann Ich Meine Hypothèque in Böhmen kriege, so bin Ich nicht abgeneiget, das gesuchte Anlehen zu geben; der Churfürst aber muss Böhmen erst in Besitz haben, um Mir die Hypothek anweisen zu können, denn was man nicht hat, kann man auch nicht verpfänden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

559. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Klinggräffen berichtet, Linz 4. October: Der Vertraute des Churfürsten hat nochmals das Gespräch auf die von Baiern gewünschte Anleihe gebracht. „Là-dessus m'est venue aujourd'hui une idée — ayant appris par l'Électeur que Votre Majesté lui avait cédé Glatz, et cet endroit étant si

Wegen Glatz gehe Ich noch zur Zeit nicht davon ab, was Ich besage der Acte d'accession verlanget habe. Wann der Churfürst Glatz mit seinen Truppen erobert, und Mir alsdann solches einräumt

bien situé pour bien fermer la Silésie — que je prends la liberté de faire parvenir à Votre Majesté : c'est que, si Elle Se trouve disposée à donner la susdite somme à titre d'hypothèque sur des terres, Elle pourrait Se faire assurer Glatz; de cette façon Elle aurait Son hypothèque en main."

und cediret, so will Mich allenfalls lieber deshalb mit ihm à part auf eine moderate Summe setzen.

Mündliche Resolution (praes. 16. Oct.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

560. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A SCHNELLENWALDE.

Camp de Schnellenwalde, 18 octobre 1741.

Monsieur. Je viens de voir ce qui vous a plu de me représenter touchant le changement des dispositions du roi d'Angleterre par rapport à la neutralité, et les demandes qu'il fait avant de conclure.

Je ne manquerai point de faire faire des représentations énergiques au roi d'Angleterre, afin qu'il s'avise de ne changer point aux conditions qu'il a offertes lui-même à Sa Majesté Très Chrétienne pour obtenir la neutralité pour ses États d'Allemagne, quoique je ne puisse faire ces représentations d'un ton si impératif comme il semble que vous le désirez, étant obligé de parler d'une manière convenable avec mes pareils.

Quant à l'armée française de M. Maillebois, les raisons que vous alléguez me paraissent bien solides, que le défaut des fourrages pourrait empêcher cette armée de repasser le Rhin, et qu'elle serait donc obligée de prendre ses quartiers d'hiver dans les États et évêchés de l'électeur de Cologne. Je me promets pourtant de l'amitié de Sa Majesté le Roi votre maître que son armée ne chargera aucunement mes provinces de Clèves et de la Westphalie, ni de quartiers d'hiver ni de fournissement de fourrages, leur état ne permettant absolument d'en être chargé, quoiqu'elles tâcheront d'aider l'armée de M. de Maillebois autant qu'il leur sera possible, selon les ordres que j'ai donnés à mes gouverneurs et à mes chambres de guerre de ces provinces. Je suis avec bien de l'estime et de considération, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE JUSTICE DE PLOTHO A HANOVRE.

Camp de Schnellenwalde, 18 octobre 1741.

Le ministre de France à ma cour, le marquis de Valory, vient de me représenter par ordre de sa cour que la conduite du roi d'Angleterre

vient d'être bien différente d'avec celle qu'il a tenue il y a environ trois semaines. Qu'il était connu que ce prince, intimidé à l'approche de l'armée française du Bas-Rhin, a fait toutes les instances possibles, afin que le roi de France suspendît la marche de ses troupes; qu'il a écrit lui-même à l'électeur de Bavière pour l'assurer de son amitié et lui demander la sienne, et lui offrir sa voix pour la couronne impériale, et qu'en même temps il a fait offrir à la cour de France de séparer et renvoyer ses troupes, si cette cour lui voulait donner pleine sûreté que l'on n'en voulait point à son électorat, promettant de ne plus assister la reine de Hongrie ni directement ni indirectement, et de ne troubler en rien l'électeur de Bavière ni aucun de ses alliés dans leurs opérations militaires contre cette princesse; que toutes les raisons politiques et militaires auraient voulu qu'on n'eût point d'égard à ces instances, et que la France profitât des favorables circonstances pour se venger dans la personne et les États du roi d'Angleterre de toutes les insultes et vexations que la France a essuyées de la nation anglaise sur mer; que cependant, moi ayant désiré que la cour de France préférât le parti pacifique, le Cardinal a écrit au roi d'Angleterre que le roi de France voulait bien accepter ses offres, persuadé qu'il donnerait sur cela les sûretés requises, ainsi que la satisfaction convenable sur les insultes, et qu'à l'égard des affaires d'Amérique, on se rapportait aux promesses que lui, roi d'Angleterre, avait fait faire de s'employer de bonne foi pour procurer la paix entre l'Espagne et l'Angleterre; qu'aujourdhui, ce ton était changé de manière que, lorsqu'il avait été question de conclure, le roi d'Angleterre demandait que l'armée de la France repassât le Rhin sur le champ, et remettait à son retour en Angleterre l'examen des griefs de la France; que de plus, ses ministres à la Haye niaient hautement qu'il ait jamais été question de neutralité; que la cour de France n'aurait jamais dû s'attendre du roi d'Angleterre à des manières si impérieuses, après les démarches faites par ce prince depuis un mois, et qu'il ne convenait pas à l'intérêt de la France qu'elle souffrît cet air de hauteur qui relèverait le courage des partisans de la cour de Vienne.

Qu'ainsi lui, Valory, avait ordre de me dire que le Roi son maître s'étant porté sans hésiter à prendre les voies de conciliation, dès qu'il avait su mes sentiments, il était aussi persuadé qu'instruit du cas où la France se trouvait à présent avec le roi d'Angleterre, je ne perdrais point le moment de le forcer à conclure cette neutralité, et de faire marcher mon armée de Brandebourg, de concert avec celle de France, dans les États d'Hanovre; que quant à l'armée française, il lui était impossible de repasser le Rhin sur le champ, faute de fourrages dans les pays de Juliers et de Cologne au delà du Rhin, et qu'il ne serait pas naturel que, la France étant supérieure, et le roi d'Angleterre ayant employé les prières, il ne soit pas libre à l'armée de la France de se mettre en quartiers dans les États de l'électeur de Cologne, ami de la France, si on donnait par écrit au roi d'Angleterre toutes les sûretés requises

pour l'assurer qu'on n'attaquerait pas ses États, quoique sous la condition qu'il prendrait aussi par écrit les engagements qu'il avait proposés lui-même, et qu'en cas que le roi d'Angleterre refusât de se prêter à cette convention, qu'il avait proposée lui-même, la France désirait et espérait de moi que je devrais faire déclarer par vous, mon ministre à Hanovre, que ce serait ainsi, et, que si Sa Majesté Britannique ne voulait pas se comporter en ami avec la France et la Bavière, je joindrais mes forces avec les leurs.

Voilà ce que le susdit ministre de France vient de me représenter.

Mon intention est donc que vous tâcherez d'avoir' une audience particulière auprès de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, et de lui communiquer en confidence de ma part le précis de ce qu'on désire de moi de la part de la France. A quoi vous ajouterez d'une manière convenable et dans les termes les plus polis, que Sa Majesté pourrait être assurée que mon estime et mon amitié pour elle sont trop grandes pour que je dusse jamais agir ou lui parler d'une manière si peu amiable, mais que j'espérais aussi d'elle que Sa Majesté, selon ses hautes lumières, considèrerait que dans les circonstances présentes il serait de son propre intérêt de ménager la France autant qu'il serait possible, afin de mettre ses États en Allemagne à l'abri de l'inondation des troupes françaises, qui était à craindre pour peu que Sa Majesté voulût rebuter tout-à-fait la France dans un temps où ses forces étaient si supérieures. Vous ne négligerez pas, en même temps, de faire valoir auprès de Sa Majesté la générosité avec laquelle j'agis envers elle, et de quelle ardeur je m'intéresse pour la conservation de ses États. J'attends au plus tôt possible votre rapport de l'impression que cela aura faite. Au reste, ma volonté est que vous ne donnerez rien par écrit de tout ce que je vous ai mandé, mais que vous vous expliquerez seulement verbalement, afin que, contre toute attente, on n'en puisse faire un mauvais usage.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

562. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Schnellenwalde, 19. October 1741, morgens um 7 Uhr.

Eichel übersendet Abschriften der beiden Schreiben des Königs an Valory und Plotho vom 18. October: „Ob M. Valory von dem ersten sonderlich erbauet sein wird, lasse dahin gestellt sein, von dem letzteren hat er nichts zu sehen bekommen. Ich muss aber bekennen, dass herzlich wünschete, dass derselbe einmal wieder an die Rückreise nach Breslau gedächte, dass dergleichen Sachen, so hieher gar nicht gehören, allhier besorget werden müssen. Sein importunes Sollicitiren ist allemal Schuld daran und bedienet er sich beständig des Vorwands, sein Courier

warte darauf, welchen er jedoch auf Verlangen des Maréchals schleunigst respediren müsste. Seine Absichten merke ich wohl, hoffe aber dass ihm solche nicht glücken sollen" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

563. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 18. October: „Comme l'envie jette son venin sur tous les objets qui peuvent l'exciter, il y en a qui prétendent savoir de source et de science certaines que la retraite du maréchal comte de Neipperg est une affaire concertée par la négociation de milord Hyndford, malgré les discours que le dernier a tenus d'avoir échoué entièrement, et qu'on est convenu de laisser faire tranquillement à Votre Majesté la conquête de Neisse, à condition qu'Elle S'est engagée de ne rien entreprendre contre la Moravie et la Bohême, et de faire rentrer Ses troupes en quartiers d'hiver après la prise de Neisse".

Hauptquartier Neunz, 21. October 1741.

Das Contrarium wird sich bald zeigen. Geduld.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

564. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.

Von dem Obersten von Goltz.

21 octobre 1741.

Milord. Nous avons tous été bien aise que les choses soient venues au point que vous savez. Mais voici le diable qui est aux champs. Le comte de Khevenhüller a quitté Dresde, et, en passant par Prague, il a envoyé une estafette au comte Wratislaw avec la nouvelle que la paix était conclue entre le Roi et la reine de Hongrie. Le comte Wratislaw n'a pas manqué de le publier à Dresde. Jugez si nous avons raison d'être contents de la discrétion qu'on nous a promise. Le Roi en est dans une colère terrible, et Sa Majesté m'a ordonné de vous marquer que, si la cour de Presbourg ne redresse pas la chose, et si le secret n'est pas mieux gardé à l'avenir, Elle ne veut être tenue à rien, d'autant plus qu'on nous a stipulé expressément que le secret serait inviolablement gardé, aussi longtemps que nous le jugerions nécessaire. Sa Majesté souhaite que vous écriviez au maréchal de Neipperg et à sa cour, pour faire ordonner au comte de Khevenhüller de révoquer sa nouvelle, pour faire déclarer le contraire par tous les

ministres de la Reine aux cours étrangères, et pour faire témoigner par tout beaucoup d'aigreur contre nous. Voilà ce que j'ai ordre de vous dire.

Mais, Milord, en ami et sur la confiance que j'ai en votre discrétion, je veux bien vous dire quelque chose de plus. Il me semble que l'heure du berger pour la reine de Hongrie est venue. *Aut nunc aut nunquam.* N'attendez pas le 25 décembre pour faire la paix dans les formes, tâchez de la faire au plus vite, quand ce serait demain, avant que le diable s'en mêle. Je vous dis vrai, vous connaissez mes sentiments. Le Roi est terriblement piqué de l'indiscrétion des Autrichiens, ses alliés le pressent plus que jamais et lui offrent tous les jours de nouveaux avantages. Jugez s'il pourra y résister longtemps. Je voudrais que vous puissiez avoir un plein-pouvoir de la Reine pour conclure entièrement avec nous, et je voudrais que vous l'eussiez vers le 2 ou 3 novembre au plus tard, puisqu'alors le Roi sera à Breslau. Il n'y a rien qui nous presse, au contraire, le bénéfice du temps nous doit être favorable, mais il me semble que la Reine n'a pas de moment à perdre. Avec cela, il faut absolument que le conseil de Vienne ne sache rien, que chez vous il n'y ait que le Roi votre maître et milord Harrington qui soient au fait, et qu'on n'emploie de secrétaire nulle part.

Vous voyez, Milord, à quoi je m'expose pour l'amour de la bonne cause. J'espère que vous ne ferez pas mauvais usage de la confiance que je vous témoigne, et je vous prie de me faire un mot de réponse au plus tôt. Vous pouvez la donner à M. de Podewils, en disant que je vous ai prié de me faire venir une montre d'Angleterre. J'ai l'honneur d'être etc.

Goltz.

Il ne faut rien dire à M. de Marwitz.

Nach dem Concept.

---

565. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A SAINT-PŒLTEN].

Camp de la Neisse, 22 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. Je me rapporte à la dernière lettre que j'ai eu le plaisir de Lui écrire, où je Lui ai détaillé toutes les opérations de guerre que je pouvais exécuter cet automne, et toutes les raisons qui m'empêchaient de faire davantage. Je dois avertir à présent Votre Altesse Électorale que M. de Neipperg, ayant été trompé par mes démonstrations de pénétrer en Moravie, a pris le parti de couvrir cette province, ce qui m'a déterminé très promptement à commencer le siége de Neisse. J'ai envoyé en même temps 22 escadrons de cavalerie aux trousses de M. de Neipperg, ce qui a si fort favorisé la désertion que nous avons eu, en moins de trois jours, plus de 90 transfuges de son armée.

Tandis que je suis occupé à ce siége, plus difficile que je me l'étais figuré à cause des inondations, je fais pénétrer un corps de 10 bataillons et de 30 escadrons en Bohême, pour reserrer Glatz et pour établir une communication avec les Français qui arriveront à Prague, laissant à Messieurs les Saxons le soin de me couvrir et de me procurer des quartiers d'hiver paisibles, dont mon armée, après une aussi rude campagne que celle que nous finissons, a un besoin indispensable.

Mon ministre à Francfort a des ordres conditionels, moyennant certaines conditions concernant la banlieue de la Neisse, de signer le traité avec la Saxe, comme Votre Altesse Électorale paraît le désirer.

Je crois que le siége de cette place pourra me donner quelques semaines d'occupation; je ferai en attendant des vœux pour les heureux progrès des armes de Votre Altesse Électorale, auxquels je prendrai toujours une part bien sincère, La priant de me croire avec toute l'estime et toute la considération imaginables, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle et inviolable ami et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

566. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de la Neisse, 22 octobre 1741.

Mon cher Maréchal. Vos deux lettres m'ont été très bien rendues, et je ressens une satisfaction entière de l'heureuse réussite de vos négociations, tant au sujet de l'élection de l'électeur de Bavière que par rapport au traité de Saxe.

Quant à ce dernier point, je vous prie, Monsieur, d'en rejeter toute la faute sur moi, qui me sens assez d'effronterie pour soutenir ma thèse de la banlieue, dussé-je même risquer l'indignation de Son Excellence de Brühl et les anathèmes du père Guarini. Je suis tout résolu, mon cher Maréchal, de m'exposer à ce risque, et je vous prie de ne me point ménager à Dresde, car je serais au désespoir s'il pouvait vous en revenir le moindre chagrin. Dites aux Saxons que je suis opiniâtre, que je me suis mal expliqué envers vous, et en un mot, que d'un mauvais payeur il faut prendre ce que l'on peut, et surtout que, comme je suis actuellement en possession de la totalité de la Silésie, il n'y a que la force majeure ou ma bonne volonté qui puissent mettre les Saxons en possession de ce que je leur voudrais céder de mes conquêtes; en un mot, les Saxons doivent se trouver trop heureux dès qu'ils obtiendront une portion du démembrement de la maison d'Autriche, et s'ils deviennent nos alliés; ce n'est point à eux à nous prescrire la loi, mais à recevoir avec reconnaissance ce qu'on veut bien leur accorder.

Qu'ils fassent des conquêtes, et qu'un tiers vienne leur en demander une portion: je ne pense pas qu'on les trouve traitables; je le suis fort, car après avoir étouffé tous les justes sujets de ressentiment que j'avais envers eux, je consens même à leur agrandissement et à leur procurer une portion de l'héritage d'Autriche, du double plus forte que l'acquisition que je viens de faire.

Quant à l'électeur de Bavière, je le crois embarrassé d'argent, et je serais capable d'entrer en négociation, si l'affaire de Glatz pouvait se terminer par là, outre qu'en ce cas je renoncerai encore à la seigneurie de Ravenstein.

Je vous prie de me dire votre avis sur tous ces points, et d'être persuadé que je suis avec une estime inviolable et toute l'amitié dont je suis capable, mon cher Maréchal, votre très fidèle ami

Federic.

Monsieur de Neipperg s'est déterminé pour la Moravie. Je saisis la boule au bond, et j'ai volé vers Neisse, tandis que 20 escadrons appesantiront sa marche, et qu'un corps de 10 bataillons et 40 escadrons pénètrent en Bohême pour bloquer Glatz et s'étendre jusqu'à l'Elbe. Neisse est plus forte qu'on ne l'a cru, à cause d'une très bonne inondation qui nous coûte des peines infinies de saigner; actuellement le frais nous a fait quitter les tentes.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

567. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Quartier général de Neunz, 22 octobre 1741.

Monsieur. Je vous adresse ci-joint la réponse que je viens de faire sur la lettre de M. de maréchal de Belle-Isle, laquelle j'ai reçue avec la vôtre du 21 de ce mois, et j'espère que vous voudrez bien vous charger de la lui faire tenir au plus tôt possible. La copie ci-jointe vous instruira du contenu de ma réponse, et de ce que j'ai écrit en même temps à une lettre de Son Altesse Électorale de Bavière, que je viens de recevoir. J'ai été extrêmement satisfait de la communication que M. le Maréchal m'a fait faire par vous, touchant l'émissaire que la cour de Vienne lui a adressé,[1] et j'espère que M. le Maréchal voudra continuer à me communiquer ce que cet émissaire est devenu, dont je lui aurai des obligations infinies. Je ne me suis nullement douté que ladite cour ne cesserait point de travailler à désunir les cours alliées, par ses machinations ordinaires, ayant essuyé plusieurs fois, quoique

[1] Ignaz v. Koch. Vergl. Arneth I, 329—331. 410. Heigel 200—202. 373.

inutilement, de me faire insinuer que leur affaire était faite avec la France et la Bavière.

Au reste, selon les rapports que j'ai eus de mes troupes qui sont aux trousses de M. de Neipperg, le gros de l'armée ennemie est encore derrière l'Oppau, quoique la tête de cette armée soit déjà entrée en Moravie. Elle a bien souffert pendant sa marche par la désertion, jusqu'à ce qu'il en est arrivé presque une certaine de déserteurs, dans un temps de trois jours. Je suis avec beaucoup d'estime, Monsieur,

Federic.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 240.

---

568. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A SAINT-PŒLTEN].

Quartier général de Neunz, 23 octobre 1741.

Vos deux dépêches du 10 et 11 du courant m'ont été rendues hier, et j'y ai vu avec quelque surprise que, nonobstant le peu de temps qui reste, dans cette saison, pour agir, on a pourtant traîné de faire quelque mouvement en avant, et qu'au 10 du courant, on n'était avancé que jusqu'à Ybbs. Les raisons que vous conjecturez de ce tardement, me paraissent assez vraisemblables,[1] mais il faudra voir jusqu'où cela ira.

Quant au discours que vous avez eu avec Beauveau, ma situation ici n'est pas tout-à-fait telle que vous vous êtes imaginé. Il n'a pas été en mon pouvoir de chasser l'ennemi ni d'assiéger Neisse quand je voulais, mais j'ai dû diriger mes opérations selon les mouvements de l'ennemi. Celui-ci, ayant le dos tout-à-fait libre, s'est toujours posté tellement que d'un côté il a couvert Neisse, et que de l'autre côté ses camps étaient presque inattaquables, les ayant toujours pris sur des hauteurs, où il était couvert devant lui de bocages, de marais, de défilés et de villages, etc. Cela aurait peut-être duré encore quelque temps, si je n'avais pris la résolution de faire un mouvement avec mon armée, comme si je voulais pénétrer en Moravie, et c'est ce qui lui a fait prendre le parti de marcher soudainement pour couvrir cette province. Alors je me suis déterminé à me tourner vers Neisse et de l'assiéger promptement, où je trouve pourtant plus de difficulté que je n'aurais cru, à cause du terrain marécageux et des inondations qu'il faut faire écouler. En même temps j'ai envoyé 22 escadrons de

[1] Schmettau meldet, Ybbs 11. October: „Il est certain que, si M. de Belle-Isle et ceux qui ont les instructions de lui le voulaient bien, nous pourrions être bien plus avancés, mais je commence à croire que les Français sont eux-mêmes bien aises qu'on ne se presse pas trop, et qu'ils souhaitent d'entretenir une ou deux années leurs armées sur les frais de l'Allemagne.“

cavalerie avec quelque infanterie aux trousses de Neipperg, qui, selon les rapports que j'ai eus, est encore avec le gros de son armée derrière Troppau, quoique la tête en soit déjà entrée en Moravie.

Outre cela, tandis que je suis occupé au siége de Neisse, je fais pénétrer un corps de 10 bataillons et de 30 escadrons en Bohême pour resserrer Glatz, et pour établir une communication avec les troupes des alliés qui vont entrer en Bohême. Mais c'est aussi tout ce que je pourrai faire, et les grandes fatigues que mon armée a soutenues, onze mois tout d'une suite, m'obligent absolument de la mettre dans des quartiers d'hiver pour se reposer, étant certain que sans cela je risquerais de la ruiner sans ressource.

Vous comprendrez ainsi aisément que, quand même j'aurais voulu suivre l'ennemi en Moravie, et le forcer dans les montagnes et défilés qui séparent la Moravie d'avec la Silésie, je n'en aurais tiré aucun avantage, en risquant pourtant le salut de mon armée, puisque l'ennemi, qui m'aurait toujours devancé, aurait ruiné toute subsistance pour mon armée; et mes magasins, étant sur l'Oder et éloignés de plus de 8 à 10 lieues, ne m'auraient pu être d'aucun secours. Voilà ma situation, pour laquelle vous concevez vous-même que je ne pourrai continuer à me charger seul de toutes les opérations de guerre, comme j'ai fait jusqu'à présent, les autres étant restés les bras croisés, et qu'il est d'une nécessité indispensable de faire reposer mes troupes d'abord que j'aurai achevé avec Neisse. Vous éviterez ainsi, autant qu'il est possible, de m'engager pour le reste de cette année à quelque opération, et il faut que les autres fassent aussi de leur côté quelques efforts pour pousser l'ennemi commun, surtout Messieurs les Saxons, qui pensent que les oiseaux leur doivent venir par les soins et risques des autres. Au reste, vous continuerez de me mander le plus souvent de vos nouvelles et je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

569. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 26. October: „Le marquis de Valory m'a dit qu'il prendrait sur soi de faire signer d'abord le comte de Törring le traité d'alliance avec Votre Majesté, tel qu'Elle l'avait demandé, si

1º Votre Majesté voudrait admettre qu'on ajoutât à la clause de la cession de Glatz qu'elle se ferait moyennant certains arrangements convenables, sous lesquels il entend la somme d'argent dont on conviendra.

Je renonce à Ravenstein et je ne donnerai que 400,000 écus pour Glatz, puisqu'il faut compter les frais que je ferai pour le siége.

2o. Qu'on n'insistât pas sur Ravenstein. ... Si Votre Majesté veut persister dans Ses engagements, il sera bon et nécessaire qu'on finisse cette affaire avant que l'Électeur soit élu empereur".	Bon, hâtez-vous de conclure à ces conditions. Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

570. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Hauptquartier Neunz, 28. October 1741.

Des Königs Majestät haben befohlen, Ew. Excellenz hierbei zu melden, wie Sie gerne sehen würden, wenn in der anliegenden Accessionsacte[1] die unterstrichenen Worte: „moyennant de certains arrangements",[2] gänzlich heraus blieben, allermassen solche nicht nur sehr vage und zu allerhand Explications sujets wären, sondern auch von denen Sachsen selbst missbrauchet, und dieselbe dadurch sich von einer Sache meliren könnten, welche ihnen doch gar nichts anginge, da diese Arrangements lediglich zwischen Sr. Königl. Majestät und Churbaiern auszumachen wären. Und da Höchstdieselbe sich bereits eigenhändig declariret hätten, was sie unter solche Arrangements verständen, und wie weit Sie deshalb höchstens gehen, so würde gedachte Passage in der Accessionsacte ganz ohnnöthig sein.

Uebrigens könnten Ew. Excellenz alsdann ermeldete Accessionsacte zeichnen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

571. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A SAINT-PŒLTEN].

Quartier général de Neunz, 28 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Électorale me fait le plaisir de m'écrire, avec beaucoup de satisfaction; je suis charmé de voir prospérer Ses armes et, en même temps, de La voir avancer dans le pays ennemi; je suis sûr qu'Elle Se trouvera bien de la démarche qu'Elle a faite, et que de quelque façon qu'il Lui plaise de diriger Ses opérations, Elle y trouvera à présent beaucoup plus de facilité.

Étant vivement attaché à Ses intérêts, je dois L'avertir que je crois indispensablement de Son service qu'Elle envoie encore de la dernière colonne française quelques troupes pour bien boucher les trois gorges

1 Zu dem Vertrage zwischen Baiern und Sachsen vom 21. September, vergl. oben S. 351—353. — 2 Vergl. die vorige Nummer.

de montagnes qui communiquent du Tirol en Bavière: je sais à n'en point douter que c'est sur cette diversion que roule tout le plan de la cour de Vienne, et que Neipperg, qui entre en Moravie, doit guetter ce moment pour obliger les troupes de Votre Altesse Électorale de ressortir de l'Autriche. Elle peut parer le coup facilement, par ce que je viens de Lui dire, et en disposant Ses quartiers d'hiver de façon qu'il puissent se joindre dans un lieu marqué, en nombre supérieur à ce que l'ennemi peut Lui opposer. Vous prendrez ceci comme une marque de la vraie amitié et tendresse que j'ai pour votre personne et pour tout ce qui La regarde.

Je dois aussi remercier Votre Altesse Électorale des facilités qu'Elle a voulu porter à l'affaire de Glatz; Elle me rend par cette seigneurie la clef de ma maison, qui ne Lui était d'aucun usage, et dont je Lui conserverai à jamais une éternelle reconnaissance.

Je dois Lui dire que, pour ce qui regarde mes arrangements, les ennemis ne sont pas totalement sortis de la Silésie, mais qu'ils tiennent encore à Troppau très bon poste, en corps de 4,000 fantassins et de 500 hussards, ce qui me fait juger qu'ils ne sortiront point encore de Moravie.

J'ai trouvé ici des difficultés infinies, vu les inondations considérables que les ennemis ont faites alentour de la ville de Neisse; nous avons employé huit jours à en saigner une très petite partie; aujourd'hui l'on va faire la seconde parallèle avec une batterie de trente canons et douze mortiers, après quoi il faudra saigner de nouveau l'inondation, pour établir la troisième parallèle; c'est une opération extrêmement longue, difficile, et d'un travail immense.

Aujourd'hui, une partie de l'armée entrera en Bohême pour bloquer Glatz et se joindre par son flanc droit aux Français qui vont à Prague, qui, renforcés des Saxons, pourront paisiblement faire le siége de cette capitale.

J'informe Votre Altesse Électorale de tout ce détail, croyant qu'il est bon qu'Elle en sache toutes les particularités, La priant de me croire avec tout le dévouement et toute l'estime possibles, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle cousin, ami et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

572. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Quartier général de Neunz, 28 octobre 1741.

J'ai vu avec une véritable satisfaction ce que vous venez de me communiquer de la part de M. le Maréchal, et vous me ferez la justice de croire que je répondrai toujours à cette attention de la manière la

plus cordiale, et que sa cour aura certainement lieu d'être contente de moi.

Selon ce que M. le Maréchal m'a mandé, et selon les avis que j'ai eus de la cour de Bavière, l'affaire de Glatz ne souffre plus aucune difficulté. Et comme mon ministre d'État de Podewils est déjà instruit de signer l'acte d'accession du traité fait entre la Bavière et la Saxe, je crois par là les affaires de la Silésie finies. J'espère que vous voudrez bien vous charger d'assurer M. le Maréchal que je suis touché de la plus vive reconnaissance de ce qu'il s'est tant employé à mener cette négociation à une fin heureuse. Après cela, Monsieur, vous serez persuadé que je connais assez les obligations que je vous dois de tous les soins que vous avez eûs pour faire réussir tout à ma satisfaction.

La démarche que le roi de Danemark vient de faire,[1] m'a surpris; cependant, je crois que cela n'aura guère de suites, et qu'on n'en a rien à craindre, mes avis étant que tout est tranquille à cette cour, qu'on y est uniquement occupé de maintenir son système pacifique, et que même les ministres de Suède et de Russie y résidants se tiennent pour assurés qu'ils n'ont rien à craindre ni à attendre de cette cour; selon moi donc, je crois que, sans aigrir cette cour par des représentations vives, on pourrait la ramener par la voie de douceur, et en la convainquant que son propre intérêt l'oblige de préférer l'amitié de la France à toute autre. Au reste, les avis que j'ai eus d'Hanovre, m'ont appris qu'on y est tout coi, et que les régiments vont se séparer et aller dans leurs quartiers d'hiver. Je joins ici ma réponse à la dernière lettre du Cardinal[2] et je suis etc.

Federic.

Avertissez l'électeur de Bavière que Neipperg marche à Vienne, je lui écris autant par un courrier. Aujourd'hui j'ai une batterie de 40 canons et de 12 mortiers en branle.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

573. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Quartier général de Neunz, 28 octobre 1741.

Monsieur. Sur ce que vous me mandez dans la vôtre du 25 de ce qui s'est passé près de Nuremberg contre des embaucheurs qui ont

[1] Belle-Isle schreibt an Valory, Frankfurt, 19. October: Amelot „vous charge d'informer le roi de Prusse que le roi de Danemark vient de faire connaître à Sa Majesté qu'il était requis par la Russie de fournir les secours stipulés par l'alliance défensive qui subsiste entre les cours de Pétersbourg et de Copenhague, et que la Suède ayant entrepris la guerre sans sa participation, la France ayant aussi fait avancer une armée vers la Westphalie sans lui communiquer ses vues, il se croyait en liberté de prendre les partis qu'exigeraient ses engagements et ses intérêts." Belle-Isle glaubt, dass Dänemark sich Schoonens bemächtigen will. — [2] Nr. 575.

fait déserter quelques soldats des troupes françaises, et dont il y en a un qui se dit sergent dans mes troupes, je vous proteste que je suis tout-à-fait indigné contre une action si détestable, ayant ordonné à mes régiments d'arrêter tous les déserteurs français qui reviennent entre leurs mains, pour qu'ils soient rendus selon le cartel; et pour éviter d'autant plus de pareils désordres, j'ai même défendu à mes régiments d'engager aucun Français.

Ainsi vous m'obligez d'écrire à M. le Maréchal qu'en cas que cet homme susdit fût actuellement de mes troupes, je le prie de me le faire livrer, et que je le ferais punir rigoureusement et d'une manière que d'autres ne s'y frotteront plus.

Federic.

Je ne débauche pas vos Français, marque de cela, j'ai banni toute la nation du *commerce*[1] de mon armée.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

574. AU COMTE DE MONTIJO, AMBASSADEUR D'ESPAGNE, A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.[2]

Camp devant Neisse, 28 octobre 1741.

Monsieur le Comte de Montijo. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du 5 de ce mois, touchant les traités d'alliance conclus entre le Roi votre maître et le roi de Pologne, aussi bien que l'électeur de Bavière. Vous me rendez justice, quand vous dites être persuadé de ma considération infinie et de mon amitié sincère pour Sa Majesté Catholique, aussi bien que de mon attachement pour ses intérêts.

Rien ne me sera plus agréable que d'y pouvoir contribuer quelque chose, dans toutes les occasions qui se présenteront.

Mais, comme je n'ai pas encore vu jusqu'ici les différents traités que vous avez conclus au nom du Roi votre maître avec les cours de Bavière et de Saxe, vous jugez bien vous-même que je ne suis point en état de m'expliquer là-dessus avant que d'être informé de leur contenu.

Cela n'empêchera pourtant pas que vous ne puissiez assurer Sa Majesté Catholique de mon désir invariable de cultiver son amitié et de lui donner en tout temps des preuves essentielles de la mienne. Je suis avec bien de l'estime votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 In der Vorlage unleserlich. — 2 Ueber die Audienz des Grafen Montijo im Lager bei Strehlen, 24. Juni, vergl. Valory's Bericht vom 1. Juli, bei Ranke XXVII. XXVIII. 590.

575. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Quartier général de Neunz, 29 octobre 1741.

Monsieur mon Cousin. On ne saurait être plus reconnaissant que je le suis envers le Roi Tout Chrétien des marques réitérées de sa confiance, qu'il daigne me donner, en me communiquant toutes les propositions que la cour de Vienne et d'Hanovre lui ont fait faire. J'agirais avec peu de bonne foi, si je ne répondais pas à cette sincérité avec une égale candeur. Je dois donc vous instruire, Monsieur, que l'artificieuse et perfide cour de Vienne m'a fait proposer de m'allier avec elle et de lui garantir sa conquête de la Bavière et de la Lorraine, moyennant quoi elle me cèderait tout ce que je voudrais de la Silésie, pourvu que, préalablement à tout, je disposasse de ma voix à l'élection impériale en faveur du duc de Lorraine. Je vous laisse à juger ce qu'il y avait à répondre à une proposition, si ridicule si ce n'est que de lui marquer ma surprise de l'esprit de conquête qu'elle manifeste dans un temps où elle perd des provinces et on s'apprête a lui enlever des royaumes.

Non content de cette tentation, milord Hyndford, par ordre du roi d'Angleterre, s'est rendu dans le camp de M. de Neipperg pour y négocier de nouveau. Ils m'ont offert de concert, avec les conditions les plus avantageuses, tout ce que je voudrais de la Silésie, moyennant une neutralité et, toujours, ma voix pour le duc de Lorraine, jointe à l'expulsion de l'électeur de Bavière de l'Autriche. Je leur ai répondu que je marcherais droit en Moravie pour empêcher l'expulsion de l'électeur de Bavière. En effet, j'ai dirigé mes opérations vers cette province, ce qui a donné l'alarme si chaude à M. de Neipperg qu'il a marché jour et nuit pour gagner les gorges de Jägerndorf et de Freudenthal. Je l'ai fait suivre par un corps qui par son infériorité n'a pu lui enlever que quelques bagages. Je n'ai pu le poursuivre, faute de subsistance, et que la plupart des endroits sur le passage ont été ruinés par sa retraite. Mon premier soin a été de faire le siége de Neisse, qui m'occupe encore actuellement, et le second de faire pénétrer un gros corps en Bohême pour assiéger ou bloquer Glatz, et établir, par ce moyen, ma communication avec les Français qui occuperont dans peu la rive occidentale de l'Elbe. J'ai rassuré l'électeur de Bavière contre les faux bruits que font courir les artifieux Autrichiens, et je lui donnerai toutes les marques si souvent réitérées et si souvent constatées de mon attachement inviolable à ses intérêts, que j'espère que les ruses usitées des Autrichiens ne l'inquièteront plus.

Je presse actuellement, l'épée aux reins, les Saxons d'agir, et j'espère de vous procurer bientôt la satisfaction de les voir si bien enfournés en Bohême qu'il ne dépendra pas d'eux de ne point agir.

Je vous avoue franchement que la conduite du roi d'Angleterre me devient plus suspecte de jour en jour, et je ne saurais trouver étrange que vous preniez des précautions pour vous assurer de sa bonne foi.

Le roi de Danemark ne me paraît pas si dangereux, et selon mes lettres d'aujourdhui l'on m'assure qu'il est décidé pour la neutralité, quant aux affaires du Nord. M. de Valory est trop capitaine de grenadiers dans ses négociations; il veut toujours donner d'assaut et emporter tout d'emblée. Je lui ai dit franchement que, si je suivais ses avis envers la cour de Danemark, bien loin de la rendre modérée, je l'aigrirais. Il me semble que la douceur et la modération dont vous usez, Monsieur, envers tous les princes de l'Europe, leur doit à tous servir d'exemple. Il conviendrait cependant, plutôt encore, au roi de France de tenir un langage fier et de prendre un ton impératif, qu'à moi qui suis le voisin de princes envers lesquels il ne me convient point de m'arroger une supériorité et un air de commandement, toujours odieux d'égal à égal. Tout ce que je puis faire pour complaire au roi de France, est de donner des instructions à mon envoyé en Danemark d'agir conformément à ce que l'ambassadeur du Roi Tout Chrétien jugera à propos. L'alliance du Roi votre maître est, selon moi, l'époque la plus flatteuse de ma vie; il n'y a rien que je ne fasse pour la cultiver soigneusement. Je me ferai gloire de prévenir, en tout ce qui dépendra de moi, les désirs d'un si bon allié, mais je crois fermement que son intérêt véritable exige qu'on lui gagne les cœurs, bien loin de les aliéner, et que je m'emploie à lui gagner d'autres alliés par la douceur et par la force des arguments, qui doivent les convaincre que leur propre intérêt bien entendu les oblige à préférer cette alliance à toute autre.

Je fais des vœux bien sincères pour la conservation de vos jours, auxquels tient le destin de l'Europe et de presque tout le monde habité. Il est bien plaisant, me direz-vous, de voir un hérétique qui fait des vœux pour un cardinal: cet hérétique, mon cher Cardinal, peut l'être en religion, mais il ne l'est, je vous assure, ni en politique ni en amitié ni en reconnaissance; ce sont les sentiments avec lesquels je suis inviolablement, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. **Federic.**

---

576. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Hauptquartier Neunz, 29. October 1741. Vormittags 11 Uhr.

. . . „Die Abschrift des Schreibens vom Cardinal als des Königs Antwort an den Cardinal, ingleichen an den p. de Valory, soll zu Ew. Excellenz Direction beifügen, wobei zugleich melden muss, wie zwar des Königs Majestät mir befohlen hatten, eben dasselb in der Antwort an den Marquis de Valory zu schreiben, was wegen dessen Antrag die Démarche des Königs von Dänemark betreffend Se. Königl. Majestät dem Cardinal geantwortet haben; es ist aber in der Eil geschehen,

dass ich solche Passage in dem Schreiben an den Marquis de Valory mit einfliessen zu lassen, vergessen habe, und stelle ich dahero zu Ew. Excellenz gnädigem Gutfinden, ob Dieselbe solches mutatis mutandis gedachtem Marquis de Valory annoch mündlich zu insinuiren geruhen wollen, damit ich nicht Schuld sei, dass des Königs Majestät etwas assuriren, so doch nicht geschehen.

In der vor einer halben Stunde abgegangenen Depesche an den v. Klinggräffen . . . ist ein Schreiben an den v. Schmettau und gedachten Klinggräffen gewesen, worinnen ihnen aufgegeben worden dem Churfürsten wegen der Cession von Glatz in den polisten Terminis zu danken und von Sr. Königl. Majestät ohnveränderlichen Freundschaft zu versichern, mit dem Beifügen, wie Höchstdieselbe dem Churfürsten wegen gedachter Cession annoch die Summa von 400,000 Rth. zur Reconnaissance offerirten. Ueberdem ist denenselben aufgegeben worden, die ausgesprengete Nachricht von einem zwischen Sr. Königl. Majestät und dem wienerischen Hofe à part getroffenen Frieden als eine schwarze und malitiöse Invention des wienerischen Hofes zu tractiren, den Churfürsten deshalb vollenkommen zu rassuriren und gedachte Zeitung überall hautement zu dementiren; die Zeit hat es nicht leiden wollen, von diesen in höchster Eil aufgesetzten Schreiben eine Abschrift zu nehmen . . . . Des Königs Majestät haben mir demnächst befohlen, dass Ew. Excellenz mir nächstens den Originalbericht des Ammons, worinnen derselbe meldet, dass der von Khevenhüller zu Dresden von dem von Dresden weggegangenen Grafen Wratislaw eine Estafette erhalten, mit der Nachricht von dem angeblich geschlossenen Frieden zwischen des Königs Majestät und dem österreichischen Hause,[1] desgleichen den Originalbericht von Pollmann,[2] worinnen derselbe schreibet dass sich der österreichische Gesandte zu Regensburg ein gleiches hautement verlauten lassen, [zuschicken sollen] — dahero dann vorgedachte beide Originalberichte mir mit dem ehisten gehorsamst erbitten will" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

577. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Quartier général de Neunz, 31 octobre 1741.

Monsieur. Mon ministre d'État de Podewils vient de m'envoyer l'extrait de différentes lettres que vous lui avez communiqué, sur le contenu duquel je suis obligé de vous dire que, quant à la communi-

[1] Vergl. oben S. 382 und Droysen V, 1, 353. — [2] Regensburg, 19. Oct.: „Le bruit de la paix conclue entre Votre Majesté et la reine de Hongrie s'est répandu ici si généralement, et se débite même par les ministres d'Autriche si positivement, que personne n'ose presque se refuser à le croire."

cation de l'article secret de notre traité par rapport à la Suède, je ne saurais condescendre qu'on le communique à la Suède, étant persuadé que cela n'aurait d'autre effet que d'aigrir la Russie[1], sans que, dans le fond, ce serait d'aucune utilité solide pour la Suède; et il me semble que, si de la part de la France on rassure la Suède qu'elle n'aura absolument rien à craindre de moi, dans la guerre où elle se trouve engagée contre la Russie, cela lui pourrait suffire.

Sur ce qui concerne les négociations que la cour de Vienne a tâché d'entamer, à différentes reprises, vous savez, Monsieur, vous-même le cas que j'en ai fait, et que je n'ai fait que les entendre. Aussi ferai-je déclarer par mes ministres aux cours étrangères qu'il n'en est rien, et que je n'en veux plus entendre parler. Mais je ne saurais vous cacher, Monsieur, que plus d'une fois on a tâché de vouloir m'inspirer de la jalousie, par rapport aux sieurs de Wasner et de Stainville[2], qui, nonobstant les circonstances où nous sommes, affectent de continuer leurs négociations à la cour de France. Je suis trop persuadé de la droiture et de la sincérité de votre cour, et j'ai lieu de me louer de ses manières ouvertes envers moi, mais si vous désirez que je doive couper court à toutes négociations, vous conviendrez à votre tour qu'il serait à souhaiter pour notre intérêt commun qu'on prenne la résolution de congédier les sieurs Wasner et Stainville, afin d'ôter par là à la cour de Vienne toute espérance de jamais réussir dans ses artifices.

Je suis bien aise d'apprendre que M. le maréchal de Belle-Isle va joindre l'armée, pendant qu'on travaillera à Francfort à la capitulation. Vous m'obligerez cependant, si vous voulez me mander qui signera l'acte d'accession au traité fait entre la Saxe et la Bavière, pendant son absence, et si l'article de Glatz et de la lisière sera réglé avant son départ.

Au reste, je satisferai au désir de M. le Maréchal, en donnant des ordres à mes généraux qui auront le commandement de mes troupes qui sont en Haute-Silésie et en Bohême, d'entretenir une correspondance avec lui, lorsqu'il sera à l'armée, tant pour lui mander ce qui se passe de leur côté, que pour l'instruire de ce qui se passe chez lui. Je ne doute pourtant pas que cela ne se borne à la correspondance, sans toucher à la subordination.

Je vous prie d'être assuré de la considération distinguée avec laquelle je suis, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

L'électeur de Bavière me cède Glatz de la meilleure grâce du monde; il n'y a donc plus de difficulté, pourquoi ne voulez-vous pas signer?

[1] Vergl. oben Nr. 413, S. 266. — [2] Vergl. oben Nr. 512, S. 339.

Neisse capitule. J'ai, s'il peut,[1] aiguilloné le Saxon[2] qu'il s'en est retourné avec une promptitude extrême pour presser leurs opérations; je pense que c'est un bon service que je rends à l'électeur de Bavière.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

578. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Nachdem Ich gestern Euren Bericht vom 28. d., wegen des von dem v. Valory Euch zugestelleten Extractes seiner erhaltenen Briefe, bekommen, so habe Ich vor gut befunden, demselben deshalb Selbst in der Anlage zu antworten, wovon Ihr die Abschrift zu Eurer Direction hierbei bekommet.

Ihr sollet auch Meine Gesandte an den auswärtigen Höfen auf eine convenable Art instruiren, wie Ich mit dem österreichischen Hofe keinen Frieden geschlossen, noch dergleichen Propositiones annehmen würde.[3]

Der Feldmarschall Schmettau hat Mir schon längst Hoffnung gemachet, dass der Churfürst Mir durch eine expresse Estafette schreiben würde. Da nun noch zur Zeit nichts eingelaufen, so habt Ihr den p. Törring deshalb zu sondiren. Ich soupçonnire fast, dass solche Estafette angekommen, er aber solche durch ein Spiel des Valory zurückhalte, welches Ihr am besten wissen könnet.[4] Ich bin etc.

F.

Nach der undatirten Ausfertigung (praes. 31. Oct.).

---

579. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.[5]

Hauptquartier Neunz, 31. October 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden habe hierdurch zu benachrichtigen nicht anstehen wollen, dass die Stadt Neisse sich nunmehro ergeben und wir morgen einmarschiren werden. Nächstdem finde nöthig Ew. Liebden zu instruiren, dass, woferne die Sachsen entweder durch Dero Quartiere durchmarschiren oder dieselben cotoyiren wollen, solches ihnen gestattet werden kann. Wann auch die Sachsen zu Königgrätz oder sonsten nach den mährischen Grenzen zu Magazins errichten wollen, so ist ihnen solches gleichfalls zu gestatten; keineswegs aber sollen Ew. Liebden in Dero Quartieren Truppen von

1 Sic. — 2 Oberst Neubour, vergl. Nr. 580. — 3 Vergl. den Circularerlass Breslau, 4. November, Preussische Staatsschriften I, 315. — 4 Die Unterzeichnung des Vertrages zwischen Preussen und Baiern erfolgte am 4. November in Breslau. Vergl. Droysen V, 1, 364. — 5 Der Prinz hatte sich mit seinem Detachement am 22. October von der Hauptarmee getrennt, um in Böhmen Winterquartiere zu nehmen.

ihnen einnehmen. Sobald nun die Sachsen voraus und zwischen Ew. Liebden Quartieren und Mähren seind, so haben Ew. Liebden darauf zu denken, ob Dieselbe nicht par surprise sich der Stadt Glatz bemächtigen können. Ich werde deshalb an der Grenze und in der Nähe Mortiers parat halten lassen, damit, wann Ew. Liebden sich par surprise Meister von Glatz gemachet haben, selbige dann sogleich das Schloss bombardiren können.

Mit dem Generalfeldmarschall Graf Schwerin haben Ew. Liebden eine fleissige Correspondance zu unterhalten, umb von allem, so passiret, réciproquement au fait zu sein. Da auch der Maréchal de Belle-Isle nächstens zur französischen Armee nach Böhmen gehen wird, so können Ew. Liebden demselben, wann er nach Prag kommet, wohl schreiben, was Ihro Ortes im Lande passiret, und wie die Sachen stehen, wie dann Ew. Liebden auch wohl einmal, wenn es die Zeit leiden will und nichts versäumet werden kann, Selbsten zu gedachtem Marschall reisen können, um zu sehen, wie es bei ihm aussiehet; gedachte Correspondance aber mit dem Belle-Isle muss nicht soweit gehen, dass er sich dadurch einiges Commandos über Meine Truppen anmassen, noch eine Subordination praetendiren wolle. Ich bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

580. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Neisse, 2 novembre 1741.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre que le colonel de Neubour m'a remise de la part de Votre Majesté.

Les occupations militaires que j'ai eues alors, en assiégant la ville de Neisse, où je viens d'entrer aujourd'hui, m'ont fait manquer, au départ dudit colonel, de témoigner à Votre Majesté mes sentiments de satisfaction et de reconnaissance, que les assurances de Son amitié ont opérés sur moi, ce dont je Lui demande excuse.

J'espère que le colonel de Neubour aura rapporté à Votre Majesté combien j'ai été content du plan qu'Elle a voulu me communiquer, et je La prie d'être persuadée que je contribuerai de tout mon possible pour seconder en tout les intérêts de Votre Majesté, que je compte inséparables des miens, et de cultiver de plus en plus les liens que nous unissent de nouveau.

Votre Majesté me fera justice, si Elle est persuadée de mon amitié sincère et de la considération infinie avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

581. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A MÖLK].

Neisse, 2 novembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Il n'y a rien de plus obligeant ni de plus affectueux que la lettre que Votre Altesse Électorale me fait le plaisir de m'écrire; Elle peut être fermement persuadée que ma vie et mes intérêts sont inséparables des siens; je Lui conserve une reconnaissance infinie de la manière généreuse et amiable dont elle m'a cédé le comté de Glatz, Son amitié m'est plus précieuse que tout au monde, et je L'assure qu'Elle n'oblige pas un ingrat.

Nous sommes entrés aujourd'hui dans Neisse; les bombes ont fait à mon grand regret un dégât épouvantable. La garnison était composée de l'excroissance du genre humain, et les officiers m'ont paru d'un très médiocre mérite. Je dois en partie la reddition de cette place aux armes de Votre Altesse Électorale; je Lui dois tant, et tout cela tout à la fois, que je manque de termes pour Lui exprimer ma sincère gratitude. Je La prie de ne point ajouter foi aux lettres de l'impératrice Amélie,[1] aussi peu qu'aux artifices usés de la cour de Vienne: je peux L'assurer positivement et sur mon honneur que je n'ai point fait de paix avec les Autrichiens, et que je ne la ferai que lorsque Votre Altesse Électorale sera satisfaite.

J'ai poussé les Saxons si vivement que j'en ai tiré promesse qu'ils entreraient aujourd'hui en Bohême. Comme mes troupes y sont en quartier, je les aiguillonerai de si belle façon que je les ferai bientôt avancer vers la Moravie, où ils pourraient pénétrer d'un côté, moi de l'autre, et rejeter Neipperg — si Votre Altesse Électorale le laisse respirer jusques alors — dans l'Autriche. Mes vœux sont pour mon cher Électeur, que j'embrasse mille fois le plus tendrement du monde. Je pars pour Berlin, où ma présence est très nécessaire à cause des affaires du pays et des quartiers d'hiver des Français en Westphalie; à la fin de février ou au commencement de mars, je compte faire un tour en Bohême, et, si les Bavarois sont à Prague, j'irai pour voir du moins des troupes qui appartiennent à Votre Altesse Électorale, trop heureux si je pouvais L'y trouver en personne et L'assurer de vive voix de la haute estime et de la considération infinie avec laquelle je suis jusqu'au dernier soupir de ma vie, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Droysen V, 1, 353.

582. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Broich berichtet, Frankfurt a. M. 28. October: Baiern und Sachsen haben Dank der Bemühungen des Marschalls Belle-Isle den preussischen Entwurf für den acte d'accession et de garantie angenommen.[1] „Il est vrai que, pour la consolation des deux cours susnommées, ledit sieur Maréchal a trouvé bon d'ajouter audit traité un article séparé, dans lequel est stipulé que, si Votre Majesté, à la sollicitation de la Saxe et de la Bavière, Se voudrait relâcher d'un ou autre point, accordé dans le traité d'accession, ce point ou article serait censé nul. Comme ceci dépend uniquement de la volonté de Votre Majesté, j'ai signé aussi cet article séparé."

Breslau, 6. November 1741.

Ich werde mich hierunter in Nichts relâchiren, und er hat übel gethan, dergleichen zu unterschreiben. Ich will auch hoffen, dass Mir dadurch kein Praejudiz erwachsen, noch die Sache dadurch von neuem zweifelhaft und langwierig werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

583. AN DEN ETATSMINISTER VON PODEWILS IN BRESLAU.

Die Wahlgesandten v. Schwerin und v. Broich bitten um Zulage, Frankfurt a. M. 28. October, um den König würdig repräsentiren zu können.

Breslau, 6. November 1741.

Meine Intention ist nicht, dass sie dorten viele Depensen machen sollen. Sie sollen mit ihren Stimmen viel bedeuten, mit ihrer Person aber wenig Parade machen[2]. Jedoch gegen die Zeit, dass die Krönung nach solenner Wahl sein wird, werde ihnen noch etwas extraordinäres geben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

584. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Breslau, 8 novembre 1741.

Monsieur mon Frère. J'ai fait prendre la route de Dresde à mon ministre d'État de Podewils, pour lui procurer l'honneur de rendre ses devoirs à Votre Majesté et de Lui réitérer en mon nom les assurances les plus fortes de ma sincère amitié pour Elle. Je prie Votre Majesté de vouloir lui accorder un accueil favorable et d'ajouter une foi entière

[1] Das Datum der Accessionsacte ist Frankfurt, 1. November. Vergl. Droysen V, 1, 363. 364. — [2] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 343. 344.

à ce qu'il Lui dira de ma part. Cependant, comme on s'obstine à faire courir le faux bruit de ma prétendue reconciliation avec la reine de Hongrie, je me flatte que Votre Majesté sera trop persuadée de la droiture de mes sentiments et des vues malicieuses de ces noires fictions pour ne pas leur refuser toute croyance. Le temps et l'expérience prouveront clairement que je me ferai toujours un devoir d'observer et d'exécuter religieusement mes engagements. Votre Majesté me rendra la justice d'en être assurée, comme aussi de la parfaite et constante amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach dem Concept.

---

585. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

[Breslau, 8 novembre 1741.]

J'ai été charmé de voir par la vôtre du 2 de ce mois que l'affaire de mon accession au traité d'alliance entre la Bavière et la Saxe vient d'être réglée à mon entière satisfaction. Je vous rends bien des grâces de tous les soins et peines que vous y avez pris, et je vous prie de croire que je vous en conserverai une reconnaissance infinie et que vous n'aurez pas travaillé pour un ingrat.

Sur ce que vous venez, Monsieur, de me proposer que, par mes troupes qui sont entrées en Bohême, je doive former une diversion efficace en faveur de l'Électeur, je vous prie de considérer que, dans la situation où mes troupes sont actuellement, elles sont trop séparées pour qu'elles puissent agir efficacement dans les contrées de la Bohême, et, comme je n'y saurai faire de changement, je crois que tout ce que je puis faire, est de vous assurer la Moravie, en cas que l'envie prenne à Neipperg d'en sortir avec ses troupes.

Quoique je sois accoutumé aux artifices malicieux de la cour de Vienne, néanmoins les faussetés qu'elle tâche de répandre depuis peu sur mon sujet m'ont extrêmement indigné contre elle, et M. de Valory vous apprendra de quelle façon je m'en suis expliqué. Le temps m'en justifiera, et vous verrez par ma conduite que je sais observer les engagements que j'ai pris avec mes fidèles alliés et amis. Je suis avec la plus haute considération et avec une estime infinie, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

586. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 12 novembre 1741.

Il y a déjà quelque temps que je n'ai pas lieu d'être fort édifié de la conduite du baron de Brackel, ministre de Russie à ma cour, et on m'a averti de plus d'un endroit qu'il s'émancipe de critiquer toutes mes actions, et de parler avec fort peu de ménagement de moi, en lâchant des traits satyriques partout où il peut, même sur des affaires qui ne regardent aucunement les intérêts de sa cour. Et, comme mon intention est de cultiver avec celle-ci l'amitié la plus étroite, il est naturel que je souhaite d'avoir un ministre de sa part auprès de moi qui me soit agréable, et en qui je puisse prendre de la confiance, ce que je ne saurais jamais avoir en un homme qui paraît aussi peu porté pour moi que propre à entretenir la bonne intelligence et harmonie qui doit subsister entre nos deux cours.

Je suis persuadé que l'on désapprouverait totalement la conduite inconsidérée de ce ministre là où vous êtes, si je voulais m'en plaindre dans les formes — puisque vous savez vous-même combien on est sensible à Pétersbourg sur tout ce que l'on dit ou écrit contre le souverain et sa maison — et que par la même raison on ne trouverait pas à redire que j'exige la même délicatesse et le même ménagement.

Cependant, comme je ne veux point faire de l'éclat, ni même rendre malheureux un homme qui est assez puni par son imprudence, mon intention est que vous fassiez connaître adroitement au comte d'Ostermann, ou là où vous le trouverez à propos, que je serais bien aise qu'on nommât à la place du sieur de Brackel quelque autre ministre, qui me fût plus agréable, et, quoique le sieur de Bestushew qui a été autrefois à ma cour et en dernier lieu en Suède, me conviendrait beaucoup, je n'ai garde pourtant de vouloir prescrire à l'empereur de Russie quel ministre on voudra m'envoyer, puisque tous ceux qui me viendront de sa part me seront toujours agréables, pourvu qu'ils se conduisent avec la circonspection et le ménagement qu'ils me doivent.

Je verrais même volontiers qu'on cachât au sieur de Brackel le motif qui me fait insister sur son rappel, et que cette affaire se fasse sans le moindre bruit ou éclat, puisque cela pourrait faire un mauvais effet dans le monde, comme s'il y avait quelque refroidissement entre nos deux cours, idée dont je suis si fort éloigné que, si je demande un ministre plus agréable, ce n'est que pour pouvoir prendre plus de confiance en lui et resserrer davantage par son ministère les nœuds d'amitié entre moi et la Russie, et les rendre indissolubles.

Vous ne manquerez pas d'insinuer tout cela au comte d'Ostermann, le plus adroitement qu'il est possible, et de mander ensuite sa réponse.

Federic.
H. de Podewils.

Nach dem Concept.

---

587. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A PRZIBRAM].

Berlin, 14 novembre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'espère que Votre Altesse Électorale sera contente de la façon dont j'ai disposé de mes troupes qui occupent, depuis le côté occidental des montagnes de Bohême jusques à la rive orientale de l'Elbe, cette partie de la Bohême qui se trouve située entre Königingrätz et la Saxe. Cette position fait par elle-même une espèce de diversion, et couvre en même temps la marche des Saxons, que je presse le plus qu'il est possible, pour les faire traverser légèrement mes quartiers et les porter de l'autre côté de l'Elbe en avant. J'ai écrit une lettre extrêmement pressante à l'électeur de Mayence, pour le presser de finir l'élection, et je crois m'y être pris de façon que nous en verrons bientôt l'effet tant désiré.

Je fais des vœux du fond de mon cœur pour que le ciel bénisse les opérations de Votre Altesse Électorale, auxquèlles je prends plus de part que personne au monde; mon cœur La suit toute part, et mes souhaits L'accompagnent toujours.

Je La prie d'en être persuadée et de me faire la justice de croire que l'on ne saurait être avec plus de tendresse, d'estime et de considération que je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

588. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A PRZIBRAM].

Potsdam, 17 novembre 1741.

Votre relation du 7 du courant sous N° 9 m'est bien parvenue, et j'approuve fort le tour que vous avez pris, avec le sieur de Klinggræffen, pour faire connaître à l'Électeur mon intention touchant les 400,000 écus que je me suis proposé de payer à lui, en reconnaissance de la cession de la ville et comté de Glatz. Aussi suis-je déterminé de faire payer à l'Électeur cet argent, sans autre condition, d'abord que je verrai clair quel tour prendront les affaires de Bohême, et d'abord que je serai en possession actuelle de Glatz. Car, pour vous parler en confidence, après avoir vu ce que vous me mandez dans votre relation de la séparation des armées françaises et bavaroises, des fausses mesures qu'on prend pour se rallier, et de la division et irrésolution qui règnent entre les généraux, j'ai lieu de craindre que les troupes combinées des Autrichiens ne puissent porter quelque échec à celles de l'Électeur, et qu'après cela, l'Électeur ne puisse peut-être tâcher de faire sa paix, sans se soucier si j'aurai jamais Glatz ou non. C'est pourquoi je crois être obligé de garder des mesures pour ne pas avoir la courte honte d'avoir

payé de la reconnaissance pour une cession qu'on ne me pourra peut-être ni réaliser ni garantir. Je plains extrêmement l'Électeur de ce qu'il ne suit pas le conseil de vous et des autres honnêtes gens, qui certainement voient plus clair que ceux dont il suit les avis; et s'il a tardé à l'heure qu'il est de se joindre à Gassion, et que les Autrichiens aient pu empêcher leur jonction, je crains infiniment que les Autrichiens ne les battent en détail. Il est fort à souhaiter que le maréchal de Belle-Isle soit déjà arrivé, ou qu'il arrive le plus tôt possible, afin de redresser les confusions, et de mener en maître les troupes françaises et bavaroises, que jusqu'ici on a menées véritablement en écolier.

J'attends avec autant d'impatience que de crainte vos relations ultérieures, selon lesquelles je prendrai mes mesures si je puis faire entrer plus de mes troupes en Bohême ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

589. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 novembre 1741.

J'ai été bien aise d'apprendre par la vôtre du 31 d'octobre que le prince Antoine-Ulric et le comte d'Ostermann conservent toujours pour moi des sentiments d'affection et de confiance. Vous devez cultiver avec soin cette bonne disposition, en les assurant de ma reconnaissance, et de la sincère amitié que j'aurai toujours pour l'empire des Russies. Je n'ai pas vu avec moins de plaisir les marques de zèle et de dévotion que Münnich m'a voulu faire donner, au sujet de la seigneurie de Wartenberg et de l'envie qu'il a de faire bâtir à Berlin une belle maison. Vous lui en témoignerez ma satisfaction, en l'informant que j'ai ordonné au capitaine de Knobelsdorff de choisir, pour cette fin, une place commode au faubourg de Cöpenik, dont il aura dans peu le plan.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

590. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE [A SAINT-HUBERTSBOURG].

18 novembre 1741.

Mon cher Maréchal. Dans la grande inquiétude où je suis pour l'électeur de Bavière, et crainte que vous n'ayez point reçu la lettre que Rothenburg vous aura écrite, je vous avertis que l'Électeur s'attend dans peu de jours à une affaire décisive. J'en crains extrêmement le succès, et vous conjure, s'il en est encore temps, de vous rendre à cette armée, qui aussi bien que la cause commune ont un besoin indispensable de votre présence.

Je vous remercie d'ailleurs mille fois de toutes les peines que vous vous vous êtes données pour ajuster mes affaires;[1] je puis vous assurer que vous n'obligez pas un ingrat.

Il faut de toute nécessité que nous arrangions, cet hiver, un plan général pour les opérations du printemps, et je compte de vous joindre quelque part pour cet effet. Adieu, mon cher Maréchal, je suis avec toute l'estime imaginable et la plus haute considération, mon cher Maréchal, votre fidèle et inviolable ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

591. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE [A HORZELIZ].

Charlottenbourg, 20 novembre 1741.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu la satisfaction que Votre Altesse Électorale me témoigne de la conclusion de notre alliance,[2] avec bien de la joie, et je L'assure que je n'y ai pas été moins sensible qu'Elle; je suis persuadé que cette alliance sera éternelle, et qu'elle ne finira qu'au défaut de descendants de part et d'autre.

Votre Altesse Électorale paraît souhaiter, dans la lettre qu'Elle me fait le plaisir de m'écrire, que le prince Léopold se joigne aux Saxons avec son corps: je dois Lui représenter sur cela que ce corps de troupes est séparé et distant, l'un de l'autre, de plus de vingt milles d'Allemagne; que croyant jouir de quartiers d'hiver paisibles, l'on n'a pris nuls arrangements pour faire des magasins ni de blé, ni de farine, ni d'avoine, ni de quoi que ce soit; que les officiers, ayant eu leurs cheveaux ruinés dans la campagne, n'en ont point acheté d'autres, attendant l'arrivée du printemps prochain pour cet effet, et, en un mot, que personne n'est préparé pour agir actuellement. Indépendamment de tous ces empêchements, je pourrais peut-être encore trouver moyen d'assembler ce corps, mais cela ne pourra être au plus tôt que dans dix jours, ce qui serait le 2 de décembre, temps où je ne crois pas qu'Elle aura besoin de. ces troupes. Je dois suggérer encore une réflexion à Votre Altesse Électorale, qui est que, si ce corps se joignait le 2 de décembre aux Siens, la Basse-Silésie, presque entièrement dépourvue de troupes, resterait ouverte et serait par conséquent de nouveau exposée à la guerre; de plus, si une fois mes troupes se joignent aux Siennes, et que Neipperg se mette entre l'Elbe et la Silésie, le reste de mes troupes de la Haute-Silésie est perdu. J'agirai volontiers le printemps prochain, mais jamais par détachement; c'est contre ma maxime, et j'aime mieux, étant inférieur avec mes seules troupes aux forces de l'ennemi, faire la défensive aux frontières de la Moravie et de l'Autriche, que d'agir avec détachements. Votre Altesse

[1] Vergl. oben Nr. 585. — [2] Vergl. oben S. 396, Anm. 3.

Électorale sera à coup sûr contente de moi le printemps prochain; je viendrai cet hiver en Bohême pour qu'on puisse prendre ensemble les arrangements convenables, et ouvrir, le printemps qui vient, une campagne brillante et décisive.

J'ai écrit à l'électeur de Mayence dans les termes les plus pressants pour accélérer l'élection,[1] et je me porte avec toute la vivacité imaginable à tout ce que je juge des intérêts de Votre Altesse Électorale.

Je La prie de me croire avec tous les sentiments d'estime et la plus haute considération, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle ami, cousin et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

592. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU [A HORZELIZ].

Charlottenbourg, 20 novembre 1741.

La lettre sous N° 11 que je viens de recevoir de votre part, ne m'a pas infiniment réjoui, puisque j'y ai vu avec chagrin que la confusion continue de régner dans vos quartiers; et j'ai des inquiétudes pour les intérêts de l'électeur de Bavière, quoique je fasse des vœux pour lui, comme pour une personne que je chéris infiniment. J'espère pourtant que, si Belle-Isle, qui est en chemin pour passer en Bohême, arrive assez à temps, et avant qu'il y ait une affaire décisive, tout sera redressé et tout ira bien.

Quant à ce que vous venez de me mander par rapport au corps du prince Léopold, que l'Électeur désire de se joindre, il faut que je vous dise qu'il m'aurait fait plaisir, si vous n'aviez pas été si facile de donner de l'espérance à l'Électeur pour cette jonction et de tabler là-dessus; car, si une fois ce corps est séparé de la Silésie, et celle-ci exposée aux incursions des ennemis et à toutes les calamités de la guerre, qui à peine ont cessé, après cela, toutes mes mesures pour la campagne prochaine seraient dérangées. Comme je m'en suis expliqué plus en détail vers l'Électeur là-dessus, dans la réponse à sa lettre, je vous en envoie la copie pour en être instruit, et vous ferez bien de calmer l'Électeur là-dessus. J'attends avec impatience la continuation de vos lettres, pour être instruit du dénouement des affaires dans vos contrées.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

1 Der Brief an den Churfürsten von Mainz (vergl. auch oben Nr. 587) ist ein deutsches Kanzleischreiben, d. d. Breslau, 8. November. Im Auszuge bei Heigel S. 237.

593. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN [A HORZELIZ].

Charlottenbourg, 20 novembre 1741.

J'ai bien reçu la vôtre du 14 de ce mois. Comme le prompt départ du courrier qui me l'a apportée, ne permet pas de vous instruire d'abord sur toutes les matières y contenues, celle-ci n'est que pour vous répondre, à l'égard des 400,000 écus lesquels je me suis obligé de payer à l'Électeur, en reconnaissance de Glatz, que je suis résolu de m'en acquitter; mais vous concevrez vous-même qu'avant que la paie soit faite, il faut naturellement que je sois en possession actuelle de la ville de Glatz et de ses dépendances; au moins faut-il que je voie des apparences plus proches d'avoir pour cet argent ce qu'on me cède à cet égard. Ainsi, lorsqu'on vous parlera de cet argent, vous tâcherez d'insinuer de la manière la plus polie ce que je viens de vous marquer. J'espère de l'équité de l'Électeur qu'il trouvera ma demande juste et raisonnable, duquel au reste les intérêts me sont si chers que, si même, avec le temps, il pouvait avoir besoin de quelque autre somme d'argent, je lui en prêterais du meilleur cœur du monde, sur des hypothèques sûres en Bohême, d'abord qu'il en sera le maître et en paisible possession. Vous vous concerterez en tout cela avec le grand-maître de l'artillerie, baron de Schmettau, et traiterez cette affaire d'une manière que l'Électeur ne puisse s'ombrager, comme si j'avais méfiance contre lui, mais qu'aussi moi ne sois point exposé pour mon argent etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

594. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Charlottenburg, 20. November 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Was Ew. Liebden wegen des Churfürsten von Baiern Durchlaucht an Deroselben gethanen Verlangen an mich gemeldet, solches habe aus Dero durch den Lieutenant Hoffen anhero gebrachtem Schreiben vom 17. d. mit mehrerm ersehen, und gebe deshalb in Antwort, dass

So viel die Anfrage betrifft, wie Ew. Liebden Sich zu verhalten hätten, woferne die Alliirten über die Elbe in Dero Kreise kämen, so glaube Ich nicht, dass dieselben in Dero Kreise kommen können, da selbige bei Tabor stehen, und also wenn es auch mit ihnen zur Bataille mit denen Oesterreichern kömmet, selbige dennoch, nach der Position von Ew. Liebden Truppen gerechnet, vorwärts bleiben. Sollten auch die Alliirten nach Prag marschiren, so bleiben solche Ew. Liebden dennoch vorwärts.

Ad 2: Sollten die Alliirten unglücklich sein und geschlagen werden, so ist wohl zu vermuthen, dass Neipperg solche verfolgen wird, auf welchen Fall denn Ew. Liebden in Dero Kreisen ruhig stehen bleiben könnten.

Ad 3 und 4: Woferne Neipperg sich aber gelüsten lassen wollte, auf Meine dortige Truppen zu kommen, so haben Ew. Liebden nach denen Ihnen bekannten dortigen Umständen zu erwägen, ob Dieselben sich mit einer Chaîne an der Elbe gegen Neippergen souteniren können, welches dann insoweit gut wäre. Woferne aber solches nicht geschehen kann, so ist alsdann nichts übrig, als dass Ew. Liebden mit denen Truppen Sich nach Schlesien zurückziehen, um diese Meine Lande gegen allen feindlichen Anfall zu decken, als welches sodann das vornehmste Augenmerk sein muss, dass solche in Sicherheit bleiben. Wenn auch die Oesterreicher der Elbe zu nahe kämen und etwas gegen Meine Truppen tentiren wollten, so müssten Ew. Liebden die zunächst gelegenen Regimenter an Sich ziehen, die übrigen aber zugleich zurückziehen.

5. Wollte Neipperg diesseits der Elbe marschiren, ehe er zu den Alliirten käme, so müssen Ew. Liebden sich absolut nach Schlesien zurückziehen, denn dies Mein eigen Land und also das vornehmste ist, dass solches alsdann wie gedacht gedeckt werde, zu welchem Ende dann Ew. Liebden, auf den Fall es nöthig ist, Miene machen müssen, als ob Sie Sich gleich zusammenziehen wollten, sonderlich wenn Deroselben die Oesterreicher sich etwas mehr näherten. Ueberhaupt aber dörfte es seinen Nutzen haben, wenn Ew. Liebden überall aussprengen liessen, als ob sich Dero Corps wirklich zusammenzöge. Inzwischen, und wenn die Truppen ruhig bleiben können, ist es um so viel besser.

Was die Antwort auf des Churfürsten Schreiben anlanget, so haben Ew. Liebden solche von dem ohngefährlichen Einhalt einzurichten, dass, nachdem Sie dessen Schreiben vom 15. allererst einige Tage nachher erhalten, so würden Ew. Liebden zwar alles, so in Dero Vermögen stände, sehr gerne thun; da aber Dero unterhabende Truppen nicht zu Brandeis, wie dem Churfürsten gemeldet werden wollen, sondern noch weiter zurück wären, überdem nicht en corps zusammen ständen, sondern von der sächsischen Grenze an bis Königgrätz eparpilliret wären, so würden solche nicht so geschwinde zusammenstossen können und wohl acht Tage Zeit brauchen, ehe sie sich wieder en corps formiren könnten, folglich Ew. Liebden Zweifel tragen müssten; wobei sich noch der Umstand fände, dass, da man die schleunige Annäherung des Feindes nicht voraussehen können, die mehrste Officiers ihre Equipagepferde inzwischen verkaufet hätten, um die Fourage zu menagiren, und sich gegen die kommende Campagne desto besser wieder equipiren zu können. Doch würde dieser Umstand nichts hindern, wofern Ew. Liebden nicht noch wegen Subsistenz der Truppen einige Schwierigkeit sähen und wegen der Fourage, Brod und Mehl die erforderliche

Arrangements machen müssten, welcher Aufenthalt Dieselbe zweifelnd machte, dass Sie Sich zu rechter Zeit dem Verlangen nach einfinden könnten. Alles dieses, und was sonsten dahin diensam sein möchte, haben Ew. Liebden dem Churfürsten in den poliesten Terminis zu antworten.

Da Ich auch die Nachricht habe, dass der Churfürst sich am 18. mit Gassion conjungiret und dieserwegen, auch des vortheilhaften Lagers zu Tabor halber, in Stande kommt, die sächsische Truppen an sich zu ziehen, so machet Mir dieses die Hoffnung, man werde so sehr auf Ew. Liebden Conjunction nicht mehr insistiren, der Feind selbst auch wohl Bedenken tragen, etwas zu hazardiren. Ich bin etc.

Wohrferne ich Ihr Corps von meinen Truppen separire, und Neipperg nähme Ihre jetzige Quartierer, so wäre ich aufs Frühjahr geklopt; ich kann bei diesen delicaten Umständen Meine Armee ohnmöglich separiren, also sollen und müssen Sie bei alle vorfallende Umstände alle andere Considérations bei Seite setzen und vor allen Dingen mir meine Truppen nicht lassen von Schlesien abschneiden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

595. AU GRAND-ÉCUYER DE SCHWERIN ET AU MINISTRE D'ÉTAT DE BROICH A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Charlottenbourg, 20 novembre 1741.

Ayant considéré que l'affaire de l'élection d'un empereur commence à traîner, et qu'il est à craindre par là que non seulement les dispositions en faveur de l'électeur de Bavière pour la dignité impériale ne se puissent altérer, mais que même, en reculant un ouvrage si salutaire, les affaires publiques, au lieu de tirer à une fin désirée, ne se puissent brouiller d'une manière à n'en savoir plus sortir sans un bouleversement total du système de l'Empire, ma volonté est que vous devez travailler de toutes vos forces, en employant le savoir-faire des ministres de mes amis, afin que l'affaire de l'élection d'un empereur s'achève au plus tôt possible. Vous devez même déclarer en mon nom au collége électoral, dans des termes convenables mais énergiques, combien il est nécessaire, tant pour la cause commune que pour le salut et la conservation de la chère patrie, de procéder incontinent à l'élection d'un empereur, de manière qu'encore avant la fin de l'année tout soit achevé; et que, pour en venir à bout, il est d'une nécessité indispensable de passer cette fois sur toutes les formalités qui pourraient reculer cette affaire, en réservant néanmoins à chacun des princes électeurs ses droits et prérogatives. Il y va absolument du salut de l'Allemagne de couper court et de ne pas laisser la moindre perspective à ceux qui pensent d'obtenir leur

but pernicieux en traînant l'élection. J'attends votre rapport détaillé de l'impression que cela aura fait au collége électoral, et si l'on a lieu d'espérer qu'avant la fin de cette année nous aurons un Empereur. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

596. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A SAINT-HUBERTSBOURG.

Berlin, 21 novembre 1741.

Mon cher Maréchal. Je viens de recevoir à la fois vos lettres du 9 et du 15, avec celle du 20 de mois, et y ayant vu ce qu'il vous plaît de me marquer touchant les quartiers d'hiver qu'une partie de mes troupes ont pris en Bohême, j'ai l'honneur de vous dire que je compte le royaume de Bohême pour cinq quartiers, c'est-à-dire, le pays pour quatre, et la ville de Prague pour la cinquième partie. De ces quartiers, mes troupes en Bohême n'occupent qu'une partie du cercle de Königgrätz, le cercle de Boleslav et la moitié du cercle de Leitmeritz, et de tous ces cercles rien de plus que jusqu'à la rive occidentale de l'Elbe, ce qui, avec les contrées de la comté de Glatz, selon mon calcul, ferait à peu près la cinquième partie de la Bohême. Il en reste donc deux parties pour les troupes françaises, plus fortes en nombre que les autres, une partie pour les troupes bavaroises, et une pour celles de Saxe.

De cette cinquième partie que mes troupes ont occupée, d'abord qu'elles sont entrées en Bohême, et dont elles sont actuellement en possession, je ne saurais nullement départir sans leur ôter la subsistance, et je crois que mes troupes ont assez opéré pour la cause commune, pour avoir mérité des quartiers d'hiver. Aussi suis-je persuadé qu'elles n'ôteront point par là la subsistance des troupes alliées, celles-ci ayant à leur disposition tout le reste de la Bohême et toute la subsistance qu'on puisse désirer, surtout si, comme j'espère, après la prise de Prague elles marchent vers la Moravie pour s'y étendre. Ainsi, Monsieur, je suis persuadé que vous trouverez raisonnable tout ce que je viens de vous mander à ce sujet. Quant aux opérations, les services que je rendrai avec mes troupes au printemps qui vient, récompenseront certainement l'électeur de Bavière, et quelque intéressant que ce soit, du prétendu dommage qu'elles doivent avoir fait, selon ce que vous supposez. Mais, en gros et en général, je ne puis point me laisser prescrire des lois pour les quartiers d'hiver, et je suis très résolu de m'y maintenir. Aussi, si M. de Neipperg voulait s'y loger ou s'approcher de trop près, il trouverait à qui parler, et il doit assez connaître mes troupes pour savoir qu'elles ne perdent point les postes qu'elles ont occupés une fois. Mais, si en revanche M. de Neipperg ne fait point de mouvements pour

s'approcher de mes quartiers, je ne vois point par quelle raison je devrais troubler le repos de mes troupes dans leurs quartiers d'hiver, et je les y laisserai paisiblement.

Quant au régiment de hussards de Bronikowski, je donnerai des ordres au prince Léopold d'Anhalt pour que vous en puissiez disposer selon votre bon plaisir, mais je vous prie pourtant, Monsieur, de ne pas vous en servir en petits détachements, mais toujours avec un corps proportionné aux forces des ennemis, sans quoi ils seraient ruinés totalement. Touchant vos opérations, mon petit sentiment est que, la ville de Prague prise, l'électeur de Bavière ne pourrait prendre un meilleur parti que de se porter avec toutes ses forces vers la Moravie et même vers l'Autriche de nouveau, et y prendre, conjointement avec la Bohême, ses quartiers d'hiver. Après cela, nous pourrions concerter ensemble comment ouvrir la campagne de l'année qui vient, à la fin du mars, ou, tout au plus tard, au commencement d'avril, et vous me ferez un grand plaisir, Monsieur, si vous vouliez me mander votre préavis là-dessus, pour que je puisse faire les arrangements de mes magasins; et rien ensuite nous empêchera d'agir alors avec toute la vigueur possible.

Je vous prie, au reste, d'être persuadé de l'estime infinie et de la considération avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

597. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 21. November 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Da der Marschall von Belle-Isle bei Mir Ansuchung gethan, die in Böhmen stehende alliirte Truppen mit einem Corps von Meinen Husaren zu verstärken, so will Ich, dass, sobald gedachter Marschall Ew. Liebden darum schreiben wird, dieselben das Regiment von Bronikowski dahin wo es der Maréchal de Belle-Isle verlanget zu seiner Disposition detachiren sollen. Ew. Liebden aber haben den v. Bronikowski zugleich dahin zu instruiren, wie Meine Intention sei, dass er mit seinem Regiment alsdann nicht mit kleinen Detachements agiren soll, sondern allemal mit einem Corps, welches der Force der Feinde, mit welchen er es zu thun haben wird, proportioniret sei, damit sein Regiment nicht ruiniret werde, wobei ich das Vertrauen zu ihm habe, er werde alles jedes Mal thun, was die Ehre der preussischen Truppen erfordert. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

598. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 31. October: Man versichert ihm von allen Seiten, der König von England habe die Königin-Mutter von Preussen für das ihr in dem Testament Georgs I. ausgesetzte Legat[1] durch eine sehr beträchtliche Geldzahlung entschädigt.

Es ist nichts davon wahr.

Mündliche Resolution (praes. 22. Nov.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

599. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 24. November: Der spanische Botschafter zu Frankfurt a. M., Graf Montijo, hat die zwischen Spanien und Baiern und zwischen Spanien und Sachsen geschlossenen Verträge mitgetheilt[2] und regt von neuem ein Abkommen zwischen Spanien und Preussen an: ,,soit par manière d'accession à ces deux traités, soit par des garanties réciproques des possessions actuelles ou des conquêtes faites et à faire." Podewils widerräth die Verhandlung, weil ein Garantievertrag Preussen in die italienischen Händel verwickeln würde, während eintretenden Falls zur Behauptung von Schlesien weder auf spanische Truppen zu rechnen sei, noch bei dem zerrütteten Zustand der spanischen Finanzen auf spanische Subsidien. Allenfalls möge man einen einfachen Freundschaftstractat mit Spanien abschliessen.

Je serais pour le traité d'amitié.

Ce qui m'étonne, c'est que le monde ne devienne jamais plus sage, et qu'après que l'on voit si évidemment la frivolité des garanties, principalement dans ce qui regarde la Pragmatique Sanction, l'on ne se lasse ni ne se détrompe des traités de garantie. Tous les hommes sont fols, c'est ce que dit Salomon, et l'expérience le prouve.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

600. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 26. November: „Valory vient de m'écrire la lettre ci-jointe, remplie de plaintes contre la conduite de Ræsfeld, qui, selon ce que Fénelon a mandé au premier, est

Berlin, 28. November 1741.

Raesfeld soll rappelliret werden, und muss darauf gedacht werden, wen man wieder hinschicken kann.[3]

[1] Vergl. oben Nr. 55. 56. 77. 85. — [2] D. d. Nymphenburg, 28. Mai 1741 bez. Frankfurt, 20. September 1741. Vergl. Cantillo, Tratados de paz y de commercio, Madrid 1843, S. 346; Aretin, Verzeichniss der bayerischen Staatsverträge S. 390. — [3] Vergl. unten Nr. 611.

tout-à-fait différente des ordres et instructions que Votre Majesté lui a donnés pour détruire le bruit d'une paix ... On voit assez que la France insiste plus que jamais sur le rappel de Ræsfeld." [1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

601. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 29. November: Valory hat von dem Churfürsten von der Pfalz die Vollmacht zur Unterzeichnung des Vergleichs zwischen Preussen und Pfalz erhalten. Podewils hält für nöthig:	Bon, mais surtout qu'on ait bien égard à la clause de toute souveraineté.
1° dass noch eine Einwilligung der Vormünder des Pfalzgrafen von Sulzbach beigebracht wird;	Bon.
2° dass der Pfalzgraf und seine Vormünder auf die Ansprüche auf den im preussischen Besitz befindlichen Theil der Erbschaft verzichten;	Bon.
3° dass das ganze Haus Sulzbach den Vertrag von 1666 [2] anerkennt;	Bon.
4° dass der König sich seine in dem Vertrag von 1670 [3] begründeten Rechte auf Ravenstein vorbehält, bis es in den friedlichen Besitz von Glatz gelangt.	Bon, admirable. Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. [4]

602. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Précis du discours tenu par le Roi au Marquis de Valory.

[Berlin] 30 novembre 1741.

Le lord Hyndford a proposé par écrit à Sa Majesté le roi de Prusse de s'allier avec la reine de Hongrie et la ligue qui se ferait en sa faveur; que cette ligue et la reine de Hongrie lui garantiraient et cèderaient tout ce qui lui plairait, à condition que Sadite Majesté Prussienne donnera sa voix au Grand-Duc.

Le Roi a dit au sieur de Valory qu'il convenait que le Roi son maître donne des ordres à Monsieur de Bussy à Londres de se concerter avec son ministre à cette cour, à l'effet de faire ensemble et conjointement des représentations au roi d'Angleterre, à peu près dans ce sens:

1 Vergl. oben S. 145. 170. — 2 Vergl. Mörner, Kurbrandenburgs Staatsverträge von 1601—1700, S. 288 ff. — 3 Ebend. S. 337. — 4 Die Unterzeichnung des Vertrages erfolgte am 24. Dec. 1741, vergl. Droysen V, 1, 361.

Que le Roi et Sa Majesté le roi de Prusse, étant bien résolus de tenir religieusement la convention de neutralité qui a été stipulée et arrêtée à Hanovre, le sont également de prendre un parti convenable à leur gloire et à leurs intérêts, en cas que le roi d'Angleterre de son côté manque à remplir les conditions qui ont servi de base et de motif à cette convention de neutralité.

Lesquelles conditions sont principalement que le roi d'Angleterre n'assistera directement ni indirectement la reine de Hongrie; que les Danois et les Hessois seraient renvoyés chez eux.

Les deux Rois alliés jugent que ces conditions ne sont pas remplies de la part du roi d'Angleterre, en ce que ses Danois et Hessois sont encore dans le pays d'Hanovre, et que Sa Majesté Britannique négocie actuellement pour doubler le corps des Danois, ainsi que celui des Hessois, et que, si son intention est d'observer religieusement la convention signée à Hanovre, elle ne peut avoir besoin de ces nouvelles troupes.

Que le langage que tient M. Trevor, ministre britannique à la Haye, de même que les intrigues qu'il fait agir, sont très contraires aux engagements que le roi d'Angleterre a pris; que ces mêmes intrigues sont mises en usage à la cour de Russie, où le sieur Finch sollicite des secours pour la reine de Hongrie.

Que rien aussi n'est plus opposé à ce que Sa Majesté Britannique a promis que les subsides qu'il paye à la Reine. Il paraît très important que ces subsides cessent.

Que Sa Majesté Britannique fasse cesser les menées de M. de Münchhausen à Francfort, chez l'électeur de Trèves et les princes de la convention d'Offenbach, pour retarder l'élection de l'empereur, comme il fait, et cela contre les engagements que le Roi son maître a pris, non seulement avec la France et ses alliés, mais encore contre les particulières assurances qu'il a données à l'électeur de Bavière.

Les deux ministres de France et de Sa Majesté Prussienne doivent représenter ensemble que, si le roi d'Angleterre ne veut pas donner sur tous ces articles une prompte et juste satisfaction, les Rois leurs maîtres seront forcés de prendre les mesures les plus fortes et les plus justes pour l'y obliger, notamment en faisant entrer leurs troupes dans l'électorat d'Hanovre.

Le sieur de Valory croit n'avoir rien oublié de ce que Sa Majesté lui a fait l'honneur de lui dire, et supplie Son Excellence M. le comte de Podewils de redresser à la marge ce qu'il croira nécessaire, ou ajouter ce qui est omis relativement aux intentions du Roi; mais il a cru avoir employé là-dessus le sens des paroles de Sa Majesté, au moins autant que sa mémoire a pu lui permettre.

Nach der Aufzeichnung von Valory's Hand. Die eigenhändigen Zusätze des Königs sind durch gesperrte Schrift hervorgehoben.

603. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A PRAGUE.

Berlin, 30 novembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Le comte de Beaujeu m'a rempli de joie, en m'apprenant la prise de Prague par les armes victorieuses de Votre Altesse Électorale; mes vœux L'accompagnent partout, et rien ne peut Lui arriver qui ne me touche aussi sensiblement que mes propres intérêts. J'espère que Votre Altesse Électorale sera satisfaite des ordres que j'ai donnés tant pour le payement de la somme qu'Elle désire, que des ordres que j'ai donnés au prince Léopold de façon qu'il ne dépendra que du maréchal de Belle-Isle de convenir actuellement avec ce prince.

Je n'agis pas moins vivement à Francfort, et même à Londres, pour Ses intérêts, et je me flatte d'en voir bientôt les heureux effets. Nous avons célébré la fête du 26,[1] et j'ai bu de tout mon cœur à la santé de mon cher roi de Bohême: je prie Votre Altesse Électorale d'excuser la liberté que je prends de Lui écrire si cordialement, en faveur de la haute estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très fidèle et inviolable ami, allié et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

604. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 30. November 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Nachdem sich durch Eroberung von Prag die Umstände in so weit geändert haben, dass, woferne es nöthig wäre, einige von Meinen Truppen, so in Böhmen stehen, zu der Armee derer Alliirten stossen zu lassen, um den Feind zu poussiren, Ich nicht so viel Beisorge als vorhin habe, dass solche von Schlesien und dessen Grenzen abgeschnitten werden könnten: so habe Ich resolviret, dass Ew. Liebden sofort an den Maréchal de Belle-Isle schreiben und ihm vermelden sollen, wie Sie die Ordre hätten, dass woferne man wegen der von Meinen Regimentern genommenen Winterquartiere in Böhmen keine weitere Schwierigkeiten machen wollte, Ew. Liebden auf Verlangen des Maréchal de Belle-Isle 15 Escadrons Dragoner und 10 Escadrons Husaren mit denen französischen und sächsischen Truppen vormarschiren lassen würden, und zwar bis an die mährischen Grenzen, um den Feind zu poussiren; jedennoch dass diese Escadrons jederzeit auf der linken Hand blieben, um nicht von denen schlesischen Grenzen abgeschnitten zu werden, und dass, woferne etwa

[1] Der Tag der Einnahme von Prag.

die Truppen der Alliirten zurückgezogen würden, alsdann gedachte Meine Escadrons sich nirgend anders als auf Ew. Liebden Quartiere repliiren müssten. Sollte nun der Maréchal de Belle-Isle hierauf verlangen, sothane Escadrons mit vormarschiren zu lassen, so haben Ew. Liebden alsdann hierzu die 10 Escadrons von Baireuth nebst denen 5 Escadrons von Bissing, ingleichen die 5 Escadrons Husaren von Bronikowski und die 5 von Bandemer zu beordern und mit vormarschiren zu lassen, bis an die mährischen Grenzen, jedoch auch weiter nicht als bis dahin. Gedachte Escadrons müssen hierbei, wie vorgemeldet, auf der linken Hand nach der schlesischen Grenze zu bleiben, damit sie niemalen von der schlesischen Grenze abgeschnitten und coupiret werden können, wie es dann auch dabei bleibet, dass woferne die alliirten Truppen von diesem Marsch sich wieder zurückzögen, alsdann Meine Escadrons sich wieder nach Ew. Liebden und Dero Quartieren hinzu repliiren müssen. Ew. Liebden werden demnach dieser Meiner Ordre gemäss alles disponiren und sich darnach achten, Ich aber verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

605. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Berlin, 30 novembre 1741.

Mon cher Maréchal. Vous serez persuadé que la nouvelle de la glorieuse conquête de la ville de Prague m'a infiniment réjoui, et que c'est du meilleur cœur du monde que je vous félicite sur une entreprise si bien ménagée de votre part. Je suis persuadé qu'après ce coup de parti que vous venez de faire, vos troupes ne resteront en si beau chemin, et qu'après avoir passé la Moldau, elles tâcheront, par quelques marches d'avant, d'obliger l'ennemi de leur céder la plus grande partie de la Bohême et même la Moravie. Je viens de donner ordre au prince Léopold qu'en cas que vous le désiriez, il doive faire marche 115 escadrons de dragons et 10 escadrons de hussards, pour se joindre à vos troupes et pour marcher avec celles-ci en avant jusqu'aux confins de la Moravie, à condition néanmoins que mes dits escadrons tiennent toujours la gauche pendant cette marche, pour n'être point séparés ni coupés des confins de la Silésie, chose qui m'a tenu tant au cœur que jusqu'à présent je n'ai pas osé de faire avancer mes troupes qui sont en Bohême. J'espère aussi que, quand vous trouverez bon de faire retourner quelques-unes de vos troupes, la marche susdite faite, vous ferez en sorte que mes escadrons ne se replient alors autre part que sur les quartiers du prince Léopold.

Au reste, Monsieur, ma confiance est trop grande envers vous sour que je ne doive croire qu'on n'inquiètera plus mes troupes sur les quartiers

d'hiver qu'ils ont occupés en Bohême, et qu'on leur en laissera la paisible possession. Je suis avec la plus haute estime, mon cher Maréchal, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

606. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A PRAGUE.

[Berlin, 30] novembre 1741.

Je viens de recevoir à la fois vos relations du 24, 25 et 26 de ce mois, desquelles celle du 26, par où j'apprends la prise heureuse de la ville de Prague, m'a causé une joie inexprimable, ce que vous ne manquerez pas d'assurer à Son Altesse Électorale, en la félicitant en mon nom, dans les termes les plus obligeants, sur ce coup de parti que son armée vient de faire.

Je suis satisfait de ce que vous me mandez touchant les discours qui se sont dits au sujets du voyage du comte de Rothenburg.[1] Le temps me justifiera de tous les soupçons qu'on en a voulu prendre, et le maréchal de Belle-Isle saura à quelle fin ce voyage du comte de Rothenburg s'est fait[2] . . . . Quant aux 500,000 florins que l'Électeur me demande sur l'hypothèque du bailliage de Neumark, je crois d'avoir trouvé les moyens d'aider l'Électeur avec de l'argent sans me charger d'une hypothèque laquelle je ne trouve pas de ma convenance à plusieurs égards. Au lieu de cela, mon intention est que je ferai payer d'abord la somme de 400,000 écus, promise à l'Électeur en reconnaissance de Glatz, et cela en deux termes. Le premier terme, de 200,000 écus, sera payé incontinent, et j'ai déjà envoyé ordre à mon *Feldkrieges-commissariat* à Breslau qu'on doit envoyer sans délai cette somme en argent comptant au prince Léopold, lequel est instruit que d'abord que l'armée alliée aura passé la Moldau, il doit envoyer cet argent à Prague, pour que l'Électeur en dispose à son gré. Quant au second terme, il dépendra de l'Électeur de me faire savoir quand il souhaitera d'avoir le reste de ces 400,000 écus. Après cela, si l'Électeur pouvait avoir besoin de quelque autre somme d'argent, je pourrais lui en fournir encore, à raison pourtant de 6 pour cent d'intérêt, et sur l'hypothèque du cercle de Königgrätz, dont la situation est plus à ma convenance que nulle autre hypothèque.

Vous communiquerez tout cela au maréchal de Schmettau, et vous vous concerterez avec lui, afin de faire valoir d'un côté ce que je fais pour l'Électeur, en lui payant d'abord la reconnaissance de la cession

1 Klinggräffen meldet 24. Nov.: Das ganze Lager glaubt an einen Frieden zwischen Preussen und dem wiener Hofe: „Rothenburg, disent-ils, passe dans Prague avec un passe-port de Lobkowitz sous prétexte d'aller aux eaux . . . il a reçu mille politesses" etc. — 2 Es folgt die Mittheilung über den Vormarsch der preussischen Schwadronen.

de Glatz, et d'autre côté, pour être instruit de ce que vous avez à faire, en cas que l'Électeur en demandât avec le temps encore quelque prêt d'argent, et de la convenance qu'il me faudra faire alors, en m'hypothéquant le cercle de Königgrätz. J'attends vos rapports sur tout ce que je viens de vous mander.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

607. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 30 novembre 1741.

Vos deux lettres du 23 et 26 du courant m'ont été bien rendues, et j'ai tout lieu d'être satisfait de votre conduite, et de l'attention que vous avez pour tout ce qui a rapport à mes intérêts. La nouvelle de la prise de Prague m'a été d'autant plus agréable que je vois par là les affaires de Son Altesse Électorale rétablies en Bohême, mes quartiers couverts, et à l'Électeur les bras libres de pousser et resserrer l'ennemi d'une telle manière que les troupes alliées seront en état d'entrer même en Moravie, et de prendre là et en Bohême des quartiers d'hiver convenables.

J'espère qu'on ne voudra pas négliger une conjoncture si favorable pour profiter de la première consternation de l'ennemi, et qu'en passant la Moldau, on voudra faire quelques marches en avant, avec toutes les forces, pour réoccuper Tabor avec un grand district de la Bohême et même de la Moravie, autant qu'il sera possible. J'y joindrai même une partie de mes troupes qui sont en Bohême, présentement que le danger n'est plus si éminent qu'avant la prise de Prague qu'elles puissent être coupées des confins de la Silésie, et j'ai donné ordre au prince Léopold que, si le maréchal de Belle-Isle le désirait de lui, il doit envoyer 15 escadrons de dragons avec 10 escadrons de hussards, pour se joindre aux troupes alliées pour marcher en avant, aux confins de la Moravie, à condition néanmoins que ces escadrons restent toujours à la gauche, vers les confins de la Silésie, pour n'en pouvoir être coupés, et qu'en cas que l'armée de l'Électeur soit obligée d'aller en arrière, alors mes escadrons se puissent replier sur le corps du prince Léopold.

Vous en ferez part à l'Électeur, pour qu'il en puisse prendre ses mesures, et vous en avertirez le sieur Klinggræffen, à qui j'ai mandé ma résolution touchant la somme d'argent que l'Électeur me demande, ma volonté étant que vous alliez de concert avec le sieur de Klinggræffen dans cette affaire, pour la mener à la fin que je désire, selon les instructions que j'ai données audit de Klinggræffen, sur lesquelles je me rapporte, le courrier de l'Électeur pressant son départ.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

608. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. November: Valory fragt an, „s'il doit écrire à sa cour pour que le sieur de Bussy tienne le langage contenu dans la pièce ci-jointe,[1] ou si Votre Majesté trouve à propos d'y adoucir ou changer quelque chose." — „Pour dorer un peu la pillule" befürwortet Podewils insbesondere eine allgemeinere Fassung der Stelle „que, si le roi d'Angleterre ne veut pas donner ... une prompte et juste satisfaction, les Rois . . . seraient forcés de prendre les mesures les plus fortes etc."

J'ai minuté la réponse à faire; instruisez Andrié que, dès que Bussy aura reçu ses ordres, il puisse se conduire de concert avec lui et selon la façon que je vous marque ici bas.

Minute de la déclaration que nos envoyés pourront faire.[2]

Que les deux Rois alliés, également engagés à soutenir le repos et la tranquillité du Saint-Empire, doivent faire pour cet effet les remontrances les plus fortes au roi d'Angleterre, pour qu'il change de conduite et se tienne plus religieusement attaché à l'observance du traité de neutralité qu'il a conclu avec la France, sans quoi les suites de l'infidélité du roi d'Angleterre obligeraient les rois de France et de Prusse à recourir à des moyens convenables à leur gloire et aux circonstances, pour montrer au roi d'Angleterre à la face de toute l'Europe que l'on ne se joue pas impunément de leur modération et de leur bonne foi.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 1. Dec.).

609. AU COMTE DE MONTIJO, AMBASSADEUR D'ESPAGNE, A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 2 décembre 1741.

Monsieur le Comte de Montijo. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez écrite du 11 de novembre, aussi bien que les copies des traités faits entre Sa Majesté Catholique et le roi de Pologne, de même que celui qui a été conclu avec l'électeur de Bavière. Porté comme j'ai été de tout temps à cultiver et à reserrer même par des liens indissolables l'amitié du Roi votre maître, dont je reconnais tout le prix, il m'aurait été fort agréable de remplir ses désirs en ce que vous venez de me proposer de sa part, touchant mon accession et garantie des susdits traités. Mais, comme ils renferment l'un et l'autre des engagements et des stipulations qui me sont absolument étrangers, et que

[1] Der Précis, oben Nr. 602. — [2] Vergl. unten S. 443, Anm. 1.

d'ailleurs la situation de nos États est telle que par leur éloignement nous nous trouvons l'un et l'autre hors de portée de pouvoir satisfaire aux engagements qu'une garantie réciproque exige, vous sentez bien vous-même qu'elle ne saurait avoir lieu dans toute l'étendue que les conjonctures présentes pourraient demander.

Mais cela n'empêchera jamais que je ne me fasse un véritable plaisir et étude de contribuer, en tout ce qui dépendra de moi, à la gloire et à la satisfaction de Sa Majesté Catholique, aussi bien qu'à l'agrandissement de sa maison royale, et, si vous croyez qu'un simple traité d'amitié entre nos deux couronnes pourrait servir à cette fin, je m'y prêterai volontiers.

Je suis avec bien de l'estime, Monsieur le Comte de Montijo, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

---

610. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 3 décembre 1741.

Monsieur mon Cousin. Vos lettres ne m'importunent jamais; au contraire, elles me font un très grand plaisir, et je suis ravi de puiser des lumières dans la correspondance d'un grand homme, dont l'expérience et la sagesse sont reconnues de toute la terre, et dont l'âge ne diminue en rien la force de l'esprit, du génie, et de l'exécution.

J'ai lu avec beaucoup d'attention le mémoire, Monsieur, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je dois vous rendre justice que votre conduite à l'égard de l'Espagne et de vos autres alliés a été irréprochable dans la dernière guerre. Vous pouvez aussi être persuadé qu'il ne règne dans mon cœur aucune méfiance contre le Roi votre maître, et que ce ne sera pas moi qui donnerai lieu à l'altération de l'union étroite qui règne entre nos cours. Pour démentir d'une façon authentique et sans équivoque les bruits que les Autrichiens avaient répandus dans le monde de notre accommodement, j'ai écrit à l'électeur de Mayence une lettre pathétique et pressante pour accélérer l'élection de l'électeur de Bavière.

J'ai parlé à M. de Valory des mesures que je croyais qu'il serait nécessaire de prendre pour la gloire du Roi de France et pour le repos de l'Allemagne, contre les mauvais desseins du roi d'Angleterre. J'ai minuté une déclaration, que je crois qu'il sera d'une nécessité absolue de faire faire à ce prince par nos envoyés à sa cour pour déraciner ce reste de mauvaise volonté impuissante avec laquelle il cabale en Europe, et pour lui ôter une bonne fois l'envie et les moyens de s'opposer aux arrangements que le roi de France a pris avec ses alliés. Il y a actuellement quelques-unes de mes troupes sous les ordres de l'Électeur, et je me prépare à ouvrir au printemps prochain la campagne à la tête

de 40,000 hommes de mes troupes. Nous ferons, le maréchal de Belle-Isle et moi, tous les arrangements nécessaires pour que nous puissions avoir le plaisir, Monsieur, de vous donner bientôt la nouvelle de la façon dont vos braves Français et vos alliés savent exécuter et mettre à leur perfection les projets des grands événements que vous avez roulés dans le capacité de votre génie et que vous avez arrangés dans le conseil de votre sagesse.

L'artifice que la cour de Vienne a employé pour nous désunir, est d'autant plus grossier qu'il est visible et qu'il saute aux yeux des moins politiques que jamais je ne pourrais faire de démarche plus contraire à ma gloire et à mes intérêts, que de faire une paix plâtrée avec mes ennemis, qui conserveront naturellement le levain dans leurs cœurs contre moi, qu'ils regardent comme l'auteur de leurs infortunes.

D'ailleurs, rien ne m'est plus avantageux que de voir, entre les Autrichiens et moi, les Saxons, qui me servent, pour ainsi dire, de digue contre l'envie qui pourrait prendre à la reine de Hongrie de recupérer la Silésie.

Le voisinage de l'électeur de Bavière, de l'autre côté, me convient beaucoup mieux que celui des Autrichiens, avec lesquels je ne saurais vivre en sûreté, et auxquels je puis dire avec Cicéron: Non Catilina! vous ne vivrez point dans l'endroit où je suis! Fuyez Catilina, il faut que des murs nous séparent!

Mais plus que toutes ces raisons que je viens d'alléguer, les vrais principes de politique de ma maison demandent qu'elle soit étroitement unie avec la France, puisque, moyennant cette union, le rôle que nous jouons en Europe est infiniment plus beau que celui que nous jouerions à la suite de l'Angleterre et de la Hollande.

De plus, dans les liaisons où je suis maintenant, je puis voir l'agrandissement de la France sans envie, de même que cette couronne peut regarder le mien sans qu'il lui soit préjudiciable, puisque nous n'avons aucun litige ensemble, et que le voisinage ne nous commet point. Il y a même des raisons du côté de nos deux cours également fortes pour cultiver de plus en plus notre union et de la rendre, s'il se peut, éternelle.

C'est tout le contraire avec l'Angleterre et l'Autriche. N'eussé-je pas d'autres raisons de ne point m'allier avec eux que celle de leur pitoyable conduite, celle-là même serait, ce me semble, suffisante.

Mais je ne m'aperçois pas que j'abuse à mon tour du loisir de l'Atlas de l'Europe. Si je vous écris de longues lettres, c'est, Monsieur, que j'aime à m'entretenir longtemps avec vous, et que l'amitié est bavarde. J'espère que vous ne m'en saurez pas mauvais gré, et que vous ne douterez jamais des sentiments de la haute estime et de la considération parfaite avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre inviolable ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

611. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.[1]

Berlin, 4. December 1741.

In denen mit voriger Post anhero gekommenen luycker und kölnischen Zeitungen habe Ich ersehen, dass man sich dort die Mühe gegeben, wegen der bekannten Sachen, die Schleusen und Wasserwerke betreffend, welche die geldrische Staaten ohnweit des Clevischen anlegen, mich bei dem Publico odiös zu machen, da der erstere von einer heftigen Declaration Meldung thut, welche Ich der Republik Holland dahin thun lassen, dass, woferne sie gedachte Schleusen nicht sofort demoliren würden, Ich Mich von allen mit den Holländern habenden Engagements lossagte, der andere aber etwas modester schreibet, doch wünschet, dass sich bald Médiateurs finden möchten, um zu verhindern, dass aus dieser kleinen Sache nicht eine weitaussehende grosse Affaire entstehen möge. Ich finde demnach nöthig, dass sowohl Räsfeld, als Rohd dahin instruiret werde, die Besorgung zu thun, damit dieser offenbaren Unwahrheit öffentlich widersprochen werde. Wie denn auch der nach Holland destinirte v. Podewils[2] in seiner Instruction mit haben soll, Acht zu geben, damit nichts in denen holländischen Zeitungen gesetzet werde, welches Mir oder meiner Sache praejudicirlich sei oder bei dem Publico odiös machen könne.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

612. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 5. December 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Schreiben v. 30. d. habe sogleich erhalten und bedaure ich gar sehr, daraus zu ersehen, dass der Obristlieutenant Loë Baireuthischen Regiments verstorben, an welchem gewiss einen recht tüchtigen Officier verloren habe.

Da nach der von Ew. Liebden eingezogenen Nachricht der Feind im Begriff gestanden haben soll, gerade gegen die Alliirten zu marschiren und es annoch zu einer Bataille kommen zu lassen, so haben Ew. Liebden deshalb sehr wohl auf der Hut zu sein, und alles dergestalt zu disponiren, damit, wenn es zu einer Action kommet und solche vor die Alliirten unglücklich ausfiele, Ew. Liebden alsdann mit Dero Corps allenfalls nach Schlesien repliiren können. Sollte aber solche Action vor der Alliirten Armee glücklich ablaufen, so können Dieselbe aldann mit Dero Truppen bis an die mährischen Grenzen mit voran rücken, jedoch dass Deroselben die schlesischen Grenzen allemal zur

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 318 ff. — [2] Vergl. Nr. 600.

Seiten bleiben. Uebrigens, und damit Ich um so schleuniger und zuverlässiger von allem, so dorten vorgehet, informiret sein möge, so haben Ew. Liebden Mir wöchentlich zweimal Estafetten zu schicken und die Briefe durch die Jägers bis dahin zu senden, von wannen sie auf das sicherste und geschwindeste durch eine Estafette überbracht werden können. Ich verbleibe mit wahrer Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Wohr Neipperg geschlagen wird, so schicken Sie eine Estafette an Schwerin, dass er sofort sich von Troppau empariret, und sollen Sie Glatz näher umschliessen oder auch wohr möglich suchen, Sich der Stadt zu bemeistern. Wann die Baiern geschlagen werden, so ruiniren Sie das Land vorwärts, dass Neipperg keine Subsistenz findet und ziehen Sich so weit zurücke, als es die Noth erfordert.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

613. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

[Berlin, 5 décembre 1741.]

J'ai reçu vos deux relations sous N° 16 et 17 par le courrier du prince Léopold, et je suis très content du détail que vous me mandez de l'attaque de Prague, et de ce qui s'est passé après la prise de la ville. Je suis charmé d'entendre que le maréchal de Belle-Isle y est arrivé, et je ne doute nullement que les affaires ne prennent présentement tout un autre tour qu'elles n'ont eu jusqu'alors. Comme on vient de me mander que l'armée de l'ennemi s'est avancée vers la Moldau, dans le dessein de combattre, je suis très impatient d'apprendre ce qui en est, et s'il y aura encore cette année une affaire décisive, ou, en cas que non, comment les deux armées se posteront pour prendre leurs quartiers d'hiver. Vous ne manquerez pas de m'en faire votre rapport détaillé, le plus tôt que cela se pourra, et vous avertirez en même temps le prince Léopold de tout ce qu'il lui faut. Vous ne laisserez échapper aucune occasion pour renouveler à Son Altesse Électorale les assurances de mon amitié constante envers elle, et j'espère que ma dernière lettre, que j'ai écrite tant à elle qu'à vous et au sieur de Klinggræffen, et que le marquis de Beaujeu vous aura rendue, n'aura pas déplu à l'Électeur.

Quant au baron de Werthern, je ne saurais point lui être contraire d'accepter la place de lieutenant-colonel que l'Électeur vient de lui offrir, et j'y consens de bon cœur.

Federic.

Nach dem Concept, s. d. Das Datum aus Schmettau's Antwort.

---

614. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 7. December, eine Denkschrift vor, die er aufgesetzt „pour presser l'élection d'un empereur, et que M. de Valory m'a demandé en suite d'un entretien qu'il a eu hier au soir avec Votre Majesté sur ce sujet."

C'est admirable, il faut faire partir cette expédition par un courrier, afin d'en accélérer l'effet.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts von Podewils.

---

615. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 8. December 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 5. d. ist Mir sogleich wohl überbracht worden, und nachdem ich den Einhalt dessen und der angeschlossenen Beilagen mit mehrem ersehen, so diene darauf in Antwort, dass, nachdem durch die Retraite der feindlichen Armee die Sachen glücklich dahin gekommen, dass vor dieses Jahr die Campagne sich endiget und die Operationes cessiren, so glaube Ich, wie es nicht nöthig gefunden worden sein wird, die Baireuthschen und Rothenburgschen Dragoner nebst den 10 Escadrons Husaren vormarschiren zu lassen. Was Ich demnächst dem Maréchal de Belle-Isle und der alliirten Armee zu Gefallen thun kann, ist dieses, dass Ew. Liebden mit denen Regimentern Infanterie voravancirten, und bis nach Chrudim, Brandeis, Austi,[1] Littitz, Wamberg, Oertitz, Landskrone, Grulich, Mittelwalde und Wilhelmsthal Sich verlegen, um dergestalt mit den oberschlesischen Quartieren die Communication zu haben und bis daran zu schliessen. Sollten auch Ew. Liebden convenabel und sicher finden, die im Mährischen belegene Städte Altstadt, Goldenstein, Römerstadt und Ullersdorf zu occupiren, wäre es um so besser, um die Communication mit dem Generalfeldmarschall Graf Schwerin desto füglicher zu haben. Den Feldmarschall Schwerin werde Ich sodann Ordre geben, um sowohl von Oppau[2] sich Meister zu machen, als auch die mährischen Posten von Bentschin,[3] Engelsberg, Freudenthal und womöglich Friedland zu occupiren. Weil Ich auch alsdann und bei solcher Position der Quartiere Meine sämmtlichen Husaren in Böhmen selbst zu Postirungen und Patrouillen nöthig haben dörfte, so hoffte, der Maréchal de Belle-Isle werde Mir sodann solche sämmtlich lassen.

Was die sächsische Truppen anlanget, so müssten selbige alsdann die Oerter gegen die mährischen Grenzen zu, als Teutschbrod, Biela, Przibislav, Gimrawow, Polna etc. occupiren, welches Mein Rath wäre.

[1] Wildenschwert. — [2] Sic. — [3] Bennisch.

Woferne nun der Maréchal de Belle-Isle dieses goutirte, so könnte der Plan darnach gemachet werden, wie es die Convenienz der Truppen erfordert, und Ew. Liebden, wie gedacht, vormarschiren. Wollte man aber nicht, dass Meine Truppen avancireten, so können Dieselbe in ihren Quartieren ruhig bleiben, auf welchen Fall Ew. Liebden dann weiter nichts als das Regiment von Bronikowski zu geben und zu detachiren haben.

Alles dieses haben Ew. Liebden mit dem Maréchal de Belle-Isle zu überlegen, den Grand-Maître d'Artillerie von Schmettau dabei zuzuziehen und das erforderliche auf ein oder andere Art zu reguliren.

Die Winterquartierliste, wovon Ew. Liebden in Dero Schreiben melden, habe nicht dabei gefunden. Wann die Infanterie, wie Ich vorgedacht, sollte vorrücken, so kann das Prinz-Bevernsche und das Prinz-Moritzsche Regiment wiederum in die Quartiere von Böhmen einrücken, wohin auch der Feldmarschall Schwerin das Carabiner-Regiment Cavallerie marschiren lassen kann.

Alles dieses verstehet sich, dass Mir die französische Generalität Meine in Böhmen bereits genommene Winterquartiere nicht disputiret, sonsten Ich nichts marschiren lasse, noch ein einiges Regiment gebe. Ich bin mit vieler Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Was Ich Ihnen hier schreibe, dar muss es darbei bleiben, und sollen Sie nicht davon abgehen, und ist das vornehmste, dass die Truppen zusammen bleiben, auf dass Ich ins Frühjahr im Corps agiren kann. Was Sie Mir wegen die Winterquartiergelder schreiben, ist gut, Ich hoffe aber, dass das dicke Ende noch erst nachkommen wird.

Und wenn wir auch Quartiere vorwärts nehmen, so kann Ich solche immer mit die niederschlesische Regimenter ersetzen. Uebrigens recommandire Ihnen vor allen Dingen die Conservation und Completirung der Truppen, gleichwie die Précautions, die bei der von Mir projectirten Postirung werden zu nehmen seind, damit die Truppen vor Affronts praeserviret bleiben.

Schreiben Sie Mir, wie es mit Glatz stehet, und was Ihre Meinung derentwegen sei, umb es einzunehmen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

616. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 8 décembre 1741.

Vos relations sous nº 18 et 19, quoique la dernière sans date, me sont bien parvenues, par le courrier que le prince Léopold vient de m'envoyer. N'ayant jamais douté qu'après la prise de Prague l'ennemi

ne prît d'autre parti que de se retirer, et de donner par là main libre à l'armée alliée de marcher en avant et d'élargir ses quartiers d'hiver, j'ai donné mes instructions au prince Léopold, desquels je vous envoie les copies ci-jointes pour pouvoir en parler au maréchal de Belle-Isle, et pour tâcher de régler avec lui ce que vous trouverez convenable à ma satisfaction et au bien de mes troupes. J'espère que le maréchal de Belle-Isle s'en accommodera, et que surtout on ne disputera plus à mes troupes ce qu'elles ont pris de quartiers de ce côté de l'Elbe, chose dont je ne pourrais me départir, par plus d'une raison. Vous communiquerez ce tout avec le prince Léopold, qui en parlera lui-même au maréchal de Belle-Isle, et je suis avec bien de la considération etc.

Federic.

Le premier projet est que je ne sépare pas mes troupes; je ne saurais faire plus que ce que je propose actuellement, puisque je crois que l'armée autrichienne prendra ses quartiers en Moravie, et que mon armée par là serait seule exposée à la petite guerre.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

617. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Berlin, 8 décembre 1741.

Mon cher maréchal. Je n'ai jamais douté que l'heureuse prise de Prague n'obligeât l'armée ennemie de se replier et de donner par là l'occasion à l'armée alliée de s'avancer et d'élargir par là ses quartiers d'hiver. Comme mon grand-maître de l'artillerie, le maréchal de Schmettau, vient de me mander la retraite de l'ennemi, je lui ai expliqué mes idées sur la position des quartiers d'hiver à prendre, et il aura l'honneur de vous en entretenir et de concerter avec vous ce qu'il y aura à faire pour l'intérêt commun, et pour resserrer l'ennemi autant que les circonstances le voudront permettre.

Je vous prie d'être persuadé de ma parfaite estime et de la haute considération avec laquelle je suis à jamais, mon cher Maréchal, votre très affectionné et très fidèle ami

Federic.

Je désire impatiemment d'avoir le plaisir de vous embrasser; dès que nous saurons où les ennemis ont pris leurs quartiers d'hiver, il faudra projeter la campagne prochaine, et cela est d'autant plus nécessaire que le temps presse pour faire des magasins. Je vous prie de me mander en gros votre sentiment.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

618. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A PRAGUE.

Berlin, 9 décembre 1741.

J'ai reçu la vôtre du 2 du courant, et je suis très satisfait de son contenu. Quant à l'emprunt d'argent que le confident continue de presser,[1] vous aurez déjà reçu, à l'heure qu'il est, mes ordres sur ce sujet. Et, comme, dans un cas d'emprunt d'argent, une hypothèque de Neumark ne serait point de ma convenance, vous aurez alors votre seul point de vue sur le cercle de Königgrätz, seul objet qui me pourrait disposer à des emprunts d'argent. J'attends le plus souvent possible de vos nouvelles, et de ce qui se passe par rapport à l'ennemi et à ses quartiers d'hiver, qu'il va prendre actuellement, et je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

619. AU ROI DE BOHÊME A PRAGUE.

Berlin, 9 décembre 1741.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté me permettra de La féliciter de tout mon cœur de l'heureuse réussite de Ses desseins; je L'assure que je crois qu'il m'arrive à moi-même tout le bonheur qui L'accompagne, et que personne ne Lui sera plus fidèlement attaché que je le suis. J'ai donné tous les ordres convenables pour que le maréchal de Schwerin et le prince Léopold avancent, chacun de leur côté, et mon plus grand contentement sera, si je puis contribuer, en quoi que ce soit, à ce qui peut être de la gloire et de l'avantage de Votre Majesté. Je La prie d'être convaincue de la sincérité de mes sentiments, et comme l'on ne saurait être avec plus de considération, de tendresse et d'estime que je le suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

620. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF VON SCHWERIN IN NEISSE.

Berlin, 9. December 1741.

Ihr werdet aus dem Postscripto Meines heutigen Schreibens[2] mit mehrerm ersehen haben, was Ich Euch wegen Troppau und denen mährischen Gebirgsörtern zu Eurer Verhaltung geschrieben, im Fall des Prinz Leopolds Liebden ein Mouvement vorwärts thun sollte. Nachdem Ich aber der Sachen weiter nachgedacht und gefunden habe, dass,

[1] Vergl. oben S. 378. — [2] Liegt nicht vor. Vergl. Nr. 615.

wenn die Oesterreicher Troppau behalten und bei Nehmung ihrer Winterquartiere in Mähren die Garnison verstärken, alsdann die Garnison von Ratibor nicht nur von der zu Jägerndorf fast coupiret ist, sondern die Correspondance auch sehr schwer zwischen beiden Garnisons zu unterhalten, überhaupt aber die Oesterreicher die oberschlesische Quartiere aus Troppau den Winter über sehr incommodiren können; als habe Ich resolviret, dass Ihr sonder weitern Anstand, und ehe die Garnison von Troppau, welche jetzo nur aus Invaliden bestehen soll, verstärket wird, die Stadt Troppau wegnehmen und occupiren lassen sollet, wohin Ihr alsdann das Sydowsche Regiment legen könnet.

Ihr sollet zugleich auch suchen, Euch von dem mährischen Gebirge durch Occupation der Oerter Freudenthal, Bennisch etc. Meister zu machen, und dadurch Eure dortigen Sachen so zu disponiren, dass Euch der Feind nicht insultiren kann.

Woferne die österreichische Armee schon in Mähren stehen und Olmütz stark besetzet haben sollte, so müsset Ihr Euch sehr in Acht nehmen und wohl auf Eurer Hut sein, um Euch nicht den Schwarm auf den Hals zu ziehen und insultiret zu werden. Ich bin etc.

Friderich.

Prenez un peu vos précautions, et réglez la *Postirung* de façon comme vous le trouverez convenable, et surtout pour la sûreté et subsistance des troupes, et prenez de bonnes précautions pour éviter tout affront.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

621. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

[Berlin, 9 décembre 1741.]

Mon cher Maréchal. M. de Valory m'ayant communiqué l'extrait d'une lettre qu'il a reçue de votre part, en date du 5 décembre, ç'a été avec bien du chagrin que j'ai vu l'état faible de votre santé, et je vous prie de croire que j'y compatis, et que mes vœux ne sont que pour le parfait rétablissement de votre santé. Quant aux mouvements que vous désiriez de faire par le maréchal de Schwerin, il faut, Monsieur, que je vous dise que je vous ai prévenu en cela, ayant ordonné déjà audit maréchal de Schwerin de s'emparer de la ville de Troppau et de tous les lieux qui gouvernent les montagnes de la Moravie qui confinent la Haute-Silésie, et de pousser même plus avant autant que les circonstances et la position de l'armée ennemie le pourraient permettre.

Outre cela, j'ai ordonné au prince Léopold de marcher avec toute son infanterie en avant, pour occuper autant de terrain que la sûreté

de mes troupes le demandera; et, s'il est nécessaire, le prince Léopold ne fera guère de difficulté de laisser aux troupes saxonnes la ville de Leitmeritz. Enfin, Monsieur, vous serez persuadé du zèle que j'ai pour la cause commune, mais surtout de l'affection que je vous porte, et de la haute estime avec laquelle je serai à jamais, mon cher Maréchal, votre très affectionné et très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

622. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 28. November: „Depuis une quinzaine de jours, on ne s'entretient ici à la cour et partout ailleurs que du prétendu traité conclu entre Votre Majesté et la reine de Hongrie."

Cito. Er soll solche Zeitungen und Fabeln hautement dementiren und widersprechen, damit solche dorten bei dem Publico keine Progression machen, oder Ich werde ihn scharf davor ansehen, wenn er sich dabei passiv betraget. Die Declaration, so er dem König thun sollte, würde ihm hoffentlich die Augen geöffnet haben, dass alle Bruits faux wären.

Mündliche Resolution (praes. 10. Dec.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

623. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Räsfeld berichtet, Haag 5. Dezember: . . . „L'affaire de neutralité à conclure avec la France commence à tomber dans l'oubli, et les régents même qui s'étaient déclarés jusqu'ici pour elle, n'osent presque plus en parler, voyant bien que leurs peines seront inutiles; le marquis de Fénelon tient présentement la même conduite et en témoigne de l'indifférence, quoique au fond il soit très mortifié de n'y avoir pu réussir".

Er soll bei allen Gelegenheiten in höflichen Terminis denen Holländern die Neutralité recommandiren und die sonst erfolgenden Suiten in modsten Terminis vorstellen.

„On a des avis certains ici que l'Angleterre continue à payer les 300,000 livres sterlings que le parlement a accordé au Roi pour l'assistance de la reine de Hongrie".

Diese Passage soll an M. de Valory gewiesen werden.

Mündliche Resolution (praes. 10. Dec.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

624. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 11 décembre 1741.

Votre rapport sous nº 20 vient de m'être rendu par le courrier que le prince Léopold m'a envoyé, et vous faites très bien de me mander comme les choses sont actuellement dans vos cantons. Je suis de même très satisfait du soin que vous prenez pour le bien et la conservation de mes troupes. Quant à l'arrangement des quartiers d'hiver, le prince Léopold vous communiquera apparemment tout ce que je lui ai ordonné à ce sujet, et vous l'assisterez en tout pour arranger les quartiers de la manière que mes troupes ne soient trop exposées aux insultes de l'ennemi, et de la manière qu'elles ne soient trop fatiguées et qu'elles puissent prendre haleine. Touchant l'Électeur, je suis bien aise qu'il se fasse proclamer roi, et mes vœux sont qu'il le soit en effet. En attendant, vous l'en féliciterez de ma part, et lui direz qu'aussitôt qu'il m'aura mandé son avénement à la couronne, je ne manquerai point de lui envoyer quelqu'un de ma part.

Je ne comprends point pourquoi les Bavarois ne poussent plus leurs quartiers vers la main droite en avant, et même jusque dans la Haute-Autriche, et il me semble qu'on ne devait point ménager autant les troupes saxonnes, en les mettant aux confins de la Saxe, mais qu'on devrait les pousser plus en avant. Selon mes idées, il fallait reserrer l'ennemi autant qu'il est possible, et le pousser par de grands corps de troupes, pour l'obliger de se retirer en Autriche. Au moins devrait-on, après avoir fait reposer trois semaines les troupes dans leurs quartiers, envoyer de gros détachements pour obliger par là l'ennemi de quitter ses postes et quartiers avancés, jusqu'à ce qu'on l'ait forcé de se retirer en Autriche. Vous ferez l'usage convenable de ces mes idées, pour les insinuer au maréchal de Belle-Isle et pour les lui faire goûter. Quant aux propositions que le colonel Bercsényi[1] vient de vous faire, je ne les crois pas telles que je les puisse accepter et que j'en puisse faire fond. Mes compliments au maréchal de Belle-Isle, et je suis avec considération etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

625. AU GRAND-ÉCUYER DE SCHWERIN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 11 décembre 1741.

J'ai été surpris d'apprendre par la vôtre du 5 de ce mois que vous avez pu balancer un moment de vous conformer aux souhaits des

1 Graf Bercsényi, Ungar von Geburt und maréchal de camp im französischen Heere, wünschte den Oberbefehl über die preussischen Husaren in Oberschlesien zu erhalten.

ministres de France et de leurs alliés, qui ont jugé convenable de célébrer la prise de Prague par des illuminations. C'est pourquoi je vous ordonne d'imiter leur exemple, avec une politesse convenable et conformément à votre caractère, et d'excuser ce délai mal avisé, le mieux qu'il vous sera possible. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

626. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 11 décembre 1741.

Quoique, selon votre dernière relation, le Cardinal vous ait voulu persuader qu'il était encore incertain sur les raisons de l'envoi du comte de Poniatowski à la cour de France, et bien que le Cardinal fasse semblant de croire comme si cet envoi était un jeu du ministère de Dresde pour éloigner ledit comte de la personne du roi de Pologne, je ne m'y fie pas. Au contraire, je suis persuadé que tout ce qu'on en a voulu dire n'est que pour donner le change à nous autres. Ma volonté est donc que, sans faire voir quelque inquiétude, vous devez employer tout votre savoir-faire pour savoir le dessous des cartes, et pour approfondir la véritable raison du séjour de ce dit comte à la cour de France, et de ce qu'il y intrigue. Vous vous concerterez là-dessus avec le ministre de Bavière, sa cour étant intéressée, autant que moi, à veiller sur les intrigues de ce rusé négociateur. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

627. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 25. November: „Leurs Altesses (die Regentin und Herzog Anton Ulrich) sont extrêmement irritées contre le marquis de Botta, de manière que le Duc refusa hier d'admettre ce marquis à lui faire sa cour.“

Berlin, 11. December 1741.

Sehr gut, woferne es nur nicht ein verdecktes Gerichte ist; welches Mardefeld, ohne sich der geringsten Méfiance zu äussern, wohl approfondiren und alles und jedes wohl observiren muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

628. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Räsfeld berichtet, Haag 3. December: „Quoique le bruit d'une paix particulière entre Votre Majesté et la reine de Hongrie soit tombé, il y a cependant encore quelque personnes bien entendues

Berlin, 13. December 1741.

Es soll in die öffentliche Zeitung gesetzet werden, dass von Meinen in Böhmen stehenden Trup-

qui croient qu'il s'en est fait quelque convention d'armistice ou de neutralité. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le baron de Burmannia, ministre de la République à Vienne, en parlant sur cette matière dans sa dernière relation aux États-Généraux, s'exprime à peu près en ces termes".

pen fünfundzwanzig Escadrons beordert worden, mit denen französischen, baierischen und sächsischen Truppen vorwärts gegen den Feind zu rücken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

629. AN DEN GENERALMAJOR GRAF VON TRUCHSESS IN JÄGERNDORF.

Berlin, 13. December 1741.

Ich kann Euch nicht verhalten, wie dass Ich aus Eurem Schreiben vom 1. d. mit vieler Bestürzung ersehe, was Ihr bei Gelegenheit der von Eurer Compagnie desertirten Unterofficiers melden wollen. Es muss Euch der Kopf umgegangen sein, zu der Zeit, als Ihr resolviret, einen Meiner Officiers an den Feind nach Olmütz zu schicken und von solchem Deserteurs abzuholen. Wie Mir dann Euer ganzes Verfahren in dieser Sache ohnbegreiflich ist, und, wenn Ich es à la rigueur nehmen will, den Arrest auf der Wache meritiret.

Ich bewundere dabei, dass der Feind den Officier zurückgehen lassen und solchen nicht, wie er können, als einen Gefangenen behalten hat.[1] Gleichwie Mir aber dergleichen Vertraulichkeit mit dem Feinde und ohnüberlegte Exponirung Meiner Officiers sehr missfallen, so hoffe Ich, Ihr werdet Euch hinfüro nicht ferner dergestalt vergessen, damit Ich bleiben kann Euer wohlaffectionnirter König

Friderich.

Je crois que vous n'avez que quinze ans, vu la conduite extraordinaire que vous tenez d'envoyer des officiers à Olmütz réclamer des déserteurs. Prenez garde à vous, ou bien, après tant de sujets de mécontentement que vous me donnez, la brouillerie s'en suivra.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

630. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE.

Berlin, 14 décembre 1741.

Mon cher Maréchal. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai vu ce que vous me mandez dans votre lettre du 9 de ce mois. J'ai

[1] Truchsess berichtet, Generalmajor Terzy in Olmütz und Feldmarschall Seher in Brünn hätten ihm „in obligeanten Terminis geantwortet und alle Deserteurs zu arretiren versprochen, auch dem Officier zu verstehen gegeben, es würde Ew. Königl. Majestät ein leichtes sein, es dahin zu bringen, dass sie unsre Deserteurs arretiren und extradiren müssten."

toujours cru qu'il n'y avait que votre présence qui fût capable de redresser toutes les fautes qu'on a commises avant votre arrivée, et je ne doute nullement d'un bon succès, pourvu que les vœux que je fais pour le rétablissement de votre santé sont exaucés. Comme j'espère que l'élection d'un empereur ne tardera guère, j'attends votre arrivée chez moi avec impatience, pour concerter alors tout ce qu'il y aura à faire.

Quant aux ordres que vous demandez pour le feld-maréchal Schwerin, je vous en ai déjà prévenu, Monsieur, et mes ordres sont tels qu'il doit entrer en Moravie avec ses troupes et pousser jusqu'à Olmütz, si les circonstances le veulent permettre. Ainsi, j'espère qu'avant que vous aurez reçu la présente, tout ce que vous demandez sera déjà exécuté. Au reste, Monsieur, soyez persuadé de la haute estime et de la considération infinie avec laquelle je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné et inviolable ami

Federic.

Schwerin a ordre d'entrer en Moravie, sans se commettre avec nombre supérieur d'ennemis, et je le juge à présent maître des bords de la Moravie.

Je vous avoue que, l'année prochaine, je m'accommoderai bien mieux des troupes françaises que des saxonnes.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

631. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF VON SCHWERIN IN NEISSE.

Berlin, 14. December 1741.

Mein lieber Generalfeldmarschall Graf v. Schwerin. Eure beiden Schreiben vom 8. und 9. d. habe wohl erhalten. Ihr werdet aus Meinen durch den Lieutenant Sydow empfangenen Briefen und aus demjenigen, so Ich Euch nachhero noch per Estafette geschrieben, ersehen haben, wie Ich Euch wegen Occupirung der mährischen Gebirge und dass Ihr in Mähren selbst, soweit es nur geschehen kann, poussiren sollet, mit meinen Ordres bereits praeveniret habe. Wie es Mir denn sehr lieb sein wird, wann Ihr, ohne Euch mit einem superieuren Feind zu committiren, bis Hof und Sternberg marschiren, ja selbsten Euch von Olmütz empariren und alsdann mit denen oberschlesischen Regimentern Eure Quartiere von Hohenstädt an längst der Oderau ziehen könnet.

Die Sicherheit und die Conservation Meiner Truppen recommandire Ich Euch hierbei bestens und sollet Ihr wohl davor sorgen, dass nach den Euch eigentlich bekannten dortigen Umständen die Regimenter nicht leiden, wie Ihr dann gleichfalls Eure Mesures wider allen Affront nehmen müsset. Sobald Ihr auch in das Mährensche eingerücket seid, so sollet Ihr keine Zeit versäumen und darin, soweit Ihr nur immer

kommen könnet, Contributiones ausschreiben und zwar so hoch und so stark als es nur möglich ist, auch solche demnächst mit Ernst einfordern und Mir richtig berechnen lassen, worunter Ihr nicht säumen und die Contributiones alsofort reguliren sollet. Ich bin etc.

F.

Nach dem Concept.

---

632. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 15. December 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 11. d. habe sogleich erhalten und bin insoweit von allem darin gemeldeten sehr wohl zufrieden, nur muss Deroselben hierbei eröffnen, wie Meine Intention gar nicht ist, dass Meine Cavallerie so weit vorausgehe und sich aventurire, sondern Ich habe durch dieses Mouvement der Welt nur zeigen wollen, dass die von denen Oesterreichern ausgestreuete Bruits von einem Particulierfrieden ohne Grund sein, und Ich Mich von der Partie derer Alliirten nicht detachiret habe. Ew. Liebden sollen dannenhero die Disposition des Marsches Meiner Regimenter Cavallerie solchergestalt machen, damit solche nicht zu weit vorkommen noch exponiret seind, wie Ich in Meinem vorigen bereits mitgeschrieben habe, und verlasse Ich Mich darunter auf Ew. Liebden, wie hergegen es auch von Deroselben fordere, dass nichts geschehe, wodurch mehrgedachte Cavallerie exponirt sei. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

633. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 15 décembre 1741.

La vôtre du 13 de ce mois sous N° 21 vient de m'être rendue dans ce moment, et je n'ai qu'à vous dire que mon intention est que ma cavalerie ne doit point se porter si avant qu'elle risque quelque chose. Car quoique j'aime à faire voir à tout le monde que je ne me suis point détaché de mes alliés, comme les Autrichiens ont voulu faire accroire au monde, néanmoins je ne veux point que ladite cavalerie doive être aventurée ni poussée trop en avant. J'ai fait connaître cela au prince Léopold d'Anhalt, et vous vous règlerez là-dessus dans les mesures à prendre. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

634. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 16 décembre 1741.

Le prince Léopold vient de me mander que le maréchal de Belle-Isle refusait jusqu'à présent de mettre les troupes saxonnes en avant, et qu'il était même intentionné de retirer la plupart des troupes françaises derrière la Moldau, pour n'être point exposées. Comme cela ne m'accommoderait nullement, et que je n'aime point à exposer seulement mes troupes, de la manière que les autres doivent être toutes derrière elles, vous prendrez occasion d'en parler au maréchal de Belle-Isle, et vous lui ferez entendre que, si l'on ne veut exposer que mes troupes seules, et que tout le reste ne veut pas être en avant, je serai aussi obligé de penser à la sûreté des miennes et de les retirer derrière l'Elbe, pour y occuper les quartiers qui leur sont dus. Vous vous concerterez sur cela avec le prince Léopold,[1] et j'attends en son temps votre rapport comment ledit Maréchal s'en sera expliqué. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

635. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 17. December 1741.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit des einliegenden Berichtes von Monsieur Andrié[2] mir befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe die allermehristen Berichte desselben gar nicht interessant, noch ein mehreres darin fänden, als was aus denen dortigen publiquen Zeitungen genommen worden. Dahero gedachter Herr Andrié instruiret werden sollte, hinfüro interessantere Berichte zu senden, und auf alles und jedes, so dorten vorfället, selbst Attention zu nehmen: was nämlich im Parlament passiret, wie viel Stimmen darin der König vor und wider sich habe, was der König darinnen durchzusetzen intendire und was er vor Mittel dazu brauche; was der König und die Hofpartei sonsten vor Absichten führe, und wie die andern Glieder des Parlaments und die Nation solches nähme; wie die Nation gegen den König gesinnet, und wie viel Partieen vor oder gegen denselben wären, was bei Hofe und in der königlichen Familie vorginge, ingleichen allerhand Anecdotes wegen Madame Wallmoden, und dergleichen Sachen mehr, so Seiner Königlichen Majestät Attention verdienten und die Deroselben zur Nachricht dienen könnten, um Dero Mesures in Zeit darnach

[1] Ein Schreiben an den Prinzen Leopold in demselben Sinne, 17. Dec., bei Orlich, Gesch. der schles. Kriege I, 407. — [2] D. d. London, 5. December.

nehmen zu können. Dergleichen interessante Sachen er alsdann berichten sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

636. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 17. December, über die in Holland verbreiteten Gerüchte von einem bevorstehenden preussischen Angriffe.[1] „On voit bien d'où le coup part, et que c'est un artifice assez grossier des Anglais pour alarmer les Hollandais et leur donner la peur toute entière des desseins qu'on attribue à Votre Majesté de concert avec la France, pour faire rejeter la neutralité et obtenir une augmentation considérable des forces de terre de l'État." Podewils schlägt vor, den holländischen Gesandten v. Ginkel vor den englischen Ränken zu warnen.

Il est bon qu'on parle à Ginkel sur le sujet des insinuations de la cour de Londres, mais il serait nécessaire que votre neveu[2] eût des instructions relatives au même sujet. Le principal argument doit être pris, ce me semble, de la conduite passée du roi d'Angleterre envers la République, et de la tromperie que lui fit Trevor lors de la bataille de Mollwitz, qu'il cacha à la République pour lui extorquer la résolution qu'elle prit alors, conjointement avec l'Angleterre, de me présenter la lettre déhortatoire.[3] Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on n'a point à craindre de la Hollande des coups de vicacité, et ces gens ne sont pas assez insensés pour donner légèrement à tête baissée dans les idées du roi d'Angleterre. Un argument très fort qu'on peut leur indiquer pour me laver envers eux, c'est que, bien loin de rassembler des troupes sur leurs frontières, j'en retire de là-bas, et que le régiment de Dohna a reçu ordre de marcher au premier jour pour se rendre ici. Voilà, je crois, des choses qui les persuaderont, et qui les doivent tranquilliser, en cas que l'Angleterre ne leur ait pas entièrement fasciné les yeux.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

637. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE, ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU, IN JUNGBUNZLAU.

Berlin, 18. December 1741.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden ist nicht unbekannt, in was Umständen Ich mit des nunmehrigen Königs von Böhmen Majestät wegen des Glatzischen stehe. Da Ich nun besorge, dass bei der starken Contribution, welche man denen böhmischen Staaten ohnlängst angesagt, man auch solche auf das Glatzische werde mit extendiren wollen, so finde nöthig, Ew. Liebden dieserwegen Meine Willensmeinung dahin zu eröffnen, dass Dieselbe keinesweges zulassen

[1] Vergl. oben Nr. 611. — [2] Vergl. ebendaselbst. — [3] Vergl. oben S. 255. 342.

sollen, dass das Glatzische mit unter solche Contribution gezogen werde. Und ob wohl gewisse Umstände annoch einiges Ménagement hierbei erfordern, so werden Ew. Liebden doch schon den höchstwahrscheinlichen Praetext finden, dass das ganze Glatzische wegen der darin zu nehmenden Quartiere auch bevorstehender Belagerung von allem Contributionsbeitrag zu dem böhmischen Quanto eximiret werden müsse. An den Feldmarschall v. Schmettau aber haben Ew. Liebden sogleich zu schreiben, dass erfordernden und nöthigen Falls er mit des Königs von Böhmen Majestät selbst sprechen und derohalben das diensame repräsentiren solle, damit Meiner Intention zu Folge das ganze Glatzische von allem böhmischen Contributionsbeitrag schlechterdings verschonet werden müsse. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Friderich.

638. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Berlin, 19 décembre 1741.

Mon cher Maréchal. Quoique votre lettre du 14 de ce mois m'ait donné beaucoup de satisfaction, en y voyant de quelle manière vous avez disposé les troupes saxonnes pour se mettre en avant, néanmoins l'état de souffrance dans lequel vous vous trouvez par rapport à votre santé, m'a véritablement affligé. Je souhaite de tout mon cœur que, selon les vœux que je ne cesse de faire pour vous, votre santé se rétablisse, de manière que je puisse me flatter de vous voir bientôt en parfaite santé, pour vous pouvoir assurer alors de vive voix des sentiments d'estime, et de la considération avec laquelle je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné et très fidèle ami

Nach dem Concept. Federic.

639. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 20 décembre 1741.

Monsieur mon Cousin. L'attachement pour la France, le zèle pour votre gloire, et l'affection pour le bien de la cause commune, m'obligent aujourd'hui de vous écrire pour vous prier par les motifs les plus pressants de rendre M. de Belle-Isle à l'armée de Bohême, comme l'homme le plus capable du métier de la guerre, le plus conciliateur, et le sujet le plus susceptible de la confiance des princes d'Allemagne que vous ayez actuellement. Vous ne sauriez croire, n'étant pas sur les lieux, quel poids M. de Belle-Isle donne aux affaires du Roi votre maître en Allemagne, tant par rapport à vos alliés, qui ont mis toute leur confiance en lui, que relativement à votre armée, chez qui le poids de la réputation de ce grand homme décide en partie du succès de vos entreprises.

Je le prendrai, moi personnellement, comme une marque de l'amitié et des égards que le Roi votre maître a pour moi, s'il continue le maréchal de Belle-Isle dans le poste qu'il lui a donné, et je vous le demande à vous personnellement comme la plus grande marque d'amitié que vous puissiez me donner.

Tout dépend dans le monde du choix des hommes capables que l'on emploie, et M. de Belle-Isle peut être compté dans son métier au rang des plus grands hommes.

Je vous félicite, Monsieur, de tout mon cœur, du succès de vos armes dans la surprise de Prague, mais surtout du chef-d'œuvre de votre sagacité, opéré par le ministère de La Chétardie dans la dernière révolution de l'empire moscovite. Personne plus que moi ne saurait prendre une part plus sincère à ce qui arrive d'heureux à la France et de glorieux à votre ministère; cela ne peut qu'augmenter les sentiments d'estime et de considération particulière avec lesquels je suis inviolablement, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné et fidèle ami et cousin

Federic.

Pour Dieu et pour votre gloire, délivrez-nous du maréchal de Broglie, et pour l'honneur des troupes françaises, rendez-nous le maréchal de Belle-Isle.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

640. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 21 décembre 1741.

Votre relation du 17 sous N° 23 m'est bien parvenue par le courrier du Prince Léopold, et j'ai été très satisfait d'y voir que les troupes saxonnes viendront d'être postées de la manière que je l'ai proposé; et, pour plus grande sûreté de mes troupes qui s'avancent, j'espère qu'on prendra les mesures pour occuper en même temps par les Saxons Hohenmauth et Leutomischl, afin que l'ennemi ne s'y puisse nicher, le prince Léopold d'Anhalt me mandant qu'autrement les régiments avancés de mes troupes, comme Derschau, Jeetz et Prince-Maurice, n'auront guère de repos et courraient grand risque d'y être affrontés par l'ennemi. C'est ce qu'il faut pourtant absolument éviter. La nouvelle du changement du maréchal de Belle-Isle avec le maréchal de Broglie ne me plaît nullement, et j'ai trouvé très nécessaire d'en écrire une lettre au Cardinal, laquelle j'ai envoyée par un courrier exprès. Vous trouverez ci-jointe la copie de ma dite lettre, laquelle vous devez montrer sans la moindre perte de temps au maréchal de Belle-Isle; et certainement, si ledit changement n'est redressé, cela dérangerait infiniment nos affaires, qui à l'heure qu'il est sont dans un très bon pli.

Quant au capitaine des hussards ratiens[1] dont vous faites mention dans la vôtre, vous devez en parler au maréchal de Belle-Isle, que afin pour l'amour de moi il le laisse retourner du côté de Bude. Si ce capitaine[2] lève pour moi une escadron de hussards, il en sera le capitaine; s'il en peut lever un régiment, il sera colonel. Pour le prêtre grec ou pope,[3] j'en souffrirai tant qu'il trouvera nécessaire. Ce que le nommé Gillinger[4] vous a donné à entendre, me paraît tout-à-fait chimérique et hors de saison, et s'il revenait à la charge, vous lui direz que vous n'étiez pas instruit là-dessus, et, que ce n'est point une affaire dont vous vous mêliez. Quant au capitaine Grape,[5] je ne vois point par quelle raison je lui devrais conférer l'ordre, ne m'ayant jamais servi, et, s'il a bien fait, il me semble que c'est à son maître de l'en récompenser.

Touchant l'augmentation de troupes que le roi de Bohême a envie de faire, elle ne me saurait être indifférente, et je crois même qu'il a raison de la faire, ses troupes étant les plus faibles en nombre. Vous manierez cela d'une manière que nos levées n'en souffrent aucunement.

Au reste, vous vous concerterez en tout avec le prince Léopold, et contribuerez de votre possible afin que mes troupes en Bohême ne soient pas exposées et qu'elles puissent jouir d'un repos nécessaire après tant de fatigues qu'elles ont souffertes. Je suis

Federic.

Nach dem Concept.

641. AU CONSEILLER PRIVÉ D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 décembre 1741.

Le même jour qu'arriva votre dépêche du 5 de ce mois, je reçus la nouvelle de la grande révolution qui vient de mettre la princesse Élisabeth sur le trône de la Russie.

Je plains véritablement le triste sort qui, selon toutes les apparences, se prépare pour le duc Antoine-Ulric et pour le prince Louis, son frère, les liens d'amitié et de sang qui m'unissent avec la maison ducale de Brunswick ne me permettant pas d'être indifférent à ce qui leur arrive. Mais, à cela près, je ne m'imagine pas que ce changement puisse être nuisible à mes intérêts: quels qu'en aient été les promoteurs, il n'est pas vraisemblable qu'ils pensent à engager dans une guerre contre moi

[1] Sic. — [2] Geborner Schlesier, der, bei der Eroberung von Prag gefangen, in preussische Dienste zu treten wünscht. — [3] Welchen der König, wie Schmettau meint, den anzuwerbenden Raitzen gestatten müsste. — [4] Commissär des fränkischen Kreises, der die Hoffnung ausgedrückt hat, der König von Preussen werde die nach Berlin gehenden württembergischen Prinzen lutherisch erziehen lassen. — [5] Französischer Officier im Regiment Comte de Saxe, der sich bei der Einnahme von Prag ausgezeichnet hat und, weil er als Lutheraner den Ludwigsorden nicht bekommen kann, um den preussischen Orden pour le mérite bittet.

la nation, qui ne respire que le repos, et qui pourrait bien se mutiner de nouveau, si l'on résistait trop opiniâtrement à son penchant pour la tranquillité. Qu'ils s'y tiennent, c'est tout que je leur demande. La seule chose qui pourrait faire de la peine à ceux qui comptent sur la Russie, est que, les gardes russiennes se mettant peu à peu sur le pied des cohortes prétoriennes de l'ancienne Rome, et prenant du goût à changer de maître, il n'y aura aucun fond à faire sur l'amitié de la Russie, et qu'il faut à tout moment s'attendre à de nouvelles révolutions.

Quoi qu'il en arrive, aussitôt que la nouvelle Impératrice sera bien affermie sur le trône, de quoi vous serez sans doute suffisamment instruit avant la réception de cette dépêche, vous employerez toute votre dextérité et tout votre savoir-faire pour vous insinuer dans l'amitié de ceux du parti dominant, et pour les attirer dans mes intérêts.

Je ne serais pourtant pas fâché que vous conserviez encore quelques liaisons avec le parti culbuté, afin d'avoir des ressources à tout événement. Mais il faut que vous les conduisiez avec beaucoup de prudence et de ménagement, afin que le parti dominant n'en soit pas choqué, en quoi je me repose entièrement sur votre sagesse et dextérité, étant très satisfait des preuves que vous m'en avez données jusqu'ici.

Vous n'oublierez pas au reste de me faire un récit détaillé de cette révolution: ce qui l'a principalement causé, quels sont les chefs de l'intrigue, de quelle manière et par qui elle a été conduite, qui des ministres, soit du pays ou étrangers, y sont entrés, en particulier si le marquis de La Chétardie y a eu quelque part, ou si tout a été opéré par des intrigues domestiques; quel rôle y ont joué les comtes de Münnich et d'Ostermann, et quel en sera le crédit et le sort, principalement celui du dernier, pour qui je crains que, malgré sa grande habileté, il n'ait bien de la peine de remonter sur sa bête ou même de se garantir d'une triste destinée, ayant mortellement offensé la Princesse par l'exil de ses favoris. A quoi vous ajouterez vos idées sur le sort qu'on destine à la princesse Anne, à ses enfants, et à son époux; si l'on les laissera partir pour l'Allemagne, ou si on leur fera faire le voyage de Sibérie; si la cour restera à Pétersbourg, du moins durant la guerre avec la Suède, ou si elle ira d'abord à Moscou, et quelles mesures on prendra par rapport à cette guerre. En un mot, j'attends de vous une relation bien exacte et réfléchie de tout ce qui peut avoir rapport à cette catastrophe et aux causes qui l'ont produite, et vous n'y omettrez rien qui puisse servir à me mettre au fait des affaires de cette cour, et à me faire prendre de justes mesures à son égard.

P. S.

La révolution arrivée en Russie semble enlever à la cour de Vienne aussi bien qu'à celle d'Angleterre la dernière ressource dont elles s'étaient flattées, n'étant pas naturel de croire que la nouvelle Impératrice

songe à remplir les engagements de ses prédécesseurs, qu'elle ne peut regarder que comme des usurpateurs. Il faut espérer que cela les rendra plus dociles l'une et l'autre que par le passé, et les engagera à ne plus se refuser aux arrangements que la situation générale des affaires rend nécessaires. Mais comme il faut supposer aussi qu'elles ne s'y rendront qu'à la dernière extrémité, et qu'elles remueront ciel et terre pour se raccrocher avec la Russie et pour la remettre dans leur parti, soit en gagnant ses ministres assez accessibles d'ailleurs à l'appât de l'argent, ou par des intrigues de courtisan, il faut que vous veilliez avec une attention extrême à ces sortes de menées et que vous fassiez tout au monde pour les contrecarrer et les faire échouer, à quoi je compte que la grande connaissance que vous avez des êtres de la cour de Russie, vous suggèrera assez de moyens. Il faudra surtout observer un certain chirurgien, Lestocq, homme que l'on me dépeint comme très intrigant et chaudement attaché aux intérêts de la maison d'Hanovre, et que l'on prétend avoir été assez avant dans les bonnes grâces de la nouvelle Impératrice. C'est souvent par des gens de mince étoffe que se frappent de grands coups; ainsi, s'il est vrai que cet homme ait encore conservé quelque crédit auprès de la Princesse, et qu'il n'y ait point de moyen de l'attirer dans mon parti, vous aurez une attention particulière d'éclaircir ses démarches pour ne pas être pris au dépourvu.

Vous n'oublierez pas, au surplus, de me faire de poste à l'autre des rapports exacts de la situation où les affaires se trouvent là-bas, tant à l'égard de l'intérieur de la cour et de l'empire qu'à celui des liaisons qu'on songe à former au dehors.

Federic.

Nach dem Concept. H. de Podewils. C. W. Borcke.

---

642. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 23 décembre 1741.

Mon cher Podewils. Vu la relation de Mardefeld, La Chétardie a eu la part entière à la révolution de Russie; on ne jure que par la France dans ce pays-là, on veut faire sa paix avec la Suède, et l'on veut même leur céder Wiborg. Tout ceci donnera grand jeu à la France, et je crains qu'elle ne parle d'un ton trop impérieux, après les avantages qu'elle s'est procurés; pour observer donc de plus près la conduite du Cardinal, et pour approfondir les intentions du comte Poniatowski, de même que le sujet de sa mission, je veux envoyer Suhm à Paris, sans caractère, et sans que Le Chambrier ni qui que ce soit ne soient avertis de sa présence à Paris; il aura 3,000 écus de gages par an, et on lui payera mille écus d'avance pour qu'il puisse partir. Dressez ses instructions vous-même, pour qu'âme qui vive ne soit informée de la chose, et que qui que ce soit ne s'en puisse douter. Le

rappel du maréchal de Belle-Isle me fait craindre que Broglie ne le remplace que pour mettre le Cardinal plus à son aise de manquer à ses engagements; peut-être aussi le destine-t-on à l'exécution de quelque plan sur Luxembourg ou Dieu sait quoi.

Tout ce que je vous écris ici ne sont que des conjectures, peut-être suis-je trop soupçonneux, mais le saurait-on assez être dans le monde, et y a-t-il des précautions que l'on doive négliger lorsqu'il s'agit des plus grands intérêts de l'Europe?[1] Mettez donc tous vos ressorts en œuvre pour m'éclairer dans mes soupçons, et pour me rassurer des sujets d'appréhension que me donnent le rappel du maréchal de Belle-Isle et la grande révolution de Russie.

Un article bien moins intéressant que celui-ci regarde une bagatelle, que l'on peut ajuster, je crois, avec deux coups de plume; il regarde le douaire de ma sœur de Brunswick; dans son contrat de mariage elle n'a que le douaire de princesse héréditaire, et elle souhaiterait d'avoir un bon gros revenu de duchesse, après la mort de son mari. Prenez occasion du contrat de mariage de mon frère, et tâchez d'ajuster cette affaire, sans que ma sœur y paraisse en rien.

Que j'aie demain au matin votre réponse.

Je suis avec bien de l'estime votre affectionné ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

643. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Berlin, 23 décembre 1741.

Monsieur. J'ai vu, par la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire, les dispositions par lesquelles vous espérez de déloger M. de Neipperg de Budweis. Je ne doute point que le projet ne réussisse en perfection; mais je crois que cette opération-là et toutes cettes affaires iraient à merveille, si vous restiez à la tête de l'armée française; car je ne saurais vous dissimuler que la différence que je fais entre vous et le maréchal de Broglie, est totale. Il est à présumer que votre présence peut apporter un poids très considérable dans l'affaire de l'élection, qui cependant paraît approcher de jour en jour du moment de sa maturité, pourvu néanmoins qu'on vous rende à votre poste vers l'entrée de la campagne, sans quoi l'on peut craindre avec raison que la Sazawa ne fasse le second tome de la Secchia.[2]

M. de Schwerin doit être à présent maître de Troppau, et, selon les ordres que je lui ai donnés, il doit avancer jusqu'à Sternberg et

1 Die Sendung Suhms unterblieb. — 2 Eine Anspielung auf den Ueberfall des französischen Lagers an der Secchia durch die Oesterreicher im September 1734. Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, I, 167. XIV, 160 und Jobez, La France sous Louis XV, Bd. III, Paris 1866, S. 82.

même jusqu'à Olmütz, selon que l'opération lui paraîtra possible et que le temps voudra le favoriser. Mandez-moi donc, je vous prie, où vous croyez que l'on pourra ouvrir la campagne, l'année prochaine, car le temps presse pour que je fasse mes magasins. Je me chargerai volontiers de l'expédition de Moravie, et, si de ce côte-là j'avance, le printemps qui vient, sur le flanc de Neipperg, tandis que vos troupes lui viendront en front, il n'est pas douteux que nous les obligerons à la paix. Dans le cas de cette disposition, il me faut faire mes magasins à Sternberg, Troppau, et, si je puis, à Olmütz.

Je fais mille vœux pour votre reconvalescence, et vous souhaite de tout mon cœur pour la nouvelle année beaucoup de santé, car pour la gloire, vous en avez suffisamment, et le surcroît ne saurait guère l'augmenter. Je serai bien flatté du plaisir de vous voir à Berlin, mais je vous verrai encore plus volontiers devant Vienne; c'est où j'espère de vous embrasser, la campagne prochaine, vous priant de me croire avec toute l'estime et la considération possibles etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

644. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. December: Lord Hyndford bittet für den 24. um eine Audienz. ,,Autant que j'ai remarqué par ses discours, il est chargé de remettre un mémoire de la cour de Vienne à Votre Majesté, qui apparemment sera rempli de plaintes bien amères sur ce qui s'est passé à la fin de la campagne, par rapport aux négociations secrètes d'alors''. Hyndford behauptet: „qu'il y a des protocoles signés par des témoins en présence du Roi".

,,Votre Majesté permettra que je fasse une petite digression au sujet du roi d'Angleterre. La déclaration vive qu'on va faire à ce prince, conjointement avec Bussy, nous pourrait, selon toutes les apparences, brouiller vivement avec ce monarque.... La France sera charmée de nous brouiller sans retour avec le roi d'Angleterre, parce qu'elle croira avoir d'autant meilleur marché de nous. Mais c'est par la même raison qu'il faudra y aller un peu plus bride en main, et en rejeter la haine, s'il est possible à la France.... Il serait bon si Votre Majesté faisait écrire une lettre de Son cabinet au sieur Andrié etc.''

Potsdam, 24. December 1741.

Nichts, als was Mylord Hyndford unterschrieben.

Mylord Hyndford kann bei Mir kommen, wenn er will; inzwischen kann ihm versichert werden, dass Ich gegen seinen Herrn nichts unternehmen würde. Von ihm wäre persuadiret, er würde das Secret religieusement observiren; hätte man österreichischer Seits solches gethan, und Mich nicht in die épineuseste Umstände von der Welt gesetzet, so würde Meiner Seits nichts gefehlet haben. Wollen die Oesterreicher Bruit davon machen, ist es um so schlimmer vor sie, und Ich werde sie hautement dementiren. Es muss Chambrier allenfalls instruiret werden, um praepariret zu sein, falls die Oesterreicher ihre Desseins dorten ausführen wollten. Besser wäre es

aber, wenn Hyndford sie zu vernünftigen Gedanken disponiren könnte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

645. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 25 décembre 1741.

Mes ordres touchant la déclaration que vous devez faire au Roi conjointement avec l'envoyé de la France, M. de Bussy, vous seront apparemment parvenues.

Comme les expressions de ces ordres sont un peu vives, mon intention est que malgré ces ordres vous devez tâcher comme de vous même de modérer autant qu'il est possible les expressions y contenues, de la manière que le roi d'Angleterre n'en soit pas trop aigri, et que la nation britannique ne s'en puisse révolter contre moi à cause de cela. C'est sur votre dextérité et votre savoir-faire que je me repose dans cette affaire.[1] Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

646. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 25 décembre 1741.

J'ai été surpris de voir par le post-scriptum de votre relation du 15 du courant que le Cardinal vous ait fait entrevoir quelque inquiétude par rapport à l'augmentation qu'on prétend que je fasse de mes troupes.

Si le marquis de Valory en a marqué le nombre à 150,000 hommes, j'avoue qu'il n'a pas accusé juste, et je connais trop mes forces pour que je doive aspirer à une chose qui les surpasserait.

Tout ce que j'ai fait à l'heure qu'il est, n'a été que de lever, outre un couple de régiments, quelques bataillons de garnison pour les placer dans des lieux où je pourrais être obligé d'en retirer les troupes; ces bataillons n'étant guère autre chose que ce qu'on appelle la milice en France.

Si j'avais jamais pu deviner la révolution extraordinaire qui vient de se passer en Russie, j'avoue que je n'aurais pas pensé même à lever ces bataillons de garnison, qui, quoiqu'ils soient peu de chose, me sont pourtant infiniment coûteux. Mais, comme des lettres de Londres m'apprenaient que la ci-devante Régente de Russie avait fait faire déclarer

[1] Die Erklärung wurde noch vor dem Eintreffen dieses Immediatbefehls am 27. Dec. von Andrié und Bussy in einer gegen den Entwurf des Königs oben Nr. 608 abgeschwächten Form abgegeben.

par son envoyé à la cour de Londres qu'on était résolu d'accomplir ses engagements avec la cour de Vienne, et q'uon pensait de lui prêter l'assistance en troupes, j'avais pris alors la résolution d'envoyer un corps de troupes de 15,000 hommes en Prusse, pour n'y point craindre des insultes. Et comme je ne pouvais pas fournir tant de troupes sans en dépouiller les garnisons, j'ai été obligé de penser à d'autres ressources, entre lesquelles celle de la France par rapport aux milices m'a paru la meilleure. Le Cardinal n'a donc aucun lieu de s'ombrager de ce qu'on veut faire passer pour une augmentation de mes troupes, et vous tâcherez sans affectation de lui ôter tout ombrage, et de lui emmieller cela d'une manière convenable.

Au reste, des lettres que j'ai reçues des différents lieux ne me parlent que d'une augmentation très considérable des troupes qu'on va faire actuellement en France, tant de cavalerie que d'infanterie. Vous devez donc me marquer, au plus tôt possible, ce qui en est, et vous tâcherez d'approfondir les véritables raisons de cette augmentation si considérable, dans un temps où, selon toutes les apparences, la France n'a rien à craindre de tous ses envieux et jaloux.

Vous aurez toute l'attention possible pour voir le dessous des cartes, et vous m'en informerez au plus tôt possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

647. AU ROI DE BOHÊME A PRAGUE.

Berlin, 25 décembre 1741.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 15 de ce mois avec bien du plaisir, rien ne pouvant m'être plus flatteur que de voir la satisfaction qu'Elle me témoigne dans la conduite que j'ai cru devoir tenir envers Elle, tant par rapport au militaire qu'au politique. J'espère de La voir au mois de janvier sur le trône impérial, comme Elle l'est actuellement sur celui de Bohême, sur lequel j'espère que l'entrée de M. de Schwerin en Moravie ne laissera pas de L'affermir. Je souhaite mille bonheurs à Votre Majesté au renouvellement de l'année; je ne puis Lui souhaiter ni gloire ni honneur qu'Elle n'ait déjà, mais je fais des vœux pour la conservation de Ses jours et de Sa santé, pour jouir dans la suite paisiblement du fruit de Ses conquêtes à l'ombre de Ses lauriers, La priant d'être persuadée que personne ne peut lui être plus attachée, La considérer ni L'aimer plus tendrement, que, Monsieur mon Frère et Cousin, votre fidèle allié et bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

648. AU ROI DE BOHÊME.[1]

Berlin, 28 décembre 1741.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire, et j'ai d'abord donné des ordres en conséquence à mes officiers, pour éviter tous les désordres imaginables, mais je dois prier Votre Majesté d'un autre côté de ne point ajouter trop légèrement foi au rapport de personnes qui ne sont peut-être pas toujours bien intentionnées, et qui seraient bien aise d'aigrir et ensuite de brouiller les alliés; de mon côté, ils n'y réussiront jamais, et c'est peine perdue que de travailler à me détacher de Ses intérêts.

La vérité est que mes troupes ont opéré onze mois de suite, qu'elles ont été harcelées continuellement par les hussards, que beaucoup d'officiers ont perdu leurs bagages, et qu'il est juste qu'ils se refassent et tâchent de compléter leurs compagnies, pour être en état de concourir au service de Votre Majesté, le printemps qui vient. Il n'y a que les abus de condamnables, lesquels je tâcherai de réprimer autant qu'il me sera possible. Je La prie de me croire avec tous les sentiments de la plus parfaite estime et considération, Monsieur mon Frère et Cousin, votre très fidèle allié et bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

649. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 28. December, das Concept eines Rescripts auf zwei Berichte Chambriers aus Paris welche die Bemühungen Sachsens in Paris, betreffen, böhmische Gebiete zu erhalten, und dem Minister zu schwerwiegend scheinen „pour que j'y fasse une réponse sans le consentement et l'approbation de Votre Majesté."

Cela est fort bien. Mais, à parler franchement, sachez que l'on compte sans son hôte, si l'on s'imagine que je souffrirai jamais d'autre voisin en Bohême que le Bavarois, et ils ne peuvent tenter pareille chose sans mon aveu.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

650. AU GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE BARON DE SCHMETTAU A PRAGUE.

Berlin, 31 décembre 1741.

Je viens de recevoir votre relation du 27 du courant, et j'ai été bien aise d'apprendre que M. le maréchal de Belle-Isle a paru content

[1] Karl Albert verliess am 28. Dec. Prag, um sich über Dresden nach München zu begeben.

des opérations du maréchal de Schwerin, dont j'attends moi-même des nouvelles s'il a pu s'emparer de la ville d'Olmütz, article dont je connais très bien l'importance. J'attends vos rapports sur le succès de l'entreprise vers Teutschbrod, et vous ne manquerez pas de m'en donner des nouvelles le plus tôt possible. Quant aux désordres que mes troupes doivent faire en Bohême, vous pouvez être persuadé que je n'en ai eu le moindre avis que par une lettre du roi de Bohême, à laquelle j'ai répondu dans la ci-jointe, dont vous aurez soin pour la faire tenir à Sa Majesté, le plus tôt que cela pourra être.

Quoique mes troupes aient perdu du monde, et qu'il faille absolument qu'elles tâchent à faire des recrues pour se rendre complètes, néanmoins les désordres dont vous faites mention ne sont nullement de mon goût, ce que j'ai fait entendre d'une manière très intelligible au prince Léopold, auquel j'ai donné ordre que, si contre mon attente quelques-uns de mes officiers avaient pareillement procédé, il devait le redresser incontinent, et observer le bon ordre autant qu'il sera possible.

Sur la proposition que Sa Majesté le roi de Bohême vous a voulu faire touchant le *Leibregiment* de Würtemberg, il faut que je vous dise que je ne la trouve aucunement de mon goût, et que vous devez trouver des moyens pour la mettre hors de l'esprit de Sa Majesté. Il m'importe extrêmement de garder le pays de Würtemberg pour mes levées, et par cette et d'autres considérations vous tâcherez d'insinuer au roi de Bohême qu'il lui coûterait extrêmement, s'il voulait prendre dans son service un des régiments de Würtemberg; que ces régiments étaient ordinairement très faibles, et que, s'il voulait prendre le *Leibregiment*, il n'aurait que quelques compagnies, lesquelles s'il les voulait faire recruter dans le pays, cela lui coûterait jusqu'à 180,000 écus; que j'en ai fait l'épreuve moi-même, et que le régiment de dragons de quatre escadrons que j'ai pris, me coûterait plus de 120,000 écus. Enfin, vous tâcherez de votre mieux, et employerez tout votre savoir faire pour en détourner le Roi. Je suis etc.

Federic.

Vous pouvez accompagner l'Électeur pour quelques jours, s'il le souhaite si instamment.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 456 ff.

C.

I. (J.)

K.

L.

M.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

H.

K.

L.

M.

O.

P.

R.

S.

SACHREGISTER.

bedeutung des Kaisers (16. Juni) 7. — Freundschaftsversicherungen für den Kaiser (24. Juni) 12. — Für Sinzendorff und Bartenstein (24. Juni, 12. Juli) 12. 18. — Die jülichbergsche Frage der Prüfstein der österreichischen Freundschaft (12. Juli) 18. — Früheres Verhalten des wiener Hofes in dieser und in der ostfriesischen Frage 36. — Vorstellungen des Königs in Wien zu Gunsten von Hessen-Cassel (19. Juni) 11. — Interesse des Kaisers in dieser Angelegenheit hinsichtlich des Recursus ad Comitia Imperii 17. — Differenzen wegen des brandenburgischen Werberechtes in den Reichsstädten: 6. 15. 16. 48. — wegen rückständiger Masszölle 49. 101. 150. 159. 164. — Der wiener Hof und die herstaller Angelegenheit: 7. 33. 46. 54. 55. 69. 70. — Graf Batthyanyi in Berlin (Aug.) 37. — Unterhandlung wegen eines Darlehens an den Kaiser gegen Verpfändung eines Theils von Schlesien (Sept.) 50.

Ueber die Beziehungen des wiener Hofes zu Baiern (Sommer 1740): 14. 50. 51 — zu Frankreich: 13. 50. 51. 63. 67. 68 — zu den Seemächten 63.

Resumé der Berathung zu Rheinsberg zwischen dem Könige, Podewils und Schwerin nach dem Eingang der Nachricht von dem Tode Karls VI. (29. Oct.) 73—78. — „Idées sur les projets politiques à former au sujet de la mort de l'Empereur" (6. Nov.) 90. 91. — „Réponse à M. Podewils" (7. Nov.) 91—93. — Eigenhändige Denkschrift des Königs über seine Ansprüche auf Schlesien (26. Dec.) 159. 160; vergl. 89. 90. 91. 168. — Erinnerung an dieselben durch den Kanzler v. Ludewig und den Minister v. Rochow (31. Oct., 1. Nov.) und die Antworten des Königs 89. 100. — Die Unverbindlichkeit der Pragmatischen Sanction für Preussen: 134. 140. 141. 142., Anm. 159. 160. 167., Anm. 169. — Das Verhältniss der Ansprüche auf Schlesien zu der Pragmatischen Sanction: 159. 166. 197. 225.

Der König erklärt sich bereit, den wiener Hof zu unterstützen, sobald man ihn dazu in Stand setzen werde, und erwartet Anerbietungen aus Wien (31. Oct.) 81 — zweifelt daran, durch eine Verhandlung etwas zu erreichen (3. Nov.) 85. — Ueber die falsche Voraussetzung des wiener Hofes „qu'il faut de toute nécessité qu'on s'intéresse gratis à leur conservation" (5. Nov.) 88; vergl. 152, Anm. 1. — Der König ist weit davon entfernt, sich mit Worten und Versprechungen abfinden zu lassen (26. Nov.) 112. — Ueber die geringen Aussichten des wiener Hofes auf Hülfe von anderer Seite (5. Nov.) 88. — Ueber die Geneigtheit des wiener Hofes, sich mit Frankreich zu verständigen (31. Oct., 15. Nov., 12. Dec.) 82. 104. 138. — Hinweis auf das zu vermuthende Einverständniss zwischen Baiern und Frankreich (5., 8., 26. Nov., 6., 8. Dec.) 88. 94. 111. 125. 132 — auf die Haltung Sachsens (31. Oct., 5., 8., 15., 26. Nov., 6., 8., Dec.) 81. 87. 88. 94. 106. 112. 125. 132.

Instructionsrescript an den Gesandten in Wien für die Ueberreichung der Anerbietungen und Forderungen des Königs (15. Nov.) 102—105. — Zusätze zu demselben (7., 20. Dec.) 129—131. 152. — Schreiben des Königs an die Königin von Ungarn und den Grossherzog von Toscana (6. Dec.) 123. 124. — Instruction für den Grafen Gotter anlässlich seiner Sendung nach Wien (8. Dec.) 131—135. — Einmarsch des Königs in Schlesien (16. Dec.) 147. — Ermässigung der preussischen Forderungen (26. Dec.) 157. — Erlass an Gotter und Borcke als Entgegnung auf die Antwort des Grossherzogs von Toscana (30. Dec.) 162—167. — Abreise Botta's aus Berlin 150. 151. 161. — Zurückberufung der Gesandten 169. — Die Ausweisung des österreichischen Residenten aus Berlin wird angeordnet (21. Jan.) 182. — Der König sendet den württembergischen Minister v. Keller nach Wien (2., 9., 22. Jan. 2. Febr.) 168. 169. 183. 187. — Verhaltungsmassregeln für den preussischen Gesandten in München für sein Verhältniss zu dem dortigen Vertreter Oesterreichs (12. Dec.) 139. 140 — desgleichen für die preussischen Wahlbotschafter (18. Febr.) 196 — und für den Gesandten in London (2., 3. Mai) 234. 235.

Zurücksendung des ersten österreichischen Kriegsgefangenen (24. Dec.) 155. — Der König in Breslau (2. Jan.) 169; vergl. 233 Anm. — Die Aussagen feindlicher Spione (5. März) 202. — Die Kriegsnachrichten des Wienerischen Diariums (21. März) 212. — Der König misst der Geburt des Erzherzogs Joseph keine politische Bedeutung bei (25. März) 215. — Repressalien gegen das Verhalten des Commandanten von

---

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

POLITISCHE
CORRESPONDENZ
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZWEITER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZWEITER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1879.

1742—1743.

651. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 1er janvier 1742.

Monsieur mon Cousin. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter la nouvelle année de tout mon cœur, et pour vous réitérer tous les vœux que je forme sans cesse pour votre conservation et pour votre prospérité. J'ai en même temps le plaisir de vous marquer que mes négociations à Francfort ont eu tout le succès imaginable, que l'élection est fixée, et que nous aurons bientôt la consolation de voir notre cher roi de Bohême empereur. J'ai aussi la satisfaction de vous apprendre que mes troupes viennent de prendre Troppau, Freudenthal, Sternberg et Olmütz, de façon que nous avons délogé les Autrichiens de toute la Silésie et d'une bonne partie de la Moravie, ainsi que tout s'achemine à vous couvrir de gloire et à accomplir vos desseins en acheminant la paix. Je ne dois pas vous laisser ignorer, indépendamment de tout ceci, les divers raisonnements que fait faire le séjour extraordinaire du comte Poniatowski à Paris; les raisonnements sur ce chapitre sont si différents, si étranges, si bizarres, que vous ne sauriez vous les représenter. Pour moi, qui me repose tranquillement dans votre amitié et sur votre fidélité inviolable à vos engagements, je suis tranquille sur un phénomène qui, en politique, inquièterait tout autre que moi peut-être, très persuadé que vous me donnerez en bon allié les éclaircissements suffisants sur l'étrange mission du comte Poniatowski, dont le séjour de Constantinople a fait connaître le caractère patelin, intrigant et capable de tout entreprendre pour parvenir à ses fins. Je suis persuadé que la connaissance que vous avez de ces négociations vous fera tenir en garde contre ses malignes insinuations, et qu'indissolublement attaché à nos engagements mutuels, vous ne vous en départirez jamais.

Je suis avec toute l'estime et toute la considération imaginables, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

652. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Ammon berichtet, Dresden 30. December 1741: „On pense ici plus que jamais à l'augmentation des troupes, et on compte de lever en tout 20,000 hommes"...

Charlottenburg, 1. Januar 1742.

Es ist dieses unglaublich; inzwischen soll er thun als wenn er es glaubte, sich aber unter Hand genau und gründlich deshalb erkundigen, ohne einige Inquiétude oder Ombrage deshalb spüren zu lassen, vielmehr soll er Miene machen, als ob Mir dergleichen angenehm sei.

...„Il y a quelque jours que, parlant avec le comte de Desalleurs de choses et d'autres, il me dit que, si la reine de Hongrie faisait maintenant la paix, on lui laisserait la ville de Vienne avec la Basse-Autriche, mais que, si elle la refusait, on donnerait encore ce pays à l'électeur de Bavière, et qu'en ce cas on augmenterait aussi les portions de Votre Majesté et de la Saxe. Je le sondai pour savoir quel morceau on pourrait encore donner à la Saxe, et il me fit entendre que ce serait une partie de la Bohême, pour servir de communication avec la Moravie."

Chambrier soll wohl auf seiner Hut sein, und ohne einige Inquiétude blicken zu lassen, alles auf der Welt anwenden, um auf den Grund zu kommen, was Poniatowski tramiret, worinnen Chambrier sich des bairischen Gesandten Assistance bedienen muss. Sobald er etwas zuversichtlich erfähret, soll er Mich davon avertiren, um Meine Mesures zu nehmen. Er muss auch suchen zu erforschen, was man von Seiten Frankreichs in Russland zu thun intendiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

653. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 3. Januar 1742.

Der König will, Klinggräffen soll „von denen Menées und Bemühungen des dresdenschen Hofes informiret werden, welche dieser sowohl zu Paris durch den Graf Poniatowski, als auch sonsten anwendete, um den zu Frankfurt getroffenen Allianztractat dahin zu alteriren, dass ihm annoch eine Communication oder Lisière nach Mähren und Oberschlesien durch Cedirung einiger Kreise von Böhmen, als des königgrätzer, bunzlauer p. p., gemachet werden möchte. Dass auch selbst der v. Bülow bei seiner Wiederankunft zu Berlin sich gegen Se. Königl. Majestät deshalb geäussert habe, worauf Dieselbe jedoch nichts weiter geantwortet hätten, als dass Sie mit Dero Alliirten solches überlegen und mit selbigen sich deshalb concertiren müssten.

Der v. Klinggräffen soll dabei instruiret werden, des Königs von Böhmen Majestät davon gelegentlich vertraute und geheime Ouverture zu geben, auch dabei zu sondiren, ob deshalb schon etwas an den König von Böhmen gebracht worden, und wohin dessen Sentiments desfalls gingen, mit dem Beifügen, dass gleichwie Se. Königl. Majestät von des Königs von Böhmen Majestät persuadiret wären, wie Diese solches Ansinnen des dresdenschen Hofes dem getroffenen Allianztractat sowohl als dem beiderseitigen Interesse sehr präjudicirlich finden würden, also Sie den König von Böhmen versichern liessen, dass wann er auf mehrermeldeten Tractat fest bestehen und das Ansinnen des sächsischen Hofes refusiren würde, Se. Königl. Majestät vermöge der durch Dero Accession zu gedachtem Tractat übernommene Garantie solches bestens appuyiren und souteniren wollten."

Der König hat weiter befohlen, dass Andrié in London „wöchentlich den Craftsman einsenden, solcher aber sodann von jemanden allhier, welcher der englischen und französischen Sprache völlig mächtig wäre, in recht gut französisch übersetzet und Deroselben dergestalt eingesandt werden sollte. So sollte auch der p. Andrié alle kleine Pièces und Satiren, welche in Engelland wider den Hof und die Hofpartei herauskommen, einsenden, welche dann vorgedachter Massen übersetzet und Sr. Königl. Majestät eingesandt werden sollen."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

654. AU ROI DE BOHÊME A MUNICH.

Berlin, 4 janvier 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je félicite Votre Majesté d'avance sur le nouveau trône où Elle va monter, et qui ne pouvait être occupé par un plus digne empereur. Puisse l'Europe L'admirer longtemps dans ce poste où la Providence et les vœux de l'Allemagne L'appellent, puisse-t-Elle y jouir de tout le contentement et satisfaction imaginables.

Les intentions de Votre Majesté doivent être à présent entièrement accomplies, ayant reçu des lettres de Bohême qu'on a mis fin à tous les désordres qui s'y étaient passés, et que désormais pareilles choses n'arriveront plus.

Je dois aussi informer Votre Majesté des malignes insinuations que me font faire les Saxons, dont le but est toujours de La déposséder de la Bohême, sinon, de Lui en escamoter une partie. J'ai marqué toute l'indignation que mérite une pareille proposition au ministre de Saxe, j'ai écrit en France pour y contrecarrer Poniatowski, dont la mission est une suite de ce projet, en un mot, je suis sûr de rompre les mesures des Saxons, pourvu que Votre Majesté tienne ferme, et qu'Elle n'entre dans aucune proposition qu'on Lui fera sur ce sujet.

Je pars d'ici vers la fin de février pour me rendre à Olmütz et pour combattre pour vous, si les conjonctures le demandent. Je La prie de me croire avec les sentiments les plus affectueux, les plus tendres et les plus sincères, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

655. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 4 janvier 1742.

Monsieur mon Cousin. Vous me prévenez sur toutes les affaires, et cela d'une façon si instructive et satisfaisante que je ne puis assez trouver de termes pour vous en remercier.

Je me flatte que la révolution arrivée en Russie détachera le Danemark de l'Angleterre, et que, par conséquent, le roi de la Grande-Bretagne se verra totalement isolé; car l'augmentation de la Hollande est plutôt l'ouvrage de la crainte que de la témérité, et je ne pense pas que cette République voulût exposer ses libertés et sa tranquillité au sort d'une guerre qui ne peut lui être que funeste, vu le parti formidable de la France, qui l'accablerait. Et comme l'esprit de conquête est banni du conseil de la Hollande, il est à croire qu'ils se tiendront tranquillement sur la défensive, uniquement occupés de leur propre conservation.

Le roi d'Angleterre d'un autre côté, plus attaché à son électorat qu'à ses royaumes, ne commettra point ses provinces d'Allemagne, dont la perte serait inévitable, entourées comme elles sont de Français et de Prussiens, d'autant plus que la déclaration que nos ministres feront à ce prince le dégoûtera, à ce que je crois, de l'envie qu'il pourrait avoir de fomenter le parti de la reine de Hongrie ou de lui fournir quelque secours; de façon que la mauvaise volonté du roi d'Angleterre restera sans efficace et se bornera peut-être à quelques subsides dont la mauvaise économie des Autrichiens garantit qu'ils en perdront le fruit.

Il est sûr que la mort de la reine de Suède[1] n'est point arrivée dans une conjoncture favorable. Probablement les États de ce royaume s'assembleront pour régler la succession, et probablement le prince de Deux-Ponts ou le prince de Holstein seront les candidats de la couronne. Le premier, dont le parti est le plus considérable, pourrait bien l'emporter, d'autant plus que le prince de Holstein, ayant des droits incontestables sur la Russie, ferait appréhender qu'il ne réunît sur sa tête la couronne de ces deux grands empires, et que la Suède ne perdît par là ses libertés. Je ne parle point du prince de Hesse, comme du plus

[1] Ulrike Eleonore; gestorben 5. December 1741.

faible, et qui, je crois, ne primera point, la nation étant dégoûtée des princes de cette maison. Tout ceci ne sont que des conjectures, que je soumets à votre jugement et à vos lumières.

Il me semble que dans tout ceci nous ne pouvons rien faire de mieux que de rester inviolablement attachés à nos engagements, sans y porter d'altération en quoi que ce puisse être: c'est le moyen le plus sûr de faciliter la paix, qui, je crois, ne pourra manquer d'être acceptée par les Autrichiens, si après l'élection les quatre puissances alliées la leur faisaient offrir de concert, selon les conditions stipulées; au cas de refus, on serait plus autorisé de leur ôter Vienne et toute l'Autriche, si l'on veut. Mais je me flatte qu'isolés comme ils sont, et destitués de tout secours, ils accepteront les conditions que les alliés leur feront. Vous pouvez compter sur moi quant aux intérêts de la France; il n'y a rien de plus juste que que ce prince soit indemnisé des fraix de la guerre par une acquisition qui soit de votre convenance, et si je puis y contribuer, je le ferai du meilleur de mon cœur.

La guerre d'Italie sera entièrement à votre disposition, si une fois les affaires d'Allemagne sont arrangées, et vous pouvez les conduire comme vous le jugerez à propos, en faisant en ce cas le seul objet de votre attention.

Je suis persuadé que le roi de France doit avoir eu des raisons valables pour retirer le maréchal de Belle-Isle de l'armée, mais je suis sûr qu'il nous le rendra vers l'ouverture de la campagne, en cas qu'il y en ait une.

Les Saxons se donnent beaucoup de peines pour escamoter quelque morceau de la Bohême au nouveau Roi; ils ont voulu pressentir mes sentiments sur ce point, mais je leur ai répondu que je ne connaissais pas les innovations, que je restais attaché à mes engagements, que je n'étais point dictateur de l'Allemagne, et que je ne ferais jamais le chagrin au roi de Bohême de souffrir qu'on lui démembre la moindre partie de ce que je lui ai garanti, et qu'en un mot, si l'un de ces partis commençait à augmenter ses prétentions, tous le feraient, ce qui entraînerait après soi un désordre très préjudiciable aux intérêts de chacun des alliés en particulier, et de la grande affaire en général. Je suis charmé, Monsieur, que vous connaissiez le caractère du politique polonais[1] dont la mission avait donné de l'ombrage à la moitié de l'Europe; l'incertitude, le chipotage et la fausseté forment les lois de la politique saxonne, et la fourberie se manifeste dans toutes leurs négociations.

J'ai instruit mon ministre Chambrier des choses qui n'ont plus besoin d'être secrètes à présent, et qui ne lui ont été cachées que dans le temps où l'importance du mystère demandait des précautions redoublées. Vous aurez la bonté d'avoir la même confiance en lui que par le passé.

1 Poniatowski.

Je vous réitère encore mes remercîments sur ce que vous vous donnez la peine de m'écrire avec tant de précision sur les sujets où j'avais demandé votre avis; rien ne m'est plus agréable que lorsque je puis profiter de vos lumières et de votre expérience, vous priant d'être persuadé, Monsieur, qu'on ne saurait être attaché à la France plus que je le suis, et qu'on ne saurait être avec plus d'estime, de reconnaissance et de considération que je le suis, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

J'ai honte de la lettre que je vous écris, si j'avais eu du temps, elle n'aurait pas été si longue.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

656. AU COMTE DE MONTIJO, AMBASSADEUR D'ESPAGNE, A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 5 janvier 1742.

Monsieur le Comte de Montijo. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du 12 du mois passé. Mais, comme je me suis déjà expliqué dans ma réponse du 2 du même mois d'une manière que je me flatte que Sa Majesté Catholique, après le rapport que vous lui en aurez fait, l'aura trouvé juste, raisonnable, et conforme à mon amitié et à mon attachement pour ses intérêts en tout ce qui est praticable, je n'y saurais rien ajouter. Ainsi vous voulez bien que je m'y réfère entièrement, en vous assurant de l'estime distinguée avec laquelle je suis Monsieur le Comte de Montijo, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

657. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Ammon berichtet, Dresden 2. Januar, dass er dem Grafen Brühl im Namen des Königs für die entschiedene Sprache gedankt, die der König von Polen als Reichsvicar gegen den Herzog von Weimar geführt, um denselben zur Beilegung seiner Streitigkeiten mit der Herzogin-Wittwe von Eisenach und mit Preussen zu veranlassen. „Je dis ensuite au comte de Brühl que dans ce moment on venait de me dire à la cour que Votre Majesté avait fait entrer quelques régiments dans le pays du Duc, que cependant ce n'était pas qu'un ouï-dire . . . .; que je craignais beaucoup que les mauvais procédés du Duc ne forçassent Votre Majesté à en venir à cette extré-

Berlin, 5. Januar 1742.

Er hat wie ein Étourdi gehandelt, dass er sich von einer Sache meliret, die nicht wahr ist und Ich nicht gedacht, auch wovon ihm kein Mensch gesprochen hätte. Ich wäre sehr schlecht davon zufrieden und hätte er sehr insensé gehandelt. Es soll ihm deshalb eine scharfe Reprimande gegeben und ihm befohlen werden, sogleich bei Graf Brühl zu gehen, auch dass er eine Reprimande bekommen zu

mité. Le comte de Brühl me répondit avec vivacité que ce serait agir contre les lois de l'Empire etc."

bekennen. Er soll modest sein und nicht hoch sprechen, als wenn ihm solches express befohlen würde, wie Mir dann ein Einmarsch in die weimarischen Lande nicht in den Sinn gekommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

658. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 8 janvier 1742.

Mon cher Maréchal. Après vous avoir souhaité la bonne année, accompagnée de toutes les prospérités que vous méritez, je dois vous féliciter du délogement des Autrichiens de Teutschbrod, poste avantageux, qu'ils ont quitté, je crois, avec trop de précipitation. Je dois vous informer en même temps du succès qu'a eu l'entreprise du maréchal Schwerin sur Olmütz, dont il s'est rendu le maître avec beaucoup de facilité.

Je passe de la guerre à la politique, qui est souvent, ou, pour mieux dire, toujours, le mobile de l'autre. J'ai écrit au Cardinal pour lui communiquer mes idées sur les moyens d'accélérer la paix. Il m'a paru que, le couronnement fait à Francfort, les quatre puissances alliées pourraient faire une espèce de représentation à la reine de Hongrie pour la porter à la paix, en lui remontrant que les fâcheuses suites de son obstination pourraient lui coûter Vienne et toute la Basse-Autriche. Je présume que la peur de tout perdre, et la privation de toute assistance, lui fera prendre le parti de recevoir les conditions que les alliés lui feront, en conformité du partage réglé par l'alliance.

Je dois vous dire, à propos de cette alliance, que je me repose sur vous qu'on n'y fera aucune innovation, et que M. Poniatowski et M. Saul seront les dupes de leur mauvaise foi. Car la moindre altération du traité en fait la dissolution. De plus, tant que je respirerai, fidèle comme je suis à mes engagements, je ne souffrirai point qu'on démembre une métairie de Bohême en faveur du Roi saxon. Je vous prie d'imprimer[1] fort ce petit Mercure politique saxon,[2] que la mauvaise foi de sa cour ne pouvait jamais se manifester davantage qu'en voulant refondre un traité le second mois de sa signature. Cette cour était dégoûtée, je lui ai fait venir l'appétit, moitié bongré, moitié malgré, et à présent, la voilà insatiable. Il n'y aura rien de sacré, rien d'inviolable dans le monde, si nous donnons les mains aux changements odieux et déshonnêtes que l'avidité saxonne exige de nous. Ces gens

[1] Sic. — [2] Saul.

veulent tout avoir et rien faire, ils veulent faire des conquêtes, et ils n'ont pas le cœur de conquérir; ne prêtez point, je vous en prie, Monsieur, l'oreille au ridicule projet qu'ils vous voudront faire goûter, et si vous avez leur intérêt à cœur, conseillez-leur de ne point se départir de l'alliance, sans quoi les garanties finissent, et tous les liens qui lient nos concupiscences communes sont dissolus.

Je partirai d'ici le 15 de février, pour me rendre en Bohême et de là à Olmütz, afin d'y prendre langue, de former mes magasins, et en un mot de préparer tous les matériaux nécessaires pour achever le grand édifice que nous avons heureusement élevé jusqu'à ce point que rien ne le saurait bouleverser que la désunion des architectes et le changement du plan.

Adieu, mon cher Maréchal, je suis avec toute l'estime imaginable, en faisant des hérétiques vœux pour votre entière reconvalescence, mon cher Maréchal, votre très fidèle et véritable ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

659. AN DEN GENERAL DER INFANTERIE ERBPRINZ VON ANHALT-DESSAU IN GLATZ.

Berlin, 13. Januar 1742.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden hätten Mir nicht leicht eine angenehmere Nachricht geben können, als die, welche Dieselbe Mir von Eroberung der Stadt Glatz in Dero Schreiben vom 9. d., welches der Hauptmann v. Bülow sogleich an Mich eingehändiget, gegeben haben. Es ist Mir solche auch um so viel erfreulicher gewesen, als Ich Mir dergleichen nach denen in Ew. Liebden letzterem Schreiben angeführeten Umständen sobald nicht vermuthen können. Ich bin dahero Ew. Liebden für die so wohl gemachte Disposition als gute Ausführung dieser Entreprise sehr obligiret, und zweifele nicht, Dieselben werden die weitern Anstalten solchergestalt machen, damit der Feind sich auch endlich bequeme, das dortige Schloss zu quittiren. Wobei dann Ew. Liebden das nöthige besorgen werden, damit sowohl der Magistrat und die Bürgerschaft der Stadt Glatz als auch die sämmtlichen geist- und weltlichen Stände der Grafschaft Mir huldigen und den Eid der Treue ablegen müssen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Die Stände müssen in vier Wochen citiret werden nach Glatz, und daselbst werden Sie in meinem Namen die Huldigung abnehmen. Ich bedanke Ihnen vor der guten Art, wormit Sie es zu Wege gebracht haben.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

660. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Berlin, 15 janvier 1742.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire du 10 de ce mois, et je suis très sensible aux nouvelles assurances d'amitié qu'Elle m'y donne, et de la satisfaction qu'Elle témoigne de ressentir de ce que j'ai fait jusqu'ici, pour conquérir pour Votre Majesté les provinces qui doivent faire un jour son partage.

J'espère que Votre Majesté voudra bien être persuadée qu'attaché comme je suis inviolablement à Ses intérêts par les nœuds de l'union la plus étroite qui subsiste si heureusement entre nous, une de mes plus douces opérations sera toujours d'y contribuer autant qu'il me sera possible.

Mais je me flatte en même temps de la justice et de l'équité de Votre Majesté qu'Elle ne trouvera pas mauvais si, dans la situation présente des affaires et des opérations militaires, je ne saurais remplir Ses désirs par rapport à la demande qu'Elle m'a bien voulu faire de Lui évacuer la ville d'Olmütz, ou quelque autre place en Moravie, qui peut Lui faciliter la communication avec ses États.

Votre Majesté sait que ce sont mes troupes qui ont conquis tous ces pays-là, quoiqu'à la vérité uniquement pour Lui en procurer la possession.

Toutes mes dispositions y sont faites d'une façon, tant par les dépôts de magasins que j'ai commencé à former à Olmütz et dans autres places pour la subsistance indispensable des troupes, que par les autres arrangements nécessaires afin d'être en état de maintenir ces conquêtes pour Votre Majesté, et de pousser toujours en avant pour ouvrir vigoureusement la campagne prochaine, qu'il m'est absolument impossible de me dessaisir de ces places et de ces provinces sans que les intérêts de la cause commune, et ceux même de Votre Majesté, en souffrent considérablement et de manière à déranger totalement le plan des opérations futures, dont Votre Majesté et nos alliés seraient les premiers à se ressentir.

Au reste, Votre Majesté peut être persuadée que les pays et les provinces qui Lui sont destinés seront toujours ménagés autant qu'il est possible et que la subsistance nécessaire des troupes et les circonstances présentes le voudront permettre, puisque rien au monde ne me sera plus agréable que de trouver souvent des occasions pour contribuer quelque chose à Sa satisfaction, et pour Lui donner les preuves les plus convaincantes de l'amitié invariable et de la considération distinguée avec laquelle je serai etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

661. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN [A MANNHEIM].

Potsdam, 15 janvier 1742.

Je viens de recevoir dans ce moment votre dépêche du 9 de ce mois, par laquelle j'ai vu le triste état où sont les affaires du roi de Bohême tant en Bavière que dans la Haute-Autriche, chose que le maréchal de Schmettau leur a prédite assez de fois, en leur voyant faire de si mauvaises manœuvres. Quoique je n'aie pas trop lieu d'être content des manières dont le Roi a usé vers moi, lorsque le vent lui soufflait en poupe, me faisant alors d'abord des chicanes sur mes quartiers d'hiver et sur les régiments qui y sont, et que j'aie lieu de craindre que, quand j'aurai tout fait, on ne laisse pas de me payer d'ingratitude, néanmoins, par amour du Roi et de la cause commune, je tâcherai de partir dans une couple de jours, autant qu'il sera possible, et de faire à l'ennemi une diversion puissante, néanmoins à cette condition expresse qu'on me laisse la disposition absolue sur les troupes saxonnes et françaises qui y sont sous Polastron, afin que je puisse agir selon que je trouverai conforme aux intérêts de la cause commune.

Si on veut accorder cela, je tâcherai de faire à l'ennemi une diversion pour l'obliger de rebrousser le chemin de la Bavière; sinon, je suis persuadé que le roi de Bohême trouvera lui-même que je ne pourrais pas servir là en subalterne, et què je ne pourrais pas exposer mes troupes à être ruinées avec des gens qui entendent si mal leur métier, et qui font des bévues si inconsidérées qu'on a de la peine à les croire.

Quant à l'article de l'argent, vous pouvez assurer au Roi que je m'acquitterai fidèlement de tout ce que j'ai promis sur l'article de Glatz, mais pour d'autres prêts d'argent, je ne pourrai les faire sans avoir des sûretés entières, quoique cela se puisse faire en secret entre moi et le roi de Bohême, et on trouvera alors assez de moyens pour habiller la possession du cercle de Königgrätz que je demande pour hypothèque.[1] Vous insinuerez tout cela d'une manière convenable au roi de Bohême, et j'en attends la réponse au plus tôt. Je suis etc.

Federic.

Si on vous demande un prêt d'argent, vous êtes assez instruit que cela ne se fera pas autrement que sur une hypothèque sur Königgrätz. Il me semble que le service signalé que je viens de rendre au roi de Bohême, en tâchant de le tirer d'un si grand embarras, mérite quelque reconnaissance.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Am 16. Januar entwirft Podewils nach den ihm an demselben Tage zu Charlottenburg mündlich ertheilten Weisungen des Königs einen eingehenderen Erlass an Klinggräffen über diese Frage; der Gesandte soll betonen „que je ne prétends garder

662. AU ROI DE BOHÊME [A MANNHEIM].

Potsdam, 15 janvier 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je suis extrêmement mortifié de la nouvelle que Votre Majesté vient de m'apprendre; je n'entrerai dans aucun détail des fautes qui l'ont occasionnée, mais simplement des remèdes que l'on peut y porter. Je suis prêt à La servir encore cette fois ici, et je volerai moi-même au secours de la Moravie et de mon allié; mais vu l'ignorance et la mauvaise conduite des généraux, je demande le commandement des Saxons et du corps de Polastron; en ce cas je me fais fort de rendre la diversion complète; si je trouve de la difficulté à y réussir, je les vaincrai, mais je ne ferai pas marcher un soldat si je n'ai le commandement de tout ce corps.

Je prie Votre Majesté de ne point oublier le zèle avec lequel je Lui suis attaché, et de faire la différence entre les vrais et les faux amis.

Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très fidèle frère et allié Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

663. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Potsdam, 15 janvier 1742.

Monsieur mon Cousin. Je vous demande pardon si je vous écris aujourd'hui fort à la hâte, mais le nombre d'affaires qui me sont venues m'empêchent de faire autrement.

Je commence par où je devrais finir. Vous savez la catastrophe de la Haute-Autriche et de la Bavière. Vous savez comme Neipperg a dupé Broglie à Pisek, et en un mot toutes les fautes qu'on a faites depuis trois semaines. Vous devez par là remarquer que je vous ai conseillé en fidèle allié de ne point eloigner le maréchal de Belle-Isle de l'armée, puisque vous voyez quel désordre fait naître l'absence d'un seul homme. Je pars, et je vais amasser de troupes ce que je pourrai, pour faire une diversion en Moravie et même en Basse-Autriche, pourvu que m'on donne les Saxons et le corps de Polastron sous mes ordres; sinon, je ne suis plus responsable de ce qui en arrivera, et je m'en lave les mains; je ferai du moins ce que je pourrai, et, si les Saxons sont raisonnables, vous pouvez vous tranquilliser sur la Haute-Autriche et la Bavière. Enfin, mon zèle pour la cause commune me fera tenter l'impossible, et je n'ai aucun doute dans la réussite de ce dessein.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

ce district que pour la sûreté du remboursement de l'argent que j'avance au roi de Bohême, qu'il ne sera démembré ni aliéné pour jamais de ce royaume, mais qu'en tout cas je le possèderai à titre de fief."

664. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 janvier 1742.

Mon cher Maréchal. Informé par le roi de Bohême lui-même du danger que court la Bavière, je me mets en chemin pour aller à l'armée, et je demande à Monsieur de la Saxe le commandement de ses troupes, de même que celles de M. Polastron, pour déloger avec eux le prince Lobkowitz d'Iglau, et pour pousser en avant. Vous voyez par là combien je suis attaché à la cause commune, mais j'avertis d'avance qu'un roi de Prusse ne sert pas en subalterne, et qu'il doit commander où il se trouve. C'est pourquoi je dois m'attendre à ce que les Saxons me remettent le commandement de leurs troupes, et que M. de Polastron agisse en conséquence.

Adieu, mon cher Maréchal, je suis surchargé d'affaires, mais je vous demande à corps et à cris, car vos troupes françaises, qui sont des héros sous vos ordres, ne sont que des c . . . . . sous Broglie.

Je suis avec toute l'estime imaginable votre inviolable ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

665. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 16. Januar 1742.

. . . „Se. Königl. Majestät verlangen, Ew. Excellenz heute Nachmittag zu Charlottenburg zu sprechen. Hiernächst haben Se. Königl. Majestät allergnädigst befohlen, dass einige Dero auswärtiger Ministres nachstehender Massen instruiret werden sollen, nämlich der v. Mardefeld, dass er dem russischen Hofe alle Versicherung geben soll von Sr. Königl. Majestät aufrichtigem Verlangen, mit demselben eine beständige und genaue Freundschaft zu unterhalten, wie dann auch Se. Königl. Majestät geneigt wären, mit der Kaiserin von Russland einen Traité d'amitié zu schliessen.

Der Graf Podewils in Holland: Sich sehr genau und gründlich zu erkundigen, ob die vorseiende Augmentation daselbst noch stattfinden werde oder nicht. Denen Staaten daselbst soll er alle Ombrage gegen Se. Königl. Majestät benehmen, die bisherigen Bruits von einer üblen Intention des Königs Majestät als Calomnien declariren und dabei sagen, wie Se. Königl. Majestät expresse und wirklich ein Regiment von der weselschen Garnison anhero marschiren liessen: Marque, dass es Deroselben nicht in den Sinn gekommen, einige Truppen nach dem Clevischen marschiren zu lassen;

An Graf Finckenstein nach Kopenhagen: Wie es Sr. Königl. Majestät sehr angenehm gewesen, dass der p. v. Schulin so solide geurtheilet

und sich so wohl gegen ihn herausgelassen. Er sollte desfalls dem v. Schulin Namens Sr. Königl. Majestät ein sehr gratieuses und obligeantes Compliment machen und denselben ersuchen in solchen, seinem Herrn und dessen Landen so nützlichen Mesures zu continuiren, als welches zur Ruhe im Reiche ein grosses beitragen würde, da sonsten, wenn die dänische Auxiliairtruppen mit denen hanöverschen länger combiniret in Teutschland blieben, man billig daher grosse und landverderbliche Unruhen im Reiche zu besorgen hätte. Uebrigens würden Se. Königl. Majestät die Freundschaft des Königs von Dänemark jederzeit sehr hoch halten und solche auf alle Weise zu continuiren bemühet sein.

An den p. v. Chambrier: Er sollte sehr genau sondiren, und zuverlässig melden, ob der Cardinal vor die Sachsen portiret sei oder nicht? Und ob er intendire, in Teutschland eine Espèce von Équilibre zu etabliren, um darin nur lauter kleine Herren (Regulos) zu haben und einen mit dem andern zu balanciren? Wie er, der p. v. Chambrier vermeine, dass der Cardinal im Grunde seines Herzens gegen Se. Königl. Majestät sei und gedächte, ob er von Sr. Königl. Majestät jaloux sei und was er deshalb vor Mesures nehmen möchte, wozu eigentlich die grosse Augmentation in Frankreich abzielte etc.?"

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

666. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Berlin, 18 janvier 1742.

Monsieur mon Frère. C'est avec plaisir que j'ai vu par votre lettre du 15 de ce mois que vous êtes heureusement retourné chez vous, ce dont je vous félicite de tout mon cœur, en vous demandant excuse de ce que mon départ m'empêche de vous répondre moi-même. Si vous témoignez d'avoir été satisfait du peu de séjour que vous avez fait ici, je ne le suis pas moins de votre agréable compagnie, quoique j'eusse souhaité d'en profiter plus longtemps. Cependant, je vous remercie de la communication de vos nouvelles de Russie, quoique peu consolantes, et je fais des vœux pourque celles qui suivront répondent à vos désirs. Quant à votre secrétaire de légation nommé Gross,[1] j'ai ordonné au p. de Mardefeld de solliciter fortement sa délivrance autant qu'il sera possible, et vous pouvez compter sur l'ardeur de ses soins. Je suis plus que jamais avec une très sincère amitié, Monsieur mon Frère, votre très bon et très fidèle frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 Verhaftet als Anhänger des Grafen Ostermann.

Je pars d'ici vers la fin de février pour me rendre à Olmütz et pour combattre pour vous, si les conjonctures le demandent. Je La prie de me croire avec les sentiments les plus affectueux, les plus tendres et les plus sincères, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

655. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 4 janvier 1742.

Monsieur mon Cousin. Vous me prévenez sur toutes les affaires, et cela d'une façon si instructive et satisfaisante que je ne puis assez trouver de termes pour vous en remercier.

Je me flatte que la révolution arrivée en Russie détachera le Danemark de l'Angleterre, et que, par conséquent, le roi de la Grande-Bretagne se verra totalement isolé; car l'augmentation de la Hollande est plutôt l'ouvrage de la crainte que de la témérité, et je ne pense pas que cette République voulût exposer ses libertés et sa tranquillité au sort d'une guerre qui ne peut lui être que funeste, vu le parti formidable de la France, qui l'accablerait. Et comme l'esprit de conquête est banni du conseil de la Hollande, il est à croire qu'ils se tiendront tranquillement sur la défensive, uniquement occupés de leur propre conservation.

Le roi d'Angleterre d'un autre côté, plus attaché à son électorat qu'à ses royaumes, ne commettra point ses provinces d'Allemagne, dont la perte serait inévitable, entourées comme elles sont de Français et de Prussiens, d'autant plus que la déclaration que nos ministres feront à ce prince le dégoûtera, à ce que je crois, de l'envie qu'il pourrait avoir de fomenter le parti de la reine de Hongrie ou de lui fournir quelque secours; de façon que la mauvaise volonté du roi d'Angleterre restera sans efficace et se bornera peut-être à quelques subsides dont la mauvaise économie des Autrichiens garantit qu'ils en perdront le fruit.

Il est sûr que la mort de la reine de Suède[1] n'est point arrivée dans une conjoncture favorable. Probablement les États de ce royaume s'assembleront pour régler la succession, et probablement le prince de Deux-Ponts ou le prince de Holstein seront les candidats de la couronne. Le premier, dont le parti est le plus considérable, pourrait bien l'emporter, d'autant plus que le prince de Holstein, ayant des droits incontestables sur la Russie, ferait appréhender qu'il ne réunît sur sa tête la couronne de ces deux grands empires, et que la Suède ne perdît par là ses libertés. Je ne parle point du prince de Hesse, comme du plus

[1] Ulrike Eleonore; gestorben 5. December 1741.

faible, et qui, je crois, ne primera point, la nation étant dégoûtée des princes de cette maison. Tout ceci ne sont que des conjectures, que je soumets à votre jugement et à vos lumières.

Il me semble que dans tout ceci nous ne pouvons rien faire de mieux que de rester inviolablement attachés à nos engagements, sans y porter d'altération en quoi que ce puisse être: c'est le moyen le plus sûr de faciliter la paix, qui, je crois, ne pourra manquer d'être acceptée par les Autrichiens, si après l'élection les quatre puissances alliées la leur faisaient offrir de concert, selon les conditions stipulées; au cas de refus, on serait plus autorisé de leur ôter Vienne et toute l'Autriche, si l'on veut. Mais je me flatte qu'isolés comme ils sont, et destitués de tout secours, ils accepteront les conditions que les alliés leur feront. Vous pouvez compter sur moi quant aux intérêts de la France; il n'y a rien de plus juste que que ce prince soit indemnisé des fraix de la guerre par une acquisition qui soit de votre convenance, et si je puis y contribuer, je le ferai du meilleur de mon cœur.

La guerre d'Italie sera entièrement à votre disposition, si une fois les affaires d'Allemagne sont arrangées, et vous pouvez les conduire comme vous le jugerez à propos, en faisant en ce cas le seul objet de votre attention.

Je suis persuadé que le roi de France doit avoir eu des raisons valables pour retirer le maréchal de Belle-Isle de l'armée, mais je suis sûr qu'il nous le rendra vers l'ouverture de la campagne, en cas qu'il y en ait une.

Les Saxons se donnent beaucoup de peines pour escamoter quelque morceau de la Bohême au nouveau Roi; ils ont voulu pressentir mes sentiments sur ce point, mais je leur ai répondu que je ne connaissais pas les innovations, que je restais attaché à mes engagements, que je n'étais point dictateur de l'Allemagne, et que je ne ferais jamais le chagrin au roi de Bohême de souffrir qu'on lui démembre la moindre partie de ce que je lui ai garanti, et qu'en un mot, si l'un de ces partis commençait à augmenter ses prétentions, tous le feraient, ce qui entraînerait après soi un désordre très préjudiciable aux intérêts de chacun des alliés en particulier, et de la grande affaire en général. Je suis charmé, Monsieur, que vous connaissiez le caractère du politique polonais[1] dont la mission avait donné de l'ombrage à la moitié de l'Europe; l'incertitude, le chipotage et la fausseté forment les lois de la politique saxonne, et la fourberie se manifeste dans toutes leurs négociations.

J'ai instruit mon ministre Chambrier des choses qui n'ont plus besoin d'être secrètes à présent, et qui ne lui ont été cachées que dans le temps où l'importance du mystère demandait des précautions redoublées. Vous aurez la bonté d'avoir la même confiance en lui que par le passé.

1 Poniatowski.

Que toutes les troupes saxonnes qui se trouvent actuellement du côté de Polna et Teutschbrod, de même que celles de Sa Majesté Très Chrétienne qui se trouvent de ce côté-là, sous les ordres du lieutenant-général, M. le comte de Polastron, se réuniront à celles de Sa Majesté Prussienne, et sous ses ordres, pour aller en force, conjointement et selon les dispositions que Sadite Majesté fera pour cela, chasser les ennemis du poste d'Iglau, poste où les ennemis ont non seulement un grand magasin, mais qui couvre outre cela tout le pays situé derrière, vers l'Autriche, auquel les ennemis n'ont encore point ou peu touché, pour se conserver les vivres et fourrages pour l'avenir; et qu'en même temps ce poste d'Iglau couvre et met absolument en sûreté tous les quartiers des Saxons et Français dans le cercle de Czaslau, et leur procurerait la subsistance et à faire[1] en avant des magasins pour les opérations de la prochaine campagne, d'autant plus que, comme Sa Majesté Prussienne se propose d'avancer, cette expédition d'Iglau faite, vers la Taya, cela donnerait lieu aux troupes saxonnes et françaises d'avancer en égale ligne toujours, en se cantonnant dans une proximité à pouvoir s'entresecourir, et de déloger les ennemis de Pilgram, Potschaken et Teltsch.

Il est évident que, dans une telle position, les ennemis de deux choses doivent faire l'une,

savoir que M. de Lobkowitz doit tirer à soi le prince Charles de Lorraine, avec tout le corps qui est entre Budweis et Tabor, pour venir en avant de nos trois corps et hasarder un coup de collet, auquel cas M. le maréchal de Broglie, connu pour suffisamment vigilant et attentif, ne manquerait pas de s'emparer des postes de Budweis, Wittingau et Tabor, et de regagner par conséquent la communication par Freistadt avec M. de Ségur à Linz.

Mais comme il n'est pas naturel que les ennemis, qui ne pourront tout au plus rassembler que 30,000 combattants de troupes réglées, veuillent hasarder, contre plus de 40,000 de troupes infiniment meilleures, la seule armée sur laquelle roulent toute leur espérance et salut, le parti le plus raisonnable que les ennemis puissent prendre paraît être celui-là, que, d'abord qu'ils nous verront faire le mouvement vers Iglau, ils ne tarderont pas un moment pour gagner la rivière de Taya et se mettre avec toutes leurs forces, depuis Weitra, Böhmisch-Waidhofen, Drosendorf, Hardegg, Znaym, Laa, Nikolsbourg, Feldsberg, jusqu'à Lundenburg, où la Taya entre dans la March ou Morawa, afin de couvrir par là l'Autriche, si longtemps qu'il est possible, ce qui leur doit importer infiniment plus que tout le reste, et aussi parce que, ne le faisant pas, nos troupes prussiennes, saxonnes et françaises, après avoir gagné la Taya, pourraient sans difficulté, avancer jusque sur le Danube et, en masquant le seul passage du pont de Vienne, devenir non seulement maîtresses des

[1] Sic.

deux quartiers d'Autriche, Unter- et Ober-Mannhardsberg, sans fatiguer en aucune manière les troupes, mais au contraire, en avançant toujours en cantonnant dans un pays très abondant tant pour la subsistance que pour l'amas d'un très grand magasin. Il paraît même impossible que les ennemis puissent nous laisser prendre ce parti-là, parce que sans cela il est évident que nous les couperions tout-à-fait de l'Autriche et du Danube, après avoir gagné le bord de notre côté du Danube, puisque, après cela, notre ligne depuis Krems jusqu'à Horn, et après cela depuis Spitz par Zwettl à Weitra, sera raccourcie toujours, et que, d'abord que nous deviendrions en égalité entre Weitra et Mauthausen, il n'y aurait plus de ressource pour eux.

Quelconque de ces deux cas qui arrive, il paraît indubitable que nous gagnerons par cette opération incessamment la communication avec la Haute-Autriche. Il reste donc le seul doute si M. de Ségur pourra se tenir assez longtemps pour attendre que nous puissions lui donner la main, ce qu'il faut espérer; mais, en mettant cependant la chose au pire, les Autrichiens nous auraient enlevé la Haute-Autriche, et nous leur enlèverons toute la Moravie, à Brünn près, qui se trouvera bloqué, et la bonne moitié de la Basse-Autriche, en les mettant en même temps dans une situation à devoir couvrir la Hongrie avec un gros corps de troupes, et à tenir sur le Danube, pendant le reste de l'hiver, toutes les forces. Par conséquent, leur gauche, qui serait sur l'Inn dans ce dernier cas, ne peut pas être en assez de force pour que les Bavarois, avec leurs troupes réglées et milices, ne puissent leur défendre le passage, pour le moins autant que M. le maréchal de Broglie, en cas de besoin, après avoir regagné le reste de la Bohême, puisse envoyer quelques bataillons pour les renforcer.

Quoique cette proposition du Roi mon maître et son idée parût être l'unique qui pût être adoptée, même avec avidité, des autres alliés, cependant il trouva à Dresde, dans la susdite entrevue, bien des contrastes de si et de mais et de quand, lesquels, quoique très faibles, furent appuyés beaucoup de M. le Comte de Saxe. Cependant, comme le gros de leurs exceptions ne roula que sur le défaut du pain des Saxons, Sa Majesté Prussienne y coupa court, en prenant quelque plis de sérieux: il leur déclara que, comme les alliés pourraient fort bien juger que lui, de son côté, après avoir conquis tout le pays qu'il prétendait, avait moins de raison qu'aucun autre allié de fatiguer ses troupes, et que ce qu'il faisait en cela, n'était précisement que

1° pour gagner aux Saxons la Moravie,

2° de sauver le corps des troupes françaises et bavaroises, et

3° de garantir le pays héréditaire de son meilleur ami et allié, le roi de Bohême et électeur de Bavière,

de façon que, pour ôter tout prétexte de contrariété, il voulait bien lui-même passer par Prague, pour y concerter avec l'intendant-général de France les moyens pour la subsistance des troupes saxonnes,

du moins pour autant jusqu'au temps que[1] l'expédition d'Iglau pût être faite, puisque alors les troupes saxonnes ne manqueraient plus des moyens de se procurer elles-mêmes dans les pays ennemis leur subsistance. Le Roi déclara de plus que, si même, après la prise d'Iglau, les Saxons, soit sous prétexte de trop de fatigues ou d'autres excuses de pareille nature, ne trouvaient plus à propos d'avancer en égale ligne avec elle vers Pilgram, Potschaken et Neuhaus, Sa Majesté avancerait cependant avec ses troupes vers la Taya, autant qu'il serait possible et que la raison de guerre et la conduite des ennemis lui en donneraient lieu, bien entendu: pourvu que les Saxons resteront dans le cercle d'Iglau, de façon qu'ils lui épaulent toujours sa droite.

Mais que, si au contraire les Saxons ne voulaient pas concourir à cette sa dernière déclaration, le Roi mon maître demandait qu'on mettait d'abord par écrit un protocole, pour y noter sa proposition, comme aussi les objections d'un chacun, afin que tous les alliés voient par là les raisons et sujets qui ont fait manquer une expédition si généreuse et si nécessaire.

On remit donc la totale résolution au lendemain, le 20 janvier, entre lequel temps M. de Valory, qui avait expédié un courrier à Prague à M. de Séchelles, reçut une réponse très satisfaisante à l'égard de la bonne volonté des troupes françaises, comme aussi sur l'article de subsistance pour les troupes saxonnes.[2]

Ainsi, comme par là ni la cour de Saxe, ni M. le Comte de Saxe, auquel on avait fait souvenir qu'il était général français et non pas saxon, ne trouvèrent plus aucun prétexte d'opposition à ces desseins, ils promirent de concourir à l'expédition d'Iglau, mais à condition qu'ils rentreraient immédiatement après dans les quartiers d'hiver.

Sur quoi le Roi mon maître partit incessamment et arriva ici hier au soir, où tout fut réglé entre elle,[3] l'intendant et les deux lieutenants-généraux français, le Comte de Bavière et de Gassion;[4] étant à noter qu'en chemin faisant vers ici, le Roi rencontra à Aussig le major de carabiniers, M. de Marsilly, qui porta à Dresde la réponse qu'il[5] accédait entièrement aux desseins du Roi, encourageant en même temps la cour de Saxe pour n'y pas manquer.

Voilà, Sire, l'état dans lequel le Roi mon maître laisse les affaires, en partant cette après-midi à trois heures pour Olmütz, pour y disposer et commencer incessamment l'opération en question. On ne devrait pas douter que les Saxons ne s'y prêteront entièrement et même de meilleure grâce que par le passé, et se mettront même en état de faire au prin-

1 Sic. — 2 Der Graf von Sachsen schreibt an Graf Rutowski, Pisek 29. Januar: „M. le maréchal de Broglie est furieux contre M. de Séchelles, de ce qu'il s'est prêté à vous fournir du pain pour cette expédition (bei Vitzthum d'Eckstädt, Maurice Comte de Saxe, Leipzig 1867, S. 418). — 3 Sa Majesté. — 4 Vergl. über die Conferenz in Prag am Abend des 21. Januar das Schreiben von Séchelles an Broglie, Prag 22. Januar, Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle III, 255. — 5 Sic.

temps le siége de Brünn, et donneront par là aussi aux autres alliés la facilité de finir glorieusement la guerre et à la satisfaction entière de Votre Majesté, le Roi mon maître ayant cela pour son principal but.

J'avais déjà fini cette ma très humble lettre, lorsque l'on reçut ici la mauvaise nouvelle de la défaite du comte de Törring,[1] qui est allé s'aventurer avec sa seule infanterie, qu'on assure n'être pas plus forte que de 1,800 hommes, vers Schärdingen. Ce mal n'est pas grand à cause de la quantité des hommes perdus, mais à cause de la situation dangereuse du pays de Votre Majesté et du relèvement du courage des ennemis et des suites mauvaises pour M. de Ségur. Cependant, cela n'empêchera rien au dessein du Roi mon maître, pourvu que les Saxons ne fassent pas de difficultés, comme il est à craindre.

J'ai l'honneur d'être avec la plus profonde vénération, Sire, de Votre Majesté le très humble et le plus obéissant

Nach dem Concept. S. Baron de Schmettau.

---

669. AU COMTE DE BRÜHL, MINISTRE DU CABINET, A DRESDE.

Glatz, 25 janvier 1742.

Monsieur. Aussitôt que je suis arrivé ici, je n'ai pas manqué de prendre des informations par rapport aux affaires de la Moravie. Autant que j'en ai pu apprendre, j'ai tout lieu d'espérer que nos affaires prendront là un bon train, et que tout ira à souhait, pourvu que les troupes des alliés fassent leur devoir, de la manière que j'ai eu l'honneur d'entretenir Sa Majesté le roi de Pologne, et je me flatte de pouvoir lui en donner bientôt de bonnes nouvelles, étant sur le point de partir vers la Moravie, afin de mettre tout en œuvre à la satisfaction de Sa Majesté le Roi votre maître.

Quoique je sois prêt du meilleur de mon cœur de la rendre contente, et de faire prêter l'hommage dû à Sa Majesté des États de Moravie, néanmoins j'ai lieu de craindre qu'avant que nous soyons en état de nous emparer de la ville de Brünn, l'affaire ne puisse réussir d'une manière satisfaisante, étant certain, qu'avant que nous aurions déniché les troupes ennemies, et qu'avant que nous aurions occupé ladite place, la plupart des États du pays aimera mieux de se retirer, et que nous trouverions mille entorses dans notre chemin. Par cette considération, je suis persuadé que Sa Majesté le Roi votre maître voudra bien accorder ce délai nécessaire, jusqu'à ce que ces affaires se puissent régler d'une manière convenable à sa dignité.

Vous m'obligerez infiniment, Monsieur, si vous voudriez renouveler à Sa Majesté les protestations de mes sentiments sincères d'une amitié

[1] 17. Januar.

inaltérable et du devoir essentiel que je me ferai de lui marquer la reconnaissance de toutes les politesses que j'ai reçues pendant mon séjour à sa cour, et vous, Monsieur, vous me ferez justice, si vous êtes persuadé de la considération distinguée avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

670. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. Januar: „On brigue secrètement la dignité électorale à Cassel, et si l'on y peut parvenir par le moyen du nouvel Empereur et de la France, il n'y a rien que cette maison ne fasse pour se rendre l'une et l'autre favorable. Mais comme on n'y réussirait point sans Votre Majesté, on a sondé déjà de long le terrain si l'on osait bien s'adresser à Votre Majesté pour obtenir Son assistance dans la poursuite de ce dessein."

Glatz, 26. Januar 1742.

Wenn sie Churfürsten werden wollen, so müssen sie Mir zum wenigsten ein ganzes Regiment Infanterie an Oberofficiers, Unterofficiers und Gemeinen auf ihre Kosten ganz complet stellen und liefern, welchem Regiment Ich dennoch das Gewehr und die Mondirung geben will. Alsdann und wann sie Mir das Regiment ganz complet überlassen werden, Ich ihren Vues zur Churwürde nicht conträr sein will.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

671. AU COMTE DE BRÜHL, MINISTRE DU CABINET, A DRESDE.

Landskron, 27 janvier 1742.

Monsieur. Je vous adresse la lettre ci-jointe à Sa Majesté le Roi votre maître, à laquelle je n'ai pas voulu écrire avant que je n'aie été au fait de la situation présente des affaires d'ici, espérant que Sa Majesté voudra bien excuser ce petit délai. Je trouve ici les affaires disposées de manière que je puis croire que nos entreprises iront à souhait. On a pourvu les troupes de Sa Majesté ainsi qu'elles ne manquent plus de rien, et j'espère que le Roi votre maître aura bientôt des nouvelles de l'entrée de ses troupes en Moravie, où on fournira à leur subsistance, et que l'ennemi aura été obligé de se retirer, sans que des nôtres on en ait perdu du monde. Je suis, au reste, avec une considération particulière, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

672. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Landskron, 28 janvier 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je ne saurais assez remercier Votre Majesté de l'amitié et de la confiance qu'Elle me témoigne dans Sa lettre. Elle verra par ma façon d'agir qu'Elle a en moi un fidèle et bon allié.

Je suis arrivé hier ici, et nous sommes convenus, le Chevalier de Saxe et M. de Polastron,[1] de marcher jusqu'à Meseritsch pour nous y joindre. Nous marcherons ensemble dans cet ordre vers la Taya, par lequel mouvement nous obligons l'ennemi à évacuer Budweis, Neuhaus et Tabor, pour se mettre derrière la Taya; en ce cas Votre Majesté Se verra, hors la ville de Brünn, en possession de la Moravie et de la Haute-Silesie, dont j'ose La féliciter d'avance. Elle verra, par le soin que je prendrai de la subsistance et du bon entretien de Ses troupes, combien j'ai à cœur tout ce qui peut Lui être agréable. Pourrais-je La prier en même temps de faire avancer Son corps de chasseurs jusques au corps du Chevalier, puisqu'il nous sera d'un grand secours contre les hussards; Elle l'entretiendra, de plus, ici sans qu'il Lui en coûte. Votre Majesté peut d'ailleurs être persuadée que je me porterai toujours à ce qui peut Lui être agréable, et je Lui promets qu'à Son premier ordre, en cas qu'Elle en ait besoin, le prince d'Anhalt marchera avec 40,000 hommes, où et quand Elle le désirera.

La sûreté de Votre Majesté et de Ses alliés se fonde a présent uniquement sur notre corps de troupes réuni; je La prie de ne point souffrir qu'on éparpille les troupes, mais de les laisser ensemble pour les raisons que je Lui ai dites avant que de partir de Dresde. Elle va voir à present quel effet admirable va faire la jonction de nos troupes pour notre avantage réciproque.

Les Français sont plus faibles que je n'aurais pu m'imaginer, et l'on ne peut donner le nom d'armée qu'au corps que je rassemble.

Je suis avec toute l'estime et l'amitié imaginables, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

---

673. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A MANNHEIM.

Landskron, 28 janvier 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je dois rendre compte à Votre Majesté Impériale que le désir de La servir, de Lui donner des marques

[1] Ueber die Besprechungen in Landskron vergl. das Schreiben des Ritters von Sachsen an den Grafen von Sachsen, Teutschbrod 30. Januar, bei Vitzthum d'Eckstädt a. a. O. S. 423.

de la tendre amitié que j'ai pour Elle, et de Lui être utile dans un moment où je le puis, m'a fait vaincre mille difficultés pour voler à Son secours. Je Lui abrége le détail de l'opération, mais je me flatte que dans peu Elle aura raison d'être satisfaite. Je La prie de me conserver Son amitié et d'être persuadée que je suis avec l'amitié la plus inviolable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très fidèle frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

674. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. Januar: Der Marquis d'Argens ist am 20. in Berlin eingetroffen, um dem Könige einen Brief der Herzogin-Regentin von Württemberg zu überreichen. Ueber seine Aufträge hat er nichts durchblicken lassen, als dass seine Fürstin den König persönlich zu sprechen wünscht. Podewils hat ihm erwidert, dass die Herzogin wohl thun werde, eine Reise nach Berlin bis zum Herbst aufzuschieben, um den König sicher zu treffen.

Olmütz, 28. Januar 1742.

Man muss ihn mit Politesse so lange als es möglich ist hinhalten und ihm Meine jetzige Abwesenheit bestens gelten machen, auch dass man noch zur Zeit ohnmöglich urtheilen könnte, wann ehe die Conjuncturen Meine Retour nach Berlin zulassen würden. Vielleicht dass er dann von selbst mit seinem Secret herausgehet und sich decouvriret. Ich soupçonnire, dass es Propositiones seind, die Ich nicht allerdings goutiren dörfte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

675. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Olmütz, 29 janvier 1742.

Monsieur mon Cousin. Je passe légèrement sur les petites misères de l'ambassadeur[1] d'Espagne et de Portugal à Paris[2] pour vous parler d'objets bien plus grands et d'une autre importance.

L'invasion des Autrichiens en Bavière m'a engagé à venir moi-même ici, après avoir fait consentir le roi de Pologne de me donner le commandement de ses troupes, pour les joindre avec les miennes et

1 Sic. — 2 Fleury's Antwort vom 13. Jan. auf das Schreiben des Königs vom 1. Jan. ersucht in Betreff des Aufenthaltes von Poniatowski in Paris keinen Zwischenträgern Glauben zu schenken. „M. d'Acunha, ambassadeur de Portugal, tient deux fois par semaine un bureau de nouvelles où chacun porte ses réflexions et raisonne à peu près comme on fait dans les cafés. Il est Autrichien déclaré, aussi bien que les deux tiers des ministres étrangers qui se trouvent à ces assemblées."

faire une diversion convenable dans la situation présente. Je me mettrai le 2 de février à la tête de ces troupes pour obliger l'ennemi à évacuer la Bohême, la Moravie, et peut-être la Bavière. Je ne prétends point me faire valoir, mais je suis persuadé que dans le fond de votre cœur vous sentez toute l'importance du service que je rends à la France et à ses alliés, et j'espère que je n'obligerai pas des ingrats; s'il est vrai que c'est dans l'occasion qu'on connaît ses amis, vous devez bien m'apprendre à connaître à présent. Je n'ai rien à ajouter à ceci, sinon que les troupes françaises sont d'une faiblesse extrême, et que, si vous voulez voir dans peu la fin de la guerre, il faut pour le moins 20,000 hommes de plus en campagne qu'il n'y en a actuellement. Enfin, Monsieur, je fais tout pour la France, je n'ai pas attendu qu'on m'appelle pour secourir mes alliés, j'ai fait plus que ne contient notre traité, de façon que je dois croire que vous ne négligerez pas un allié si plein de bonne volonte, de zèle et de fidélité.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

676. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Olmütz, 30. Januar 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Bei denen jetzigen critiquen Conjuncturen, und da Ich glaube nöthig zu haben, selbst wegen Frankreich in etwas auf Meiner Hut zu sein, sollet Ihr auf eine convenable Art alle diensame Ressorts, durch adroite Insinuations an Ginkel und wo Ihr es sonsten am dienlichsten findet, spielen lassen, damit die von denen Generalstaaten vorhabende Augmentation zu Stande kommen möge. Da Ich auch aus einem von dem Cardinal letzthin erhaltenen Schreiben urtheile, dass derselbe nicht so als wie sonsten von dem p. Chambrier zufrieden ist, vermuthlich aus der Ursache, weil dieser ihn zu genau observiret, so sollet Ihr den Chambrier instruiren, dass er zwar den Cardinal auf das genauste observiren, dabei aber seine Mesures gar fein nehmen sollte; es schiene, der Cardinal soupçonnirte ihm, daher er suchen sollte, alles mit solcher Behutsamkeit anzugreifen, damit er seinen Credit bei dem Cardinal nicht gar verlöre, inzwischen er doch attent sein und Mich von allen Sachen fleissig avertiren müsse.

Ihr sollet auch Gelegenheit suchen, dem österreichischen Hofe durch den Mylord Hyndford insinuiren zu lassen, wie dass Meine Intention gar nicht sei, noch Ich zuzugeben gesonnen wäre, dass das österreichische Haus in Teutschland zu sehr heruntergesetzet würde, noch von seinen Landen in Teutschland ein mehreres, als was Schlesien, Mähren und Böhmen sei, verlöre, sondern dass es im Stande bliebe,

das Haus Baiern zu balanciren, wie Ich denn, wenn es zur Friedenshandlung kommen würde, dem Hause Oesterreich von dieser Meiner Intention Proben geben und es darunter zu souteniren Mich äusserst bemühen würde. Welches alles Ihr mit behöriger Circonspection und Savoir-faire auszurichten habet.

An den v. Mardefeld habt Ihr zu schreiben, dass er die russische Kaiserin von Meinetwegen äusserst flattiren und derselben von Meiner beständigen Freundschaft alle Versicherung geben soll. Was Ihr Euch von einem mit der russischen Kaiserin allenfalls zu machenden Traité d'amitié schreiben lassen, darüber werdet Ihr hoffentlich den Mardefeld schon instruiret haben, daher Ich nur dieses noch hinzufügen will, dass, wenn derselbe das Tempo convenabel findet, er einen Versuch thun soll, ob nicht Meinen Unterthanen die Lieferung derer Mundirungstücher vor die russische Armee wieder zu Wege gebracht werden könne, es sei solches entweder durch einen solennen Vertrag, oder aber, dass wenigstens Meine Unterthanen, so dergleichen Lieferungen vor sich unternehmen wollten, daselbst protegiret würden. Zu welchem allem dann mehrgedachter v. Mardefeld ein convenables Tempo in Acht nehmen muss, damit Alles ohne Affectation und Risque, refusiret zu werden, geschehe. Damit auch wegen Meiner jetzigen Entfernung nicht zu viel Zeit verloren gehe, und der v. Chambrier sowohl als der v. Mardefeld in Zeiten instruiret werden mögen, so müssen die Dépêches wegen vorermeldter Umstände in duplo expediret und ihnen das eine davon je eher je lieber zugeschicket, das andere aber, wenn Ich es vollenzogen habe, ihnen nachgesandt werden,[1] wie denn auch alles sorgfältigst chiffriret werden muss. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

677. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Olmütz, 30 janvier 1742.

Mon cher Podewils. Pour vous donner une juste idée des choses, je suis obligé de vous en faire le détail. J'ai trouvé la cour de Dresde d'une prodigieuse timidité, mais je les ai pourtant déterminés pour qu'ils agissent de concert avec moi. Par ce moyen, je me vois l'arbitre de la guerre, ayant 60,000 hommes sous mes ordres, et pouvant, pour ainsi dire, disposer comme il me plaît des Saxons, vu que je suis maître de la plus grande partie de leurs conquêtes, et que le corps du prince d'Anhalt les voit en dos; par ce moyen, la France ne saurait malgré toute sa puissance me leurrer, ni faire la paix que de la façon que je la voudrai.

[1] Podewils erwidert 6. Febr.: „Tous les ordres en ceci comme en d'autres cas pareils sont expédiés, pendant l'absence de Votre Majesté, en double" etc.

J'ai vu les Français à Prague, ils sont beaucoup plus faibles qu'on ne les était imaginés; le corps de Broglie n'est tout au plus que de 13,000 hommes, et tout ce qu'ils ont en Bohême ne fait pas 20,000 hommes effectifs. Törring a été battu en Bavière, Ségur a fait une capitulation honteuse, et la Bavière est ravagée; ceci met les Français dans la nécessité de me ménager, et l'Électeur dans le besoin d'argent; j'en profite, espérant de garder la possession du cercle de Königgrätz, moyennant un prêt d'un million. Je pars le 2 pour me joindre aux Saxons et à Polastron, nous tournerons le poste d'Iglau, et nous gagnerons la Taya, ce qui obligera les Autrichiens à abandonner la Bohême et à se replier sur la Basse-Autriche, ce qui favorisera M. de Broglie dans sa marche pour joindre Polastron, qui occupera notre droite en Bohême. Je ne saurais vous dire quand ou si je pourrai revenir à Berlin; à vous parler vrai, je ne crois pas que cela sera possible, puisque mon grand but est de ne point laisser sortir les Saxons de mes mains.

Festoyez bien la duchesse de Würtemberg, et faites tout votre possible pour qu'on ne nous l'escamote pas.

J'ai prodigieusement d'ouvrage ici, mais je me flatte que dans trois semaines le gros des affaires sera arrangé.

Ne serait-il pas bon de faire un traité d'amitié avec la Russie, et de donner un gros présent à Lestocq?

Adieu. J'ai oublié de vous dire que le Cardinal paraît mécontent de Chambrier, il le trouve trop furet.

Je suis tout à vous Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

678. AN DEN OBERHOFMARSCHALL GRAF GOTTER IN BERLIN.

Olmütz, 31. Januar 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Gotter. Eure beiden Schreiben habe bei Meiner Ankunft allhier vor Mich gefunden, und habe Ich auf das, betreffend das Festin, so auf des Landprinzen von Württemberg Geburtstage auf dem Schlosse gegeben werden soll, hierdurch in Antwort ertheilen wollen, dass solches in Meinen oder der Königin Appartements geschehen kann, dabei, da Ich abwesend bin, nur in einem Concert, Souper und Ball bestehen darf, wozu Ich dann die Kosten, so jedoch nicht extraordinaire sein dürfen, fourniren will.

Der Herzogin von Württemberg ohnvermuthete Resolution, nach Berlin zu reisen, hat Mich in etwas surpreniret, und muss Ich aufrichtig gestehen, dass, da solche Reise aus denen von Euch angeführten Gründen nicht detourniret werden können, Ich gewünschet hätte, bei der Herzogin Ankunft gegenwärtig zu sein. Ihr werdet inzwischen solches bei ihr

bestens entschuldigen und Euch dabei alle Mühe geben, Deroselben das Séjour zu Berlin so angenehm zu machen als es nur möglich ist, wie Ich denn die von Euch gemeldete Disposition, so desfalls gemachet worden, völlig approbire. Wobei Ihr alles Savoir-faire anzuwenden habet, um die Euch bekannte Affaire[1] so einzulenken, dass der Choix deshalb auf die Prinzessin von Baireuth falle, und könnet Ihr Euch dieserwegen mit denen Etatsministris Graf Podewils und v. Marschall concertiren; insonderheit aber müsset Ihr zu verhindern suchen, dass uns die Herzogin von keinem andern Hofe escamotiret werde. Da Ich auch dem Prinzen von Württemberg versprochen, ein Regiment in Meinen Diensten zu geben, so habt Ihr denselben gelegentlich zu sondiren, ob er solches Regiment allererst ganz neu anwerben lassen, oder eines von seinen alten Regimentern dazu nehmen und Mir überlassen wolle, damit Ich auf eine oder die andre Art die Disposition machen könne, um die Sache solches Regiments je eher je lieber zu Stande zu bringen. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

679. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A TEUTSCHBROD.

[Olmütz, février 1742.][2]

Monsieur. Après que je suis arrivé ici, j'ai fait les dispositions nécessaires pour mettre en exécution les mouvements concertés, et j'espère que nos troupes pourront se joindre le 10 de ce mois. Les petites marches que nous avons faites jusqu'ici ont déjà eu le succès que les troupes ennemies ont abandonné Iglau, et, par la marche que nous irons faire encore, je ne doute nullement que nos affaires viendront dans la meilleure situation du monde, après que nous aurons réuni nos forces, pour agir selon la convenance. En cas pourtant que, contre toute attente, vos troupes dussent refuser de marcher plus avant, vous jugerez, Monsieur, que ce n'est nullement ma faute, et je ne pourrai pas me dispenser alors d'en avertir l'Empereur, roi de Bohême, pour qu'il sache à quoi s'en tenir. Si vos troupes se veulent arrêter dans leur marche, je ne vois guère d'apparence comment elles réussiront à faire leurs acquisitions, étant certain qu'on ne puisse rien gagner sans agir. Selon moi, je suis fort persuadé qu'en agissant, elles ne seront exposées à aucun inconvénient. Quant au régiment tartare sous les ordres du colonel Suhdscinzki, je leur enverrai un commissaire qui les mènera à l'armée, et j'aurai soin qu'on leur fournisse, pendant la marche, les fourrages et vivres nécessaires. Je vous prie d'être assuré de mon estime invariable, étant, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Verheirathung des jungen Herzogs. — [2] Die Antwort ist vom 4. Februar.

680. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Olmütz, 2 février 1742.

Souhaitant de m'attacher le comte de Brühl, par une chose qui lui pourrait être agréable et dont il n'aurait l'obligation qu'à moi, il m'est venu la pensée qu'il pourrait être sensible, si je m'offrais de lui procurer la dignité de prince de l'Empire.

L'affaire demande néanmoins de la circonspection, et que je fasse sonder préalablement ses sentiments là-dessus d'une manière fine et bien tournée. Mon intention est donc que vous devez chercher un temps favorable, et qu'après l'avoir préparé par un compliment le plus poli du monde, en l'assurant de mon estime et de l'égard que j'ai pour ses qualités personnelles, vous lui insinuerez adroitement que, comme je me fais toujours un plaisir de rendre service aux personnes d'un mérite extraordinaire, et que je connais le sien et de quelle manière le Roi son maître est content de ses services, je crois qu'il ne lui manque rien que d'être distingué par un rang encore plus brillant que celui qu'il tient à présent; qu'ainsi, si j'étais sûr que cela lui pourrait être agréable, je serais prêt de travailler à l'instant auprès de l'Empereur nouvellement élu, pour qu'il l'élevât dans le rang de prince, et que je n'oublierais rien pour faire réussir l'affaire dans peu de temps. Vous m'informerez alors de quelle manière il se sera expliqué là-dessus, pour que je puisse prendre mes mesures.

Federic.

Nach dem Concept.

---

681. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Olmütz, 3 février 1742.

Monsieur. J'ai été bien mortifié en apprenant la reddition de Linz, dont la faute doit être attribuée tant à M. de Ségur qu'aux mauvaises dispositions précédentes. Selon la raison de guerre, les ennemis doivent s'emparer de Passau et se rendre maîtres du cours de Danube successivement; ils pourraient ensuite se replier par leur droite sur le Haut-Palatinat, et de là sur Pilsen et Égra, si l'on leur en laisse la liberté. Mais le mouvement que j'ai résolu de faire, en me portant en force sur Iglau et de là sur Znaym, donne trop d'attention à l'ennemi sur la Basse-Autriche, dont je suis informé qu'il tire ses magasins, sur Vienne, dont je puis le couper, sur Presbourg, où je peux arriver beaucoup plus tôt qu'eux, et sur la Hongrie, dont je puis tirer des contributions. Je présume qu'avant que d'avoir joint les Saxons, ce qui se fera le 9, vous apprendrez que la plus grande partie des forces de l'ennemi se sera mise en marche pour gagner Znaym et la Taya avant mon arrivée, et pour m'empêcher par cette position de pénétrer plus en avant vers le Danube. Il me semble qu'en cas que l'ennemi fît ce mouvement,

comme je n'en doute pas, vous aurez toute la facilité nécessaire pour prendre les postes de Tabor et de Budweis, et pour vous joindre par votre gauche à notre droite, en formant la parallèle le plus près de l'Autriche que faire se pourra.

Dans cette position, bien différente de l'actuelle, je ne présume pas que M. de Khevenhüller puisse former le dessein de pénétrer en Bohême, auquel cas cependant vous aurez l'avantage qu'étant joint avec M. de Polastron, vous pourrez, par les manœuvres que vous jugerez convenables, vous opposer avec beaucoup plus d'apparence de succès qu'à présent aux desseins des ennemis. Je ne m'imagine pas que dans la situation présente il y a d'autre plan à suivre que celui-là; l'avantage principal qui en revient, et qui ne doit point être regardé comme une bagatelle, consiste dans la jonction des troupes, qui nous mettra dorénavant en état d'agir offensivement, au lieu de la triste défensive à laquelle nous serions réduits en corps séparés. Vous voyez par ce détail que je n'exige de vous autre chose que d'occuper le terrain que l'ennemi aura abandonné, et les postes dont son éloignement vous permettra de vous rendre le maître. Je suis avec toute la considération possible et avec beaucoup d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

682. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A TEUTSCHBROD.

[février 1742.]

Monsieur. Je vous suis très obligé, des avis que vous m'avez donnés par la vôtre du 2 de ce mois. Vous voyez, Monsieur, l'effet que les petits mouvements que nous venons de faire ont opéré sur l'ennemi, et l'effet que nous aurons à espérer, si l'on veut suivre mon conseil. Mais si contre toute attente on voudra difficulter de marcher en avant, j'en serais fâché, et ce ne serait pas ma faute si on n'est pas maître de la Moravie. Je ne saurais vous cacher, au reste, Monsieur, que l'arrivée de M. le comte de Rutowski me donne à penser, et que je trouverai bien étrange si un général d'ailleurs brave et qui aime la gloire voulait arrêter la marche des troupes. Je suis avec toute la considération possible etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

683. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A TEUTSCHBROD.

Olmütz, 4 février 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir la vôtre du 2 de ce mois, et j'ai bien voulu vous mander que je partirai demain, le 5, d'ici, pour faire marcher mon corps de troupes le 6, selon que nous nous sommes

concertés. Comme j'espère que vous resterez auprès des troupes du Roi votre maître, et que notre jonction se fera de la manière concertée pour n'agir plus en corps séparés et être alors plus forts que nous ne sommes à l'heure qu'il est, j'aurai la satisfaction de m'entretenir avec vous le 9 à Gross-Bitesch, où nous pourrions concerter ensemble ce que nous aurons à faire. Je suis avec bien de l'estime et de la considération, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

684. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Olmütz, 4 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction la lettre que Votre Majesté me fait le plaisir de m'écrire. J'espère et suis persuadé qu'Elle doit être contente de la façon dont je travaille pour Elle. Je dois en même temps remontrer à Votre Majesté l'importance dont est notre jonction dans le cas présent, puisqu'étant dispersés par détachements, il n'en résulterait à la longue rien de bon; le dernier aurait le bénéfice de Polyphème, il serait mangé après les autres. Si donc nous occupons Iglau, et que nous avançions sur la Taya vers Znaym, nous restons ensemble et nous évitons par là le sort des Bavarois et des Français. Si en revanche Votre Majesté donne ordre à Ses troupes de se tirer vers Prague, j'évacue dès le moment la Moravie et je me retire en Silésie; je ne conçois pas trop, alors, comme Elle Se mettra en possession de la Moravie, et je l'avoue que la chose en ce cas devient impossible.

J'aurai tout le soin du monde des troupes de Votre Majesté, tant des réglées, que des nouveaux Tartares qu'Elle veut bien ajouter aux autres troupes légères.

Mes nouvelles sont que l'ennemi a quitté Iglau; nous en tirerons bon parti, si le comte de Rutowski se prête à mon idée; sinon, je me lave les mains et je me retire.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

685. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Olmütz, 4 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Après avoir tout obtenu à Dresde, l'on me refuse tout en Moravie, et je suis obligé de déclarer à Votre Majesté que le peu de bonne volonté des Saxons va faire manquer mon projet.

Ils ne veulent point avancer, enfin c'est une misère extrême et une faiblesse de gouvernement inconcevable. Je ferai ce qui dépendra de moi. Votre Majesté peut être persuadée de l'attachement que j'ai pour Elle, mais je n'ai que 15,000 hommes en avant, et je ne puis avec ce corps si faible opérer seul contre des troupes supérieures; enfin, j'ai la rage au cœur du mauvais procédé des Saxons, j'en suis inconsolable; cependant je ferai ce que je pourrai, et s'il y a moyen de les déterminer d'aller en avant, ne fût-ce après tout que quelques marches, je le ferai.

Je félicite Votre Majesté de tout mon cœur de la nouvelle dignité à laquelle tous les vœux de l'Allemagne L'appellent; il n'est aucun bonheur au dessus de celui que je Lui souhaite, et aucune gloire au dessus de Son mérite.

Je suis avec la plus tendre amitié, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très fidèle frère et allié

Federic.

Je pars demain pour Wischau, et le 6 nous marcherons pour nous joindre aux Saxons.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

686. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

[Olmütz, 4 février 1742.]

Monsieur. Je vous adresse ci-joint l'original de deux lettres que je viens de recevoir dans ce moment de la part du comte de Brühl et du comte Rutowski, et que vous aurez la bonté de me renvoyer à la première occasion, par lesquelles vous verrez que Messieurs les Saxons commencent à difficulter de marcher en avant. J'espère qu'ils changeront d'avis après que notre jonction se sera faite, mais en cas qu'ils continuent à difficulter, je crois avoir fait mon devoir et je prendrai alors avec mes troupes les quartiers d'hiver de la manière que je pourrai le faire, n'étant nullement de ma faute si les affaires alors ne prennent un bon train. Selon moi, je ne crois pas qu'il y aura quelque chose à faire avec les Saxons, et je crains qu'ils arrêteront tout notre plan concerté.

Au reste, Monsieur, je dois vous avertir que contre toute mon attente il est venu aujourd'hui ici un certain baron Pfütschner, qui m'a voulu faire des propositions de la part du duc de Lorraine.[1] Je l'ai

[1] Pfütschners Bericht an den Grossherzog Franz über seine Sendung in das preussische Hauptquartier, d. d. Brünn 6. Febr., ist gedruckt bei A. v. Arneth II, 469—475. Das Creditiv des Grossherzogs für Pfütschner vom 1. Febr. beginnt mit den Worten: „L'amitié que Votre Majesté m'a bien voulu témoigner en plusieurs occasions me donne la confiance de lui envoyer le baron Pfütschner."

congédié en lui disant tout net que, si sa cour avait des propositions à faire, il fallait qu'elle les fît à tous les alliés en général. Je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

687. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Jedownitz, 6 février 1742.

Milord. C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai reçu aujourd'hui votre lettre, et je ne saurais vous témoigner assez de reconnaissance des ouvertures que vous m'y donnez, et de la bonne intention que vous témoignez pour mes intérêts.[1] Vous pouvez assurer que je ne suis point contraire à tout ce qui pourra être convenable à ma gloire et compatible avec mon honneur. Mais, comme il faut des éclaircissements dont vous conviendrez vous-même qu'ils ne se peuvent faire que très difficilement, pendant que nous sommes tant éloignés l'un de l'autre, et que je crois de pouvoir être bientôt de retour à Berlin, les opérations dont je suis actuellement occupé pour approcher une paix désirable, se pouvant finir dans quelques jours, j'espère que vous voudrez bien agréer ce petit délai.

Je vous prie, au reste, d'être assuré de l'estime personnelle que je vous porte, et de la sincère et invariable considération avec laquelle je suis, Milord, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

688. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Jedownitz, 7. Februar 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Podewils. Da Ich Eure Anherokunft nöthig erachte, so ist Meine Intention, dass Ihr über Dresden und Prag gerade nacher Olmütz gehet. Es wird Mir sehr lieb sein, wenn Ihr diese Reise bestmöglichst prätextiren werdet, um alle Ombrage so viel als nur möglich ist zu verhüten. Zu Dresden könnet Ihr dem König ein Compliment machen und eine Commission nach Prag vorwenden, zu Prag aber, falls der König da sein sollte, dergleichen wieder prätextiren, übrigens müsset Ihr sodann gerade auf Olmütz kommen. Ich recommandire Euch alles bestens, wegen der nach-

[1] Hyndford hatte dem Könige am 1. Febr. geschrieben: „Je suis autorisé de la Reine (de Hongrie) de faire à Votre Majesté de meilleures propositions que jamais, et même plus avantageuses que celles que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire avoir été offertes par les alliés.“ Dass Hyndford zu dieser Erklärung nicht ermächtigt war, ergiebt sich aus Arneth, II, 67.

zusendenden Dépêchen habt Ihr alle behörigen Veranstaltungen zu machen. Sollten die auswärtigen Ministres, wie zu vermuthen, über Eure Abreise inquiet sein, auch wissen wollen, ob sie folgen sollen und wohin, so habt Ihr ihnen mit einer guten Grâce zu sagen, wie Ihr nur eine kurze Commission zu Prag an den Kaiser abzulegen und Mir dann davon Rapport zu thun hättet, im Anfang Martii aber hofftet Ihr demohnerachtet wieder in Berlin zu sein, wohin Ich Euch alsdann folgen würde. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

689. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Gurein, 8 février 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 29 de janvier, et je donnerai des ordres en conséquence que mon ministre de Broich reste à Francfort pour continuer le fil des négociations.

Les mauvaises dispositions des alliés en Haute-Autriche et les malheurs qui les ont suivies rendront certainement le langage de la cour de Vienne plus haut et plus fier qu'il n'aurait été si on leur avait ôté la ressource de quelques heureux succès. Dans la situation présente, je crois qu'il faudrait attendre l'effet de ma diversion pour faire faire les propositions des alliés à la cour de Vienne. La façon de l'affaire pourra alors être réglée comme on le jugera le plus convenable, ou en envoyant des officiers de chaque partie contractante, avec des propositions générales à faire, au duc de Lorraine, ou par des lettres également stilées des alliés, envoyées à la reine de Hongrie, ou de quelle autre façon qu'on en conviendrait.

Il est à croire que la cour de Vienne n'entrera dans aucune proposition de paix avant qu'elle voie l'impossibilité dê pouvoir faire autrement. Je crois que la marche que je fais en avant vers la Taya obligera le prince Charles de Lorraine et M. de Lobkowitz de se replier derrière la Taya et de couvrir Vienne, dans quel cas M. de Broglie pourra occuper Tabor, Budweis et se joindre par Pilgram au corps de M. de Polastron, qui est à notre droite. Les appréhensions que vous paraissez avoir pour Prague, disparaîtraient bientôt si vous étiez ici sur les lieux. Premièrement, la marche que les Autrichiens seraient obligé de faire pour aller à Prague, les conduirait dans un pays entièrement dépourvu de fourrage et de subsistance, et que les Saxons auraient été obligé d'abandonner également,[1] faute de pouvoir y faire vivre leur cavalerie. En second lieu, la position de mes troupes me met à trois

[1] Belle-Isle's Befürchtungen für Prag entsprangen dem Umstand, dass der König die sächsischen Truppen aus ihren Quartieren südlich von Prag zu sich nach Mähren gezogen hatte.

grandes marches plus près de Vienne que n'est l'armée des Autrichiens, de façon que je puisse en avançant leur couper la communication de la Hongrie, de la Basse-Autriche et de Vienne. Vous devez savoir, de plus, que c'est de la Basse-Autriche que les Autrichiens subsistent uniquement; ainsi, en leur ôtant la Moravie, et en faisant semblant d'avancer sur la Basse-Autriche, ils évacueront bientôt la Bohême. Cette manœuvre nous procurera à tous la subsistance, et nous donnera en suite les moyens de pouvoir amasser des magasins le long de la Taya. Elle procurera aux Français la facilité de renforcer M. de Broglie, ou bien de faire entrer par Ratisbonne un corps en Haute-Autriche, auquel M. de Broglie pourra se joindre, en prenant Passau et Linz, en même temps que le nouveau corps des Français s'avancerait en Haute-Autriche. Je ne fais que vous crayonner légèrement mes idées sur l'opération active et sur la nature de la campagne prochaine. Je suis occupé actuellement à me procurer la jonction avec les Saxons, laquelle je ferai demain infailliblement. Le 10 toute l'armée sera ensemble, le 11 nous aurons jour de repos, et le 12 nous marcherons en avant pour passer l'Iglawa, lequel mouvement déterminera sans doute M. de Hohenembs d'évacuer Iglau. Je me porterai en même temps avec ma gauche sur Znaym, au bord de la Taya, en suite de quoi il faudra voir quel mouvement fera l'ennemi, pour régler les opérations *ultérieures*.[1] Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

690. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Gross-Bitesch, 10 février 1742.

Votre relation du 20 de janvier m'a été bien rendue, et j'y ai vu avec plaisir les assurances qui vous ont été faites des ministres russiens que dans peu de jours le prince Louis pourrait se mettre en chemin pour retourner en sa patrie. Comme de l'aveu même de la cour de Russie ce prince ne s'est jamais mêlé des affaires de cet empire, j'avoue qu'on me ferait un sensible plaisir, si on ne voulait plus empêcher le prince de retourner en Allemagne, et mon aveu est que vous devez continuer de solliciter avec tout l'empressement convenable son départ, en assurant la cour de Russie de l'obligation que je lui aurai, si elle ne voulait point s'opposer à une chose qu'elle ne peut plus refuser de bonne grâce. J'attends votre rapport sur le succès que vos sollicitations auront eu, et je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 In der Vorlage unleserlich.

691. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Quartier Gross-Bitesch, 10 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je viens de recevoir à la fois votre lettre du 26 de janvier avec celle du 2 de ce mois, et j'ai été véritablement touché en y voyant les affligeantes nouvelles qui continuent de vous venir de Pétersbourg.

Comme mon ministre y résidant, de Mardefeld, a eu déjà mes ordres pour solliciter avec empressement le départ du prince Louis, il vient de me mander, selon la copie ci-jointe, qu'on l'avait assuré que dans peu de jours le prince se pourrait mettre en chemin. Je lui ai néanmoins ordonné de nouveau de poursuivre ses instances et de solliciter vivement pour qu'on laisse partir le prince en toute liberté, et j'espère d'en apprendre bientôt de bonnes nouvelles.

Quant aux affaires de Courlande, je serais prêt à faire tout au monde pour ce cher prince, si je voyais la moindre apparence de le pouvoir faire avec quelque succès, pendant les conjonctures présentes. Mais je vous laisse à penser quel effet nous nous en pouvons promettre, aussi longtemps que ce prince est encore détenu en Russie, et si même cette cour n'en pourrait pas prendre occasion de le retenir d'autant plus longtemps à Pétersbourg.

Ainsi, selon moi, je crois qu'on est obligé d'attendre un temps plus convenable, pour aider alors ce digne prince, à qui je prêterai d'ailleurs toute mon assistance du meilleur cœur du monde. Je vous prie d'être assuré etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

692. AU CHANOINE COMTE DE GIANNINI A OLMÜTZ.[1]

[Gross-Bitesch, 10 février 1742.]

C'est avec quelque empressement que j'ai attendu jusqu'ici de vos nouvelles. Comme j'espère que vous serez instruit de l'affaire à vous connue, et que je souhaite de vous parler, vous viendrez le plus tôt possible ici, où je serai jusqu'après-demain, ou là où vous me pourrez trouver. A votre arrivée ici, vous éviterez sans affectation de vous présenter devant moi, mais vous vous adresserez à mon aide de camp général de Borcke, sans lui découvrir la moindre chose de notre secret, et vous ne lui direz rien autre chose, sinon que vous êtes venu pour faire des représentations de la part du chapitre d'Olmütz touchant les contributions qu'on exige tant de lui que de toute la province. Après cela, vous parlerez ici à mon conseiller privé Eichel, à qui vous pouvez

[1] Graf Giannini war von dem wiener Hofe beauftragt, die Verhandlung weiter zu führen, die am 4. Februar Baron v. Pfütschner eingeleitet hatte. Vergl. oben S. 30 Anm.

tout expliquer, et vous aurez ma réponse par son entremise. Je vous recommande le secret, et de prendre toutes vos précautions de la manière la plus naturelle, tellement que des surveillants ne puissent s'apercevoir de rien. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept s. d. Das Datum ergiebt sich aus Giannini's „Relation de mon voyage de Znaym, Vienne 7 mars 1742" im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

693. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Gross-Bitesch, 11 février 1742.

Monsieur. Je vous renverrai, dès que faire se pourra, le corps de M. de Polastron, selon que vous me dites avoir des ordres du roi de France pour le retirer à vous.[1]

Je n'entre point dans la discussion du fait, et je ne prétends point gloser sur la mauvaise grâce qu'il y a de retirer des troupes, lorsque les alliés marchent à l'ennemi.[2] Ce fait grossira l'histoire des mauvais procédés et ne manquera pas d'animer merveilleusement mon zèle pour la cause commune. Je ne doute pas que, renforcé du corps de M. de Polastron, nous n'apprenions bientôt les succès brillants qu'auront vos entreprises. Je suis à jamais, Monsieur le Maréchal, votre affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

---

694. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Quartier général Gross-Bitesch, 11 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le comte de Fürstenberg, qui vient d'arriver, m'a rendu la lettre dont Votre Majesté Impériale l'a chargé pour moi; il nous a trouvé ici le jour de notre jonction avec les Saxons. Comme les affaires ont fort changé depuis le temps que

1 Ueber die Zusammenkunft des von Broglie gesendeten Grafen von Sachsen mit dem Könige in Gross-Bitesch am 9. Febr. vergl. des Grafen Brief an Broglie, Gross-Meseritsch 10. Febr., bei Vitzthum d'Eckstädt a. a. O. 436. — 2 Schon am 27. Januar interpellirt der Marquis Valory den Marschall Broglie: „Comme il est nécessaire, M. le Maréchal, que je rende compte à la cour de tout ce qui concerne ce prince auprès duquel le Roi m'a envoyé, je vous prie de me mander positivement quelles sont vos intentions relativement à ce qui le concerne, afin qu'en étant instruit, je puisse mettre Sa Majesté en état de décider si elle a dans la personne du roi de Prusse un allié fidèle et zélé, ou si ses généraux ont arrêté, par de justes raisons, l'effet de la bonne volonté qu'il marque dans une occasion si importante" (Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle III, 288).

Votre Majesté Impériale m'a écrit, beaucoup de choses qui ont été bonnes alors, ne le sont plus à présent.

J'ai à combattre ici les ennemis de M. de Belle-Isle, les Saxons, et les Autrichiens, ce qui est bien de l'ouvrage tout à la fois, mais rien ne me deviendra difficile, dès qu'il s'agit du service de Votre Majesté Impériale. Nous marcherons demain, rapprochant nos quartiers, pour avancer sur Iglau; les ennemis chassés de ce poste, nous prendrons nos quartiers d'hiver le long de la Taya, ce qui obligera les Autrichiens d'en faire autant. Nous ne pouvons marcher sur Neuhaus faute de subsistance; je sais d'ailleurs par mes espions que les Autrichiens n'ont de magasins que du jour à la journée. Je prie d'ailleurs Votre Majesté Impériale de croire qu'il y a une grande différence de juger de ces sortes d'opération de loin ou sur les lieux; je ferai ce qui sera praticable, car à l'impossible nul n'est tenu. D'ailleurs, il est en vérité temps de donner du repos aux troupes, qui en ont grand besoin.

Dans les circonstances présentes, je dois conseiller en ami à Votre Majesté Impériale de lever des troupes, et cela même le plus tôt possible, et en nombre suffisant. Elle en a le plus grand besoin du monde, tant pour contenir les Bohémiens très mal intentionnés, que pour S'opposer à Ses ennemis et figurer avec Ses alliés. Je prévois que négligeant ce soin, Elle pourrait avoir lieu à la longue de S'en repentir grièvement. Votre Majesté Impériale prendra ce conseil comme une marque de cette amitié sincère et tendre avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très fidèle frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

695. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 26. Januar: Der Prinz von Wales hat ihn von einem seitens des Königs Georg dem Prinzen gemachten Versöhnungsvorschlag benachrichtigt, den dieser abgewiesen; „il ne pourrait jamais, sans blesser sa conscience, donner les mains aux expédients qu'on lui proposait, sans qu'au préalable Walpole ne fût hors de sa place." Der Prinz lässt dem Könige von Preussen seine Gesinnungen betheuern, „sur leurs intérêts réciproques, qu'il envisageait comme inséparables et d'autant plus aisés à concilier que la nation anglaise en général en reconnaissait la nécessité."

Gross-Bitesch, 11. Februar 1742.

Es soll an den Prinzen von Wales in den verbindlichsten Terminis geantwortet werden, dass Ich Mich recht sehr freuete, ihn in so rechtschaffenen und patriotischen Sentiments zu sehen, und wünschete Ich nichts mehr, als dass er jeder Zeit in denenselben beharren möchte. Meines Ortes würde alles beitragen, um die genaueste Freundschaft mit ihm jeder Zeit sowohl jetzt als künftig zu entriren und zu unterhalten, und wäre Ich persuadiret, dass wenn Ich

mit ihm zu thun gehabt, die Sachen in sehr vielen Stücken in einer ganz andern Situation sein dörften.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

696. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Trebitz, 14 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai vu, par la lettre que Votre Majesté vient de m'écrire, les inquiétudes où Elle se trouve pour le corps des Français sous M. de Broglie. Je puis L'assurer et Lui répondre qu'on ne pourrait rien faire de plus avantageux pour les Français que ce que nous faisons actuellement, et je crois que demain je pourrai apprendre à Votre Majesté que les ennemis ont abandonné Iglau et qu'ils se retirent sur la Basse-Autriche. Le corps au commandement de M. Broglie aurait été en grand danger d'être raflé par l'ennemi, si nous étions restés tranquillement dans nos quartiers d'hiver, mais ces opérations ici obligent les Autrichiens de quitter l'offensive, pour avoir recours à la défensive. Le Comte de Saxe, que j'estime d'ailleurs beaucoup, a joué un mauvais rôle dans toute cette affaire ici. Il a porté des paquets de Pisek à Dresde, de Dresde à Prague, de Prague en Moravie, et de Moravie encore à Dresde. Il a fait le nécessaire toutepart, et je ne dois pas dissimuler a Votre Majesté que sa facon d'agir m'a deplu au suprême degré. Tant que je serai ici en avant, Votre Majesté peut être tranquille et en repos, et je Lui répond qu'Elle n'a à craindre, ni pour l'Empereur, ni pour le roi de France, ni pour Ses propres troupes, et je La prie de croire que je suis trop intéressé au bon succès de la cause commune pour ne pas prendre toutes les précautions pour éviter des malheurs, et que j'ai ma réputation trop à cœur pour vouloir la perdre par de fausses démarches. D'ailleurs je ne dois point déguiser a Votre Majesté que le projet de joindre Ses troupes aux françaises, pourrait être bon à Teutschbrod, mais qu'il n'est guerre praticable à présent, ces troupes ayant besoin de faire tout un mois de marche pour joindre l'armée française, ce temps-là serait suffisant aux Autrichiens pour tomber sur M. de Broglie, et les troupes de Votre Majesté se trouveraient par là beaucoup plus exposées; mais, continuant de se tenir en force ici et de donner de la jalousie aux Autrichiens sur la Basse-Autriche, il est juste de croire que ces mouvements seront beaucoup plus favorables à M. de Broglie que la jonction. Je prie encore, en finissant, Votre Majesté de ne Se point impatienter, mais de me donner le temps de finir cette opération, après quoi je suis sûr qu'Elle aura lieu d'être satisfaite. Je suis avec toute l'estime,

Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et très fidèle allié Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

---

697. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Oppatau, 15 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Dans ce moment nos troupes viennent de se rendre maîtresses d'Iglau, sans perdre un seul homme; nous avons toujours poussé les Autrichiens de village en village jusques hors d'Iglau, ils se retirent sur Neuhaus et Teltsch, et de là probablement sur la Basse-Autriche. Je ne puis m'empêcher de dire nettement mon avis à Votre Majesté; si Elle veut faire dans cette occasion ce qui me paraît convenable, Elle peut mettre actuellement Ses troupes en quartier d'hiver en Moravie, où jointes avec les miennes nous sommes pleinement en état de faire tête à l'ennemi, qui se tirera dans la Basse-Autriche. La saison est si mauvaise par les neiges et les boues qu'il fait, qu'à moins de vouloir ruiner les troupes il est impossible de continuer les opérations. Si au lieu de cela, Votre Majeste se résout à m'abandonner ici avec mon corps de troupes, en retirant les siennes, je ne puis m'empêcher de Lui déclarer rondement q'un procédé si extraordinaire donnera lieu à bien des mauvaises suites, et qu'après tout Elle me forcera à prendre des mesures convenables à la situation dans laquelle Son abandon me mettra.

J'ai persuadé avec toutes les peines du monde au comte Rutowski d'attendre reponse de ce courrier pour se régler ensuite là-dessus; pour moi, je l'attends tranquillement et préparé à tout événement; d'ailleurs je dois dire qu'il serait fâcheux que les grands princes donnassent des exemples d'ingratitude à l'univers, et qu'après Lui avoir conquis la Haute-Silésie à la pointe de l'épée et la Moravie presque entière, je me devais attendre à toute autre chose de l'amitié de Votre Majesté que de me planter tout net vis-à-vis de l'ennemi, en retirant Ses troupes. Je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

---

698. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE POLASTRON A WOLEIN.

Oppatau, 15 février 1742.

Monsieur. J'ai la satisfaction de vous mander que l'ennemi a aujourd'hui quitté Iglau, à l'approche de nos troupes, et que les Saxons y ont actuellement mis garnison; cette expédition faite, Monsieur, je ne saurais vous empêcher dorénavant de suivre les ordres que vous avez

pour retourner les troupes qui sont sous votre commande, et je crois que votre marche sera assez sûre, si vous la dirigez sur Polna, et après sur la gauche de la Sazawa. Je vous prie, au reste, d'être persuadé de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

La saison devient affreuse, les Français me quittent, les Saxons, dégoûtés des cabanes de la Moravie, visent aux palais de Prague; me voyant planté de tous côtés, je vais songer sérieusement aux quartiers d'hiver.

Nach einer Abschrift im Dépôt des affaires étrangères in Paris.

---

699. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A PIRNITZ.

Schelletau, 17 février 1742.

Monsieur. J'ai vu par l'instruction que vous avez donnée au général Renard les ordres que vous aviez reçus de votre cour,[1] et je vous prie d'en suspendre l'exécution, jusqu'au retour du courrier que j'ai envoyé à Dresde.

Je vous réponds en général sur le sujet de nos opérations que, lorsque j'avais fait le projet de pénétrer en Bohême, la raison de cette opération était fondée sur la facilité qu'on aurait eue par là de regagner la communication avec la Bavière par Linz et par Passau. Cette raison n'existe plus à présent, puisque les ennemis se sont rendus maîtres de ces postes; par conséquent, notre marche sur Neuhaus n'aurait aucun effet, nous fatiguerions les troupes et les ruinerions par le temps qu'il fait, et nous nous retrouverions vis-à-vis de toutes les forces de l'ennemi, jointes ensemble et postées avantageusement. Ceci ne pourrait produire aucun effet; M. de Broglie, manquant de gros canons et des apprêts nécessaires, ne pourrait pas même en profiter pour prendre Tabor ou Budweis.

Il est à présumer que les ennemis, bien loin de rester étranglés dans leurs quartiers à Neuhaus, se replieront sur la Basse-Autriche, auquel cas vos troupes auraient mauvaise grâce de se séparer des miennes et de me laisser isolé.

Il faut vingt-quatre jours de marche, y compris les jours de repos, pour arriver d'ici à Pisek. Il est indubitable que, si l'ennemi avait l'intention de tenter quelque chose sur M. de Broglie, il le ferait avant ici et ce temps-là, de façon que les marches que vous ferez de ce côté-là ne serviraient qu'à ruiner vos troupes au préjudice de vos alliés.

Quant à l'expédition d'Iglau, je ne pense pas que je doive avoir grande obligation au roi de Pologne de ce qu'il a fait marcher ses

[1] Nach Böhmen zu marschiren und zu dem Marschall Broglie zu stossen.

troupes de ce côté-là, et je pense qu'au contraire l'obligation pourrait être retournée. Ce n'est pas moi qui veux faire la conquête de la Moravie, mais c'est le roi de Pologne, ainsi il me doit avoir quelque obligation d'être venu moi-même pour l'en mettre en possession.

Je dois ajouter à toutes ces réflexions encore une, qui ne me paraît pas moins intéressante. C'est qu'en marchant du côté de M. de Broglie, vous me mettez dans la même situation, et dans une pire, où il se trouve, à cause qu'ayant fait tout au monde pour attirer l'ennemi de ce côté ici, vous m'abandonnez dans le moment que l'ennemi doit y venir.

La conservation de vos troupes, l'inutilité de vos desseins sur Neuhaus, les raisons politiques de votre cour et les raisons de guerre sont si évidentes de mon côté que je ne vois pas ce que vous avez à répondre avec fondement à mes raisons. Je suis donc persuadé que votre cour se rangera facilement de mon avis, et que vous ne manquerez pas de recevoir des ordres pour prendre vos quartiers d'hiver en Moravie. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

700. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Schelletau, 18 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'apprends à Votre Majesté la confirmation de ce que j'avais Lui annoncé par mon adjudant de Wartensleben. Le poste d'Iglau évacué, toutes les forces de l'ennemi se replient vers la Basse-Autriche. Ce ne sont plus des problèmes à présent, mais ce sont des choses sûres et certaines, que nos partis et les déserteurs de l'ennemi confirment, ainsi que je puis assurer Votre Majesté qu'Elle n'a plus à craindre, ni pour le maréchal de Broglie ni pour Son pays. Elle doit présentement, si Elle veut exactement remplir Ses engagements et Se prêter le plus qu'il Lui est possible au bien commun, remettre Ses troupes entièrement sous mes ordres, pour que je puisse avec leur secours m'opposer en force aux mouvements de l'ennemi. Si Votre Majesté prend un autre parti que celui-là, Elle m'obligera, mal gré que j'en aie, de me prêter à la conjoncture, ce de quoi cependant je serais extrêmement mortifié. Elle saura mieux que personne ce qui convient à la cause commune et à Ses propres intérêts, pour vouloir prendre des mesures qui s'y trouvent directement opposées. Je me flatte d'ailleurs que Votre Majesté aura assez de confiance à moi pour croire que, Lui ayant prédit, dans cette opération ici, les effets qui se manifestent à présent, je saurais de même à l'avenir conduire les opérations à un but salutaire. Si Votre Majesté prend une résolution différente dans cette occasion ici, Elle m'obligera, mal gré que j'en aie, à choisir un

parti qu'assurément je ne prendrais pas, si Elle ne m'y oblige. Je suis avec tous les sentiments d'amitié et d'estime, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

701. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 20 février 1742.

Monsieur. En cas que l'état de votre santé ne veuille pas vous permettre de venir me voir, je vous prie de m'envoyer ici une personne habile et de confiance, puisque je médite un dessein dont l'exécution, sans que les troupes saxonnes fassent beaucoup de besogne, pourrait faire du bien à nous, pourvu que je sois assuré qu'elles resteront jointes avec moi. Je suis etc.

J'ai reçu des nouvelles très intéressantes et de grande conséquence, il est de la dernière nécessité que nous nous arrangions.

Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

---

702. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 20 février 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 19, qui m'a comblé de joie en m'apprenant les ordres que vous avez reçu du Roi votre maître de rester avec moi, et je suis persuadé que cela ne manquera pas de faire un très bon effet à notre cause commune. Je crois qu'il sera nécessaire à présent que vos troupes s'avancent jusqu'à Teltsch et se postent dans la ligne dont je suis convenu avec M. le général Renard. Après cela, il pourrait être nécessaire de faire une telle disposition, afin que les troupes en cas de nécessité se puissent joindre au plus tôt. Pour avoir aussi des avis de l'ennemi et pour être d'autant mieux assuré contre toute surprise, je suis persuadé que vous ne manquerez pas de patrouilles vers Neuhaus. Comme selon toutes les apparences nous ferons le siége de Brünn au printemps qui vient, la précaution pourrait être bonne de faire en attendant quelque magasin à Trebitz, pour s'en servir pendant le temps du siége. Au reste, je vous prie de croire que vous serez toujours le bien venu, quand il vous plaira de venir me voir, étant avec toute l'estime imaginable etc.

Je suis charmé des nouvelles que vous me marquez avoir reçues de votre cour, elles ne peuvent que procurer un bon effet dans la conjoncture présente.

Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

---

703. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Znaym, 20 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ennuyerais à coup sûr Votre Majesté Impériale, si je devais La fatiguer du récit de toutes les peines que j'ai eues pour parvenir tant bien que mal à mon but. J'ai fait tout ce que j'ai cru d'utile pour Son service. Nous avons délogé les Autrichiens d'Iglau, et je me suis porté en force sur la Taya, ce qui a obligé M. de Lobkowitz de se replier sur l'Autriche, et M. de Khevenhüller de se porter sur Krems avec 10,000 hommes, pour renforcer M. de Lobkowitz. M. de Broglie est par là mis en sûreté, et il ne nous reste qu'à faire les arrangements pour la campagne qui vient.

J'envoie à Votre Majesté Impériale le projet que j'ai suppédité au cardinal de Fleury;[1] je La prie de l'appuyer et de faire en même temps tous Ses efforts de Son côté pour augmenter Ses troupes et pour prendre à Ses gages les Hessois, les Bamberg etc. Je ne dois pas déguiser à Votre Majesté Impériale que je crois très utile à Ses intérêts si Elle retournait promptement à Prague; il y a des choses qui y demandent Sa présence nécessairement, et où Son absence Lui est d'un préjudice infini.

Je demande pardon à Votre Majesté de ce que je Lui parle avec tant de franchise, mais j'ai Ses intérêts trop à cœur pour Lui déguiser mes sentiments, L'assurant que je suis avec toute la considération imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très fidèle allié et bon frère

Federic.

Idée de la campagne prochaine.

Le corps des Autrichiens qui se trouve actuellement en Bohême et qui défile vers l'Autriche, consiste en 8,000 chevaux et 12,000 hommes d'infanterie, 2,000 Cravates et 600 hussards.

Le corps de M. de Khevenhüller peut être composé de 18,000 hommes de troupes réglées et de 12,000 Hongrois: à celui-là se joint un corps de 8,000 hommes composé des régiments qui viennent de Brisac, de Fribourg, et quelques-uns qu'ils y ont ajoutés d'Italie.

Pour forcer la maison d'Autriche d'accepter le partage dont les alliés sont convenus, il faut que le roi de France envoie une armée de 30,000 hommes bien complète sous les ordres du plus habile officier de l'armée (M. de Belle-Isle par exemple); il faut que ce corps s'assemble vers Ulm, qu'il y fasse préparer de grands bacs sur le Danube, pour qu'il puisse transporter tout son magasin avec lui. Il faut que corps marche à Donawerth, qu'il déloge les Autrichiens de la Bavière et de la Haute-Autriche, et qu'il se rende maître de Passau et Linz.

[1] Vergl. unten Nr. 705.

On pourra renforcer le corps que commande M. de Broglie de troupes de l'Empire, savoir du Palatin, de Cologne, de Bamberg, et de 6,000 Hessois qu'on pourra avoir si l'on s'y prend bien; ce qui composera, le tout sommé, 30,000 combattants.

Les Saxons, joints à mes troupes qui se trouvent actuellement sur le bord de la Taya, font 40,000 hommes.

Les trois armées distribuées de la façon que je viens de le dire donnent de triples attentions à l'ennemi. S'il forme trois corps, pour faire face toute part, il sera inférieur partout. S'il s'oppose à deux de ces corps, le troisième agira sans opposition, et par conséquent obligera la reine de Hongrie d'accepter la paix.

L'opération du corps de la Bavière regarde donc la Haute-Autriche, celle du maréchal de Broglie Tabor, Budweiss et Linz, par où il pourra se joindre selon le besoin avec le corps de la Bavière. Mes opérations regarderont Brünn, Presbourg et Vienne si l'ennemi ne vient en force ici, et dans ce cas, je ne dois que le contenir, ce qui facilitera aux autres d'exécuter sans résistance ce projet.

Il ne s'agit donc que de faire de bons arrangements, de se bien concerter, et, ensuite, d'agir avec vigueur.

Je suis dans la ferme persuasion, vu le délabrement de l'armée autrichienne, que ce projet exécuté nous donnera la paix au mois de juillet.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Das Schreiben eigenhändig.

---

704. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 21 février 1742.

Monsieur. Comme je ne doute point que le courrier d'hier ne vous aura bien apporté ma réponse sur votre lettre du 19 de ce mois, j'ai bien voulu vous réitérer la satisfaction que j'ai eue à cause des ordres que vous avez reçus de la part de votre cour. Rien n'aurait pu arriver plus à propos dans les circonstances présentes, et j'attends avec impatience un officier de votre part, pour l'instruire de tous les avis que j'ai reçus touchant les mouvements que l'ennemi doit avoir l'intention de faire. Je suis etc.

J'ai reçu des nouvelles fort importantes de l'ennemi, il ne s'agit pas ici de badinage, mais de choses si importantes qu'elles doivent régler le sort de l'Europe. Je vous prie donc instamment de m'envoyer quelqu'un, afin que nous puissions prendre ensemble des arrangements solides pour notre sûreté et pour notre réputation. J'espère aussi, que selon le projet que j'ai communiqué à M. Renard, vous voudrez bien faire occuper Teltsch et Jamnitz.

Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

---

705. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Znaym, 22 février 1742.

Monsieur mon Cousin. La mauvaise situation dans laquelle se trouvaient les affaires de l'Empereur, m'a fait voler le plus promptement possible à son secours. Je ne vous parlerai point de toutes les contradictions que j'ai eues à essuyer à Dresde et de la généralité[1] saxonne. Après avoir vaincu mille oppositions, j'ai fait marcher avec moi les troupes saxonnes jusqu'à Iglau, d'où nous avons délogé l'ennemi. Après quoi les Saxons n'ont plus voulu avancer. Cependant, après avoir couru le risque de me voir abandonné par eux, j'ai trouvé le moyen de les porter jusqu'à la Taya. Ce mouvement a produit tout l'effet que j'en devais attendre, savoir que le prince Lobkowitz se replie sur l'Autriche, et que M. de Khevenhüller sort de Bavière avec 10,000 hommes pour gagner le pont de Krems et pour se joindre à M. de Lobkowitz. Je sais que leur dessein est de couvrir Vienne et Presbourg, ce qui doit vous donner d'autant plus de tranquillité pour M. de Broglie que je le crois par ce mouvement de l'ennemi en état d'entreprendre sur Tabor.

Les raisons qui m'ont empêché d'aller à Neuhaus,[2] sont que le pays entre ici et l'ennemi est tout mangé, que les Autrichiens ont des magasins assez considérables à Neuhaus, et que le poste de Wittingau est inattaquable. Je me serais vu réduit alors à décamper devant l'ennemi et à me retirer, ce qui aurait fait une très mauvaise manœuvre de guerre. D'ailleurs, Linz et Passau étant pris, nous ne saurions en délogeant l'ennemi de la Bohême regagner la communication de la Bavière. Je crois donc avoir plus effectué par mon opération de la Taya que par celle de Neuhaus, d'autant plus que mon aile gauche n'est qu'à sept milles d'Allemagne de Vienne.

Je vous envoie ci-jointes mes idées sur la campagne prochaine[3] dont le succès n'est pas douteux, si l'on prend les mesures à temps, et que tout soit bien concerté.

La hauteur autrichienne vient de renaître par l'expédition de Bavière, mais, selon toutes les apparences, ce ne sera que le bon jour d'un corps hétique à qui le moindre repit enfle l'espérance, mais qui s'évanouit le jour d'après, par les nouveaux ulcères du poulmon qui se manifestent.

Je suis avec tous les sentiments d'estime et de l'amitié la plus cordiale, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné et fidèle ami

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic R.

---

[1] Sic. — [2] Dieselben Gründe entwickelt ein Schreiben an den König von Polen, Znaym 20. Februar. — [3] Oben S. 42.

706. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Znaym, 22 février 1742.

Monsieur. Je vous adresse les deux lettres incluses, l'une à l'Empereur et l'autre au Cardinal, dont le contenu m'est de la dernière importance. Vous m'obligerez donc si vous vouliez en avoir soin afin qu'elles passent le plus tôt possible et par les voies les plus sûres à leur destination. Je suis avec une considération invariable etc.

Federic.

Khevenhüller se replie sur Krems avec 10,000 hommes, Lobkowitz y marche avec son corps pour se joindre ensemble et pour couvrir la Basse-Autriche. Voilà l'effet de la diversion.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

707. A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE WÜRTEMBERG A BERLIN.

Znaym, 22 février 1742.

Madame ma Cousine. J'ai reçu à la fois les deux lettres que vous me faites le plaisir de m'écrire, et j'y vois à ma grande satisfaction que je puis vous être utile en tout ce que vous me marquez être de vos désirs. Je vous remercie de ce que vous avez jeté sur ma nièce de Baireuth votre choix, pour l'unir au Duc votre fils; j'aime cette nièce comme ma propre fille, et j'espère que vous n'aurez pas lieu de vous repentir de ce choix. Je vous donnerai d'ailleurs, Madame, toutes les assurances que vous semblez désirer de moi dans les mémoires que Gotter m'a envoyés.[1] Je vous prie de les faire dresser de la façon dont ils vous seront les plus agréables, pour que je les puisse souscrire.

Que je suis malheureux de ne me point trouver à Berlin dans le temps que vous y êtes; je voudrais que la ville devînt un palais d'Armide, pour que vous puissiez y trouver tous les agréments que je souhaiterais de vous y procurer, mais je voudrais, plus que tout cela, pouvoir vous admirer en personne et vous assurer de vive voix qu'aucun mortel au monde ne saurait vous estimer n'y être avec plus d'attachement que je le suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.[2]

[1] Privatangelegenheiten der Herzogin betreffend. — [2] Das Schreiben wurde nebst andern Papieren von österreichischen Husaren aufgefangen, worauf der König am 28. Febr. dasselbe wiederholte.

708. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Znaym, 23 février 1742.

Monsieur mon Cousin. Vous pouvez juger par la promptitude de mes réponses du plaisir que j'ai de recevoir de vos lettres, elles sont toujours pleines d'instructions pour moi, et je suis ravi de profiter des lumières d'un aussi grand et habile ministre. Vous trouverez ci-joint mes réflexions sur le tableau de l'Europe que vous m'avez envoyé. Je ne les donne point pour infaillibles, car tout ce que peut l'esprit humain sur l'avenir, se borne à de faibles conjectures, que l'ignorance ou les préjugés rendent pour la plupart incertaines et fautives.

Quant à mes opérations, elles font tout l'effet que j'en ai pu espérer. M. de Broglie est hors de tout danger, Prague en sûreté, l'ennemi dans la consternation et le découragement de sorte qu'il se retire en Basse- et Haute-Autriche, la Basse-Autriche inondée de nos partis, et nos troupes en état de combattre et de vaincre, lorsque l'ennemi aura l'audace de se présenter, ou la témérité de nous attendre. Sans cette diversion, M. de Khevenhüller se serait replié sur la Bohême, et M. de Broglie aurait couru grand risque, Prague de même, et nos affaires étaient au point d'être perdues. Mais grâce au ciel, notre supériorité est rétablie, et j'ai obligé l'ennemi à suivre l'impulsion que je lui ai donnée en me portant vers l'Autriche et en menaçant Vienne et Presbourg.

Si l'on apprend à connaître les amis dans le danger, je me flatte que mes alliés me trouveront digne de leur confiance et de leur amitié, et je vous réponds que vous pouvez être tranquille sur les affaires d'Allemagne, car je ne me remuerai point d'ici que tout ne soit arrangé selon vos désirs et pour le bien de la cause commune, vous priant d'être persuadé que je suis avec tous les sentiments d'amitié, d'estime et de considération, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle et inviolable ami

Federic.

Réflexions.

Jamais la fermentation n'a été aussi générale en Europe qu'elle l'est à présent. Il est sûr qu'on s'attend à de grandes révolutions en Angleterre et en Hollande, il est même impossible que l'esprit inquiet et séditieux des Anglais et Hollandais, une fois mis en mouvement, ne mène à quelque chose de grand et de remarquable.

Mais je ne suis pas porté de croire que la Hollande y procède aussi vivement que l'Angleterre. La troisième augmentation n'a pas encore passé, on n'élira de stadhouder que pour faire la guerre, et la guerre ne se fera que lorsque tous ces préalables seront arrangés. Ceci joint avec la lenteur et le phlègme qui font le caractère dominant de la

nation, me fait penser que le danger du côté de la Flandre n'est pas encore si pressant.

Si d'un autre côté le parti de la cour prend le dessous en Angleterre, il est sûr que toutes les considérations des possessions que ce prince a en Allemagne n'empêcheront point la nation de déclarer la guerre à la France. Je ne me mêle point de la marine; ainsi, je ne m'ingère point de raisonner sur ce que les Anglais peuvent ou ne peuvent point faire avec leurs forces maritimes. Quant à leurs troupes de terre, il faudrait qu'ils les débarquassent en Hollande, pour faire la guerre à la France, et je ne sais si la Hollande et l'Angleterre seules voudraient commencer une guerre ruineuse pour l'intérieur de leurs États, et dont l'événement pourrait leur devenir funeste. Cependant on ne saurait trop avoir d'attention à ce qui se ligue entre ces puissances, une prudence superflue dans cette occasion-là ne me paraît pas un défaut.

Je crois que le roi de France pourrait accepter le traité de neutralité que lui offre le roi d'Angleterre, en y changeant quelques termes ou ce qu'il trouvera convenable. Il me semble même que le traité de neutralité solennellement conclu pourrait rendre des services en Hollande, si M. de Fénelon s'en sert adroitement. Ce traité rendra même la tranquillité à tous les princes de la Westphalie, qui sont dans des appréhensions mortelles pour leurs petits États, qui crient sourdement, et qui ne laissent pas, tous réunis ensemble, de mettre un petit poids dans la balance de l'Europe.

La révolution arrivée en Russie, l'armistice prématuré entre cette armée et la suédoise, le voyage du prince de Holstein à Pétersbourg, ont tellement brouillé les affaires du Nord, que c'est une fusée bien difficile à débrouiller à l'imagination. Tant d'intérêts contraires à concilier, tant de jalousies mutuelles, les haines des nations, les vues ambitieuses des ministres qui se croisent, enfin une infinité de circonstances compliquées, suspendent jusqu'à présent mon jugement sur ces matières délicates. J'ose cependant hasarder quelques réflexions sur la Russie, qui me font croire qu'on pourrait y parvenir à une paix favorable pour la Suède. C'est premièrement les vœux de toute la nation pour la paix, ce sont les inclinations voluptueuses de l'Impératrice, son penchant pour la vie douce et agréable, l'épuisement de l'État, et le manque de bons sujets dans le ministère.

Il me semble que, pour profiter de toutes ces dispositions, il faudrait traîner la négociation entamée par M. de La Chétardie jusqu'après le couronnement de Moscou, où, Pétersbourg et l'Europe perdues de vue, la douceur de ce climat et le dégoût des grandes affaires rendront cette cour plus flexible qu'elle ne le paraît à présent. Le ton sur lequel ce ministère est monté, me fait croire que la reine de Hongrie ne pourra pas en attendre de grands avantages, bien moins des secours.

Le roi de Prusse, qui n'aime point à se précipiter dans ce qu'il fait, croit que les conjonctures font les alliances et non pas les alliances

les conjonctures. Il attend donc que les intérêts de la Suède et du Danemark deviennent aussi réciproques aux siens qu'il puisse se liguer plus intimement avec eux.

On a rendu compte à M. le Cardinal des opérations sur la Taya; on y ajoute que toutes les troupes autrichiennes de la Bohême se replient sur la Haute- et Basse-Autriche, qu'on a déjà pénétré dans cette province, et que les partis vont jusqu'au Danube. On se flatte que les alliés seront contents de la fidélité et de la vigilance du roi de Prusse, dont le zèle pour ses alliés ne se démentira jamais.

Le projet pour la campagne qui vient, qu'on a envoyé, il y a trois jours, à M. le Cardinal, est si semblable à celui de Versailles qu'on dirait que le roi de Prusse a assisté au conseil du Roi Très Chrétien, lorsqu'il y a été dressé. L'exécution en sera heureuse, puisque tout le monde est d'accord, et que tout est bien arrangé.

L'expédition de la Taya sert en attendant à débarrasser la Bohême de l'armée ennemie, à y procurer de la sûreté au maréchal de Broglie, à garantir Prague et à rabaisser l'orgueil renaissant de la maison d'Autriche, que les incursions de nos troupes légères jusqu'au pont du Danube de Vienne ne laisseront pas que d'inquiéter beaucoup.

Le secours du roi de Sardaigne ne sera pas assez puissant pour que la cour de Vienne en puisse profiter.[1] Les nouvelles troupes que la France enverra en Bavière, lui feront peut-être changer de ton, et plus que cela encore, s'il peut se procurer par l'Espagne les mêmes avantages qu'il reçoit de la cour de Vienne.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

709. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Znaym, 23 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté verra par le projet ci-joint mes idées des arrangements à prendre pour la campagne qui vient,[2] lequel projet je viens de suppéditer tant à l'Empereur qu'au Cardinal, et j'ai lieu de croire que le succès n'en sera qu'heureux, si les alliés se concertent bien, et que les arrangements soient pris à temps.

Votre Majesté me voudra bien communiquer ses avis là-dessus. En attendant, j'ai la satisfaction de Lui mander positivement que, selon que

[1] Den Inhalt einer zwischen der Königin von Ungarn und dem König von Sardinien geschlossenen Convention fasst Fleury, dem sardinischer Seits Mittheilung von derselben gemacht war, in seinem „Tableau" dahin zusammen: „Ce prince et cette princesse s'engagent mutuellement à joindre leurs troupes pour défendre les États autrichiens d'Italie contre les Espagnols, sans aucune stipulation ultérieure, le roi de Sardaigne se réservant seulement de faire valoir ses droits sur le Milanais, quand il le jugera à propos. Mais en ce cas il s'oblige à avertir trois mois auparavant la reine de Hongrie et de remettre les choses dans le même état qu'elles sont aujourd'hui." Vergl. damit Arneth II, 151 ff. — [2] Oben S. 42.

je me suis attendu, les troupes ennemies continuent de défiler actuellement de la Bohême et de la Bavière vers la Basse- et Haute-Autriche, pour couvrir Vienne, ainsi que M. de Broglie doit être par là en sûreté, et rien à craindre pour Prague.

J'espère que Votre Majesté aura la confiance en moi que j'aurai tous les soins possibles pour la conservation de Ses troupes, et qu'elles ne seront employées que pour le bien de la cause commune et pour les propres intérêts de Votre Majesté. Je La prie d'être assurée des sentiments de la haute estime et de l'amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et très fidèle allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

710. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 24 février 1742.

Monsieur. J'ai été charmé d'apprendre par votre lettre d'hier les avantages que vos uhlans ont rapportés sur les hussards ennemis qu'ils ont trouvés à Teltsch. Je me rejouis fort de ce que tout va parfaitement bien, et je suis très persuadé que tout ira de même à l'avenir si nous restons joints ensemble, et si nous tenons nos troupes tellement disposées que nous puissions, en cas de besoin, joindre tout le corps dans un temps de trois ou quatre jours au plus tard, points très importants pour nos intérêts et pour la sûreté de nos quartiers contre tout ce que l'ennemi voudrait entreprendre. Quant à la lettre que vous m'avez envoyée de la part de Sa Majesté le Roi votre maître, j'en suis extrêmement satisfait et j'y ai répondu déjà par un exprès. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné

Nach dem Concept. Federic.

---

711. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Znaym, 24 février 1742.

Monsieur. Après que les ennemis ont été délogés de la Moravie, et que je me suis avancé jusqu'à la Taya, d'où j'ai envoyé de nos partis pour prendre langue de l'ennemi, j'ai eu avis que les troupes ennemies défilent de la Bohême.

Dans de telles circonstances, Monsieur, je crois qu'il sera nécessaire que vous envoyiez, le plus souvent qu'il se peut, de vos partis pour avoir des avis certains des mouvements de l'ennemi et des dispositions qu'il fait actuellement. Après cela, comme mes avis sont positifs que les ennemis se replient de Neuhaus vers le Danube, et qu'il est donc à présumer qu'ils ne laisseront que quelque peu de troupes dans Tabor

et Budweis, je crois que dans de telles circonstances vous pourriez facilement déloger tout-à-fait l'ennemi dudit Tabor et Budweis, et vous rendre maître de tous ces postes avantageux.

Je serai charmé si j'en apprends bientôt de bonnes nouvelles, étant avec beaucoup d'estime et de considération, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

712. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

[Znaym, 24 février 1742.]

Je vous envoie une lettre pour le maréchal de Broglie, que je vous prie de lui faire tenir. L'ennemi met sur le Danube son infanterie pour l'envoyer à Vienne, et la cavalerie marche vers Krems. Un mouvement du maréchal de Broglie les rejettera tout de l'autre côté du Danube, et par là on verra que j'ai effectué tout ce que j'avais annoncé. Les Saxons restent et sont doux. Adieu.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

713. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 24 février 1742.

Monsieur. Je dois vous avertir que, selon les avis que j'ai eus aujourd'hui, les dispositions de l'ennemi sont telles qu'il rassemble ses troupes entre la Taya et Krems, et que Khevenhüller doit s'y joindre avec un corps de 15,000 hommes, après quoi ils tenteront sûrement quelque chose sur nous. Je crois donc qu'il sera très nécessaire que vous envoyiez autant de patrouilles qu'il est possible vers Tirna et vers Horn, pour prendre langue de l'ennemi et pour emmener les baillifs, paysans et autres gens de ces cantons, afin d'avoir des avis sûrs de ce que fait l'ennemi.

Sur le moindre avis que vous aurez que l'ennemi se rassemble, il sera nécessaire que vous assembliez le corps de vos troupes à Budwitz, Lispitz, Schiltern, Frain et Lukau, pour pouvoir nous joindre dans une jour. J'ai eu la prévoyance de renforcer le corps de mes troupes par quatre bataillons et cinq escadrons, et je ferai venir encore d'autres de mes troupes, en cas que les avis continuent que l'ennemi se rassemble pour venir tomber sur nous, en quel cas je me repose sur vous que vous rassemblerez le corps de vos troupes promptement, afin qu'elles ne tardent nullement de me joindre, étant à présumer que pendant l'espace de quinze jours nous aurons certainement une action avec

l'ennemi. Si ce cas doit arriver, vous ne pourriez mieux faire que de laisser 500 hommes à Meseritsch, et de rassembler tout le reste de vos troupes en avant vers moi.

J'espère de même que votre infanterie aura la provision nécessaire de poudre, et que vous donnerez vos ordres à la cavalerie pour qu'elle aiguise bien les lames de ses épées. La précaution serait bonne si vous vouliez placer d'abord votre infanterie dans toutes les villes que vous occupez en avant vers moi, et comme cela se peut faire sans déranger beaucoup vos dispositions, je crois que vous goûterez mon conseil, et que, comme fidèle serviteur du Roi votre maître et comme officier brave et sage, vous ferez toutes vos dispositions de manière qu'en cas de besoin rien ne puisse empêcher ni retarder notre jonction.

La raison de guerre demandera que cette jonction se fasse aux environs de Znaym, ainsi par précaution vous prendrez les mesures nécessaires afin de faire élargir les chemins que vos troupes passeront pour s'y joindre avec moi, et pour que les troupes puissent marcher toutes de front. Je me remets entièrement sur les bonnes dispositions que vous ferez, pour que l'ennemi ne puisse tenter quelque chose avec succès contre notre jonction, et je suis etc.

Federic.

Les Autrichiens sont au désespoir, j'ai de bons avis qu'ils veulent en venir aux mains avec nous, en ce cas, tout ira bien et heureusement, pourvu que l'armée se rassemble à temps et que vous vous mettiez en force à Teltsch, Budwitz, jusqu'ici. Je me renforce et je prépare tout, de façon que Messieurs les Autrichiens seront les bien-venus, s'ils ont envie de se frotter à nous. Je vous prie d'avoir plus d'espions en campagne qu'il n'y a de poux en Pologne.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

714. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Znaym, 25 février 1742.

Monsieur mon Frère. Je suis d'autant plus charmé des sentiments d'amitié que vous me témoignez par votre lettre du 9 de ce mois, que les miens pour vous, et pour tout ce qui a l'honneur de vous appartenir, y répondent parfaitement. Je me flatte aussi que les instances réitérées que j'ai fait faire à la cour de Russie, au sujet de Messieurs les Princes vos frères, auront maintenant un effet qui soit conforme à mes souhaits. Au moins mon ministre à Pétersbourg, le baron de Mardefeld, m'assure par sa dernière relation que cette cour n'empêcherait pas davantage Monsieur le prince Antoine-Ulric de continuer son voyage avec sa famille, comme d'un autre côté elle faisait tout préparer pour le départ de Monsieur le prince Louis. Ce dernier m'a aussi donné part par une

lettre du 27 janvier de l'espérance qu'il a de se mettre en chemin la semaine prochaine.[1] Vous aurez donc bientôt la douce satisfaction de jouir de la présence de ces chères personnes, au sort desquelles je m'intéresse avec bien de la sincérité, étant toujours très porté de contribuer à leur contentement tout ce qui dépendra de moi. Je vous prie d'en être bien persuadé etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

715. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 26 février 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 25, par laquelle j'ai appris à mon grand chagrin que vos troupes ne trouvent plus guère de subsistance dans leurs quartiers. Je vous aiderai de bon cœur, autant qu'il me sera possible, mais sur l'article du fourrage, il y a impossibilité de vous en fournir. Quant au pain, je vous en pourrai fournir en quelque manière, quoique je ne commence qu'à faire mes magasins, ayant subsisté jusqu'à présent d'un jour à l'autre. Pour nous concerter donc là-dessus et sur d'autres affaires qui nous importent, je vous prie de m'envoyer ici M. le général Renard, afin de vous mettre d'autant plus au fait des circonstances d'ici, dont il faut que je vous dise que la ville de Brünn est pourvue d'une garnison de 6,000 hommes, et qu'outre cela, on y a envoyé un renfort de 1,500 hussards, lesquels y sont passés entre Nikolsbourg et Hradisch, où en chemin faisant ils m'ont enlevé deux postillons avec quelques officiers et autres gens, jusqu'au nombre de dix-neuf personnes. Or il est à considérer, quand nous marcherions en avant en Autriche vers Horn et vers le Danube, si nous ne pourrions être tout-à-fait coupés de la Moravie, l'ennemi ayant alors les bras libres de pousser d'un côté de la Hongrie sur Göding vers Brünn, et de l'autre côté de Neuhaus sur Iglau à Brünn. D'un autre côté, si nous voulions marcher droit à Neuhaus, il est à savoir si on pourra fournir du pain et du fourrage pour la subsistance de l'armée au moins pour quatre jours, et si l'ennemi serait attaquable s'il s'assemblait auprès de Wittingau, derrière les marais qui y sont, et qui commencent à dégeler par le temps qu'il fait; de même, si nous pourrions y subsister alors, ou si nous ne serions pas obligés de nous replier; 3°, si vous trouvez vos quartiers trop serrés, je m'offre de bon cœur de vous en céder des miens, et je vous laisserai le choix de prendre ceux que vous trouverez de votre convenance, à condition néanmoins que nos troupes restent alignées. Ce sont les trois considérations sur lesquelles je vous prie de réfléchir et de bien instruire M. le général Renard, pour me pouvoir dire vos sentiments là-dessus.

[1] Unter dem 25. Febr. schickt der König ihm seinen Glückwunsch.

En attendant, mon avis est que pour faire subsister nos troupes, il faut obliger le pays de fournir le nécessaire, le demandant absolument, et même [par] la bonne précaution pour ne pas laisser à l'ennemi l'occasion d'en profiter, qui certainement n'aura aucun ménagement, s'il y revenait. Je m'offre de même, si vous ne trouvez pas Meseritsch assez convenable pour y avoir vos magasins, à vous céder telle place dans mes quartiers que vous désirerez.

Quant à l'ennemi, il sera d'une nécessité indispensable d'y envoyer le plus souvent des patrouilles, comme la seule chose qui peut assurer vos quartiers. Selon les circonstances qui sont venues à ma connaissance, je ne puis juger autrement que l'ennemi, après s'être renforcé de 8,000 hommes de troupes de Khevenhüller, marchera droit à nous, et qu'ainsi il sera nécessaire que nous nous approchions autant qu'il est possible, et de tâcher d'avoir des avis de l'ennemi, afin qu'avant qu'il puisse venir à nous, nous puissions être déjà joints. Si l'ennemi dirige sa marche vers l'Autriche, j'ai choisi un certain lieu aux environs d'ici, nommé Rötz, où la situation est la meilleure du monde pour pouvoir nous joindre et y attendre l'ennemi. Mais si l'ennemi voudrait aller en force vers Brünn, je crois nécessaire que l'armée se joigne alors à Kromau, Eibenschitz, Mohelno et aux environs, et de combattre alors l'ennemi. Mais en quelque lieu que l'ennemi s'assemble pour venir à nous, vous pourrez être certain que je ne manquerai pas de venir à votre rencontre en deux jours, d'abord que j'aurai de vos avis où l'ennemi s'assemble.

Je me concerterai sur toutes ces circonstances avec M. le général Renard, à qui vous ferez connaître vos sentiments, et, en attendant, je ferai examiner l'état de mes magasins, pour savoir au juste combien je puis vous en fournir, étant persuadé que vos quartiers vous fourniront la subsistance au moins pour trois ou quatre jours, jusqu'à ce que nous ayons réglé le reste. Je suis etc.

Federic.

Mes nouvelles se confirment toutes que l'ennemi va en Basse-Autriche vers Krems; dès que j'apprendrai la moindre chose de conséquence, vous en serez averti sur le champ: mais je vous recommande sur toute précaution celle des patrouilles, comme l'unique chose qui puisse assurer vos quartiers.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

716. INSTRUCTION VOR DEN FELDMARSCHALL BARON VON SCHMETTAU, WEGEN DER IHM AUFGETRAGENEN REISE NACH PRAG.[1]

Znaym, 26. Februar 1742.

Da von Seiner Königl. Majestät in Preussen etc., unserm allergnädigsten Herrn, Dero Grand-Maître d'Artillerie, Feldmarschall Baron von Schmettau, nacher Prag geschicket wird, umb unter anderem daselbst die ihm vorhin schon bekannte Sache wegen eines Capitals, welches Se. Königl. Majestät in Preussen etc. des Kaisers Majestät als König von Böhmen gegen Hypothekirung und Einräumung des königgrätzer Kreises in Böhmen darzuleihen erbötig sind, zu negociiren und zum Stande zu bringen, als haben Höchstgedachte Se. Königl. Majestät denselben dieserhalb mit nachstehender Instruction versehen wollen, und zwar

1. Wird der Feldmarschall Baron v. Schmettau nach seiner bekannten Dextérité und Savoir-faire selbsten die convenableste Gelegenheit zu ergreifen wissen, wann ehe und auf was Art des Kaisers Majestät die Negociirung eines Capitals gegen die Hypothek und Einräumung des königgrätzer Kreises zu insinuiren sein wird; auch wird er dieses Négoce alsdann mit solcher Adresse einzuleiten bedacht sein, damit womöglich des Kaisers Majestät Selbsten dergleichen Capital von Sr. Königl. Majestät zu erlehnen suchen, und dagegen den königgrätzer Kreis zu hypotheciren sich anerbieten.

2. Wann des Kaisers Majestät hierinnen nun entriren und Dero Wort gegeben haben, so hat sich der p. Baron v. Schmettau die Conditiones der desfalls auszustellenden Obligation zu reguliren, auch dazu sich der hiebei liegenden Vollmacht zu bedienen.

3. Die Summe des Anlehns, welches Se. Königl. Majestät auf den ganzen königgrätzer Kreis Sr. Kaiserl. Majestät als König von Böhmen fourniren wollen, muss wenigstens 800,000 Rth. und bis zu einer Million Rth. sein.

4. Die Hypothek wegen solchen Anlehns muss dergestalt gegeben werden, dass Sr. Königl. Majestät vor Sich und Dero Erben und Nachkommen den ganzen königgrätzer Kreis, nichts davon ausgenommen, mit aller Souveränität, nichts davon ausgenommen, Landeshoheiten, Regalien, Jurisdictionen, Rechten und Gerechtigkeiten, auch allen Revenues und Nutzungen, wie solches alles die Landesherren exerciret und genutzet haben, auch exerciren und brauchen mögen, zum wirklichen Besitz eingeräumet, Sie, Dero Erben und Nachkommen auch in solchem wirklichen Besitz gelassen werden; bis dereinsten das darauf geliehene Geld-Capital wieder bezahlet, auch alle in solchem Kreise inzwischen

[1] Der Abgang Schmettau's an das Hoflager des Kaisers verzögerte sich bis zum Mai (vergl. unten Nr. 847. 855), wohl weil der Kaiser nicht, wie das Schreiben des Königs vom 20. Februar (oben S. 42) ihm anempfohlen hatte, sich nach Prag begab. Schmettau stand in der Zwischenzeit in einer regelmässigen Correspondenz mit dem Kaiser.

geschehenen Meliorationes, sie haben Namen wie sie wollen, vergütet sein werden.

5. Zu welchem Ende dann Sr. Königl. Majestät nicht nur frei bleiben muss, währender Zeit, dass Sie oder Dero Erben und Nachkommen den gedachten Kreis pfandschillingsweise inhaben, alle actes de souveraineté darinnen zu exerciren, sondern es müssen auch die Stände und Unterthanen darinnen Höchstderoselben den Eid der Treue und Unterthänigkeit ablegen, davon auch zu keinen Zeiten noch unter einigem Vorwand freigesprochen werden, bis die Summa des darauf geliehenen Capitals nebst denen Kosten aller darin gemachten Verbesserungen wirklich und baar abgeführet und bezahlet sein wird.

6. Statt der Interessen von dem dargeliehenen Capital müssen Sr. Königl. Majestät die sämmtlichen Landesrevenues dieses Kreises völlig und solcher Gestalt überlassen werden, dass Sie solche nach Dero Gefallen nutzen und erheben können, sonder dass jemalen weder von Deroselben noch Dero Erben und Nachkommen einige Rechnung deshalb gefordert werde, oder einige Compensation statthaben müsse.

7. Wegen der Münzsorten, sowohl bei der Darleihung dieses Capitals als wann solches dereinsten neben denen Meliorationen wieder bezahlet werden sollte, desgleichen wegen des Termins der Wiedereinlösung dieses königgrätzer Kreises, ist wegen der Obligation nachstehendes zu stipuliren: dass, gleichwie Se. Königl. Majestät in Preussen obgedachtes Capital alles auf einmal und auf einem Brett Ihro Kaiserl. und Königl. Majestät in Prag, als Dero Haupt- und Residenzstadt, in lauter in Prag zur Zeit der Auszahlung gültigem und currentem Gelde bezahlet haben, also versprechen Ihro Kaiserl. und Königl. Majestät hergegen auch, dass, weilen mit der Zeit die Münzsorten oder auch wohl die Valuta der Geldspecies sich verändern könnten, dass Sie solches Capital sammt allen Meliorationen nach ihrem wirklichen Werth in lauter berliner courantem guten Silbergelde, nämlich nach dem leipziger Fuss, in der Stadt Berlin auf einem Brett und zugleich zurückbezahlen lassen wollen, den terminum relutionis aber von daran auf drei Jahre voraus wollen ankündigen lassen, damit Se. Königl. Majestät in Preussen theils solches zurück zu empfangende Capital zu disponiren, theils auch mit denen Beamten und dem Lande Sich zu berechnen und die wirkliche Meliorationes anzeigen zu können Zeit haben mögen. Wobei annoch dieser Umstand bedungen wird, dass wann etwa wider Vermuthen der effective Termin der Auszahlung nicht stipulirter Weise sollte eingehalten werden, Se. Königl. Majestät in Preussen alsdann nicht ehender als nach drei anderen Jahren das Capital und die Valuta der Meliorationen, so bis zum termino solutionis werden geschehen sein, anzunehmen und den königgrätzer Kreis wieder einzuräumen gehalten sein sollen.

8. Sobald der Feldmarschall Baron v. Schmettau zuverlässige Apparence hat, dass mehrgedachtes Negocium reussiren dörfte, soll derselbe Sr. Königl. Majestät solches alsofort berichten, da Sie dann die

Obligation des Anlehens völlig und umständlich projectiren und ihm zusenden lassen werden.

9. Auf den Fall des Kaisers Majestät auch etwa zu wissen verlangten, wie es mit der Besatzung dieses Kreises, währender Zeit, dass solcher Sr. Königl. Majestät zur Hypothek haftet, gehalten werden sollte, so verstehet es sich zuförderst von selbsten, dass, da mehrgedachter Kreis Deroselben solchergestalt eingeräumt wird, dass Sie darinnen alle actes de souveraineté exerciren können, also Dieselbe auch befugt sein müssen, Dero Truppen darin zu legen und Garnisons zu halten. Sollte hiernächst aber die Frage moviret werden, wie viel preussische Truppen man darin zu verlegen gedächte, so ist dieserhalb die Sache dahin zu richten, dass Sr. Königl. Majestät frei bleibet, 4 à 5000 Mann in gedachtem Kreise zu legen.

10. Den Consens derer Stände des Königreichs Böhmen zu solchem Contract zu erfordern, wird um deswillen nicht nöthig sein, da des Kaisers Majestät das Königreich Böhmen nicht sowohl aus einem Erbrecht haben, sondern solches vielmehr als eine Conquête rechnen, wiewohl der Feldmarschall Baron v. Schmettau dieses Umstandes halber einige nähere Information einziehen und demnächst davon berichten kann.

11. Da auch des Kaisers Majestät Sich vermuthlich eines Dero Bedienten gebräuchen werden, solchen wegen dieses Anlehens und des darüber zu errichtenden Contracts zu Rathe zu bedienen, so autorisiren Se. Königl. Majestät den Feldmarschall Baron v. Schmettau hierdurch, demjenigen kaiserlichen Minister oder Beamten, welcher von der Confidence ist und die Berichtigung dieser königgrätzer Sache durchsetzen kann, eine jährliche Pension von 12,000 Rth. von Sr. Königl. Majestät wegen zu versprechen, um solchen dadurch völlig in Deroselben Interesse zu ziehen.

12. Wegen der 200,000 Rth., welche des Kaisers Majestät der Cession von Glatz halber noch zu fordern haben, ist bereits die Ordre an das Feldcommissariat ergangen, dass solche fordersamst über Braunau nach Jungbunzlau und von daraus von dem Prinz Leopold nach Prag gesandt und an den Feldmarschall Baron v. Schmettau abgeliefert werden sollen, welcher sodann zu besorgen hat, dass solche Gelder an des Kaisers Majestät entweder zu Prag gegen gehörige Quittung ausgezahlet oder nach Frankfurt a. M. übermachet werden.

13. Wegen des ganzen königgrätzer Negocii soll der Feldmarschall Baron v. Schmettau mit Sr. Königl. Majestät Minister, dem Geheimen Rath v. Klinggräffen vertraulichst communiciren, und sich dessen Assistance hierunter bestens gebrauchen, auch beiderseits dahin arbeiten, damit Sr. Königl. Majestät hierunter führende Absichten erreichet werden, wie dann der Geheime Rath v. Klinggräffen in beikommender Ordre[1] dazu angewiesen wird.

[1] Liegt nicht vor.

14. Wenn auch zu vermuthen, dass das Salz zur Consumtion in Böhmen aus bekannten Ursachen sehr beiräthig werden dörfte, so hat er zu überlegen, ob nicht zu Sr. Königl. Majestät Interesse ein Contract mit des Kaisers Majestät zu errichten, nach welchem die böhmische Kammer jährlich eine gewisse Quantität Salz aus Sr. Königl. Majestät Salzsiedereien gegen baare Bezahlung übernehmen müsste, welches Salz alsdann auf der Elbe herunter transportiret werden könnte.

15. Und da des Kaisers Majestät allem Vermuthen nach Dero Truppen augmentiren und einige neue Regimenter errichten dörften, so kann der Feldmarschall Baron v. Schmettau auch desfalls das Terrain sondiren, ob nicht etwa die Lieferung der Montirungstücher oder sonst dergleichen denen Königlich preussischen Unterthanen überlassen und deshalb mit ihm Contracte geschlossen werden können. Worüber aber und wegen der Güte und Farbe derer Tücher, auch der Preise halber, man sich wohl wird in Zeiten expliciren müssen, damit die erforderliche Veranstaltungen deshalb gemachet werden können.

Alles übrige zu vorstehendem diensame überlassen Se. Königl. Majestät der Einsicht, Dextérité und Savoir-faire des Feldmarschalls Baron v. Schmettau, und haben das allergnädigste und sichere Vertrauen zu demselben, er werde sich bestens angelegen sein lassen, alles so zu Erreichung Sr. Königl. Majestät Intention und Interesse, auch zu Cimentirung des Vertrauens und der Freundschaft zwischen des Kaisers Majestät und Sr. Königl. Majestät dienen kann, anzuwenden. Wohergegen Sie demselben alle Marquen von Dero Königlichen Gnade und Hulde geben und dessen treue Dienste auf eine reelle Art zu erkennen nicht ermangeln werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

717. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

[Znaym, 27 février 1742.]

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 26 de ce mois, et je vous suis très obligé des lettres que vous m'avez envoyées avec, et qui m'ont été très agréables, quoique celle de M. le maréchal de Belle-Isle soit un peu de vieille date.

Les nouvelles que vous avez reçues de Vienne, et dont je vous sais bon gré de ce que vous avez voulu me les communiquer, m'ont été agréables. Je me prépare actuellement pour bien recevoir les Autrichiens, en cas que l'envie leur prenne de venir tomber sur moi; mais ce que je crois nécessaire, c'est ce que vous représenterez à M. le maréchal de Broglie que d'abord qu'il aura avis que les Autrichiens marchent en force vers moi, il sera indispensablement nécessaire de faire en même temps un mouvement avec le corps de ses troupes sur Tabor et Budweis, pour donner là de l'occupation aux ennemis, pendant que le gros

de leurs troupes marche sur moi. Vous concevrez aisément la nécessité de cette manœuvre, pour divertir d'autant mieux l'ennemi, ce qui ne saurait que faire un très bon effet pour la cause commune.

Au reste, Monsieur, vous trouverez ci-joint l'ordre que je viens de donner à la chambre de Clèves pour le passage libre des amas de fourrage que M. de Maillebois a acheté dans le pays de Clèves, et j'y joins ma réponse à l'Empereur et à M. le Cardinal, avec une lettre pour M. de Broglie, que je recommande toutes à vos soins, pour qu'elles arrivent bientôt à leur destination. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Je me prépare ici à tout événement, je me renforce de 20 escadrons et 6 bataillons, nous tirons le diable par la queue pour substister; faites mes compliments aux amis de Prague, mandez au Cardinal que [nos ennemis veulent me détacher] de l'alliance, mais en vain, et qu'on verra par toute ma conduite combien ont été faux les bruits qu'on a fait courir de mon accommodement prétendu; mais si j'étais ministre de la Reine, je ne négligerais rien pour semer la méfiance entre les alliés, est-il donc étonnant qu'ils le fassent? Ne soyons donc pas assez fols pour nous laisser prendre dans des piéges aussi usés et aussi puérils que ceux-là. Adieu.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die eingeklammerte Stelle fehlt in der Vorlage.

---

718. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur. Le marquis de Valory m'ayant mandé que des lettres de Vienne arrivées à Prague avaient assuré qu'on avait envoyé ordre, le 12 de ce mois, à M. le prince Lobkowitz de se joindre au prince Charles, qui doit être renforcé incessamment par un corps d'infanterie de 10,000 hommes qui a été détaché de l'armée de M. de Khevenhüller, et que ce prince marcherait ensuite en Moravie pour livrer bataille à moi, je me prépare actuellement de les recevoir alors comme il faut.

Je crois pourtant, Monsieur, qu'il sera d'une nécessité indispensable que, d'abord que vous aurez avis que les Autrichiens marchent en force sur moi et les Saxons, vous fassiez alors en même temps un mouvement avec le corps de vos troupes sur Tabor et Budweis, pour donner-là de l'occupation à l'ennemi, pendant que le gros de leurs troupes marche vers moi, et pour tenter à déloger l'ennemi de ces postes avantageux. Je suis persuadé que vous goûterez ce mien avis, dont l'exécution sera absolument d'un très bon effet pour notre cause commune. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

719. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire, et pour vous informer le plus souvent possible de l'état des choses, je vous apprendrai jusqu'où j'ai réussi dans mon expédition.

Le prince Lobkowitz s'est retiré d'Iglau vers Neuhaus, et de Neuhaus vers Krems; on assure que 10,000 fantassins du corps de Khevenhüller sont en marche pour le joindre, et que, réunis ensemble, ils viendront pour m'attaquer. Je n'ai pu marcher sur Neuhaus, à cause qu'on y aurait manqué absolument de subsistance, et que l'ennemi posté à Wittingau, n'aurait pu être attaqué à cause des marais et des lacs qui font de Wittingau un poste imprenable; j'ai en attendant poussé des têtes bien avant en Autriche, pour attirer d'autant plus l'ennemi sur moi et pour donner par là de la sûreté à M. de Broglie et mettre la ville de Prague hors d'insulte. Tout ce que je pouvais faire, après la reddition de Linz et de Passau, était de sauver la Bohême et les troupes qui s'y trouvent, en quoi je crois avoir réussi. Il s'agit à présent de voir le reste du dénouement, vous devez vous attendre à une bataille, je ne saurais vous en dire la nature, mais toutefois vous pouvez croire que je ne négligerai rien de ce que j'imaginerai d'utile et de glorieux pour la cause commune, et que je ferai tous mes efforts pour bien battre Messieurs les Autrichiens.

Je serai toujours prêt d'entrer dans les mesures que le nouvel Empereur jugera à propos de prendre, mais finissons premièrement en Moravie, après quoi Francfort ne sera qu'une bagatelle. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle et inviolable ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

720. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur. Votre lettre du date du 6 de janvier[1] ne m'est parvenue qu'aujourd'hui, et les marques que j'y trouve de la confiance que Sa Majesté Impériale met en moi, m'ont causé une satisfaction extrême, aussi n'obligera-t-elle pas par là un ingrat.

Les raisons que vous alléguez pourquoi il sera nécessaire que Sa Majesté Impériale prolonge son séjour à Francfort, sont si solides que je ne pourrais pas y ajouter quelque chose, étant persuadé que dans les circonstances présentes Sadite Majesté ne saurait jamais mieux faire

[1] Der Brief Belle-Isle's trägt dieses Datum, ist aber thatsächlich vom 6. Februar.

que d'y rester. Aussi mon ministre d'état de Broich a déjà mes ordres pour qu'il doive rester à Francfort et y continuer sa fonction et les négociations sur lesquelles l'Empereur consultera le collége électoral. Quant aux instances que les ministres hanovriens vous ont faites sur le renouvellement de la convention qui fut faite l'année passée avec le roi d'Angleterre, je suis du sentiment qu'on pourrait la leur accorder ou, du moins, qu'on pourrait approfondir leur bonne foi, en leur proposant de la part de l'Empereur de faire une alliance avec lui et de lui fournir 12,000 hommes de troupes auxiliaires pour des subsides. Cela accordé, je crois qu'on pourrait retirer sûrement les troupes françaises de la Westphalie, et qu'on pourrait permettre alors au roi d'Angleterre de fournir quelques subsides en argent à la reine de Hongrie, en même temps que l'électeur d'Hanovre donnerait de ses troupes à l'Empereur pour soutenir ses intérêts et ses droits. Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé des sentiments d'estime et de la parfaite considération avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

J'ai trouvé ici nos affaires plus délabrées que je ne les ai crues, c'est pourquoi je me renforce de 20 escadrons et de 6 bataillons. Si je puis, en attirant les forces de l'ennemi sur moi, conserver le maréchal de Broglie et Prague, je croirai avoir rendu un service signalé aux alliés. Je ne saurais savoir si j'y parviendrai avec ou sans bataille. M. de Lobkowitz marche vers Krems, où il attend un renfort de 8,000 fantassins, que Khevenhüller amène de Bavière. On dit que le prince Charles y joindra 9,000 ou 6,000 hommes. Si je suis en force vers ce temps-là, je verrai ce que j'aurai de mieux à faire. En attendant, Brünn, muni de 6,000 hommes et de hussards, nous incommode beaucoup, touchant notre communication. Si le roi d'Angleterre nous peut procurer la paix, suivant l'alliance de la reine de Hongrie,[1] cela vaudrait bien la peine de faire alliance avec lui.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

721. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Par la lettre que je viens de recevoir de Votre Majesté Impériale en date du 29 de janvier, j'ai vu ce qui Lui plaît de me mander par rapport à une alliance à faire entre la cour de Madrid et moi.

Quoique Votre Majesté Impériale puisse être persuadée que je déférerai toujours à Ses conseils, en tout ce qui me sera possible, et

[1] Scil. in seiner Stellung als Alliirter der Königin.

que je ne refuserai pas même un traité d'amitié avec l'Espagne, néanmoins cela serait tout ce que je pourrais faire, en considérant qu'un traité d'alliance entre l'Espagne et moi ne saurait jamais faire du bien ni à l'un ni à l'autre, nos pays étant un peu trop éloignés entre eux, mais qu'au contraire une telle alliance me pourrait mêler de brouilleries qui sans cela ne me toucheraient aucunement. Selon mon peu d'avis, je crois que les affaires d'Allemagne nous donnent assez d'occupation pour nous appliquer uniquement à les finir, et qu'il faut laisser démêler à l'Espagne ses affaires en Italie, pour ne pas trop embrasser à la fois, ce qui pourrait nous mener un peu trop loin. Votre Majesté Impériale sera persuadée de l'attachement fidèle et de la haute estime avec laquelle je serai toute ma vie, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

---

722. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Znaym, 27 février 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je suis charmé de ce que Votre Majesté Impériale soit satisfaite de mon expédition; si je n'avais pas trouvé des empêchements, toutes les affaires seraient plus avancées qu'elle ne sont, mais j'ai eu à lutter contre les Saxons et la subsistance, Votre Majesté Impériale ne saurait S'imaginer jusqu'à quel point cela me cause de l'embarras, également avec la garnison de Brünn, forte de 6,000 hommes et de 800 hussards. Mes nouvelles de l'ennemi sont que Khevenhüller vient joindre Lobkowitz avec 8,000 hommes, qui joints au prince Charles de Lorraine veulent venir à nous par la Basse-Autriche. Si cela est, nous en viendrons aux mains avant trois semaines, ce sera une bataille bien décisive et qui donnera la forme à toute l'Europe.

Votre Majesté Imperiale ne saurait assez presser la France de faire un effort très considérable dans cette occasion ici; 25,000 hommes ne suffisent point, ils les feront battre, il faut un corps de 40,000 hommes pour le moins; qu'Elle envoie tous les Palatins, Cologne et tout ce qu'Elle pourra ramasser à M. de Broglie, car c'est-là l'endroit le plus pressé, et qu'Elle laisse aux Français l'expédition de la Bavière; je La prie de ne point négliger cet avis, qui part d'un cœur qui Lui est bien attaché, et d'un allié qui se fait gloire d'être avec les sentiments les plus distingués d'estime et de considération, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig. Federic.

---

723. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Znaym, 1er mars 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 12 février, et j'ai été très mortifié d'en apprendre l'insulte qui a été faite par un capitaine de mes hussards à un courrier du Roi votre maître, dont jusqu'à présent rien n'est venu à ma connaissance. Comme je ne saurais que désapprouver l'insolence de ce capitaine, quoique vous ne sauriez indiquer son nom, je ne manquerai pas néanmoins de prendre les informations nécessaires du fait, et de le faire punir alors dûment de son étourderie et de son procédé inexcusable, de manière que vous aurez lieu d'en être satisfait.

Quant aux autres points de votre lettre, je suis bien obligé des nouvelles que vous me mandez, et des sentiments de confiance et de cordialité que vous me témoignez. J'espère que vous voudriez bien continuer à me donner des éclaircissements nécessaires pour me mettre entièrement au fait de ce que la partie voudrait prétendre en égard des offres qu'elle fait,[1] après quoi je pourrai vous dire mes sentiments.

Je suis fâché que je voie mon retour à Berlin retardé par les mouvements que les troupes autrichiennes viennent de faire actuellement, pour tomber, à ce qu'on dit, sur la Moravie, et qui m'obligent de me mettre en état de défense pour les repousser, en cas que l'envie les prenne de venir sur moi on sur les troupes saxonnes jointes aux miennes. Je vous prie d'être assuré des sentiments d'amitié et de l'estime particulière avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

724. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Znaym, 1er mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Mon adjutant de Wartensleben m'a rendu la lettre que Votre Majesté m'a fait le plaisir de m'écrire, et je L'assure qu'Elle n'aura pas lieu de regretter la confiance qu'Elle veut bien mettre en moi. Je dois Lui dire que depuis le temps que j'ai eu la satisfaction de Lui écrire, l'ennemi s'est retiré vers l'Autriche, mais qùe, comme M. de Broglie est entré en même temps dans les quartiers — qui, entre nous soit dit, sont pris mal à propos et mal assurés — nous ne pouvons faire autre chose que de choisir les meilleurs quartiers possibles pour donner du repos aux troupes, qui en ont besoin,

[1] Hyndford meldet: La reine de Hongrie ,,est prête à céder toute la Silésie, à l'exception du duché de Teschen, et j'ai lieu de croire qu'elle se laissera porter aussi, sous de certaines petites conditions, à la cession de Glatz.'' Vergl. oben S. 31 Anm. 1.

et pour nous refaire vers le printemps. Les Hongrois assemblent entre Presbourg, Tirna et Scalitz un corps de 12,000 hommes, auquel il est pourtant prudent de réfléchir. Je suis du sentiment qu'il vaut mieux aller lentement mais sûrement en besogne, que de se précipiter dans ses opérations et de faire ensuite des pas de clerc; c'est pourquoi je ne veux pas avancer plus loin avant que le renfort que je fais venir de Bohême et de Silésie m'ait joint, ce qui se fera dans huit jours. Je n'ai pas voulu non plus hasarder bataille, puisque la saison ne nous eût point permis d'en profiter, et qu'il eût été imprudent de risquer quelque chose avant que le secours des Français ne commence à opérer; alors notre risque n'est rien, mais à présent il y serait allé du tout pour le tout.

Je suis sûr que Votre Majesté ne désapprouvera pas entièrement les raisons que je Lui allègue, d'autant plus qu'Elle verra par l'événement si j'ai eu tort ou raison; d'ailleurs Elle peut être persuadée que je regarde Ses intérêts comme les miens propres, marque de quoi j'ai rejeté encore dernièrement les propositions avantageuses par lesquelles la cour de Vienne m'offrait carte blanche et tous les avantages que je pouvais désirer.

Les troupes de Votre Majesté ont abandonné Iglau un peu vite sans que l'ennemi en ait approché. Je l'ai appris après coup, mais, après tout, le malheur n'est pas grand et les mouvements que nous faisons vers la Hongrie et la Basse-Autriche sont plus décisifs. Hier mes hussards, dragons et grenadiers n'ont été qu'à 2 milles du pont de Vienne. Je suis avec toute l'estime, la considération et l'amitié imaginables, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

---

725. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI.

Znaym, 1er mars 1742.

Il est très nécessaire que vous gardiez le poste de Teltsch, et que vous alliez manger ce coin de la Böhmisch-Taya, où vous trouverez pour 8 ou 10 jours de subsistance, et cela mangez. Je vous envoie la façon dont j'ai arrangé les quartiers. Mais pour l'amour de Dieu, ne faites pas de retraite précipitée.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Schreiben mit militärischen Specialweisungen. Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

726. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Znaym, 2 mars 1742.

Monsieur. Je viens d'apprendre que M. de Broglie a trouvé bon de ne plus tenir ses troupes ensemble, mais de les mettre plus au large. Selon moi, il fait mal d'éparpiller ses troupes, pendant le temps que je marche en avant avec les miennes pour obliger l'ennemi de se replier, circonstance dont M. le Maréchal devrait, à ce qui me semble, profiter, pour s'emparer de Tabor et de Budweis, où les garnisons de l'ennemi doivent être assez faibles pour ne pas pouvoir faire beaucoup de résistance, n'étant pas plus de 400 hommes à Tabor et quatre bataillons à Budweis. S'il en arrive un malheur de ce que M. le Maréchal éparpille ses troupes, cela ne sera pas ma faute, quoique j'aie lieu de croire qu'on la voudrait alors mettre sur mon compte; je m'en lave les mains, l'ayant prédit; quoique je sois persuadé, Monsieur, que vous ne manquerez pas de faire un bon usage de ce que je viens de vous dire. Je suis etc.

Federic.

Les Saxons ont abandonné Iglau le plus vilainement du monde, ils ont une peur démesurée de l'ennemi, et ils ne veulent rien faire; si César avait eu de pareils soldats, il n'eût pas conquis un village dans les Gaules.

Il y a un corps nouveau de 15,000 Hongrois à Scalitz, ce qui ne laisse pas de nous donner des attentions sur Brünn.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

727. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Znaym, 2 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le comte de Fürstenberg m'a envoyé la lettre que Votre Majesté Impériale Lui a adressée. Je suis bien aise d'y voir qu'Elle a trouvé moyen d'engager quelques princes d'Allemagne à Lui céder leurs troupes. Je suis sûr qu'un corps de 15,000 troupes, jointes à celles du maréchal de Broglie, fera un effet admirable.

Hier nos partis ont été à deux milles de Vienne, mais un corps de 15,000 hommes de Hongrois, rassemblé à Scalitz, m'empêche de m'éloigner de Brünn, sans quoi ce secours, jeté dans la ville, nous incommoderait beaucoup et couperait notre communication avec Olmütz.

Votre Majesté Impériale ne saurait assez presser la prompte marche des Français, car sans ce point il est impossible de dégager la Bavière. J'ai ici mille chagrins avec les Saxons, qui viennent d'abandonner Iglau sans mes ordres, et j'ai de plus appris, à mon grand étonnement, que

M. de Broglie éparpillait toute son armée en quartiers d'hiver. Si malheur lui arrive, c'est sa faute; il n'y a pas plus de 400 hommes à Tabor et quatre bataillons à Budweis, pourquoi ne les en chasse-t-il point? D'autant plus que toute l'armée autrichienne a pris ses quartiers dans cette partie de l'Autriche contiguë à la Bohême et à la Moravie. Mais il n'y a ni volonté ni prudence ni accord parmi les Saxons ni les Français, et ces gens me font plus enrager que l'ennemi, les hussards et les Cravates. Je suis avec les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

728. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 2 mars 1742.

Monsieur. J'ai été bien aise de voir dans votre lettre que vous avez occupé de nouveau Iglau, en quoi, selon moi, vous vous êtes très bien avisé, les circonstances du temps demandant absolument de montrer une bonne contenance vers l'ennemi, et de ne se replier jamais, sans qu'une nécessité absolue ne le demande. Je vous prie au nom de Dieu de ne vous replier plus que dans l'extrême nécessité, et sans avoir mes ordres, puisqu'autrement cela pourrait décourager vos gens et animer l'ennemi pour reprendre courage et pousser plus outre. Je travaille actuellement au plan des quartiers que vous désirez avoir, mais il me faut encore une couple de jours avant que de pouvoir vous l'envoyer. Quant aux provisions de farine que vous désirez, vous vous souviendrez, Monsieur, que je vous ai assigné, par ma lettre d'hier, les lieux d'où vous pourrez avoir tant les fourrages que d'autres provisions, ainsi qu'il ne dépendra que de vos ordres pour vous faire amener tout ce qu'il faut; au moins ai-je agi de telle manière jusqu'ici, et mes troupes m'ont amené le nécessaire. Néanmoins, pour vous convaincre du soin que j'ai pour vos troupes, je suis prêt de vous fournir quelque provision de farine, si vous disposerez qu'on vienne de Budwitz la prendre ici. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

729. AU GÉNÉRAL COMTE DE RUTOWSKI A IGLAU.

Znaym, 3 mars 1742.

Monsieur. Je vous envoie avec celle ci un plan du château de Spielberg, qu'un de mes officiers ingénieurs vient de me présenter, ayant eu occasion de le faire pendant son séjour à Brünn et au Spielberg, où il

a été quelque temps prisonnier de guerre l'année passée. Comme on m'a assuré que ce plan doit être très exact, je n'ai pas voulu manquer de le vous communiquer, croyant qu'on pourra s'en servir assez utilement en son temps.

Quand vos troupes auront bientôt achevé de manger tout-à-fait le pays à l'entour d'Iglau et les autres cantons que je vous ai fait marquer, je vous prie de m'en donner connaissance une couple de jours d'avance, afin de pouvoir régler après cela ce qu'il conviendra de faire. Mais je vous réitère mes instances de faire manger ou emmener tout, si bien que l'ennemi ne puisse trouver, après votre départ, que le vide.

Des avis que j'ai eus du côté de Hradisch disent unanimement que les ennemis tâchent d'assembler un corps de troupes hongroises de 15,000 à 16,000 hommes, et qu'on cherche à faire remuer en même temps les montagnards des confins de la Moravie vers la Hongrie. Cela pourra m'obliger d'y envoyer un corps de troupes, pour contenir les gens du pays, et pour empêcher que ces 16,000 Hongrois ne se jettent dans Brünn, ce qui nous causerait d'étranges embarras et beaucoup d'alarme. Il sera ainsi nécessaire que nous joignons nos troupes plus près de ce côté-ci, et j'ai résolu de vous céder, pour cela, et pour mettre les troupes d'autant plus en état d'avoir avec moins de difficulté leur subsistance, tous mes quartiers depuis Znaym jusque vers Brünn, avec ceux que j'ai en avant du côté de Znaym vers l'Autriche, et je posterai alors mes troupes depuis Laa, le long de la Taya et de la Schwarzawa, pour défendre de ce côté que l'ennemi n'ait la moindre communication de Hongrie avec Brünn, et pour conserver l'entrée en Autriche. Il sera nécessaire qu'alors vos troupes serrent la ville de Brünn, autant qu'il sera possible, et la position de nos troupes faite de cette manière, nous mettra en état de n'avoir rien à craindre de l'ennemi, mais de pouvoir plutôt entreprendre tout ce que nous trouverons de notre convenance. Il est vrai que mes quartiers seront alors un peu serrés, mais je tâcherai de faire mon possible pour les faire subsister. J'attends votre réponse là-dessus au plus tôt possible, et je continue mes assurances des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Les ennemis se renforcent vers Hradisch, et il est nécessaire d'empêcher que de ce côté-là ils ne puissent envoyer le secours à Brünn; mais pour ce même effet, il est aussi nécessaire que vous formiez le blocus de Brünn; le préalable de tout est de bien manger le pays où vous êtes, pour que personne après vous n'y puisse subsister. Je vous embrasse, cher comte.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

730. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BELLE-ISLE A VERSAILLES.

Znaym, 4 mars 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 23 de février, et vous me faites justice si vous êtes persuadé que, quelque sujet de mécontentement que d'autres me puissent donner, cela n'influera jamais ni sur les intérêts de l'Empereur ni de la France, qui me seront toujours chers.

La nouvelle que j'ai eue de la résolution de Sa Majesté Très Chrétienne, en ce qu'elle fait marcher actuellement 40 bataillons avec 30 escadrons d'augmentation, m'a charmé, et je suis sûr que, pourvu que ces troupes arrivent bientôt sur le Haut-Danube, les progrès que les Autrichiens ont faits jusqu'ici en Bavière seront bientôt arrêtés, et que les affaires prendront tout une autre face. Quant à mes opérations, je ne puis pas encore vous mander des nouvelles positives, et jusqu'à présent, je n'en suis pas tout-à-fait content, puisque plus je me suis avancé, plus j'ai trouvé d'empêchements. J'ai été obligé de me renforcer encore avec 6 bataillons et 15 escadrons, qui sont actuellement en marche pour me joindre, et je verrai alors ce qu'il y aura à faire. Des avis que j'ai eus tout récemment m'ont appris que les ennemis tâchent d'assembler un corps de troupes hongroises de 15,000 hommes proche de Scalitz, aux confins de la Hongrie, apparemment dans le dessein de se jeter vers Brünn. C'est ce que je chercherai pourtant d'empêcher de mon mieux.

J'ai été extrêmement surpris de voir que le nommé baron de Burnet s'est émancipé de dire à Sa Majesté Impériale que je lui avais fait espérance de prêter la somme de six millions de florins aux États de Bohême, en cas que l'Empereur voulût en être caution. La hardiesse de cet homme me paraît d'autant plus étonnante que je ne l'ai jamais ni vu ni parlé, et j'ignore encore sa condition et ce qu'il est;[1] aussi suis-je fâché de ce que cet homme ait été si mal-appris d'avoir voulu faire accroire une chose à laquelle jusqu'ici je n'ai pas pensé.

Je fais des vœux pour votre heureux retour, que j'attends avec impatience, afin de pouvoir prendre avec vous les mesures nécessaires pour la campagne prochaine. Il sera absolument nécessaire de prendre de bons arrangements partout, dont à l'heure qu'il est on n'en manque que trop, de manière que je ne suis pas sans crainte de quelque désastre, si l'on ne s'y prend pas bientôt mieux que par le passé.

Je vous prie d'être assuré des sentiments de cordialité et d'estime avec lesquels je suis à jamais, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

[1] Burnet war Oberst in baireuthischen Diensten.

J'ai envoyé au Cardinal un plan dans lequel il n'y a point de pont;[1] si nous voulons changer de plan tous les huit jours, comme l'année passée, nos opérations auront aussi le même sort.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

731. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Znaym, 4 mars 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 28 février, et j'ai été extrêmement surpris d'y voir que le nommé baron de Burnet s'est émancipé de dire à Sa Majesté Impériale que j'étais disposé de prêter six millions de florins aux États de Bohême, en cas que Sa Majesté Impériale voulût en être caution. J'ai lieu d'être étonné de la hardiesse de cet homme, lequel je n'ai jamais vu ni parlé, et dont j'ignore absolument qui il soit. Il est vrai que, du temps que je fus à Glatz, j'ai entendu dire en passant qu'il y avait un homme qui cherchait un emprunt considérable pour les États de Bohême, mais jamais s'est-il présenté devant moi, et quand même il m'aurait pu parler, vous pourriez croire que je n'aurais pas traité sur un négoce de cette importance, avec un homme, pour ainsi dire, sans aveu, et dont je ne connais ni la figure ni la condition. Ainsi, c'est un mal-appris qui a fait accroire une chose à laquelle jusqu'ici je n'ai jamais pensé.

Quant aux ponts sur haquets dont vous me parlez, je ne conçois pas jusqu'à présent à quel usage j'en devrais faire construire, ni comment je les pourrais transporter, mes opérations allant principalement sur Presbourg, où je pourrais passer sans avoir des ponts si coûteux. Je suis avec des sentiments d'estime et de considération etc.

Federic.

Je crois que vous me prenez pour le juif de cour de l'Empereur, et que, non content que je ruine mes troupes pour lui, vous prétendez que je lui prodigue les épargnes de l'État; jamais roi ni juif ne prête sur les physionomies. Le roi de France peut faire à proportion de bien plus grands efforts que moi, chacun doit se plier à son état, et les cordes de mon arc sont à présent tendues selon ma capacité; on devrait rougir de honte des propositions que l'on me fait.

Dans le traité, je dois payer l'argent pour Glatz lors de la paisible possession, je le hasarde à présent, ainsi je fais déjà ce que l'on ne devrait pas prétendre de moi.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. die folgende Nummer.

732. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Podewils berichtet, Olmütz 27. Februar, dass die Kaiserin Elisabeth den Vorschlag eines preussisch-russischen Freundschaftsvertrages anscheinend mit grosser Freude aufgenommen hat. Er räth, die Formulirung des Vertrages dem petersburger Hofe zu überlassen, um Russlands Absichten zu ergründen und zugleich den Verlauf des nordischen Krieges abzuwarten.

Znaym, 4. März 1742.

Recht, man muss erst sehen, wo sie hin wollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

733. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Olmütz, 4 mars 1742.

J'ai reçu votre dépêche du 16 du mois passé, avec la copie de la lettre que la reine de Hongrie a écrite aux États-Généraux en date du 27 de janvier sur la situation de ses affaires, remplie de plaintes et d'invectives contre ses ennemis et de contre-vérités et faussetés contre moi.

Triste et faible ressource pour une cour qui, dans l'état malheureux où elle se trouve, devrait plutôt consulter la prudence pour s'en tirer par un prompt et bon accommodement, que la rage et l'esprit de vengeance contre des puissances aussi formidables que celles qui se sont liguées contre elle, et qu'un pareil procédé ne peut qu'aigrir et animer davantage pour réduire cette Princesse à la dure nécessité d'accepter les conditions qu'on voudra bien lui accorder, et qu'une conduite plus sage et plus modérée de sa part pourrait rendre moins onéreuses. Mais, pour en venir au contenu même de cette lettre, je laisse à la France et à mes alliés, aussi bien qu'à tout le collége électoral, de répondre aux calomnies que l'auteur de cette lettre, en se parant et abusant insolemment du nom de la reine de Hongrie, a vomies contre eux et la validité de l'élection de l'Empereur aussi bien que les justes motifs qui ont porté tous les électeurs, sans exception d'ami ou d'ennemi, à laisser la voix de Bohême dans l'inactivité, ce que les circonstances du temps et le défaut d'habileté d'une princesse à prendre voix et séance dans le collége électoral, ont rendu indispensablement nécessaire.

Mais pour ce qui regarde le passage de cette lettre: *Borrusiae quoque rege secunda jam vice contra datam fidem in partem operis veniente*, il est également injurieux, faux et obscur. A le prendre au pied de la lettre, on n'y saurait trouver un autre sens raisonnable, sinon que de supposer par les paroles *secunda vice* que j'ai fait et rompu deux fois un accommodement et une paix particuliers avec la reine de Hongrie,

pendant la guerre présente. Cela étant, pourquoi ne produit-on pas un pareil traité de paix ou d'accommodement, pour convaincre l'univers de la vérité de ce qu'on avance avec tant d'effronterie, et pour se laver du reproche bien mérité que depuis quelque temps toute la conduite du ministère de Vienne n'a été qu'un tissu de mensonges et de fausseté, qui, en partie, lui ont attiré tous les malheurs dont la reine de Hongrie se voit accablée maintenant.

Mais je défie la cour de Vienne de pouvoir jamais produire de pareils traités, conventions, ou autres pièces de cette nature, signées de ma main, ou de celle de mes ministres, chargés du département des affaires étrangères ou munis des pleins-pouvoirs nécessaires pour cet effet-là.

Ce serait une nouvelle méthode, inconnue jusqu'ici en Europe et dans le monde entier, de faire la paix ou un accommodement, sans en être convenu de part et d'autre, par des instruments revêtus de tout ce qui est indispensablement nécessaire pour en constater et prouver l'existence et l'authenticité. Et, tout cela n'étant point, de quel front prétend-on en imposer à tout l'univers, en avançant une fausseté si manifeste?

Voilà ce que vous pouvez répondre verbalement aux ministres et aux régents de l'État, aussi bien qu'aux ministres étrangers qui se trouvent à la Haye, quand l'occasion se présente ou quand ils devraient vous en parler; puisque, la lettre de la reine de Hongrie étant peut-être, à l'heure qu'il est, entre les mains de tout le monde à la Haye, les personnes qui ne sont pas au fait des affaires, et qui prennent pour de l'argent comptant tout ce que la cour de Vienne avance si libéralement et avec tant d'effronterie, pourraient être tentées de croire qu'il y a eu une paix particulière entre moi et cette Princesse, et que je l'ai rompue deux fois, selon le sens littéral de la lettre en question.

Le seul but que la cour de Vienne paraît s'être proposé, dans le trait envenimé qu'elle a lancé contre moi, ne saurait être que d'inspirer de la défiance contre moi à mes alliés.

Mais c'est un artifice aussi grossier qu'usé, et pratiqué avec si peu de succès par le ministère de la reine de Hongrie à toutes les cours avec lesquelles elle s'est brouillée, qu'il ne porte plus qu'à faux, et qu'il ne peut que tourner à la honte et à la confusion de cette cour, depuis qu'on voit que les puissances liguées contre elle connaissent trop leurs véritables intérêts et la nécessité d'une bonne union et étroite harmonie entre elles, pour vouloir prendre le change.

En attendant, vous ne manquerez pas de m'informer exactement de l'impression que la susdite lettre pourra faire sur le marquis de Fénelon et les autres ministres qui se trouvent à la Haye, aussi bien que sur le public, qui paraît déjà pencher assez pour se laisser aller à toutes les impulsions que la cour de Vienne voudra lui donner pour rendre la guerre générale et traverser les bonnes intentions de ceux qui

souhaitent passionnément de pouvoir vaincre l'opiniâtreté et le caprice de la cour de Vienne, pour lui faire ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts et sur la nécessité indispensable de donner promptement les mains au rétablissement de la paix, avant que son état n'empire d'une manière qu'elle pourra perdre facilement ce qui lui reste encore de ses possessions en Allemagne.

C'est à quoi aussi le gouvernement de la République devrait travailler selon sa sagesse ordinaire, pour prévenir un embrasement général.

Federic.

Nach dem Concept.[1] H. de Podewils.

---

734. NOTANDA DE ZNAYM.[2]

5 mars 1742.

Qu'on était sensible à la confiance que la cour de Vienne paraissait de marquer dans le promemoria, et qu'on souhaitait sincèrement de sauver la maison d'Autriche du naufrage, dans le danger éminent où elle se trouve, mais qu'il fallait que cela se fît d'une manière digne et faisable selon les circonstances du temps.

Que, si la cour de Vienne voulait réfléchir sur l'état véritable de ses affaires, elle trouverait qu'après tant d'efforts qu'elle avait faits jusqu'ici, les ressources lui devraient manquer à la fin; qu'elle n'avait rien ou très peu à espérer de ses alliés, qui témoignaient assez clairement de ne vouloir plus se mêler de ses affaires, et que la partie liée contre la maison d'Autriche était trop supérieure pour que celle-ci ne dût succomber à la fin; que la résolution de le vouloir faire coûter cher aux ennemis si l'on devait être écrasé, n'était aucunement de la saine et bonne politique, et ne pourrait qu'aigrir et animer davantage les puissances alliées contre la maison d'Autriche, pour la réduire à la nécessité d'accepter les conditions qu'on voudra lui accorder, et qu'une conduite plus sage et plus modérée de sa part pourrait rendre les conditions moins onéreuses.

1 Podewils bemerkt bei Vorlegung des Concepts, Olmütz 3. März: „Comme je pourrais peut-être avoir manqué de m'expliquer dans le sens que Votre Majesté souhaite qu'on le fasse, je La supplie de vouloir bien parcourir Elle-même l'incluse.“ Darauf die Resolution, Znaym 4. März: „Sehr gut“. Mit Circularerlass vom 12. März wird der Erlass den Gesandten in Dresden, Frankfurt a. M., Kopenhagen, London, Paris, Petersburg und Stockholm mitgetheilt. — 2 Dem Grafen Giannini zur Mittheilung an den wiener Hof übergeben. Das Concept ist von Eichel's Hand und hat die Ueberschrift: „Promemoria, so dem p. Giannini gegeben worden, welches er eigenhändig abgeschrieben und selbst nach Wien überbracht hat.“ Der Eingang des Schriftstückes lautet: „Comme on a trouvé le contenu du promemoria, dont j'ai été chargé, trop général et peu satisfaisant, on est bien aise que j'aille moi-même à Vienne pour y représenter à la personne connue et à ceux qui sont du secret: Qu'on était sensible etc. etc.“

Que les avantages qu'elle avait eus sur la Bavière ne décideraient de rien, vu les d'autant plus grands efforts que la France ferait et faisait actuellement pour remettre les affaires de la Bavière; que même une ou deux batailles gagnées contre les alliés ne pourraient pas relever les affaires de la maison d'Autriche, mais qu'au contraire une bataille perdue d'elle, la mettrait aux abois, et qu'il ne serait possible alors de lui conserver les États qu'elle possède encore en Allemagne; que la France ne pourrait jamais abandonner la Bavière, sans ruiner tout-à-fait son crédit et ses intérêts et sans s'exposer à des embarras infinis.

Qu'il ne fallait point penser à vouloir infirmer ou anuller l'élection de l'Empereur faite à Francfort, et à vouloir rétablir la Sanction Pragmatique dans son entier, tous les électeurs [étant intéressés de soutenir l'élection faite par eux; que de conséquence en conséquence, les États] de l'Empire se verraient obligés de faire ses efforts contre la maison d'Autriche, dont la plupart offraient déjà leurs troupes.

Qu'il était donc de la dernière importance pour la cour de Vienne de penser à ses vrais intérêts, et de s'accommoder aux circonstances du temps, avant que les affaires seraient venues à la dernière extrémité.

Que, si l'on voulait continuer à avoir quelque confiance sur celui qui n'aimera jamais que la maison d'Autriche soit tout-à-fait écrasée, on n'aurait qu'à lui communiquer, avec les ménagements nécessaires, les conditions sur lesquelles on pensait de faire la paix; qu'on pourrait alors s'expliquer là-dessus, et qu'après qu'on les aurait trouvées acceptables, on se chargerait de les communiquer, d'une manière convenable, aux alliés, pour régler le reste. Si contre toute attente ces conditions seraient refusées, on aurait alors les mains libres de faire ce qu'on voudra.

Nach der Aufzeichnung von Giannini's Hand im K. K. Haus- Hof- und Staatsarchiv zu Wien. Die eingeklammerte Stelle ist aus dem Concept im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin erganzt.

---

735. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Znaym, 6 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je profite du départ du comte Rutowski pour assurer Votre Majesté de ma parfaite estime et tendresse et Lui rendre compte de la situation des affaires, qui, grâce à Dieu, est fort bonne.

L'ennemi va entrer dans ses quartiers d'hiver en Basse-Autriche, les troupes de Votre Majesté vont bloquer Brünn d'un côté, les miennes de l'autre, de façon que nous allons occuper toute la Moravie et même une partie de la Basse-Autriche. Votre Majesté aura bien la bonté de Se déterminer touchant les représentations que Lui en fera le comte Rutowski pour l'artillerie du siége de Brünn; j'ai d'ailleurs détaillé au comte Rutowski tout le plan que l'on pourrait suivre pour la campagne

qui vient, sur quoi je serais bien aise d'être éclairé par les lumières de Votre Majesté. Je dois Lui faire ouverture que la cour de Vienne, ne se lassant point de faire des tentatives pour me détacher de l'alliance, m'a offert carte blanche, que j'ai rejeté toutes leurs propositions quelconques, et que je les ai renvoyés à la paix générale; j'ai instruit d'ailleurs le comte Rutowski d'une infinité d'anecdotes qu'il pourra apprendre à Votre Majesté.

Si Elle voulait bien, pour la sûreté de Ses troupes et pour le grand besoin que nous en aurons, la campagne prochaine, ajouter quelque chevaux-légers ou quelques uhlans à ceux que nous avons ici, je m'en promets un effet merveilleux. Les troupes de Votre Majesté et Ses généraux servent ici avec distinction, et je dois leur rendre le témoignage que ce sont de braves et de bonnes troupes, et leurs officiers sages et éclairés.

L'estime, la considération et l'amitié sincère que j'ai pour la personne de Votre Majesté, ne finiront de ma vie, étant, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

---

736. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A BUDWITZ.

[Znaym, 7 mars 1742.]

Les avis que j'ai eus de l'ennemi sont tels que nous sommes obligés de rapprocher nos troupes plus près: ainsi, Monsieur, vous aurez à lever vos quartiers de Teltsch, avec tous ceux qui sont au delà de Budwitz, et mettre ceux de Teltsch à Budwitz, les autres, qui sont au delà de Budwitz, à Kromau et aux lieux circonvoisins, et ceux de Budwitz ici, puisque je marcherai demain avec mes troupes d'ici à Pohrlitz, afin de vous faire place par là d'occuper Znaym. Je crois que l'effet ne sera pas mauvais, si nous nous joignions peu à peu du côté de Brünn, moi avec mes troupes au delà de la Schwarzawa, et vous avec les vôtres en deçà de cette rivière; et de cette façon nous serons en état de nous joindre incontinent, en cas que les circonstances le demanderont. Je me repose là-dessus que vous ferez vos dispositions selon ce plan et que vous lèverez demain tous vos quartiers.

Federic.

Nach dem Concept ohne Datum, welches die Antwort, Budwitz 8. März, ergiebt.

---

737. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Znaym, 8 mars 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir vos lettres du 1er et du 2 de ce mois, avec celle de M. le maréchal de Broglie, de laquelle j'ai lieu d'être content.

Selon ce que je puis conjecturer, je ne crois pas que l'ennemi soit en état de pouvoir entreprendre quelque chose avec succès sur M. le Maréchal, qui, en cas de nécessité, se peut poster, la Beraun devant soi, de la manière que selon les circonstances présentes il n'y aura pas de risque pour lui.

Je vous suis bien obligé de la communication de la lettre du Roi à M. de Fénelon,[1] dont j'ai lieu d'être très satisfait.

Comme il m'est tombé en main une lettre écrite à Vienne, remplie de circonstances assez curieuses,[2] je vous en envoie la copie ci-jointe, quoique elle soit déjà un peu de vieille date. J'ai pourtant cru que l'approche des troupes françaises qui ont passé le Rhin obligera peut-être l'ennemi de ne pas détacher tant de troupes vers la Haute-Autriche. Néanmoins, les lettres de Vienne qu'on vient d'intercepter hier assurent qu'il vient d'arriver un corps de troupes ennemies à Krems de 10,000 hommes, qui sera renforcé de quelques milices hongroises, pour marcher après, à ce qu'on dit, vers la Moravie. Je ferai tout mon possible pour avoir des avis certains des desseins de l'ennemi et de ce qu'il veut entreprendre, et il sera très nécessaire que M. le maréchal de Broglie entretienne une très exacte et très régulière correspondance avec moi, pour nous communiquer l'un à l'autre les avis que nous avons de l'ennemi, et afin qu'en tout cas nous nous puissions secourir de quelque côté que l'ennemi veuille se porter. Vous me ferez plaisir, Monsieur, si vous vouliez bien régler cette correspondance. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

738. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Znaym, 9 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai l'honneur de mander à Votre Majesté de notre situation d'ici que l'ennemi tâche d'assembler un gros corps de troupes de milices hongroises et paysans, soutenu par quatre régiments réguliers, aux confins de la Moravie vers Scalitz, pour tomber sur quelques-uns de mes quartiers de ce côté, et m'inquiéter là autant

[1] Ludwig XV. setzt seinen Botschafter im Haag in Kenntniss (14. Febr. 1742), dass er bei der fortdauernden Gährung in Holland seine Truppen vom Niederrhein nicht zurückrufen könne, bevor die Republik Holland nach dem Beispiel des Königs von England zu einem Neutralitätsvertrage bereit sei. — [2] Vergl. Droysen, V, 1, 411.

qu'il lèur sera possible. Comme ce dessein me pourrait extrêmement embarrasser par rapport à la subsistance qu'on m'ôterait par là, j'ai été obligé d'envoyer un détachement de troupes pour disperser cette cohue qui s'y pourrait trouver. Après cela j'ai trouvé nécessaire qu'on serre de plus près la ville de Brünn, pour empêcher que l'ennemi n'y puisse jeter quelque renfort, comme il paraît être son dessein. Il sera impossible de faire d'autres opérations encore, par le temps rude qu'il fait ici, la saison même n'en voulant pas permettre d'autres. Il est certain, selon tous les avis qui me viennent, que l'ennemi rassemble beaucoup de ses troupes dans l'Autriche entre Krems et Horn; jusqu'à présent on n'est pas sûr s'il entreprendra quelque chose sur nous ou s'il restera à la défensive, mais en cas qu'il tâchera de tenter quelque chose sur nous, les troupes de Votre Majesté se joindront d'abord aux miennes pour lui faire tête, et pour l'attaquer même, selon que nous trouverons les circonstances.

Le comte de Rutowski, à qui j'ai eu la satisfaction de parler avant son départ, aura l'honneur de dire le reste à Votre Majesté, et de L'informer des propositions que la cour de Vienne m'a fait faire de nouveau, lesquelles pourtant j'ai refusées absolument. Je prie Votre Majesté d'être assurée de l'attachement inviolable et de la haute estime avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

739. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A VERSAILLES.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur. Ayant mandé à M. le marquis de Valory la situation présente de nos affaires en Moravie, le priant en même temps de vous en faire son rapport, je ne doute pas qu'il ne s'en soit acquitté. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai été averti de la marche actuelle de ce renfort de troupes que Sa Majesté le Roi votre maître envoie tant vers la Bavière que vers la Bohême. Je ne doute nullement que cela ne relève bien nos affaires. Je crois néanmoins qu'on aura fait la disposition que ces troupes ne marchent point éparpillées, car il n'y aurait pas une plus grande fatalité que si ces troupes étaient battues en détail; c'est pourquoi il y faut penser bien sérieusement.

Je vous prie très instamment, Monsieur, de faire en sorte que le corps de Bohême soit au plus tôt renforcé de bien des troupes, pour qu'il puisse agir offensivement, de quoi les opérations en Bavière et sur le Danube seront extrêmement facilitées.

Vous serez persuadé, au reste, que je remplirai ma tâche en fidèle allié, et tout ira bien, pourvu qu'on fasse les mêmes efforts de tous les

côtés. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

740. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur mon Cousin. Depuis notre expédition de Basse-Autriche, les ennemis ont jeté un secours considérable dans Brünn, de sorte que la garnison composée de hussards, dragons et fantassins, tout compté 6,000 hommes, nous a presque entièrement coupé la communication avec la Haute-Silésie. De plus, un corps de 12,000 Hongrois s'est avancé jusqu'à Scalitz vers la Morawa, et de plus encore, un autre corps hongrois de 10,000 hommes est entré par la Jablunka, pour me couper totalement de mes derrières. Toutes ces nouvelles m'ont déterminé à investir Brünn de plus près, à détacher le prince Dietrich avec 8,000 hommes, qui a fait à Göding 300 prisonniers hongrois, et qui a chassé le maréchal Palffy de Scalitz. Le Prince a ordre de continuer sa marche par Ungarisch-Brod à Meseritsch, où il a encore un corps considérable de Hongrois. Les quartiers que nous occupons présentement sont entre la Morawa, la Taya et la Schwarzawa. Les Saxons sont derrière l'Iglawa. Un détachement de 8,000 hommes, venus de l'armée du maréchal Khevenhüller, tout le corps du prince Lobkowitz et quelques régiments de cavalerie du corps du prince Charles de Lorraine sont en Basse-Autriche, entre Horn, Waidhofen et Stockerau, ce qui peut composer 24,000 hommes. Les Saxons, qui en font au plus 13,000, et mon corps de 16,000, qui font 29,000 combattants, seront en état de les attaquer ou de les repousser, selon l'occurence.

M. de Broglie se voit par cette position en toute sûreté, et les régiments que vous avez fait marcher de Strasbourg, étant arrivés le 11 à Donawerth, doivent mettre la situation des Français hors de toute insulte.

Je vous prie instamment, Monsieur, de ne rien changer au projet de campagne que vous m'avez envoyé, et dont nous sommes venus d'accord. L'Empereur, trop pressé pour la Bavière, ne pense pas assez à la Bohême, qui cependant dans cette affaire ici fait l'objet principal, car je serais d'avis de rendre le corps de Bohême plus considérable que celui de Bavière, pour que, lorsque nous serons sur le Danube, les autres opérations soient bien plus faciles. Je vous informerai de plus de toutes les dispositions que j'ai faites pour bien remplir ma tâche le printemps qui vient. Je fais marcher le prince d'Anhalt avec 25 bataillons et 35 escadrons vers Troppau, Ratibor et Fulnek. J'aurai ici auprès de Brünn un corps de 40 bataillons et 100 escadrons, joint aux 20 bataillons saxons et à leurs 36 escadrons, de sorte que je suis sûr du succès de mon côté.

J'espère que vous verrez par ces arrangements que je suis fidèle à mes engagements, et que je fais même plus qu'on ne pouvait demander de moi. Mais je crois aussi être sûr, d'un autre côté, de ne point obliger des ingrats, et de trouver en mes alliés des princes qui me tiendront compte de mes efforts.

Je vais à présent vous parler sur les affaires politiques de l'Europe. A commencer par la Russie, je suis persuadé que le présent ministère ne se soutiendra pas. Vous verrez encore de fréquentes révolutions dans cet empire, et pour le présent, je les crois hors de toute influence sur les affaires d'Allemagne.

L'Angleterre est en si grande agitation, à présent, qu'il est difficile de prévoir quel parti prendra la nation. Il me semble qu'un traité de neutralité avec l'électeur d'Hanovre, un traité d'amitié avec l'Empereur et lui, moyennant quoi cet Électeur reconnaîtrait la royauté de Bohême, ferait un très bon effet, et dans ce cas les troupes françaises pourraient toutes se mettre dans le pays de Juliers, Bergue et Liège, ce qui contiendra à coup sûr les Hollandais. L'augmentation n'est point résolue et me paraît même encore fort éloignée; rien qu'une bataille perdue contre la reine de Hongrie pourrait faire déclarer la Hollande.

C'est donc sur l'Allemagne que doivent se tourner toutes nos attentions. Si vous faites encore un effort, Monsieur, je suis sûr que vous viendrez à bout de vos desseins, mais il ne s'agit pas simplement d'envoyer de bonnes troupes, il faut des têtes pour les conduire. Ainsi envoyez de bons officiers généraux et des troupes complètes, qui tâchent d'en venir aux mains avec l'ennemi, s'il se peut le lendemain de leur arrivée, et je vous garantis que le tableau deviendra bientôt plus riant qu'il n'est actuellement. L'on pourrait encore ménager adroitement à Francfort une négociation avec les princes de l'Empire, pour que l'Empire déclare la guerre à la reine de Hongrie, et qu'on la mette au ban de l'Empire.

Il n'y a offres et propositions que la reine de Hongrie ne m'ait faites pour me séparer de l'alliance, mais le tout est peine perdue, et vous voyez par les efforts que je fais le peu d'effet qu'ont eu toutes ces négociations. Il ne s'agit à présent que d'agir cordialement ensemble, et de ne point prêter l'oreille aux méfiances que l'ennemi nous veut inspirer mutuellement. Tout l'orgueil de la reine de Hongrie est fondé à présent sur ses succès d'Autriche et sur une somme de 900,000 florins qu'elle a reçue d'Angleterre par Nuremberg, ce qui fait que nous allons être inondés de Hongrois et de l'engeance la plus maudite que Dieu ait créée. Je vous prie, Monsieur, de ne point douter de l'estime entière et inviolable avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle et inviolable ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

741. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je dois informer Votre Majesté incessamment de tout ce qui se passe ici, pour Lui donner des idées nettes de notre situation.

Votre Majesté est déjà informée de quelle manière j'ai poussé avec nos troupes dans la Basse-Autriche, dans laquelle je me serais encore plus avancé, si des avis certains ne m'étaient venus que l'ennemi assemblait actuellement une armée de 30,000 hommes de milices hongroises, dont 20,000 venaient de s'assembler aux confins de la Moravie, aux environs de la ville de Scalitz, et 10,000 qui tiraient vers Jablunka pour entrer par là dans la Haute-Silésie.

Comme il n'y avait guère plus de mes troupes, ni du côté de la Haute-Silésie ni dans la Haute-Silésie même, il était à craindre que l'ennemi par ces deux corps hongrois ne me pourrait couper de la Haute-Silésie et la saccager et ruiner entièrement. C'est ce qui m'a donc empêché de marcher plus en avant, et, selon ces circonstances, j'ai posté mes troupes entre la March, la Schwarzawa et la Taya, et les troupes de Votre Majesté derrière l'Oppatowa et l'Iglawa pour serrer et bloquer la ville de Brünn, qui nous incommode extrêmement par la garnison, forte de 6,000 hommes et 600 hussards et de quelques milices hongroises. En même temps, j'ai détaché un corps de mes troupes vers la March, pour y attaquer et disperser les milices hongroises qui reviennent de s'assembler là sous le commandement du vieux comte Palffy. Le corps de mes troupes a pris aussi d'abord la ville et le château de Göding, où on a fait prisonniers de guerre un major, plusieurs officiers et 300 hommes des troupes hongroises, qui y étaient en garnison.

De là, on est marché sur la ville de Scalitz, dans le dessein de combattre les troupes hongroises qu'on trouverait assemblées aux environs; mais, quoique leur nombre, à ce qu'on dit, ait été de 10,000 hommes, et bien que mes troupes aient tout fait pour les attaquer ou les couper même, néanmoins, sur l'arrivée de mes troupes, l'ennemi s'est retiré avec tant de précipitation en arrière, dans l'Hongrie, qu'il a été impossible de l'atteindre, et comme il a abandonné en même temps la ville de Scalitz avec tous les magasins qu'il y avait assemblés, on les en a transportés en partie, et brûlé le reste.

A présent, je suis occupé de faire les dispositions pour former le blocus de Brünn, et je fais assembler un autre corps de troupes dans la Haute-Silésie, pour aller attaquer et déloger les troupes hongroises qui pourront être à Teschen ou à Jablunka, et pour en nettoyer tout le pays. Par plus grande précaution, j'ai envoyé mes ordres à mon feldmaréchal-général, le prince régnant d'Anhalt, de marcher incessamment avec un nouveau corps de troupes de 23 bataillons et 30 escadrons vers la Silésie, pour pouvoir m'en servir où le cas l'exigera.

Votre Majesté verra, par ce tableau des circonstances où nous nous trouvons ici, que j'ai fait tout ce qui m'est possible pour établir Ses affaires dans ce pays-ci, et comme Elle met tant de confiance en moi, je La prie très instamment d'être persuadée qu'Elle n'y perdra pas, et que j'employerai toutes mes forces pour Lui faire conquérir la Moravie avec la Haute-Silésie.

J'espère que, quand la saison voudra permettre que les troupes puissent commencer le siége formel de Brünn, nous serons en état, nos troupes combinées, de couvrir ce siége avec une armée de 41 bataillons et 70 escadrons, avec 50 escadrons de hussards que je crois pouvoir assembler alors, et qu'outre cela le corps d'armée séparé du prince d'Anhalt de 20 bataillons et 30 escadrons tiendra les Hongrois assez en respect pour qu'ils n'oseront entre prendre quelque chose sur la Haute-Silésie.

Je réitère les protestations de l'attachement inviolable et de haute considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

---

742. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je suis charmé d'apprendre par la propre main de Votre Majesté Impériale que sa goutte va mieux, je souhaite de tout mon cœur d'apprendre toujours de bonnes nouvelles de Sa part.

Quelque envie que j'aie de dégager la Bavière, la chose a été impossible, puisque M. de Khevenhüller s'est contenté de faire un gros détachement vers Stockerau, qui s'est joint au corps du prince Lobkowitz. Il est impossible d'opérer plus longtemps que nous l'avons fait, vu la saison; et d'ailleurs les Hongrois, forts de 24,000 hommes, se sont assemblés à l'entour de Scalitz et Ungarisch-Brod. La garnison de Brünn nous coupe les subsistances, nous ruinons les troupes, et nous ne ferions aucuns magasins pour la campagne prochaine, de façon que le préalable a été de bloquer Brünn.

Je ne puis faire passer l'Elbe au prince Léopold, puisque la citadelle de Glatz n'est pas prise encore, et qu'une partie de ses troupes sont déjà entrées en Haute-Silésie.

Je prie Votre Majesté Impériale pour l'amour de Ses propres intérêts de renforcer, le plus promptement que faire se pourra, le maréchal de Broglie, de toutes les troupes qu'Elle pourra assembler; qu'Elle compte qu'il lui faut 20,000 hommes, outre ce qu'il a, sans quoi la Bohême est perdue au printemps, notre communication délabrée, mes troupes sur la

défensive, et les Saxons auprès de Dresde; ceci vaut des réflexions sérieuses, et doit déterminer Votre Majesté Impériale de tourner toutes Ses attentions de ce côté-là. Si le corps de Bohême est premièrement renforcé, la Bavière sera bientôt dégagée, mais Prague est le plus pressé. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

743. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Selowitz, 15 mars 1742.

Monsieur mon Frère[1] . . . . Je suis obligé de mander à Votre Majesté Impériale que, quoique j'aie agi de tout mon possible, dans un temps où j'aurais pu laisser mes troupes dans leurs quartiers et attendre tranquillement le dénouement des affaires, pour garantir alors selon les traités les provinces dont on se serait mis en possession, néanmoins j'ai le chagrin d'entendre qu'il y a en France des personnes qui se plaignent de moi de ce que je n'ai pas fait l'impossible, et qui même tâchent de me faire soupçonner comme si j'y avais entendu finesse. Je suis trop persuadé des hautes lumières de Votre Majesté Impériale qu'Elle ne me ferait pas justice contre de semblables insinuations . . . .

Federic.

P. S. Votre Majesté me demandant mon avis sur le traité d'amitié offert par le roi d'Angleterre, j'ai l'honneur de Lui dire que, selon moi, un tel traité ferait un très bon effet, surtout si par ce traité cet électeur reconnaîtrait la royauté de Bohême.

Auszug aus der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

744. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Von dem Cabinetssecretär.

Selowitz, 16. März 1742.

. . . „Von dem Herrn v. Mardefeld ist die Relation sub Nr. 15 nebst Postscripto eingekommen; wegen des letzteren haben Se. Königl. Majestät resolviret, dass das darin enthaltene Desiderium[2] mit einem

[1] Der Eingang enthält Mittheilungen über die militärischen Operationen, zum Theil wörtlich übereinstimmend mit Nr. 741. — [2] Der russische Grosskanzler und der Vicekanzler haben bei Mardefeld im Auftrage der Kaiserin um des Königs Unterstützung für die Bewerbung des Prinzen von Hessen-Homburg um das Herzogthum Kurland angesucht.

polien Compliment beantwortet werden solle, und dass Höchstdieselbe Sich übrigens von der darin enthaltenen Sache ni en blanc ni en noir meliren wollten. Bei gedachter Relation ist zugleich ein Schreiben ohne dato gewesen, worinnen u. A. von einem gewissen Sieur de Schütz erwähnet wird, welcher Sr. Königl. Majestät Kriegesdienste suchet; so soll darauf geantwortet werden, dass er nur kommen möchte und dass er employiret werden sollte" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

745. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A KROMAU.

Quartier général Selowitz, 16 mars 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir dans ce moment votre lettre d'aujourd'hui, et je suis très fâché que l'accident des hussards ennemis qui ont été ce matin près de Pohrlitz, m'ait privé de la satisfaction de vous voir chez moi, dont j'espère pourtant profiter une autre fois. On m'a déjà rapporté qu'il y ait eu des hussards auprès de Pohrlitz, qui apparemment sont venus du côté de Laa. Il est très bien fait que vous faites transporter tous les magasins qui sont en avant de vous, et notre soin principal doit être à présent la subsistance des troupes; cela fait, nous irons investir Brünn, et j'attends la disposition de la marche de vos troupes pour ce blocus, afin que nous nous puissions concerter là-dessus de manière que les troupes saxonnes avec les miennes viennent à la fois, et point en différentes reprises, ce qui nous pourrait autrement causer bien d'embarras.

Quant à l'irruption que les Autrichiens menacent de faire dans le Haut-Palatinat, je ne suis pas encore tout-à-fait persuadé que cela doit être leur véritable dessein, puisque les troupes françaises qui marchent de Strasbourg vers Donawerth donneront assez d'occupation au maréchal de Khevenhüller pour qu'il ne puisse penser à la Saxe, et, par les avis que j'ai eus, j'ai appris qu'il dirigeait son marche vers Ulm. En tout cas, le régiment de cavalerie du prince Guillaume, qui est en Bohême, et le régiment du corps, avec le régiment du prince Eugène d'Anhalt, seront toujours à la disposition de Sa Majesté le Roi votre maître, pour pouvoir s'en servir où le cas l'exigera. Quant aux uhlans, je me suis toujours attendu qu'il en viendrait encore un nouveau corps de la Pologne, et jusqu'à cette heure, il y a actuellement un de mes commissaires aux confins de la Pologne pour les conduire par la Haute-Silésie et par ce pays vers vos troupes. Mais quant à ceux que vous avez chez vous,[1] je vous laisse juger vous-même combien ils vous sont nécessaires dans la crise présente, où nous devons être assurés que

[1] Der Ritter von Sachsen wollte drei bis vier Compagnien Uhlanen zum Schutze Sachsens detachiren.

dans un temps de trois semaines nous aurons sûrement bataille contre l'ennemi.

Federic.

Nach dem Concept.

746. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Selowitz, 17. März 1742.

Graf Finckenstein bringt, Copenhagen 24. Februar, behufs Anbahnung eines näheren Verhältnisses zwischen Preussen und Dänemark die Verbindung einer preussischen Prinzessin mit dem dänischen Kronprinzen in Vorschlag, die der französische Gesandte Le Maire würde vermitteln können.

Er soll Le Maire von solchen Sachen nicht meliren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

747. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Selowitz, 18. März 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister v. Podewils. Da Ich bei denen jetzigen critiquen und scabreusen Conjuncturen die Freundschaft der englischen Nation, so viel als möglich ist und geschehen kann, Mir zu menagiren nöthig halte, so ist Meine Intention, dass Ihr dem p. Andrié über dasjenige, so der Lord Carteret sich jüngsthin gegen ihn geäussert und wovon ersterer in seinem hier zuletzt angekommenen Bericht Meldung gethan, auf das fordersamste dahin instruiren sollet, dass er gedachtem Carteret bei erster füglicher Gelegenheit ein polies Compliment von Meinetwegen machen und denselben versichern soll, dass Ich Mich mit vielem Vergnügen erinnerte, ihn ehedem bei der Anwesenheit des dermaligen grossbritannischen Königs Majestät gesehen zu haben und von der Zeit her, auch sonsten jederzeit, viele Estime vor ihm gehabt, und dahero jetzo grossen Antheil daran nähme, dass ein so würdiger Mann wie er wiederum in das Ministerium gekommen wäre. Ich könnte Mir nichts anders von ihm versprechen, als dass er fernerhin in denen von ihm Mir jederzeit gerühmten guten Sentiments gegen das preussische Haus continuiren und nichts unterlassen würde, die so nöthige Harmonie zwischen dem englischen Hofe und Mir völlig herzustellen.

Von dem Mylord Chesterfield hegete Ich gleiche Sentiments und hätte Ich einige ouvrages d'esprit von ihm gesehen, welche Ich sehr von Meinem Goût gefunden. Ich könnte auch nicht anders urtheilen, als dass, wann Engelland von solchen vernünftigen Leuten, wie sie beide wären, gouverniret würde, sodann keine andere Sachen, als die ihrer würdig wären, daher erfolgen könnten. Ihr habt dieses schleunigst zu

besorgen, auch inzwischen das Duplicat davon je eher je besser abzusenden. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

748. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Selowitz, 18 mars 1742.

Milord. Je viens de recevoir votre lettre du 10 de ce mois, et vous serez persuadé que le zèle que vous témoignez d'avoir pour moi ne saurait que me plaire infiniment, et en revanche vous pouvez compter sur l'obligation que je vous en ai, et sur la vraie estime que je vous porte et porterai toujours. Comme je vois avec plaisir que vous désirez de m'approcher, il ne dépendra que de vous de venir à Breslau, où les autres ministres résidants à ma cour pourront venir de même, selon que je leur ai fait annoncer, et cela facilitera d'autant plus les moyens de vous parler, d'abord que les circonstances où je suis actuellement le veulent permettre. En attendant, comme il vient d'arriver du changement dans le ministère de la Grande-Bretagne, et que je souhaiterais bien d'être instruit des sentiments du nouveau ministère par rapport à ce qui m'intéresse, vous m'obligerez, Milord, si vous voulez bien vous ouvrir là-dessus vers moi, et me mander ce que j'en puis croire. Je vous revouvelle les sentiments d'estime avec lesquels je suis, Milord, votre très affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

---

749. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Selowitz, 21 mars 1742.

Monsieur mon Frère. Je prends toute la part imaginable à l'heureuse arrivée du digne prince Louis[1] à votre cour, dont je suis d'autant plus charmé que j'ai toujours contribué de bien bon cœur à sa satisfaction. Je me ferais aussi un véritable plaisir de vous pouvoir convaincre dans l'affaire de Courlande, dont il vous a plu de me parler dans votre lettre du 5 de ce mois, avec quel empressement je me porterais pour l'avantage de votre maison, mais les circonstances qui s'y trouvent maintenant, et les concurrants que le prince a, me font craindre qu'il ne puisse surmonter ces difficultés. La cour de Pologne s'est déclarée en faveur du comte Maurice de Saxe, qui est en même temps fortement appuyé par la France, et vous saurez vous-même de quel poids la recommandation de cette cour doit être auprès de la noblesse électrice. La Russie d'un autre côté, et dont le voisinage fait bien faire des réflexions aux Cour-

[1] Dem der König Tags zuvor in demselben Sinne geschrieben hat.

landais, porte vivement à cette dignité le prince de Hesse-Hombourg, et il n'est pas vraisemblable que les deux parties omettent rien en cette rencontre de ce que l'intérêt de leurs États pourrait demander. Surtout la cour de Russie ne jugera pas convenable aux siens et à sa nouvelle succession de faire établir dans ce duché, limitrophe de ses États, un prince de la maison de Brunswick, et fera plutôt remuer ciel et terre que de permettre qu'on lui donne un voisin qui ne manquerait pas d'être attentif sur toutes ses démarches. Je laisse donc à vos réflexions si vous trouvez qu'on se puisse flatter, après ces considérations, d'y pouvoir réussir heureusement, vous priant, au reste, de vouloir être bien persuadé que je serais charmé de pouvoir faire quelque chose à votre satisfaction, m'ëtant fait une agréable habitude d'être constamment avec une amitié et estime très distingée etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

750. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 22 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je viens de recevoir aujourd'hui la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 7 de ce mois. Je prie Votre Majesté d'être persuadée que je ne manquerai point d'avoir pour Ses troupes tout le soin imaginable, et ce m'est un véritable sujet d'affliction lorsque M. le Chevalier de Saxe m'a averti qu'il y en avait un nombre considérable de malades. Cependant, comme il n'y en a pas de dangereux, j'espère que ce sera sans conséquence, et que ces malades se pourront bientôt rétablir; aussi de ma part je ne manquerai pas de leur apporter tout le soulagement qui sera en mon pouvoir.

Votre Majesté sera persuadée que je ne souhaite rien avec plus d'empressement que de La convaincre des sentiments d'estime, et de la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden.

---

751. CONDITIONS

SUR LESQUELLES J'AI ORDONNÉ A MON MINISTRE D'ÉTAT LE COMTE DE PODEWILS D'ENTRER EN NÉGOCIATION AVEC MILORD HYNDFORD, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A MA COUR, POUR CONCLURE LA PAIX AVEC LA REINE DE HONGRIE.

Selowitz, 22 mars 1742.

Je demande comme un ultimatum:

1° Qu'on me fasse une cession formelle, en pleine souveraineté et indépendance de la couronne de Bohême et de l'Empire, pour moi et mes

successeurs, de l'un et de l'autre sexe, à perpétuité, de toute le Basse-Silésie, la ville de Breslau y comprise, et tout le territoire jusqu'à la Neisse avec la ville de Neisse, et une lisière d'une bonne lieue d'Allemagne de largeur en deçà de cette rivière, le long de son cours, et de l'autre côté de l'Oder la rivière de Brinnitza, pour limites.

2° Qu'on me cède toute la comté de Glatz, avec la ville et château de ce nom, de même que tout le cercle de Königgrätz en Bohême, avec la seigneurie de Pardubitz, en pleine souveraineté et indépendance de la Bohême, et sur le même pied que la Basse-Silésie.

3° Qu'on stipule dans le traité à faire entre moi et la reine de Hongrie, en termes généraux, que cette princesse s'engage de donner une satisfaction raisonnable à mes alliés, et que

4° Elle est prête d'accepter, pour parvenir à une paix générale, ma médiation de concert avec celle des Puissances maritimes.

5° Que je reste jusqu'à la paix générale dans la possession de la Haute-Silésie, à la réserve de la principauté de Teschen.

Moyennant toutes les conditions, marquées ci-dessus,

6° J'offre de retirer mes troupes de la Moravie, dès que les préliminaires de la paix à faire entre moi et la reine de Hongrie seront signés et ratifiés de part et d'autre, bien entendu pourtant qu'on permettra aux troupes saxonnes qui sont en Moravie de se retirer en même temps en toute sûreté, et sans être attaquées ou molestées dans leur retour.

C'est le plan sur lequel j'ai autorisé, par celle-ci, mon susdit Ministre d'entrer en négociation avec milord Hyndford, dès que celui-ci veut se charger de travailler, en vertu des ordres qu'il a de sa cour, à rétablir la paix entre moi et la reine de Hongrie.

Federic.

(L. S.)

Nach der Ausfertigung.

---

752. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Olmütz, 22 mars 1742.

L'Empereur a eu la bonté de me communiquer en confidence le projet du traité d'amitié qui est sur le tapis entre lui et le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, pour savoir mes sentiments là-dessus.

Je lui ai répondu immédiatement qu'un tel traité ferait un très bon effet, surtout si l'on pouvait porter le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, de reconnaître dans ce traité l'Empereur en qualité de roi de Bohême et de légitime possesseur de ce royaume.

Vous ne manquerez donc pas de vous informer sous main si l'Empereur insistera sur cet article auprès des ministres d'Hanovre, chargés de cette

affaire; et comme, selon toutes les apparences, il y aura des articles séparés et secrets,[1] dont peut-être on n'a pas trouvé à propos de me faire la proposition, puisque je n'ai rien vu que le corps du traité, vous tâcherez de sonder adroitement le terrain, si les ministres d'Hanovre n'en ont point proposé, ou si l'Empereur s'est entendu en quelque façon là-dessus avec la cour d'Hanovre. Vous savez que celle-ci a eu toujours les affaires de Mécklembourg et celles d'Ostfrise fort à cœur, pour s'emparer, à titre de possession, des bailliages d'hypothèque qu'elle tient dans le premier, et pour traverser mon droit de succession pour le second.

L'acquisition de l'évêché d'Osnabrück a été aussi un objet de ses désirs, de sorte que je suis tenté de croire qu'on aura tâché, au moins, de glisser quelque chose sur ces trois différents sujets dans les articles séparés. Et comme l'Empereur a besoin d'argent, et que la cour d'Hanovre en sait employer fort à propos, quand il s'agit de faire des acquisitions, je ne suis pas sans inquiétude que l'Empereur ne se laisse tenter de mordre à la grappe, dans la disette où il se trouve. Mais, comme ce Prince, ainsi que vous savez, s'est lié absolument les mains à l'égard du Mécklembourg et de la succession d'Ostfrise, dans le traité qu'il a conclu avec moi, je me flatte qu'il refusera constamment de contracter des engagements opposés à ceux dans lesquels il est entré avec moi.

Vous en pouvez bien lâcher quelque chose, par manière de discours, dans vos entretiens avec les ministres impériaux, sans marquer pourtant de la défiance contre la bonne foi de leur maître, et on verra au moins comment ils s'expliqueront là-dessus.

La condition que la cour d'Hanovre a stipulée pour elle dans le traité en question, sur ce qu'en six semaines de temps après la signature de ce traité, les troupes françaises doivent se retirer des pays d'Osnabrück, Münster et Paderborn, doit mériter toute votre attention, pour tâcher d'être instruit si l'Empereur se tient assuré du consentement de la France sur cet article, comme il y a de l'apparence qu'il l'en aura pressenti.

Il est certain que cette évacuation rassurerait beaucoup les Hollandais, et fermerait la bouche à ceux qui se sont servi du prétexte de ce voisinage et de plusieurs promenades que le maréchal de Maillebois a faites dans les places frontières de la République, pour sonner le tocsin et. pour entraîner entièrement les esprits de la République dans les vues du parti dominant aujourd'hui en Angleterre.

[1] Vergl. Droysen, V, 1, 416 Anm. 3; 430; 435 Anm. 2. Der Beginn der Verhandlungen fällt noch in den Januar 1742; vergl. das Schreiben Karl Alberts an Graf Seinsheim, Mannheim, 28. Januar, bei Heigel, Die Correspondenz Karls VII. mit Graf Seinsheim, München 1878, S. 36.

J'espère que vous vous donnerez toutes les peines imaginables pour m'informer exactement et en détail de tous ces différents objets.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

753. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 23 mars 1742.

Monsieur. Je suis très fâché de voir par la vôtre d'aujourd'hui que les malades auprès de vos régiments vont en augmentant, et je vous prie d'avoir tout le soin imaginable pour les malades, afin qu'ils se puissent rétablir au plus tôt. Je crois néanmoins qu'il ne serait pas inutile, si vous ordonniez à quelques officiers entendus d'aller visiter ces malades, pour examiner s'il n'y en a quelqu'uns qui sont plus marauds que malades, ou s'il n'y en a des rétablis qu'on pourrait faire revenir auprès de leurs régiments. Et, comme je ne souhaite mieux que de vous convaincre du soin que j'ai pour vos troupes, je vous propose même la ville de Littau pour y mettre vos malades, en cas que vous ne les croyiez pas assez en sûreté à Landskron.

Quant au blocus de Brünn, la situation des affaires est telle que nous ne pourrions pas nous dispenser de bloquer cette ville, si nous ne voulons pas être harcelés continuellement par les partis qui en sortent. Il ne s'agit point de deux jours plus tôt ou plus tard, pourvu que le blocus se fasse au moins de manière que nous ne soyons pas continuellement inquiétés par la garnison qui y est. Car laisser Brünn sans blocus, et nous replier vers Olmütz, ce serait le moyen que l'ennemi aille vers Brünn, qu'il s'y mette sous les canons, et qu'il nous empêche par là de faire ni le siége de Brünn ni aucune opération, pendant la campagne qui vient. Ainsi vous conviendrez de la nécessité de serrer Brünn. Pour le jour où cela se doit faire, il m'est indifférent, pourvu que j'en sois précisement averti; mais ce qui est le point capital, c'est ce que, si l'ennemi vient en force sur nous, vos troupes soient tellement disposées qu'elles se puissent joindre sans perte de temps avec les miennes, pour nous mettre en état de combattre l'ennemi. S'il y a bataille, j'enverrai mes bagages à Wischau, et si vous vouliez alors y envoyer aussi les vôtres, vous ménageriez par là encore de vos troupes qu'il faudrait autrement laisser pour couvrir les bagages. Enfin, je me prêterai aisément à tout ce qui vous peut être utile à quelque chose, pourvu que le blocus de Brünn se fasse, et que vos troupes soient toujours prêtes à me joindre, au cas que l'ennemi vienne sur nous.

Federic.

Nach dem Concept.

754. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 24 mars 1742.

Monsieur. J'ai vu par la vôtre d'aujourd'hui la disposition que vous venez de faire pour commencer le blocus de Brünn, dont j'ai tout lieu d'être satisfait, étant persuadé que vous trouverez vous-même qu'avant que cette ville soit masquée, il n'y a point de repos à espérer; mais je suis fâché de vous dire que le peu d'infanterie que j'ai présentement auprès de moi, ne me permet pas d'occuper le village d'Obran, pendant que le prince Thierry est encore absent avec son détachement pour chasser les troupes hongroises. Quant à la ville de Littau, je suis d'accord que vous puissiez y faire transporter vos malades; mais c'est aussi ce que je puis faire, car de renoncer aux autres villes et villages des environs, jusque vers la Bohême, ce serait ôter à moi-même la subsistance pour mes troupes, assez nombreuses de ce côté-là; outre cela, je perdrais les moyens pour attirer en cas de nécessité le reste de mes troupes, qui sont encore en Bohême. J'aurais véritablement cru que les magasins de Znaym, que j'y ai laissés, auraient pu fournir plus longtemps, et au moins pour un temps de quatre semaines, la subsistance à vos troupes. Je vous prie de considérer vous-même si je suis en état de vous fournir encore plus de fourrage, pendant que mes troupes mêmes sont obligées de vivre de jour en jour, et qu'il m'a été impossible de faire des magasins. Ainsi il sera très nécessaire que vous travailliez de toutes vos forces pour fournir à la subsistance de vos troupes. Quant à l'argent que vous avez encore à Pardubitz, comme il ne marche point de mes troupes du côté de Landskron, je n'ai d'autre moyen pour favoriser le transport de cet argent que par Glatz et Silberberg sur Neisse, où le prince Léopold va, avec quelques bataillons, afin de couvrir la Haute-Silésie contre les incursions que les Hongrois menacent d'y faire. Si ce moyen pouvait vous accommoder, je n'attends que votre avis pour donner mes ordres au plus tôt possible. Au reste, Monsieur, la circonstance que vous me marquez de la cavalerie ennemie qui suit vos régiments, et les remplace dans les endroits à mesure qu'ils les quittent, demande notre attention, et je crois qu'il est très nécessaire de tâcher d'en avoir toujours de bons avis, de même que de tous les mouvements que les troupes ennemies peuvent faire. Outre cela, cette circonstance m'oblige de vous prier de me mander d'une manière bien positive et catégorique, quand l'ennemi pourrait marcher sur nous, et que je trouvasse nécessaire alors d'assembler vos troupes à un certain lieu, vers un certain jour et heure, pour aller alors conjointement attaquer l'ennemi, si je puis alors compter fermement que vos troupes y seront infailliblement, au lieu mandé et au jour et heure marqués? Il m'importe trop, Monsieur, pour que je ne doive pas être bien informé de cela, ainsi je demande instamment votre réponse là-dessus.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

755. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 25 mars 1742.

Monsieur. Sur la lettre du 24 de ce mois que je viens de recevoir de votre part, je vous prie de considérer que le prince Thierry d'Anhalt est encore absent avec un gros détachement de mes troupes, et qu'il ne me reste à disposer que d'à peu près de 6 bataillons, dont il m'est impossible de fournir encore pour occuper les quartiers depuis Malomieritz jusqu'à Strutz. Tant de lieux que j'ai à garder contre l'ennemi, avec l'attention que je suis obligé d'avoir sur les irruptions des milices hongroises, me défendent absolument d'occuper plus de postes que j'ai actuellement à garder. Je suis persuadé que, plus vous retirerez vos troupes, plus l'ennemi les suivra, et qu'à la fin, nous nous couperons nous-mêmes la gorge, faute de terrain que nous aurons à occuper. Je vous prie de penser que sans bloquer Brünn nous n'aurons jamais de repos, et que, si nous continuons de serrer nos quartiers, l'ennemi regardera cela comme une retraite, et nous donnera alors d'autant plus de besogne. Ainsi je crois que le meilleur sera de ne nous pas serrer plus, et d'être d'autant plus industrieux pour notre subsistance. Tout ce que j'ai de magasins n'est que pour quatre jours; néanmoins, je ferai mon possible de me soutenir; et comme le pays est partagé entre nous, et que vos troupes en occupent la moitié, j'espère que vous ne manquerez pas de moyens pour en tirer la subsistance pour vos troupes. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

756. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Selowitz, 25 mars 1742.

Le Cardinal, Belle-Isle et Valory m'ont écrit; tout roule sur les efforts que l'on me presse de faire. Belle-Isle montre de grandes armées sur le papier, et des desseins de campagne où il bat partout l'ennemi, et où il ne juge jamais ce que l'ennemi peut faire. L'on ne m'offre aucun avantage; il faut donc, lorsque Hyndford viendra, lui proposer le projet de pacification, le troc de la Bohême contre la Bavière, mais surtout . . . . .[1] le roi de la Grande-Bretagne sur notre partage, pour qu'il soit bien conditionné. L'on dit que le duc d'Argyle viendra chez moi; si l'Angleterre me recherche beaucoup, vous pouvez compter que l'on me fera tout l'avantage que je peux désirer; c'est pourquoi il faut bien sonder Hyndford s'il a soin de nous engager, ou s'il ne prend pas la chose chaudement à cœur. Dans le premier cas, vous en tirerez plus que ne sont nos espérances; dans le second cas, il faudra se contenter de ce qu'on pourra attraper, mais toujours

[1] Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffrirung.

il faut que cette paix ne m'engage point dans une autre guerre. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

757. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A VERSAILLES.

Selowitz, 26 mars 1742.

Monsieur le Maréchal. C'est avec une vraie satisfaction que j'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois, par le courrier de M. de Valory, et, pour y répondre, il faut avant tout que je vous mande dans quel état nos affaires se trouvent présentement en Allemagne.

Il est sûr que le comte de Khevenhüller a détaché un corps de 12,000 hommes vers la Basse-Autriche, mais la cour de Vienne a eu soin de le remplacer par 12,000 Croates, hussards et autres troupes irrégulières. Des lettres interceptées m'ont appris que le projet du comte Khevenhüller n'est autre que d'aller jusqu'en Souabe, au devant du secours français, et de le combattre s'il peut.

Le prince Charles de Lorraine s'opiniâtre à soutenir avec son corps de 9,000 à 10,000 hommes Budweis et Tabor, postes dont cependant l'armée de Bohême le pourra facilement déloger, le printemps qui vient.

Lobkowitz commande 12,000 hommes de troupes, auxquelles il a joint 12,000 hommes qui sont sous les ordres du général Saint-Ignon. Ces troupes se sont étendues de Krems, Horn, Waidhofen, Teltsch, Laa à Nicolsbourg.

Une armée hongroise, forte de 18,000 hommes, sous les ordres du maréchal Ghillanyi, est à Tirna, sur les frontières de la Moravie, où elle n'attend que quelque secours pour opérer alors. Un autre corps hongrois, sous les ordres du vieux Palffy, menace de pénétrer en Haute-Silésie par la Jablunka, et nous incommode assez. J'ai envoyé un détachement, sous les ordres du prince Thierry d'Anhalt, vers les confins de la Moravie et de la Hongrie, qui ont nettoyé le pays pour quelque temps des Hongrois et en ont fait 800 prisonniers. Mais le mal est que nous ne pouvons pas faire des magasins, étant à Brünn 1,000 hussards, à Landskron 1,200, à Scalitz 2,000, à Nicolsbourg 1,500, à Teltsch 700, à Weisswasser 600, et à Teschen 900. Cette cavalerie légère est partout et ne laisse pas que d'embarrasser notre communication, les paysans mutins et armés de même, ainsi que je ne vois pas jour encore à la subsistance. Il est vrai que d'abord qu'on se fut emparé d'Olmütz, mes ordres étaient de travailler à faire des magasins, mais contre toute mon attente ce point si important n'a pas été exécuté avec la promptitude nécessaire, dont j'ai un très grand chagrin. Les Saxons, encore, me font souvent enrager, et, sans vouloir faire quelque chose, ils témoignent grande envie de retourner aux confins de Saxe, craignant que pareil malheur n'arrive à leur pays qu'à la Bavière.

Après vous avoir expliqué les peines où je suis, lesquelles pourtant je tâcherai de surmonter au possible, je viens à votre plan et projet de la campagne prochaine,[1] où je trouve tout si bien arrangé que je n'y saurais ajouter quelque chose. La seule difficulté qu'il y a, ce sont les magasins à faire, qui nous coûteront assez de peine, vu la situation du pays où il y aura le théâtre de guerre.

En attendant, je crois nécessaire de vous avertir que vous n'envoyiez point le corps de troupes qui vient d'Alsace par détachements, afin que le projet de Khevenhüller, dont je juge les forces en troupes régulières et irrégulières, tout compté ensemble, jusqu'à 35,000 hommes, ne réussisse pas, qui est de les battre en détail. Je crois qu'il y a aussi une bonne précaution à prendre avec les recrues qu'on enverra à l'armée de M. de Broglie en Bohême, et il vaudra mieux de les envoyer par quelque détour que de les risquer d'être combattues et dispersées.

Les bruits que les Anglais font maintenant ne m'embarrassent pas trop encore, et je crois que tout cet appareil n'est jusqu'à présent qu'une montre d'ostentation qui aboutira à point ou peu de chose, pourvu qu'il n'y ait une révolte générale en Hollande.

J'espère d'avoir encore de vos nouvelles, et en attendant je vous prie d'être assuré de l'estime invariable avec laquelle je suis, Monsieur le Maréchal, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

758. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Selowitz, 26 mars 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 20 de ce mois, et je vous suis bien obligé de l'envoi de celles de M. le Cardinal et de M. le maréchal de Belle-Isle, à qui je viens de répondre par les incluses. La précaution que vous avez prise pour la sûreté et la promptitude de notre correspondance, est très bonne et d'autant plus nécessaire que la communication entre ici et la Bohême est assez difficile, et qu'on a lieu de craindre que cela n'aille en augmentant, si l'on ne peut pas serrer la ville de Brünn, à quoi les Saxons ne témoignent pas avoir grande envie, en prétendant des circonstances que j'en suis quelquefois bien en peine. Il y a une chose sur laquelle il faut, Monsieur, que je m'ouvre vers vous, c'est ce que j'ai appris à mon grand étonnement la manière peu obligeante dont on a traité à Prague un bas-officier avec quelques dragons du régiment de Baireuth, de l'escadron du capitaine de Chasot, qui y ont fait cinq ou six recrues, lesquelles M. le Comte de Bavière leur

[1] Befreiung Baierns durch eine neue, unter Broglie zu stellende französische Armee von 30,000 Mann; Verfolgung der Oesterreicher nach Tirol durch 12—15,000 Baiern bez. Hülfsvölker aus dem Reich; Operation der französisch-baierischen Armee in Böhmen gegen Budweis unter Führung des Kaisers und Belle-Isle's.

a fait ôter avec assez mauvaise grâce, en leur enjoignant en même temps de sortir de la ville. J'en suis d'autant plus surpris qu'on agisse de la manière avec les miens, dans un temps où, pour dire la vérité sans ostentation, peut-être ni troupes françaises ni bavaroises ne seraient plus en Bohême, si mes troupes n'étaient entrées en Moravie. Je vous laisse juger vous-même de ce procédé, et s'il est de la bienséance, pour ne pas dire de la reconnaissance, de défendre aux miens de faire quelque recrues, pendant qu'on tue ici de mes soldats, uniquement pour sauver mes amis, dans un temps où sans cela ils pourraient être tranquilles dans leurs quartiers d'hiver. Je n'en parlerai plus, mais je vous prie de croire que je suis avec une estime invariable, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

759. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Selowitz, 27 mars 1742.

Monsieur mon Cousin. Vos lettres me font toujours un plaisir infini, j'y vois le tableau de l'Europe en raccourci, dessiné par Carrache et coloré par Rubens. Les conjonctures présentes, qui s'embrouillent de plus en plus, donnent lieu à bien des réflexions. Si l'Angleterre déclare la guerre à la France, sans le concours de la Hollande, elle pourrait bien avoir lieu de s'en repentir, et si la Hollande se joint à l'Angleterre, la République en sera le sacrifice. Je vais plus loin, et j'examine le but que peuvent avoir l'Angleterre et la Hollande d'allumer le flambeau de la guerre en Flandre? On me dira que c'est pour opérer une diversion à la reine de Hongrie, mais quelle diversion peuvent faire ces deux puissances combinées, en Flandre, où une triple barrière de places où l'art de la fortification s'est épuisée, défendent les limites de la France? Ce n'est donc point une guerre offensive qu'elles peuvent entreprendre, et je demande si, lorsqu'on veut faire la guerre, l'on commence par la défensive? De ceci je conclus que tout l'appareil de guerre en Angleterre et en Hollande n'est jusqu'à présent qu'une montre d'ostentation, et qu'à moins que le peuple de Hollande ne prenne généralement la rage, il n'est pas à présumer que les États-Généraux s'engagent de gaieté de cœur dans une guerre ouverte avec la France.

Voici l'état où se trouvent les affaires d'Allemagne. M. de Khevenhüller a détaché, à la vérité, un corps de 12,000 hommes de ses troupes vers la Basse-Autriche, mais ce corps a été remplacé par 12,000 Croates et hussards. J'ai appris par grand nombre de lettres interceptées que le projet de M. de Khevenhüller est d'aller jusqu'en Souabe, au devant du secours français, et de le combattre, ce qui obligera, je crois, les Français de marcher en corps de troupes et non pas par détache-

ments. M. de Lorraine s'opiniâtre à soutenir avec un corps de 9 à 10,000 hommes Budweis et Tabor; je crois cependant que l'armée de Bohême pourra facilement l'obliger, le printemps qui vient, à évacuer ces postes. Le prince de Lobkowitz a étendu 12,000 hommes des troupes qu'il commande, joints aux 13,000 qui sont sous les ordres de Saint-Ignon, de Krems, Horn, Waidhofen, Teltsch, Laa à Nicolsbourg; une armée hongroise sous les ordres du maréchal Ghillanyi, forte de 18,000 hommes, est à Tirna, sur les frontières de la Moravie, et n'attend que quelque secours pour opérer. Le maréchal de Palffy avec un corps de 20,000 Hongrois pénètre en Haute-Silésie, par la Jablunka, et nous pas jour incommode beaucoup.

J'ai envoyé un détachement de 8,000 hommes, qui ont un peu nettoyé les frontières de la Moravie; ils ont fait 800 prisonniers, mais indépendamment de ceci, le grand mal est que nous ne pouvons pas faire des magasins. A Brünn il y a 1,000 hussards, à Landskron 1,200, à Teltsch 700, à Nicolsbourg 1,500, à Scalitz 200, à Weisswasser 600, à Teschen 900; cette cavalerie légère est partout, elle nous coupe nos communications, les paysans armés de même, de sorte que je ne vois encore à la subsistance.

M. de Schwerin, malgré les ordres que je lui avais donnés pour cet effet, dès qu'il s'empara d'Olmütz, a fort négligé ce point si important, ce qui me chagrine beaucoup. Les Saxons, qui ne veulent jamais rien faire, crient miséricorde et auraient grande envie de retourner en Saxe. Ils croient de voir dans la désolation de la Bavière les malheurs qui les attendent.

Je suis avec toute l'estime et l'amitié que l'on ne saurait vous refuser, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

760. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 27 mars 1742.

Monsieur. C'est avec une vraie satisfaction que j'ai vu par la vôtre du 26 que vos troupes seront toujours prêtes de se trouver à point nommé, partout où je les demanderai. Aussi ne manquerai-je pas de vous les[1] envoyer à temps, autant que les circonstances le permettront. Quant à la subsistance de vos troupes, j'ai le cœur navré de ce qu'il m'est impossible de leur en fournir des fourrages d'ici, n'ayant pas moi-même autant qu'il faut pour faire vivre ma cavalerie. Il est vrai, je m'occupe à présent à faire de magasins aux lieux qui sont derrière moi, mais si même j'en avais abondance, et que je voulusse en fournir pour vos troupes, il faudrait une infinité de charriages et de

1 Die preussischen Truppen.

chevaux pour le transport, qu'on ne pourrait jamais trouver dans ces contrées. Ainsi je vous prie de faire tout votre possible pour entretenir votre cavalerie et vos troupes du nécessaire. J'entre assez en vos peines, et je ne connais que trop la difficulté qu'il y a, ayant moi-même, au lieu de 26, que vous avez, 60 escadrons, sans les hussards, sur les bras, mais je tâche de leur faire avoir au moins le nécessaire, et, selon moi, il faut que vous obligiez tout le pays derrière vous, depuis les confins de Bohême jusqu'à Littau, à amener le fourrage et le nécessaire qu'il vous faut. Quand le cas arrivera que vous enverrez vos bagages à Wischau, je leur ferai fournir là du magasin les fourrages avec le pain. Je vous prie de croire que je ne manquerai en aucune manière d'avoir soin de vos troupes, pourvu que cela n'aille pas jusqu'à l'impossible. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

761. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Selowitz, 27 mars 1742.

Plus vous pourrez presser l'affaire de Hyndford, mieux cela vaudra; les Autrichiens veulent envoyer vers Égre des hussards pour . . . . .[1] les Saxons, si cela arrive, ils s'enfuiront tous à Dresde, de façon que cela détraquera toute l'affaire.

Vous pouvez vous relâcher sur le point de garder des troupes en Haute-Silésie jusqu'à la paix, tout dépendra de l'ouverture que vous fera Hyndford; s'il paraît qu'ils nous recherchent beaucoup, il faut nous vendre cher, si vous trouvez leur empressement diminué, il vaut mieux de l'eau dans notre vin. Mais je ne fais jamais la paix, si l'on veut toucher la corde du détrônement impérial ou d'une garantie des États de la reine de Hongrie; c'est que je crains beaucoup, qu'une pareille idée ne renverse totalement tout notre projet. Dès que vous aurez parlé à Hyndford, mandez-moi tout ce que nous avons à espérer, et cela par un exprès. Je suis etc.

Les avis de Saxe sont faux tous ensemble, j'en devine la raison, faisons toujours semblant de les croire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

1 Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffrirung.

762. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Selowitz, 28. März 1742.

Monsieur Valory trainiret dergestalt mit dem Cartell,[1] dass Ich urtheilen muss, es geschehe mit gutem Bedacht, um mit Meinen Deserteurs ihre Regimenter zu completiren. Was sie von Dossow vorgeben, ist vom Zaun gebrochen. Dossow hat seine positive Ordre, nicht nur keinen französischen Deserteur, sondern auch nicht einmal einen Franzosen zu engagiren. Dergleichen Ordres Ich auch schon vor der Belagerung von Neisse gegeben habe,[2] und Ich weiss, dass Meine Officiers gewohnt sein, Ordre zu pariren. Ich glaube auch, dass Ich dergestalt genereuser gegen die Franzosen gethan habe, als was Monsieur de Valory von ihnen gegen Mich geschehen zu sein rühmen will. Er (Valory) kann hierher kommen, wann er will, aber nicht nach Olmütz. Den Passeport vor die Pferde[3] will sehr gerne accordiren, aber unsere Einrichtung leidet nicht, dergleichen generalen Pass zu geben; es muss darin die Anzahl der Pferde, woher sie kommen, und durch was Orte oder wenigstens Provinzien sie passiren, darin ausgedrücket sein, daher Monsieur Valory darüber einiges Éclaircissement geben wird, alsdann er den Pass gleich haben soll.

Mündliche Resolution auf einen Bericht Podewils', Olmütz 24. März. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

763. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Selowitz, 28 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu avec bien de la satisfaction la lettre et les incluses que Votre Majesté Impériale m'a fait le plaisir de m'envoyer.

Rien ne sera plus salutaire pour Ses intérêts que de conclure promptement le traité d'amitié avec Hanovre, mais qu'Elle n'oublie point de se faire reconnaître roi de Bohême par cet Électeur.

Quant aux moyens pour dégager la Bavière, je ne sais si le projet de M. de Belle-Isle ne serait pas aussi propre à l'effectuer. Le grand article est de soutenir la Bohême en même temps, c'est pourquoi il faut fortifier Broglie de tout ce que l'on peut, pour qu'il puisse s'y soutenir. Je regarde le siége d'Égre comme une faute capitale, il faut que les Autrichiens soient bien bons s'ils n'en font repentir M. de Broglie. Il faudrait selon moi que les secours français ne s'éparpillassent point, mais qu'ils marchent en corps de troupes, sans quoi ils ne peuvent manquer d'être battus en détail.

1 Betreffend die Auslieferung von Deserteuren. — 2 Vergl. Bd. I, S. 340. — 3 1000 Remonten, die der König von Frankreich in Leipzig für seine Dragoner hatte ankaufen lassen.

Nous manquerons presque de tout en Moravie, nous sommes entourés de hussards, qui nous empêchent de faire des magasins; le pays est ruiné par les livraisons qu'y a faites l'armée de Neipperg, la campagne passée; la Haute-Silésie est mangée, de sorte que l'embarras est inexprimable. J'écrirais bien autres choses, mais les chemins ne sont point sûrs du tout, l'interception de ce que je pourrais écrire pourrait produire de mauvaises suites.

Je suis avec tous les sentiments d'estime et considération, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

764. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 28 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le sieur de Bülow m'ayant envoyé la lettre du 2 de ce mois, avec celle du 17 que Votre Majesté m'a écrite, je ne saurais témoigner assez de reconnaissance à Elle de toutes les marques convaincantes de Sa véritable amitié envers moi.

Je suis surtout très obligé à Votre Majesté des informations qu'Elle me donne des desseins pernicieux que la cour de Vienne tâche de former contre moi.[1] Et, quoique je sois persuadé que cette cour trouvera assez de difficulté pour exécuter son détestable dessein, ayant de la peine à croire que la république de Pologne veuille souffrir que des troupes étrangères si mal disciplinées traversent la Pologne, et qu'elle veuille s'attirer par là le théâtre de la guerre dans le royaume, néanmoins je prendrai les précautions nécessaires afin que tout le projet pernicieux de la cour de Vienne n'aboutisse à rien.

Votre Majesté voudra être persuadée qu'outre l'estime personnelle que j'ai pour le sieur de Bülow, il sera toujours favorablement écouté quand il aura quelque chose à m'exposer de la part de Votre Majesté, et Elle me fait justice si Elle veut être assurée qu'on ne saurait être avec plus d'amitié et d'attachement que je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

765. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 29 mars 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Les marques d'amitié que Votre Majesté me donne sont d'un prix infini. Je Lui ai beaucoup d'obligation

1 Eine Nachricht aus Warschau vom 9. März, dass der wiener Hof darauf rechne, die Missvergnügten in Polen würden den Durchzug der ungarischen Insurgenten durch polnisches Gebiet nach Preussen begünstigen, bez. sich den Ungarn anschliessen.

des pièces qu'Elle vient me communiquer, où surtout celle qui regarde l'Empereur, mérite quelque attention. Je suis informé par des endroits assez sûrs que le prince Guillaume ménage quelque négociation secrète, et que l'évêque de Würzbourg, zélé partisan de la maison d'Autriche, ne fait pas pour rien le voyage de Francfort. Je laisse à la pénétration de Votre Majesté ce que l'on peut augurer pour nous de ces négociations, et de ce qu'il en peut résulter, si la France, qui craint la guerre de Brabant, allait y donner les mains. Je La prie de me dire Son sentiment, avec cette ouverture de cœur qui est à présent plus nécessaire que jamais entre nous pour nos intérêts communs, et de me communiquer ce qui viendra à Sa connaissance de cette négociation, de même que je ne manquerai pas de L'aviser de ce qui pourra m'en parvenir.

Nos affaires iraient ici le mieux du monde, si les vivres étaient aussi abondants qu'on pourrait le désirer; nous sommes entourés de hussards, qui ne nous font autre mal considérable que de nous empêcher de faire nos amas. La cour de Vienne prend les choses sur un ton plus impérieux que jamais: enfin, il faudrait être devin pour pénétrer dans l'avenir, vu que les conjonctures s'embrouillent de jour en jour.

Je prie Votre Majesté d'être persuadée des sentiments de la véritable estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

766. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Von dem Cabinetssecretär.

Selowitz, 31. März 1742.

Der König verlangt „qu'il faut traiter l'article de Königgrätz avec beaucoup d'adresse et de précaution, et qu'on doit tâcher à disposer milord Hyndford de ne s'en expliquer clairement vers la cour de Vienne, avant qu'on soit assuré que cette cour veut véritablement s'accommoder; qu'alors on pourrait proposer le cercle de Königgrätz, en échange de la Haute-Silésie, que la reine de Hongrie fait offrir. Le Roi veut éviter par là que, si l'accommodement n'a pas lieu, la cour de Vienne ne puisse faire un mauvais usage de la demande de Königgrätz, en divulguant ce qui ferait peut-être perdre au Roi à jamais l'occasion de réussir par rapport à Königgrätz, quand même il resterait dans ses engagements présents. Votre Excellence verra par l'apostille du Roi qu'on doit disposer M. Bülow d'aller voir le Roi vers le temps que milord Hyndford arrivera à Olmütz" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

767. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Selowitz, 31 mars 1742.

J'ai reçu la vôtre du 29 de ce mois. Si je vous ai mandé qu'il faut nous vendre cher, mon intention n'est point de demander d'autres conditions que celles qui sont contenues dans le plan de pacification dressé à Selowitz; au contraire, je m'y bornerai, et je serai bien aise, si on en convient promptement. Je suis en tout du sentiment que vous me mandez.[1] Plus j'y pense, plus je vois qu'il me faut une prompte paix. L'augmentation des troupes résolue en Hollande, le transport des troupes anglaises qu'on médite de faire dans les Pays-Bas, pour remplacer les régiments autrichiens qu'on veut tirer des places de barrière, pour les transporter sur la Weser en Allemagne ou s'en servir vers le Bas-Rhin, la grande envie que le Cardinal témoigne pour se tirer des engagements où il est, avec d'autres raisons, sont des motifs assez puissants qui me déterminent pour la paix. Mais ce qui me presse plus que tout cela, c'est l'embarras où je suis par rapport à la subsistance de l'armée en Moravie, où il n'y a de magasins, tous comptés, qu'environ pour quatre semaines. Si ce temps passe, sans que je sois assuré de la paix, les Saxons s'en iront, tant faute de subsistance que crainte de divers accidents qui pourront arriver à leur pays, et alors, je serais obligé de replier avec mes troupes vers Olmütz; c'est ce qui rendrait la cour de Vienne très orgueilleuse et peu traitable. Le temps est donc précieux, si l'on veut finir heureusement, et il faut que vous fassiez jouer tous les ressorts pour un prompt acheminement à la paix, sans montrer trop d'empressement. Les courriers de milord Hyndford pourront passer en sûreté par Austerlitz, Selowitz, Nicolsbourg, à Vienne. Je suis etc.

Envoyez-moi un courrier dès que vous aurez parlé. Et faites venir, le jour que l'autre arrive, Bülow ici.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

768. EXPOSÉ DES RAISONS QUE JE PUIS AVOIR POUR RESTER DANS L'ALLIANCE DE LA FRANCE.[2]

Il est mal de violer sa parole sans raison; jusqu'à présent je n'ai pas lieu de me plaindre de la France ni de mes alliés. L'on se fait

[1] „Il vaudra mieux", bemerkt Podewils, „nous borner dans nos désirs, tâcher, s'il est possible, d'obtenir les conditions contenues dans le plan de pacification dressé à Selowitz . . . Plus on demandera de notre côté, plus on se croira autorisé de l'autre d'exiger de nous. Je compte que Hyndford pourra être ici le 5 ou le 6 d'avril." — [2] Nr. 768 und 769 sind undatirt, wie es scheint aus dem März oder dem April. Vergl. die vorige Nummer und unten Nr. 792.

la réputation d'homme changeant et léger, si l'on n'exécute point un projet que l'on a fait, et que l'on passe souvent d'un parti à l'autre.

Si cette campagne se termine heureusement, les armes prussiennes en auront tout l'honneur; peut-être qu'une bataille gagnée découragera les Hollandais et les Anglais, et nous procurera la paix; si cela arrivait, les Prussiens seraient les arbitres de la paix et leurs intérêts n'en souffriraient pas; l'Empire s'attacherait alors sûrement au roi de Prusse, il aurait l'autorité de l'Empereur, et l'électeur de Bavière l'embarras; les quartiers d'hiver que l'on peut prendre, après avoir défait l'ennemi, peuvent richement indemniser des frais de la guerre.

En restant dans le parti de la France, l'on ne sera pas obligé de payer aux Hollandais et Anglais les sommes considérables qu'ils ont avancées à l'Empereur défunt.

Les affaires d'Allemagne sont dans une situation si violente que le Cardinal ne peut les abandonner sans être perdu de crédit dans l'Europe, et sans s'attirer sur les bras une guerre plus funeste que celle qu'il fait.

L'Angleterre ne donnera jamais les mains à ce que la France fasse une paix séparée avec la reine de Hongrie; il n'y a nulle sûreté à faire la paix avec la reine de Hongrie. Si elle ne perd la Bohême et la Moravie, la paix ne sera que plâtrée.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

---

769. EXPOSÉ DES RAISONS QUE JE POURRAIS AVOIR DE FAIRE UNE PAIX AVEC LA REINE DE HONGRIE.

Les mauvais arrangements que prennent les Français, qui font augurer qu'ils seront encore quelque part battus en détail.

L'éloignement de la France, qui occasionne la lenteur des secours et des apprêts, munitions et recrues nécessaires pour l'armée.

L'effet que pourrait produire sur l'esprit du Cardinal, si l'Angleterre et la Hollande lui déclaraient la guerre en Flandre, ce qui pourrait l'obliger à retirer une bonne partie des troupes françaises d'Allemagne et de me laisser moi seul chargé du poids de la guerre.

Le traité que j'ai fait avec les alliés ne porte qu'une simple garantie, sans stipuler le nombre des troupes.

Le but de cette campagne, qui est de mettre l'Empereur et le roi de Pologne en possession de grandes et belles provinces; qu'en travaillant pour la Saxe, il faut penser que c'est un voisin qu'on agrandit, et qui paye actuellement d'ingratitude la maison d'Autriche, qui a perdu deux royaumes pour mettre le roi Auguste sur le trône de Pologne.

Que l'heureuse fin de cette guerre rend la France l'arbitre de l'univers.

L'effronterie de l'Empereur et des Français, qui m'ont demandé un emprunt de six millions de florins sans hypothèque.[1]

Les sommes considérables que coûte la guerre.

Les grands secours que la reine de Hongrie est à la veille de tirer de la Hongrie, les revers de fortune qui pourraient me faire perdre tout ce que j'ai gagné jusqu'à présent, et la guerre générale qui pourrait peut-être, par le pays d'Hanovre, s'étendre dans mon pays.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

---

770. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Selowitz, 1er avril 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 29 du mois passé, par laquelle j'ai appris l'embarrassante nouvelle d'un mouvement que le prince de Lorraine doit méditer de faire sur l'armée de M. le maréchal de Broglie. Comme cette nouvelle n'est pas tout-à-fait assurée, j'attends encore un courrier de vous, par lequel vous m'informerez de ce qui en est, et, en cas que le prince de Lorraine dût actuellement marcher en force vers les quartiers de M. de Broglie, il n'aura, selon moi, d'autre parti à prendre que de se replier derrière la Beraun, et même, s'il est poussé, de se poster sous Prague. En attendant, je me concerterai avec les Saxons, afin que ceux-ci y marchent alors au secours de M. de Broglie, qui par là deviendra en état de faire tête à l'ennemi. De mon côté, je marcherais très volontiers, selon que vous le désirez, avec une partie de mes troupes en Bohême, si je voyais le moindre jour comment je pourrais faire subsister ce corps de troupes dans un pays où tout est désolé et mangé; et comme le Prince Léopold est actuellement en Silésie, avec la plupart des régiments qui ont été en Bohême, il ne pourra plus de son côté vous être utile à quelque chose. J'attends au plus tôt possible votre réponse, et je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Voilà tout ce que je puis faire pour vous, mais gare que tout ceci ne soit qu'une feinte de l'ennemi, qu'il ne vous donne la fausse alarme et à moi la véritable; je vous prie de bien examiner les nouvelles qu'on vous dira, et d'être sûr qu'à l'arrivée de votre premier courrier les Saxons marcheront; mais ne me commettez point à une fausse manœuvre.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. oben S. 67. 68.

771. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 1er avril 1742.

Si la chose est telle que Valory la mande, il serait, je crois, de l'intérêt du Roi votre maître que vous alliez en Bohême; mais comme il ne faut rien faire à la légère, j'écris à Valory que j'attends quelque chose de positif, pour qu'on ne nous donne pas le change, et dès que l'on saura de quel côté le prince Charles se sera déterminé, votre mouvement pourra se régler là-dessus, étant sûr qu'en pareil cas il faut que vous marchiez en Bohême, à Prague.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Cabinetsschreiben mit der Nachricht Valory's. Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

772. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Selowitz, 1er avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Par un courrier du marquis de Valory je reçois de sa part les avis ci-joints sur les desseins des ennemis, qui doivent marcher sur l'armée du maréchal de Broglie. Quoique cette nouvelle ne soit pas tout-à-fait assurée, néanmoins, comme on souhaite d'avoir mon conseil là-dessus, et qu'on demande mon assistance, je n'ai pu donner autre avis sinon que l'on devait bien examiner cette nouvelle et si c'était tout de bon que l'ennemi voulait donner sur le corps du maréchal de Broglie, ou si ce n'était plutôt une fausse alarme qu'on voulait nous donner pour nous dérouter du dessein véritable; mais, en cas que l'ennemi marcherait actuellement en force majeure sur le Maréchal, je croyais qu'il ne pouvait faire autrement que de quitter ses quartiers à Pisek, se replier derrière la Beraun, et aller même se poster sous Prague, en cas que l'ennemi continuerait de le pousser, et qu'alors les troupes de Votre Majesté y pourraient marcher pour le mettre en état d'agir offensivement contre l'armée ennemie. J'ai prié néanmoins le marquis de Valory de m'envoyer encore un autre courrier, avec des avis sûrs, pour que je puisse aviser alors ce qu'il y aura à faire. En attendant, j'ai cru être nécessaire d'en informer incontinent Votre Majesté, La priant de vouloir bien me communiquer ce qu'Elle en pense. Si en effet le prince Charles de Lorraine devait s'avancer vers le maréchal de Broglie, et, avec des forces supérieures, le pousser jusqu'au dessous de Prague, je crois que l'intérêt de Votre Majesté, aussi bien que celui de la cause commune, demanderait alors de ne pas laisser abîmer le maréchal de Broglie, et qu'il serait nécessaire que les troupes de Votre Majesté allassent alors à son secours, pour le mettre par là en état de faire tête à l'ennemi et d'agir même offensivement, la position de mes troupes ne permettant point que je puisse aller au secours dudit Maréchal. J'attends le courrier du marquis de Valory, pour savoir au juste combien ses

nouvelles sont fondées ou non, et j'espère que Votre Majesté me voudra bien faire savoir Ses intentions sur ce que je Lui mande.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

773. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Selowitz, 1er avril 1742.

Monsieur mon Cousin. Par le courrier de M. de Valory, je ne reçois non seulement votre lettre, mais encore des avis pressants sur les desseins de l'ennemi, que l'on croit intentionné d'attaquer M. de Broglie. Je répondrai cette semaine à votre lettre et au raisonnement sur l'état présent des affaires. Je vais à présent au plus pressé, qui est la situation de M. de Broglie, sur laquelle j'ai répondu à M. Valory que j'attendais confirmation des desseins de l'ennemi sur Pisek; qu'au premier courrier de M. Valory, les Saxons, que j'avais disposés de trois marches en avant vers la Bohême, partiraient incessamment pour Prague; que M. de Broglie pourrait se replier sur la Beraun, premièrement, et ensuite sur Prague, dans quel temps la jonction des Saxons le rendrait assez fort pour soutenir l'attaque des ennemis, mais que je priais M. Valory de ne point me donner de faux avis, car le dessein des Autrichiens pourrait être de faire une démonstration envers M. de Broglie, et l'effort sur moi. Quoi qu'il arrive, par la marche des Saxons, nous pourrons parer le coup. Les Autrichiens tirent des forces incroyables de la Hongrie, ils ont actuellement un corps de 20,000 hommes Hongrois entre Vienne et Presbourg, et il en vient encore 30,000 tant à cheval qu'à pied. C'est l'obligation que nous avons aux 1,500,000 écus que les Anglais ont fournis à la Reine.

La crainte d'arrêter le courrier de M. Valory m'oblige d'interrompre ici mon raisonnement, vous priant de me croire avec toute l'estime et amitié possible etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

774. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 2 avril 1742.

Monsieur. Mes avis continuant que le prince Charles de Lorraine veut tomber sur Prague, je crois qu'il sera indispensablement nécessaire, tant pour le bien de la cause commune que pour le service de Sa Majesté le Roi votre maître, et pour la sûreté de ses États, que vous fassiez toute la diligence possible pour marcher au plus tôt vers Prague, en commençant votre marche après-demain. L'affaire me paraît être de telle importance que je marcherai moi-même avec une partie de mes

troupes en Bohême vers Königgrätz, pour être à portée de soutenir la ville de Prague, laissant, en attendant, ici un corps d'observation. Comme j'entrerai en Bohême par Landskron, j'espère que vous dirigerez votre marche de manière que nos troupes ne se croisent point pendant la marche. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Olmütz, 2 avril 1742.

J'apprends[1] que l'évêque de Bamberg et de Würzbourg s'est rendu à Francfort auprès de l'Empereur, et qu'on prétend savoir qu'il est chargé de propositions d'accommodement de la part de la reine de Hongrie.

La chose mérite d'autant plus d'attention qu'on connaît l'attachement extrême que ce prélat a témoigné de tout temps pour la maison d'Autriche, et que, si la Reine a dessein de faire à l'Empereur quelques propositions, personne n'est en effet plus propre que lui à bien ménager ses intérêts, outre qu'il m'est revenu de divers endroits,[2] ainsi que je vous l'ai mandé déjà, une négociation de paix entre Sa Majesté Impériale et la cour de Vienne, par entremise de divers princes de l'Empire.

Ces avis vous serviront à éclairer de près les allures et les négociations secrètes de l'Évêque susmentionné, et vous ne manquerez pas de me faire un rapport fidèle et détaillé de tout ce que vous pourrez découvrir de ses menées, aussi bien que de celles de ceux qui pourraient être chargés de pareille commission

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

---

776. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Selowitz, 3 avril 1742.

J'ai bien reçu la vôtre en date du 31 du mois passé, et j'agrée avec plaisir, selon la demande de M. de Bülow, que pendant le séjour du maréchal comte de Schwerin à Neisse l'ouverture de la commission touchant les limites de la Haute-Silésie se fasse, et j'en ai écrit audit Maréchal,[3] pour que lui et le conseiller privé de Nüssler commencent au plus tôt leurs conférences avec M. de Bülow, dont vous pourrez avertir celui-ci, en lui insinuant que j'aimerais même que cette commission

[1] Durch einen Bericht Broich's, Frankfurt a. M. 20. März. — [2] Zuerst durch einen Brief des Königs von Polen vom 15. März. Vergl. S. 97. — [3] Unter dem 3. April.

puisse être mise en train avant que le maréchal de Schwerin fût nécessité de partir de Neisse pour aller aux bains, et qu'après son départ le sieur Nüssler pourrait continuer la commission, à laquelle je substituerai le lieutenant-général de Marwitz, pendant l'absence du maréchal de Schwerin. Ce Maréchal est pourtant instruit sous main de traîner cette négociation, et de faire naître difficulté sur difficulté pendant son cours.

Quant à Valory, vous savez déjà mon intention par rapport à lui, et vous tâcherez, le mieux qu'il sera possible, de l'éloigner de là où vous êtes. Vous vous garderez bien de mettre Giannini au fait de notre négociation, quoique j'aie fait avertir la cour de Vienne par son canal en général que Hyndford vient, et qu'on entrera en négociation avec lui. Comme j'ai eu des avis certains, et même par un courrier que Valory m'a envoyé, que le prince Charles de Lorraine, après que son armée a été renforcée par 12,000 hommes, qui lui sont venus de la Bavière, a le dessein de combattre le maréchal de Broglie et de tomber sur Prague, j'ai cru ce coup si dangereux pour mon intérêt que j'ai pris dans l'instant la résolution de faire marcher les troupes saxonnes vers Prague, et je suivrai moi-même, quelques jours après, avec la plus grande partie de mes troupes, pour aller me poster dans le cercle de Königgrätz et de Bunzlau, où je fais aussi venir le prince d'Anhalt avec les troupes qui sont en marche sous ses ordres, afin que je sois d'autant plus en état de faire échouer le dessein des Autrichiens sur Broglie et sur Prague, qui, s'il leur réussissait, rendrait la cour de Vienne tout-à-fait orgueilleuse et intraitable, et transporterait en même temps le théâtre de la guerre dans la Saxe et dans la Basse-Silésie. Je laisserai ici un corps d'observation sous l'ordre du prince Thierry d'Anhalt, qui s'étendra depuis Olmütz jusque dans la Haute-Silésie. Les Saxons marchent après-demain, et je les suivrai quelques jours après; par cette nouvelle position dans le cercle de Königgrätz, je me rends d'autant plus formidable, je couvre Prague, la Saxe, et mon pays, et je puis me joindre aux Saxons et aux Français pour aller en force supérieure combattre les Autrichiens, pour ne pas dire que je puis détacher, en cas de besoin, quelques troupes pour inquiéter les États d'Hanovre. Je serai le 4 à Wischau, où je resterai jusqu'au 6, et où nous pourrions nous parler. Quand je serai entré en Bohême, vous séjournerez à Schweidnitz.

Quant à ce que vous me mandez dans l'apostille de la vôtre, j'approuve fort vos sentiments, et si Hyndford vous sonde sur une alliance défensive entre moi et les Puissances maritimes, vous pouvez lui déclarer qu'en cas qu'on puisse parvenir à une paix avec la reine de Hongrie, j'y donnerai les mains. Je ne suis pas même éloigné de me lier avec la cour de Vienne, quand une fois la paix générale sera faite. Je serai bien aise, si je pourrai procurer la Haute-Silésie à la Saxe de la manière que vous savez, si la cour de Vienne me cède le cercle de Königgrätz avec Pardubitz; mais sans cela, il n'en faut pas parler. Si la

cour de Vienne tient toute la Silésie autant que perdue, elle n'est peut-être pas du même sentiment par rapport au cercle de Königgrätz, et alors il faut qu'on me laisse la Haute-Silésie, quoique j'aime mieux d'avoir Königgrätz. Je crois même que la Saxe aimera mieux qu'on lui procure quelque partie du cercle de Leitmeritz ou de Saatz, qu'elle trouvera mieux de sa convenance.

La lettre de Hyndford que vous trouverez dans le paquet, me fait juger qu'à son arrivée il voudra parler d'un ton haut. Dans ce cas, il faut que vous lui parliez sur le même ton, et lui dire nettement que, si l'on parlait de garanties ou de traités d'alliance offensive avec qui que ce soit, je considèrerais cela comme si on voulait rompre toute la négociation; que ce n'était pas moi qui demandait la paix, mais que je m'y prêterais, si l'on m'accordait toutes les conditions que je demande; que c'est mon ultimatum, dont je ne départirai point, et qu'on n'a qu'à dire oui ou non. Je suis du sentiment que, si ces gens-là ont besoin de nous, ils se prêteront à tout, sinon, ils ne se soucieront guère de nous faire de bonnes conditions, et il ne faut pas qu'ils se persuadent que nous les craignons. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

777. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Selowitz, 3 avril 1742.

Je viens de recevoir la vôtre d'aujourd'hui, sur laquelle j'ai ordonné d'abord qu'outre les 8,000 écus que M. le général de Rochow a reçus, je lui ferai payer encore 5,000 écus, laissant à votre disposition si vous voulez mettre ordre afin qu'on paye la somme de 13,000 écus à Pardubitz à mon lieutenant-colonel de Lœben, qui y est en garnison. J'aurais fourni avec beaucoup de plaisir le reste de la somme que vous demandez, mais il n'y a actuellement plus d'argent comptant ici, toute la caisse étant à Olmütz.

Je suis fâché d'apprendre les obstacles qui se rencontrent auprès de vos troupes, pour qu'elles ne puissent marcher si tôt comme j'aurais souhaité; je crains seulement que le secours que nous pensons de donner à M. le maréchal de Broglie, n'arrive trop tard, en cas que les Autrichiens veuillent tenter quelque chose sur lui. Et comme il est aisé de juger de quel mauvais effet ce serait, s'il était une fois renversé, je me vois obligé de marcher avec une partie de mes troupes en Bohême le 10 de ce mois; je marcherai droit à Pardubitz, où je me joindrai à mes troupes qui sont en marche vers la Bohême sous les ordres du feld-maréchal, le prince d'Anhalt. Quant à vos troupes, je crois que le meilleur sera de marcher droit à Prague pour s'y joindre avec les troupes françaises, jusqu'à ce que le secours que celles-ci attendent y puisse arriver, après quoi nous pourrions nous rejoindre, et agir ensemble pour nous rendre maîtres tant de la Bohême que de la Moravie.

Ce qui nous doit déterminer principalement à cette résolution, c'est que, si les Autrichiens renversent le maréchal de Broglie, la Saxe et la Silésie sont perdues, et que par ce mouvement que nous irons faire, nous sommes en état de résister aux forces autrichiennes. Si nous battons l'ennemi en Bohême, la Moravie tombera sans difficulté; mais si l'ennemi gagne la Bohême, nous sommes mis hors de combat et réduits à faire la défensive. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

778. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Selowitz, 3 avril 1742.

Immédiatement que vous aurez déchiffré l'incluse, par laquelle j'expose à M. le Cardinal les raisons que j'ai eues pour marcher avec une partie de mes troupes et celles de Saxe en Bohême, vous la ferez lire à M. le Cardinal, et vous lui direz en même temps que les Saxons sont fondus jusqu'à 12,000 hommes de combattants, et que le peu de volonté des généraux saxons est cause que nous n'avons pas plus fait. Je suis etc.

Federic.

Mémoire.

L'interruption des postes et la quantité de hussards autrichiens, répandus dans presque la moitié de la Bohême et de l'Allemagne, m'empêchent d'écrire autrement qu'en chiffre, pour faire savoir à M. le Cardinal que, vu la position de M. le maréchal de Broglie et les sollicitations de M. Valory, les Saxons marcheraient à Prague, que nous ôterions toute la subsistance de ce côté-ici à l'ennemi, qu'un corps de 14 bataillons et 30 escadrons ferait la défensive en Haute-Silésie et Olmütz, et que, comme une armée ne pouvait par subsister ici, j'allais me joindre au prince d'Anhalt avec le reste de mes troupes entre Pardubitz et Nimbourg, non loin de Prague; que ce qui m'avait déterminé principalement à cette résolution, étaient les avis que l'on avait, que le cercle de Franconie ne voulait pas donner le passage au secours du maréchal de Broglie; que, si les Autrichiens le renversent, la Saxe et la Silésie sont perdues, et que par ce mouvement moi seul je suis en état de résister aux forces autrichiennes; que, si nous battons l'ennemi en Bohême, la Moravie tombera sans difficulté, mais que, si l'ennemi gagne la Bohême, moi et les Saxons sont mis hors de combat et réduits à faire la défensive.

Das Rescript nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

---

779. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A OLMÜTZ.

Wischau, 5 avril 1742.

A mon arrivée ici, j'ai reçu les vôtres du 3 et du 4 de ce mois. Quant au sieur de Bülow, vous pouvez lui dire, en cas qu'il ne soit pas encore parti pour Neisse, qu'il peut venir auprès de moi, mais en cas qu'il soit déjà parti, vous pouvez lui mander que, quoique j'épouserais toujours avec plaisir les intérêts du Roi son maître, néanmoins je ne croyais pas que les circonstances critiques dans lesquelles nous sommes à l'heure qu'il est, voulussent permettre de parler de changements à faire sur des choses arrêtées et conclues, et que, selon moi, il faut attendre des conjonctures plus favorables.

Je ne me fie pas aux avis que les Saxons nous donnent, et je ne puis pas me persuader que le maréchal de Belle-Isle se soit oublié de la sorte de dire nettement qu'on est obligé de mettre la main à la paix quelqu'elle puisse être avec la reine de Hongrie.[1] Je crois plutôt qu'ils aiment à nous donner de l'inquiétude partout. Néanmoins, vous direz à Bülow dans des termes polis et convenables que je suis bien obligé au Roi son maître des avis qu'il me donnait, que je me doute moi-même qu'il se trame quelque chose avec la cour de Vienne, qu'il faut y avoir toutes les attentions possibles, et qu'il faut prendre entre nous, en fidèles alliés, des arrangements convenables, si tels avis devaient continuer. Vous tournerez cela d'une manière vague et générale, afin que la cour de Dresde n'en puisse faire jamais un mauvais usage auprès de nos autres alliés. Par la lettre de Hyndford qui vous a été envoyée hier, vous aurez vu qu'il va venir. Sur ce que vous me mandez des ménagements à garder avec les familles de ce pays, vous ne savez pas assez ce que c'est que la guerre, et la dépêche de Pollmann vous instruira que c'est bien autre chose, ce que les Autrichiens font en Bavière. Je suis etc.

Il y a de la malignité dans l'insinuation des Saxons; ils ont envie de faire une paix séparée, et ils veulent que je la leur propose; ce qui ne se fera pas. Hyndford arrivera, je crois, la fin de cette semaine ou le commencement de l'autre. Envoyez Bülow à Neisse, en attendant que vous signiez avec Hyndford. Si nous ne pouvons pas absolument obtenir le cercle de Königgrätz pour avoir la paix, il faudra se contenter de la Haute-Silésie, quoiqu'à regret. Car je regarde la paix comme prudente et nécessaire pour nous; ainsi je l'accepterai à quelque prix que ce soit, pourvu que j'aie des avantages. Répondez encore aujourd'hui.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

---

1 Wie ein von Bülow am 4. April übergebenes Mémoire versichert. Vergl. Droysen V, 1, 417.

780. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A ROSCHITZ.

Wischau, 5 avril 1742.

Je viens de recevoir la vôtre du 4 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec plaisir que vous hâterez votre marche pour vous y mettre si tôt qu'il vous sera humainement possible. Quant à la mienne, je ne la puis diriger autrement que par Landskron vers Pardubitz, le prince d'Anhalt venant d'arriver avec le corps de ses troupes vers Nimbourg, où il sera le 16 de ce mois, ainsi que la position de mes troupes sera entre Nimbourg et Pardubitz. Selon cette position, je crois que la route à prendre par vos troupes sera en deçà de l'Elbe vers Prague.

Vous pourriez sûrement envoyer tous vos malades à Olmütz, où ils seront reçus, et je mettrai ordre que, si les circonstances le demanderont, ils seront transportés de là dans la Haute-Silésie, à Hotzenplotz ou tel autre lieu où ils puissent être en toute sûreté, et où ils trouveront toutes les commodités possibles pour y être soignés par ceux qui sont auprès d'eux.

Federic.

Nach dem Concept.

---

781. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Wischau, 6 avril 1742.

Par les mêmes raisons que je vous ai mandées dans ma précédente, je vous adresse ci-joint chiffré le précis des raisons que j'ai eues de marcher avec une partie de mes troupes de la Moravie en Bohême. Immédiatement après que vous l'aurez déchiffré, vous le ferez lire à M. le Cardinal, et vous manderez après ce qu'il vous en aura dit. Je suis etc.

Federic.

Précis des raisons qui ont déterminé le roi de Prusse de marcher avec ses troupes de la Moravie en Bohême.

Il est à considérer que l'année passée les Autrichiens ont tiré leurs magasins de la Moravie, et que leur armée en Silésie en a subsisté jusqu'au mois d'octobre, ce qui avait dépouillé considérablement le pays de grains et de chevaux.

Comme j'avais conçu le dessein de venir en Moravie, j'avais cru, selon la voix commune, que l'armée du maréchal de Broglie était forte de 30,000 hommes, quoiqu'elle n'eût guère passé les 10,000 hommes. Qu'on avait cru les Saxons forts de 22,000 hommes, qui en effet ne l'ont été que de 14,000 hommes.

Sur cela j'avais fait mes dispositions, et j'avais joint 14,000 hommes de mes troupes à ces troupes de Saxe.

Qu'après l'affaire d'Iglau les Saxons avaient voulu s'en aller, ce qui a retardé les opérations de huit jours. Que le cercle d'Iglau ayant été entièrement mangé par l'ennemi, j'avais voulu faire marcher les Saxons à Frating et à Waidhofen, et qu'à cette fin je m'étais porté dans la Basse-Autriche jusqu'à Rötz et autres postes avancés; mais comme ni le comte Rutowski, ni le Chevalier de Saxe, dont j'ai les lettres encore en main, n'avaient jamais voulu suivre mes ordres et représentations, après quinze ou seize jours que les Saxons étaient entré à Teltsch et Iglau, ils étaient affamés, comme je l'avais prévu.

Sur quoi les Saxons m'avaient demandé la cession de mes quartiers de Znaym et de ces environs-là. Que pour leur donner des marques de ma condescendence et des soins que je voulais avoir pour leur troupes, je leur avais cédé tous les quartiers de Znaym et Budwitz qu'on m'avait demandés, et que je m'étais enclavé avec le corps de toutes mes troupes entre la Schwarzawa, la Morawa et la Taya, formant par mon aile droite le blocus de Brünn. Nous étions convenus alors que les Saxons bloqueraient de leur côté Brünn; mais que j'avais reçu des lettres du Chevalier de Saxe que toute son infanterie ne se réduisait qu'à 5,000 hommes de gens capables pour faire le service, ainsi qu'il lui fallait toute son infanterie sans exception pour faire le blocus de Brünn.

Que j'avais eu beaucoup de chagrin de ces menées, d'autant plus que par l'évacuation de la part des Saxons de Znaym, de Teltsch et de Budwitz le but de mon dessein était manqué, dont le principal objet était de tenir, par les attentions sur la Basse-Autriche, le prince Charles de Lorraine et le prince Lobkowitz en respect, par l'appréhension que s'ils marchaient sur M. le maréchal de Broglie, ils seraient coupés par leur derrière de Krems et de Linz.

Depuis ce temps-là, les Autrichiens ont fait brûler par une troupe d'incendiaires plus de vingt villages de nos cantons. Les hussards, dont le nombre se réduit à plus de 6,000 hommes, qui nous entourent tant du côté de la Basse-Autriche que de la Hongrie, de la Bohême et de la Haute-Silésie également, nous dérobent toute la subsistance et nous empêchent de faire des magasins. Les paysans, qui par ordre de la cour de Vienne s'enfuient dans les bois et les montagnes, rendent les habitations désertes, et, à nous, la subsistance si difficile, qu'à peine nous en avons huit jours d'avance pour l'armée.

Le roi de Pologne, malgré les représentations que je lui avais faites, n'a point encore fait jusqu'ici le moindre arrangement pour la grosse artillerie.

Il n'y a point de rivière navigable dans toute la Moravie. La Haute-Silésie est un pays mangé par les armées et par les quartiers d'hiver. Les charrois d'Olmütz à Pohrlitz ont 24 grandes lieues de France à faire. Il n'y a presque point de chevaux dans le plat pays, de façon que je ne vois pas comment nous pourrions ouvrir la campagne dans ce pays-ci.

Cependant, à force d'industrie et de peines, on aurait peut-être trouvé des moyens de faire la campagne, mais la raison principale qui m'a déterminé de marcher en Bohême, est la lettre de M. de Valory et les sollicitations pressantes de M. de maréchal de Broglie, à cause des avis qu'on avait reçus que le prince de Lorraine irait tomber sur lui et sur Prague.

Effectivement, si les Autrichiens tentaient contre M. le maréchal de Broglie, l'expédition de la Moravie serait toujours perdue, puisque les Saxons voudraient couvrir leur pays, et que je me verrais obligé de défendre la Basse-Silésie. De plus, je trouve de la subsistance en Bohême, par les bons arrangements du prince Léopold.

Les Saxons iront droit à Prague, par les ordres que je leur ai donnés, s'ils les exécutent.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

782. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Prostnitz, 8 avril 1742.

Monsieur. Vos deux lettres du 3 et du 5 de ce mois m'ont été bien rendues, et je vous suis bien obligé de la communication des avis que M. de Clermont a donnés.[1] Comme je ne saurais concilier cela avec ce que vous m'avez mandé dans votre précédente lettre, je suis obligé de croire que les ennemis mêmes ne sont pas encore déterminés à ce qu'ils veulent faire, et dans cet état balottant, je ne saurais changer quelque chose aux mesures que j'ai une fois prises. En attendant, vous avez très bien fait d'en avertir M. le Chevalier de Saxe, afin qu'il puisse être sur ses gardes et accélérer d'autant plus la marche vers Prague. Vers la fin de ce mois, j'espère être en Bohême à la tête de 50,000 hommes de mes troupes, et je suis persuadé que cela fera un bon effet pour la cause commune.

Quant aux discours forts que vous croyez nécessaires pour payer les démonstrations des Puissances maritimes, j'ai à vous dire que, selon moi, on prendra toujours de tels discours pour des menaces qui ne feraient que les aigrir. Si le roi d'Angleterre accepte la neutralité, ce serait le cas le plus heureux pour nous; sinon, je crois qu'outre un corps d'armée en Flandre, il faudra un corps d'observation dans le pays de Liège, pour empêcher par là la jonction des troupes hollandaises avec celles d'Angleterre, et si l'on faisait quelque parade du traité que Sa Majesté Très Chrétienne vient de conclure avec la cour de Danemark, et que celle-ci ferait marcher des troupes, cela donnerait

[1] Vergl. Extrait d'une lettre de M. Clermont au maréchal de Broglie, 6 avril 1742; Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle IV, 228.

à penser aux Hanovriens. Je continuerai demain ma marche vers la Bohême, où j'espère d'avoir la satisfaction de vous revoir. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné Roi Federic.

Nach dem Concept.

783. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE.

[Prostnitz, 8 avril 1742.]

Le marquis de Valory vient de m'envoyer par un courrier la copie ci-jointe d'une lettre du maréchal de Broglie à M. de Séchelles, touchant un dessein que le prince Charles de Lorraine doit méditer contre nos troupes dans la Moravie. Quoique j'aie de la peine à me persuader tout-à-fait de la réalité de cet avis, lequel vous aurez peut-être reçu déjà en droiture, je crois néanmoins qu'il ne faut le mépriser tout-à-fait, et qu'il faudra tâcher d'avoir des nouvelles certaines si des troupes ennemies font actuellement quelque marche vers la Moravie, ou non, de quoi je vous prie de m'avertir au plus tôt possible. Je suis, au reste, persuadé que, de votre part, vous disposerez tout de manière que l'ennemi ne pourra insulter quelques-uns de vos régiments, pendant la marche que nous allons faire. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre très affectionné Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

784. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN OLMÜTZ.

Von dem Cabinetssecretär.

Prostnitz, 8. April 1742.

. . . „Des Königs Majestät seind über das Aussenbleiben des Mylord Hyndford nicht wenig inquiet und wissen nicht, was vor Ursachen Sie es zuschreiben sollen, dass derselbe Ew. Excellenz wenigstens nicht einmal auf Dero Zuschreiben geantwortet, ob und wann er von Berlin abgehen wollte. Sie haben die hierbei zurück erfolgende Copie des abermaligen Schreibens an Mylord Hyndford vollenkommen approbiret . . . Des Königs Majestät haben mir befohlen, Namens Deroselben an Ew. Excellenz zu schreiben, dass Dieselbe Dero Gedanken schreiben möchten, ob es bei so gar verworrenen Umständen nicht gut sein dörfte, einen Émissaire nach Wien zu schicken, um dorten zu negociiren und zugleich zu approfondiren, was daselbst eigentlich vorgehe. Dero einzige Besorgniss ist dabei, dass dieses, wenn Mylord Hyndford noch käme, dessen Negociation brouilliren möchte"[1] . . . . Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

[1] Podewils erwidert an den König, 9. April: „Je crois qu'il faudra toujours regarder l'envoi d'un émissaire à Vienne comme notre dernière ressource, dont on ne doit se servir qu'à toute extrémité . . . La cour de Vienne serait capable de faire semblant de vouloir négocier avec un tel émissaire, et d'en avertir en même temps le ministre de France qui est encore à Vienne."

785. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Müglitz, 10 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Les sentiments d'amitié et la confiance que Votre Majesté vient de me témoigner, dans Sa lettre du 6 de ce mois, m'ont pénétré de la plus vive reconnaissance, et Votre Majesté me fera véritablement justice si Elle est persuadée d'un parfait réciproque de ma part, ne désirant rien tant que cultiver de plus en plus cette heureuse harmonie qui règne entre nous, et de la serrer d'une manière indissoluble.

Tous les avis qui me sont venus depuis peu, confirment les raisons que j'ai eues pour marcher avec une partie de mes troupes et celles de Votre Majesté en Bohême. Il est sûr que, si l'ennemi avait tenté contre le maréchal de Broglie, dans l'état où il a été, et privé de tout secours, l'expédition de la Moravie aurait été toujours perdue, nos pays exposés, et nous réduits à faire la défensive, sans que nous eussions su comment ouvrir la campagne, faute de subsistance; au lieu que par le mouvement que nous faisons actuellement, et par l'arrivée du corps de troupes qui vient sous les ordres du vieux prince d'Anhalt, nous sommes en état de résister aux forces autrichiennes et d'agir même offensivement, dès que la saison le permettra; après quoi, selon moi, la Moravie tombera de soi-même.

Votre Majesté peut être assuré que j'aurais ménagé très volontiers la Moravie comme un pays qui Lui doit appartenir, mais comme j'ai trouvé d'abord la difficulté qu'il y aurait à faire subsister une armée, après que ce pays a été presque consumé par les armées autrichiennes qui en ont tiré leur subsistance, depuis la campagne de l'année passée jusqu'à notre arrivée, j'ai cru que la raison de guerre voulait que nous devions ôter toute la subsistance de ce côté-ci à l'ennemi.

Je ne saurais trop réitérer les protestations de l'estime, de la considération et de l'amitié avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

786. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Müglitz, 10 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté m'ayant fait l'honneur de me mander qu'Elle est intentionnée de Se rendre, dans le mois de mai qui vient, à Fraustadt, je n'ai pas manqué de donner les ordres nécessaires, pour que, quand Elle passera par mes États, tout se fasse comme Elle le pourra désirer. Quoique je croie les chemins par là assez sûrs, dans un temps où la plupart des régiments qui marchent en Bohême sont en mouvement de ce côté-là, il dépendra néanmoins du

bon plaisir de Votre Majesté par quel détachement de Ses troupes Elle voudra Se faire escorter, qui trouvera sur sa route tout préparé pour ses gîtes et vivres. J'ai en même temps ordonné qu'on doive continuer à pratiquer la même chose à cet égard, si souvent qu'il plaira à Votre Majesté d'en faire donner à temps, par Son résident à Breslau, les avertissements nécessaires à mon ministre d'État et président des chambres de guerre et des domaines, le comte de Münchow. Votre Majesté voudra être persuadée que je choisirai toutes les occasions où je pourrai La convaincre de la sincère amitié et de la considération la plus parfaite avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

787. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Trübau, 11 avril 1742.

Monsieur. Étant actuellement en marche pour entrer avec une partie de mes troupes en Bohême, j'ai voulu vous mander par la présente que je compte d'avoir assemblé, le 25 de ce mois, une armée de 45,000 hommes aux environs de Pardubitz, sans compter les troupes saxonnes qui ont ordre de marcher vers Prague. Si l'ennemi voudrait alors tenter quelque chose sur M. le maréchal de Broglie, je marcherai volontiers à son secours avec mon corps de troupes, étant persuadé qu'on leur fournira alors à mon arrivée le pain et les fourrages nécessaires.

Quoique je vous ai déjà mandé, par le dernier courrier, qui vous aura apporté ma réponse sur les avis que vous m'avez donnés, que, selon moi, je croyais qu'en cas que l'ennemi viendrait en force sur M. le maréchal de Broglie, il n'avait d'autre parti à prendre que de se replier derrière la Beraun, et même sur Prague, si les circonstances le demandaient, pour y attendre notre secours, et que j'espère que vous en êtes averti, néanmoins je crois que l'importance de l'affaire demande que vous l'en avertissiez, en l'assurant qu'il peut compter alors sur notre secours. Il a raison d'être bien sur ses gardes, puisque tous mes avis continuent que le prince Charles de Lorraine va tomber sur lui pour le combattre, et pour marcher alors vers Prague; c'est ce qui m'a déterminé d'y envoyer les Saxons, et de marcher moi-même en force à son secours.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Le régiment de Möllendorf-Dragons vient de battre 800 cavaliers autrichiens, dont il y en a trente de restés sur le carreau, et quelques-uns de prisonniers, marque que les reitres autrichiens ne sont pas invincibles.

Nach dem Abdruck der Ausfertigung in den Mémoires des négociations du Marquis de Valory II, 261.

788. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A VERSAILLES.

Trübau, 12 avril 1742.[1]

Monsieur. La lettre du 25 de mars que je viens de recevoir de votre part, m'a causé le plus sensible plaisir, lorsque j'y ai vu la destination que Sa Majesté le Roi votre maître a fait de votre personne pour prendre le commandement de l'armée de Bohême, et je vous en félicite de tout mon cœur, étant très persuadé du bon effet que cela opèrera à la cause commune.

Depuis la dernière que je vous ai écrite, il y a eu du changement dans notre position de ce côté-ci, dont il faut que je vous explique les raisons d'une manière un peu circonstanciée.

Après que je m'étais enclavé avec toutes mes troupes entre la Schwarzawa, la Morawa et la Taya, pour céder aux Saxons les autres quartiers en avant, formant par mon aile droite le blocus de Brünn, j'étais convenu avec les Saxons qu'ils bloqueraient cette ville de leur côté. Mais peu après, le Chevalier de Saxe me marqua par ses lettres que toute son infanterie se réduisait à 5,000 hommes de gens capables pour faire le service, et qu'il lui fallait ainsi toute son infanterie pour faire le blocus de Brünn. J'en eus beaucoup de chagrin, d'autant plus que par là, et par l'évacuation de Znaym, de Teltsch et de Budwitz de la part des Saxons, mon principal objet était manqué, qui fut de tenir en respect, par les attentions sur la Basse-Autriche, le prince Charles de Lorraine et le prince Lobkowitz, pour ne pas marcher sur M. de Broglie. Mais quoi que je pusse faire, les Saxons traînèrent de temps à d'autre le blocus formel de Brünn.

En attendant, nous fûmes souvent alarmés par la garnison de Brünn; les Autrichiens firent brûler peu à peu plus de vingt villages, pour inquiéter nos troupes; la subsistance commença à nous manquer; il n'y avait guère du charroi pour transporter les vivres et fourrages nécessaires; les gens du plat pays s'enfuirent, à l'instigation de la cour de Vienne, dans les bois et les montagnes; les hussards ennemis nous entourèrent de tout côté pour nous dérober la subsistance et pour nous empêcher de faire des amas de magasins; les Saxons ne prirent point de mesures pour amener leur artillerie vers Brünn, et toutes leurs manœuvres étaient de la sorte que j'eus lieu de croire qu'ils n'avaient pas grande envie de faire le blocus et le siége de Brünn.

Depuis, M. de Valory me manda par un courrier que, selon des avis que M. de Broglie avec M. de Séchelles venaient d'avoir, le prince Charles de Lorraine irait tomber dans peu de temps en force bien supérieure à M. le maréchal de Broglie, qui serait obligé par là de se retirer sous les canons de Prague, où il aurait même bien de la peine à se maintenir, sans notre secours, jusqu'au temps qu'il serait joint par

[1] An demselben Tage ergeht ein Schreiben gleichen Inhalts in gedrängterer Form an den römischen Kaiser. (Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.)

les troupes qui lui devaient venir de France, et il me sollicita avec quelque empressement d'opposer effort à effort et de secourir réellement M. le maréchal de Broglie.

Dans un état très douteux si je pourrais jamais surmonter tous les obstacles pour pouvoir ouvrir une campagne de ce côté-ci, et considérant le danger éminent qui nous menaçait, si les Autrichiens renversaient M. de Broglie et tombaient après cela sur Prague, j'ai pris la résolution d'ordonner aux Saxons de marcher incessamment droit à Prague, au secours de M. de Broglie, et j'ai donné même des ordres au vieux prince d'Anhalt d'entrer en Bohême, avec les troupes qui sont en marche vers la Haute-Silésie, pour arrêter le dessein pernicieux des Autrichiens, et pour couvrir selon la raison de guerre mes propres États avec ceux d'un allié contre les incursions de l'ennemi.

Comme aussi le roi de Pologne m'avertit peu de jours après que lui étaient venus plusieurs avis même de Vienne qui l'assuraient, à n'en pouvoir douter, que le véritable plan de l'ennemi était d'entreprendre ce coup-là, aussitôt que la saison le permettrait, cela m'a d'autant plus confirmé dans la résolution que j'avais déjà prise d'aller me joindre en Bohême aux troupes du prince d'Anhalt, avec une partie des miennes, et le former du reste un corps d'observation, à Olmütz et dans la Haute-Silésie, de 14 bataillons et de 45 escadrons, inclusivement 3 régiments de hussards.

Ce sont-là les raisons qui m'ont déterminé de marcher dans la Bohême et d'y assembler, auprès de Nimbourg, une armée de 45,000 hommes, qui y seront vers le 25 de ce mois. Vous conviendrez que la nécessité demande de consolider la conquête de Bohême avant que de faire autre chose, et de ne laisser point le temps aux ennemis de profiter de la faiblesse du corps de M. de Broglie pour le renverser et pour envahir Prague avec toute la Bohême. Il est, de plus, très sûr que, si nous restions en Moravie et perdions la Bohême, nous ne ferions que troquer sans gagner quelque chose, ou plutôt avec perte.

J'espère d'arriver toujours à temps pour soutenir M. de Broglie, qui en attendant n'aura, tout au pis, qu'à se retirer sous les canons de Prague, comme je lui ai fait mander par M. de Valory.

Quant à la proposition de faire avancer mes troupes qui ont été, l'année passée, sous le commandement du prince d'Anhalt, vers le pays de Clèves et les quartiers de Gueldre, pour imposer aux Hollandais, je vous réponds qu'une partie de ces troupes marche actuellement vers la Bohême, et que je ne crois pas qu'il serait de la prudence de faire marcher le reste vers le Rhin, tandis que la cour d'Hanovre ne s'est pas déclarée.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

Nach dem Concept.

789. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS.

Leutomischl, 15. April 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Aus denen berliner gewöhnlichen Rapportzetteln habe Ich ersehen, dass Mylord Hyndford den 6. d. M. von Berlin auf Frankfurt abgereiset ist, und werdet Ihr solchen folglich bei Eurer Ankunft in Breslau daselbst vermuthlich schon finden. Ich erwarte mit vielem Verlangen Eure Nachricht, in was vor Disposition Ihr solchen gefunden, aus was vor einem Ton er spricht, und was Ich Mir ohngefähr von seiner Negociation versprechen kann. Von der Defensivallianz, welche Ich mit denen Seepuissancen zu machen erbötig bin, sollet Ihr gegen ihn einen guten Gebrauch und solche bestens geltend machen; dabei Ihr leicht merken werdet, ob ihm daran gelegen zu sein scheine. Ihr könnet ihm auch auf eine convenable Art insinuiren, dass an der in vorigem Jahre geschehenen und ihm bewussten Sache nichts verloren wäre, dieses sei die Continuation derselben; wenn Ich aber völligen Frieden machen sollte, müsste man Meine Conditiones machen. Darunter sei die Zeit vor Eröffnung der Campagne nicht zu versäumen, es müsse jetzt oder niemals geschehen. Ich zöge deshalb unter dem Fürsten mehrere Truppen an Mich, um, wenn kein Frieden zu hoffen, mit aller Vigueur zu agiren, und also müsste Ich bald wissen, woran Ich wäre. Von allem nun erwarte Euren Bericht und bin etc.

Friderich.

Comme je suis extrêmement intrigué de voir clair dans les circonstances présentes, pour régler mes mesures là-dessus, je vous prie de retourner Hyndford de tous les côtés, pour voir ce que l'on peut se promettre de lui, et jusqu'où je pourrai pousser ma bisque; n'épargnez rien en courriers pour m'en informer, et faites usage de toute votre éloquence pour le persuader à nous faire avoir notre morceau, et cela au plus vite, car quinze jours plus tôt ou plus tard font beaucoup dans la situation où je suis, et il faut que je sache à quoi m'en tenir, avant que Belle-Isle arrive.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

790. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 18. April 1742.

... „Den mit dem Courier von M. de Valory geschehenen Vorfall haben des Königs Majestät mit Chagrin vernommen, doch, da solcher nicht mehr zu ändern gewesen, Sich, wenn ich so sagen darf, à la hollandaise einigermassen darüber consoliret, dass dieses Accident bei den jetzigen Umständen vielleicht den Effect thun könne, dass der

wienersche Hof daraus ersehen würde, wieviel dem französischen an Sr. Königl. Majestät Freundschaft zur Zeit noch gelegen,[1] und dass, woferne sonsten der wienersche Hof ein Accommodement wünschet, derselbe leicht urtheilen könnte, wie er keinen kleinen Mund machen noch trainiren müsse, woferne er nicht gewärtigen wolle, dass durch die bald vermuthende Ankunft des Maréchal de Belle-Isle alles bouleversiret werden solle. Welches alles die Zeit lehren wird. Ich bin inzwischen von Sr. Königl. Majestät befehliget worden, Ew. Excellenz zu melden, wie dass, wann Dieselbe den Mylord Hyndford von guten Sentiments und auf erwünschten Wegen finden würden, Dieselbe solchem de bonne manière zu verstehen geben möchten, dass, nachdem die französische Truppen das Westphälische evacuiret hätten, Se. Königl. Majestät dadurch freiere Arme bekommen, in dergleichen Negociation zu entriren, da sonsten Sie durch das Séjour der französischen Armee in Westphalen sehr bridiret gewesen. Das einzige, was Se. Königl. Majestät verlangeten, wäre dieses, dass der Hof zu Wien nicht trainiren möchte, allermassen Sie annoch vor Ankunft des Maréchal de Belle-Isle, welcher ohngefähr mit Ende dieses Monates oder mit Anfang des nächstkommenden ankommen würde, wissen müssten, was Sie Sich zu der Negociation zu versehen hätten, und das, was geschehen sollte, zwischen hier und dem künftigen Mai geschehen und die Préliminaires um solche Zeit gezeichnet sein müssten. Aut tunc, aut nunquam. Wann Mylord Hyndford von guten Sentiments ist, so vermuthen Se. Königl. Majestät, dass er nichts unterlassen wird, um dem Hof zu Wien alle bündige Vorstellung deshalb zu thun, und dass der wienersche Hof durch ein gutes Accommodement einen Feind gewönne, der ihm doch sonsten allemal der beschwerlichste und dangereuseste sein würde, und der, wann auch die Oesterreicher hier oder da einige Avantages an der Donau erhielten, dennoch ihre ganze Macht alleine balanciren könnte; der Avantagen, welche die See-Puissances durch ein Accommodement haben, und des Reliefs, welches solches dem König von Engelland bei dem Parlament und der Nation machen würde, jetzo nicht zu gedenken.

Kurz, des Königs Majestät seind in der grössesten Attente, bald zu wissen, woran Sie seind; und wie Ew. Excellenz die Vivacité unsers allergnädigsten Herrn kennen, und dass, wann eine Sache languissant tractiret oder trainiret wird, Sie mit gleicher Vivacité einen andern Plan nehmen können, sonderlich wenn ein insinuanter Belle-Isle mit seinen Cajolerien und Promessen dazu kommt, so wünschete Ich selbst vor mein geringes Particulier, dass die vorseiende Sache bald reguliret würde" . . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

1 Vergl. Arneth, II, 65.

791. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 19. April 1742.

„Der Marquis de Valory ist heute Mittag hier angekommen und hat nach der Tafel des Königs Majestät gesprochen. Sein Anbringen hat darin bestanden:

1. Des Kaisers Majestät mit Gelde zu assistiren, und wenigstens die 200,000, so wegen der Cession von Glatz rückständig sein, zu übermachen.

2. Hat derselbe zu verstehen gegeben, dass der Bischof von Bamberg Propositiones von Frieden an den Kaiser gethan,[1] wovon er, der Marquis de Valory, aber glaubte, dass solche nicht acceptabel gefunden worden.

3. Hat derselbe des Königs Majestät disponiren wollen, dass, um die Holländer en échec zu halten, Höchstdieselbe ein Corps Truppen nach den clevischen und denen obergeldrischen Quartieren marschiren lassen möchten, pour leur montrer les grosses dents, wie sein Ausdruck gewesen. Wobei mehrgedachter Monsieur de Valory, auf eine Art als wenn es ihm echappiret wäre, zu vernehmen gegeben, dass Engelland und Holland nichts mehr wünschete, als nur allein mit Frankreich seinen Frieden zu haben; dabei er jedoch declariret, dass letzteres seine Alliirten nicht abandonniren, noch von seinen Engagements abgehen würde.

Auf den ersteren Vortrag haben des Königs Majestät geantwortet, wie Dero jetzige Umstände nicht litten, dem Kaiser Geld zu fourniren, und dass die Tractaten Sie zu nichts weiter obligirten, als die stipulirte Gelder wegen der Cession von Glatz zu bezahlen, wann Sie in dem völligen Besitz des Glatzischen wären.

Die Confidence wegen der Propositionen des Bischof von Bamberg haben Se. Königl. Majestät als eine menace implicite angesehen, um Dieselbe so ehr zu der dritten Proposition zu disponiren.

Welche aber Se. Königl. Majestät dergestalt abgelehnet, dass, so lange die Neutralité mit Churhannover nicht zu seiner völligen Richtigkeit gekommen wäre, des Königs Majestät ohnmöglich den Rest Dero Truppen nach dem Clevischen marschiren und dadurch Dero Lande einem Feind, so ihnen im Rücken bliebe, exponiret lassen könnte; überdem, wann es nöthig sei, de montrer les grosses dents aux Hollandais, so wäre dieses nicht Sr. Königl. Majestät Sache, sondern eine Affaire, die der Krone Frankreich nach allen Umständen besser convenirte.

Das übrige ist bei einem Pourparler geblieben . . . Des Königs Majestät haben mir befohlen, alles dieses Ew. Excellenz sogleich par estafette zu überbringen und dabei zu melden, dass Ew. Excellenz

[1] Vergl. oben Nr. 765 und 775.

daraus urtheilen würden, wie sehr Sr. Königl. Majestät bei allen solchen unangenehmen Umständen an ein baldigstes Accommodement mit dem Hause Oesterreich gelegen wäre, dahero Sie nicht zweifelten, Ew. Excellenz würden bestens darauf arbeiten, wie Sie denn nunmehro stündlich Ew. Excellenz Bericht wegen der ersten mit Mylord Hyndford gehabten Entrevue über dieses Sujet erwarten" . . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

792. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 20 avril 1742.

Mon cher Podewils. J'ai lu avec bien de l'attention le rapport que vous me faites de la conférence que vous avez eue avec milord Hyndford;[1] je suis fort fâché de voir qu'il se rencontre tant de difficultés dans cette négociation, d'autant plus qu'une paix particulière me paraît de jour en jour plus nécessaire:

Premièrement, puisque l'Angleterre va se déclarer ouvertement pour la reine de Hongrie,

En second lieu, puisque la France requiert déjà mon secours pour opposer un corps de troupes, dans le pays de Clèves, aux Anglais,

En troisième lieu, que toute paix générale me sera moins avantageuse que la particulière,

En quatrième lieu, parce que Valory m'a parlé par un ton comme si la France avait envie de me prévenir,

Cinquièmement, les dépenses que la guerre entraîne après soi,

Sixièmement, le risque d'un revers qui peut faire perdre les avantages que l'on s'est déjà acquis.

Septièmement, le peu de vigueur des alliés, et toutes les diversions que l'ennemi avec ses alliés peuvent nous faire.

De tout ceci, je conclus que, pourvu que la reine de Hongrie ne s'opiniâtre point sur mon assistance contre ses ennemis, il faudra conclure et se relâcher de quelques autres avantages, car je suis de l'opinion qu'il faut toujours préférer le certain à l'incertain, et que nous sortons toujours fort glorieusement d'affaire, en acquérant plus que nous n'avons osé espérer, ni que nous n'eussions reçu, il y a six mois.

[1] Am 18. April. Die Besprechungen zwischen Podewils und Hyndford knüpften sich an des Königs „Ultimatum" vom 22. März, Nr. 751, oben S. 84. Die meisten Schwierigkeiten bieten der Artikel 2, weil die Königin von Ungarn nach Hyndford auf eine Abtretung von Königgrätz und Pardubitz nie eingehen wird, während sie zum Verzicht auf Oberschlesien mit Ausnahme von Teschen bereit sei; sowie der Artikel 3, in dem Hyndford die Erwähnung der den Alliirten des Königs zu gebenden „satisfaction raisonnable" gestrichen wissen will und vielmehr für die Königin von Ungarn preussischen Beistand gegen ihre Feinde fordert. „Il me dit que tout le système de la cour de Vienne pour la paix à faire avec Votre Majesté roule sur son alliance avec la Reine et NB. sur Son assistance." (Bericht vom 18. April.)

Vous pouvez encore avertir Hyndford que je faisais encore marcher un flé[1] de troupes, pour me renforcer, et qu'assurément je n'en aurais pas le démenti; mais en même temps, il faut penser à leur rassurer l'esprit entièrement que, si je fais ma paix, et qu'elle est signée, je ne la romprai sous aucun prétexte que ce soit.

Adieu, faites de tout ceci le meilleur usage que vous pouvez et recommandons-nous à notre bonne fortune, qui, j'espère, me tirera de cet embarras, comme elle l'a déjà fait tant de fois.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

793. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 20. April 1742.

. . . . „Des Königs Majestät seind von der vorläufigen Declaration des Mylord Hyndford nicht ganz erbauet, aber auch nicht ganz ohne Hoffnung. Alles was ich vor meine Wenigkeit dazu sagen können, ist, dass ich gebeten, dass des Königs Majestät kein Empressement merken lassen möchten, den Frieden zu haben, und dann, dass Dieselbe alles zu einer vigoureusen Campagne veranstalten möchten, um nicht, auf den Fall die Negociation sich zerschläget, à sec zu sein. Beides ist mir versprochen worden, und wegen des letzteren bin befehliget worden, darauf zu arbeiten, dass alles zu einer recht ernsthaften Campagne angeschaffet wird, wobei kein Geld menagiret werden soll" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

794. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 21 avril 1742.

Mon cher Podewils. Après avoir bien réfléchi à la relation que vous m'avez faite hier,[2] j'ai cru d'y avoir aperçu les deux inconvénients principaux de la paix à faire, savoir le peu de besoin que les Anglais affectent d'avoir de nous; en second lieu, le soupçon dans lequel la cour de Vienne est que nous en userions après la paix comme après le protocole de Schnellendorf.

Pour faire sentir à l'Anglais tout le besoin que leur parti a de nous détacher, il faut premièrement amplifier les desseins immenses de la France, ses liaisons et ses traités secrets avec le Danemark et la Suède, sa grande influence en Russie et auprès de la Porte Ottomane, et ajouter à tout cela que nous travaillons moins pour nous à présent, que pour le despotisme universel de cette couronne: c'est la principale raison qui a déterminé le Roi à vouloir se détacher de cette alliance

1 Sic. — 2 Ueber eine zweite Unterredung mit Hyndford.

et à prendre des liaisons avec les Puissances maritimes, qui pour lors seront pleinement en état de rétablir cet équilibre si nécessaire pour la continuation des libertés de l'Europe et pour le bien commun; que, si une fois nous nous entendions avec l'Angleterre, on pourrait leur faire des ouvertures qui ne laisseraient pas de les surprendre, mais qu'indépendamment de toutes ces raisons, nous agirions avec plus de vigueur que jamais, si nous ne pouvions, par l'entremise de l'Angleterre, parvenir à une paix juste et honorable.

Quant au second point, il faut mettre aux Anglais et aux Autrichiens l'esprit en repos sur ce que nous romprions nos engagements, leur faire bien sentir la différence d'un traité et d'un pourparler, et leur dire naturellement que nous comprenons bien qu'ils ne veulent notre assistance que pour être certains de nous, et que nous ne changeons pas d'avis à la première occasion. Que pour l'article de l'assistance, je le rejette absolument, mais que je ne rejette point tels expédients qu'il plaîrait à Hyndford de proposer, pour tranquilliser la cour de Vienne sur ce sujet. Voyez alors ce que Hyndford vous dira, et proposez en suite de ne laisser qu'une certaine quantité de troupes dans nos nouvelles conquêtes, jusqu'à la paix générale, ou quelque idée synonyme, pour mettre les Autrichiens en repos. Je crois que par ce moyen nous pourrons parvenir à notre but.

Ensuite faites voir à Hyndford quel bon effet opèrerait sur le parlement d'Angleterre la paix que le Roi aurait négociée avec nous et la reine de Hongrie; la gloire particulière de Hyndford, d'avoir sauvé la maison d'Autriche; et ensuite, faites lui sentir que, s'il vient à bout de cette négociation, 100,000 écus seront sa récompense.

Voici tout ce que j'ai pu imaginer sur ce sujet. Vous pourriez faire remarquer à milord Hyndford que, comme les Français retirent leurs troupes de la Westphalie, je suis à présent maître de faire d'autres arrangements, mais que l'hiver passé le cas avait été différent.

En gros, je suis résolu de faire la paix aux meilleures conditions que je le pourrai, sauf les déshonorantes. Du reste, je me repose sur vous que vous employerez dans cette négociation toute l'activité et le feu dont vous êtes capable. Adieu, cher Podewils, comme je suis fort intrigué de tout ceci, mandez-moi tous les détails et toutes vos conjectures, et cela amplement.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

795. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 21. April 1742.

„Ew. Excellenz werden aus dem einliegenden Schreiben mit mehrerm zu ersehen geruhen, welchergestalt des Königs Majestät Sich über das

bewusste Sujet noch näher expliciret haben. Nachdem Sie mir die Gnade gethan, mich ausführlich darüber zu sprechen, so kann Ew. Excellenz vor mein weniges Particulier aufrichtig versichern, wie dass Se. Königl. Majestät anjetzo in den besten Sentiments von der Welt stehen, sodass es sehr zu beklagen sein würde, wenn der wienersche Hof sich mal à propos-roidiren und diese favorable Moments, welche, wann sie einmal vorbei und alteriret seyn dörften, vielleicht nie wieder kommen würden, sodass ich mit Assurance das bekannte Dicterium: Fronte capillata, posthac occasio calva[1] davon sagen kann. Nachdem auch des Königs Majestät Dero Schreiben an Ew. Excellenz geschlossen, haben Dieselben gegen mich nochmalen wiederholet und Ew. Excellenz zu melden befohlen, Mylord Hyndford zu sagen, wie dass Se. Königl. Majestät den Frieden jetzo aus keiner andern Ursache wünschten, als weil Sie in Consideration zögen, dass, nachdem Sie dasjenige, so Sie nur immer verlangen könnten, bis auf das Schloss von Glatz in Besitz hätten und dabei in solcher Situation wären, dass Sie so leicht niemand daraus delogiren könnte, vielmehr Sie noch gegen andere Frontièren Dero Länder Face machen könnten, Sie fänden, dass wenn Sie ferner offensive agirten, Sie nichts anders thäten, als die Kron Frankreich überwiegend zu machen. Um nun zu verhüten, dass nurgedachte Krone die Balance nicht gänzlich emportirte und Dero vaste Desseins bei Dänemark, Russland und den Türken ausführte, wären Se. Königl. Majestät determiniret, Dero Waffen unter honorablen, wenigstens nicht deshonoranten, Conditions zu legen. Der Effect davon würde ohnfehlbar sein, dass Frankreich sich in seinen Schranken halten müsste, dass das Haus Oesterreich zu einem avantageusen Generalfrieden kommen könnte, dass die Seepuissances nicht die Hälfte von Efforts thun dörften, um das Gleichgewicht zu erhalten, dass ein generaler Krieg evitiret und Europa wieder in Ruhe gestellet, auch durch die zwischen Sr. Königl. Majestät und den Seepuissancen nach gemachtem Particulierfrieden zu errichtende Defensivallianz letztere aus aller Inquiétude wegen Frankreich gesetzet würden; nicht zu gedenken, wie sehr à própos solches bei der jetzigen Fermentation in Engelland des Kőnigs von Grossbritannien Majestät kommen würde, um sich davon bei seinem Parlament und bei der Nation zu prevaliren, und dass dadurch das alte System und die vorige Vertraulichkeit zwischen Engelland und Holland retabliret werden könnte.

Die Schwierigkeiten, welche bei denen geforderten Conditionen des Particulierfriedens vorkommen könnten, wären der Articul von Königgrätz. Wenn der wienersche Hof considerirte, wie nicht nur das sonst offerirte Oberschlesien weit einträglicher wie der königgrätzer Kreis und Pardubitz sei, und dass die Situation von Oberschlesien ihnen viel avantageuser wegen Ungarn, Oesterreich und Mähren wäre, wie

[1] Nach einer Fabel des Phaedrus.

Königgrätz, so würde er finden, dass er bei solchem Troc eher gewönne als verlöre. Allenfalls aber, und wenn der wienersche Hof sich mit keinen Raisons bezahlen lassen wollte, so acceptirten Se. Königl. Majestät das offerirte Oberschlesien, wiewohl Sie allemal mehr vor Königgrätz und Pardubitz penchirten.

Die Schwierigkeit, welche sich bei der dritten Condition[1] finden möchte, deshalb haben Se. Königl. Majestät in Dero einliegendem eigenhändigen Schreiben allen Zweifel gehoben.

Wegen des fünften Articuls soll Ew. Excellenz auf expressen Königlichen Befehl melden, dass Se. Königl. Majestät auf solchen sogleich renuntiiren und fahren lassen, mithin, sobald der Particulierfrieden seine Richtigkeit hat, Oberschlesien, ausser dasjenige, so Deroselben davon cediret wird, von Dero Truppen evacuiren wollen. Es approbiren daher auch Höchstdieselbe, dass Ew. Excellenz den Mylord Hyndford declariret, wie nach gezeichneten und ratificirten Präliminarien sowohl Mähren als Böhmen, soviel davon nicht an des Königs Majestät verbleibet, evacuiret werden soll. Und da die übrigen Conditiones ausser Contestation wären, so könnte die Sache auf einmal zur Richtigkeit kommen, wenn der wienersche Hof soviel Facilité bezeigte, als des Königs Majestät Geneigtheit wiesen.

Ich habe demnach Ew. Excellenz alles solches schuldigst melden und nur noch hinbeifügen sollen, wie Se. Königl. Majestät zu Ew. Excellenz Einsicht und näheren Ueberlegung ausstelleten, ob es sicher und von einem guten Effect sein würde, wenn der Herr Graf von Podewils im Haag instruiret würde, in einer Conversation mit dem Pensionario in Holland oder mit dem Greffier Fagel von Sr. Königl. Majestät amiablen Sentiments gegen die See-Puissances, von Dero Inclination Sich mit solchen näher zu verbinden, wenn sie ihrerseits einen Frieden mit der Königin von Ungarn zu Wege gebracht hätten, und von allem übrigen, so Ew. Excellenz convenabel hielten, sich etwas zu äussern, um denen Holländern alle bisher gehabte Ombrage, als ob Se. Königl. Majestät wider das Interesse der Staaten Sich mit Frankreich über etwas concertiret hätten, zu benehmen, und den Pensionär oder Greffier in seinen guten Sentiments gegen des Königs Majestät zu fortifiiren. Alles dieses aber müsste auf eine sehr delicate Art und unter der Condition eines ohnverbrüchlichen Secrets geschehen" . . .

. . . . Eger ist von den Franzosen eingenommen, und in Baiern hat sich Graf Khevenhüller bis Landshut zurückziehen müssen, sodass die Franzosen die Donau bis Straubing beherrschen und ihre Verbindung mit Böhmen wieder gewonnen haben. „Des Königs Majestät haben mir befohlen, diese Zeitung Ew. Excellenz sogleich zu überschreiben, mit dem Vermelden, dass Sie solche überall publique machen und den Mylord Hyndford davon entreteniren könnten . . . Bei dieser Gelegenheit

[1] Verstanden ist immer das Ultimatum vom 22. März, oben Nr. 751 S. 84.

haben des Königs Majestät Sich zurück erinnert, wie Mylord Hyndford in seinem Schreiben, worinnen er die Proposition von der Cession von Oberschlesien und der deshalb erhaltenen Vollmacht meldet,[1] u. A. annoch gewisser Propositionen erwähnet, welche er dermalen nicht mit überschreiben, sondern solche Sr. Königl. Majestät mündlich zu eröffnen sich vorbehalten wollen. Höchstdieselbe befehlen mir demnach, Ew. Excellenz zu melden, wie Se. Königl. Majestät nunmehro von Mylord Hyndford zu wissen verlangeten, was diese Propositiones in sich hielten, und dass Ew. Excellenz dannenhero namens Sr. Königl. Majestät ihn darüber befragen und Sich deshalb auf sein Schreiben beziehen, ihm allenfalls solches auch selbst vorweisen möchten" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

796. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 22 avril 1742.

Mon cher Podewils. Je suis bien aise d'apprendre que Hyndford se réchauffe un peu, il est nécessaire qu'il entame cette négociation avec ardeur, car il n'y a que lui capable de la faire réussir. Faites-lui ce dilemme, pour lui montrer le ridicule que la cour de Vienne se donne, en demandant mon assistance contre leurs ennemis:

S'ils ne sont pas assez forts pour repousser eux seuls les Français et les Saxons, comment résisteront-ils à ces puissances lorsque je suis réuni avec elles?

Et s'ils sont assez forts d'eux-mêmes pour résister à tous, à plus forte raison résisteront-ils et vaincront-ils, s'ils n'ont à faire qu'à une partie de leurs ennemis.

Ainsi, ils n'ont pas besoin de mon assistance, et ma neutralité leur vaut la victoire.[2]

Faites bien valoir les avantages des Français, et dites à Hyndford qu'il verra bientôt que c'est mon grand sérieux de parvenir à mon but, mais que tout ce qui me fait de la peine, c'est que, si je bats les Autrichiens — comme cela arrivera sans faute — il ne faut plus penser à un accommodement, puisqu'alors mes alliés sont assez forts pour les accabler, et qu'alors il est trop tard de penser à sauver cette maison. Mais à présent cela se peut, et j'y suis prêt.

1 1. Februar 1742. Vergl. die Anm. zu Nr. 687 (6. Febr.) oben S. 31. — 2 Podewils berichtet 25. April: „J'ai lu à milord Hyndford la première page de la lettre du 22, et le dilemme sur le ridicule de la demande d'une assistance que la cour de Vienne faisait. Hyndford se mit à rire et dit: Répondez, je vous prie, au Roi que je trouve ce dilemme aussi juste qu'une démonstration de Newton, je souhaite seulement qu'on pense de même à Vienne."

La partie de la Haute-Silésie dont parle Hyndford[1] va jusqu'à Troppau, à l'exclusion du pays de Teschen; je crois que, si cela en vient au pourparler, toute la Haute-Silésie à l'exception de Teschen pourrait bien nous revenir. Vous savez que je ne me cabre point sur le Königingrätz; il nous faut la paix et nous l'aurons toujours plus avantageuse, si nous la faisons séparée, que si nous attendons la paix générale. Ainsi, attendez la réponse de la cour de Vienne, ménagez et disputez ensuite le terrain pied à pied, mais cédez s'il faut, et que nous ayons la paix.

Vous pouvez lire la première page de cette lettre à Hyndford, et je ne doute point que vous n'en fassiez le meilleur usage du monde.

Adieu, je suis avec bien de l'estime votre bien affectionné ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

797. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 22. April 1742.

„Ueber dasjenige, so Se. Königl. Majestät auf Ew. Excellenz wohl eingekommenes Schreiben vom 20. d. in der Anlage höchsteigenhändig antworten, bin ich noch befehliget, Ew. Excellenz zu melden, dass Dieselbe dem Mylord Hyndford gelegentlich zu erklären suchen möchten, wie der prätendirte gute Zustand der Königin von Ungarn dergestalt nicht wäre, als solches der wienersche Hof der Welt zu bereden suchen wollte. Die Sachen in Baiern fingen jetzo an, eine ganz andere Tournure zu nehmen, als solche gewesen da die Franzosen keine Truppen in Baiern gehabt, so den Oesterreichern Tête bieten können, welches sich in kurzem, wenn die französischen Truppen versammelt sein würden, noch mehr developpiren würde. Khevenhüller müsste seine Schwachheit fühlen, da er sich auf Annäherung der französischen Truppen aus einer avantageusen Position zurück gezogen. Seine mehriste Force bestünde mit aus dem zusammengelaufenen ungrischen Volk, so zu wenig anders als zum Rauben zu gebrauchen. Dass derselbe seinen Plan, wovon die Oesterreicher in der ganzen Welt soviel Aufhebens gemacht, nämlich dem französischen Succurs entgegen zu gehn und solchen zu attaquiren, abandonniret, wäre eine ohntrügliche Marque seiner innern Faiblesse, denn er sonsten vor das Interesse seines Hofes nichts avantageuseres thun können, um denen Franzosen die Communication nach Böhmen abzuschneiden, das Reich in Échec zu halten und das Théâtre de Guerre

[1] Nach Podewils' Bericht vom 19. April hatte Hyndford gesagt: „Si le Roi voulait se contenter de Glatz, moyennant de certaines conditions, et de la Silésie jusqu'aux montagnes, c'est-à-dire du cordon des quartiers d'hiver qui fut arrêté dans le protocole du 9 octobre, ... je pourrais peut-être me flatter d'y porter la cour de Vienne."

nahe an den französischen Grenzen zu etabliren. Die Conquête von Eger habe ihre Mérite und decke nicht nur einen grossen Theil von Böhmen, sondern auch Sachsen, assurire den fränkischen Kreis und erhalte eine Communication mit der Oberpfalz. Die Ohneinigkeit und Jalousie sei zwischen den Alliirten so gross nicht, als Mylord Hyndford solches zu glauben scheine, und wenn sich die jetzige Negociation mit ihm zerschlage, so würde die Zeit lehren, dass es an zusammengesetzten Kräften nicht fehlen würde, um die Operationes mit Vigueur zu poussiren. Einige kleine Bisbilles und Absichten wären bei allen Alliirten von der Welt, wenn aber nur die vornehmsten derselben sich verständen, sei solchem bald abzuhelfen.

Wegen des von Mylord Hyndford genannten Cordons verstehen Se. Königl. Majestät Selbst nicht was Mylord Hyndford occasione Oberschlesien damit sagen wollen. Das Schreiben von demselben an Se. Königl. Majestät, worin er die Proposition wegen Oberschlesien thut, erwähnet Oberschlesien simplement und nur allein mit der Ausnahme von Teschen. Wenn folglich jemalen Oberschlesien das Object des Friedens werden sollte, so können und werden Se. Königl. Majestät solches nicht anders als so nehmen, was Oberschlesien zu allen Zeiten excl. Teschen gewesen. Es ist an dem, dass als zu Schnellenwalde chipotiret worden, die Oesterreicher zufrieden gewesen seind, dass ein Theil der preussischen Truppen ihre Winterquartiere in Oberschlesien nehmen möchten, die Stadt Troppau, worin österreichische Garnison dermalen lag, und die Herrschaft Würbenthal gewisser Ursachen halber davon ausgenommen. Nie aber werden Ew. Excellenz in dem Doroselben bereits zugestellten Schreiben von Mylord Hyndford finden, dass solcher weder davon noch von einem Cordon das geringste gemeldet hätte.

Ueberhaupt werden des Königs Majestät Oberschlesien nicht anders als auf den extremen Fall gegen den königgrätzer Kreis annehmen; einestheils weil, wann Sie auch solches bekommen, die Position Dero Landen sehr in die Länge gestreckt und schmal ausfallen wird, da Sie Sich hergegen durch Königgrätz arrondiren; nicht zu gedenken, dass, wann Sie Oberschlesien nehmen müssten, Ihnen dadurch das ganze Onus derer auf Schlesien liegenden Schulden mit zur Last fället, da sonsten solches wenigstens pro rata partagiret werden müsste, wovon aber noch nicht zu sprechen sein wird .... Dass übrigens Lord Carteret von der vorseienden Affaire besser wie Mylord Hyndford denke, solches haben Se. Königl. Majestät aus der hierbeikommenden Relation[1] mit sehr vielem Vergnügen ersehen und mir daher befohlen, solche sofort mitzuschicken, damit Ew. Excellenz das Original davon Mylord Hyndford zeigen und ihm alles selbst lesen lassen können."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Von Andrié, d. d. London 10. April.

798. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 22 avril 1742.

Mon cher Podewils. La relation d'Andrié est fort intéressante. Vous verrez par là combien l'Angleterre est portée pour nous; je crois qu'il ne serait pas mal de la montrer à Hyndford, et de faire en mon nom un compliment très obligeant au ministère de sa façon avantageuse de penser à mon égard, et de donner des assurances de la sincérité avec laquelle je réponds à leurs bonnes intentions, et combien je suis porté à m'y prêter.

Je vois cependant que par l'Angleterre nous pourrons peut-être encore parvenir au Königingrätz, et cela par le raisonnement suivant:

Si la Reine le cède, elle regagne par là toute la Bohême, la Haute-Silésie, la Moravie et la Haute-Autriche. Si elle ne le cède pas, tout le reste est pourtant perdu.

Je ne m'opiniâtre point, mais je crois qu'il ne faut prendre le bon que lorsqu'on ne peut avoir le meilleur.

Adieu, cher Podewils. Vous connaissez mes sentiments.

Federic.

Dans ce moment je reçois une relation de Moscou par où vous verrez que la Russie désire de se lier avec nous. Faites entrevoir la perspective de cette alliance à Hyndford. Nouvel argument.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

799. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE [A FRANCFORT SUR-LE-MAIN].[1]

Chrudim, 22 avril 1742.

Monsieur. J'ai bien reçu par M. de Valory votre lettre du 1er de ce mois, et ma satisfaction a été extrême, en y voyant que vous rendez justice à mes sentiments et à mes intentions. Les bonnes dispositions que la France a faites pour des opérations vigoureuses, m'ont bien réjoui, de même que la précaution qu'on a prise de faire marcher les troupes ensemble, ne doutant nullement que, si l'on ne se presse trop et attend que toutes les troupes soient assemblées, alors, en marchant en force sur Khevenhüller, on l'obligera bientôt de quitter la Bavière. La seule difficulté que je crains encore est de déloger les Autrichiens de Passau, étant très vraisemblable qu'ils tâcheront de leur mieux à soutenir ce poste.

J'espère que ma dernière lettre du 12 de ce mois vous aura assez instruit de toutes les raisons que j'avais alors pour marcher avec une

[1] Wohin der Marschall am 21. April aus Versailles zurückkehrte.

partie de mes troupes en Bohême, et que c'était principalement sur l'avis que M. de Valory me donna du dessein que l'ennemi avait de tomber tout d'un coup sur M. le maréchal de Broglie et sur Prague, avis qui fut confirmé par une lettre que je reçus du Roi de Pologne, et qu'à cela venait qu'il ne nous resta de la subsistance pour nos troupes en Moravie que pour quinze jours à peu près, qu'il n'y avait pas de rivières pour faire des transports de vivres, et que les gens du pays, à l'instigation des Autrichiens, s'étaient sauvés avec leurs chevaux et bétail.

Néanmoins, le temps nous a appris que lesdits avis qu'on nous a débités avec tant de vraisemblance, ont été faux, et que le prince Charles de Lorraine, au lieu de marcher vers Prague, s'est tourné tout d'un coup vers la Moravie, où il est actuellement avec ses forces. C'est ce qui m'a obligé d'y laisser encore une partie de mes troupes, destinées ailleurs pour la Bohême, afin de soutenir le corps d'observation que j'avais laissé en Moravie. Vous jugerez que tant de changements de mesures me doivent incommoder infiniment, me voyant obligé par là de rentrer en Moravie, aussitôt que les troupes qui me viennent sous les ordres du vieux prince d'Anhalt, m'auront joint, pour en déloger le prince Charles de Lorraine. C'est ce qui m'oblige de forcer la nature par des dépenses énormes, afin de faire transporter des amas de magasin par chariot depuis l'Oder à Neisse et de là à Olmütz, distance de plus de douze lieues d'Allemagne; et, comme outre cela il faut que ce transport se fasse par-dessus les montagnes de la Moravie, il est facile voir combien d'arrangements il y aura à faire, et les dépenses furieuses que j'aurai à soutenir.

En attendant, les Saxons sont sortis de la Moravie, où leurs généraux avaient si peu d'envie de rester qu'ils me déclarèrent d'un jour à l'autre, par des lettres que j'ai en mains, qu'ils seraient obligés de repasser en Bohême tant faute de subsistance que pour couvrir leur pays. Et, quoique mes ordres et instances fussent de marcher vers Prague, pour y être à portée de soutenir M. le maréchal de Broglie, en cas que l'ennemi voulût à lui, néanmoins le Chevalier de Saxe vient de me mander aujourd'hui que par un ordre du Roi son maître il doit marcher vers Leitmeritz. Je lui ai fait entrevoir qu'à cet endroit il serait peu utile à la cause commune, néanmoins j'ai peu d'espérance qu'il changera d'avis.

Les arrangements que la cour de France a pris, pour se précautionner contre les desseins des Anglais sur les Pays-Bas, sont excellents, mais je vous laisse juger, Monsieur, vous-même si je puis faire marcher un corps suffisant de mes troupes dans le pays de Clèves, pendant la conduite équivoque que tient la cour d'Hanovre. Au contraire, je crois que, si je garde le reste de mes troupes dans mes pays en deçà de l'Elbe, cela tiendra toujours les Hanovriens en respect pour ne pas se remuer, et je crois que, si on faisait quelque bruit, comme si 12,000 hommes de troupes danoises venaient se joindre aux

miennes, pour former ensemble un corps d'observation, cela pourrait donner bien à penser aux Hanovriens.

Je vous prie d'être assuré de l'estime et de la considération avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

800. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Chrudim, 23 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu avec toute la satisfaction imaginable les lettres que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 11 et du 16 de ce mois, et je Lui suis infiniment obligé de la confiance qu'Elle me témoigne et de tous les avis qu'Elle me donne.

Je La félicite sincèrement sur la conclusion du traité avec le roi de Suède,[1] et Votre Majesté Impériale peut être persuadée que je ne refuserai jamais la garantie que le roi de Suède demande de ma part pour les pays de Hesse, selon qu'on en est convenu dans ledit traité.

Votre Majesté Impériale agréera que je La félicite ici de la manière la plus cordiale sur l'agréable nouvelle de la prise de la ville d'Égra, de même que sur les premières succès que M. d'Harcourt a eus contre les troupes de Khevenhüller. Les suites n'en pourront être qu'heureuses, si les Français ne sont trop téméraires pour entreprendre quelque chose avant que toutes leurs troupes soient assemblées. Je suis persuadé que, si une fois elles seront jointes, et qu'elles agiront alors efficacement, elles l'obligeront alors absolument de se replier vers l'Autriche. Votre Majesté Impériale me fait justice si Elle est assurée de l'attachement sincère, de l'amitié et de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

---

801. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Chrudim, 23 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté Impériale aura vu par mes précédentes les raisons qui nous ont obligés d'approcher de Prague, et les faux avis que l'on nous a débités avec tant de vraisemblance que nous y avons été trompés.

[1] Wegen Ueberlassung der hessischen Truppen des Königs von Schweden als Hülfsvölker an Baiern.

Les Saxons, au lieu de joindre M. de Broglie, comme je leur en avais fait de vives instances, marchent à Leitmeritz, endroit où ils seront entièrement inutiles à la cause commune. Pour moi, je me prépare, après la jonction du prince d'Anhalt et quelques arrangements touchant les subsistances, d'entrer en Moravie et d'en déloger le prince Charles tout de suite.

Je souhaite de tout mon cœur que la santé de Votre Majesté Impériale se rétablisse dans peu entièrement; mes vœux sont tous pour Sa personne et Sa prospérité, La priant de me croire avec tous les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très fidèle frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

802. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A KRASKOW.

Chrudim, 23 avril 1742.

Monsieur. L'officier d'ordonnance que vous avez envoyé ici m'a bien rendu votre lettre d'hier, et comme j'y vois que, par des ordres de Sa Majesté le Roi votre maître, vous devez marcher à Leitmeritz par l'autre côté de l'Elbe, je n'y saurais contredire, et il dépendra de vous de passer l'Elbe à Teinitz et de marcher, selon les conditions que vous me marquez,[1] de là, au delà de Melnik, jusqu'à Leitmeritz, avant l'arrivée des troupes sous les ordres du prince d'Anhalt dans le cercle de Bunzlau, pour ne point porter préjudice à la subsistance qu'il faut que j'en tire absolument pour la subsistance de mes troupes.

La seule représentation que je trouve nécessaire à faire par rapport à cette marche, est que ce n'est point le chemin vers Prague, et que par une marche vers Leitmeritz le corps de M. le maréchal de Broglie sera toujours exposé d'être renversé par les ennemis, en cas qu'il en fût attaqué. Je vous laisse à juger s'il ne conviendrait pas mieux au bien de la cause commune que vos troupes restassent derrière la Beraun, où elles auraient la même commodité pour transporter sur l'Elbe tout ce qui leur faut, et pour y recevoir leurs recrues, et où elles seraient toujours à portée de prêter leur secours au maréchal de Broglie, en se joignant avec lui, si le cas le demandait; au lieu que, si vos troupes voulaient rester à Leitmeritz, on n'en pourrait trop bien augurer pour la cause commune. Je suis persuadé que ces circonstances que je vous indique méritent bien de la considération. Après cela, il ne me reste que de vous

[1] „Je promets à Votre Majesté", schreibt der Ritter von Sachsen, „que je ne m'arrêterai nulle part et que je passerai tout d'un train et au plus vite jusqu'au delà de Nimbourg, pour ne point traverser nulle part ses troupes et passer ces endroits encore avant l'arrivée du feld-maréchal, le prince d'Anhalt."

assurer de l'estime invariable avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

803. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Chrudim, 23 avril 1742.

Monsieur. J'ai reçu vos deux lettres, et je vous suis très obligé de tous les avis que vous me donnez de la position de l'ennemi et des intentions qu'il peut avoir, sur quoi je ne manquerai pas de prendre mes mesures. La bonne nouvelle de la prise de la ville d'Égra m'a extrêmement réjoui, et je vous en félicite cordialement, ne souhaitant rien plus au monde que d'avoir bientôt encore d'autres bonnes nouvelles des progrès heureux que les troupes sous vos ordres feront contre l'ennemi commun. Personne n'y prendra plus de part que moi, et vous me ferez justice si vous êtes assuré que je suis avec toute l'estime imaginable etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

804. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 16. April, dass der Vertrag zwischen dem Kaiser und Hessen-Cassel (d. d. Frankfurt 2. März 1742) vollinhaltlich dem preussischen Hofe mitgetheilt werden wird. „Votre Majesté verra que le but principal de ce traité est la dignité électorale que la Hesse voudrait faire passer dans sa maison." Der Landgraf hofft, dass der König seine Bestrebungen begünstigen wird, und hat gefragt, ob Klinggräffen in Betreff der preussischen Garantie der hessischen Lande etwas erfahren hat.

Chrudim, 24. April 1742.

Die Garantie der hessischen Possessions in Teutschland will mit übernehmen. Ich werde Mich auch wegen der Churwürde gerne vor sie interessiren, wann Ich von ihnen davor ein Regiment oder Bataillon erhalten kann, wenn es auch schon nicht in diesem Jahre ist, da Ich es ohnehin nicht gebrauchen kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

805. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 25 avril 1742.

Mon cher Podewils. La faim et les admirables soins de M. de Schwerin ont obligé le prince Didier d'abandonner Olmütz et de se retirer sur Troppau et Jägerndorf; je vous en avertis d'avance, pour que vous préveniez le public là-dessus. J'envoie le vieux prince d'Anhalt

pourqu'il ait le commandement de la Haute-Silésie, et qu'il y opère la défensive tout au mieux, tandis que j'assemble ici mes forces principales pour marcher en force droit vers Teutschbrod, Iglau et l'Autriche, car c'est la seule opération que nous puissions faire.

Touchant notre négociation, je suis de votre avis qu'il ne faut point s'empresser, mais vous pouvez bien faire sentir à Hyndford que nous sommes en état de maintenir ce que nous demandons des Autrichiens, et qu'ils n'ont qu'à voir s'ils pourront nous en chasser; que d'ailleurs, s'ils n'acceptent point les conditions qu'on leur offre, ce sera à eux à voir comment ils feront, et que l'Angleterre ne pourra trouver étrange que nous entrions aveuglément dans toutes les mesures de la France.

Touchant une cession du Königingrätz, ne pourrait-on point accorder peut-être pour une somme considérable, payable à la Reine tant qu'elle aura la guerre dans ses provinces d'Allemagne? Je payerais bien 700,000 écus par an, ce qui reviendrait au même qu'un secours, et qui ne serait pas si odieux. Mais comme la plupart de mes dépenses pour cette campagne sont faites, je m'embrasse très peu de la continuer. Tout ce que je redoute, c'est la France, et qu'elle ne nous veuille prévenir par une paix séparée.

Dans les circonstances critiques, nous n'avons à craindre que l'infidélité de nos alliés et l'enthousiasme des Anglais. Je vois bien, quoi qu'il en soit, qu'il faut avoir patience et commettre quelque chose de notre destinée au hasard.

Si les Français prospèrent en Bavière, nous viendrons peut-être, quoiqu'avec peine, à notre but; si la guerre s'allume en Flandre, nous aurons plus de peine; en un mot, toute la machine politique est dans un état si confus et si problématique que, de quel côté que l'on tourne, l'on risque de prendre un mauvais parti.

Adieu, à revoir. Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

806. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 26 avril 1742.

Mon cher Podewils. Je suis curieux de savoir quel dessein les Anglais forment en Flandre, ce qu'ils veulent faire avec ces 16,000 hommes qu'ils y veulent envoyer, et quelle idée, en un mot, ils se font d'une diversion qu'ils peuvent opérer? Si vous le pouvez, tâchez de l'apprendre par Hyndford. Prenons 40,000 Hollandais, ajoutons-y les 16,000 Anglais et 15,000 Autrichiens, ce qui fait ensemble 71,000 hommes: croyez-vouz qu'avec ce corps l'on peut entamer la France en Flandre? Je ne saurais me le persuader. Se pourrait-il que cette armée traversât l'Allemagne? C'est ce que ne souffrira de la vie M. de

Maillebois, ni Noailles. Que feront donc ces milliers rassemblés? Rien que camper en Flandre. De plus, la Hollande n'est point encore d'accord avec les Anglais, et cette sage République craint trop d'attirer sur elle le flambeau de la guerre, qui fait tant de ravages dans d'autres pays.

Lorsque je considère ceci d'un côté, et l'orgueil immense de la cour de Vienne de l'autre, je ne sais comment les faire cadrer ensemble; il faut donc qu'ils aient encore une corde à leur arc qui nous est inconnue. Vous pouvez dire à Hyndford qu'il n'aura pas un mot de ma main, avant que je sache à quoi m'en tenir avec la cour de Vienne; que je comprends par tout le commencement de la négociation que les Autrichiens et les Anglais veulent premièrement attendre le premier événement, pour voir s'il leur serait favorable ou contraire, mais qu'ils peuvent compter là-dessus que je règlerai aussi mes prétentions sur le baromètre de ma fortune. Entre nous soit dit, je ne crois pas que nous parviendrons à quelque chose par cette négociation, et qu'il faudra par une montre de vigueur et quelque coup d'éclat les obliger à plier leur orgueilleuse opiniâtreté à la nécessité des conjonctures.

Ainsi, je n'ai plus cette idée aussi vivement dans l'esprit que passé trois semaines. D'ailleurs ma situation, à l'égard de mes arrangements militaires, est bien meilleure à présent, et je puis combattre, assiéger, me défendre ou attaquer, selon que je le juge utile. Que cela ne vous empêche pas cependant de faire des efforts pour parvenir à votre but, mais je ne crois pas que nous en soyons déjà à l'heure du berger.

Tâchez cependant de flatter Hyndford et de nous le conserver, c'est un escalier dérobé qui peut servir en cas d'incendie, et dont l'utilité pourra un jour servir, lorsque nous n'avons plus d'autre saint auquel nous vouer. Je vous écrirai ci-joint un billet ostensible. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

807. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.[1]

Chrudim, 26 avril 1742.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre et tout le détail de votre conférence avec milord Hyndford.

Je suis étonné de voir les difficultés qu'il paraît faire pour les cessions que je demande, vu que la reine de Hongrie n'est pas en état de me rechasser ni de la Haute-Silésie ni de la Bohême, ainsi qu'elle devrait être trop heureuse qu'on lui cède l'un de bon gré pour garder une très petite portion de l'autre. D'ailleurs, le seul moyen pour éviter une guerre générale est de me détacher de l'alliance qui paraît l'attirer,

[1] Ostensibel.

et il me semble qu'il est quasi démontré que, si je quitte la partie, tout le reste des ressorts de l'alliance s'arrêteront d'eux-mêmes.

Milord Hyndford m'a écrit une lettre, passés deux mois, dans laquelle il me semble mettre au niveau de tout espérer, et à présent, l'on paraît plus dur, et il semble que l'on chicane tout.

Je n'ai pas besoin de la paix, je dois même me promettre des succès heureux de la guerre; l'unique dessein qui m'a fait donner les mains à cette négociation, a été d'éteindre par là le flambeau de la guerre, dont l'embrasement pourrait facilement devenir général. L'ancienne inclination que j'ai pour les Anglais, et le despotisme immanquable de la France, m'ont rendu facile, mais l'opiniâtreté orgueilleuse et le peu d'empressement des Anglais et des Autrichiens me rendra plus fier encore que je n'ai été. C'est à présent le temps de m'avoir, ou jamais, et dès que je serai éclairci de ce que j'ai à espérer des Puissances maritimes et de la maison d'Autriche, je prendrai mon parti pour la paix, ou bien pour entrer aveuglément dant toutes les vues de la France, et pour m'unir d'une façon si indissoluble avec cette puissance que la maison d'Autriche, et le roi d'Angleterre peut-être lui-même, pourront se reprocher de m'avoir négligé. Faites mes compliments à milord Hyndford, et dites-lui que j'espère qu'il sera assez discret pour ne rien dire de notre négociation et pour obliger la cour de Vienne à une égale discrétion.

J'attends la réponse de Vienne avec curiosité, car l'on y verra sûrement l'orgueil et la fanfaronnade autrichiens en entier, et je suis sûr qu'ils parleront de nous en termes si abjects et si humiliants qu'on ne saura en soutenir la lecture.

Adieu, Vous connaissez les sentiments que j'ai pour vous.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

808. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 26. April 1742.

Der Minister wird auf einen Bericht vom 24. April beschieden:

„Wie Se. Königl. Majestät nicht approbiren könnten, dass Ew. Excellenz bereits wegen Königgrätz und Pardubitz nachgegeben und dagegen auf die Totalité von Oberschlesien beständen. Ersteres wäre zur Zeit viel zu früh, und Se. Königl. Majestät beständen allerdings noch auf die Cession von Königgrätz und Pardubitz und considerirten die Cession von Oberschlesien nicht anders, als das letzte Mittel, wann nämlich ganz und gar keine Hoffnung wäre, den wienerschen Hof zur Cession von Königgrätz und Pardubitz zu bewegen, und dass es die äusserste Noth erforderte, dagegen Oberschlesien anzunehmen. Ew.

Excellenz möchten dahero an Mylord Hyndford nur gleich declariren, dass des Königs Majestät die Proposition von Oberschlesien nicht agreirten, sondern in diesem Stücke dasjenige, so gehandelt worden, desavouirten, vielmehr auf den Articul von Königgrätz und Pardubitz beständen, welches er dem wienerschen Hofe melden könnte.

Wenn sonsten Mylord Hyndford in dem Gedanken stünde, als wenn Se. Königl. Majestät von Dero jetzigen Alliirten keine Cession, weder von Böhmen noch von Oberschlesien, zu gewarten hätten, so wäre Ew. Excellenz bekannt, was des Königs Alliirten Deroselben vor Avantages, ex. gr. die Garantie der Succession von Ostfriesland, die mecklenburgischen Sachen und dergleiche nmehr versichert hätten,[1] welche aber durch einen zu machenden Particulierfrieden entweder wegfielen oder doch von neuem ungewiss würden. Ew. Excellenz könnten dahero auf vorgedachtes Vorgeben des Mylord Hyndford en général antworten, wie Sr. Königl. Majestät ausser Schlesien und Glatz noch verschiedene andere Avantages versichert worden wären, die Höchstdieselbe bei einem Particulierfrieden theils verlören, theils in Hazard setzten, sodass wohl nichts billiger wäre, als dass der wienersche Hof in solcher Consideration des Königs Majestät indemnisirte, und wäre dahero wohl das wenigste, wann Dieselbe, wie Sie zu thun geneigt wären, Sich mit Königgrätz und Pardubitz begnügten."

Podewils soll überlegen, „ob es nicht von gutem Effect sein würde, wenn man dem Andrié, falls derselbe schweigen könnte, auftrüge, dem Carteret vor Sr. Königl. Majestät guten Disposition zu einem Accommodement einige secrete Ouverture zu geben . . . dass es nur auf eine Kleinigkeit wegen Königgrätz ankäme . . . und dass, wenn solches geschlossen, alsdann Se. Königl. Majestät geneigt wären, mit den Seepuissances in eine defensive Allianz zu treten."

Der König ist der Ansicht, dass Hyndford allein, „die Sache nicht heben und den wiener Hof pliabler machen dörfte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

809. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 27 avril 1742.

Mon cher Podewils. Je ne saurais m'empêcher de vous faire encore ce raisonnement sur la situation présente des affaires, que vous pouvez même lire à milord Hyndford, si vous le jugez à propos.

Voyez comme la reine de Hongrie est entourée d'ennemis de tous cotés. L'armée française de Bavière, pour laquelle nous étions en mille appréhensions, est arrivée et s'est rassemblée aujourd'hui. Les troupes du prince d'Anhalt me joindront le 3 de mai, les recrues et les troupes

[1] Vergl. Bd. I S. 309, Bd. II S. 86.

de l'Empire seront dans quinze jours à portée de l'armée de Bohême. La Moravie est regardée comme un pays neutre, à cause que nulle armée n'y peut subsister, et la Haute-Silésie peut être soutenue.

Le roi de Sardaigne est sur le point d'embrasser le parti espagnol; les Anglais avec 16,000 hommes, joints aux Autrichiens, en Flandre. ne sauraient opérer l'offensive, les Hollandais n'y consentiront jamais. Les Hanovriens n'oseraient se remuer, ou risqueraient d'être accablés par mes troupes et 12,000 Danois. L'Empire va se déclarer pour l'Empereur.

Dans ces conjonctures, il ne s'agit plus que de concerter le plan d'opération.

Je suis sûr que mon dessein mènera la cour de Vienne au point où le désirent les alliés, mais je suis obligé de dire en même temps que ce dessein une fois entamé, il n'y a plus moyen de reculer, et qu'il y a même des mesures à prendre qui ne sauraient qu'être très préjudiciables au roi d'Angleterre, et qui une fois prises, me mettraient pour quelques années hors d'état de me lier avec lui. Il est donc temps de me déterminer; pour cet effet, je voudrais que milord Hyndford envoyât un courrier à Londres, pour leur proposer l'article de Königingrätz.[1]

Je soupçonne que les Anglais, moyennant la cession que leur a faite la maison d'Autriche d'Ostende et de Nieuport, lui auront garanti la Bohême. Mais si l'on pense que cette garantie soit suffisante pour sauver la maison d'Autriche, c'est à l'Angleterre à voir comme elle fera; au lieu que, si l'on considère qu'en me cédant un douzième de la Bohême, je cède la Haute-Silésie en revanche — que la maison d'Autriche n'est pas en état de me reprendre — et que tout le reste de la succession sera dès lors facile à recouvrer: alors je me persuade que les Anglais verront que c'est le véritable intérêt de la cour de Vienne d'en agir ainsi.

Mes inquiétudes ont cessé pour la Bavière, Glatz est rendu,[2] mon armée est assemblée, ainsi j'attends la réponse de Londres pour décider à jamais de l'équilibre de l'Europe, et pour me lier pour l'éternité avec Londres ou avec Paris.

Je vous ordonne de montrer cette lettre à Hyndford, et de lui dire qu'il ne me trouvera pas difficile pour tout ce qui regarde l'argent[3] ni l'intérêt de l'Angleterre.

Vous connaissez l'estime que j'ai pour vous. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Am 30. April entsendet Hyndford auf Podewils Veranlassung einen Courier an Carteret, dass man durch Robinson den wiener Hof zur Abtretung von Königgrätz und Pardubitz bestimmen möge. — 2 26. April. — 3 Die auf Schlesien lastenden Schuldforderungen englischer Unterthanen.

810. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 27. April 1742.

Eichel hat Befehl zu melden: „Wie dass je mehr Se. Königl. Majestät die Umstände wegen Königgrätz und wegen Oberschlesien überlegten, je mehr Sie Ursach fänden auf ersteres zu bestehen, und dass Sie letzteres, ohnerachtet es in sich weit importanter, dennoch fast nicht annehmen könnten, es sei denn, dass Sie die allerhöchste Noth dazu zwänge, solches anzunehmen, alsdann aber doch dieses Land Ihnen ganz inutil sein würde.

Die Ursachen davon wären folgende: dass, wenn Se. Königl. Majestät Oberschlesien bekäme, das Haus Oesterreich aber ganz Böhmen behielte, Höchstdieselben dann allemal von der Discretion dieses Hauses dependirend würden, und dass, wenn hiernächst eine Conjonctur sich ereignete, da das Haus Oesterreich das preussische Haus feindlich anfallen wollte, selbiges alsdann nur mit einer Armee aus Böhmen über Schweidnitz in Schlesien perciren dörfte, alsdann, wenn schon das preussische Haus denen Oesterreichern eine Armee entgegen stellete, dennoch Oberschlesien alsofort verloren sein würde; dahergegen, wann der königgrätzer Kreis an Se. Königl. Majestät cediret würde, solches Niederschlesien dergestalt arrondirte, dass man solches gegen alle feindselige Desseins mit einer Armee souteniren könnte. Des Königs Majestät fügen solchem annoch bei, dass, woferne die Königin von Ungarn Böhmen behielte, Höchstdieselbe ohne Königgrätz zu haben niemalen Ihre Sicherheit fänden, woferne aber eine andere, kleinere und schwächere Puissance Böhmen bekäme, so könnten Sie mit Oberschlesien Sich begnügen . . . Ew. Excellenz werden inzwischen meines wenigen Erachtens nach am besten urtheilen, ob und wie die Sache wegen Königgrätz zu Sr. Königl. Majestät Vergnügen zu redressiren.

Wegen des Herrn p. Hoffmann haben Se. Königl. Majestät noch befohlen zu melden, wie Sie nöthig fänden, dass derselbe noch nach Fraustadt mit ginge, insonderheit wann der österreichische Gesandte dahin gehen sollte, um alle pernicieuse Desseins, Associationes und Conföderationes wider Se. Königl. Majestät zu verhüten . . . .

Beikommendes Schreiben von des Prinzen Wilhelm von Hessen Durchlaucht soll auf das obligeanteste beantwortet, der von Klinggräffen aber dabei instruiret werden, die Insinuation auf eine convenable Weise zu thun, ob es nicht dahin zu bringen, dass man dem Hause Hessen die Churwürde verspräche, solches sich dagegen engagirte, keine Truppen zum Dienste des Hauses Oesterreich weder in Teutschland, noch in den Niederlanden dem König von Engelland zu überlassen" . . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

811. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A KRZINETZ.

Chrudim, 27 avril 1742.

Monsieur. Vous savez que ç'a été sur votre instance que j'ai permis aux troupes saxonnes de passer l'Elbe à Teinitz et Kollin, sous la promesse que vous me fîtes[1] que vous passerez tout d'un train et au plus vite de là jusqu'à Melnik et Leitmeritz, pour ne point causer le moindre préjudice à mes troupes, qui arriveront au premier jour dans le cercle de Bunzlau et de Königgrätz, et que même on remettrait dans mes magasins ce qu'on avancerait à vos troupes. Vous jugerez donc de ma surprise et de mon chagrin, lorsqu'on vient de me mander que vos troupes, après avoir passé l'Elbe, commencent non seulement de vivre à discrétion, se faisant livrer des fourrages du pays, mais qu'elles commettent toute sorte de désordres, et se font livrer les chevaux de relais, qu'elles emmènent avec eux. J'ai trop bonne opinion de vous, Monsieur, pour que je puisse jamais croire que de telles exactions, contre la parole donnée, se puissent commettre par vos ordres, ni que même vous en ayez connaissance. C'est pour cela que je vous en informe, demandant de vous que vous le voudriez redresser incontinent, et donner vos ordres positifs qu'on renvoie d'abord tous les chevaux qu'on a pris de cesdits cercles, de même que vos régiments y doivent passer au plus vite et tout d'un train, sans y faire des exactions. Je m'y attends d'autant plus que, si le tout n'est remédié sans délai, je me verrai obligé d'en porter mes plaintes à Sa Majesté le Roi votre maître, dont la justice est trop reconnue pour que je n'en doive attendre toute la satisfaction raisonnable d'un procédé si insultant. L'affaire est trop sérieuse pour que je ne doive attendre que vous la redresserez au plus tôt, puisqu'il s'agit de la conservation d'un pays dont il faut absolument que je tire ma subsistance, si je dois agir pour le bien de la cause commune. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Nach dem Concept. Federic.

---

812. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A KRZINETZ.

Chrudim, 27 avril 1742.

Monsieur. Par ma lettre d'aujourd'hui je me suis déjà expliqué envers vous sur les raisons que j'ai d'être mécontent de la conduite de quelques-unes de vos troupes à qui j'ai donné la permission de passer l'Elbe.

Ces avis continuant à me venir de plus en plus, j'ai été obligé de donner ordre à toutes mes garnisons le long et au delà de l'Elbe, dans les cercles de Königgrätz et de Bunzlau, de ne plus laisser passer l'Elbe à aucunes de ces troupes, mais de leur dire, en mon nom, de prendre leur

[1] Vergl. oben S. 130 Anm.

route en deçà de l'Elbe. Quoique j'aime de faire tout au monde pour la conservation des troupes de Sa Majesté le Roi votre maître, néanmoins, après ce qui s'est passé, je me vois indispensablement obligé de prendre cette résolution, puisque sans cela, j'ôterais la subsistance à mes propres troupes, et je me mettrais moi-même hors d'état de pouvoir rester dans ce pays. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

813. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Chrudim, 28 avril 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire, sous date du 22 de ce mois, m'a été bien rendue, et j'ai vu avec une satisfaction extrême qu'Elle goûte les raisons que j'avais eues, lorsque je marchais avec une partie de mes troupes et celles de Saxe en Bohême, sur des avis si apparents tant de la part du maréchal de Broglie que même du roi de Pologne.

Contre toute mon attente ces nouvelles ont été fausses, dont je suis extrêmement mortifié, et l'ennemi, au lieu de marcher sur le maréchal de Broglie et sur Prague, est entré en Moravie avec le gros de son armée, sous les ordres du prince Charles de Lorraine.

Il est vrai qu'il m'aurait été impossible de trouver à la longue de la subsistance dans un pays qui en était aussi destitué que la Moravie, et, selon les avis que j'ai eus depuis quelques jours, l'armée ennemie n'y subsiste que de ce qu'on avait déjà amassé à Brünn et de ce qu'on lui amène actuellement de la Hongrie. Aussi le reste de mes troupes que j'avais laissé en Moravie, a été obligé de la quitter et de marcher vers Troppau, uniquement par le manque de subsistance, qui était à la fin si grand que le 22 de ce mois il n'y avait plus pour un jour de fourrages.

Tout ce que j'ai actuellement à faire, est d'empêcher par la position que je prends que l'armée autrichienne qui est en Moravie ne puisse pénétrer dans la Haute-Silésie, et qu'en même temps je fasse, tant soit peu, reposer mes troupes des fatigues qu'elles ont souffertes pendant l'hiver, jusqu'à ce que les herbes et les fourrages commencent à venir, et jusqu'à ce que tous les secours des Français et ceux de l'Empire se sóient rassemblés, pour ouvrir alors vigoureusement la campagne, selon le plan dont à l'arrivée de M. de Belle-Isle nous nous expliquerons. Je réitère les protestations de la haute estime, de l'attachement et de l'amitié invariable avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et très fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

814. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Chrudim, 28 avril 1742.

Monsieur. M. de Valory vient de m'envoyer votre lettre du 22 de ce mois, par laquelle j'ai vu combien la fausse nouvelle que M. de Broglie m'a donnée, vous fait de peine. Je n'en ai pas été moins mortifié que vous, mais, la chose faite, il n'y a point de remède. Je suis extrêmement étonné de vous trouver dans l'opinion comme si nous devions tout de suite continuer les opérations. Apparemment que vous n'avez point fait attention à l'armée autrichienne qui est en Moravie, et que j'empêche par ma position de pénétrer dans la Haute-Silésie. Apparemment que vous n'avez pas réfléchi sur les fatigues que l'armée a souffertes pendant tout l'hiver, et à laquelle il faut de repos absolument. Apparemment que vous ignorez que le pays ennemi entre ici et Budweis est entièrement mangé et destitué de subsistance. Peut-être n'avez-vous point fait la supputation des nombres des chevaux qu'il me faudrait pour me faire suivre la farine, et pour faire suivre les fourrages; il me faut 500 chariots pour mener la farine avec, pour quinze jours ou trois semaines; ma cavalerie est forte 14,000 chevaux; ajoutez-y 3,000 chevaux d'artillerie, des munitions et des équipages de l'armée, qui en font 17,000 chevaux: calculez combien de charriage il faudrait pour les nourrir pendant trois semaines en m'éloignant de mes magasins. Vous êtes trop habile général pour ne point juger après ceci qu'il faut de nécessité attendre l'arrivée des fourrages pour commencer les opérations. L'entreprise de la Moravie a été manqué, en partie, faute d'avoir pu amasser de la subsistance; je ne saurais m'exposer une seconde fois de tomber dans un pareil inconvénient, ce qui m'obligera de mettre ici mes affaires en ordre, avant que de remuer. Apparemment ne savez-vous pas que les Saxons ont marchés à Leitmeritz, et que vous aurez bien de la peine à les en faire revenir. Je dois encore ajouter à ces considérations qu'il serait très imprudent d'ouvrir la campagne avant que tous les secours des Français et ceux de l'Empire se soient rassemblés.

J'attends votre arrivée, Monsieur, pour m'expliquer avec vous sur le plan qu'on pourrait former pour la campagne prochaine, mais en attendant je crois qu'il serait du service de l'Empereur et des alliés que l'on fît embarquer sur le Danube un grand appareil d'artillerie pesante, tant d'Ulm que d'Augsbourg et de Nuremberg, dont la marche ne laissera pas que de donner beaucoup d'inquiétude aux Autrichiens pour leur capitale. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

815. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 28. April 1742.

Der König ist der Meinung, „dass man gegen Mylord Hyndford nicht zu vieles Empressement bezeigen, sondern billig erst abwarten müsste, was die Couriers von Wien und von London zurückbrächten, welche man um so mehr abzuwarten hätte, da die Sachen vor der Hand so sehr nicht pressirten, und es nichts schaden dörfte, wenn auch die Negociation noch zwei Monate dauerte, binnen welcher Zeit wohl wenig Operationes geschehen dörften."

... Der König hat sich „endlich determiniret, an den Mylord Hyndford eigenhändig zu schreiben, welches Schreiben hierbei sous cachet volant an Ew. Excellenz übersende und dabei melden soll, dass Se. Königl. Majestät Ew. Excellenz Ueberlegung und Einsicht überliessen, ob Dieselbe gedachtem Mylord solches Schreiben zuzustellen vor dienlich fänden oder nicht" ....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

816. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.[1]

Chrudim, 28 avril 1742.

Milord. La situation des affaires présentes m'engage à me prêter à un accommodement avec la reine de Hongrie, pour lequel votre nation m'a pressé si souvent. Si les Anglais me font avoir l'équivalent des avantages que je perds en quittant le parti de la France, vous pouvez être sûr de réussir, et, en ce cas, je m'engage, d'abord après la conclusion de la paix, de contracter une alliance défensive avec les Puissances maritimes.

Je serai bien fâché de mon côté que, si vous ne pouvez porter la cour de Vienne à des vues aussi salutaires, je me verrai obligé de reserrer les liens qui me rendent l'ennemi de vos alliés, et dont les suites ne pourront manquer de me compromettre avec les Puissances maritimes.

Ne prenez point ceci comme des menaces, mais comme un exposé vrai du fond des choses.

Je laisse à votre pénétration le soin d'opter ce qui peut être des intérêts de votre nation, et à votre prudence à vous décider là-dessus, vous assurant de l'estime particulière que j'ai pour votre personne.

Je prie Dieu, Milord, de vous avoir dans sa sainte garde.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Das Schreiben ist nicht übergeben worden, vergl. unten S. 147. 158.

817. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 29 avril 1742.

Mon cher Podewils. J'ai eu un avis de Klinggræffen qui me marque que les Français ont un homme à Vienne qui négocie pour eux,[1] mais que la fierté de la Reine faisait échouer la négociation de l'émissaire. Cependant on disait que la France pourrait peut-être se relâcher jusqu'au point de prendre la médiation conjointement avec les Puissances maritimes.

Ceci me fait résoudre à m'accommoder le premier, à tout prix; mais comme il serait imprudent de nous précipiter dans une chose de cette importance, il faut attendre le retour des courriers de Vienne, pour ajuster sur la réponse la grandeur de nos prétentions; mais comme j'ai résolu, préalablement à tout, de faire ma paix le premier, je saurais me relâcher jusqu'au point d'accommodement qui me paraîtra praticable. N'en faites rien remarquer à Hyndford, mais pourvu que nous en tirions quelque chose de plus qu'il ne nous est stipulé, nous aurons toujours lieu d'être infiniment satisfaits.

Mandez-moi votre sentiment sur ce que vous espérez d'obtenir, et jusqu'où vous croyez que nous pouvons espérer. Adieu, je suis avec toute l'estime du monde votre bon ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

818. AU ROI DE POLOGNE A LEIPZIG.

Chrudim, 29 avril 1742.

Monsieur mon Frère. La lettre de Votre Majesté, datée de Leipsig, m'a été très bien rendue, et j'ai vu par les nouvelles qu'Elle a eu la bonté de me communiquer, qu'Elle appréhende beaucoup du secours que la reine d'Hongrie tirera des Puissances maritimes, et principalement de l'Angleterre.

Il est sûr que les sommes considérables que la reine de Hongrie à reçues des Anglais, la mettent en état de continuer la guerre contre les alliés, et qu'elle n'aurait pu y fournir de ses propres forces; mais il n'est pas moins sûr qu'avec tout l'argent du monde, lorsqu'on ne peut trouver suffisamment de recrues, les trésors du Pérou ne suffiront pas pour fournir à la guerre. C'est le cas des Autrichiens, dont la dernière ressource est fondée sur les Hongrois, qui ne composent après tout qu'une très mauvaise milice. La faim et le manque de subsistance, comme les officiers de Votre Majesté le Lui auront sûrement écrit, nous ont obligés de quitter la Moravie, que jamais les troupes de la Reine ne nous

[1] Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 17. April: „J'ai découvert que la France tient à Vienne un certain Fargis, depuis quatre ou cinq semaines." Vergl. Droysen V, 1, 434. 471.

auraient pu faire évacuer par force. Il est sûr que la cour de Vienne s'attend à une diversion que les Anglais feront en sa faveur; mais cette diversion ne saurait se faire qu'en Flandre; elle regarde, par conséquent, la France, qui prend aussi actuellement des mesures en conséquence pour s'en garantir.

Je ne sais ce que le ministre d'Angleterre a dit à la cour de Votre Majesté,[1] mais tant sais-je bien que milord Hyndford a tenu jusqu'à présent une conduite plus modeste; il a tenu à la vérité quelques propos vagues sur la nécessité de ne point abandonner la reine de Hongrie. Pour moi, je crois en général que le dessein des Puissances maritimes est plutôt de soutenir leur médiation par les armes que de commencer une guerre ouverte, et je crois qu'ils ne manqueront pas dans peu de s'en expliquer plus clairement; c'est, je crois, le seul service qu'ils soient en état de rendre à la reine de Hongrie, d'autant plus que je crois la république de Hollande dans des sentiments trop pacifiques pour qu'il soit possible aux Anglais de l'ébranler. Le mérite du prince de Weissenfels, que Votre Majesté a mis à la tête de Ses troupes, est généralement connu, on ne peut qu'approuver le choix d'un prince si éclairé, et pour lequel je suis avec tout les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

---

819. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Chrudim, 29 avril 1742.

Der König weist von neuem auf die Aussichtslosigkeit der braunschweigischen Candidatur in Kurland hin.[2] „Il n'y a que la force d'argent et un nombre respectable de troupes qui sauraient faire quelque effet sur les esprits différents, intéressés à cette élection, et vous comprendrez bien que la continuation de la présente guerre me lie en quelque façon les mains, après avoir retiré de Prusse tous mes régiments, tellement qu'avec tout le penchant que j'ai à vous convaincre de mes sincères sentiments d'amitié, je dois pourtant juger bien inutile de faire jouer ces ressorts qui ne porteraient pas coup. Tout ce que je puis faire en attendant, c'est d'insister sans cesse sur le relâchement du prince Antoine-Ulric."

Federic.

Auszug aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Ueber den Inhalt der Erklärung Villiers' ergiebt auch ein weiterer Brief König August's, Leipzig 27. April, nichts näheres, welchen Friedrich am 3. Mai dahin beantwortet: „Mon sentiment était d'écouter de sangfroid la déclaration des Anglais, sans leur répondre .... Il sera toujours temps de s'expliquer envers eux, ou en termes doux, ou comme on le jugera convenable, dès que l'on sera bien instruit du parti que prendront les Hollandais." — [2] Vergl. oben S. 34. 83.

820. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Chrudim, 30. April 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Die von Euch in Eurer Relation sub Nr. 7 angeführete Raisons[1] finde Ich dergestalt valable, dass Ich resolviret habe, die Proposition wegen Acceptirung von Oberschlesien noch nicht zu desavouiren, sondern dass Ihr mit Mylord Hyndford weder von Königgrätz noch von Oberschlesien tractiren und sprechen sollet, bis wir zuvor gesehen haben werden, was die von Wien erwartete Couriers vor Antwort von daher bringen werden. Meine Sentiments von der ganzen Sache werdet Ihr übrigens aus Meinem letzteren Schreiben ersehen haben, wobei Ich gewiss bleiben werde. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

821. AU GÉNÉRAL CHEVALIER DE SAXE A BENATEK.

Chrudim, 30 avril 1742.

Monsieur. J'ai vu avec satisfaction ce que vous me mandez dans la vôtre du 28 de ce mois. Je suis tout-à-fait persuadé que ce qu'il y a eu de désordre, de la part de quelques-unes de vos troupes, a été à votre insu; néanmoins, j'en ai des protocoles en main, que je vous communiquerai. J'estime trop l'amitié de Sa Majesté le Roi votre maître pour que je ne doive pas assister et aider ses troupes, en tout ce qui m'est possible, et si je ne puis faire ce qu'on voudrait désirer, je vous prie d'être persuadé que ce n'est que l'impossible qui m'en empêche.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

822. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 1er mai 1742.

Mon cher Podewils. J'ai bien reçu vos lettres d'avant-hier, hier et aujourd'hui. Je me suis déterminé définitivement à la paix, mais je n'ai pas renoncé aux meilleures conditions d'avance, il faut disputer son terrain, et ne céder que ce qu'il est impossible de maintenir. C'est pourquoi il faut attendre la réponse de la cour de Vienne, pour hausser ou pour baisser le ton, selon qu'il nous paraîtra convenable.

1 Podewils beruft sich in seinem Bericht vom 28. April gegen die Weisungen des Königs vom 26. (oben Nr. 808) auf die Stelle in des Königs eigenhändigem Schreiben vom 22. (oben Nr. 796): „Vous savez que je me cabre point sur le Königgrätz" etc. Der Widerruf der dem englischen Unterhändler einmal abgegebenen Erklärung, Oberschlesien für Königgrätz und Pardubitz annehmen zu wollen, werde alles unwiederbringlich verderben.

Je ne m'embarrasse pas de quelques semaines, à présent il s'agit de savoir en gros si la cour de Vienne est portée à faire sa paix, et si je puis m'attendre à de bonnes conditions, pour que je diffère les opérations jusqu'au moment que nous soyons tombé d'accord sur quelque chose. Les courriers qui vont à Londres nous sont pour le moins aussi utiles que ceux qui vont à Vienne; puisque je regarde le ministère anglais comme le maître-ressort de la machine autrichienne. En un mot, je suis bien sûr que nous ferons notre paix, il n'y a que les conditions plus ou moins bonnes qui pourraient différer de quelque chose.

Le comte de Mortagne, précurseur du maréchal de Belle-Isle, vient d'arriver, il souffle feu et flammes. Les Français veulent se servir de nous pour tirer les marons du feu, ils seront bien habiles, s'ils réussissent.

Si vous pouvez faire usage de cette apparition, eh bien, il dépendra de vous de vous en servir.

Je voudrais bien que Hyndford m'écrivît pour voir quelle tournure il donnera à sa lettre.

Adieu, cher Podewils, il ne me reste plus rien à vous dire.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

---

823. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 1. Mai 1742.

Eichel meldet dem Minister, dass der König ihm gegenüber geäussert: „Den Frieden will und muss Ich haben, kann Ich dabei avantageuse Conditiones erhalten, so wird es Mich freuen, können solche aber nur mediocre sein, so würde Ich deshalb den Frieden nicht fahren lassen; inzwischen muss Ich zuvor die Retour des nach Wien geschickten Couriers abwarten."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

824. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Chrudim, 2 mai 1742.

Monsieur mon Cousin. L'appréhension que ma lettre puisse être interceptée par quelque parti des ennemis, m'oblige d'avoir recours au chiffre. M. de Chambrier le recevra par le même courrier et vous en communiquera la teneur. Je vous félicite des progrès que font les troupes françaises en Bavière; j'espère qu'elles arriveront bientôt aux frontières de l'Autriche.

La saison n'est guère avancée ici. Je ne crois pas que les véritables opérations pourront commencer avant deux mois.

Je fais mille vœux pour la conservation de vos jours précieux, vous assurant qu'on ne saurait être avec plus d'estime que je suis, Monsieur mon Cousin, votre fidèle ami

Federic.

Mémoire.

Le premier coup d'œil de l'Europe offre un tableau de troubles, causés par des ligues puissantes d'une moitié de ce continent contre l'autre. De puissantes armées marchent de tout côté, des flottes couvrent les mers, mais plus que tout ceci, un esprit de vertige et de fanatisme chez les nations républicaines y cause une fermentation si forte qu'il est difficile de prédire ce qui en résultera.

A examinêr ensuite ces grands objets plus foncièrement, on voit peu d'union entre les puissances qui forment le parti de la reine de Hongrie. Les Anglais veulent la guerre, il est contre l'intérêt de la Hollande de s'y engager, le roi de Sardaigne est à l'encan, et l'électeur d'Hanovre, avec beaucoup de mauvaise volonté, manque de résolution définitive.

Cependant, la France rassemble une armée en Flandre, où une trentaine des places les mieux fortifiées de l'Europe et les mieux fournies présentent un boulevard formidable à la mauvaise volonté de ses voisins et à l'ambition des Anglais.

Il n'y a que le pays de Clèves, situé en delà du Rhin, qui soit exposé aux maux de la guerre, et que le désir de vengeance des alliés de la reine de Hongrie ne ménagera pas.

Si l'électeur d'Hanovre, contre toute attente, prenait quelque résolution vigoureuse, on se flatte que le Roi Très Chrétien disposerait le roi de Danemark de façon que ces 12,000 hommes pour lesquels ce prince reçoit des subsides, puissent, en ce cas, se joindre aux Prussiens.

Les émissaires de la cour de Vienne tentent l'impossible pour fomenter une confédération en Pologne, dont leur intention est de se servir également contre les rois de Prusse et de Pologne. Ce qui allumerait une guerre d'autant plus ruineuse que ces troupes tartares, hongroises et polonaises ne sont proprement que des incendiaires.

Les opérations des alliés seraient fort difficiles, pour ne pas dire impraticables, en Bohême, à cause du charroi. Celles du Danube sont sûres et d'un plus grand poids, elles obligeront les Autrichiens d'évacuer la Bohême et la Moravie pour couvrir Vienne. Si l'on suit alors le courant du Danube, il est indubitable qu'on les forcera à combattre et qu'on les réduira au point d'avoir recours à la négociation.

Der Brief nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

825. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 3. Mai 1742.

„. . . Dasjenige, was der Marquis [de Valory] gegen Ew. Excellenz zu Neisse entfallen lassen,[1] hat des Königs Majestät frappiret, und erwarten Sie nunmehro mit Verlangen, jedennoch ohne Sich zu impatientiren, die Rückkunft des wienerschen Couriers zu vernehmen. So approbiren auch höchstgedachte Se. Königl. Majestät, dass Ew. Excellenz das letzthin übersandte Handschreiben aus den angeführten Ursachen annoch an Sich halten.[2] Sie vermeinten zwar, dass Ew. Excellenz . . . . . Mylord zu verstehen geben könnten, als ob Sie ein Schreiben vor solchen hätten, so Sie ihm aber nicht eher als nach der Retour des Couriers von Wien übergeben könnten. Doch wollen Sie solches Ew. Excellenz Gutfinden überlassen. Es bleiben Se. Königl. Majestät dabei des Sentiments, die Negociation ruhig abzuwarten und dazu ein Paar Monat Zeit zu lassen. Der hierbei kommende Extract des Discours, welchen Mr. Pulteney gehalten, nebst demjenigen, so Andrié in anliegender chiffrirten Relation geschicket,[3] hat Sr. Königl. Majestät sehr gefallen, und vermeinen Sie, dass bei solcher Disposition der Gemüther in Engelland der erstere Bericht des Mylord Hyndford und die nachher par estafette abgeschickte Depesche an Mylord Carteret sehr à propos kommen und von einem sehr guten Effect sein müsste, um so mehr, als Höchstdieselbe glauben, dass der wienersche Hof jetzt in einer gewissen Dépendance von dem englischen stehe" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

826. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER A BERLIN.

Chrudim, 4 mai 1742.

J'ai reçu la vôtre du 28 d'avril. Quoique l'amitié de Me. la duchesse de Würtemberg me sera toujours chère, j'avoue néanmoins que je me lasse à la fin d'entendre continuellement parler de ses affaires domestiques comme d'une affaire qui, entre toutes celles dont l'Europe est agitée, demande la principale attention.

J'espère que par le mariage proposé[4] sa maison ne trouvera pas moins d'avantages que j'en trouve dans son alliance, et si le destin s'en

[1] „Nous parlâmes des grandes difficultés qu'il y aurait à parvenir à la paix, surtout aux conditions stipulées pour l'Empereur et la Saxe. Il me répondit alors: Il est juste que, si l'un se trouve obligé de se relâcher de ses prétentions, chacun des autres fasse autant à proportion." (Bericht Podewils' 1. Mai.) — [2] Ebend.: „Si l'on voit qu'on n'a aucune envie à Vienne de s'accommoder avec nous, il serait inutile et même dangereux de remettre cette lettre à Hyndford." — [3] Vergl. Droysen V, 1, 427. — [4] Vergl. oben S. 26. Die Markgräfin von Baireuth hatte inzwischen ihre Einwilligung ertheilt.

mêlait en contraire, il ne faudrait pas renoncer à vivre pour cela. Aussi ne puis-je vous cacher qu'il faut que la tête tourne à ceux qui sont d'opinion que sans Bielfeld[1] tout est perdu. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

827. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE BAVIÈRE A PRAGUE.

Chrudim, 4 mai 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 2 de ce mois, par laquelle j'ai vu ce que s'est passé du côté de la Sazawa avec M. Bercsényi. J'ai été bien aise d'apprendre que l'ennemi y a été repoussé, mais je ne pourrais pas m'imaginer qu'il y ait eu d'autres troupes ennemies qu'un parti de hussards.

Il y aura de la difficulté d'envoyer un corps de mes troupes à Rattay, ne les ayant pas encore toutes assemblées, et ne voyant pas comment celles que j'y pourrai envoyer trouveront leur subsistance dans un lieu où tout est mangé, outre que tout ce que j'ai de troupes de ce côté-là, ne consiste qu'en cavalerie. Je tâcherai néanmoins, aussitôt que mes régiments qui sont en marche m'auront approché de plus près, de faire mon possible afin d'arranger mes quartiers de la manière que ledit poste puisse être secouru à temps, en cas que l'ennemi y voulût donner. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

828. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 5 mai 1742.

Mon cher Podewils. Dans tout ce que vous dit milord Hyndford, on voit visiblement quelle est son intention, savoir de diminuer la force et les bonnes dispositions des alliés, et de faire valoir l'Angleterre et la maison d'Autriche. Mais examinons les choses de sang-froid et entrons dans le détail de ce que peut produire cette diversion de Flandre, quand même elle aurait lieu.

Vous savez sans doute que M. de Maillebois a ordre de marcher à Liège, dès que les Anglais entrent en Flandre, et que la grande armée française se formera auprès de Dunquerque. La position de M. de Maillebois tient furieusement les Hollandais en échec, les coupant de toutes les places de la barrière et leur faisant craindre pour l'intérieur de leur pays. Cette raison rend, je le crois, les Hollandais plus mesurés que les Anglais, dont l'enthousiasme passe sur toutes les

[1] Gotter hatte den Uebertritt Bielfeld's in württembergische Dienste befürwortet, um durch Bielfeld dem Einflusse der österreichischen Partei entgegen zu wirken.

considérations. Je prévois que vous me parlerez des Hanovriens: premièrement ceux-ci n'osent dégarnir leur pays, tant qu'un corps assez considérable de mes troupes les tient en échec, et qu'ils ont à craindre des Danois. Examinez, en suite, le grand poids de ces armées de tant d'alliés réunies, et qui n'attendent que la belle saison pour pousser les opérations avec vigueur. Les Hongrois ne viennent point au nombre qu'on s'en était flatté à Vienne, et il faut qu'il y ait quelque vice caché, dont nous ne connaissons pas la cause, qui produit ce changement. En un mot, loin d'être des coupables qui demandons grâce la corde au col, nous sommes des vainqueurs qui ne veulent pas abîmer des vaincus, et qui, par des raisons de politique et d'intérêt, sortons de la guerre, lorsque nous croyons en avoir trouvé le moment favorable. J'attends donc patiemment la réponse de Vienne, et je crois qu'il sera bon de dire à Hyndford, ou qu'il nous faut garantir la Frise, ou nous dédommager de ce côté ici. Vous avez jusqu'au 15 de juin à négocier tranquillement. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

829. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 28. April: „Le duc de Weissenfels cherche à culbuter le comte de Brühl et à mettre à sa place le comte de Manteuffel, son ami de cœur; vraisemblablement il réussira dans ses desseins ....; d'un autre côté, les femmes et les prêtres soutiennent Brühl." Der Ministerwechsel würde den Interessen Preussens nicht entsprechen. „Manteuffel n'oubliera aisément le compliment qui lui a été fait à Berlin."[1] Ammon erwartet Weisung, ob er Brühl die Unterstützung des Königs anbieten soll.

Chrudim, 5. Mai 1742.

Sehr gut. Sollen ihn Meiner Protection auf eine convenable Art versichern, und durch den Pater Guarini und wo es nöthig vor ihn arbeiten, auch wie man ihm helfen kann vorschlagen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

830. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Chrudim, 5 mai 1742.

Monsieur. Comme on m'avait donné avis qu'il y avait deux régiments de hussards ennemis, Ghillanyi et Nadasdy, dans la ville de Politschka, j'y ai envoyé un bataillon de grenadiers et 300 hussards, qui les en ont délogés. A cette occasion, les prisonniers qu'on a faits

[1] Vergl. Bd. I S. 87. 95.

à l'ennemi, et des déserteurs qui en sont venus, m'ont assuré que le prince Charles de Lorraine avec l'armée ennemie était en marche entre Znaym et Teutschbrod, pour aller vers Prague. Je crois, plutôt, qu'ils rentreront dans leurs vieux quartiers, ou qu'ils tâcheront de renforcer le corps de Khevenhüller. J'ai cru nécessaire de vous en avertir, et en cas que l'ennemi voulût aller en force vers le Danube, je vous prie de considérer s'il ne serait pas nécessaire de marcher alors avec le corps de troupes sous vos ordres vers le Danube, pour y renforcer les troupes françaises qui y sont, auquel cas je me chargerais volontiers de couvrir la ville de Prague. J'attends votre réponse au plus tôt possible, étant avec beaucoup d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

831. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Chrudim, 5 mai 1742.[1]

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 30 d'avril avec cette satisfaction que vos lettres me donnent toujours; et les bonnes nouvelles de ce que les progrès que vos troupes ont faits, du côté du Danube, ont obligé déjà l'ennemi de quitter la plus grande partie de la Bavière, m'ont charmé; aussi ne saurait-on penser rien de mieux que ce que vous me mandez sur la position que vos troupes iront prendre.

Quant aux affaires de Bohême, je vous ai déjà mandé dans ma lettre du 28 d'avril toutes les difficultés qui se présentent ici pour que je ne puisse opérer tout de suite avec mon armée, qui en attendant ne laisse pas de se rassembler de jour en jour, et je me suis expliqué amplement vers M. le comte de Mortagne des raisons qui obligent nos armées en Bohême de suspendre encore nos opérations, l'armée de M. le maréchal de Broglie étant nécessitée d'attendre ses recrues, et moi l'arrivée des fourrages.

Les difficultés que je trouve pour faire suivre les fourrages et les provisions nécessaires à l'armée, sont insurmontables dans ce pays, où il n'y a point de rivières dont on pourrait s'aider.

Ledit comte de Mortagne aura l'honneur de vous expliquer en détail tout ce que je vous mande ici en raccourci, et, en attendant votre arrivée, je vous prie d'être assuré de l'estime invariable et de la considération avec laquelle je suis à jamais, Monsieur, votre très affectionné et très fidèle ami

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Ein zweites Schreiben an Belle-Isle von demselben Datum ist gleichen Inhalts wie der vorstehende Brief an Broglie.

832. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 6 mai 1742.

Mon cher Podewils. Je suis d'avis qu'il faut céder à Hyndford dans son caprice,[1] et passer par tout ce qu'il voudra, si nous ne pouvons faire autrement. Après tout, il s'agit ici de bien plus grands intérêts que d'affaires de banqueroutiers. Je me ressouviens d'un conte du Boccalin, qu'un homme qui voulait aller de Rome à Tusculum, s'amusa à vouloir faire taire toutes les sauterelles qu'il trouva dans son chemin; un autre, qui allait au même endroit que lui, laissa crier les sauterelles et y arriva.

Imitons le dernier de ces voyageurs, et poussons à notre but, sans nous embarrasser des bagatelles.

Valory m'est venu trouver; il m'a montré une lettre de M. Amelot, que j'ai lue, où il marque d'être informé que milord Hyndford était chargé de m'offrir premièrement la garantie de la Haute- et Basse-Silésie et de Juliers et Bergue, moyennant ma neutralité, et que, si je voulais lier parti avec eux, ils y joindraient la Gueldre et le Limbourg. Si vous trouvez à propos d'en faire usage, la chose dépendra de vous. En attendant, on s'aperçoit de l'activité de la France à être informée de tout, et qu'elle n'est pas mal servie. Nous n'avons pas besoin de marquer de l'empressement. Laissez à Hyndford le temps de se reconnaître, et ne lui demandez absolument point ce que contiennent ses dépêches de Vienne, il faut qu'il soit le premier à nous en parler.

Pour tranquilliser Valory, je lui ai conté l'histoire de la banqueroutière avec tous les enjolivements dont j'ai été capable. Cela a fait l'effet que je m'en attendais, et je le crois rassis pour le présent, mais il est bien sûr que deux ou trois courriers ultérieurs feront éventer la mine.

Je suis sûr que, si la conduite de notre Anglais était connue à Londres, il courrait grand risque de sa fortune, car le travers est hors de saison, et la passion amoureuse perce trop. On voit par là que le plus sage a sa folie.

L'on me mande de Dresde que le duc de Weissenfels veut perdre Brühl, pour lui substituer Manteuffel. Jugez quel préjudice ce serait pour nous; j'ai ordonné qu'on devait assurer Brühl de toute ma protection, et qu'on devait s'employer en tout ce qu'il jugerait à propos pour le soutenir.

J'ai oublié de vous dire que les Autrichiens ont évacué toute la Moravie, et qu'ils se retirent en Bohême et Autriche, ce qui nous met à notre aise et dans l'état d'attendre tranquillement la fin de la négociation. Toutes mes troupes m'ont joint, de façon que je ne crains pas le diable, quand même il aurait les cornes dix fois pires que les prêtres le dépeignent.

1 Die im Dienste des Lords stehende Frau des Gastwirthes Abbé war in Berlin auf Antrag ihrer Gläubiger verhaftet worden. Hyndford erklärte, seine amtlichen Functionen nicht ausüben zu können, bis ihm Genugthuung geworden sei.

Adieu, c'est à présent la saison de l'épée, nous verrons si ce sera elle ou votre plume qui nous procurera la paix.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

833. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BRESLAU.

Chrudim, 6 mai 1742.

Milord. J'ai reçu votre lettre touchant ce qui s'est passé à Berlin avec la femme de l'aubergiste Abbé. Vous serez persuadé, Milord, que je connais assez ce que c'est que le droit des gens, et ce qui est dû aux ministres des cours étrangères, résidant chez moi, et que, si on pêche encontre, c'est toujours sans mes ordres et contre mes volontés. Mais vous devez savoir, aussi, qu'il est indécent que les maisons des ministres étrangers deviennent l'asyle des banqueroutiers et des gens de mauvaise vie, que de pareilles abus ont introduit la licence dans Rome, dont sont suivis des vols, des meurtres et des assassinats, et que la bonne police et les bonnes mœurs ont été par là entièrement détruites. Je dois de la justice à mes sujets, et si je dois les protéger dans des pays étrangers, où l'on les pourrait opprimer impunément, à plus forte raison les dois-je protéger dans ma capitale et dans le cœur de mon pays. Il me semble, Milord, que vous associez un peu mal à propos l'honneur d'une banqueroutière avec l'honneur du Roi votre maître, et le nom d'une personne prostituée avec le nom auguste d'un souverain. Vous verrez que par cet exposé cette affaire-ci change de face.

J'avoue cependant ingénûment que le gouvernement de Berlin a eu tort dans la forme de l'exécution, et pour vous donner une preuve de mon équité, on vous donnera une satisfaction raisonnable, puisque vous la demandez.

Je ne puis m'empêcher de vous dire que votre lettre en général m'a fait faire bien des réflexions, car si, dans un temps où la cour d'Angleterre ne joue certainement pas le premier rôle dans l'Europe, ses envoyés tiennent des discours si fiers, avec quel ton impérieux et despotique ne parleront-ils pas, si la fortune les favorise? Ce sera à Londres qu'on verra revivre la cour de Louis XIV, et ce sera la France que l'Europe pourra regarder alors comme son unique appui et protectrice de ses libertés.

Je suis avec des sentiments d'estime, Milord, votre très affectionné

Nach dem Concept. Federic.

---

834. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 7 mai 1742.

Mon cher Podewils. J'ai oublié de vous dire que Valory me dit hier que, lorsque l'Angleterre nous aurait fait des propositions et qu'elle ne se trouverait pas écoutée, alors on s'adresserait à la France. Je crois que cela lui est assez imprudemment échappé, mais on remarque ni plus ni moins qu'ils ont une insigne envie de faire les médiateurs. Je montrerai la lettre de Hyndford au Français, ce qui l'abusera d'autant plus qu'il n'est pas dit un mot de négociation dans sa teneur, et que ce ne sont que des plaintes très impertinentes.

J'ai répondu d'une façon à faire concevoir à Hyndford que, s'il y avait du tort dans nos procédures, il n'y en avait pas moins pour lui dans le fond de l'affaire, mais que cependant on lui donnerait satisfaction. Eichel vous enverra cette lettre.

Je suis du sentiment que le bien de l'État exige que nous fassions la paix; dévorons donc des couleuvres et allons à notre but.

Vous apréhendez qu'après cette affaire-ci l'Angleterre ne veuille nous traiter despotiquement, mais l'alliance de la Russie et nos propres forces porteront toujours respect, et dans quelques années la France aura oublié le tour que nous lui jouons; en un mot, les conjonctures changeront aussi.

Adieu, cher Podewils, ne montrez point d'empressement et conservez votre flegme.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

835. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 5. Mai: „Votre Majesté aura vu par la dernière dépêche de Mardefeld que le ministère russien insiste inébranlablement, mais d'ailleurs d'une manière fort obligeante, à ce que Votre Majesté lui fournisse le projet du traité d'amitié[1].... On pourrait prendre pour base les anciennes alliances avec la Russie, en y faisant les changements convenables, et en stipuler la confirmation en tant qu'elles sont appliquables aux conjonctures présentes, et avec cette restriction que ni la guerre présente entre la Russie et la Suède, ni celle où Votre Majesté est embarquée avec la cour de Vienne, ne seraient censées être dans le cas d'alliance; qu'au reste aucune des puissances con-

Chrudim, 8. Mai 1742.

Wir wollen diesen Tractat je eher je lieber schliessen, und wird der Etatsminister Graf von Podewils das Project davon an p. Mardefeld fordersamst senden. Von den in dieser Relation gethanen Vorschlägen bin Ich sehr zufrieden, wobei wir sehen müssen, dass wir vor unser Commercium, insonderheit mit vor Schlesien, und dass die hohe Zölle auf die niederschlesische Waaren herunter gesetzet werden, etwas erhalten können. Der Etats-

[1] Vergl. die Resolution, Znaym 4. März, oben Nr. 732, S. 69.

tractantes n'assisterait ni directement ni indirectement les ennemis de l'autre, et qu'aussitôt que la paix serait faite, on se garantirait réciproquement ses conquêtes."

minister Graf Münchow kann von den letzteren Umständen Nachricht geben. Mardefeld aber soll cito davon vorläufig avertiret werden, um die Russen in guten Sentiments zu erhalten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

836. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 9 mai 1742.

Mon cher Podewils. Je suis bien aise de la bonne disposition des Autrichiens pour la paix, et je crois que nous en tirerons la Haute-Silésie à l'exception de Teschen, ou peut-être une partie du Königingrätz et une partie de la Haute-Silésie,[1] ce qui se développera bientôt.

Si Hyndford vous parle de la Haute-Silésie, voyez comment nous pourrons faire pour nous décharger des dettes qui sont sur cette province, et, s'il n'y aura pas de moyen pour arranger cette affaire, en tout cas, que nous n'eussions à payer que les dettes anglaises et non pas celles de Brabant et de Hollande. Mais lorsque nous en serons jusqu'à ce point, d'autant mieux cela vaudra-t-il et plutôt pourra-t-on arranger cet article.

Les ennemis, après avoir évacué la Moravie, font mine de s'assembler à Teutschbrod et le long de la Sazawa. On leur suppose un dessein sur nous et sur Prague; toutefois ils ne seront guère en état d'agir en corps d'armée avant la fin du mois ou le commencement du prochain.

Dès qu'on sera convenu de quelque chose avec la cour de Vienne, je crois qu'il sera bon de préparer l'esprit des alliés à ce que nous allons faire, mais pas avant que nous soyons sûrs de notre fait. Nous avons pour nous la lettre du roi de Pologne,[2] les avis touchant de Fargis,[3] la retraite des Saxons, la guerre prête à s'allumer dans le voisinage du Rhin, les conditions que nous stipulons pour nos alliés, et en un mot que nous avions soutenu leur faiblesse jusqu'au temps que leurs secours étaient arrivés, que les justes soupçons que nous avaient

[1] Eichel schreibt an Podewils, 9. Mai, diese Stelle werde „etwas dunkel sein"; er wolle zur Erklärung „sub rosa" melden, „dass als Se. Königl. Majestät ohnlängst von der Schwierigkeit sprachen, welche Mylord Hyndford wegen des Articuls von Königgrätz machete, und dabei in Consideration zogen, dass ein künftiger Possessor von Böhmen, es sei nun wer es wolle, niemalen gerne sehen würde, dass des Königs Majestät bis auf 3 oder höchstens 4 Meilen von der Capitale Prag possessioniret wäre, Höchstdieselbe den Gedanken hatten, allenfalls ein Stück des königgrätzer Kreises zurückzulassen . . . dahergegen in Oberschlesien das übrige vom Fürstenthum Neisse nebst dem Fürstenthum Oppeln zu begehren." — [2] Vgl. oben S. 103 Anm. 2. — [3] Oben S. 142.

donnés la conduite de l'évêque de Bamberg,[1] les propos de M. de Belle-Isle,[2] la négociation du sieur Fargis, nous obligeaient à prévenir les autres pour ne point être prévenus; qu'à la vérité on nous faisait des conditions avantageuses touchant la Haute-Silésie, mais qu'il était notoire que les deux Silésies périraient également si elles n'étaient pas sous une même domination,[3] tant pour leurs manufactures que pour leur commerce, et qu'après tout cette Haute-Silésie est un pays chargé de dettes, pauvre et ruiné par la guerre, qui nous serait plus à charge qu'avantageux, et que la nécessité du temps et la prudence nous avait obligés de faire ce que nous ne pouvions pas faire autrement; qu'après tout nous tiendrions tous nos autres engagements, touchant Juliers et Bergue, et qu'en un mot on verrait par toute notre conduite la droiture de nos intentions et notre intégrité.

Lorsque notre paix sera arrangée, il faudra nous faire garantir la Frise par les Puissances maritimes, ou voir quel équivalent nous en pourrons tirer; mais je crois qu'il serait trop prématuré d'en parler déjà. En un mot, finissons à présent bien cette affaire ici avec le plus d'avantage que nous en puissions tirer, et en suite de cela le reste viendra de soi-même.

Adieu, cher Podewils, adoucissez votre farouche Anglais, trompez votre rusé Saxon, endormez le soupçonneux Français, et finissez nos affaires.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

837. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 10. Mai 1742.

Eichel übersendet einen Bericht des Grafen O. Podewils aus dem Haag mit Eröffnungen des Lord Stair,[4] der dem König „aller Attention werth geschienen." Der Minister hat davon „gegen Mylord Hyndford Gebrauch zu machen und vielleicht bei solcher Gelegenheit die Succession von Ostfriesland oder ein, es sei eventuelles oder präsentes, Aequivalent auf das Tapis zu bringen. Wie aber die ganze Beilage, insonderheit das eigenhändige Postscript des Mylord Stair etwas dunkel und équivoque ist, so haben Se. Königl. Majestät vor nöthig gefunden, Ew. Excellenz durch mich melden zu lassen, dass Dieselbe mit dem fordersamsten

[1] S. 103. — [2] S. 107. — [3] Eichel bemerkt zur Erläuterung (9. Mai), dass er diesen Gesichtspunkt jederzeit und noch gestern Nachmittag gegen den König souteniret. Käme Oberschlesien an Sachsen, so könnte dieses durch Oberschlesien und die Oberlausitz ,,allemal die Leinwandfabriken in Niederschlesien ruiniren und selbige nebst dem ganzen Handel aus Kleinpolen, Oesterreich, Ungarn, Siebenbürgen durch Böhmen an sich allein ziehen.'' — [4] D. d. 28. April. Vergl. Droysen V, 1, 436.

an erwähnten Herrn Grafen von Podewils schreiben möchten, gedachten Mylord Stair über dieses Sujet weiter zu sondiren, und es dahin zu richten, was Milord Stair mit dem »agrandissement d'un autre côté« — »du côté de la Prusse polonaise«, und durch die »autres avantages qu'on veut faire« eigentlich verstehe.[1] Se. Königl. Majestät begriffen wohl, wohin man ohngefähr damit wolle; Sie möchten aber gerne, dass gedachter Mylord sich darüber klarer herausliesse.[2]

Ich bin auch noch befehliget, Ew. Excellenz zu schreiben, dass wenn es mit Mylord Hyndford zur Handlung käme, Dieselbe diejenige kleine Avantages, welche in dem Tractat mit Frankreich und dem Kaiser versprochen worden, ex. gr. die Aufhebung der Lehnbarkeit Dero böhmischen Lehen in der Churmark etc., mit zuconditionirten, damit Dieselbe aus aller Melange mit denen Oesterreichern kämen.

Gleichfalls recommandiren Se. Königl. Majestät das Schuldenwesen, als einen der importantesten Artikul, um dahin zu sehen, dass man solcher, soviel de bonne grâce geschehen kann, sich loszumachen suche, damit Sr. Königl. Majestät die fast unerschwingliche Schuldenlast nicht allein auf dem Halse bleibe.

Ebenmässig möchte dem Hause Oesterreich bei dem zu errichtenden Tractat keine Gelegenheit gelassen werden, sich vor das künftige weiter im geringsten von einigem Intérieur der schlesischen Sachen zu meliren, es sei nun, dass der wienersche Hof conditioniren wolle, dass es mit der katholischen Religion in allen Stücken auf dem Fuss vor dem Einmarsch in Schlesien bleiben, oder auch die Stände in ihren vorigen Freiheiten, Rechten und Verfassungen gelassen werden sollten. Se. Königl. Majestät würden keinen Katholiken drücken noch ihm etwas entziehen lassen; so würden Sie auch denen Ständen das, so ihnen gebühret, nicht entziehen. Mit dem Hause Oesterreich aber wollten Sie

1 In der von Lord Stair dem Grafen O. Podewils gegebenen Aufzeichnung heisst es zum Schluss: „Si le roi de Prusse avait en vue de s'agrandir d'un autre côté, il me paraît que dans la situation présente cela se pourrait faire, sans faire aucune peine au roi de la Grande-Bretagne." Mündlich fügte Stair hinzu: „J'y mets pour fondement que Sa Majesté Prussienne gardera la Silésie telle qu'elle la demande, et que nous la lui garantirons; que si elle trouve à propos de s'agrandir du côté de la Prusse polonaise, Sa Majesté Britannique ne n'y opposerait point, mais qu'elle fera encore d'autres avantages à Sa Majesté Prussienne pourvu qu'elle veuille se lier avec elle." — 2 Stair kam gegen O. Podewils noch wiederholt auf die „avantages du côté de la Pologne" zurück. Ein im Ministerium entworfener Erlass vom 10. Juni an O. Podewils sagt, der Weisung im Texte gemäss: „Vous devez tâcher de le sonder adroitement sur ce qu'il veut dire par cela, et de quelle manière il croit qu'on me pourrait procurer ces avantages, et ce que le Roi son maître y pourrait contribuer. Car de dire qu'il ne s'y opposera pas, n'est pas un avantage, Sa Majesté Britannique étant trop éloignée de la Pologne pour s'y opposer directement, si j'avais de pareilles vues. Mais il y a d'autres occasions où la Grande-Bretagne peut me donner des marques de son amitié, et où elle est plus à portée de soutenir mes justes droits;" als Beispiele werden die preussischen Ansprüche auf Ostfriesland und Mecklenburg genannt.

deshalb keine Stipulationes haben, da einestheils solches der Souveränität, welche Sie über diese Dero Conquête prätendirten, auch von andern Puissancen Ihro schon zugestanden worden, diamétralement zuwider, anderntheils aber Sie durch dergleichen Condition denen Oesterreichern keine Gelegenheit übrig lassen wollten, einen Anhang in Schlesien zu behalten und Se. Königl. Majestät in allen Stücken, unter dem Vorwand, es liefe wider die Constitution des Landes oder die etablirte katholische Religion, zu traversiren" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

838. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Chrudim, 10 mai 1742.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre, par laquelle j'ai vu toutes vos raisons pourquoi vous ne pouviez quitter le poste de Pisek, quand même l'ennemi voudrait marcher en force vers le Danube. Il y a tant de solidité dans tout ce que vous me dites sur l'importance du poste où vous êtes, que je ne saurais rien dire en contre. Aussi ai-je appris, depuis, que c'est nullement le dessein de l'ennemi d'aller vers le Danube, mais plutôt vers la Sazawa, et les avis que j'en ai eus sont qu'il assemble des troupes de ce côté-là et qu'il y campe. J'assemble actuellement les miennes, et je compte de pouvoir camper dans peu de jours aux environs de Czaslau ou de Kuttenberg, pour y observer les mouvements de l'ennemi, et pour être à portée de soutenir Prague.

Ce qui m'embarrasse le plus, c'est la subsistance, dont le fournissement coûtera des peines infinies. Quant aux Saxons, je suis tout-à-fait de votre sentiment qu'on aura bien des peines de les faire revenir pour quelque besogne. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

839. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Chrudim, 11 mai 1742.

Mon cher Podewils. J'ai cru tomber en syncope, en recevant la lettre que vous m'avez écrite.[1] Je vois à présent pleinement que nous

[1] D. d. Breslau 8. Mai mit einer Beilage „Discours que milord Hyndford m'a dicté le 8 mai 1742". Ein Promemoria des wiener Hofes vom 30. April bietet an: Die am 9. October 1741 in Aussicht gestellten Abtretungen, eine Lisière von einer halben Meile jenseits der Neisse, und entweder Glatz oder einen Theil von Oberschlesien, der näher zu vereinbaren sei — alles unter der conditio sine qua non, dass der König von Preussen seine Waffen gegen die Franzosen wende. Ein früheres

n'avons rien à espérer de la négociation de Hyndford, et qu'il faut renoncer à toute paix séparée: montrez à Hyndford la lettre cachetée que je lui avais écrite,[1] et déchirez-la dans sa présence, sans la lui faire lire, et cela par mon ordre.[2]

Vous devez déclarer à Hyndford que la nation anglaise doit se contenter des bonnes dispositions dans lesquelles j'ai été, mais que, puisqu'il paraît par les courriers de Hyndford que la cour de Vienne est d'une arrogance si insupportable, je ne puis faire mieux que de reserrer plus étroitement les nœuds qui m'unissent contre cette maison et ses alliés avec la France.

J'ai fait écrire aujourd'hui à Belle-Isle de venir,[3] et, puisque les Autrichiens sont aveuglés, il faut précipiter leur ruine. Il semble que ce soit un arrêt de la Providence, auquel nous ne pouvons pas résister.

En un mot, mon parti est pris de pousser les opérations avec toute la force possible, afin de réduire la cour de Vienne au point d'abaissement où elle doit être. Adieu. J'ai bien du chagrin de cette affaire, mais je n'y vois point de remède.

Federic.

Nous campons le 13: effet de la négociation.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

840. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 11. Mai 1742.

Der König befiehlt „durch Andrié gegen Carteret dahin en secret antragen zu lassen, dass der dortige Hof jemand anders hierher schicken möchte, der von der Partei des jetzigen Ministerii sei und von allem

Promemoria des wiener Hofes (28. April) hatte die durch Hyndford übermittelten Friedensvorschläge gänzlich von der Hand gewiesen, mit den Worten „des lettres postérieures à l'invitation faite à milord Hyndford de se rendre à Breslau, n'augmentent que trop la crainte de la Reine que le roi de Prusse n'est pas encore disposé à y concourir.“ Auf Podewils' Frage, welche späteren Briefe gemeint seien, antwortet Hyndford „que c'était un billet anonyme qu'on avait envoyé à Vienne, et dans lequel on avait marqué que milord Hyndford ne se trouvant point auprès du Roi, on pouvait parvenir par une voie plus courte à négocier avec Sa Majesté.“ Dies Billet lautet (nach einer Abschrift von Eichels Hand): „Ce 19 février 1742. Milord Hyndford n'est point auprès du roi de Prusse; la lettre qui lui a été adressée est partie pour Berlin. Le roi de Prusse est à Znaym, et l'on peut trouver des moyens plus courts que milord Hyndford à lui parler.“ Der Vermittler war wohl Graf Giannini, vergl. oben S. 34. 71.

1 Vergl. oben S. 141 Nr. 816. — 2 Podewils erwidert 14. Mai: Mes faibles idées seraient qu'on montrât moins d'aigreur et d'empressement que d'indifférence .... qu'on ménageât même en apparence la cour de Londres, pour avoir toujours une ressource secrète ... Cette réflexion m'a fait risquer aussi de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à la démarche que Votre Majesté m'a ordonné de faire.“ — 3 Der Brief liegt nicht vor.

wohl endoctriniret wäre. Sollten Ew. Excellenz aber hierbei einiges Bedenken haben, so möchten dieselbe Dero Sentiments darüber Sr. Königl. Majestät baldmöglichst melden.[1] Nächstdem möchten Ew. Excellenz an den Herrn Grafen Podewils nach dem Haag schreiben, wie er Mylord Stair insinuiren könnte, dass wenn er kommen und die von ihm proponirte Sache zu Stande zu bringen suchen wollte, Sr. Königl. Majestät solches gar nicht zuwider wäre, nur würde es nöthig sein, dass er gerade nach Wien ginge und den dortigen Hof rectificirte . . . Se. Königl. Majestät soupçonniren sonsten Mylord Hyndford, als ob dessen von Anfang dieser Negociation bezeigte Nonchalance ein concertirtes Werk mit denen Oesterreichern sei, da diese vielleicht meinen, einen Coup auf Sr. Königl. Majestät Truppen zu thun, welcher, wann er ihnen gelänge, ihre Condition sehr verbessern, wann er aber fehl schlüge, ihrer Meinung nach, nicht verschlimmern könnte. Es ist an dem, dass alle eingelaufenen Nachrichten einhellig besagen, wie dass der Prinz Karl von Lothringen wirklich gegen uns marschiret" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

841. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Chrudim, 12. Mai 1742.

„Des Königs Majestät haben die Besorgniss, dass Mylord Hyndford, da er sich in so vielen Stücken sehr aufgebracht und passionirt erwiesen, gleichfalls von der zu Berlin in seinem Hause passirten Affaire einen sinistren Rapport an seinen Hof thun möchte. Sie haben mir deshalb befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, ob Dieselbe nicht vor gut fänden, den Andrié von dem wahren Verlauf dieser ganzen Sache, dem praecipitanten Betragen des Mylord Hyndford, der ihm dem ohnerachtet gegebenen grossen Satisfaction, und was dabei vorgefallen, schleunigst zu instruiren, damit derselbe mit Mylord Carteret daraus sprechen und ihm von allem Nachricht geben könnte. Welchem derselbe dann anzufügen hätte, wie Se. Königl. Majestät bei Dero gegen den englischen Hof pp. habenden guten Intention zweifelten, ob durch diesen hautainen Minister etwas gedeihliches auszurichten, und die Absicht des jetzigen Ministerii erfüllet werden würde. Daher Sie wünschten, dass ein anderer,

[1] Podewils giebt unter dem 14. Mai seine Meinung dahin ab: „Il a ses défauts, il se ressent de sa nation, étant un peu farouche comme tous les Écossais, avec cela indolent et cependant sensible au dernier point sur les moindres incidents . . . Mais avec tout cela, je le crois un parfait honnête homme, discret et très porté pour les intérêts de Votre Majesté, autant que les instructions de sa cour ne lui lient pas les mains . . . . Nous connaissons Hyndford et il nous connaît: c'est une étude qui de part et d'autre ne laisse pas que d'arrêter les affaires qui demandent de la promptitude, pour un nouveau ministre, qui, crainte de broncher, va d'abord à tâtons."

moderaterer und wohl instruirter Minister anhero gesandt, oder auch dem Mylord Stair aufgetragen würde, das secrete Negotium eines Accommodements mit Oesterreich und einer darauf zu schliessenden defensiven Alliance mit denen Seepuissances vom Haag aus, oder wie man es convenabel finden würde, auszumachen" . . . .

„Des Königs Majestät haben gestern Abend durch M. de Valory ein Schreiben von dem Cardinal erhalten.[1] Nachdem Se. Königl. Majestät die Gnade hatten, mir solches heute lesen zu lassen, habe ich mir die Freiheit erbeten, solches abschreiben und Ew. Excellenz die Abschrift davon schicken zu dürfen. . . . Des Königs Majestät haben den Mylord Carteret . . . . einiger Duplicité soupçonniren wollen, Ew. Excellenz werden solches am besten beurtheilen,[2] ich habe vor meine Wenigkeit davor gehalten, dass das englische Ministerium au fond nicht rechte Lust habe, der Königin von Ungarn halber sich in einen onereusen Krieg zu Lande einzulassen, und dass, was bisher debitiret worden, mehr aus Ostentation als Ernst geschehen sei, um die französischen Alliirten dadurch so viel möglich zu embarrassiren und ein oder andern zu detachiren, bis es sehen könne, wohin Holland sich determiniren werde. Sed manum de tabula.

Die letztere Passage des Postscripti in dem Briefe des Cardinals vom 29. Martii[3] hat des Königs Majestät in Dero gefassten Soupçons bestärket, als ob Mylord Hyndford dem wienerschen Hofe nicht alle diejenige Représentations gethan, die er thun können und zum Dienste des König von Engelland und seines Ministerii thun sollen, und muthmassen Sie, ob es vielleicht nicht aus einer geheimen Jalousie gegen das jetzige Ministerium geschehen, da er noch eine Creatur des vorigen ist." . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Es sind zwei Schreiben d. d. Issy 29. März, bez. Fontainebleau 27. April. Das erste war seiner Zeit von österreichischen Husaren aufgefangen worden (vergl. oben S. 116), und Fleury übersendet deshalb eine Abschrift; eine Beilage bildet: „Copie de la lettre écrite à M. le cardinal de Fleury par M. de Bussy, Londres le 23 mars." — [2] Carteret hat zu Bussy gesagt: . . . „Qu'il n'était point de tout d'avis d'employer avec la France les petits artifices du précédent ministère; qu'entre deux grandes puissances comme la France et l'Angleterre il fallait faire noblement la paix ou la guerre... que le parti que prendrait la France et l'Angleterre devait être l'arrêt de la paix ou de la guerre" etc. Podewils pflichtet in seinem Bericht vom 14. Mai der Auffassung des Königs bei: „J'avoue que je trouve une grande duplicité dans la conduite de ce ministre anglais, qui a même quelque chose de méprisable pour un homme qui se pique comme Carteret de penser et agir en Romain et noblement, et qui, dans le temps même où il fait toutes les démarches imaginables auprès du ministre de Votre Majesté en Angleterre de l'indisposer contre la France, . . . fait des avances toutes opposées auprès du sieur Bussy, pour que l'Angleterre et la France partagent l'arbitrage de la paix et de la guerre et qu'on traite les autres en petits garçons." — [3] Die Stelle lautet: „Votre Majesté aura jugé aisément par tous les discours de milord Carteret qu'il voudrait se rendre médiateur et faire reprendre au Roi son maître l'influence qu'il avait ci-devant dans toutes les affaires de l'Europe."

842. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Saint-Anne auprès de Chrudim, 14 mai 1742.

Monsieur mon Cousin. Pour éviter tout inconvénient, j'envoie à mon ministre Chambrier une réponse chiffrée à la lettre, Monsieur, que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire. Je suis sûr que notre union mutuelle et l'attachement indissoluble que j'ai pour votre cour, confondront à jamais les faibles artifices de nos ennemis, et triompheront également que nos armes de leur austuce et de leur insolence. Je suis campé depuis hier; on dit que l'ennemi marche à moi, je vous prie de faire dire quelque messe pour que la chose arrive, et que nous finissions par un coup d'éclat une guerre qu'il n'est pas de notre intérêt de continuer. M. de Belle-Isle sera, je pense, le 22 dans mon camp; je suis persuadé que nous serons fort contents l'un de l'autre, et que vous aurez la satisfaction de voir tourner le grand ouvrage que nous avons entrepris, selon vos souhaits.

Rien ne saurait m'être plus flatteur que votre estime et votre confiance, ni rien plus agréable que les bonnes nouvelles de votre santé. Je suis avec tous les sentiments d'estime et de considération, Monsieur mon Cousin, votre fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

843. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Camp de Saint-Anne près de Chrudim, 14 mai 1742.

Monsieur. Le Cardinal peut être entièrement assuré de mon amitié et de l'attachement parfait pour le Roi son maître; marque de cela, j'avais fait part à M. de Valory de ce qu'on m'a fait proposer de la part de la cour de Vienne par l'envoyé de l'Angleterre. La cour de Vienne m'a fait offrir la cession de la Haute-Silésie, la garantie de Juliers et de Bergue et encore d'autres avantages, moyennant que je veuille joindre mes troupes aux leurs pour expulser les Français de l'Allemagne, et me rendre, selon leur façon de parler,[1] le libérateur de ma patrie. J'ai rejeté hautement et définitivement de pareilles propositions, comme indignes de ma gloire et trop opposées à ma façon de penser. On m'a menacé de faire une paix séparée avec l'Empereur à mon détriment: je leur ai répondu que j'étais si sûr de la bonne foi de mes alliés que je savais à quoi m'en tenir, et que ce n'était point à eux à m'en dire des nouvelles. Sur quoi ils m'ont dit que, pour donner une preuve de leur sincérité, ils voulaient bien me confier que la France avait envoyé un nommé Fargis[2] à Vienne pour y négocier.

[1] Graf Giannini schreibt an Eichel, Znaym 4. März: „On est en attente de la proposition du Roi, qu'on regarde comme le vindicateur de la liberté du Saint-Empire: ce sont les termes de M. le comte Gundaccar de Starhemberg." — [2] Vergl. oben S. 142.

J'ai fait répondre que, quand M. le Cardinal aurait envoyé un émissaire à Vienne, quoique je le crusse bien éloigné de le faire, j'étais persuadé que cette démarche ne contiendrait jamais rien de préjudiciable aux alliés du Roi son maître. Sur quoi ils m'ont voulu faire part de tout le détail de cette négociation, mais j'ai rompu tout court là-dessus avec eux, et je n'ai plus cru nécessaire de parler avec eux de quoi que ce soit, en combinant cette démarche avec les menées précédentes de la cour de Vienne. L'on voit qu'elle met tout son salut dans la division des alliés, et qu'elle regarde l'artifice de les séparer comme ses plus fortes armes.

Je ne vois point pourquoi la France serait obligée de plier devant la fierté anglaise, et je crois que le Roi Très Chrétien, avec un allié aussi fidèle que le roi de Prusse, n'a pas lieu de céder à qui que ce soit, d'autant plus que la force des alliés est si supérieure à celle de la reine de Hongrie qu'il n'est pas possible à cette princesse de se soutenir contre tant de forces réunies. On remercie le Cardinal de la confiance qu'il met en nous; il aura toujours lieu d'être content du roi de Prusse, qui préfère l'amitié et l'alliance du Roi à tous les avantages que pourraient lui faire la reine de Hongrie et ses alliés.

Quant aux affaires ecclésiastiques, il paraît que le Pape ait été assez mal informé de ces consistoires qu'on nomme mixtes dans la Silésie.[1]

Selon mon intention, il n'y a que les affaires ecclésiastiques des églises protestantes qui sont du ressort de ces consistoires, et ils ne se mêleront jamais ni des choses purement ecclésiastiques de ceux qui professent la religion catholique, ni de ce qui concerne leur culte et leurs cérémonies. Mais comme il peut arriver que des catholiques ont des plaintes à faire contre des protestants, j'ai mis des membres catholiques dans ces consistoires pour ôter tout soupçon de partialité, de quoi je crois que les catholiques n'auront pas lieu de se plaindre.

La raison pourquoi j'ai souhaité d'avoir un vicaire général sur toutes les églises catholiques dans mon pays, c'est que j'aime mieux que mes sujets qui professent la religion catholique, dépendent plutôt de la

[1] Fleury hatte einen an ihn gerichteten Brief des Papstes vom 10. März 1742 übersandt, in welchem es heisst: „Le marquis de Brandebourg veut établir en Silésie un nouveau système pernicieux aux Catholiques, malgré la liberté de religion qu'il a promise. Nous ne savons que trop qu'il pense à un consistoire composé de Luthériens et de Catholiques qui soit juge des affaires ecclésiastiques. Le cardinal de Sintzendorf nous donne avis de tout cela, et il ajoute qu'en faisant un délégué apostolique, qui serait néanmoins nommé par le marquis de Brandebourg, pour tous ses États, on éviterait le consistoire.“ Selbst dieser Vermittelungsvorschlag erscheint dem Papste noch sehr bedenklich.

jurisdiction spirituelle d'un évêque établi dans mon pays, que des évêques qui sont sous la domination de princes étrangers.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.[1] Federic.

---

844. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Chrudim, 15. Mai 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Eure beide letztere Relationes habe wohl erhalten und bin Ich sehr Eurer Meinung, dass der englische Hof den wienerschen roidiret, ohne eine Garantie und offensive Allianz nichts zu schliessen. Ich approbire auch sehr, dass Ihr Euch nunmehro gegen Mylord Hyndford geschlossen haltet, wenigstens kein Empressement bezeiget. Sollte dessen Courier aus Engelland etwas neues mitbringen, so habt Ihr solches nur ad referendum zu nehmen. Was den Andrié anlanget, welchen zu instruiren Ich Euch schreiben lassen, so muss solcher dergestalt instruiret werden, dass er gegen Carteret nur geradezu declarire, wie dass, wenn man auf eine offensive Allianz mit Oesterreich dächte, und dass Ich Mich vor solches in einen Krieg mit Frankreich einlassen sollte, aus der ganzen Sache nichts werden und Ich solches nun und in Ewigkeit nicht thun würde. Wollte man aber den wienerschen Hof zum Accommodement disponiren, gegen gute Conditiones Meiner los zu werden, so würde es Mir lieb sein, einen andern als Mylord Hyndford, der von den Sentiments des jetzigen Ministerii nicht genugsam instruiret scheine, dabei vor den wienerschen Hof zu sehr penchire, dazu zu gebrauchen, und würde es gut sein, jemanden zu nehmen, der vor allem wohl instruiret sei, da es Mir dann gleich viel, ob es Mylord Stair oder ein anderer sei. Ich bin Euer wohl affectionnirter König[2]

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Eichel schreibt bei Uebersendung der Abschrift an Podewils, 16. Mai: „Was ich wegen des Marquis de Valory besorget, ist leider eingetroffen, wie Ew. Excellenz solches . . . . aus der chiffrirten Anlage, ... so an Chambrier geschicket wird, ... ersehen werden. Gott weiss, wie mir dabei zu Muthe ist, wider den Strom aber kann ich nicht schwimmen, und muss ich gestehen, dass ich des Königs Majestät nicht leicht animirter gesehen als Dieselbe jetzo über die fière Resolution des wienerischen Hofes seind, welche Dieselbe als die grösste Verachtung annehmen. Il ne respire que vengeance. Indessen gefället mir die Tour gar nicht, welche in gedachter chiffrirter Pièce genommen worden . . . . Es ist mir solches von Wort zu Wort dictirt. Es ist wahr, miscemus ima profundis, Gott bewahre uns nur ne pereamus in undis, nach dem sogenannten Vaticinio Lehninensi." — [2] Die Unterschrift fehlt. „Der König ist heute früh schon mit der Avantgarde um 8 Uhr vorausgegangen, welches die Ursach ist, dass Sie Sich die Zeit nicht nehmen wollen, Dero Briefe vorher zu unterschreiben." (Eichel an Podewils 16. Mai.)

845. AU PRINCE HÉRÉDITAIRE D'ANHALT-DESSAU, GÉNÉRAL D'INFANTERIE, A CHOTUSITZ.

Kuttenberg 16 mai 1742.

Mon cher Prince. Il m'est impossible de marcher aujourd'hui à vous, puisque nous avons fait une grande marche, et que nos gens sont assez fatigués. Mais je vous envoie 2,000 pains en ma place. Je vous joindrai demain, et je compte de vous amener encore 6,000 ou peut-être 8,000 pains, en suite de quoi il faut attaquer l'ennemi sans balancer et dans quelque lieu qu'il se trouve. J'ai envie de faire suivre notre caisson du 18 par Kolin derrière l'Elbe, d'où nous pourrons l'avoir facilement.

Je me promets, à moins que la Providence ne soit contre nous, que l'ennemi sera à nous, et que nous en aurons bon marché. Vous voyez cependant que nous avons eu raison de marcher, et qu'une occasion comme celle-ci ne se retrouvera peut-être jamais.

Je vous prie de m'informer, aussi souvent que possible, des nouvelles que vous pouvez avoir de l'ennemi. Vous connaissez d'ailleurs mes sentiments et savez que je suis tout à vous

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

846. AU ROI DE POLOGNE A FRAUSTADT.

Du champ de bataille, 17 mai 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je viens de remporter une victoire complète sur l'ennemi, je n'ai pas le temps d'en dire davantage. Wartensleben en rendra compte à Votre Majesté.[1] Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

847. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Chotusitz, 17 mai 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. C'est avec bien de la satisfaction que j'ai l'honneur de mander à Votre Majesté Impériale la victoire complète et signalée que je viens de remporter aujourd'hui sur l'armée ennemie, et ma satisfaction en est d'autant plus grande que j'espère que Votre Majesté Impériale Se verra par là le maître de la Bohême. J'ai

[1] Dem König von Frankreich übersandte der König die Siegesnachricht durch den Generaladjutanten v. Borcke.

envoyé mon feldmaréchal, baron de Schmettau, qui aura l'honneur de dire tout le détail de cette bataille gagnée, étant trop fatigué de cette journée que je ne le puis faire moi-même. Votre Majesté Impériale voudra bien ajouter foi à tout ce qu'il Lui dira de ma part, et il ne me reste que de réitérer les sentiments de l'amitié et de l'attachement inviolable avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Je demande pardon à Votre Majesté de ne pas Lui avoir écrit moi-même, mais je suis si fatigué que je n'en puis plus.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

848. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN JÄGERNDORF.[1]

Lager bei Czaslau, 17. Mai 1742.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden habe hierdurch nur mit wenigem benachrichtigen wollen, wie dass es heute bei dem Städtchen Chotusitz zwischen Mir und der österreichischen Armee unter dem Commando des Prinzen von Lothringen und des Feldmarschalls Königsegg zu einer formellen Bataille gekommen, bei welcher wir nach einem dreistündigen scharfen Feuer nicht nur eine complette Victorie erfochten, sondern auch die feindliche Armee über eine starke Meile verfolget haben, wie Ich dann solche noch bis diese Stunde verfolgen lasse. Der Feind hat an die 3000 Mann auf der Wahlstatt gelassen, dabei seine mehristen Canons verloren und sich mit der grössten Praecipitanz retiriret. Der Verlust unsererseits dörfte sich an Todten und Blessirten auf 2000 Mann belaufen. Der ganzen Infanterie muss Ich das Lob geben, dass dieselbe alles gethan, was man von wahrhaften Soldaten fordern kann, wie dann auch verschiedene Regimenter Cavalerie das ihrige wohl gethan haben. Ich bin versichert, Ew. Liebden werden an diesem glücklichen Sieg viel Theil nehmen, und haben Dieselbe übrigens bei der dortigen Armée zu veranstalten, auch nach Neisse zu verfügen, dass solcherwegen ein solennes Te deum laudamus unter Losung der Canons und kleinen Gewehres gesungen werde. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

[1] In kürzerer Form an den Grafen Podewils in Breslau.

849. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

[Camp de Czaslau, 18 mai 1742.]

Monsieur. J'ai la satisfaction de vous mander qu'après que l'armée ennemie sous les ordres du prince Charles s'est présentée forte de 35 bataillons et 63 escadrons, outre 3,000 hussards et quelques régiments de Croates, je les ai combattus et remporté une victoire signalée, de la manière que mon armée les a poursuivis un bon mille d'Allemagne, et que je les fais actuellement poursuivre par un détachement de mes troupes. L'ennemi a laissé plus de 3,000 morts avec 18 canons sur le champ de bataille; ainsi, la victoire a été, grâce à Dieu, complète.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous prendrez beaucoup de part à cet événement heureux, et que vous ne manquerez pas de faire à l'heure qu'il est quelque mouvement sur l'ennemi, pour profiter de la consternation que cette nouvelle causera dans l'armée du prince de Lobkowitz. Il importe extrêmement à la cause commune que vous ne laissiez pas le temps à l'ennemi de s'en reconnaître; et, comme de ma part je porte des coups si considérables sur l'ennemi, il ne serait pas permis, si votre armée voulait rester sans rien faire; je crois que ce serait une honte éternelle pour la nation française, si, après une action si éclatante, votre armée voulait rester les bras croisés et sans donner des chaudes alarmes à l'ennemi, pour l'obliger de sortir tout-à-fait de la Bohême. J'ai trop bonne opinion de la bravoure de la nation française pour que je ne dusse espérer qu'elle se saisira de cette occassion pour acquérir de la gloire. Je vous prie d'être assuré des sentiments d'estime etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Das Datum ergiebt Broglie's Antwort.

---

850. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Camp de Czaslau, 18 mai 1742.

Monsieur. Je vous adresse ci-joint mes lettres pour Messieurs les maréchaux de Belle-Isle[1] et de Broglie, dans lesquelles je leur fais part de la victoire complète que j'ai remportée hier sur l'armée ennemie, sous les ordres du prince Charles de Lorraine et du maréchal de Königsegg.

Je suis persuadé que cette nouvelle leur sera autant agréable qu'à vous, Monsieur; et comme cet événement doit jeter l'armée de Lobkowitz dans une grande consternation, j'espère que M. le maréchal de Broglie s'en prévaudra pour faire quelque mouvement sur Lobkowitz. Il

[1] Gleichen Inhalts wie das Schreiben an Broglie; gedruckt Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle V, 71.

ne serait pas permis, si votre armée en Bohême voulait rester à présent sans rien faire; et je crois que ce serait une honte éternelle qui rejaillirait sur la nation française, si, après une action si éclatante, l'armée de M. le maréchal de Broglie voulait rester les bas croisés. Je suis avec estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Eh bien! l'ami Valory, n'ai-je pas tenu parole, et n'avons-nous point bien battu les Autrichiens? J'éspère que Messieurs les Français seront contents de moi, d'autant plus que ma victoire vaut la Bohême à l'Empereur.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 262.

851. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Czaslau, 18. Mai 1742.

. . . „Des Königs Majestät seind bei Sich ungewiss, was vor eine Partie Sie nach solcher Action nehmen sollen, ob Sie bei der Negociation eines Particulierfriedens bleiben, oder in der bisherigen Alliance bis auf das letzte continuiren sollen. Wollten Ew. Excellenz als wie vor Sich des Königs Majestät Deroselben Sentiments mittheilen, dörfte solches Höchstderoselben sehr angenehm sein. Ich merke wohl, dass Sie am liebsten sehen würden, wenn Sie in Böhmen einen andern Nachbar als die Oesterreicher bekommen könnten, oder wenigstens es doch dahin käme, dass die Sachsen Mähren nicht erhielten" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

852. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN JÄGERNDORF.

Lager bei Czaslau, 19. Mai 1742.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden werden hoffentlich Mein voriges, worinnen Deroselben von der completten Victorie, so Ich über die österreichische Armee erhalten, richtig bekommen haben. Damit aber Dieselbe um so mehr informiret sein mögen, was Meine brave Soldaten an dem Tage dieser Bataille gethan, so schicke Deroselben hierbei eine Relation davon, so wie Ich selbige Selbst aufgesetzet habe. Der Effect dieser Bataille ist grösser, als wohl anfänglich Selber geglaubet habe, indem die feindliche Armee dergestalt dadurch delabriret worden, dass solche viel Zeit und Mühe haben wird, sich in vieler Zeit davon erholen zu können. Es ziehet sich gedachte Armee in der grössesten Consternation gegen Mähren zurück, und hoffe Ich, dass Ew. Liebden durch diesen grossen Coup dortiger Orten nicht

sonderlich mehr incommodiret werden sollen, da die französischen Truppen dadurch nicht wenig animiret werden dörften, nunmehro mit Vigueur zu agiren. Da Ich auch heute Ew. Liebden Schreiben vom 14. d. erhalten, so hoffe, dass durch die vorgefallene Affaire die dortigen Umstände sich sehr ändern werden. Ew. Liebden wollen inzwischen nur alles thun, um die Oderfahrt und die Communication mit denen dortigen Hauptposten wider alle Streifereien der feindlichen Husaren frei zu haben und dieses liederliche Gesindel in Respect zu halten. Ich überlasse zu dem Ende Ew. Liebden Disposition die 8 Escadrons schwarze Husaren, so von Berlin kommen, nebst dem Persodischen Regiment, und stelle Deroselben frei, solche dergestalt zu verlegen und zu gebrauchen, wie Dieselbe es vor gut finden werden. Wegen gewisser Umstände wird es Mir lieb sein, wenn Ew. Liebden Mir ein Duplicat Dero letzteren Schreibens nebst einer Abschrift des Deroselben ohnlängst zugeschickten Chiffres durch eine sichere Gelegenheit zusenden wollen, da beides durch einen Zufall am Tage der Action durch das Feuer verloren gegangen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Unsere Cavallerie hat theils sehr brav und wie die Helden gethan. Die Infanterie gehet ohne Sagen. Die Relation ist von mir und nichts gelogen.

Relation de la bataille de Chotusitz.

Après que le Roi fut sorti de la Moravie, il avait établi son armée dans les quartiers de rafraîchissement, entre l'Elbe et la Sazawa, partagée en trois corps, dont l'un était à Leutomischl, sous les ordres du lieutenant-général Jeetze, le second à Chrudim, sous les ordres de Sa Majesté le Roi, et le troisième entre Czaslau et Kuttenberg, sous les ordres du lieutenant-général Kalkstein.

Dans cette position, Sa Majesté attendit le renfort de troupes que lui amena le feld-maréchal-général prince d'Anhalt, pour qu'elle pût former deux corps d'armée, le plus considérable ici en Bohême, et le moins fort dans la Haute-Silésie, qu'elle remit sous les ordres du vieux prince d'Anhalt.

Notre renfort de troupes n'était pas encore tout-à-fait arrivé: il nous manquait huit bataillons d'infanterie, dix escadrons de cavalerie et vingt escadrons de hussards, lorsque le Roi apprit la nouvelle que le prince Charles de Lorraine, avec les forces les plus considérables de la maison d'Autriche, marchait en Bohême, et prenait la route de Prague. Beaucoup de nos espions, ajoutés au nombre des déserteurs de l'armée ennemie, confirmèrent journellement l'approche du prince Charles; sur quoi, le Roi résolut d'assembler son armée à Chrudim, qui était son point de ralliement.

Le 13 de mai, entre onze heures et midi, l'armée entra dans le camp sur trois colonnes et se campa sur la hauteur de Chrudim, l'aile droite à un village nommé Medleschitz, et l'aile gauche au ruissau de la Chrudimka.

Le 14, on apprit par des déserteurs, par des espions, et par nos ·patrouilles de hussards, que l'ennemi était campé à Setsch et Boganow.

Les magasins prussiens étaient distribués à Nimbourg, Podiebrad et Pardubitz, le long de l'Elbe.

Il y a un pont, à Kolin, dont un parti de l'avantgarde de l'ennemi s'était rendu maître, et commençait à faire des incursions de l'autre côté de l'Elbe, dans les endroits où l'on charriait actuellement nos fourrages et notre farine. La ville de Czaslau était occupée par 500 hommes de l'infanterie hongroise et environ trois ou quatre mille hussards.

On avait des nouvelles certaines qu'il y avait eu des troupes à Kuttenberg, ce qui découvrait assez que le dessein de l'ennemi était, ou de prendre le camp de Kuttenberg et de nous couper de nos magasins et de l'armée française, ou bien de marcher vers la ville de Prague, où l'on avait des avis que l'armée entretenait une intelligence secrète avec quelques-uns des principaux seigneurs et habitants. Sur cette nouvelle, le Roi prit, le 15, l'avantgarde avec dix bataillons d'infanterie, dix escadrons de dragons et dix escadrons de hussards, et marcha droit par Hermanmiestetz sur la hauteur de Chotieborz, laissant le commandement de l'armée au général de l'infanterie, prince Léopold d'Anhalt, avec l'ordre de le suivre le lendemain, dès que les caissons de pain seraient arrivés.

A peine le Roi fut-il arrivé sur la hauteur de Chotieborz, qu'il rangea ses troupes sur un poste avantageux, et qu'il alla à la découverte des ennemis, avec les hussards, sur une colline qui n'en était pas distante. On y aperçut distinctement un camp des ennemis, qu'on jugea à peu près pouvoir contenir sept à huit mille hommes.

Sur ces entrefaites, le général prince Léopold envoya son adjudant au Roi avec un déserteur des Autrichiens, qui venait immédiatement de leur camp, et qui déposa que l'armée restait ce jour-là campée entre Setsch et Boganow; ce qui fit juger que ce corps que nous avions vu, pouvait être un détachement du prince Lobkowitz, et que le prince Charles serait intentionné de se joindre le jour après avec lui: sur quoi, le Roi donna ordre au général de l'infanterie, prince Léopold, de se mettre en marche à l'aube du jour, pour venir camper à Chotusitz.

Le Roi attendit que l'armée fût arrivée à Hermanmiestetz. En attendant, on envoya encore à la découverte de l'ennemi, et nous n'aperçûmes plus ce camp que nous avions vu à Willimow; sur quoi, nous nous mîmes en marche pour gagner Kuttenberg, afin d'en tirer du pain pour l'armée, qui n'en avait plus que pour le jour même, et pour

être à portée de devancer l'ennemi, s'il voulait aller sur Prague, ou de nous joindre à l'armée, s'il s'agissait de livrer bataille.

Le soir, le général de l'infanterie, prince Léopold, fit avertir le Roi qu'on avait aperçu le camp de toute l'armée ennemie, et que des déserteurs avaient déposé que le prince Charles y était avec toutes ses forces; que le camp que le Roi avait aperçu le jour d'auparavant,. était l'avant-garde du prince Charles de Lorraine, qui, ayant pris notre avant-garde pour le corps de l'armée, s'était replié pendant la nuit sur son armée, et était avancé le lendemain, midi, avec elle: sur quoi, le Roi marcha, le 17 mai, à cinq heures, pour joindre l'armée. L'ennemi, qui décampa le soir auparavant à huit heures, marcha jusque derrière Czaslau, dont le général prince Léopold n'avait pu se rendre maître, à cause de la longueur de sa marche, et que la nuit était survenue lorsqu'il était venu se camper.

A peine le Roi arriva-t-il sur la hauteur de Neuhof, que le prince Léopold fit avertir le Roi qu'on apercevait l'armée ennemie, qui marchait sur nous en colonnes; sur quoi, le Roi lui fit dire de sortir du camp, de se mettre sur la hauteur, de renforcer la première ligne d'infanterie, et de laisser la place qu'il fallait dans la seconde ligne pour les dix bataillons et les dix escadrons que le Roi amenait.

Dès que le Roi fut arrivé, on commença à canonner l'ennemi, et on rangea notre cavalerie en potence sur une hauteur, de sorte qu'elle débordait le front de la cavalerie ennemie. Le Roi donna ordre au lieutenant-général Buddenbrock d'attaquer; et le choc de notre cavalerie renversa totalement la première ligne de la cavalerie ennemie. Une poussière épouvantable empêcha notre cavalerie de profiter de tous ses avantages. Quoique le général-major Rothenburg perçât la seconde ligne de l'ennemi, et renversât deux de leurs régiments d'infanterie de leur aile gauche, une partie de la cavalerie de la seconde ligne de l'ennemi prit en flanc notre aile droite qui avait attaqué en potence, et fit plier quelques escadrons; pendant quel temps quelque cavalerie de l'ennemi se rallia et attaqua notre cavalerie à la hussarde, où nous perdîmes quelque monde; mais la cavalerie de l'aile gauche ennemie ne fut pas moins battue.

Pendant ce temps-là, toute l'infanterie de l'ennemi fit un demi-tour à droite, et vint attaquer le village de Chotusitz, ou nous avions deux bataillons du régiment du Schwerin. Notre cavallerie de l'aile gauche attaqua l'ennemi, et battit toute la première ligne de cette aile. Le régiment du prince Guillaume et celui de Waldow percèrent la seconde ligne et hachèrent en pièces tout le régiment de Vettes des Autrichiens, ce qui dégarnit pourtant notre aile gauche de cavalerie, et, tandis que notre cavalerie prenait leur infanterie en flanc, quelques escadrons de l'ennemi trouvèrent moyen de prendre en flanc notre infanterie de l'aile gauche, postée de l'autre côté de Chotusitz, ce qui ne laissa pas de nous causer du dommage, d'autant plus que les grenadiers

autrichiens avancèrent derrière leur cavalerie, prirent le village à revers, et le mirent en feu, ce qui obligea notre infanterie d'abandonner le village, et de poster ceux qui avaient été au village, sur le flanc de notre infanterie, face au village, et l'infanterie qui avait été de l'autre côté du village, derrière un chemin creux qui en était très peu distant.

Le feu de notre infanterie redoubla; la cavalerie ennemie de l'aile gauche et de l'aile droite était battue, ce qui donna le moyen au Roi d'avancer avec toute l'aile droite de l'infanterie, mouvement par lequel toute l'infanterie ennemie était prise en flanc; sur quoi, l'ennemi fut chassé de notre droite, et tous, tant cavalerie qu'infanterie, prirent la fuite avec la plus grande confusion du monde, et se retirèrent par trois ou quatre endroits différents.

Trois ou quatre escadrons de l'ennemi tenaient encore ferme du côté de Czaslau; mais le Roi, avançant avec toute l'armée vers Czaslau, se rendit en moins de rien maître de la ville, et détacha le lieutenant-général Jeetze avec quelques bataillons, et le lieutenant-général Buddenbrock avec trente escadrons et les hussards, à la poursuite des ennemis.

Ce corps les a suivis du champ de bataille jusqu'à deux lieues d'Allemagne, et notre armée les a suivis, le 18, jusqu'à une lieue. L'ennemi ne nous a point attendus, et continue sa fuite du côté de la Moravie.

J'ai oublié de dire que pendant l'action nos hussards ont attaqué la seconde ligne de l'infanterie de l'ennemi, qui a été obligée de faire un carré, et qui par là, ayant été isolée de tout le reste de l'infanterie ennemie, a souffert considérablement.

Nous avons pris à l'ennemi dix-huit canons, un haubitz, et quelques drapeaux.

Le général Pallandt, le lieutenant-colonel Liewingstein, une vingtaine d'officiers, et entre mille et douze cents hommes sont prisonniers.

Dans le choc de notre cavalerie contre leur infanterie, nous avons perdu cinq étendards, à cause que les commandants, les porte-guidon et les bas-officiers les plus proches ont été tués.

Nous avons perdu de nos troupes le général-major Werdeck, les colonels Maltzahn du régiment de Buddenbrock, Bismarck de Baireuth, et Kortzfleisch de Jeune-Waldow, et le major Schöning de Gessler.

Le lieutenant-général de la cavalerie Waldow est blessé; le général-major comte de Rothenburg a le bras cassé; le général-major Wedell est mal blessé; le colonel Pritz du régiment du prince Ferdinand, les lieutenants-colonels Wernsdorff de Holstein, Suckow de Rothenburg, Rintorf du régiment du prince Léopold, et Schwerin du prince Guillaume, les majors Knobloch de Holstein, Manteuffel et Zastrow de Schwerin, Hausen du prince Ferdinand, Bandemer de Léopold, le comte Lostange, et environ une trentaine d'officiers de cavalerie sont blessés.

Cette action, dont le glorieux succès doit être principalement

attribué à notre brave cavalerie, n'a pas laissé que d'être sanglante pour elle. Nous y avons perdu entre sept à huit cent cavaliers et dragons, et cela par les vives attaques qu'ils ont faites sur l'infanterie ennemie. Notre infanterie a perdu entre six et sept cents hommes, mais peu d'officiers de marque.

En général, il est impossible que rien surpasse la valeur et l'intrépidité de nos troupes, qui ont vaincu la cavalerie d'Autriche, une des plus braves qu'il y ait eu jusqu'ici en Europe, et les grenadiers autrichiens, qui se sont fort distingués ce jour-là par l'attaque du village de Chotusitz. En un mot, on doit rendre justice à l'ennemi que ce n'est pas faute de valeur qu'il a perdu la bataille.

Notre force consistait en trente bataillons d'infanterie, soixante escadrons de cuirassiers et dragons, et dix escadrons de hussards.

Les ennemis ont eu soixante-deux escadrons de cavalerie et trente-six bataillons d'infanterie, sans les Croates et les Serines, quatre régiments de hussards, et deux de Raziens.

La perte qu'ils ont eue est très considérable. Outre deux mille jusqu'à trois mille morts qu'on a trouvés d'eux au champ de bataille, le nombre des blessés ne doit pas être moindre, ainsi qu'on peut compter qu'ils ont eu au moins cinq mille morts et blessés, sans compter ce qui s'est dispersé de leurs troupes. Les déserteurs, qui nous viennent journellement en foule, et dont le nombre va déjà à plus de six cents, confirment cela unanimement. Autant que l'on sait, il y a entre leurs morts deux généraux-majors et nombre d'officiers.

Das Schreiben nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst; der Zusatz eigenhändig. Die Relation nach Abschrift der Cabinetskanzlei; vergl. Droysen, Die preuss. Kriegsberichte der beiden schles. Kriege, Beiheft zum Militärwochenblatt 1876, Nr. 9, S. 358.

---

853. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Lager bei Czaslau, 19. Mai 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich adressire Euch hierbei die umständliche Relation von der am 17. d. bei Chotusitz vorgefallenen Bataille, welche Ihr nicht nur in Breslau sofort publique machen, sondern auch nach Berlin, desgleichen an den Grafen von Podewils nach dem Haag, den Andrié nach London und den p. Ammon nach Dresden communiciren sollet, um solche überall bekannt zu machen, auch denen öffentlichen teutschen, französischen, holländischen und englischen Zeitungen inseriren zu lassen, wie Ihr dann selbige auch dem Etatsminister von Mardefeld fordersamst zusenden, ingleichen denen übrigen Ministris an auswärtigen Höfen zufertigen lassen sollet. Es ist solche Relation um soviel zuverlässiger, als selbige von Meiner Façon ist, und darinnen nichts gesetzet worden, als was der Wahrheit, sonder etwas zu supprimiren oder zu exaggeriren, vollenkommen gemäss ist. Ich bin etc.

Friderich.

Anliegende Avancements sollet Ihr denen gedruckten Zeitungen inseriren lassen.[1]

Hébien, ils l'ont voulu, et leur volonté est accomplie, que nous reste-il à désirer? Dites à Hyndford: Monsieur, vous avez forcé le Roi à détruire la maison d'Autriche, que vous vouliez sauver.

Nach der Ausfertigung. Der französische Zusatz eigenhändig.

---

854. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

Camp de Czaslau, 19 mai 1742.

Monsieur. J'espère que vous voudriez avoir soin de ces deux lettres incluses pour Messieurs les maréchaux de Belle-Isle et de Broglie, afin qu'elles soient envoyées au plus tôt à leur destination.[2]

Je joins ici en même temps une relation exacte et très fidèle de ce qui s'est passé à la journée de Chotusitz, dont vous pourriez faire tel usage que vous trouverez convenable.

Je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

J'ai tenu parole: à présent je suis quitte envers vous et mes alliés de la bataille, et ces . . . . . . de Saxons n'en ont pas été.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 263.

---

855. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU A PILSEN.

Camp de Czaslau, 19 mai 1742.

Mon cher maréchal de Schmettau. J'ai trouvé bon de composer moi-même une relation de tout ce qui s'est passé à la journée de Chotusitz, laquelle vous pourrez lire à Sa Majesté Impériale.

J'espère que vous presserez votre voyage, autant qu'il est possible, pour porter vous-même cette bonne nouvelle à l'Empereur,[3] qui lui sera d'autant plus agréable que cette bataille le mettra en possession de la Bohême, si les efforts que j'ai faits sont secondés par ceux de mes alliés. Je vous ai destiné 2,000 écus pour les frais extraordinaires de votre voyage, lesquels Fredersdorf payera sur votre assignation. Vous savez au reste le point auquel je vise,[4] et je compte sûrement sur votre

[1] Vergl. die berliner Zeitungen vom 29. Mai 1742. — [2] Die Beilagen, wohl nur Begleitschreiben zu der Relation de la bataille de Chotusitz, liegen nicht vor. — [3] Schmettau verliess Pilsen am 20. und war in Frankfurt a. M. am 24. Mai. — [4] Vergl. oben Nr. 716 S. 54.

dextérité et savoir-faire pour que j'obtienne certainement ce que je me suis proposé d'obtenir, et il serait injuste que moi qui fais tout pour les autres, dans un temps où je pouvais rester les bras croisés, dusse avoir travaillé pour des ingrats. Je suis etc.

Federic.

Mandez-moi quel effet produit notre bataille, et si elle donne du respect aux Français pour nos troupes.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

856. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Brzezy, 22. Mai 1742.

Podewils soll Hyndford sagen „que quoique Sa Majesté sache se défendre et rabattre l'orgueil de l'ennemi, Elle est néanmoins dans des sentiments de modération."

„Dieses seind die eigenste Worte Sr. Königl. Majestät, welche ich an Ew. Excellenz schreiben und Deroselben noch dabei melden soll, wie Dieselbe erwähntem Mylord dabei noch vor Sich declariren möchten: qu'avec tous les sentiments de modération de Sa Majesté, Elle ne Se laisserait pourtant leurrer de la cour de Vienne, et que, si l'on voulait faire quelque chose, il fallait que cela si fît pendant un temps de quinze jours.

Hiernächst denn auch Ew. Excellenz von des Königs Sentiments melden soll, dass ohnerachtet der erhaltenen grossen Avantage und den daher zu hoffenden glücklichen Suiten, Höchstdieselbe dennoch ein Accommodement und Frieden mit dem wienerschen Hofe nicht refusiren wollten, wann dieser mit rechtem Ernst dazu thun, keine impertinente Garanties praetendiren und Sr. Königl. Majestät den königgrätzer Kreis nebst Pardubitz cediren wollte, auf welchen Fall Ew. Excellenz die Negociation continuiren, Mylord Hyndford auch vorstehendes, jedoch nur als en particulier, insinuiren könnten, dabei man jedennoch kein Empressement bezeigen, sondern den Gegentheil kommen sehen müsste."

. . . „Was die Person des Mylord Hyndford anbeträfe, so würde es Sr. Königl. Majestät lieb sein, wenn derselbe seine bisherige Fonction bei Dero Hofe continuirte, und wollte Dieselbe auf dessen Rappell nicht bestehen, einestheils aus den von Ew. Excellenz vor gedachten Mylord angeführten Ursachen,[1] anderntheils weil durch Ernennung und Schickung eines neuen englischen Ministers die Negociationes sehr in die Länge gezogen werden dörften, welche Se. Königl. Majestät doch kurz abzumachen wünscheten, damit nicht durch ein neu Incident die Sache

[1] Vergl. oben S. 159 Anm. 1.

in solche Umstände käme, dass man mit allem guten Willen das österreichische Haus von seinem Verderben nicht retten könnte .... Uebrigens hätte Mylord Hyndford sehr wohl geurtheilet, wenn er gesaget: Il est temps plus que jamais que ces .... de Vienne deviennent sages."

... „Der Königs Vorsorge vor die Blessirten gehet so weit, dass Sie selbige zuweilen von Haus zu Haus Selber besuchen und alles, was zu dero Soulagement möglich ist, beitragen" ...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

857. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Camp de Brzezy, 22 mai 1742.

Monsieur. J'ai été charmé de voir par votre lettre du 19 de ce mois que vous ayez pris la résolution d'aller vous-même prendre le commandement des troupes françaises en Bohême. Vous sachant à présent dans un poste où je vous aurais souhaité depuis longtemps, je suis assuré que je n'en entendrai que des expéditions belles et glorieuses.

L'armée ennemie sous les ordres du prince Charles de Lorraine, qui a campé à Haber, en est partie la nuit passée une demi-lieue en arrière, sur le chemin de Teutschbrod, où elle a pris un poste entre un chemin creux, un ruisseau et entre des montagnes. Je ne manquerai pas de la faire observer de plus près et de vous donner des nouvelles de tous les mouvements qu'elle pourra faire. Le porteur de celle-ci, le lieutenant-colonel de Wylich, vous expliquera la position dans laquelle nous sommes présentement, et mes souhaits ne sont que pour avoir bientôt de bonnes nouvelles de votre part. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Nach dem Concept.

Federic.

---

858. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Camp de Brzezy, 22 mai 1742.

Monsieur. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai reçu votre lettre, qui m'a appris la résolution que vous avez prise d'aller faire une diversion au prince de Lobkowitz et de secourir le château de Frauenberg que ledit prince vient d'assiéger. Je suis tout-à-fait persuadé, Monsieur, que vous n'oublierez rien de ce qui peut contribuer au bien de la cause commune, et vous me ferez justice si vous êtes persuadé que personne ne s'intéressera jamais plus que moi pour vous, et pour tout ce que j'espère d'entendre bientôt des succès de vos expéditions.

L'armée ennemie sous les ordres du prince de Lorraine, qui a campé à Haber, s'en est allée la nuit passée une demi-lieue en arrière, sur le chemin de Teutschbrod, où elle a pris un poste derrière un chemin creux et un ruisseau, auprès de montagnes, qui la couvrent. Je ne manquerai pas de la faire observer de plus près et de vous donner des nouvelles des mouvements qu'elle pourra faire et qui pourraient vous inquiéter. Je vous prie d'être assuré de l'estime et de la considération particulière avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

859. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU.

Camp de Brzezy, 22 mai 1742.

Mon cher Maréchal. J'ai été charmé de recevoir vos deux lettres, dont l'une a été datée de Pilsen du 20 de ce mois, et vous n'auriez jamais su mieux faire que de disposer le maréchal de Belle-Isle d'aller à Pisek y prendre le commandement des troupes françaises, et d'écrire au duc de Weissenfels pour qu'il s'approche avec les troupes saxonnes vers Prague. Elles ne viendront jamais à temps pour faire quelque chose qui vaille, mais leur approche sera toujours bonne et portera du respect à celles des ennemis, lorsqu'elles apprendront que celles de Saxe sont en chemin pour se joindre à celles de la France qui sont en Bohême.

Quant aux 200,000 écus,[1] vous irez un peu bride en main, afin que je puisse voir auparavant comment la grande affaire se dénouera, et vous ne presserez pas même le nouveau négoce à vous connu, avant que nous voyions clair dans les affaires. Votre savoir-faire m'est trop connu pour que vous dussiez m'avancer dans des choses dont on ne voit point encore l'issue, et vous vous règlerez selon les conjonctures. Au reste, vous ne manquerez pas de faire autant de bruit de notre victoire que vous jugerez à propos. Je me remets en tout sur votre prudence, vous assurant de ma reconnaissance, étant etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

860. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Brzezy, 23 mai 1742.

Mon cher Podewils. Je n'ai point eu le temps encore de vous mettre au fait de mes idées sur notre situation présente.

[1] Die letzte, seit der Einnahme der Festung fällige Rate für die Abtretung von Glatz.

L'armée du prince Charles est diminuée de plus du tiers, elle se retire du côté de Neuhaus, pourtant pas plus qu'à trois milles d'Allemagne distante de la mienne.

Le corps du prince Lobkowitz assiége Frauenberg; le maréchal de Belle-Isle, qui est parti de Prague pour Pisek, veut attaquer les Autrichiens, le 25 ou 26 de ce mois; il est à présumer que la victoire se déclarera pour les Français, vu leur supériorité et l'aiguillon d'honneur que leur inspirent mes avantages.

Vous voyez par ces circonstances combien la situation de la Reine devient critique, et quelle énorme faute elle a faite en refusant mon amitié. Cependant, je suis toujours du sentiment qu'une paix séparée me convient mieux que la paix générale. Voyez donc comment vous pourrez insinuer d'une bonne manière à Hyndford que la condition de Königgrätz et Pardubitz pourrait encore être acceptable, mais je crains que, si à Vienne ils ne se pressent pas, leur ruine ne soit totale avant qu'ils s'y attendent.

C'est une désertion prodigieuse dans ces troupes, un abattement parmi l'officier, un découragement parmi les communs, et la confusion parmi les chefs de l'armée. Indépendamment de ces tristes circonstances, si nous faisions la paix, ils seraient encore en état de faire tête au reste des alliés.

Je remets donc entre vos mains cette affaire, dont le but est si sage, si utile, et si nécessaire. Je crois que vous rencontrerez beaucoup plus de facilité dans votre négociation que par le passé, et que, si nous réussissons, cela ne tardera guère à être conclu.

Adieu, cher Podewils, mandez-moi vos sentiments, et ce que pense Hyndford, en grand détail.

Federic.

Faites insérer dans les gazettes que tous les étendards des Autrichiens ont été un quart de mille derrière leur armée pendant l'action.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

861. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Brzezy, 24 mai 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je suis extrêmement sensible de la part que Votre Majesté daigne prendre aux avantages que mes troupes ont remportés sur les Autrichiens. Je me suis prêté à tout ce que j'ai senti être de l'intérêt de mes alliés, et mes troupes ont bien secondé mes intentions.

L'ennemi a été hier derrière Teutschbrod, et probablement il sera aujourd'hui à Iglau. M. de Belle-Isle se prépare pour attaquer le prince de Lobkowitz auprès de Frauenberg, mais j'ai lieu de présumer que les

[1] Vergl. die berliner Zeitungen vom 2. Juni.

Autrichiens seront maîtres de ce château, avant que M. de Belle-Isle soit en état de les approcher.

Je prie Votre Majesté d'être persuadée de tous les sentiments d'estime, de considération et d'amitié avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

862. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Camp de Czaslau, 24 mai 1742.

Monsieur mon Frère. Je suis bien aise de voir par votre agréable lettre du 11 de ce mois que la situation des affaires en Courlande vous laisse toujours la bonne espérance d'y pouvoir faire quelque chose en faveur de votre frère, le prince Louis. J'y contribuerai volontiers tout ce qui dépend de moi, et bien que les présentes circonstances soient si ambiguës que je ne croie pas encore que je puisse faire jouer mes ressorts avec effet, j'espère pourtant que dans l'espace de trois ou quatre semaines les affaires changeront un peu de face et prendront un pli qui me fournira l'occasion de vous pouvoir montrer que les sentiments d'amitié que j'ai pour vous et tout ce qui vous est cher, emportent auprès de moi sur toute autre considération. J'employerai alors tous les efforts imaginables pour donner à cette affaire une tournure qui soit convenable à vos souhaits, et à mes désirs de vous pouvoir convaincre de la parfaite amitié avec laquelle je suis et serai constamment etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

863. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Ammon berichtet, Dresden 25. Mai: Die Befehle des Königs in Betreff des Grafen Brühl[1] sind ausgerichtet worden: „Il a répété plusieurs fois qu'il me priait d'être son avocat auprès de Votre Majesté .... Dans ces circonstances, où les deux partis balancent encore, il me paraît qu'une lettre que Votre Majesté écrirait au roi de Pologne, et dans laquelle Elle lui témoignerait indirectement Sa satisfaction de la conduite du comte de Brühl, serait très avantageuse à ce ministre."

Lager bei Brzezy, 26. Mai 1742.

Gehet nicht wohl an, sonder dass es schiene, als ob Mich in fremde domestique Sachen meliren wollte. Was er thun kann, muss er durch adroite Insinuationes bei Guarini, bei den Pfaffen und bei den Frauens thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. Nr. 829 S. 149

864. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Brzezy, 26 mai 1742.

Mon cher Podewils. Comme il est important de vous mettre bien au fait de ma façon de penser, je dois vous informer que je ne suis pas éloigné dans le fond de donner les mains à un accommodement,[1] mais que la condition *sine qua non* est Königingrätz, Pardubitz, sans garantir les possessions autrichiennes ni en tout ni en partie. Vous pouvez dire à Hyndford que, si les Autrichiens avaient envie de faire la paix, ils l'offriraient; et que s'ils n'en avaient pas envie, il serait ridicule à nous de la leur demander; mais sous termes couverts vous pouvez lui faire sentir que Königgrätz et Pardubitz sont les paroles sacramentales.

D'ailleurs, Marwitz pourrait recevoir ordre d'étendre nos limites du côté d'Oppeln, au delà de la Brinnitza, une lieue, ce qui revient au même dans ces temps de troubles et de confusion.

L'ennemi est allé de l'autre côté de Teutschbrod, et il continuera sa marche probablement, tirant sur Neuhaus et sur Brünn. Cette victoire est si décisive que l'ennemi ne pourra la pallier aux yeux de l'Europe, et que toute la terre, éclairée ou non, jugera par leur fuite et leur retraite de la grandeur de nos avantages.

Indépendamment de tout ceci, je désire ardemment la paix, par des raisons que je ne saurais confier au papier, et en fidèle serviteur de l'État vous ne pouvez mieux faire que de la procurer, cependant sans témoigner de l'empressement et sans vous relâcher sur les conditions spécifiées.

Le pauvre major Suckow est mort. Rothenburg se rétablit parfaitement, et nos pertes, plus on les examine, et plus elles diminuent. En revanche, l'ennemi est presque sans infanterie, tout est tué, déserté, ou le découragement de ceux qui leur restent est plus fort que tout ce que l'on peut imaginer.

Je ferai cantonner mon armée pour la ménager et la refaire; quelques mois répareront toutes nos pertes et nous remettront en situation de battre l'ennemi toutes les fois et quand il s'y exposera. Mandez-moi, je vous prie, force nouvelles, et surtout des anecdotes, dont je suis le plus curieux, et soyez persuadé de l'estime entière que j'ai pour vous. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Das nämliche schreibt unter demselben Datum Eichel an Podewils, mit der Bemerkung, dass der König „glaube nunmehro vor Dero Alliirten genug gearbeitet zu haben, auch hoffe, dass der Kaiser bei einem Generalfrieden doch allemal, wo nicht ganz Böhmen, doch ein Stück davon bekommen würde."

865. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Brzezy, 26 mai 1742.

Mon cher Podewils. Valory vient de me mander dans cet instant par un courrier qu'il y a eu avant-hier une affaire chez Frauenberg entre l'avant-garde française et les Autrichiens, où les carabiniers et les dragons des Français ont renversé[1] jusqu'à trois fois, et quatre brigades d'infanterie ont attaqué un village où il y a eu de l'infanterie autrichienne, qui en a été chassée. Comme la nuit est survenue, le prince Lobkowitz en a profité de la manière qu'il s'est retiré avec toutes ses troupes au delà de la Moldau. Cet avantage, quoique point décisif, ne laissera pas de faire impression, et mènera peut-être les affaires d'autant plus tôt au point où nous les désirons.[2] Vous en ferez part à milord Hyndford, et en ferez tel usage que vous trouverez convenable. Je suis etc.

Federic.

A présent, notre Anglais va jeter un mauvais coton. Tu l'a voulu, George Dandin, tu l'a voulu.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

866. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

[Camp de Brzezy, 27 mai 1742.]

Monsieur. C'est avec une satisfaction extrême que j'ai reçu votre lettre du 26 de ce mois, par laquelle j'ai appris le succès que vos troupes ont eu sur celles de l'ennemi près de Frauenberg. Quoique cette affaire n'ait pas été décisive, par la retraite que le prince Lobkowitz a faite au delà de la Moldau, néanmoins je suis au comble de ma joie de cet avantage, qui ne manquera pas d'être toujours d'un bon effet, surtout dans les conjonctures où nous sommes. Je vous suis très obligé de l'empressement que vous avez eu pour m'instruire d'une si agréable nouvelle, et j'attends avec impatience l'arrivée de mon lieutenant-colonel Wylich, pour en apprendre le détail. Je vous prie d'être persuadé des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre bien affectionné Roi

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Scil. la cavalerie ennemie. — 2 „Des Königs Majestät machen Sich Hoffnung," schreibt Eichel an Podewils 26. Mai, „dass dieser Revers denen Oesterreichern das Branle geben soll, um sich gegen Höchstdieselbe um so eher zum Ziele zu legen."

867. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A SAHAY.

Camp de Brzezy, 27 mai 1742.[1]

Monsieur. J'ai été charmé d'apprendre, par votre lettre du 26 de ce mois, l'agréable nouvelle de l'avantage que vos troupes viennent de remporter sur l'ennemi, dont M. le chevalier de Courten m'a très bien rapporté le détail, et dont je vous félicite de tout mon cœur. Quoique l'affaire n'ait pas été décisive, néanmoins c'est toujours un bon commencement, qui ne manquera pas de faire impression dans les conjonctures où nous sommes. Il serait à souhaiter que les circonstances voulussent permettre de suivre l'ennemi, afin de lui brûler au moins et ruiner ses magasins, et si c'est une chose à faire, je suis persuadé que vous y penserez.

Ce sera toujours un sujet de satisfaction pour moi, quand j'aurai le plaisir de vous voir ici, et je vous prie d'être assuré qu'on ne saurait être avec plus de considération et d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

868. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

[Camp de Brzezy, 29 mai 1742.]

Monsieur. Après avoir mûrement réfléchi sur les conjonctures présentes et sur les circonstances où nous sommes actuellement, j'ai trouvé qu'il sera d'une nécessité absolue de faire avancer les troupes saxonnes, pour montrer d'autant plus de vigueur et de force contre l'ennemi.

Quant à moi, Monsieur, je ne prétends point qu'ils viennent ici m'assister; au contraire, j'y renonce de bon cœur. Mais je crois qu'il est très nécessaire que vous travailliez de toute votre force, pour faire mouvoir ces troupes françaises en Bohême, jusqu'à ce que le renfort leur vienne.

Par cette jonction, les troupes françaises seraient mises en état d'agir offensivement contre l'ennemi et de le serrer de bien près; au lieu que, dans l'état où vos troupes sont actuellement, elles ne sauront être qu'à la défensive, et il se pourrait aisément faire que l'ennemi fît, en attendant, un coup qui serait alors bien difficile à redresser. Je connais trop, Monsieur, votre zèle pour le bien de la cause commune, pour que je ne dusse être assuré que vous concevrez aisément l'importance de tout ce que je viens de vous mander, et de quelle nécessité il est de faire absolument avancer les troupes saxonnes. Aussi

[1] Von demselben Tage ein Schreiben ähnlichen Inhalts an Broglie.

suis-je tout-à-fait persuadé que vous travaillerez de toutes vos forces qu'au moins ces troupes marchent, sans cesse de temps, en avant vers Prague, pour y être à portée de se joindre avec vos troupes. J'attends avec quelque impatience vos nouvelles là-dessus, et je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

869. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A PRAGUE.

[Camp de Brzezy, 29 mai 1742.]

Monsieur. Je vous adresse ci-joint une lettre pour M. le maréchal duc de Belle-Isle, vous priant de la lui faire tenir au plus tôt possible. Je m'ouvre vers lui là-dedans sur la nécessité qu'il y a que les troupes saxonnes s'avancent absolument vers Prague, pour y être à portée de se joindre avec l'armée française en Bohême, afin que celle-ci ne soit plus obligée de rester sur la défensive et de courir le risque de quelque coup fatal qu'il serait difficile à réparer, mais de montrer plutôt de la vigueur contre l'ennemi et d'agir offensivement. Je suis persuadé que vous concevrez aisément l'importance de ce que je mande à M. le Maréchal, et que vous travaillerez vous-même de tout votre possible pour que les troupes saxonnes s'avancent, dans un temps où les circonstances critiques demandent absolument que nous montrions de la vigueur. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt Valory's Antwort.

---

870. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Brzezy, 29 mai 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre de Votre Majesté m'a été rendue par Wartensleben, et je Lui ai mille obligations de la part qu'Elle prend au bonheur de mes armes. L'ennemi est entre Teutschbrod et Iglau, d'où je présume qu'il se retirera vers Neuhaus pour joindre le prince Lobkowitz, découragé du choc qu'il vient d'avoir avec les Français.

J'ai d'ailleurs donné tous les ordres au prince d'Anhalt pour le transport des malades de l'armée de Votre Majesté; et je crois qu'ils doivent entrer actuellement en chemin.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

---

871. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Brzezy, 30 mai 1742.

Mon cher ministre d'État Comte de Podewils. J'ai reçu hier votre relation du 27 de ce mois. Je suis très satisfait de tout ce que vous me mandez du procédé de milord Hyndford,[1] qui a fait en cette occasion tout ce qu'un honnête homme et un ministre sage et digne aurait pu faire, et qui contre mon attente m'a prévenu d'une manière dont je suis charmé de toute façon.

Vous lui insinuerez cela d'une manière convenable, en l'assurant de mon estime parfaite et de l'obligation que je lui en ai, étant convaincu qu'on ne saurait agir plus honnêtement qu'il n'a fait. Il faudra voir maintenant ce que la cour de Vienne fera, et si elle sera capable de revenir de son orgueil et de son aveuglement, ou si elle veut absolument se perdre, n'était-ce que pour faire enrager tout le monde. Aussi en attendrai-je tranquillement les nouvelles. Je suis etc.

Federic.

Je ne vous écris rien puisqu'il n'est pas nécessaire de mettre des gueux de hussards de notre secret.

Belle-Isle va arriver pour que nous puissions prendre ensemble des mesures bien justes pour finir bien rondement cette grande affaire.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

872. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Camp de Brzezy, 30 mai 1742.

Mon cher Maréchal. Comme mes avis sont que l'armée ennemie sous le prince Charles est décampée aujourd'hui, matin à 6 heures, des environs de Teutschbrod pour aller à Humpoletz, j'ai bien voulu vous en avertir par la présente. Les déserteurs, qui continuent de nous venir journellement, disent unanimement que la disette tant des vivres que des fourrages est extrême auprès de l'armée ennemie. Je suis avec toute l'estime imaginable, mon cher Maréchal, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

Un gros de hussards et Croates est arrivé aujourd'hui à Ledetsch, sur la Sazawa. Je décampe après-demain, pour prendre le camp de Kuttenberg, qui est plus à portée de mes magasins que celui-ci.

Nach dem Abdruck in Campagne des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle V, 137. In einer Abschrift der Cabinetskanzlei im Königl. Geh. Staatsarchiv fehlt der Zusatz.

---

[1] Vergl. Droysen V, 1, 457.

873. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Maleschau, 3. Juni 1742.

.... „Nachdem die Armee gestern hierher gerücket ist, so ist der Maréchal de Belle-Isle nebst Monsieur Valory gestern Abend hier im Lager angekommen und haben ihr Quartier in Kuttenberg genommen. Noch zur Zeit seind nichts anders als Generalia vorgekommen, das fernere wird die Zeit lehren. Ew. Excellenz kennen inzwischen des Königs Sentiments, und glaube ich zuverlässig, dass Se. Königl. Majestät davon Sich weder zur rechten noch zur linken deroutiren lassen werden."

... „Was den Herrn von Ginkel anlanget, da halten Se. Königl. Majestät nicht nur vor gut, sondern auch vor nothwendig zu sein, dass der Herr Graf von Podewils im Haag bestens dahin antrage, gedachten Herrn von Ginkel nur baldigst zu rappelliren und an dessen Stelle einen andern Mann zu schicken, der die gute Harmonie mit der République mit mehrerer Moderation als der von Ginkel unterhalte und sich gegen Se. Königl. Majestät nicht so gar partialisch bezeigete, dass er mit Dero offenbaren Feinden eine ganz verfängliche Correspondenz unterhielte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

874. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 4 juin 1742.

Points de l'entretien que j'ai eu avec le maréchal de Belle-Isle, ou sa façon de m'interroger, avec mes réponses.[1]

1° Si la guerre devait être traînée en longueur ou abrégée?

Réponse: Abrégée, le plus que l'on peut, pour prévenir le chapitre des accidents, qui ne manquent jamais de s'en mêler, si elle venait à tourner en longueur.

Demande: Ce que je pensais sur les opérations?

Réponse: Qu'il fallait faire avancer les Saxons, et qu'après leur jonction avec Broglie, l'on pourrait agir dès que les fourrages le permettraient.

Demande: Si j'agirais aussi?

Réponse: Oui, quand la saison en serait venue, ou en cas que l'on eût à craindre pour Prague.

Demande: Si je croyais que les Hollandais se déclareraient?

[1] Vergl. die Mittheilungen aus Belle-Isle's Bericht über diese Unterhaltung, bei Ranke, Sämmtl. Werke XXVII. XXVIII. S. 532.

Réponse: Non, d'autant plus que la bataille que j'avais gagnée leur en ferait bien passer l'envie. (Surquoi nous avons supputé les forces des Hollandais, Anglais et Autrichiens, déduit leurs garnisons, et trouvé qu'ils ne pourraient entreprendre sur la France qu'à leur grand détriment. Belle-Isle ajouta qu'assurée de mon amitié, l'armée de Maillebois pourrait tourner la Hollande, et y faire une diversion du côté de Münster.)

Demande: Si j'étais d'avis qu'une confédération se fît en Pologne contre la Russie, ou non?

Réponse: Que cela pouvait m'être indifférent, mais que si cela arrivait, le trouble et la confusion redoubleraient, et que la Pologne s'attirerait les Hongrois sur le corps.

Demande: Que M. Montijo viendrait ici.

Réponse: Que nous étions trop séparés par la situation de nos États pour nous être utiles les uns aux autres.[1] — De quoi Belle-Isle convint.

Demande: Qu'il avait ordre de s'ouvrir avec moi en confidence sur la situation critique de cette guerre, et de me consulter de quelle façon l'on pourrait faire la paix?

Réponse: *Beati possidentes.*[2] Je crois d'ailleurs qu'après encore une bataille gagnée, l'Empereur pourra avoir la Bohême et le Brisgau; peut-être la Saxe la Haute-Silésie; mais que je crois que l'on viendrait difficilement à bout d'arracher plus que le susmentionné, cette année ici, à la reine de Hongrie.

Il paraît que j'ai dit en toutes mes réponses ce qu'il pensait, et que je l'ai prévenu sur tous ces points.

La France, autant que j'ai pu le remarquer, ne demande que le Montbéliard, quelques villages du Germersheim, et la démolition de Luxembourg. A savoir, s'ils ne gardent rien *in petto;* c'est ce qui est bien difficile à deviner. Je suis etc.

Tout ceci est fort curieux, vous connaissez assez ma façon de penser pour deviner ce que je conclus de tout ceci.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Der Zusatz nur in der chiffrirten Ausfertigung.

---

875. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 5 juin 1742.

Vous relations du 1er et du 2 de ce mois me sont bien parvenues, et j'ai lieu d'être content de tout ce que vous m'y mandez. Vous avez très bien fait d'instruire Andrié sur le sujet de Robinson, et qu'il sollicite l'envoi de milord Stair à la cour de Vienne afin de parler à cette cour comme il faut. Vous savez qu'il y a plus de cinq semaines

[1] Vergl. oben S. 6. 60. 61. — [2] Im Original: Beatus est posedendi.

que je l'y aurais souhaité. Ma dernière lettre vous aura déjà instruit sur presque tous les points sur lesquels vous désirez d'avoir mes ordres. Vos réflexions sur ce que Carteret doit avoir dit à Bussy, sont justes,[1] et il faut voir jusqu'où on peut venir avec les Anglais. Si je puis parvenir par leur entremise à une bonne paix avec la cour de Vienne, vous savez que mon intention est de me prêter alors à une alliance défensive avec les Puissances maritimes, et si la paix se fait entre moi et la reine de Hongrie, je ne trouverai jamais à redire que les Puissances maritimes, les États d'Hanovre et la Russie y soient compris. Je suis persuadé que l'Angleterre y va à présent tout de bon, et le procédé de Hyndford me charme, mais, avec tout cela, je crois que nous ne ferons que de l'eau claire avec la cour de Vienne, dont la résolution sera que leurs affaires ne sont pas si désespérées que l'Angleterre le croyait, et quoiqu'ils eussent perdu la bataille, ils seraient encore en état avec l'assistance des alliés à faire tête à tous leurs ennemis. Peut-être qu'en égard de l'Angleterre, m'offriront-ils la Basse-Silésie avec Glatz et la Haute-Silésie jusqu'au cordon, et rien outre cela, ce dont le temps nous instruira. En attendant, vous insinuerez à milord Hyndford qu'il m'importe extrêmement des avoir où j'en suis, mon intention étant de finir cette année la guerre ou par la voie d'un prompt accommodement ou par celle des armes, par des vigoureuses opérations. J'attends le plus souvent de vos nouvelles, et j'agrée que vous pouvez continuer votre séjour à Breslau jusqu'à nouvel ordre. Je suis etc.

Je suis fort curieux d'apprendre de vos premières nouvelles, d'où je pourrai juger si je me suis trompé ou non.

Federic.

P. S. Quant à ce que vous me mandez touchant la prise de possession des contrées de l'autre côté de l'Oder jusqu'à la rivière de la Bolnitza,[2] je vous dis que vous devez laisser encore cette affaire en suspens jusqu'à ce que nous voyions avec qui nous aurons à faire. Si ce sera avec les Autrichiens, il faut s'élargir et prétendre autant de terrain qu'on pourra garder; si c'est avec les Saxons, il faut aller un peu bride en main, mais chercher des prétextes pour avoir encore, s'il se peut, une lisière au delà de la Brinnitza. Mais tout cela dépendra des conjonctures, dont il faut profiter autant que les circonstances le permettront.

Nach der Ausfertigung. Der erste Zusatz eigenhändig.

---

[1] „Selon les dernières lettres d'Andrié, qui mandent que milord Carteret lui avait dit qu'on avait déclaré au sieur de Bussy, ministre de France, qu'on ferait tout au monde pour détacher Votre Majesté de la France, on ne saurait se fier trop à ce ministre, qui peut-être par là aura voulu tâcher d'inspirer de la défiance à la France contre Votre Majesté et obliger cette couronne de s'entendre avec l'Angleterre." (Bericht Podewils' 2. Juni.) — [2] Das bei Blottnitz entspringende Himmelwitzer Wasser.

876. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 7 juin 1742.

J'espère que mes lettres du 4 et du 5 de ce mois vous auront été bien rendues. Je suis très chagriné de vous mander que par les mauvaises dispositions que les Français font, et par la lenteur extraordinaire dont ils usent pour se mettre en état d'agir avec vigueur, le comte Khevenhüller a eu l'occasion de passer le Danube avec son armée, ce que j'apprends par Valory même, qui vient d'arriver aujourd'hui. J'en crains les suites, et que par là les trois armées des Autrichiens ne se joignent pour agir ensemble. Je suis même en peine que par la marche que l'armée du prince Charles a faite vers Sobieslaw, qui s'est joint par là avec Lobkowitz, le maréchal de Broglie n'ait un échec pendant le temps que Belle-Isle fait une corvée à Dresde. Je vous avoue que je souhaiterais de bon cœur de pouvoir tirer au plus tôt possible mon épingle de ce jeu, puisque je n'augure rien de bon, et qu'à la fin cela ira mal. Depuis le 2 de ce mois je n'ai point eu de vos nouvelles, que j'attends avec impatience. Faites m'en avoir le plus souvent, et mandez force nouvelles, et ce qu'on dit de nous. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

877. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

[Camp de Maleschau, 8 juin 1742.]

J'ai lu avec grande attention tout ce que Hyndford vous a dit. Nous avons gagné un grand point, qui est celui qu'on se désiste de notre assistance; nous avons encore gagné celui de rendre notre paix désirable à la reine de Hongrie. Il s'agit à présent des conditions. Premièrement, vous pouvez stipuler que Hyndford vous rendra vos pleins-pouvoirs en original, si vous ne convenez de rien. De même, que vous promettez en mon nom de ne point faire mauvais usage des choses que l'on vous proposera. Quant aux conditions, vous pouvez dire à Hyndford que je payerais les dettes de la Basse-Silésie à l'Angleterre, mais que, ne demandant pas la Haute-Silésie, il serait injuste que j'en paye les charges; mais que, si l'Angleterre me procure le Königgrätz et Pardubitz, je veux bien me charger de ce remboursement.

Après donc que vous aurez échangé vos pleins-pouvoirs, il faut que vous fassiez l'impossible pour pénétrer l'ultimatum de la reine de Hongrie, pour voir jusqu'où nous pouvons porter nos espérances, afin de hausser et baisser les voiles, selon qu'il sera nécessaire.

La Haute-Silésie, que l'on veut me céder, est un pays ruiné, insoutenable, et dont les sujets ne me seront jamais fidèles.

Le Königgrätz est un pays abandont, dont je puis d'abord jouir, qui produit un revenu clair, et qui fournit des hommes et des chevaux

pour la guerre. Je puis le défendre, et c'est une acquisition solide. D'ailleurs, l'abandon que je fais de mes alliés, et le Mécklembourg et l'Ostfrise[1] méritent bien quelques attentions. Enfin, faites bien valoir ces articles, et dites qu'en cédant ce seul cercle, il est sûr et certain que la Reine gagne tout le reste. Quant à la paix particulière avec la France, je défie la Reine de la faire, bien moins avec l'Empereur, à moins que de cracher dix fois pis dans le bassin. En un mot, les Autrichiens n'ont nulle ressource que dans une paix particulière avec nous, et si nous en sentons les raisons, elles ne leur sont pas moins sensibles. Ainsi peut-être que l'envoi d'encore un courrier nous mettra totalement d'accord.

Car ne nous trompons point, une paix plâtrée n'est point une paix, bien pis, c'est une guerre sourde qui se rallume, lorsque l'on croit prendre son ennemi au dépourvu. J'attends donc avec bien de l'impatience ce que me rapportera votre courrier après l'échange des pleins-pouvoirs, pour prendre là-dessus une résolution finale.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das in demselben fehlende Datum ergiebt sich aus der chiffrirten Ausfertigung.

---

878. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Maleschau, 8. Juni 1742.

. . „Auf mündlichen allergnädigsten Befehl soll an Ew. Excellenz noch melden, dass wann Mylord Hyndford Lui communiquera les propositions et les offres de la reine de Vienne, Votre Excellence les doit prendre simplement *ad referendum,* et les envoyer d'abord par le courrier, porteur de celle-ci à Sa Majesté, qui Lui mandera sa résolution. Que Votre Excellence ne doit d'abord plier devant Hyndford, mais témoigner de la fermeté, en disputant le terrain autant qu'il est possible, sans pourtant rompre la négociation. Que le comte Podewils à la Haye doit sonder délicatement milord Stair sur ce qu'il propose des convenances à faire du côté de la Pologne,[2] pour voir si l'on en peut faire usage dans l'alliance défensive à conclure avec les Puissances maritimes, la paix faite avec la reine de Hongrie."

. . . „Le Roi est dans la meilleure disposition du monde pour la paix, ainsi que j'espère qu'avec l'assistance du bon Dieu Votre Excellence aura la satisfaction et la gloire d'avoir achevé ce grand et salutaire ouvrage" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

1 Vergl. oben S. 135. — 2 Vergl. oben S. 156.

879. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Maleschau, 9 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai été très sensible de toutes les marques d'amitié et de confiance que Votre Majesté veut bien me témoigner dans la lettre du 5 de ce mois, et je ne manquerai jamais de La convaincre du réciproque. Comme Votre Majesté désire d'être informée de mes sentiments sur la demande de secours que le maréchal duc de Belle-Isle Lui a fait pour le maréchal de Broglie, j'ai l'honneur de Lui dire que Votre Majesté rend certainement un service très important à la cause commune par la résolution qu'Elle vient de prendre de faire marcher de Ses troupes au secours du maréchal de Broglie, dans un temps où il se trouve pressé par la supériorité que l'ennemi vient d'avoir sur lui, par là jonction du prince Lobkowitz avec le prince Charles de Lorraine.

Votre Majesté sera sans doute informée qu'il y a déjà quelque temps que j'aurais souhaité Ses troupes plus avancées, pour être plus à portée de secourir en tout cas le maréchal de Broglie, et pour couvrir par là tout ce qui est derrière Prague; je crois même que l'ennemi n'aurait pas pensé si tôt d'aller audit Maréchal; mais comme l'état des troupes de Votre Majesté ne l'a pas voulu permettre, j'espère néanmoins que le secours qu'Elle lui destine à présent, viendra encore à temps.

Pour moi, je ferai de mon mieux pour couvrir la ville de Prague et le pays en deçà de la Moldau, mais il me sera impossible de répondre de ce qui se passe au delà de cette rivière, dont je crains des suites si longtemps que le Maréchal n'est mis en état d'agir en force et offensivement contre l'ennemi.

Votre Majesté voudra être assurée qu'on ne saurait être avec plus d'estime, d'amitié et d'attachement que je suis, etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

880. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 9 juin 1742.

Mon cher Podewils. J'ai bien voulu vous avertir que pour me renforcer d'autant plus en Bohême, et pour faire tête aux armées de l'ennemi, quand même les troupes françaises et saxonnes auraient quelque échec, je fais marcher actuellement ici 10,000 hommes, à savoir 4,000 de cavalerie et 6,000 d'infanterie, qui me viennent de la Haute-Silésie, où j'ai laissé néanmoins un corps de 16,000 hommes, pour y être en garde contre tout ce que l'ennemi y voudrait entreprendre. Vous en ferez part à milord Hyndford, et vous lui direz que mes arrangements sont pris de la manière que, quand même ou les Français ou les Saxons auraient quelque échec, je pourrais nonobstant de cela me

soutenir contre la reine de Hongrie, quand même ses armées voudraient alors agir contre moi, et que je me soutiendrai contre elle avec la même vigueur que jusqu'ici. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

881. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 9 juin 1742.

Mon cher Podewils. Des circonstances imprévues qui viennent d'arriver avec les troupes françaises en Bohême, m'obligent de vous ordonner, de la manière la plus positive, que, d'abord que vous aurez reçu la présente, vous devez faire l'échange de vos pleins-pouvoirs avec ceux de milord Hyndford. Cela fait, et les pleins-pouvoirs de milord Hyndford examinés, vous devez tâcher de voir les instructions qu'il a de la reine de Hongrie pour l'accommodement avec moi, et vous prendrez vos mesures afin qu'on ne puisse jamais dire que ce Milord ait surpassé ses instructions. Alors vous devez traiter incontinent après avec ledit Milord sur les conditions que la reine de Hongrie m'offre pour avoir sa paix avec moi. Comme Hyndford vous a déjà dit que la Reine m'offre des conditions qui me feront plus avoir, en paix et en repos, que mes alliés ne m'ont promis, je suppose comme une chose qui ne souffre plus de contradiction que la Reine me cède en pleine souveraineté toute la Basse-Silésie et la lisière stipulée en deçà de la Neisse, avec la ville et comté de Glatz. Cela posé pour base, vous devez, quant aux autres conditions, tâcher de les avoir pour moi si bien qu'il sera possible, soit du côté de la Bohême, ou, s'il n'y a rien à faire de ce côté, du côté de la Haute-Silésie. Mais après avoir tout fait pendant une demi-journée, ma volonté expresse est que, sans m'en faire votre rapport, et sans même demander ou attendre ma résolution là-dessus, vous devez absolument régler les points dont vous pourrez convenir avec milord Hyndford, les coucher par écrit, et les signer incontinent avec milord Hyndford en forme de préliminaires de paix.

La présente vous doit servir de plein-pouvoir pour conclure et signer avec Hyndford sans attendre mon approbation, et je veux absolument que 24 heures après l'arrivée du porteur de la présente, le capitaine Sydow, tout soit fait, c'est-à-dire l'échange des pleins-pouvoirs, le traité avec milord Hyndford sur les convenances à me faire, et la signature des préliminaires de la paix. Sitôt que ces préliminaires seront signés, tant de vous que de milord Hyndford, vous devez me les envoyer avec votre relation par ledit capitaine Sydow, afin que je puisse les ratifier, et, la signature entre vous et Hyndford faite, vous devez disposer Hyndford qu'il en donne avis par un courrier exprès, qui pourra passer alors par Glatz, Königgrätz et Kolin, au prince Charles de Lorraine, afin que celui-ci soit informé sous main que l'affaire entre moi et la reine de Hongrie est faite. Je suis etc.

Il s'agit de terminer en 12 heures, pour peu que la chose soit faisable; la Silésie et Glatz *sine qua non*, et du reste tout ce que vous leur pourrez extorquer. Je dors en repos, persuadé que Sydow me rapportera les préliminaires signés. Il faut limiter les ratifications au terme de huit jours.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

882. AN DEN ETATSMINISTER GFAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Maleschau, 9. Juni 1742.

. . . . „Noch soll auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz melden, dass woferne Mylord Hyndford etwa fragen möchte, warum Ew. Excellenz jetzo die Sache so sehr pressirten, Dieselbe gedachtem Mylord Hyndford deshalb antworten möchten, Se. Königl. Majestät wolle kurz und gut wissen, woran Sie wären, und keine weitere vergebene Mouvements thun, auch entweder Sich beruhiget sehen oder sonsten Ihre Mesures nehmen."

. . . . „Die Ursach, warum man so sehr auf eine schleunige Conclusion dringet, ist, dass die Franzosen ein so schlechtes Manœuvre in Böhmen machen und nicht nur die combinirte Armee des Prinzen von Lothringen und des Fürst Lobkowitz die Moldau passiren, sondern sich auch von Frauenberg und Theyn delogiren und in ziemlicher Confusion und mit Verlust vieler Bagage bis in ihr altes Lager nach Pisek poussiren lassen. Die österreichische Armee folget ihnen auf dem Fuss nach, und daferne Broglie sich nicht souteniren kann, sondern sich noch weiter zurückziehen müsste, dörfte Prag Gefahr laufen, attaquiret zu werden. Bei welchen sehr critiquen Umständen Se. Königl. Majestät wissen wollen, woran Sie seind; denn Prag attaquiren und nehmen zu lassen, ehe Dieselbe Ihren Frieden haben, können Sie nicht thun, wenn es auch darüber noch zu einer Bataille kommen sollte. Hergegen noch eine Bataille zu liefern, zu einer Zeit da Sie den Frieden zu machen entschlossen seind, wäre auch bedenklich, und Schade so viel brave Leute vergebens auf die Schlachtbank zu liefern. Dahero Se. Königl. Majestät aus der Incertitude sein und entweder Frieden oder Krieg haben wollen. Wobei Ew. Excellenz melden muss, dass, damit keine ungegründete oder vergrösserte Nachricht von denen österreichischen Progressen wider die Franzosen nach Breslau kommen solle, wir alle Grenzposten, Estafettes etc. auf vier Tage sistiret haben."

. . . . „Vor die österreichischerseits aufgesetzte Relation von der Bataille von Chotusitz . . . . danke unterthänig, ich habe mich nicht entbrechen können, solche Sr. Königl. Majestät zu übergeben, welche die darin enthaltene Ohnwahrheiten sehr divertiret haben" . . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

883. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE BROGLIE A PISEK.

Camp de Maleschau, 9 juin 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 8 de ce mois, par laquelle j'ai vu ce qui s'est passé de votre part, et les raisons que vous avez eus pour vous replier jusqu'à Pisek. J'en suis bien fâché, mais j'espère néanmoins que vous serez en état de soutenir là votre poste, contre les efforts qu'il paraît que l'ennemi tâche de faire de ce côté-là contre les troupes sous vos ordres. J'attendrai encore une lettre de vous, par laquelle vous m'avertirez de l'état où vous vous trouvez dans la position où vous êtes, et s'il y a quelque chose à craindre pour la ville de Prague, auquel cas je m'en approcherai pour la défendre contre ce que l'ennemi voulait entreprendre là-dessus. La proposition que vous me faites de marcher à Budweis, serait très bonne, si mon armée, en y marchant, pouvait trouver de la subsistance, et si je ne devais absolument m'éloigner par là de tous mes magasins, dont il faut que mon armée vive. Vous considérez donc vous-même qu'avant six semaines, c'est-à-dire qu'avant que les herbes ne soient venues, il m'est impossible de marcher sur Budweis, quelle bonne volonté que je puisse avoir pour y marcher. J'attends au plus tôt possible de vos nouvelles, dont j'espère qu'elles seront heureuses, et je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

884. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Kuttenberg, 10 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'aurais souhaité d'être si utile à Votre Majesté Impériale qu'il ne Lui restât plus rien à désirer, mais j'ai le chagrin de Lui apprendre que M. de Broglie, n'ayant pas poussé le prince Lobkowitz comme il le devait, lui a laissé le temps de se retirer à Budweis; que n'ayant pas pu suivre de mon côté le prince Charles, faute de subsistance, ces deux armées se sont jointes, ont passé la Moldau, et ont obligé Broglie de se retirer à Beraun. Je marcherai vers Prague pour soutenir cette capitale. Votre Majesté Impériale voit bien que, par ce coup, voilà bien des projets de dérangés; je ne sais ce qui en sera, mais les Français s'y prennent de travers de tous les côtés.

Je suis bien mortifié de dire à Votre Majesté Impériale des nouvelles aussi désagréables, mais ce sont-là les suites des lenteurs de la cour de Paris, et de l'absence des généraux de leurs armées.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

885. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Maleschau, 10 juin 1742.

Vos deux lettres du 26 et du 30 du mois de mai passé, avec celle du 2 de ce mois, me sont rendues à la fois par le courrier que Valory a reçu, et c'est avec satisfaction que j'y ai vu l'accueil gracieux dont Sa Majesté Impériale vous a reçu, et tout ce qu'elle a voulu vous témoigner sur mon sujet.

La relation que vous avez faite de la bataille de Chotusitz est assez à mon goût, mais quant à l'ordre de bataille que vous m'envoyez tant de mon armée que de l'armée de l'ennemi au jour de la bataille, je ne les trouve exacts ni l'un ni l'autre, et je ne manquerai point de vous faire tenir des autres plus exacts; jusque-là vous ne communiquerez à personne ceux que vous m'avez envoyés. Le plan d'opération que vous avez fait pour agir en Bavière, serait assez bon, de même que celui que Sa Majesté Impériale m'a envoyé pour les opérations à faire, si le théâtre n'était bien changé depuis votre départ d'ici, et j'ai le chagrin de vous apprendre que non seulement, à ce que Valory m'a dit lui-même, l'armée sous Khevenhüller est passée en deçà du Danube, de manière qu'elle est en état de se joindre avec celles de Bohême, toute et quantefois qu'il leur plaira, mais aussi M. de Broglie, n'ayant pas poussé le prince de Lobkowitz comme il devait, lui a laissé le temps de se retirer à Budweis, où l'armée du prince Charles, que je n'ai pu suivre de mon côté, faute à trouver de la subsistance, s'est jointe avec le corps de Lobkowitz; et ces deux armées ont après cela passé la Moldau, ont surpris la garnison française à Thein, et ont obligé Broglie de se retirer à Pisek et, de là, derrière la Beraun, ainsi que j'ai lieu de craindre pour lui, et que je me vois obligé de marcher vers Prague pour soutenir au moins cette capitale.

Voilà donc bien du changement dont j'ai bien du dépit, et il faut avouer qu'il est vrai que jusqu'à présent les Français se sont pris bien de travers de tout côté. Tout ce que le maréchal de Belle-Isle a pu arracher, en attendant, des Saxons, est quelque cavalerie, avec les uhlans, qu'ils veulent envoyer au secours de Broglie, et, pendant que le reste de leurs troupes reste à Leitmeritz, la cour de Saxe demande que je doive couvrir leur pays, si Broglie serait battu. Par toutes ces raisons, vous comprendrez aisément que ce n'est point du tout le temps de payer les 200,000 écus qu'on me demande pour Glatz, et que je crains avec raison

que, si l'on ne se prend d'une tout autre manière pour se défendre et agir contre un ennemi qui agit en désespéré, il faut absolument que les affaires des alliés prennent un fort mauvais train, puisqu'on ne fait rien qui vaille, pendant le temps que je fais tout pour eux, et qu'à la fin j'aurais toutes les forces de l'ennemi sur mes bras. Vous pourrez représenter cela d'une manière convenable à Sa Majesté Impériale, en disant que je gémis de ces mauvaises dispositions, par l'intérêt que je prends pour sa personne, mais qu'il est aussi temps de revenir de cette lenteur si nuisible avec laquelle on a fait tout jusqu'ici.

Le maréchal de Belle-Isle a été ici, et après un séjour de vingt quatre heures il est parti pour Dresde. J'aurais souhaité qu'il fût allé d'abord à l'armée, mais il a cru sa présence à Dresde très necessaire. J'attends le plus souvent de vos nouvelles, et si, en attendant, vous avez quelque chose à me mander en chiffre, vous vous servirez de celui du sieur de Klinggræffen, jusqu'à ce que je puisse trouver l'occasion sûre de vous envoyer un autre.

Les réflexions que vous faites sur notre cavalerie me paraissent justes; je les examinerai de plus près, et j'en ferai usage. Au reste, il faut vous dire que, dans un temps où les occupations continuelles ne me manquent guère, je trouve vos relations un peu trop longues, et il me sera agréable, si vous les raccourcissez un peu, de la manière que vous me marqueriez avec quelque précision ce que vous croyez digne de mon attention. Je vous adresse ci-jointe une lettre pour Sa Majesté Impériale et je suis etc.

Si ce Pauli[1] est habile, envoyez-le-moi, je lui payerai le voyage, et s'il me convient, je l'engagerai.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

886. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Maleschau, 12 juin 1742.

Mon cher Podewils. Vos relations sous n° 24 et 25 m'ont été bien rendues. Comme celles sous n° 24 ne sont pas encore déchiffrées, et qu'apparemment il n'y a rien là-dedans qui ne se rapporte que sur le contenu de votre relation sous n° 25, je vous dis sur celle-ci, que je suis satisfait de la manière dont vous avez agi avec milord Hyndford pour convenir des articles préliminaires de la paix à faire entre moi et la reine de Hongrie.

Mon intention est d'avoir une paix solide et stable avec la reine de Hongrie, sous la garantie des Puissances maritimes, et j'espère que

[1] Bergrath in zweibrückischen Diensten, dessen Uebernahme in den preussischen Staatsdienst Schmettau befürwortet, um durch ihn den schlesischen Bergbau zu heben.

de la part de la cour de Vienne on agira avec la même droiture et sincérité que je veux agir avec elle, mon parti étant pris fermement et décisivement là-dessus.

Quant au projet de la paix[1] tel que milord Hyndford vous l'a dicté, j'approuve qu'à la queue du premier article on mette ces paroles „la seule voie des armes exceptée".[2]

L'article 2 peut rester de la manière qu'il est couché dans le projet, de même que l'article 3.

Sur le quatrième article, mon intention est que les hostilités cesseront de part et d'autre dès le jour de la ratification[3] de la présente paix, qui pour cet effet sera publiée alors. Quant à mes troupes je ne pourrai les retirer dans les pays de ma domination que pendant l'espace de six[4] semaines, à compter du temps de la ratification, puisqu'il me faut absolument ce temps pour consumer les magasins que j'ai assemblés, en partie pour mon propre argent, et pour transporter les amas de munition de guerre et de l'artillerie que j'y ai, de même pour transporter les malades et blessés de mon armée que je ne pourrai abandonner aux soins d'autrui, et même pour faire les arrangements nécessaires pour mettre en quartier mes troupes dans le pays de ma domination. Je promets néanmoins que, dès le jour de la publication de la paix, mes troupes observeront le même ordre et discipline, comme si elles étaient dans mon propre pays.

Quant à l'article 5, je suis d'accord qu'il soit couché de la manière qu'il est marqué sous lettre B dans votre relation,[5] et je m'en contente. Vous aurez soin pourtant que la reine de Hongrie me cède avec toute souveraineté et indépendance tout ce qu'elle me cède, tant de la Haute que de la Basse-Silésie, de même que la ville et château de Glatz. C'est ce qu'il faut exprimer d'une manière claire et nette, et point sujette au moindre équivoque.[6]

Dans l'article 6, il sera nécessaire que la déclaration à renouveler qu'on demande tant au sujet de la religion catholique qu'en faveur des

1 Des Definitivfriedens. — 2 Die den Frieden schliessenden Theile verpflichten sich „de détourner, autant qu'il leur sera possible, les dommages dont l'une et l'autre des deux parties est ou pourrait être menacée par quelqu'autre puissance, la seule voie des armes exceptée." — 3 Statt signature in dem Entwurfe Hyndfords. — 4 Statt deux. — 5 „Pour obvier à toutes les disputes sur les confins, et abolir de part et d'autre toutes les prétentions de quelque nature qu'elles puissent être, Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême cède par le présent traité . . . . à Sa Majesté le roi de Prusse, ses héritiers et successeurs [de l'un et l'autre sexe, à perpétuité et avec toute la souveraineté et indépendance de la couronne de Bohême] . . . . . tant la Basse que la Haute-Silésie, à l'exception de la principauté de Teschen, de la ville de Troppau et de ce qui est au delà de la rivière d'Oppau et des hautes montagnes ailleurs dans la Haute-Silésie, aussi bien que la seigneurie de Hennersdorf et des autres districts qui font partie de la Moravie, quoiqu'enclavés dans la Haute-Silésie; comme aussi la ville de Glatz et toute la comté de ce nom, [pareillement] avec toute la souveraineté et indépendance du royaume de Bohême." — 6 Noch vor Empfang dieser Weisung hatte Podewils durch Einfügung der eingeklammerten Worte in den vorstehenden Entwurf des Artikels V jedem Zweifel vorgebeugt.

habitants des pays cédés, soit couchée de manière qu'il ne reste plus de voies à la cour de Vienne de se mêler ni directement ni indirectement des affaires de la Silésie, ni d'entretenir là un parti.[1]

Quant aux dettes hypothéquées sur la Silésie, j'acquitterai celles qui en sont dues aux marchands anglais, de la manière que milord Hyndford le propose, et encore les prétentions des particuliers qui ont prêté sur la *Steuercasse,*[2] sans me mêler de ce que les marchands hollandais ont à prétendre de la reine de Hongrie, ni de ce qui est dû aux États de Brabant.

L'article 7[3] sera observé immédiatement après la ratification de la présente paix, et je n'ai rien à dire contre le contenu des articles 8, 9 et 10.

La ratification se fera au plus tôt possible, et au plus tard en 12 ou 15 jours, à compter du jour de la signature, et l'échange des ratifications se pourra faire à Breslau.

Telle est ma résolution sur tous les articles de cette paix à faire, lesquels vous devez signer avec milord Hyndford incontinent après avoir reçu la présente, à quelle fin j'ai signé les pleins-pouvoirs ci-joints. Je suis etc.

Je crois que je tire de cette façon mon épingle le plus honorablement du jeu. Les Français, avec beaucoup de bonne volonté, se prennent si mal que jamais de la vie ils ne réussiront, et, après tout, la Haute-Silésie vaut infiniment mieux que rien. Je crois avoir compris que Hotzenplotz et ces districts de la Moravie pourraient bien aussi m'être cédés, mais cela ne vaut pas la peine de rompre. Concluez donc, si ce n'est déjà fait,[4] et que j'aie bientôt les ratifications.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

887. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Kuttenberg, 12 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Par la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 10 de ce mois, j'ai appris qu'Elle a bien voulu envoyer un secours de Ses troupes au maréchal de Broglie, pour le tirer de l'embarras où il se trouve par la jonction des armées sous le prince Charles de Lorraine et sous Lobkowitz.

Votre Majesté connaît déjà mes sentiments là-dessus, et que depuis ma rentrée en Bohême j'ai toujours souhaité que les troupes de Votre

[1] Podewils hält (13. Juni) die Interessen des Königs durch die Clausel „sans déroger aux droits du souverain" für ausreichend gewahrt. — [2] In den Präliminarien geschieht der letzteren keine Erwähnung. — [3] Die Freilassung der Gefangenen ohne Lösegeld betreffend. — [4] Der Abschluss war schon am 11. Juni erfolgt.

Majesté auraient pu être aux environs de Prague, pour y être à portée de soutenir en tout cas le Maréchal. Aussi espéré-je qu'avec ce secours que Votre Majesté y envoie, et qu'avec ce qui lui vient de troupes françaises, il se soutiendra contre les efforts que l'armée autrichienne voudra tenter contre lui. J'aurais souhaité de pouvoir y contribuer, mais comme mon armée ne s'est point remise de la dernière bataille, le manque de subsistance où je l'exposerais, si elle s'éloignait de ses magasins, le rend presque impossible. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

888. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Kuttenberg, 13 juin 1742.

Mon cher Podewils. Je suis très content de votre exactitude à m'obéir, et des préliminaires que vous venez de signer. Nous aurions peut-être pu avoir avec le temps une paix plus avantageuse, mais nous en aurions aussi pu avoir une bien plus mauvaise. En un mot, lorsque je vous reverrai, je vous détaillerai toutes mes raisons, et vous conviendrez avec moi, quoi qu'on en dise, qu'en politique, et pour le bien du peuple que je gouverne, je n'ai pu faire aûtrement; enfin, c'est un grand et heureux événement, qui met ma maison en possession d'une des plus florissantes provinces d'Allemagne, au sortir d'une guerre la plus glorieuse du monde. Il faut savoir s'arrêter à propos, forcer le bonheur c'est le perdre, en vouloir toujours davantage est le moyen de n'être jamais heureux. Adieu, je m'en vais expédier mon gros Valory et Mortagne, qui sont insatiables de l'effusion du sang prussien.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

889. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A DRESDE.

[Camp de Kuttenberg, 13 juin 1742.]

Monsieur. M. le comte de Mortagne vient de me rendre votre lettre du 10 de ce mois, par laquelle j'ai vu tout ce que vous me mandez tant de la marche des Autrichiens, que du renfort que la cour de Saxe a destiné pour M. le maréchal de Broglie.

Si la cour de Saxe avait voulu suivre mon conseil, toutes leurs troupes seraient depuis longtemps auprès de Prague, et l'ennemi ne se serait peut-être point pris à M. de Broglie, sachant les troupes saxonnes à portée de soutenir vos troupes en Bohême. Mais comme cette cour n'a jamais voulu goûter ce conseil, je crains que tout ce qu'on fait à présent de sa part ne soit pas suffisant ni vienne pas assez tôt pour

mettre M. de Broglie dans une meilleure situation. Pour moi, Monsieur, vous savez déjà que ma situation est telle que ce serait vouloir faire l'impossible que de marcher avec mon armée vers Prague, ne trouvant point du tout la subsistance qui me fallait pour y marcher, et comme mon armée n'est pas encore remise des pertes qu'elle a eues dans la bataille sanglante qu'elle vient de donner, je risquerais infiniment de la ruiner tout à fait, si je la voulais mener d'abord à une autre bataille, pour ne point parler des tristes suites, si malheureusement elle eût quelque échec, qui entraînerait absolument la perte de toute la Bohême, et même de toute la Silésie.

A vous parler franchement, Monsieur, je crois qu'on ne s'est pas bien pris à exécuter les opérations qu'on a concertées, et que les choses vont tant à rebours que je n'ai pas bonne opinion de leur réussite; aussi, selon moi, il n'y aura guère d'autre ressource, pour ne pas gâter tout, que de faire la paix à des conditions si bonnes qu'on les pourra avoir. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

890. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Kuttenberg, 13 juin 1742.

Monsieur mon Cousin. J'ai le chagrin de vous apprendre qu'après que M. de Broglie n'a pas poussé le prince de Lobkowitz comme il convenait, et qu'il lui a laissé le temps de se retirer à Budweis, les deux armées ennemies, dont je n'ai pu suivre celle du prince Charles, faute à trouver la subsistance, se sont jointes, ont passé la Moldau, et ont obligé par là M. de Broglie de se retirer derrière la Beraun. En apprenant cette mauvaise nouvelle, mon dessein était de marcher aussitôt vers Prague, pour soutenir cette capitale, mais en voulant faire les arrangements nécessaires pour cela, j'ai trouvé qu'il m'était impossible d'exécuter ce dessein, puisque j'aurais abandonné par là tous mes magasins, et que je m'en serais tant éloigné que mon armée n'aurait absolument pas trouvé sa subsistance.

Dès le commencement de mon entrée en Bohême, mon avis était que les troupes saxonnes, au lieu d'aller à Leitmeritz, devaient rester proche de Prague. Depuis ce temps, j'ai plusieurs fois réitéré ma demande à cette cour, pour faire approcher ses troupes vers Prague, afin d'y être à portée de soutenir M. Broglie, étant même persuadé que l'ennemi ne se prendrait point à M. de Broglie, s'il savait les troupes saxonnes à portée de soutenir celui-ci. Mais mes avis n'ont été point du tout écoutés, et on s'est pris tellement de travers de tous les côtés qu'à la fin il est arrivé ce que j'avais craint. Mon chagrin en est d'autant plus grand que M. de Valory m'a appris que presque en même temps l'armée ennemie en Bavière a trouvé moyen de passer en deçà du Danube.

Toutes ces circonstances ont mis nos affaires ici en un assez mauvais état, dont je ne vois guère de remède, puisque d'un côté mon armée ne s'est point encore remise de la bataille qu'elle vient de donner, et que de l'autre côté la position de l'armée ennemie rend bien difficile la jonction des troupes qui doivent renforcer M. de Broglie. Et quoique la cour de Saxe ait à la fin, sur les instances de M. le maréchal de Belle-Isle, destiné quelque secours à M. de Broglie, néanmoins je crains que ce secours ne soit pas assez suffisant, et qu'il n'arrive point assez à temps pour mettre M. de Broglie en état d'agir en force contre les Autrichiens.

Je suis très mortifié d'être obligé de vous mander tant de désagréables nouvelles à la fois, mais comme le mal est fait, et que les moyens de le redresser sont éloignés et très incertains, je crois que dans des circonstances si critiques il ne restera guère d'autre remède pour en sortir que, par une paix, qu'on sera obligé de faire à des conditions si bonnes que les circonstances le voudront permettre. Je me remets là-dessus sur vos lumières, et vous prie d'être assuré de la considération et de l'estime invariable avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

---

891. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Maleschau, 13. Juni 1742.

. . . . „Ob schon Se. Königl. Majestät nach Dero letzteren Resolution[1] ein und das andere in den Préliminaires-Puncten anders zu fassen verlanget haben, so seind Dieselbe doch auch mit allem deme, so Ew. Excellenz noch vor Erhaltung solcher Resolution gethan, völlig zufrieden, als zu dem Ende Sie die hierbei zurückkommende Ratification sogleich vollenzogen haben . . . . An den Fürsten[2] ist heute geschrieben, allen Regimentern in Oberschlesien anzubefehlen, gegen die österreichischen Truppen und Unterthanen keine Feindseligkeiten weiter zu verüben . . . . Jedoch hat man dem Fürsten von einem geschlossenen Frieden noch nichts bekannt gemachet . . . . Troppau bleibet noch besetzet, bis die Ratification eingelaufen sein wird."

. . . . „Wegen des 5. Articuls[3] möchten Se. Königl. Majestät gerne einige Nachricht haben, was man eigentlich unter die Worte: à l'exception de ce qui est au delà de la rivière d'Oppau et des hautes montagnes et des autres districts qui font partie de la Moravie — verstehe. . . . . Wegen der holländischen und brabantischen Schulden habe vergessen zu melden, dass Se. Königl. Majestät gerne sehen werden,

[1] Nr. 886. — [2] Von Anhalt. Das Schreiben ist gedruckt bei v. Orlich, Gesch. der schles. Kriege I, 375. — [3] Vergl. oben S. 195 Anm. 5.

wann Mylord Hyndford dahin arbeitete, dass solche von der Königin von Hungarn expresse übernommen werden, um alle Dispute vor das künftige deshalb zu vermeiden."

. . . . „Damit auch die Franzosen nicht auf einmal durch diesen Frieden desorientiret und gar zu sehr surpreniret werden möchten, so haben Se. Königl. Majestät heute an den Cardinal sowohl als an Belle-Isle geschrieben . . . . Dass aber Se. Königl. Majestät Dero Partie bereits wirklich genommen, davon ist so wenig etwas geschrieben, als an Monsieur Valory mündlich gesaget worden; letzterer hat des Königs Majestät gebeten, nur noch drei Wochen in Geduld zu stehen und es mit anzusehen (vielleicht um in der Zeit ihren vorgehabten Coup in Wien auszuführen)."

„Die Nachrichten von der französischen Armee lauten inzwischen sehr schlecht. Dieselbe hat sich durch sehr starke Märsche bis hinter Beraun gezogen, gestern ist solche aber auch von dar aufgebrochen und hat noch einen Marsch näher gegen Prag gethan. Bis dahin haben solche die österreichische Husaren beständig verfolget, bei welcher Gelegenheit die französische Armee alle ihre Bagage, Kriegskasse, und Monsieur de Broglie seine Argenterie und 40,000 Livres an Gelde verloren. Es ist aber solches mehrentheils ihre eigene Schuld, indem diejenige, so von unsern Officiers hingeschicket gewesen, ja selbst unsere Jägers nicht genug beschreiben können, was vor eine grosse Confusion und Unordnung unter ihnen regieren soll, da keiner von Subordination weiss, jeder Officier marschiret wie und wohin er will, auch er um seine Leute, seine Leute hergegen sich auch um ihn nicht bekümmern. Sie haben seit einigen Tagen nicht gewusst, wo die österreichische Armee stehet, auch sich wenig darum bekümmert, und wann sie auch durch Leute davon Nachricht haben können, solche en passant und légèrement gefraget und sodann laufen lassen" . . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

892. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Kuttenberg, 13 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté Impériale aura déjà vu par ma lettre du 10 de mois le triste état des affaires en Bohême, depuis que les deux armées autrichiennes ont pu se joindre. Je suis très mortifié de Lui mander que depuis ce temps-là Ses affaires sont allées de mal en pis, le maréchal de Broglie ayant été obligé de se replier jusque derrière la Beraun, et même de là vers Prague.

Par le peu de dispositions qu'on a faites, les affaires sont tellement empirées qu'il faut avouer que je n'y vois guère de remède, d'autant moins qu'avec la meilleure volonté du monde je me trouve hors d'état

de pouvoir prêter mon assistance, puisque, faute de subsistance à trouver, et par le risque de voir mes magasins ruinés d'abord que je m'en éloigne, je ne saurais point marcher vers Prague. Ainsi crois-je que dans des circonstances si embarrassantes il ne nous restera aucune autre voie pour en sortir, que celle d'un accommodement à faire, ce que je remets pourtant aux hautes lumières de Votre Majesté Impériale.

Comme je trouve la présence du maréchal de Schmettau très nécessaire ici, Votre Majesté Impériale agrèera qu'il ait l'honneur de Lui témoigner ma reconnaissance de toutes les grâces qu'Elle a eues pour lui pendant son séjour à Sa cour, et surtout je La prie d'ajouter foi aux protestations qu'il Lui fera en mon nom de l'estime, de l'amitié et de l'attachement avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon et très fidèle frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

---

893. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Kuttenberg, 14 juin 1742.

Mon cher maréchal de Schmettau. Comme je trouve votre présence ici très nécessaire, mon intention est qu'après vous être congédié auprès de Sa Majesté Impériale, vous devez hâter votre départ de Francfort et revenir me trouver. Vous donnerez en mon nom à Sa Majesté Impériale, en lui présentant la lettre ci-jointe de ma part, les assurances les plus fortes de mon amitié et de mon estime, et que je ne cesserai jamais de lui être fidèlement attaché, quelque face que les affaires pourraient prendre. Ma dernière lettre du 10 de ce mois vous aura mis au fait de la triste situation de nos affaires en Bohême. Comme depuis ce temps-là, par le peu de disposition, et puisque tout va par dessus dessous, les choses sont allées de mal en pis, le maréchal de Broglie s'étant retiré avec la plus grande précipitation du monde derrière la Beraun et de là vers Prague, ayant perdu tous ses bagages avec la caisse militaire, quoiqu'il ne fût suivi que par des hussards, je crois les affaires de ce pays tant gâtées qu'il n'y aura d'autre moyen à sortir de cet embarras que de faire la paix à des conditions comme on en pourra convenir, ce que vous ne manquerez pas de représenter d'une manière convenable à Sa Majesté Impériale. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

894. AU MARÉCHAL PRINCE CHARLES DE LORRAINE.

Camp de Kuttenberg, 14 juin 1742.

Monsieur mon Cousin. Vous verrez par la lettre de milord Hyndford en quels termes je suis avec la Reine votre belle-sœur. J'ai donné ordre à l'armée de faire cesser toutes les hostilités, vous en ferez autant de votre part. Je me réjouis que je puisse avoir la satisfaction de vous faire connaître, mon Prince, l'estime que j'avais conçue de votre personne, et tous les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, votre bien bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

895. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Camp de Kuttenberg, 16 juin 1742.

J'ai bien reçu votre relation du 1er de ce mois, sur le contenu de laquelle de vous dis que vous devez dans toutes les occasions parler au Cardinal de la mauvaise foi des Saxons, auquel vous pouvez dire que j'ai eu encore hier une lettre du duc de Weissenfels moyennant laquelle le secours que la cour de Dresde avait promis au maréchal de Belle-Isle, pour se joindre aux troupes françaises qui sont actuellement sous les canons de Prague, ne marchera pas, et qu'il restera dans le pays de Saatz, pour couvrir là, à ce que le duc de Weissenfels dit, leur propre pays.

Vous y ajouterez que le maréchal de Broglie a gâté toutes les affaires, et que j'ai été à la veille de voir tomber sur moi tout le fardeau de la guerre; que deux campagnes d'hiver, deux batailles et cinq siéges n'ont pas laissé que de beaucoup fatiguer mes troupes, sans compter les énormes dépenses qu'il m'a fallu soutenir pour faire moi seul la guerre; que je ne regretterais point de si grands efforts, si je me voyais secondé par les autres, et qu'enfin le Cardinal apprendrait peut-être des officiers français de l'armée du maréchal de Broglie et de M. le duc de Belle-Isle même la pitoyable façon dont les affaires en Bohême ont été menées tant de la part du maréchal de Broglie que des Saxons. Ce que vous insinuerez avec quelque véhicule au Cardinal, en y ajoutant que par tant de fausses démarches je croyais les affaires en Bohême ruinées. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

896. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Kuttenberg, 16. Juni 1742.

Der König ist „mit Mylord Hyndford der Meinung, dass man die beiderseitigen Ministros instruirte, dem sächsischen Hof eine General-communication von dem . . . Frieden zu thun, und zwar, dass solches zu Dresden geschehe . . . ., der König würde aber gerne sehen, wenn man mit der Absendung noch ein Tag fünf oder sechs a dato anstände, ... damit die Sachsen durch eine gar zu zeitige Declaration des Friedens nicht Gelegenheit nehmen möchten, bei der Kron Frankreich sich zu decken, dass wegen solcher Declaration sie den versprochenen Succurs der französischen Armee nicht geschicket hätten . . . . Dass solcher wirklich bei Saatz Halt gemachet, solches werden Ew. Excellenz aus dem in Abschrift anliegenden Schreiben des Herzogs von Weissenfels an den Prinz Leopold mit mehrerm zu ersehen geruhen."

Hyndford soll der Minister mittheilen: „Se. Königl. Majestät promittirten Sich, der wienersche Hof würde von der sehr general ausgedrückten Passage des 5. Articuls: et des autres montagnes ailleurs dans la Haute-Silésie, ingleichen: des autres districts qui font partie de la Moravie — keinen üblen Gebrauch machen . . . . . Se. Königl. Majestät hofften nicht, dass man österreichischer Seits die Gebirge von Ziegenhals und Zuckmantel und was sonsten im Fürstenthum Neisse jenseits des Neissestromes und gegen die glatzische Grenzen zu belegen, zu vorigem nehmen würde; und da Höchstdieselbe über nichts chicaniren wollten, so hofften Sie, man würde österreichischer Seits gleiche Sentiments führen."

. . . . „Es ist nicht die Ursache, Acquisitiones zu machen, warum Se. Königl. Majestät von Ziegenhals und Zuckmantel Erwähnung gethan haben; denn letzterer Ort in dem Kriege von vorigem Jahre meist in die Asche geleget worden, der erstere aber der schlechteste Ort ist, den man finden kann; beides aber seind auch in Friedenszeiten zwei veritable Raubnester; so ist auch der Strich Landes zwischen dem Glatzischen und vorgedachtem Ziegenhals und Zuckmantel der ingrateste von der Welt, dessen Einwohner in der grössten Armuth von der Welt und von nichts anders als Haberbrod und Wasser leben. Was aber diese beiden Nester in Egard Sr. Königl. Majestät considerabel machet, ist, dass solche die Entrée in Oberschlesien machen, und gleichsam die Vorpforten von Neisse, mithin des Königs Majestät ohnumgänglich nöthig sein, dahergegen die Oesterreicher nicht in gleichem Cas stehen, und durch Engelsthal, Freudenthal, und die herumliegende grosse Gebirge en égard Mähren genugsam gedecket seind" . . . .

Da Lestocq dem Freiherrn von Mardefeld mitgetheilt, dass der russischen Kaiserin die Verleihung des Schwarzen Adlerordens erwünscht sein würde, so soll an den Gesandten geschrieben werden, „dass, wann

Se. Königl. Majestät sähen, einige Avantage dadurch zu bekommen, oder die Kaiserin dadurch sich völlig affectioniret zu machen, Sie wegen gedachten Ordens gerne entriren würden .... Sonsten seind des Königs Majestät der Meinung, dass gedachter Herr von Mardefeld bereits sofort von dem getroffenen Frieden mit der Königin von Hungarn en secret zu avertiren sein würde, nicht sowohl um dorten etwas davon zu publiciren, sondern nur damit er seine Mesures darnach nehme" ...

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

897. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Kuttenberg, 17 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Votre Majesté aura dû voir par toute ma conduite avec quel zèle j'ai travaillé pour l'avantage de mes alliés, jusque même à me vaincre souvent sur des démarches de leur part qui devaient, sinon me refroidir, au moins me rebuter. Après le départ de Ses troupes, j'ai tenu constamment la campagne en Haute-Silésie et Bohême, j'ai même risqué le sort d'une bataille, pour l'intérêt de cette cause qui m'était si chère, mais j'ai eu le désagrément de voir que les Français, bien loin de profiter de mes avantages, en ont perdu le fruit par leur mauvaise retraite. Dans ce temps je devais me persuader que l'armée de Votre Majesté courrait au secours du maréchal de Broglie et lui faciliterait par cette jonction le moyen de battre les Autrichiens. A présent, par la position du prince Charles, les Français sont coupés de leurs recrues et de leur communication de la Bavière, trop faibles pour se soutenir eux-mêmes. Les troupes de Votre Majesté, qui restent d'un autre côté dans l'inaction, me mettent dans la nécessité de pourvoir à ma propre sûreté. Je n'ai rien à me reprocher vers mes alliés. S'ils avaient tous agi avec autant de volonté et de vigueur que mes troupes, non seulement la conquête de la Bohême, mais aussi de l'Autriche serait achevée. Après tout, on n'est point tenu à l'impossible, et si de mon côté mes services n'ont pas eu tout le succès qu'on devait s'en attendre, c'est assurément que je n'ai point été secondé, et jamais faute d'un véritable désir de ma part de contribuer à la satisfaction et contentement de mes alliés. Je suis avec tous les sentiments d'une parfaite estime, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

898. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Camp de Kuttenberg, 18 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. C'est dans l'amertume de mon cœur que je suis obligé de faire un détail à Votre Majesté Impériale du délabrement de Ses affaires.

Elle me rendra la justice que mon zèle pour Ses intérêts ne s'est jamais démenti, et que je me suis porté avec toute la vigueur imaginable pour La mettre en possession de Son domaine par la voie des armes. J'ai opéré dix-huit mois presque sans discontinuer, toujours entretenu dans l'espérance de ce que mes alliés partageraient mes peines et mes périls. Votre Majesté est assez informée de la retraite des Saxons, mais Elle saura de plus qu'après la chétive retraite du maréchal de Broglie sur Prague, Messieurs les Saxons n'ont jamais voulu avancer au secours des Français, ce qui a donné le moyen au prince Charles de couper les Français et de la Bavière, et de leurs magasins de Pilsen, et de leurs secours. Ceci change si totalement le tableau que nous voilà plus reculés que nous l'étions au mois de septembre de l'année passée.

Quelque projet que l'on puisse faire, on ne doit point se flatter qu'à moins de trois victoires on vienne à bout de réduire la cour de Vienne. Quelle fortune ne faut-il point pour un succès pareil, et combien de temps? Ce n'est assurément point l'affaire d'une campagne, et si malheureusement il nous arrivait un échec, et que dans cet intervalle d'autres puissances tout prêtes se mêlassent de cette guerre, j'en prévoirais de funestes suites pour les alliés. Je ne dois pas non plus cacher à Votre Majesté Impériale que les Français et le Cardinal sont excédés et las de cette guerre, que le roi de Pologne est autant qu'accommodé avec la cour de Vienne, et que de tous les côtés que je me tourne tout le poids de cette guerre me tombe sur les épaules.

D'un côté les guinées anglaises, répandues en Russie, ébranlent le système de ce ministère; d'un autre côté les subsides anglais arment toute la Hongrie, prête à fondre sur l'armée du prince d'Anhalt. Qu'Elle joigne à cela l'inaction des Saxons et la faiblesse des Français, et, pour comble, la fortune presque déclarée pour la reine de Hongrie, et Elle conviendra que tous les efforts que je pourrais faire pour redresser ce qui a été perdu, par la faute des uns et par la mauvaise volonté des autres, seraient inutiles.

Me voyant donc réduit dans une situation où mon épée ne Lui devient plus d'aucun secours, je L'assure que ma plume La servira toujours; mon cœur ne se démentira jamais pour Votre Majesté Impériale, et, s'il y a des choses que l'impossibilité seule m'empêche d'accomplir, Votre Majesté me trouvera constamment le même, sur tout ce qui dépend de mes facultés, ne cédant qu'à la nécessité, mais ferme dans mes engagements, incapable de varier dans la promesse que

j'ai faite à Votre Majesté Impériale pour l'ordre de la succession palatine, lui vouant mes armes, et même prêt à répandre mon sang pour Elle, pourvu qu'il puisse être versé utilement à son service, et d'ailleurs touché de la plus vive compassion et triste au suprême degré de ne pouvoir comme je voudrais La tirer de l'état où Elle se trouve, et Lui voir une fortune digne de Ses grandes qualités et de Son caractère, que je respecterai toute ma vie. Ce sont les sentiments avec lesquels je suis jusqu'au tombeau, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

899. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Camp de Kuttenberg, 18 juin 1742.

Monsieur. M. de Valory m'a bien rendu la lettre que vous venez de m'écrire, sous date du 16 de ce mois.

Il n'y a personne, Monsieur, qui connaisse mieux que vous avec quelle fidélité inviolable et avec quelle ardeur j'ai agi dès le moment que j'avais pris des engagements avec Sa Majesté le Roi votre maître, pour seconder ses desseins et pour obliger la reine de Hongrie d'accepter la paix à des conditions dont nous étions convenus.

Mais l'impossibilité seule de faire réussir un dessein qui, par une suite de fautes, a été totalement dérangé, a été le principal motif qui m'a déterminé à finir une guerre qui aurait coûté encore une prodigieuse effusion de sang, par quelques campagnes successives à faire, où le hasard des armes devenait de moment en moment plus décisif; et même, pour vous montrer ma cordialité, je ne vous déguiserai point que j'ai fait tous mes efforts, après la dernière bataille, auprès de la reine de Hongrie, pour la porter à faire une cession considérable de ses États à l'Empereur, mais que j'ai bien vu par les réponses qu'on m'a faites qu'il n'y avait point à y penser au moins d'ensevelir cette Princesse sous les débris de ses États. Je ne dois pas non plus vous cacher que le duc de Weissenfels a écrit une lettre au prince Léopold, datée du 13 de ce mois, par laquelle il lui marque positivement que les troupes saxonnes ne marcheraient point, et que sa cour était même intentionnée de retirer ces troupes jusqu'aux frontières de leur pays. Ces circonstances vous feront assez juger que le poids de la guerre ne serait pas seulement tombé seul sur mes épaules, mais encore qu'il m'aurait fallu faire des efforts encore plus considérables que les précédents, et qu'il m'aurait fallu avoir un cours de prospérités non interrompu d'aucune infortune, même une destinée plus que humaine, pour oser me promettre quelques succès de tous mes efforts. Je regarde donc cette affaire ici comme une navigation, entreprise par plusieurs à un même but, mais qui, dérangée par un naufrage, met chacun des voyageurs en droit de pourvoir à sa sûreté particulière, de se sauver

à la nage et d'aborder où il peut. De ce bord, néanmoins, je tends la main à mes alliés, et je ne veux mon salut que pour procurer le leur, autant qu'il est en mes forces. Ce sont les dispositions dans lesquelles je resterai toujours, et l'on me verra sans cesse fidèle à tous les engagements dont l'exécution dépend uniquement de moi. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

900. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Camp de Kuttenberg, 18 juin 1742.

Monsieur mon Cousin. Il vous est connu que, depuis le moment où nous avons pris des engagements ensemble, j'ai fait ce qui a dépendu de moi pour seconder avec une fidélité inviolable les desseins du Roi votre maître. J'ai détaché la Saxe du parti autrichien, j'ai donné ma voix à l'électeur de Bavière, j'ai accéléré le couronnement impérial, j'ai concouru avec vous pour contenir le roi d'Angleterre, et j'ai décidé celui de Danemark sur le parti qu'il avait à prendre; en un mot, par la voie de la négociation, par celle des armes, et par une fidélité rigide à remplir tous mes engagements, je vous ai rendu tous les services dont j'étais capable, quoique toujours inférieurs à ma bonne volonté et au désir d'être utile à mes alliés.

Lorsque mes troupes, épuisées par les fatigues, demandaient le repos qui semblait leur être dû après la campagne de 1741, je ne pus refuser au maréchal de Belle-Isle un détachement de 20 escadrons qu'il me demandait en Bohême, ni la marche de M. de Schwerin en Moravie. Au mois de janvier de cette année, lorsque j'appris que les Autrichiens étaient prêts d'entrer en Bavière pour y établir le théâtre de la guerre, mon zèle pour l'Empereur me transporta, je volais en Saxe, j'agitai tout, et, après bien des peines, j'obtins du roi de Pologne que ses troupes opèreraient, de concert avec les miennes, une diversion en Moravie, démarche qui aurait été efficace, si M. de Ségur ne se fût rendu trop tôt avec sa garnison de Linz, et si M. de Broglie avait eu aux bords de la Wotawa 20,000 hommes sous ses ordres. Mais la lâcheté de l'un et la faiblesse de l'autre, jointes au peu de volonté et d'intelligence de la guerre des officiers saxons, avec l'impardonnable négligence du maréchal de Schwerin à former les magasins à Olmütz lorsqu'il en était temps, m'obligèrent de quitter un pays où tous ceux qui y ont été conviennent que les troupes n'auraient pu se maintenir, sans risquer de périr par misère ou même par inanition.

Je ne m'arrête point à relever tous les mauvais propos qui se sont tenus sur ce sujet: la guerre est de toutes les choses du monde celle où le petit détail influe le plus sur le grand, où les fautes des subalternes

font des combinaisons nouvelles, et sur laquelle ces espèces de hasards ou d'événements qu'on ne saurait prévoir ont droit, et dans laquelle les succès ne se suivent également; en un mot, le cœur a eu plus de part à mon expédition de Moravie que la prudence.

Lors même que, pour ébranler ma fermeté, la Reine m'a fait, par différentes reprises, les offres les plus avantageuses, aucune raison d'intérêt n'a pu me décider, bien moins m'arrêter dans les opérations que j'étais résolu de faire, pour l'avantage de mes alliés uniquement.

Ainsi j'ai garanti la ville de Prague contre le prince Charles, qui marchait droit pour en faire le siége. On m'a reproché que je n'avais pas poursuivi ce Prince assez loin après sa défaite, mais j'en appelle aux manes immortelles du grand Turenne et de Condé, si je devais, sans être muni de subsistance, mettre mon armée victorieuse dans le risque de périr de misère, en la menant dans un pays où l'armée autrichienne avait passé deux fois l'automne dernier, où les Saxons et les Français avaient hiverné après le prince Lobkowitz, où les mêmes Saxons ont repassé en revenant de Moravie, par où l'ennemi est venu à moi, et par où il a pris la fuite?

Nos succès et le passage de la Moldau par le prince Lobkowitz engagèrent le maréchal de Broglie à se porter sur Frauenberg. L'affaire de Sahay, où la cavalerie française eut de l'avantage sur l'autrichienne, obligea le prince Lobkowitz à lever le siége de Frauenberg, repasser la Moldau, et se réfugier dans son vieux camp de Budweis.

Averti de ce qui se passait de ce côté, je conseillai à M. de Broglie à faire de deux choses l'une, savoir d'attaquer le prince Lobkowitz à Budweis, où il l'aurait battu en détail avant la jonction du prince Charles, ou de reprendre le poste de Pisek pour éviter par sa prudence une retraite précipitée, semblable à une fuite, qu'il ne pouvait éviter à l'approche du prince Charles de Lorraine. M. de Broglie, ne trouvant pas à propos de suivre ces partis, demeura à Frauenberg et fit quelques détachements dont la faiblesse faisait présumer tout homme de guerre à quel succès on pouvait s'attendre.

Je fis avertir le maréchal de Broglie, par différentes reprises, des marches du prince Charles, dont je lui envoyais l'itinéraire. Ce fut sur mon dernier avis que le Maréchal se retira, moyennant quoi il évita d'être surpris. Vous savez apparemment le détail de ce qui s'est passé ensuite à cette armée et la perte des Français. Par la position actuelle de vos troupes, elles sont à présent entièrement coupées de la Bavière, de Pilsen, où elles ont leurs magasins, et par où viennent leurs recrues. Dans ces conjonctures, les Saxons auraient pu apporter un prompt remède, mais malgré les promesses faites au maréchal de Belle-Isle, leurs troupes ne marchent point au secours des Français. J'apprends même qu'ils retirent à eux celles qui étaient les plus avancées en Bohême; de ceci, et d'avis particuliers que j'ai reçus de Dresde, je puis conjecturer sans me tromper que les Saxons sont non seulement en

négociations avec la cour de Vienne, mais même qu'ils sont prêts à conclure.

Dans cette situation, où il n'y a point de secours à attendre ni de la France ni de la Saxe, où il faudrait gagner trois batailles de suite pour expulser les Autrichiens de la Bohême, où les succès de l'armée du comte d'Harcourt ne répondent point à l'attente que l'on en avait, où une guerre longue et ruineuse appesentirait tout son poids sur mes épaules, où l'argent des Anglais arme presque toute la Hongrie, prête à fondre sur l'armée du prince d'Anhalt en Haute-Silésie, où le hasard des événements devient plus décisif que jamais, où la supériorité de l'ennemi et sa fortune m'obligeraient enfin de succomber avec les autres, il m'a fallu, quoique dans l'amertume de mon cœur, me sauver d'un naufrage inévitable et gagner le port comme j'ai pu.

Il n'y a que la nécessité et l'impuissance qui puissent me vaincre; on ne condamne personne pour n'avoir pas fait des choses impossibles. Quant aux possibles, vous trouverez en moi une fidélité invariable: jamais je ne penserai à révoquer les renonciations que j'ai faites sur le pays de Juliers, de Bergue et de Ravenstein, on ne me verra point ni directement ni indirectement troubler l'ordre établi dans cette succession, et plutôt mes armes se tourneraient-elles contre moi-même que contre des alliés qui me sont aussi chers que les Français. Vous me trouverez toujours disposé à concourir, autant qu'il dépendra de moi, aux avantages du Roi votre maître, et à tout ce qui peut influer sur le bonheur de son royaume.

Le cours de cette guerre forme, pour ainsi dire, un tissu des marques de bonne volonté que j'ai données à mes alliés; je me flatte que l'on sera assez convaincu de mes sentiments sur ce sujet, pour ne m'en supposer de contraires: je suis persuadé, Monsieur, que vous convenez de toutes les choses que je viens de vous exposer avec toute la bonne foi imaginable, et que vous plaignez avec moi que le caprice du sort ait fait avorter des desseins aussi salutaires à l'Europe que l'étaient les nôtres.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre fidèle ami et cousin

Federic.

Nach der durch Ankauf in Besitz des Königl. Geh. Staatsarchivs gelangten Ausfertigung. Eigenhändig.[1]

---

901. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Kuttenberg, 19 juin 1742.

Mon cher Podewils. Comme je suis obligé de commencer à faire défiler les troupes, pour être en état de retirer les dernières le 27, je n'ai pu cacher la paix, à cause qu'il faut trop de préparatifs pour régler

[1] Vergl. Histoire de mon temps, Œuvres II, 132.

les marches, pour le transport des malades et pour la vente des magasins, de même que pour l'armistice, de sorte que l'ami Valory de retour de Prague a été obligé d'avaler ce calice. Je lui ai délivré en même temps une lettre pour le Cardinal, une autre pour Belle-Isle, et comme on est obligé de faire des réquisitoriaux en Saxe pour la marche, j'ai de même écrit une lettre au roi de Pologne et une autre à l'Empereur, dont Eichel vous enverra les copies selon mes ordres.

Aucun Polichinelle ne peut imiter les contorsions de Valory; ses sourcils ont fait des zigzags, sa bouche s'est élargie, il s'est trémoussé d'une étrange façon, et tout ceci sans avoir rien de bon à me dire. Sa plus grande inquiétude roulait sur le parti que je prendrais après la paix. Je l'ai fort rassuré sur cet article; qu'il pouvait compter que jamais mes armes ne se tourneraient contre la France, et que je remplirais de mon alliance tous les points qui étaient possibles, comme ceux qui regardent la succession de Juliers, mais qu'on ne devait pas demander de moi des efforts et des risques continuels, et que simplement pour avoir la paix je m'étais tiré d'affaire comme j'avais pu. J'ai même promis de lui communiquer en gros la teneur de notre traité.[1]

Quant à tous ces propos de Hyndford, je crains toujours deux choses: l'une, que la cour de Vienne ne nous fasse quelque anicroche à notre traité; et la seconde, que, si elle conserve la Bohême, nous n'ayons dans quatre ou cinq ans une nouvelle guerre à soutenir. Parlez-en à Hyndford, pour qu'il me tranquillise sur ces deux points.

Comme notre affaire commence à faire de l'éclat, vous pouvez dire naturellement à Bülow de quoi il s'agit, et que nous ne leur serons pas moins utiles par la négociation que nous l'avons été durant le cours de la guerre; qu'il dépend d'eux[2] de se rendre à mon camp par Schweidnitz, s'il le juge à propos, mais que je compte d'être dans peu en Silésie, et de les y voir plus à mon aise et au leur.

Je souhaiterais beaucoup que les Saxons, conjointement aux Français, continuassent les opérations, ce qui materait d'autant plus la cour de Vienne et lui ferait perdre peut-être encore quelque bon morceau. Les propositions de Hyndford sont captieuses, tant sur le sujet de mes pays de Westphalie, où il me veut persuader de faire défiler des troupes, qu'au sujet de la Saxe, laquelle il veut détacher par moi de l'alliance. Je ne veux point que mes ministres agissent de concert avec les Anglais, nous ne sommes pas encore assez unis pour cela. En un mot, avant que je ne voie la paix ratifiée de la main de la Reine, je ne m'y fierai pas, et je fais marcher mes troupes de façon qu'en cas de nécessité je

[1] Ueber die Unterredung des Königs mit Valory fügt Eichel in einem Schreiben an Podewils vom 19. Juni noch hinzu: „dass, wie des Königs Majestät mir die Gnade gethan zu sagen, M. Valory dahin concludiret, sein Hof werde demohnerachtet den Krieg mit aller Vigueur poussiren, zumalen Broglie einen Renfort von 12 Bataillons erhalten, und dann suchen den Frieden zu machen, so wie es die Événements erforderten." Vergl. Valory's Aufzeichnungen, Mémoires I, 284. — [2] Bülow und Saul.

puisse les rassembler sur le champ; et, en tout cas, mes alliés me raccepteront toujours.

J'attends cette ratification de Vienne le 23 de ce mois, dites à Hyndford que, si elle n'arrive pas, je fais d'abord rebrousser mes troupes, et que je n'ai pas encore quitté les bottes.

Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

902. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Camp de Kuttenberg, 20 juin 1742.

Mon cher Podewils. J'ai bien reçu votre dernière lettre. J'attends à présent avec grande impatience, pour voir la réponse qui nous viendra de Vienne, si tout sera signé ou non. Je me flatte que oui, mais comme je trouve beaucoup d'obscurité dans la désignation des limites, il serait bon de se bien entendre sur ce sujet les uns et les autres. Vous avez fort bien fait d'expédier les Saxons avec des compliments. Vous aurez sans doute déjà reçu toutes les lettres que j'ai écrites aux alliés et au charlatan de l'alliance.[1]

Borcke est revenu de Paris;[2] autant qu'il en peut juger, il lui a paru que l'on était fort las de la guerre en France, et que je n'ai pas tout-à-fait mal pris mon temps pour me tirer hors de l'embarras où je me suis trouvé.

La chose est en elle-même séante, je ne crains que pour les sûretés de mes nouvelles conquêtes, pour lesquelles cependant je prendrai les meilleurs arrangements que je pourrai, en faisant fortifier avec promptitude et vigueur, en augmentant l'armée, en rangeant les finances, et en contractant des alliances dont les garanties me donnent du relief envers mes voisins: telles sont les précautions que nous fournit la prudence, et j'espère qu'avec cela nous nous soutiendrons avec dignité sur le pied d'élévation où nous nous sommes annoncés à l'Europe.

Le prince Charles ne presse point du tout le vieux Broglie, qui s'est tapi sous les canons de Prague, où il se tient fort serré; il serait bon que ces gens-là se battissent bien comme il faut, mais je crains que les Saxons ne quittent la partie, et qu'au lieu de se faire couronner en Moravie, ne fassent amende honorable en Saxe.

Je serai le 4 de juillet à Breslau, où je pourrai vous entretenir tout à mon aise des affaires présentes et de mes idées. Un heureux quiétisme doit faire pour quelques années la base de notre politique; pour consolider l'État, il lui faut quelques années de paix, pourquoi vous porterez toute votre attention à ne point entrer dans toutes les alliances

[1] Belle-Isle. — [2] Vergl. oben S. 164 Anm.

qui, sous quelque prétexte que ce puisse être, nous entraîneraient dans quelque guerre contre ma volonté. Adieu, je suis avec estime etc.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

903. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Camp de Kuttenberg, 20 juin 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le lieutenant-colonel de Nostitz m'a bien remis la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire, et, pour Lui montrer la sincérité et la cordialité dont je me pique d'agir envers Elle, je Lui envoie mon aide-de-camp de Borcke pour La pouvoir véritablement informer de mes sentiments, que toutefois je soumets à Ses lumières. Comme j'ai prévu que sur l'un ou l'autre point Votre Majesté pourrait désirer des explications antérieures, je l'ai chargé de toutes les instructions nécessaires pour y pouvoir satisfaire, et éviter par-là l'inconvénient des postes et les délais de la correspondance. Votre Majesté me trouvera invariablement attaché à Ses intérêts et toujours prêt à Lui en donner des marques, autant qu'il dépendra de moi, L'assurant de l'estime parfaite avec laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

904. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PRAGUE.

Camp de Kuttenberg, 20 juin 1742.

Monsieur. Je viens de recevoir tout présentement par M. de Valory votre lettre du 19 de ce mois, sur laquelle, par un retour de confiance, je veux bien vous dire que l'événement qui vient d'arriver n'est qu'une cessation des opérations de mon côté, et point autre chose. Quant à l'armistice général, vous concevez bien que je n'ai pas été le maître d'en stipuler quelque chose pour les alliés, sans savoir leur façon de penser là-dessus.

Mes troupes évacueront toute la Bohême, et je n'ai pu rien stipuler touchant les troupes que la Reine a actuellement dans la Moravie, d'autant plus qu'il n'y a que des troupes irrégulières, et qu'il n'y a aucun régiment de troupes réglées parmi. Outre cela, je suis dans la ferme persuasion que la reine de Hongrie ne retirera pas entièrement ses troupes sur mes frontières.

Touchant Sa Majesté Impériale, vous concevez bien vous-même que, dans le mauvais état où M. de Broglie a mis les affaires, je n'ai

pas pu réussir à stipuler quelque chose pour elle, mais pour peu que M. d'Harcourt ait quelque avantage en Bavière sur Khevenhüller, on pourra sûrement parvenir à faire avoir de grands avantages à l'Empereur, et indépendamment que la cour de Vienne ne m'ait pas voulu recevoir simplement pour médiateur, je pourrai pourtant trouver des moyens pour interposer mes bons offices en faveur de Sa Majesté Impériale.

Au reste, dans quelque situation que je puisse être, je ne manquerai jamais de cultiver soigneusement l'amitié de Sa Majesté le Roi votre maître, et de contribuer à tout ce qui lui peut être agréable, autant qu'il dépendra de moi. Quant à vous, Monsieur, je vous prie d'être assuré que les sentiments d'estime et de considération seront éternels avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné et fidèle ami

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

905. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS À BRESLAU.

Camp de Kuttenberg, 23 juin 1742.

Mon cher Podewils. J'ai reçu avec grande joie le traité de paix. J'espère que le grand traité lui succèdera bientôt, mais je vous avertis d'avance que jamais je ne me chargerai de payer d'autres dettes que celles des Anglais et des particuliers silésiens, et dussent Messieurs les Hollandais ne me point garantir mes nouvelles conquêtes; la garantie de l'Angleterre et de la Russie est suffisante et me vaudra tout autant que si celle des Hollandais y était jointe; ainsi, vous pouvez vous régler là-dessus.

Quant à la sûreté future de nos nouvelles possessions, je la fonde sur une bonne et nombreuse armée, un bon trésor, des forteresses redoutables, et des alliances de parade qui en imposent du moins au monde. Tout ce qui pourrait arriver de plus fâcheux pour nous dans l'avenir, serait la ligue de la France et de la reine de Hongrie, mais en ce cas nous aurions l'Angleterre, la Hollande, la Russie et beaucoup d'autres princes pour nous. Il ne s'agit à présent qu'à habituer les cabinets politiques de l'Europe à nous voir dans la situation où nous a mis cette guerre, et je crois que beaucoup de modération et de douceur envers tous nos voisins pourra nous y mener.

Je ne suis point de votre sentiment sur le sujet de l'air d'alliance que vous voulez que nous affections avec les Anglais. Nous ne nous en unirons pas moins ensemble, mais cela révolterait trop la France. Il s'agit à présent plus que jamais de conclure avec la Russie, et il faut pour cet effet envoyer un courrier à Mardefeld. Le roi de Pologne m'a demandé ce que je lui conseillais de faire, après que je ne voulais plus continuer les opérations. Je lui ai fait répondre verbalement par Borcke qu'il pouvait choisir de deux partis à prendre, savoir en se joignant

d'abord avec la France, pour faire une guerre vive aux Autrichiens; que ce serait un moyen pour faire des conquêtes. Que l'autre serait de faire la paix, mais qu'en ce dernier cas, il ne pouvait compter sur rien; que c'était donc à lui à savoir ce qu'il jugerait de plus avantageux pour ses intérêts, et qu'en cas qu'il préférât le parti de la paix, je lui offrais ma médiation.

Adieu, cher Podewils, je compte de vous revoir bientôt, et de vous faire un détail plus ample de mes idées. Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

906. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 23. Juni: „On a écrit à milord Hyndford de Vienne pour le prier de porter Votre Majesté de vouloir bien donner une marque d'amitié à la Reine et de n'exiger point le payement des magasins qui sont tirés de la Bohême même . . . . Hyndford dit . . . qu'une pareille générosité dans les conjonctures présentes ferait le meilleur effet du monde et l'impression la plus favorable sur l'esprit de la Reine."

[Königgrätz, 26 juin 1742.]

. . . Dites en riant à Hyndford que du foin et de la paille ne sont pas un présent à faire à une Reine; que si j'avais de la porcelaine ou des joyaux, ce serait plutôt de quoi lui offrir, et que, quoi qu'il en dise, je ne puis me résoudre à lui faire un présent si ridicule.

Fr.

* * *

. . . „Milord Hyndford a écrit, il y a plus de huit jours, à Vienne, pour qu'on marque positivement et d'une façon claire les endroits de limites dans la Haute-Silésie, mais malgré tout cela, et quelque explication qu'on puisse donner sur cela dans un traité, il faut de toute nécessité qu'immédiatement après l'échange des ratifications on nomme des commissaires de part et d'autre, pour mettre la dernière main au règlement des limites."

Podewils ersucht den König, bis zum Abschluss des Friedens in Schlesien zu bleiben, damit die Einholung der allerhöchsten Entscheidungen nicht durch die räumliche Entfernung erschwert werde, während eine Verlegung der Conferenzen von Breslau nach Berlin mit Rücksicht auf die aus Wien einzuholenden Antworten nicht gerathen erscheine.

Je nommerai dix commissaires, s'il le faut, mais je suis si résolu dans mes opinions que vous n'avez qu'à déclarer à Hyndford que, si la reine de Hongrie ne paye pas les Hollandais, ils ne seront jamais payés, et dût-il en arriver tout ce qui vous plaira. Je vous ordonne de lui dire nettement que je ne les payerai pas, et plutôt livrer encore une bataille, dût-il m'en coûter la vie.

Ces bougres veulent nous prescrire des lois, mais je leur apprendrai beau jeu; en un mot, je ne veux point entendre parler des Hollandais, et je vous défends de m'en parler. Vous pouvez même dire à Hyndford que je ferai d'abord rebrousser mes troupes, et que je ne sortirai point de la Bohême qu'on ne se soit relâché sur ce point-là. Prince Charles est auprès de Prague et serre les Français de près.

Donnez la peur à Hyndford, s'il ne promet pas d'abord de me satisfaire sur le point de la Hollande.

Mêlez-vous, Monsieur, de vos affaires et ne prescrivez point les voyages que je dois faire ou ne point faire; négociez comme je vous l'ordonne, et ne faites point la mie qui a des c......., s'entend le faible et complaisant négociateur des caprices des Anglais et de l'impertinence des Autrichiens; c'est ce que je prends la liberté de vous conseiller, et de vous faire souvenir en même temps que vous ne tenez pas un langage convenable pour un ministre dont le maître vient de gagner une bataille il y a quinze jours.

Federic.

Répondez-moi par courrier ce à quoi Hyndford se sera résolu, que je l'aie en deux jours à Glatz ou Neisse.[1]

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande zweier Berichte.

---

907. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Königgrätz, 26. Juni 1742.

....„Was Se. Königl. Majestät wegen der englischen Schulden übernommen, wollten Sie sancte erfüllen; dass Sie aber diese zu bezahlen übernommen, sei lediglich aus Reconnaissance wegen der von dem englischen Ministerio übernommenen Mediation und dabei gehabten Bemühung geschehen. Wenn der Hof zu Wien von den Präliminarien abgehen und ein mehres als darin enthalten nunmehro prätendiren wollten, so müssten Se Königl. Majestät solches ansehen, als ob man nicht gewillet sei, den Frieden mit Deroselben zu haben, und deshalb eine Ursache vom Zaune brechen wollte .... Sie vermeinten gegen die Königin von Ungarn ein übriges gethan zu haben, dass Sie ausser den englischen Schulden annoch die Bezahlung der Particuliers, welche in Schlesien wohnen und Capitalia auf die Steuercasse geliehen, übernähmen[2] .... Wann Höchstdieselben alle Schuldenlast auf Schlesien übernähmen, so hätten Sie inclusive der Kriegeskosten das ganze Land mit baarem Gelde erkaufet und würden, wenn Sie als ein Financier calculiren wollten, nicht 3 Procent von Dero Capital haben, noch weniger

[1] Podewils antwortet, Breslau 28. Juni: „Hyndford me répondit qu'il n'était pas en état de me donner la réponse que je lui demandais, avant que de n'avoir reçu celle qu'il attendait de Vienne ...; qu'il avait écrit fortement là-dessus sans déguiser la moindre chose, mais plutôt en leur déclarant que tout serait rompu et que la guerre allait recommencer, si l'on ne se relâchait à Vienne sur cette demande. Il dit: c'est tout ce que j'ai pu faire, et sur quoi j'attends la réponse, il en arrivera après cela ce qu'il plaira à Dieu; j'ai fait mon devoir, dit-il, mais je n'agirais pas en honnête homme, si je voulais flatter le Roi mal à propos; puisque je crains toujours, continua-t-il, que la Reine n'insiste fermement la-dessus.“ — [2] Vergl. oben S. 196 Anm. 2.

die Kosten, so auf die Regierung, Conservation und Defension des Landes erfordert würden, daraus nehmen können."

. . . „Wegen derer Magazine in Böhmen bin ich befehliget worden, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe gegen Mylord Hyndford Sich dahin herauszulassen, dass wenn der Königin von Hungarn Majestät nicht weiter darauf bestehen würden, dass Se. Königl. Majestät die schlesischen Schulden übernehmen sollten, alsdann Dieselbe sich wieder billig finden lassen und denen österreichischen Truppen allen Vorrath von Hart- und Rauchfutter ohnentgeldlich überlassen wollten" . . .

Eichel bittet „um einige Nachricht, wie hoch sich wohl ohngefähr die Forderung Sr. Königl. Majestät wegen der Maas- und anderer Renten an die Holländer beliefe, und ob solche illiquide oder liquide sei."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

908. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Glatz, 27. Juni 1742.

. . . . „Se. Königl. Majestät haben Sich endlich wegen des Articuls wegen Bezahlung der holländischen Schulden, worüber Dieselbe jüngsthin so sehr piquiret waren, ziemlich radouciret, ob Sie gleich noch von keiner Bezahlung dererselben hören wollen, und seind Sie beruhiget, wenn nur der formelle Tractat dadurch nicht aufgehalten oder eine Friedenscondition sine qua non daraus gemachet wird, auf welche letztere Art Sie anfänglich die Vorstellung des Mylord Hyndford angesehen und darüber so übler Humeur geworden" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

909. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Glatz, 29. Juni 1742.

Der Prinz Carl von Lothringen hat auf das Ersuchen, den österreichischen Truppen in Glatz und Oberschlesien den Befehl zum Abmarsche zu geben, geantwortet, dass dieselben nicht unter seinem Commando stünden. „Es machet dieser Umstand kein gut Geblüte, und des Königs Majestät haben wiederholentlich declariret, dass Sie nicht allein evacuiren wollten . . . . Sie hofften, Mylord Hyndford würde als ein ehrlicher Mann alles thun, damit die Oesterreicher so Oberschlesien als das Glatzische, aus welchen Sie bis dato sowohl Contributiones als Subsistance zögen, alles behörig evacuirten."

„Wegen der holländischen Schulden declarirten Se. Königl. Majestät, dass Sie bei dem Einhalt des ratificirten Präliminartractats blieben, dass Sie Sich in dem formellen Friedenstractat zu der Bezahlung nicht

engagiren würden, sondern dass letzterer au pied de la lettre des letzten Projects[1] gemachet, der formelle Tractat baldigst berichtiget und die holländische Schuldsache allenfalls auf eine besondere Negociation ausgesetzet werden müsste, ein mehrers könnten und würden Sie nicht thun. Gestern seind hier alle mährische Gefangene und Geisseln ohne Distinction losgelassen und in Freiheit gesetzet worden; heute soll in Neisse dasselbe geschehen. Quand on est bon, on l'est à l'excellence, mais gare la vivacité, quand elle nous prend."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

910. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Neisse, 1. Juli 1742.

. . . . „Als des Königs Majestät bei Dero Anwesenheit in Königgrätz wegen des Refus des wienerschen Hofes die holländischen Schulden zu bezahlen so empfindlich waren, befahlen Dieselbe mir in der ersten Bewegung unter anderm, an Ew. Excellenz zu schreiben, wie dass Höchstdieselbe, wann Sie nach Breslau kommen würden, zwar dem Mylord Hyndford in Gesellschaft und vor Leuten ein gutes Gesichte machen würden, es sollte aber derselbe mit Sr. Königl. Majestät von keinen Affairen sprechen, damit Sie Sich nicht etwa echauffirten und ihm hart begegnen möchten, welches Ew. Excellenz demselben zu insinuiren hätten . . . . Und ob schon Se. Königl. Majestät Sich nachher wegen erwähnten Mylords sehr radouciret, so glaube ich dennoch, dass es sicherer und besser sein dörfte, wenn gedachtem Mylord auf eine convenable Art insinuiret werden könnte, des Königs Majestät von keinen Affairen einigen An- oder Vortrag immediate zu thun, sondern solches allein mit Ew. Excellenz abzuhandeln, wie mir dann des Königs Majestät letzteres exprès zu melden befohlen" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

911. AU FELD-MARÉCHAL BARON DE SCHMETTAU.

Brieg, 2 juillet 1742.

Mon cher maréchal de Schmettau. Je viens de recevoir à la fois vos trois lettres du 23, 24 et 29 du mois passé. Comme j'espère de vous voir bientôt, celle-ci n'est que pour vous dire que, s'il plaît au maréchal comte de Seckendorff de venir à Berlin, il sera là toujours le bien venu, et que je le verrai là avec satisfaction. Je pars d'ici demain pour Breslau, d'où j'irai le 8 à Berlin. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1 Vergl. S. 195.

912. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Breslau, 4 juillet 1742.

„J'ai toujours cru que la cour de Saxe, comme vous dites dans le rapport du 27 juin dernier, dissimulerait le chagrin que lui cause la nouvelle de mon accommodement avec la reine de Hongrie, et qu'elle continuerait de me donner des assurances d'amitié. Ce n'est pourtant qu'un langage que la crainte lui dicte, et, se sentant trop faible pour me résister, au cas que je voulusse la forcer à retirer ses troupes de la Bohême, il est naturel qu'elle prenne des dehors amicaux et pacifiques. La lettre que je viens de recevoir de Sa Majesté Polonaise, est montée sur le même ton. Elle ne parle que de se conformer à mon exemple et de s'accommoder pareillementa vec la reine de Hongrie, pourvu qu'on lui laisse le temps nécessaise pour faire revenir ses troupes. Je n'ai garde néanmoins de me fier à ces protestations amicales, et j'ai grand sujet de soupçonner que la cour de Saxe n'en fait usage que pour mieux couvrir son jeu, et que, n'osant me contrarier ouvertement, elle tâchera de me susciter sous main des embarras, soit par ses intrigues en Pologne et à la cour de Russie, ou à celle de Vienne, au cas que la négociation qu'elle a entamée avec la dernière, et qu'elle va poursuivre chaudement par l'envoi du sieur Saul à Vienne, dût réussir.

Il faut donc que vous soyez à présent plus que jamais sur vos gardes, et que vous vous appliquiez avec toute l'attention imaginable à pénétrer les véritables intentions de Sa Majesté Polonaise, tant à mon égard que par rapport aux affaires générales; particulièrement, si elle est sincèrement intentionnée de se repatrier avec la cour de Vienne, et quelles conditions elle en exige" . . . . .

Federic.

H. Comte de Podewils.

Auszug aus dem Concept.

---

913. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Breslau, 5 juillet 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai vu, par la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire, comme Elle avait pris la résolution de faire Sa paix avec la reine de Hongrie. Je puis L'assurer que je m'intéresse toujours sincèrement à ce qui La regarde, et que je me ferai un plaisir véritable de m'employer, autant qu'Elle pourra le trouver à propos Elle-même, à Son contentement. Il n'y avait que la grièveté des circonstances qui pût m'empêcher de mettre en exécution toute l'étendue de ma bonne volonté et du désir que j'avais d'être utile à Votre Majesté en particulier.

Je me trouverai infiniment heureux, si je puis trouver une occasion assez favorable pour prouver à Votre Majesté toute l'étendue des

sentiments pleins d'estime et d'attachement avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très fidèle frère et allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung eigenhändig. Federic.

---

914. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Breslau, 5 juillet 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'entre plus que personne dans la situation de Votre Majesté Impériale. Il m'est impossible de Lui dire ce que j'ai souffert, lorsque j'ai vu qu'il m'était impossible, sans me perdre moi-même, de soutenir Ses intérêts en Bohême avec la même vigueur que je l'avais fait jusqu'à présent. Mais Votre Majesté Impériale est si éclairée et sait trop Elle-même que ceux qui gouvernent des peuples leur doivent leurs premiers soins, et que, voyant tous les risques, les hasards et les périls de la guerre pour mes troupes, l'inaction maligne des uns et la faiblesse condamnable des autres, je n'ai pu que songer, préalablement à tout, à ma conservation, après quoi tous mes soins se tourneront pour les intérêts de Votre Majesté Impériale, que j'ai à cœur non seulement comme un bon et fidèle allié, mais encore par une prédilection naturelle qui m'attache entièrement à Sa personne et à Ses éminentes qualités. Je promets à Votre Majesté Impériale de faire tout ce qui dépend de moi pour Elle, en quoi je ne désespère pas de réussir.

L'unique chose dont je La prie, est de nous ménager Sa personne, et de ne point oublier que le salut de l'Empire dépend uniquement de Sa conservation.

Je suis avec tous les sentiments de la plus vive estime et considération, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

915. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Breslau, 6 juillet 1742.

Monsieur mon Frère. Le sieur baron de Wetzel m'a remis la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire du 21 du mois passé, et s'est acquitté de bouche envers moi des commissions dont il a plu à Votre Majesté Impériale de le charger.[1] Je La supplie d'être persuadée que, comme une de mes plus agréables occupations sera toujours de convaincre Votre Majesté Impériale de mon fidèle et sincère

[1] Er war beauftragt, die Unterstützung Brandenburgs für die Anträge des Kaisers beim Reichstage auf Herstellung der Securitas Publica, Auslieferung des Reichsarchivs durch den wiener Hof und Restitution der kaiserlichen Erblande zu erwirken.

attachement pour Ses intérêts, pour l'affermissement de Son règne, pour le maintien de Son autorité dans l'Empire, pour les convenances et avantages de l'auguste maison de Votre Majesté Impériale, et pour le rétablissement du repos public et de la paix dans notre commune patrie, qui en a tant de besoin — je ne manquerai point de faire expédier, d'abord à mon retour à Berlin, les instructions et les ordres nécessaires pour mon ministre à la diète de l'Empire, assemblée à Francfort, pour travailler, de concert avec tous les autres États de l'Empire bien intentionnés pour les intérêts de Votre Majesté Impériale, et pour s'expliquer et voter pour tout ce qui pourra Lui être agréable, sur les points qu'Elle m'a bien voulu faire communiquer par Son ministre le baron de Wetzel, et qui font l'objet des délibérations présentes de la Diète, d'une manière aussi favorable et satisfaisante pour Votre Majesté Impériale qu'il me sera possible, et que les conjonctures présentes le voudront permettre.

Je me réfère, au reste, à tout ce que Son susdit ministre, le baron de Wetzel, aura l'honneur de Lui dire de ma part sur ce sujet et d'autres, et je lui dois rendre la justice qu'il s'est acquitté à ma satisfaction entière, en ministre prudent et zélé pour les intérêts de son maître et digne de Sa confiance, de toutes les commissions dont il a plu à Votre Majesté Impériale de le charger pour moi.

J'espère qu'il n'en fera pas moins dans le rapport des sentiments que je lui ai témoignés de la plus haute considération et de l'amitié, attachement et estime la plus inviolable, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, tant que je vivrai, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. H. Comte de Podewils.

---

916. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Breslau, 7 juillet 1742.

J'ai reçu vos dépêches du 23 et du 27 du mois passé, avec le détail que vous m'avez fait de votre entretien avec l'Empereur et ses ministres, au sujet de la paix entre moi et la reine de Hongrie.

Je vous ai déjà mandé que, dès le commencement de la négociation de cette affaire, j'ai fait tous les efforts imaginables pour obtenir de la cour de Vienne une satisfaction pour tous mes alliés et principalement pour Sa Majesté Impériale. J'en appelle au témoignage du roi d'Angleterre, qui sait la demande que j'ai faite d'abord sur cet article. Mais la cour de Vienne a été inflexible là-dessus, et on m'a toujours répondu que, puisque je refusais d'assister la reine de Hongrie contre ses ennemis, ainsi qu'on le demandait opiniâtrement de moi, je ne saurais prétendre de prescrire à la Reine de quelle manière elle devrait faire un accommodement avec ses ennemis, dont d'ailleurs elle n'était point éloignée.

Il est vrai que le roi de Pologne a été compris nommément dans le traité des préliminaires, comme électeur de Saxe, à condition qu'il retire ses troupes de la Bohême dans l'espace de 16 jours, à commencer de la date de la notification qui lui en serait faite. Mais, outre qu'on n'aurait jamais pu faire mention de l'Empereur, d'une manière convenable et décente, dans le susdit traité, la cour de Vienne refusant jusqu'ici de reconnaître ses titres, comment aurais-je osé souffrir qu'on prescrive à ce prince les mêmes conditions par rapport à la Bohême, tandis qu'il n'est pas difficile de prévoir et de comprendre qu'il fera ses conditions beaucoup meilleures les armes à la main que quand il aurait été compris dans le traité sur le même pied que la cour de Saxe, et que je trouverai plus d'occasion et de moyens de lui rendre service par mes bons offices et mon entremise auprès du roi d'Angleterre pour ses intérêts, que par une inclusion telle que celle qu'on a stipulée pour le roi de Pologne, lequel je suis si fort éloigné, aussi, de forcer d'accepter cette condition, que je lui ai plutôt fait insinuer qu'il dépendrait absolument de lui, pour ce qui me regarde, s'il voulait se soumettre à la susdite condition ou non, et que, quelque parti qu'il puisse prendre, je ne serais pas moins pour cela de ses fidèles amis, et porté à seconder ses intérêts, par rapport à sa paix avec la Reine, par mes bons offices, autant qu'il me serait possible; de sorte qu'il est absolument faux que je me sois engagé de forcer le roi de Pologne de retirer ses troupes de la Bohême, que plutôt ce prince est entièrement le maître de faire là-dessus tout ce qu'il trouve le plus convenable à ses intérêts, ce dont vous pouvez assurer positivement l'Empereur et ses ministres.

Mais si Sa Majesté Impériale pouvait se résoudre de faire sortir ses troupes et celles de ses alliés de la Bohême, à condition que celles de la Reine en fassent autant par rapport à l'évacuation entière de l'électorat de Bavière, je suis persuadé que la cour de Vienne ne balancerait pas un moment d'y donner les mains; et s'il plaisait à l'Empereur de s'ouvrir confidemment là-dessus au roi d'Angleterre, et de faire faire par le ministre de ce prince cette insinuation à Vienne, puisque je ne me trouve encore dans aucune correspondance ou relation avec cette cour, ce serait le premier pas à parvenir à une pacification, où moi et le roi d'Angleterre nous nous donnerions toutes les peines imaginables pour obtenir les meilleures conditions qu'il soit possible pour Sa Majesté Impériale, puisqu'il ne s'agit à présent que de la façon de l'entamer d'une manière que la Bavière fût soulagée et évacuée d'abord préliminairement. Mais cela ne se pourra faire que contre une évacuation réciproque de la Bohême, puisqu'il ne faudra jamais compter d'arracher ce royaume à la reine de Hongrie, à moins que de ne l'ensevelir en même temps sous le ruines de Vienne, quelque effort qu'on fît, et quelque douce que pourrait être la satisfaction que je ressentirais, si je voyais le moindre jour à faire obtenir à l'Empereur ce royaume.

On se trompe beaucoup, si l'on croit que les Autrichiens s'étaient déjà mis eux-mêmes dans les filets, et qu'avec un petit effort on aurait obligé la reine de Hongrie à faire des propositions aux alliés. Il aurait fallu soutenir une guerre douteuse, longue et onéreuse pour bien des armées, avant que de parvenir à la paix sur le pied qu'on se l'était proposé, et l'Empereur sait lui-même que malgré les troupes nombreuses de la France en Bavière, jointes par celles de ce prince, le maréchal de Khevenhüller y avait toujours de la supériorité sur elles et restait le maître de la capitale et de la plus grande partie de cet électorat, sans qu'on l'en ait pu denicher jusqu'à présent. Les mauvaises manœuvres des Français en Bohême, fondus jusqu'à 12,000 hommes de 30,000 qu'ils devraient être, et l'inaction totale des Saxons, qui prétendaient n'être point en état d'agir avant la fin de ce mois, ne promettaient pas un meilleur succès en Bohême et me chargeaient seul de tout le fardeau de la guerre, où une journée malheureuse m'aurait frustré non seulement de tous mes avantages pour toujours, mais transporté même le théâtre de la guerre dans mes États héréditaires, où une armée de 30,000 Hongrois était prête à pénétrer d'un autre côté, tandis que la cour de Russie n'attendait que sa paix avec la Suède, qui n'est guère éloignée, pour se jeter sur la Prusse et pour me forcer d'abandonner tout et de courir à ma propre défense, puisqu'aucun de mes alliés ne se trouve ni en état ni à portée de m'assister de ce côté-là.

Je laisse à juger à tout le monde impartial si, dans une pareille situation, j'ai pu différer plus longtemps de songer à ma propre conservation et de prévenir ma ruine, et si je n'aurais pas eu des reproches éternels à me faire, si, en me sacrifiant pour les autres, j'aurais refusé à moi-même et à ma postérité ce qu'une amour bien ordonnée et la nature même exige de nous, quand il s'agit d'opter entre des convenances étrangères et sa propre conservation.

Tel a été pourtant le triste choix qu'il me restait à faire, depuis le dépérissement soudain et total des affaires de mes alliés, si je ne voulais pas être enveloppé dans leur ruine. Les avantages que j'ai obtenus par la paix paraissent à la vérité éblouir d'abord, mais quand on considère ce qu'ils me coûtent de sang et de peines, mes finances épuisées, une conquête chargée de dettes immenses, le sacrifice de mes justes droits sur la succession de Juliers et de Bergue, qui ne pouvaient jamais me manquer, mais à la renonciation desquels en faveur de la maison de Sulzbach je me tiendrai inviolablement, malgré la paix, ainsi que je l'ai fait déclarer à Mannheim et en France — on trouvera que j'ai acheté assez chèrement les cessions qu'on m'a faites, et il n'y a pas de quoi en être jaloux, ni de dire que je n'aie songé qu'à mes profits et avantages.

Voilà ce que vous devez insinuer à l'Empereur et à ses ministres, en les priant de vouloir s'ouvrir en confidence envers vous de quelle manière il croient pouvoir entamer une négociation avec la cour de

Vienne, soit pour un armistice et évacuation réciproque, soit par l'entremise et la médiation du roi d'Angleterre, appuyée de mes bons offices, et de quels avantages l'Empereur voudra se contenter dans la situation présente des affaires. Vous assurerez en même temps ce prince que je ne discontinuerai jamais de prendre ses intérêts chaudement à cœur, de le seconder en tout ce que je pourrai dans l'Empire, pour le maintien de son autorité, pour les convenances et avantages de sa maison, et en tout ce qui peut contribuer quelque chose à sa satisfaction.

Nach dem Concept.

Federic.
H. Comte de Podewils.

---

817. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

[Breslau], 7. Juli 1742.

„Des Königs Majestät haben das hierbei zurückkommende Schreiben von Ew. Excellenz an Mylord Hyndford allergnädigst approbiret . . . Sie relevirten hierbei nochmalen, dass man österreichischerseits diese Sache[1] als etwas neues auf das Tapis brächte und dadurch den völligen Schluss des Friedens verzögerte; dass, wenn man bei der Ratification der Präliminarien daran gedacht hätte, man solches gewiss in denen an Mylord Hyndford geschickten Notatis mit berühret, oder solches, wie mit Troppau geschehen, expresse in dem Tractat benennet haben würde; nicht zu gedenken, dass sofort nach der Auswechselung derer Ratificationen wenige Tage drauf sich ein österreichischer Officier zu Troppau . . . gemeldet, und um die Evacuation Ansuchung gethan, so aber bei Jägerndorf bis diese Stunde nicht geschehen" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Die Forderung, dass Jägerndorf der Königin von Ungarn verbleiben solle, weil unter dem im Präliminarfrieden als Grenze festgesetzten Flusse Oppa nicht die auf dem Altvater entspringende, südlich von Jägerndorf fliessende Oppa, sondern das Comeisser Wasser östlich von Jägerndorf zu verstehen sei, welches auf alten Karten und bei alten Schriftstellern als Comeiss-Oppa bezeichnet werde. Podewils macht nun auf Befehl des Königs dem Lord Hyndford drei Auskunftsvorschläge: 1) Der König erhält Jägerndorf und übernimmt dafür die Bezahlung der holländischen Schuldforderungen; 2) die Königin von Ungarn erhält Jägerndorf und verpflichtet sich in dem Definitivfrieden ausdrücklich zur Bezahlung dieser Schuldforderungen; 3) Der König erhält anstatt Jägerndorf die mährischen Enclaven Hotzenplotz, Maidelberg, Rosswald, übernimmt die Bezahlung der holländischen Forderungen und erklärt sich bereit, die in dem enclavirten Gebiet belegene Herrschaft Hennersdorf ihrem Besitzer, dem Freiherrn v. Bartenstein, abzukaufen. — Ueber Hyndford's Audienz beim Könige am 6. Juli und die Conferenz Podewils' mit Hyndford und dem Hofrath Kannegiesser vom nämlichen Tage vergl. den Bericht des letzteren an Maria Theresia bei A. v. Arneth II, 482—484.

918. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BRESLAU.

[Breslau, 8 juillet 1742.]

Podewils erbittet, Breslau 7. Juli, anlässlich der Abreise des Königs gemessene Weisungen in Betreff folgender Punkte:

1° Wie die Grenze im Südwesten gezogen werden soll.

Je garde Weidenau et tout jusqu'à Zuckmantel; à peu près comme le cordon, extorquez-leur ce que vous pourrez.[1]

2° Ob der König, wenn der wiener Hof einen der Auskunftsvorschläge wegen Jägerndorf annimmt, die Gesammtsumme der holländischen Forderungen bezahlen will.

A proportion de ma portion.[2]

3° Ob der König, wie man es in Wien fordert, alle Summen bezahlen will, welche die schlesischen Einwohner auf die Domänen, die Steuer und die Bank von Schlesien geliehen haben.

Oui.

4° Da der König nur diejenigen Summen zu bezahlen verpflichtet sein wird, deren Begleichung er ausdrücklich übernimmt, so schlägt Podewils vor, der Verpflichtung der Königin von Ungarn zur Bezahlung der brabantischen Schuldforderung in dem Vertrage gar nicht zu gedenken, damit der wiener Hof aus der Namhaftmachung letzterer nicht die Auffassung herleiten könne, dass alle nicht von ihm ausdrücklich übernommenen Schulden Preussen zur Last fielen.

Cela est vrai.

5° Die Titelfrage räth Podewils gleichfalls unerwähnt zu lassen, weil man von österreichischer Seite nur den Titel „souveräner Herzog von Niederschlesien" zugestehen will.

Je me f.... des titres, pourvu que j'aie le pays.

6° „Si, en cas qu'on insiste qu'à l'article où il est parlé de la conservation de la religion catholique et des possessions, priviléges et libertés des habitants, sauf les droits du souverain, on ajoute que ces droits ne seront jamais cités au préjudice

Il ne s'agit point des habitants, mais quant à la religion, qu'elle restera *in statu quo*.

Il faut que Hyndford envoie

1 Am 8. Juli bemerkt der König im Gespräch dem Grafen Podewils, dass er Weidenau und Johannesberg deshalb behalten müsse, weil letzteres in der Lisière an der Neisse liege, die ihm die Alliirten zugestanden hätten. (Aufzeichnung von Podewils am Rande seines Berichts vom 8. Juli.) — 2 „Hätte die Königin in Ungarn niemals mehr gefordert, als dass dieselbe pro rata übernommen werden sollten" sagt der König Podewils am 8. Juli.

du *status quo* de la religion catholique en Silésie et des possessions, libertés et priviléges des habitants de ce pays, Votre Majesté veut admettre cette addition, dont je me défendrai pourtant tant que je pourrai?"

un courrier à Vienne avec notre carte . . . . .

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

919. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Glogau, 10. Juli 1742.

„Des Königs Majestät haben bei einliegender Relation vom 3. d. des Herrn Grafen von Podewils im Haag zu melden befohlen, dass derselbe fordersamst dahin instruiret werden sollte, dem Grafen Stair[1] niemalen eine Hoffnung zu machen, dass Se. Königl. Majestät Sich jetzo zu einem offensiven Krieg gegen Frankreich einlassen, noch Sich zu dergleichen Engagements verstehen würden, vielmehr sollte gedachter Herr Graf dem Mylord Stair zwar mit aller Politesse und Douceur, jedoch zugleich rondement declariren, dass man auf dergleichen offensive Alliance nicht gedenken, noch Deroselben einigen Antrag davon thun möchte; dass Se. Königl. Majestät Dero Frieden deshalb gemachet, um neutral zu bleiben und keinen Krieg weiter zu haben; wohl aber wollten Se. Königl. Majestät mit denen Seepuissancen defensive Alliances machen, worinnen man sich einer dem andern seine Lande und Provincien garantiren müsste, unter welchen Umständen Sie dann auch die hannöverischen Lande mitnehmen wollten. . . . . Es wäre höchst zu wünschen, dass der wienersche Hof in seinem Ansinnen wegen Jägerndorf nachgeben möchte, alsdann das übrige alles sich leichter geben, auch alle Rancune gegen gedachten Hof völlig wegfallen würde." . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

920. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 10. Juli: „Comme la reine de Hongrie, ainsi qu'on a écrit à milord Hyndford, a envoyé des ordres circulaires à tous ses ministres aux cours étrangères de vivre avec ceux de Votre Majesté qui s'y trouvent en bonne intelligence, j'espère que Votre Majesté ne désapprouvera pas qu'on rende politesse pour politisse, et qu'on fasse les mêmes ordres pour les siens."

Charlottenburg, 14. Juli 1742.

Sehr gut Sie sollen Mich in allen Stücken als einen Freund finden, wenn sie nur wegen Jägerndorf nicht so eine ohngegründete Prätension machen und davon abstehen wollten, welches Mir sonsten sehr nahe gehen muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Ueber die Verhandlungen des Lord Stair im Haag vergl. Droysen V, 2, 17 und Heigel, Die Correspondenz Karl's VII. mit Seinsheim, S. 38 ff.

921. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

[Charlottenburg, 14. Juli 1742.]

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Eure Berichte vom 10. d., betreffend den völligen Schluss des Friedenstractats mit denen Oesterreichern, habe wohl erhalten und ertheile Ich Euch Meine Resolution darauf dahin, dass Ihr wegen des Articuls von dem Cordon keine Weitläuftigkeit machen sollet, indem Meine expresse Willensmeinung dieserwegen ist, dass Ihr zwar versuchen könnet, ob Mir Weidenau und Johannesberg zu conserviren, wann aber solches Schwierigkeiten findet, so sollet Ihr darauf nicht insistiren, noch den völligen Schluss deshalb arretiren, sondern nachgeben und beide Oerter den Oesterreichern lassen.

Gleichergestalt bescheide Ich Euch wegen der holländischen Schulden. Könnet Ihr es dahin bringen, dass die Königin von Ungarn solche pro rata übernimmt, so ist es gut; wo nicht, so sollet Ihr nachgeben und wegen dieser an sich nicht viel bedeutenden Sache die Zeichnung des formellen Tractats nicht arretiren, sondern Ich übernehme, wenn es nicht anders ist, die holländischen Schulden ohne Zuthun der Königin von Hungarn. Wegen Jägerndorf müsset Ihr die Rückkehr des Couriers erwarten. Giebt die Königin von Hungarn in diesem Articul nach, so ist die ganze Sache abgethan und sollet Ihr allsofort mit Mylord Hyndford zeichnen und der übrigen Kleinigkeiten halber nicht anstehen.

Bleibt aber die Königin von Hungarn auf ihrer Prätension wegen der Stadt Jägerndorf stehen, so wird es das beste sein, dass Ihr alsdann mit Mylord Hyndford und dem von Kannegiesser sogleich nach Berlin kommet, um daselbst die letzte Hand an das Werk zu legen und den Tractat zu berichtigen, so gut wie es sich thun lassen wird. Schliesslichen ist es nunmehro nöthig, dass auf den Defensivtractat und Alliance mit Engelland und Mir bestens gearbeitet und solche je eher je lieber mit der reciproquen Garantie zu Stande gebracht werde. Ich bin etc.

Il faut caler les voiles, lorsque le vent ne nous souffle point en poupe, et faire nos affaires le mieux possible; je me flatte que, l'anicroche de Jägerndorf redressé, nous pourrons conclure.

Federic.

Nach der undatirten Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

922. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Charlottenburg, 14. Juli 1742.

.... Se. Königl. Majestät „seind jetzo wahrhaftig in der amiablesten und besten Intention gegen den wienerschen Hof, nur der alleinige Articul

wegen Jägerndorf ist Deroselben noch etwas sensibel, und wann der wienersche Hof sich überwinden kann und wird, diesen Punkt fahren zu lassen, so ist alles richtig, und ich vor mein geringes Particulier versichert, dass der Friede von Seiten Sr. Königl. Majestät durabel, ja das ehemalige gute Vernehmen zwischen beiden Höfen werde völlig wiederhergestellet werden können, mithin glaube ich, dass, wenn der Hof von Wien hierunter nachgiebet, er mehr gewinnnen als verlieren werde."

... „Sonsten hat die letztere Chambrier'sche Relation Gelegenheit gegeben, dass Se. Königl. Majestät vor gut finden, den Herrn von Chambrier vollenkommen au fait zu setzen von aller Inaction, manque de foi etc. des französischen Hofes gegen Se. Königl. Majestät, auch von der beständig geäusserten Jalousie gegen Dieselbe, desgleichen von deme, so sich der Maréchal de Belle-Isle,[1] auch Valory,[2] desfalls zu Zeiten entfallen lassen, und was sonsten Se. Königl. Majestät vor Ursachen gehabt, wegen des Fargis[3] und anderer auf einen Particulierfrieden zu denken ... Gleichergestalt soll der von Klinggräffen cito au fait gesetzet werden, wie es gar nicht Sr. Königl. Majestät Schuld sei, dass die Sachsen sich aus Böhmen zurückziehen und ein particulieres Accommodement machen" ....

P. S.

„Des Königs Majestät haben mir die Gnade gethan, im höchsten Secret wiederholentlich zu declariren, dass auch endlich der Articul von Jägerndorf Dieselbe nicht abhalten würde, den gemachten Frieden zur Perfection zu bringen. Ich habe Dieselbe zu bitten mich unternommen, Ew. Excellenz doch dahin zu instruiren, dass Dieselbe deshalb alle Extrema abwarte, wann aber absolument nichts auszurichten wäre, alsdann autorisiret sei, solchen Punkt endlich fallen zu lassen und den Tractat zu zeichnen. Es seind aber Se. Königl. Majestät dabei geblieben, dass, ohnerachtet dieser Punkt die Negociation weder rompiren noch aufhalten sollte, es müsste aber Ew. Excellenz nebst Mylord Hyndford und Herrn von Kannegiesser nach Berlin kommen und würde Se. Königl. Majestät sodann schliessen. Ew. Excellenz habe dieses im höchsten Vertrauen melden, dabei aber unterthänigst bitten wollen, dieses Blatt sogleich zu verbrennen, um mich in keine Wege meiner guten Intention halber in Unruhe zu setzen oder zu exponiren."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

923. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Podewils berichtet, Breslau 11. Juli, dass Hyndford ihm die Erklärung abgegeben: „Que le roi d'Angleterre est

Charlottenburg, 14. Juli 1742.

Die Offres, so die Engelländer gethan, soll man sehr obligeant an-

[1] Vergl. S. 107. 155. — [2] Vergl. S. 118. 119. 147. 153. — [3] Vergl. S. 142.

non seulement prêt d'entrer dans une alliance défensive avec Votre Majesté, mais qu'il donnerait aussi, en cas que la France dût entreprendre la moindre chose contre les provinces de Clèves et de Westphalie, toute l'assistance et tout le secours imaginables, dès qu'il en serait requis par Votre Majesté, et que même ce prince, pour ne pas perdre du temps, a déjà donné ordre de former un camp de 20 escadrons et de 10 bataillons de ses troupes d'Hanovre." Erforderlichen Falls werde die englische Armee in Flandern zur Verfügung stehen und werde Lord Stair die Hülfe der Republik Holland anrufen.

nehmen und deshalb sehr danken, ob Ich gleich nicht glaube, dass Frankreich gegen Mich etwas unternehmen werde. Die defensive Alliance aber müssen wir machen so geschwinde wir können, und keine Zeit versäumen daran zu arbeiten. Und kann man wegen der Holländer es so fassen, dass solche hiernächst diesem traité d'alliance défensive et de garantie accediren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

924. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Charlottenburg, 15. Juli 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich habe aus Eurem Bericht vom 12. d. mit mehrerm ersehen, was der von Kannegiesser wegen einiger Örter, so von der breslauischen Krieges- und Domainenkammer dem Hoditzschen Regiment zu seinen Quartieren angewiesen worden, vorstellen wollen. Soviel nun Johannesthal und Rosswalde anlanget, so ist solches ein Verstoss, so sonder Meine Ordre noch vorbewusst geschehen und welcher sofort wieder redressiret werden soll. Ich lasse Mir hiernächst auch gerne gefallen, dass, so lange der Cordon derer Grenzen nicht reguliret und eigentlich ausgemachet worden, man von Meiner Seiten sowohl als von Seiten der Königin von Ungarn und Böhmen keine Gebirge, so noch zweifelhaft und disputabel seind, occupire oder besetze. Ich habe auch befohlen, dass dieserhalb die Hoditzschen Husaren sich sofort aus Jauernig, Freiwaldau, Johannesberg und Weidenau zurückziehen und anderswohin verlegen sollen. Was aber Reichenstein und Ziegenhals anbetrifft, so seind diese Örter als ganz indisputabel Mir zugehörige Örter dahin nicht zu rechnen, und kann Ich Euch nicht verhalten, wie es Mich surpreniret hat, dass man Reichenstein und dieses Gebirge unter vorgedachten Orten mitbenennen wollen, [da] solches als ein von dem mährischen Gebirge abgelegener Ort mit dem Cordon keine Connexion haben kann noch muss, Ich auch solche dahin nicht lassen kann noch werde, um so mehr, da Ich in beständigem Besitz dessen vom Anfange her gewesen.

Ich kann hierbei nicht ohnangemerket lassen, wie Ich finde, dass man österreichischerseits immer einen Ort nach dem andern zu dem Cordon ziehen will, woran man vorhin nicht gedacht und welches dem eigentlichen Sinn der Präliminarien nicht gemäss, so dass man Mir durch den Frieden viele Örter nehmen will, welche man Mir durch den Krieg

nicht nehmen können, und dass Ich besorgen muss, man werde, wenn man so fort fähret, endlich auch Neisse und Glatz zu den hautes montagnes rechnen. Ihr habt also dieses in geziemenden Terminis gelten zu machen und vor Mein Interesse dahin zu sorgen, dass man dergleichen unbillige Zumuthen schwinden lasse und Reichenstein nicht dahin rechne, wohin es ohnmöglich gerechnet noch überlassen werden kann. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

925. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Charlottembourg, 15 juillet 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le maréchal de Seckendorff m'a rendu la lettre de Votre Majesté Impériale et m'a dit verbalement Ses intentions.[1] Elle peut compter que je n'abuserai jamais de la confiance qu'Elle daigne mettre en moi, et que je contribuerai, autant qu'il est en moi, de faire avoir toute la satisfaction à Votre Majesté Impériale. J'ai mis pour cet effet, conjointement avec le maréchal de Seckendorff, les fers au feu, et je me promets que ce Maréchal pourra rapporter de bouche un jour à Votre Majesté Impériale les soins que je me donne pour Son service, et les raisons qui m'ont empêché de continuer de La seconder par la voie de la force. Je prie Votre Majesté Impériale d'être persuadée que cette tendresse et cet attachement que je Lui ai voués subsistent toujours, et que je n'aurai aucun repos, si je ne suis assez heureux pour Lui en donner des marques. Je suis avec ces sentiments jusqu'au dernier soupir de ma vie, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

926. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

[16 juillet 1742.]

Monsieur mon Frère. Je ne puis m'empêcher de remercier Votre Majesté de la façon obligeante dont il Lui a plu de S'employer, par Sa médiation, pour moyenner ma paix avec la reine de Hongrie. Cette marque d'amitié de Votre Majesté m'est d'autant plus sensible que je m'y étais toujours attendu de Sa part. Je souhaite de tout mon cœur d'avoir une occasion assez favorable pour Lui en témoigner ma reconnaissance et pour Lui donner des marques de l'estime infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le très bon et fidèle frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Das in derselben fehlende Datum ergiebt die Antwort.

1 Vergl. Nr. 928 S. 231.

927. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Charlottembourg, 16 juillet 1742.

Monsieur mon Frère. Votre lettre de félicitation sur la paix que je viens de conclure avec la reine de Hongrie m'est une preuve obligeante de votre sincère affection. Je vous en remercie du fond de mon cœur, et je me flatte que le ciel auteur d'un ouvrage si heureux voudra exaucer vos vœux, qui ne tendent qu'à ma prospérité et à celle de toute l'Europe. Quant aux intérêts du prince Louis votre frère,[1] vous me rendrez la justice d'être persuadé qu'ils ne seront pas oubliés. Mais vous me permettrez de vous dire en confidence que la Russie n'en veut pas entendre parler, à l'heure qu'il est. Ainsi pour ne rien gâter il faudra prendre encore patience jusqu'à ce que les conjontures deviennent plus favorables. Je suis plus que jamais avec une très parfaite amitié etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

928. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Charlottenburg, 17. Juli 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Nachdem der englische Courier, welcher ehegestern hier durch und nach Breslau an Mylord Hyndford gegangen, beikommende Relation des Andrié an den Etatsminister von Borcke abgegeben, und Ich daraus ersehen habe, mit was sehr guter Grâce des Königs von Engelland Majestät Sich von der Garantie des zwischen Mir und der Königin von Ungarn etc. getroffenen Friedens chargiret, und mit was vor Facilité und Promptitude Selbige die formelle Acte deshalb ausfertigen lassen, so muss Ich gestehen, dass Ich von solchem guten Verfahren der Engelländer sehr satisfait bin. Und wie Ich nunmehro an des Königs von Grossbritannien Majestät selbst schreiben und Derselben vor alle obligeante Attention danken werde, so habt Ihr den Andrié zu instruiren, dass derselbe sowohl des Königs Majestät als dem Mylord Carteret in den polisten und verbindlichsten Terminis danken und aller Meiner Erkenntlichkeit versichern soll. Wie Ihr denn auch den Grafen von Podewils im Haag auf gleiche Art wegen Mylord Stair zu instruiren habt.

Bei der Acte selbst wird hoffentlich nichts auszusetzen sein, und solche sowohl den König von Grossbritannien als die Nation in die Verbindlichkeit setzen, den getroffenen Frieden zu garantiren und jederzeit zu mainteniren. Ich zweifle hierbei nicht, es werde diese Garantie dem wienerschen Hofe einige Impression machen, um mit so mehrerer Facilité in Berichtigung des formellen Friedenstractates zu

[1] An den der König unter gleichem Datum in demselben Sinne schreibt.

Werke zu gehen, und von weitern Prätensionen und Chicanen zu abstrahiren, wie Ich denn hoffe, Ihr werdet Meinem vorigen zu Folge mit Mylord Hyndford gesprochen und demselben insinuiret haben, dem wienerschen Hofe desfalls serieuse Vorstellung zu thun, mit dem Beifügen, dass, da die Kron Engelland auf eine defensive Alliance nunmehro so sehr antrüge, diese durch die beständige neue Anforderungen des wienerschen Hofes nicht wenig aufgehalten würde, indem Ich ohnmöglich weiter gehen könnte, bevor Ich nicht wegen des wienerschen Hofes völlig sicher und in Richtigkeit wäre. Ihr könnet Mylord Hyndford beständig die Perspective von einer näheren Verbindung mit den Seepuissancen sehen lassen, welche durch die Caprices des wienerschen Hofes aufgehalten würde, wovon Ihr so guten Gebrauch als es möglich ist machen müsset, um mit dem wienerschen Hofe nach Meiner Intention zum Schlusse zu kommen. Wobei Ihr jedoch alle Vorsicht brauchen müsset, um Mich weder directement noch indirectement zu etwas offensivem gegen Frankreich zu engagiren, als wozu Ich Mich nicht verstehen werde, man offerire Mir auch was man wolle.

Der Etatsminister von Borcke wird Euch bereits gemeldet haben, wie dass der Kaiser den Feldmarschall Graf Seckendorff anhero geschicket, welchen Ich dann ehegestern allhier gesprochen habe. Sein ganzer Antrag bestehet darin, dass Ich durch gute Officia Mich des Kaisers annehmen möchte, damit er mit der Königin von Hungarn zu einem raisonnablen Frieden gelange und zum Besitz seiner Erblande kommen möchte. Was der Kaiser deshalb an Mich geschrieben und was Ich selbst darauf geantwortet, solches werdet Ihr aus den Anlagen ersehen. Meine Intention aber dieserwegen ist, dass, wenn wir erstlich mit unserm Frieden mit dem wienerschen Hofe völlig fertig sein werden, Ihr alsdann an Mylord Hyndford sagen sollet, wie er sich erinnern würde, dass bei der Negociation unseres Friedens der englische Hof Mir versichern lassen, dass, sobald wir mit dem wienerschen in Richtigkeit sein würden, man alles anwenden wollte, um den Kaiser von der bisherigen Dépendance von Frankreich loszumachen und ihm zu einer Satisfaction zu verhelfen, in welcher Absicht Ich dann auch mit so mehrerer Facilité die Hände zu einem Accommodement geboten hätte. Ich hoffte dannenhero, man würde von Seiten des englischen Hofes sich vor den Kaiser bestmöglichst interessiren, auch den wienerschen Hof dahin zu disponiren suchen, damit wenigstens zu gleicher Zeit, wann die französischen Truppen Böhmen evacuirten, alsdann auch die österreichischen Truppen Baiern evacuiren möchten, damit alles wieder in dem Stande, wie es vor Anfang des Krieges mit Baiern gewesen, wiederum kommen möchte. Ich zweifelte auch nicht, man würde von Seiten der Kron Engelland dem Kaiser demnächst soviel möglich weiter helfen, um zu einem stablen und durablen Frieden in Teutschland zu gelangen. Gleiche Insinuationes würde alsdann der Andrié

gegen Mylord Carteret und der Graf von Podewils im Haag gegen Mylord Stair zu thun haben, und dahero dahin zu instruiren sein.

Ich hoffe nunmehro, es werde der wienersche Hof sich nunmehro wegen der mit Mir noch vorgewesenen Differentien auf eine billige Art declariret haben, damit wir einmal aus der Sache kommen. Sollte solches wider alles Vermuthen nicht geschehen sein, so wird der Andrié sowohl als der Graf Podewils im Haag auf gleiche Art, wie Ich Euch oben mit Mylord Hyndford zu sprechen befohlen, zu instruiren sein, um mit Mylord Carteret und Mylord Stair zu sprechen und dieselbe zu disponiren, dem wienerschen Hofe nachdrückliche Représentations thun zu lassen. Ich erwarte Eure Berichte von allem und bin etc.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

929. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRESLAU.

Von dem Cabinetssecretär.

Charlottenburg, 17. Juli 1742.

Se. Königl. Majestät haben mündlich allergnädigst befohlen, bei einliegender Relation des Andrié annoch zu melden, wie Sie zwar gerne geschehen lassen wollten, dass der mit der Kron Engelland zu errichtende Defensivtractat zu London geschlossen würde, Sie wollten auch zufrieden sein, dass der Andrié deshalb mit den nöthigen Pleinpouvoirs versehen würde; da aber Höchstdieselbe hierbei auf alle Art verhütet wissen wollten, dass man Selbige nicht zugleich in einen offensiven Krieg mit Frankreich verwickelte und entrainirte, so haben Höchstgedachte Se. Königl. Majestät zu des Wirklich Geheimen Etatsministers Herrn Grafen von Podewils Excellenz Ermessung überlassen wollen, ob auch gedachter Andrié stark genug sei, dergleichen importante Commission zu übernehmen und wohl und mit behutsamer Bescheidenheit auszuführen. Wann allenfalls aber das englische Ministerium gerne sähe, dass solcher dazu gebrauchet würde, so erachten Se. Königl. Majestät, wie es alsdann sehr nöthig sein würde, denselben mit einer ausführlichen Instruction zu versehen, oder ein projet du traité zuzusenden und ihm dabei die Hände dergestalt zu binden, dass er ohne speciale Ordre nichts nachgeben noch worin abgehen könnte, dergleichen um so nöthiger sein würde, als verschiedene Sachen in dem Traité vorkommen dörften, wovon der Andrié noch nicht genugsam informiret sei.

Die Anlegung des ordre de chardon an Mylord Hyndford betreffend, so sähen Se. Königl. Majestät keine Ursache, warum Sie solches refusiren sollten. Und da es schiene, dass es der englischen Nation eine Freude machen würde, wenn Se. Königl. Majestät diese Ceremonie zu verrichten übernähme, so wollten Höchstdieselbe Sich darunter gerne fügen und diese Ceremonie auf Verlangen des Königs

von Grossbritannien verrichten, wann Dieselbe zuvor nur benachrichtiget wäre, mit was vor Umständen solche geschehen müsste.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

930. AU COMTE DE STAIR, AMBASSADEUR DE LA GRANDE-BRETAGNE, A LA HAYE.

Berlin, 18 juillet 1742.

Milord. J'ai vu avec une satisfaction des plus sensibles, par la lettre que vous m'avez écrite en date du 5 de ce mois, les offres obligeantes qu'il a plu à Sa Majesté Britannique de me faire du secours de ses troupes, au cas que mes États fussent attaqués.[2]

Bien que jusqu'ici il n'y ait guère d'apparence qu'on en veuille venir à des hostilités contre moi, je ne laisse pas de reconnaître, comme il faut, l'attention que Sa Majesté Britannique témoigne en cette rencontre pour ma sûreté et pour mes intérêts, et je lui en ai tout autant d'obligation que si le danger était des plus pressants.

Je ne manquerai non plus de répondre avec toute la cordialité imaginable à des avances aussi obligeantes. L'amitié de Sa Majesté Britannique m'est et me sera toujours d'un prix infini, ne désirant rien avec plus d'ardeur que de vivre constamment avec elle dans l'union la plus étroite. Et comme ses intérêts ne me sont pas moins chers que les miens propres, je me prêterai avec plaisir à tous les engagements qu'on jugera nécessaires et convenables pour la défense et la conservation réciproque de nos États, et il ne tiendra pas à moi que l'alliance défensive entre nous ne soit conclue sans délai.

C'est de quoi vous pouvez assurer positivement le Roi votre maître. Au reste, je me flatte, Milord, que vous voudrez bien continuer à prendre mes intérêts à cœur, comme vous l'avez fait jusqu'ici à ma grande satisfaction. Vous ne devez pas douter un moment de ma vive reconnaissance, de la justice que je rends à vos grands mérites, et de l'estime distinguée avec laquelle je suis, Milord, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

---

931. AU GRAND-DUC DE TOSCANE A VIENNE.

Charlottembourg, 21 juillet 1742.

Monsieur mon Cousin. Les circonstances dans lesquelles nous avons été, presque deux années consécutives, m'ont empêché de réitérer à Votre Altesse Royale les assurances de l'estime que j'ai toujours eue

[1] Die Investitur fand am 2. August statt. — [2] Vergl. oben Nr. 923 S. 227.

pour Sa personne. Ce n'est pas un des moindres motifs du contentement que me donne la paix, de pouvoir Lui écrire; j'ai même toujours cru entrevoir qu'au travers des troubles de la guerre vous distinguiez le personel du politique.

Je puis vous assurer au moins que de mon côté j'en ai toujours usé ainsi, et que je n'oublierai jamais l'amitié qui nous liait lorsque vous étiez à Berlin. Je me flatte que vous en ressouvenez de même, et que vous rendez justice à tous les sentiments avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

932. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Breslau 18. Juli, dass nach Finckenstein's Meldungen aus Kopenhagen dem dänischen Hofe nach Abschluss des preussisch-österreichischen Friedens seine Verbindung mit Frankreich, die er nur mit Rücksicht auf Preussen eingegangen, zur Last sei. Der Zeitpunkt scheint günstig, mit Dänemark wegen eines Bündnisses auf Grundlage wechselseitiger Garantie von Schlesien bez. Schleswig zu unterhandeln.

Potsdam, 22. Juli 1742.

Sehr gut. Dieses ist ein excellenter Gedanke.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

933. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

[Potsdam, 23 juillet 1742.]

Je viens d'être averti, d'une manière à ne pas pouvoir douter de la vérité du fait, que la cour de Saxe a non seulement communiqué à la cour de Vienne une lettre que je dois avoir écrite à l'Empereur, et qu'elle y a ajouté des réflexions assez odieuses, mais qu'aussi ses ministres à la cour de France et de l'Empereur tâchent d'insinuer là que, quelque bonne volonté que le roi de Pologne eût eu d'agir de concert avec la France et l'Empereur, et de faire marcher ses troupes pour se joindre aux Français qui sont en Bohême, il était néanmoins fâché de ne pouvoir satisfaire à ses engagements, parce que j'avais fait connaître au roi de Pologne que je m'étais rendu garant auprès de la cour de Vienne qu'il n'y aurait aucunes troupes saxonnes en Bohême, seize jours après que le roi de Pologne aurait été informé de mon accommodement, fait avec la reine de Hongrie, et que j'aurais fait parler d'une manière dure et impérieuse à ce Prince sur ce que je voudrais qu'il fît.

Il serait bien superflu de détailler la fausseté de toutes ces insinuations à vous qui êtes au fait de tout ce qui s'est passé par rapport à la cour de Saxe, depuis le temps que j'ai fait ma paix avec la reine de Hongrie. Néanmoins, comme il est bien désagréable de se voir noirci par des choses si controuvées, par les ministres d'une cour qui me fait faire mille protestations d'amitié et de l'union dont elle veut vivre avec moi, mon intention est d'en parler d'une manière polie et convenable au comte de Brühl, en lui déclarant ma surprise de ce qu'on agit avec moi d'une manière si peu amiable, pendant que j'ai la meilleure volonté du monde de leur être utile à quelque chose par mes bons offices, et que cela m'obligerait à la fin de ne me plus mêler ni en noir ni en blanc de leurs affaires.

Vous aurez soin de bien observer la contenance que le comte de Brühl tiendra, pendant que vous lui parlerez, et j'attends votre rapport de tout ce qu'il vous aura dit là-dessus.[1]

Federic.

Nach dem Concept. Das in demselben fehlende Datum ergiebt sich aus Ammon's Antwort.

---

934. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 23 juillet 1742.

Bien que je me sois toujours douté que la cour de Saxe n'oublierait rien pour se blanchir à mes dépens, auprès du Cardinal, de ce qu'elle n'a point satisfait à ce qu'elle a promis à la France, néanmoins je n'aurais pas cru que sa mauvaise foi pourrait aller si loin que de vouloir insinuer au Cardinal, selon ce que vous me mandez dans votre relation du 13 de ce mois, que j'aurais fait connaître à cette cour que je m'étais rendu garant auprès de la cour de Vienne qu'il n'y aurait aucunes troupes saxonnes en Bohême, seize jours après que le roi de Pologne aurait était informé de mon accommodement avec la reine de Hongrie, comme aussi que j'avais fait parler au roi de Pologne d'une manière dure et impérieuse.

J'avoue que j'ai été frappé d'une si insigne malice, et quoique je puisse mépriser des mensonges si grossiers, néanmoins je crois qu'il est nécessaire que vous preniez occasion pour assurer au Cardinal que, quant au premier point, il est absolument faux et controuvé que je me sois rendu garant, vers la reine de Hongrie, qu'il n'y aurait plus de troupes saxonnes en Bohême; que les articles préliminaires de ma paix avec la reine de Hongrie sont à présent rendus publics, et que jamais on n'a stipulé autre chose là-dessus que ce qui est contenu dans l'article 11, c'est à dire qu'on est convenu de comprendre dans ces

[1] **Der dresdner Hof trat dem Gerücht, das dem Könige zu der Beschwerde Anlass gab, am 4. August durch einen Circularerlass an seine Gesandtschaften entgegen.**

préliminaires de paix le roi d'Angleterre, la Russie, le roi de Danemark, les États-Généraux, la maison de Wolfenbüttel et le roi de Pologne en qualité d'électeur de Saxe, à condition que dans l'espace de seize jours après la signature de ces préliminaires il rétirât ses troupes de l'armée française et de la Bohême.

Vous pouvez assurer au Cardinal de la manière la plus positive que je n'ai point pris d'autres engagements que ce qui est contenu littéralement dans les susdits articles préliminaires.

Quant au second point, le Cardinal ne sait que trop qu'aussi souvent que la cour de France m'a voulu faire parler d'un ton un peu haut avec mes voisins, je l'ai toujours refusé, en remontrant que ce n'était point à moins à moi à parler d'une manière décisive et hautaine à mes voisins. Après ma paix faite, j'ai agi sur le même principe, et je défie la cour de Saxe de pouvoir soutenir que je lui ai fait parler sur un ton impérieux.

Ce n'est point pour me disculper auprès du Cardinal que je vous mande ceci, mais seulement pour lui faire voir la mauvaise foi et la duplicité de la cour de Saxe, qui, en même temps qu'elle cherche avec empressement mon amitié, tâche de me noircir si indignement auprès de la cour de France. Vous ne manquerez point d'expliquer tout cela au Cardinal d'une manière convenable, et j'attendrai votre rapport quelle impression cela aura fait sur l'esprit du Cardinal.

Federic.

Nach dem Concept.

---

935. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 26 juillet 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le zèle et l'attachement que j'ai pour les intérêts de Votre Majesté Impériale me feront entrer en toutes les mesures qu'Elle jugera convenable pour Ses convenances. J'espère que le maréchal Seckendorff Lui pourra dire, à ce sujet, la façon dont je me suis prêté à tout ce qu'il a désiré.

Le grand article dans la situation présente de Votre Majesté est qu'Elle S'adresse au ministère anglais et principalement à milord Carteret, qui veut que toutes les affaires passent par son canal immédiat; si Elle jugeait à propos de lui écrire une lettre obligeante de Sa propre main, ce que j'appuyerais de tout mon crédit, de même que mes ministres à la Diète auront ordre de voter toujours de la façon que Votre Majesté Impériale pourra le désirer. Elle peut être sûre qu'en général je ferai ce qui dépendra de moi pour Son service, et que je ne me trouverai satisfait qu'en tant que je Lui pourrai être utile. Puissent mes bonnes intentions avoir tout l'effet que je désire, puissent mes soins être si efficaces que je le désire de tout mon cœur, étant avec la considération

et l'estime la plus parfaite, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

936. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt den Entwurf zu dem Friedensvertrage zur königlichen Genehmigung vor, Berlin 26. Juli, um mit Lord Hyndford abschliessen zu können.

Potsdam, 27. Juli 1742.

Sehr gut! Ich approbire alles, ausser was Ich bei ein und anderm Articul Selbst beigesetzet oder beisetzen zu lassen vor gut befunden habe.

* * *

Zu Artikel 1 ad finem: [les deux hautes parties contractantes] „entretiendront toujours entre elles une amitié indissoluble" etc.

Gut. Nur dass keine defensive Alliance daraus erzwungen werden kann.

Zu Artikel 5, die Abtretungen betreffend, mit dem District Katscher als Aequivalent für Jägerndorf.

Weil es nicht anders sein kann, so approbire diesen Articul.

In Betreff des Artikel 6 fragt Podewils, ob der König in dem Satze „Sa Majesté le roi de Prusse ne se servira des droits du souverain au préjudice du *status quo* de la religion catholique en Silésie et des possessions, libertés et priviléges des habitants de ce pays" die ausgezeichneten Worte gestrichen wissen will?

(Der König streicht die ausgezeichneten Worte.)[1]

Zu Artikel 7: „. . . Toutes les contributions, avec tout ce qui pourrait avoir été exigé après le jour de la signature desdits préliminaires, sera fidèlement rendu."

Muss so zu fassen gesuchet werden, damit wir in keine Liquidationes einer gegen den andern kommen.[2]

Zu Artikel 9, in welchem Preussen die Bezahlung der englischen und holländischen Forderungen übernimmt, befürwortet Podewils die Hinzufügung der Clausel: „sauf à Sa Majesté le roi de Prusse d'entrer, quant aux dernières, en

Auf diese Art gut! Approbire.[3]

1 In dem am 28. Juli von Podewils und Hyndford unterzeichneten Friedensinstrument sind diese Worte demgemäss fortgeblieben. — 2 Podewils berichtet 28. Juli: „J'ai obtenu, après quelques débats, qu'on a stipulé à la place de ce passage ce qui suit: Les plaintes qu'on pourrait faire de ce qui pourrait avoir été exigé des deux côtés à l'insu des hautes parties contractantes, depuis la signature des préliminaires, seront entièrement mises en oubli, et il n'en sera plus fait mention à l'avenir." — 3 Die Clausel fand in das Friedensinstrument Aufnahme.

liquidation et compensation de ces dettes sur ce qui Lui est dû de la république de Hollande."

Zu Artikel 10. (Alle Archive und Documente, welche die Besitzungen des anderen Theils betreffen, sind auszuwechseln.)

Gut. Aber Ich glaube nicht, dass wir dergleichen haben.

Zu Artikel 11. (Der König von Preussen wird den Titel „Souveräner Herzog von Schlesien" führen, der aber zugleich der Königin von Ungarn verbleibt.)

Il faut le correctif de souveraine duchesse *en* Silésie, mais pas *de la* Silésie. On pourrait, pour éviter ces inconvénients, leur proposer d'incorporer leur Silésie avec la Moravie, pour que les titres mêmes ne puissent réveiller des chicanes; mais après tout, ce sont des coyonneries.[1]

Ein Separatartikel überweist die Regelung der Forderungen der Unterthanen der Königin von Ungarn und sonstiger Ausländer an das Steueramt, die Bank und die Domänen von Schlesien, sowie die Forderungen preussischer Unterthanen an die Bank zu Wien weiterer Verständigung zwischen den abschliessenden Mächten.

Comme on peut traiter ceci à son aise, vous n'avez qu'à garder cet article.

Die deutschen Resolutionen nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs, die französischen nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

---

937. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 27 juillet 1742.

Monsieur. Votre lettre, en date de Dresde du 21 de ce mois, avec l'incluse de M. le Cardinal, vient de m'être rendue, et comme j'ai répondu à celle-ci, je vous adresse ci-jointe ma réponse, ne doutant point que vous aurez soin pour qu'elle arrive à son destination. J'espère d'avoir bientôt des nouvelles de votre heureuse arrivée à Berlin,[2] et je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Je suis bien aise que vous reveniez à Berlin, et que vous ne fassiez pas le loup-garou avec vos anciens amis, qui vous estiment toujours également.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 266.

---

1 „On n'a absolument pas voulu admettre le correctif touchant le titre de souverain duc de Silésie" berichtet Podewils 28. Juli, „provoquant à l'exemple de la Suède, par rapport au titre de duc de Poméranie pour un petit bout que les Suédois tiennent de cette province." — 2 Valory traf bereits am 25. Juli in Berlin ein.

938. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Charlottembourg, 28 juillet 1742.

Monsieur mon Cousin. Quoique j'aie prévu les suites qu'aurait la dissolution de l'alliance, et que j'eusse toujours persisté dans la résolution de remplir mes engagements avec toute la rigidité possible, une enchaînure de fautes, faites par les généraux tant français que bavarois, en diminuant le nombre de mes alliés, me chargeait d'autant plus du fardeau de la guerre. De plus, le risque devenait de jour en jour plus problématique, et la difficulté à réunir les respectifs alliés sur un plan d'opération fixe et praticable, m'obligea, après avoir fait toute sorte de tentations inutiles à la cour de Vienne pour lui arracher quelque partie de ses États en faveur de l'Empereur et de la Saxe, d'accepter les conditions de paix si souvent offertes et tant de fois refusées, ne pouvant seul soutenir à la longue le poids de cette guerre, qui semblait tirer en longueur, et pour laquelle il aurait fallu des flots de sang répandu et des campagnes nombreuses pour la terminer au gré des parties contractantes.

Je suis persuadé que la maison d'Autriche n'oubliera, tant qu'elle subsistera, ni la Lorraine ni la Silésie, et que par conséquent nos intérêts seront toujours les mêmes. Vous verrez, de plus, par toutes mes démarches que jamais je n'enfreindrai rien contre la renonciation que j'ai faite de mes prétentions sur les duchés de Juliers et de Bergue. J'ai trop d'obligations à la France pour la payer d'une si noire ingratitude, et quelques ressorts que l'Angleterre fasse jouer, on ne tirera ni directement ni indirectement le moindre secours de moi contre la France. Mon traité de paix sera imprimé, il n'y a point d'article secret, et par cette publication toute l'Europe sera convaincue que je n'ai voulu autre chose sinon me soustraire aux hasards de la guerre et remettre par la paix mes provinces que le tumulte de la guerre avait dérangées.

Je n'ai point pressé le roi de Pologne de faire sa paix; il lui a été simplement déclaré qu'il dépendrait de lui d'accéder à ce traité, à condition qu'il retirerait ses troupes de la Bohême, ce qui veut dire à peu près en termes synonymes: si vous voulez faire la paix, ne faites plus la guerre.

Je ne suis point étonné des discours du public en France; des gens qui ne sont pas instruits ne passent jamais pour juges, la postérité est la seule qui puisse décider de la réputation des princes, pendant leur vie ils n'ont que des flatteurs et des envieux.

Vous pouvez être persuadé, Monsieur, que j'employerai tout ce que je puis employer pour être utile à l'Empereur, que vous ne trouverez un zèle semblable pour la gloire de la France, et une estime pleine d'amitié et d'admiration pour le véritable Mentor de la France, avec

laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

939. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 27. Juli: Valory hat ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz überreicht, in welchem der Churfürst seinem Wunsch Ausdruck giebt, dem Pfalzgrafen von Sulzbach und dessen Töchtern in Jülich und Berg die Eventualhuldigung leisten zu lassen. Die Minister sehen kein Bedenken entgegenstehen, geben aber anheim, in der Antwort an den Churfürsten den Vorbehalt zu machen „que Votre Majesté suppose toujours que la France et la maison palatine rempliraient à leur tour toutes les obligations dans lesquelles l'une et l'autre sont entrées, de garantir pour toujours à Votre Majesté la Silésie."

Potsdam, 28. Juli 1742.

Ja, jedoch unter der hier gemeldeten Declaration, und dass sich das Haus Pfalz darüber verbindlich erkläre: so bin Ich wohl zufrieden, dass die berichtete eventuelle Huldigung geschähe. Und da Ich gedachter Massen auf Jülich und Berg renunciiret habe, so kann der Churfürst seine Arrangements deshalb machen, wie er will, sonder zu besorgen, dass Mich dagegen opponiren werde.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

940. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 20. Juli: Lord Stair ist im Gespräche auf seinen Plan zur Vermittelung zwischen dem Kaiser und dem wiener Hofe zurückgekommen, von dem der Gesandte bereits am 17. Juli berichtet hat: „que, si les ministres bavarois insistaient sur l'évacuation de la Bavière, ce serait une négociation de trop longue haleine, et qui ne pourrait jamais se traiter avec tout le secret requis; qu'il fallait dans les grands maux de prompts remèdes, et qu'il était nécessaire que l'Empereur fît d'abord un traité provisionnel par lequel on laissât la reine de Hongrie dans la possession où elle était, mais qu'on pourrait donner à l'Empereur des sûretés par rapport à la Bavière, en cas qu'on ne fût pas en état de le rendre maître des provinces qu'on lui destinait." — „Ces discours et plusieurs autres me font juger que l'Angleterre songe à dédommager la reine de Hongrie

Potsdam, 29. Juli 1742.

Er soll ihm ganz poliment und mit aller Douceur, aber doch nur reine heraus sagen, dass Ich diesen Plan ohnmöglich goutiren noch darin entriren könnte. Wann Frankreich etliche Hauptbataillen nebst Strassburg und die considerabelsten Plätze in den Niederlanden verloren hätte und eine Armee unter Paris stände, so könnte man also sprechen, bei seiner jetzigen Situation aber dergleichen fordern, wäre den Mond mit den Zähnen auf die Erde zu ziehen. Dass der Kaiser seine Erblande wieder bekäme, wäre billig, desgleichen dass er eine Satisfaction bekäme. Der Graf Podewils soll

[1] Die Antwort des Königs an den Churfürsten von der Pfalz, ein deutsches Kanzleischreiben, ist vom 31. August.

aux dépens de la Bavière de la cession qu'elle a faite à Votre Majesté, et qu'en même temps elle ne serait pas fâchée d'accommoder l'Empereur de quelques provinces de la France."

ihm dabei auf eine wohl tournirte Manier sagen, Ich könnte nicht glauben, das Mylord Stair recht von der eigentlichen Intention des englischen Ministerii informiret sei; wenn er über sein Project recht reflectirte, würde er die absolute Ohnmöglichkeit desselben finden. Ich riethe zum Frieden und hätte deshalb hauptsächlich Meinen Frieden gemachet, um dadurch den generalen Frieden zu befördern und zu Wege zu bringen. Es sollte Mir leid thun, wann durch so weitaussehende Projecte und daraus entstehende blutige Kriege Europa gänzlich zerrüttet werden sollte; dahero denn den Frieden nochmals recommandirte, und dass man den Kaiser nicht abandonnirte, sondern durch Restitution seiner Lande und eine so viel mögliche Satisfaction von Frankreich ganz detachirte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

941. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Charlottenburg, 30. Juli 1742.

„Auf beiliegende Relationes des Herrn von Mardefeld Excellenz[1] haben Se. Königl. Majestät allergnädigst befohlen zu melden, dass derselbe alle Discurse von Mariages zu esquiren und zu evitiren haben sollte.

Die Nachricht von der baldigen Loslassung des Prinzen Anton Ulrich wäre Sr. Königl. Majestät lieb zu vernehmen; der traité d'alliance könne bald geschlossen werden und zu Stande kommen, solchen aber zu weit zu extendiren, wäre Höchstderoselben Meinung auch nicht."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

942. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 31 juillet 1742.

Je suis extrêmement surpris de la proposition, que suivant votre rapport du 13 juillet, le marquis de La Chétardie doit avoir faite à la cour de Russie, pour l'engager à faire contre moi une ligue avec la France, la Suède, le Danemark et la Saxe.[2] Ce qui m'étonne le plus, c'est la circonstance du temps où ledit marquis a fait cette démarche,

[1] Der Vicekanzler Bestushew hat nach Mardefeld's Bericht vom 13. Juli eine Verbindung des Herzogs von Holstein (nachmals Zar Peter III.) mit der preussischen Prinzessin Amalie in Anregung gebracht. „Les deux frères (Bestushew) souhaiteraient d'étendre et amplifier le projet du traité d'alliance." — [2] Vergl. auch S. 246 Anm. 1.

n'étant pas possible que la France fût alors informée de mon accommodement avec la cour de Vienne, ni par conséquent vraisemblable qu'elle eût donné de pareilles instructions à son ministre. Au fond, il ne me semble pas que je doive infiniment appréhender l'effet de cette intrigue. Je suis entièrement assuré de la cour de Danemark, et je n'ai absolument rien à craindre de sa part. La Saxe et la Suède, il est vrai, ne manquent peut-être pas de mauvaise volonté, mais l'une et l'autre sont trop faibles pour me faire beaucoup de tort; et quant à la cour de Russie, la considération de ses propres intérêts l'empêchera, j'espère, de conspirer à ma ruine, et je la tiens trop avisée pour déchirer le manteau qui la couvre, à moins qu'elle ne soit soumise à des influences étrangères, ainsi que cela s'est fait durant la dernière administration.

Il m'importe néanmoins d'être instruit au juste de tous les aboutissants de cette affaire, et vous aurez soin de prendre les informations les plus exactes qu'il vous sera possible si le marquis de Chétardie a fait les propositions dont il s'agit de la part et par ordre de sa cour, ou comme une idée particulière; si c'est en guise de proposition formelle ou par voie d'insinuation et s'il l'a fait uniquement de la part de la France, ou de concert avec quelque autre puissance et en son nom, particulièrement si le ministre de Saxe y est entré, et jusqu'à quel point.

Vous n'oublierez pas de me donner sur tous ces articles les lumières les plus justes que vous puissiez vous procurer.

Que cela vous serve au surplus de nouveau motif pour presser les ministres de hâter la conclusion du traité d'amitié, afin de couper court à ces sortes d'intrigues; et vous pouvez bien leur insinuer, mais adroitement et sans qu'ils puissent s'en formaliser, que, dans la situation présente où je reçois de fréquents avis des intrigues qu'on tâche de former au préjudice de mes intérêts à la cour de Russie, et où d'ailleurs tous les obstacles qui avaient paru jusqu'ici s'opposer à la conclusion du traité d'amitié venaient à cesser par mon accommodement avec la cour de Vienne, le délai ultérieur de ce traité doit naturellement me causer beaucoup d'inquiétude et de soupçons, et qu'il vous paraît être de l'intérêt de la Russie même de le faire cesser le plus promptement qu'il est possible, et d'établir sur des fondements solides la confiance réciproque des deux parties.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

---

943. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. August, dass Valory ein Mémoire mit der Anfrage übergeben hat, ob der König von Frank-

Il faut lui répondre que je ne puis me mêler des différends de la France et de l'Angleterre, que

reich in dem zu gewärtigenden Kriege mit England auf preussische Hülfe nach Artikel 3 der Defensivallianz vom 5. Juni 1741 [1] zu rechnen habe.

j'ai fait la paix pour ne point avoir la guerre, et qu'après tout le *casus fœderis* n'existe pas encore; mais, en même temps, donnez-lui toutes les assurances du monde que nous resterons en repos.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

944. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 3 août 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu la lettre dont Votre Majesté Impériale m'a honoré en date du 26 juillet dernier, et je suis très sensible aux marques qu'Elle me donne de Son attention, en me prévenant sur l'intention de Son Altesse Électorale Palatine de faire rendre de son vivant, dans les duchés de Juliers et de Bergue, l'hommage éventuel au prince son gendre et aux princesses ses petites-filles. Il est vrai que l'Électeur m'avait déjà fait part de ce dessein, et comme je persiste sincèrement dans l'intention de remplir religieusement tout ce que j'ai promis par rapport à la succession de Juliers et de Bergue dans le traité du 24 décembre 1741,[2] pourvu que la maison palatine s'oblige pareillement à satisfaire aux engagements qu'elle a pris dans le même traité, pour me garantir la possession tranquille de la Basse-Silésie et de la comté de Glatz, je n'ai pas hésité de donner mon consentement à l'hommage en question, n'y ayant mis d'autre condition que de demander préalablement à Son Altesse Électorale une déclaration formelle que, nonobstant le changement arrivé dans les affaires depuis ma paix avec la cour de Vienne, les maisons palatines ne laisseraient pas de satisfaire à la garantie susdite, le cas y échéant.

C'est de quoi je ne doute pas que Votre Majesté Impériale ne soit déjà informée par le maréchal comte de Seckendorff, qui d'ailleurs s'est acquitté de sa dextérité ordinaire de la commission dont Votre Majesté Impériale l'avait chargé auprès de moi, et dont la personne m'a été fort agréable, de sorte que je ne saurais me dispenser de le Lui recommander non seulement sur le pied d'un général expérimenté, mais encore comme un très habile ministre dont les avis seront sans doute d'une grande utilité à Votre Majesté Impériale dans la situation présente de Ses affaires, au succès desquelles je m'intéresse toujours infiniment, étant invariablement avec l'estime la plus parfaite, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère, cousin et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1 Vergl. Bd. I, 250. — 2 Bd. I, 412.

945. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 3 août 1742.

Monsieur le maréchal comte de Seckendorff. Vous recevrez ci-clos, à cachet volant, la réponse à la lettre que vous m'avez remise de la part de Sa Majesté Impériale, en date du 26 juillet passé. Je compte que Sa Majesté sera satisfaite de son contenu, et que vous ne le serez pas moins des sentiments d'estime et de considération que j'ai marqués pour votre personne. Ces sentiments étant très sincères, je me ferai en tout temps un véritable plaisir de vous le confirmer, et de vous convaincre en toute occasion de la bienveillance et de l'affection avec laquelle je serai constamment votre bien affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

---

946. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Potsdam, 4 août 1742.

J'ai appris par votre dépêche du 29 juillet ce qui s'est passé à l'occasion de la lettre que milord Stair a reçue du prince Guillaume de Hesse-Cassel.[1]

Il me semble qu'il n'y a rien mieux fondé en raison, et rien de plus équitable, que ce que l'Empereur demande touchant l'évacuation de la Bavière et la cessation des hostilités à faire d'abord quand les troupes françaises évacueront la Bohême, et qu'on convienne ensuite de bonnes médiations à régler les différends qui resteront. Ce que vous devez insinuer à milord Stair, et vous n'oublierez jamais, aussi souvent que l'occasion se présente, de recommander les intérêts de l'Empereur, autant que les circonstances le veulent permettre, afin que, par l'entremise de l'Angleterre et de ses amis, l'Empereur soit rétabli dans ses États héréditaires. Je me saurais vous cacher que je ne suis pas infiniment édifié de ce que vous marquez si peu d'empressement pour faire goûter d'une manière bien ménagée des propositions si justes et si équitables que celles que l'Empereur vient de faire, quoique vous soyez assez instruit de mes intentions là-dessus. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

---

947. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 4 août 1742.

J'ai vu par votre dépêche du 29 juillet passé les réflexions que milord Carteret a faites sur les propositions faites de la part de la

[1] Vergl. Droysen V, 2, 16.

France à la reine de Hongrie. Comme je suis tout-à-fait résolu de garder une neutralité très exacte, en ce qui concerne les affaires de la cour de France avec la cour de Vienne et ses alliés, mon intention est que vous devez éviter soigneusement, quoique sans une affectation marquée, d'entrer en matière, quand on vous parle contre la France. Mais si l'occasion se présente que vous puissiez recommander les intérêts de l'Empereur, et qu'il soit rétabli dans ses États héréditaires d'abord que les troupes françaises évacueront la Bohême, vous ne manquerez point de le faire d'une manière bien ménagée. Je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

948. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A DRESDE.

Berlin, 4 août 1742.

J'ai reçu votre dépêche du 30 juillet dernier, et je suis fort satisfait du détail de ce qui s'est passé par rapport à l'acceptation et à la signature de l'acte de réconciliation entre la reine de Hongrie et Sa Majesté Polonaise.

Quoique Sa Majesté ait été comprise dans le traité préliminaire de Breslau, ainsi que diverses autres puissances, cela ne lui impose pas la nécessité d'y accéder, cet acte dépendant de la libre volonté de chaque souverain, et personne n'étant en droit de le forcer à remplir la place qu'on lui a ménagée dans de pareils traités. Ainsi je ne saurais trouver à redire que la cour de Saxe ait mieux aimé se réconcilier avec celle de Vienne par un acte particulier, que d'accéder au traité qui a terminé mes différends avec la reine de Hongrie. Il me paraît d'ailleurs très naturel que Sa Majesté Polonaise se soit réservé ses droits, qui lui peuvent compéter en son temps, rang et lieu, sur la succession d'Autriche. Mais je ne remarque pas qu'elle prétende exercer ses droits du vivant de la reine de Hongrie, de sa sœur et de leurs héritiers, ou de se réserver la faculté de donner ou de refuser son consentement aux cessions que la Reine a faites en ma faveur: prétention incompatible avec la teneur de l'acte de réconciliation même, et surtout avec la clause que l'acte en question ne dérogerait point aux préliminaires signés à Breslau, clause par laquelle la cour de Vienne reconnaît constamment l'obligation desdits préliminaires, et celle de Dresde avoue tacitement que la reine de Hongrie est en droit de transiger, ainsi qu'elle a fait, sur les États de la succession d'Autriche. De sorte qu'il n'est nullement probable que la cour de Vienne eût jamais proposé la clause susdite, ni que celle de Dresde l'eût acceptée, si le dessein de l'une ou de l'autre avait été, ainsi que vous les en soupçonnez, de se ménager une porte de derrière pour invalider quelque jour les préliminaires en question.

Quant à l'autre prétexte que vous croyez pouvoir servir à contester la validité des cessions qui m'ont été faites par ledit traité, savoir que les États de Bohême n'avaient pas consenti au démembrement de la Silésie, je veux bien vous dire qu'on y a déjà pensé, il y a quelque temps, et pris toutes les mesures pour faire disparaître cette difficulté.

De sorte que vous ferez bien de rester tout-à-fait tranquille sur ce sujet, et de ne vous pas donner le moindre mouvement pour traverser la réconciliation dont il s'agit, soit par voie de protestation ou d'une autre manière, puisque la clause susmentionnée suffit pour mettre en sûreté mes acquisitions. Vous tâcherez néanmoins d'obtenir du ministre britannique copie de l'acte de réconciliation *in extenso,* pour me l'envoyer le plus tôt que vous pourrez.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine dem Grafen Podewils von dem Könige persönlich ertheilte Weisung.

---

949. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 6. August 1742.

„Des Königs Majestät seind von demjenigen, so des Herrn von Mardefeld Excellenz von dem Dessein und der Idee des französischen Hofes, um der Kron Schweden Stettin zu procuriren, gemeldet hat,[1] zum höchsten frappiret worden und haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie es gut sein würde, dem Feldmarschall Grafen von Seckendorff diejenigen Passagen aus des Herrn von Mardefeld Berichten, worinnen er von dieser schändlichen Intrigue geschrieben, per modum extractus zu communiciren. . . . . Wenn ich mich unterstehen dörfte, meine geringe Gedanken hiebei zu fügen, so dörften Se. Königl. Majestät Dero Intention erreichen, zugleich aber auch die Gefahr eines üblen Gebrauchs von solchem Extracte vermieden werden, wenn der Herr von Klinggräffen instruiret würde, solches dem Feldmarschall Graf Seckendorff en confidence zu insinuiren.“[2]

. . . . Chambrier in Paris soll gleichfalls „mit aller Adresse und wohl zu nehmender Vorsicht von demjenigen Gebrauch machen, was des Herrn von Mardefeld Excellenz . . . . von der schändlichen Intention

1 Bericht Mardefeld's, Moskau 16. Juli: „L'idée de la France de proposer à la Suède Stettin avec son territoire, en guise d'équivalent pour la satisfaction que la cour de Stockholm demande à la Russie, tout chimérique que cet expédient m'a paru, n'a pas laissé d'être proposée à la cour d'ici . . . Il est avéré que le marquis de la Chétardie remue ciel et terre pour disposer l'Impératrice à faire la paix *quovismodo* avec la Suède, pour faire alors une ligue contre Votre Majesté et Ses alliés.“ — 2 In diesem Sinne ein Erlass an Klinggräffen, Berlin 11. August. Ein Extract aus den Mardefeld'schen Berichten wird demselben nicht beigeschlossen.

des französischen Ministers in Russland, Se. Königl. Majestät um Stettin zu bringen, berichtet, und sich alles Savoir-faire bedienen, um dieses finement unter das Publicum zu bringen."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

950. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 8. August 1742.

Dasjenige, so der Herr von Mardefeld aus Russland und Monsieur de Chambrier aus Frankreich über das Betragen des Cardinal de Fleury und dessen Menées zeithero gemeldet, zum Theil aber auch das Schreiben des Cardinals, so man auf dessen Befehl laut anliegenden Exemplars[1] in allen holländischen Zeitungen drucken lassen,[2] hat Se. Königl. Majestät piquiret und bewogen, Selbst eine Espèce von Schreiben[3] aufzusetzen und der Welt dadurch die Ursachen, warum Höchstderselbe einen particulairen Frieden mit der Königin von Ungarn gemachet und wie man sich von seiten Frankreichs gegen Se. Königl. Majestät betragen, einigermassen bekannt zu machen. Ich soll auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz eine Abschrift davon schicken und dabei melden, wie Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass solche Pièce auf das allergeheimste gedrucket und ganz ohnvermerket unter das Publicum gebracht, auch insonderheit auf eine gute Art in Frankreich selbst ausgestreuet werden soll, sonder dass Jemand wissen noch merken könne, von wem und woher es komme. Da nun dieses in Holland wegen der grossen Aufsicht über die Druckereien, und dass daselbst insonderheit von Sachen, so die Cron Frankreich angehen, nichts ohne Censur gedrucket werden darf, nicht wohl geschehen kann, so wollen Se. Königl. Majestät dass diese Pièce nach Köln an den Residenten von Rohden geschicket und ihm anbefohlen werden soll, solche daselbst als eine pièce volante ganz im Geheim drucken und demnächst unter das Publicum, besonders aber nach Frankreich und der Orten ausbringen zu lassen, jedoch mit solchem Secret und Ménagement, dass keine Seele auf der Welt erfahre, wo und durch wessen Veranlassung solche gedrucket worden und woher solche komme.

Die Gelegenheit, warum Se. Königl. Majestät vor andern auf den von Rohden gefallen, ist, dass Höchstdieselbe Sich erinnern, wie des Höchstseligen Königs Majestät vor einigen Jahren einmal dergleichen Brochure, den sächsischen und französischen Hof angehend, insgeheim drucken und publique machen lassen wollen, Sie solche erst nach Holland an den dermaligen Envoyé Luiscius gesandt, um solches nach Dero

[1] Gazette d'Amsterdam vom 3. August 1742. — [2] D. d. Versailles 10. Juli 1742; vergl. Preuss. Staatsschriften I, 329. — [3] „Lettre du Comte de *** à un de ses amis." Vergl. Preuss. Staatsschriften I, 335.

Intention in das Werk zu richten, welcher aber dieselbe zurück geschicket und berichtet, dass solches dorten wegen der vorgemeldten Schwierigkeiten nicht wohl möglich sei, dass auch solche in Frankreich auszubringen wegen der scharfen Visitation, so in den Grenzorten von Frankreich gegen die österreichischen Niederlande zu von allen und besonders gedruckten Sachen geschehe, fast nicht practicable sei. Worauf dann des Höchstseligen Königs Majestät dem von Rohden davon chargirten, welcher sich auch von seiner Commission wohl acquittirte, sonder dass das geringste davon eclatirte, obschon diese Brochure damals kein sonderliches Aufsehen machte, da solche durch das viele Hin- und Herschicken nicht mehr von der Zeit war und ihre grösste Annehmlichkeit dadurch verloren war.

Ich überlasse Ew. Excellenz, was Dieselbe darunter vor gut zu finden geruhen wollen; sollten Dieselbe aber finden, dass erstermeldte Pièce in Holland gedrucket werden könnte, würde solches Sr. Königl. Majestät noch lieber sein, nur ist das Secret bei dem Druck und das Ménagement bei der Publication dasjenige, welches Höchstdieselbe hauptsächlich dabei haben wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

951. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt 4. August: L'Empereur „se trouve presque au désespoir dans la situation présente. Milord Stair doit avoir parlé à la Haye au comte de Seinsheim avec une hauteur extraordinaire, jusque-là même de dire que l'Empereur ne doit pas penser à parler de l'évacuation de la Bavière, et exigeant des conditions que ce prince ne serait pas en état de remplir . . . . J'ai pu comprendre . . qu'on exigeait que l'Empereur dût sur le champ tourner ses armes contre les Français; ce prince en a été frappé comme d'un coup de foudre, regardant la chose de cette façon qu'on voudrait lui faire perdre ses justes prétentions et en même temps tous ses États."

Klinggräffen soll alles dienliche anwenden, um den Kaiser nur zu beruhigen, und ihm sagen, er habe nicht nöthig zu desesperiren, seine Sachen würden noch besser werden, als er es gedächte; er möchte sich an die Reden des Mylord Stair nicht kehren, es wäre derselbe ein Brouillon, und das englische Ministerium hätte ganz andere Gedanken und würde den Kaiser nicht abandonniren.

Mündliche Resolution (praes. 11. August). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

952. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 7. August: Lord Stair hat versprochen, nachdem der Gesandte ihm die Argumente

Charlottenburg, 12. August 1742.

Es soll ihm cito geantwortet werden, an Mylord Stair zu sagen,

der königlichen Rescripte dargelegt, „qu'il était déterminé pour engager sa cour à s'employer pour l'Empereur afin de lui faire ravoir la Bavière." Der Lord formulirt dem Gesandten seinen Standpunkt schriftlich dahin: „Si je savais pour sûr que le roi de Prusse souhaitait véritablement d'établir ou de voir établie une bonne barrière entre l'Empire et la France, alors je pourrais agir avec beaucoup plus de zèle et de confiance en faveur de l'Empereur. Mais si, au contraire, le roi de Prusse incline plutôt à conserver les choses sur le même pied incertain qu'elles ont été pendant si longtemps entre la France et l'Allemagne, alors je pourrais avoir lieu de considérer la cession de la Bavière dans toute une autre lumière."

Der Gesandte glaubt, dass Lord Stair bei aller anscheinenden Offenheit nur sein System verfolgt, Preussen mit Frankreich zu verfeinden und dass deshalb bei allen Mittheilungen an den Lord die höchste Vorsicht geboten ist.

wie es Mir lieb wäre und erfreute, ihn in solchen Sentiments zu sehen, auf welche Art Ich hoffte, dass ein raisonnabler Friede zu Wege gebracht werden könnte. Um aber solchen zu Wege und den Frieden auf einen fermen Fuss zu bringen, so wäre es nothwendig, den Kaiser auf einige Art wegen seiner Prätensionen zu dedommagiren und ihm dabei zu seinen Erblanden zu verhelfen, sonsten Frankreich beständig Gelegenheit daher nehmen würde, einen neuen Krieg anzuspinnen. Und hätte man also auf gute Moyens zu denken, um den Kaiser durch Saecularisation einiger Stifter nebst andern guten Mitteln zu indemnisiren. Dieses alles soll der Graf Podewils mit einer doucen und sehr polien Art an Mylord Stair sagen, und alle Beredsamkeit anwenden, solches demselben goutiren zu machen. Insbesondere muss er dem Letzteren wegen Indemnisation des Kaisers und sonsten sehr delicat goutiren machen, damit er nur erst in eine Indemnisation entriret, alsdann sich das andere en égard der von dem Hause Oesterreich zu gebenden Satisfaction peu à peu finden wird. Wenn es nöthig ist, so muss dieses chiffriret werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

953. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 14 août 1742.

.... „Quoique j'eusse été bien aise qu'on eût accepté le traité de la manière que je l'avais proposé, cependant, si les Russes demandent absolument qu'on y insère la garantie réciproque de nos États, situés en Europe, et contre toute autre puissance que la Porte Ottomane, la Perse ou les autres princes de l'Orient, je veux bien y acquiescer, pourvu qu'on ne prétende pas me faire prendre part à la guerre présente entre la Russie et la Suède, à l'égard de laquelle je suis fermement résolu de garder une neutralité exacte: à quoi je compte que la cour de Russie consentira avec d'autant moins de répugnance que la supériorité de ses forces sur celles de la Suède la met suffisamment en état de se passer des secours étrangers.

Mais pour ce qui est de la garantie de la succession que Sa Majesté l'Impératrice voudra établir dans son Empire, je ne ferai nulle difficulté de la lui donner, quelque arrangement qu'elle juge à propos de prendre à cet égard.

Au reste j'apprends avec plaisir que les frères, comtes de Bestushew, entrent dans mes idées et s'intéressent avec zèle à l'union entre l'Impératrice et moi. Vous ferez tout au monde pour les affermir dans ces sentiments, et vous tâcherez même de rectifier ceux du conseiller privé Lestocq, à quoi j'espère que vous réussirez d'autant plus aisément, surtout après le départ du marquis de La Chétardie, qui paraît avoir gagné quelque ascendant sur lui, que j'ai lieu de croire qu'il sera content de moi, ayant satisfait à tout ce qu'il a désiré en faveur de son neveu et de son frère" . . . .

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Auszug aus dem Concept. Zu Grunde liegt eine dem Graf Podewils am 13. August von dem Könige persönlich ertheilte Weisung.

954. AU CONSEILLER CATANEO A VENISE.

Berlin, 14 août 1742.

J'ai été étrangement surpris d'apprendre par votre feuille du 27 juillet passé la découverte que vous prétendez avoir faite de l'intrigue horrible que la cour de France doit avoir tramée contre mes intérêts à celle de Rome,[1] et cela dans le temps que j'exposais ma propre personne pour le bien de ses alliés et le sien, et qu'elle me prodiguait les assurances les plus fortes et les plus énergiques de son amitié et de sa fidélité à remplir ses engagements. Quelques soupçons que la conduite extraordinaire de la France durant le cours de la guerre, particulièrement sa lenteur et nonchalance indéchiffrable dans toutes les opérations militaires, eussent pu m'inspirer sur ses intentions, jamais il ne m'est tombé dans l'esprit qu'elle ait poussé la perfidie jusqu'à ce point; et même à l'heure qu'il est, j'ai bien de la peine à me persuader que le cardinal de Fleury ait pu se rendre coupable d'une trahison aussi noire et exécrable.

Comme il m'importe extrêmement d'être pleinement éclairci sur ce point, vous n'épargnerez aucun soin ni dépense pour approfondir ce

1 Bericht Cataneo's, Venedig 27. Juli: „On prétend que le Cardinal avait donné sa parole au Pape, par le moyen du cardinal de Tencin, qu'il travaillerait pour qu'à la paix générale la Silésie ne restât point entre les mains du roi de Prusse, et que cet illustre et puissant chef des protestants ne fût plus en état de se faire craindre en Allemagne. Qu'à cette fin, il ne demandait que le temps de conduire la reine Thérèse à la cession de la Bohême à l'Empereur et au roi Auguste, dont il la revancherait sans doute. Il priait aussi le Pape de donner les mains à cette intrigue, l'y poussant par un esprit d'un horrible Catholicisme. La personne dont je tiens cette anecdote me veut persuader que le Pape eut trop de religion et d'honnêteté pour tremper là-dessus, et qu'il refusa même d'en rien communiquer à son nonce Doria."

mystère, et pour m'en faire tomber entre les mains quelque preuve authentique et que l'on puisse produire au public. Personne ne saurait mieux vous seconder là-dedans que le commandeur comte de Sinzendorff, qui se trouve à Venise, tant par lui-même que par son frère le Cardinal, évêque de Breslau, qui a assez de connaissances et d'amis à Rome pour pouvoir attraper des indices plus clairs et des preuves plus convainquantes sur tout cela. Vous pouvez même l'en requérir de ma part et l'assurer de ma protection et de ma reconnaissance. Vous me rendrez par là un service des plus importants, et dont je vous tiendrai toujours compte.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

---

955. AU CARDINAL DE SINZENDORFF A BRESLAU.

Berlin, 15 août 1742.

Je vous communique en confidence ci-joint l'extrait d'un avis qui m'est venu de Venise de bonne part, et comptant beaucoup sur votre affection et votre attachement pour moi, j'espère que vous voudriez bien me faire le plaisir de tâcher par vos connaissances et amis à Rome de pénétrer, autant qu'il est possible, la vérité de cette nouvelle et de me faire avoir, si cela est praticable, des indices et des preuves clairs là-dessus, en cas qu'elle se trouve vraie.[1] Vous pouvez compter sur ma discrétion, et que vous n'y serez commis en aucune façon. L'obligation que je vous en aurai sera égale à l'estime avec laquelle je suis et serai invariablement etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

956. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 7. August: Er hat im Gespräche mit Carteret auf die kriegerische Sprache des Lord Stair hin-

Potsdam, 15. August 1742.

Dass Mylord Carteret nicht von so vehementen Sentiments ist,

[1] Sinzendorff antwortet, Breslau 22. August: „On pourrait tout au plus en tirer quelque chose du Saint-Père même, qui ne prend pas infiniment de précaution dans ses discours, mais avec tout cela, on ne parviendrait point à avoir des preuves en main, . . . car le cardinal de T(encin) prévoyant et rusé comme il est, n'en aura apparemment rien lâché par écrit.“ Durch die beiden Cardinäle Albani in Rom würde vielleicht etwas zu erfahren sein. Cardinal Alexander Albani schreibt dann aus Rom 15. Sept. an den Comthur Sinzendorff: „Tout ce que j'ai pu pénétrer de l'affaire que vous me demandez, c'est que M. le cardinal de Tencin a toujours tâché d'imprimer au Pape qu'il n'avait rien à craindre pour la religion en Allemagne à l'égard du roi de Prusse, car à la fin du jeu, ce prince n'aurait rien gagné.“ (Beilage zu Cataneo's Bericht vom 21. Sept.) Vergl. unten Nr. 991. 1001. S. 277. 282.

gewiesen; Carteret hat ihm darauf versichert „que Stair n'en avait jamais reçu d'ordre; que cet ambassadeur, d'ailleurs très bien intentionné pour la bonne cause, prenant beaucoup sur lui, pourrait être allé plus loin qu'il n'aurait dû, dans la conversation particulière avec le ministre de Votre Majesté à la Haye; mais que cela ne devait tirer à aucune conséquence; qu'il pouvait m'assurer que Sa Majesté Britannique n'a eu ni n'a aucune intention de rien changer aux arrangements pris et convenus."

Der Kaiser hat sich, wie Andrié von dem kaiserlichen Gesandten weiss, erboten, alle in Deutschland befindlichen Hülfsvölker nach Hause zu senden. „Sa Majesté Britannique et son ministère répondirent hier à ces propositions fort généralement, et on a insinué simplement audit ministre impérial que Sa Majesté Britannique ne pouvait rien faire en faveur de Sa Majesté Impériale, avant que préalablement Elle ne se détachât entièrement de ses engagements avec la France."

wie Mylord Stair, ist Mir sehr angenehm; dass man aber dem Kaiser so froid begegnet und ihm so schwer fallen will, habe sehr ungerne vernommen. Man kann nach keiner Politik noch Billigkeit von dem Kaiser verlangen, Frankreich zu abandonniren, bevor man ihm nicht seine Convenienz gemachet. Will man den Kaiser gänzlich von Frankreich detachiren und eine dauerhafte Union mit ihm und den Seepuissancen zu Wege bringen, auch das alte System herstellen, so muss man dem Kaiser vernünftige und annehmliche Propositiones thun, worunter die erstere sein muss, ihm ganz Baiern wieder einzuräumen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

957. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 15. August 1742.

Ueber die von dem russischen Gesandten geforderte Abberufung Mardefelds aus Moskau[1] sind „Se. Königl. Majestät nicht wenig betreten gewesen und in besondere Verlegenheit gesetzet worden. Sie glauben vollenkommen, dass dieses von Chétardie tramiret worden, welcher nach seiner Abreise von Moskau nicht gern einen preussischen Minister am russischen Hofe sehen will, dessen Penetration und Geschicklichkeit ihm nicht ohnbekannt sein könne. Se. Königl. Majestät sehen hierbei wohl ab, dass es nicht thunlich sei, einen Minister daselbst zu lassen, welcher dem Hofe nicht angenehm; Sie können Sich aber zugleich noch nicht entschliessen, denselben zu rapelliren, ohne einen Versuch gethan zu haben, ob die Sache nicht zu redressiren sei. Sie haben mir dahero

[1] Podewils hatte am 13. August berichtet: „Le comte de Tschernyschew vint cette après-midi chez moi, et après avoir parlé des nouvelles du temps, il me dit que, comme ci-devant Votre Majesté avait insisté sur le rappel de feu baron de Brackel (vergl. Bd. I S. 401), l'Impératrice se flattait qu'Elle ne trouverait pas mauvais, si elle Lui faisait la même demande à présent, pour vouloir bien envoyer à la place du baron de Mardefeld un autre ministre à sa cour."

befohlen, Ew. Excellenz zu melden, dass Dieselbe mit der Antwort an den Graf Tschernyschew so lange als es möglich wäre trainiren möchten, unter dem Vorwande, des Königs Majestät wären nunmehro im Begriff, Sich zu der vorhabenden Brunnenkur zu präpariren, und hätten daher befohlen, Deroselben von keinen Affairen weiter zu sprechen oder zu schreiben, bis Sie solche Kur absolviret, und zurückgekommen sein würden, inzwischen man die von Ew. Excellenz vorgeschlagene Tentative[1] thun möchte .... Ich habe auch ... mit dem Herrn Geheimen Rath von Vockerodt sprechen müssen, dass derselbe an den in Königlichen Diensten nunmehro stehenden Oberstlieutenant Lestocq schreiben möchte, um durch solchen den russischen Geheimen Rath Lestocq auf andere Gedanken zu bringen; gedachter Herr Geheimer Rath Vockerodt haben solches von keinem sonderlichen Nutzen, sondern vielmehr vor convenabler gefunden, selbst an letztgedachten Geheimen Rath Lestocq zu schreiben;" der König ist damit zufrieden. Falls es nicht möglich, Mardefeld auf seinem Posten zu lassen, „so gehet Sr. Königl. Majestät Absicht dahin, gedachten Herrn von Mardefeld wiederum an dem wienerschen Hof zu employiren, dahergegen den Herrn Geheimen Rath Vockerodt etwa zu baronisiren und solchen wiederum nach Russland zu schicken, wovon ich mich aber gegen ermeldeten Herrn Geheimen Rath von Vockerodt, als denselben gestern gesprochen, nicht das allergeringste geäussert noch merken lassen" ....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

958. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. August: Lord Hyndford erklärt auf Befehl seines Hofes, dass sein König bei dem Aufbruche des Marschall Maillebois aus Westphalen nach Böhmen den Zeitpunkt für gekommen erachte, den Einfällen der Franzosen in Deutschland ein Ziel zu setzen, und sich mit dem Könige von Preussen darüber in Einvernehmen zu setzen wünsche. Zugleich hat Hyndford Befehl, seine in Breslau abgegebene Erklärung[2] zu wiederholen, dass sein König eintretenden Falles seine Truppen zum Schutze der preussischen Staaten marschiren lassen werde. Hyndford wird seinem Hofe über den Gedanken des Königs von Preussen Bericht erstatten, den Kaiser für seine Ansprüche auf die österreichische Erbschaft durch Säcularisationen zu ent-

Vous voyez par tout ceci que l'unique intention qu'aient les Anglais est de nous rendre irréconciables avec les Français; pour moi, je ne vois point ce que nous avons à craindre, ainsi vous répondrez à milord Hyndford:

Primo, les compliments usités.

Secundo, que je suis prêt à conclure l'alliance défensive avec l'Angleterre.

Tertio, que mon idée sur la situation présente des choses est qu'on devait non seulement rendre la Bavière à l'Empereur, mais qu'en-

[1] Der Versuch einer Einwirkung auf den russischen Hof durch Lestocq. — [2] Vergl. oben Nr. 923 S. 227.

schädigen. Die hannöverischen und hessischen Truppen werden nach Flandern marschiren.

core il fallait l'indemniser de ses pertes et sur ses droits. Que je crois que l'Angleterre ne pourrait détacher l'Empereur de la France qu'en le satisfaisant, et qu'ainsi, si on pouvait lui procurer les possessions de la maison d'Autriche en Souabe, ou quelque dédommagement en Italie, ou quelque sécularisation, que je croyais que ce serait un moyen sûr pour le gagner à jamais, et pour donner une forme solide au système de l'Allemagne. Que pour ce qui regarde les troupes d'Hanovre, mon sentiment est que le Roi est le maître de les faire marcher où bon lui semblerait, mais qu'il serait plus prudent de les laisser dans un pays où elles sont fort bien; que l'Angleterre a rétabli son crédit en Europe, et qu'il me semble que si sa modération en tenait là, elle aurait à coup sûr la gloire d'avoir procuré la paix à l'Europe; mais qu'au contraire, si elle commençait trop légèrement la guerre contre la France, le cas pourrait devenir problématique; mais qu'en général, puisque par ma paix les mains me sont liées, je ne puis me mêler de rien, et que du grand jamais le ministère anglais ne devait pas se flatter de m'entraîner dans une guerre contre la France, et que s'ils s'imaginaient d'y parvenir, je les avertis encore d'avance nettement de mes sentiments, pour qu'ils ne puissent point me reprocher que je les aie trompés par de fausses espérances. En un mot comme en cent, si l'on m'attaque, je saurai me défendre, mais si l'on ne me pousse l'épée aux reins, jamais je ne commencerai. C'est ce que vous pouvez dire à Hyndford, en vous récriant toujours sur notre paix, qui nous lie les mains et nous empêche de pouvoir nous mêler des différends de l'Europe, dont nous serons les paisibles spectateurs.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Fr.

---

959. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. August 1742.

Ich habe die Ehre Ew. Excellenz hierbei die heut eingekommene Anfrage, betreffend die von Mylord Hyndford gethane Proposition, hierbei zu remittiren. Obschon Se. Königl. Majestät Dero allergnädigste Resolution darauf der Länge nach höchsteigenhändig dabei geschrieben, so bin dennoch von Höchstderselben befehliget worden, annoch dabei zu melden, dass des Königs Majestät zwar alles, was Sie in dem mit der Königin von Ungarn und Böhmen gemachten Friedenstractat zu thun und zu lassen versprochen haben, sanctissime erfüllen und davon nicht zur Rechten noch zur Linken weichen, auch den traité d'une alliance défensive mit der Kron Engelland, auch denen Staaten der vereinigten

Niederlande, sehr gerne verabredeter Massen schliessen wollen, Sich aber von dem dermaligen Kriege mit der Kron Frankreich auf keine Art noch Weise nicht meliren können noch wollen; deshalb Ew. Excellenz an Mylord Hyndford u. a. sagen möchten, wie der gedachte Tractat des Königs Majestät selbst die Hände darunter bänden, welchem Sie au pied de la lettre nachkommen wollten. So würde gedachtem Mylord auch noch ohnentfallen sein, dass als Se. Königl. Majestät bei der letzten Friedensnegociation Sich von Selbsten zu einer Mediation offeriret und solche nebst denen beiden Seepuissancen übernehmen wollen, Mylord Hyndford darauf geantwortet habe, dass, da Se. Königl. Majestät der Königin von Ungarn keine Hülfe wider ihre Feinde leisten wollten, man auch Dieselbe nicht zu einer Mediation admittiren könnte, sondern schlechterdings prätendirte, dass Se. Königl. Majestät Sich ni en blanc ni en noir von dem jetzigen Kriege weiter meliren sollten. Worauf dann Höchstdieselbe auch die offerirte Mediation fahren lassen. Wenn Sie jetzo Sich vor den Kaiser in gewissem Masse interessirten, so wäre es lediglich par la voie des bons offices und par manière de conseil, weil Sie die Sache nicht anders begriffen, als dass wenn man die Ruhe in Teutschland herstellen wollte, solches nicht anders noch eher geschehen könnte, als dass man dem Kaiser die churbaierschen Lande sofort restituirte und demselben alsdann wegen seiner gemachten Prätensionen einige Indemnisation ausmachte, es sei nun solche durch Cedirung der österreichischen Vorderlande im Schwäbischen, oder in Italien, oder aber durch Säcularisation einiger katholischen Stifter; sonsten und wann dieses nicht geschähe, der Frieden platriret sein und Frankreich den Kaiser allemal in seiner Dépendance behalten, mithin, so oft es wolle, neue Unruhe anzufangen Gelegenheit behalten würde.

Dieses wären aber nur lediglich Gedanken, so Se. Königl. Majestät dem englischen Hofe communicirte, und Sich übrigens gefallen liessen, was der englische Hof davon vor Gebrauch machen wollte. Sie vor Sich melirten Sich von der Sache nicht und wünschten vielmehr, dass auch Dero Name nicht einmal dabei genennet würde.

En passant fiele Sr. Königl. Majestät hierbei nur noch ein, dass Ew. Excellenz sich erinnern würden, wie der Kaiser durch den Graf Seinsheim im Haag bereits diejenige Declaration gegen Mylord Stair gethan, welche Mylord Hyndford jetzo verlangete, wovon Mylord Stair aber nicht hören wollen, sondern prätendiret, der Kaiser solle sich ohne alle Condition und à discrétion liefern.

Uebrigens sollte Ew. Excellenz noch hierbeischreiben, wie Se. Königl. Majestät gar keine Ursachen fänden, die Kron Frankreich dergestalt abaissiren zu helfen, dass solche ganz ohnmächtig würde, vielmehr würden Ew. Excellenz Selbst finden, wie Höchstderoselben Interesse es erfordere, dass die Kron Engelland mit der Kron Frankreich sich dergestalt balancirten, damit keine von beiden Sr. Königl. Majestät absolute Gesetze vorschreiben könnte. Es überliessen endlich Se. Königl. Majestät

noch Ew. Excellenz Einsicht, ob Dieselbe vor gut fänden, dem Marquis de Valory von der Hyndfordschen Proposition etwas, jedoch nicht mehr als er davon wissen dörfte, um keinen üblen Gebrauch davon machen zu können, zu eröffnen, um ihm dadurch zu verstehen zu geben, dass Se. Königl. Majestät dergleichen Engagements nicht hätten, noch gegen die Kron Frankreich solche Sentiments führeten, als der Cardinal und der französische Hof Sr. Majestät beimessen wollen, und dass, wann Dieselbe eine üble Intention gegen Frankreich hätten, es Deroselben an Gelegenheit nicht fehlete, solche zu bewerkstelligen, da Sie täglich deshalb sollicitiret würden.

Die dem Mylord Hyndford zu ertheilende Resolution möchten Ew. Excellenz sonsten mit aller Politesse von der Welt thun, und Dero gute Sentiments gegen die Kron Engelland, Liebe zum Frieden und beständigen Vorsatz, Ihre Engagements heilig zu erfüllen, bestens gegen Mylord Hyndford gelten machen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

960. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 16. August, über die seitens des Kaisers von den Reichsständen geforderten Römermonate. Der König hat früher gegen Podewils geäussert, „wie Sie Sich zwar zu keinem neuen Geldbeitrag vor den Kaiser verstehen könnten, jedoch nicht abgeneigt wären, die 200,000 Rthlr., welche Sr. Kaiserl. Majestät auf Abschlag der in den Tractaten versprochenen 400,000 Rthlr. vor die Grafschaft Glatz bereits voraus bezahlet worden, und die wegen nicht erfülleter Condition billig restituiret werden sollten, durch Compensation zurück zu lassen.“ Die Minister fragen, ob der Comitialgesandte jetzt dahin zu instruiren sei.

Potsdam, 18. August 1742.

Dieses Expediens ist sehr gut.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Unter dem 22. December 1742 lässt der Kaiser beurkunden, dass er von dem Könige von Preussen „wegen denen miteingewilligten 50. Römermonaten . . . durch Abrechnung so viel als baar an dem Matricularquanto nach dem Reichsanschlag ohne Abgang und wirklich vergütet erhalten.“

961. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 17. August, die von Valory mitgetheilte Abschrift eines Schreibens von Fleury an den letzteren, das in einlenkendem Sinne gehalten ist: „Il me revient par trop d'endroits que des gens mal intentionnés cherchent à donner des soupçons au roi de Prusse contre nous“ etc.[1]

Vous pouvez dire à Valory que je suis charmé de l'effort qu'ils font par la marche de Maillebois; que je me flatte que cela pourrait encore redresser les affaires de l'Empereur, que je ne leur serai du grand jamais contraire, et que pour peu qu'ils eussent des succès, je tâcherai alors de m'employer plus efficacement pour eux, et qu'autant que cela dépendait de moi, je les favoriserai, mais que je dois garder beaucoup de ménagement en égard à ma paix, pour qu'on ne puisse rien trouver à redire contre une exacte neutralité. Que j'avoue qu'on débite bien des choses par rapport à la France, par exemple les propositions de La Chétardie en Russie, la lettre du Cardinal au comte Königsegg,[2] mais que je n'y ajouterai aucune foi, et qu'ils verraient par toute ma conduite combien je suis porté pour eux, et éloigné de l'enthousiasme anglais, et que, s'ils ne m'attaquent pas de vive force, les Prussiens ne paraîtront pas de ma vie comme leurs ennemis. Assaisonnez tout cela de tout le miel possible, et donnez à cette déclaration l'air le plus galant que vous pouvez.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts von Podewils.

962. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 18. August: „Je me suis rendu ce matin chez milord Hyndford pour lui faire part de la réponse de Votre Majesté sur ses propositions; et pour éviter les mésentendus..., j'ai couché par écrit toute la réponse ... et l'ai lue d'un but à l'autre à milord Hyndford, qui en a pris copie en ma présence. Votre Majesté verra que je me suis attaché ... au sens littéral de la belle réponse que Votre Majesté m'a faite de sa propre main, et à ce que le sieur Eichel m'a écrit sur ce sujet.“[3] Podewils befürchtet französische Umtriebe in Russland, das er, sobald es mit Schweden Frieden geschlossen haben wird, als Preussens gefährlichsten Feind betrachtet.

Potsdam, 19. August 1742.

Alles recht sehr gut, aber wegen Russland kann Ich Mir noch nicht einbilden, dass die Sachen schon so weit gekommen sein sollten, zumal Ich Russland keine Ursach gebe, etwas feindliches zu tentiren. Inzwischen müssen wir sehr attent und auf unserer Hut sein, auch die Freundschaft mit Russland nach Möglichkeit zu erhalten suchen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. Mémoires de Valory II, 266. — [2] D. d. Versailles 11. Juli, wo Fleury die Allianz mit Preussen bezeichnet als „une ligue qui était si contraire à mon goût et à mes principes.“ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 331. — [3] Nr. 958. 959.

963. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet Berlin 19. August: Der russische Gesandte hat ihm in Betreff Mardefeld's erklärt „que ses instructions, en arrivant ici, avaient déjà porté qu'il devait insister sur ce rappel, et insinuer simplement que la personne du baron de Mardefeld n'était plus agréable à l'Impératrice; que par pure discrétion il n'avait pas voulu débuter d'abord et dans le commencement de son ministère par une proposition de cette matière." Podewils hat ihn auf die Rückkehr des Königs aus dem Bade verwiesen und schlägt zum Nachfolger Mardefeld's den Grafen C. W. Finckenstein vor.

S'il faut rappeler Mardefeld, je ferai Vockerodt baron ou tout ce qu'il faudra, et je l'enverrai dans la place de l'autre et Mardefeld à Vienne.[1]

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

964. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. August, dass die Ratification des Friedens zwischen den Höfen von Wien und Dresden auf Schwierigkeiten stösst. Der sächsische Gesandte macht sich Hoffnung auf die guten Dienste Preussens. Podewils hat ihn auf England verwiesen, nachdem Sachsen einmal dessen Vermittelung jeder andern vorgezogen habe. Podewils glaubt, dass Sachsen nur Zeit gewinnen will, um den Ausgang des Kampfes um Prag abzuwarten.

Il faut beaucoup de politesse aux Saxons et peu de choses réelles, je crois qu'ils chipotent encore avec la France.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

965. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils widerräth (19. August) den Druck der Flugschrift *Lettre du Comte de *** à un de ses amis.*[2] „Le coup leur (den Franzosen) paraîtra sanglant, et on ne manquera pas de sentir d'où il part; aussi, si l'on en suspend pour quelque temps la réplique, elle sera d'autant plus forte aux moindres apparences de succès."

Je ne vois pas pourquoi ce bout de lettre pourrait faire du bruit en France. Le *Magasin*[3] leur dit bien d'autres duretés, mais si vous pensez que cela puisse faire un effet considérable, je consens qu'on le supprime.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

[1] Am 18. September berichtet Podewils dem Könige, Tschernyschew habe ihm gesagt, dass sein Hof ihm seit einiger Zeit keine Weisungen wegen der Abberufung Mardefeld's gesandt habe; die Angelegenheit bleibt dann auf sich beruhen. — [2] Vergl. oben S. 247. — [3] Gentlemen Magazine oder London Magazine.

966. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 14. August: Carteret hat ihm mitgetheilt „que les Anglais auraient en Flandre, comprises les troupes hanovriennes, hessoises et autrichiennes, 50,000 hommes, prêts à tirer l'épée à la première occasion; ... qu'il était impossible d'obtenir la paix avec la France que de cette manière, l'épée à la main; que c'était le temps de lui parler haut, et que c'était par ce motif-là que le comte Stair s'exprimait avec tant de liberté à la Haye .... mais que je pouvais assurer Votre Majesté que le Roi était absolument de Son sentiment par rapport aux idées de pacification...... Cependant, dans tout ceci, milord Carteret ne m'a pas caché qu'il était persuadé que toutes les démarches présentes de l'Empereur en cette cour, aussi bien qu'en Hollande et ailleurs, lui étaient suggérées par la France, ce qui rendait Sa Majesté Britannique extrêmement circonspecte dans le parti à prendre en faveur de ce prince."

Wesel, 25. August 1742.

Was der Kaiser proponiret, kommt von ihm selber, und hat Frankreich nichts damit zu thun, wovor Ich Garant sein will. Dieses soll Andrié an Mylord Carteret sagen, dass dieses Meine Gedanken wären; was Ich aber sagte, wäre alles als ein Conseil oder Gedanke von Mir anzusehen, und melirte Ich Mich nicht weiter, wünschte auch, dass Ich in der Sache nicht einmal genennet würde. Dass Ich aber gegen die Franzosen marschiren lassen sollte, würde schlechterdings nicht geschehen. Es soll auch der Graf Podewils im Haag dieses letztere überall und hautement declariren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

967. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Aix-La-Chapelle, 27 août 1742.

J'ai été surpris de voir par vos dépêches du 17 et du 20 de ce mois que le Cardinal continue dans ses soupçons contre moi, comme si je pouvais augmenter le nombre des ennemis de la France, nonobstant toutes les assurances que je lui ai fait donner du contraire. Mon intention est donc que vous devez faire de votre mieux pour rassurer le Cardinal là-dessus, et vous lui direz dans des termes aussi polis que mesurés, afin qu'on n'en puisse faire quelque mauvais usage, qu'il n'aura jamais rien à craindre de moi, que je ne m'opposerai point aux desseins de la France, mais que je me réjouirai plutôt s'ils réussissent à son gré, et que, si même je pouvais arrêter par des bons offices les desseins que les ennemis de la France méditent contre elle, je le ferai de bon cœur, autant que les conjonctures le voudraient permettre; enfin, que j'estimerai toujours l'amitié de la France, et que, quelque offre avantageuse qu'on pourrait me faire, pour prendre les armes contre elle, on ne réussira jamais à m'y entraîner. Vous assurerez en même temps le Cardinal que mon séjour à Aix-la-Chapelle ne cache pas le moindre mystère, que je n'y suis que pour prendre les eaux, et qu'en une douzaine de jours je retournerai à Berlin et de là en Silésie, pour y vaquer à mes

affaires domestiques. Vous direz pourtant au Cardinal que j'espère de lui que par un retour d'amitié il voudra bien faire en sorte que le ministre de France à la cour de Russie ne continue plus de briguer à ladite cour, pour l'indisposer contre moi; que je suis assez informé de tous les propos qu'il en a faits, mais que je ne l'attribue qu'à son faux zèle, et que j'espère que le Cardinal y voudra remédier. Je suis etc.

Federic.

C'est un renouvellement d'instruction, qui vous était d'autant plus nécessaire que j'ai remarqué par vos relations que vous êtes incertain sur ma façon de penser.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

968. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Geh. Legationsrath Graf Otto Podewils.

Cleve, 28. August 1742.

Am 26. August in Cleve eingetroffen, hat sich Graf O. Podewils um 5 Uhr früh auf das Schloss begeben. „J'y trouvai M. de Eichel, qui me dit que le Roi avait déjà demandé la veille plusieurs fois après moi . . . Il me dit encore que par rapport à la lettre du cabinet dans laquelle le Roi me disait qu'il n'était pas trop édifié de mon peu d'empressement pour l'Empereur,[1] il avait représenté à Sa Majesté que je n'avais pas encore reçu ses ordres à ce sujet, ainsi qu'il n'y avait pas de ma faute; à quoi le Roi avait répondu: Envoyez toujours la lettre, elle servira à l'instruire de mes intentions et à lui faire connaître à quel point je veux qu'il s'intéresse pour l'Empereur.

Tandis que nous parlâmes, le Roi fit appeler Eichel, qui ressortit un moment après et me dit d'entrer. Je trouvai Sa Majesté à boire le café. Elle me demanda d'abord: Hé bien, que dit Stair présentement? A-t-il quelque nouvelle proposition à faire?

Je lui répondis que tout ce qui s'était passé entre nous avant mon départ, était contenu dans la dernière relation que j'avais eu l'honneur de lui écrire; qu'il était plus opiniâtre que jamais sur son système, et que je commençais à désespérer de pouvoir l'en faire revenir.

Mais, me dit-il, je comprends que c'est un homme furieux, et il faut qu'il soit fou, car il est inconcevable qu'un homme de bon sens puisse avoir des idées pareilles aux siennes.

Je lui repartis que dans les autres affaires il ne manquait pas de bon sens, ni même de génie; mais que, d'abord qu'on touchait cette corde, ce n'était plus le même homme; qu'il regardait ses idées non

[1] Oben Nr. 946 S. 244.

seulement comme très raisonnables et très faciles à mettre en pratique, mais qu'il s'emportait même furieusement, quand on voulait lui en faire sentir les difficultés.

Il croit donc, me répliqua le Roi, qu'il pourra prendre tout de suite Strasbourg et les autres places?

Il en est entièrement convaincu, Sire, lui dis-je.

Mais il n'y a donc jamais été, me répondit-il; et comment peut-il s'imaginer que l'Empire voulût consentir à déclarer la guerre à la France? mais supposé que tous les États le fissent, je n'y donnerais jamais mon consentement.

Je lui répondis que j'avais tâché de lui faire comprendre qu'il ne ferait jamais entrer tous les États de l'Empire dans son système, mais qu'il m'avait répondu, comme je l'avais déjà mandé à Sa Majesté, que je lui parlais de l'Empire comme de la Chine, qu'il le connaissait mieux, et que tous les princes souhaitaient la guerre contre la France. J'ajoutai que je lui avais fait les mêmes objections, lorsqu'il m'avait parlé de son expédient que l'Empereur devait simplement consentir que l'Empire déclarât la guerre à la France, et se laisser entraîner par lui, mais qu'il m'avait répondu sur le même ton.

Hé bien, me dit le Roi, s'il vous tient encore le même langage, dites-lui qu'il est Anglais et vous Allemand, qu'ainsi vous devez mieux connaître que lui ce qui regarde l'Empire. Il faut lui déclarer nettement que je ne me laisserai jamais entraîner dans aucune alliance offensive contre la France, ni en rien qui pût me rembarquer dans la guerre, que je veux vivre en repos, que je souhaite fortement de détacher l'Empereur de la France, mais que je ne crois pas la chose possible de la façon qu'il la propose. Vous lui insinuerez en même temps, comme une idée venant de vous, que vous ne pouvez pas comprendre pourquoi je m'intéresse tant pour la reine de Hongrie et pour son agrandissement, que je ne puis guère avoir de confiance dans une cour à qui les cessions qu'elle m'a faites tiendraient toujours à cœur, et qui tâcherait de les rattraper à la première occasion, mais il faut, ajouta-t-il, que vous le lui insinuiez comme de votre chef; de même, que milord Carteret n'a point d'idées aussi outrées, et qu'il s'explique beaucoup plus favorablement pour l'Empereur. Ménagez, au reste, milord Stair au possible, et tâchez de lui faire comprendre que les demandes de l'Empereur sont très raisonnables, et qu'il faut absolument contenter ce prince. Il faut voir, continua le Roi, l'effet de votre dernier expédient, et si la dignité de prince fera changer Milord d'idées.

Je proposai encore à Sa Majesté de faire sentir audit lord que, s'il ne se relâchait point, la gloire de la médiation lui échapperait des mains, et qu'on en pourrait entamer la négociation autre part. J'ajoutai que, sachant combien il souhaitait de travailler à la paix et au bien de l'Europe, comme il disait ordinairement, j'espérais que ce motif ferait impression sur son esprit.

Le Roi approuva mon idée et me dit que je n'avais qu'à la mettre en exécution et me servir de tous les moyens que je croirais convenables pour avancer les intérêts de l'Empereur et faire changer milord Stair, et que je devais en toute occasion travailler pour le service de Sa Majesté Impériale.

Voilà, à peu près, tout ce que le Roi me dit par rapport à cette affaire. Sa Majesté me demanda ensuite ce qu'on disait présentement de nous en Hollande.

Je lui répondis qu'on en était très content, à l'heure qu'il est, mais qu'on ne l'avait pas été autant avant la paix conclue.

Dites-moi, sans me rien cacher, poursuivit-il, si l'on croit que j'ai bien battu l'armée autrichienne à Chotusitz?

Je lui répondis que les gens sensés et les ministres de la République en étaient très convaincus, mais que le public faisait son possible pour rabaisser les avantages que Votre Majesté avait remportés à cette glorieuse bataille; que l'esprit de haine contre les Français, avec lesquels Elle était alors dans une étroite alliance, et la passion qu'on avait pour la reine de Hongrie, en étaient les seules causes; que, si Votre Majesté voulait se déclarer présentement contre la France, Elle serait plus aimée dans la République qu'aucun autre prince dans l'Europe.

Non, repartit-il, je n'en ferai rien. Mais dites-moi donc, d'où vient cette terrible haine contre la France?

Je lui répondis que les guerres sanglantes que la République avait eues avec cette puissance, en étaient la principale cause.

Comment les ministres autrichiens en usent-ils avec vous? reprit-il.

Je lui répondis: avec beaucoup de politesse, assez de froideur, et peu de confiance.

De quelle façon pense-t-on en général sur mon chapitre? me dit-il encore.

Je lui répondis que je ne pouvais pas lui cacher qu'on le regardait comme un prince fort entreprenant; que l'augmentation de ses troupes donnait beaucoup à penser, de même que celles qu'il envoyait dans le Mécklembourg.

Mais, repartit-il, ne me sera-t-il pas permis de faire changer de quartier à mes troupes? J'avais de l'infanterie dans les bailliages que j'ai, comme vous savez, près du Mécklembourg. J'y avais de l'infanterie, et j'y fais mettre 5 escadrons de hussards. Faites comprendre cela aux députés, et que c'est tout de même que lorsque les États font changer de garnison à leurs régiments. Dépeignez moi au reste comme un prince très modéré et qui ne cherche que de vivre en paix avec tout le monde, et faites votre possible pour faire prendre cette idée au public. Vous pourrez même glisser dans vos conversations que j'ai rejeté plusieurs avantages qu'on m'avait proposés, parce que je ne songe qu'à vivre en paix, et que je ne veux plus faire des conquêtes. Vous déclarerez encore au marquis de Fénelon que je n'entrerai absolument

en aucune ligue offensive contre la France, ni pour cette année ni pour la prochaine; qu'en faisant la paix avec la cour de Vienne, j'avais en même temps résolu de m'en tenir exactement à ce dont j'étais convenu par rapport à Juliers et Bergue, et de ne donner les mains à rien contre Sa Majesté Très Chrétienne, quelque avantage qu'on pût m'offrir. Le Roi ajouta que je devais assurer ledit marquis, qu'il m'avait lui-même ordonné de bouche de lui faire ces assurances, et qu'il pouvait les mander à sa cour, qui y pouvait faire fond; que je devais insinuer au même que, preuve de cela, il avait rejeté plusieurs propositions qu'on lui avait faites indirectement par rapport à Juliers et Bergue; que les intrigues du marquis de La Chétardie avaient beaucoup contribué à lui faire prendre la résolution de faire sa paix, qui aurait pu être générale, si l'on avait agi avec plus de vigueur, et porté les choses, selon le plan formé, aux extrémités où elles devaient l'être, mais que, dans l'état où elles étaient, il aurait causé sa ruine sans aider les autres. Il faut encore rejeter toute la faute sur les Saxons, qui effectivement n'ont rien fait, tandis que j'ai donné deux batailles et eu plusieurs actions sanglantes. Il est de mon intérêt d'être bien avec la France; n'est-ce pas? Qu'en dites-vous?

Je lui répondis qu'effectivement il me paraissait qu'il était nécessaire de cultiver l'amitié de cette puissance, d'autant plus qu'il n'était pas apparent que la cour de Vienne oublierait sitôt que Sa Majesté lui avait ôté le plus beau fleuron de sa couronne; que d'un autre côté l'Angleterre, faisant toujours consister l'équilibre de l'Europe dans la puissance de la maison d'Autriche, ne s'opposerait pas à ses avantages et à son agrandissement.

C'est vrai, dit-il; mais d'un autre côté, il faut que la confiance avec la France ne soit que sur les lèvres. Comment vivez-vous avec le marquis de Fénelon?

Je Lui répondis: comme par le passé; que nous nous voyions très souvent, mais que le public et les Anglais n'en étaient pas trop contents et voulaient que j'en agisse avec plus de froideur avec lui; que l'idée de milord Stair était de laisser la France dans l'incertitude par rapport aux sentiments de Votre Majesté.

Je le crois bien, me répondit-il, mais continuez de vivre avec Fénelon comme par le passé, et ne vous souciez pas de ce que les autres en disent. Après quoi il me demanda ce que je pensais de la marche de Maillebois.

Je lui répondis que je commençais à croire que cette armée arriverait à temps, quoique Stair le traitât d'impossibilité et dît que c'était la plus haute folie que la France eût jamais faite.

Je suis de votre sentiment, me répondit le Roi, mais faites comprendre à milord Stair que, si même elle ne peut dégager l'armée à Prague, elle pourra toujours se joindre à celle de Bavière, qui ferait alors un corps très considérable.

Sa Majesté me parla ensuite de l'accession des États-Généraux à l'alliance, et me dit qu'elle avait un moyen sûr en main de les contraindre à lui garanter ses nouvelles acquisitions, par l'argent qui avait été emprunté sur la Silésie. Il faut d'abord beaucoup caresser les Hollandais, me dit le Roi, pour qu'ils accèdent à l'alliance et me garantissent mes nouvelles acquisitions; ensuite de quoi nous décompterons et nous compenserons les dettes réciproques, et alors vous tâcherez de composer avec les particuliers, à qui on payera la moitié, ou plus ou moins, selon les conjonctures, de ce qu'ils ont à prétendre.

Je lui dis qu'en composant les dettes sur les rentes de la Meuse, il resterait fort peu aux Hollandais de leurs prétentions, et que je croyais que Sa Majesté n'avait pas besoin de débourser le sol.

Vous vous trompez, mon cher, me répliqua-t-il, tout ce que je puis prétendre monte environ à 700,000 (je ne sais s'il dit écus ou florins) et à la rigueur je ne pourrais pas même exiger 400,000; mais je payerai le reste de la façon que je viens de vous dire"..... [1]

... „Il me parla ensuite encore de milord Stair, et me dit qu'il espérait qu'il ne viendrait pas à Aix.

Je lui dis que Sa Majesté aurait vu dans ma relation l'expédient dont j'avais été obligé de me servir pour l'en détourner, n'ayant pu me tirer autrement d'affaire. [2]

Mais vous avez bien fait, me répondit-il; dites-lui tout ce que vous voulez, pourvu qu'il ne vienne pas; que vous n'aviez pas osé me demander s'il était vrai que je voulais faire un tour en Hollande, et que quelqu'un de ma suite vous l'avait assuré de nouveau. Vous souviendrez-vous, ajouta-t-il en me congédiant, de toutes les commissions que je vous donne.

Je lui répondis que je m'en acquitterais avec toute la fidélité et exactitude possible.

Voilà, Monsieur, à peu près, le précis de l'entretien que j'ai eu avec le Roi. J'ai tâché de me souvenir, le plus qu'il m'a été possible, des propres termes de Sa Majesté, et j'espère de n'y avoir rien oublié d'essentiel. Cette conversation, pendant laquelle le Roi s'est toujours promené dans la chambre, a duré une bonne heure. Sa Majesté était

[1] Es folgen Weisungen des Königs in Betreff der Ansiedlung holländischer Capitalisten in Preussen und in Betreff der königlichen Besitzung Honslaerdyk. — [2] O. Podewils berichtet, Haag 24. August: Stair hat ihn gefragt, ob der König nicht wenigstens ein paar Wochen in Aachen verweilen werde. „La manière dont il me questionna me fit craindre qu'il ne songeât à y faire un tour, pendant que Votre Majesté y serait, ce qui m'engagea à lui faire une fausse confidence, ne voyant pas d'autre moyen de me tirer d'affaire. Je le pris à côté, et je lui dis que quelqu'un de la suite de Votre Majesté m'avait mandé dans la dernière confidence qu'Elle songeait à faire un voyage ici, à Son retour d'Aix-La-Chapelle, et à S'arrêter une couple de jours à Sa maison de plaisance à Honslærdyk; qu'il pourrait alors Lui parler, et que, quoique Votre Majesté voulût être incognito, je ferais mon possible pour lui en faire avoir audience."

de la meilleure humeur du monde, et m'a dit plusieurs choses très gracieuses" . . . . . .

O. Comte de Podewils.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

969. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Aachen, 30. August 1742.

Podewils berichtet, Berlin 26. August, über eine Unterredung mit Lord Hyndford wegen der in Aussicht genommenen preussisch-englischen Defensivallianz.

,,Autant que j'ai compris ... on insistera en Angleterre sur l'égalité du nombre des troupes auxiliaires de l'un et de l'autre côté ... J'ai dit à milord Hyndford que dans les traités précédents les rois de Prusse avaient toujours accordé seulement les deux tiers des troupes auxiliaires que la Grande-Bretagne avait stipulées pour elle; mais Hyndford me répondit qu'aucun des prédécesseurs de Votre Majesté n'avait été ainsi puissant qu'Elle, ... que le roi d'Angleterre ne lui était guère supérieur en forces et en puissance, même que Votre Majesté entretenait trois fois plus de troupes."

Gut. Die Summa des Succurses kann egal sein, und wollte Ich fast lieber mehr Cavallerie geben; ex. grat. Ich 6000 Cavallerie, 4000 Infanterie, sie 6000 Infanterie, 2000 Cavallerie.

,,L'évaluation de fixer le secours en argent, si on ne le demande pas en troupes, est d'usage dans tous les traités."

Gut.

,,Mais Votre Majesté voudra bien S'expliquer si ce choix en doit être remis à celui qui demande le secours, ou bien à celui qui le donne?"

Die Wahl gehöret demjenigen, so den Succurs fordert.

„Celui de vaisseaux de guerre à la place de troupes pourrait être nécessaire à Votre Majesté, en cas qu'un jour les côtes de la Poméranie ou de Prusse fussent attaquées par mer, par une flotte russienne ou suédoise."

Gut.

„Il faudra aussi excepter, en tout cas par un article séparé, de la nomination générale des États en Europe à garantir, ceux que la Grande-Bretagne possède dans la Mer méditerranée, comme Gibraltar et Port Mahon, Votre Majesté n'ayant point de flottes pour assister l'Angleterre en cas qu'elle y fût attaquée par les Espagnols."

Es würde besser sein, wenn man die englischen Possessions in Spanien und in dem mittelländischen Meer exprès ausnehmen könnte, wann aber dieses in dem Tractat zu thun Schwierigkeit fände, so muss man solches durch einen separaten Articul ausnehmen.

,,On pourra aussi mieux exprimer encore par quelques termes plus positifs

Gut. Ich will daher gerne haben, dass die in den Präliminär-

que c'est un traité purement défensif, quoique tout le contenu ne roule que sur une défense et garantie réciproque."

periode gesezten Worte „au maintien de l'équilibre de l'Europe" ganz wegbleiben, um alle Équivoque zu evitiren.

„La garantie de la religion protestante et sa conservation contre toutes les atteintes est la marotte de la nation anglaise, dans laquelle on pourra bien ... lui complaire, mais y ajouter que ce sera dans les pays où la conservation de la religion protestante a été garantie autrefois par les hautes parties contractantes."

Gut.

Gut.

„Il serait à souhaiter qu'on pût obtenir par des articles secrets et séparés la garantie des droits de succession sur l'Ostfrise et le Mécklembourg. Mais .... je doute fort que l'Angleterre aille plus loin qu'elle n'a fait dans le projet du traité, ... comme il y a de l'apparence que le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, voudra avec le temps peut-être faire aussi avec Votre Majesté une alliance pour les convenances reciproques en Allemagne."

Gut. Ich glaube aber nicht, dass wegen dieser beiden Garantieen mit dem englischen Ministerio was zu thun ist, sondern dass solche mit der Zeit besser mit dem hannöverischen Ministerio abzumachen sein werden.

„Je me flatte que Votre Majesté voudra bien se donner la peine de lire avec attention le projet qu'Andrié pourrait Lui avoir envoyé, et me marquer sur chaque article Ses ordres et Ses résolutions."

Ich habe alles Selbst gelesen und finde ausser dem Vorangemerkten nichts dabei zu erinnern.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

970. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Aachen, 1. September 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ueber den Bericht, welchen Ihr jüngsthin wegen des Projects des Defensivallianztractats mit der Kron Engelland erstattet, und welchen Ich Euch mit Meinen Resolutionen bereits wieder zurückschicken lassen, habe Ich zwar occasione des Articuls, wie stark der Succurs sein soll, so ein Theil dem andern erforderlichen Falls zu schicken hat, Euch dahin beschieden, wie Ich auf solchen Fall lieber mehr Cavallerie wie Infanterie, ex. grat. 6000 Mann Cavallerie und 4000 Mann Infanterie, geben wollte. Nachdem Ich aber diesen Punkt in nähere Erwägung gezogen und gefunden habe, dass wenn jemalen der Cas existiren sollte, dass die Kron Engelland von Mir den stipulirten Succurs forderte, solchen aber, wie in dem Tractat dem fordernden Theil frei gelassen worden, lieber in Gelde als an Truppen haben wollte, Ich auf solchen Fall bei der Evaluation ver-

lieren würde, wie die anliegende Ausrechnung mit mehrerm zeiget: so habe Ich anderweitig resolviret, dass es bei der Égalité bleiben und die Zahl der Truppen réciproquement auf 2000 Mann Cavallerie und 8000 Mann Infanterie gesetzet werden soll. Ihr habt also das erforderliche hiernach einzurichten und Ich bin etc.

Friderich.

Englischer Seits wird gegeben:

2000 Mann Cavallerie,	à 30,000 Gulden,	thut	60,000	Gulden,
6000 Mann Infanterie,	à 10,000	-	- 60,000	-
		Summa monatlich	120,000	Gulden.

Preussischer Seits:

6000 Mann Cavallerie,	à 30,000	Gulden,	180,000	Gulden,
4000 Mann Infanterie,	à 10,000	-	40,000	-
			210,000	Gulden, [*sic*]
		also monatlich mehr	90,000	-

Nach der Ausfertigung.

---

971. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Aachen, 4. September 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Nachdem Ich den von Euch und dem Etatsminister von Borcke unter dem 30. v. erstatteten Bericht wegen des von dem hannöverschen Ministerio gesuchten Durchmarsches vor ein Corps von 16,000 Mann durch Meine westphälische Lande nach Brabant erhalten, so habe Ich solchen Durchmarsch zu gestatten nicht nur resolviret, sondern auch an die clevische und mindische Kriegs- und Domänenkammern das erforderliche deshalb besage der abschriftlichen Anlage ergehen lassen.

Da es sich durch diesen Marsch klar zeiget, dass die Kron Engelland fest entschlossen ist, einen offensiven Krieg gegen Frankreich anzufangen, so finde Ich vor nöthig, dass Ihr an Mylord Hyndford in Meinem Namen declariret, dass woferne die Kron Engelland jetzo einen offensiven Krieg gegen Frankreich anfangen wollte, sodann unsere zu schliessende defensive Alliance und die darin zu versprechende Garantie unserer Lande kein Casus foederis sein, noch auf die Événements dieses offensiven Krieges gezogen werden könnte; und dass Ich zwar, wenn die Kron Engelland attaquiret werden sollte, und also einen defensiven Krieg zu führen gemüssiget würde, Meinen Engagements heilig nachkommen und die übernommene Garantie souteniren würde, bei dem vorstehenden offensiven Kriege aber zu keiner Garantie gehalten sein könnte. Es wird um so mehr nöthig sein, dass Ihr dieses dem Mylord Hyndford wohl und deutlich declariret, damit hinkünftig alle Équivoque

und ein sonst leicht zu besorgendes Missverständniss vermieden werde.[1] Ich bin etc.

Vous ne sauriez vous imaginer à quel point tout le voisinage d'ici est animé contre la France; c'est une frénésie que je ne conçois pas, et qui va plus loin que la fureur de Roland; je prêche partout la paix et le calme, mais selon toutes les apparences très infructueusement. Le Tencin est à la tête des affaires en France, car il est dans le ministère et un esprit de cet ordre ne reste pas longtemps subalterne. Je crois qu'il vaut mieux que ce soit lui que Belle-Isle pour nos intérêts. J'espère que les eaux me feront du bien, mais à présent je suis bien aise d'avoir mis mes affaires hors de cours et de procès. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

972. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Aachen, 4. September 1742.

. . . . „Von der russischen Heirathsaffaire,[2] wovon des Herrn von Mardefeld Excellenz letzhin wiederum etwas gemeldet, wollen Se. Königl. Majestät nichts wissen" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

973. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Aix-La-Chapelle, 5 septembre 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Le baron de Lerchenfeld m'ayant apporté la lettre du 31 août passé que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire, je ne saurais assez exprimer les sentiments de satisfaction et de reconnaissance de l'attention particulière qu'Elle m'a voulu témoigner par là. Votre Majesté Impériale sera persuadée que mon attachement pour Elle ne finira qu'avec ma vie, et comme mes ministres à la cour de Londres et à la Haye sont assez instruits de s'employer de leur mieux pour Ses hauts intérêts, je me flatte qu'ils ne travailleront point sans succès, surtout si le maréchal de Maillebois pouvait réussir dans son entreprise, et si le sort des armes se voulait décider quelque part en faveur de Votre Majesté Impériale, étant certain qu'il n'y a que les armes qui donnent le meilleur poids aux négociations.

[1] Die Declaration erfolgt durch ein Schreiben des Grafen Podewils an Hyndford, Berlin 10. September 1742, „où je me suis attaché fidèlement au sens littéral des ordres de Votre Majesté" (Podewils an den König, 11. Sept.). Vergl. unten S. 271. — [2] Vergl. oben Nr. 941 S. 241.

Au reste, je suis obligé de faire mes excuses de ce que l'usage des eaux minérales me défend de Lui écrire de ma main propre, mais je La prie de croire qu'on ne saurait être avec une considération plus haute et un attachement invariable que je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale

Votre Majesté Impériale ne prendra pas mauvais que je ne Lui écrive pas moi-même, j'ai pris des vertiges si forts en voulant le faire qu'il m'a été impossible de continuer. Elle ne m'en trouvera pas avec moins de zèle et de sincérité attaché à Sa personne et à Ses intérêts.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

974. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 3. September, dass er gemäss den ihn vom Könige mündlich ertheilten Befehlen[1] den Gerüchten von preussischen Absichten auf Mecklenburg widersprochen hat.

Aachen, 6. September 1742.

Sehr gut. Aber er soll sich doch noch etwas näher nach den Ursachen erkundigen, warum die Holländer wegen Mecklenburg Ombrage gefasset, ob vielleicht nicht etwa die Hannoveraner etwas wegen dieser Lande zu ihrer Faveur stipuliret haben, oder stipuliren wollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

975. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. September: Marschall Lacy hat Befehl erhalten, in Finnland Halt zu machen, ein Beweis, dass La Chétardie's Bemühungen für Schweden in Moskau erfolgreich sind. „Je crois qu'il conviendra aux intérêts de Votre Majesté de suspendre la négociation avec le Danemark,[2] pour être premièrement assurée de celle de la Russie et pour ne point gâter l'une par l'autre." Durch die Garantie von Schleswig werde man den jungen Herzog von Holstein verletzen, „qui est sur le point de faire une grande figure dans le monde, soit

Aachen, 6. September 1742.

Er hat Recht. Es wäre ein dangereuser Coup, wenn Frankreich in seinen Vues mit Russland reussirte, oder wenn man die Kron von Russland mit der von Schweden in der Person des Herzogs von Holstein auf ein Haupt brächte. Es wird sich alles bald developpiren müssen.

[1] Oben S. 262. — [2] Vergl. oben Nr. 932 S. 234.

que par la paix avec la Suède il parvînt au trône de ce royaume, soit qu'on le désigne héritier présomptif de l'Impératrice. Si Votre Majesté peut parvenir à la conclusion de Son traité défensif avec l'Angleterre et avec la Russie, le Danemark suivra comme un accessoire."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

976. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Magdebourg, 12 septembre 1742.

Monsieur mon Cousin. Il est fort difficile de répondre à la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire. Je ne puis entrer dans un détail des raisons qui m'ont obligé de faire la paix avant mes alliés, sans exposer des faits qui vous seraient désagréables. Je veux ne point croire des choses à demi prouvées, je veux même tâcher de me persuader que je me suis abusé sur bien des sujets, et en général, je crois que ce qui nous reste de mieux faire à tous les deux, c'est de garder un parfait silence sur le passé et de penser à l'avenir.

Vous ne trouverez premièrement point que j'aie fait mauvais usage de la confiance que vous avez eue en moi, et je vous assure que personne au monde ne sera instruit de ce qui s'est passé entre nous. Vous pouvez de même être persuadé que je n'agirai jamais ni directement ni indirectement contre les intérêts du roi de France, mais j'espère en revanche que votre cour se trouve dans les mêmes principes, sans quoi je me verrais forcé de changer de conduite.

Ni les offres avantageuses de la reine de Hongrie, ni les nouvelles propositions des Anglais n'ont pu m'arracher la moindre démarche contraire à la neutralité que j'ai embrassée. Je ne changerai point de conduite, et je crois que cette conduite est aussi avantageuse au Roi Très Chrétien dans les circonstances présentes, que pourrait lui être mon assistance formelle; et cela même doit vous répondre de la droiture de mes intentions et de l'attachement que je conserve pour mes anciens alliés.

Tout ce que peut dire contre moi un monde volage, ignorant et peu instruit, ne m'embarrasse guère. Il n'y que la postérité qui juge les rois. Peut-on me rendre responsable de ce que le maréchal de Broglie n'est pas un Turenne? Je ne puis d'un chat-huant faire un aigle. Peut-on m'accuser que je ne me batte vingt fois pour les Français? Ç'aurait été l'ouvrage de Pénélope, car il était réservé à M. de Broglie de détruire ce que les autres avaient édifié. Peut-on m'accuser de faire la paix pour ma sûreté, lorsqu'au fond du Nord on en négociait une qui allait à mon détriment;[1] et, en un mot, peut-on

[1] Vergl. oben S. 241. 246.

m'accuser d'avoir si grand tort de me tirer d'une alliance que celui qui gouverne la France avoue d'avoir contractée à regret?[1] Un ministre sent le poids de ces raisons, mais ce n'est pas à la multitude d'en juger.

Je regrette d'ailleurs véritablement que le temps ait du pouvoir sur de certaines personnes qu'il devrait respecter. Les hommes aimables et les grands hommes devraient être exemptés de la loi commune. Je ne puis me consoler de ne vous avoir pas connu personnellement; c'est une chose que je me reprocherai toute ma vie. Je vous prie, Monsieur, de me conserver les bons sentiments que vous avez à mon égard, et je vous assure que je suis sans la moindre rancune, avec toute l'estime et toute l'amitié possible, Monsieur mon Cousin, votre très parfait ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

977. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. September, über den Eindruck seiner Declaration[2] auf Lord Hyndford: „Hyndford parut d'abord extrêmement déconcerté par cette déclaration, et il l'a voulut regarder comme une défaite ou un prétexte qu'on cherchait d'éviter de conclure l'alliance défensive avec le Roi son maître." Ein Krieg, der anlässlich der Sendung englischer Hülfstruppen an die Königin von Ungarn zwischen Frankreich und England ausbrechen könnte, kann nach Hyndfords Auffassung nicht als Angriffskrieg betrachtet werden. Die englische Garantie für Schlesien werde nur in Kraft bleiben, wenn die Defensivallianz zum Abschluss komme. Podewils meint: Le roi d'Angleterre „n'aurait certainement pas fait marcher ses troupes ..., s'il ne croyait pas ses États héréditaires à l'abri de toute insulte par l'alliance défensive avec Votre Majesté ... Mais d'un autre côté, il pourrait arriver aussi que, si cette déclaration rendait le roi d'Angleterre plus modéré et le faisait prêter l'oreille à des propositions d'accommodement, ... qu'il changeât aussi de sentiment par rapport à l'alliance défensive avec Votre Majesté et que la dernière échouât entièrement."

Potsdam, 12. September 1742.

Diese Declaration ist ja nichts neues, sondern die, so Ich allemal und von Anfang her gethan. Wenn sie aber nicht angegriffen werden, sondern einen offensiven Krieg von freien Stücken anfangen, so kann dieses kein Casus foederis sein. Werden sie aber attaquiret, so bin Ich schuldig und bereit nach unserer Alliance ihre Lande zu schützen und wider alle Entreprisen zu garantiren. Dieses ist also nichts besonderes noch neues, was Ich declarire, sondern die Natur und der Gebrauch von allen defensiven Alliancen, und wenn Ich solches besonders declarire, so geschiehet es de bonne foi und um alle Équivoque zu evitiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. oben S. 257 Anm. 2. — [2] Vergl. oben S. 267 Anm. 1.

978. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. September, über die Ernennung des Cardinals Tencin und des Marquis d'Argenson zu französischen Ministern: „Je ne sais pas si nous gagnerons beaucoup au troc, et si le maréchal de Belle-Isle, Chauvelin ou le duc de Noailles n'auraient pas mieux valu pour nous que Tencin, qui, à ce qu'on m'a assuré, est un ennemi juré de toutes les puissances protestantes, et, si on le laisse faire, sera toujours porté pour une ligue entre les princes catholiques, et surtout entre la France et la maison d'Autriche."

Potsdam, 12. September 1742.

Ich fürchte Tencin nicht so sehr als Belle-Isle, der sich vielleicht wegen der Affaire von Prag zu vengiren gesuchet haben würde. Tencin ist, wie Ich gewiss weiss, ein Mensch, der gar keine Religion hat, und der zufrieden sein wird, wenn er seine ambitieuse Absichten, die Kron Frankreich zu vergrössern, erreichen kann, und der dabei wenig auf die Différence der Religion sehen wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

979. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 7. September, über seine Verhandlungen mit Lord Stair: „Je remarque en général que tout ce que ce ministre souhaite pour le présent, c'est de voir la France dans l'incertitude par rapport aux sentiments de Votre Majesté, et je sais qu'il se flatte, malgré les déclarations nettes et précises que je lui ai faites des sentiments de Votre Majesté, de pouvoir L'engager tôt ou tard contre la cour de Versailles."

Potsdam, 12. September.

Etatsminister Graf Podewils kann daraus sehen, wie sie es eigentlich meinen, und dass also nichts besser sein wird, als dass wir uns, so viel es möglich ist und de bonne grâce geschehen kann, roidiren und bei unserer Neutralité bleiben, damit sie sehen, dass le cas existant sie nichts von uns zu hoffen haben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

980. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 14. September 1742.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, zu melden, wie Sie fest persuadiret seind, dass das französische Ministerium durch den p. Chétardie in Russland etwas wider Se. Königl. Majestät tramiren lassen, und dass dasjenige, so der Herr von Mardefeld deshalb meldet (23. August), gegründet sei. Wann aber dieser zugleich berichtet, dass gedachter Chétardie in Moskau in keiner einzigen Sache, so seinen Hof angehet,

reussiret sei, so könnten Höchstdieselbe ihm hierunter nicht völlig Beifall geben, sondern muthmassen vielmehr, dass die Trames des Chétardie nicht ohne allen Success seien, und dass solche vielleicht erst mit der Zeit von Effect sein werden. Höchstdieselben soupçonniren hierbei, dass der Herr von Mardefeld von seinen Freunden in Moskau nicht so gut bedienet sein müsste, als wie er sonsten in Petersburg bedienet gewesen, welches sich dann zeigte, da er noch die Stunde von der sonder allen Zweifel von dem p. Chétardie angesponnenen Intrigue, ihn, den p. von Mardefeld, vom russischen Hofe zu eloigniren, nichts wüsste; folglich dass derselbe grosse Ursach habe, seine Attention zu redoubliren, um die Menées des französischen Hofs zu erfahren und die Vues des russischen Ministerii, besonders wegen des Herzogs von Holstein, zu penetriren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

981. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt, Berlin 14. September, den Entwurf zu einem geheimen Artikel vor, der in den Vertrag mit England aufzunehmen sein möchte, um England nicht völlig zurückzustossen. Der Artikel würde besagen, dass der König durch die rein defensive Allianz in den zu gewärtigenden Angriffskrieg Englands gegen Frankreich nicht verwickelt werden wolle: „que cependant Votre Majesté, sans qu'on puisse inférer de là qu'Elle entrait dans la guerre qui s'allait faire, voudrait bien, en cas que les États du roi d'Angleterre en Allemagne fussent attaqués à l'occasion de la guerre avec la France, soit par cette couronne, soit par la Suède, soit par d'autres, fournir alors Son contingent auxiliaire, stipulé dans le traité."

Dass man zuförderst abzuwarten hätte, wie die Mylord Hyndford gethane Declaration[1] in Engelland angenommen werden würde, da man dann hiernächst, und wenn man damit in Engelland nicht zufrieden, allenfalls nach diesem Vorschlage mut. mut. die Garantie der teutschen Erblande in itzigem Kriege zwischen Engelland und Frankreich versprechen könnte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung von Podewils, dem der König den Bericht am 15. September persönlich zurückgab.

982. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Breslau, 19 septembre 1742.

Monsieur mon Cousin. J'espère que vous serez à présent convaincu par ma conduite de la sincérité de mes sentiments envers la France. Je vous assure que je continuerai constamment de même, et

[1] Vergl. oben S. 271.

je me flatte que ma neutralité vous sera aussi utile que l'eût été une assistance réelle. Vous ne devez point appréhender que les insinuations malignes, ni que des perspectives d'intérêt puissent en rien altérer ou changer le parti que j'ai pris; je hais le fanatisme en politique comme je l'abhorre en religion. Uniquement occupé du bonheur des peuples soumis à ma domination, j'entretiendrai la bonne union avec mes anciens alliés également comme avec mes voisins, me fondant sur les assurances réitérées et positives, que m'a faites encore M. de Valory, que vous étiez, Monsieur, constamment dans les principes d'entretenir l'union et la bonne intelligence entre nos cours respectives et d'éviter tout ce qui pourrait y mettre un empêchement, ni me donner de l'ombrage ou me causer de justes soupçons.

Je me flatte que, connaissant mes sentiments, vous rendrez justice à l'amitié et à l'estime infinie avec laquelle je ne cesserai d'être, Monsieur mon Cousin, votre bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

983. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hoffmann berichtet, Warschau 15. September, in Polen sei allgemein das Gerücht verbreitet, dass der König sich des polnischen Preussens und zunächst der Kirchengüter bemächtigen wolle.

Breslau, 21. September 1742.

Dies seind Zeitungen, welche die sächsische Partei in Polen aussprenget.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

984. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 27 septembre 1742.

Mon cher Podewils. J'ai appris, pendant mon séjour dans ce pays, beaucoup de particularités concernant les Autrichiens, qui méritent quelque attention. Premièrement, l'on assure que l'armée de la Reine n'est pas à beaucoup près aussi délabrée qu'on se l'imagine, que leurs finances ne sont pas dérangées, et qu'en gros ils ne sont pas sans ressources et sans espérances. En suite de la façon dont on parle, l'on croit que la déroute des Français n'est pas problématique du tout, mais certaine; outre tout cela, un bruit sourd se répand à Vienne que la Reine, après avoir terminé ses affaires avec les Français, recommencerait avec nous une nouvelle guerre. Ceci est un peu hasardé, à ce qu'il me paraît, mais cependant l'avis n'est pas tout-à-fait à rejeter, et ce serait un terrible coup, si la Reine me retombait sur le corps avec l'armée victorieuse du prince Charles et Khevenhüller. L'on m'objectera l'alliance de l'Angleterre et sa garantie, mais je réponds que l'Angleterre,

occupée en Flandre comme elle l'est, et comme elle le serait bien davantage si la Reine fait sa paix avec la France — je dis que l'Angleterre, en ce cas, ne nous sera d'aucune utilité, et que peut-être la Saxe serait fort aise de se joindre aux Autrichiens pour nous entamer de tous les côtés, et que peut-être à Vienne on se flatte de pouvoir entraîner la Russie dans ce plan.

Voici un *concetti*, mais dans un siècle aussi extraordinaire que le nôtre, aucun événement ne doit paraître impossible, et il vaut mieux y être préparé que de se trouver surpris. Mandez-moi ce que vous pensez de tout ceci, et dites-moi naturellement votre sentiment. Il est toujours bon d'être au qui vive, pour ne point perdre par l'indolence ce que l'on a gagné par l'activité.

Adieu, je serai le 2 ou le 3 d'octobre à Berlin.

Je suis avec bien de l'estime votre affectionné ami Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

985. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 14. September: Carteret hat von den Intriguen Frankreichs in Stockholm für die Wahl des Herzogs von Holstein zum schwedischen Thronfolger gesprochen, und gefragt, ob der König von Preussen im Interesse der protestantischen Sache nicht die Bewerbung des Prinzen Friedrich von Hessen-Kassel begünstigen werde.

Brieg, 27. September 1742.

Ich könnte Mich von der schwedischen Wahlsache nicht wohl weder in schwarz noch in weiss meliren, und hielte das beste zu sein, dass man dem Reiche Schweden eine freie Wahl liesse.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

986. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Moskau 13. September: „Le sieur Wich m'a communiqué les ordres qu'il a reçus de vivre avec moi en parfaite union et confidemment, et de concerter avec moi de quelle manière nous pourrions nous y prendre pour inviter l'Impératrice à accéder au traité,[1] et qu'il me priait de supplier Votre Majesté de m'envoyer, comme partie principale contractante, des ordres dans quelles formes nous devions faire cette invitation."

Berlin, 3. October 1742.

Sehr gut, man muss ihm ein ordentliches Project aufsetzen, den Tractat communiciren und die Garantie über solchen mit verlangen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1 Der Breslauer Frieden

987. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 28. September: Stair „me parla tout de nouveau des avis que certains régents devaient avoir reçus que Votre Majesté avait ordonné à 24,000 hommes de Ses troupes de se tenir prêts à marcher au premier ordre."

Berlin, 3. October 1742.

Er soll sich doch gründlich erkundigen, von wem solche feindselige und falsche Nachrichten herkommen, die man so geflissentlich und frevelhaft ausstreuet, um die Holländer gegen Mich zu alarmiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

988. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. September: Durch den schwedischen Gesandten hat sich das Gerücht verbreitet, dass England und Frankreich im geheimen verhandeln. Vielleicht ist Rudenschöld von Valory inspirirt, der durch dies Gerücht eine preussische Action gegen Frankreich zu hintertreiben beabsichtigen könnte; sicher ist: „que Valory recherche extrêmement milord Hyndford et qu'ils ont très souvent de longues conférences et entretiens ensemble . . . dans un temps où dans les autres cours de l'Europe les ministres de France et d'Angleterre sont toujours à couteau tiré et vivent comme chien et chat ensemble."

Berlin, 3. October 1742.

Man muss sein bestes thun, um auf den Grund zu kommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

989. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 3. October: Russland wird, wenn es dem Vertrag von Breslau beitreten soll, daran Anstoss nehmen, dass das Haus Braunschweig in demselben als Theilnehmer genannt ist; auf der andern Seite werden der wiener Hof und England auf die Nennung Braunschweigs in der russischen Accessionsacte bestehen.

Elle n'est point du tout nécessaire, c'est mettre le moineau du repas de l'aigle.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

990. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. October: In Betreff der durch Andrié geforderten englischen Garantie der preussischen Nachfolge in Mecklenburg und Ostfriesland erklärt Hyndford im Auftrage seines Hofes, der König von England sei sehr bereit, in dieser Frage entgegenzukommen, wünsche aber die Regelung derselben für eine besondere Verhandlung nach erfolgtem Abschluss der Defensivallianz ausgesetzt zu sehen.

Si nous nous tirons l'épine des successions du pied, rien ne pourra jamais altérer la bonne harmonie entre les deux maisons, et nulle chicane ni jalousie ne pourra humainement survenir; sans quoi, nous ne ferions que surseoir une querelle qui au premier événement ne manquerait pas d'éclater.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

991. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 7. October 1742.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz auf einliegenden Bericht des p. Andrié[1] zu melden, dass Höchstdieselbe Ew. Excellenz Bericht über dasjenige, so Mylord Hyndford nach erhaltenem Courier anbringen würde, erwarten wollten. Inzwischen, wann Mylord Hyndford Ew. Excellenz davon sprechen würde, so könnten Dieselbe gedachtem Mylord vorläufig zu vernehmen geben, dass, woferne der englische Hof in der Garantiesache wegen der ostfriesischen und mecklenburgischen Succession sich so favorabel erklären würde, wie der p. Andrié vorigen Posttag berichtet, und wann dieser Stein des Anstosses aus dem Wege geräumt sein und Se. Königl. Majestät deshalb gehörige Versicherung haben würden, Sie alsdann die Garantie der englischen und hannöverschen Lande ohne Condition und ohne Reserve übernehmen und eine beständige, genaue Freundschaft mit der Kron Engelland halten würden.

Zu dieser vorläufigen Resolution hat die hierbei kommende Relation des Cataneo[2] hauptsächlich mit Gelegenheit gegeben, als deren Einhalt Höchstdieselbe sehr frappiret hat, dahero Sie dann auch solche bestens zu asserviren befohlen haben; wonächst Se. Königl. Majestät die Reflexion gemachet haben, dass, wann Sie auch gar keine defensive Allianz mit der Kron Engelland hätten, Sie dennoch Ihres eignen Interesses halber nie zugeben könnten, dass Frankreich jemalen die hannöversche Lande envahirte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] D. d. London 25. September mit einer Erklärung Carteret's, dass die Declaration vom 10. September (vrgl. S. 271) durch Hyndford officiell werde beantwortet werden. — [2] D. d. Venedig 21. September. Vergl. oben S. 251 Anm. 1.

992. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 8 octobre 1742.

Mon cher Podewils. Comme je sais par la relation d'Andrié tout le contenu des ordres de Hyndford, il suffira qu'il présente un mémoire, auquel je répondrai que je recherche avec empressement l'alliance du roi d'Angleterre; que je me prêterais volontiers à tout ce qui lui peut être utile et concourir à ses desseins; que, pour rendre cette alliance éternelle, rien ne pourrait mieux y concourir que de régler entre nous les affaires de Mécklembourg et d'Ostfrise d'une façon amicale et à la satisfaction et selon la convenance des deux parties contractantes; mais que, prévoyant que ceci pourrait apporter quelque empêchement à la conclusion dudit traité, on y procèderait sans aucun empêchement; et nous nous contenterons d'une déclaration du roi d'Angleterre qu'il s'engage de régler avec moi, comme électeur d'Hanovre, ce qui est du ressort de nos prétentions mutuelles en Allemagne.

Posé ce préalable, rien ne nous empêche de garantir les États d'Hanovre, car quand même nous ne serions pas amis du roi d'Angleterre, la bonne politique ne permettrait pourtant pas que nous souffrions les troupes françaises dans les États d'Hanovre; et les Français étant une fois informés de notre alliance, n'entreprendront rien de ce côté-là sans notre consentement. Voilà pourquoi la garantie des États d'Hanovre me paraît d'autant plus facile à leur accorder, que nous sommes en quelque façon obligés nous-mêmes à cette garantie; mais en tirant du roi d'Angleterre une déclaration qu'il veut stipuler dans quelque article séparé nos convenances particulières touchant le Mécklembourg, la Frise et l'Osnabrück, je ne doute point que les deux maisons n'en tirent également de grands avantages: ce qui se pourra arranger petit à petit, quoique je sois moi d'avis qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud, et régler à présent avec l'Hanovre tout ce que nous avons à régler ensemble, à quoi on ne les trouverait peut-être moins disposés après la pacification générale.

Mandez-moi sur tout ceci vos sentiments et soyez sûr de mon estime etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

993. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. October: „Le sieur Amelot a écrit une lettre au marquis de Valory, remplie de plaintes, laquelle ce ministre m'a fait lire. La substance de cette dépêche roule sur ce que le sieur Blondel, ministre de France auprès de l'Empereur, a mandé à sa cour

Potsdam, 9. October 1742.

Man muss Klinggräffen einen braven Verweis geben, dass er sich so weit herauslassen, und den Kaiser von der Partie von Frankreich abzutreten anrathen wollen.

que le sieur de Klinggræffen, par ordre de Votre Majesté, conseille à l'Empereur de quitter l'alliance de la France."

Es ist ridicul solches zu thun und den Kaiser disponiren wollen, Frankreich zu quittiren, welches jetzo noch sein einziges Soutien ist, und sich der Discretion von Engelland zu überlassen, das sich noch zu nichts erklärt hat und selbst noch nicht die stärkste Partie ausmachet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

994. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Dem Handschreiben des Königs vom 8. October gemäss, legt Podewils, Berlin 11. October, den Entwurf zu einem geheimen Artikel vor, durch den sich der König von England verpflichten würde, als Churfürst von Hannover gegen die preussische Garantie von Hannover unmittelbar nach Abschluss der Defensivallianz in eine neue Verhandlung wegen der Garantie der preussischen Nachfolge in Mecklenburg und Ostfriesland zu treten. Zugleich übersendet Podewils die Antwort Hyndfords auf die preussische Note vom 10. September (ohne Datum und Unterschrift): England beansprucht das preussische Hülfscorps im Falle eines Angriffs seitens Frankreichs nicht alsbald, sondern nur: „si le malheur veut que le Roi mon maître et ses alliés aient le dessous et que la France attaque l'électorat ou les autres pays de Son Majesté Britannique."

Nous pouvons garantir hardiment l'Angleterre. Mais le Hanovre conditionellement, et dans le cas que le Roi comme électeur s'engage de négocier avec nous, incessamment après la conclusion du traité. L'article secret est fort bien, et comme nous ne sommes point pressés de finir cette affaire, il est sûr que nous obtiendrons notre but. Le mémoire de Hyndford est aigre, il y aurait beaucoup de choses à répliquer, mais il vaut mieux n'en rien dire, car ce n'est certainement pas pour l'amour de nous qu'ils nous ont procuré la Silésie, ainsi ils n'en doivent pas tirer orgueil. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit à présent. Hyndford enverra un courrier en Angleterre, il faudra instruire Andrié; et si la résolution est favorable, comme je le crois, il faut qu'il signe.

Nach der eigenhändigen Aufreichnung am Rande des Berichts.

---

995. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt 6. October: Soviel er erfahren, hat Lord Stair dem Grafen Seinsheim den Vorschlag gemacht, der Kaiser solle die Churfürsten zu bestimmen suchen, einen römischen König in der Person des Grossherzogs von Toskana zu wählen. Der Kaiser ist ausser sich vor Kummer.

Rheinsberg, 13 Octobre 1742.

C'est ce que je ne souffrirai jamais.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

996. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

La Reine ne semble pas encore vouloir avoir le moindre égard à la paix, n'ayant point fait rendre ni les archives ni les trésors du dôme de Breslau.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. Oct.) am Rande eines Berichts von Podewils vom 13. October.

---

997. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. October: Einem ihm durch Eichel überbrachten Befehl gemäss hat er Hyndford mitgetheilt, der König werde spätestens im Juli 1743 den englischen Capitalisten 500,000 Thlr. auf die schlesische Schuld abzahlen lassen. Podewils bemerkt, dass eine frühere Zahlung eine erhebliche Ersparniss an Zinsen mit sich bringen und den preussischen Credit wesentlich befestigen würde.

L'on a vu ce que c'est que le crédit en Angleterre; la France n'y a pas trouvé un sol à emprunter. Chansons.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. Oct.) am Rande des Berichts.

---

998. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 21 octobre 1742.

Monsieur. J'ai été sensiblement touché de la marque d'amitié et de confiance que le Roi votre maître me témoigne, et de la communication qu'il daigne de me faire de ses idées sur une pacification générale.

Né prince allemand, je me sens tous les sentiments d'un bon patriote et d'un bon citoyen envers ma patrie, ce qui m'attache, outre mon inclination naturelle, à la personne et aux intérêts de l'Empereur.

Je déplore la situation de l'Empire, et je désirerais, autant que l'Empereur, de lui procurer une paix salutaire. Mais ce n'est pas l'ouvrage d'un prince neutre, il n'est que les parties belligérantes qui puissent l'effectuer, et je ne doute pas que l'Empereur, fortifié du puissant appui de la France, ne sorte de cette guerre à sa satisfaction et d'une façon qui lui soit honorable. Vous savez, Monsieur, que ce n'est point par les négociations qu'on fait fléchir la cour de Vienne, mais par des batailles gagnées. Je ne doute point, vu la supériorité du maréchal de Maillebois, qu'il ne soit en état de faciliter les négociations de votre ministère. J'applaudirai à votre gloire, et je prendrai toute la part aux succès de l'Empereur qu'un frère doit prendre au bonheur de son frère. Je n'ai que les bons offices à vous offrir, mais que peuvent les bons offices contre la haine, la vengeance, l'ambition, l'intérêt et toutes lės passions des princes?

Vous pouvez être persuadé, Monsieur, que je ne ferai jamais mauvais usage de la confiance que votre cour me témoigne, et j'espère qu'elle verra par ma façon d'agir que je suis toujours dans la constante résolution de cultiver l'amitié du Roi votre maître, autant qu'il dépendra de moi, de quoi je vous prie de l'assurer, et de me croire avec bien de l'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

999. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. October, dass Marschall Seckendorff den Wunsch angedeutet hat, mit ihm in Briefwechsel zu treten. „J'espère que Votre Majesté trouvera Elle-même que cela ne conviendra pas dans la situation présente des affaires."

Potsdam, 23. October 1742.

Warum nicht! Er kann ohne Bedenken mit ihm correspondiren, und kann sich niemand darüber mit Fug scandalisiren, wenn er an einen kaiserlichen Feldmarschall schreibet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1000. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen meldet, Frankfurt 20. October: Blondel's Bericht nach Paris über Klinggräffen's angeblichen Versuch, den Kaiser von Frankreich zu trennen,[1] beruht auf einem Missverständniss, das Blondel selbst durch ein Schrei-

Charlottenburg, 26. October 1742.

Ich bin von Klinggräffen zufrieden. Er kann dem Kaiser gelegentlich und in menagirten Terminis en confidence sagen, dass

[1] Vergl. oben Nr. 993. S. 278.

ben an Valory aufzuklären versprochen hat. „Au reste, Sire, je n'ai pas toutes les qualités requises pour remplir mon poste aussi dignement que je le souhaiterais; j'ose cependant L'assurer que je ne commettrai jamais Votre Majesté et que j'exécuterai toujours Ses ordres avec la dernière exactitude."

Ich wohl sprechen wollte, aber es wäre noch zu früh, und könnte es nicht eher geschehen, bis die Franzosen einige Avantage erhalten, und die österreichische Partie matt würde. Ehe solches geschehen sei, könnte Ich nicht sprechen, denn sonsten solches vergeblich sein und Mich nur entrainiren würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1001. AU CARDINAL DE FLEURY A ISSY.

Berlin, 28 octobre 1742.

Monsieur mon Cousin. Les soins que vous prenez pour me désabuser sur les soupçons que j'ai eus de la conduite du marquis de la Chétardie doivent me suffire. Je n'entre point dans l'examen du passé, sur ce qui peut s'être négocié à Pétersbourg, ou sur ce qui s'est pu débiter à Rome,[1] et voyant la volonté qu'a le roi de France de cultiver les liens d'amitié qui subsistent entre nous, je puis vous assurer que j'y répondrai toujours sincèrement. Oublions, Monsieur, de part et d'autre tous les sujets de mécontentement que nous pensons avoir eus, et, ouvrant les yeux sur nos véritables intérêts, ne soyons occupés qu'à bien vivre ensemble. Je suis dans la ferme persuasion que ce doit être notre objet réciproque. Je puis vous assurer, Monsieur, que je ne le perdrai jamais de vue, et que, dans toutes les occasions où je pourrai me trouver en liberté de vous en donner des marques, je ne le négligerai certainement point.

Je me borne, en attendant, à faire des vœux pour tout ce qui peut être à l'avantage du Roi votre maître et pour le bien de l'Empereur. Vous ne trouverez pas étrange, Monsieur, si en même temps je m'intéresse à votre conservation avec autant d'affection qu'un ami; deux ans de correspondance valent bien une année de commerce, et peu de moments de commerce vous doivent gagner les cœurs. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Cousin, votre fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. oben Nr. 954. S. 250.

1002. INSTRUCTION POUR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA, ALLANT A LA COUR DE LA REINE DE HONGRIE ET DE BOHÊME EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.[1]

Berlin, 28 octobre 1742.

1. Weisungen für den dem Hofkanzler Graf Ulfeld abzustattenden Antrittsbesuch: . . . . „Le comte de Dohna assurera ce ministre que le principal but de son envoi à la cour de Vienne est de travailler de tout son possible à cultiver et resserrer de plus en plus l'amitié, l'union et la bonne harmonie qui venaient d'être rétablies si heureusement . . . Le comte de Dohna fera un compliment poli et convenable de la part du Roi à ce ministre, en l'assurant de la considération et de toute l'estime de Sa Majesté, et qu'elle le regarde comme l'instrument heureux dont la providence s'est servi pour remettre sur l'ancien pied l'ancienne amitié" etc.

2. „L'intention du Roi étant[2] que le comte de Dohna prenne une audience publique de la Reine, il aura soin qu'on la lui accorde avec les mêmes marques de distinction et les mêmes honneurs que cela se pratique à l'égard des autres ministres de têtes couronnées, révêtus de son caractère, dans de pareilles audiences."

[Artikel 3—8 enthalten Weisungen für die Empfangsaudienzen und für die erste Begegnung mit den Ministern der Königin und den Vertretern der auswärtigen Höfe.] „Le comte de Dohna demandera pour son personnel l'honneur de la protection et de l'assistance du Grand-Duc dans toutes les affaires dont il se trouverait chargé pendant son séjour de Vienne". . . . . . „Au secrétaire d'État, le baron de Bartenstein, il dira également quelque chose de poli et de gracieux de ma part."

9. „L'objet principal de l'envoi du comte de Dohna à la cour de Vienne consiste à consolider de plus en plus la bonne amitié, union et harmonie qui a été rétablie entre le Roi et la reine de Hongrie et de Bohême par le traité des préliminaires de paix, signé à Breslau le 11 de juin de la présente année, et par le traité définitif de paix, conclu et signé à Berlin le 28 de juillet de l'année courante, dont le comte de Dohna trouvera ci-joints quelques exemplaires en français et en allemand pour son information. Tous ses soins doivent se tourner à tout ce qui pourra tendre à affermir cette paix, et à établir sur un pied solide et stable la présente bonne harmonie et amitié entre les deux États, et à déraciner

[1] Podewils berichtet, Berlin 27. October, bei Vorlegung des Concepts zu dieser Instruction: „Je me flatte d'avoir rencontré en tout ce que Votre Majesté m'a ordonné de bouche d'y insérer." Desgl. 30. October: „J'ai fait expédier de nouveau l'instruction ci-jointe, après y avoir fait les changements que Votre Majesté m'a ordonnés." — [2] In dem ursprünglichen Entwurf der Instruction steht „L'intention du Roi n'étant point" etc. Der König schreibt eigenhändig an den Rand: „Non, il doit prendre une audience publique."

tout sujet de méfiance, d'aigreur, de jalousie et d'éloignement secret entre les deux cours. C'est pourquoi le comte de Dohna ne laissera échapper aucune occasion dans ses entretiens, soit avec la Reine, le duc de Lorraine ou le ministère de la cour de Vienne, pour les persuader de la sincérité des sentiments et des dispositions les plus favorables du Roi, non seulement pour observer religieusement la paix qu'il vient de conclure avec la Reine, mais aussi pour entretenir avec cette princesse et toute sa maison une bonne correspondance, étroite amitié et solide harmonie, Sa Majesté étant persuadée que l'intérêt commun des deux maisons, l'équilibre de l'Europe et le bien et le salut de l'Allemagne en dépendent en grande partie; aussi le Roi se flatte qu'on en pensera de même à Vienne, et qu'on agira avec la même sincérité et confiance comme Sa Majesté le fera de son côté; et quoiqu'elle gardera une exacte neutralité entre les parties belligérantes, ainsi qu'elle l'a fait scrupuleusement depuis la paix, cependant elle se fera un plaisir de contribuer, en tout ce qui sera en son pouvoir, à l'avantage et à l'avancement des intérêts de la reine de Hongrie, tout comme le Roi a instruit et chargé expressément tous ses ministres aux cours étrangères de concourir à tout ce qui se pourra, sans blesser les lois de la neutralité, pour faire plaisir à la cour de Vienne et contribuer quelque chose à sa satisfaction. Et que le Roi serait charmé de pouvoir aider à travailler par ses bons offices au rétablissement de la paix générale, surtout en Allemagne, sur un pied convenable et agréable à toutes les parties qui y sont intéressées."

10. „Pour ce qui regarde l'exécution de la paix conclue entre le Roi et la reine de Hongrie, Sa Majesté apportera de son côté toutes les facilités imaginables pour ce qui pourrait rester encore à ajuster, soit par rapport aux limites, soit pour ce qui regarde le règlement de commerce. En quoi le Roi se flatte d'un entier réciproque de la part de la cour de Vienne."

11. „Et comme le comte de Dohna verra par le traité définitif de paix qu'on a stipulé, par l'article 10, que la reine de Hongrie et de Bohême s'est engagée de faire restituer et remettre fidèlement au Roi toutes les archives, papiers, documents, chartes etc. qui regardent les États et provinces, cédés par la paix au Roi, et que cette restitution ne s'est pas encore faite, quoiqu'on y ait insisté déjà plusieurs fois, surtout pour qu'on commence par remettre incessamment les cadastres de contributions des différentes provinces, cédées au Roi, comme aussi les actes judiciaires, les instruments déposés, et généralement tout ce qui peut intéresser les procès des particuliers, qui souffrent extrêmement par un plus long délai de cette restitution, si nécessaire pour l'administration de la justice, le comte de Dohna fera là-dessus des remontrances sérieuses au comte d'Ulfeld et aux autres ministres, chargés de ces sortes d'affaires, pour qu'on procède incessamment à cette restitution, si elle ne s'est pas faite encore, et qu'on achève à faire

remettre les archives qui regardent les pays de la Silésie et de Glatz, cédés au Roi, selon la teneur du susdit article 10 du traité définitif de paix. Le comte de Dohna donnera en même temps les promesses les plus positives que Sa Majesté fera restituer fidèlement de son côté tout ce qui pourrait encore se trouver d'archives et de papiers publics ou particuliers en Silésie ou dans le comté de Glatz et appartenir aux provinces et États que la Reine a gardés, et qu'on n'en retiendra pas une feuille, mais qu'on en fera une recherche partout, et qu'on prie même de vouloir indiquer ce qui pourrait regarder ces archives et papiers tant publics que particuliers, pour que Sa Majesté les puisse faire rendre fidèlement, à mesure qu'on en fera autant de la part de la cour de Vienne."

12. „L'article séparé ci-joint du traité définitif de paix fera voir au comte de Dohna de quoi on est convenu préalablement par rapport à une convention à faire, avec le temps, à l'égard du payement réciproque des dettes des particuliers de l'un et de l'autre État. Et comme on a renvoyé cette affaire à un temps plus convenable, et qu'elle est d'une longue et difficile discussion, le comte de Dohna n'en fera point mention encore; mais, quand on lui en devrait parler, il répondra simplement qu'il ne doute point qu'on n'en convienne, avec le temps, d'une manière juste et équitable, mais que jusqu'ici il n'en a point d'instruction et d'ordre encore, et qu'il faut prendre premièrement connaissance des prétentions que les sujets du Roi avaient à la charge de la cour de Vienne, pour voir de quelle manière on pourra ajuster avec le temps les prétentions réciproques de part et d'autre."

13. „Le comte de Dohna tâchera de pénétrer, autant que cela se peut de bonne grâce, avec tout le soin imaginable, mais sans qu'il en paraisse, quel est le véritable système d'à présent de la cour de Vienne, par rapport à la situation des affaires en Europe en général et surtout à celle où elle se trouve à l'occasion de la terrible guerre qu'elle a sur les bras; à quelles conditions elle voudra faire la paix, soit de concert avec l'Angleterre et l'Empereur, indépendamment de la France, soit avec les deux derniers sans approbation et la concurrence de l'Angleterre; comment la Reine est contente de la dernière, qu'elle ressource elle espère d'en tirer, quels moyens elle voudra employer pour délivrer ses pays héréditaires des armées françaises, et où on voudra porter la guerre, en cas qu'on parvienne à chasser les Français de la Bohême; à quels sacrifices la Reine voudra se résoudre en faveur de l'Empereur, ou bien en celle de l'Espagne en Italie, pour faire plaisir au roi d'Angleterre et pour faciliter sa paix avec l'Espagne; quelle vue on pourrait avoir à Vienne pour la dignité d'un roi des Romains, soit dans la personne du grand-duc de Lorraine, soit dans celle de l'Archi-Duc son fils; de quels moyens on croit pouvoir se servir à la cour de Vienne pour y induire l'Empereur, et pour gagner le collége électoral, afin que

de faciliter et faire réussir avec le temps un pareil dessein, si tant il y a qu'on y songe véritablement à Vienne, à ce que l'on prétend."

14. „Le comte de Dohna ne sera pas moins attentif à la véritable disposition de la reine de Hongrie envers le Roi, et si son intention est sincère d'observer religieusement la paix, conclue avec Sa Majesté, ou si on ne tâche qu'à gagner du temps et à avoir les coudes franches, pour rentrer un jour dans les provinces perdues par cette paix; si la cour de Vienne entretient encore des correspondances et des intelligences secrètes en Silésie; s'il y en a, de ces pays cédés au Roi, qui s'adressent sous main à la cour de Vienne, ou qui l'informent de ce qui s'y passe maintenant; quels arrangements on prend à Vienne pour les provinces de la Reine qui sont limitrophes à celles qu'on a cédées au Roi; si l'on songe d'y faire des places fortes, d'y établir des magasins, d'y envoyer un plus grand nombre de troupes, de combien elles sont, et généralement tous les mouvements qu'on pourra leur faire, tant pour les envoyer actuellement sur les frontières des États cédés par la paix, que pour les tenir prêtes et à portée dans le voisinage. Le comte de Dohna ne saurait entrer dans un trop grand détail sur tout cela pour remplir exactement les intentions du Roi et pour lui mander de temps en temps avec précision, jusqu'aux moindres circonstances, tout ce qui peut y avoir rapport, afin qu'il ne se passe rien à cet égard dont Sa Majesté ne soit informée à temps."

15. „Les négociations des ministres d'Angleterre, de Saxe et de Russie à Vienne doivent encore faire un objet très important de l'attention du comte de Dohna, et il doit s'informer soigneusement de tout ce qui se négocie à Vienne avec les cours ci-dessus nommées; sur quel pied on est avec chacune d'elles, quelles liaisons on a contractées ou que l'on voudra encore prendre avec toutes ces puissances."

„L'alliance étroite entre les cours de Vienne et de Londres est connue de tout le monde, aussi bien que les grandes obligations que la première a à celle d'Angleterre, pour tous les efforts que celle-ci a faits en faveur de la Reine, quoique le motif principal en soit du côté de l'Angleterre de réduire la France à un état de médiocrité et à la mettre au niveau des autres puissances, comme aussi pour obtenir par ce moyen une paix avantageuse avec l'Espagne. Et il y a beaucoup d'apparence que, si l'Angleterre trouve moyen de l'obtenir et d'affaiblir par là la France, elle se ralentira considérablement par rapport à la reine de Hongrie et sera peut-être la première, alors, à lui conseiller de faire sa paix *quovis modo*. Reste donc à savoir si on ne craint point un pareil événement à Vienne, et si on voudra hasarder à s'y exposer, en ne faisant jamais de paix sans la concurrence et l'approbation de l'Angleterre."

„Quant à la cour de Russie, celle de Vienne s'est toujours flattée qu'elle en tirerait tôt ou tard des secours réels, surtout la Suède étant réduite à accepter la paix telle que la Russie voudra la lui accorder. Le

ministère de Russie d'à présent a paru jusqu'ici très favorablement disposé pour les intérêts de la Reine, et même le ministre russien à Vienne, le sieur Lantschinski, est autrichien jusqu'à la moëlle des os. Mais l'impératrice de Russie ne pense pas de même et a marqué beaucoup de froideur et même de l'éloignement pour tout ce qui regarde la cour de Vienne. Cependant, comme le ministère russien, s'il se conserve, fera facilement prendre avec le temps à sa souveraine le pli qu'il souhaite, il ne faut pas douter que la cour de Vienne ne fasse tous les efforts imaginables pour obtenir, en cas que la guerre continue de durer, des secours réels de la Russie, ou pour la porter au moins de s'unir étroitement avec elle, sur le même pied que la maison d'Autriche l'a été autrefois avec cette puissance. C'est à quoi le comte de Dohna doit être extrêmement attentif."

„La cour de Saxe, nouvellement réconciliée avec la Reine, fait toutes les démarches imaginables, à ce qu'on assure, pour prendre des liaisons très étroites avec cette princesse et pour entrer dans toutes ses vues, soit pour se ménager par là quelque cession en cas d'assistance réelle, soit pour trouver dans la cour de Vienne un puissant appui contre les puissances qui causent le plus d'ombrage et de jalousie à la Saxe. Et comme le Roi pourrait bien être à la tête de celles-là, il ne faut pas douter que l'intention de la Saxe ne soit pour barrer le Roi, de concert avec la reine de Hongrie, en tout ce qu'elle pourra, se sentant trop faible pour subsister seule, sans une alliance aussi forte que serait celle de cette princesse, dès quelle aura la paix. Indépendamment de cela, la reine de Pologne, le père Guarini, et plusieurs autres à la cour de Dresde, sont des partisans outrés de la cour de Vienne. Le comte de Bünau, ministre de Saxe à Vienne, ne l'est pas moins: ainsi, le comte de Dohna fera bien de tâcher d'approfondir, autant qu'il est possible, jusqu'où les nouvelles liaisons que ces deux cours travaillent de contracter, pourraient aller."

„La France paraît, à la vérité, être à présent l'objet de l'animosité et de la haine la plus marquée de la cour de Vienne. Mais, comme cela ne décide pas toujours pour l'avenir, et qu'on a vu arriver des révolutions si surprenantes dans le système des affaires de l'Europe que les puissances qui ont été les plus acharnées, les unes contre les autres, sont celles qui s'unissent tout d'un coup le plus étroitement, quand elles y trouvent leur intérêt, ainsi que cela est arrivé déjà entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, il n'est pas impossible qu'on ne voie faire la même chose encore dans la guerre présente, et que la France, pour se tirer d'affaire et procurer même des avantages à l'Empereur, ne fasse envisager à la Reine de lui faire rattraper par son assistance ce qu'elle pourra avoir sacrifié ailleurs. C'est un article de la plus grande importance, et qui mérite bien que le comte de Dohna y porte toute son attention, pour informer le Roi de tout ce qui pourrait arriver à cet égard."

„Par rapport aux autres négociations qui pourraient être sur le tapis à Vienne avec d'autres cours étrangères, le comte de Dohna se donnera plus ou moins de peine à déterrer ce qui s'y passe, à mesure qu'elles auront du rapport aux intérêts du Roi, et d'en informer Sa Majesté."

16. „Le comte de Dohna n'oubliera pas d'envoyer au Roi, après la paix que la Reine pourra faire avec ses ennemis d'à présent, un état détaillé des troupes de la Reine, le pied sur lequel on les mettra, et la force de chaque régiment."[1]

Artikel 16—20 enthalten den Befehl, über die innere Lage des Landes Informationen einzuziehen, sowie Weisungen in Betreff des Gesandtschaftsarchivs und für den geschäftlichen Verkehr des Gesandten mit dem Könige und dem Ministerium.

Federic.
H. Comte de Podewils.

Nach dem Concept.

1003. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Moskau 11. October: „On veut mettre à la charge du maréchal comte de Lacy l'accord qu'il a fait avec le général suédois ... Il est sûr que ce brave maréchal quittera le service." Die Generale Löwendahl und Keith werden seinem Beispiele folgen.

Potsdam, 1. November 1742.

Es muss cito an den p. von Mardefeld geschrieben werden, dass wenn die Generals Löwendahl und Keith wirklich die russischen Dienste quittiren und ins Ausland gehen wollten, er dieselben de bonne manière disponiren möchte, auf Berlin zu kommen, und sich daselbst Sr. Königl. Majestät zu präsentiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1004. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 6 novembre 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire, et qui m'a été rendue par son adjudant-général, le lieutenant-colonel de La Rosée, me donne la plus sensible joie, par les assurances qu'Elle me fait de Son amitié et de la confiance qu'Elle continue de mettre en moi. J'espère que Votre

[1] Der Artikel 16 ist zu dem ursprünglichen Concept gemäss einer eigenhändigen Randbemerkung des Königs hinzugefügt.

Majesté Impériale sera persuadée de la pureté des sentiments que j'aurai toute ma vie pour Elle, et de la part sincère que je prends à tout ce qui regarde Ses intérêts. Aussi souhaiterais-je d'y pouvoir contribuer plus par des effets que par des paroles. J'en entretiendrai souvent le sieur de La Rosée, dont la personne, comme tout ce qui me vient de la part de Votre Majesté Impériale, m'est trop agréable pour ne pas lui donner des marques de mon estime et de ma confiance pendant le séjour qu'il fera à ma cour, et je La prie de croire qu'on ne saurait être avec plus d'attachement, de considération et d'estime que je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1005. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 10. November, über ein Ansuchen des Bischofs von Lüttich um preussische Fürsprache, damit die Truppen des Königs von England ihre Winterquartiere nicht in seinen Stiftslanden nehmen. Nach der Meinung der Minister wäre zu antworten, der Bischof möge sich direct an den König von England wenden, da Preussen wegen seiner Neutralität sich nicht in die Angelegenheit mischen könne.

Non, on peut fort bien écrire en sa faveur, d'autant plus qu'il est contre les constitutions de l'Empire que des troupes à la solde d'une puissance étrangère y prennent des quartiers.[1]

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1006. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hoffmann berichtet, Warschau 3. November: In Folge von Vorstellungen der preussischen Gesandtschaft in Dresden lässt jetzt der Hof die Gerüchte von einem preussischen Anschlage auf Polnisch-Preussen[2] dementiren. „Les Saxons sont d'humeur de croire que peut-être quelques-uns de nos officiers ou soldats, en revenant de Silésie et passant par la Prusse polonaise, auraient pu donner occasion d'une pareille nouvelle par des discours indiscrets."

Potsdam, 11. November 1742.

Er hätte sie gar leicht desabusiren können, wenn er ihnen gesaget hätte, dass Ich bei dergleichen Vorhaben der ganzen Armee keine Confidence gemachet haben würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 293. — [2] Vergl. oben Nr. 983 S. 274.

1007. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. November 1742.

„Des Königs Majestät haben mir befohlen, auf den unter dem 11. d. erhaltenen Bericht, wegen dessen, so Mylord Hyndford nach letzthin erhaltenen Couriers sich gegen Ew. Excellenz geäussert,[1] sogleich zu melden: Wie dass Höchstdieselbe vor dienlich zu sein hielten, Sich noch zur Zeit mit Dero Finalresolution auf die von Mylord Hyndford gethane Declaration nicht zu übereilen; allermassen Sie dergestalt concludirten: die Engelländer wollten den Krieg gegen Frankreich poussiren, oder aber, sie hätten Lust und Hoffnung, den Frieden zu kriegen. Auf ersteren Fall nun, so könnten dieselben nicht anders und würden Sr. Königl. Majestät die verlangete Condition wegen der ostfriesischen und mecklenburgischen Successionen zustehen. Wann das letztere aber wäre, so begriffen Se. Königl. Majestät wohl, dass Sie alsdann würden nachgeben und den Defensivtractat purement et simplement, wie es Hyndford declariret, annehmen müssen. Da man nun jetzo noch nicht mit einiger Zuverlässigkeit urtheilen könnte, ob die Engelländer den Krieg continuiren müssten oder den Frieden haben dörften, inzwischen eines oder das andere sich doch binnen wenig Wochen äussern müsste, so vermeinen Se. Königl. Majestät wie gedacht, dass es besser sein dörfte, unter allerhand zu machenden kleinen Schwierigkeiten den völligen Schluss des Defensivtractats de bonne grâce zu trainiren, bis man klärer sehen könnte, was vor einen Entschluss Höchstdieselbe zu nehmen hätten, und ob Sie Sich auf Dero verlangte Conditiones roidiren könnten, oder ob Sie nachgeben müssten. Höchstdieselbe vermeinen hierzu um so mehr Ursach zu haben, als Sie nicht fänden, was vor Avantage Sie zu gewärtigen, wann der Tractat nach der Declaration von Mylord Hyndford gezeichnet würde, wobei Sie besorgeten, dass der Erfolg davon nicht anders als der sein würde, dass der König von Engelland in einer Harangue an das Parlament damit brillirte und die Nation dadurch gegen Frankreich animirte, im übrigen aber natürlicher Weise erfolgen müsste, dass die Kron Frankreich gegen Se. Königl. Majestät noch mehr irritiret und jaloux gemachet würde, so dass, wenn demnächst der Cas mit Ostfriesland erfolgete, Se. Königl. Majestät von Seiten der Engelländer wegen der Succession alle Schwierigkeiten zu gewärtigen, von Frankreich aber nichts zu hoffen, und Sich also zwischen zwei Stühle plantiret hätten. Sie glaubten also nöthig zu haben, soviel möglich noch Dero Resolution en suspens zu halten und die Sache de bonne grâce zu trainiren, wodurch, wenn wie oberwähnet die Engel-

[1] Podewils hatte berichtet, dass Hyndford ihm erklärt, England lehne den von Preussen vorgeschlagenen geheimen Artikel wegen Mecklenburg und Ostfriesland (vergl. oben S. 279) ab, ebenso wie die preussische Declaration vom 10. September (oben S. 271).

länder den Krieg continuiren müssten, Sie die Garantie der ostfriesischen Succession gewinnen, au bout du compte aber nichts mehr verlieren könnten, als dass Sie endlich den Defensivtractat wie es das englische Ministerium verlangete zeichnen müssten.

Von einem Recht des Königs von Engelland auf die ostfriesische Succession wäre Deroselben nichts bekannt; die Holländer könnten Sr. Majestät Jura darauf nicht zu Wasser machen, überhaupt wäre Deroselben auch mit der Succession und Garantie derer Holländer nicht sonderlich gedienet . . . . Noch erwähnten Se. Königl. Majestät, wiewohl nur gleichsam en passant, dass, wenn des Königs in Engelland Majestät durch einen besondern Tractat die reciproque Convenances reguliren wollten, man solches gleich vornehmen und diesen Tractat zugleich mit dem Traité défensif reguliren könnte." . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1008. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 13 novembre 1742.

Mon cher Podewils. La nouvelle que vous me mandez par votre lettre d'hier m'a étonné, quoique je n'en craigne rien.[1] Il me semble que l'intrigue a existé réellement, et qu'elle a été tramée peut-être par le cardinal Tencin, pour faire sortir la France de son embarras, pour faire avoir à l'Empereur quelque morceau, et pour se venger en même temps de mon traité de paix. Il se peut qu'on en ait fait la proposition au marquis de Stainville, que celui-ci, surpris d'une proposition sur laquelle il n'était point instruit, en ait fait confidence à quelque ami anglais, et que par là la mine ait été éventée; que le duc de Lorraine, après en avoir été instruit par Stainville, ait donné dans l'intrigue, et que ce soit la raison pourquoi la cour de Londres est estomaquée contre lui. Aussi tout ce que vous soupçonnez sur l'affaire me paraît bien pensé. Je n'en crains rien, puisque, si même la France, unie avec l'Autriche, voulait me tomber sur le corps, elle n'est pas en état de le faire, sans que l'Angleterre continue les subsides aux Autrichiens, dont l'Angleterre pourtant se gardera bien alors. On peut conclure de tout ceci que la France nous veut du mal, et qu'il ne faut point se fier à la cour de Vienne. Pour la Russie, je suis persuadé que l'Impératrice est de cœur et d'âme pour le parti français, et le ministère pour nous et pour le parti anglais, et qu'aussi longtemps que le ministère se sou-

[1] Es handelt sich um eine Mittheilung Valory's, dass ein portugiesischer Diplomat in Paris dem dortigen Vertreter des Grossherzogs von Toskana einen Vergleich zwischen den Höfen von Versailles und Wien auf Grundlage der Wiedererwerbung von Schlesien durch Oesterreich proponirt habe; Valory war beauftragt, der Versicherung des Portugiesen, dass der Cardinal Fleury um seinen Vorschlag wisse, ein Dementi zu geben. Das Nähere bei Droysen V, 2, 34.

tiendra, je n'aurai rien à craindre de ce côté-là; sans compter que je ne puis pas me persuader que la Russie voudrait m'entamer uniquement pour l'amour de la France. Je me défie extrêmement de la Saxe, pour qu'elle ne tâche pas par quelque liaison avec la France ou avec l'Autriche de nous jouer pièce, et j'avoue que je crains plus une liaison de la Saxe avec la France, ou avec l'Autriche, qu'une alliance entre la France et la Russie. Il faudra donc être extrêmement vigilant, pour être au fait de tout ce qui se trame à la cour de Dresde, et il sera besoin que vous dirigiez toute votre attention là-dessus.

Ce qu'il y a à faire, c'est, à ce que je crois, de faire semblant à Valory qu'on lui est obligé de sa confidence, qu'on ne met rien de tout ceci sur le compte du Cardinal, et qu'on se fie aux assurances que Valory donne; mais je crois qu'en attendant, il sera nécessaire de lier notre parti avec les Anglais, en achevant notre traité défensif sans autre condition que celle que le roi d'Angleterre, en signant notre traité, nous donne une assurance par écrit, par laquelle il s'oblige de vouloir régler, incontinent après la signature du traité défensif, par un autre traité particulier, les convenances réciproques de nos maisons, et surtout la mienne par rapport à la succession d'Ostfrise et de Mécklembourg. Cette assurance donnée par écrit, Andrié pourra signer le traité défensif. Vous règlerez vos mesures là-dessus, et vous aurez soin qu'Andrié reçoive les pleins-pouvoirs et les instructions nécessaires, pour pouvoir entrer en matière. Je suis etc.

Il est à propos de conclure à présent avec l'Angleterre. Dites à Valory que, si on m'avait fait des insinuations malignes sur le sujet de la France, j'aurais pu ajouter foi à toute autre imposture que celle de Mendez; que je connais le Cardinal trop sage pour faire des propositions si humiliantes au duc de Lorraine, que si le Cardinal désirait la paix, cet expédient le plongerait dans une guerre plus opiniâtre et plus terrible que celle dont il se tirerait, et que d'ailleurs le Cardinal sait trop bien que l'Angleterre m'a garanti ces nouvelles conquêtes, et que d'ailleurs je suis dans la persuasion que le Cardinal n'aurait pas choisi ce temps ici par préférence, s'il voulait me nuire, vu la situation de l'Europe, et que ses propres intérêts demandent qu'il ait des ménagements pour moi; qu'ainsi je le prie d'assurer son ministère que j'ai trop bonne opinion de lui pour présumer jamais de pareilles bassesses et de semblables infamies de leur part, et qu'en un mot ils blessent déjà leur réputation en s'excusant d'une action canailleuse dont ils devraient défendre jusqu'au soupçon.

Fr.

Je travaille à mes mémoires, et je suis par-dessus les oreilles dans les archives.

Nach der Ausfertigung. Die Zusätze eigenhändig.

1009. AN DEN KÖNIG VON GROSSBRITANNIEN IN LONDON.

Berlin, 13. November 1742.[1]

Ew. Majestät werden aus copeilichem Anschluss zu ersehen geruhen, was des Bischofs von Lüttich Liebden sowohl wegen des von denen im englischen Sold stehenden churbraunschweigischen und hessenkasselischen Truppen durch das Bisthum Lüttich ohne vorgängige Requisitoriales genommenen Durchzuges, als auch insonderheit der demselben anjetzo angemutheten Winterquartiere vor besagte Truppen unter dem 1. dieses Monats an Mich als Condirectorem des niederrheinwestphälischen Kreises gelangen lassen.

Ob Ich nun wohl in dergleichen unangenehmen Angelegenheiten Ew. Majestät sehr ungern behellige und Ihro keinesweges Ziel und Mass zu setzen gedenke, was Sie wegen Verpflegung Ihrer und Ihrer Alliirten Truppen vor Massreguln zu nehmen und zu verfügen haben möchten, auch dahin gestellet sein lassen muss, wie weit gedachten Bischofs Liebden hierunter hegende Besorgnisse sich gegründet finden oder nicht, so kann Ich Mich dennoch vermöge der Mir als mitausschreibendem Fürsten des niederrheinisch-westphälischen Kreises obliegenden Pflicht auf keine Weise entbrechen, die an Mich gebrachte Beschwerden eines zu erwähntem Kreise gehörigen Mitstandes, welche derselbe auch sonder Zweifel Ew. Majestät directe vorstellig gemacht haben wird, anzunehmen und Dero gütigen Einsicht und Attention bestens zu recommandiren.

Es würde überflüssig sein, hiebei weitläufig an- und auszuführen, was vor ein grosses Aufsehen es im ganzen Reich machen würde, wann ein solcher neutraler Reichsstand, als des Bischofs von Lüttich Liebden, mit dergleichen Winterquartieren, welche er nach denen Reichsconstitutionen zu ertragen keinesweges gehalten ist, wider Willen und ohne seine Schuld beschweret werden sollte, und was vor unangenehme und schädliche Weiterungen daraus vor die sämmtliche umliegende Lande zu besorgen sein dürften, wann derselbe, um sich solcher Last zu entschütten, allenfalls extreme Mittel ergreifen und zu solchem Endzwecke die ihm von benachbarten mächtigen Fürsten, wie sich aus dem Inhalt obangezogenen Schreibens fast nicht anders urtheilen lässet, allbereits angebotene und in Bereitschaft stehende kräftige Assistenz gebrauchen wollte.[2]

Alle diese und viele andere hiebei vorkommende Considerationes können auch ohne Meine Erinnerung der erlauchten Einsicht Ew. Majestät unmöglich entgehen, weswegen Ich dann zu Dero bekannten Aequanimität und Gemüthsbilligkeit, auch vor die Conservation des Ruhestandes in

[1] Unter demselben Datum dem Bischof von Lüttich abschriftlich mitgetheilt. — [2] In dem Schreiben des Bischofs heisst es „id quod (hannöverische Winterquartiere im Stift) sane sacris patriae legibus non modo summopere adversaretur, sed et patriam meam in extrema mala conjiceret funestissimasque in toto imperio consequentias producere posset."

denen niederen Reichslanden bisher rühmlichst bezeigten patriotischen Sorgfalt das ungezweifelte Zutrauen hege, dass Dieselbe sothane Umstände in reife Erwägung ziehen und solche Verfügungen zu treffen wissen werden, dass des Bischofs von Lüttich Liebden klaglos gestellet und nicht etwa durch diesen Vorgang ein unvermuthetes und weitaussehendes Feuer in den dortigen Gegenden entzündet werde. Womit Ich in aufrichtiger Freundschaft und besonderer Hochachtung unveränderlich beharre etc.

Friderich.

Nach dem Concept. H. Graf v. Podewils. C. W. Borcke.

1010. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. November 1742.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Nachdem Ich dasjenige in reife Erwägung gezogen, was Ihr in Euren beiden Berichten vom 11. und 13. dieses Monates, betreffend die zwischen Mir und der Kron Engelland zu schliessende Defensivallianz, mit mehrerm angeführet habet,[1] so finde Ich, wie Mein Interesse erfordert, dass mit Berichtigung dieser Alliance nicht länger angestanden, sondern solche nunmehro zum Schluss gebracht werde. Dahero dann, da des Königs von Engelland Majestät durch Mylord Hyndford die wiederholte Versicherung geben lassen, wie Dero Intention keineswegs sei, Mich in einen offensiven Krieg gegen Frankreich zu entrainiren, so bewillige Ich, dass diejenige Declaration, welche Ihr unterm 10. September dieses Jahres auf Meinen Befehl gegen Mylord Hyndford thun müssen, wieder zurückgenommen und als nicht geschehen angesehen werde.

Sodann will Ich auch auf den von Mir sonst verlangten separaten Articul wegen Garantirung der mecklenburgischen und ostfriesischen Succession nicht weiter insistiren, sondern solchen bei diesem Tractat fallen lassen. Mithin soll der p. Andrié nunmehro positivement instruiret werden, dass er ermeldeten Defensivallianztractat nach dem Einhalt des Contreprojects, so wie Ihm solches von hier aus zugeschicket und von dem englischen Hofe insonderheit wegen Ausnahme der mittelländischen Seeplätze anjetzo angenommen, zeichnen und zu Meiner Ratification einsenden soll.

Ich hoffe, des Königs von Engelland Majestät werden durch diese Meine Déférence gegen Dieselben von der Aufrichtigkeit Meiner Intention überzeuget sein, wohingegen Ihr aber den Andrié zugleich dahin instruiren sollet, dass, sobald der Defensivtractat gezeichnet sein wird, er sofort dahin antragen soll, dass Ich es hinwiederum als eine Marque

[1] Podewils hatte in denselben namentlich geltend gemacht, dass Preussen bei weiterem Zögern den Vertrag abzuschliessen für den Fall eines Vergleichs zwischen England und Frankreich völlig isolirt dastehen werde.

von wahrer Freundschaft und eines aufrichtigen Verlangens des Königes von Engelland, mit Mir in beständiger Harmonie zu leben, ansehen würde, wenn derselbe nunmehro auch sonder Anstand über die reciproque Convenienz Unserer beiden Häuser, und besonders des Meinigen, wegen der ostfriesischen und mecklenburgischen Successionssachen, auch über die Abthuung aller dererjenigen Dinge, so unter uns zu einer Misshelligkeit Gelegenheit geben könnten, tractiren und solches durch einen besondern Tractat reguliren, auch zu dem Ende jemanden der seinigen zu Berlin deshalb in Negociation zu treten und zu schliessen bevollmächtigen und absenden würde, damit alles dasjenige, so jemalen einige Disharmonie erregen könnte, gänzlich aus dem Wege geräumet werde. Ihr habt nach vorstehendem alles auf das beste zu besorgen und Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1011. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils legt, Berlin 16. November, Weisung an den Residenten Andrié in London, die Defensivallianz mit England zu unterzeichnen,[1] zur königlichen Unterschrift vor.

Je fais cette alliance à contre-cœur, et s'ils ne me satisfont sur mes intérêts et qu'ils n'entrent pas dans mes idées, ils en seront les dupes.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1012. AU GRAND-MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE GOTTER A BERLIN.

Potsdam, 17 novembre 1742.

Puisque vous êtes d'avis dans votre rapport du 15 de ce mois que je puis écrire à la duchesse de Würtemberg pour l'inviter de venir à Berlin, sans que j'y risque,[2] je l'ai fait et vous adresse ci-joint ma lettre,[3] du contenu de laquelle la copie ci-close vous instruira. Pour la tranquilliser d'autant plus, je tâcherai d'accommoder son favori[4] de quelque pension, dont je vous avertirai au premier jour.

Quant aux moyens que vous me proposez, pour faire changer la Duchesse des desseins qu'elle peut avoir contre mes intérêts, ou pour la rembarrer, je les trouve tout bons, mais avant que de s'en servir, il faut attendre la réponse qu'elle me fera, et voir alors ce qu'elle aura

[1] Die Unterzeichnung erfolgte am 18./29. Nov. — [2] Gotter bemerkt, die Herzogin habe bereits eine Einladung für die Carnevalszeit nach Baireuth angenommen. — [3] Der Brief an die Herzogin, d. d. 17. Nov., ist ohne weiteres Interesse. — [4] Marquis d'Argens.

envie de faire par rapport aux Princes ses fils. J'aimerais toujours mieux que nous la puissions ramener, s'il est possible, par des voies de douceur, ce qu'il faut au moins essayer, avant que de faire quelque éclat, et avant que de nous servir de remèdes violents.[1] En attendant, vous continuerez de faire observer ses desseins, et vous me ferez part de ce qui en viendra à votre connaissance. Je suis etc. Federic.

Nach der Ausfertigung.

1013. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt 17. November: „Je sais que le sieur de Bartenstein a fait dire à de ses amis ici, que la situation où se trouvait l'Empereur, obligerait les Électeurs à l'élection d'un roi des Romains en la personne du Grand-Duc, le jeune Archi-Duc étant encore trop jeune“ ... L'Empereur „me fit l'honneur de m'assurer en les termes les plus forts qu'il met en Votre Majesté son unique confiance, souhaitant extrêmement qu'Elle voulût proposer un plan d'accommodement . . . m'enjoignant au surplus en grande confidence de représenter à Votre Majesté si, afin de faire paraître plus d'impartialité, il ne serait point utile pour le prompt rétablissement de la tranquillité que Votre Majesté, conjointement avec la république de Hollande, fissent un plan suivant lequel les intéressés seraient obligés de mettre fin à la guerre; que pour lui, il passerait par tout ce qui de cette façon serait trouvé juste. Ce prince pense que l'Angleterre serait peut-être bien aise de cet expédient.“

Potsdam, 24. November 1742.

In Holland kommt man sehr langsam zu Stande. Ich glaube wohl, dass, da die Oesterreicher die kaiserliche Krone nicht bekommen können, sie auf die Würde eines Römischen Königs denken werden. Ich kann es aber nicht zugeben, und Frankreich nebst dem Kaiser auch nicht. Der Etatsminister Graf Podewils muss mit Valory sprechen, auch den p. Chambrier instruiren, um adroitement die Meinung des französischen Hofes zu sondiren und ihnen zu insinuiren wie Ich nicht glaubte, dass das französische Ministerium das Interesse von Frankreich so gar vergessen und die Wahl eines österreichischen Prinzen zum Römischen König zulassen oder conniviren, mithin seinen ohnversöhnlichen Feind selbst krönen und dadurch dessen Macht gegen Frankreich verdoppeln würde. Man kann auch an Klinggräffen schreiben, dass er dem von Groschlag adroitement uud mit aller Circonspection dergleichen dienliche Insinuationes thut, ohne Mich zu meliren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Gotter schlägt für den Fall einer feindseligen Haltung der Herzogin u. A. vor, ihrem Sohn bei dem Kaiser die venia aetatis zu erwirken, um so die Zeit der vormundschaftlichen Regierung abzukürzen.

1014. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Heusinger berichtet, Kopenhagen 20. November: Der dänische Minister Schulin hat ihm über die am 5. November erfolgte Wahl des Herzogs von Holstein, des präsumptiven russischen Thronfolgers, zum Kronprinzen von Schweden seine Besorgnisse geäussert und wünscht die Ansicht des preussischen Hofes zu hören.

Potsdam, 24. November 1742.

Er kann nur sagen, Ich könnte Mich darüber noch nicht determiniren, die Sachen wären noch zu dunkel, als dass man solche beurtheilen und einen Schluss darüber fassen könnte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssécretärs.

1015. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt 20. November: „L'Empereur m'a fait appeler ce matin dans son cabinet . . . il m'a, à cette occasion, bien chargé d'assurer à Votre Majesté qu'il n'a d'autre espérance qu'en Elle, La priant instamment de vouloir Se joindre à la république de Hollande pour la proposition d'un plan d'accommodement auquel les intéressés seraient obligés de se remettre" . . .

Potsdam, 25. November 1742.

Er muss auf eine gute Art sagen, dass mit den Holländern nichts auszurichten wäre, weil ihre Sachen so langsam und durch so viele Hände und Köpfe gingen.

Der Kaiser und der Churfürst von der Pfalz hoffen, dass der König als Condirector im niederrheinischen und westphälischen Kreise gegen den bevorstehenden Einmarsch der englischen Truppen Einspruch erheben wird.

Man muss ihm antworten wie an Valory.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1016. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 6. December 1742.

Der König hat befohlen, Chambrier „wegen der schwedischen Wahlsache dahin zu instruiren, dass, wenn der Cardinal oder die dasigen

[1] Podewils berichtet, Berlin 24. November, dass der französische Hof seinem Gesandten die Erwartung ausgedrückt hat, der König werde als Condirector im westphälischen Kreise die Kreisstände behufs gemeinsamer Massnahmen gegen den Einmarsch der englischen Truppen zusammenberufen. Podewils hat dem Gesandten bemerkt, dass ein Schritt der Art dem Director obliegen würde, d. h. dem Churfürsten von Köln qua Bischof von Münster; zudem habe der Bischof von Lüttich seine Klage bereits nach Frankfurt a. M. vor den Reichstag gebracht. Valory giebt zu, dass der König mit dem Briefe an den König von England (oben S. 293) das ihm mögliche gethan habe.

Ministres mit ihm weiter darüber sprächen, er, jedoch auf eine ganz modeste und polie Art, sagen sollte, dass, da das schwedische Reich die Befugniss hätte, sich seinen König nach Gefallen zu wählen, also Se. Königl. Majestät Sich nicht davon meliren könnten, sondern es Deroselben indifferent wäre, wen gedachte Stände zu nehmen vor gut fänden. Welches Sr. Königl. Majestät um so mehr indifferent sein könnte, als Schweden eine République wäre, bei deren fast anarchischer Form der König ohnedem wenig zu sagen, noch vor seine Person viel Influence in denen Affairen hätte.

Noch finden Se. Königl. Majestät, dass dem Herrn p. Chambrier aufgegeben werden soll, im Namen Deroselben dem Cardinal Tencin ein sehr verbindliches Compliment zu machen, ihm zu seiner neuen Charge zu gratuliren und zu bezeugen, dass, da des Königs Majestät ohnlängst schon viel gutes von seinen personellen Meriten gehört, Sie die Wahl des Königs von Frankreich, so er an seiner Person gethan, applaudirten und übrigens an seinem Wohlergehen allemal viel Theil nehmen würden.

Gleichfalls soll an ermeldeten Herrn von Chambrier geschrieben werden, wie Se. Königl. Majestät in sichere Erfahrung gebracht, dass der französische Hof in Wien an einem desavantageusen Frieden vor den Kaiser arbeiten liesse und unter andern versprechen wollte, dem Herzog von Lothringen zur Würde eines Römischen Königs zu verhelfen. Es wunderte Se. Königl. Majestät, dass p. von Chambrier davon noch nichts gemeldet hätte, und sollte er also sehr attent sein und sich alle Mühe geben, hinter dergleichen Menées in Zeiten zu kommen und solche in Zeiten zu berichten, wie er es dann auch an adroiten Insinuationen gegen die intendirte Königswahl in der Person des Herzogs von Lothringen nicht fehlen lassen sollte."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1017. AU MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGEN.

Berlin, 9 décembre 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. Comme on vient de me mander d'une manière assez positive que le comte de Cobenzl, ministre de la reine de Hongrie, ayant eu l'honneur de vous faire sa cour, il y a peu de temps, à Baireuth, a déclaré hautement, tant à vous-même qu'à plusieurs autres, que la Reine sa maîtresse ne consentirait jamais à la paix, à moins que la dignité de roi des Romains ne fût assurée à son époux, j'ose bien vous prier de vouloir m'éclaircir en confidence de ce qu'il y a de ce prétendu discours et de quelle manière ledit comte s'est énoncé là-dessus. Je vous en aurai une obligation particulière, étant au reste avec toute l'estime imaginable et l'amitié la plus

cordiale, Monsieur mon Frère et Cousin, votre très bon et très fidèle frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.[1]

1018. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 9. December 1742.

Der König hat befohlen, „dass an den Andrié geschrieben werden soll, gehöriger Orten bei dem englischen Ministerio, jedoch in ganz polien und sehr moderéen Terminis, zu sagen, wie zwar des Königs Majestät Sich gerne alles gefallen lassen würden, was der englische Hof vor Mesures en faveur der Königin von Ungarn nehmen würde; und mit was vor Empressement man solche assistiren möchte, so würden Se. Königl. Majestät solches alles gerne geschehen lassen und Sich davon in keiner Weise meliren. Wann man aber dem Kaiser schwer fallen und solchen so ganz und gar negligiren wollte, so könnten Höchstdieselbe solches ohnmöglich geschehen lassen, noch mit indifferenten Augen ansehen, dass man das Reich und dessen Oberhaupt so geringschätzig tractiren und dessen absoluten Ruin dadurch zu Wege bringen wollte.

Diese Declaration soll in sehr menagirten Terminis dem Andrié vorgeschrieben und demselben zugleich aufgegeben werden, sich keiner Expression dabei zu gebrauchen, welche dem Friedenstractat oder dem zuletzt geschlossenen Defensivtractat zuwider laufen könnte."

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

1019. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 10. December 1742.

Der König hat nunmehr beschlossen, „der russischen Kaiserlichen Majestät Dero schwarzen Adlerorden zu übersenden und den[2] von Russland dahergegen anzunehmen." Mardefeld soll dies der Kaiserin einstweilen mittheilen. „Es werden Se. Königl. Majestät gerne sehen, wenn letzteres je eher je lieber geschiehet, damit nicht der sächsische Hof aus Jalousie und in der Meinung, dass er nur allein berechtigt sei, Orden und Juwelen zu verschenken, etwa Dieselbe zu praeveniren suchen möchte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1 Der Markgraf antwortet, 26. December, dass er sich der Erklärung des Grafen Cobenzl nicht mehr genau entsinnen könne. — 2 Andreasorden.

1020. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils unterbreitet, Berlin 10. December, das nach den ihm Tags vorher übersandten Angaben entworfene Rescript an Andrié. „J'ose de supplier Votre Majesté de vouloir bien Se donnerla peine de le lire, afin qu'Elle puisse voir si on a rempli en tout Ses idées ou s'il pourrait y avoir quelque chose à changer."

Que je distingue beaucoup la personne de l'Empereur de celle du Roi Très Chrétien; que le premier m'intéresse beaucoup, mais que je ne me mêlerais assurément pas de ce qui regarde le second.

Que moi-même en qualité de prince de l'Empire, je ne pourrais pas souffrir à la longue une pareille oppression du chef de la Germanie, et que peut-être me forcerait-on à soutenir un empereur qui après tout est mon ouvrage, *contra quoscunque*.

Eigenhändige Zusätze am Rande des Rescripts.

1021. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 11 décembre 1742.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté Impériale de m'écrire du 3 de ce mois, et je suis très sensible aux nouvelles assurances d'amitié et à toutes les marques de confiance qu'Elle m'y donne. J'espère que Votre Majesté Impériale voudra être persuadée que je ne manquerai jamais d'y répondre dans le plus parfait degré de l'amitié, et que la haute considération et l'estime que je Lui porte ne cesseront qu'avec ma vie.

Quant aux avis que Votre Majesté Impériale a reçus au sujet d'un ordre donné aux troupes autrichiennes, hannovriennes et hessoises de quitter leurs quartiers pour aller du côté de l'Allemagne, j'en ai reçu de pareils, mais tous d'une manière si équivoque et incertaine que vraisemblablement cette marche n'est pas si proche, ni tout-à-fait si réglée, comme l'on a voulu faire accroire, et c'est pour cette raison que, selon moi, il y aura à attendre jusqu'à ce qu'on puisse développer plus clair ce phénomène extraordinaire, et quelles en seront les vues.

Votre Majesté peut être assurée que je Lui serai attachée au possible, et que je ne me départirai point de ce que je Lui dois comme chef d'Empire, et à ce que les constitutions de l'Empire demandent, mais surtout je La prie d'être persuadée de l'amitié invariable et de la considération distinguée avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1022. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

O. Podewils berichtet, Haag 7. December: Man versichert mit Bestimmtheit „que les troupes à la solde de l'Angleterre ne bougeront point des quartiers où elles sont, et que les officiers et soldats refusaient assez hautement de se mettre en marche. . . . . Trevor me témoigna, dans une conversation que j'eus hier avec lui à ce sujet, qu'il était fâché de ce qu'on avait fait tant de bruit de cette marche; qu'il avait prévu, ce qui arrivait présentement, que le soldat anglais était trop délicat pour soutenir les fatigues d'une marche aussi rude."

Berlin, 12. December 1742.

Des Königs Majestät haben occasione einliegender Relation befohlen, dass, wenn der Marsch der österreichischen, englischen und hessischen Truppen nach Teutschland nicht vor sich ginge, also auch das gestrige Rescript an Andrié nebst der respectiven Declaration nicht abgehen noch geschehen dörfe, um keinen Allarm ohne Noth noch Ursach zu machen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1023. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 12. December: Von englischer Seite wünscht man, dass die Verhandlungen wegen der in Aussicht genommenen Convention zwischen Preussen und Hannover in London stattfinden. „Il paraît quasi que lord Carteret, qui dans le fond paraît bien intentionné, se défie de la docilité du ministère d'Hanovre et qu'il craint leur esprit de chicane."

Berlin, 13 décembre 1742.

Bon.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1024. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 4. December: „Milord Carteret m'a informé qu'afin que les troupes [anglaises et hessoises en Flandre] fussent d'un secours plus efficace à la cour de Vienne, Sa Majesté Britannique avait pris le parti de les laisser entièrement, sur le pied d'auxiliaires, à la disposition de la reine de Hongrie . . . que lesdites troupes faisaient déjà quelques mouvements en Flandre en conformité, mais qu'il ne pouvait pas

Berlin, 16. December 1742.

Es wird gut sein, dass Andrié eine kurze und polie Declaration wegen des Marsches der Truppen nach Teutschland des ohngefährlichen Einhalts thut: Der König von Engelland möchte beherzigen, dass, wenn man Truppen nach Teutschland marschiren lassen

[1] Am 3. Februar 1743 erhielt Andrié eine ausführliche Instruction für die Verhandlung.

m'assurer encore si la cour de Vienne prendra la résolution de faire passer cette armée en Allemagne cet hiver ou non" .... Der französische Gesandte hat Carteret gefragt: „Vous voudriez donc, Milord, nous obliger à une paix honteuse? — Sans doute, répondit milord Carteret, et c'est mon unique occupation depuis que je suis dans les affaires — en ajoutant: Je me flatte même d'y réussir."

wollte, solches kein Fürst des Reiches, am allerwenigsten aber Ich, mit indifferenten Augen ansehen könnte. Das Reich müsste dadurch ruiniret und die Freiheit dessen ganz infringiret werden, welche zu souteniren und zu conserviren Mir und allen Reichsständen obliege.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1025. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin, 15. December: „Da nunmehro die Materie wegen Wiederherstellung des Ruhestandes im Reich oder des Friedens zwischen dem Kaiser und der Königin von Ungarn mit nächstem bei dem Reichstage in Proposition gestellet werden dürfte, so ist beiliegendes Votum entworfen worden, wie Ew. Königl. Majestät Comitialgesandter, der von Pollmann, sich darüber vernehmen lassen könnte, welches auf den Antrag der Mediation des Reichs, sammt der beiden Seepotenzien gehet."

Podewils,

réglez mon votum sur le discours que je vous ai tenu hier:

1° Que l'Empire doit conserver sa neutralité et assembler une armée pour cet effet.

2° Que l'on doit interposer sa médiation avec les Puissances maritimes.

3° Que l'on doit soutenir, à quel prix que ce soit, les libertés et constitutions de l'Empire contre *quoscunque* qui les veulent opprimer ou les enfreindre, ce qui veut facilement dire que l'on barre par là le chemin aux Anglais de désoler l'Allemagne.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 18. Dec.) am Rande des Berichts.

1026. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen das den königlichen Weisungen gemäss umgearbeitete Votum vor, das der Comitialgesandte in puncto securitatis publicae abgeben soll. (Berlin, 19. December.) „On instruira, en attendant, Ses ministres à Francfort pour faire en secret et

On peut encore ajouter qu'en vrai patriote je suis prêt de contribuer de mon côté en tout ce que l'on trouverait à propos pour parvenir à cette fin, et que même je suis prêt à donner l'exemple en

[1] Die Declaration erfolgte am 3. Januar. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 355.

imperceptiblement les insinuations nécessaires, partout où il en sera besoin, pour songer à former une armée de neutralité dans l'Empire et pour faire ouvrir cet avis-là par d'autres membres, tant dans le collége électoral que dans celui des princes."

toutes les choses que l'on jugerait utiles pour le maintien de l'Empire.

A la suite de cette déclaration il faut que l'on propose la question:

Comment garantir l'Empire en cas que des étrangers veuillent y porter la guerre?

Comment rendre respectable le Corps Germanique, dont les forces sont désunies?

Et enfin, comment obliger les voisins à observer la neutralité malgré eux?

C'est mettre en même temps la réponse dans la bouche de ces princes.[1]

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 20. Dec.) am Rande de Berichts.

1027. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 21. December 1742.

Der König hat befohlen, Klinggräffen anzuweisen, „dem Kaiser zu insinuiren, wie Se. Königl. Majestät der Meinung wären, dass der Kaiser sich eine Hauptaffaire aus der Wahl eines Churfürsten zu Mainz zu machen habe, daferne der jetzige sterben sollte, und dass der Kaiser alles anwenden müsse, um das Capitel zu seiner Devotion zu haben, wenn er auch dazu alle die Gelder, so er aus Frankreich bekäme, employiren sollte; weil bekannter Massen das Gewicht, so der Churfürst von Mainz in vielen teutschen Sachen hätte, zu gross wäre, als dass der Kaiser sich nicht eine Hauptsache daraus machen sollte, die Wahl eines mainzischen Churfürsten zu seinem Interesse zu lenken, und solche nicht auf einen vor das Haus Oesterreich gesinneten kommen zu lassen. Sollte es auch mit der gesuchten Coadjutorie vor den Prinz Theodor[2] nicht reussiren wollen, so müsste der Kaiser die Sache nicht fallen lassen, sondern alles anwenden, um einen vor ihn wohlgesinnten Mann wählen zu machen."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Demgemäss ein Erlass an Pollmann vom 25. December. Vergl. auch Preussische Staatsschriften I, 369 ff. — [2] Herzog Theodor in Baiern, der jüngste Bruder Karl's VII, Bischof von Freising und Regensburg.

1028. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 25. December 1742.

Des Königs Majestät wollen gerne alle diejenige Satiren, Verse und Kupfer, so währender Zeit des jetzigen Krieges zwischen Frankreich oder dem Kaiser und zwischen dem Hause Oesterreich bei verschiedenen Gelegenheiten in Frankreich, Holland oder Engelland herausgekommen und an Höchstderoselben eingesandt worden, noch einmal sehen. Dahero Ew. Excellenz davon zu benachrichtigen mir die Freiheit nehmen sollen, mit dem Vermelden, dass im Falle einige dergleichen Pièces mit zum Archive gekommen, Se. Königl. Majestät sehr gerne sehen werden, wenn solche von dem Herrn Kriegesrath von Ilgen aufgesuchet und an Höchstderoselben eingesandt werden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1029. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 30. December 1742.

Der König hat befohlen den Grafen Dohna in Wien dahin zu instruiren: „Dass woferne nicht etwa in dem, was der Graf Ulfeld ihm wegen der dort zu nehmenden Audienz insinuiren wollen, eine Hauteur oder Caprice des wienerschen Hofes oder auch eine Geringschätzigkeit Sr. Königl. Majestät verborgen sei, er, der Generallieutenant Graf Dohna, es darunter so genau nicht nehmen, sondern sich, wenn die von dem Graf Ulfeld angegebene Umstände und der Mangel der Equipage wahr ist, so gut als möglich accommodiren soll. Hiernächst finden Se. Königl. Majestät nöthig, dass gedachter Generallieutenant Graf Dohna auf das schleunigste von allen Umständen und Ursachen der Declaration, welche Se. Königl. Majestät wider den Einmarsch der englischen und hannöverischen Truppen in Teutschland durch den Andrié in London thun lassen, wohl instruiret werde, damit, wenn die Nachricht davon nach Wien kommen wird und das Ministerium daselbst ihn deshalb befragen möchte, er sich nicht mit der Unwissenheit davon entschuldigen dörfe, sondern im Stande sei, alles auf eine polie und solide Art zu beantworten, sonder den dortigen Hof im geringsten zu choquiren oder zu einigen Soupçons Gelegenheit zu geben, als zu dem Ende er dem dortigen Hofe, wenn er über obermeldete Declaration befraget wird, von Sr. Königl. Majestät unverbrechlichen Freundschaft gegen die Königin und von Beobachtung einer genauen Neutralité geben soll, dass aber Sr. Königl. Majestät als einem Stande des Reichs, sowie andern Ständen und Fürsten desselben, ohnmöglich gleichgültig sein könnte, dass fremde Puissances die Autorität des Reiches gänzlich vilipendiren, darinnen

weiter fremde Truppen einführen und mit gänzlichem Ruin so vieler Reichstände, auch Umkehrung der wohlhergebrachten Reichsfreiheit, das Théâtre de guerre darin aufschlagen oder sonst dem Reiche etwas aufdringen wollten, welches Se. Königl. Majestät als ein patriotischer teutscher Fürst, sowie alle andern Stände des Reichs nie zugeben könnten, sondern die Ehre und Autorität des Reiches darunter, es sei gegen Frankreich oder wen es wolle, ihrer Obliegenheit nach zu schützen bedacht sein müssten. Und da das Haus Oesterreich selbst in verschiedenen Gelegenheiten solches alles denen Ständen des Reichs recommandiret, so thäte Se. Königl. Majestät darunter nichts anders, als was der wienersche Hof selbst bei allen Gelegenheiten denen Reichsständen vorstellig gemachet hätte. Des Königs Majestät hätten in Dero Frieden mit der Königin versprochen, Dero bestes zu befördern, les voies d'armes exceptées; Sie würden auch solches jederzeit beobachten und gerne thun, jedoch müssten fremde Puissances dem Reiche nichts vorschreiben, noch dasselbe und die teutsche Freiheit unterdrücken wollen."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1030. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

O. Podewils berichtet, Haag 28. December 1742: Der Pensionär von Amsterdam, Bassecour, hat die Frage an ihn gerichtet, ob England in dem Vertrage mit Preussen die Garantie von Schlesien übernommen. „Je lui répondis que je le croyais, ne voyant pas pourquoi elle pourrait être exceptée. Mais, me répliqua-t-il, comment l'Angleterre pourra-t-elle faire avoir un équivalent à la maison d'Autriche?" Podewils bittet um Verhaltungsmassregeln für den Fall, dass die Provinz Holland sich für die Sendung von Hülfstruppen an die Königin von Ungarn ausspricht.

Berlin, 2. Januar 1743.

Er soll unter der Hand und ohne sich zu exponiren dergleichen Hülfleistung abrathen, und zeigen, was denen Holländern vor grosse Inconvenienzen daher erwachsen könnten, und wie sehr sie sich exponiren würden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1031. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 1. Januar 1743: Der hessische Minister, Generalmajor v. Donop, hat dem Gesandten in Frankfurt a. M. das Project für den zwischen Preussen und Hessen-

Cette garantie fera un grand effet dans le monde. Vous pouvez cependant prendre des arrangements là-dessus, quoique je traite toute

Kassel zu schliessenden Vertrag[1] übergeben: Preussen übernimmt die Garantie der hessischen Lande, Hessen die von Schlesien und Glatz.

Dass von Preussen im Nothfall zu stellende Hülfscontingent ist auf 9 Bataillone und 12 Escadrons, das hessische auf 3 Bataillone und 4 Escadrons normirt.

cette convention de chimère; cela n'aura jamais lieu de voir l'électorat dévolu à cette maison.

Ils donnent bien peu.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 3. Januar) am Rande des Berichts.

1032. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 6 janvier 1743.

La présente est pour vous dire qu'il y a deux points sur lesquels je demande d'avoir de vous une relation très exacte et détaillée, après que vous aurez examiné fondamentalement les affaires dont il s'agit.

Le premier de ces points est que vous m'instruirez si vous croyez que la France a véritablement de l'influence sur la Russie, à combien vous croyez que cela peut aller, et ce que la France s'en peut promettre.

Mon second point est de savoir de quelle manière la France se représente que la paix générale pourra être faite, quelle idée elle en a, et si le ministère de France croit que la paix générale sera alors de durée ou non. Vous ferez de votre mieux de m'en instruire, au plus tôt possible, d'une manière solide et satisfaisante. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1033. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 6 janvier 1743.

Je ne doute nullement que vous ne commenciez pas de venir au fait des affaires de la cour où vous êtes; c'est pourquoi je veux que vous deviez me faire une relation assez ample et détaillée, mise toute en chiffres, sur l'état et les circonstances où se trouvent actuellement toutes les troupes de la reine de Hongrie.

Outre cela, vous me manderez l'état de ses finances, et les ressources que la cour de Vienne a trouvées jusqu'ici, pour soutenir toutes les dépenses qu'elle a été obligée de faire et qu'il lui faut faire actuellement. Vous me manderez de même, si vous n'avez pas pu pénétrer de quelle manière la cour de Vienne pense de faire à la fin sa paix avec l'Empereur et ses alliés, et sur quelles conditions les parties belligérantes se pourraient accommoder. Vous tâcherez aussi d'approfondir adroitement, et avec toute la circonspection possible, si la cour de Vienne s'est encore entêtée de faire élire le duc de Lorraine roi des Romains, pendant la vie de l'Empereur.

[1] Vergl. oben S. 20. 131.

Comme il y a bien des officiers de hussards qui viennent à l'heure qu'il est à Vienne, je serais bien aise, si vous pouviez disposer quelques-uns d'entrer dans mon service, ce que vous ferez pourtant avec circonspection et d'une manière à n'être point exposé. Vous me manderez même s'il y a de l'apparence que les affaires pourraient, avec le temps, se disposer de la manière que, la paix faite avec l'Empereur, la reine de Hongrie me voudrait céder un régiment de hussards. Je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

1034. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 janvier 1743.

Sur ce que vous me mandez dans le post-scriptum de votre dépêche du 17 décembre passé, au sujet du conseil que le Vice-Chancelier vous a donné de me prier de vouloir marquer au comte de Tschernyschew quelque mécontentement de la conduite de la Russie, touchant l'alliance à faire entre elle et moi, je veux bien vous dire que j'ai prévenu en cela en quelque façon le Vice-Chancelier, ayant témoigné moi-même, il y a trois jours, au comte de Tschernyschew l'étonnement où j'étais sur la conduite de sa cour; qu'il était connu de quelle manière je m'étais comporté vers l'Impératrice, d'abord qu'elle était montée sur le trône; que ç'avait été l'Impératrice qui avait proposé l'alliance; que moi et mes ancêtres avions donné toujours des marques assez convaincantes de notre amitié pour la Russie, et qu'il ne pourra jamais être une alliance plus naturelle, plus utile et plus solide qu'entre moi et la Russie; mais que nonobstant tout cela, l'Impératrice traînait la conclusion de l'affaire tellement que je ne pouvais que soupçonner, ou qu'on ne voulait point du tout de moi, dans un temps où l'on se liait pourtant avec des autres, ou qu'on avait des desseins pernicieux contre moi. Sur quoi Tschernyschew m'a promis de relater tout fidèlement à sa cour. De quoi j'ai voulu vous avertir, afin de pouvoir observer d'autant plus près la cour de Russie, pour voir ce qu'elle en pensera.

Quand je réfléchis sur ce que vous m'avez mandé plusieurs fois de la cour de Russie, je ne saurais m'empêcher de vous dire qu'il me semble qu'il y a quelque contradiction dans vos faits. Vous me marquez toujours que les inclinations de l'Impératrice et de ses confidents sont pour la France, et que c'est ce parti qui fait tous ses efforts pour traîner l'alliance. Ce cas posé, et si les partisans de la France gouvernent absolument l'Impératrice, comment est-il possible que, selon vos dépêches encore, la cour de Russie tâche de ménager des mariages avec des princesses d'Angleterre et de Hesse? chose qui serait absolument contraire à l'intérêt de la France, et qui effectuerait que le parti français en Russie travaillerait plutôt contre les

Anglais que contre moi. Outre cela, j'ai des avis d'Angleterre qui disent unanimement qu'il y a une parfaite intelligence entre les cours de Russie et de Londres, ce qui ne pourrait jamait être, si l'Impératrice était gouvernée si despotiquement par le parti français que vous me le mandez. J'attends donc votre explication là-dessus. Selon mon idée, il faut absolument qu'il y ait quelque autre raison qui fait que notre affaire reste indécise, et j'ai presque envie de croire que la Russie a pris la résolution de se borner dans son centre, et qu'elle ne veut plus se mêler des affaires des autres puissances, pour ne pas être impliquée, d'une manière ou d'autre, dans des guerres étrangères.

J'avoue que le temps me tarde pour avoir votre explication sur tout ce que je viens de vous marquer, et je serai bien aise que vous me puissiez tirer de mes doutes. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1035. INSTRUCTION VOR DEN OBRISTLIEUTENANT VON BORNSTEDT.

Berlin, 6. Januar 1743.

1. Der Obristlieutenant von Bornstedt soll, sobald es nur möglich ist, von hier, und zwar zuerst nach Mainz, gehen, sich aber auf Pflicht und Ehre von allem dem, so ihm in dieser Instruction eigentlich aufgetragen wird, gegen niemanden, es sei wer es wolle, nicht das allergeringste äussern noch merken lassen, sondern seine Reise gleichsam incognito thun, und wenn er unterwegens oder sonsten darüber befraget werden sollte, beständig vorgeben, wie er wegen Werbeangelegenheiten einige Commissions habe.

2. Wann derselbe zu Mainz ankommet, so muss er suchen, mit denen Vornehmsten und mit denen, so bei dem Churfürsten daselbst am meisten accreditiret seind, bekannt zu werden, und sich bei denenselben, soviel möglich ist, beliebt zu machen. Er soll den Character als Obrister annehmen, sein beständiges Vorgeben aber soll sein, dass er der Werbung halber reisete; seine Hauptabsicht muss jedoch diese sein, adroitement zu sondiren, wie diejenigen, so dorten das Heft in Händen haben, gegen den jetzigen Kaiser oder den wienerschen Hof gesinnet seind, ob die Oesterreicher, wie zu vermuthen, ihre Factions dorten haben, und wer eigentlich diejenige seind, so dem Kaiser oder aber hergegen dem wienerschen Hof am meisten zugethan.

3. Sobald er nur das Terrain dorten einigermassen kennen lernen, so muss er suchen, dem Churfürsten präsentiret zu werden, demselben auch beikommendes Schreiben[1] von wegen Sr. Königl. Majestät überreichen und ihm in einem convenablen Compliment von Sr. Königl.

[1] Ein Empfehlungsschreiben in allgemeiner Fassung, ebenso wie das weiter unten erwähnte an den Grafen Hohenzollern.

Majestät Hochachtung und Freundschaft versichern, dabei seine Werbungsangelegenheiten, dem Scheine nach, recommandiren.

Wann derselbe dergestalt dorten bekannt geworden, so muss er adroitement Gelegenheit suchen, sowohl bei dem Churfürsten als bei dessen vornehmsten Bedienten, insonderheit denen, welche die Confiance des Churfürsten haben, auf eine gute, ohngezwungene Art den Discurs auf die jetzigen Conjuncturen in Teutschland zu lenken, alsdann aber denselben auf eine vertraute Art und jedem insbesondere von wegen Sr. Königl. Majestät zu insinuiren, wie es des Churfürsten und aller Reichsstände Interesse erfordere, an dem Kaiser als dem Oberhaupte des Reichs attachiret zu bleiben und denselben nicht etwa wegen einer etwa anscheinenden Convenienz zu verlassen, indem nicht nur die mächtigsten Stände des Reichs den von ihnen einmal erwählten Kaiser und die Independenz des Reiches niemalen unterdrücken lassen würden, mithin, wann einige andere Stände den Kaiser aus etwa Privat- oder eigennützigen Absichten verlassen und andere Partie nehmen wollten, der Erfolg davon nothwendig sein müsste, als dass ihre Lande das Théâtre de guerre werden würden, als wozu die mainzischen Lande wegen ihrer Situation am mehristen exponiret wären, inmassen, wenn das Reich zugeben sollte, dass die englischen, österreichischen und hannöverschen Truppen aus den Niederlanden den vorgewesenen Einmarsch in das Reich thäten, sodann die französischen Truppen ihnen sonder allen Zweifel auf dem Fusse folgen und also insonderheit in denen Ländern der mittleren und kleinen Fürsten das Théâtre de guerre aufschlagen und dieselbe dadurch gänzlich verheeret und destruiret werden würden. Um nun solches zu verhüten, so sei kein anderes Mittel übrig, als mit denen mächtigsten Ständen des Reiches, die es mit Teutschland am redlichsten meinten, zu halten, den Kaiser zu souteniren und nicht zu leiden, dass derselbe unterdrücket und die Neutralité von Teutschland durch fremde Puissances unterbrochen würde. Dieses wäre Mein Sentiment; der sächsische Hof und noch andere wohlgesinnete Stände des Reiches wären derselben Meinung, und wünscheten als redliche Patrioten das System des Reiches durch ein Attachement der Glieder gegen dem Oberhaupt aufrecht zu erhalten, da die mächtigsten Stände sonsten vielleicht durch ein totales Bouleversement und durch Unterdrückung der kleineren profitiren könnten.

4. Es muss ermeldter Obristlieutenant sowohl dem Churfürsten als dessen Ministern, privatim und jedem einzelnen insbesondere, weiter zu insinuiren suchen, dass Se. Königl. Majestät zwar von dem gegenwärtigen Kriege zwischen dem Kaiser und dem wienerschen Hofe ganz keinen Theil nehmen, sondern dabei eine vollenkommene Neutralität beobachten und die mit dem wienerschen Hofe getroffenen Tractate auf das exacteste erfüllen würden; mithin würden Se. Königl. Majestät keinen von des Kaisers noch von des wienerschen Hofes Alliirten vorschreiben wollen, auf was Weise sie ihre Engagements erfüllen und was vor Mesures sie

deshalb nehmen sollten, daferne dadurch die Neutralität des Reiches nicht gebrochen, das Théâtre de guerre auf unschuldiger Reichsstände Boden nicht aufgeschlagen, die Autorität des Reiches nicht hintangesetzet und die Ehre und Würde des Oberhauptes vernichtiget, oder wohl gar zu andern, noch schädlichern Extremitäten geschritten würde, als dergleichen, dem Reiche ruineuse und verderbliche Unternehmungen Se. Königl. Majestät, als ein Churfürst und Stand des Reiches, ohnmöglich mit gelassenem Gemüthe ansehen könnten, vielmehr mit anderen redlichen Ständen dergleichen Unglück von dem allgemeinen Vaterlande abzuwenden cordat bemühet sein müssten.

5. Alle dergleichen Insinuationes muss der Obristlieutenant von Bornstedt zwar im Namen Sr. Königl. Majestät, jedoch in ganz moderaten Terminis verrichten, weiter aber sich nicht herauslassen, noch weniger jemals etwas schriftliches desfalls von sich stellen.

6. Was ihm nun darauf geantwortet werden wird, hat er genau zu merken und dabei wohl zu observiren, was diejenigen, mit welchen er darüber spricht, eigentlich vor Sentiments führen, auch ob seine Insinuationes einigen Eindruck machen oder nicht, als wovon er demnächst Sr. Königl. Majestät seine Berichte zu erstatten hat.

7. Muss er adroitement zu sondiren suchen, ob man dorten etwa eine römische Königswahl im Kopfe habe, und, falls solches wäre, die daraus erfolgende Inconvenienzen epluchiren. Bei welchem Artikel er doch mit besonderer Behutsamkeit zu Werke geben muss.

8. Wann er zu Mainz seine Sache ausgerichtet hat, und seine Gegenwart daselbst nicht mehr nöthig ist, so soll er von dar nach dem churkölnischen Hof gehen, und daselbst alles, was ihm bei dem mainzischen Hof zu beobachten und zu thun vorgeschrieben worden, auf gleiche Art in Acht nehmen und ausrichten, als weshalb er beikommendes Schreiben an den Premierminister Grafen von Hohenzollern empfanget.

9. Von dar soll er nach Trier gehen und auf dieselbe Weise bei dem Churfürsten und dessen vornehmsten Bedienten vorermeldete Insinuationes thun, auch alles so wie zu Mainz und wie zu Köln beobachten.

10. Damit er auch solche seine Reisen um so verdeckter thun und seine eigentliche Absichten um so mehr cachiret halten kann, so kann er hier und da bedacht sein, wenn er etwa einen hübschen Kerl vor Sr. Königl. Majestät Regiment findet, solchen zu engagiren, wovor ihm die Kosten vergütet werden sollen.

11. So lange er auf dieser Reise ist, werden Se. Königl. Majestät ihm monatlich 200 Thaler zahlen lassen. Er empfängt auch einen besondern Chiffre hierbei, dessen er sich bei wichtigen Umständen in seinen Relationen zu bedienen hat.

Alles übrige überlassen Se. Königl. Majestät der Treue und Dextérité mehrgedachten Obristlieutenants von Bornstedt, nicht zweifelnd, er werde

alles, so ihm in dieser Instruction aufgegeben worden, auf das beste und geschickteste auszurichten und den Zweck, welchen Höchstdieselbe darunter führen, bestmöglichst zu erreichen suchen, da dann Se. Königl. Majestät ihm Dero gnädigste Erkenntlichkeit dagegen zu bezeigen ohnermangeln werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. (L. S.)

1036. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIRFN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 7. Januar 1743.

Der König hat befohlen den Grafen O. Podewils im Haag „citissime und noch mit morgender Post" zu instruiren, „dass derselbe bei Gelegenheit des erfolgeten Absterbens des Churfürsten von der Pfalz[1] dortiger Orten von der Moderation Sr. Königl. Majestät Parade machen und bestens etaliren möchte, dass Höchstdieselbe so généreusement auf die jülich- und bergsche Succession vor Sich und Dero Haus renuntiiret hätte, da sonsten, wenn Sie Dero aller Welt bekannte Rechte poussiren und darunter nicht nachgeben wollen, nach nunmehro erfolgtem Absterben des Churfürsten von der Pfalz ein grosses Feuer entstehen und alle Nachbarn der Orten in eine grosse Unruhe setzen müsste. Es würden die Herren Staaten auch selbst ermessen, dass die Acquisition, so Se. Königl. Majestät von Schlesien gemachet, ihnen, denen Holländern selbst avantageuse wäre und sie aus vielen Embarras gezogen hätte." . . .

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

1037. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Raisons qui m'engagent à faire l'alliance avec la Russie.

[15 janvier 1743.]

1° Les préjugés de l'Europe sont tels que le nom seul d'une alliance en impose au public; elle attache les bien intentionnés, elle intimide les ennemis.

2° Nous avons à la vérité l'alliance de l'Angleterre, mais elle n'est pas suffisante pour en imposer à la France et à la maison d'Autriche ensemble; on sait assez les chipotages des Français auprès du duc de Lorraine,[2] et vous pouvez être persuadé que la France ne demanderait pas mieux que s'indemniser à mes dépens, en engageant la cour de Vienne à m'attaquer de nouveau.

C'est pour en imposer donc à ces puissances qu'il nous faut l'alliance de la Russie.

[1] Gestorben 31. December 1742. — [2] Vergl. oben S. 291.

3° Je sais que dans le fond l'alliance de la Russie n'est qu'une ostentation; que nous n'avons d'elle aucun secours à nous promettre; que même la garantie de la Silésie n'est pas fort clairement exprimée dans cette alliance. Mais en revanche est-il sûr que ceux qui sont en alliance avec nous ne seront pas contre nous, que nous avons par là le dos libre, que cette alliance imprimera du respect à toute l'Europe, nous fera paraître plus formidables que nous ne le sommes, et fera par un coup de plume ce que nous ne pouvons gagner par autre chose.

4° Le seul soin que doit prendre le ministère, c'est de donner un tel tour au traité que par là je ne sois entraîné dans aucune des querelles qui déchirent actuellement le Nord.

Avec cela il faut se faire donner sur tous ces points les explications les plus favorables que l'on peut. Mon ordre de l'aigle noir, le discours que j'ai tenu à Tschernyschew, et les ordres que Wich a reçus à Pétersbourg acheveront le reste.[1]

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 15. Januar).

1038. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Diestel berichtet auf Veranlassung des schwedischen Generals Graf Dohna, Stockholm 28. December 1742, viele Männer von Einfluss in Schweden hätten für die Thronfolgerwahl eine Candidatur des Prinzen Heinrich von Preussen in's Auge gefasst, um die dänischen und russischen Umtriebe zu durchkreuzen.

Berlin, 16 janvier 1743.

C'est une proposition chimérique, je ne m'en mêlerai aucunement.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1039. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 21 janvier 1743.

Les démarches que j'ai faites en faveur de l'Empereur auprès de la cour de Londres, ont eu l'effet que celle-ci vient de me faire déclarer, tant ici qu'à Londres, que le roi de la Grande-Bretagne se ferait un plaisir d'agir de concert avec moi dans la pacification d'Allemagne; et comme je suis plus à portée d'être informé des dernières et véritables idées de l'Empereur, le roi d'Angleterre estime que je pourrais plutôt, en conséquence, former le plan d'une pacification, moyennant que dans ce même plan de pacification l'Empereur fût sérieusement résolu de se détacher sans retour de la France, et qu'en même temps la reine de

[1] Die Unterzeichnung des Vertrages erfolgte am 27. März 1743.

Hongrie ne soit obligée à aucune cession, auquel cas l'Angleterre entrerait volontiers dans les expédients proposés par moi.

Mon intention est donc qu'après que la présente vous sera parvenue, vous deviez tâcher d'avoir une audience secrète de l'Empereur, où il faut qu'il n'y soit pas d'autres personnes, pour lui représenter de ma part que, par toutes les peines que je me suis données jusqu'ici auprès de la cour de Londres pour les intérêts de Sa Majesté Impériale, j'ai à la fin effectué que cette cour n'est plus tant éloignée d'entrer dans des expédients pour terminer les différends entre Sa Majesté Impériale et la reine de Hongrie, et de contribuer, de concert avec moi, à la paix.

Que je suis pourtant obligé d'avouer naturellement que cette paix ne pourrait pas être tout-à-fait si favorable que je l'aurais souhaité pour les intérêts de Sa Majesté Impériale; mais que je la prie de faire préalablement les considérations suivantes:

Si, en premier lieu, elle croit pouvoir, par l'assistance de la France, tirer raison de ses prétentions sur la succession d'Autriche?

En second lieu, qu'une guerre de plus longue durée entraînerait absolument la ruine de l'Allemagne, et abîmerait la Bavière.

3° Que l'Empereur doit réfléchir sur la conduite molle et lâche des Français, jusqu'ici, et jusqu'où il pourrait être mené par une année de plus d'inaction du côté des Français?

4° Qu'une marche des Anglais et peut-être des Hollandais dans l'Empire causerait une désolation plus grande que celle que nous voyons, et que l'Empereur doit considérer les suites funestes qui pourraient résulter, si, par exemple, les armées impériales et françaises étaient battues. Qu'ainsi je laisserais à la considération de Sa Majesté Impériale si elle ne trouverait plus avantageux pour ses intérêts de faire la paix, quoique moins avantageuse, avec la reine de Hongrie.

Et comme, après les malheureux succès des armées impériales et françaises, il ne serait pas possible de demander à la reine de Hongrie des cessions auxquelles elle ne se verrait point forcée, je crois concevoir un moyen très propre, et, selon moi, l'unique dans les circonstances présentes, pour l'acheminement de la paix.

Que c'est de séculariser quelques évêchés, abbayes et pareilles choses, en faveur de Sa Majesté Impériale, pour lui procurer une espèce de dédommagement. A quoi on pourrait ajouter quelques villes de l'Empire. Mais que je suis obligé de dire en même temps que cela serait, aussi, tout ce que mon attachement pour lui pourrait arracher des autres en sa faveur. Que, si cela convenait à l'Empereur, il serait nécessaire qu'il me nommât les évêchés, villes impériales, etc., qu'il trouverait le plus à sa convenance, et qu'il me fît savoir ses véritables idées, et que je me chargerais alors de les proposer.

Vous sonderez l'Empereur sur tout ce que je viens de vous marquer, pour savoir là-dessus ses véritables idées, et j'en attends votre rapport

détaillé si l'on en pourra former un plan de pacification sur lequel on pourra travailler avec succès. Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1040. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 23 janvier 1743.

Monsieur. Je suis bien aise que le Roi votre maître soit persuadé de la sincérité que j'ai envers lui. Vous pouvez l'assurer que je n'entrerai jamais dans aucun engagement qui pourrait lui être contraire, et que je suis constamment dans l'intention de lui faire plaisir, dans tout au monde ce qui dépend de moi. J'espère que plus ma conduite sera connue de ce prince, moins il s'ombragera. Je reconnais tout le prix de l'amitié du roi de France et je la cultiverai de toute manière, ressentant tout l'avantage d'avoir un si grand roi pour ami. Je vous prie, Monsieur, de vouloir témoigner au Roi votre maître combien je lui suis redevable de ce qu'il veut bien demander mes sentiments sur la situation présente des affaires. Je suis très persuadé qu'il ne dépendra que du Roi votre maître de leur donner telle face qu'il voudra. Ce prince n'ignore pas que m'étant obligé par la paix que j'ai faite avec la reine de Hongrie, de garder une exacte neutralité, je ne saurais m'en départir. Je suis toujours prêt d'employer mes bons offices pour Sa Majesté Impériale, et je crois même de n'avoir point à me reprocher de m'être négligé sur cet article-là. Je crois, d'ailleurs, Monsieur, que vous n'ignorez pas que les lois de l'Empire sont telles qu'un prince seul ne peut rien faire sans le concours des autres membres; ainsi, les intérêts de l'Empire, étant du ressort de la diète de tout l'Empire, ne dépendent point d'un seul membre. Je me conformerai toujours à ses résultats, et ne manquerai jamais en cette qualité d'être favorable à Sa Majesté Impériale. A toutes ces considérations je dois ajouter une plus importante: que le corps de M. de Belle-Isle passe le Rhin, et qu'on dit qu'il fera l'avant-garde de celui de M. de Broglie. Je suis sûr qu'en faisant toutes ces considérations vous ne trouverez point étrange qu'en restant dans une exacte neutralité, je continue à me confirmer dans les engagements où je suis. Je suis etc.

Nach dem Concept.[1] Federic.

---

[1] Eichel schreibt an Podewils, Potsdam 24. Januar: „Se. Königl. Majestät haben Selbst mir die Antwort dictirt . . . Des Königs Majestät haben zwar bei der Unterschrift dieses Briefes noch ein und anderes Wort eigenhändig geändert, weil aber dadurch der Sinn nicht geändert, sondern nur ein und anderes deutlicher ausgedrücket worden, und ich die Zeit nicht haben können, den Brief nochmals abzuschreiben, so habe ermeldete Antwort nur so hinsetzen müssen, wie ich selbige in meinem Buche gefunden."

1041. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 janvier 1743.

Le lieutenant-colonel de Grape,[1] porteur de cette lettre, a été choisi par moi pour vous apporter l'ordre de l'aigle noir que j'ai destiné, comme vous savez, pour Sa Majesté Impériale de toutes les Russies. J'espère qu'il vous le rendra bien conditionné, et vous ne manquerez pas de prendre votre temps pour présenter en mon nom ledit ordre à Sa Majesté Impériale avec un compliment convenable de ma part, sur le contenu duquel je crois superflu de vous instruire, votre dextérité et savoir-faire m'étant assez connus.

J'ai cru en même temps nécessaire, tant pour vous donner une marque de ma reconnaissance de tous les services fidèles et signalés que vous m'avez rendus, que pour que vous puissiez présenter le susdit ordre à Impératrice avec d'autant plus de dignité, de vous revêtir du même ordre, que je vous envoie par le lieutenant-colonel de Grape.

Je vous rendrai en même temps vos instructions sur l'alliance à faire entre moi et l'Impératrice,[2] avec tous les pleins-pouvoirs et ratifications, que j'ai fait expédier d'avance, et je suis tout-à-fait persuadé que vous travaillerez de votre mieux pour faire réussir cette affaire selon mes souhaits, me remettant au reste sur les instructions que le susdit lieutenant-colonel vous délivrera.

Comme ce lieutenant-colonel a été assez souvent à la cour de Gottorp, et qu'il est fort connu tant du duc de Holstein, à présent grand-duc de Russie, que de sa cour, et surtout du sieur de Brummer, et qu'à raison de ces connaissances il sera, à ce que j'espère, en état de me rendre des services utiles dans la conjoncture présente, je l'ai muni d'une lettre au Grand-Duc, avec une au sieur de Brummer, dont vous verrez le contenu par les copies ci-closes.[3] Mon intention est donc que vous devez l'instruire sur tout ce qu'il pourra insinuer tant au Grand-Duc qu'au sieur de Brummer, et de la manière qu'il faut se prendre pour me gagner celui-ci.

Je veux même que vous devez présenter ce lieutenant-colonel à Sa Majesté Impériale, comme l'officier qui vous a apporté l'ordre pour elle, et vous l'instruirez sur le compliment qu'il aura à faire en mon nom à l'Impératrice. Enfin, vous vous servirez de lui pendant le séjour qu'il fera à Pétersbourg, en tout où vous croyez qu'il me pourra être utile, et vous lui prêterez votre assistance où il en pourra avoir besoin. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Die Instruction für Grape (vom 24. Januar) verweist denselben lediglich an Mardefeld. — 2 Der betreffende im Ministerium formulirte Erlass vom 19. Januar 1743 war angeschlossen. — 3 Nr. 1042. Das Schreiben an Brummer enthält Freundschaftsversicherungen allgemeiner Art. Ausserdem überbrachte Grape ein deutsches Kanzleischreiben des Königs anlässlich der Ordensverleihung, d. d. Berlin 26. Januar.

1042. AU GRAND-DUC DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 24 janvier 1743.

Monsieur mon Cousin. Le tendre intérêt que je prends à tout ce qui regarde Votre Altesse Impériale m'oblige à Lui marquer la satisfaction que j'ai ressentie de la justice qu'on a rendue à Ses mérites et à Sa naissance, et de ce que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies L'a bien voulu nommer son successeur de l'empire de Russie. Comme ce choix est universellement applaudi, il ne me reste qu'à souhaiter mille bonheurs et prospérités à Votre Altesse Impériale pour le glorieux établissement qu'Elle vient de faire.

Les sentiments d'estime et de considération que j'ai eus de tout temps pour Elle me sont de sûrs garants de l'amitié que je dois me promettre de Votre Altesse Impériale, et comme je me ferai un sensible plaisir de la cultiver par toutes les attentions et égards que j'aurai toujours pour un prince doué de tant de belles qualités et mérites, je me flatte que Votre Altesse Impériale voudra toujours contribuer à l'entretien d'une bonne et étroite intelligence entre moi et Sa Majesté Impériale de Russie, Sa digne tante, et à en resserrer de plus en plus les nœuds pour les véritables intérêts et la prospérité réciproque de nos deux États, qui se sont toujours bien trouvés de ces liens.

J'ai chargé mon lieutenant-colonel d'infanterie, le sieur de Grape, d'assurer Votre Altesse Impériale de la sincérité de ces sentiments, et je La supplie de vouloir bien ajouter foi à tout ce qu'il aura l'honneur de Lui dire de ma part, surtout quand il aura celui de L'assurer de la considération distinguée et de l'estime infinie avec laquelle je suis sans réserve, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Impériale le bien affectionné et bon cousin

Federic.

Nach dem Concept

1043. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 24. Januar 1743.

Der König befiehlt, den Grafen Dohna in Wien dahin zu instruiren, „dass er der Königin von Ungarn und dem dortigen Hofe alle verbindliche Versicherung von Sr. Königl. Majestät wahren Freundschaft geben und versichern solle, wie Se. Königl. Majestät nicht nur den getroffenen Frieden heiligst observiren und eine exacte Neutralité beobachten, sondern auch vor der Königin Interesse in alle Wege arbeiten würden. Was Se. Königl. Majestät als ein Stand des Reichs in Consideration des ganzen Reichs und dessen Oberhauptes thun müssten, wäre vor sich; dieses aber würde Höchstdieselbe niemals hindern, der Königin von Ungarn alle Freundschaft zu bezeigen, wie dann diese solches mit der Zeit selbst erfahren würde, im Fall sie sich auf eine

vertraute Art wegen eines herzustellenden Friedens herauslassen wollte. Des Königs Majestät prätendirten nicht zum Schaden der Königin etwas zu thun oder zu negociiren, Sie wollten auch ohne Engellands Vorbewusst nichts vornehmen, am allerwenigsten aber den Engelländern zuwider sein, sondern gern alles thun, was man mit Recht von einem guten Freund fordern könnte, und würde vielleicht die Zeit Sr. Königl. Majestät gute Intention developpiren.

Einliegende Pièce ist bei der verwichenen Dienstag eingelaufenen Depesche des p. Cataneo befindlich gewesen.[1] Nachdem solche dechiffriret worden und Se. Königl. Majestät solche gelesen, haben Dieselbe befohlen, solche an Ew. Excellenz zu senden, mit dem Vermelden, dass dem Cataneo nachdrücklich verwiesen werden soll, dergleichen absurde und ganz chimérique Pièces an Se. Königl. Majestät zu schicken. Höchstdieselbe könnten Sich von ihm dergestalt keine andere Idee machen, als dass er ein Visionaire sein müsse, wenn er dergleichen ganz abgeschmackte Sachen an Sie sendete; es würde ihn auch nicht einmal entschuldigen, wenn er schon vorgeben wollte, dass er in solche Possen nicht entrirete, sondern es nur ad referendum genommen, denn er dergleichen nicht einmal annehmen, sondern als ganz unvernünftige Dinge von der Faust abweisen sollen. Er sollte sich also hinfüro nicht weiter unterstehen, von dergleichen Sachen zu schreiben noch sich zu meliren, sondern nur die Castraten-Commissions besorgen."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1044. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Berlin, 26 janvier 1743.

Monsieur. Je vous suis bien obligé de tout ce que vous venez de m'apprendre par votre lettre du 24 de ce mois.[2] Ami du Roi votre maître, et fort attaché à l'Empereur, je ne saurais que d'être bien aise des bons arrangements qu'on a pris pour soutenir leurs intérêts. Je suis avec estime votre bien affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Ein Vorschlag, der König von Preussen solle, um ein Defensivbündniss mit Spanien „et tous ceux qui en dépendent, même avec Modène" zu erzielen, ein Auxiliarcorps nach Italien senden. — [2] Valory versichert, dass Frankreich keineswegs, wie es der König in seinem Schreiben vom 23. Januar anzunehmen scheine, seine Truppen aus Deutschland zurückzuziehen gedenke; der Kaiser werde im Frühjahr eine Armee von 90,000 Mann zu seiner Verfügung haben.

1045. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen, Berlin 30. Januar, den Entwurf einer Resolution für Lord Hyndford vor, der Tags zuvor eine schriftliche Antwort auf die preussische Erklärung in Betreff des Marsches der englischen Truppen nach Deutschland [1] übergeben hat. [2]

On peut encore y ajouter que l'on espère fermement que le roi d'Angleterre restera dans les bonnes dispositions où il se trouve, et voudra plutôt secourir que bouleverser l'Empire.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Vorlage.

1046. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er février 1743.

Comme il m'importe assez d'être au fait des forces de la Russie, mon intention est que vous devez me mander en détail à combien peuvent aller par an les revenus de cet empire; à quoi vous ajouterez un état des dépenses que la cour de Russie est obligée de faire, tant pour l'entretien de l'armée et de ses flottes que pour ses autres dépenses ordinaires. Je suis etc.

Federic.

Quand vous aurez présenté à l'Impératrice l'ordre de l'aigle noir que le lieutenant-colonel Grape vient de vous porter, et que des curieux voulaient savoir le prix des diamants dont la croix et l'étoile est garni, vous pourriez bien dire qu'on vous a mandé que cela aurait coûté jusqu'à 30,000 écus.

Nach dem Concept.

1047. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen übersendet, Frankfurt a. M. 26. Januar, die Friedensvorschläge, die der Kaiser den Höfen von Berlin und London für einen Vergleich mit der Königin von Ungarn vorlege. Der Kaiser beansprucht die Erhebung Baierns zum Königthum mit territorialen Vergrösserungen, die seine Einnahme auf 6,000,000 Gulden bringen.[3] Säcularisationen halte der Kaiser für bedenklich. [4]

Man muss Klinggräffen antworten, dass Ich Meine Meinung aus guter Intention gesaget hätte und Mir gefallen lassen müsste, wie der Kaiser solche goutirte. 6 Millionen jährliche Revenues fände man nicht auf dem Markte, sondern müsste sich erst drum

[1] Vergl. oben Nr. 1024 S. 301. — [2] Die englische Antwort, Berlin 29. Januar 1743: Preussische Staatsschriften I, 360; ebend. S. 363 die preussische Resolution, Berlin 31. Januar 1743. — [3] Das Nähere bei Droysen V, 2, 55. 56. — [4] Vergl. indess die Eröffnungen, die der Kaiser dem englischen Hofe machen liess, den s. g. Hasslangschen Pacificationsplan, der bald darauf (vergl. unten S. 331) an die Oeffentlichkeit kam (gedruckt u. a. Heldengeschichte Friedrichs des Andern I, 847).

schlagen und rechtschaffene Efforts thun, um eine gute und glückliche Armee zu haben. Wenn 6 Millionen Revenues durch Fordern zu haben wären, so würde Oesterreich solche lieber nehmen als geben, Frankreich und Engelland auch wohl einen Theil davon selbst nehmen; so aber gehörten mehr Efforts dazu, als wie man bisher gethan hätte.

Mündliche Resolution (praes. 2. Febr.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1048. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 2. Februar, über ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz, den zu erwartenden Einmarsch der hannöverischen Truppen in Jülich und Berg betreffend. „Nous croyons qu'il y a deux observations à faire sur cet objet: la première roule sur le maintien de l'Électeur palatin dans la possession de la succession de Juliers et de Bergue; la seconde regarde l'entrée de troupes étrangères dans ces États sans lettres réquisitoriales et les quartiers qu'elles pourraient y prendre." Die Minister rathen, in der Antwort an den Churfürsten beide Punkte scharf zu scheiden.

Potsdam, 3. Februar 1743.

Der Vorschlag ist ganz recht, und muss dem Churfürsten solchergestalt geantwortet werden:

Dass wegen des ersten Punkts Ich Meine Engagements[1] erfüllen würde, wenn er deshalb attaquiret werden würde.

Wegen des zweiten Punktes aber müsste die Sache bei den westphälischen und niederrheinischen Kreisen, auch bei dem Reiche angebracht und daselbst Remedur gesuchet werden.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1049. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 3. Februar 1743.

Der König befiehlt, Andrié anzuweisen, „dass er an Mylord Carteret sagen sollte, wie wegen des Kaisers doch ein Ende in der Sache sein und man denken müsste, auf was Art denn endlich ein Friede zwischen ihm und der Königin gemachet werden könnte. Wenn man denselben obligiren wollte, sonder einige Avantages auf die österreichische

[1] Den Vertrag vom 24. December 1741. Vergl. Bd. I, S. 412. — [2] Die Antwort an den Churfürsten von der Pfalz ist vom 5. Februar.

Succession zu renonciren, so würde solches einen platrirten Frieden abgeben, der nichts heissen noch von Dauer sein würde.

Wollte man ihn aber von Frankreich detachiren und einen beständigen Frieden haben, so müsste der Kaiser in etwas indemnisiret werden. Dieses zu Wege zu bringen, so müsste entweder die Königin von Ungarn Cessiones thun, oder aber dem Kaiser andere Équivalents gegeben werden.

Das erste wollte die Königin von Ungarn nicht thun und wollte man ihr solches auch nicht proponiren; also müsste das andere geschehen.

Hierzu wäre kein convenabler Expediens, als die vorgeschlagene Säcularisation verschiedener Stifter und Abteien, als wodurch niemand wie der katholische Klerus verlöre. Man objicirte, dass mit Salzburg solches nicht angehe, weil es nicht die Convenienz der Königin wäre. Es sei aber dorten herum nichts sonderliches anders als das Salzburgsche, so von einiger Importance wäre, und wenn man soviel Délicatesse über dasjenige so convenable oder nicht machen und dergleichen Schwierigkeiten releviren wollte, so sähe es nicht anders aus, als ob man gar keine Lust zum Frieden habe. »Ich[1] hätte meine Idées gesagt, der englische Hof möchte sich nun expliciren, was man denn mit dem Kaiser anfangen wollte. Wenn Mylord Carteret Mir seinen Plan deshalb confidemment communiciret hätte, alsdann könnte man conveniren und seine Idées wegen eines Friedens zwischen dem Kaiser und der Königin fixiren, auch einen Plan machen, worauf zu tabliren wäre. So lange man aber dem Kaiser nichts geben oder allenthalben Schwierigkeiten finden wollte, so wäre es nicht möglich, wie Mylord Carteret selbst ermessen würde, seine Idées zu fixiren.« Nach welchem ohngefährlichen Einhalt M. Andrié instruiret werden soll, sich gegen Carteret in amiablen Terminis zu expliciren.

Sonsten könnte M. Andrié noch gegen Mylord Carteret wegen des zwischen Russland und Engelland geschlossenen Tractats sagen, des Königs Majestät hofften, der englische Hof würde vermöge des letztgetroffenen Defensivtractats ersten getreulich an Dieselben communiciren."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1050. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. Februar: „Je n'ai pas manqué de parler de nouveau à milord Hyndford touchant les appréhensions de la cour palatine...... Hyndford me répondit qu'il ne doutait

Très bien.

Je crains toujours que les Anglais n'en fassent tant que nous ne soyons obligés à la fin, mal gré

[1] Eichel führt die Worte des Königs an.

point que le Roi son maître, ou bien la reine de Hongrie . . . auraient envoyé, à l'heure qu'il est, des lettres réquisitoriales à l'Électeur palatin, que ce prince, ayant accordé le passage aux Français, ne pourrait la refuser aux troupes qui étaient auxiliaires de la maison d'Autriche, tout comme celles de France l'étaient de la maison de Bavière; qu'il était persuadé qu'on ne ferait point de désordres."

bon gré, d'en découdre avec eux, et vous pouvez faire des représentations fort sérieuses à Hyndford sur cet article, en y joignant que je suis fort choqué des procédés du roi d'Angleterre, qui ne me communique ni le traité qu'il a fait avec la Russie, ni les opérations qu'il veut faire le printemps prochain. Ajoutez que, s'il me trouve ensuite dans son chemin, il ne le doit pas trouver étrange.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1051. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 5 février 1743.

Monsieur mon Frère. Les nœuds d'amitié et d'alliance qui m'unissent avec Votre Majesté, ne me permettent pas de Lui dissimuler les représentations et instances qui m'ont été faites par l'Électeur palatin, à l'occasion de l'avis qu'il prétend avoir reçu qu'une partie des troupes que Votre Majesté a assemblées aux Pays-Bas est sur le point d'entrer dans les duchés de Juliers et de Bergue, sans aucune réquisition préalable, et sans qu'il fût informé si le dessein est de faire seulement passer les troupes par ces pays-là ou de leur y faire faire quelque séjour. La lettre ci-jointe que je viens de recevoir de l'Électeur informera plus amplement Votre Majesté de quoi il est question, et Elle remarquera que les plaintes et les inquiétudes de ce prince roulent sur deux objets différents: qu'en général, il regarde comme une violation manifeste de ses droits, aussi bien que des lois et constitutions de l'Empire, que, sans son consentement et même sans l'en requérir, on fasse entrer des troupes étrangères dans ses États, et qu'on veuille peut-être les y mettre en quartier; et qu'en particulier, il appréhende que quelqu'un des autres prétendants à la succession de Juliers et de Bergue ne saisisse cette occasion, de concert avec Votre Majesté, pour s'emparer des duchés de ce nom et pour s'en mettre en possession.

Encore que le bruit public et les avis qui me reviennent de tous côtés, semblent confirmer ceux que l'Électeur palatin vient de me communiquer, j'avoue que j'ai de la peine à les croire fondés, ne pouvant me persuader qu'un monarque aussi éclairé et autant intéressé que Votre Majesté l'est, à la conservation du système du Corps Germanique et des droits et libertés de ses membres, se déterminât à une démarche si évidemment opposée aux constitutions de la patrie commune et aux

devoirs auxquels les princes de l'Empire sont tenus, les uns envers les autres, que d'entrer à main armée dans un État voisin, sans l'aveu et consentement du maître; démarche qui ne manquerait certainement pas d'indisposer extrêmement tout le corps de l'Empire et qui fournirait d'ailleurs un exemple très pernicieux, et saperait le principal boulevard de la sûreté des États d'Allemagne et même de ceux de Votre Majesté.

J'envisage sur le même pied les appréhensions de l'Électeur palatin que Votre Majesté n'aidât quelqu'un des prétendants à la succession de Juliers et de Bergue, pour se mettre dans la possession desdites provinces. Il est vrai que les mouvements que la cour de Saxe s'est donnés depuis peu à ce sujet, tant à la cour de l'Empereur et en France qu'ailleurs, rendent l'Électeur fort excusable de ne pas être sans inquiétude là-dessus. Mais, comme Votre Majesté n'ignore pas que par le traité héréditaire, conclu entre ma maison et la palatine dès l'année 1666, et confirmé et renouvelé dans tous ses points par la convention de l'an 1741, nous nous sommes, mutuellement, garanti la possession des pays appartenant à la succession de Clèves, Juliers et Bergue, dans l'état où elle se trouve maintenant, et que de plus Votre Majesté a fait connaître à mon ministre à sa cour, il y a plus de deux mois, qu'Elle n'était entrée dans aucun engagement concernant lesdits États, d'autant qu'Elle regardait les disputes sur ladite succession uniquement du ressort de l'Empire, je suis assez tranquille de ce côté-là, et j'espère que Votre Majesté ne voudra rien entreprendre, en faveur de qui que ce soit, qui pût troubler l'Électeur palatin d'aujourd'hui dans la tranquille possessions desdits États, ou qui pût autrement me mettre dans la fâcheuse nécessité de satisfaire aux engagements susmentionnés, ainsi que l'Électeur m'en a requis d'avance dans la lettre ci-dessus alléguée.

Cependant, comme l'amitié de Votre Majesté m'est trop précieuse pour laisser en suspens la moindre chose qui pourrait l'altérer, Elle me fera un plaisir très sensible de me rassurer entièrement sur cette matière et de S'expliquer avec moi, avec la cordialité que nos liaisons exigent, sur Ses intentions à l'égard de l'un et de l'autre des objets détaillés ci-dessus. Ne doutant point que ces éclaircissements ne soient tels que la conservation de la tranquillité dans l'Empire et principalement dans les quartiers en question semble les demander, je suis avec une considération et estime parfaite etc.

Federic.

Nach dem Concept.[1] H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

---

[1] In Betreff der Antwort des Königs von England vergl. unten S. 343 Anm. 1.

1052. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 6 février 1743.

Monsieur. Pour répondre à la lettre que vous venez de m'écrire sous date du 4 de ce mois, je veux bien vous dire que je n'ai pas eu jusqu'à présent la moindre connaissance de tout ce que vous me mandez sur la conduite du margrave d'Ansbach, et que ce n'est que de vous que je suis averti des desseins qu'il doit avoir par rapport à une association. Aussi ne manquerai-je pas de lui écrire dans des termes énergiques, pour le déhorter d'agir contre les intérêts de l'Empereur.

La marche des troupes anglaises, qu'on assure devoir se diriger vers l'Allemagne, est une affaire qui ne me touche point seul, mais qui est du ressort de tout l'Empire. Les démarches que j'ai faites jusqu'ici pour engager la diète de l'Empire d'assurer la neutralité de l'Allemagne, sont assez connues. Mais, quand tous les autres États ne veulent nullement entrer dans les mesures que j'ai proposées, j'en suis quitte, et il me reste alors la consolation d'avoir fait tout ce qui a dépendu de moi. Sur ce que vous dites à l'occasion de l'avis qu'on a qu'une partie des troupes anglaises était sur le point d'entrer dans les États de Juliers et de Bergue, vous conviendrez, Monsieur, que ce n'est point le *casus fœderis* où l'Électeur palatin pourra réclamer ma garantie, quand il ne s'agit que d'une marche par ces pays. Mais, si jamais on voulait attaquer ces duchés et troubler la possession de l'Électeur en faveur d'un autre, c'est alors que je serais obligé de remplir mes engagements.

Au reste, il faut que j'avoue, Monsieur, qu'il n'y a rien qui décrédite plus à présent les Français en Allemagne que la mollesse de leurs opérations et la mine qu'ils font de vouloir retourner en France. Vous savez que, quand quelqu'un est obligé de se battre en duel, et qu'il demande des seconds, il n'en trouvera jamais, si l'on sait qu'il ne se bat pas de bonne foi. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1053. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 8 février 1743.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu, par le chevalier de La Rosée, la lettre dont Votre Majesté Impériale m'a honoré, du 29 du mois dernier, et je suis pénétré de la confiance qu'Elle m'y témoigne et de la satisfaction qu'Elle m'assure d'avoir de ce que j'ai fait pour assurer la sécurité publique et le repos de l'Empire.

Les insinuations que Votre Majesté Impériale me demande de faire à ce sujet, ont été déjà faites, autant qu'il a dépendu de moi. Aussi elles ont eu l'effet que la marche des troupes anglaises en Allemagne

a été de nouveau suspendue, selon les nouvelles que j'en ai eues. Et comme, selon les apparences, ladite marche pourra bien rester suspendue jusqu'au printemps prochain, je crois avoir fait tout ce qu'on peut prétendre d'un bon patriote qui n'a que la seule voie des bons offices et des négociations.

Je crois d'ailleurs que ce temps suffira, tant aux Français, afin de pouvoir faire leurs arrangements pour remplir les engagements où ils sont avec Votre Majesté Impériale, qu'aux autres États de l'Empire, pour déliberer et convenir à la Diète des moyens efficaces pour assurer la sécurité publique et pour rétablir le repos dans l'Empire.

Je prie Votre Majesté Impériale d'être persuadée de la plus parfaite estime et de la considération distinguée avec lesquelles je ne cesserai jamais d'être, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1054. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 10. Februar 1743.

Der König will, dass Klinggräffen und Pollmann in Frankfurt a. M. angewiesen werden, „sich alle Mühe von der Welt zu geben und alle Ressorts anzuwenden, um die Neutralité von Teutschland zu conserviren und es dahin zu bringen, damit noch eine Reichsneutralitätsarmee zu Stande komme; wobei sie gehöriger Orten insinuiren sollten, dass Se. Königl. Majestät alles, was sie hierunter thäten, einig und allein aus patriotischem Eifer vor das gemeine Vaterland thäten, um solches in Ruhe und gehörigem Ansehn zu erhalten, da Sie sonsten alles les bas croisés ansehen könnten und Dero Provincien wohl keiner zu nahe kommen würde, wohergegen bei dem Einmarsch vieler fremden Truppen die mittleren und kleineren Stände nothwendig ruiniret werden müssten.

Se. Königl. Majestät vermeinen auch, dass es nöthig sein werde, an Ansbach, Baireuth und alle wohlgesinnete Stände nochmalen zu schreiben, dass man hoffe, sie würden als redlich gesinnte Patrioten die Ruhe in Teutschland zu erhalten suchen."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1055. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 10 février 1743.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 7 de ce mois, avec celle que Sa Majesté le Roi votre maître m'a fait l'honneur de m'écrire, sur

laquelle je vous adresserai ma réponse. Sur ce que vous me mandez d'ailleurs dans votre lettre, je n'ai rien à vous dire que, comme ami du Roi votre maître, j'espère qu'après le décès du Cardinal[1] on travaillera plus efficacement pour l'honneur de la Françe qu'on ne l'a fait peut-être jusqu'ici. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1056. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Potsdam, 10 février 1743.

Monsieur mon Frère. Rien ne peut être plus flatteur pour moi que les assurances d'amitié que Votre Majesté veut bien me donner Elle-même.[2] Quelque sensible que j'aie été à tout ce que le cardinal de Fleury m'a dit en Son nom, je le suis cependant infiniment plus à ce qui me vient en droiture de Sa propre personne, et je saisis cette occasion avec bien de l'empressement pour L'assurer de tous les sentiments de l'estime distinguée et de l'attachement parfait que j'ai pour Votre Majesté. Je me ferai un plaisir de concourir, en tout ce qui dépend de moi, à ce qui peut être avantageux et agréable à un si grand prince, duquel je rechercherai sans cesse l'amitié, en connaissant tout le prix. Je prie Votre Majesté de croire que ce sont les sentiments avec lesquels je ne cesserai d'être, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1057. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 11 février 1743.

Monsieur. Je vous adresse ci-joint la réponse que j'ai faite à la lettre du Roi votre maître, et j'espère que vous ne manquerez point d'avoir soin pour qu'elle vienne bientôt à sa destination.

On vient de m'envoyer une pièce par écrit, dont je vous envoie la copie ci-close. Comme je trouve cette pièce assez curieuse et intéressante, j'ai bien voulu vous la communiquer, ne doutant pas que vous n'en pourriez faire un bon usage. Je le fais néanmoins sous la condition expresse qu'on ne saura jamais qu'elle vous est venue de ma part, en quoi je me remets absolument sur votre bonne foi. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

---

1 Gestorben 29. Januar 1743. — 2 D. d. Versailles 30. Januar, anlässlich des Todes des Cardinals. Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand III, 3.

Projet politique conforme aux véritables intérêts de la France.

Dans la guerre où la France se trouve engagée, il y a trois chemins pour en sortir, savoir

Si la France fait le sacrifice aux Anglais de ses établissements des Indes;

Si la France cède la Lorraine et une partie de la Flandre à la maison d'Autriche;

Ou si elle fait les efforts convenables en Allemagne, par mer contre les Anglais, en Flandre contre les Autrichiens, pour contraindre ses fiers ennemis à recevoir d'elle les conditions de la paix.

Si l'on s'imagine qu'en faisant revenir les troupes françaises d'Allemagne sur le territoire français, ce serait finir la guerre, on se trompe beaucoup; car les Anglais et les Autrichiens, fiers de la supériorité qu'ils gagneraient par là, pousseraient les Français plus vivement dans leur propre pays; toute cette milice barbare les y suivrait et devasterait ces contrées; les pertes des batailles deviendraient plus importantes, les ressources moins fécondes, et les ennemis, par leur supériorité, forceraient l'Empire à s'unir à eux, pour augmenter les ennemis de la France.

Quant au premier des trois points, il me semble que le commerce d'Orient est trop important pour la France pour qu'elle puisse le sacrifier aux Anglais, en leur faisant des cessions en Amérique.

Quant au second article, il est si humiliant qu'il n'est pas à présumer que la France voulût acheter la paix par une pareille bassesse.

Tout se réduit donc au dernier point, savoir à faire la guerre avec vigueur.

Reste à savoir comment, et quels moyens choisir pour se procurer une supériorité certaine.

Le premier est que la France déclare la guerre à la maison d'Autriche et à l'Angleterre, par terre et par mer. Qu'elle rassure les Hollandais sur leur barrière, en cas qu'ils prissent ombrage. Il faut, de plus, remuer dans l'Empire et faire assembler à tout prix une armée de neutralité. L'armée française en Flandre doit être composée de 70,000 hommes complets. Il faut qu'elle en ait une, dans le Brisgau et les États autrichiens de Souabe, de 40,000 complets, et une de 50,000 hommes en Bavière, ses places garnies par des milices, et un corps de 25,000 hommes du côté de Trèves.

De cette façon, il est indubitable que les Français parviendront à leur but, avec un ordre à tous les généraux de ne pas marchander à l'ennemi, mais de le combattre toute part avec vigueur, et d'agir toute part offensivement.

Le général Keith des Russiens a quitté ce service; c'est un habile général; il est à croire que la France en pourrait tirer de bons services.

Une armée française en Souabe contiendrait non seulement tout l'Empire dans son devoir vers l'Empereur, mais encore empêche que les Anglais n'y viennent; et en cas que les États du Cercle ne se conduisissent pas bien, les Français et l'Empereur y profiteraient des contributions.

Der Brief nach Abschrift der Cabinetskanzlei, die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

1058. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 11. Februar 1743.

„Des Königs Majestät haben Sich heute erinnert, in der gestrigen Relation von dem p. von Klinggräffen gelesen zu haben, dass der dresdensche Hof gleichfalls eine Lettre déhortatoire an den König von Engelland wegen des Einmarsches in Deutschland geschrieben habe." Podewils soll den sächsischen Gesandten von Bülow „sondiren, was vor Mesures sein Hof deshalb nehmen dörfte und ob man sich nicht mit solchem concertiren könne, um zu mehrerem Nachdruck gemeinschaftlich vorzugehen."[1]

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1059. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 11. Februar, dass sehr geringe Aussichten auf Aufstellung einer Neutralitätsarmee seitens des Reiches vorhanden seien. „Il paraît à la vérité que la plupart des États de l'Empire s'expliqueront assez favorablement sur l'article de la médiation du Corps Germanique, de même que sur celui de la conservation du repos et de la neutralité en Allemagne. Mais ce ne sera qu'en termes généraux, et dans tous les *Votum* dont on a pu avoir connaissance jusqu'ici, il ne se trouve pas un seul mot d'une armée qui dût se former pour le maintien de ladite neutralité. Il en est de même des lettres que l'Empereur se propose de faire écrire sur ce sujet, par les électeurs de Mayence, de Cologne, et le Palatin, tant à Votre Majesté qu'au

Vous ne prenez pas assez cette affaire à cœur, il faut ordonner à Klinggræffen d'insinuer à l'oreille de tous ces princes que je les seconderai de mes forces et de mes troupes, qu'ils n'ont qu'à prescrire le nombre qu'ils en veulent, mais que j'espère qu'en revanche ils voudront aussi faire des efforts puissants pour le bien de la commune patrie et pour leur salut particulier. Vous n'envisagez point les conséquences de la marche des Anglais en Allemagne. Ils iront en Souabe, attireront à eux tous les princes de l'Empire et les

[1] Podewils berichtet 12. Februar: „Touchant la lettre déhortatoire, ...le sieur de Bülow m'a répondu qu'il n'en était point informé, qu'il avait lieu d'en douter beaucoup" etc.

roi d'Angleterre. . . . C'est une question bien importante que celle-ci, si, dans cette disposition des esprits dans l'Empire, il convient aux intérêts de Votre Majesté de Se charger d'une affaire qui pourrait aisément L'entraîner dans un monde d'embarras et où Elle peut faire si peu de fond sur l'assistance des autres membres de l'Empire" . . .

forceront de joindre leurs troupes aux anglaises, ils forceront les Français de sortir de l'Empire, ils donneront la loi à l'Allemagne, feront le Grand-Duc roi des Romains, et se moqueront alors de toutes les déclarations qu'ils nous ont faites: et ce sera votre faute que tout cela, parce que vous avez une prédilection inconcevable pour ces infâmes Anglais, et que vous croyez que je serai perdu, si je me fais valoir et que je fais sentir au roi d'Angleterre que je n'approuve pas sa conduite et que je suis d'humeur à m'y opposer.

Fr.

. . . . „Les États bien intentionnés ayant déjà favorablement instruit leurs ministres à la Diète sur l'affaire en question, il nous paraît superflu de leur faire de nouvelles remontrances[1] . . . A l'égard des malintentionnés, il nous semble dangereux de leur écrire de pareilles lettres dont les cours de Vienne et de Londres ne manqueraient certainement de faire un très mauvais usage, et de les interpréter comme si Votre Majesté Se faisait une affaire d'animer les Électeurs et les autres États de l'Empire contre Sa Majesté Britannique et la reine de Hongrie . . . Le moyen le plus efficace pour faire avorter les desseins des cours de Vienne et de Londres et pour arrêter tout court la marche des troupes de la dernière, serait à notre avis que la France les fît côtoyer par celles qui sont sous l'ordre des maréchaux de Noailles et de Belle-Isle, et qu'on les augmentât au nombre de 80,000 hommes."

Ne voilà-t-il pas encore ma poule-mouillée? vous avez hérité, je crois, cette belle circonspection d'Ilgen de timide mémoire.

Vos plans d'opération pour les Français sont fort beaux, mais, avec votre permission, il y aurait encore quelque chose à y corriger. Et mon avis serait que la France fît entrer un corps considérable en Souabe, et qu'elle en tînt un autre en Brabant pour attaquer la Flandre, dès que les Anglais et Hanovriens en sortiraient. Je réponds qu'ils y retourneraient bien vite.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1060. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 11. Februar: Nach der neuesten Meldung Klinggräffens ist der Kaiser bereit, einen Separatfrieden ohne Hinzuziehung von Frankreich zu schliessen.

[1] Vergl. oben No. 1054 S. 324.

„Nous soumettons aux hautes lumières de Votre Majesté

1o Si Elle trouve convenable que l'on instruise maintenant en gros le lord Hyndford de ces dispositions de l'Empereur, et que l'on fasse faire la même ouverture au lord Carteret par le sieur Andrié?

2o Puisque le roi d'Angleterre insiste qu'on lui détaille les sécularisations et les cessions qui devaient faire la convenance de l'Empereur, et que de l'autre côté Sa Majesté Impériale ne veut absolument pas s'expliquer sur ce sujet: si Votre Majesté, pour mettre la négociation en train, juge à propos de proposer pour cet effet la sécularisation des évêchés d'Eichstädt, de Freisingen, de Ratisbonne et d'Augsbourg, et l'incorporation des villes impériales d'Augsbourg, de Ratisbonne et d'Ulm?

Ajoutez-y Salzbourg.

3o Si, avant de proposer ce plan à l'Empereur, Votre Majesté veut qu'on le communique préalablement à Sa Majesté Britannique par le sieur Andrié, et ici à milord Hyndford, en faisant connaître que ce n'est que l'idée de Votre Majesté, et que l'Empereur n'en a encore aucune connaissance?

Oui.

4o Comme l'Empereur soutient qu'il ne saurait renoncer à ses droits sur la succession d'Autriche, à moins que la reine de Hongrie ne lui fît quelques cessions, et que sans cela toute renonciation, quand il la ferait, serait invalide: si Votre Majesté veut qu'on propose à la cour britannique de ne parler du tout, dans l'accommodement à faire entre Sa Majesté Impériale et la cour de Vienne, ni desdits droits, ni de renonciation?

Cela bon.

5o Que l'on sonde le ministère britannique si, pour terminer définitivement toute la dispute, il pourrait engager la cour de Vienne à céder à l'Empereur les possessions de la maison d'Autriche en Souabe, en se dédommageant sur l'évêché de Passau, qui serait sécularisé en faveur de la reine de Hongrie."

Bon. Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1061. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 6. Februar, Graf Ulfeld habe ihm bemerkt: „que, si Votre Majesté avait voulu donner des troupes à la reine de Hongrie, la paix eût été conclue beaucoup plus tôt et d'une manière encore plus avantageuse encore" ....

„Il se plaignit ensuite de quelques ministres de Votre Majesté dans les cours étrangères, qui agissaient avec tant de passion contre la maison d'Autriche, et ajouta que la Reine sa maîtresse serait sensiblement obligée à Votre Majesté si Elle voulait faire déclarer aux cours étrangères tout ce que je lui avais dit sur l'exacte neutralité que Votre Majesté voulait observer, et sur les favorables intentions qu'Elle avait pour la reine de Hongrie; que cela servirait beaucoup à désabuser les esprits des impréssions qu'on leur avait suggérées."

Potsdam, 13. Februar 1743.

Er soll sich Mühe geben, den Graf Ulfeld adroitement zu disponiren, dass er sich herauslasse, was er vor Avantages meinet, welche man Mir machen wollte.

Die Declaration, so sie haben wollen, soll geschehen, und deshalb an alle Meine Gesandten eine Circulairordre in gehörigen Terminis ausgefertiget werden, vermöge welcher sie declariren sollen, dass wenn Ich die Ruhe im Reich und dessen Conservation zu bearbeiten Mich beflisse, solches nicht die Absicht habe, der Königin von Hungarn schwer zu fallen, vielmehr dass Ich eine exacte Neutralité halten und den mit derselben getroffenen Frieden unverbrüchlich halten würde.

Dohna soll an den Graf Ulfeld sagen, dass Ich die Declaration, wie er sie verlanget, thun lassen würde.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1062. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Luiscius berichtet, Haag 8. Februar: „Les Anglais font ou laissent croire qu'ils sont à présent sûrs du concours de Votre Majesté."

Potsdam, 13. Februar 1743.

Ich hoffe, der Graf Podewils im Haag wird sie davon desabusiret haben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1063. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 13. Februar 1743.

Des Königs Majestät haben Sich erinnert, in dem letzteren Bericht des p. Andrié gelesen zu haben, wie Mylord Carteret zu dem p. Andrié

[1] Der Wortlaut des Circularerlasses und des Erlasses an Dohna: Preussische Staatsschriften I, 365.

u. a. gesaget, dass, wenn Se. Königl. Majestät in die justes mesures von Engelland entriren wollte: Elle se trouverait pleinement convaincue jusqu'à quel point le roi d'Angleterre s'intéressait au bien et aux avantages du roi de Prusse etc. Desgleichen erinnern Se. Königl. Majestät Sich, in des Herrn Graf von Podewils vorigen Dépêches aus dem Haag gelesen zu haben, dass Trevor gesagt, wie sein Hof alles auf der Welt thun würde, um Se. Königl. Majestät zu gewinnen und deshalb bereits seine Arrangements nähme.

Höchstdieselbe wollen dahero, dass der Herr Graf von Podewils im Haag sowohl als der Andrié instruiret werden sollen, ihrer Orten bei guter Gelegenheit adroitement zu sondiren, was man eigentlich damit sagen wolle.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1064. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke fragen an, Berlin 14. Februar, ob bei den veränderten Zeitverhältnissen der Comitialgesandte seinem Votum in puncto securitatis publicae noch die drei Anträge hinzufügen soll, die der König vordem an den Reichstag gebracht wissen wollte.[1]

Il ne faut point que moi je fasse ces propositions, mais l'Empereur doit les faire, et c'est à nous alors à le seconder.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. Febr.) am Rande des Berichts.

1065. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 14. Februar: Der Ritter de la Rosée hat eine Depesche des Kaisers vorgelegt „par laquelle ce prince se plaint que le ministre d'Angleterre à la Haye a rendu public le plan de pacification que l'Empereur avait fait communiquer dans la plus grande confidence au roi d'Angleterre[2] . . . J'en ai parlé à milord Hyndford, qui ne se cachait point que ce procédé ne convenait pas, quoiqu'il prétende n'en rien savoir."

On voit assez par toutes les manœuvres des Anglais que leur intention n'est point de parvenir à la paix, mais plutôt de jeter de l'huile dans le feu. On peut en écrire à Londres. Mais il faut aussi avertir en même temps l'Empereur de ne se point commettre. Il peut faire dresser des projets en forme de mémoires et les envoyer à qui il veut, sans les signer; c'est le moyen d'éviter tout le mauvais usage que des esprits mal intentionnés seraient capables d'en faire.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. Febr.) am Rande des Berichts.

[1] Vergl. oben Nr. 1026 S. 302. — [2] Vergl. oben S. 318 Anm. 4.

1066. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 16. Februar: „Nous avons l'honneur d'envoyer à la signature de Votre Majesté les lettres qu'Elle nous a ordonné d'écrire à divers princes de l'Empire, concernant l'armée de neutralité. Comme la démarche est de conséquence et pourrait avoir des suites nous supplions Votre Majesté de vouloir bien examiner ces lettres avec attention."

[16 février 1743.]

Il faut donner ordre aux ministres de faire toutes ces insinuations de bouche et point par écrit, mais il faut que l'Empereur écrive une lettre circulaire dans ce sens à tous les princes d'Allemagne, et nos ministres l'appuyeront, cependant toujours avec la déclaration que nous ne voulons point rompre les engagements que nous avons pris avec la reine de Hongrie, mais simplement défendre et protéger l'Empire contre le malheur qui le menace.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. Febr.) am Rande des Berichts.

1067. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. Februar: Der russische Vicekanzler Bestushew hat gegen Mardefeld den Wunsch ausgesprochen, man möge in Berlin den Briefwechsel von Lestocq und Brummer mit La Chétardie insgeheim öffnen lassen.

Berlin, 19. Februar 1743.

Man muss ihm ganz höflich und sehr poliment antworten, dass ob Ich gleich dem von Bestushew gern in aller Weise gefällig sein wollte, es dennoch nicht anginge, weil Ich nicht wüsste, ob nicht die Kaiserin von solcher Correspondance meliret wäre und alles auf Dero Ordre geschähe. Sollte die Kaiserin aber von dieser Sache nicht meliret sein, so glaubte Ich, er, der p. von Bestushew, würde Mittel haben, das verlangete auf den russischen Posten thun zu lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1068. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 21. Februar 1743.

Des Königs Majestät haben auf die von dem Generallieutenant Grafen von Dohna unter dem 6. d. eingekommenen Relation allergnädigst resolviret, wie demselben wegen desjenigen, so ihm die Königin von Ungarn gesaget, und wegen der mit dem p. von Bartenstein gehabten Conferenz, dahin geantwortet werden sollte:

Dass er der Königin von Ungarn und Dero Ministerio sagen sollte, dass Se. Königl. Majestät mit dem grössten Vergnügen alles beitragen würde, was zu der Königin Satisfaction dienen könnte. Gott allein hätte der Könige Herzen in Händen und könnte solche dirigiren wie er wollte, wir Menschen könnten nichts anders thun, als durch gewisse Dispositiones sie suchen zu vergleichen, wann sie unter einander brouilliret wären.

Se. Königl. Majestät besorgeten sehr und wären en peine, dass die Propositiones von dem Kaiser, so wie sie ihm geschehen, nicht angenommen werden würden. Der Königin Interesse ginge Sr. Königl. Majestät sehr zu Herzen, des Kaisers seines auch, und Sr. Königl. Majestät wohlgemeinete und gute Intention wäre, alles weitere Unglück und Ruin abzuwenden; weil aber dazu kein ander Mittel wäre, als Propositions zu machen, die ihnen beiderseits angenehm wären, so könnte die Königin versichert sein, dass Se. Königl. Majestät alles thäten, den Kaiser auf gewisse raisonnable Conditiones zu bringen. Sie liessen aber die Königin erwägen, ob der Kaiser so schlechte Conditiones, wie man ihm machen wollte, annehmen könnte, da die grosse Macht, so Frankreich aufbrächte, und die grossen Summen Geldes, so es dem Kaiser fournirte, ihm alle Hoffnung machten, dass seine Sachen besser gehen würden, und glaubte Se. Königl. Majestät, dass, wenn die Königin von Ungarn eine sincere, aufrichtige Intention hätte, den Frieden zu machen, sie solche Conditiones machen würde, wobei der Kaiser einige Avantages hätte, damit er mit Bestand auf die österreichische Succession renonciren könnte. Denn wenn er gar nichts bekäme, worauf könnte er denn renonciren? Und liessen Se. Königl. Majestät die Königin urtheilen, ob nicht um ihrer eignen Wohlfahrt und ihrer Postérité wegen es nöthig sei, dem Kaiser solche Conditiones zu machen, damit er bündig renonciren könne, auf eine Art, so valable und dass keine fremde Puissance Gelegenheit nehmen könnte, sich weiter darinnen zu meliren.

Den Krieg mit Frankreich betreffend, so sähen Se. Königl. Majestät solchen an als eine Sache, so der Königin personel wäre, und die weder dem Kaiser, noch dem Reich, noch Sr. Königl. Majestät anginge, so lange wider die Neutralité des Reiches nichts vorgenommen würde, und glaubten Se. Königl. Majestät, dass die Königin so billig sein würde, selbst einzusehen, dass andere nicht Ursach hätten, sich davon zu meliren. Die Projets, auf Frankreich Conquêten zu machen, sähen Sr. Königl. Majestät sehr weitläuftig aus. (Nota: Gegen Bartenstein könnte sich der Graf Dohna wohl der Expression sehr chimérique gebrauchen.)

Die Wahl des Herzogs von Lothringen anlangend, dazu sollte der General Dohna sich solcher Ausdrücke gebrauchen, dass er weder Ja noch Nein sagte, und dass es eine Reichssache sei, dass es noch zu prämaturiret sein dörfte, und dass, da ganz Teutschland durch Unruhen agitiret würde, etwas zu vorläufig damit sein möchte.

Er soll aber dabei den p. Ulfeld oder Bartenstein ganz adroitement sondiren, was man Sr. Königl. Majestät vor Convenances machen wollte, wann Dieselbe dem Verlangen der Königin darunter beiträte, jedoch ohne dass die Königin neue Cessiones vor dem Ihrigen an Se. Königl. Majestät thun sollte. Und wäre es nöthig, das wienerische Ministerium darüber adroit zu sondiren, damit solches einestheils begriffe, dass man es nicht umsonst thun wollte, anderntheils aber, dass man ohngefähr sehen könnte, was vor Convenances der wienerische Hof Sr. Königl. Majestät desfalls zu machen gedächte.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

1069. AU CHEVALIER DE LA ROSÉE, MINISTRE DE L'EMPEREUR DES ROMAINS, A BERLIN.

Berlin, 22 février 1743.

Monsieur le Chevalier de La Rosée. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du 19 de ce mois, et je suis bien fâché d'apprendre qu'on n'a pas mieux ménagé le secret en Angleterre, sur les idées que Sa Majesté Impériale a trouvé à propos de communiquer au roi de la Grande-Bretagne, par rapport à un plan de paix avec la reine de Hongrie. J'ai donné ordre à mon ministre à la cour de Londres d'en faire sentir le tort et les inconvénients au ministère britannique; mais, pour les prévenir une autre fois, le meilleur moyen sera d'être fort circonspect sur de pareilles communications et de ne les faire qu'en guise de simples idées, et de bouche, sans rien lâcher par écrit.

Au reste, je reconnais comme je dois la nouvelle marque de confiance que Sa Majesté Impériale vient de me donner, en me faisant communiquer les propositions secrètes que la cour de Vienne lui a fait faire, en dernier lieu, par rapport à la paix.[1] J'espère que vous voudrez bien en remercier l'Empereur votre maître de ma part, et l'assurer que je n'en ferai point un mauvais usage, mais qu'il m'est impossible de dire mes sentiments sur une affaire si délicate et si importante, vu que Sa Majesté Impériale devrait savoir elle-même, mieux que personne au monde, ce qui convient à ses véritables intérêts et à ceux de sa maison et de sa postérité, dans les conjonctures présentes, de sorte que je ne doute nullement qu'elle ne prenne là-dedans le parti le plus convenable à sa gloire et à sa satisfaction, sans que je puisse m'ingérer de lui donner des conseils, qu'elle sait mieux prendre d'elle-même que de personne. Mais cela n'empêchera pas que je ne porte toute mon attention et que je ne redouble mes soins pour seconder les intérêts et les vues de Sa Majesté Impériale, en tout ce qui m'est possible et compatible avec les engagements où je me trouve, heureux si j'y puis

[1] Vergl. Droysen V, 2, 53 Anm.

réussir au gré de mes désirs, et selon mon inclination aussi bien que l'attachement que je conserverai inviolablement pour l'Empereur.

Je ne manquerai pas non plus d'écrire au duc-administrateur de Würtemberg, touchant les plaintes de Sa Majesté Impériale contre ce prince, que je tâcherai de rectifier le mieux que je pourrai.

Je suis avec bien de l'estime votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1070. AU CHEVALIER DE LA ROSÉE, MINISTRE DE L'EMPEREUR DES ROMAINS, A BERLIN.

Potsdam, 24 février 1743.

Par la réponse que j'ai faite sur votre lettre du 19 de ce mois vous aurez déjà vu que j'écrirai au duc-administrateur de Würtemberg, au sujet de la conduite peu amiable dont il doit avoir agi envers Sa Majesté Impériale.

Quant au dessein qu'elle a sur des pays en Souabe, dont vous me parlez dans la vôtre du 22 de ce mois,[1] je n'ai rien à dire, sinon que je crois que c'est le droit du jeu, et que je me suis souvent étonné qu'on ne l'ait fait plus tôt.

Je souhaite, au reste, de bon cœur un prompt rétablissement de votre santé, étant avec estime, Monsieur, votre très affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

1071. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Schmettau berichtet, Berlin 22. Februar: De La Rosée sagt ihm: „que les ministres anglais, de même que M. de Cobenzl, tâchent d'insinuer aux princes de l'Empire tous les ombrages possibles contre l'association de leurs troupes avec celles de Votre Majesté, et que ce dernier avec M. Villiers, envoyé d'Angleterre à Dresde, est parti pour Mayence pour porter cet Électeur à proposer à la diète l'élection d'un roi des Romains, faisant entendre, de plus, que par la cour de Russie, laquelle ne garantirait pas à d'autres conditions la Silésie à Votre Majesté, ils sont assurés que Votre Majesté consentirait à l'entrée des Anglais dans l'Empire. M. de La Rosée croit qu'il y a quelqu'un qui écrit de Berlin à la régence de Stuttgart

Potsdam, 25. Februar 1743.

Dem König ist es „einigermassen empfindlich gewessen", zu ersehen, „was der Graf Cobenzl ingleichen der Villiers von Höchstderoselben über das Sujet vom russischen Hofe, wie auch über Dero eigenes Sujet ausstreuen wollen. Wiewohl keine sonderliche Impression deshalb geblieben, nachdem Se. Königl. Majestät in Erwägung gezogen, dass der mainzische Hof die Intentiones Sr. Königl. Majestät besser kennete, als es die Oesterreicher vielleicht glaubten. Wegen

[1] Die Absicht des Kaisers, die vorderösterreichischen Lande zu besetzen.

et qui leur insinue ou donne à soupçonner, comme si Votre Majesté était secrètement bien entendue avec la cour de Vienne et de Londres pour l'entrée desdites troupes anglaises dans l'Empire, et pour en chasser les Français, et que ces deux cours avec celle de Russie avaient fait des avantages secrets pour cela à Votre Majesté; et on prétend que M. Georgi, ministre de Würtemberg qui est ici, insinue à Stuttgart pareils sentiments, gagné par M. Hyndford et M. de Richecourt."

desjenigen aber, so der Chevalier de La Rosée von dem württembergischen Hofrath Georgi gemeldet, vermeinen Se. Königl. Majestät, dass es nichts schaden könnte, wann Ew. Excellenz Gelegenheit nähmen, mit ermeldetem Herrn Georgi desfalls zu sprechen, ohne jedoch diejenigen zu nennen, durch welche solches an des Königs Majestät gebracht worden, und ihm mit einer convenablen und guten Art zu insinuiren, wie Höchstdieselbe demjenigen, so von mehrgedachtem Herrn Georgi verlauten wollte, keinen Glauben beilegen wollten, vielmehr ein anders von seiner Droiture und gutem Verstand versichert wären, als dass er jemalen seinem Hofe dergleichen Zeitungen überschrieben haben sollte" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1072. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1743.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois, avec la liste y jointe des troupes de la reine de Hongrie. Quoiqu'elle soit fort générale, je comprends pourtant fort bien que c'est tout ce que vous avez pu faire, pour le peu de temps que vous êtes à Vienne. Comme il m'importe pourtant d'avoir des informations bien précises de toutes les forces militaires de la Reine, vous devez faire votre possible pour obtenir des listes exactes et circonstanciées des régiments que la Reine a présentement sur le pied, soit réguliers soit irréguliers, de combien d'hommes ils consistent, en quel état ils se trouvent. Vous ferez la même chose à l'égard de l'artillerie, pour m'en détailler le nombre, autant qu'il est possible. Vous vous informerez, de plus, de l'ordre qu'on a établi pour le payement des troupes, et des fonds qu'on y emploie, de même des moyens dont on se sert pour les recruter, et d'où la remonte leur vient. Enfin, vous n'oublierez rien de tout ce que me pourra donner une idée juste et complète de l'état militaire de la Reine. Vous m'en ferez votre rapport détaillé à son temps, et vous n'oublierez pas de le faire alors bien chiffrer.

Federic.

Nach dem Concept.

1073. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 27. Februar 1743.

Der König befiehlt, an Dohna in Wien zu schreiben, „wie er sich gegen Grafen Ulfeld und wo es sonst die Gelegenheit gäbe wegen der gethanen Repräsentation wider den Einmarsch fremder Truppen in Teutschland dahin expliciren solle, dass wenn Se. Königl. Majestät erwähnte Repräsentation thun lassen, es daher rührte, weil diejenige Reichskreise, durch welche die englische Truppen den Marsch nach Teutschland nehmen wollen, bei des Königs Majestät sich deshalb gemeldet hätten. Wann nun Dieselbe in solchen Kreisen ausschreibender oder doch mitausschreibender Fürst wären, so hätten Sie Sich nicht entziehen können, dem Kreise hierunter zu favorisiren und behörige Repräsentation thun zu lassen. Als König von Preussen würden Sie das Interesse der Königin von Böhmen auf alle Weise zu portiren suchen, als ein Reichsstand aber könnten Sie Sich auch nicht entziehen vor die Ruhe des Reichs und sonderlich derer Kreise, worin Sie ausschreibender Fürst wären, nach Möglichkeit zu sorgen. Was in dem schwäbischen und andern der Orten belegenen Kreisen geschähe, solches ginge Se. Königl. Majestät nicht an, da Sie dorten weder ausschreibender Fürst wären noch etwas mitzusprechen hätten; so viel aber sei gewiss, dass wenn die Franzosen durch diejenige Kreise, worinnen Se. Königl. Majestät ausschreibender Fürst wäre, Truppen nach dem Herzen von Teutschland marschiren lassen wollten, Höchstdieselbe alle mögliche Efforts thun würden, solches zu hintertreiben. Welches alles der Graf von Dohna mit anderm dazu dienlichen auf eine ganz amiable Weise vorstellen und gelten machen soll."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1074. AN DEN OBERST VON BORNSTEDT IN MAINZ.

Potsdam, 2. März 1743.

Mein lieber Obrister von Bornstedt. Ich habe Euer Schreiben vom 15. voriges wohl erhalten, und zweifle nicht, es werde Euch dasjenige von Mir zugekommen sein,[1] worinnen Ich Euch befohlen habe, dass, falls Ihr zu Mainz in der Werbung vor Mein Regiment nichts auszurichten vermeinet, Ihr nur von dar abreisen sollet.

Ihr sollet inzwischen, bevor Ihr von dar weggehet, noch einen Versuch thun, dem Churfürsten von Meinetwegen zu insinuiren, wie Ich vernehmen müsste, dass man zu insinuiren suchte, ob wären Meine Declarationes, so Ich wegen der Ruhe im Reich gethan, nur ein

[1] D. d. Potsdam 13. Februar. Liegt nur in der chiffrirten Ausfertigung vor, für die der Schlüssel fehlt.

Spiegelgefecht, und dass Ich dabei nicht ferme bleiben, sondern in andere Vues entriren würde. Es möchte aber der Churfürst allem dergleichen ohngegründeten Vorgeben keinen Glauben beimessen, sondern fest versichert sein, dass Ich die Ruhe des Reichs mit aller Fermeté zu Herzen nehmen und niemalen zugeben würde, dass die Fundamentalgesetze des Reichs alteriret noch der Hoheit und Freiheit derer Stände einiger Eintrag geschehen dörfte. Ich zweifelte nicht, der Churfürst würde gleichfalls als ein redlich gesinneter patriotischer Reichsfürst darunter ferme bleiben und die gefährliche Absichten, so in denen conträren Insinuationen verborgen lägen, wohl einsehen, mithin zu nichts die Hände bieten, so wider die Freiheit und Ehre des Reichs liefe und ihm vielleicht selbst zum grössten Schaden und Beschwerlichkeit gereichen könnte. Wenn Ihr dorten nichts weiter auszurichten vermöget, so könnet Ihr Eure Reise fortsetzen. Ich bin etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

1075. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 3 mars 1743.

Mon cher Podewils. Vous aurez vu par la dépêche de votre neveu sur quel ton insolent le prend le pensionnaire[1] de Hollande. J'ai ordonné à Eichel de vous communiquer les ordres que j'ai fait expédier à mes ministres à Vienne, Londres et La Haye. Ce pensionnaire, qui a passé toute sa vie pour un homme prudent, sage et circonspect, aurait-il parlé si ouvertement à Podewils sur les desseins des alliés, s'il n'y était autorisé en quelque façon par le concert formé entre les puissances alliées? Et si leur dessein est d'expulser les Français d'Allemagne pour m'attaquer ensuite, serait-il prudent de négliger un tel avis que l'emportement du Pensionnaire lui a fait échapper? Je crois plutôt que ceci nous doit être un motif pour être plus sur nos gardes et plus en défiance des cours de Vienne, de Londres et des Hollandais. Je sais bien que, si j'ai lieu d'avoir quelque soupçon ultérieur, j'arrêterai le payement des dettes anglaises, et que je prendrai toutes les mesures que la prudence pourra m'indiquer pour me garantir des ligues qui me menacent. Ce qui me donne encore plus de soupçon, c'est le discours plein de hauteur qu'a tenu Trevor,[2] qui dénote bien que l'Angleterre et la Hollande ne seraient pas fâchées de m'arracher la Silésie. Je me réserve à vous parler plus amplement sur ce sujet mardi qui vient,[3] où vous voudrez bien vous rendre à neuf heures dans mes appartements. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Gemeint ist der Greffier, vergl. Nr. 1077. — [2] Vergl. Droysen V, 2, 62. Trevor sagt zu dem Grafen O. Podewils u. a.: „que sa cour est si fermement résolue de faire marcher ses troupes qu'elle a donné ordre à Stair de hâter sa marche, du moment qu'il apprendrait que l'Empire a pris une résolution d'y mettre obstacle." — [3] 5. März.

1076. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Paris 22. Februar, der Ankunft des Marschalls von Sachsen in Paris werde der Zweck untergelegt, die Zurückziehung der Armee des Marschall Broglie aus Deutschland durchzusetzen. „La cabale qu'il y a ici contre la guerre d'Allemagne, et qui est composée de ceux qui n'aiment point la guerre hors du royaume, dont le nombre est très grand, des ennemis de l'Empereur, de ceux du maréchal de Belle-Isle en particulier, et des partisans secrets de la cour de Vienne et de la maison de Lorraine, fait de son mieux pour que le comte de Saxe réussisse dans sa commission."

Andrié berichtet, London 22. Februar: „Carteret m'a dit qu'il approuvait, aussi, entièrement la voie des sécularisations; mais comme, depuis le plan proposé ici par l'Empereur, Votre Majesté a dû travailler à rectifier les idées de ce prince, . . . ce secrétaire d'État attendait avec la dernière impatience ce que l'ouvrage de Votre Majesté aura produit . . . qu'avant ce temps-là, il était impossible à l'Angleterre de travailler de son côté avec fruit, parce qu'ignorant précisément sur quelles conditions l'Empereur entendait de faire la paix, . . . on ne pouvait rien dire ici d'avance sur la façon qu'on pourra s'y prendre pour mettre la main à l'œuvre, de concert avec Votre Majesté . . . Voilà, Sire, tout ce que milord Carteret m'a déclaré pouvoir mander à Votre Majesté."

Potsdam, 3. März 1743.

. . . . „Die heutige Relation von dem Herrn Chambrier hat verschiedene Reflexiones verursachet, wodurch der erste Ardeur etwas moderiret worden; und dasjenige, so Andrié von Mylord Carteret gemeldet, hätte auch seinen guten Effect gehabt, wenn der Greffier und der Trevor sich nur nicht so gar rude expliciret hätten. Das schlimmste ist, dass Se. Königl. Majestät dadurch in Dero Soupçons immer mehr fortifiiret werden, dass, wenn man erst die Franzosen obligiret haben wird, Teutschland zu verlassen, dass alsdann der wienerische und englische Hof Sr. Königl. Majestät werden Gesetze vorschreiben wollen, ohne sich weder an Tractate noch Garantieen zu kehren. Gott lenke des Königs Herz zu allem guten und dirigire Dero Consilia zu Dero und Dero Lande Wohlfahrt" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1077. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Potsdam, 4 mars 1743.

Ayant reçu votre dépêche du 26 du février passé, j'ai été bien surpris d'y voir de quelle étrange manière le greffier de Hollande s'est expliqué envers vous, en voulant soutenir que l'Empire n'était pas en droit de se parer du titre de neutre; que la reine de Hongrie était en droit de demander *restitutionem in integrum*, ou, comme il l'a expliqué lui-même, de demander ce qu'elle avait possédé avant la guerre; que pour ce que la Reine avait cédé par la paix de Breslau, il lui fallait au moins un dédommagement, et que ceux qui avaient forcé la Reine à céder la

Silésie devaient aussi l'en dédommager, aux dépens de ceux dont les armées étaient encore prêtes d'accabler la cour de Vienne; enfin qu'il lui fallait trouver un dédommagement, la République étant tenue, en vertu de ses engagements, de lui faire avoir une satisfaction.

De pareils propos, tenus par un homme tel qu'est le greffier de Hollande, méritent d'autant plus mon attention qu'il a passé toujours pour un homme retenu et circonspect, et j'ai de la peine à croire qu'il eût jamais parlé si ouvertement, s'il n'y avait été autorisé en quelque façon.

Mais pour être d'autant plus sûr dans mon fait, je veux que vous deviez dire de ma part audit greffier si tout ce qu'il a déclaré, dans l'entretien qu'il a eu avec vous, a été au nom des États ses maîtres, ou s'il ne vous a entretenu que de ses sentiments. Au premier cas, je serai obligé de prendre mes mesures sur un avis aussi clair. Mais que, s'il n'avait rien proféré que du sien, je crois être en droit de demander qu'il le rétracte envers vous, et que j'espère de lui qu'en homme si renommé en sagesse, il voudrait bien agir avec plus de modération et d'amitié envers moi.

J'attends au plus tôt possible de quelle manière ledit greffier se sera expliqué là-dessus. Quant au post-scriptum de votre relation, touchant la conversation que vous avez eue avec le sieur Trevor, je vous dis que je suis très satisfait de la conduite modeste que vous avez tenue pendant cette conversation et de tout ce que vous avez répondu audit Trevor. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1078. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Potsdam, 4 mars 1743.

Je ne saurais me dispenser de vous mander que, par des dépêches que j'ai eues l'ordinaire dernière de mon envoyé extraordinaire à la Haye, le comte de Podewils, j'ai été instruit d'un entretien que celui-ci a eu avec le greffier de Hollande, le sieur Fagel. Ce qui m'a paru assez étrange, c'est que, ledit comte de Podewils s'étant entretenu avec ledit greffier sur des affaires du temps, selon les ordres qu'il avait de moi, celui-ci n'a point hésité de lui déclarer de la manière la plus positive qu'il ne saurait cacher à lui, comte de Podewils, que la reine de Hongrie était en droit de demander ce qu'elle avait possédé avant la guerre; que, si elle avait cédé la Silésie, il lui en fallait au moins un dédommagement; que ceux qui avaient forcé la reine de Hongrie à céder la Silésie, devaient aussi l'en dédommager aux dépens de ceux dont les armées étaient prêtes de l'accabler, et qu'il lui fallait faire avoir absolument une satisfaction.

Comme il y a là-dedans des choses qui ne me touchent nullement, il y en a pourtant sur lesquels j'ai lieu de penser. Et comme ces propos partent d'un ministre dont la circonspection et la retenue sont d'ailleurs connue depuis tant d'années, je crois pouvoir conjecturer avec raison qu'il n'aurait parlé si ouvertement sur de pareils desseins, s'il n'y était autorisé en quelque façon par des concerts formés.

Mon intention est donc que vous deviez parler de ces propos du susdit greffier aux ministres de la reine de Hongrie, ou là où vous le trouverez nécessaire, en leur insinuant d'une manière douce et bien polie que, quoique ces propos me donnent assez à penser, je suis pourtant trop persuadé de la bonne foi de la Reine qu'elle ne prêterait jamais des mains à des propos qui n'aboutiraient à autre chose que de rompre la bonne harmonie et l'amitié entre nous si heureusement rétablies. Que j'observerai toujours inviolablement la paix conclue avec la Reine, et que, si je me donne de la peine pour pacifier l'Allemagne, c'est toujours d'une manière qui ne soit point onéreuse à la Reine; mais que je laisse à penser que, si des propos susdits n'étaient point désavoués de sa part, si je n'avais pas raison d'être sur mes gardes et de m'opposer avec effort pour que ne lui entrât plus de secours en Allemagne, et pour prévenir de plus grands malheurs. Que je ne souhaite que de vivre dans une parfaite intelligence avec la Reine, et que j'avancerai même ses intérêts autant qu'il sera en mon pouvoir, mais que j'espère de même qu'on voudra ôter tout ce qui me pourrait donner de justes ombrages.

Vous insinuerez tout cela dans des termes les plus polis et les plus amiables que vous pourrez imaginer, et vous me ferez votre rapport exact de quelle manière on vous aura répondu là-dessus. Je suis etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1079. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 4 mars 1743.

On ne peut avoir plus de satisfaction que j'ai eue, lorsque j'ai vu, par votre dépêche du 22 du février passé, de quelle manière milord Carteret s'est expliqué envers vous sur le sujet de la pacification en Allemagne.

Mais par la même poste qui m'a apporté vos dépêches, j'en ai eu d'autres du comte de Podewils de la Haye, lesquelles m'ont appris à ma surprise extrême que, lorsque ledit comte de Podewils s'était entretenu l'autre jour avec le greffier de Hollande sur les affaires du temps, celui-ci n'avait point hésité de lui déclarer tout net qu'il ne pourrait pas cacher à lui, comte de Podewils, que la reine de Hongrie était en droit de demander *restitutionem in integrum*, ou, comme il s'est expliqué positivement, de redemander ce qu'elle avait possédé avant

la guerre; que la reine de Hongrie n'avait cédé la Silésie que le couteau sur la gorge; qu'il lui en fallait au moins un dédommagement; que ceux qui avaient forcé la reine de Hongrie à céder la Silésie, devaient aussi l'en dédommager, aux dépens de ceux dont les armées étaient prêtes d'accabler la cour de Vienne; qu'il lui fallait trouver un dédommagement et lui faire avoir une satisfaction.

Tous ces propos dont le greffier de Hollande a entretenu mon envoyé, le comte de Podewils, m'ont donné d'autant plus à penser qu'ils viennent d'un homme qui a passé toujours pour très retenu et très circonspect, et qu'il n'aurait peut-être jamais parlé si ouvertement sur des desseins de cette nature, s'il n'y avait des concerts, formés entre les alliés de Hollande par quelques insinuations de la cour de Vienne, et s'il n'avait pas cru être autorisé en quelque façon de s'énoncer librement de la manière susdite.

J'ai donc jugé nécessaire de vous en avertir, en vous enjoignant d'en parler à milord Carteret et de lui dire que je laisse juger lui-même ce que je dois penser de tels propos, et s'ils ne me devaient pas être un avis au lecteur pour prendre mes mesures là-dessus, et si la prudence ne demandait pas de faire d'autant plus d'efforts pour me garantir des mauvais desseins dont on voulait me menacer si ouvertement. Que j'ai trop bonne opinion de milord Carteret pour que je dusse croire que, contre tant d'assurances qu'il m'a données de l'amitié inaltérable du Roi son maître, il approuverait jamais de tels projets, mais que j'attends aussi son sentiment sur les sûretés que je pourrais avoir contre de tels projets pernicieux. Vous ne manquerez point de me faire, au plus tôt possible, un rapport exact et détaillé de tout ce qu'on vous répondra là-dessus. Je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1080. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 4. März 1743.

Der König hat nach Durchlesung der Antwort des Ministers auf das Handschreiben vom 3. März zu Eichel gesagt: „es schiene, dass Ew. Excellenz in Gedanken stünden, als wollten Sie, des Königs Majestät, gleich losbrechen; das sei aber Dero Meinung nicht, sondern Sie wollten vielmehr die Conjoncturen abwarten, inzwischen niemandem trauen, auf Ihrer Hut sein und Sich in solchen État defensif setzen, dass man Droselben nicht über den Kopf wachsen könne; wobei Se. Königl. Majestät insonderheit Ew. Excellenz Sentiment Beifall gaben, wie nicht wohl zu glauben wäre, dass die Engelländer und deren Alliirte, bevor sie ihre Concepte gegen Frankreich und Spanien auszuführen gesucht, Sie attaquiren und von Schlesien zu depouilliren suchen würden.“

Zu den Immediaterlassen an O. Podewils, Andrié und Dohna bemerkt Eichel: „Ich gehe gewiss jederzeit mit schwerem Herzen daran, dergleichen Sachen, dazu weder Capacité noch Routine habe, aufzusetzen; der Gehorsam aber, welchen ich gegen des Herren absoluten Willen haben muss, obligiret mich, sodass ich genau thue und Ordre folge.... Wobei noch schuldigst melden muss, wie Se. Königl. Majestät wollen, dass der Andrié ein Exposé von dem insolenten Betragen des Trevor und der dabei gebrauchten ganz unanständigen Ausdrücke . . . zugeschicket und demselben aufgegeben werden soll, bei Mylord Carteret deshalb glimpfliche Beschwerde zu führen" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1081. AN DEN CHURFÜRSTEN VON DER PFALZ IN MANNHEIM.

Berlin, 5. März 1743.

Ew. Churfürstlichen Durchlaucht freundvetterliches, unter dem 22. des nächstverwichenen Monats an Mich erlassenes und von Dero an Meinem Hoflager subsistirenden Ministro, dem Freiherrn von Beckers, wohl eingeliefertes Schreiben hat Mir des mehreren zu vernehmen gegeben, was massen Dieselbe in der Apprehension stehen, dass Dero jülichsche Lande durch die Einrückung der churbraunschweigischen Truppen, wann auch gleich von denenselben wider die gegenwärtige Possession solcher Lande nichts vorgenommen werden sollte, dennoch bedrucket, Ihre Jura und Regalien violiret und Ihre Intraden gehemmet werden dürften, weswegen Sie dann, nach Massgebung der zwischen Uns geschlossenen Tractaten und in specie des Erbvergleichs von 1666 Meine Assistenz auch gegen sothane Bedruckungen verlangeten, und dass Ich insonderheit durch ein fernerweites, an des Königs von Grossbritannien Majestät zu erlassendes, nachdrückliches Schreiben darauf andringen möchte, damit Dero Kriegsvölker aus besagten Landen nebst Erstattung des denen Unterthanen etwa zugefügten Schadens ungesäumt herausgezogen und selbige nicht weiter belästiget würden.

Gleichwie aber Ew. Churfürstliche Durchlaucht aus dem kürzlich von Sr. Grossbrittanischen Majestät bei Mir eingelaufenen und abschriftlich angeschlossenen Antwortschreiben[1] ersehen werden, dass gedachte

[1] D. d. St.-James 11. Februar (a. St.); gegengezeichnet von Carteret; die Antwort auf Nr. 1051. Ausser den auf Jülich und Berg bezüglichen Stellen heisst es in dem Schreiben: „Il ne m'est jamais venu en pensée de faire la moindre démarche qui pût préjudicier aux constitutions de l'Empire ou aux droits et libertés de ses membres. Bien loin de là, il n'y a rien que j'aie plus à cœur que la conservation du système du Corps Germanique, dans son chef et dans ses membres, n'agissant principalement dans cette affaire, ou plutôt uniquement, qu'à cette intention. . . . Je me porte d'autant plus volontiers à vous donner ces éclaircissements que vous m'avez demandé que je regarde ce que vous m'avez écrit sur ce sujet comme un effet de votre cordialité envers moi, à laquelle vous me trouverez toujours disposé à répondre par de pareils sentiments."

Se. Majestät Mich auf das Bündigste versichert, dass es mit Einrückung Ihrer Truppen in vorerwähnte Lande das Absehen nicht habe, selbigen einige Ueberlast zuzufügen oder darinne Quartiere zu nehmen, sondern dass sothane Völker nur als Freunde passiren, auch sich daselbst nicht länger als es die höchste Nothdurft erforderte verweilen sollten, so bin Ich des Dafürhaltens, zweifle auch keinesweges dass Ew. Churfürstliche Durchlaucht Mir darum Beifall geben werden, dass es überflüssig sein dürfte, Se. Grossbritannische Majestät dieserhalb mit einem anderweiten Schreiben anzugehen, und dass man vors erste sich bei denen bereits erhaltenen Versicherungen zu beruhigen und den Effect davon abzuwarten habe.

Sollte indessen wider besseres Vermuthen sothanen Versprechungen entgegen gehandelt und Ew. Churfürstlichen Durchlaucht und Dero jülich- und bergischen Landen von mehrbesagten Völkern eine wirkliche Bedrückung und Beeinträchtigung Ihrer Jurium und Regalien zugefüget werden wollen, so werde Ich Mich keinesweges entbrechen, das erforderliche der Sachen Bewandtniss nach mit Ew. Churfürstlichen Durchlaucht fernerhin zu concertiren, dessen Ew. Churfürstliche Durchlaucht Sich vollkommen versichert halten wollen, sowohl als der aufrichtigen wahren Freundschaft und besondern Hochachtung, womit Ich unveränderlich verharre etc.

Friderich.

Nach dem Concept. H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

1082. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 2. März: „On dit que les Hanovriens, depuis l'entrée dans les États de Cologne et de Juliers, changent de ton, qui dégénère en menaces. On prétend que, pour déterminer l'Électeur de Cologne, on faisait insinuer qu'on pourrait bien lui faire quelque diversion du côté de Hildesheim. Il est certain que le prince de Lobkowitz a fait dire au sieur de Rummel, qui est une espèce de gouverneur à Neubourg, que, si l'Électeur palatin ne retirait ses troupes de la Bavière et ne se tenait tranquille, il trouverait les moyens de l'y déterminer du côté de Neubourg, tout comme les troupes auxiliaires le feraient ailleurs. Le baron de Wachtendonck, peu de jours avant son départ, m'a assuré que les officiers dans le pays de Juliers parlaient sur le même ton. L'Empereur tire des conséquences pour les autres États de l'Empire, par cette façon despotique de débuter.“

Potsdam, 8. März 1743.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, wie Dieselbe aus beikommender Depesche des Herrn von Klinggräffen . . . ersehen würden, dass die Insolence und Hauteur der Engelländer im Reiche täglich solcher Gestalt zunähme, dass, wann solches so fortginge, es ohnmöglich anders sein könnte, als dass Se. Königl. Majestät endlich zu brechen und mit denen Hannoveranern sich zu fassen gezwungen sein würden, wie dann die Drohung von einer Diversion im Hildesheimischen und dergleichen mehr, wann solche realisiret werden wollte, ohnerträglich

und so choquant wäre, dass sie nothwendig einen ernsthaften Bruch nach sich ziehen müsste.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1083. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. März: ... „Rien ne serait plus facile que de rengainer les Hanovriens par la moindre levée de boucliers, si la seule considération que Votre Majesté ne saurait rompre avec les Hanovriens sans rompre en même temps de nouveau avec la reine de Hongrie, ne L'arrêtait pas et ne méritait d'y penser plus d'une fois .... Cependant j'avoue qu'il y a de terribles inconvénients à craindre, si la reine de Hongrie et ses alliés gagnent entièrement le haut du pavé en Allemagne et que la France n'agisse pas avec la vigueur requise. ... Il dépendra uniquement de Votre Majesté et de Ses grandes lumières quel parti Elle jugera le plus convenable à Ses véritables intérêts et à Sa solide gloire et à l'avantage de Ses États, puisqu'il est très difficile de donner des conseils dans une affaire qui présente des précipices de deux côtés. Il ne me restera que la gloire de l'obéissance et d'exécuter fidèlement les ordres que Votre Majesté trouvera à propos de me donner."

Potsdam, 9. März 1743.

Ich erkenne sehr wohl, dass es jetzo die Zeit nicht ist, loszubrechen, und werde Ich die erste Action zwischen den Franzosen und den Engelländern abwarten, auch nach deren Ausschlag alsdann Meine Mesures nehmen. Meine Intention ist gar nicht, de but en blanc loszubrechen, inzwischen aber durch gütliche Repraesentationes alles Uebel, so viel möglich ist, abzuwenden, als dergleichen Vorstellung zu thun man nicht unterlassen muss. Dieses, was Ich ihm schreiben lasse, muss wohl secretiret werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1084. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Um den Churfürsten von Köln der Sache des Kaisers zu erhalten, giebt Podewils, Berlin 8. März, anheim, den Residenten im niederrheinischen Kreise von Rohd mit der Erklärung nach Bonn zu schicken, dass der König eine Diversion der Engländer in Hildesheim und Osnabrück niemals dulden werde, eine Erklärung, die ohne alle Consequenz sei, da man in England schwerlich diese Diversion wagen werde.

Potsdam, 9. März 1743.

Gut, und muss man dem p. von Rohden cito die Ordre schicken, dahin zu gehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1085. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 9 mars 1743.

J'ai appris avec la dernière surprise, par une lettre que je viens de recevoir de l'Électeur palatin, que la disposition favorable qui s'est manifestée de la part des généraux hanovriens, lors de leur entrée dans le duché de Juliers, s'est évanouie tout d'un coup. Car sans compter que la reine de Hongrie n'a envoyé aucune lettre réquisitoriale à l'Électeur palatin pour le passage des troupes auxiliaires, ainsi qu'elle l'a fait à l'électeur de Cologne, le lord Stair a commencé à se comporter tout comme s'il était en pays ennemi, ayant assigné selon sa propre fantaisie les quartiers aux troupes qu'il a sous son commandement, sans consulter les commissaires nommés par la cour de Mannheim pour les régler, prétendant fixer le prix des vivres à ce qui bon lui semble, et menaçant de ne plus payer une obole pour tout ce qu'on lui fournit, ni de bouger de la place, à moins que Son Altesse Électorale Palatine ne promette de rester neutre durant les troubles qui agitent présentement l'Allemagne.

Comme le roi de la Grande-Bretagne s'est déclaré envers moi, dans la réponse que vous m'avez envoyée et dont vous trouvez la copie ci-jointe,[1] de la manière la plus positive, que ses troupes anglaises et allemandes se comporteraient amiablement, pendant leur séjour dans le susdit duché, qu'elles ne seraient à charge à personne, et qu'elles ne s'y arrêteraient qu'autant que la nécessité le demandait et qu'il leur fallait pour se remettre des fatigues de la marche, je ne saurais m'imaginer, je l'avoue, que Sa Majesté voudra manquer à la parole donnée à cet égard. Je crois plutôt que le lord Stair agit, en ce qu'il fait, de son propre chef, et sans y être autorisé par le Roi son maître.

Mon intention est que vous en parliez, sans la moindre perte de temps, au lord Carteret. Vous vous plaindrez hautement d'une procédure si étrange, et vous lui recommanderez fortement qu'on y apporte un prompt remède, et qu'on expédie des ordres précis et sévères au général anglais, lui enjoignant de ne plus excéder les bornes que Sa Majesté Britannique a agréées elle-même.

Mais si, contre toute attente, vous vous apercevez, par la réponse que le lord Carteret vous donnera, qu'on a changé d'avis sur cet article, vous ne lui cacherez point qu'en ce cas-là, je ne pourrais me dispenser de secourir l'Électeur palatin et de lui prêter l'assistance stipulée par nos ancêtres et nommément par le 6e article du traité d'union et de partage, dont copie a déjà été communiquée *in extenso* à la cour d'Angleterre.

Vous ajouterez audit secrétaire d'État que tout l'Empire romain ne saurait voir d'un œil tranquille qu'on traitât d'une façon si despotique

[1] Vergl. oben S. 343 Anm. 1.

un de ses premiers électeurs et membres; que, s'il n'était question que de la neutralité, l'Électeur palatin s'était engagé, à diverses reprises, de vouloir l'observer religieusement dans la guerre présente entre les maisons d'Autriche et de Bavière; que la résolution prise par l'Électeur palatin de laisser quelques régiments à l'Empereur n'y était pas contraire, ces troupes ayant passé au service de Sa Majesté Impériale, lui ayant prêté serment et étant payées par elle, et ne pouvant, par conséquent, plus être regardées comme troupes palatines. Mais, supposé même qu'on voulût les prendre pour telles, que cela ne pouvait donner aucune atteinte à la neutralité: témoin l'exemple des cours de Copenhague et de Cassel, dont la première avait fourni des troupes à la Grande-Bretagne, sans cependant se mêler de sa querelle avec la France; et celle de Cassel en a donné, comme vous savez, à l'Empereur d'aujourd'hui, sans qu'elle soit censée avoir rompu avec la reine de Hongrie.

Qu'enfin je conjure Sa Majesté Britannique, par l'amitié qui nous unit et qui m'est précieuse au delà de toute expression, de réfléchir, selon Sa grande pénétration, sur les suites funestes qui en résulteraient à coup sûr, si l'on poussait à bout les États de l'Empire et prétendait leur imposer des lois trop dures et, pour ainsi dire, insupportables; que je me flatte qu'en égard à des considérations aussi graves et aussi importantes, elle ferait cesser bientôt les plaintes de la cour palatine, et que je le souhaite du fond de mon cœur. Mais que je répète encore que, faute d'un prompt redressement, je serais obligé, quoiqu'à grand regret, d'en venir à des mesures plus sérieuses, pour accomplir les engagements contractés entre moi et la maison palatine. Que j'aurais au moins la satisfaction de l'avoir indiqué assez à temps, et que ceux qui n'y donnent point l'attention requise, devraient ci-après s'imputer uniquement ce qui en arriverait, et en être responsables.

Vous me rapporterez fidèlement comme quoi le lord Carteret s'expliquera sur ce que je vous charge de lui insinuer. Vous le ferez au plus tôt possible, afin que je puisse régler mes mesures là-dessus.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach der Ausfertigung. Zu Grunde liegt wie den beiden folgenden Nummern eine dem Grafen Podewils von dem Könige am 7. März persönlich ertheilte Weisung.

1086. AU CONSEILLER DE ROHD A COLOGNE.

Berlin, 9 mars 1743.

Voici copie d'une lettre que je viens de recevoir de l'Électeur palatin, et qui contient des plaintes fort amères contre les troupes anglaises et hanovriennes qui sont au pays de Juliers.

Me sentant obligé de seconder Son Altesse Électorale Palatine dans des besoins si pressants, je veux que, conformément à ses désirs, vous vous employiez de votre mieux à ce que, de la part du directoire du

cercle du Bas-Rhin et de Westphalie, on écrive au roi de la Grande-Bretagne et à la reine de Hongrie afin qu'il soit promptement remédié aux plaintes de la cour de Mannheim, qu'on ait de justes égards aux droits des membres de l'Empire, et que le pays de Juliers soit sauvé de la ruine totale dont il est menacé.

L'électeur de Cologne[1] ne refusera pas, j'espère, de concourir à la signature de ces lettres, dont vous n'oublierez pas de m'envoyer copie, aussitôt qu'elles auront été expédiées, prenant soin au reste qu'elles soient couchées dans des termes énergiques, mais qu'on s'abstienne d'y glisser des expressions qui pourraient choquer ou indisposer trop ouvertement les puissances auxquelles elles seront adressées.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1087. AN DEN CHURFÜRSTEN VON DER PFALZ IN MANNHEIM.

Berlin, 9. März 1743.

Die Nachricht, so Ew. Churfürstliche Durchlaucht Mir mittelst Ihres freundvetterlichen Schreibens vom 2. d. von dem unfreundlichen Betragen des commandirenden englischen Generals, Grafen von Stair, zu ertheilen beliebet, ist Mir ebenso unvermuthet vorgekommen, als Ew. Churfürstlichen Durchlaucht dasselbe gleich anfangs nothwendig befremdlich fallen müssen. Meine Verwunderung ist darüber um so viel grösser, als Ich gedachtes Grafen gethane Aeusserungen mit seines Herrn, des Königs von Engelland, Mir schriftlich gegebenen und Ew. Churfürstlichen Durchlaucht unter dem 5. hujus communicirten festen Versicherung, dass Deroselben Landen und Unterthanen ausser einem blossen ohnschädlichen Durchmarsch keine weitere Ueberlast zu gewärtigen hätten, im geringsten nicht zu conciliiren weiss.

Ich habe indessen Meinen Minister zu London, den Obergerichtsrath Andrié, befehliget, dem dortigen Hofe deshalb ernste und nachdrückliche Remonstrationes zn thun. Mein Directorialrath zu Köln am Rhein, der von Rohd, ist auch beordert, zu dem von Ew. Churfürstlichen Durchlaucht begehrten Dehortationsschreiben an des Königes von Engelland und der Königin von Ungarn Majestäten zu concurriren, und Ich werde, wann diese glimpfliche Wege, welche man vorerst einzuschlagen sich wohl nicht entbrechen kann, den gewünschten Effect nicht haben sollten, Mich ferner dergestalt erklären, dass Ew. Churfürstliche Durchlaucht Meine aufrichtige Freundschaft darob der Genüge zu verspüren haben werden.

Wobei Ich Deroselben noch anheimgebe, ob Sie nicht gerathen finden, Ihre gerechte Beschwerden Dero übrigen Herren Mitchurfürsten

[1] Als Kreisdirector.

gleichfalls zu hinterbringen und, nebst Eröffnung des eigenmächtigen Einmarsches der englischen und churbraunschweigischen Truppen, der nachher erfolgten Irregularitäten und der harten Bedrohungen der englischen Generalität in solcher das ganze Römische Reich interessirenden, zu vielen Weiterungen so zu sagen Thür und Thore öffnenden Sache, auch umb derselben Beitritt und Assistenz anzusuchen.

Ich sollte meinen, dass solches Eurer Churfürstlichen Durchlaucht Intention merklich befördern dörfte, als welche Ich auch Meines Orts zu secundiren nie ermangeln werde, und allstets bin etc.

Friderich.

Nach dem Concept. H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

1088. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 1. März: „Ce fut avant-hier que j'insinuai verbalement et en confidence à milord Carteret les idées de Votre Majesté sur les moyens de parvenir à un accommodement entre l'Empereur et la reine de Hongrie . . . . Je prévois que du côté de cette cour on fera tout le possible, pour, quand il en sera temps, amener celle de Vienne malgré son inflexibilité au point désiré, conformément aux ouvertures de Votre Majesté."

Potsdam, 10. März 1743.

Es muss ihm geschrieben werden, dass er sich nicht dupiren lassen sollte, sondern er könnte dem Carteret wohl mit einer guten Art zu verstehen geben, wie man gar wohl merkte, dass das englische Ministerium so lange doux und von Negociiren spräche, bis es erst des Beitritts der Holländer versichert wäre. Wann sie solchen erhalten, würden sie von keinem Negociiren etwas hören wollen, sondern aus hohen Fenstern sehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1089. AN DEN CHURFÜRSTEN VON DER PFALZ IN MANNHEIM.

Berlin, 12. März 1743.

Ausser denen Remonstrationen, welche Ich, besage Meines an Ew. Churfürstliche Durchlaucht unter dem 9. gegenwärtigen Monats erlassenen Schreibens Meinem Ministro zu London, dem Obergerichtsrath Andrié wegen des unfreundlichen Betragens des commandirenden englischen Generals, Graf von Stair, in denen jülichschen Landen an dem grossbritannischen Hofe zu thun aufgegeben, habe Ich auch vor rathsam erachtet, den an Meinem Hoflager befindlichen englischen Minister, Lord Hyndford, über diese Materie besprechen zu lassen. Es hat sich aber derselbe darauf geäussert, wie er Mühe hätte, denen deshalb eingelaufenen

Nachrichten Glauben beizumessen, und selbige vielmehr vor ein Artifice ansähe, wodurch man Mich gegen die Königin in Ungarn und derselben Allürte zu aigriren suchte. Wenn es aber auch damit seine Richtigkeit hätte, so wäre er versichert, dass der Graf von Stair hierunter seinen Ordres und Instructionen schnurstracks zuwidergehandelt haben müsste, massen Se. Grossbritannische Majestät ihre vor Ew. Churfürstlichen Durchlaucht und Dero Lande hegende freundliche Gesinnungen in dem letzteren an Mich erlassenen Schreiben allzu klärlich exprimiret hätten, als dass er sich von deren Sincerität den geringsten Zweifel beigehen lassen könnte. Inzwischen würde er nicht unterlassen, davon an seinen Hof unverzüglich ausführlichen Bericht zu erstatten, und hielte sich persuadiret, dass derselbe keinen Anstand nehmen würde, sothanen Beschwerden, falls selbige gegründet wären, hinlänglich abzuhelfen und Ew. Churfürstliche Durchlaucht deshalb vollkommen klaglos zu stellen.

Ich habe nicht ermangeln wollen, Ew. Churfürstlichen Durchlaucht von dieser vorläufigen Antwort besagten Ministri Communication zu geben, und wird man Meines Ermessens nun wohl abwarten müssen, welchergestalt sich der englische Hof ferner darüber äussern werde. Ich verharre übrigens unveränderlich etc.

Friderich.

Nach dem Concept. H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

1090. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 mars 1743.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire du 9 de ce mois, par laquelle j'ai vu ce qu'Elle me mande au sujet de l'entrée des troupes anglaises dans les pays de Juliers et des procédés violents du lord Stair, de même que sur le projet des Anglais d'aller occuper les environs de Francfort.

Comme je connais les obligations où je me trouve envers l'Électeur palatin par rapport au pays de Juliers et de Bergue, je n'ai pas discontinué, depuis la première nouvelle que j'ai eue de l'entrée desdites troupes dans le pays de Juliers, d'en faire des représentations les plus sérieuses à la cour de Londres, qui sur cela m'a fait assurer, de la manière la plus positive, que l'intention du roi d'Angleterre ne fut jamais de vouloir en aucune manière à ces pays, et que les troupes anglaises n'y resteraient qu'autant de temps qu'il leur faudrait pour n'être pas trop harcelées des marches qu'ils ont faites; aussi m'a-t-on assuré que ces troupes commençaient actuellement d'en sortir.

Les mêmes protestations m'ont été faites de la part de la cour de Londres au sujet de Votre Majesté Impériale, celle-là m'ayant donné

toutes les assurances qu'on peut prétendre qu'elle n'en voudra jamais ni au chef de l'Empire ni à l'Empire même. Et, si j'ose le dire, j'ai de la peine à me persuader que les Anglais seraient capables de faire une démarche qui ne pourrait que révolter absolument tout l'Empire contre eux. Les menaces inconsidérées que le lord Stair doit avoir faites, sont impardonnables; aussi en ai-je fait des représentations très sérieuses tant à la cour de Londres qu'à son ministre à ma cour, le lord Hyndford, lequel m'a pourtant fait assurer que, si le lord Stair avait fait de pareilles démarches, il avait absolument outrepassé ses ordres, et qu'il aurait à en répondre.

Votre Majesté Impériale sera persuadée, par ce que j'ai l'honneur de Lui dire, que j'ai fait tout ce qui m'a été possible de faire, dans la situation où je suis, pour le maintien du système de l'Empire; mais je laisse au jugement éclairé de Votre Majesté Impériale et à Sa profonde pénétration si moi seul, comme membre de l'Empire, puis faire plus, sans le concours de tous les autres membres. En attendant, je ne discontinuerai point de faire des remontrances sérieuses pour la conservation du repos public, autant que les engagements où je suis le permettront, ne souhaitant que de pouvoir témoigner la parfaite considération et amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et cousin

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1091. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 15. März 1743.

Der Graf Beess soll den Grafen von Brühl wegen der falschen Bruits, wovon er mit ihm gesprochen, völlig und bestens desabusiren, und ihm zu erkennen geben, dass es die gröbste Unwahrheit wäre, was man von einer von mir formirten Prätension auf die Lausitz und einem gedruckten Manifest zu Frankfurt ausgebracht hat; dass Mir dergleichen nie in den Sinn gekommen, sondern eine ehrlose Erfindung von feindseligen Leuten sein müsste. Die Campements, so Ich zu Stettin, Magdeburg und Cüstrin formiren lassen würde, wären, wie der Orten aller Welt bekannt, vor einige wenige Cavallerieregimenter, auf sechs, höchstens acht Tage, um solche en revue zu sehen. Zu Crossen aber würde weder Revue noch Campement sein.

Mündliche Resolution auf Bericht des Grafen Beess, Dresden 12. März. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1092. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dohna berichtet, Wien 6. März: „Je suis moralement sûr que, si l'on pouvait les bien convaincre que Votre Majesté ne veut point des cessions ultérieures d'eux, leur confiance en Elle deviendrait parfaite. Mais oserais-je prendre la liberté de demander à Votre Majesté quel autre avantage, convenance, ou de quelle nature Votre Majesté voudrait qu'on en fasse, si Elle trouvait dans la suite à propos de Se prêter . . . à leurs vues?"

Potsdam, 14. März 1743.

Des Königs Majestät haben auf einliegende Depesche des Generallieutenant Graf von Dohna allergnädigst resolviret: Wie demselben mit nächstkommender Post en chiffres rescribiret werden sollte, dass wenn das wienerische Ministerium wieder von dergleichen mit ihm sprechen oder sich von einer römischen Königswahl en faveur des Herzogs von Lothringen äussern und deshalb sollicitiren würde, er sich dahin auslassen sollte, wie es keine weitere Cessions von der Königin in Ungarn wären, welche Se. Königl. Majestät praetendiret; das heilige römische Reich aber sei gross genug und könnte man in der Nachbarschaft Sr. Königl. Majestät herum Convenances vor Dieselbe genug finden, wann man Derselben dergleichen machen wollte. Wobei der Graf Dohna wohl instruiret werden soll, dass er wegen solcher Convenances keine Vorschläge oder Propositiones thun, sondern das wienerische Ministerium darauf denken lassen, solches damit kommen sehen, und die Convenances anhören und ad referendum nehmen, selber aber keine Vorschläge machen soll."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1093. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 5. März: Carteret hat ihm mitgetheilt, dass er dem kaiserlichen Gesandten Baron Haslang erklärt: „que Votre Majesté ayant communiqué Ses idées à Sa Majesté Britannique pour la pacification, on allait répondre dans peu de jours à Votre Majesté et Lui développer entièrement celles de Sa Majesté Britannique, afin qu'une fois conciliées, Votre Majesté pût les faire consentir à l'Empereur, et Sa Majesté Britannique à la reine de Hongrie, pour mettre alors la main à l'œuvre d'une façon efficace."

Potsdam, 17. März 1743.

Er kann Mylord Carteret wohl auf eine feine Art zu verstehen geben und gleichsam nur fliegen lassen, dass wir so dumm nicht wären, dass wir nicht merkten, wie dass der englische Hof keine Lust habe, Frieden zu machen. Es könnten aber die Événements Gelegenheit geben, dass sie solches bereuten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1094. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 19. März 1743.

„Des Königs Majestät haben mir zu vernehmen gegeben, wie Dero allergnädigste Willensmeinung sei, dass wegen der von der Kron Frankreich jüngsthin gethanen Declaration, die englische Armee nämlich, falls solche über den Rhein gehen würde, mit einer starken Armee auf dem Fuss folgen zu lassen, an Dero sämmtliche Ministers an den auswärtigen Höfen rescribiret werden sollte:

Von solcher Declaration den gebührenden Éclat (auf Seckendorffisch, wie Se. Königl. Majestät Sich exprimirten) zu machen, und zu vernehmen zu geben, dass dasjenige nunmehro erfolgete, was Se. Königl. Majestät voraus gesehen und gesaget hätten, und dass insonderheit die Reichsstände nunmehro wissen würden, was sie vor Mesures zu nehmen hätten, um das Theatrum belli nicht mitten in Teutschland zu haben und sich gänzlich opprimiren zu lassen. Se. Königl. Majestät hätten Gott Lob die Mittel in Händen, um wegen Dero Lande nichts befürchten zu dürfen; die Reichsstände aber würden aus dem Erfolg desjenigen, so Se. Königl. Majestät ihnen vorher gesagt, sehen, dass Höchstdieselbe durch Dero vorher gethane Erklärung keine Particulierabsichten gehabt, sondern nur einig und allein intendiret hätten, die Ruhe im Reich und das Ansehn der teutschen Fürsten aufrecht zu erhalten.

Wobei denn der Herr Graf von Podewils im Haag sich äussern könnte, wie diese Declaration der Kron Frankreich schon eine Suite des Préavis der Provinz Holland, welcher die Engelländer so dreist gemachet, so weit zu entriren, mithin ganz Teutschland in Gefahr zu setzen.

Das Reich könnte nunmehro keinen andern Entschluss nehmen, nachdem der Kaiser schon die Requisitoriales zu dem Durchmarsch der französischen Armee, so der englischen folgen sollte, ausgehen lassen, als entweder beiden Armeen solchen zu erlauben und sich dadurch den Krieg in das Land zu ziehen, oder aber beiden solches zu refusiren, wozu eine Neutralitätsarmee gehörte, um den Refus zu souteniren." . . .

An Dohna in Wien soll eine Stafette geschickt werden, „damit derselbe hören könnte, was der wienersche Hof dazu sagen würde, auch den 27. d. in Neisse . . . Sr. Königl. Majestät einen mündlichen Bericht davon abstatten könnte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1095. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 21. März 1743.

Des Königs Majestät haben vor Dero Abreise von Berlin an Ew. Excellenz annoch zu melden befohlen, dass der Herr Graf von Pode-

wils im Haag wegen der Affaire mit dem Greffier Fagel dahin instruiret werden sollte, diese Sache nur ganz fallen zu lassen.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1096. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Breslau, 23 mars 1743.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été rendue, et j'y ai vu ce que les ministres polonais vous ont dit sur le bruit qui courrait derechef d'un campement que je voulais former en Prusse, de même ce que le comte de Brühl vous a voulu insinuer sur ce sujet.

Comme il n'est pas aisé à comprendre à quel dessein le comte de Brühl vous peut avoir tenu de tels propos, vous lui insinuerez à votre tour d'une manière convenable, à la première occasion qui s'y présentera, que, comme je laisse faire à chacun ce qu'il trouve bon dans ses États, je crois que je pourrais avoir la même liberté de faire des arrangements, tels que je les trouve convenables à mes intérêts, mais que tout ce qu'on a divulgué d'un campement auprès de Tilsit est absolument faux et controuvé; qu'il n'y a pas plus de troupes en Prusse qu'il ne fallait pour la défense du pays, et qu'il n'y a pas même la moitié de ces 24 bataillons dont on a voulu parler. Que si j'avais de justes raisons pour assembler un corps d'armée dans ces cantons-là, ce ne serait certainement pas auprès de Tilsit que je le ferais, et qu'alors ni l'augmentation du corps des uhlans ni les autres considérations qu'on vous a voulu étaler ne m'en empêcheraient; mais que je prie ledit comte d'être persuadé que mon intention sincère est de cultiver de plus en plus l'amitié qui règne entre moi et le Roi son maître, et de vivre en bonne harmonie avec la république de Pologne, comme avec tous mes voisins.

Vous me ferez à son temps votre rapport de quelle manière le comte de Brühl se sera expliqué là-dessus vers vous.

Au reste, on vient de me mander qu'il n'y a plus lieu de douter que Angleterre n'ait pris à sa solde 15,000 hommes des troupes saxonnes pour le service de la reine de Hongrie, et que même cette dernière pourrait avoir fait quelque cession en Bohême à la Saxe, et qu'on travaille actuellement à Vienne à un traité entre la cour de Vienne, l'Angleterre, la Hollande, la Saxe et Hanovre. Quoique je ne sois pas tout-à-fait persuadé de la vérité de ces faits, vous devez pourtant vous appliquer avec tout le soin possible d'approfondir ce qui en est, et m'en faire votre rapport. Je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach dem Eintreffen einlenkender Erklärungen aus dem Haag, London und Wien. Vergl. Droysen V, 2, 66. 67.

1097. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. März: „Le roi d'Angleterre goûte en général le projet des sécularisations en faveur de l'Empereur, quoique Hyndford m'ait dit d'avance que la cour de Vienne n'y admettrait jamais l'archéchêvé de Salzbourg. Mais on ne veut pas se charger à Londres de proposer seulement, à Vienne, de céder les possessions en Souabe à l'Empereur, puisque après la cession de la Silésie, l'Angleterre s'est engagée formellement de ne jamais plus parler de cession ultérieure à la reine de Hongrie. Le roi d'Angleterre prétend ne pouvoir oser non plus proposer la cession des villes protestantes d'Augsbourg, Ulm et Ratisbonne à l'Empereur comme prince catholique, puisque cela révolterait non seulement le parti protestant en Allemagne, mais même le parlement d'Angleterre et toute la nation, aussi bien que les cantons suisses protestants. . . . Hyndford m'a dit encore qu'il recevrait au premier jour un autre courrier avec un nouveau plan, qu'on communiquerait à Votre Majesté."

Breslau, 27. März 1743.

„Des Königs Majestät haben mir befohlen, des Wirklichen Geheimen Etatsministers Herrn Grafen von Podewils Excellenz auf Dero Bericht vom 23. d., betreffend die Dépêches, so Mylord Hyndford jüngsthin durch einen Courier erhalten, vorläufig zu melden:

Wie Höchstdieselbe sich nicht weiter von der Sache meliren, sondern es gehen lassen würden wie es wollte. Vielleicht würde es der englische Hof mit der Zeit und wegen der erfolgenden Événements selbst regrettiren, und Sr. Königl. Majestät Mediation alsdann recherchiren, da Sie dann auch Ursach haben würden, damit anzuhalten."...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1098. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 30. März, dass der preussisch-hessische Vertrag am 23. März in Frankfurt a. M. abgeschlossen worden sei,[1] und fragen, ob die Ratification ausgefertigt werden darf.

C'est un traité de bibus; qu'on le signe à la bonne heure.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1099. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[3 avril 1743.]

Valory peut me parler demain; quand il m'aura parlé, faites accroire à Hyndford et Richecourt que l'on m'offre les choses les plus flatteuses et les plus séduisantes, mais que je ne mollirai point, espérant quelque chose de leur reconnaissance.[2]

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung. Das Datum ergiebt ein Bericht des Grafen Podewils vom 5. April.

[1] Veröffentlicht bei Hartwig, der Uebertritt des Erbprinzen Friedrich von Hessen zum Katholicismus, Cassel 1870, S. 225. — [2] Vergl. Podewils' Bericht vom 6. April, Droysen V, 2, 69 Anm. 1.

1100. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 4. April 1743.

Wegen der Pacificationssache soll Andrié sich nicht gar sehr empressiren, sondern nöthigenfalls nur sagen, wir würden den Plan erwarten, welchen das englische Ministerium uns schicken würde.

Mündliche Resolution auf Bericht Andrié's, London 22. März. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1101. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Heusinger berichtet, Kopenhagen 30. März: „Le baron de Korff, envoyé de Russie, est venu avant-hier me dire qu'il se sentait obligé de me faire part d'une découverte qu'il venait de faire. Il savait, me dit-il, de très bonne part que la cour de Danemark avait donné tout nouvellement des ordres à son ministre à Francfort, Bernstorff, d'insinuer aux États de l'Empire qu'il était nécessaire qu'on prenne des mesures contre le despotisme de Votre Majesté. Il m'assura que c'étaient les propres termes de cet ordre; que je pouvais le mander positivement à Votre Majesté et le nommer même mon auteur."

Potsdam, 6. April 1743.

Man muss den Einhalt an den p. von Klinggräffen communiciren und ihm aufgeben, sich nach der Instruction des dänischen Ministers zu Frankfurt genau zu erkundigen und wohl Acht zu haben, ob derselbe sich dergleichen als der p. von Korff anzeigen wollen, äussern lässet. Ich glaube es zwar nicht, dass der dänische Hof, zumalen in denen jetzigen critiquen Umständen sich so vergessen sollte; da aber der p. von Korff es mit so vieler Assurance gesaget, so soll der p. von Klinggräffen sich alle Mühe in der Welt geben, um auf den rechten Grund zu kommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1102. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 6 avril 1743.

Ayant fait sonder le comte de Brühl sur le traité qu'on a cru être conclu, ou du moins prêt à l'être, entre la cour de Saxe et l'Angleterre, il a assuré positivement mon ministre à Dresde, le comte de Beess, que jusqu'ici on n'avait point mis seulement la main à la plume pour tracer un traité semblable, et qu'il n'y avait aucune apparence non plus qu'il eût lieu, puisque la reine de Hongrie ne voulait pas entendre à une cession de quelques cercles de la Bohême en faveur du roi de Pologne.

J'ai jugé à propos de vous faire part de ce que dessus, cet avis pouvant vous être utile pour découvrir si le voyage du sieur Villiers a été absolument infructueux, ou bien si le comte de Brühl n'a pas accusé juste, et si les choses sont plus avancées entre son maître et la cour où vous vous trouvez qu'il n'en a voulu convenir, ce dont j'ai tout lieu de douter, puisque le sieur Villiers ne s'est arrêté qu'un jour à Dresde et qu'il en est parti d'abord pour Würzbourg.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine dem Grafen Podewils von dem Könige persönlich ertheilte Weisung.

1103. AN DEN CHURFÜRSTEN VON DER PFALZ IN MANNHEIM.

Berlin, 6. April 1743.

Wir können Ew. Churfürstlichen Durchlaucht von der Wirkung Unserer dem Königl. englischen Hofe gethanen Vorstellungen nunmehro die angenehme Nachricht geben, und meldet Unser zu London subsistirender Minister, der Obergerichtsrath Andrié, es wird auch durch den allhier anwesenden Lord Hyndford bestätiget, dass des Königes von Grossbritannien Majestät das bisherige Verfahren Dero commandirenden Generals, Grafen von Stair, als wider seine Ordres und Instruction laufend, höchstens missbilligen und denselben zu einem besseren Betragen ernstlich angewiesen haben, damit Ew. Churfürstlichen Durchlaucht keine neue befugte Beschwerden verursachet werden mögen. Wir tragen keinen Zweifel, es werde die That mit den Uns deshalb ertheileten Versicherungen völlig übereinstimmen.

Friderich.

Nach dem Concept. H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

1104. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 11. April: Tschernyschew hat den Auftrag, den jüngst zwischen Russland und England abgeschlossenen Vertrag vorzulegen, und wird dem Auftrage nachkommen, sobald Lord Hyndford die gleichen Befehle erhalten. „Il dit en même temps qu'il croyait que le traité d'alliance entre Votre Majesté et l'Impératrice serait conclu à l'heure qu'il est, toutes les difficultés ayant été applanies."

Cela va fort bien. Il faut faire de plus donner des ordres à tous nos ministres d'affecter une étroite union avec les Russes et demander des ordres semblables de Pétersbourg pour les leurs; cela fera tableau.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1105. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET DE BORCKE A BERLIN.

Potsdam, 11 avril 1743.

Je suis charmé de la trouvaille que vous avez faite; on voit clairement que le dessein de mon cher oncle était de brider son revêche neveu, mais cette alliance n'est dans mes yeux qu'une ostentation vaine d'effet, et je regarde la cour de Russie comme une puissance faible en son intérieur, gouvernée par une femme voluptueuse, qui est même subordonnée à un sénat qui détourne les revenus de l'État par ses rapines, et qui pour mieux voler préfère de se renfermer dans son intérieur que de se mêler en quoi que ce pût être dans les querelles des puissances européennes, dont les guerres sont ruineuses et inutiles pour les Russes.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung unter einem Cabinetsschreiben administrativen Inhalts.

1106. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 5. April: Carteret hat ihm u. a. versichert, „que l'Angleterre était bien éloignée de préférer les voies de fait à celles de douceur; . . . que Sa Majesté Britannique avait suffisamment témoigné à Votre Majesté être dans de telles idées, mais qu'étant engagée depuis la paix de Breslau avec la cour de Vienne à ne pas consentir qu'elle cède un pouce de terrain en Allemagne, elle ne pouvait pas aujourd'hui l'y contraindre."

Potsdam, 14. April 1743.

Er soll nicht mehr von der Mediation sprechen, weil es doch damit nur Spielwerk von Seiten der Engelländer ist, sondern er soll sich darunter ganz geschlossen halten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1107. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 14. April 1743.

„Des Königs Majestät haben . . . zu melden befohlen, wie es Deroselben sensible wäre, dass das Spargiren von grundfalschen Dingen in Holland nicht einmal aufhören wollte. Dahero dann bei dem Departement der auswärtigen Affairen auf ein Moyen gedacht werden möchte, wie man den Holländern die seithero beigebrachte Soupçons, welche Sr. Königl. Majestät Interesse bei alle dem schadeten, per indirectum aus den Gemüthern bringen und ein bessres Vertrauen gegen Dieselbe ersinnen könnten.

Es müsste solches aber per indirectum und mit einer adroiten Manier geschehen; denn wenn es directe und en forme von öffentlicher Declaration geschähe, solches die Holländer in denen ihnen beigebrachten Soupçons noch mehr fortifiiren würde, nach dem bekannten Sprüchwort qui s'excuse s'accuse.[1]

Und da Se. Königl. Majestät muthmassen müssten, dass dergleichen fausse Bruits hauptsächlich von den Engelländern ausgebracht würden, um nur die Holländer zu allarmiren und gegen Se. Majestät zu indisponiren, als möchten des Wirklichen Geheimen Etatsministers Herrn Graf von Podewils Excellenz eine gute Gelegenheit nehmen, mit Mylord Hyndford in convenablen Terminis daraus zu sprechen und demselben verstehen zu geben, wie sehr dergleichen Procedere die Gemüther alieniren, alles Vertrauen stören und schlechtes Geblüte gegen einander geben müsste.

Da auch Se. Königl. Majestät resolviret hätten, dass zwei Regimenter .... von Wesel nach Schlesien marschiren und dorten durch andere ersetzet werden, hergegen aus Schlesien andere Regimenter, so sonsten in Preussen gestanden, wieder dahin in ihre alten Quartiere marschiren sollten: so finden Höchstdieselbe nöthig, dass Dero Ministres zu Wien, Petersburg, Dresden, im Haag und in London, auch wo es sonsten nöthig sei, in Zeiten von solchem Marsch oder vielmehr Verwechselung der Quartiere instruiret werden möchten, um sich erforderlichen Falls deshalb expliciren zu können, allermassen Se. Königl. Majestät versichert wären, dass, wann solches nicht geschähe und Dero Ministres darüber instruiret würden, Dero Missgünstige daher Gelegenheit nehmen würden, wieder allerhand falsche Dinge zu forgiren und Höchstderoselben neue weitaussehende Desseins anzudichten" . . . . Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1108. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 avril 1743.

J'ai reçu votre lettre du 30 du mars passé, et j'y ai vu les raisons pourquoi vous croyez d'être de mon service, si je donne à chacun des deux ministres qui ont signé le traité[2] un présent de 4,000 roubles.

Je n'en disconviens point; mais comme je crains la grande fermentation qui est actuellement en Russie, et que je n'aimerais pas de perdre mon argent avec un ministère dont peut-être la chûte n'est pas

[1] Noch am 14. April sendet Eichel an das Ministerium Angaben für eine in Holland zu verbreitende Flugschrift, die demnächst als Lettre d'un Bourgeois de Dordrecht erschien. Vergl. Droysen, Ueber eine Flugschrift von 1743, Abhandlungen der Königl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin 1872, phil.-hist. Classe, S. 93 ff.; sowie Preussische Staatsschriften I, 374. — [2] Bestushew und Brewern. Vergl. oben S. 312 Anm.

éloignée, j'attends auparavant votre avis là-dessus, sur quoi je règlerai mes mesures.

Federic.

Nach dem Concept.

1109. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 17. April: „Le lord Hyndford, aussi bien que le comte de Richecourt, nous ont fait connaître qu'ils avaient reçu des avis sûrs et dignes de créance, de Bonne, de Mayence et de Trèves, que le colonel de Bornstedt, muni de lettres de créance de Votre Majesté, y faisait des insinuations fort odieuses contre la reine de Hongrie . . . . Nous avons répondu aux deux ministres que, Votre Majesté ne nous ayant donné aucune connaissance de l'envoi du colonel de Bornstedt, lequel d'ailleurs n'avait été jamais employé que dans des affaires militaires, il n'était pas vraisemblable qu'Elle l'eût chargé d'autres commissions que de faire des enrôlements . . . que cependant il n'était pas impossible que, dans la conservation et dans les entretiens familiers sur les conjonctures du temps, le colonel de Bornstedt se fût expliqué sur la nécessité de songer sérieusement à rétablir la tranquillité dans l'Empire" . . . .

Vous n'avez qu'à continuer à leur dire toujours la même chose, et jurez-leur que vous n'êtes point informé de toute cette affaire. Les principaux ministres de tous ces petits princes sont Autrichiens, ainsi il n'est rien de plus sûr que la confidence qu'ils auront faite à Cobenzl; après tout, on peut se rabattre là-dessus que tout bon patriote doit voter contre l'oppression, et que tout prince de l'Empire doit exhorter ses camarades à faire leur devoir et à garder la fidélité qu'ils doivent à l'Empereur.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1110. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 17. April: Der kaiserliche Gesandte hat ein Rundschreiben des Kaisers an die Reichsstände (d. d. Frankfurt 10. April) übergeben, das den Antrag auf Aufstellung einer Reichsneutralitätsarmee enthält.

Potsdam, 19. April 1743.

Unser Votum soll dahin gehen, dass wir als gute und redliche teutsche Patrioten uns allezeit demjenigen conformiren würden, was die mehriste Stimmen der Reichsversammlung zu Ehre, Ruhe und Sicherheit des Reiches vor gut finden und beschliessen würden und was dem Kaiser und dem Reiche am convenabelsten wäre. Wenn die mehristen Stimmen vor die Armatur wären, so würden wir die ersten sein, so das ihrige dazu beitrügen; würden die Plurima ausfallen, stille zu sitzen, so würden wir wiederum die ersten sein, so sich solches gefallen lassen würden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1111. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 avril 1743.

Après avoir vu par votre lettre du 26 du mars passé que le vice-chancelier Bestushew, de même que le grand-maréchal de Brummer, est du sentiment qu'après que l'Impératrice a consenti que le régiment holsteinois dans le Mécklembourg me soit cédé, il n'y a qu'à envoyer quelqu'un de ma part vers l'évêque d'Eutin, et que tout serait réglé alors en moins de rien, j'ai résolu d'y envoyer un de mes aides de camp pour traiter là-dessus avec l'évêque d'Eutin, ne doutant point que celui-ci ne soit déjà averti des intentions de l'Impératrice et du Grand-Duc, pour que l'affaire puisse être réglée.

Comme il m'importe d'être instruit au vrai de ce que les Russes pensent sur mes troupes et sur mes arrangements militaires, et quelle opinion on a de mes troupes tant à la cour que parmi les officiers et soldats russiens, vous devez m'en faire un rapport juste. Je serais même assez curieux de savoir la façon de penser des Russes, de quelle manière et par quel endroit ils croient pouvoir m'entamer, si jamais ils voulaient m'attaquer, et le plan qu'on a eu là-dessus, lorsque, du temps de la ci-devante Régente, on pensa de faire une invasion dans mes pays en faveur de la reine de Hongrie, article dont je voudrais bien être instruit, afin de pouvoir prendre d'autant mieux mes mesures, si jamais contre toute espérance le cas devait encore arriver. Vous tâcherez donc de m'en faire un rapport exact.

Federic.

Nach dem Concept.

1112. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 21 avril 1743.

Mardefeld hätte wegen der von dem Graf Bestushew ihm ehedem geschehenen Insinuation wegen Stralsund[1] noch nichts weiter berichtet. Er könnte dieser Sache halber wohl den Bestushew, jedoch ganz von weitem, sondiren, und es nur als vor sich hinwerfen; jedoch wenn davon gesprochen würde, zu vernehmen geben, dass wir wegen dergleichen Propos der Garantie von Russland und Engelland völlig versichert sein müssten.

Mündliche Resolution auf Mardefeld's Bericht, Petersburg 6. April. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Mardefeld hatte am 5. Februar berichtet: „Le Vice-Chancelier m'a répété avant-hier ce que son frère m'avait insinué dernièrement, que Votre Majesté trouvait maintenant une occasion favorable pour se saisir du reste de la Poméranie; qu'en chassant les Suédois d'Allemagne, Elle rendrait un service réel à une grande partie de l'Europe, parce que c'était l'unique moyen solide de rompre les liaisons pernicieuses qui subsistaient depuis un siècle entre la France et la Suède."

1113. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 avril 1743.

Par ma précédente lettre du 20 de ce mois vous aurez déjà vu de quelle manière je souhaite d'être instruit de la façon que la cour de Russie pense sur mon sujet. Pour en être d'autant plus au fait, je vous ordonne que vous me deviez mander tout naturellement, et sans prévention ni réserve, vos véritables sentiments sur les deux problèmes qui suivent:

1° Ce que la cour de Russie ferait, au cas que les conjonctures dussent exiger que je me déclarasse pour la France contre la maison d'Autriche?

2° De quel œil la cour le regarderait, si j'étais obligé d'attaquer les pays hanovriens; si elle serait obligée alors de prêter son secours au roi d'Angleterre contre moi, et si elle le secourrait effectivement?

Vous devez me mander vos réflexions sur ces deux points, de la manière que je vous l'ai ordonné. Au surplus, il ne sera pas besoin de vous recommander le plus grand secret sur une chose de cette importance, qui, quoiqu'elle ne soit que problématique et uniquement fondée sur ma curiosité d'être au fait de tout, ne laisserait pas d'avoir des suites, si la moindre chose en éventait.

Federic.

Nach dem Concept.

1114. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 23 avril 1743.

Monsieur mon Frère. J'ai bien reçu la lettre que Votre Majesté Impériale a trouvé bon de m'écrire en date du 28 février passé, concernant la nécessité de former au plus tôt une armée de l'Empire suffisante pour y conserver la tranquillité, et pour en mettre les États neutres à l'abri des calamités qu'une guerre générale devrait naturellement leur attirer, et des violences qui leur pourraient être faites par des armées étrangères. Votre Majesté Impériale connaît trop bien mes sentiments pour mettre en doute que je ne donnasse les mains avec plaisir à toutes les résolutions que l'assemblée de la Diète jugera à propos de prendre, pour obtenir un but aussi désirable, un des principaux objets de mon attention étant de remplir exactement et en vrai patriote tous les devoirs que m'impose à cet égard la qualité d'électeur et d'un des principaux membres du Corps Germanique, de sorte que Votre Majesté Impériale peut compter que, pourvu qu'Elle puisse engager les autres États à s'expliquer favorablement à la Diète sur les moyens qu'Elle va lui proposer, mon suffrage ne Lui manquera certainement point, et que le contingent que j'aurai à fournir à l'armée

dont on conviendra, ne sera pas des derniers à se trouver au rendez-vous. Mais au cas que la pluralité témoignât de la répugnance à entrer dans les idées de Votre Majesté Impériale sur ce sujet, et que les autres États voulussent absolument regarder d'un œil indolent les mouvements d'à présent, Elle est trop équitable pour exiger que je me chargeasse seul de l'affaire, et que je fisse des démarches qui, dans la situation où je me trouve, et vu les engagements que j'ai contractés, ne manqueraient pas de m'attirer une infinité de reproches et d'embarras, et qui d'ailleurs, loin d'avancer les intérêts de Votre Majesté Impériale, me mettraient hors d'état de Lui être utile dans la suite.

C'est en conséquence de ce principe que j'ai ordonné à mon ministre à la Diète de s'expliquer par rapport à cette affaire, quand elle pourra être proposée.

Au reste, je supplie Votre Majesté Impériale d'être persuadée que je continuerai constamment de contribuer, en tout ce qui dépend de moi et que mes circonstances me permettent, à la satisfaction de Votre Majesté Impériale, ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que de La convaincre de plus en plus par des services réels de l'attachement inviolable avec lequel je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1115. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A BERLIN.

Potsdam, 27 avril 1743.

Je vous suis bien obligé de la lettre que vous venez de recevoir du feld-maréchal général, comte de Seckendorff, laquelle je vous renvoie ci-close, l'ayant lue et trouvé son contenu assez intéressant et digne de mon attention. Je prie Dieu qu'il vous tienne dans sa sainte garde.

Federic.

Je ne sais ce que font les Français, mais ils marchent bien lentement; vous pouvez écrire à Seckendorff que le roi de Prusse ne se précipite point, et qu'il saurait bien quand il serait temps de paraître, mais que son heure n'est pas encore venue.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1116. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 28. April: ... „L'Empereur paraît avoir été fort mal servi dans l'affaire de l'élection de

Potsdam, 29. April 1743.

Meine Schuld ist es nicht. Wenn der Kaiser seine Mesures so

Mayence[1] . . . car les ministres qu'il y a employés l'ont assuré jusqu'à la fin que l'élection ne tomberait point sur le comte d'Ostein, . . . ce qui a fait faire la fausse démarche à l'Empereur de lui avoir donné l'exclusion et de l'avoir indisposé par là encore davantage contre lui."

schlecht genommen hat, so muss er sich auch die Suites davon allein zuschreiben. Es scheinet, dass er sehr ignorante Leute hat.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

1117. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 4. Mai 1743.

Der König befiehlt, Podewils möge „bei Gelegenheit dem Mylord Hyndford par manière de discours zu verstehen geben, dass, ob zwar das englische Ministerium gleich nach dem breslauischen Frieden viel guten Willen bezeiget, eine genaue Harmonie und Liaison zwischen den Häusern Preussen und Engelland zu etabliren und die bündigsten Versicherungen gegeben, wie man alle Facilité beitragen wollte, um die Differenzien, so des Königs Majestät mit dem Hause Hannover gehabt, zu applaniren und alles aus dem Wege zu räumen, was jemalen eine Jalousie und Missverständniss zwischen beiden Häusern erregen könnte: dennoch gedachtes Ministerium seit der Zeit, da Andrié seine Vollmacht und Instructiones deshalb zu traitiren erhalten,[2] nicht ein Wort weiter von der Sache gesprochen hätte, auch nunmehro keine Apparence sei, dass solche wegen des Königs Reise nach Teutschland weiter vorkommen würde. Man sähe wohl, dass es ein Spiel und Défaite gewesen sei, um uns nur zu amusiren, und dass man lieber die Sache ohnausgemachet liegen lassen wollte, um vielleicht heute oder morgen daraus chicaniren zu können. Es würde vielleicht die Zeit lehren, ob man wohl oder übel daran gethan, diese Inconvenienzien zwischen beiden Höfen ohnausgemachet zu lassen, welche dem einen Theil sowohl als dem andern Gelegenheit zu chicaniren geben könnte, wenigstens sei dieses gewiss, dass, so lange die Bisbilles nicht ausgemachet und man beiderseits einen Ernst bezeigete, sie ausmachen, so lange es kein gutes Blut geben könnte . . . .

Noch soll auf allergnädigten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz melden, wie Dieselben überlegen und Dero Sentiment an Höchstdieselbe geben möchten, ob man nicht Moyens finden könnte, den Herzog Karl Leopold[3] dahin zu disponiren, dass derselbe von des Königs Majestät ein Anlehen von Gelde gegen Hypothecirung von

[1] Am 22. April 1743 wurde Graf Ostein an Stelle des am 20. März gestorbenen Grafen Eltz zum Churfürsten von Mainz gewählt. Vergl. Droysen V, 2, 70. 71. — [2] Vergl. oben S. 301. — [3] Vergl. die folgende Nummer.

Dömitz nähme, so dass der König dadurch vermittelst einer Hypothek Fuss in Dömitz bekäme" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1118. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 5. Mai: Der Herzog von Mecklenburg „a fait faire à mots couverts, par son émissaire Meineke, ici des démarches, il n'y a pas longtemps, où il laissa entrevoir qu'il pourrait bien s'accommoder avec Votre Majesté sur Dœmitz, mais à condition qu'Elle le rétablît entièrement dans l'administration de ses États, en chassant le Duc-Administrateur." Auf andere Bedingungen werde der Herzog nicht eingehen; zudem sei zu befürchten, dass der Herzog-Administrator als Erbe des ersteren im Falle der Ueberlassung von Dömitz an Preussen sich völlig in England's Arme werfen werde.

Podewils ist der Ansicht, wenn der König die Erwerbung von Dömitz in's Auge fasse, so sei es nicht angezeigt, auf den Abschluss der Convention mit Georg II. zu dringen, durch die auch die mecklenburgische Frage geregelt werden würde. Hannover's Mangel an gutem Willen in dieser Sache könne eine Handhabe dazu werden, sich in Dömitz festzusetzen.

Potsdam, 6. Mai 1743.

Des Königs Majestät haben auf den von Ew. Excellenz heut eingekommenen Bericht die zu thuende Tentative an den Herzog Karl Leopold von Mecklenburg wegen Dömitz betreffend, mir zu melden befohlen, dass [Sie] alles dasjenige so Ew. Excellenz darinnen angeführet, sehr gegründet fänden, inzwischen Dieselbe doch davor hielten, wie es nichts schaden könnte, wenn Sie doch nach der von Ew. Excellenz vorgeschlagenen Methode durch den Generalfeldmarschall Graf Schwerin deshalb privato nomine und als vor Sich, und sonder das geringste davon schriftlich von Sich zu geben, eine Tentative thun liessen, wovon, und wenn der Herzog auch darin willigte, der Success von dem Erfolg der grossen Affairen dependiren würde. Denn wäre die englische Partei in Teutschland glücklich und hätte die Avantage über die Franzosen, so würde aus der Sache von Dömitz nichts; sollten aber die Engelländer in ihren Absichten in Teutschland echouiren, so wäre vielleicht wegen Dömitz zu reussiren und es alsdann immer gut, dass man schon zum Voraus darauf gearbeitet habe. Aus welchen Ursachen dann Sie den Herrn Feldmarschall Graf von Schwerin selbst hieher nach Potsdam zu kommen beordern lassen.

Anlangend das Postscriptum dieser von Ew. Excellenz heute anhero geschickten Relation, betreffend dasjenige, so an Mylord Hyndford sonsten gesaget werden sollen, so goutiren Se. Königl. Majestät vollenkommen die deshalb von Ew. Excellenz angeführte Raisons, und wollen dannenhero, dass mit Mylord Hyndford noch zur Zeit darüber nicht gesprochen werden soll. Welches vermöge erhaltenen Specialbefehles an Ew. Excellenz unterthänigst berichten sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1119. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. Mai, der dänische Gesandte Oberst de Cheusses theile ihm mit, dass der schwedische Bauernstand an der Wahl des Kronprinzen von Dänemark zum schwedischen Thronfolger festhält und dass die andern Stände schliesslich beitreten würden. Cheusses giebt der Hoffnung Ausdruck, der König werde einer auf den dänischen Kronprinzen fallenden Wahl nicht entgegen sein. Podewils habe mit der allgemeinen Versicherung geantwortet: der König werde sich in die schwedische Thronfolgefrage wie bisher in keiner Weise mischen. „Rudenschöld prétend que la Suède prendra plutôt l'évêque de Lübeck, si elle ne peut point parvenir à son but par rapport au duc de Deux-Ponts.[1] Valory m'a souvent tâtonné s'il n'y avait pas moyen de porter Votre Majesté à faire quelque démarche en Suède qui pût barrer le chemin au Danemark." Podewils hat auch ihm ganz ausweichend geantwortet.

Potsdam, 11. Mai 1743.

Er hat ihm sehr wohl geantwortet. Wir müssen des de Cheusses Propositiones hören und die Dänen kommen sehen. Gehen ihre Sachen gut, und sie thun acceptable Conditiones, so ist es gut und wir profitiren davon. Wo nicht, so bleiben wir, wie wir seind. Inzwischen muss man de Cheusses sowohl als Valory allemal obligeant tractiren und ihnen sagen, wie es uns einerlei wäre, wen die Nation in Schweden zu ihrem König wählen würde, da wir kein anderes System hätten, als mit unsern Nachbarn in Ruhe und guter Harmonie zu leben, so, wie wir glaubten, dass ihr System gegen uns wieder sein würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1120. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Prag 9. Mai: Bartenstein und die Königin selbst haben ihm versichert, dass aus Rücksicht auf Preussen die österreichischen Truppen in Jülich und Berg Befehl erhalten hätten, alles baar zu bezahlen. Die Minister sind in hohem Grade aufgebracht über die Haltung des churpfälzischen Hofes.

Potsdam, 15. Mai 1743.

Er soll suchen, die Aigreur gegen den Churfürsten von der Pfalz, soviel möglich und mit convenabler Manier geschehen kann, zu dämpfen und zum besten zu sprechen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1121. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 18. Mai: Der Hofrath Langschmid in Hannover fragt an, ob er dem Könige von England zur Armee folgen soll. Langschmid scheint indess nicht die geeignete Persönlichkeit.

[18 mai 1743.]

Ce n'a jamais été mon intention de l'y envoyer.

[1] Der erste der Candidat der russischen, der zweite der der französischen Partei.

Die Minister setzen vielmehr voraus, dass der König einen besonderen Vertreter für die Zeit der Anwesenheit Georg's II. in Deutschland in das englische Hoflager senden wird.

Il faut qu'il envoie premièrement quelqu'un ici pour notifier son arrivée.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 18. Mai) am Rande des Berichts.

1122. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. Mai: „Mylord Hyndford, étant revenu de Prague, m'a chargé de le mettre aux pieds de Votre Majesté et de Lui mander que la reine de Hongrie lui avait donné commission de faire à Votre Majesté les assurances les plus fortes de son estime et de son amitié sincère . . . Selon lui, le comte de Dohna y est sur un pied fort agréable et extrêmement distingué à la cour. Les ministres de la reine de Hongrie l'ont chargé aussi d'assurer Votre Majesté d'un attachement parfait et du désir sincère de leur souveraine de cultiver une étroite union et amitié avec Votre Majesté."

Potsdam, 20. Mai 1743.

Der Etatsminister Graf von Podewils soll Mylord Hyndford in Meinem Namen sehr davor danken, viel Complimente machen und sich stellen, als ob Ich alles glaubte, was er Mir der Königin von Ungarn und Dero Ministerii wegen saget.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1123. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A PRAGUE.

Berlin, 21 mai 1743.

Votre dépêche du 13 de ce mois ne contenant rien sur quoi vous ne soyez déjà suffisamment instruit de mes intentions, par mes ordres précédents, il suffit de vous y renvoyer.

Mais je ne conçois pas trop ce que vous voulez dire par l'assurance réciproque de ne pas nous attaquer mutuellement, la reine de Hongrie et moi, et que vous envisagez comme la plus forte garantie. Ce serait un article qui ne figurerait pas trop bien dans un traité d'alliance ou de garantie, qui doit naturellement aller un peu plus loin qu'à une simple promesse de ne se pas faire la guerre l'un à l'autre, ce qui va sans dire et sans traité d'alliance, tandis que les puissances sont en paix entre elles, et qui ne signifie rien, dès que l'une veut rompre avec l'autre. Ainsi, vous aurez soin d'expliquer avec plus de précision vos idées là-dessus.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept.

1124. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A PRAGUE.

Berlin, 28 mai 1743.

J'ai de la peine à me figurer que la cour d'Angleterre, ainsi que vous l'en soupçonnez dans le premier post-scriptum de votre dépêche du 13 de ce mois, osât à l'insu de la cour de Vienne faire son accommodement avec la France et prendre avec elle des mesures nuisibles à mes intérêts, puisque c'est la France qui est présentement le principal objet de la haine et de l'animosité des Anglais. Aussi n'est-ce pas tant pour l'amour et pour les intérêts de la reine de Hongrie que dans la vue d'abaisser la France que la cour d'Angleterre a prodigué ses trésors et fait des dépenses immenses pour mettre sur pied le corps auxiliaire qu'elle entretient en Allemagne, et ce n'est que par le moyen d'une guerre heureuse contre cette couronne que le ministère britannique se flatte de parvenir à un accommodement avantageux avec l'Espagne, de sorte qu'il ne pourrait jamais s'en justifier dans l'esprit de la nation, s'il négligeait l'occasion qu'elle s'imagine avoir maintenant en main pour humilier sa rivale, ou qu'il lui sacrifiât par une paix fourrée les intérêts des puissances que les Anglais regardent avec raison comme ses amis et ses alliés les plus affidés et les plus capables à rompre les desseins de son ennemie naturelle et éternelle.

Il est vrai néanmoins que depuis quelque temps le ministre de France à Londres a eu avec ceux d'Angleterre de longues et fréquentes conférences, dont quelques-unes ont duré plus de trois heures, et que depuis le départ du Roi il les a continuées avec le duc de Newcastle. Il proteste, à la vérité, de n'avoir aucun ordre de sa cour de faire des propositions à celle d'Angleterre. Cependant comme, après tout, il faut que sa négociation ait quelque objet, et que tout le monde connaît l'éloignement de la France pour la guerre, surtout pour celle d'Allemagne, on a raison de supposer que les conférences en question ne roulent que sur un accommodement à faire, soit du consentement de la cour de Vienne ou à son insu, de sorte que vous ne saurez mieux faire que de ne pas perdre cet objet de vue, malgré les apparences contraires, mais d'y veiller avec toute l'attention imaginable et de vous donner tous les mouvements possibles pour découvrir ce qui se pourra négocier à ce sujet entre les ministres de Leurs Majestés Hongroise et Britannique.

P. S.

Il est bon que vous soyez informé que le marquis de Botta ne m'a pas encore fait la moindre proposition spécifique sur l'objet et les conditions des engagements que la cour de Vienne souhaiterait de me faire prendre, ainsi que le baron de Bartenstein vous l'a insinué, et que jusqu'ici il s'est renfermé dans des assurances générales d'amitié.

Pour ce qui est de l'idée que vous me répétez dans la dépêche du 13 courant, que l'on devrait borner l'alliance à une assurance

réciproque de ne se point attaquer, je vous en ai déjà fait voir l'incongruité par mes ordres du 21 de ce mois, et il suffit pour le présent de vous y renvoyer.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach der Ausfertigung. Zu Grunde liegen Weisungen, die der König am Morgen des 28. Mai dem Grafen Podewils persönlich ertheilte.

1125. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin', 1er juin 1743.

Vos deux dépêches *ad manus* du 7 et du 14 du mois de mai passé m'ont été bien rendues, et je suis très satisfait de la manière dont vous vous êtes acquitté pour satisfaire à ma curiosité sur les deux sujets dont j'ai voulu être instruit.[1]

Quoique je sois bien persuadé que, dans la situation où l'empire de Russie se trouve maintenant, je n'aurais pas à craindre qu'il voulût prendre parti contre moi, de la manière de m'entamer par une guerre offensive, néanmoins, comme tout est sujet au changement, et qu'il faut penser en temps de paix aux moyens de se défendre contre toute insulte, et pour que je n'aie plus à craindre les mêmes inquiétudes, par rapport à la Russie, que j'avais du temps du commencement de la guerre de Silésie, mon intention est que vous devez vous instruire au fond de tout le détail du plan d'opération que la cour de Vienne et ses partisans eurent conçu du temps de la princesse Anne pour envahir quelques-unes de mes provinces.[2] C'est pourquoi vous me manderez si l'on a voulu faire marcher les troupes russiennes vers la Prusse par la Lithuanie ou par la Courlande, en quel endroit on a cru pouvoir débarquer en Poméranie, l'état des troupes non régulières, et les chefs et commandants de celles-ci. Vous me manderez aussi de quelle manière il se faut prendre pour entretenir des intelligences avec

[1] Vergl. oben Nr. 1113 S. 362. — [2] Die Grundzüge des Plans waren nach Mardefeld's Bericht vom 7. Mai: „d'envoyer un corps d'armée en Prusse, d'embarquer un autre sur les galères pour l'entamer d'un autre côté et pousser jusqu'en Poméranie, et surtout d'employer un grand nombre de troupes irrégulières pour saccager et ruiner le pays, projet qu'on suivrait infailliblement en cas d'une guerre. Il est à remarquer là-dessus que: 1° l'armée de terre n'aurait pas beau jeu, 10,000 hommes des troupes de Votre Majesté pouvant sans miracle battre 25,000 Russes; 2° que les galères courent grand risque d'être absorbées par les vagues au premier orage qu'il ferait, les côtes depuis Réval jusqu'à Riga étant pour la plupart escarpées et les rivages en plusieurs endroits inaccessibles, ce qui ne se trouve pas du côté de la Suède; 3° que les Kalmouks, par une somme d'argent, pourraient facilement être gagnés et disposés de tourner les armes contre les Russes mêmes, que les Cosaques, sans en excepter ceux du Don, ne sauraient tenir tête aux hussards de Votre Majesté, et que, si l'on pouvait se servir des Polonais contre ceux de l'Ucraine, il serait très probable qu'au premier revers de fortune ils secoueraient le joug que les Russes leur ont imposé."

ceux-ci, et pour les gagner et les corrompre,[1] si jamais le cas devait le demander. Vous ajouterez encore de quelle manière vous croyez que je pourrais me servir alors des Polonais contre ceux de l'Ucraine; enfin, vous entrerez dans tout le détail possible pour me mettre bien au fait sur toutes ces circonstances et sur les moyens qu'il y a pour n'en avoir pas infiniment à craindre.

Ce n'est pas qu'il me viendra jamais dans l'esprit de vouloir me frotter de gaieté de cœur à la Russie; au contraire, je ferai tout au monde pour entretenir toujours une bonne harmonie avec cet empire, mais je ne veux plus l'avoir tant à craindre que du temps passé, et je veux bien vous dire en confidence que c'est une des raisons que j'ai eues d'augmenter mon armée jusque-là que je puisse avoir toujours un corps de troupes de 20 à 30,000 hommes en Prusse.

J'ai été charmé de voir que, par les bons offices du sieur Woronzow, le dessein d'une quadruple alliance est allé en fumée;[2] aussi ai-je ordonné qu'on doit glisser dans mes rescrits des expressions flatteuses pour lui. Vous devez même me mander s'il ne serait pas bon que je vous envoyasse quelque anneau avec mon portrait, ou autre pareille chose, afin que vous puissiez vous en servir bien à propos pour mes intérêts dans des occurences où le temps qu'il vous faudrait pour m'en faire votre rapport, pourrait faire manquer le moment favorable.

Vous ferez tout au monde pour empêcher que de pareilles alliances comme dessus ne soient mises sur le tapis, et vous ne laisserez échapper une occasion pour barrer les Saxons dans leurs intrigues, et pour les mettre mal dans l'esprit des ministres russiens, sans que vous y paraissiez ouvertement.

Au reste, vous me manderez quand il sera temps de donner la gratification aux ministres russiens au sujet de l'alliance que je viens de conclure avec l'Impératrice, à quoi j'ai destiné la somme de 8,000 écus, si vous croyez que cela suffit.

Federic.

Nach dem Concept.

1126. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 5. Juni: „Comme le fort de la négociation pour la paix, au retour de l'Empereur à Francfort, sera entre ce prince et le roi d'Angleterre, je laisse à considérer à Votre Majesté si Ses intérêts ne demandent pas qu'Elle ait au plus tôt un ministre auprès du roi d'Angleterre, pour veiller sur tout ce qui se négociera."

Berlin, 5. Juni 1743.

Ich schicke niemand an den König von Engelland. Er soll Mir nichts davon sagen, denn Ich thue es nicht. Klinggräffen ist ja bei dem Kaiser; wann mit Engelland etwas chipotiret werden soll, wird Klinggräffen solches wohl melden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Vergl. S. 369 Anm. 2. — 2 Vergl. Droysen V, 2, 116.

1127. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF.

Berlin, 5 juin 1743.

Monsieur. J'ai bien reçu votre obligeante lettre du 25 de mai, avec le journal détaillé de tout ce qui a été fait avant et depuis la fatale journée du 9.[1] Je vous remercie de cette fidèle communication, qui m'a mis au fait de plusieurs circonstances intéressantes. Soyez assuré, s'il vous plaît, de la sincère part que je continue de prendre à tout ce qui regarde le bonheur et l'avantage de Sa Majesté Impériale, étant extrêmement fâché de voir le train que ses affaires prennent par la molle et flasque conduite des Français, qui me paraît incompréhensible. Je prends vivement à cœur les intérêts du Prince votre maître, autant que la situation où je me trouve le peut permettre; mais je ne veux pas ressembler à celui qui, à force de vouloir retirer son ami des eaux, s'y noye soi-même. En attendant, je souhaite de toute mon âme que vous puissiez rétablir les affaires sur un meilleur pied, étant avec beaucoup d'estime, votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1128. AN DEN ETATSMINISTER GFAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

[Berlin,] 6. Juni 1743.

Der König befiehlt, Andrié in London in Kenntniss zu setzen, dass der König seinem Versprechen gemäss[2] „im Julio die Summe von 500,000 Thalern durch ihn, den Andrié, in London, und zwar an 700 schlesischen Obligationen mit dreijährigen Interessen, jede Obligation mit Interessen à 121 Pfund Sterling gerechnet, zahlen lassen würden, welches er, der p. Andrié, dorten nunmehro bekannt machen könnte."

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

1129. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A PRAGUE.

Berlin, 8 juin 1743.

Les objections et reproches que le comte d'Ulfeld a faits contre la conduite de l'Électeur palatin, et que vous détaillez dans le 3e post-scriptum de votre dépêche du 30 mai passé, ne me paraissent pas d'assez grand poids pour vous empêcher d'appuyer avec politesse et

[1] Tag der Einschliessung des kaiserlichen Corps unter General Minucci in Braunau. — [2] Vergl. oben Nr. 997 S. 280.

modération sur les représentations que je vous ai ordonné par mes précédentes[1] de faire en faveur de Son Altesse Électorale. Vous pouvez y ajouter que les engagements que ma maison a contractés, depuis près d'un siècle, avec la palatine, par rapport à la garantie réciproque des États appartenants à la succession de Juliers et de Bergue, étant connus de tout le monde et autorisés même et confirmés de la manière la plus solennelle par feu l'empereur Léopold, je prie la reine de Hongrie de se mettre pour un moment à ma place et de juger par ses propres sentiments si je puis, sans blesser ma gloire, me dispenser de m'intéresser fortement à la conservation desdits États et d'en détourner toute sorte d'oppression et de violence, et, la seigneurie de Winnenthal en étant manifestement du nombre, s'il m'est permis de me départir des instances que je lui ai faites pour qu'il lui plaise de lever le séquestre qu'on y a mis l'an passé, et d'en laisser la jouissance tranquille à Son Altesse Électorale; qu'au surplus la conservation de ces États fait l'unique objet de mes instances, auxquelles je me trouve indispensablement obligé, par les raisons susmentionnées; mais que, n'ayant pas les mêmes obligations à l'égard des duchés de Neubourg et de Sulzbach, je n'ai garde de presser Sa Majesté Hongroise de traiter ces pays avec autant de ménagement que j'en ai demandé pour les autres; qu'à cet égard je laisse les mains libres à la Reine d'en agir comme elle juge à propos, et que, si je me suis intéressé en leur faveur à la cour de Vienne, ce n'a été que par voie d'intercession: complaisance qui ne se peut refuser sans impolitesse à un prince ami et allié.

Qu'au reste, je ne prétends pas, à la vérité, justifier en tout la conduite de l'Électeur palatin envers la reine de Hongrie, mais que, si l'on se croyait autorisé de traiter en ennemi les États de ce prince par l'unique raison qu'il refuse de retirer du service de l'Empereur des troupes que son prédécesseur ne lui avait remises qu'en vertu des anciens traités entre les deux maisons, ou parce qu'il ne s'oppose pas à l'entrée des troupes auxiliaires de l'Empereur dans ses États, je prie Sa Majesté Hongroise de vouloir considérer les conséquences qui découlent naturellement de ces principes au préjudice du roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, et des autres États de l'Empire qui lui fournissent des troupes auxiliaires, et si, la chance venant à tourner, on ne les expose pas à essuyer les mêmes reproches, le cas étant de part et d'autre parfaitement parallèle, et à souffrir le même traitement qu'on destine maintenant à l'Électeur palatin, à plus forte raison que ces troupes auxiliaires sont fournies contre le chef de l'Empire: raison que les ancêtres de Sa Majesté Hongroise ont bien su faire valoir en leur temps contre plusieurs des principaux membres du Corps Germanique. Qu'après tout, c'est une affaire à vider entre elle et l'Électeur palatin, sur laquelle je ne prétends pas m'ériger en juge, résolu constamment

[1] Ein Erlass vom 18. Mai in Ausführung der Resolution oben Nr. 1120 S. 366.

de me tenir à cet égard dans les bornes de la plus exacte neutralité et de ne m'en mêler tout au plus que par la voie des bons offices.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1130. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A AUGSBOURG.

Berlin, 8 juin 1743.

Je viens d'être informé de bonne main que le lord Stair, durant son séjour à Francfort, a eu en secret un long entretien avec l'Impératrice, à l'issue duquel Sa Majesté Impériale a envoyé un courrier à l'Empereur, et que là-dessus ce prince a changé la résolution de se retirer à Augsbourg en celle de se rendre incessamment à Francfort, afin de s'aboucher secrètement dans le voisinage avec Sa Majesté Britannique, aussitôt qu'elle sera arrivée à l'armée combinée.[1]

Ce phénomène, joint aux particularités que vous me mandez dans la dépêche du 28 de mai dernier, concernant la triste position des affaires de l'Empereur, marque manifestement que la mollesse et la mauvaise conduite des Français ont poussé ce prince au désespoir, et qu'il a pris le parti de se jeter entièrement dans les bras du roi d'Angleterre. De sorte que je ne serai nullement surpris d'apprendre au premier jour qu'il aura fait son accommodement, et à telles conditions qu'on aura voulu lui prescrire.

Le principal objet auquel il faut maintenant que vous donniez votre attention dans la conjoncture présente, c'est d'empêcher que, dans les négociations qui pourraient être entamées entre Leurs Majestés Impériale et Britannique, il ne se conclue rien qui puisse m'être préjudiciable, et d'entretenir l'Empereur dans les sentiments favorables qu'il m'a marqués jusqu'à présent, afin qu'il ne se laisse pas entraîner dans des engagements contraires à mes intérêts: à quoi j'espère que vous trouverez d'autant moins de difficulté que ce prince est trop éclairé pour ne pas sentir que, de quelque manière qu'il se tire d'affaire pour le présent, il n'en a pas moins besoin de mon amitié pour l'avenir.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

---

[1] In der Denkschrift des Prinzen Wilhelm von Hessen, Preussische Staatsschriften I, 633 ff., heisst es: „Dès le 28 de mai de l'année passée (1743), Sa Majesté Impériale s'est adressée au roi de la Grande-Bretagne par le moyen du prince Guillaume de Hesse," etc.

1131. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Charlottenburg, 10. Juni 1743.

Der König befiehlt, Klinggräffen in Augsburg dahin zu instruiren, „dass, wenn der Kaiser embarrassiret wäre, durch wen er seine Propositions zu einem Accommodement thun sollte, Se. Königl. Majestät Sich davon gerne chargiren würden, auch solches um so füglicher thun zu können glaubten, da Sie fast die einzige Puissance wären, so bei dem jetzigen Kriege völlig neutral geblieben und daher dergleichen Proposition gar füglich ad referendum nehmen und an die Königin von Hungarn, wie auch den König von Engelland, bringen könnten. Des Königs Majestät aber würden Sich von sothanen Propositionen am allerbesten chargiren, wenn der Kaiser die Reichsstände dahin zu disponiren wüsste, dass von dem Kaiser und von den Ständen des Reichs wegen Höchstdieselbe requiriret würden, die kaiserlichen Propositiones zu einem Accommodement mit der Königin von Hungarn letzterer und dem König von Engelland zu hinterbringen." . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1132. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke fragen an, Berlin 11. Juni, ob nach der nunmehr erfolgten russischen Ratification der Vertrag mit Russland dem englischen Hofe mitzutheilen sei. „Nous n'y trouvons d'ailleurs aucun inconvénient. Bien au contraire, l'ostentation des liaisons où Votre Majesté est entrée avec la Russie, ne peut manquer de faire un bon effet pour Ses intérêts."

Je crois, si nous ne le montrons point, que cela donnera plus dans les yeux que si nous le montrons; car à parler vrai, c'est un assemblage de mots sans âme, qui promettent et ne roulent sur rien.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1133. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 11. Juni: Der Legationsrath von Seyferth ist aus Wien eingetroffen, um über die principia regulativa zu verhandeln, nach denen in Gemässheit des Separatartikels des Berliner Friedens[1] die gegen einander zu verrechnenden öffentlichen Schuldforderungen der beiderseitigen

Quant aux dettes, vous pouvez négocier comme vous le voudrez, mais je ne paie rien.

[1] Vergl. oben S. 238.

Unterthanen zu begleichen sein würden. Die Minister haben ihm im Vorwege bemerkt, dass die Forderungen preussischer Unterthanen an österreichische Kassen sich als weitaus die bedeutenderen herausstellen würden.

Botta und Seyferth haben die Aeusserung fallen lassen: „que les États de Silésie, aussi bien que *l'Obersteueramt* et la chambre des finances sont encore tenus de payer à la reine de Hongrie tous les arrérages échus avant la dernière guerre."

Die Minister haben erwidert, dass sie kaum wagten, darüber an den König zu berichten; „qu'il ne pourrait que paraître extrêmement étrange à Votre Majesté que la cour de Vienne s'avisât maintenant d'insister ultérieurement sur une demande dont il n'est fait aucune mention du tout dans le traité définitif de paix, et qui outre cela a été refusée tout à plat durant le cours de la négociation.

Non, il faut rompre tout net là-dessus, et leur faire voir que ce sont de mauvaises chicanes.

Très bien.

Votre *principium regulativum* doit être: Le roi de Prusse ne paie rien.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1134. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 28. Mai, dass der Vicekanzler ihm erklärt, man könne die Accessionsacte zum breslauer Frieden nicht zeichnen, bevor der österreichische Resident von Hohenholtz seine Vollmacht erhalten. „Le prétexte a tout l'air d'un faux-fuyant, et il n'est pas impossible que, quand celui-ci aura reçu le plein-pouvoir de sa cour, le chevalier Wich, bien qu'il ait mis au net l'acte qu'il veut signer, ne manque à son tour de plein-pouvoir."

Berlin, 12. Juni 1743.

Der König befiehlt, Podewils habe bei Botta und Hyndford dahin zu wirken, dass die Gesandten des englischen und wiener Hofes in Petersburg fordersamst mit Vollmachten zur Unterzeichnung der russischen Accessionsacte zum breslauer Frieden versehen werden, „wobei Ew. Excellenz erstermeldeten Ministris wohl mit insinuiren könnten, dass daferne die Höfe zu Wien und Engelland darunter trainiren und Schwierigkeiten machen wollten, Se. Königl. Majestät solches nicht anders als ein malin vouloir und mauvaise volonté ansehen könnten. Wornach denn auch der Generallieutenant Graf Dohna zu instruiren sein würde, zumalen Se. Königl. Majestät schon die frivole Forderung des wienerischen Hofes wegen praetendirter schlesischer Arrérages als eine Zunöthigung und Uebermuth des letzteren wegen der zeither gehabter Avantagen ansehen."....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1135. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 3. Juni: „On prétend que le cardinal de Tencin gagne sourdement du terrain dans l'esprit du Roi son maître, qu'il a une correspondance secrète avec ce prince, dont le dégoût pour le travail, prenant à la fin le dessus, le portera, lorsqu'on s'y attendra le moins, à se décharger sur quelqu'un du soin principal de ses affaires, et on croit qu'en ce cas-là ce serait le cardinal de Tencin sur qui cela pourrait tomber."

Potsdam, 13. Juni 1743.

Chambrier soll schreiben, mit so vieler Acuratesse als möglich ist, was der Tencin gegen uns vor Sentiments hat, was er vor ein Système choisiren dörfte, wenn er premier ministre wäre, ob er auf eine Verbindung des Hauses Oesterreich mit Frankreich denken und arbeiten möchte, oder was er sonst vor ein Système erwählen dörfte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1136. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 13. Juni 1743.

Auf Befehl des Königs ist an Klinggräffen in Augsburg zu schreiben: „dass er dem Oberstkämmerer Grafen von Preysing sowohl antworten, als gelegentlich dem Kaiser selbst sagen sollte, wie Sr. Königl. Majestät alle die dem Kaiser bisher arrivirte Désastres ohnendlich leid thäten und Sie an der schlechten Situation seiner Affairen grossen Theil nähmen. Wenn des Kaisers Majestät vermeinete, dass Sie aus ihren jetzigen embarrassirten Umständen nicht anders als durch ein Accommodement kommen könnten, und deshalb Dero Vertrauen in Sr. Königl. Majestät Freundschaft setzten, so bäten Dieselbe Sich von dem Kaiser eine vertraute Communication aus, auf was vor Conditiones derselbe sein Accommodement zu machen gedächte, und was eigentlich dessen Ultimatum nach seinen jetzigen Umständen wäre, und desiderirten Se. Königl. Majestät, dass der Kaiser darunter gegen Dieselbe mit aller Ouverture de cœur und gerade heraus gehen möchte. Se. Königl. Majestät würden alsdann der Königin von Ungarn und Dero Alliirten davon Ouverture thun lassen, auch, soviel die Umstände litten und es Deroselben möglich wäre, des Kaisers Interesse zu appuyiren bemühet sein; wann aber zu vermuthen wäre, dass die Königin von Ungarn nebst Engelland bei der ersten Proposition, so desfalls an sie geschehen würde, gleich verlangen würden, dass der Kaiser sich wider Frankreich declariren und das Reich disponiren sollte, ein gleiches zu thun, so möchte der Kaiser sich gegen Se. Königl. Majestät en confidence expliciren, was Letztere alsdann wegen solcher Condition dem wienerschen Hofe antworten sollten."[1]

[1] Der Kaiser lässt dem Gesandten antworten (nach dessen Bericht, Augsburg 24. Juni): „Qu'il ne pouvait encore se décider positivement, qu'il attendait réponse à une lettre qu'il avait écrite à Votre Majesté" (vergl. unten Nr. 1137) etc.

Der König will; „dass, woferne der Marquis de Botta oder der p. von Seyferth wegen der frivolen Prätension der schlesischen sogenannten Arrérages einigen Antrag thun sollte, Ew. Excellenz denselben auf eine vive Art antworten möchten, damit der österreichische Hof sonsten nicht etwa judicirte, als fürchtete man sich vor solchem, welches denselben je länger je insolenter machen würde.

Da auch der p. von Chambrier in seiner heutigen Relation unter anderm mit meldet, dass das französische Ministerium wünschete, dass der Kaiser seinen Particulierfrieden machen möchte, so sollte der p. von Chambrier instruiret werden, bei ersterer guter Gelegenheit dem Amelot, oder wo es nöthig, nochmalen alle Incongruitäten solches Verlangens zu zeigen und ihm ein Tableau von allen bösen Suiten, so vor Frankreich daraus folgen würden, zu machen, jedoch nur vor sich und par manière de discours." . . . . Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1137. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A AUGSBOURG.

Potsdam, 15 juin 1743.

Monsieur mon Frère. Je puis assurer Votre Majesté Impériale que j'ai pris une part bien vive au malheur qui vient de Lui arriver récemment. Elle sait combien je Lui suis attaché, personellement et comme membre de l'Empire. Je L'assure que je m'emploierai, avec tout l'empressement que Votre Majesté Impériale peut désirer, pour Lui procurer la paix, mais je suis bien fâché qu'Elle ne Se soit pas ouverte envers moi des conditions, sans quoi je ne pourrais rien avancer que ce dont je suis sûr que l'on ne me désavouerait point.

Je prie en même temps Votre Majesté Impériale de considérer dans quelle triste situation se trouvent Ses affaires, et de me charger de propositions que l'on puisse faire agréer à la cour de Vienne dans sa prospérité. Je ne dois pas Lui cacher non plus que je sais que la cour de Vienne insistera plus fortement auprès d'Elle pour qu'après Sa paix faite Elle et tout l'Empire se joignent aux Autrichiens pour faire la guerre à la France. Tout ceci m'embarrasse d'autant plus que je ne sais point les sentiments de Votre Majesté Impériale sur ce sujet.

Je voudrais qu'il dépendît de moi de disposer toutes les choses de la façon la plus favorable pour les intérêts de Votre Majesté Impériale. Puissé-je être l'instrument dont la Providence daignât se servir pour rétablir la calme en Europe et rendre l'Allemagne florissante, que les flambeaux de la guerre allumés dans son sein menacent de réduire en cendres.

Ce sont les sentiments avec lesquels je suis jusqu'à jamais avec la plus haute considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

1138. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 16. Juni 1743.

Der König befiehlt, Chambrier in Paris zu instruiren: „Dass es Se. Königl. Majestät sehr verwundere, wie der Amelot sich dahin auslassen können, dass man von Seiten Frankreichs Sr. Königl. Majestät anmuthen wollen, Sich von neuem von dem jetzigen Kriege zu meliren und dasjenige gut zu machen, was die Franzosen verdorben hätten. Es sei Frankreichs eigne Schuld, dass durch ihre Façon zu agiren, und da es den Kaiser so schlecht abandonnirte, niemand mehr einige Confiance gegen Frankreich hätte. Amelot müsste uns darunter nichts weiss machen, denn die Schuld, dass des Kaisers Affairen so schlecht in Teutschland gingen, lediglich an den Franzosen wäre, und dass Broglie alleine alles verdorben hätte;[1] Amelot könnte glauben, dass Se. Königl. Majestät Sich in nichts einlassen würde, und wenn die Franzosen dem Kaiser ferner so schlecht assistiren würden, so würde der Erfolg davon sein, dass die Franzosen alle teutsche Fürsten von sich alieniren, und wenn der Kaiser seinen Particulierfrieden zu machen gezwungen sein würde, sie alsdann das ganze Reich auf dem Halse haben würden. Es könnte auch Chambrier wohl zu verstehen geben, dass die molle Art zu agiren derer Franzosen Schuld daran sei, dass Se. Königl. Majestät Dero Particulierfrieden gemachet."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1139. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Magdebourg 20 juin 1743.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu en chemin la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, et j'ai appris ensuite avec bien du chagrin la mauvaise situation dans laquelle se trouve l'Empereur. Je conseillerais moi-même à ce bon prince de faire sa paix, d'autant plus qu'il n'y a plus de ressource pour lui.

J'enverrai incessamment quelqu'un, chargé de mes ordres, en conformité, pour entamer cette négociation avec le roi d'Angleterre et pour voir si l'on pourra trouver un tempérament de conciliation entre les parties belligérantes.

Je regrette encore de tout mon cœur votre départ de Berlin,[2] autant que cet endroit subsistera. Votre mémoire n'y périra point, et je regarde toute ma vie le prince Guillaume comme le plus aimable membre de tout le Saint-Empire Romain. Je vous prie de croire que ces sentiments ne sont égalés que par ceux de l'estime parfaite avec

[1] Vergl. unten S. 380. — [2] Der Prinz war in Berlin vom 26. Mai bis 2. Juni. Vergl. Droysen V, 2, 84.

laquelle je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1140. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Magdebourg, 20 juin 1743.

Je ne saurais vous cacher que j'ai été étrangement surpris, lorsque j'ai vu, par le post-scriptum sous numéro 4 de votre dépêche du 13 de ce mois, que dans l'entretien que vous avez eu avec la Reine, vous lui avez donné des assurances comme si j'étais tout disposé d'entrer dans les vues qu'elle a en faveur du Grand-Duc son époux. En tenant de tels propos, vous avez absolument surpassé vos instructions et agi contre les ordres que je vous ai donnés, lesquels, si vous les repassez, vous montreront clairement que vous n'êtes point autorisé à donner des assurances positives à ce sujet, mais de vous tenir plutôt boutonné et ne faire que sonder adroitement la cour où vous êtes sur les convenances qu'on voudrait me faire en pareil cas, et d'être au reste sur vos gardes pourqu'on ne vous tire pas les vers du nez.

Vous vous souviendrez encore de quelle manière je vous ai instruit moi-même, lorsque je vous vis à Neisse, sur la conduite que vous aviez à tenir vers la cour de Vienne, et que vous ne deviez prendre pour l'argent comptant toutes les paroles flatteuses et emmiellées qu'on vous dirait, mais tâcher plutôt à pénétrer les véritables desseins qu'on méditait, sans vous laisser surprendre en quoi que ce soit.

Je vous réitère encore cet avis et vous ordonne en même temps bien sérieusement de ne surpasser plus en aucune façon votre instruction, ni avancer quelque chose sans mes ordres, ou vous me répondrez sûrement de votre tête. Vous devez même ne vous pas tant mêler à donner des conseils pareils à ceux que vous avez donnés, lorsqu'on a fait semblant d'avoir quelque appréhension au sujet des Turcs.[1]

Federic.

Votre tête en répondra, si vous avancez un mot de plus que je ne vous ordonne. Vous vous laissez ensorceler par le beau chant de Sirènes, mais, Monsieur, n'oubliez point à quel maître vous avez à faire, et si vous ne pensez pas à autre chose, pensez à votre tête.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Dohna hatte der Königin auf diese Befürchtung erwidert: „Que, quoique sans commission, je croyais ne rien risquer en assurant que, la guerre à présent finie, les troupes de Votre Majesté . . . pourraient dans un besoin être pour elle, . . . et que le plus sûr moyen de s'assurer contre l'appréhension des Turcs était de faire la paix le plus tôt le meilleur.“

1141. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A AIX-LA-CHAPELLE.

Magdebourg, 22 juin 1743.

Mon cher Rothenburg. J'ai été véritablement réjoui en voyant par votre lettre que les eaux et les bains vous font du bien. Je suis bien aise que vous soyez satisfait du conseil que je vous ai donné de vous en servir; ce sont les eaux par excellence, comme mes troupes le sont en fait de soldats.

A propos de troupes, j'ai vu mes régiments, qui sont en fort bon état; l'infanterie est admirable, comme à son ordinaire, mais la cavalerie recommençait à redevenir lourde, et les officiers à s'engourdir. Je les ai secoués d'importance, et s'ils ne rentrent en train, ce ne sera sûrement pas ma faute. Ils sont obligés d'exercer tous les jours et en corps, ce qui leur fait un bien infini. Je fais parler les officiers, et j'espère qu'à la fin ils ne seront plus muets, et penseront plus sérieusement au service qu'ils ne l'ont fait par le passé.

Je vous avoue, quelque mauvaise opinion que j'aie eue du vieux Broglie, que sa conduite[1] surpasse tout ce que je pouvais imaginer de lâche et d'inepte de lui; je crois que tous les officiers qui ne sont pas dans leur troupes s'en peuvent féliciter, car jamais il n'y a eu d'exemple d'une plus grande pusillanimité que dans les Français et les Suédois de nos jours.

Les Hessois peuvent être, selon moi, des troupes bien entretenues, mais non pas bien disciplinées. Je sais le travail qu'il faut mettre pour les tenir en ordre, et je sais ce qu'il m'en coûte, avec les troupes que j'ai, pour les maintenir dans l'état où elles doivent être.

Je pars le 4 du mois prochain pour la revue de Poméranie, où je trouverai encore assez de besogne. Adieu, cher ami, ne m'oubliez point, et si vous apprenez quelque chose de curieux, mandez-le-moi.

Federic.

Mes compliments à tous mes chers officiers qui prennent les bains.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1142. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rheinsberg, 3 juillet 1743.

Mon cher Podewils. Je suis bien mortifié des nouvelles que je vous envoie et que je viens de recevoir d'Hanovre;[2] vous y verrez la bataille que monsieur mon oncle — que le diable veuille emporter — vient

1 Der fluchtartige Rückzug der Franzosen nach Ingolstadt, Ende Mai. — 2 Ein Bericht des Hofraths Langschmid über die Schlacht bei Dettingen am 27. Juni.

de remporter sur les Français; je ne m'amuse point à critiquer la conduite pitoyable des Français, je ne m'arrête qu'aux suites de cette victoire, et, pour prendre toutes les choses au pis, je vais vous marquer ce que je crois qu'elles pourront produire.

Premièrement, la supériorité complète du roi d'Angleterre et de la reine de Hongrie dans les affaires de l'Empire. En second lieu, l'élection du duc de Lorraine comme roi des Romains. En troisième lieu, une ligue qui ne nous sera point avantageuse, entre l'Angleterre, l'Autrichien, le Saxon, le Danois et le Russe. Vous me direz que le Danemark et la Russie n'entreront pas ensemble en alliance avec l'Angleterre, mais cela se pourrait pourtant. Ensuite, par la paix générale, il est à craindre que l'on nous veuille faire encore quelque rabais de notre conquête. Ce sont tous des points sur lesquels il faut réfléchir, s'arranger aux uns et prévenir les autres.

Je veux envoyer Finck à présent au roi d'Angleterre, pour qu'il soit au guet sur ce qui se passe en fait de traités; qu'il fasse des insinuations favorables aux intérêts de l'Empereur, et que dans son instruction le principal point roule sur l'attention aux propositions de paix qui, selon toutes les apparences, doivent se faire dans peu.

Les événements de cette année ne nous rient point; il faut espérer qu'un autre temps viendra où nous aurons notre tour. J'avoue que j'ai assez prévu ce qui est arrivé jusqu'à présent en Europe, mais je n'étais point préparé à ce coup ici: enfin, il faut se préparer à tout et prendre de si bonnes mesures que l'on soit à temps informé de la moindre bagatelle qui pourrait se tramer contre moi. Quand même la paix se ferait avec l'Empereur, je ne crois point que la paix avec la France soit si prochaine; ainsi, nous aurons toujours le temps de nous arranger et de nous préparer à tout événement.

Écrivez-moi une longue, longue lettre, avec toutes vos réflexions, et mettez tout au pire.

Je pars demain pour Stettin. Adieu. Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1143. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A AIX-LA-CHAPELLE.

à Rheinsberg, en chemin pour Stettin, 3 juillet 1743.

Mon cher Rothenburg. Non, je ne veux plus entendre nommer le nom français; non, je ne veux plus que l'on me parle de leurs troupes et de leurs généraux. Noailles est battu. Par qui? Par des gens qui ne savent pas faire une disposition, et qui n'en ont fait aucune. Je ne vous en dis pas davantage, et je ne saurais en dire plus.

Vous faites bien de rester à Aix jusqu'à ce que votre guérison entière s'en suive. J'ai encore des voyages à faire, mais je suis presque

déterminé, à mon retour de Silésie, d'aller à Aix, car ma santé n'est point comme je pourrais la désirer.

Adieu, cher Rothenburg, le ciel vous conserve, les eaux vous guérissent, et que l'amitié que vous avez pour moi soit toujours la même.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1144. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Rheinsberg, 3. Juli 1743.

Der König lässt melden, „wie es nun wohl mit des Kaisers Condition triste aussehen und dahero dieser als anderer bewusster Umstände halber es die höchste Zeit sein dörfte, den Geh. Legationsrath Grafen von Finckenstein fordersamst an den König von Engelland abzusenden ... Wegen der dem Herrn Grafen von Finckenstein zu ertheilenden Instruction haben des Königs Majestät nachstehendes zu melden befohlen:

Dass der Graf von Finckenstein ohne Zeitverlust von Berlin abgehen und seinen Weg nicht sowohl auf Hannover nehmen, (weil Se. Königl. Majestät besorgen, dass, wofern er sich von Hannover aus bei dem König von Engelland meldete, ihm die Antwort werden möchte, dass er gleich andern Gesandten des Königs Retour nach Hannover abwarten möchte) sondern lieber gerades Weges auf Frankfurt gehen und sich durch Mylord Carteret bei dem König melden lassen sollte.

Dem König von Engelland sollte er viel Complimente und Freundschaftsbezeugungen von wegen Sr. Königl. Majestät machen, ihm auch de bouche, aber nicht schriftlich, unter anderm wegen der erhaltenen Avantage über die Franzosen gratuliren.

Seine Commission sollte sein, den König von Engelland convenablement zu ersuchen, den Kaiser nicht ganz zu abandonniren und dessen Interesse, so weit es möglich, zu Herzen zu nehmen, da er doch einmal ein erwählter Chef des Reiches wäre. Sollte man fragen, was vor Propositions der Kaiser hätte oder man seinetwegen zu thun vermeinete, so sollte der Graf von Finckenstein nur zu verstehen geben, dass in der Situation, worin der Kaiser stünde, von ihm wohl keine Propositions zu gewärtigen wären, sondern er solche vielmehr würde annehmen müssen, worüber des Königs von Engelland Majestät sich mit Sr. Königl. Majestät hoffentlich vertraulich communiciren würden etc.

Sonsten sollte der Graf von Finckenstein nur gleich und ohne Equipage fortgehen, als die er vor der Hand nicht brauchte, sondern allenfalls nachkommen lassen könnte."[1] . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Die auf Grund des obigen entworfene ausführliche Instruction für Finckenstein ist vom 5. Juli. Am 8. Juli verlässt der Gesandte Berlin.

1145. AU LORD CARTERET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GRANDE-BRETAGNE, A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.[1]

Berlin, 5 juillet 1743.

Milord. La parfaite estime et considération que j'ai eue toujours pour vous, et les marques d'amitié que vous m'avez données en tant d'occasions, me font espérer que vous voudriez bien procurer une audience et un accès favorables auprès du Roi votre maître à mon ministre, le comte de Finckenstein, que j'ai trouvé à propos d'envoyer à Sa Majesté Britannique. Chargé comme il est de cultiver l'heureuse union qui subsiste entre moi et Sadite Majesté, surtout dans la présente crise délicate des affaires de l'Europe, je me flatte que son envoi et ses commissions ne lui seront point désagréables, et que par le zèle que vous avez témoigné toujours jusqu'ici pour le rétablissement de la paix en Allemagne, vous voudriez bien contribuer de votre mieux pour les faire réussir. C'est un ouvrage digne de votre ministère et de la réputation que vous vous êtes déjà acquise à si juste titre. Je me réfère, au reste, à tout ce que mon susdit ministre, le comte de Finckenstein, vous dira de ma part, mais surtout des sentiments de l'amitié la plus distinguée avec laquelle je suis, Milord, votre très affectionné ami

Nach dem Concept.

Federic.

1146. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Stettin, 6 juillet 1743.[2]

J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois, avec vos considérations sur l'événement qui vient d'arriver par la défaite de l'armée française sur-le-Main, sur les suites qui en pourraient résulter, et sur le parti que j'aurai à prendre dans des conjonctures si épineuses et si difficiles.

Je suis d'accord de tout ce que vous y dites, hormis le seul article où vous croyez qu'en cas qu'on entraînerait l'Empire dans une guerre contre la France, je devrais même alors fournir mon contingent comme Électeur et État de l'Empire: article que je ne goûterai jamais, et que, par de très bonnes raisons, je ne ferai absolument point. C'est pour quoi vous devez penser de bonne heure à toutes les raisons, défaites et faux-fuyants possibles, pour éluder, le cas existant, de pareils propos.

[1] „Comme tout roule principalement sur milord Carteret," bemerkt Podewils am 5. Juli dem Könige, indem er die Instruction für Graf Finckenstein zur Unterschrift vorlegt, „j'ai cru devoir ajouter une lettre gracieuse et obligeante pour lui de la part de Votre Majesté, sauf pourtant Son approbation." — [2] Eichel schreibt an Podewils an demselben Tage aus Stettin, das Schreiben des Königs sei ausgefertigt gewesen „ehe Se. Königl. Majestät die Nachricht erhalten, dass der Verlust der Franzosen erträglicher und die Avantage der Engelländer weit geringer gewesen, als solches zuerst gemeldet werden wollen."

Quant à la Russie, je suis de votre sentiment qu'il faut la cajoler et s'attacher ceux qui y sont en place, par quelle raison je ferai remettre, d'abord à mon arrivée à Berlin, par Eichel 10,000 écus au baron de Mardefeld, pour qu'il les donne à ceux qui y sont au timon des affaires, aussitôt que la ratification de l'article séparé de notre alliance sera échangée, ou plus tôt encore, s'il le croit de mon service. Vous instruirez pourtant ledit sieur de Mardefeld qu'il en doive faire un bon usage et qu'il ne doit point les jeter mal à propos.

J'attends pour ma signature les instructions pour le comte de Finckenstein et j'approuve la manière dont vous vous êtes pris pour son envoi; aussi serez-vous remboursé des 1,000 écus que vous lui avez fait avancer pour son voyage, et je règlerai alors ses appointements. Sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1147. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A BERLIN.

Potsdam, 11 juillet 1743.

Je vous suis obligé des nouvelles que vous me mandez par votre lettre du 6 de ce mois au sujet du combat qu'il y a eu près de Dettingen, qui ne causera guère du changement dans les grandes affaires.

Je vous sais bon gré de la cordialité avec laquelle vous me parlez sur les mauvais desseins que la cour de Vienne avec ses alliés peuvent avoir par rapport à la Silésie.[1] Ce serait pourtant justement là où je les attendrais, puisque je prends actuellement mes mesures de telle manière que, si jamais l'envie leur prenait de venir m'attaquer, ils seront reçus comme il faut, et me paieront alors assez cher cette avance. Je prie Dieu etc.

Federic.

Quiconque se fait une amputation, avant qu'un membre soit gangrené, prévient un mal par un remède qui est pire.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Schmettau hatte darauf hingewiesen, dass die Königin von Ungarn kein Interesse haben könne, der englischen Handelspolitik in Westindien zu Liebe den Krieg gegen Frankreich fortzusetzen. Die Eroberung von Elsass und Lothringen sei ein zu chimärischer Plan: „mais si les Anglais lui pouvaient faire voir quelque probabilité de recupérer la Silésie, je ne crois pas, connaissant la cour de Vienne, qu'elle résisterait à cette amorce . . . Je dirai pour un des principaux fondements de mon opinion que le roi d'Angleterre est plus passionné et plus jaloux de la puissance de Votre Majesté qu'aucune autre puissance de l'Europe, car c'est Votre Majesté qui lui est uniquement et diamétralement en chemin pour agrandir ses États en Allemagne."

1148. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 13 juillet 1743.

Mon cher Rothenburg. Voilà bien du bruit pour peu de chose, et bien des gens tués inutilement, comme vous le dites très bien. Cette victoire tant criée du roi d'Angleterre se réduit au seul champ de bataille, qu'il a maintenu, et perte égale des deux côtés.

Vous faites bien de rester à Aix pour vous faire guérir radicalement, sans quoi vous seriez obligé de revenir pour la seconde fois à ce désagréable voyage.

Je pars dimanche[1] pour la Silésie. J'ai été extrêmement content de tout ce que j'ai vu à Stettin, et surtout du régiment de Baireuth, dont je puis me servir comme de cavalerie pesante, comme de dragons, comme de hussards, et comme de fantassins; c'est sans contredit le modèle des dragons, et qui, selon l'apparence, à en parler humainement, doit faire des merveilles.[2]

J'ai à présent le dessein de remonter tous les supernuméraires de la cavalerie, ce qui me fera une augmentation de 1,500 chevaux dans l'armée. Cela se fera l'année qui vient; j'espère que vous l'approuverez. Adieu, cher Rothenburg, Dieu vous donne vie, santé et contentement.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

1149. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 14. Juli 1743.

Dohna soll insistiren auf die Extradition der Renuntiation der böhmischen Stände auf Schlesien und zu verstehen geben, dass Ich ein Misstrauen in den wienerschen Hof bekommen müsste, wenn die Extradition solcher Acte trainiret würde.[3] Er soll auch schreiben, ob das dortige Ministerium wegen ihrer jetzigen Successe anfinge, arroganter oder fierer gegen ihn zu werden, oder wie sie sich gegen ihn verhielten. Wenn er noch nicht ausgehen und sie selbst sprechen könnte, so sollte er die Probe durch einzugebende Promemoria machen.

Mündliche Resolution auf einen Bericht des Grafen Dohna, Wien 6. Juli. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] 14. Juli. — [2] Das Regiment rechtfertigte die Erwartung des Königs am 4. Juni 1745 bei Hohenfriedberg. — [3] Zu einem im Ministerium concipirten Erlasse an Dohna in dieser Angelegenheit, d. d. Berlin 9. Juli, setzt der König bei der Unterschrift eigenhändig hinzu: „Il faut que vous pressiez Ulfeld là-dessus l'épée dans les reins."

1150. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 15 juillet 1743.

Vous aurez reçu sans doute ce qu'on vous a répondu préalablement sur vos dépêches du 3 de ce mois.[1]

Maintenant je vous dirai que, quant à la déclaration que l'Empereur vous a faite, et au premier point, qui regarde la restitution de ses États, le roi d'Angleterre m'a fait toujours assurer l'hiver passé que son intention n'était point qu'on dépouillât l'Empereur ni en tout ni en partie. C'est pourquoi j'ai chargé entre autres mon ministre, le comte de Finckenstein, que je viens d'envoyer à Sa Majesté Britannique, pour l'en faire souvenir et la conjurer de ne se point écarter de ce principe. Il est vrai que la cour de Vienne demande toujours d'être indemnisée auparavant de la perte qu'elle a faite dans la guerre présente, avant que de rendre la Bavière, et qu'il fallait que l'Empereur se joignît pour cela, avec l'Empire, aux alliés de la reine de Hongrie, pour prendre ce dédommagement sur la France et procurer, même à l'Empereur, quelque acquisition; mais il faudra voir comment le roi d'Angleterre ou le lord Carteret s'expliqueront là-dessus envers mon susdit ministre, quand il aura entamé sa négociation.

Pour ce qui est du second article et de la jonction des troupes de l'Empereur à celles des Cercles, et du projet de former une armée de neutralité, je vous avoue que je regarde ce point comme impraticable. L'Empereur a vu lui-même, par les réponses que les princes et États de l'Empire lui ont faites sur la demande d'assembler une armée de neutralité, combien peu il en doit espérer; quoiqu'il eût été à souhaiter que ce prince eût insisté davantage, l'hiver passé, et surtout à la cour de l'électeur de Cologne, son frère, celles de Saxe et de Hesse, à prendre des mesures là-dessus avec moi. Mais depuis que les cours de Bonn et de Mannheim ont accepté formellement la neutralité, que les électeurs de Mayence et de Trèves n'ont rien voulu faire qui pût choquer la reine de Hongrie et ses alliés, que celle de Dresde ne peut être portée à la moindre démarche vigoureuse, qu'il en est de même de l'évêque de Bamberg et de Würzbourg et de quelques autres États de la Franconie — je laisse à juger à l'Empereur si tous ces princes, qui, après moi, sont les plus puissants en Allemagne, ayant refusé d'y donner les mains dans le temps où l'armée des alliés n'était pas encore entrée en Allemagne, et où les Français étaient encore les maîtres de la plus grande partie de la Bavière et tenaient en échec les forces de la reine de Hongrie, voudraient le faire à l'heure qu'il est, où ces derniers[2] se

[1] Der im Ministerium während der Abwesenheit des Königs in Stettin concipirte Erlass, d. d. Berlin 9. Juli, beginnt: „Mon absence de ma capitale ne me permettant pas de vous instruire présentement en détail" etc. Am 11. Juli kekrte der König aus Stettin nach Potsdam zurück, am 15. war er in Berlin. — [2] Les alliés.

trouvent au cœur de l'Empire, avec une armée de plus de 80,000 hommes quand les Hollandais l'auront jointe, et où les armées de la Reine, par le lâche abandon que la France a fait des intérêts de l'Empereur, sont en état et à portée de les joindre à tout moment, et qu'il faudrait plus d'une armée de l'Empire, dont le peu de forces est connu, pour faire tête à une si grande supériorité de la Reine et de ses alliés et pour se faire respecter d'eux. Sans compter que personne ne voudra se charger de soudoyer l'armée de l'Empereur et de mettre les autres États de l'Empire en état de rendre leurs troupes mobiles et de les faire agir.

Pour ce qui concerne le troisième point de la déclaration de l'Empereur, qui remet aux médiateurs de trouver des expédients pour pouvoir entretenir son armée et soutenir la dignité impériale, c'est encore un article de la plus grande difficulté, et je voudrais que l'Empereur voulût vous faire communiquer ses idées là-dessus, pour que, sans le commettre là-dedans, j'en puisse faire usage auprès du roi d'Angleterre. Car je vous avoue, après qu'on a rejeté le tempérament que j'avais proposé, touchant la sécularisation de quelques évêchés au profit de l'Empereur, je ne vois pas à quels autres expédients on pourrait avoir recours, puisque, après le don gratuit que l'Empire a déjà fait une fois de 50 mois romains à l'Empereur, il n'y a pas d'apparence que les États de l'Empire voudraient se laisser charger une seconde fois d'un pareil fardeau, outre que cela, n'étant donné qu'une fois, ne suffirait point pour la suite.

Il est vrai que les villes libres impériales, qui sont proprement les domaines d'un chef de l'Empire, ont des patrimoines et des revenus très considérables, comme Nuremberg, Augsbourg, Ulm, Francfort, Cologne etc. etc., et qu'on pourrait les taxer à un certain contingent par an, à fournir pour l'entretien de l'Empereur et de sa cour, jusqu'à ce que ses États héréditaires se fussent un peu remis de leur ruine. Mais, outre que cela ne suffirait point pour entretenir son armée, il faudrait que tout l'Empire concourût à la Diète, pour obliger les villes impériales, qui font partie des États, à accorder un pareil subside annuel. C'est pourquoi, en touchant cette idée, il faudra que vous la fassiez passer d'abord pour vos pensées particulières, sans faire semblant qu'elles vinssent de moi, pour voir comment on les goûtera et de quelle façon on croit pouvoir les rendre praticables.

Je ne connais point d'autre ressource que celle-là pour fournir d'abord aux besoins les plus pressants de l'Empereur, dans la fâcheuse situation où il se trouve, à moins que l'Angleterre, s'il veut entrer dans ses vues, ne lui accorde les mêmes subsides qu'il a tirés jusqu'ici de la France, tant pour lui-même que pour ses troupes, article sur lequel vous pourriez sonder comme de vous-même le terrain, auprès des ministres de l'Empereur les moins prévenus pour ses engagements avec la France. Quoiqu'il paraisse assez, par une de vos dépêches du 3 de ce mois, que ce prince n'a pas pris encore assez solidement son parti, pour se

détacher des Français, et qu'il veut attendre toujours quelques heureux événements; en quoi il sera toujours fortifié davantage par le maréchal comte de Törring, qui jusqu'ici, à ce qu'on prétend, est toujours porté inébranlablement pour la continuation des engagements avec la France.

Au reste, comme je suis sur le point de faire plusieurs voyages, et qu'il m'importe d'être informé aussi vitement que cela se peut par rapport à la négociation de paix entre l'Empereur et la cour de Vienne, vous m'adresserez le précis de votre réponse sur cette dépêche en droiture, aussi bien que celui de toutes les relations détaillées que vous faites sur cette importante matière à mon département des affaires étrangères, qui ne peut pas d'abord, pendant mon absence, m'envoyer les relations auxquelles vous vous référez ordinairement, et dont les réponses et les résolutions sont retardées par là.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1151. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF.

Berlin, 16 juillet 1743.

Monsieur le Comte. Vous ne sauriez croire combien je vous suis obligé de la peine que vous avez eue de m'informer exactement de la révolution des affaires en Bavière[1] et des circonstances remarquables qui l'ont occasionnée, ce que j'ai appris par la vôtre du 4 de ce mois. Tout ce que vous avez fait, dans une crise si équivoque, prouve la solidité de vos résolutions et l'expérience que vous avez des affaires de la guerre et du monde. Cependant, l'amitié que j'ai pour Sa Majesté Impériale, et qui est très cordiale, me portera toujours à prendre part à tout ce qui regarde sa situation et ses intérêts, et je ferai tous mes efforts pour lui en donner des preuves réelles, autant qu'il me sera possible. Au reste, je suis avec beaucoup de considération votre très affectionné

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1152. AN DEN GENERALLIEUTENANT GRAF ZU DOHNA IN WIEN.

Im Campement bei Hundsfeld, 22. Juli 1743.

Mein lieber Generallieutenannt Graf von Dohna. Ich habe mit mehrerem ersehen, was Ihr in dem Postcriptum 3. Eurer Relation vom 17. d. wegen der bisher noch nicht berichtigten Renuntiationsacte der böhmischen Stände auf die Herzogthümer Schlesien melden wollen.

[1] Der Waffenstillstand von Niederschönfeld, 27. Juni, vergl. Droysen V, 2, 81.

Da Euch die sämmtlichen Renuntiationsacten der Prinzen Meines Hauses bereits zugesandt worden, und Ich die Sache wegen Auslieferung der Cessionsacte von denen böhmischen Ständen schlechterdings ein Ende sehen und wissen will, woran Ich deshalb bin, so befehle Ich hierdurch, dass woferne Euer Gesundheitszustand noch nicht leiden will, dass Ihr das wienersche Ministerium deshalb besprechen könnet, Ihr demselben ein schriftliches Promemoria eingeben und solchem einen gewissen Termin zur Extradition der böhmischen Renuntiationsacte setzen, auch dabei zugleich declariren sollet, dass, woferne binnen solcher Zeit die Extradition ermeldeter Acte nicht geschähe, Ich es nicht anders ansehen könnte, als ob man dortigerseits dem Friedenstractat geflissentlich zu widerhandeln und dasjenige, so darunter versprochen worden, zu eludiren gedächte. Ich bin etc.

Envoyez-moi réponse par un courrier à Neisse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1153. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Hundsfeld, 23. Juli 1743.

Der König befiehlt, den Grafen Finckenstein dahin zu instruiren:

1. „Dass an den p. von Klinggräffen die Ordre sei, eine exacte Correspondance mit dem Grafen von Finckenstein über alles und jedes zu unterhalten und diesem alles zu communiciren, was zu Erreichung Sr. Königl. Majestät Endzweck bei Schickung ermeldetes Grafen diensam sein kann. Dergleichen Ordre dann auch an den p. von Klinggräffen auf das fordersamste ergehen solle.

2. Auf dasjenige, so der Prinz Wilhelm von gedachtem Grafen Finckenstein verlanget, nämlich dass er in énergiquen Terminis mit Mylord Carteret sprechen möchte, soll der Graf von Finckenstein instruiret werden, dem Prinzen in sehr polien Terminis zu verstehen zu geben, wie bei den jetzigen Conjoncturen es wohl nicht von der Zeit sein dörfte, gegen Mylord Carteret stark zu sprechen, und kein anderer Weg übrig sei, als durch solide Remonstrationes das mögliche zu thun.

3. Soll er den Mylord Carteret auf die gethane Protestationes von Freundschaft und Vertraulichkeit auf das verbindlichste antworten und es an generalen Gegenprotestationen nicht fehlen lassen, mit dem Beifügen, Se. Königl. Majestät hofften, dass man von Seiten des englischen Hofes sein gegebenes Versprechen halten und so wenig zugeben würde, dass der Kaiser von seinen Erblanden etwas verlöre, als einen Frieden zwischen dem Kaiser und der Königin von Hungarn machen, sonder Sr. Königl. Majestät von allem confidente Ouverture zu thun und sich

mit Deroselben darüber zu concertiren, Die dann zu Erreichung solches heilsamen Endzweckes alles Mögliche beitragen würden. Cessiones von der Königin von Ungarn an den Kaiser zu verlangen, solches würde Se. Königl. Majestät nicht thun, als Die ohnehin wohl wüsste, dass bei den jetzigen Umständen dergleichen nicht zu erhalten noch zu fordern wären. Dass übrigens Se. Königl. Majestät Sich gegen Frankreich in einen Krieg einlassen sollte, darüber sollte der Graf Finckenstein sich gegen Mylord Carteret in polien Terminis dahin auslassen, wie gedachter Mylord selbst einsehen würde, dass Se. Königl. Majestät keine gegründete Ursach noch Motive haben könnten Frankreich zu bekriegen, da Se. Königl. Majestät keine Beschwerde gegen diese Krone hätten, noch abzusehen wäre, warum Sie von der versprochenen Neutralité abgehen und Sich durch einen Krieg gegen Frankreich zu schweren Kosten und allerhand Gefahr exponiren sollten."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1154. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Breslau, 26 juillet 1743.

J'ai bien reçu, avec votre lettre du 21 de ce mois, les dépêches du sieur de Klinggräffen au sujet de la négociation qui se traite actuellement entre l'Empereur et le roi d'Angleterre. Sur quoi je vous dirai qu'il faut donner au plus tôt des ordres et des instructions au comte de Finckenstein, pour qu'il se mêle absolument de cette négociation et qu'il travaille pour les intérêts de l'Empereur, autant que les conjonctures le veulent permettre, quoiqu'il ne faille point prétendre des cessions ultérieures de la cour de Vienne. Il m'importe trop d'avoir les mains dans cette négociation. C'est pourquoi il faut que le comte de Finckenstein s'en mêle, soit à tort ou à travers. Je prie Dieu etc.

Il semble, par ce que Carteret a dit à Finck, que le roi d'Angleterre voudrait bien faire les choses tout seul, sans le concours des autres; mais il faut s'obstrudre[1] et négocier en dépit de tout le monde. Finck doit pourtant déclarer que je ne me mêle point de leurs brouilleries et que je ne puis faire la guerre pour les autres.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1155. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Hanau 20. Juli: Prinz Wilhelm von Hessen hat sich mit seinem Minister Asseburg am 17. Juli

Oppeln, 28. Juli 1743.

An den Grafen Finckenstein soll fordersamst geantwortet und

[1] Sic.

nach Frankfurt begeben, nachdem er Tags zuvor eine Conferenz mit dem König von England und Carteret gehabt. Finckenstein glaubt, dass die unter hessischer Vermittelung geführte Verhandlung sehr weit vorgeschritten und vielleicht ihrem Abschluss nahe ist,[1] aber Carteret versichert ihm das Gegentheil: da der Kaiser die Säcularisationspläne aufgegeben habe, so erwarte man jetzt neue Vorschläge von ihm, die man dem Könige als dem mächtigsten Fürsten des Reichs nicht unterlassen werde mitzutheilen. „Pour ne rien cacher à Votre Majesté, il faut que j'aie aussi l'honneur de Lui marquer mes idées au sujet de ma mission. Je ne m'aperçois que trop qu'elle ne fait plaisir ni au Roi ni au Ministre. Je me trompe fort, ou le Roi, jaloux au possible de l'honneur qu'il prétend acquérir dans toutes ses affaires, voudrait les finir à l'exclusion de tout autre. Milord Carteret cache son jeu, en habile ministre; il affecte beaucoup de confiance à mon égard, en battant la campagne, et le Roi, plus sincère que lui, ne m'a pas encore adressé la parole depuis mon audience. Je crois que le meilleur est d'aller son train, sans faire semblant de rien; c'est aussi le plan de conduite que je me suis fait."

rescribiret werden: Wie er gegen Mylord Carteret auf eine recht énergique, aber doch solche Art, die nicht menaçant ist noch Mir eine Affaire zuziehen könnte, declariren soll, dass mit dem Kaiser kein Friede mit Meiner Exclusion gemachet werden könnte, und müsste Ich vorher davon wissen und die Hände darin haben, da Mylord Carteret selbst am besten wüsste, was der König von Engelland Mir durch ihn und sonsten zu wiederholten Malen versprechen lassen,[2] und glaubte Ich, sie würden ihr Wort und Engagement darunter halten, sonsten solches andern ein übles Exempel sein könnte. Der Kaiser müsste bei solchem Frieden auch souteniret werden, daferne er sonsten ausser seinen eignen Erblanden keine Cessiones von der Königin von Ungarn forderte; ihn zu souteniren wäre Ich und alle Stände des Reichs verbunden, denn sonsten Folgen und Weitläuftigkeiten daraus entstehen dörften, so dem König von Engelland selbst praejudicirlich fallen könnten, und wenn man den Kaiser so ganz bas traitiren und auf eine so schlechte Art mit ihm umgehen wollte, so müsste solches redlich gesinnte Stände nothwendig dergestalt aufbringen, dass der Kaiser vielleicht mehr Assistance finden würde, als man jetzo nicht glaubte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1156. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Oppeln, 28. Juli 1743.

„Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl habe wegen der Einlage melden sollen, wie dass von dem Einhalt der in fine an-

[1] Die volle Richtigkeit der Vermuthung Finckenstein's ergiebt die Denkschrift des Prinzen Wilhelm, Preussische Staatsschriften I, 636. — [2] Vergl. S. 402.

gestrichenen Passage[1] sowohl der Graf Beess als der Etatsminister von Mardefeld, ingleichen der Generallieutenant Graf Dohna[2] avertiret und ihnen auf das beste eingebunden werden soll, hinter diese Negociation des sächsischen Hofes mit dem von Wien zu kommen, und zu erfahren, worin eigentlich die Articles und Clausuln dieses entworfenen Tractats bestehen und was es eigentlich vor Absichten sein dörften, welche man so zu menagiren gebeten, um durch einen zu frühen Eclat die besorgliche Inconvenienzen zu vermeiden. Des Königs Majestät haben hiebei declariret, dass der Graf Beess oder auch Graf Dohna wohl ein 100—150 Ducaten dran wenden könnten, falls sie davor eine zuverlässige Abschrift ermeldeten Tractats zu bekommen wüssten, welche Höchstdieselbe ihnen bonificiren wollte, insonderheit möchte der p. von Mardefeld sich Mühe geben, ob er durch ein Präsent in der dortigen Kanzlei etwas originales oder doch sonst zuverlässiges erhalten können."

Mardefeld ist in Kenntniss zu setzen, „dass, was den Articul von der Heirath[3] betrifft, davon sich der von Brummer etwas entfallen lassen, Se. Königl. Majestät keine Inclination dazu hätten, und also der Herr von Mardefeld solches mit bester Grâce zu esquiviren suchen sollte." . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1157. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Neustadt, 2 août 1743.

La dépêche du 29 du mois de juillet passé que vous venez de m'envoyer par un exprès, m'a été bien rendue, et j'ai vu ce que vous m'y mandez au sujet du nouvel incident qui vient d'arriver par rapport à l'acte de cession des États du royaume de Bohême, qui, quoique expédié sous le grand sceau desdits États, n'a pourtant été signé de personne.

Mon absence de Berlin ne me permet point de prendre d'abord les informations nécessaires sur ce qu'on a observé autrefois dans de pareils cas, et celui dont il s'agit est d'autant plus extraordinaire que jusqu'ici il ne se trouve guère d'exemple où lesdits États auraient donné leur consentement pour une cession d'une telle importance.

1 Diese Stelle in einem in Berlin geöffneten Bericht des russischen Gesandten in Dresden über die Allianzverhandlungen zwischen den Höfen von Wien und Dresden lautete: „Man hat diesen Entwurf mir im Vertrauen communiciret, mit dem Ersuchen, solches zur Zeit noch zu menagiren, indem leicht Inconvenienzen entstehen könnten, wenn die Absichten public würden." — 2 Durch einen im Ministerium concipirten Erlass vom 27. Juli war Dohna bereits angewiesen, mit Ulfeld und Bartenstein über diese Angelegenheit zu sprechen; vergl. unten Nr. 1165 S. 400. — 3 Zwischen dem Bischof von Eutin und einer der Schwestern des Königs.

Cependant, comme je ne veux plus voir traîner cette affaire, et que le chancelier de Bohême, le comte de Kinsky, vous a assuré en honneur et conscience que la reine de Hongrie et de Bohême, ainsi que les États, étaient dans l'intention sincère de donner à moi dans la meilleure foi du monde l'acte le plus authentique, le mieux conditionné et le plus fort qu'il était dans leur pouvoir de donner, dans la même forme dont on se servait dans les autres affaires les plus importantes — témoin la Pragmatique Sanction, qui faisait pourtant une des lois fondamentales du royaume de Bohême — et qu'outre cela la cour de Vienne déclare par sa dépêche au marquis de Botta, dont le comte d'Ulfeld vous a envoyé la copie, qu'elle est prête de vous rassurer sur vos doutes par une déclaration formelle par écrit que les actes publics des États du royaume de Bohême ont été toujours expédiés de la même façon et point autrement, ajoutant même qu'elle voulait se prêter à mes désirs, en cas que je dusse demander après cela la signature des susdits États — mon intention est que, pourvu qu'on vous donne cette déclaration formelle par écrit, telle qu'on vient de l'offrir par ladite dépêche au marquis de Botta, vous devez accepter alors et sous cette condition l'acte de cession des États de Bohême, dans la forme qu'il a été expédié, et échanger contre cet acte et ladite déclaration les renonciations des princes de ma maison. J'attends votre rapport de quelle manière cette affaire aura fini, et vous aurez soin alors de m'envoyer par une occasion assez sûre tant l'original de l'acte de cession que la déclaration formelle dont je viens de vous parler. Sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1158. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 2 août 1743.

Votre dépêche du 13 du juillet passé m'a été bien rendue, et j'y ai vu ce que vous me mandez au sujet des frères de Bestushew et de leur penchant pour l'Angleterre, aussi bien que pour la reine de Hongrie et pour la cour de Dresde.

Je ne doute nullement qu'à l'heure qu'il est, vous n'ayez fait usage du présent que je vous ai fait remettre pour les ministres de la Russie, à l'occasion du traité d'alliance qui vient d'être conclu entre moi et la cour de Russie, et j'attends avec impatience votre rapport sur l'effet que cela a fait sur eux: si je puis être assuré que cela les détournera au moins de ne pas entrer dans des mesures préjudiciables à mes intérêts, et quelle est actuellement leur véritable disposition envers moi, dont vous me ferez un rapport circonstancié, sans me cacher la moindre chose.

Il m'est revenu de très bonne main qu'il se négocie secrètement à Dresde une alliance offensive et défensive entre les cours de Vienne

et de Dresde, que les articles en sont presque tous réglés, que le comte de Keyserlingk s'en est beaucoup mêlé, et que le comte de Brühl a fait lire à celui-ci, il y a peu de semaines, le projet de ce traité, le priant pourtant d'en garder extrêmement le secret, pour que les vues cachées qu'on avait par ce traité ne transpirassent trop tôt et ne soient pas contrecarrées; et que le comte de Keyserlingk a fait là-dessus son rapport à sa cour. Comme il m'importe extrêmement d'être bien informé sur quoi roulent proprement les conditions de ce traité, et quelles en peuvent être les vues cachées, vous devez employer tout votre savoir-faire et n'épargner ni soins ni argent, pour avoir une copie de la relation que le comte de Keyserlingk a faite à sa cour au sujet de ce traité, ou au moins d'en savoir précisément le contenu, de même si les deux cours susdites ont tâché d'y entraîner l'impératrice de Russie. Vous me ferez votre rapport là-dessus d'une manière circonstanciée et telle que j'y puisse tabler. Je vous tiendrai compte de tout ce que vous dispenserez à ce sujet. En attendant, vous ménagerez au possible tout ce que je viens de vous mander à ce sujet, dont vous ne ferez point d'autre usage que celui que je viens de vous indiquer.

Comme le cas peut arriver qu'il serait absolument nécessaire que je gagne les frères Bestushews, surtout si le lord Hyndford devait relever le sieur Wich et tâcher de les attirer tout à fait dans les intérêts du roi d'Angleterre, vous me devez mander votre sentiment si, ce cas posé, il vaudrait mieux de les gagner avant les autres, ou si je dois laisser faire les autres et venir alors bien à propos pour être le dernier offrant et enchérisseur. Vous ajouterez en même temps la manière que vous croyez la plus propre pour avoir les deux frères dans mes intérêts.

Au reste, je crois qu'il ne serait pas mal fait si vous pouviez divulguer bien à propos et sous main, vers des gens indiscrets, qu'après qu'on m'eut averti que des puissances ennemies de moi tramaient quelque chose à la cour de Russie, pour qu'elle dût venir aux prises avec moi, j'avais non seulement considérablement renforcé mes troupes en Prusse, mais que j'avais même pris, par de certaines circonstances, tels arrangements que la cour de Russie pourrait regretter de s'être prise à moi, et qu'elle trouverait à qui parler si jamais l'envie la prenait de m'entamer. Vous manderez quel effet de pareils bruits pourraient faire sur l'esprit de la nation.

Federic.

Nach dem Concept.

1159. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 27. Juli: Wegen Mittheilung des preussisch-russischen Vertrags an England ist man am russischen Hofe nach Marde-

Neisse, 2. August 1743.

Ich glaube fast, dass es bald besser sei, nichts davon an die Engelländer zu communiciren, da

feld's Meldung der Ansicht, „que comme on n'invitait pas Sa Majesté Britannique d'accéder à cette alliance, il serait plus convenable qu'on en fît la communication séparément."

sie soviel Tractaten machen, ohne uns einen davon zu communiciren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1160. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 3. August: Botta stellt entschieden in Abrede, dass zwischen den Höfen von Wien und Dresden ein Vertrag abgeschlossen sei.

[Neisse, 6 août 1743.]

Ils ne disent pas vrai. Je serai informé de tout par Mardefeld. Je gage que leur traité est fait.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 9. August) am Rande des Berichts.

1161. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Neisse, 6 août 1743.]

Podewils berichtet, Berlin 3. August: „Hyndford est venu dans ce moment chez moi pour ne dire qu'il avait reçu un courrier, il y a une heure, avec un ordre positif du Roi son maître de se rendre auprès de Votre Majesté, partout où Elle serait, pour Lui communiquer de bouche des choses de la dernière importance, sans le moindre délai. Voici de quoi il s'agit. Le maréchal de Noailles à envoyé l'intendant de Strasbourg à l'électeur de Mayence, pour le prier de vouloir au nom de la France faire parvenir par son canal au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie les propositions suivantes:

Remarques:

Pourquoi l'intendant de Strasbourg? Pourquoi à l'électeur de Mayence? Cela me paraît suspect.

1º Que la France ne s'opposerait pas, mais qu'elle tâcherait même de concourir pour qu'on élût le jeune archi-duc d'Autriche roi des Romains.

C'est ce qui peut être vrai, quoiqu'en ce cas tous les trésors que la France a dépensés pour ôter la dignité impériale de la maison d'Autriche seraient autant de perdu.

2º Que si l'on ne pouvait pas autrement contenter la reine de Hongrie, et la porter à faire quelque cession à l'Empereur ou une paix avantageuse avec ce prince, la France tâcherait de faire rendre la Silésie à la Reine, et aiderait même les alliés à la reprendre à Votre Majesté.

Comment la Françe tâchera-t-elle d'effectuer cette promesse? enverra-t-elle des troupes? la reine de Hongrie voudra-t-elle de nouveau inonder ses États des forces de ses ennemis? Toutes les forces

autrichiennes, d'ailleurs, qui sont dans l'Empire, dans leurs deux armées, ne font pas 43,000 hommes, après ce qui a été détaché pour l'Italie. Est-ce un nombre suffisant pour m'attaquer? 40,000 hommes ne suffiront pas pour bloquer Neisse et Glatz, comment suffiront-ils donc pour en attaquer 140,000 bien fortifiés? qui paiera les subsides à la Reine, sans quoi elle est entièrement hors d'état de me faire la guerre? voudra-t-elle exposer ses provinces voisines à être ruinées par mes troupes totalement, après l'avoir déjà été en partie par une guerre de deux années? Et quand même la France donnerait des secours, je vous demande si l'on a lieu de craindre de pareils alliés que les Français?

3° Que, si l'Empereur ne voulait pas se raccommoder sur un pied raisonnable, la France le planterait là et ferait sa paix à part avec la reine de Hongrie et ses alliés.

Je crois que l'article de l'Empereur, s'il n'est pas vrai, pourra le devenir; il jouera le rôle du roi Jacques et de Stanislas.

4° Que la France se faisait fort de porter l'Espagne à la paix la plus avantageuse que l'Angleterre pourra souhaiter d'elle.

C'est ce qui n'est point vrai, car la perte du commerce d'Espagne entraînerait celui de France, et je crois que l'on cèderait plutôt la Lorraine que de renoncer à ce commerce. Cette proposition et sûrement inventée par Carteret, car il n'y a aucune vraisemblance que la France fît un si grand sacrifice sans une plus grande nécessité.

L'intendant de Strasbourg a exigé de l'électeur de Mayence le secret sur ces propositions par serment, ce que ce prince a réfusé de faire, lui ayant déclaré que la seconde proposition, d'ôter à Votre Majesté la Silésie, lui paraissait si noire qu'il se croyait obligé en conscience de communiquer ces propositions, telles qu'elles étaient, au roi d'Angleterre et à la cour de Vienne.

Si l'intendant de Strasbourg a exigé le secret de l'électeur de Mayence, il est à croire qu'il ne lui aura rien communiqué avant que de l'avoir obtenu promesse, et si l'Électeur ne lui a rien promis, l'autre ne lui aura rien dit. Cela paraît encore une circonstance malourdie pour donner de la vrai-

Milord Carteret a écrit à Hyndford que le roi d'Angleterre en avait été frappé; qu'il avait d'abord fait venir le prince Charles de Lorraine, le maréchal comte de Khevenhüller, et le baron de Wasner, ministre de la reine de Hongrie auprès de lui, en leur communiquant ces belles propositions de la France; que tous ces messieurs avaient insisté à les faire communiquer sans perte de temps à Votre Majesté pour Lui donner la marque la plus évidente de la droiture de la reine de Hongrie et du roi d'Angleterre, et qu'on sentait bien que c'était une ruse de la France." . . .

„J'avoue que je ne saurais revenir de ma surprise sur cette communication. Il est certain qu'il faut se méfier de ces sortes de confidences . . . ., mais ceci est accompagné de tant de circonstances, et a passé par les mains du premier électeur de l'Empire, que la France ne saurait lui donner un démenti, quelque sauce ou couleur qu'elle voulût y mettre et, en cas que l'Électeur persiste à le soutenir, il faut convenir que c'est la plus noire de toutes les trahisons et perfidies, et que l'amorce que la France a présentée à la reine de Hongrie et à ses alliés a été toujours bien tentante . . . . Je laisse aux hautes lumières et à la pénétration de Votre Majesté l'usage qu'Elle croira le plus convenable de tout ceci, et le parti qu'Elle aura à prendre avec le temps dans cette épineuse époque, qui devient de jour en jour plus critique."

semblance à l'apocalypse de Carteret. Il me semble que si l'affaire était vraie, on aurait envoyé un émissaire à milord Carteret avec des propositions où l'on eût principalement eu envie de concilier les intérêts de l'Angleterre et ceux de la France; naturellement dans une pareille négociation il n'aurait point été question de la Silésie, on aurait réglé des intérêts directes, et point des accessoires.

Le conseil tenu en présence du comte Khevenhüller, du prince Charles, et de Wasner, est encore une chose suspecte; croyez-vous, si ces propositions étaient vraies, que l'on n'eût pas d'abord faire partir un courrier pour Vienne? et le roi d'Angleterre ne m'aurait informé du fait qu'après avoir reçu réponse de la Reine. Par quelle nécessité fallait-il tant presser Hyndford de m'informer de propositions qui regardent la reine de Hongrie, et qui seraient fort agréables au roi d'Angleterre, s'il voyait du jour pour les exécuter? Pourquoi, si le tout était vrai, ne communique-t-on pas des pièces originales, et pourquoi se contente-t-on de ne faire le tout que verbalement? . . . Le fond de cette affaire est que l'on voudrait me faire entrer dans leurs projets, pour être plus sûr de moi, ou peut-être pour que je perde sang en même temps qu'eux, ou peut-être par ce qu'ils n'ont pas assez de troupes pour exécuter leurs desseins contre la France.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 9. August) am Rande des Berichts.

1162. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 6 août 1743.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre, avec les deux incluses et les soi-disantes propositions des Français. Le parti que *mes hautes lumières*, comme il vous plaît de les nommer, prendront dans cette affaire, sera de faire venir Hyndford à Glogau; qu'il y soit le 11 — voyage qui dilatera sa rate, et lui fera, ainsi qu'à tout Anglais, un bien infini. Après qu'il m'aura débité sa marchandise, je lui ferai un compliment très obligeant et lui marquerai toute l'étendue de l'obligation que j'ai au Roi britannique et à la hongroise Reine de leur cordialité à mon égard. Après avoir amplifié ce compliment avec la sauce la plus convenable, j'ajouterai qu'ayant fait ma paix avec la reine de Hongrie, je suis entièrement au repos pour ce qui la regarde, et qu'ayant la garantie du roi d'Angleterre et de toute la nation anglaise, je n'ai rien à craindre de la mauvaise volonté des Français; que je connais trop le roi d'Angleterre et la reine de Hongrie pour jamais oser soupçonner qu'une chose aussi infâme, aussi noire, aussi perfide que celle de m'attaquer après les traités les plus solennels et après les garanties les plus inviolables, puisse leur venir en tête; ainsi, que je me repose entièrement sur leurs serments, comme ils pourront se reposer sur les miens. Qu'ils se fassent la guerre tant qu'ils voudront, pour moi, je n'y entrerai ou m'appellez fanfan.

J'ajouterai à Hyndford de faire force compliments à Carteret, de lui dire que j'irai voir ma sœur d'Anspach, et que, s'il avait quelque chose d'autre à me dire, c'en serait le lieu.

J'ajoute ici[1] la critique des propositions françaises et les contradictions qui se trouvent dans les ouvertures de Carteret et qui me font croire que la broderie anglaise a renchéri sur la fourberie française.

Instruisez Klinggræffen pour qu'il s'informe si telles propositions se sont faites à Mayence, et cela par un courrier;[2] qu'il réponde de même.

La raison de ma sécurité dans cette occasion vient premièrement du bon état de mes arrangements militaires, de la faiblesse des Autrichiens, de l'impuissance des Français, et de l'impossibilité où se trouve le roi d'Angleterre de m'attaquer malgré la nation et en rompant les garanties les plus solennelles. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 9. August). Eigenhändig.

---

1 Vergl. die vorige Nummer. — 2 Mit Instruction und Creditiv vom 10. August wird Klinggräffen in dieser Angelegenheit an den Churfürsten von Mainz gesandt. Am 17. August ergeht ein Erlass an Chambrier in Paris, mit der Weisung, den Minister Amelot um Aufklärung in dieser Angelegenheit zu ersuchen. Vergl. über dieselbe Arneth II, 288. 523. C. Rousset, Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles, Paris 1865, I, 105. 221. Droysen V, 2, 99.

1163. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 6 août 1743.

Madame ma Sœur. Les glorieux succès des armées de Votre Majesté Impériale, et la paix encore plus glorieuse qui s'en est suivie, m'engagent de Lui témoigner la vive part que je prends à ces heureux événements de Son règne, qui est déjà marqué par des époques plus brillantes que tout ce que l'histoire a fourni dans les règnes de Ses illustres prédécesseurs. Ces sentiments d'admiration et d'estime que j'ai toujours eus pour Votre Majesté Impériale se trouvent agréablement flattés, en voyant que Ses grandes actions sont égales à l'attente que j'en avais. Je prie Votre Majesté Impériale d'être persuadée qu'on ne saurait avoir plus d'attachement, ni prendre plus de part sincèrement à ce qui La regarde, que je le fais, étant à jamais, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic R.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.[1]

1164. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Glatz, 8 août 1743.

J'ai reçu votre rapport du 30 du mois de juillet, touchant le passage de quelques troupes de la République par mes États de Gueldre.

Il est vrai que je n'aurais point refusé ce passage, si j'en avais été dûment requis, et j'ai même actuellement donné mes ordres, tant à la chambre de guerre et des domaines de Clèves, qu'à la députation de Gueldre, pour que, sur une réquisition à moi faite, elle doivent laisser passer librement cette partie des troupes hollandaises qui, allant vers le Rhin, pourrait prendre la route par mes États. Mais je ne saurais jamais approuver qu'on ait fait passer des troupes sans m'en avoir préalablement requis et sans avoir attendu mon consentement là-dessus, démarche que je ne puis autrement regarder que comme une violation ouverte de mon territoire, et d'autant plus offensante qu'on vous a donné, il y a peu de temps, des assurances tout contraires, lorsque des troupes hollandaises eurent passée sans qu'on m'en eût requis, et que les États-Généraux désapprouvèrent même alors, en assurant que de pareils cas ne devaient plus arriver. Ma volonté est donc que vous devez prendre cette affaire sur un haut ton, et vous en plaindre comme d'une démarche que je ne saurais regarder que comme un mépris ouvert dont je demande absolument satisfaction.

1 Nach der officiellen Notification des Friedensschlusses richtet der König am 12. October 1743 noch ein deutsches Kanzleischreiben an die Kaiserin Elisabeth.

Au reste, comme je désire de vous parler vous-même, et que mon voyage vers Aix. n'aura point lieu cette année, mon intention est qu'après que vous aurez fait les représentations nécessaires sur l'affaire susdite, vous devez venir à Berlin m'y trouver, en laissant en attendant votre secrétaire à la Haye, pour avoir soin du nécessaire. Vous trouverez ci-joint le *Vorspannpass* pour votre voyage vers Berlin.

Nach dem Concept. Federic.

1165. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 3. August, durch Krankheit sei er bisher ausser Stande gewesen, gegen Ulfeld und Bartenstein der Erwartung des Königs Ausdruck zu geben, dass der von den Höfen zu Wien und Dresden in Aussicht genommene neue Vertrag nichts dem preussischen Interesse nachträgliches enthalten werde.[1]

Schweidnitz, 10. August 1743.

Wenn er noch nicht im Stande ist, sie selbst zu sprechen, so soll er ein Promemoria übergeben, wie ihm solches schon mehrmalen geschrieben worden.[2]

Ich erwarte auch nächstens von ihm die Einsendung der böhmischen Cessionsacte und der dazu gehörigen bekannten Declaration.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1166. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke erheben, Berlin 8. August, gegen die Absicht des Königs, die Mittheilung des mit Russland geschlossenen Vertrages an England zu unterlassen,[3] den Einwand „que, quand Votre Majesté refuserait de faire part aux Anglais de ce traité, ils ne laisseraient pas d'en être instruits par la cour de Russie, et que la difficulté qu'on leur ferait à cet égard, ne produirait d'autre effet que de leur inspirer de la froideur et de la défiance."

Glogau, 12. August 1743.

Ganz recht. Ich bin es zufrieden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. oben S. 392 Anm. 2. — [2] Vergl. oben S. 385. 389. — [3] Vergl. oben Nr. 1159.

1167. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.[1]

Potsdam, 16 août 1743.

Après vous avoir envoyé ma lettre du 8 de ce mois, touchant les représentations que je vous ai ordonné de faire au sujet du passage des troupes hollandaises par mes États sans qu'on m'en ait préalablement requis, je viens de voir moi-même ce qui en est réglé, par la convention de l'année 1714, dans de pareils cas. Comme j'y trouve qu'il n'est pas d'une nécessité absolue que dans de pareils cas la réquisition se fasse à moi-même, et qu'outre cela j'ai vu par votre dernière relation que les États ont donné ordre que le passage présent de leurs troupes par mes pays se fasse avec tout le ménagement possible, je veux bien déclarer, par celle-ci, ma susdite lettre que vous ne devez point prendre cette affaire sur un haut ton, mais en parler avec modération, pour ne point donner des alarmes aux États-Généraux.

Au reste, comme nonobstant de cela j'attends de vous parler sur plusieurs autres affaires, mon intention est que vous devez faire encore ce voyage vers Berlin que je vous ai ordonné, aussitôt que vous aurez réglé vos affaires d'une manière que votre absence pour une couple de semaines ne puisse porter préjudice à mes affaires. Federic.

Nach dem Concept.

1168. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 6. August, dass er auf die Fragen nach den Ansichten des Königs über die gegenwärtige Lage in Deutschland sich zu antworten begnüge „que, Votre Majesté ayant jusqu'ici manifesté Ses sentiments au ministère de Sa Majesté Britannique, je pensais que Votre Majesté était toujours dans les mêmes idées."

Berlin, 17. August 1743.

Er kann nur sagen, dass Meine Idee sei, Teutschland zu pacificiren, den Kaiser in seiner Dignité zu souteniren und denselben in seine Erblande zu retabliren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1169. AN DEN GEHEIMEN RATH VOCKERODT IN BERLIN.[2]

Von dem Etatsminister Graf Podewils.

[Berlin], 17. August 1743.

Soviel ich aus demjenigen, was Se. Königl. Majestät mir gestern über den Inhalt . . . [einer Relation des Grafen von Finckenstein,

[1] Vergl. Droysen V, 2, 164 Anm. 1. — [2] Diese Weisungen erfuhren noch vor Abgang der ihnen gemäss von Vockerodt concipirten Erlasse eine theilweise Aenderung durch Nr. 1170.

d. d. Frankfurt, 10. August] . . . gesaget, behalten können, würde dem Herrn Referenten zu antworten sein, dass Se. Königl. Majestät zuvörderst alles dasjenige, was er Mylord Carteret wegen der bisherigen, durch den Canal des Prinz Wilhelm zu Hessen geführten Negociation vorgestellet, allergnädigst approbirten, und könnte Referent, umb allen Verdacht einer Indiscretion gegen den Prinz Wilhelm abzuwenden, nur sagen, dass solches von dem kaiserlichen Hofe Sr. Königl. Majestät communiciret worden, mit dem Zusatz, dass gleichwie der Punkt der Restitution der kaiserlichen Erblande allerdings demjenigen gemäss wäre, was der Königlich englische Hof durch den Lord Hyndford allhier schriftlich versichern lassen, Se. Königl. Majestät umb so viel mehr Ursach hätten, darauf zu insistiren, als der König von Engelland jeder Zeit selbst anerkannt, dass diese Restitution gegen eine Renonciation des Kaisers auf seine bisherige Prätensiones billig wäre und geschehen müsste; wollte man aber diesen Punkt lediglich auf die Discretion des wienerschen Hofes ankommen lassen, so würde der Kaiser so bald nicht zu dem seinigen kommen, und Se. Königl. Majestät und das ganze Reich den gegründeten Argwohn schöpfen müssen, dass man von Seiten des wienerschen Hofes und dessen Alliirten nur das Tapis amüsiren und den Kaiser zu solchen Extremitäten zu bringen suchen wollte, dass er von selbst abdiciren müsste, welches, wie Referent an Carteret nur rund aus declariren könnte, Se. Königl. Majestät nimmer zugeben würden, und entstehe auch daraus, was da wolle. Höchstdieselbe hätten des Königs von Engelland durch seinen hiesigen Minister ausgestellte schriftliche Versicherung[1] vor Sich; dieselbe wäre nicht limitiret oder unter gewissen Conditionen, sondern pure und simpliciter ausgestellt. Daran würden Sich Se. Königl. Majestät halten. Dass ein Reichsstand zwei Churfürstenthümer zugleich besitzen sollte, wie geschehen würde, wenn die Königin in Ungarn Böhmen mit Baiern behielte, liefe wider die Constitutiones und Verfassungen des Reichs und könnte nichts anders als dessen Umsturz nach sich ziehen. Das Reich und alle redlich gesinnete Stände desselben könnten sich nicht anders als mit aller Macht dagegen setzen, wenn der Kaiser auch nur ein blosser Reichsstand und Churfürst wäre, müsste sich also itzo, da er das Oberhaupt desselben ist, umb soviel mehr seiner annehmen. Die Ursachen, so man gegen die itzige Restitution des Kaisers Erblande allegiret, dass selbige zur Retraite der österreichischen Truppen dienen müssten, wären blosse Defaiten; wenn der Friede zwischen dem Kaiser und der Königin in Ungarn einmal geschlossen, hätte der wienersche Hof von dieser Seite nichts zu befürchten, könnte auch allenfalls in dem Friedensschluss wegen der darin benöthigten Retraite seine Praecautiones nehmen. Es wäre nicht raisonnabel, von dem Kaiser zu begehren, sich von Frankreich zu detachiren, ehe er seines Friedens gewiss wäre. Die bisherige Erfahrung hätte gewiesen, dass der Anfang, den der Kaiser dazu gemacht, da er seine Truppen von den französischen

1 Preussische Staatsschriften I, 360.

separiret und zu der Neutralität sich offeriret, zu nichts gedient, als seine Situation noch betrübter und die Conditions noch härter zu machen. Der Friede müsste unverzüglich im Reich retabliret und der innerliche Ruhestand desselben festgestellet werden, sonst würde nimmer eine solide Harmonie zwischen den vornehmsten Gliedern desselben gestiftet und ein rechtes Vertrauen zwischen Sr. Königl. Majestät und dem englischen Hofe festgestellet werden.

Was die secrete Proposition des Prinzen Wilhelm von Hessen wegen einer Association unter den Reichsständen und Errichtung einer Neutralitätsarmee anbetrifft, könnte Referent demselben antworten, dass Se. Königl. Majestät diese Idee vollenkommen goutirten, und dass Sie dergleichen oft genug, aber mit schlechtem Success, proponiret; der Prinz Wilhelm möchte nur de concert mit dem kaiserlichen Hofe daran arbeiten, und wenn solche nur zuförderst unter einigen mächtigen Ständen, als Churköln, Pfalz, Würzburg und Bamberg, und Hessen concertiret, würden Se. Königl. Majestät derselben gewiss accediren, auch Ihr Contingent gegen künftiges Frühjahr in so guter Anzahl parat halten, dass es den gehörigen Nachdruck geben könne, welches Referent dem Prinzen Wilhelm sub fide silentii et secreti zu eröffnen hätte.

An Klinggräffen würde nach den von Sr. Königl. Majestät mir über dieses Sujet eröffneten Sentiments zu antworten sein, dass Dieselbe den Kaiser nicht verlassen, auch nimmer zugeben würden, dass er seiner Erblande beraubet oder aber zu einer Abdication oder auch gezwungenem Consens zu einer römischen Königswahl forciret werde. Se. Königl. Majestät würden schon zu Seiner Zeit, wenn Sie nur von andern Mitständen des Reichs darunter secundiret würden, solche Mesures zu nehmen wissen, dass der Kaiser den Effect derer so bündigen Versicherungen verspüren sollte, welches Referent dem Kaiser nochmals zu erkennen geben könnte. Es müsste derselbe aber noch einige Zeit in Geduld stehn, und wäre es ihm nicht zu verdenken, wenn er inzwischen die Geldhülfe, so er von Frankreich genösse, annähme und dennoch die angefangene Negociation mit dem Könige in Engelland, welche Se. Königl. Majestät bestens secundiren liessen, continuirte. Seine Situation könnte nicht übler werden, als sie itzo wäre, und die Restitution seiner Erblande müsste über spat oder lang doch geschehen.

Was aber Se. Königl. Majestät am meisten embarrassirte, wäre dasjenige, so der Kaiser ausser der Restitution seiner Lande zu seinem Unterhalte forderte. Referent wäre bereits öfters angewiesen, den Kaiser über die Mittel, umb dazu zu gelangen, ohne von der Königin von Ungarn Cessiones, als wozu nicht die geringste Hoffnung wäre, zu begehren, zu sondiren. Der König von Engelland und der Lord Carteret insistirten selbst darauf, dass solche angezeiget werden möchten; englische Subsidien dependirten lediglich von der Willkür und Generosität des Königs, man könnte solche nicht als eine Schuldigkeit fordern, und es wäre ohnedem nur ein Temporarium, so bald aufhörte.

Soviel den Vorschlag des von Wachtendonck wegen einer Associ… und Errichtung einer Neutralitätsarmee anbeträfe, wäre solches wie … kannt jederzeit die Idee Sr. Königl. Majestät gewesen; der Ka… möchte nebst Churpfalz und Churköln auch den Bischof von Würz… und Bamberg und Hessen-Cassel unter der Hand zu entamiren suc… und würden Se. Königl. Majestät solchen zu accediren nicht ermang… Das Objectum müsste sein die Herstellung der Ruhe des Reichs, … Conservation des Oberhaupts desselben und seiner Würde, und die A… wendung von fernerer Eindringung von fremden Armeen ins Rei… Mit reciproquen Garantien müsste man sich nicht aufhalten. Schwäc… Stände wären ohnedem nicht im Stande, solche zu leisten und könn… sie dannenhero auch nicht von den mächtigeren verlangen, sondern m… müsste auf obige Punkte seine Hauptabsicht richten.

H. G. v. P

Nach der Originalaufzeichnung.

1170. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLI…

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. August 1743.

Der König befiehlt, Finckenstein und Klinggräffen anzuwei… „Dass dem Kaiser die Insinuation geschehen möchte, wie Se. Kön… Majestät der Meinung wäre, dass es in diesem Jahre und gegen de… Winter wohl noch nicht Zeit sein dörfte, an einer Neutralitätsarm… oder Association zu arbeiten, und dass, wenn auch dergleichen jetzo i… Stande zu bringen wäre, es vielleicht vor des Kaisers Interesse v… einem contrairen Effect sein dörfte, wenn die Engelländer, wie Lo… Carteret nicht ohndeutlich blicken lassen, sich von dem Gouver… solcher Neutralitätsarmee emparirten und solche, ihre Absichten aus… führen, gebrauchten, ohne sich sonderlich um das kaiserliche Interes… zu bekümmern.

Sr. Königl. Majestät Rath wäre, dass man damit lieber bis in d… kommende Frühjahr warte und sich darunter nicht übereilete; de… Königs Majestät ersuchten den Kaiser um alles in der Welt, nur no… Geduld zu haben und ferme zu bleiben und hierunter Dero Rath … folgen; Se. Königl. Majestät hätten mit dem Kaiser hierunter e… gemeinsames Interesse, Sie würden denselben auch nicht verlassen, sondern alles employiren, denselben wieder in die Possession seine… Erblande zu bringen und bei seiner Würde und Dignität zu mainteniren, und möchte der Kaiser sich nicht übereilen und Sr. Königl. Majestät Insinuation folgen, Die ihm das rechte Tempo der Association an die Hand gäben und alsdann nur wünschten, dass der Kaiser seine Ministres anhalten möchte, sodann, wenn es Zeit wäre, mit rechtem Ernst und Eifer in der Sache zu arbeiten.

Von des Herrn Grafen von Finckenstein Relation seind Se. Königl. Majestät sonsten sehr zufrieden, und sollte er ferner darauf arbeiten, damit Höchstdieselbe in denen Friedensnegociationen die Hände mit haben möchten, wie dann demselben allenfalls die nöthige Vollmacht und Autorisationes dazu zugesandt werden sollten."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1171. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 août 1743.

Votre relation *ad manus* en date du 27 juillet passé m'a été bien rendue, sur laquelle je vous dirai que, s'il y a des moyens d'engager le major général Lieven d'entrer dans mes services, sans que la cour de Pétersbourg en puisse prendre ombrage, je serai bien aise de l'avoir, surtout s'il voulait se contenter du grade de major général avec un régiment de cavalerie ou de dragons. Mais il faut absolument que vous vous y preniez là-dessus avec toute la précaution possible, pour ne pas ombrager la susdite cour, ni donner occasion à mes envieux de pouvoir représenter cette affaire comme si je faisais débaucher les meilleurs généraux de la Russie.

J'attends, au reste, au plus tôt possible votre relation sur la manière que j'aurai à prendre pour me rendre favorable les deux frères Bestushew, les conjonctures dans l'Allemagne étant à présent telles que que je pourrais être bien nécessité de faire quelque déclaration vive en faveur de l'Empereur, ce que je ne saurais faire sans être assuré de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

1172. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 19. August, über die andauernde Weigerung Russlands, dem breslauer Friedensvertrage beizutreten, weil Preussen nicht dem jüngst geschlossenen russisch-englischen Vertrag habe beitreten wollen. Um Bestushews Ausflüchten ein Ende zu machen, geben die Minister anheim, durch Mardefeld die preussische Accession zu dem russisch-englischen Vertrage für den nämlichen Augenblick in Aussicht zu stellen, in welchem Russland dem breslauer Frieden beigetreten sein würde.

Cela est très bien imaginé. Mais vous pouvez compter que tout cela est un jeu concerté du ministère anglais.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 20. August) am Rande des Berichts.

1173. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 août 1743.

Je viens de recevoir votre relation du 6 de ce mois,[1] et ce n'a pas été sans quelque surprise que j'y ai vu tout ce qui s'est passé au sujet de l'affaire qui fait à présent tant de remue-ménage là où vous êtes.

L'occasion me paraît néanmoins trop naturelle et trop belle pour que vous n'en dussiez pas profiter pour ruiner à présentle parti autrichien, anglais et saxon dans l'esprit de l'Impératrice et de ceux qui sont accrédités auprès d'elle, et pour les mettre au contraire tout-à-fait dans mes intérêts. C'est pourquoi ma volonté est que vous devez mettre tout en usage pour insinuer adroitement dans l'esprit de l'Impératrice, et de ceux qui ont du crédit, le malin vouloir des cours de Vienne et de Londres, qui ne souhaitent que de voir culbutée l'Impératrice, seulement pour faire remonter au trône le prince Iwan et pour disposer alors de la Russie selon leurs vues; que l'Impératrice a trop de preuves de mon amitié personelle et de la sincérité de mes sentiments envers elle, ayant fait voir toujours combien ses intérêts me sont chers et combien peu je me suis mêlé des affaires de la maison de Brunswick.

Vous témoignerez même à l'Impératrice, ou à Lestocq, la parfaite obligation que je lui ai de l'ouverture qu'elle m'a fait faire par le sieur Lestocq, touchant l'affaire en question; qu'elle se pourrait tenir assurée de mon amitié et de ma considération parfaite, et qu'elle aurait trop bonne opinion de moi pour ajouter la moindre foi à toutes ces avances et discours ridicules que le marquis de Botta[2] a tenus à ses amies; que je les déteste, et que mon amitié serait inaltérable envers l'Impératrice.

Vous pouvez même insinuer à Sa Majesté Impériale ou à Lestocq, quoique avec assez de secret et de circonspection, et seulement de bouche, que, selon mon avis, il n'y a de meilleur parti à prendre pour elle que d'envoyer le prince Iwan dans quelque partie de la Sibérie où il serait nullement connu, de mettre la Princesse sa mère dans un couvent, et de renvoyer le Prince son mari en Allemagne; que c'est le seul moyen où le crime n'entre point, et par lequel l'Impératrice se mettrait à couvert contre des trames et des brigues qui, sans cela, ne finiraient jamais, et qui pourraient devenir à la fin fatales à l'Impératrice; que c'est l'avis du meilleur ami de l'Impératrice et de la Russie, qui en espère pourtant le retour d'une amitié parfaite de la part de l'Impératrice, et qu'elle voudrait bien ménager cet avis. Outre cela, vous tâcherez de gagner à l'heure qu'il est le ministère par

[1] Mit der Nachricht von der Entdeckung einer Palastverschwörung zu Gunsten des entthronten Kaiser Iwan. Vergl. Droysen V, 2, 149. — [2] Der nach der Aussage der Verhafteten während seiner Mission in Russland den Unzufriedenen Aussichten auf preussische Unterstützung eröffnet haben sollte.

des présents et des corruptions, pour les mettre dans mes intérêts. Vous mènerez les affaires là que la Russie me donne nommément la garantie de la Silésie, et qu'après cela, elle me laisse agir et faire en Allemagne ce que je pourrais trouver à propos pour mes intérêts et pour le salut et l'honneur du Saint-Empire.

Vous pouvez être assuré que je ne vous donnerai point de démenti dans tout ce que vous promettrez aux ministres russiens pour les mettre dans mon parti et pour détruire le crédit que les Anglais, Saxons et Autrichiens ont eu jusqu'à présent sur eux.

Enfin, vous soufflerez le feu contre mes ennemis ou faux amis, vous battrez le fer pendant qu'il est chaud, de toute manière, et je me remets là-dessus entièrement sur votre fidélité, prudence et savoir-faire, pour que vous ne manquiez point de bien profiter du moment présent pour me rendre un service si signalé que de mener l'Impératrice et son ministère à ce point où je les ai désiré d'avoir depuis longtemps.

C'est à présent le temps, ou ce ne le sera jamais, de lier nos intérêts avec la Russie aussi fortement que possible; faites tous vos efforts pourque je réussisse, et comptez que je ne vous laisserai point sans assistance; en un mot, il faut que nos intérêts et ceux de l'Impératrice soient absolument les mêmes.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1174. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 août 1743.

J'espère que ma lettre du 20 de ce mois, touchant la conspiration qu'on a découverte à Saint-Pétersbourg, vous sera bien rendue. Comme la cour de Vienne, et peut-être celle de Londres, pourraient y être impliquées indubitablement, par les intrigues du marquis de Botta, vous ne manquerez pas de vous servir habilement de cet événement très avantageux à mes intérêts, selon les ordres que je vous ai donnés à ce sujet.

Vous tâcherez de faire voir par vos amis à l'Impératrice que de toutes les puissances de l'Europe, c'est moi sur l'amitié sincère de qui elle doit compter le plus, intéressé comme je suis, pour sa conservation, qu'elle ne soit pas renversée du trône par le petit Iwan, qui serait toujours une créature de la cour de Vienne, dont l'Impératrice a maintenant des preuves en main de ses mauvaises intentions, par la conduite de son ministre, le marquis de Botta, qui certainement de sa propre tête n'aurait jamais entrepris de se mêler d'une pareille intrigue, s'il n'avait pas eu des instructions secrètes de sa cour pour cela; ce qui devrait faire ouvrir les yeux à l'Impératrice sur ce qu'elle doit attendre de la

reine de Hongrie, et le besoin que l'Impératrice a de se lier plus étroitement avec moi.

Il sera même à souhaiter, aussi, que vous puissiez vous servir de cette occasion et du canal du sieur Lestocq, pour culbuter les frères Bestushew, qui, entièrement attachés à l'Angleterre, seront dans le fond de leur cœur toujours de mes ennemis secrets, quelque mine qu'ils fassent dans leurs détresses du contraire. Mais il faudra de toute nécessité que vous vous y preniez d'une manière bien fine, afin que, si vous deviez échouer dans votre tentative, vous ne vous rendiez les deux Bestushew irréconciliables, et n'ayez le même sort que Chétardie et sa cour, par les intrigues de ces deux frères s'ils restaient en place.

Enfin, il faut de deux choses une, ou que les Bestushew soient culbutés, ou que vous les gagniez, par toutes les façons, pour mes intérêts. Vous tâcherez surtout de cultiver de plus en plus la confidence et l'amitié du sieur Woronzow, et vous mettrez tout en œuvre pour écarter le parti autrichien, anglais et saxon, de manière que je tienne seul le haut bout à la cour russienne.

Il m'importe beaucoup que vous exécutiez bien mes ordres; c'est le moyen de vous attirer de moi une reconnaissance éternelle.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1175. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 21 août 1743.

Je vous accorde la permission d'aller faire un voyage vers vos terres en Poméranie pour le temps du 1[er] septembre jusqu'au 1[er] octobre. Aussi vous ai-je accordé le *Vorspannpass* que vous trouverez ci-clos.

Federic.

J'ai ordonné à Eichel de vous envoyer la copie des ordres que j'ai donnés à Mardefeld, par où vous verrez que j'ai été plus loin que vous encore dans cette affaire. Il faut saisir la balle au bond, je n'épargnerai point d'argent pour gagner à présent la Russie et pour l'avoir toute à moi, et cela en est le vrai temps, ou nous ne réussirons jamais. C'est pourquoi il faudra nous y frayer le chemin, en culbutant Bestushew et tous ceux qui pourraient nous être opposés, car quand nous serons bien cramponnés à Pétersbourg, nous pourrons parler bien haut en Europe.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1176. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 25 août 1743.

Mon cher Podewils. La révolution de Russie — car j'appelle ainsi un événement qui doit faire changer le système de cette cour — la révolution de Russie, dis-je, est une des conjonctures les plus heureuses qui puissent arriver pour la Prusse dans les conjonctures présentes: j'ai ordonné à Eichel de vous envoyer toutes les instructions et les ordres que Mardefeld à reçus à ce sujet, afin que vous soyez pleinement au fait des mesures que je prends pour le Nord. Si selon toutes les apparences les soins de Mardefeld ne sont pas inutiles, je me verrai en état de jouer un beau rôle en Allemagne, et peut-être même pourra-t-on engager l'Impératrice à fournir des auxiliaires pour soutenir les libertés de l'Empire que les voisins veulent opprimer tour à tour; mais quand même cela ne serait point, vous m'avouez que la marche de 36,000 hommes jusqu'à Minden fera furieusement déchanter le roi d'Angleterre, qui, pour ne point voir ses États héréditaires ruinés, se désistera d'une bonne partie de ses projets ambitieux, comme par exemple d'acquérir Hildesheim et Osnabrück, de donner des lois à l'Empire, et d'envahir les États de l'Empereur pour le forcer à une abdication. Il faut que mes troupes s'appellent les troupes de l'Empire, et que, sans commettre des hostilités, je les mette en quartier le long du Weser, et cela au mois d'août de l'année 1744. Ou je suis fort trompé, ou vous verrez que par ce moyen on rendra à l'Empereur ce qui lui appartient, et que peut-être nous y trouverons nos avantages touchant l'Ostfrise, et principalement par la considération que cette démarche me donnera dans l'Empire.

J'ai eu un détail très circonstancié de l'armée de la Reine, par lequel il est clair qu'elle ne consiste qu'en 30,000 hommes de troupes réglées et 4,000 Hongrois. Vous sentez qu'avec aussi peu de ressources on n'entreprend pas de nouvelles guerres, et d'autant moins que je ne commets aucunes hostilités. Vous voyez par cet exposé combien il est nécessaire de faire une montre de vigueur — toujours supposé que les affaires en Russie aillent bien — sans quoi, avec infiniment plus de forces, je tomberais ainsi que mon père dans le mépris.

Pour avoir d'autant plus d'adhérents dans l'Empire, il serait bon que le prince Guillaume[1] vînt cet hiver à Berlin, ce que vous pouvez faire par Borcke; je souhaiterais aussi de faire connaissance avec l'évêque de Würzbourg, ce qui pourrait se faire à Baireuth ou Anspach. Écrivez-en à Gotter; je serai à Baireuth le 13 de septembre, après quoi Gotter pourra négocier l'entrevue.

Lorsque nos flûtes seront accordées, l'année qui vient, il faudra que l'Empereur et les princes de l'Empire que l'on pourra trouver me sollicitent d'envoyer mon contingent pour former une armée pour la sûreté de l'Empire; ce seront les réquisitoriaux de l'Empereur dont nous

[1] Wilhelm von Hessen-Cassel.

nous servirons dans le pays d'Hanovre, et tout se fera sous son nom. Et si le roi d'Angleterre veut faire le méchant, son pays sera à jamais perdu pour lui, et le système de l'Empire bouleversé de fond en comble.

Adieu, je serai mercredi[1] à Berlin, où vous m'attendrez dans mon appartement.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1177. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 27 août 1743.

Mon cher Rothenburg. Je souhaiterais d'apprendre que toutes vos esquilles fussent une bonne fois sorties de vos plaies, car je vous avoue que je serai en peine pour vous tant que ce bras ne sera pas totalement fermé. Je ne m'étonne point du petit congrès qui se tiendra à Aix,[2] mais il ne produira rien; il en est de cette guerre comme de ces abcès qui se forment, que l'on ne guérit point si on tente de les ouvrir trop tôt, mais où l'on réussit lorsque, après que la matière est bien cuite, on y fait une incision. Ces messieurs vos politiques me font bien de l'honneur de penser à moi pendant que le roi d'Angleterre m'éclipse, mais vous savez qu'en ce monde un chacun a son tour. Je travaille dans mon intérieur: je fais fortifier la Silésie avec tout l'effort possible, je complète mon augmentation, je remplis mes arsenaux et mes magasins, je règle mes finances, je paie les dettes de l'État, et voilà à peu près où se bornent mes occupations, très persuadé que l'on n'est grand au dehors qu'à proportion que l'on est puissant et bien arrangé dans son intérieur.

Le régiment de Würtemberg est complet, à deux cents hommes près; celui de Darmstadt est déjà de neuf cents hommes; les grenadiers de l'augmentation sont complets à peu de chose près. Le régiment de Dossow se forme, et le reste de mes augmentations va fort bien, de façon que sans exagération mes 18,000 hommes seront complets au mois de mai de l'année qui vient.

Je fais un petit voyage à Baireuth et Anspach, pour entendre moimême la façon de penser des petits princes, et pour pressentir leurs sentiments. Je ne serai de retour que le 24 de septembre, que vous me ferez le plaisir de vous rendre ici.[3] . . . . .

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 28. August. — 2 Vergl. unten Nr. 1185 S. 415. — 3 Der Schluss ohne politisches Interesse. Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 525.

1178. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 29. August 1743.

Auf Befehl des Königs ist Klinggräffen in Frankfurt a. M. citissime anzuweisen: „Dass er dem Kaiser sagen sollte, des Kaisers Majestät möchten sich um Gottes willen nicht übereilen und gar zu grosse Avances thun, sonsten solches dessen Gegenpartie noch fierer machen und Gelegenheit geben werde, noch immer impertinenter zu werden; dahergegen, wenn der Kaiser sich etwas zurückhielte, die andern allemal glauben würden, dass er noch geheime Ressources wüsste, wodurch sie dann etwas dociler gemachet werden würden. Inzwischen müsste er suchen, eine Association zwischen einigen Churfürsten und Ständen im Reiche zu machen, worzu der Kaiser Pfalz und Hessen leicht würde disponiren können; Württemberg, Anspach, Baireuth hoffe Ich[1] zu schaffen; vielleicht liesse sich auch der Bischof von Bamberg dazu disponiren, und andere mehr. Dergleichen Conföderation müsste der Kaiser zu machen suchen, um eine Neutralitätsarmee zu bekommen; und da Lord Carteret selbst sich verlauten lassen, wie er dergleichen Neutralitätsarmee goutire, so müsste man sehen, ob man nicht die Engelländer attrapiren könne, dass sie selbst an dergleichen Armee mitarbeiten hülfen, ohne die eigentliche Absicht davon ihnen merken zu lassen" . . . .

Auf ein Schreiben des Herzogs Karl Leopold von Mecklenburg soll geantwortet werden, „wie Se. Königl. Majestät glaubten, dass bei einer Generalpacification des Reiches auch des Herzogs Sache[2] am besten in Ordnung zu bringen wäre, so bei den jetzigen verworrenen Umständen nicht wohl geschehen könne."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1179. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 août 1743.

J'ai reçu votre relation du 13 de ce mois. On ne saurait mieux penser que vous le faites sur la conformité naturelle d'intérêts mutuels entre la Russie et moi, et sur la jalousie et l'ombrage que les autres cours en pourraient concevoir. J'ai été même très satisfait des assurances que vous me donnez que je n'ai rien à craindre de la part de la Russie, dans l'état où elle est, et je comprends assez qu'il est de ma convenance que l'Angleterre et la France se contrebalancent l'une l'autre à cette cour. Mais comme il y aurait, pourtant, toujours à craindre que la balance ne puisse être emportée, ou d'un côté ou de l'autre, mon intention est que vous devez profiter du moment présent, si favorable pour mes

[1] Scil. der König. — [2] Vergl. oben S. 365.

intérêts, pour travailler de toutes vos forces afin de rendre les liaisons entre moi et la cour de Russie si parfaites que moi seul, à l'exclusion des autres, sois le plus favorisé, et que j'y puisse faire seul la pluie et le beau temps, selon ma convenance. Encore souhaiterais-je que, si jamais je trouvais nécessaire d'arrêter en Allemagne les desseins trop ambitieux des cours de Vienne et de Londres, je pourrais disposer l'Impératrice alors de faire joindre quelques-unes de ses troupes, ne fussent-elles que 4 ou 5,000 hommes, aux miennes, pour avoir sa part à la gloire d'avoir rendu la paix à l'Allemagne et de l'avoir sauvée de l'oppression dont elle est menacée.

C'est pourquoi je vous ordonne encore une fois d'employer tout votre savoir-faire dans le moment présent, pour me gagner absolument la cour de Russie, et de n'épargner rien de tout ce que vous trouverez à propos pour y réussir. Aussi, pour vous mettre en état d'y employer des moyens efficaces, ai-je fait ordonner en secret au comptoir de Splittgerber à Pétersbourg de payer sur vos ordres jusqu'à 20,000 écus, dont vous pourriez disposer pour réussir dans ce que je désire, et en cas même que cette somme ne puisse suffire, je ferai remettre encore autant, pour que vous ne manquiez pas dans votre coup, étant persuadé moi que c'est l'heure de berger où il faut que j'aie la Russie, ou que je ne l'aurai jamais.

P. S.

Je viens d'envoyer par le colonel Grape un petit présent d'armes à feu pour le sieur de Brummer, ce que vous pourrez dire préalablement à celui-ci. Comme j'ai aussi écrit à l'Empereur pour qu'il ne fasse plus de difficulté de donner le titre de *Sa Majesté Impériale* à l'impératrice de Russie, au moins par sa chancellerie domestique, j'espère que cela ne sera pas sans effet, et vous pouvez bien faire usage de cette mon attention pour tout ce qui peut faire plaisir à l'Impératrice. Au reste, j'attends tout de votre fidélité et savoir-faire, pour que je vienne à mon but selon les instructions que vous avez reçues de ma part; surtout, vous tâcherez d'éloigner et de culbuter ceux qui nous sont en chemin.

Federic.

Nach dem Concept; das P. S. nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1180. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Heusinger berichtet, Kopenhagen 24. August: „La cour de Danemark se croit en droit de demander un dédommagement des dépenses qu'elle a faites à l'occasion de la succession de Suède.“ Man versichert, dass Dänemark die Abtretung aller Besitzungen des Hauses Got-

Charlottenburg, 30. August 1743.

Er soll sie sonder den allergeringsten Zeitverlust desabusiren und ihnen die bündigsten Versicherungen geben, dass Ich an allen den dänischen Händeln nicht den

torp in Deutschland fordert, und dass es im Einvernehmen mit Frankreich handelt. Der englische Gesandte Titley und der russische, Korff, sind sehr beunruhigt, um so mehr als Cheusses aus Berlin gemeldet haben soll, der König habe sich sehr günstig für Dänemark ausgesprochen.

geringsten Theil nähme noch nehmen würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1181. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Beess berichtet, Dresden 27. August: Durch einen mit dem Secretär des Pater Guarini befreundeten Vasallen des Königs ist ihm die Mittheilung gemacht worden, „que par les instigations et sous les auspices du Pape et par l'entremise d'un noble Vénétien . . . la reine de Hongrie avait proposé à cette cour de conclure une alliance avec elle aux conditions suivantes, savoir que, comme la Reine . . . avait le dessein, dès qu'elle aura fait sa paix avec la France, de tomber sur la Silésie et de la reprendre, dans le même temps 30,000 Russiens doivent attaquer le royaume de Prusse, tandis que la Suède, excitée par la Russie, fera un transport de ses troupes à Stralsund pour recupérer la Poméranie, et que, pour mettre le comble, les Saxons feront une irruption dans le duché de Magdebourg."

Ich glaubte wohl, dass von einem Pfaffen oder auch wohl in Dresden dergleichen Project gemachet sein könnte, so wie es der dortige Hof zu haben wünschete; es wäre aber so gefasset, dass es nach denen jetzigen Conjoncturen in den mehristen Umständen chimérique und impracticabel wäre, daher er nur kein Geld daran wenden möchte, solchen praetendirten Tractat zu bekommen.

Mündliche Resolution (praes. 31. August). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1182. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 1er septembre 1743.

Mon cher Rothenburg. Vous recevrez ma lettre sur votre retour, à ce que je pense, car vous partez demain. Je souhaite de tout mon cœur que votre santé se remette tout-à-fait, car personne assurément n'y prend plus de part que moi.

Vous aurez assurément vu par le mémoire du comte de La Marck que les Français voudraient beaucoup que je leur tirasse l'épine du pied;[1] il y a dans toutes les choses qu'il dit quelque peu de vérité,

[1] Ueber Voltaire's Bemühungen in dieser Richtung im September 1743 vergl. Œuvres de Frédéric le Grand III, 23; XXII, 141.

mais cet homme connaît si peu mon état, mon système, et la politique convenable au bien du pays, qu'il raisonne à peu près comme un gazetier. Il me semble que l'on peut assez s'en rapporter à moi. Je n'ai point jusqu'à présent négligé mes intérêts, mais je suis toujours du sentiment qu'il faut avoir tous ses arrangements domestiques faits, avant que de penser aux extérieurs. Neisse, Glatz et Cosel ne s'acheveront que l'année qui vient, mon augmentation ne sera faite qu'au printemps prochain, et 18,000 hommes de plus valent seuls la peine qu'on les attende; enfin, je n'ai jamais vu que l'on fait le procès politique à quelqu'un pour avoir commencé la guerre trop tard, mais il faut être patient et attendre les conjonctures, et je suis bien aise de voir que dans cette occasion je retiens mieux ma vivacité naturelle que le public ne l'augure.

J'espère que nous aurons un baladin et une cabrioleuse, sans quoi notre opéra aura l'air un peu déshabillé. Votre lettre anonyme est tout au mieux, je crois qu'elle portera coup. Adieu, cher ami, au plaisir de vous revoir.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1183. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 1. September 1743.

Der König befiehlt, Finckenstein in Kenntniss zu setzen: „Wie es bei seinen vorigen Instructionen bliebe, indessen, soviel seine Conversationes mit Lord Carteret beträfe, so sollte er darunter einen andern Ton nehmen, sich gegen denselben réservé und mysterieux stellen, ganz froid und durch einen Haufen si und mais mit ihm sprechen, als ob er besondere Mystères couvirte, und also sehen und berichten, was dieses vor einen Effect auf gedachten Lord Carteret thun würde." . . .

An Chambrier in Paris soll geschrieben werden: „Wie er an Amelot nur gerade weg sagen könnte, dass des Kaisers Conduite nicht zu desapprobiren wäre;[1] man wüsste, wie schändlich Frankreich den Kaiser verlassen hätte, daher dieser wohl was thun müssen; inzwischen hätte er sich dennoch mit der Königin von Hungarn noch auf nichts eingelassen und thäte alles mögliche, um Frankreich zu menagiren. Es würde daher die Kron Frankreich Ursach haben, den Kaiser nicht so ganz und gar zu plantiren, sondern ihm wenigstens Subsidien zu geben,

[1] Amelot hatte sich gegen Chambrier sehr missliebig über den Kaiser und seine Verhandlungen mit England und dem wiener Hofe geäussert. „La confiance est si alterée entre les deux puissances" (Frankreich und Baiern) „qu'il est presque impossible que les choses puissent se redresser entre elles avec solidité" (Bericht Chambrier's, Paris 23. August).

dass er subsistiren könnte, damit er nicht par désespoir sich ganz und gar in die Arme der Feinde von Frankreich werfen und in alle Conditiones entriren müsste, welche diese ihm vorschreiben würden, welches gewiss auf Frankreich einen sehr üblen Effect thun könnte. Mit Défaites wäre es nicht ausgerichtet, und möchte M. Amelot glauben, dass die auswärtigen solche nicht vor baar Geld annähmen, sondern das Procedere von Frankreich gegen den Kaiser gar anders einsähen, als dass sie sich mit allen Défaites abspeisen lassen sollten.

An den p. von Klinggräffen sollte demnächst ein Extract aus des p. Chambrier Relation, sehr wohl chiffriret, communiciret werden, mit dem Beifügen, wie er Gelegenheit suchen sollte, den Kaiser darüber allein und en secret zu sprechen, und zu insinuiren, dass derselbe wenigstens noch zur Zeit eine Thüre mit Frankreich offen behalten und suchen möchte, von daher die Continuation der Subsidien zu erhalten, um nicht nöthig zu haben, sich der österreichischen Partie gänzlich in die Hände zu werfen, wie er denn den Kaiser bestens erinnern möchte, sich darunter nicht zu übereilen, sondern nur Geduld zu haben, bis seine Freunde im Stande wären, sich seiner mit behörigem Nachdruck anzunehmen." . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1184. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 2. September: „Votre Majesté aura vu par les derniers rapports de Klinggræffen que l'Empereur goûte fort l'idée d'une association à ménager entre les États de l'Empire, pour barrer le despotisme de l'Angleterre et de la cour de Vienne." Wenn der Kaiser zuerst mit Sachsen zu unterhandeln die Absicht hat, so fürchtet Borcke, dass die Verhandlung alsbald in Wien und London bekannt sein wird.

Il faut commencer par le Palatin, le prince Guillaume, l'évêque de Bamberg, le Würtemberg; et ensuite la Saxe.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1185. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A AIX-LA-CHAPELLE.

Charlottembourg, 3 septembre 1743.

J'ai reçu votre lettre du 26 du mois d'août passé. J'approuve fort tout ce que vous avez fait au sujet du courrier que le sieur de Klinggræffen avait envoyé vers Aix-la-Chapelle; aussi ai-je déjà ordonné à la *Legationscasse* de vous rembourser les cent écus que vous avez avancés à ce courrier pour le faire aller vers ici.

Il n'y a pas la moindre apparence qu'il se doive traiter des affaires entre tous ces ministres étrangers qui sont actuellement à Aix, et si le gazetier de Cologne a mis sur votre compte que vous n'y étiez que pour épier les allures de ces ministres étrangers, il faut le laisser parler comme un menteur privilégié, et s'en moquer. Cependant, pour éviter même les apparences comme si ce misérable avait rencontré juste, mon intention est que vous ne deviez point vous mêler ni en noir ni en blanc d'aucune affaire, ni même en parler à qui que ce soit, et s'il arrivait que quelqu'un des ces ministres voulût vous parler sur des affaires, vous lui direz tout net qu'on peut croire que je connais assez mes intérêts, que des particuliers se blousent très souvent terriblement s'ils veulent pénétrer les raisons pourquoi les souverains font ou omettent quelque chose, et qu'après tout vous n'êtes instruit sur aucune affaire. Sur ce, je prie Dieu etc. Federic

Nach der Ausfertigung.

1186. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 septembre 1743.

J'ai vu par votre dépêche combien l'Impératrice s'intéresse pour le prince George de Holstein-Gottorp, pour qu'il ait le régiment de Holstein que je viens de prendre dans mon service, et les propos que le baron de Brummer a tenus là-dessus. Les arrangements que j'ai déjà faits au sujet de ce régiment, avant que d'être informé des intentions de Sa Majesté Impériale, et la considération que ledit prince a plus d'inclination pour le service de la cavalerie, sont des obstacles qui m'empêchent que je puisse me prêter à ce sujet aux désirs de l'Impératrice. Cependant, pour marquer en tout l'attention particulière que j'ai pour tout ce qui lui peut faire plaisir, je fais actuellement des arrangements pour que ce prince doive être pourvu incessamment d'un régiment de dragons, ce que vous pourriez déclarer à la cour où vous êtes, me flattant au reste que Sa Majesté Impériale en sera satisfaite.

Je viens d'être informé, d'une manière à n'en pouvoir douter, que la cour de Saxe se donne sous main et en secret beaucoup de mouvements pour faire agréer à l'Impératrice un mariage entre le grand-duc de Russie et une princesse fille du roi de Pologne. On a chargé à cette fin le baron de Gersdorf à son départ pour Pétersbourg d'un portrait de la princesse Marie-Anne, et le comte de Keyserlingk, plus dévoué aux intérêts de la cour de Dresde qu'à ceux de la Russie, et très sûrement, à ce qu'on sait, pensionnaire du roi de Pologne, travaille avec ardeur pour faire réussir ce mariage. Il est vrai que je suis averti en même temps que l'Impératrice doit être encore bien éloignée à goûter ce mariage, et que, lorsqu'on lui en a fait l'ouverture, elle se doit être excusée d'y répondre catégoriquement, sous prétexte de la grande

jeunesse du Prince son neveu. Toute cette apparence que l'Impératrice n'agrèera point ce mariage, ne doit cependant relâcher rien de l'attention que je vous ai ordonné de prêter pour que le Grand-Duc ne soit pas marié à une princesse d'une maison envieuse de moi ou contraire à mes intérêts, et vous devez travailler de votre mieux pour éloigner même l'apparence d'un pareil mariage. C'est pour cela qu'il faut insinuer adroitement tant à l'Impératrice qu'aux sieurs Woronzow et Lestocq, que, selon moi, l'intérêt de l'Impératrice demande absolument, si elle veut rester la maîtresse du Prince son neveu, qu'elle ne le marie jamais à une princesse d'une grande et puissante maison, mais au contraire à une princesse d'un des princes médiocres de l'Allemagne, qui aurait alors toute l'obligation à l'Impératrice seule d'avoir fait sa fortune, et qui ne lui pourrait jamais causer de l'ombrage ni former un parti contre elle.

Federic.

Nach dem Concept.

1187. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 26. August: „Le plan sur lequel on négocie avec le roi de Sardaigne est de lui abandonner le Milanais, si on ne peut pas l'avoir autrement, et que l'Infant aura la Toscane avec les duchés de Parme et de Plaisance, dont sera détachée une petite partie pour le duc de Modène . . . . Le Pape tirerait aussi parti par l'acquisition de Mantoue et du duché, qu'on lui ferait tomber entre les mains pourvu qu'il cédât au duc de Modène le duché de Ferrare et le comté de Comachio, auquel cas ledit Duc tiendrait quitte l'Infant de la partie du Parmesan qui devrait lui être donnée."

Potsdam, 7 septembre 1742.

J'ai bien reçu votre dépêche du 26 du mois d'août passé, touchant le nouveau traité qui doit être conclu entre la France et l'Espagne, et celui qui se négocie actuellement entre ces deux couronnes et le roi de Sardaigne. C'est une chose sûre que, si la France peut parvenir à finir heureusement cette négociation de la manière que vous me la mandez, elle ferait un coup de parti qui dérangerait infiniment les desseins de la reine de Hongrie et de ses alliés. C'est pourquoi vous devez prêter toute votre attention sur ce qui se passera là-dessus, et m'en informer au plus tôt possible, en cas qu'un pareil traité parvînt à sa consistence.

Federic.

Nach dem Concept.

1188. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 7. September: „La bombe a crevé à Pétersbourg ... L'Impératrice ordonne à son ministre à Vienne, le sieur Lantschinski, de demander à la reine de Hongrie une satisfaction éclatante des trames indignes que le marquis de Botta a jouées pendant son séjour en Russie. .... En attendant, ledit marquis de Botta a été à ma porte aujourd'hui sans me trouver."

Potsdam, 8. September 1743.

Wenn Botta gegen ihn davon spricht, so kann er sich gegen denselben dahin äussern, dass es Mir leid thäte; inzwischen, wenn die Sache wahr und alles an dem wäre, so wäre sie hässlich und gegen alles droit des gens, Mir aber müsste es nicht anders als sehr ohnangenehm sein, dass er Mich darein meliret und auf eine indecente Art Mich dabei traduciret; aus welchem allem Ich nothwendig urtheilen müsste, dass er eine schlechte Intention wegen Meiner gehabt haben müsste.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1189. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 24. August, dass Brummer, nachdem die Kaiserin sich gegen eine Verbindung des Bischofs von Lübeck, präsumtiven Thronfolgers von Schweden, mit einer englischen Prinzessin ausgesprochen hat, die Wahl auf eine dänische zu lenken beabsichtigt. Mardefeld fürchtet, dass dies dem Könige nicht genehm sein wird.

Wenn es allenfalls eine dänische Prinzessin wäre, würde Ich soviel nicht darnach fragen; nur keine französische, englische noch sächsische.

Mündliche Resolution (praes. 9. Sept.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1190. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 9. September 1743.

Nachdem der König durch den Grafen Otto Podewils[1] erfahren, „wie die englische Faction in Holland unter der Hand aussprengete, dass Se. Königl. Majestät an der zu Petersburg entdeckten Conspiration mit Theil hätten,"[2] so soll der Minister für die Verbreitung eines Zeitungs-

[1] Der Gesandte war zur Zeit in Berlin. Vergl. oben S. 401. — [2] Vergl. oben S. 406.

artikels über diese Angelegenheit „in Teutschland und sonderlich in den Reichsstädten“ Sorge tragen.[1]

Da der russische Hof in Wien über Botta Beschwerde führen lässt, „so finden Se. Königl. Majestät nunmehro keinen weitern Anstand, dasjenige an den Herrn von Mardefeld ergehen zu lassen, was des Herrn Grafen von Podewils Excellenz vor einigen Wochen bereits zur Expedition angegeben, aber auf Sr. Königl. Majestät Befehl dermalen geändert worden, nämlich dass der Herr von Mardefeld bei dem russischen Hofe dahin antragen möchte, Sr. Königl. Majestät diejenige Punkte zu communiciren, worinnen der Marquis de Botta des Königs Majestät bei der vorgewesenen Conspiration meliren wollen.“

Auch Dohna in Wien soll jetzt angewiesen werden, „über dieses Betragen des Marquis de Botta nunmehr Beschwerde zu führen, und dass des Königs Majestät daraus eine übele Intention gegen Dieselbe urtheilen und Sich dahero billig sehr defiiren müssten.“ . . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1191. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Baireuth, 14 septembre 1743.

J'ai reçu votre lettre du 27 d'août passé. Si le comte Sawa-Ragushinski est déterminé de venir s'établir avec son bien dans mes États, je ne ferai point de difficulté de lui permettre d'avoir un prêtre de la religion grecque.

Je suis fâché d'apprendre que le tour malicieux et infâme que l'Italien a pris, en me mettant en jeu dans son détestable complot, ait causé quelques inquiétudes à l'Impératrice sur mon sujet, et vous devez travailler de votre mieux pour en désabuser tout-à-fait l'Impératrice. J'ai même ordonné qu'on vous donne des instructions pour demander à la cour de Russie tous les points où le marquis de Botta m'a mêlé dans ce qu'il a tramé, afin que j'en puisse demander une satisfaction éclatante à la reine de Hongrie. Au reste, comme vous êtes assez instruit par mes ordres antérieurs sur tout ce que vous avez à faire, je n'attends que de bonnes nouvelles au plus tôt possible.

Nach dem Concept. Federic.

1192. AN DEN BISCHOF VON BAMBERG UND WÜRZBURG IN WÜRZBURG.[2]

Anspach, 17. September 1743.

Hochwürdiger, besonders lieber Freund. Ew. Liebden an Mich abgeschickter Generalfeldwachtmeister und Kämmerer Freiherr von Hutten

1 Vergl. Preussische Staatsschriften I, 383. — 2 Vergl. oben S. 409.

hat Mir nebst Ueberreichung Dero Schreibens vom 16. d. solche angenehme Contestationes von Dero Mir zutragenden unveränderlichen Freundschaft gemacht, dass Ich um so weniger Mich entbrechen kann, Ew. Liebden Mein darob schöpfendes Vergnügen hiedurch zu erkennen zu geben, und Deroselben anbei vor Dero gütiges Erbieten, bei Meiner jetzigen Anwesenheit in Dero Nachbarschaft alles, was zu meiner Bequemlichkeit gereichen könnte, gerne beitragen zu wollen, verbundenen Dank zu erstatten. Ich bedaure nur, dass Ew. Liebden Gesundheitszustand Mir das Vergnügen nicht gönnen wollen, Dieselbe allhier mündlich von Meiner vor Ihro hegenden Hochachtung zu versichern. Inzwischen wird Ew. Liebden Generalfeldwachtmeister und Kämmerer Freiherr von Hutten bei seiner Zurückkunft nicht ermangeln, Ew. Liebden von Meinen gegen Dieselbe hegenden reciproquen und unveränderlichen Sentiments den behörigen Rapport zu erstatten, worauf Ich Mich, wie auch auf dasjenige, so Mein Oberhofmarschall und Wirklicher Geheimer Etatsminister Graf von Gotter annoch Ew. Liebden zu eröffnen die Ehre haben wird, schliesslich beziehe, und anbei mit vollenkommner Hochachtung verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Freund

Nach dem Concept. Friderich.

1193. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Anspach, 17 septembre 1743.

Monsieur mon Frère. Venant de recevoir la lettre de Votre Majesté Impériale du 14 de ce mois, on ne saurait être plus sensiblement touché que je l'ai été, en y voyant de nouvelles marques de la continuation de Sa confiance envers moi, dont je ne ferai point d'autre usage que celui de La convaincre de plus en plus de la sincérité de mes sentiments et de l'attachement inviolable à Sa personne et à Ses intérêts qui ne finira qu'avec ma vie.

Comme Votre Majesté Impériale désire de savoir mes sentiments sur la position que Ses troupes auraient à prendre relativement d'une armée d'association, et sur les quartiers d'hiver où Ses troupes se pourraient mettre, si l'armée autrichienne se rapprochait du Danube, après avoir fini ses opérations, j'ai l'honneur de Lui dire que, selon mon avis, le service de Votre Majesté Impériale demanderait de faire camper ou cantonner Son armée là où elle est, jusqu'à ce que les troupes anglaises et autrichiennes commençassent à régler leurs quartiers d'hiver. Et comme il est presque indubitable qu'elles les prendront dans les États de quelque prince neutre de l'Empire, Votre Majesté Impériale serait autorisée alors d'agir de la même manière par rapport à Son armée, où, selon mes idées, la position la plus convenable serait de la mettre en quartiers d'hiver dans l'évêché d'Eichstædt, dans les territoires des

villes de Nuremberg, de Francfort, et autres villes d'Empire ou moindres États, position par laquelle les puissants États de l'Empire ne seraient point offensés, et qui serait autorisée par l'exemple des Autrichiens et de leurs alliés. Au reste, le maréchal comte de Seckendorff, à qui je me suis expliqué amplement, ne manquera pas de faire son rapport détaillé à Votre Majesté Impériale sur tout ce que je crois nécessaire pour le bien de Ses intérêts, à quoi je n'ai rien à ajouter, sinon que je ne saurais assez La prier de ne Se pas trop presser sur la paix qu'on pourrait Lui proposer, étant bien persuadé qu'Elle ne risquera jamais rien, si Elle prend patience encore une année, pour voir de plus près quelle face les affaires pourront prendre pendant ce temps-là. Votre Majesté Impériale pardonnera au zèle que j'ai pour Ses intérêts la liberté que je prends de Lui donner ce conseil, et je La prie d'être persuadée que c'est avec un attachement inaltérable et des sentiments de la plus haute estime que je serai à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1194. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A ANSPACH.

Anspach, 17 septembre 1743.

Monsieur le comte de Seckendorff. Étant véritablement touché de la continuation de la confiance que Sa Majesté Impériale veut bien avoir en moi dans l'état critique de ses affaires, et de ce qu'elle daigne de savoir mes sentiments sur les articles que je viens de voir dans votre représentation en date de 16 de ce mois, je n'ai pas voulu manquer de vous dire que, quant à l'article 1er,[1] Sa Majesté Impériale sera parfaitement persuadée de mon attachement sincère et fidèle, par tout ce que j'ai fait jusqu'ici pour l'avancement de ses intérêts, en quoi, en bon patriote, je ne cesserai point, autant qu'il me sera possible.

Quant à l'article 2, touchant l'armée d'association pour la sûreté de l'Empire, vous conviendrez vous-même que, la saison étant trop avancée pour qu'on puisse former de pareille armée, ce serait gâter absolument les affaires de l'Empereur et ruiner celles de ses véritables amis, si on y voulait travailler à présent. Mais, selon mon avis, le temps le plus propre pour mettre cette affaire sur le tapis et pour la mener à son exécution, sera vers le printemps prochain, et ce sera alors que je pourrais manifester mes sentiments. Il serait pourtant nécessaire de travailler, en attendant, sous main pour gagner le cercle de Franconie et surtout l'évêque de Würzbourg, ce qui ne manquerait pas d'être d'un grand poids auprès des autres cercles de l'Empire.

[1] **Die Bitte des Kaisers, der König möge, ohne den Degen ziehen zu sollen, die Feinde durch Verhandlungen zur Nachgiebigkeit veranlassen.**

Quant à l'armée de l'Empereur, je suis d'opinion qu'il sera indispensablement du service de l'Empereur de la faire camper ou cantonner là où elle est, jusqu'à ce que les troupes anglaises ou autrichiennes commencent à entrer dans des quartiers d'hiver. Et comme il est impossible que ces troupes ne doivent pas prendre les leurs dans des États de quelque prince neutre de l'Empire, cet exemple autoriserait alors l'Empereur de mettre pareillement son armée dans des quartiers d'hiver sur les territoires de quelques États neutres, à quoi les plus propres seraient l'évêché d'Eichstædt, les territoires des villes de Nuremberg, Francfort, et autres villes d'Empire ou de petits États, pour ne pas offenser les puissants États de l'Empire.

Au reste, je ne saurais omettre ici de vous dire que je crois nécessaire que l'Empereur tâche de se rapprocher un peu plus de l'impératrice de Russie, sans lui demander pourtant d'abord ni troupes ni subsides. Le moyen le plus sûr pour parvenir à cette fin serait, si l'Empereur voulait donner le titre d'impératrice à la souveraine de la Russie, du moins de sa chancellerie domestique, promettant en même temps qu'il s'employerait auprès de l'Empire pour qu'il la reconnût de la même manière. Cette démarche, qui en soi n'est qu'une vétille, ouvrirait à l'Empereur la correspondance avec la Russie, qui ne saurait être que d'un très bon effet pour les intérêts de l'Empereur. Je suis avec des sentiments d'estime votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1195. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Anspach, 19 septembre 1743.

Monsieur mon Frère. Pendant mon séjour d'ici étant venu à ma connaissance que l'armée de Votre Majesté Impériale sous les ordres du maréchal de Seckendorff n'en était campée qu'à quatre lieues, je n'ai pu me refuser la satisfaction de l'aller voir.

L'attachement que j'ai pour tout ce qui regarde Votre Majesté Impériale et Ses intérêts, me fait prendre la liberté de Lui rapporter la véritable situation où j'ai trouvé actuellement cette armée, à laquelle j'ai observé qu'il manque jusqu'à 8,000 hommes de son état complet. Les soldats communs m'ont paru assez bons et de bonne volonté, mais de ce qu'il y a d'officiers, la plupart m'en a paru si pitoyable que je crois qu'il sera d'une nécessité indispensable d'en faire quelque réforme, puisqu'il y en a beaucoup ou de fort basse extraction, ou de vieux et incapables, ou d'autres qui sont peu propres pour le service, et dont on se peut passer de bon droit. Je me suis expliqué sur ce que j'en pense à Son maréchal de Seckendorff, et je lui ai donné des ouvertures d'où il pourrait tirer de bons officiers, capables au service, et, si j'ose

le dire, il me paraît que Votre Majesté Impériale ferait bien, s'il Lui plaisait de laisser sur cela à ce maréchal les mains un peu plus libres, pour qu'il pût congédier ceux des officiers dont il n'y a pas moyen de tirer service, et de placer d'autres, capables au métier, étant certain que sans un pareil changement Elle ne pourra jamais compter sur Son armée.

Un mouvement tout pur pour les intérêts de Votre Majesté Impériale m'a obligé de Lui mander tout naturellement ces circonstances, et Elle me permettra de Lui renouveler à cette occasion les sentiments d'estime, de considération et d'attachement avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1196. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Borcke übersendet, Berlin 12. September, ein Mémoire des schwedischen Gesandten von Rudenschöld, die Massnahmen Dänemarks behufs Herbeiführung der Wahl des dänischen Kronprinzen zum Thronfolger in Schweden betreffend. „Il conclut par prier Votre Majesté de la part de sa cour de vouloir bien faire des déclarations sérieuses à celle de Danemark et la déhorter de toute entreprise qui pourrait troubler la tranquillité du Nord et y allumer de nouveau le feu de la guerre."

Il me convient de voir leurs affaires brouillées; ainsi, on peut répondre que je me mêlerais volontiers de leurs affaires, si l'intérieur de l'Allemagne était en paix, mais que la patrie emportait actuellement toute mon attention; que je ne pourrais faire de déclaration au Danemark sans la soutenir, et que la situation de l'Allemagne ne me le permettait pas, mais que, s'ils voulaient ma médiation lorsqu'ils en seraient à ces termes, je la leur offrais de bon cœur.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Ohne Datum und Praesentatum.

1197. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 25. September 1743.

Der König befiehlt, dass Borcke dem Marquis Botta zu vernehmen gebe, Se. Königl. Majestät wolle das, was sich bei der am russischen Hofe angestellten Untersuchung ergeben habe, „zwar vor der Hand noch an seinen Ort gestellet sein lassen," Botta aber würde wohl thun, „seine Sachen zu reguliren und auf das fordersamste nach Wien zu

schreiben, um seinen Rappell je eher je lieber zu erhalten." Der König hoffe, „er werde sich von selbst fassen und sich Sr. Königl. Majestät, wenn Sie nach Berlin kommen sollten, soviel nur immer möglich wäre enthalten." Der König wolle aus Rücksicht auf den wiener Hof diese höchst odieuse Sache auf eine gute Art abgethan sehen.

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1198. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt 14. September, über die Bemühungen des Kaisers für die Bildung einer Association der Reichskreise. „L'Empereur ne se précipitera pas et suivra exactement les conseils de Votre Majesté, en qui il met toute son espérance."

L'Empereur fait à merveille. Si les Anglais parlent de cette association des cercles, on peut leur répondre que c'est, en conséquence de l'idée de milord Carteret, une armée de neutralité.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 27. Sept.) am Rande des Berichts.

1199. POINTS SUR LESQUELS LE MINISTÈRE PRUSSIEN DOIT TRAVAILLER.

Potsdam, 27 septembre 1743.

Il est d'une nécessité absolue que la paix générale ne se fasse point à l'exclusion de la Prusse, ou, pour le dire en un mot, il faut que la Prusse fasse la paix comme bon lui semble; premièrement, pour consolider par toutes les garanties des puissances de l'Europe l'acquisition de la Silésie; en second lieu, pour s'attacher les princes de l'Allemagne et l'Empereur; en troisième lieu, pour arracher cette palme aux mains du roi d'Angleterre, que la Prusse doit toujours regarder comme étant par principe ennemi de l'agrandissement et de la prospérité d'un voisinage aussi redoutable; ensuite, par tous les avantages que l'ouvrage de la paix peut procurer à la Prusse pour ses prétentions, pour cent petits arrangements, et principalement pour l'influence considérable que cette médiation nous donnera pour un empereur futur à élire ou à réprouver dans la suite du temps.

Il est encore une réflexion bien puissante, et qui, si je dois le dire, est la principale de toutes. Elle regarde l'envie démesurée que témoigne la cour de Vienne de dépouiller l'Empereur de la Bavière, ce qui sousentend la seconde intention, de l'obliger, par cette destitution de tout secours, à résigner la dignité dont les Électeurs l'ont revêtu: si la Prusse souffre cette abdication, il vaut autant se livrer, pieds et poings liés, entre les mains de ceux qui sont ses plus irréconciliables ennemis.

Il s'agit donc de savoir quels sont les vrais moyens qu'il faut employer pour parvenir à ce but salutaire pour l'Europe, glorieux pour la Prusse, et utile encore pour la Prusse. Les voies de la négociation ont échoué jusqu'à présent, et des négociations sans armes font aussi peu d'impression que des notes sans instruments. Il s'agit donc de donner du poids et de la valeur aux propositions de médiation que l'on veut faire, et il s'agit de mettre une armée en campagne à l'abri du nom de l'Empire. La grande difficulté se rencontre à réunir tant de têtes différentes, et à faire comprendre à la partie intéressée le péril où elle s'expose si elle agit autrement. Mais comme les raisons des maux à venir touchent moins que l'intérêt présent, il serait fort difficile de faire résoudre certains princes à fournir leur contingent, si l'on ne trouve le moyen de leur fournir de l'argent en même temps. C'est ce qui tomberait sur l'Empereur, ou pour mieux dire sur la France. Il faut donc que l'on instruise les ministres de l'Empereur pour qu'ils dressent un plan à cette fin et l'envoyent à Versailles, pour que l'on donne des subsides, sous le nom de l'Empereur, au Palatin, à la Hesse, un présent à la duchesse de Würtemberg, une corruption pour la philosophique duchesse de Gotha etc.

Si l'on prend dès ce jour des arrangements en conséquence, je pourrais au mois de juillet de l'année 1744 me trouver à la tête des plus considérables forces de l'Empire, et obliger par conséquent le roi d'Angleterre et la reine de Hongrie de recevoir les conditions de paix qu'on leur prescrira. Les Hollandais se joindront à l'Empire, et la maison prussienne sera l'arbitre d'un arrangement qui fixera pour une période la situation de l'Europe. Tout donc ce qui peut avoir connexion à ce plan doit être pris vivement à cœur par le ministère prussien, et il doit travailler nuit et jour pour raffiner encore sur d'autres moyens qui peuvent y contribuer.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

1200. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 28 septembre 1743.

Comme vous me marquez par votre dépêche du 10 de ce mois, que je viens de recevoir après mon retour de Baireuth, que l'Empereur souhaite fort de savoir mes sentiments sur les quartiers d'hiver pour ses troupes, je veux bien vous dire que je me suis déjà expliqué à ce sujet vers le maréchal de Seckendorff, lorsque je l'ai vu à Anspach, et que je me suis même offert de donner des quartiers d'hiver à un des régiments de cavalerie de l'Empereur dans ma province de Clèves, moyennant pourtant qu'il paie la subsistance.

Je ne doute nullement que ledit Maréchal n'en ait déjà fait son rapport à l'Empereur, et vous verrez de quelle manière on s'expliquera là-dessus envers vous.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1201. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A MANNHEIM.

Potsdam, 28 septembre 1743.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'a été rendue, sur laquelle je vous dirai que vous devez tâcher de votre mieux de savoir les conditions du traité que le roi de Sardaigne vient de conclure avec la reine de Hongrie.[1]

Quant à la négociation de la paix entre l'Empereur et ladite reine, mon intention est que vous devez y aller tout doucement et sans vous presser; aussi en parlerez-vous au lord Carteret avec indifférence, à qui pourtant vous pourriez dire par manière de discours que, s'il voulait agir avec effet contre les Français, il serait absolument nécessaire d'en détacher l'Empereur en le contentant sur ses demandes.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1202. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 septembre 1743.

Vos relations à mes mains propres du 3, 7 et du 14 de ce mois m'ont été bien rendues, et j'ai trouvé leur contenu si satisfaisant pour moi que j'ai tout lieu d'espérer que, de la manière dont vous vous êtes pris, pour exécuter ce que je vous ai ordonné et pour parvenir au but que je désire, on ne saurait mieux faire que vous avez fait jusqu'à présent. Aussi suis-je persuadé que vous ne resterez pas en si beau chemin, ni ne ferez les choses à moitié, mais que plutôt vous continuerez à travailler de toutes vos forces pour réussir sur tous les points que je vous ai marqués par mes précédentes, en quoi je vous aiderai en tout ce que vous désirerez; et vous pourrez être assuré de toute ma reconnaissance pour des services si grands et signalés que vous venez de me rendre, ne désespérant point que vous surmonterez par votre application et savoir-faire toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer dans votre chemin.

[1] Vertrag von Worms 2./13. September. Siehe Traités publics de la royale maison de Savoie, Turin 1836, III, 7 ff. Die englisch-österreichische Zusatzdeclaration von demselben Tage und die Convention zwischen England und dem wiener Hofe, Worms 14. October, nur bei Arneth II, 525 ff.

Je suis charmé d'apprendre que les sieurs de Brummer et Lestocq se prêtent avec autant de facilité à tout ce que vous souhaitez d'eux, et il serait superflu de vous recommander de les entretenir dans ces bons sentiments, par tous les moyens convenables, mais je crois que le dernier n'a pas accusé juste quand il vous a assuré qu'il n'y avait point d'article secret, dans l'alliance entre la cour de Russie et celle de Londres, où il soit parlé de la garantie d'Hanovre, sachant moi de science certaine que par un article secrétissime de ladite alliance on a promis que, si le roi d'Angleterre venait à être attaqué à l'occasion de la présente guerre contre la France, ce cas devait être pris pour un *casus foederis*.

J'attends l'acte d'accession au traité de Breslau que le Vice-Chancelier vous a fait espérer, et je goûte parfaitement le dessein que vous avez de proposer un article secret par lequel je promettrais à l'Impératrice la garantie, nommément, des acquisitions qu'elle vient de faire sur les Suédois par le traité d'Abo, et qu'elle me garantisse réciproquement et nommément la Silésie. Aussi recevrez-vous par ce courrier le plein-pouvoir nécessaire à ce sujet. Comme le sieur Woronzow est encore en liaison avec les frères Bestushew, vous faites très bien d'agir de toute la circonspection possible à leur sujet; mais comme je suis persuadé qu'aussi longtemps que le Vice-Chancelier sera en place, vendu comme il est à l'Angleterre, je ne saurais jamais compter sur l'amitié de la Russie, vous ferez fort bien de ne vous point fier à lui, ni de vous laisser leurrer par les promesses flatteuses qu'il vous fait pendant ses détresses; et le plus sûr serait de travailler, quoique sous mains, néanmoins de la manière la plus efficace, de le culbuter, de même que d'éloigner le Grand-Maréchal, en l'employant à quelque cour étrangère. Ce que vous méditez au sujet du sieur Woronzow, est tout à fait bien pensé, et je vous adresse pour lui ci-joint la bague avec mon portrait, que vous lui ferez tenir avec un compliment bien flatteur en mon nom.

Quant à l'article d'un envoi de troupes, sans que le *casus foederis* existe, vous êtes parfaitement entré dans ce qui en a été mon intention, puisque je n'en demande pas à présent. Aussi tout ce que je vous ai mandé par ma précédente sur cet article, n'a été que pour votre direction, si le cas devait exister que je sois obligé de faire quelque chose par rapport au maintien de la liberté de l'Allemagne, et, ce cas même existant, je serais content si l'Impératrice voulait alors faire joindre à mes troupes seulement quelques bataillons ou quelque centaines de ses troupes communément dites irrégulières, uniquement pour imposer à ceux qui se flattent toujours qu'on pourra disposer l'Impératrice de donner du secours au parti autrichien.

Sur ce qui est du mariage d'une de mes sœurs avec l'héritier présomptif de la couronne de Suède, je ne veux pas l'abhorrer; mais si j'y dois prêter les mains, il serait absolument nécessaire que l'on éloignât auparavant le jeune Iwan, sa mère, et le Prince son époux,

de la manière que je vous ai déjà marquée, puisque sans cela on ne pourra jamais compter avec assurance sur la régence présente de la Russie; et il me semble qu'on agit avec trop de lenteur et de nonchalance sur un article qui importe tant à l'Impératrice.

Quant aux présents et pensions que vous serez obligé d'offrir à ceux qui sont au timon des affaires, ou à ceux qui ont la confiance de l'Impératrice, j'ai fixé la somme pour des présents jusqu'à 40,000 écus, et je viens d'ordonner aux sieurs Splittgerber et Daum qu'ils doivent mander à leurs commissionnaires à Pétersbourg qu'outre les 20,000 écus qui y sont à votre disposition, ils y doivent ajouter encore 20,000 écus. Pour des pensions, j'ai réglé la somme jusqu'à 10,000, et en tout cas jusqu'à 15,000 écus, dont vous pourrez disposer selon que mon intérêt et mon service le demande. Et comme il m'est impossible de vous nommer ceux à qui vous auriez à donner ou des présents ou des pensions, ni de vous fixer la somme jusqu'où vous pourrez aller pour un chacun d'eux, je vous autorise et vous donne plein-pouvoir d'en user tellement que vous le trouverez convenable pour mes intérêts, et de les distribuer comme il vous semblera bon, vous assurant par celle-ci que vous n'en serez jamais recherché ni n'en répondrez à personne, et il me suffira que vous me mandiez après coup de quelle manière vous l'avez distribué.

Au reste, ayant eu des avis que l'Empereur s'est laissé disposer sur mes représentations de donner le titre d'impératrice à la souveraine de Russie, vous en ferez usage et vous concourrez pour qu'on établisse une correspondance de la part de la cour de Russie avec l'Empereur.

Puisqu'aussi l'Impératrice demande à avoir le collier de mon ordre, j'y fais travailler actuellement, et il vous sera envoyé à la première occasion. Je m'accommoderai, au reste, volontiers au désir de l'Impératrice au sujet de la célébration de l'anniversaire de l'ordre de Saint-André.

Federic.

Faites d'ailleurs tout ce qui dépend de vous pour vous rendre agréable à cette grande princesse, et regardez ses intérêts tout comme les miens.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1203. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 28. September 1743.

Eichel hat „Gelegenheit gefunden, Sr. Königl. Majestät alles dasjenige getreulich zu hinterbringen, was Ew. Excellenz mir wegen Schickung des Herrn Geheimen Rath Vockerodt an den Marquis

de Botta und die von diesem darauf gethane Erklärung zu melden befohlen haben, worauf des Königs Majestät declariret haben, wie Ew. Excellenz dem Marquis de Botta eröffnen lassen könnten, dass Höchstderoselben Intention nicht wäre, demselben den Hof zu verbieten, sondern Sie ihm gerne freilassen wollten, wenn andere auswärtige Ministri nach Hofe kämen, daselbst mit zu erscheinen; doch hofften Se. Königl. Majestät, er würde sich sodann mit Höchstderoselben so wenig als es nur immer möglich sei zu thun machen. Des Königs Majestät wären von der bekannten Penetration des Marquis de Botta versichert, er würde Höchstderoselben die Justice thun und selbst erkennen, dass, nachdem die fameuse Affaire so grossen Eclat gemachet und Se. Königl. Majestät davon meliret worden, Sie nicht glimpflicher handeln könnten, als Sie gegen den Herrn Marquis verführen; es thäte Deroselben leid, was in dieser Sache geschehen sei, dahero Sie wegen des vor ihm habenden personellen Egards sowohl, als aus Hochachtung vor seiner Frau Principalin Majestät ihm selbst an die Hände gegeben, seinen Rappell zu begehren, um alle sonst besorgliche odiosere Suiten zu evitiren, da Sie sonsten, falls dieses unangenehme Accident nicht dazwischen gekommen wäre, nichts lieber gewünschet haben würden, als den Herrn Marquis an Dero Hofe beständig zu behalten" . . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1204. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 29. September, über die Ausführung der königlichen Aufträge an Botta: „Il a avoué que la générosité et la modération de Votre Majesté à son égard ne sauraient être plus grande, et qu'il n'avait pas droit de s'attendre à tant d'indulgence." Botta fragt, ob er sein Abberufungsschreiben seiner Zeit wird in Person übergeben dürfen. Borcke setzt hinzu, dass die Regel in Fällen wie dieser die schriftliche Anzeige der Abberufung sei.

Par écrit, car toute autre conduite me commettrait avec la Russie, qu'il m'importe plus de ménager que Botta.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1205. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 septembre 1743.

Après ce qui s'est passé dans l'affaire du marquis de Botta, touchant la conspiration tramée sous sa direction, il ne saurait guère manquer que

la cour de Pétersbourg se brouille tout-à-fait avec celle de Vienne, ou qu'il y ait au moins beaucoup de mauvais sang entre elles, surtout si la cour de Vienne prend le parti, comme on vient de m'assurer, de vouloir justifier la conduite du marquis de Botta et de traiter de fausses imputations tout ce que la cour de Russie vient de publier à ce sujet. Il est même à craindre que le ministère de Vienne ne commence de nouveau d'intriguer contre la souveraine de la Russie, estimant que, vu la situation où les affaires sont, le droit de son jeu ne soit autre que de culbuter l'Impératrice pour faire monter à sa place le jeune prince Iwan, qui peut-être ne manquerait d'avoir son parti en Russie. Et comme la campagne au Rhin va bientôt finir, et que les troupes iront dans leurs quartiers d'hiver, ce temps d'hiver donnera assez de loisir au ministère de Vienne pour ourdir quelque nouvelle trame en faveur du prince Iwan, dont le succès pourrait être fatal à l'Impératrice, surtout si, en partant pour Moscou, elle laissait derrière soi ledit jeune Iwan avec sa famille à Riga. Mon intention est donc que vous devez tâcher d'insinuer tout ceci d'une manière adroite et convenable à ceux qui sont de la confidence de l'Impératrice, pour qu'ils la disposent d'éloigner, encore avant le commencement de l'hiver qui vient, toute la famille infortunée de Riga, de la manière que vous savez, pour n'en avoir plus à craindre quelque revers. J'attends votre rapport là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

1206. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 1. October 1743.

Der König wird den kaiserlichen Gesandten von Spon jederzeit sehr gern empfangen. „Wenn aber die bekannte Associationsaffaire noch zur Zeit auf das allersecreteste tractiret und des Königs Majestät anjetzo desfalls nicht einmal soupçonniret werden müssten, so gäben Sie ermeldetem Freiherrn von Spon zu überlegen anheim, ob es nicht besser wäre, wann er seine desfalls zu thun habende Représentations schriftlich eingäbe, ohne Se. Königl. Majestät deshalb selbst zu sprechen, weil sonsten es an Surveillants nicht fehlen würde, die suchen dörften, wo nicht dasjenige, so bei einem mündlichen Vortrage vorkommt, zu epiiren, dennoch wenigstens verschiedenes zu soupçonniren, so dem guten Success der bekannten Sache Hinderung machen könnte" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1207. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION HEUSINGER A COPENHAGUE.

Berlin, 1er octobre 1743.

J'ai fait coucher tout exprès en termes ostensibles l'ordre ci-joint, concernant les représentations dont je vous ai chargé au sujet de la mésintelligence entre le Danemark et la Suède, afin que vous puissiez le lire aux ministres de Russie et de Suède, au cas qu'ils le demandent.[1] Mais il est bon de vous avertir en même temps qu'au fond je m'inquiète peu de cette querelle, et qu'il m'est assez indifférent qu'elle soit étouffée ou qu'on en vienne à une rupture ouverte. De sorte que vous ferez bien de n'exécuter cette commission que par manière d'acquit, et de ne pas vous laisser entraîner par les ministres de Russie et de Suède au delà des bornes que je vous ai prescrites, observant surtout de ne rien glisser dans vos représentations qui sente, tant soit peu, la menace, ou qui semble insinuer que je pourrais tôt ou tard me déterminer à prendre parti contre la cour de Danemark, ce qui en effet est infiniment éloigné de ma pensée..

Vous sentez au surplus suffisamment que l'ordre présent doit être soigneusement caché, et je ne doute pas que vous ne sachiez ménager les choses avec tant de dextérité qu'il n'en vienne pas le moindre soupçon aux ministres susmentionnés.

Federic.

Nach dem Concept. C. W. Borcke.

1208. PROJET QUE DOIVENT SUIVRE LES FRANÇAIS, S'ILS SONT SENSÉS.[2]

[2 octobre 1743.]

La campagne présente est, pour ainsi dire, passée; il s'agit de penser aux moyens de redresser toutes les fautes qui se sont faites jusques à présent.

Le premier moyen est de mettre du moment présent toute son application à assembler à temps tout le monde qu'il est humainement possible de ramasser, pour avoir au mois de janvier 160,000 hommes

[1] Vergl. oben Nr. 1196. Am 14. September berichtet Borcke an den König, dass Tschernyschew die Erklärung abgegeben habe „qu'il avait ordre d'appuyer, au nom de sa cour, ce que les Suédois souhaitaient." In einem Bericht vom 27. September erwähnt Borcke königliche Weisungen in dieser Angelegenheit, die ihm Eichel (wohl mündlich) übermittelt habe, und der Geschäftsträger in Kopenhagen erhält demgemäss Befehl zu der Vorstellung, auf die im Text Bezug genommen wird. — [2] Podewils vermerkt zu diesem Schriftstück (Berlin 2. October): „Einliegende Pièce ist mir heute von Sr. Königl. Majestät höchsteigenhändig zugestellt und dabei mündlich anbefohlen worden, solche dem Marquis de Valory in meiner Gegenwart lesen zu lassen, auch davon demselben Abschrift zu dictiren, jedoch sub sigillo firmissimi silentii, und dass Se. Königl. Majestät, wenn man französischer Seits hierunter die geringste Indiscretion gebrauchen würde, alles desavouiren würde. Dieses ist heute geschehen."

à mettre en campagne, déduits les garnisons et les miliciens. Il faut distribuer ces forces de la façon suivante: 70,000 hommes sous le commandement du maréchal de Noailles, pour faire tête aux Anglais; 60,000 hommes sous les ordres du maréchal de Coigny, pour agir contre le prince Charles, et 30,000 hommes sous quelqu'autre chef, pour commencer les opérations en Flandre. De plus, on doit former le projet d'entrer le premier en campagne, c'est-à-dire, au plus tard à la fin de mars, sortir inopinément des quartiers d'hiver, et tomber ou sur la chaîne des Anglais ou sur celle des Autrichiens, pour les culbuter, les battre en détail, et se revancher sur eux de l'affront dont ils ont flétri les troupes françaises de la Bavière; c'est le moyen de faire échouer tous leurs desseins pour la campagne future, et de se procurer de l'avantage avec des troupes qui ne sont pas encore tout-à-fait guéries de la terreur panique. De plus, les Français ne doivent point ménager les Anglais, et pour les attaquer par leur endroit sensible, ils leur doivent lâcher leurs armateurs. Car la trop grande circonspection des Français les avilit et les rend méprisables.

Mais comme, dans les circonstances où se trouve la France, il ne suffit point de se défendre, et qu'il faut bien plus se procurer des secours étrangers, on ne peut assez penser à les trouver, et cela même le plus promptement possible. Ces secours ne peuvent se trouver qu'en Allemagne. Le roi de Prusse ne peut pas, à la vérité, secourir ouvertement la France, sans contrevenir à sa paix avec la reine de Hongrie, mais il ne saurait se dispenser de donner son contingent à l'Empire, quoiqu'il ne puisse le donner sans que d'autres princes s'associent dans l'Allemagne. La France peut faire réussir ce projet, moyennant qu'elle promette au roi de Prusse la garantie de la Silésie et quelque concours à ce qui peut être de ses intérêts; il faut qu'elle paie 300,000 écus de subsides au Palatin, autant à la Hesse, un présent à la duchesse de Würtemberg et des corruptions à sa cour, de même qu'à Saxe-Gotha. Mais comme il ne convient point que la France se mêle directement de tout ceci, il faut, pour éviter les dissipations de l'Empereur, qu'elle mette le maréchal de Seckendorff en état de faire toutes ces dépenses au nom de l'Empereur. Cette dépense assemblera une armée de 60,000 hommes dans le cœur de l'Allemagne, et obligera à coup sûr les fanatiques de la reine de Hongrie à prendre des sentiments plus pacifiques et plus raisonnables.

Si la France est capable de prendre un parti sensé, elle choisira à coup sûr celui qu'on lui propose, qui est en verité l'unique à suivre pour elle dans la situation où se trouve ce royaume.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

1209. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Andrié berichtet, London 20. September: Londoner Zeitungen haben unter Wien 28. August folgende Nachricht gebracht: „Un corps de 300 soldats prussiens, avec tous les officiers, subalternes et leur uniforme, ont déserté depuis peu et passé en Pologne. On assure que le Roi est déterminé de faire un autre voyage en Silésie pour remédier aux fréquentes désertions, qui pourraient enfin devenir fort fatales."

Charlottenburg, 2. October 1743.

Er soll sich dorten darüber beschweren. Der Etatsminister Graf von Podewils soll sich auch gegen Hyndford darüber beschweren und ihm sagen, es wäre uns ein leichtes, eben dergleichen erfundene Dinge von der englischen Armee in die Zeitungen setzen zu lassen. Wir wollten aber généreux sein und wenigstens abwarten, wie sie sich in ihren Zeitungen gegen uns moderiren würden. Inzwischen zeigte dieses doch an, wie wenig guten Willen sie gegen uns hätten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1210. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Charlottembourg, 3 octobre 1743.

Monsieur mon Frère. Le baron de Spon vient de m'envoyer la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 25 du septembre passé. J'entre parfaitement dans tout ce qu'Elle y veut bien me mander au sujet de la position à prendre de Ses troupes pour les quartiers d'hiver, et je ne doute nullement que mon ministre de Klinggræffen n'aura déjà rendu compte à Votre Majesté Impériale de la manière que je L'ai déjà prévenue, en m'offrant de donner des quartiers dans ma province de Clèves à un de Ses régiments de cavalerie,[1] à des conditions dont je me suis expliqué vers le maréchal comte de Seckendorff, ainsi qu'il ne dépendra que des ordres de Votre Majesté Impériale quand Elle voudra y faire marcher ce régiment. Je suis persuadé que cet exemple ne saura que faire un bon effet sur les autres États et villes de l'Empire, pour qu'ils ne feront guère de difficulté de donner des quartiers d'hiver aux autres troupes de Votre Majesté, là où Elle le trouve de Sa convenance, et où ces troppes auront le loisir de se recruter et compléter.

Quant aux officiers dont Son armée peut avoir besoin, je laisse au bon plaisir de Votre Majesté Impériale si Elle voudra instruire en détail Son maréchal de Seckendorff sur les caractères d'officiers qu'il aura à

[1] Vergl. oben Nr. 1200 S. 425.

disposer, et je tâcherai de mon mieux alors d'indiquer au Maréchal d'où il en pourrait tirer pour remplacer ceux qui ne sont pas en état de servir, et qui vaudront au moins bien ceux qu'il congédiera.

Du reste, je ne saurais exprimer combien j'ai été sensible sur ce que Votre Majesté Impériale veut bien continuer de mettre Sa confiance en moi, et Elle me fait justice, si Elle est assurée qu'on ne saurait jamais prendre plus de part à la situation de Ses affaires que je le fais. Je me flatte d'ailleurs qu'Elle sera satisfaite de ce que j'ai pu faire jusqu'à présent pour Elle, espérant que le temps me fournira bientôt des occasions où je pourrai tout-à-fait La convaincre de l'attachement fidèle et des sentiments sincères avec lesquels je serai toute ma vie, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1211. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen, Berlin 3. October, das von dem kaiserlichen Minister von Spon überreichte Project eines von den Reichsständen zu schliessenden Associationsvertrages vor: „Le contenu nous paraît assez bien couché, et ménagé d'une façon que personne ne saurait se plaindre avec justice que c'est une ligue offensive ou tendant à attaquer qui que ce soit, mais un simple traité défensif, pour maintenir la neutralité et la tranquillité de chaque État."

J'ai lu le projet, qui est très bien dressé, et auquel je n'ai rien à dire; mon sentiment est que l'Empereur négocie à présent avec les États de l'Empire, qu'il tire leur parole séparément d'un chacun, et que l'acte de l'Association ne se fasse qu'au mois de mai, après quoi les armées s'assembleront; car si cet acte se fait à présent avec éclat, les autres prendront des mesures contre, au lieu que, si cela se fait au même temps que l'on frappe le coup, en assemblant les armées, alors personne ne peut en prévenir les effets.

Si, pour encourager les princes bien intentionnés, il ne faut que mon nom, j'ordonne à Klinggræffen de l'employer, et au mois de mai je signerai sans difficulté comme menant toute cette association sous ma garantie.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 5. October) am Rande des Berichts.

1212. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 5 octobre 1743.

Je ne conçois pas trop à quoi le comte d'Ulfeld a pointé, en vous insinuant, ainsi que je vois par le premier post-scriptum de votre dépêche du 25 septembre dernier, qu'il était surprenant que, dans le temps

même qu'on avait offert à la cour de Vienne, ainsi qu'il m'était connu, des troupes impériales et royales pour l'aider à reconquerir la Silésie, l'Empereur désirât ma médiation, et que je voulusse me prêter à des choses qui vinssent de la part du baron de Haslang. Il se peut que le comte d'Ulfeld ait voulu parler des propositions qu'on prétend avoir été faites par le sieur Hatsel, sous-intendant de Strasbourg. Car ce sont les uniques de cette espèce dont on ait jugé à propos jusqu'ici de me donner connaissance. Je ne décide pas sur la réalité de ces propositions. La cour de France nie hautement le fait. Elle m'a même donné sur cette matière des éclaircissements qui rendent la chose pour le moins fort problématique, sans compter que l'électeur de Mayence tient une conduite qui ne me permet pas de le regarder sur le pied d'un témoin impartial. Mais, quand on lui aurait effectivement fait les propositions dont il s'agit, je ne comprends point par quelle raison on prétend les mettre à charge de l'Empereur et de son ministère, qui, de l'aveu de la cour d'Angleterre même, n'y ont eu aucune part, ni pourquoi je dusse être en garde contre ce qui vient de la part du baron de Haslang, dont le nom n'a jamais été allégué dans la communication que le ministère britannique m'a faite de ces prétendues propositions.

Après tout, quand je prétends concourir à la médiation de la paix entre Sa Majesté Impériale et la cour de Vienne, ce n'est pas uniquement en vue de l'Empereur, mais encore en celle de l'Empire; et les assurances positives et solennelles de la cour de Londres qu'on ne ferait rien sans ma participation, dans la négociation de paix avec l'Empereur, m'y donnent un droit acquis dont je ne suis pas d'humeur de me laisser frustrer, de quelque manière qu'on s'y prenne. Mon intention n'est point de m'ingérer dans les négociations qui pourraient s'entamer entre les cours de Vienne et d'Angleterre et la France, non plus que dans celles qui n'auront pour objet que les affaires d'Italie. Mais lorsqu'il sera question de celles d'Allemagne et du rétablissement de la tranquillité de la patrie, j'y suis trop intéressé, par le rang que j'y tiens en qualité d'un des principaux et des plus puissants membres de l'Empire, pour souffrir qu'on en traite à mon exclusion. D'ailleurs, la cour de Vienne ayant si souvent déclaré ci-devant que ma concurrence à la négociation de la paix avec l'Empereur lui serait toujours agréable, j'ai lieu d'être surpris de ce changement subit de ses dispositions, et je suis en suspens à quoi l'attribuer.

Quoi qu'il en soit, je veux bien qu'on sache à Vienne que j'insiste absolument sur mon admission aux négociations qui se feront au sujet de la paix avec l'Empereur, que je n'en démordrai point, quoi qu'il en arrive, et que, si l'on prétend m'en exclure, je saurai prendre mes mesures en conséquence: et j'entends que vous le déclariez aux ministres de la reine de Hongrie d'une manière ferme et mâle, en vous servant des mêmes paroles que je vous ai prescrites, sans biaiser ni plier en aucune façon de tout, sous peine de ma dernière disgrâce.

Vous aurez soin au surplus de me rendre un compte exact et détaillé de l'effet que cette déclaration opèrera sur leurs esprits, et de la manière dont ils s'expliqueront là-dessus.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach der Ausfertigung. Zu Grunde liegt eine dem Grafen Podewils von dem Könige persönlich ertheilte Weisung.

1213. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 5 octobre 1743.

Monsieur mon Frère. C'est avec un plaisir très sensible que j'ai reçu par la lettre que Votre Majesté m'a fait remettre par le sieur de Rudenschöld, en date du 2 septembre dernier, les témoignages de Son amitié et de Sa satisfaction sur la manière dont j'envisage la situation présente des affaires du Nord, et dont j'ai agi jusqu'ici à cet égard. Votre Majesté ne fait que me rendre justice en comptant sur la sincérité et solidité des assurances que j'ai données à Son ministre sur ces matières, et je La prie d'être persuadée que je prendrai toujours un tendre intérêt à ce qui peut être avantageux tant à Sa personne et à Sa maison qu'à Son royaume, et que je saisirai avec empressement toutes les occasions où je Lui pourrai donner des preuves essentielles des sentiments d'estime et de véritable amitié avec lesquels je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

1214. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 octobre 1743.

J'espère que ma lettre du 30 du mois de septembre passé vous sera bien parvenue. Par des lettres que j'ai reçues de Hollande, on me mande que le marquis de Botta a écrit au baron de Reischach que tout ce qu'on avait débité comme s'il avait eu quelque part aux troubles arrivés à Pétersbourg, était faux et controuvé. Quoique je sache ce que j'en dois croire, néanmoins cela me confirme dans ce que je vous ai dit dans ma susdite lettre sur les appréhensions que j'ai que le parti autrichien avec celui d'Angleterre ne dresse de nouvelles batteries contre la personne de l'Impératrice. Il n'est guère probable qu'un ministre comme Botta eût entamé une affaire de cette nature sans l'aveu de ses supérieurs, et, comme la mêche a été découverte et que l'affaire a fait tant de bruit, la cour de Vienne ne peut plus garder de milieu avec celle de Russie, ainsi qu'il est fort à appréhender que le parti autrichien, poussé autant par désespoir que par vengeance, ne mette tout en œuvre pour culbuter l'Impératrice et pour mettre à sa place le jeune Iwan, à

quoi le temps d'hiver, où le ministère de Vienne sera peu occupé par les opérations de guerre, donnera le loisir nécessaire, pour faire jouer tous les ressorts imaginables afin de produire le jeune Iwan. Il sera donc d'une nécessité absolue qu'elle fasse deux choses pour sa conservation; la première, de prendre ses sûretés au sujet de l'enfant, de la mère et du prince de Brunswick, de la manière dont vous êtes déjà instruit; en quoi il ne faut guère perdre du temps, mais faire au plus tôt possible ce qu'on ne peut absolument point se dispenser de faire, et cela même avant que l'hiver donne du loisir aux ennemis secrets de la souveraine de Russie de pointer leur canon contre elle. La seconde chose est de ne laisser plus le timon des affaires dans les mains des deux frères Bestushew, mais de les éloigner au plus tôt, étant impossible que l'Impératrice se puisse plus fier à eux après la flétrissure qu'ils croient avoir reçue dans la personne de la femme de l'un d'eux,[1] et dont apparemment ils seraient bien aise s'ils pouvaient avoir leur vengeance. Mon intention est donc que vous devez insinuer tout cela de la manière la plus adroite à ceux où il appartiendra, pour qu'ils en fassent usage auprès de l'Impératrice, ces deux points méritant bien qu'elle en fasse des réflexions sérieuses. Au reste, vous devez bien vous garder de vous laisser leurrer par les paroles émmiellées du Vice-Chancelier pendant le temps de ses détresses; et, vendu qu'il est au parti anglais, je ne me croirai jamais assuré de la Russie, aussi longtemps qu'il sera en place.

Federic.

Nach dem Concept.

1215. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 6. October 1743.

Der König befiehlt, Andrié in London anzuweisen: „Wie er dortiger Orten bei allen Gelegenheiten continuiren sollte zu antworten, dass des Königs Majestät gewiss nichts thun würden, so wider den mit der Königin von Ungarn gemachten Frieden liefe; gelegentlich aber sollte er par manière d'acquit hinzufügen, dass kein teutscher Fürst leiden würde noch könnte, wenn man versuchen würde, den von den Churfürsten einmal erwähleten Kaiser unter die Füsse zu treten und von seinen Possessions zu depouilliren, daher dann auch des Königs Majestät denen Oesterreichern nichts entgegen thun würden, so lange solche nur nichts wider die Ehre und wider die Verfassungen des Reichs unternähmen." . . . .

. . . . Klinggräffen in Frankfurt soll instruirt werden, „dass der Kaiser wohl thun würde, an Dero Associationswerk nicht eher zu arbeiten, bis der König von Engelland nebst dem Lord Carteret wieder zurück

[1] Die Gemahlin des Hofmarschalls Bestushew, eine geborne Gräfin Golowkin, war anlässlich des im August entdeckten Complots verhaftet worden.

nach London gegangen sein würde. Bei welcher Gelegenheit des Königs Majestät Dero Idee wegen der zu machenden Association nochmalen dergestalt erkläret, dass nämlich der Kaiser im nächstkommenden Winter nur en gros darauf arbeiten müsste, dass die wohlgesinnete teutsche Fürsten und Stände promittirten und ihr Wort gäben, die Hoheit des Kaisers und des Reichs nicht untertreten zu lassen und deshalb gehörige Vorkehrung zu thun; in kommendem Martio oder April müsste der Kaiser alsdann ermeldete Fürsten über ihr gegebenes Wort sommiren, alsdann Se. Königl. Majestät dazutreten und Sich declariren würden.“...

.... Dem Grafen Finckenstein soll „wohl recommandiret werden, sich alle nur ersinnliche Mühe zu geben, um zu approfondiren, was der Lord Carteret eigentlich vor Idées und Projecte habe über den Frieden, ob er in kommendem Winter darauf arbeiten würde und solchen zu Wege zu bringen hoffte, oder ob es ihm kein Ernst damit wäre und noch auf eine Campagne dächte, und welchergestalt auf letztern Fall der Plan der künftigen Campagne ohngefähr gemachet werden würde, auch was p. Carteret vor Projecte deshalb haben möchte.

Gleichfalls sollte ermeldeter Graf von Finckenstein, nicht sowohl selbst als durch den p. von Haslang oder andere, den Lord Carteret über seine jetzige Art zu denken wegen der russischen Affairen zu sondiren suchen, was das ohnlängst in Petersburg vorgefallene vor einen Effect auf ihn thäte, und was er sonsten von Sr. Königl. Majestät jetzo vor Idées haben möchte, als welches alles ermeldeter Graf Finckenstein durch andere von dem Lord Carteret herauszubringen bestens bemühet sein sollte.“

An Graf Otto Podewils im Haag soll geschrieben werden, „wie er von der guten und friedliebenden Disposition des Bassecour[1] ferner profitiren und denselben darin erhalten, auch ihm insinuiren sollte, dass das sicherste Mittel zum Frieden zu gelangen sein würde, wenn das Reich nebst den Generalstaaten die Mediation übernehmen würde.“

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1216. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 6. October: „Le baron de Spon nous a remis la lettre ci-jointe de l'Empereur pour Votre Majesté, par laquelle il demande Ses sentiments sur l'irrégularité de la conduite de l'électeur de Mayence par rapport à la dictature

Non. Je veux que l'on parle fort; vous êtes la plus grande poule-mouillée que je connaisse. Je veux absolument que l'on parle sur le plus haut ton, et je veux lire moi-même la lettre écrite à l'Empereur

[1] O. Podewils berichtet, Haag 1. October: „J'ai remarqué que ce pensionnaire, qui autrefois était un des plus grands partisans de l'Angleterre, a pris des sentiments beaucoup plus modérés, ce qui me fait croire que les avis que j'ai reçus que la ville d'Amsterdam prenait des sentiments plus pacifiques, sont fondés.“

des protestations de la cour de Vienne contre l'élection de l'Empereur, faites sous prétexte que la voix électorale de Bohême y avait été supprimé.[1] Sa Majesté a écrit la même lettre à tous les autres Électeurs et États de l'Empire."

... „Nous croyons qu'on ne pourra d'abord donner d'autre réponse qu'en termes généraux, que Votre Majesté Se concerterait avec les Électeurs et les États les mieux intentionnés à la Diète, pour prévenir l'abus que l'électeur de Mayence pourrait faire de ces sortes de protestations et de pièces, entièrement contraires aux égards dus au chef suprême de l'Empire."

et notre votum à Klinggræffen, où il faut parler tout haut des libertés de l'Allemagne que la reine de Hongrie veut opprimer. Il faut que Dohna agisse à Vienne; en un mot, il faut sonner le tocsin contre la reine de Hongrie. Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1217. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 7. October 1743.

Der König befiehlt, dass „um das Publicum von denen Impressionen zu desabusiren, welche der wienersche Hof demselben durch allerhand publicirte Piecen und gedruckte Rescripte machen wollen, und dessen Menées und Absichten zu demasquiren soll eine Piece in Form eines Briefes von einem Franzosen an einen andern aufgesetzt werden soll." — Es folgen die Gesichtspunkte für diesen Brief, wie der König solche angegeben hat.[2]

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1218. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 7. October: Der wiener Hof wird sich für seinen im Reichstage zur Dictatur gebrachten Protest auf eine Erklärung berufen wollen, die man im Juni dem Marquis Botta gegeben hat: „qu'on ne s'y opposerait pas à la Diète, si les autres ne s'y opposaient point, puisque, si la reine de Hongrie protestait contre l'élection, ce n'était qu'autant qu'elle voulait sauver les droits de la voix électorale de Bohême, dont elle prétend avoir été injustement dépouillée à la diète d'élection."

Mauvaise défaite. L'affaire de Botta nous fournit assez d'occasion de protester contre cette protestation.

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 388 ff. — [2] Vergl. Lettre d'un gentilhomme français à un de ses amis. Preussische Staatsschriften I, 394 ff.

Zu urgiren sei jedoch „la manière illégale dont on s'est pris pour donner cette pièce à la dictature sans le consentement du collége électoral,[1] et sans avoir égard aux lois et constitutions de l'Empire, ni à la réservation avec laquelle on a déclaré à Botta de ne s'y pas opposer, c'est-à-dire, qu'on n'entendait pas préjudicier en rien par là ni à la dignité de l'Empereur ni à la validité de son élection."

Il faut faire là-dessus un carillon de tous les diables.

Fr.

Nach der eigenhandigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.[2]

1219. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.[3]

Berlin, 8 octobre 1743.

Monsieur mon Frère. J'ai appris avec beaucoup de sensibilité et d'indignation, par la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire du 28 du mois passé, la manière scandaleuse et furtive dont la cour de Vienne s'est servie pour porter l'électeur de Mayence de recevoir à la dictature de l'Empire, sans en communiquer auparavant ni avec Votre Majesté Impériale ni avec le collége électoral, plusieurs pièces qui renferment des protestations injustes contre la validité de l'élection de Votre Majesté Impériale, sous le manteau d'une réponse au mémoire du sieur de la Noue, ministre de France, et sous prétexte de sauver les droits de la voix électorale de Bohême.

Comme tout bon et fidèle patriote allemand doit être choqué et révolté au dernier point de tout ce qui peut tendre à invalider l'élection légitime d'un ainsi digne chef de l'Empire qu'est Votre Majesté Impériale, et que, par conséquent, il se trouve obligé de s'y opposer de toutes ses forces et de maintenir l'honneur et la dignité de l'Empire dans la personne de son auguste chef, Votre Majesté Impériale peut être persuadée que je concourrai avec plaisir à toutes les mesures qu'Elle jugera à propos de prendre pour mettre Son honneur, Sa dignité et la validité de Son élection à couvert de pareilles insultes, ayant chargé mon ministre à la diète de l'Empire de se concerter avec ceux de Votre Majesté Impériale, pour donner, aussitôt qu'Elle fera porter cette affaire par un

1 Artikel VIII § 7 der Wahlcapitulation Karl's VII. bestimmt: [Wir wollen und sollen] auch nicht daran hinderlich sein, dass die in dergleichen Sachen [Beschwerden der Reichsstände] eingegebene Memorialien, wann dieselbe anderst mit behöriger Ehrerbietung und ohne unziemliche harte Ausdrückungen, worüber jedoch wann sich deshalb einiger Anstand findet, das Reichsdirectorium mit dem churfürstlichen Collegio vorgängige Communication und Beredung zu nehmen hat, fördersamst eingerichtet seind, zur Dictatur gebracht und den Ständen auf solche Weis communiciret werden." — 2 Vergl. unten Nr. 1229. — 3 Vergl. Preussische Staatsschriften I, 388 ff.

décret de commission à la diète de l'Empire, mes voix dans le collége électoral et celui des Princes d'une manière à convaincre non seulement mes compatriotes, mais aussi toute la terre, que je suis bien résolu de maintenir de toutes mes forces la dignité et l'honneur de Votre Majesté Impériale, aussi bien que la validité de Son élection légitime, contre tous ceux qui pourraient oser d'y porter la moindre atteinte.

C'est de quoi je supplie Votre Majesté Impériale d'être pleinement persuadée de l'attachement inviolable avec lequel je ne cesserai d'être, tant que je vivrai, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1220. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 8 octobre 1743.

J'ai été extrêmement surpris d'apprendre que la cour de Vienne, sous prétexte de donner à la dictature de l'Empire une réponse au mémoire du sieur de la Noue, ministre de France, y a fait glisser en même temps des protestations et des pièces injurieuses et tendant à saper la validité de l'élection de l'Empereur non seulement, mais aussi à l'attaquer ouvertement et la traiter d'illégale.

Comme cette démarche, concertée et exécutée sans aller aux voix dans le collége électoral, et d'une manière directement contraire aux lois, constitutions et usages de l'Empire et de la Diète, ne paraît pas être faite dans un autre dessein que pour préparer les esprits à en recevoir bientôt des pièces plus fortes, qui pourraient à la fin mettre l'élection de l'Empereur en contestation, attaquer sa validité et la renverser même, s'il était possible, aussi bien que l'honneur et la dignité du collége électoral — je vous ordonne d'en parler sur le haut ton et fortement au ministère de la cour où vous êtes, et de lui déclarer nettement et sans détour que ni moi ni aucun prince et État de l'Empire qui se sent tant soi peu le cœur d'un bon patriote, à qui son honneur et sa patrie sont chers, nous ne souffrirons jamais qu'on foule aux pieds la dignité d'un chef légitimement élu, qu'on attaque son honneur et la validité de son élection, et qu'on renverse de cette façon-là de fond en comble le système de l'Empire, l'union entre le chef et les membres, les prérogatives du collége électoral et les libertés du Corps Germanique; que je me flatte de l'équité et de la modération de la reine de Hongrie qu'elle évitera soigneusement d'y donner atteinte, puisque tous les États bien intentionnés de l'Empire ne sauraient en ce cas-là prendre d'autre résolution que celle de maintenir vigoureusement la dignité de leur chef et la validité de son élection *contra quoscunque.*

Vous ne manquerez pas de vous acquitter à la lettre de ces ordres et de me mander au plus tôt la réponse qu'on vous aura donnée.

Faites un carillon du diable, dites que nous et tout l'Empire commençons à nous apercevoir qu'ils veulent bouleverser le système de l'Empire, mais qu'on les déhorte de tous les projets qu'ils pourraient avoir formés là-dessus, pour empêcher les funestes suites que cela pourrait avoir tant pour l'Empire que pour eux, et ne faites pas la poule-mouillée comme à votre ordinaire.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1221. AN DEN GEHEIMEN JUSTIZRATH VON POLLMANN IN FRANKFURT A. M.

Berlin, 8. October 1743.

Sprecht in den stärksten Terminis gegen das österreichische und churmainzische Betragen, und declariret, dass so lange das Haus Brandenburg stehen würde, so würde es nicht zugeben, dass etwas gegen die Reichsconstitutiones, Freiheiten und Gerechtsame der Fürsten geschehe.

Friderich.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Erlasse in der Dictaturangelegenheit. Nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

1222. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna meldet, Wien 2. October, der Hofkanzler Graf Ulfeld theile ihm mit, dass Botta über die ihm durch Vockerodt gemachte Eröffnung[1] nach Wien berichtet habe. „Ulfeld a ajouté par manière de réflexion que M. de Lantschinski même n'avait pas déclaré l'affaire autrement que comme des causeries de femmes."[2]

Potsdam, 9. October 1743.

Wenn sich der dortige russische Minister hätte so gelinde gegen sie expliciret, so hätte das russische Ministerium ganz anders gegen uns gesprochen, und hätten wir nicht weniger thun können, als was wir gethan haben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1223. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 octobre 1743.

„Vos dépêches à mes mains propres du 17 et du 21, avec celle du 27 du septembre passé, me sont bien parvenues, et j'ai été très

[1] Vergl. Nr. 1203. — [2] Dagegen berichtet Dohna 19. Oct.: „Le ministre de Russie a fortement insisté, à ce qu'il m'a assuré, sur la satisfaction éclatante que sa cour demande."

satisfait du détail que vous m'y avez fait sur toutes les affaires dont je vous ai chargé. J'espère qu'il n'y aura pas de changement dans la résolution qu'on a prise d'envoyer le grand-maréchal de Bestushew à quelque cour étrangère, et que cela vous facilitera les moyens pour faire éloigner de même son frère, le Vice-Chancelier.

J'approuve fort que vous traversiez de votre mieux le dessein qu'on a de marier le Grand-Duc à une princesse de Saxe, et je me flatte d'avoir bientôt de vos bonnes nouvelles au sujet de l'accession au traité de Breslau, et de la garantie de la Silésie contre celle des États que l'Impératrice vient d'acquérir. Et comme vous êtes muni des pleins-pouvoirs nécessaires pour cela, vous pouvez dresser vous-même l'article de cette garantie réciproque, si le temps presse."[1] . . . . .

„Quant au point des représentations à faire au roi de Danemark pour qu'il se désiste de son entreprise sur la Suède, vous serez déjà instruit par mes ministres du département des affaires étrangères de quelle manière je me suis prêté à ce que l'Impératrice a désiré de moi sur ce sujet, et qu'elle en sera contente. D'ailleurs ma lettre du 28 du septembre passé vous aura déjà appris que je ne veux point refuser de donner les mains à un mariage d'une de mes sœurs avec le prince royal de Suède, quoique sous la condition expresse qu'on ait pris auparavant des mesures au sujet du jeune Iwan et de sa mère, de la manière que je vous l'ai déjà mandé."[2] . . .

Federic.

Auszug aus dem Concept.

1224. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 12 octobre 1743.

J'ai vu par votre dépêche du 29 de septembre dernier l'entretien que vous avez eu avec le sieur Amelot, et j'entre entièrement dans les sentiments de ce ministre que ce serait donner la comédie à certaines cours que de vouloir rechercher la conduite tenue par le sieur Hatsel pendant son séjour à Mayence, ou d'examiner de trop près ce qu'il y a négocié, et s'il a outre-passé les bornes de sa commission.[3] Vous laisserez donc tomber entièrement cette affaire, et je veux bien prendre pour de l'argent comptant les explications qui vous ont été données là-dessus[4] par le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne, dont la conduite qu'il tiendra dans la suite à mon égard, pourra donner le meilleur démenti à ces sortes d'imputations, ce que vous pourrez lui insinuer.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine mündliche Weisung des Königs.

---

[1] Es folgt eine Wiederholung der Weisungen in Betreff des dem Gesandten angewiesenen Dispositionsfonds. Vergl. oben Nr. 1202 S. 428. — [2] Der Schluss betrifft Werbeangelegenheiten. — [3] Vergl. oben Nr. 1161. 1162 S. 395 ff. — [4] Bereits am 30. August. Vergl. Droysen V, 2, 99 Anm. 3.

1225. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. October 1743.

Podewils berichtet, Berlin 12. October: „J'attends les ordres de Votre Majesté.

1º si l'on doit expédier en termes généraux une simple lettre de récréance pour le marquis de Botta et une réponse de Votre Majesté à la lettre de ce ministre sans y toucher la moindre chose de l'affaire de Russie ou du contentement de Votre Majesté de sa conduite."

Recht sehr gut, nur in ganz generalen Terminis.[1] Dem Generallieutenant von Dohna soll von allem Nachricht gegeben, dem Botta aber durch den Etatsminister Grafen von Podewils gesaget werden, wie man in Consideration des russischen Hofes nicht anders thun könne.

2º Si Votre Majesté veut bien lui accorder les passeports nécessaires et franchise pour tout son bagage."

Gut. Accordire.

3º Si Votre Majesté a pour agréable qu'il puisse retourner par la Silésie pour sa personne à Vienne, puisqu'il m'a dit qu'en cela comme en toute autre chose il ne voulait rien faire qui puisse déplaire à Votre Majesté."

Desgleichen gut, er kann seinen Weg durch Schlesien nehmen.

4º Si Votre Majesté lui destine quelque présent de congé, ou s'il n'en doit point avoir."

Bei den jetzigen Umständen, worin er mit Russland stehet, würde es sich wohl nicht schicken, wenn Ich ihm ein Abschiedspraesent gäbe, und also kann er ein solches nicht bekommen. Wann er aber in Wien angekommen sein wird, will Ich ihm ein Andenken von Mir durch den Generallieutenant Graf Dohna praesentiren lassen, woran Ich zur gehörigen Zeit erinnert sein will.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1226. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 13 octobre 1743.

Mon Cousin. La satisfaction particulière que j'ai eue, lorsque j'avais le plaisir de voir Votre Altesse l'hiver passé à Berlin,[2] m'a laissé toujours un désir sincère de La revoir chez moi, pour L'entretenir de la parfaite considération que j'ai pour Elle.

Comme l'hiver qui va venir me paraît pour cela le temps le plus propre, rien ne me serait plus agréable que si Votre Altesse voulait me donner encore ce sujet de contentement de venir me voir à Berlin, et de S'y désennuyer pour autant de temps que Ses affaires le voudraient permettre.

C'est de quoi je La prie avec d'autant plus d'empressement que je profiterai alors de cette occasion pour m'entretenir cordialement avec un ami aussi cher, et de L'assurer de la parfaite estime avec laquelle je

[1] Die in dieser Weise abgefassten Schreiben sind vom 15. October. — [2] Vergl. oben S. 378.

serai à jamais, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1227. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Mannheim 4. October: Carteret hat ihm gesagt „que la cour de Vienne parlait toujours d'équivalent et de dédommagement, mais que l'Angleterre n'avait jamais voulu entrer dans ces idées; qu'il n'était pas douteux que la cour de Vienne n'eût envie de garder tout, si elle en était la maîtresse, mais qu'elle ne l'était pas, que la cour d'Angleterre ne le souffrirait jamais, qu'il l'avait promis à Votre Majesté, et qu'il n'était pas homme à dire une chose pour l'autre, et qu'il tiendrait sa parole."

Potsdam, 13. October 1743.

„Se. Königl. Majestät haben allergnädigst befohlen, wie dem Herrn Grafen von Finckenstein auf einliegende Depesche über das Sujet seines mit dem Lord Carteret gehabten Entretiens dahin geantwortet werden sollte: Dass er an den p. Carteret sagen solle, wie des Königs Majestät sehr erfreuet wären ... so gute Sentiments zu vernehmen, als wie er sich gegen ihn, den Grafen von Finckenstein, erklären wollen; wie aber alles solches nur noch aus generalen Termes und Wörtern bestehe, so möchte ermeldeter Lord Carteret sich näher und positive declariren, auf was Art er vermeinete, dass der Friede mit dem Kaiser erfolgen, und derselbe in seine Erblande und Possessiones wieder retabliret werden könnte, damit Se. Königl. Majestät Sich mit ihm, Lord Carteret, desfalls näher concertiren und ihm Marquen Dero aufrichtigen Vertrauens gegen ihn geben könnten. So viel möglich wäre, sollte der Graf Finckenstein hierbei dahin sehen, von dem p. Carteret wegen dessen, so er sich darauf declariren würde und was derselbe besage dieser Depesche gegen ihn sich erkläret, etwas schriftliches zu bekommen, zu welchem Ende er dann Gelegenheit nehmen sollte, dasjenige, so derselbe ihm antworten würde, schriftlich aufzusetzen und zu Papiere zu bringen, unter dem Vorwande, um gewiss zu sein, dass er den eigentliche Sinn des p. Carteret getroffen habe. Wann solches geschehen, sollte er suchen, den p. Carteret zu disponiren, solchen Aufsatz zu unterschreiben; falls nun dieser solches thäte, sollte er es alsdann einsenden, wann aber Carteret sich weigerte, es zu zeichnen, so sollte der Herr Graf von Finckenstein ihm sagen, er wäre ohnglücklich, dass er dem König seinem Herrn etwas gemeldet hätte, welches er, der Lord Carteret, zu unterschreiben bedenklich hielte.[1]

[1] Finckenstein berichtet, Hannover 30. October: „J'ai fait tous mes efforts de lui arracher un écrit sur les moyens d'acheminer la paix de l'Empereur; jamais il n'a voulu mordre à l'hameçon. Il s'en est défendu avec beaucoup de politesse, mais en même temps avec assez de fermeté. ... Il répliqua ... qu'il se flattait que Votre Majesté avait trop bonne opinion de lui pour le croire homme à Lui donner par écrit des idées vagues et indéterminées qui lui passeraient par la tête, et qu'il rejetterait peut-être du soir au lendemain" etc.

Uebrigens sollte der Herr Graf von Finckenstein die gethane Protestationes nochmalen gegen den p. Carteret wiederholen und bestens versichern, dass Se. Königl. Majestät Dero Engagements mit der Kron Engelland und den Frieden mit der Königin von Ungarn heiligst halten, auch eine genaue Neutralität beobachten würden, so lange nichts geschehen würde, was der Würde des rechtmässig erwählten Kaisers und denen Reichsconstitutionen und Verfassungen zuwider sei. Wann aber dergleichen vorgenommen und intendiret werden wollte, so könnten so wenig des Königs Majestät als ein jeder redlicher Reichsfürst dazu stille sein, sondern müssten Sich dergleichen Attentates mit allem Nachdruck und ernstlichen Mesures widersetzen." . . .

. . . . Finckenstein soll „dem König von Engelland nicht weiter als bis Hannover folgen und gegen dessen Abreise nach Engelland sich beurlauben."[1] . . .

. . . „Wegen dessen, so sich der Lord Carteret gegen den Herrn Grafen Finckenstein besage einliegender Relation geäussert, als ob Se. Königl. Majestät die Protestation des wienerischen Hofes genehmiget oder doch versprochen hätten, Sich solcher nicht zu opponiren,[2] wollen Höchstdieselbe, dass der Herr Graf Finckenstein cito instruiret werden soll, was er dem Lord Carteret darauf eigentlich zu antworten habe, mit dem Beifügen, dass Se. Königl. Majestät die höchst illegale Art, mit welcher solche Protestation zur Reichsversammlung gebracht, und die darin enthaltene so sehr anstössige Ausdrücke weder voraussehen noch nun und in Ewigkeit approbiren oder dulden könnten."

Klinggräffen in Frankfurt a. M. soll „überlegen, ob nicht dem Churfürsten von Köln durch die dritte, vierte Hand insinuiret werden könnte, wie er ratione des Stiftes Hildesheim nichts zu besorgen hätte, woferne er sich dem Verlangen des Kaisers, als des Reichsoberhaupts, gemäss betrüge; dahergegen, wenn er diejenige Partie favorisirte, welche den Kaiser und das Reich zu affrontiren gedächte, er von Seiten des Königs von Preussen ratione Hildesheim mehr zu besorgen hätte, als alljemalen von Hannover, da ersterer mit seiner ganzen Force in der Nähe wäre und solches ressentiren könnte." . . . .

. . . „Der Baron von Pöllnitz ist befehliget worden, weil derselbe dasjenige Porcellain kennet, welches der Herr Landgraf ehedem so schön gefunden, [solches] zu Charlottenburg auszusuchen und an Ew. Excellenz zu adressiren, um selbiges . . . nach Cassel zu senden."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Am 3. November befiehlt der König, Finckenstein zurückzuberufen. — [2] Vergl. unten Nr. 1229.

1228. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 14. October 1743.

Der König glaubt annehmen zu dürfen, „dass der englische und wienersche Hof von dem unter der Hand seienden Plan einer Association noch nicht informiret sein noch dergleichen etwas soupçonniren müssten." Klinggräffen sei ausführlich in Betreff des Associationsplans zu instruiren: der Kaiser dürfe sich zur Zeit „weder gegen Franzosen noch gegen Teutsche" über das Einverständniss mit dem Könige äussern. „Wenn die Sache gehörig menagiret und sonder Se. Königl. Majestät zu früh zu nennen tractiret würde," so würden die Höfe von London und Wien „ihren Operationsplan formiren und das Missvergnügen der kleinen Stände nicht achten." . . . „Da es dann nicht fehlen könnte, dass, wenn im Junio die Engelländer und Wiener ihre Operationes angefangen und sich gegen Frankreich enfonciret hätten, des Königs Majestät aber sodann mit der Associationsarmee auf einmal ohnvermuthet hervor träten, solches vor des Kaisers und des Reichs Sache von sehr gutem und promptem Effect sein müsste." . . . „Ich habe bei dieser Gelegenheit mich unternommen, des Königs Majestät zu erinnern, wie Sie laut Dero eigenhändigen Beischrift[1] dem Kaiser freigegeben hätten, dass, wenn der Associationssache dadurch eine Hülfe geschehen könnte wenn Se. Königl. Majestät dabei genennet würden, derselbe Solche frei nennen könnte. So haben Höchstdieselbe solches dahin expliciret, dass der Kaiser zwar denen wohlgesinneten Ständen unter der Hand versichern könnte, wie Se. Königl. Majestät nicht leiden noch zugeben würden, dass der Kaiser und das Reich culbutiret oder unterdrücket werde; von dem eigentlichen Plan und dessen Absichten müsste ihnen nichts gesaget werden, als bis die Execution gleich darauf erfolgen könnte." . . .

Der König hat die Nachricht erhalten, „dass die verwittibte Herzogin von Württemberg Willens wäre, gegen Weihnachten nach Berlin zu kommen, um den jungen Herzog ... abzuholen." Der König wünscht denselben bis zum Mai in Berlin zu halten. Podewils soll Gelegenheit suchen, ihn „en particulier zu sprechen, und ihm mit den flatteusesten Expressionen insinuiren, wie gross die Affection und Estime Sr. Königl. Majestät vor ihn wäre, und da Sie glaubten, dass es ihm selber sehr angenehm sein würde, wann er durch den Kaiser vor majorenn erklärt würde, er auch von solchen Jahren und so vieler Penetration und Verstande wäre, dass er sich seiner Affairen selbst unterziehen und die Regierung annehmen könnte, so wollten Se. Königl. Majestät gerne übernehmen und dahin bei dem Kaiser arbeiten." Klinggräffen soll bewirken, dass das Diplom „in originali und noch vor Weihnachten in Berlin wäre, damit Se. Königl. Majestät solches dem jungen Herzog selbst zu-

[1] Oben Nr. 1211.

stellen und durch Contestirung Dero zu ihm habenden Wohlwollens zugleich dahin disponiren könnten, noch bis zum Monat Mai sich zu Berlin aufzuhalten." Der König hält es für leicht, den Beitritt des schwäbischen Kreises, dessen vornehmstes Glied das Haus Württemberg, zu erreichen, so lange der Prinz in Berlin ist. „Dahergegen sie besorgeten, dass, wenn dieser junge Prinz vorher ... in dem Württembergischen und unter der Hand seiner Mutter wäre, es nicht nur mit vorstehendem viel schwerer halten, sondern auch die Oesterreicher Gelegenheit suchen dörften, die Mutter, mithin den Prinzen, in ihre Absichten zu ziehen."...

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1229. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.[1]

Berlin, 15 octobre 1743.

C'est à coup sûr une pièce fausse et supposée que celle dont vous me parlez dans le post-scriptum du 5 de ce mois, et que le comte de Cobenzl produit comme mes instructions au conseiller privé de Pollmann au sujet de la dictature des protestations de la reine de Hongrie, et qu'il prétend faussement avoir été communiquées de ma part au marquis de Botta.[2] Il est très certain, et le marquis n'en osera disconvenir lui-même, que tout ce qui a été traité entre mes ministres et lui, sur l'affaire en question, s'est fait uniquement de bouche, et qu'il ne s'est rien donné par écrit ni de part ni d'autre.

Le tout se réduit à ceci. Le marquis ayant verbalement insinué à mes ministres que sa souveraine, jugeant nécessaire de mettre en sûreté, au moyen d'une protestation innocente, ses droits par rapport au suffrage électoral de Bohême, auquel on avait donné l'exclusion à la dernière diète d'élection, elle se flattait que, lorsqu'elle en ferait proposer la dictature à la diète de l'Empire, je ne m'y opposerais point, d'autant que, selon les lois communes aussi bien que celles de l'Empire, on ne pouvait défendre à personne qui se croyait lésée et griévée, de se réserver ses droits et de les sauver, par le moyen d'une protestation — on lui a répondu de ma part que, si la protestation était telle qu'il la disait, et qu'on n'y glissât rien qui blessât l'honneur et la dignité du chef de l'Empire, ou qui tendît directement à en attaquer l'élection, je pourrais bien me résoudre à donner les mains à la dictature, sauf toutefois et avec la réservation expresse, que cette dictature ne portât absolument aucune atteinte au respect et à la révérence dus à Sa Majesté Impériale, ni à la validité de son élection.

[1] In Abschrift an den Generallieutenant Graf Dohna in Wien, den Geh. Legationsrath Graf Finckenstein in Hannover und den Geh. Justizrath von Pollmann in Frankfurt a. M. — [2] Vergl. Droysen V, 2, 186 Anm. 2.

Voilà tout ce qui s'est passé, sur l'affaire en question, entre mes ministres et le marquis de Botta; et les instructions pour le sieur Pollmann furent dressées en conformité, mais jamais communiquées ni au marquis ni à tout autre ministre de la cour de Vienne. Mais celle-ci, peu satisfaite de cette espèce de consentement, qui ne s'accordait guère avec ses vues, ne jugea pas à propos de faire des instances ultérieures à ce sujet, ayant trouvé moyen de parvenir à son but sans proposer la chose au collége électoral, par la déférence honteuse de la cour de Mayence.

Vous ferez part de tout ceci à l'Empereur et à ses ministres, pour calmer les inquiétudes que les prétendues instructions du sieur de Pollmann doivent naturellement leur avoir données, et vous les assurerez, de la manière du monde la plus positive, que, comme la cour de Vienne, en s'écartant de la voie ordinaire, que les lois de l'Empire prescrivent, pour communiquer ses prétendus griefs à la Diète, et à laquelle seule j'avais donné une espèce de consentement sous les restrictions susmentionnées, et en persuadant l'électeur de Mayence à en faire une dictature irrégulière et clandestine, m'a relevé elle-même de cet engagement verbal — il n'en est plus de question, et que je persiste ferme dans la résolution dont j'ai fait part à Sa Majesté Impériale par ma dernière lettre, de laquelle je vous ai envoyé copie à la suite de la dépêche précédente, et qu'elle pourrait compter pour sûr que je m'intéresserais vigoureusement en sa faveur, et que je ferais tout mon possible pour faire réparer et redresser le tort que la démarche inexcusable du directoire de Mayence pourrait avoir fait à ses intérêts.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1230. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. October 1743.

Der König befiehlt, dem Grafen Dohna in Wien in Kenntniss zu setzen, „wie die Zeitung liefe, dass der wienersche Hof wegen des falschen Bruits, als ob Se. Königl. Majestät Mähren envahiren wollten, daselbst ein Corps von 15,000 Mann ungrischer Truppen zu verlegen gewillet wäre; daher er dann nach dem Grunde oder Ungrunde solcher Zeitung sich wohl erkundigen, überhaupt aber genaue Attention darauf haben sollte, was etwa der wienersche Hof vor Dispositiones der Orten mache, und sollte er um so genauer darauf Acht haben und fleissig darüber berichten, als Se. Königl. Majestät versichert werden wollen, wie der Marquis de Botta exprès deshalb um Erlaubniss bitten müssen, seine Rückreise durch Schlesien zu nehmen, um Acht zu haben, ob

er in Schlesien einige Anstalten merkte, dass man Anstalten mache, um gegen Mähren etwas zu entrepreniren.“ . . .

Dem Grafen Podewils im Haag soll geschrieben werden, „wie derselbe den bekannten Rousset, welcher den Epilogueur, Mercure historique und dergleichen schreibet, auf eine convenable, aber nachdrückliche Art insinuiren lassen sollte, dass Se. Königl. Majestät vernehmen müssen, wie er sich emancipiret hätte, in seinem Mercure[1] allerhand sinistres von Höchstderoselben vorgehabten, aber nachher unterbliebenen Reise nach Aachen in das Gelach hinein zu schreiben, und was derselbe vor Bewegursachen fingiren wollen, warum solche Reise geschehen sollen und warum sie unterblieben, auch sonsten Sr. Königl. Majestät allerhand politische Absichten anzudichten: als liessen Sie gedachten Rousset ernstlich erinnern und verwarnen, hinfüro Höchstdieselbe in seinen Schriften nicht mehr politisiren zu machen, noch Sie einmal mehr zu nennen, widrigenfalls Sie Mittel finden würden, ihn solches auf sensible Art regrettiren zu machen; welches er sich ohnausbleiblich zuziehen würde, wann er sich weiter unternehmen würde, Se. Königl. Majestät auf seine Façon denken machen zu wollen.“ . . .

In Betreff der Mündigkeitserklärung des Prinzen von Württemberg[2] sei „der ganze Zusammenhang“ folgender: „Es intendire die verwittibte Herzogin von Württemberg selbst vor gedachten Prinzen die Majorennität zu erhalten und habe auch zu dem Ende ein Capital von 50,000 Gulden zurückgesetzet, um damit die Majorennitätserklärung bei dem kaiserlichen Hofe durchzutreiben.“ Der König hoffe nun, den Prinzen sich dadurch zu verpflichten, dass die Majorennitätserklärung „ohne solches Geld dran zu wenden,“ erzielt werde.

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1231. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 12. October: „Seckendorff est attendu ici ce soir; il serait à souhaiter qu'il l'emportât sur Törring . . ., car la France n'aime point Törring, à cause de l'emploi peu exact des deniers de l'année passée, et ce ministre est plus haï que jamais des Bavarois . . . parce qu'il se mêle de tout, commence tout, et ne finit presque rien.“

Potsdam, 18. October 1743.

Klinggräffen muss instruiret werden, dass er Seckendorffen appuyiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Mercure historique et politique Bd. 115, S. 308. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 471. — [2] Vergl. oben S. 447.

1232. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 octobre 1743.

Je vous envoie à la suite de la présente le projet que vous m'avez demandé de l'acte de garantie réciproque entre l'impératrice de Russie et moi pour nos nouvelles acquisitions.

Je souhaiterais fort que Sa Majesté Impériale l'agréât de la manière qu'il se trouve couché, et je compte assez sur votre zèle et dextérité pour ne pas douter que vous n'y réussissiez. Cependant, si les changements que les ministres de Russie voudront y insérer n'affectent pas l'essentiel, je ne prétends pas insister absolument sur la forme du projet en question ni y accrocher l'affaire; et, pourvu que la garantie de la Silésie et du comté de Glatz y soit clairement et nommément exprimée, je ne chicanerai sur les termes ni sur le nom qu'on voudra donner à cet engagement réciproque, soit qu'on le veuille nommer un acte de garantie, soit qu'on la qualifie d'un autre titre, pourvu que l'essentiel y soit clairement exprimé et stipulé. C'est pourquoi vous n'avez pas besoin d'envoyer le projet avant que de le signer, mais je m'en remets entièrement à votre zèle pour mes intérêts et à votre savoir-faire.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine von dem Könige dem Grafen Podewils am 18. Oct. persönlich ertheilte Weisung.

1233. AN DEN KÖNIG VON GROSSBRITANNIEN.

[Berlin, 19. October 1743.][1]

Ew. Majestät kann Ich hiermit in freundbrüderlichem allianzmässigen Vertrauen nicht verhalten, welchergestalt Mir dès Herrn Churfürsten von der Pfalz Durchlaucht zu vernehmen gegeben, wie Sie in nicht ungegründeter Besorgniss stünden und aus verschiedenen Ihro zugekommenen glaubhaften Nachrichten schliessen müssten, dass man damit umgehe, einen Theil der combinirten Armee, welche in der letztverstrichenen Campagne unter Ew. Majestät Commando zum Dienste der Königin in Ungarn Majestät am Rhein gestanden, auf ebendiejenige Weise, wie im verflossenen Winter geschehen, eigenmächtig in die jülich- und bergische Lande einrücken und daselbst die Winterquartiere beziehen zu lassen. Weswegen dann Seine Durchlaucht Mich inständigst ersuchten, Mich Ihrer hierunter nach Massgebung der zwischen beiderseitigen Häusern subsistirenden Verbindungen und Tractaten nachdrücklichst an-

[1] Am 19. October dem pfälzischen Gesandten von Beckers eingehändigt; die Insinuirung an den König von England blieb dem Gutfinden des mannheimer Hofes anheim gestellt, weshalb das Datum des Schreibens in blanco gelassen wurde.

zunehmen und Ihro gegen solche Unterdrückung allianzmässige kräftige Assistenz zu leisten.

Nun bin Ich zwar von Ew. Majestät bekannten Gemüthsbilligkeit allzu vollkommen versichert, umb zu glauben, dass Dieselbe die Intention haben werden, die Lande eines neutralen und an denen gegenwärtigen Unruhen ganz keinen Theil habenden Reichsstandes denen Reichsgesetzen und Verfassungen zuwider mit Dero eigenen englischen oder churbraunschweigischen oder auch andern in grossbritannischem Solde stehenden Truppen willkürlich zu belegen und desselben ohnverschuldeter Weise schon ohnedem hart mitgenommene Unterthanen aufs neue mit einer so schweren Bürde zu belästigen, umb so mehr, da Ew. Majestät dasjenige, was Ich Ihro zu Anfang des gegenwärtigen Jahres, bei Gelegenheit des dazumal von Dero Kriegsvölkern durch die Herzogthümer Jülich und Berg genommenen Durchmarsches, zu Gemüthe zu führen genöthiget gewesen, hoffentlich annoch in unentfallenem Gedächtniss ruhen wird. Nichtsdestoweniger und weilen des Herrn Churfürsten von der Pfalz Durchlaucht Mich darumb so inständigst ersuchet und die Verbindungen, worinnen Ich mit Deroselben, kraft des zwischen den beiderseitigen Häusern im Jahr 1666 geschlossenen bekannten Unions- und Erbrecesses, wie auch des darauf sich gründenden letzteren mit dem Churhause Pfalz errichteten Tractats stehe, ohnablässig reclamiret, so kann Mich keinesweges entbrechen, Ew. Majestät von dergleichen Vorhaben, daferne wider besseres Vermuthen das dieserwegen ausgebreitete Gerüchte einige Realität haben sollte, hiedurch freundbrüder- und nachbarlich zu dehortiren: wobei Ich dann vor überflüssig erachte, die Motiven, welche Ew. Majestät von solchem Vorhaben zurückhalten dörften, weitläuftig an- und auszuführen, allermassen Dieselbe, nach Dero hohen Erleuchtung, die übelen und gefährlichen Suiten und Verwirrungen, welche daraus natürlicher Weise erwachsen würden, umb so mehr von Selbst einsehen werden, als Ich existente casu Mich nicht würde entlegen können, denen mit dem Churhause Pfalz wegen der Sicherheit und reciproquen Garantie der cleve-, jülich- und bergischen Successionslande habenden alten und neuen Engagements die Erfüllung zu geben und die demselben gegen die Unterdrückung solcher Lande versprochene Assistenz wirklich zu prästiren.

Ich verspreche Mir auch dannenher ganz ungezweifelt, dass Ew. Majestät dieser Meiner wohlgemeinten freund-brüderlichen und zu unverbrüchlicher Unterhaltung des zwischen Uns subsistirenden guten und vertraulichen Vernehmens einig und allein abgezielten Dehortation bei Sich allen billig-mässigen Platz geben werden, dagegen Ich in unveränderlicher Freundschaft und Hochachtung verharre etc.

Friderich.
H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

1234. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Worms 14. October: Die Minister des Churfürsten von der Pfalz haben ihm gesagt, ihr Herr wisse sehr wohl: „qu'il avait l'honneur d'être marqué tout comme Votre Majesté dans les annales de la cour de Vienne, et que l'unique moyen de se mettre à l'abri de la vengeance de cette cour était de se tenir fort attaché au seul prince de l'Empire qui était en état de lui tenir tête. Cet électeur tâche de remédier au furieux dérangement dans lequel il a trouvé ses États, et on m'a assuré que toute son économie n'avait pour but que de pouvoir tenir une armée de 20,000 à 25,000 hommes. S'il continue de cette façon, il pourrait devenir un allié utile dans quelques années."

Potsdam, 20. October 1743.

Seine Idee ist recht sehr gut, aber Ich muss erst sehen, was sie thun werden, denn bis dato noch wenig geschehen ist.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1235. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 15. October: „L'Empereur me fit appeler hier, pour me faire connaître combien il était sensible et consolé par la lettre obligeante que Votre Majesté lui a écrite.[1] Il me chargea de Lui en rendre compte et de L'assurer de son éternelle reconnaissance, aussi bien que de celle de toute sa maison, des soins généreux qu'Elle lui témoigne dans son malheur; qu'il s'abandonne entièrement à Ses conseils, n'ayant d'autre but que de Lui être inviolablement attaché .... Il me parla de l'Association; il observera tout ce que je lui ai insinué sur cet article. Je remarquai seulement un petit doute que ce prince eut, sur ce que Votre Majesté croit, par de bonnes raisons, devoir renvoyer la signature des actes jusqu'au mois de mars ou d'avril. Il pense que, quoiqu'il fasse avant ce temps-là les démarches auprès de chaque prince bien intentionné séparément, les princes, n'étant liés par aucun acte, ne prendraient point les arrangements nécessaires ni assez sérieux pour être en état de faire marcher leurs troupes, et qu'ainsi

Potsdam, 20. October 1743.

Man muss den p. von Klinggräffen nochmal instruiren, dass er Meine Idee dem Kaiser recht expliciret, damit kein Malentendu entstehet. Jetzo, meine Ich, muss der Kaiser suchen, mit denen wohlgesinneten Häusern schriftliche Tractaten zu machen, als mit Pfalz, Hessen, Gothen, Franken, Württemberg etc., auch wohl mit Mir, ohne von dem Dessein der Associationsarmee zu gedenken, denn sonsten die Oesterreicher und Engelländer alles contrecarriren werden. In dem Frühjahr, und wenn die Oesterreicher und Engelländer ihren Operationsplan gemachet, muss die Association proponiret, und wenn die Pragmatiker sich enfonciret haben, alsdann die Associationsarmee zu Stande ge-

[1] Oben Nr. 1219 S. 440.

il serait à craindre que le terme après la signature, au mois de mars ou d'avril, ne soit trop court pour fournir leur quote et entrer en campagne au mois de mai. . . . . L'Empereur est persuadé que, puisque Votre Majesté permet qu'on La nomme dès à présent, cela animera sûrement les autres princes. Il paraît charmé de ce qu'Elle S'est bien déterminée pour cela. Je n'oubliai point de lui insinuer que Votre Majesté me donnerait encore Ses ordres là-dessus, et que je croyais que jusque-là il serait bon qu'on ne La nommât pas . . . Ce prince me le promit."

bracht werden. Dieses aber kann und muss nicht im Monat Mai geschehen, sondern im Monat Juli, wenn die andern ihre Operationes angefangen haben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1236. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 22 octobre 1743.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été bien rendue, et vous avez très bien fait d'exécuter précisément de la manière prescrite les ordres que je vous ai donnés sur mon admission aux conférences de paix, et de ne le faire que de bouche, l'usage que le ministère de Vienne a ci-devant fait de mes insinuations m'obligeant à des circonspections plus qu'ordinaires à son égard.

Quant aux assurances que le comte d'Ulfeld continue de vous donner que sa cour n'a connaissance d'autres propositions de l'Empereur que de celles qui s'étaient faites par le canal du sieur Hatsel, vous pouvez bien lui faire sentir, si l'occasion s'en présente, que cela n'est convenable avec le langage qu'on tient sur cet article à la cour britannique, le lord Carteret n'ayant fait difficulté d'avouer au comte de Finckenstein qu'il avait communiqué à la cour de Vienne les propositions de l'Empereur dont je vous ai marqué le précis dans mes dépêches précédentes, mais qu'elle les avait rondement rejetées; qu'au reste je ne conçois pas de quelle raison on pourrait faire un crime à l'Empereur de recevoir des subsides de la France, ou le produire en preuve de son attachement à cette couronne; qu'il n'avait tenu qu'à la reine de Hongrie de couper racine à ce prétendu attachement, en donnant les mains aux propositions raisonnables de l'Empereur, et en le remettant dans la possession de ses États patrimoniaux, à quoi il faudrait pourtant venir tôt ou tard, quoique peut-être avec moins d'avantage qu'on n'en retirerait à présent. Mais que, tant que Sa Majesté Impériale est privée de ses États et par conséquent de tous les moyens de subsistance, ce serait le comble de la dureté que de trouver mauvais qu'il acceptât les secours qui s'offraient, ou de prétendre, dans l'extrême

nécessité et dans l'espèce d'indigence où il se trouve, qu'il les refusât à un ami généreux qui les lui voulait bien donner.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1237. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dohna berichtet, Wien 16. October, über eine Conferenz mit Graf Ulfeld: „Quant à la dépêche du 8,[1] il a dit qu'il en ferait rapport à la Reine, et m'informerait aussi de sa réponse, quoiqu'il pourrait presque prendre sur lui de la donner. Qu'il était bien douleureux pour la Reine qu'après la vigueur avec laquelle l'on n'avait point discontinué de la traiter, l'on voulût encore lui couper la seule consolation et moyen qui lui restait, qui était la protestation pour parvenir à ses sûretés" etc.

Berlin, 23. October 1743.

Der Etatsminister Graf Podewils soll den Generallieutenant Graf Dohna ausführlich und wohl instruiren, was derselbe auf alles vorstehende zu antworten hat.[2] Ich habe die Königin nicht hindern wollen, was zur Dictatur zu geben, aber die Methode und die Art, mit welcher es geschehen, kann Ich nicht gut heissen, da sie wider die Reichsverfassung und wider die Ehre des Kaisers und des Reichs laufet, welches der Königin selbst mehr Schaden als Vortheil bringen muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1238. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 24. October, dass Valory in Betreff der ihm anfangs des Monats gemachten Eröffnungen[3] noch keine Weisungen von seinem Hofe erhalten hat. „Je crois que moins on témoignera de l'empressement de notre côté, mieux cela ira, puisqu'à en juger par les discours que Valory m'a tenus, on s'imagine en France que Votre Majesté a besoin de cette couronne, et qu'on n'a qu'à nous voir venir .... S'ils ne répondent pas comme il faut, ... ce sera une marque sûre qu'ils veulent tirer leur épingle du jeu, à quelque prix que cela soit."

Potsdam, 25. October 1743.

Es ist auch Meine Intention gar nicht, weder Valory noch die Franzosen deshalb zu pressiren, sondern Ich will sie vielmehr kommen sehen. Sonsten bin Ich nicht besorget, dass die Franzosen einen Particulierfrieden machen und den Kaiser plantiren sollten, denn dieses stehet nicht in ihren Mächten, wenn sie es schon thun wollten.[4]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Oben Nr. 1223 S. 442. — [2] Vergl. die Erlasse an Dohna vom 9. Nov. und 7. Dec. 1743, Preussische Staatsschriften I, 402. — [3] Oben Nr. 1208 S. 431. — [4] In der von Valory am 5. Nov. übergebenen Antwort heisst es: „En supposant que le roi de Prusse ait des expédients pour faire réussir son projet, ils doivent échouer, s'il est indispensablement nécessaire que le Roi (de France) en fasse la dépense: il n'est point en pouvoir de s'en charger et de fournir à des dépenses aussi prodigieuses."

1239. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Potsdam, 26 octobre 1743.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été rendue, et vous serez instruit par le ministère[1] sur ce que vous avez à répliquer au comte d'Ulfeld au sujet des affaires dont je vous ai parlé dans ma dépêche du 5 de ce mois, ainsi que dans la présente je n'ai qu'à vous dire que, quoique je ne veuille point que vous vous brouilliez avec le ministère de Vienne, et que j'aime plutôt voir que vous tâchiez à gagner leur confiance par la douceur, néanmoins vous ne devez point vous inquiéter tant qu'il me semble que vous faites, quand je vous ordonne tout exprès de leur parler avec hauteur sur de certaines matières, et c'est alors qu'il faut s'expliquer avec fermeté et assurance. Au reste, ce serait vouloir se tromper lourdement soi-même que de se fier aux paroles emmiellées de la cour de Vienne, ou de croire qu'elle a de bonnes intentions pour moi. Elle est trop connue de tout temps qu'elle ne paie que d'ingratitude les bienfaits qu'elle a reçus, et qu'elle ne pardonne jamais quand elle se croit offensée. Ainsi, vous n'avez point à hésiter de lui montrer les grosses dents dans les affaires où je vous ordonne expressément de le faire. Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

1240. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 19. October: Starhemberg hat ihm in Betreff der Zulassung Finckenstein's zu den Friedensverhandlungen erklärt, der Courier, den man auf das erste Ansuchen Dohna's um Aufklärungen in dieser Angelegenheit an den Gesandten am englischen Hofe von Wasner geschickt habe, sei noch nicht zurückgekehrt. Nur durch Dohna habe man bisher Kenntniss von einem Wunsche des Königs von England, Finckenstein zu den Conferenzen hinzu zu ziehen. „A quoi lui ayant répondu que, quand même la négociation ne serait pas si prochaine, il s'agissait d'assurance et de déclaration qu'on ne songeait pas à en exclure Votre Majesté, il m'a réitéré que cette cour n'avait d'autre dessein que de La satisfaire à présent et à l'avenir."

Potsdam, 27. October 1743.

Er kann den Ministres daselbst mit guter Art und mit aller Politesse insinuiren, dass wenn der wienerische Hof die Mediation des Reiches rondement abschlüge, man nothwendig soupçonniren müsste, dass derselbe darunter sehr praejudicirliche Absichten führen müsse, und dass solches kein Vertrauen zu dem wienerischen Hofe machen könnte, wann er das Reich hierunter meprisiren und gleichsam eine Supériorité über dessen Stände dadurch affectiren, auch die Mediation derselben mit Hauteur verwerfen wollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. oben Nr. 1237.

1241. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 28 octobre 1743.

Mon cher Podewils. Je me souviens que Chambrier a mandé en une de ses relations que le marquis de La Chétardie repasserait par la Suède pour aller en Russie, et cela pour s'aboucher avec M. de Lanmarie, lequel doit être dans des principes différents de ceux de La Chétardie, et que le dernier voulait se disculper à son passage par Stockholm des imputations dont la nation suédoise le chargeait au sujet de la dernière guerre avec la Russie. Si La Chétardie avait voulu gagner Pétersbourg par diligence, il aurait sûrement passé par Berlin, comme le chemin le plus court; mais comme il va par Stockholm, il faut nécessairement qu'il y ait à faire, et que peut-être même la France veuille faire la médiation des querelles du Nord. En un mot, quoi que ce puisse être, je ne crois point que cette mission nous puisse être préjudiciable dans la situation présente où sont les affaires.

Je me confirme, d'ailleurs, de plus en plus dans l'idée où je suis que nous aurons cet hiver les préliminaires de la paix générale. Le roi d'Angleterre n'en a pas peut-être personellement envie, mais la nation, lasse de cette guerre, sera peut-être portée à prêter l'oreille aux propositions que la France fera au nom de l'Espagne, et nous aurons une paix plâtrée par là, qui rétablira l'Empereur dans ses États, qui procurera un établissement en Italie à Don Philippe, et quelque liberté au commerce des Anglais. L'ouverture du parlement d'Angleterre nous débrouillera cet avenir, qui certainement doit être fort intéressant à l'Europe. L'on voit cependant l'embarras où se trouve la cour de Vienne pour les subsides anglais, par les insinuations qu'ils ont faites en Angleterre pour savoir s'ils auraient de l'argent ou non, et cela probablement pour prendre leurs mesures en conséquence. En un mot, je suis persuadé qu'au mois de janvier le système de l'Europe sera tiré au clair, et que l'on saura à quoi s'en tenir, et il est apparent que ni la Russie ni le reste du Nord n'y figureront plus.

Adieu, mandez-moi si vous pensez de même. Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1242. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 30. October 1743.

Der König hat befohlen, an Chambrier zu verfügen, dass er „durch eine ganz detaillirte Relation melden soll, was er vermeinete, dass Frankreich vor Mesures nehmen würde, wann die in dem kommenden Winter vorkommenden Negociationes und Chipoterien sich zerschlagen

und ohne Effect bleiben sollten, ob er glaubte, dass Frankreich alsdann rechte Efforts zur Campagne im künftigen Jahre thun und sich vigoureux deployiren, oder aber nicht dieselbe Mollesse und Lâcheté als bisher continuiren würde." . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1243. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 31. October 1743.

Des Königs Majestät haben . . . befohlen, dass, da die Ministres zu Wien beständig zu contestiren fortfahren, wie ihnen von den letztern Friedensvorschlägen des Kaisers durch Lord Carteret nichts bekannt gemachet worden wäre, so sollte der General Dohna mit der zuerst abgehenden Post von dem ganzen Verlauf der Sache und von dem eigentlichen Inhalt der letztern Propositiones, so der Kaiser an Carteret thun lassen, ausführlich instruiret werden, um davon seines Ortes einen convenablen Gebrauch machen zu können. Wie dann ein gleiches an den Herrn Grafen von Podewils im Haag geschehen sollte, da derselbe in seinen letzteren Relationen besonders darum gebeten habe, um gegen den Bassecour sich darüber en confidence expliciren zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1244. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 31. October: Ein von dem kaiserlichen Minister von Spon übergebenes Mémoire stellt die Frage, ob der König wünscht, dass der in Frankfurt a. M. eingetroffene französische Minister von Chavigny auch nach Berlin komme.

Pour moi, je ne puis pas demander qu'il vienne ici; si sa cour a quelque chose à me faire insinuer, elle peut bien l'envoyer elle-même. Et s'il s'agit des mesures que la France veut prendre, il me semble que l'on pourrait m'en mettre au fait par Klinggræffen.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 1. Nov.) am Rande des Berichts.

1245. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 novembre 1743.

Votre dépêche du 15 du mois d'octobre passé m'a été bien rendue. Comme vous y désirez de savoir une princesse d'une ancienne maison

ducale qui fût jeune et jolie, et que vous puissiez faire proposer, pour renverser d'autant mieux le projet saxon, je veux bien vous dire que je m'étonne que l'Impératrice, qui veut tant de bien à la princesse de Zerbst, née princesse de Holstein et sœur du futur successeur de Suède, ne jette pas les yeux sur sa fille unique, qui, quoiqu'elle n'ait que quatorze ans, est belle et grande pour son âge et toute faite. Il est vrai qu'elle est cousine du Grand-Duc, mais pas assez proche pour qu'il ne la puisse épouser, même selon les lois de la religion grecque; sans compter qu'une telle alliance reserrerait d'autant plus le nœud de l'union entre la Suède et la Russie; et je sais de bonne part que la mère se flatte fort que l'Impératrice la destine pour son neveu. Outre celle-là, il y a deux princesses dans la maison de Hesse-Darmstadt, dont l'aînée a vingt ans, et la cadette a dix-huit ans, dont à la vérité la mère n'a été que fille du feu comte de Hanau; néanmoins, la tante était la reine d'Angleterre, dont la sœur avait épousé le dernier comte de Hanau.

Pour mes sœurs, vous êtes déjà assez instruit sur mon intention que je n'en marierai aucune en Russie. Aussi devez-vous tâcher de détourner adroitement qu'on ne m'en parle jamais.

J'attends à présent avec quelque impatience le retour du capitaine Mentzel, pour apprendre par les dépêches qu'il m'apportera les succès des commissions dont je vous ai chargé, surtout sur les deux articles qui m'importent le plus, dont le premier est la séparation de la famille de Riga, et le second l'éloignement des deux frères Bestushew. Je suis surpris que l'Impératrice agisse si mollement et avec tant de nonchalance sur un article qui lui importe autant que le premier, et qu'elle s'oublie à un tel point de ne pas prendre ses assurances sur une affaire qui l'intéresse tant, et sans laquelle elle et son neveu sont absolument exposés à toute sorte de catastrophe. Et quant au second article, j'aimerais bien de voir les deux frères hors de place, puisque sans cela je ne puis jamais faire fond sur l'amitié de la Russie. C'est pour cela que vous n'épargnerez ni adresse ni savoir-faire pour en venir à bout. Au reste, quant au jeune gentilhomme de Plater, vous devez me mander sur quel pied il souhaite de s'engager à mon service, ce dont j'attends votre rapport; et quant au capitaine Schütz, j'aurai à voir s'il y aura encore une escadron de hussards à lui donner, de quoi je vous avertirai en peu de temps.

Federic.

Nach dem Concept.

1246. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 29. October: „Hier, l'Empereur continua à me dire que le sieur de Chavigny, bien

Potsdam, 3. November 1743.

Der ganze Discurs von Chavigny ist Mir verdächtig. Kling-

loin de parler de paix, l'assurait . . . que ce ne serait pas la France qui en ferait la première la proposition; qu'il n'approuve pas qu'elle ait fait jusqu'ici une espèce d'avance là-dessus et d'avoir témoigné trop de mollesse . . . Que la France ne prétendait pas un village, et se contenterait de conserver ses États, mais puisqu'elle avait été attaquée en haine des engagements pris avec l'Empereur, elle l'assisterait de toutes ses forces, pour lui faire avoir une juste satisfaction; qu'elle aurait 280,000 hommes au printemps prochain, et qu'on avait fait un fond de 250,000,000 livres; que la France n'épargnerait rien pour que l'Empereur eût pareillement une armée respectable."

gräffen soll dem Kaiser nur zu insinuiren suchen, dass, um zu sehen, ob es die Franzosen mit ihm aufrichtig meinen, er das Geld fordern sollte, um seine Truppen zu retabliren, als auch die bewussten Kreistruppen zu seiner Association zu bekommen. Gäben die Franzosen das Geld, so wäre an ihrer aufrichtigen Intention nicht zu zweifeln, wo nicht, so wäre es unklar.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1247. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 3 novembre 1743.

J'ai bien reçu votre dépêche du 26 du mois d'octobre passé, par laquelle j'ai vu à mon grand étonnement que le secret de l'association doit être éventé, et que l'Empereur avait même lieu de croire qu'il a éclaté à Berlin. Un avis de pareille nature m'importe trop pour que je ne dusse souhaiter d'en être instruit à fond, et, par conséquent, je vous ordonne exprès que vous devez vous expliquer plus en détail là-dessus, et que vous devez même sonder l'Empereur sur les raisons et les indices qui lui donnent lieu de croire que le secret ait été mal ménagé à Berlin, et de quelle manière ou par qui l'Empereur croit que cela ait éclaté. Vous ferez donc toutes les perquisitions possibles, et en ferez alors, sur votre honneur et conscience, un rapport juste et détaillé à moi seul, sans me cacher ou déguiser la moindre circonstance. Vous pouvez être assuré que tout ce que vous me manderez à ce sujet, sera extrêmement ménagé, et que même je vous tiendrai compte de cette preuve si signalée de votre fidélité.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

1 Klinggräffen schickt auf diese Aufforderung am 12. November den Ausschnitt einer Frankfurter Zeitung ein, die unter Berlin 28. September meldet: Man versichere, dass das Ausbleiben der englischen und holländischen Antwort auf die Aufforderung des Reichstages zu gemeinsamer Friedensvermittelung (vergl. Preussische Staatsschriften I, 372) „Anlass zu einer geheimen Verbindung, welche ehestens bekannt werden dörfte, gegeben habe, um den Frieden, welcher durch die anerbotene und anbegehrte Vermittelung bis anhero nicht hätte wollen hergestellet werden, durch die Macht der Waffen zu bewirken." Vergl. auch Preussische Staatsschriften I, 416.

1248. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 novembre 1743.

Votre dépêche du 19 du mois d'octobre passé m'ayant été bien rendue, j'ai été bien aise de voir que l'Impératrice s'est à la fin déterminée à la séparation de la famille de Riga, et d'envoyer le grand-maréchal Bestushew à quelque cour étrangère où il ne pourra nuire ni aux intérêts de l'Impératrice ni aux miens. Je me flatte qu'on ne restera pas en si bon chemin, et que l'autre frère Bestushew sera de même bientôt obligé de quitter les rênes du gouvernement, et envoyé à quelque cour étrangère, à quoi vous travaillerez de votre mieux sous mains, de manière que, s'il n'est pas possible d'y faire consentir Woronzow, vous tâcherez de réussir par d'autres moyens à culbuter Bestushew, bon gré mal gré que Woronzow en ait. Pour vous faire voir aussi et convaincre de la nécessité absolue qu'il y a de culbuter Bestushew, je veux bien vous envoyer ci-clos l'original d'une dépêche de mon ministre à Hanovre, comte de Finckenstein,[1] par laquelle vous verrez qu'il faut absolument que les Anglais ourdissent quelque nouvelle trame en Russie, en quoi ils se croient si sûrs de réussir que Carteret n'a pas hésité de dire à Finckenstein que dans peu il volerait peut-être quelques têtes du parti opposé, et qu'il n'y avait que deux personnes dans l'empire de Russie qui osassent parler pour la France, et qu'ils étaient encore d'un grade fort inférieur. Il ne faut point être sorcier pour diviner qui sont ces deux têtes qui selon l'Anglais doivent voler. Ainsi, mon intention est que vous devez lire, de l'original même, ce passage aux sieurs Brummer et Lestocq, pour les convaincre de la mauvaise intention de la cour de Londres contre eux, et qu'il y va sûrement de leurs têtes, s'ils ne prennent leurs sûretés, en travaillant de culbuter le chef du parti anglais, c'est-à-dire Bestushew. Au reste, vous vous garderez de rien donner par écrit à ce sujet à Brummer et Lestocq, ni de leur donner copie de la dépêche du comte Finckenstein, laquelle vous devez me renvoyer à la première occasion où cela se pourra faire avec sûreté.

On vient de me mander de Vienne qu'il y avait un bruit sourd que la cour de Vienne, ayant pris la résolution de se raccrocher à tout prix à celle de Pétersbourg et de s'allier avec elle offensivement et défensivement, avait envoyé le sieur Toussaint, secrétaire privé et homme de confidence du grand-duc de Toscane, vers Leipzig, sous prétexte d'y acheter des bijoux, mais effectivement pour masquer par là un voyage vers Pétersbourg que Toussaint y devait faire incognito pour y gagner Lestocq par des présents considérables et pour prévenir le marquis de La Chétardie. Quoique je n'ajoute point foi à cette nouvelle, je vous en ai néanmoins fait communication, pour voir si vous en pourrez faire quelque usage.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 D. d. 30. October.

1249. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A BERLIN.

Potsdam, 5 novembre 1743.

Quoique le maréchal de Seckendorff se flatte de savoir les moyens par lesquels on puisse gagner tout-à-fait la cour de Saxe, je doute fort qu'il y réussisse jamais, et, pour parler net, il ne s'en fera rien, et le Maréchal y serait certainement joué, étant certain à n'en pouvoir douter que non seulement le lord Carteret s'est vanté hautement d'avoir les Saxons en mains pour en faire ce qu'il voulait, mais que même le ministre de Saxe en Russie a fait la demande que l'Impératrice permît au roi de Pologne d'envoyer des troupes saxonnes à la reine de Hongrie, que l'Angleterre payerait, sous le nom de troupes auxiliaires de l'impératrice de Russie, ce que l'Impératrice a pourtant refusé tout net. Vous pouvez faire part de cette circonstance au maréchal Seckendorff, hormis lequel pourtant, je veux que vous n'en parliez absolument point à qui que ce soit.

Federic.

Nach dem Concept.

1250. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 7 novembre 1743.

Votre dépêche du 30 du mois d'octobre passé m'a été bien rendue, et vous avez fort bien faire de m'instruire sur tout ce qui se dit à Vienne sur mon sujet, et sur tous les arrangements qu'on a envie de prendre. Néanmoins, comme votre secrétaire a assez mal chiffré plusieurs passages du post-scriptum 2, et que vous-même vous y êtes expliqué un peu trop brièvement et d'une manière assez laconique, sans toucher ni les raisons ni les circonstances, au sujet d'un corps de 15 à 20,000 hommes que le maréchal Traun doit commander en Moravie, du système qui vient de changer nouvellement du tout, des 24,000 insurgés, en cas que j'attaque la reine de Hongrie, et de ce que, crainte de surprise, on a bonne et sérieuse envie de me prévenir et pour se défendre, si cela était inévitable, de tous les hussards qui seront mis en Bohême et Moravie, de l'artillerie qu'on transporte d'Ingolstadt à Vienne — je vous fais celle-ci par un exprès, pour vous dire que vous devez vous expliquer d'une manière claire et détaillée sur tout ce que vous m'avez mandé, et si vous en êtes instruit par des avis bien fondés, ou si ce ne sont que des discours de particuliers qui se disent en ville. De même, vous devez me mander si effectivement on fait de pareils arrangements, et d'où les bruits peuvent venir de l'envie que j'aurais d'attaquer la reine de Hongrie; si c'est peut-être par des insinuations du marquis de Botta qu'on a pris de si vives alarmes contre moi, et

par quelle autre raison on témoigne de si grandes méfiances.[1] Car sur ce qui est des discours des officiers bavarois, comme si je voulais rompre avec la Reine,[2] ce sont des mensonges si grossiers et des plus controuvés, qui ne méritent pas qu'on y fasse attention. Outre cela, vous devez vous expliquer sur ce que vous me mandez que tout vient comme cela se changer nouvellement,[3] et quel sujet de crainte la cour de Vienne a contre l'Angleterre; de même contre qui proprement on fait de mauvais sang, de quelle nature sont les réflexions qu'on [fait] actuellement, dont le temps montrerait si elles étaient justes. Comme depuis le temps que vous m'avez fait votre dépêche, plusieurs circonstances se seront développées encore plus, vous devez ajouter d'une manière détaillée tout ce qui est venu à votre connaissance sur tout ces sujets.

Au reste, mon intention est que, si vous voyiez qu'on travaille tout de bon à des arrangements dans la Bohême ou la Moravie, pour y avoir un corps d'armée, et à d'autres préparatifs soit pour se défendre soit pour attaquer, vous devez alors déclarer aux ministres de la Reine d'une manière convenable, et sans marquer quelque inquiétude, que, quoique je susse très bien qu'il est permis à chaque souverain de faire dans son propre pays tels arrangements qu'il trouve convenable à soi, néanmoins, comme la reine de Hongrie était encore en pleine guerre avec la France, et que néanmoins elle faisait des arrangements si extraordinaires dans les provinces où elle n'avait absolument rien à craindre et qui me confinaient, je croyais que j'étais en droit d'en demander les raisons qu'on y pourrait avoir et à quoi cela devait aboutir, afin que je

[1] Dohna antwortet, 13. November: „Tout ce que j'ai pu apprendre à l'égard du marquis de Botta, est qu'il rend toute la justice imaginable à Votre Majesté . . ., mais des relations de Francfort et peut-être de Paris mettent sans cesse la puce à l'oreille, et qui sait si la connexion de religion ne fait pas venir de mauvais bruits de la Silésie même." — [2] Ulfeld hatte auf diese Aeusserungen bairischer Officiere im Gespräch mit Dohna Bezug genommen. — [3] Bericht Dohna's, 13. November: „Le changement de système est: 1° que l'armée alliée, au lieu de trois batailles que le roi d'Angleterre avait promis de livrer, en a à peine livré, même malgré elle, une, rien moins que décisive; 2° va prendre ses quartiers d'hiver dans les Pays-Bas, au lieu qu'elle les avait voulu prendre dans les terres de France; 3° que la cour d'ici qui avait compté d'y en prendre pareillement en partie considérable et d'entretenir le reste au moyen de contributions dans le Brisgau, se voyait frustrée de cette espérance et réduite à faire sa vraie frontière de la Bavière, comptant pour rien le corps qu'elle laissait sur les bords du Rhin; 4° que les subsides tardent tant à venir; 5° que, quoique les Anglais n'aient rien fait que causer une dépense énorme, puisqu'il avait fallu entretenir l'artillerie, les caissons etc. et payer tout argent comptant, ils prétendaient encore, ainsi que les Hollandais, de continuer la guerre sur le Rhin, sans vouloir se prêter à la porter dans les Pays-Bas; 6° que le projet du renfort à envoyer en Italie ne pouvait pas avoir lieu, depuis que ce qu'on y garde suffit à peine pour l'entretien des troupes qui y sont actuellement; 7° que vu les menaces de Votre Majesté, de Laquelle on s'était flatté qu'Elle laisserait agir en toute liberté et Se tiendrait neutre, l'on croyait le mieux faire de garder les frontières . . .; 8° que les intentions des rois d'Angleterre et de Sardaigne sont si équivoques et incertaines."

pusse savoir où j'en suis avec la Reine, et que j'attends qu'on veuille bien s'en expliquer.

Vous vous garderez pourtant de ne faire cette déclaration aux ministres qu'en cas que vous soyez sûr de votre fait sur les susdits arrangements, afin qu'on ne se moque de nous, comme si nous nous étions alarmés sur des choses chimériques et sur de faux bruits.

Au reste, vous devez me mander votre sentiment, si vous croyez que la cour de Vienne pourrait bien faire quelque paix fourrée avec la France et si l'on ne chipote peut-être déjà sur cela entre les deux cours, à l'exlusion de l'Angleterre. Aussi devez-vous prêter une attention particulière sur cet article, qui me paraît assez vraisemblable. J'attends votre relation, au plus tôt possible, par la voie de l'exprès que je viens de vous envoyer avec la présente.

Federic.

Nach dem Concept.

1251. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 novembre 1743.

Ayant vu par votre relation du 26 du mois d'octobre passé que vous demandez d'être instruit de mon intention si le comte de Golowkin me serait agréable pour être envoyé à ma cour, je vous dirai que j'aimerais infiniment mieux qu'on m'envoyât le susdit comte Golowkin que le Bestushew.

Federic.

Nach dem Concept.

1252. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 12 novembre 1743.

Quant aux instances qui vous ont été faites par l'Empereur et par le maréchal de Törring, à ce que je vois par un des post-scriptums de votre dépêche du 2 de ce mois, pour me faire expliquer plus précisément sur la diversion qu'on pourrait attendre de ma part en faveur de Sa Majesté Impériale, je vous ai déjà suffisamment instruit de mes intentions et idées sur cet article, par mes ordres précédents, auxquels je me réfère simplement.

Vous n'ignorez pas d'ailleurs que j'ai approuvé le projet du traité d'association que l'Empereur m'a fait communiquer par le baron de Spon; et pourvu que l'Empereur poursuive ce plan et l'amène à sa perfection, je le tiens suffisant pour parvenir, en son temps, au but que l'on se propose.

D'entrer dans de nouveaux engagements avec la France, et de conclure avec elle une nouvelle convention relative aux affaires de

l'Empereur, c'est ce que, par plusieurs raisons, je ne trouve nullement convenable à mes intérêts; et une nouvelle garantie de cette couronne pour la Silésie n'est pas un objet qui puisse me faire changer de sentiment. La France m'a déjà garanti formellement cette province, par le traité d'alliance de l'an 1741, et ce n'est que contre cette garantie que j'ai renoncé aux droits de ma maison sur les duchés de Juliers et de Bergue. Une nouvelle garantie de la France ne me donnera pas plus de sûreté pour mes acquisitions que ne fait celle qui subsiste actuellement, et laquelle cette couronne est d'autant plus intéressée de remplir, le cas existant, qu'au défaut de cela ma renonciation aux duchés de Juliers et de Bergue deviendrait nulle, et les droits de ma maison sur ces provinces resteraient dans toute leur vigueur.

P. S.

Il ne me semble pas que les appréhensions que l'Empereur vous a témoignées, selon un de vos post-scriptums du 2 courant, au sujet de la course du baron de Palm en diverses cours de l'Empire,[1] soient tant fondées. J'ai bien de la peine à m'imaginer que la cour de Vienne se détermine, avant la fin de la guerre, de reconnaître l'Empereur en cette qualité. Cela répugne trop à son système et l'obligerait à des égards pour ce prince qui ne conviennent pas à ses vues. Quand même, contre toute attente, elle s'y résoudrait, elle se trouverait encore bien éloignée de son grand but, qui est sans doute l'élection d'un roi des Romains en faveur du duc de Lorraine, but qu'elle ne saurait obtenir ni n'osera même découvrir, sans être assurée de la pluralité des suffrages dans le collége électoral. L'Empereur peut compter sur le mien et sur celui de la cour palatine; et, quelque froideur qui règne entre lui et l'électeur de Cologne, je ne saurais me persuader que celui-ci se laisse induire à faire à sa propre maison un tort aussi irréparable que de donner les mains à l'élection dont il s'agit. Pour ce qui est de la Saxe, comme l'Empereur entretient constamment des liaisons avec elle, j'espère qu'il trouvera aisément moyen de la retenir dans ses intérêts, d'autant plus que, par l'élevation du duc de Lorraine, elle mettrait pour jamais un obstacle insurmontable à la poursuite de ses prétentions sur les États de la succession d'Autriche. De sorte que, quand même l'affaire serait

[1] Klinggräffen berichtet 29. October: „Le comte de Königsfeld m'a communiqué des lettres par lesquelles on lui donne avis que le baron de Palm, ministre de la reine de Hongrie à Ratisbonne, partait de Vienne pour les cours de Mayence, Trèves, Bonn, et peut-être Mannheim, pour tâcher de les engager qu'il fût admis à la Diète, sous prétexte que le baron de Plettenberg et lui avaient été reconnus pour tels après la mort de feu l'Empereur." Desgl. 2. November: „L'Empereur craint que, si l'on oppose à ce ministre contre son admission à la Diète que sa souveraine ne reconnaît ni l'Empereur ni la Diète, et que, par conséquent, il y aurait de la contradiction à l'admettre, il n'ait des ordres en poche qui l'autorisent tout d'un coup à reconnaître l'Empereur et la Diète et de passer cet obstacle, pour parvenir à son but, qui serait l'élection d'un roi des Romains." Vergl. unten S. 490 Anm. 1.

proposée, et que les électeurs de Mayence, de Trèves et de Brunswick l'appuyassent, la pluralité des suffrages ne laisserait pas de se trouver du côté opposé.

Quant à l'idée de l'Empereur d'établir un ministre de Bohême à la Diète, il n'y a nulle apparence que, dans la situation présente, cette assemblée ni même le collége électoral y donnent les mains ou reconnaissent un tel ministre; d'autant plus que, dans le temps que la conjoncture paraissait infiniment plus favorable pour l'Empereur, tout ce qu'on a pu obtenir à cet égard, c'est la suspension de la voix de Bohême, tout le collége électoral n'ayant point trouvé à propos alors de donner dans le diplome d'élection à l'Empereur les nouveaux titres qu'il avait pris. De sorte que je ne saurais conseiller à l'Empereur d'entamer cette matière. Moi-même, je ne pourrais voter à ce sujet en faveur de l'Empereur, sans contrevenir ouvertement au traité de paix que j'ai conclu avec la reine de Hongrie, y ayant reconnu son titre de Bohême, ce que vous pourrez bien insinuer de bonne manière à Sa Majesté Impériale, au cas qu'elle recommence à faire mention de ce projet.

Federic.

H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

Nach dem Concept. Zu Grunde liegt eine von dem Könige dem Grafen Podewils persönlich ertheilte Weisung.

1253. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 12 novembre 1743.

Votre dernière dépêche, qui est du 2 de ce mois, n'offrant rien sur quoi vous ayez besoin d'instruction, je vous dirai qu'ayant chargé le comte de Finckenstein de s'éclaircir avec le lord Carteret sur ce que — quoiqu'il l'eût positivement assuré d'avoir envoyé à la cour de Vienne les propositions de l'Empereur pour la paix — les ministres de cette cour niaient fort et ferme de n'en avoir aucune connaissance, il m'a été aisé d'apercevoir par les réponses vagues et entortillées dudit lord qu'il a en effet négligé de communiquer ces propositions au ministère de Vienne, ou, pour mieux dire, qu'il les lui a cachées tout exprès, pour ne pas nuire à la négociation avec la cour de Turin. Il n'a pas même fait difficulté d'avouer au comte de Finckenstein, que c'était-là la principale raison qui l'avait empêché de pousser la paix de l'Empereur avec la même vivacité qu'il aurait fait en toute autre occasion, n'osant surcharger la charrette, de peur de la briser; ce qui veut dire en d'autres termes qu'il avait craint d'informer la cour de Vienne des facilités que l'Empereur lui offrait pour sortir d'affaire avec lui, de peur qu'elle ne regimbât contre les sacrifices qu'on la forçait de faire en Italie, et qu'un bon accommodement avec l'Empereur lui eût épargnés. Il est vrai que cela cadre parfaitement bien avec le système de la cour britannique,

dont le grand but est d'obtenir des conditions avantageuses pour le commerce de ses sujets en Amérique, et qui, par conséquent, fera toujours dépendre la pacification de l'Empire et de la reine de Hongrie de celle qu'elle pourra moyenner avec l'Espagne, sans se mettre alors fort en peine si la Reine parvient ou non à ses désirs, pourvu que l'Angleterre y trouve son compte.

Toutes les démarches du ministère britannique marquent ce plan si clairement qu'il n'est presque pas possible de s'y méprendre, et je ne saurais m'imaginer que la chose ait échappé à la pénétration de ministres aussi éclairés que ceux de la cour de Vienne, ni qu'ils fussent assez indolents pour n'y pas faire réflexion.

Vous ne ferez pas mal de les mettre adroitement et sans affectation sur ce chapitre, en leur faisant naître ces idées comme une suite naturelle des réflexions qui se présentent sur ce sujet, et de me rendre un compte exact de leur façon de penser et de s'exprimer là-dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1254. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Fontainebleau 31. October, über eine Unterhaltung mit dem spanischen Botschafter Grafen Montijo: „J'ai assez été heureux de trouver moyen de le voir seul sans aucune affectation de ma part ni l'attention des Argus qui l'observent ici presque continuellement. Comme je le connais depuis assez longtemps, il est entré d'abord en matière avec moi, en me disant que la haute estime et vénération qu'il avait pour Votre Majesté et son attachement pour les intérêts du Roi son maître et pour ceux de l'Empereur ne lui permettant pas de me faire aucun mystère sur le sujet de son voyage, il m'avouait tout naturellement qu'il était venu pour mettre le feu sous le ventre à cette cour, lui donner de justes idées de ses intérêts en Allemagne et la porter de prendre de promptes et solides mesures pour redresser les affaires de l'Empereur, desquelles dépendaient entièrement celles de l'Italie etc." — Ueber die Haltung des französischen Ministeriums berichtet Chambrier 3. November: „Les amis de l'Espagne craignent que ce ministère ne cherche qu'à se débarrasser le plus promptement qu'il pourra du comte de Montijo, et que pour y par-

Potsdam, 13. November 1743.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit der einliegenden beiden Relationen des Herrn Chambrier allergnädigst befohlen, dass an solchen mit nächster Post geschrieben werden sollte, wie Sie die Intention des p. Montijo vor den Kaiser vor sehr salutair und gut hielten, aber die Art zu denken des französischen Ministerii fürchteten. Der von Chambrier sollte Gelegenheit nehmen, den Grafen Montijo en confidence recht au fait von dem französischen Ministerio zu setzen, auch demselben zugleich Licht geben, was Se. Königl. Majestät gedachtem Ministerio vor Mesures an die Hand geben lassen, wobei er dem p. Montijo sagen sollte, wie er, der Chambrier, von Sr. Königl. Majestät Befehl habe, ihm solche Confidence zu machen,

venir il lui fera espérer un avenir radieux pour les intérêts dont il est chargé, surtout pour ceux de l'Espagne, afin d'empêcher qu'elle ne se jette entre les bras des Anglais. La fin de cette campagne, plus heureuse qu'on ne l'espérait ici, vu la manière dont elle avait commencé, donne une nouvelle confiance à ce ministère qu'il pourra parvenir à se tirer d'affaire" etc.

welches alles jedoch nur mündlich und unter vier Augen geschehen müsste."...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1255. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 31. October, dass er seine Freunde von der Abneigung des Königs gegen die Sendung Bestushews nach Berlin in Kenntniss gesetzt habe. „Mais comme ce comte serait dangereux à Vienne, Londres, Dresde et Stockholm, et que la correspondance n'est pas encore rétablie avec l'Empereur ni établie avec l'Espagne, ils supplient Votre Majesté de vouloir condescendre qu'il soit envoyé à Sa cour, ne fût-ce que pour peu de mois, parce qu'il est absolument nécessaire qu'il soit éloigné d'ici."

Potsdam, 15. November 1743.

Ich will ihn nehmen, weil er doch an keinem Hofe weniger Schaden thun kann, als an dem Meinigen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1256. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 novembre 1743.

„Toutes les dépêches que vous m'avez faites sous date du 31 du mois d'octobre passé, me sont bien parvenues, et j'ai été très content de tout le détail que vous m'y avez fait, j'ai surtout été bien aise que le dessein soit à la fin pris de transporter la famille infortunée. Comme je ne sais où Nischna est situé, vous devez m'en donner quelque éclaircissement, et vous m'informerez de même quand on mettra actuellement cette séparation en exécution, et de la manière dont on s'y prendra. J'ai appris avec bien de la satisfaction la promesse sous serment que l'Impératrice a faite, qu'elle ne consentira jamais à un mariage entre le Grand-Duc et une princesse de Saxe, et j'approuve la réponse que vous avez faite lorsque les sieurs de Brummer et Lestocq vous ont parlé au sujet d'un mariage à faire entre le prince royal de Suède et une

de mes sœurs.[1] . . . . J'attends vos nouvelles sur les succès de la garantie expresse de la Silésie contre celle que j'ai promise; surtout je suis impatient d'apprendre si le changement du ministère de Russie aura lieu de la manière que vous me le faites espérer.[2]

. . . . Vous pouvez être certain que le sieur Wich et tout le parti à moi contraire ne manqueront point de remuer ciel et terre pour remonter en place; c'est pourquoi vous devez être extrêmement là-dessus sur le qui-vive, et si tôt que vous vous verrez nécessité de soutenir mes intérêts par le moyen des pièces sonnantes, vous devez recourir aussitôt à ces 20,000 écus que vous garderez comme une poire pour le soif.

. . . . . Sur ce que vous me proposez de quelques centaines de Cosaques, je vous dirai que j'ai bien de l'envie d'en avoir 200 à 300, surtout si je les pouvais avoir par famille, c'est-à-dire avec femmes et enfants, pour les établir dans mon pays." . . .

Federic.

Auszug aus dem Concept.

1257. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 16 novembre 1743.

Désirant de pouvoir m'informer de vous-même sur la situation des différentes affaires, ma volonté est que, si les conjonctures présentes ne demandent pas absolument votre présence à Francfort, vous devez faire vos arrangements de manière que vous puissiez être le 6 ou le 8 du mois prochain de décembre à Berlin. Ce ne doit être que deux ou trois jours que vous y séjournerez, après quoi vous retournerez incessamment à votre poste, ainsi que votre absence ne sera que de douze ou quatorze jours au plus tard. Aussi devez-vous faire ce voyage tout léger et sans vous charger d'équipages. Ce sera le conseiller privé de Pollmann que vous chargerez, en attendant, de vos affaires ordinaires, sur lesquelles vous l'instruirez autant que vous le jugerez convenable. Je vous tiendrai compte des frais de voyage et j'attends votre réponse sur tout ceci au plus tôt possible, priant Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Mardefeld hatte ihnen im Sinne des Immediaterlasses vom 28. September, oben Nr. 1202, geantwortet. — 2 Mardefeld hatte am 31. October berichtet: „L'Impératrice diffère de faire des avancements ou des gratifications jusqu'à la célébration de la paix à Moscou; ainsi, le général Rumianzow, auquel mes amis destinent la charge de grand-chancelier, est obligé de prendre en attendant patience, de même que le sieur de Lestocq, que je souhaite de voir revêtu du caractère de ministre de conférence. Je ferai aussi en sorte que le sieur Woronzow soit déclaré grand-maréchal, si je puis le porter à l'accepter; je me flatte de l'aliéner par ce moyen entièrement des frères Bestushew."

1258. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 16 novembre 1743.

Le maréchal comte de Seckendorff m'ayant mandé que, si je voulais faire insinuer à l'Empereur qu'il trouvât à propos qu'on l'envoie avec des commissions secrètes à moi et à la cour de Dresde, pour convenir des moyens à exécuter le projet connu de l'Association, il y avait beaucoup d'apparence que ladite cour entrerait dans ces vues, si l'on lui proposait les choses telles qu'elles sont réellement — je veux bien y condescendre, et mon intention est que vous devez faire de pareilles insinuations à Sa Majesté Impériale. Quant à moi, je serais bien aise, si je pouvais voir et parler ledit maréchal, l'hiver qui vient, à Berlin, quoique je souhaite que cela se puisse faire sous quelque prétexte apparent, pour ne pas donner trop de soupçons à nos surveillants; et quant à la cour de Saxe, j'ai écrit au Maréchal que, quoique j'eusse eu jusqu'ici de bonnes raisons à m'en défier, je comptais pourtant trop sur la dextérité et la prudence du Maréchal, pour n'avoir pas à craindre qu'il se laisse duper d'elle, quoiqu'il soit bien à souhaiter qu'on la puisse rectifier et la mener de s'unir confidemment à moi.

Federic.

Nach dem Concept.

1259. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 16 novembre 1743.

Monsieur. Comme je viens de recevoir, en même temps,[1] la lettre de votre main propre du date du 9 de ce mois, j'en ai eu bien de la satisfaction. J'entre parfaitement dans tout ce que vous y dites; et quoique j'aie eu mes raisons pourquoi je me suis défié de la cour de Saxe, néanmoins il me semble qu'on pourrait bien faire un essai sur elle, s'il y avait moyen de la rectifier et convenir avec elle sur le projet connu. Vous connaissez trop les êtres de cette cour pour qu'il y ait à craindre qu'elle nous blouse; et c'est pour cela que j'ai ordonné au sieur de Klinggræffen qu'il doive tâcher de faire des insinuations, en mon nom, à Sa Majesté Impériale, afin qu'elle vous y envoie, telles que vous m'indiquez, et dont il s'expliquera avec vous. Je réitère les assurance de la parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Ein erstes Schreiben an Seckendorff vom 16. November stellt das Ersuchen, den Uebertritt des Prinzen Eugen von Anhalt in kaiserliche Kriegsdienste zu vermitteln. Vergl. unten Nr. 1278 S. 482.

1260. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. November 1743.

Der König hat befohlen, Chambrier in Paris zu instruiren, „auf des toskanischen Gesandten zu Paris, Graf Stainville's, Négociations und Menées fleissig Acht zu haben, weil Se. Königl. Majestät wüssten, wie gross sein Anhang und seine Liaisons daselbst, und besorgeten, dass der wienerische Hof durch ihn einen heimlichen Frieden chipotiren möchte, als welche Beisorge selbst der kaiserliche Hof laut eines vom Herrn Geheimen Rath von Klinggräffen letzt eingekommenen Berichts hätte, daher er, der Chambrier, diesen Stainville fleissig observiren und von Zeit zu Zeit davon berichten sollte" . . . .

An Graf Podewils im Haag soll geschrieben werden, „dass er auf alles, was der Lord Carteret in Holland thun und den Staaten insinuiren würde, sehr genaue Attention haben und alles employiren sollte, um davon genaue Kenntniss zu bekommen. Des Königs Majestät besorgeten sonsten sehr, dass gedachter Carteret die Staaten zu allem persuadiren würde, was er nur wollte. Weil Se. Königl. Majestät auch vernommen hätten, dass der Autor des sogenannten Magazins allerhand impertinente Sachen, so Se. Königl. Majestät angingen, geschrieben hätte, so sollte der Herr Graf von Podewils denselben zu avertiren suchen, sich hinfüro mehr zu menagiren und über Sr. Königl. Majestät Affaires sich nicht zu emancipiren; widrigenfalls ermeldeter Graf von Podewils auf Mittel denken sollte, denselben, wo nicht auf andere Weise, durch eine tüchtige Züchtigung, wozu Se. Königl. Majestät die Kosten geben wollten, zur Raison zu bringen. Wie dann überhaupt der Herr Graf von Podewils auf alles, was dorten in öffentlichen Papieren gegen des Königs Majestät gedruckt wird, mehr Attention nehmen sollte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1261. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 18. November 1743.

. . . . „Wegen der hierbei zurückkommenden Keyserlingk'schen Relation[1] haben des Königs Majestät befohlen, dass der Einhalt davon fordersamst an den Herrn von Klinggräffen nach Frankfurt . . . communiciret und ihm aufgegeben werden soll, den Feldmarschall Graf Seckendorff von der Duplicité des sächsischen Hofes en confidence zu

[1] Bericht des russischen Gesandten zu Dresden von Keyserlingk an die Kaiserin Elisabeth, d. d. Leipzig 13. November, über den Fortgang der Allianzverhandlungen zwischen den Höfen von Dresden und Wien.

informiren, damit er überlegen möchte, wie weit es rathsam sei, dem sächsischen Hofe in der bekannten Associationssache zu trauen." . . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1262. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 18. November, dass nach der Mittheilung des dänischen Gesandten Dänemark zur Schlichtung seiner Differenzen mit Schweden die ihm angebotene Vermittelung Englands und Hollands angenommen habe: „que Sa Majesté Danoise se flattait néanmoins que cela ne détournerait pas Votre Majesté d'employer Ses bons offices conjointement avec les Puissances maritimes." Die Minister fragen, ob die guten Dienste Preussens nunmehr formell anzubieten seien.

Bon, alors nous serons médiateurs.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 20. Nov.) am Rande des Berichts.

1263. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 13. November: Der Hofkanzler Graf Ulfeld drückt ihm die Hoffnung aus, dass die Rechtfertigung der Dictatur in dem jüngst übergebenen Schriftstück[1] den König günstiger stimmen werde. Seine Herrin schmeichle sich „que Votre Majesté étant la seule dont le ministre procédât si durement contre elle à Francfort . . . et, après que Sa Majesté Britannique avait fait de fortes représentations à Sa Majesté Impériale, Elle se rangerait aussi de ce parti et reconnaîtrait l'innocence de la cause."

Berlin, 20. November 1743.

Ich bin in allen Stücken ein Freund der Königin; wenn sie aber was thun, so wider die Würde des Kaisers oder des Reichs ist, werden sie Mich nicht molliren, denn Ich solches nicht zugeben kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1264. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. November: Le baron de Montolieu a reçu une estafette de Francfort du sieur de

Potsdam, 21. November 1743.

Sehr gut. Es soll in sehr obligeanten Terminis an den Kaiser

[1] Ein Promemoria, d. d. Wien 23. October. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 402. 404.

Montmartin, chargé de la part de la duchesse de Würtemberg et du jeune Duc son fils pour négocier de concert avec ... Klinggræffen l'affaire de la majorité du jeune Duc .... La négociation est entamée, et l'Empereur bien disposé. Il s'agit seulement de ce qu'on appelle *Testimoniales* ou bon témoignage de la capacité du jeune Duc.

geschrieben werden.[1] Ehe dieser Brief abgehet, muss der Etatsminister Graf von Podewils solchen an den jungen Herzog mit einem convenablen Compliment in Meinem Namen weisen. Der p. von Klinggräffen aber muss unter der Hand und ganz en secret instruiret werden, die Sache wegen der Majorennitätserklärung solchergestalt de bonne grâce zu trainiren, dass der Monat April oder Mai herankommet, ehe alles ajustiret wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1265. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils legt das vom Könige befohlene Rescript an Klinggräffen vor (Berlin 21. November). Er fürchtet, dass die Bemühungen, die Majorennitätserklärung hinauszuziehen, im gegenwärtigen Stadium der Verhandlung nicht mehr zum Ziele führen und leicht zur Kenntniss der Nächstbetheiligten kommen würden. Nach Montolieu's Versicherung wird der junge Herzog der Mutter auch nach der Majorennitätserklärung noch auf einige Monate die Regierung überlassen. Montolieu glaubt, dass man die Prinzen nicht länger als bis Ende Februar oder Anfang März wird in Berlin halten können, falls nicht ein Besuch der Markgräfin von Baireuth und ihrer Tochter herbeizuführen ist.

Podewils hat einem Befehl des Königs gemäss Montolieu auf die Vorliebe der württembergischen Räthe von Hardenberg und Bilfinger für den wiener Hof aufmerksam gemacht. In Betreff des ersteren hat Montolieu dies zugegeben; wegen Bilfinger's will er nur einräumen „qu'il était vrai qu'en dernier lieu il avait paru un peu piqué de ce que Votre Majesté ne l'avait honoré d'aucune gratification

Potsdam, 22. November 1743.

Ich sehe nicht, was es schaden kann, wenn es abgehet, wenn nur das Secret wohl menagiret wird; es liegt Mir zuviel daran, den Herzog noch etwas zu Berlin zu halten. Die Baireuther kriege Ich nicht nach Berlin, so lange sie noch Geld haben. Der Kaiser kann noch eine Condition machen, dass der junge Herzog ihm nicht so conträr sein wolle, als die bisherige Administration, welches Ich noch durch Klinggräffen dem Kaiser insinuiren lassen will,[2] welches schon ein Délai giebet.

Ich contestire, dass Ich es nicht gewusst habe, dass Bilfinger es Mir geschickt und dass Ich ihn dermalen, als er Mir in der schlesischen Campagne sein System schickte, gar nicht gekannt habe.

[1] Unten Nr. 1266. — [2] Geschieht durch ein Cabinetsschreiben an Klinggräffen, Potsdam 23. November.

pour son système de fortification et des médailles qu'il lui avait envoyées."

Inzwischen weiss Ich nunmehro gewiss, dass er sehr gut österreichisch ist.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1266. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 22 novembre 1743.

Monsieur mon Frère. Comme c'est à la réquisition de ma cousine, la duchesse douairière de Würtemberg, que j'ai chargé mon ministre plénipotentiaire auprès de Votre Majesté Impériale, le sieur de Klinggræffen, de La prier de vouloir bien me donner une nouvelle marque de Sa précieuse amitié et de Son affection pour moi, en faisant déclarer majeur mon cousin, le jeune duc de Würtemberg, c'est aussi sur les instances de Madame sa mère que je dois rendre justice à la vérité et aux mérites, à la capacité et aux bonnes qualités et talents du jeune Duc son fils aîné, qui le mettent suffisamment en état de gouverner par lui-même de plus grands États, s'il fallait, que ceux que la Providence a confiés à ses soins. J'ose assurer Votre Majesté Impériale que personne ne saurait en rendre un témoignage plus authentique que moi, ayant eu le plaisir et la satisfaction de voir élever pendant quelques années ce jeune prince sous mes yeux, pour ainsi dire, et à ma cour, d'apercevoir moi-même les progrès qu'il a faits dans tout ce qui peut entrer dans une éducation convenable à un prince de son rang et de sa naissance, et combien son heureux naturel, cultivé avec soin, a devancé son âge et lui a procuré des connaissances, des talents et des qualités propres à former un prince capable de gouverner par lui-même et de rendre heureux ses sujets.

Je me flattte que Votre Majesté Impériale par ces considérations ne voudra pas refuser à ma cousine, Madame la duchesse douairière, régente de Würtemberg, et à mon cousin, le Duc son fils aîné, une grâce que la première demande avec tant d'instances, et que le dernier mérite à si juste titre.

J'en aurai toute l'obligation imaginable à Votre Majesté Impériale, et j'espère qu'Elle voudra bien être persuadée de la haute considération et de l'attachement inviolable avec lequel j'ai l'honneur d'être toute ma vie etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1267. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. November: Valory hat ihm eine Depesche Amelot's vorgelesen. Frankreich und Spanien bewilligen dem Kaiser Subsidien in der Höhe von $9^1/_2$ bez. 2 Millionen Livres, und Frankreich wird im Frühjahre mit zwei Heeren in Flandern und am Oberrhein zur Offensive schreiten. „Amelot ajoute . . . que la France se flattait que Votre Majesté ferait aussi de Son côté quelque chose de réel en faveur de l'Empereur et prendrait dans l'Empire des mesures convenables à Sa gloire et à Ses propres intérêts."

Potsdam, 24. November 1743.

Er möchte Valory nur antworten, dass, wenn ihre Arrangements dergestalt wären, wie er es sagte, so wäre es Mir um so angenehmer, dass sie ihre Sachen recht gut machen. Was die Sachen im Reich anlangete, so könnten Se. Königl. Majestät alleine solches nicht thun, sondern man müsste die andern Stände mit dahin disponiren, und wäre dies justement dasjenige, so Se. Königl. Majestät dem Valory insinuiren lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1268. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. November: Der kaiserliche Gesandte von Spon hat unter Hinweis auf die vielversprechende Haltung Frankreichs, Spaniens und Sachsens dem Wunsch Ausdruck gegeben, der König möge sich offen an die Spitze der Association stellen. Podewils hat ihm geantwortet, dass dem dresdner Hofe keineswegs zu trauen sei; von dem Könige sei nicht zu verlangen, dass er ohne Mitwirkung anderer Reichsstände vorgehe; zur gegebenen Zeit werde er offen für den Kaiser auftreten: „en tout ce qu'on pourrait demander raisonnablement et qui ne blessât point directement Sa paix conclue avec la reine de Hongrie."

Potsdam, 24. November 1743.

Er hat ihm sehr wohl geantwortet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1269. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 novembre 1743.

J'ai bien reçu votre dépêche en date du 9 de ce mois. Comme vous savez déjà mon intention sur l'envoi du grand-maréchal Bestushew à ma cour, et que je ne le refuse point, j'espère que les sieurs Woron-

zow, Lestocq et Brummer seront contents de ce que je les ai prévenus dans leurs projets à ce sujet.

M'ayant été mandé de Londres qu'on vient de nommer le lord Tyrawley pour ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie, et qu'on lui a déclaré en même temps qu'il devait se tenir prêt à partir au premier ordre qu'on attendait du Roi, je ne saurais vous cacher que j'en ai quelque inquiétude, étant très persuadé qu'il sera instruit de faire tout ce qui sera humainement possible, pour soutenir le chancelier Bestushew, et remettre sur l'eau le parti anglais, à quelle fin on ne laissera point manquer de quoi donner du poids à ses négociations et à ses intrigues. Cela revient justement à ce que je vous ai communiqué du discours que le lord Carteret a tenu au comte de Finckenstein; et comme ledit lord a menacé hautement alors qu'il n'y avait qu'à faire sauter deux têtes en Russie, pour y rétablir le système au gré de l'Angleterre, vous ne manquerez pas d'en faire les insinuations nécessaires aux sieurs Lestocq et Brummer. Quant à vous, je crois que, s'il est possible de réussir à éloigner le vice-chancelier Bestushew, il faut absolument que vous fassiez votre coup avant l'arrivée du nouvel ambassadeur anglais, duquel autrement l'arrivée rendra vos desseins, sinon infructueux, du moins infiniment plus difficiles et plus coûteux.

Je ne saurais revenir de ma surprise de ce que l'Impératrice diffère toujours de mettre en exécution ce qu'elle a résolu de faire au sujet de la famille infortunée, quoiqu'elle sache combien loin l'affaire serait allée, si elle avait voulu mettre en œuvre une inquisition rigoureuse dans la dernière trame découverte; et peut-elle ignorer que son salut aussi bien que celui du Grand-Duc en dépend absolument, et que si longtemps qu'elle n'aura séparé cette famille, de la manière que personne ne sache ce qu'elle est devenue, elle ne sera jamais sûre de quelque révolution? C'est pour cela que vous devez encore une fois faire des insinuations adroites aux sieurs Lestocq et Brummer, et me mander alors ce que vous croyez qu'on y fera, étant certain qu'aussi longtemps que l'Impératrice n'a pas pris ses mesures sur cet article-là, on ne pourra jamais compter sur elle.

Federic.

Nach dem Concept.

1270. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

O. Podewils berichtet, Haag 22. November: Lord Carteret hat sich in Amsterdam am 20. nur wenige Stunden aufgehalten und nur die Hofbankiers von England und Frankreich aufgesucht: „ce qui donne lieu à bien des conjectures et des soupçons, surtout parce que plusieurs d'entre les plus zélés partisans de l'Angle-

Potsdam, 27. November 1743.

Er soll nicht nach den Gesichtern urtheilen, denn Carteret dergleichen wie ein Chamäleon annehmen kann wie er will. Es scheinet, dass er sich mit Fleiss nicht sonderlich vorthun wollen,

terre sont fort mal dans leurs affaires et sacrifient journellement le bien public à leur propre intérêt. Ledit lord arriva ici hier environ à 8 heures du matin. Il reçut peu après les visites des ministres étrangers et de quantité d'autres personnes de qualité, mais il n'y eut que cinq ou six régents des plus zélés pour l'Angleterre qui furent le voir. Malgré la sérénité qu'il affectait, je lui ai trouvé un air sombre et inquiet; mais comme il y avait toute sorte de personnes dans la chambre l'on ne parla que de choses indifférentes. . . . L'on m'a assuré encore que milord Carteret paraissait être en peine du parti opposé à la cour, d'autant qu'on chante à Londres publiquement dans les rues des vaudevilles contre la cour et le ministère présent."

und es ist verdächtig, dass seine ersten Visites bei Banquiers gewesen sein, vermuthlich um Geld zu nehmen, Corruptiones zu machen und diejenigen, so er gebrauchet, durch seine Émissaires zu bestechen. Von welchem allen also nichts eher als nach seiner Abreise eclatiren wird. Daher dann der Graf von Podewils, um das Terrain zu sondiren, und zu erfahren, was Carteret intriguiret hat, wann derselbe zuvor weggereiset sein wird, bei dem Pensionnaire und bei dem Greffier gehen und selbige auf gute Art sondiren soll, ob sie noch friedfertige Gedanken haben oder durch Carteret von neuem animiret worden seind. Welches der Graf von Podewils unter dem Praetext thun kann, als verlangete er, sich bei dem Greffier und Pensionnaire zu informiren, was etwa die République vor Mesures zu nehmen gedächte, und ob solche zu dem Kriege oder zum Frieden penchirte, worüber man sich mit ihnen um so mehr zu éclairciren nöthig fände, als den teutschen Fürsten solches zu wissen nöthig sei, um ihre Mesures danach zu nehmen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1271. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 27. November 1743.

Bei Gelegenheit des einliegenden Berichtes von des Herrn Generallieutenant Grafen von Dohna Excellenz[1] haben Se. Königl. Majestät befohlen, wie demselben geantwortet werden sollte: dass bei dergleichen ungegründeten Bruits, als ob Se. Königl. Majestät mit der Königin von Ungarn Dero Engagements brechen wollten, er solches modestement contradiciren, und mit Fermeté, aber sonder Affectation und ohne grosses Empressement zu bezeigen, declariren sollte, wie Se. Königl. Majestät Dero Engagements gegen die Königin allemal religiös observiren und niemalen so wenig wider dieselbe noch wider Dero Interesse etwas thun würden, daferne nur der wienersche Hof nicht etwas vornähme,

[1] Wien 20. November.

so der Würde und Dignität des Reiches und dessen Verfassung zuwider wäre. Denn in solchem Stück des Königs Majestät als ein teutscher Fürst nicht stille sein, noch Sich durch einigen Tractat die Hände binden lassen könnten.

Uebrigens wollen des Königs Majestät, dass, da es schiene, als ob der augsburger Zeitungsschreiber sich ein rechtes Fait draus machte, allerhand läppisch Zeug auszusprengen,[1] so sollte desfalls an den dasigen Agenten geschrieben werden, dass er bei dem Magistrat daselbst desfalls Vorstellung thun soll, damit derselbe ermeldetem Gazetier seine bisherige Impertinenz verweise und sich dergleichen hinfüro zu enthalten ernstlich aufgebe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1272. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 28. November 1743.

Des Königs Majestät wollen allergnädigst, dass dem Herrn Generallieutenant Grafen von Dohna mit der zunächst abgehenden Post geantwortet werden soll: dass er einen Versuch zu thun hätte, ob er durch den Grafen von Ulfeld diejenigen Originalia zu sehen bekommen könnte, wovon dieser ihm gesaget, dass man im Stande wäre, solche zu produciren,[2] welche er, der General Dohna, sodann mit aller Attention examiniren, den Einhalt und die Umstände davon, (falls keine Abschrift zu erhalten) sich wohl imprimiren, auch an Se. Königl. Majestät demnächst ganz umständlich davon berichten sollte.

Nächstdem sollte er sehen, ob er einmal Gelegenheit finden könnte, dem Grafen von Ulfeld, jedoch auf eine ganz douce und moderate Art, zu verstehen zu geben, dass nächst der Affaire von Botta die fortwährende Bruits der Pfaffen und des Volkes zu Wien von Entreprisen und Anstalten des wienerschen Hofes gegen Se. Königl. Majestät Deroselben eben keine sonderliche Confidence zu dem wienerschen Hofe machen könnten, da es sehr öfters geschehen wäre, dass das wienersche Volk die Sentiments des dortigen Hofes ausbrächte und also Se. Königl. Majestät wohl einige Ombrage von widrigen Desseins des dasigen Hofes gegen Dieselbe zu schöpfen Ursach hätten.

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 414—416. 420. — [2] Dohna berichtet, Wien 20. November: „J'ai lu tout au long au comte d'Ulfeld le rescrit de Votre Majesté du 9 (vergl. oben S. 455 Anm. 2), auquel il m'a peu répondu, selon sa coutume, prétendant toujours prouver que M. Hatsel n'aurait point offert des troupes de Sa Majesté Impériale à son insu, que milord Hyndford avait le malheur qu'on le faisait souvent parler, et que s'il s'agissait de produire des originaux . . . l'on ne serait pas moins en état d'en produire ici que du côté de la France."

Das Mécontentement des dortigen Hofes wider die Engelländer hätte er de bonne manière zu unterhalten und deshalb, jedoch auf eine ganz adroite Art, gehörige Insinuationes zu thun.

Uebrigens sollte derselbe nochmals instruiret werden, alle Versicherungen zu geben, dass Se. Königl. Majestät der Königin von Ungarn nichts im Wege legen noch etwas feindseliges gegen dieselbe unternehmen oder Dero Engagements brechen würden, daferne man nur nicht etwas wider die Freiheit des Reichs oder wider die geschehene Kaiserwahl unternehmen würde, auf welchen Fall keine Engagements auf der Welt Sr. Königl. Majestät die Hände binden würden, Sich der Freiheit und Dignité des Reiches anzunehmen, und würden Sie vorermeldetes allemal so ansehen müssen, als ob der wienersche Hof Se. Königl. Majestät Selbst per indirectum attaquiren wollten, wann etwas wider das Reich unternommen würde. Ausser diesem Falle könnte der wienersche Hof von Sr. Königl. Majestät Freundschaft vollenkommen versichert sein.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1273. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

O. Podewils berichtet, Haag 26. November, dass er trotz der Ergebenheit des Grosspensionärs und des Greffiers für England auf einen Umschwung der Stimmung in den Kreisen der Regenten zu Gunsten des Friedens rechnet.

Potsdam, 1. December 1743.

Ich glaubte, dass au bout du compte Carteret doch in allem, was er verlangete, reussiren würde, da es die Matadors in Holland vor sich hätte. Daher der Graf von Podewils demjenigen, so ihm die kleinen Staaten sagten, nicht zuviel Glauben beimessen sollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1274. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen, Berlin 1. December, einen von dem ungarischen Legationssecretär Weingarten in der Dictaturangelegenheit übergebenen „Extract Rescripts" vor, der durch Dohna in Wien in derselben Form zu beantworten sein werde.[1]

Fort bien, pour leur faire sentir vivement leur attentat à la liberté germanique.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

[1] Die von Dohna in Wien überreichte Antwort siehe Preussische Staatsschriften I, 408.

1275. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 2 décembre 1743.

Je viens de recevoir votre relation à mes mains propres, en date du 16 du mois de novembre passé, et j'y ai vu avec beaucoup de satisfaction le train favorable et souhaité que mes affaires commencent à prendre là où vous êtes, et je me flatte que cela ne discontinuera point, par les soins que vous y mettrez. Je suis persuadé que vous ne manquerez point de prendre votre temps pour miner le frère cadet, et je comprends assez les raisons pourquoi cela ne peut point finir tout d'une haleine. En attendant, vous faites fort bien de presser au possible les ministres et vos amis de mettre la dernière main à l'acte de garantie réciproque, dont je me flatte d'avoir bientôt de bonnes nouvelles.

Je me serais attendu à toute autre chose qu'à la nouvelle qu'on vous a communiquée, touchant la demande que le ministre saxon a faite à l'Impératrice pour qu'elle accordât un corps de troupes réglées et de Cosaques et de Kalmouks; et autant je suis charmé de la réponse que Sa Majesté Impériale y a donnée,[1] autant je suis intrigué de savoir sous quel prétexte la cour de Dresde a pu faire une pareille demande, et le véritable but où elle peut viser par cette démarche, elle qui vit en paix avec tous ses voisins, qui n'a rien à craindre d'eux, qui par l'impossible ne peut méditer des desseins contre la nation polonaise, et qui a de la peine à entretenir les troupes qu'elle a sur pied. C'est pourquoi vous redoublerez vos efforts pour être instruit à fond sur le prétexte dont le ministre saxon a coloré cette démarche, et vous n'oublierez pas de m'en faire votre rapport circonstancié.[2]

La manière obligeante avec laquelle Sa Majesté Impériale s'est expliquée à différentes fois sur mon sujet,[3] m'a charmé extrêmement; aussi devez-vous la fortifier là-dessus, en l'assurant de la haute considération que j'ai pour sa personne, et de l'amitié inaltérable et éternelle que j'aurai pour elle, et on ne peut dire rien de plus juste que que ni elle ni moi n'avons à craindre de nos envieux, si nous sommes bien ensemble.

1 Mardefeld hatte berichtet, die Kaiserin habe ihren Ministern Vorwürfe gemacht, weil sie den Vorschlag des sächsischen Ministers nicht augenblicklich zurückgewiesen. — 2 Mardefeld's Antwort (21. December) enthält über den Anlass der sächsischen Forderung nichts. Der Baron von Gersdorf habe der Kaiserin versichert, sie werde durch die Sendung von 20,000 Mann den König von Polen sich für ewig verpflichten, der Unterhalt der Truppen werde Russland nicht das geringste kosten. „On sent bien que l'Angleterre les a voulu payer. Rien n'inquiète tant la cour de Saxe que la grande puissance de Votre Majesté." — 3 Bericht Mardefeld's, 16. November: „Il est avéré qu'à cette heure Votre Majesté a la préférence par-dessus toutes les autres puissances dans l'esprit de l'Impératrice, et quand on lui fait appréhender qu'elle se pourrait brouiller avec tel ou tel prince, elle répond à l'ordinaire: qu'importe? je suis bien avec le roi de Prusse."

Je viens d'ordonner au sieur Vockerodt d'écrire son sentiment au sieur Lestocq de la manière que celui-ci l'a souhaité, touchant une dispense à donner du Synode, afin de pouvoir marier le Grand-Duc avec la princesse d'Anhalt-Zerbst, et je suis fort satisfait de la manière dont vous vous êtes pris pour faire réussir ce mariage. Je ferai même des insinuations à la mère de la princesse de Darmstadt, pour que celle-ci apprenne la haute danse, si tôt que j'aurai des assurances plus positives sur la réussite d'un pareil mariage, sans quoi j'exposerais les parents de cette princesse à bien des chagrins, si je leur proposais une affaire dont la réussite était encore tout-à-fait incertaine. En attendant, j'ai fait quelques insinuations à la mère de la princesse d'Anhalt-Zerbst pour que celle-ci apprenne la danse haute.

Au reste, aussi content que j'ai été de tout ce que vous venez de me mander, autant j'ai été affligé de ce que vous me mandez sur l'état triste de votre santé, et je souhaite ardemment de savoir plus en détail vos incommodités, avec ce que vous craignez des suites, et de quoi vous périssez de jour en jour. Aussi ai-je ordonné à mon premier médicin, le conseiller de la cour Eller, de s'informer par écrit là-dessus soigneusement auprès de vous et de vous assister de ses conseils. C'est pourquoi vous ferez très bien de lui faire envoyer un écrit bien circonstancié sur l'état de votre santé, sur vos incommodités, et sur les remèdes que vous avez pris jusqu'à présent. Tout ce que je vous prie au reste, et que je vous ordonne même, c'est que vous devez avoir soin de votre santé et la ménager au possible, pour me conserver en votre personne un ministre qui m'a rendu et me rend de si fidèles services, que je ne mettrai jamais en oubli, et de qui et de sa famille j'aurai toujours soin.

Federic.

Nach dem Concept.

1276. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 5. December 1743.

Der König hat befohlen, Dohna zu instruiren: „Wie des Königs Majestät ein vor allemal dabei blieben, dass so lange der Königin von Ungarn Majestät nichts gegen die Autorité des Reiches und dessen Verfassung, ingleichen wider die Würde und Macht des Kaisers unternehmen würden, Höchstdieselbe Ihres Orts mit obgedachter Königin allemal in ohnverbrüchlicher Freundschaft leben und derselben nichts im Wege legen würden: woferne aber der wienerische Hof etwas unternehmen wollte, so der Würde des Reiches oder des Kaisers Autorité zuwider, oder auch ein Arrière-dessein hätte, des Kaisers Würde oder auch N. B. Macht zu schwächen, so könnten des Königs Majestät nicht anders, als Sich solchem nach allen Mächten widersetzen und es so zu nehmen,

als ob es Deroselben selbst geschähe und Sie desfalls von der Königin angegriffen. . . .

Inzwischen wären dieses keine Menaces, sondern nur ein Avertissement, so Dieselben aufrichtig von Sich sagten, so wie jemand, dem man drohete den Arm abzuschneiden, von sich sagete, dass er solches nicht leiden, sondern sich wehren würde.

Was die Sachen wegen der von Churmainz unternommenen Dictatur beträfe, da könnte der Graf Dohna wohl an Ulfeld sagen, dass das wienerische Ministerium darunter vielleicht so weit noch nicht wäre, als es zu sein vielleicht glaubte, und dass übrigens Se. Majestät bei Dero deshalb gethanen Declaration invariabel blieben. Ueberhaupt sollte der Herr Graf Dohna in Sachen, so den Kaiser und das Reich angingen, mit dem Grafen Ulfeld sich vertement expliciren und reine heraussprechen, welches um so mehr nöthig wäre, damit sonsten der wienerische Hof nicht glaubte, als hätte oder könnte er mit seinen prätendirten gemachten Verfassungen des Königs Majestät intimidiret." . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1277. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 30. November: „Les États de Bohême ayant prétendu ou supplié au moins d'avoir des troupes nationales de leur pays, l'on leur a accordé 20,000 hommes, qu'on formera en manière de milice, et lesquels, avec ceux que le prince de Hildburghausen mettra sur pied sur les frontières de Venise et de Turquie, au moins en semblable nombre, et avec les insurgés, feront un nombre considérable et en état de se porter partout, soit pour garder le dedans, soit pour attaquer le dehors."

Berlin, 7. December 1743.

Wegen der in Böhmen zu errichtenden Landmiliz soll er sich genau unter der Hand erkundigen, wie eigentlich die Einrichtung davon gemachet wird und woher und wie sie bezahlet werden sollen. Wovon er sich genau erkundigen und Mir eine besondere detaillirte Relation davon erstatten soll.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1278. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 9 décembre 1743.

Monsieur. Le conseiller privé de Klinggræffen, étant arrivé ici[1] l'autre jour, m'a remis les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 25 et du 28 du mois de novembre passé, et dont je vous suis bien obligé, et j'attendrai votre réponse, à son temps, de quelle manière Sa

[1] Vergl. oben Nr. 1257 S. 469.

Majesté Impériale se sera décidée au sujet du prince Eugène d'Anhalt.[1] Je suis charmé de la confiance que Sa Majesté Impériale a mise en vous, en vous chargeant des commissions secrètes pour la cour de Dresde, et j'espère d'apprendre de vous dans quelle assiette vous aurez trouvé cette cour. Je vous prie de croire que je suis avec l'estime la plus parfaite, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1279. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 9 décembre 1743.

Monsieur mon Frère. Le sieur de Klinggræffen étant sur le point de retourner sur son poste auprès de Votre Majesté Impériale, je n'ai pas voulu le laisser partir sans Lui témoigner la satisfaction que j'ai eue en recevant la lettre du 27 du mois de novembre passé dont Elle l'a honoré pour moi, avant son départ de Francfort, et par laquelle, outre les nouvelles marques qu'Elle me donne de la constance de Ses sentiments pour moi, Elle témoigne d'être contente du zèle dont ledit Klinggræffen a agi jusqu'ici pour les intérêts de Votre Majesté Impériale. Comme je lui ai donné de nouvelles instructions, dont j'espère que Ses affaires iront tant mieux, il aura l'honneur de les expliquer à Elle, à quoi je La prie de lui ajouter foi, mais surtout lorsqu'il L'assurera de la considération, de l'estime et de l'amitié la plus sincère et parfaite avec laquelle je serai à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1280. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN.[2]

1° L'Association des Cercles de l'Empire pour le maintien de la tranquillité et de la liberté de l'Empire, ainsi que de la dignité impériale:

Qu'il est de la dernière nécessité que, sans perte de temps, l'Empereur fasse son affaire principale et la plus sérieuse pour employer tous les moyens de faire sûrement réussir le susdit projet. Il faut surtout, 1° que ce prince fasse veiller exactement par ses ministres dans les différentes cours et cercles sur les dispositions de ceux qui y ont le

[1] Vergl. oben S. 470 Anm. 1. — [2] Undatirt. Das Schriftstück führt den Gesandten in der ersten Person ein, den König in der dritten, doch ist es vom Könige gezeichnet.

plus de crédit, et de ne pas négliger les avis que le Roi a fournis, avec une fidélité sans égale, de tout ce qui est parvenu jusqu'ici à sa connaissance de ce qui regarde les intérêts de l'Empereur, témoin ce qu'il a fait insinuer sur la conduite flottante de l'électeur de Cologne depuis plusieurs semaines; 2° de continuer à faire les instances les plus pressantes en France pour qu'elle fournisse les subsides à quelques princes de l'Empire; car, si la France paie, on aura à coup sûr les maisons de Saxe et de Hesse. Mais tout doit se faire, avec un secret le plus ménagé, sous nom de l'Empereur. Pour donner encore plus de poids aux représentations de ce prince en France sur cet article, le comte de Montijo pourrait être d'un grand secours pour y disposer la cour à ces subsides.

Il faut encore que l'on dise à la France à quoi servira l'armée de l'Empereur, sans l'association des Cercles? Elle n'osera pas se montrer et ne sera qu'une dépense inutile pour la France, au lieu que, si l'association des Cercles a lieu, elle sera décisive.

Il faudra tâcher d'intimider l'électeur de Cologne pour ses évêchés.

On aura besoin de l'évêque de Würzbourg pour déterminer le cercle de Franconie; c'est par le canal du comte de Seckendorff qu'il faudra tâcher de réussir.

Il en est de même de la Saxe, cependant à pas mesurés.

Le prince Guillaume étant dans de bonnes dispositions, il n'y a pas de doute qu'il ne se détermine, moyennant quelques avantages.

L'Empereur doit encore tâcher de gagner les princes de l'Empire, soit directement, par leur faire des avantages par des fiefs qui pourraient être de leur convenance, ou indirectement, par en donner aux favoris.

L'électeur de Trèves doit être serré de près par la France.

Le Roi s'employera efficacement pour faire déterminer les cours de Wolffenbüttel, Baireuth, Anspach, et Würtemberg, à entrer dans l'Association.

Pour pousser davantage la France, l'Empereur peut lui faire entendre que, sans un secours vigoureux, il a en main à pouvoir s'accommoder.

Il ne s'agit pas d'un contingent considérable de la part des Cercles; il suffira qu'on en fournisse quelques troupes.

Le Roi accèdera, s'il le faut, au projet de l'Association par une convention signée.

Je pourrai, sous le sceau du secret, informer l'Empereur de la position que l'armée de l'Association pourra prendre sur le Weser, pas loin de Minden. Et ce prince doit donner au Roi le titre de lieutenant-général à perpétuité des troupes de l'Empire.

2° La Dictature: Cette affaire doit être poussée avec vigueur par l'Empereur à la diète de l'Empire.

3° La majorité du jeune duc de Würtemberg: D'abord après mon retour à Francfort, il faudra que j'insinue à l'Empereur avec tout le secret possible qu'il me donne quelques articles par lesquels il

pourrait prendre des engagements avec le jeune Duc pour l'attacher à ses intérêts, s'étant prêté avec tant de facilité à la dispense d'âge. Je les enverrai d'abord à Berlin, et après que le Roi les aura approuvés, on pourra les signer à Francfort, en vertu des pleins-pouvoirs des ministres de l'Empereur, du Roi, et du jeune Duc. Il faut aussi de toute nécessité que le diplome soit antidaté, parce qu'on ne peut prendre des engagements sûrs avec un prince mineur. La convention avec le jeune Duc se fera sous la garantie du Roi, à la réquisition de l'Empereur.

Federic.
Klinggræffen.

Nach der Ausfertigung (von Klinggräffen's Hand).

1281. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Beess berichtet, Dresden 7. December: „Ayant observé, depuis le retour de la cour d'ici, que le comte d'Esterhazy conférait plus assidûment que de coutume avec le ministère de Saxe, j'ai cherché l'occasion d'en parler aux ministres de cette cour. . . . . Ils m'ont répondu que le cartel auquel on travaillait depuis longtemps, venait enfin d'être réglé sur le même pied qu'il était établi sous le règne de feu l'Empereur." Der neapolitanische Gesandte Graf Bolognini versichert ihm, dass der Hauptgegenstand der Verhandlung die Herbeiführung der Neutralität für Neapel sei, für die sich König August als Schwiegervater des Königs beider Sicilien lebhaft interessire.

Berlin, 10. December 1743.

Er muss auf des Esterhazy Negociation sehr vigiliren, und wenn es weiter damit gehet, auf alle Weise suchen, dahinter zu kommen, worüber eigentlich tractiret wird, worunter er den Desalleurs und Bolognini mit zu Hülfe zu nehmen bemühet sein muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1282. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

O. Podewils berichtet, Haag 6. December, über einen Besuch, den ihm der Marquis Fénelon und der Abbé de la Ville gemacht haben. Sie haben sehr warm ein enges Einvernehmen zwischen Preussen und Frankreich befürwortet. Podewils hat mit allgemeinen Freundschaftsversicherungen geantwortet und auf die Bemühungen des Königs für den Frieden hingewiesen.

Berlin, 11. December 1743.

Er hat an Fénelon sehr wohl geantwortet, und wann dieser über solches Sujet ferner mit ihm sprechen sollte, so soll er ihm nur sehr vague antworten, dass, weil es nur des Fénelon eigne Idées wären, er ihm darauf nichts sagen könnte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1283. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Dohna berichtet, Wien 4. December: „Ceux qui viennent de Moravie disent que l'ouvrage qu'on fait à Olmütz est très peu de chose . . . ., mais qu'on fait travailler à grande force à Brünn jusqu'à trois ou quatre mille hommes. La plupart des troupes doivent avoir traversé la Moravie pour passer en Bohême, de sorte que ce sont peut-être les derniers qui resteront à Brünn et à Olmütz."

Der General von der Marwitz in Breslau schickt einen Extract (s. d.) mit Nachrichten über Rüstungen in Böhmen und Mähren: General Piccolomini sei in Nachod eingetroffen; in Prag seien Quartiere für 6000 Mann angesagt, aus Ungarn rückten 2 reguläre Bataillone, 500 Panduren, 300 Croaten, 200 Serben an; die Garnison von Olmütz sei nach Troppau, Jägerndorf, Weidenau und Johannesberg verlegt und durch die Regimenter Thüngen und Baden ersetzt; an den Werken von Brünn arbeiteten 4000 Mann, in Brünn und Olmütz würden Magazine angelegt.

Berlin, 12. December 1743.

Da Ich überall höre, wie in Mähren und Böhmen Magazine angeleget, viel Truppen herangezogen und die Grenzen besetzet, auch die Festungen mehr und mehr fortificiret würden, so könnte er, der General Graf Dohna, ihnen wohl einmal sagen, wie dergleichen Veranstaltungen, so unter dem Praetext ganz grober und unwahrer Erdichtungen geschähen, Mich auf gewisse Weise befremden müssten, und sie daher nur sagen möchten, ob sie des breslauischen Friedens schon überdrüssig wären, damit Ich Meine Mesures darnach nehmen könnte.

Mündliche Resolution.[1] Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1284. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Berlin, 13 décembre 1743.

J'accepte avec un contentement infini les témoignages d'amitié et d'affection que Votre Altesse vient de me donner dans la lettre du 27 novembre dernier, qui m'a été rendue par le sieur d'Asseburg. Ma satisfaction, à la vérité, aurait été plus complète, si j'avais eu celle de les apprendre de la propre bouche de Votre Altesse. Mais comme Ses affaires ne Lui permettent pas encore de me la donner, je ne laisse pas de recevoir comme une marque très agréable de Sa confiance d'avoir envoyé à ma cour un ministre qu'Elle a honoré de la Sienne. Aussi ne manquerai-je point de m'expliquer cordialement envers lui sur les matières qui regardent les intérêts communs de la patrie, aussi bien que ceux de Votre Altesse et de Sa maison en particulier, en attendant que je puisse jouir du plaisir de Son entretien et de Lui faire connaître plus amplement les sentiments d'estime et de considération avec lesquels je serai constamment etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Der demgemäss an Dohna gerichtete Erlass vom 14. December: Preussische Staatsschriften I, 421.

1285. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 16. December 1743.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, wie dem Herrn Andrié fordersamst rescribiret werden sollte, wie er sich von denen Sachen, so den Kaiser und den zwischen ihm und der Königin von Ungarn zu machenden Frieden, ingleichen das Reich betreffen, ni en noir ni en blanc meliren, noch mit dem Lord Carteret daraus sprechen oder einigen Anlass zu dergleichen Entretien geben soll; falls aber gedachter Lord aus freien Stücken ihm davon reden sollte, so sollte er, der Andrié, sich darauf weiter nicht einlassen, als nur dasjenige, so ihm gesaget würde, ad referendum zu nehmen, und sich im übrigen mit dem Mangel der nöthigen Instruction deshalb entschuldigen.

Uebrigens sollte gedachter Andrié in ernstlichen Terminis verwiesen werden, dass er in seinen vorigen Relationen so hardiment sich unterstanden zu souteniren, dass ein ganz ruhiges Parlament sein und das englische Ministerium von der Nation alles, was es nur verlangete, erhalten würde, da er doch nunmehro, nachdem es nicht mehr zu cachiren und der ganzen Welt bekannt, selbst gestehen müsste, wie Carteret und das englische Ministerium sehr embarrassiret sein würden, ihre Idées und Absichten bei dem Parlament durchzutreiben. Die Rede des Lord-Maire an den König wegen seiner Retour[1] zeigte gewiss an, dass die Stadt London, mithin der grösste Theil der Nation, von des Königs Exploits in Teutschland und dessen bisherigem Betragen [nicht] so sehr edificiret sein müsste, als es Andrié in seinen vorigen Berichten vorstellen wollen, wannenhero des Königs Majestät aus diesen und andern vorgefallenen Umständen fast soupçonniren müssten, dass seine Briefe mit vieler Partialité gefasset würden. Sie wollen denselben ernstlich erinnern, sich hierunter hinfüro wohl in Acht zu nehmen und sich nicht etwa durch den Eclat einiger Guinées blenden zu lassen, um die Sachen anders zu berichten, als solche wirklich wären, oder gar parteiische Rapports zu thun, welches sonsten von ihm ein Spiel sein würde, so ihm an den Kopf ginge, und könnte er sicher glauben, dass es Sr. Königl. Majestät ein leichtes sei, hinter die reine Wahrheit jedesmal zu kommen, als er gewiss sein könnte, dass Höchstdieselbe nicht von ihm allein Rapports aus Engelland bekäme, sondern mehrere Leute in London hätte, die alles vorgehende observirten und Deroselben berichteten.

Wo es möglich wäre, so sollte dergleichen Rescript morgen zu Sr. Königl. Majestät Unterschrift geschicket werden, um mit der Post von morgen noch abgehen zu können.

1 Andrié berichtet 3. December: „On a été extrêmement surpris de voir dans cette adresse qu'il n'y ait pas été fait la moindre mention de la campagne de Sa Majesté Britannique et qu'elle s'était exposée en personne à la bataille de Dettingen."

Schliesslichen wollen Se. Königl. Majestät annoch, dass denen hiesigen Zeitungsverlegern oder Schreibern untersaget werden sollte, von der jetzigen Augmentation der Armee, Errichtung der neuen Husaren- und andern Regimenter nicht das geringste, es habe Namen wie es wolle, in den Zeitungen zu schreiben, wie ihnen denn auch in der Zeitungscensur nichts deshalb passiren sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1286. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 16 décembre 1743.

Je viens de recevoir vos dépêches du 1er de ce mois, du contenu desquelles j'ai lieu d'être très content, y ayant trouvé partout des marques de votre fidélité et de la dextérité avec laquelle vous venez d'exécuter tout ce que je vous ai ordonné; aussi n'en obligerez-vous point un ingrat.

Quoique je souhaite de tout mon cœur que la maladie du Grand-Duc, qui a tant inquiété Sa Majesté Impériale, ne soit d'aucune suite, néanmoins, si contre toute attente ce cher prince venait à manquer, l'expédient qu'on a imaginé pour affermir l'Impératrice sur le trône, le cas de mort du jeune Duc existant, en m'envoyant la famille infortunée sous des conditions que vous me marquez,[1] me paraît assez bon, et je ne laisserais point d'y prêter les mains alors; ce que je vous ne dis pourtant que pour votre direction, si le cas inopiné de la mort du Grand-Duc devait arriver et qu'on vous parlât alors dudit expédient. J'aurais aimé, au reste, que vous m'eussiez nommé la maladie qui a fait tant craindre pour la vie de ce prince.

Je suis fâché d'apprendre que l'Impératrice ait changé de sentiment pour la jeune princesse de Zerbst, par des insinuations mal-fondées d'un évêque bigot ou corrompu.[2] J'espère pourtant que, si vos amis mettent en pratique ce que vous leur avez conseillé,[3] on réussira encore à ramener l'Impératrice vers la princesse de Zerbst. Si pourtant il n'y avait pas moyen d'y réussir, vous devez proposer alors la princesse de Hesse-

1 Der Plan ist „d'envoyer, si cette fâcheuse catastrophe existait, la famille infortunée à Votre Majesté, après qu'elle aurait fait serment de ne pas remettre le pied en Russie ni sortir des limites des États de Votre Majesté sans le consentement de Sa Majesté Impériale, en établissant en même temps la succession en faveur du prince Iwan . . . et lui assignant, en attendant, une pension annuelle de 100,000 ou 150,000 roubles, et qu'au reste on prierait Votre Majesté de faire bien élever ledit prince et d'avoir l'œil sur tout." — 2 Der Erzbischof von Nowgorod. — 3 Mardefeld hatte seinen Vertrauten Brummer und Lestocq gerathen, „d'offrir par le canal du confesseur du Grand-Duc audit archévêque une couple de mille roubles, avec promesse de tripler la dose, si la chose réussit, pour qu'il déclare comme de son propre mouvement à l'Impératrice qu'ayant feuilleté avec soin tous les auteurs grecs et pesé toutes leurs raisons, il avait trouvé clairement que ce mariage n'était pas contre les ordonnances de l'église grecque."

Darmstadt. Quoique vous croyiez d'ailleurs que le conseiller privé Vockerodt pourrait être dispensé de la déduction que le conseiller privé Lestocq lui a demandé, néanmoins, comme il l'a déjà achevée, je lui ai ordonné qu'il la lui doit envoyer. Je souhaite à présent que le grand-maréchal de Bestushew puisse arriver ici au plus tôt possible, et il me sera le bien venu par plus d'une raison, que vous savez. Quant aux 2,000 roubles à ajouter au présent pour le Vice-Chancelier, et les 1,000 roubles pour le conseiller privé de Brewern, je vous en laisse le maître, et vous en agirez librement, selon que vous le trouverez convenable pour mon service.

Touchant l'achat de chevaux en Ucraine, comme l'Impératrice veut avoir la complaisance de m'y accorder le passe-port que je lui ai fait demander, et qu'on vous a demandé les noms des officiers que je souhaite d'y envoyer, je vous dirai que je n'y enverrai que le major général de Bronikowski, qui prendra une couple d'officiers subalternes avec lui, et le nombre de chevaux que je veux faire acheter n'excèdera pas celui de 300. Sur tout le bien que vous me dites du capitaine Schütz, je le prendrai pour être major dans un de mes régiments de hussards, quand il aura obtenu de bonne grâce son congé. Ce que vous me dites au sujet des Cosaques que j'avais envie d'établir dans mes États, est trop bien fondé pour que je ne vous dusse ordonner là-dessus de n'en faire point de proposition et de laisser cette affaire.[1] Sur ce qui est de la pension promise au conseiller privé Lestocq, vous pouvez bien croire que je n'y marchanderai pas, et je lui accorde avec plaisir les 4,000 roubles au lieu des 4,000 écus, qui vous seront remis par quartier de la manière que vous savez déjà.

Au reste, il sera nécessaire que vous continuiez à bien observer les intrigues des Anglais, de même que de la cour de Dresde, et je viens d'être averti qu'il se négocie actuellement un traité entre la dernière et celle de Vienne par l'entremise du ministre d'Hanovre qui est à Dresde, bien que l'affaire ne soit pas encore venue, à ce qu'on dit, à sa consistance.

Federic.

Nach dem Concept.

1287. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Berlin, 17 décembre 1743.

Monsieur. Comme je viens de recevoir des avis de Dresde qu'il se négocie actuellement un traité entre cette cour et celle de Vienne, sous l'entremise du ministre d'Hanovre, et que même le parti autrichien

[1] „La Russie étant si peu peuplée“, schreibt Mardefeld, „qu'on serait bien aise d'acheter du monde pour remédier à cet inconvénient, je regarde comme une impossibilité d'obtenir les 300 familles de Cosaques . . . Je présume qu'une telle proposition pourrait occasionner des soupçons“ etc.

se flatte que la cour de Saxe accèdera à la soi-disante grande alliance, je n'ai pas pu m'empêcher de vous communiquer par l'extrait ci-joint tout le détail qui m'est revenu à ce sujet. Je laisse à votre considération si vous trouvez convenable d'en informer Sa Majesté Impériale, l'affaire me paraissant d'une assez grande importance qu'on y pense mûrement, et qu'on tâche de parer ce coup d'une maniere ou d'une autre. J'espère que vous voudrez bien me mander vos sentiments là-dessus, étant au reste, avec des sentiments de considération et d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Il est ma foi temps que vous alliez à Dresde, sans quoi la cour de Vienne vous gagnera de vitesse.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1288. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 19. December 1743.

Der König hat befohlen, Chambrier in Paris anzuweisen: „Dem Cardinal Tencin im Namen Sr. Königl. Majestät ein convenables und gracieuses Compliment zu machen und denselben von Dero Hochachtung zu versichern; wobei ermeldeter Herr von Chambrier instruiret werden sollte, sich alle Mühe zu geben, die Freundschaft und Confiance des gedachten Cardinals sowohl, als des Maréchal de Noailles zu gewinnen, jedoch alles unter der Hand und mit gehöriger Präcaution, damit die übrigen französischen Ministres keine Ombrage noch Jalousie darüber fassen" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1289. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF.

Berlin, 20 décembre 1743.

Monsieur. Je viens de recevoir votre lettre du 10 de ce mois, qui m'a appris le changement de l'envoyé de France auprès de Sa Majesté Impériale, le comte de Lautrec, contre le comte de Bavière, ce qui, avec le tour que le comte de Chavigny fera à Paris, me paraît de bonne augure pour les intérêts de l'Empereur.

C'est une pièce de conséquence que les points de l'instruction du baron de Palm[1] qui vous sont tombés en main, et je vous suis bien

[1] Vergl. oben S. 465 Anm. 1. Seckendorff schreibt: „Palm est parti le 6 de Ratisbonne, accrédité de la cour de Vienne à dix-huit ou dix-neuf princes de l'Empire. On m'a communiqué en secret les points principaux de sa négociation." Danach war

obligé de son communication; j'espère que les ministres de l'Empereur seront attentifs à toutes ces menées, et feront bon chat contre bon rat.

Comme je vous ai écrit une lettre du 17 de ce mois, qui a été envoyée à Francfort, pour vous avertir de la négociation qui se traite à Dresde entre la cour de Vienne et celle de Saxe, et que je crains que cette lettre ne vous soit pas arrivée avant votre départ de Francfort, j'ai bien voulu vous en envoyer le *duplicat* ci-clos, et je suis persuadé qu'après l'avoir lue, vous serez convaincu de la nécessité qu'il y a que vous alliez, le plus tôt possible le mieux, à Dresde, pour rendre infructueuses les menées de la cour de Vienne à cette cour, dont le but apparemment n'est autre que d'entraîner la cour de Saxe dans son parti, pour la duper après coup. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1290. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Mardefeld berichtet, Petersburg 1. December: „Le comte de Tschernyschew ayant mandé que Votre Majesté Se trouvait incommodée d'une saignée au pied pour avoir marché de trop bonne heure, l'Impératrice en a témoigné de l'inquiétude, et elle a fait ordonner audit comte de prier Votre Majesté en son nom d'avoir plus de soin de Sa personne, dont la conservation est d'un si grand prix à toute l'Europe, et particulièrement à elle, Sa fidèle amie et alliée."

Berlin, 24 décembre 1743.

Tschernyschew n'a point fait le compliment que l'Impératrice lui a chargé de faire, ce qui me donne de plus en plus de justes raisons contre la personne que vous savez,[1] et qui vous a amusé jusqu'à présent.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu einem im Ministerium concipirten Erlasse. Nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

Palm beauftragt, „bei dem Reich mittelst mündlicher Vorstellung zu suchen dasjenige zu behaupten, was Churmainz non observata forma et legalitate ad dictaturam gebracht; die österreichischen Meriten beredsam vorzustellen, hingegen die baierische Demerita nachdrucksamst zu Ohren zu führen; den Kronprinzen aus Baiern zum Römischen König vor insufficient zu erklären, weil Baiern nicht im Stande, eine Stütze von dem Reich abzugeben; vorzustellen die bisher gut gemeinte Intention, die avulsa imperii zu recuperiren, ohne diese ja ein medium pacis et transactionis nicht ausgesehen werden kann; den Durchmarsch derer österreichischen Truppen auf das Frühjahr zu sollicitiren; bei gewissen Höfen die absolute Neutralität zu betreiben."

1 Der Vicekanzler Bestushew.

1291. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 24. December 1743.

Der König hält für nöthig, den Grafen Dohna „wegen einiger Umstände, so der wienersche Hof gegen Se. Königl. Majestät releviren wollte, noch mehr au fait zu setzen, damit derselbe im Stande sei, den Ministris zu Wien, wenn sie davon sprächen, ihren Tort zu zeigen. Von gewaltsamer Werbung, so in der Königin Landen geschehen sein sollte, wüssten Se. Königl. Majestät nichts. Die Husaren, wegen welcher man sich beschwert, dass in Nachsetzung eines Deserteurs sie zu weit gegangen und das Territorium der Königin violiret hätten, wären mit der Karre deshalb bestrafet worden, wie dem Generalauditoriat solches bekannt wäre." . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1292. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 25. December 1743.

Der König befiehlt, Chambrier und Klinggräffen anzuweisen „gehöriger Orten unter der Hand die Insinuationes bestens zu thun, dass dem Kaiser mit der Armee, welche man ihm retabliren wollte, nichts geholfen sein noch ausgerichtet werden würde, woferne man nicht einige mächtige Reichsstände gewönne und in des Kaisers Interesse zöge; dahero man doch mit allem Ernst und sonder Trainiren noch Biaisiren darauf denken möchte, die 6000 Mann Hessen, so bisher in englischem Solde gestanden, gegen Subsidien in des Kaisers Dienst zu bekommen, wozu jetzo alle Gelegenheit wäre und welches des Kaisers und der Kron Frankreich Feinde um 6000 Mann der besten Leute schwächen, hergegen ihre Armee um so viel verstärken würde. Man sei gewillet, dem Kaiser eine Armee von 24,000 Mann zu machen: man sollte ihm lieber nur eine von 18,000 Mann machen und die Kosten vor die übrigen 6000 Mann zu Subsidien vor die 6000 Hessen, und um solche zu bekommen, anwenden, welche, da es recht tüchtige und formirte Soldaten wären, dem Kaiser mehr helfen würden, als eine Armee von 24,000 Mann neue und zusammengebrachte Leute, mit welchen vorerst nichts auszurichten wäre. Welches alles der von Chambrier sowohl als der p. von Klinggräffen bestens gelten machen sollten.

Nächstdem verlangen Se. Königl. Majestät annoch, dass dem p. Herrn von Mardefeld Ouverture von dem Tractat, welchen die Sachsen mit dem wienerschen Hofe jetzo negociiren, gegeben und demselben das von dem Graf Beess deshalb gemeldete en détail communiciret werden sollte, um dorten zu sondiren, wohin des russischen Hofes Sentiments darüber gehen möchten und wie es dorten aufgenommen

würde, dass die Sachsen jetzo sonder Vorbewusst des russischen Hofes mit der Königin von Ungarn über einen Tractat chipotirten.“ . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1293. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Paris 13. December: Der Vertreter des Grossherzogs von Toskana Marquis von Stainville und der österreichische Geschäftsträger von Gundel, die sich während der Dauer des Aufenthaltes des Königs zu Fontainebleau dem Hofe fern gehalten: „ont repris leurs premières allures depuis que cette cour est à Versailles, en voyant les mardis le sieur Amelot, comme font les autres ministres étrangers.“

Auszug aus der Ausfertigung.

Berlin, 26. December 1743.

Der König befiehlt, Chambrier zu antworten: „Wie er auf die Menées des Stainville und Gundel sehr genau Acht haben und wohl observiren sollte, was die Insinuationes dererselben dorten vor Impressiones sowohl bei dem französischen Ministerio als auch sonsten machten. Wie denn Se. Königl. Majestät, wann Sie des Herrn Chambrier Relation mit dem, so der Generallieutenant Graf Dohna gemeldet, ingleichen mit demjenigen, so zu Dresden passirte [verglichen], fast glauben müssten, dass zwischen dem französischen und wienerschen Hof jetzo was chipotiret werde.“ . . .

Eichel.

1294. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 27 décembre 1743.

Comme il m'importe extrêmement d'être bien au fait de la manière dont la cour de Vienne pense sur moi, et que cela peut-être se peut changer de temps en temps, soit de mal en pire, soit de mal en moins mal, ma volonté est que vous devez tâcher de l'approfondir autant qu'il sera possible, ce dont vous me ferez, de quinze en quinze jours, une relation à mes propres mains, bien exacte et bien circonstanciée. Vous devez m'y mander si l'aigreur et le mécontentement de la cour de Vienne continuent, si cette aigreur va en augmentant, ou si, par des raisons politiques ou selon les conjonctures du temps, elle diminue; si l'on continue à me craindre, ou si cette cour-là pourrait bien se mettre en état de venir m'y attaquer. Vous y ajouterez les arrangements qu'elle fait pour ses troupes, et si l'on en retire encore quelques régiments de la Bavière en Autriche, en Bohême et en Moravie, ou si l'on les laisse présentement

dans les quartiers où ils ont été. Enfin, vous n'oublierez rien de tout ce qui peut mériter mon attention sur de pareils sujets, ce que vous ne manquerez pas de faire de quinze en quinze jours.

Au reste, vous devez me mander, dans votre relation ordinaire, d'où vient que le comte de Rosenberg tarde si longtemps pour partir vers ici, et, si l'occasion s'en présente d'en parler aux ministres, vous pouvez bien leur donner à entendre que je suis en quelque manière étonné de ce que l'arrivée dudit comte traînait si longtemps.

Nach dem Concept. Federic.

1295. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A ZERBST.

Berlin, 30 décembre 1743.

Madame ma Cousine. Je ne doute pas que vous n'ayez déjà appris, par des lettres qui vous seront venues de Pétersbourg, de quelle manière Sa Majesté Impériale de toutes les Russies désire ardemment que vous la veniez voir avec la princesse votre fille, et les arrangements qui ont été actuellement pris de la part de Sadite Majesté, pour fournir aux frais qu'il vous faudra faire pour un tel voyage.

Sa parfaite considération que j'ai pour vous, Madame, et pour tout ce qui vous appartient, m'oblige de vous dire de quoi il s'agit proprement en ce voyage; et la confiance que j'ai en vos qualités estimables me fait espérer que vous ménagerez ce que j'aurai la satisfaction de vous dire sur une affaire dont la réussite dépend absolument d'un secret impénétrable. Dans cette confiance donc, Madame, je ne veux plus vous cacher que, par l'estime que j'ai de votre personne et de la princesse votre aimable fille, j'ai souhaité de voir faire à celle-ci une fortune non commune, et que la pensée m'est venue s'il n'y avait pas moyen de la voir unie avec son cousin, le grand-duc d'à présent de Russie.

J'y ai fait travailler actuellement, quoique dans le plus grand secret, dans l'espérance que cela ne vous serait point désagréable; et quoiqu'on n'ait pas manqué d'y rencontrer quelques difficultés, surtout à cause de la proximité du sang qu'il y a entre la Princesse et le Grand-Duc, néanmoins on a trouvé les moyens de lever ces obstacles, et le succès de cette affaire a été jusqu'à présent tel que j'ai tout lieu d'en espérer une heureuse issue, pourvu que vous vouliez y prêter votre consentement et agréer le voyage que Sa Majesté Impériale vous propose. Mais, comme il n'y a que très peu de personnes qui sont instruites du véritable sujet de ce voyage, et qu'il est d'une nécessité absolue que le secret en soit bien gardé, je crois que Sadite Majesté Impériale aimera fort que vous en fassiez un mystère en Allemagne, et que vous preniez même un soin tout particulier pour que le comte de Tschernyschew, son ministre à Berlin, n'en ait connaissance; aussi, pour masquer d'autant

plus votre voyage, Sa Majesté Impériale paraît souhaiter que M. le Prince votre époux n'en soit pas pour cette fois, et que vous le commenciez avec la princesse votre fille en faisant un tour à Stettin,[1] pour vous mettre de là en chemin vers Pétersbourg, sans en parler en Allemagne. Outre cela, je viens d'être averti que Sa Majesté l'Impératrice avait actuellement ordonné de vous faire remettre, par le comptoir prussien qui est à Pétersbourg, 10,000 roubles pour l'équipage et pour les frais du voyage, et qu'à votre arrivée à Pétersbourg vous trouveriez encore 1,000 ducats prêts pour achever le voyage à Moscou, mais qu'elle désire en même temps que, quand vous y serez arrivée, vous disiez de n'avoir entrepris ce voyage pénible que pour remercier de bouche Sa Majesté Impériale des bontés éclatantes qu'elle a eues pour Monsieur votre frère,[2] et en général pour toute la famille.

C'est tout, Madame, ce dont je vous puis avertir à présent; et comme je me tiens assuré que vous en userez avec toute la discrétion imaginable, je serais infiniment flatté, si vous vouliez donner votre agrément sur tout ce que je viens de vous mander, et me marquer par quelques mots de réponse ce que vous en pensez. Je vous prie, au reste, d'être persuadée que je ne discontinuerai point de m'employer à vous être utile dans l'affaire dont il s'agit, et de me croire avec des sentiments d'estime, Madame ma Cousine, votre tres bon cousin

Nach dem Concept. Federic.

1296. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A MOSCOU.

Berlin, 30 décembre 1743.

Madame ma Sœur. Je n'ai pu voir partir la princesse d'Anhalt-Zerbst et son aimable fille sans me servir de cette occasion pour réitérer à Votre Majesté Impériale les sentiments de mon parfait attachement. J'ose Lui recommander la mère et la fille comme des personnes qui me sont véritablement chères, et du mérite desquelles je puis répondre à Votre Majesté Impériale. La jeune princesse réunit avec tous les enjouements et la gaieté de son âge les talents de l'esprit et les mérites du cœur. Je me flatte que Votre Majesté Impériale sera contente de Son choix et qu'Elle voudra bien avoir de la bonté pour ces deux princesses, qui assurément ne s'en rendront pas indignes. Je suis avec tous les sentiments de la plus parfaite estime, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic R.

1 Garnison des Fürsten von Zerbst. — 2 Adolf Friedrich, Bischof von Lübeck und Kronprinz von Schweden.

1297. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 30. December 1743.

Es bleibet noch zur Zeit bei Meiner vorigen Ordre, dass Andrié vor der Hand nichts thun soll, als alles ad referendum zu nehmen, zu berichten und sonder Meine positive Resolution und Ordres sich in nichts was ihm gesaget wird einzulassen, sondern sich mit dem Défaut von Instruction zu entschuldigen.

Mündliche Resolution auf Bericht Andrié's, London 17. Dec. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1298. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. December, dass Montolieu ihm erklärt, ohne Vorwissen der Regentschaft nicht wegen des Vertrages zwischen dem jungen Herzog und dem Kaiser unterhandeln zu können, weil man fürchten müsse, den wiener Hof dadurch zu verletzen und sich das Schicksal des Churfürsten von der Pfalz zuzuziehen. Der junge Herzog hat den Wunsch geäussert, bei seiner Abreise aus Berlin auf einige Monate von dem Grafen Gotter begleitet zu werden.

Berlin, 31. December 1743.

Der König kann nicht absehen, „aus was Ursachen die Prinzen von Württemberg eher von Berlin weggehen sollten, bevor nicht das Majorennitätsgeschäfte nebst dem Traité d'amitié mit dem Kaiser völlig adjustiret und zur Endschaft gekommen sein würde; vielmehr hielten Höchstdieselbe davor, dass sie nicht eher weggehen müssten, bevor man nicht mit der Majorennität concludiret hätte, und dass man hierunter nicht eher concludiren müsste, bevor der Landprinz nicht den Traité d'amitié mit dem Kaiser gezeichnet habe, worunter des Königs Majestät dann keine Schwierigkeiten noch Besorgnisse absehen möchten, auch solches geschehen könnte, sonder der Mutter oder der Administrationsregierung Mitwissenschaft oder Consens dazu nöthig zu haben, weil der Prinz durch die Majorennität die Regierung selbst und alleine bekäme und alsdann von dem, so er gethan, weder der Mutter noch der Regierung Red und Antwort zu geben schuldig wäre, mithin auch die, so hier bei ihm seind, deshalb nichts zu besorgen hätten. Einen Minister vom ersten Rang, wie der Graf Gotter ist, vorerst hinzuschicken, schiene Sr. Königl. Majestät etwas wider die Bienséance zu sein und glaubten Sie, dass es wohl ein Minister von inferieurerem Rang sein könnte." Einstweilen soll der Minister von Borcke die Verhandlungen mit Montolieu führen.

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1299. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. December, dass der Vertrag zwischen den Höfen von Wien und Dresden jetzt zweifellos zum Abschluss gelangt sei[1] und dass Bestushew und Keyserlingk mit ihrem Einflusse dafür gewirkt haben, sei es nun mit oder ohne Vorwissen der Kaiserin. „Au dernier cas, si l'Impératrice ne ressentait pas une pareille fourberie, il n'y aurait plus aucun fond à faire sur ses bonnes intentions,[2] tandis que les ministres qui sont en place et qui dirigent les affaires, sont les maîtres de leur faire prendre telle face que bon leur semble."

Berlin, 31. December 1743.

Ich glaube es nicht, dass die Kaiserin davon weiss, sondern dass es eine Intrigue von Bestushew und Keyserlingk ist, welches uns ein gross avis au lecteur sein muss, um alles anzuwenden, um den Bestushew zu culbutiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1300. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 31 décembre 1743.

Par la relation à mes mains propres que vous m'avez faite en date du 14 de ce mois, j'ai appris avec beaucoup de satisfaction que les mesures que vous avez prises touchant la jeune princesse de Zerbst[3] ont eu le succès désiré, et que Sa Majesté Impériale est dans l'intention de faire venir incessamment cette princesse et sa mère. Je me suis prêté d'abord à tout ce que l'on a désiré de moi à ce sujet, et je viens d'écrire à la Princesse mère, pour lui recommander le secret pour tout ce qui vient de se passer, et pour la mettre au fait de quelle manière elle aura à entreprendre ce voyage, sans que son époux en soit; aussi ai-je raison d'espérer qu'elle n'y faillira pas. En attendant, vous ne manquerez pas de me mander de temps en temps le succès que l'affaire en question aura, et vous vous concerterez avec vos amis afin qu'il n'y ait pas de changement dans la résolution que l'Impératrice vient de prendre.

Pour ce qui est des frères Bestushew, j'ai été surpris de voir dans votre relation que la mission du Grand-Maréchal redevient encore un peu douteuse, et je ne saurais vous cacher que cette nouvelle ne me plaît point du tout. Ainsi, mon intention est que vous devez faire votrepossible pour qu'on l'envoie chez moi le plus tôt le mieux, puisque j'ai de fortes

[1] Die Unterzeichnung des Vertrages (vergl. Wenck, Codex juris gentium I, 722, Droysen V, 2, 227 ff.) erfolgte zu Wien am 20. December 1743. — [2] Mardefeld hatte am 14. December berichtet: „L'Impératrice est tellement piquée contre la reine de Hongrie qu'elle a laissé échapper hier ces paroles envers Brummer et Lestocq: Cette reine va apparemment commencer une guerre de plume avec moi, ce que j'éviterai; j'aime à m'expliquer d'une façon réelle, et je voudrais que les rois de Prusse et de France lui fissent la guerre." — [3] Vergl. oben S. 488 Anm. 3.

raisons à croire que lui et son frère me font un tort infini en Russie, et que je crains même que les cabales contre l'Impératrice et contre moi n'aillent commencer de plus belle en Russie, tant que le Grand-Maréchal y sera et que son frère le Vice-Chancelier sera en place. C'est pourquoi vous devez travailler de votre mieux pour que le premier soit envoyé bientôt ici, et que le Vice-Chancelier soit mis alors hors de place, quand même vous devriez employer quelques sommes de cet argent que vous avez encore en main, duquel je vous laisse la disposition libre pour en faire l'usage que vous trouverez convenable pour arriver à mes fins.

Vous serez déjà instruit que la Saxe vient de conclure un traité avec la reine de Hongrie. Comme ce la s'estfait, selon toutes les apparences, à l'insu de l'impératrice des Russies, vous ne manquerez pas d'en parler à vos amis, pour leur faire comprendre d'autant mieux la duplicité de la cour de Dresde, qui, pendant qu'elle donne les assurances les plus fortes à la cour de Russie de ne prendre aucun engagement sans son consentement préalable, conclut un traité avec la cour de Vienne, justement dans un temps où celle-ci refuse de donner de la satisfaction au sujet du marquis de Botta, ce que vous n'oublierez pas de relever d'une manière convenable, pour faire voir le peu de fond que l'Impératrice pourra faire sur la Saxe et sur toutes ses sincérations. Au reste, vous devez bien observer de quelle manière le ministre de Saxe s'ouvrira à la cour de Russie sur le traité, et si l'on en fera la communication à l'Impératrice, auquel cas vous tâcherez de votre mieux d'en avoir une copie fidèle, quand même vous devriez faire quelques dépenses à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 510 ff.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I. (J.)

K.

L.

M.

R.

S.

T.

U.

V.

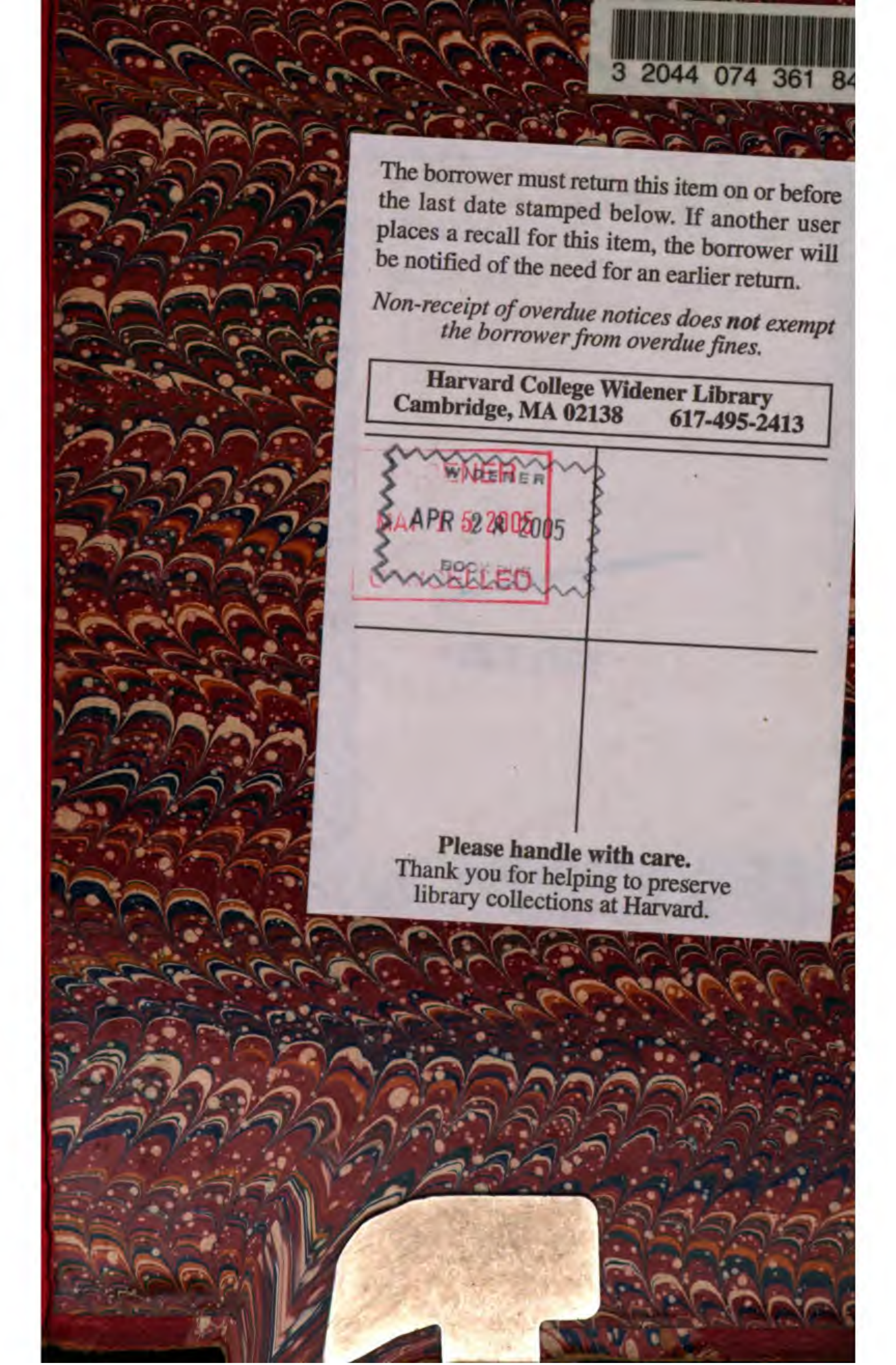
W.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

SACHREGISTER.




3 2044 074 361 84
The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.
Non-receipt of overdue notices does not exempt the borrower from overdue fines.
Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413
WIDENER
APR 22 2005
Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.

